DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

NIORT. — TYPOGRAPHIE DE L. FAVRE.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

OU

GLOSSAIRE DE LA LANGUE FRANÇOISE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

Par LA CURNE DE SAINTE-PALAYE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

Publié par les soins de L. FAVRE, membre de la Société de l'Histoire de France,

avec le concours de M. PAJOT, Archiviste-paléographe,

CONTENANT :

SIGNIFICATION PRIMITIVE ET SECONDAIRE DES VIEUX MOTS

Vieux mots employés dans les chants des Trouvères,

Acceptions métaphoriques ou figurées des vieux mots français. — Mots dont la signification est inconnue.

ETYMOLOGIE DES VIEUX MOTS

Orthographe des vieux mots. — Constructions irrégulières de tours de phrases de l'ancienne langue.

Abréviations ; études sur les équivoques qu'elles présentent dans les anciens auteurs.

Ponctuation ; difficultés qu'elle présente.

Proverbes qui se trouvent dans nos poëtes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Noms propres et noms de lieux corrompus et défigurés par les anciens auteurs.

Mots empruntés aux langues étrangères

Usages anciens.

SUIVI DES

CURIOSITEZ FRANÇOISES, pour supplément aux Dictionnaires

Ou *Recueil de plusieurs belles proprietez, avec une infinité de proverbes et quolibets pour l'application de toutes sortes de livres, par* **Antonin OUDIN.**

TOME CINQUIÈME

NIORT

L. FAVRE, éditeur du GLOSSARIUM de Du Cange,

RUE SAINT-JEAN, 6.

—

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

De cecy en avant, *express. adv.* D'ici en avant, désormais. (Monstr. vol. I, fol. 176.)

De ce dehors dedans, *express. adv.* A l'envers. « Ils portoient leurs escuz *de ce dehors* « *dedans.* » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 106.)

Décéder, *v.* Passer. « *Décéder* de ce monde en « l'autre », pour passer de ce monde en l'autre, « mourir. » (Joinv. p. 126.) (1) De là nous avons dit *décéder* pour mourir. On voit dans Du Cange, *decessus* pour défunt, décédé.

De ce derrier devant, *express. adv.* Sens dessus dessous, à l'envers.

> . . . . *De ce derrier devant*
> Me monstrez votre langage.
> Poës. MSS. du Vatican, n° 1522, fol. 164, R° col. 1.

Deceleur, *s. m.* Qui décèle [« Le prix d'argent promis au *deceleur* (Amyot, Alc. 36). »]. (Dict. de Cotgrave.)

De ce me vent. Façon de parler explétive ou affirmative.

> Li garrot empené d'arain
> Lessent leur lieus, *de ce me vent*,
> Plus tost que tempeste ne vent. *(G. Guiart, 312.)*

Decende, *s. f.* Sorte de vêtement. Peut-être en forme de « dalmatique. » « Les chevaliers qui se « combatent pour murtre ou pour homecide, se « doivent combatre à pied, et sans coiffe, et estre « roignées à la reonde, et estre vestus de cotes ver- « meilles, ou de chemises ou de doubles *decende* « courtes jusques au genoill, et les manches copées « jusques dessous le coude. » (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Empeditis* sous *Epidecen* [d'après les Assises de Jérusalem, ch. 94].)

De ce non car. Sinon que.

> . . . Il m'a fait un plaisir concevoir
> Dont je ne puis guerre don *de ce non* (2)
> *Car* quant je cuide estre bien avancié
> Je me trouve toudis au dire voir
> Que j'ay un pié deschaux, l'autre chaucié.
> Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 160, col. 1.

Decepte. [Intercalez *Decepte*, fraude, aux Ord. (VII, 190, an. 1387):

> Plusieurs faultes, fraudes et *deceptes*.] (N. E.)

Deceptif. [Intercalez *Deceptif*, frauduleux, au reg. JJ. 159, p. 249, an. 1404 : « Combien que feu « Simon Bradieu fu marié eu femme dont il devoit « estre content, neantmoins par ses sollicitations « *deceptives*, il emmena folier par le pais Hubi- « nette seur de l'exposant. »] (N. E.)

Deception, *s. m.* L'action d'être trompé ou de tromper. Le mot *déception* est encore en usage comme terme de palais (3). Voy. les auteurs cités sur les autres orthographes. Quoique ce mot désignât communément la fraude, il signifioit aussi quelquefois la simple méprise. On trouve *decepte* pour mécompte, dans les Contred. de Songecreux, f° 68. *Décevance* est pris en ce même sens, dans les Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 354.

VARIANTES :
DECEVEMENT. Modus et Racio, fol. 93, V° (4).
DESCOYT. Britt. Loix d'Anglet. fol. 73, R° (5).
DECEPT. Contred. de Songecr. fol. 19, R°.
DECEPVEMENT. Ibid. fol. 50, V°.

Deceptivement. [Intercalez *Deceptivement :* « frauduleusement et *deceptivement*, » au reg. JJ. 156, fol. 67, an. 1401.] (N. E.)

Déceptueux, *adj.* Trompeur. Le P. Labbe, dans son Gloss. rend ce mot par *versipellis*.

VARIANTES :
DÉCEPTUEUX. Gloss. du P. Labbe.
DECEPTIF. Gloss. de Marot.
DECEVABLE. Chr. S. Den. t. I, fol. 111, V°.

De ce que, *conjonc.* En sorte que. « Si un « lievre revenoit sus soy, il defferoit les routes *de*

(1) Ce verbe n'est pas au Gloss. de l'éd. de Wailly ; l'historique ne commence pour lui qu'au XVIe siècle : « Le Seigneur reserve à salut d'aucuns lesquels *decedent* petis enfans de ce monde. » (Calvin, 1079-80.) (N. E.)
(2) Lisez *guerredon recevoir*, c'est-à-dire tirer profit, car... (N. E.)
(3) Le mot est dans la Rose (v. 8960 : « Tel *deception* Vient de la fole vision. » (N. E.)
(4) Comparez Froissart, II, 175 (par doubtance de *decevement*), et le reg. JJ. 117, p. 35, an. 1380 : « Thomas Brisoul par son mauvais engin et faulx *decevement*, avoit fortraitte Alisete, femme de Pierre Picart, d'avecques son dit mari et menée jouée hors du pais. » (N. E.)
(5) *Descoyt*, pour *dechoite*, *deschoite* (comparez *échoite*) forme concurrente de *decheü* : « Car voirement les veoient il aprochier et ne se doubtoient de le *dechoite*. » (Froissart, II, 404.) (N. E.)

« *ce que* les chiens n'en pourroient mie si bien « assentir. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 259.)

Decercler, *v.* Oter les cercles, les bords (1). (Cotgr. et Borel.)

Decerner, *v.* Détacher [traduisez par *décharner*, ôter la chair]. On a dit des vers qui se trouvent dans la tête du cerf, qu'ils s'arrêtent entre le massacre et la tête et y travaillent « *jusqu'à* « ce qu'ils ayent rongé et *decerné* la teste d'avec le « massacre. » (Salnove, Vén. p. 13.)

VARIANTES :

DECERNER. Salnove, Vén. p. 13.
DECHERNER. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 82, R°.
DESSERNER. Modus et Racio, fol. 15, V°.

Decerveler, *v.* Oter la cervelle. « Le lapide- « rent de pierres tant qu'ils le *decervelerent.* » (Chr. de S. Den. t. I, fol. 30.)

Deceu, *adv.* A l'insu. (Cotgrave et Oudin.) On trouve *descire* pour « nescire », dans le Gloss. lat. de Du Cange.

Vous donner rendez vous *au deceu* de son frere,
Est de sa passion une preuve assez claire.
L'Amour à la mode de Th. Corneille, acte IV, sc. II.

VARIANTES :

DECEU. Th. Corn. l'Amour à la mode, act. IV, sc. 2.
DEÇU (au). P. Corn. Mélite, act. 2, sc. 7 (2).
DESCEU. Ord. t. III, p. 669; Nuicts de Strap. t. II, p. 270.

Decevamment, *adv.* Faussement, d'une façon trompeuse.

. . . . . Plus aime *decevamment*
Li traites qui triche et ment;
Ocist plus tost sanz plaie,
Que li hardiz qui en valor l'essaie.
Poes. MSS. avant 1300, t. I, p. 230.

On lit *decevement* dans la Chr. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1211, et ce mot est rendu dans le latin par *fallaciter.*

VARIANTES :

DECEVAMMENT. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 23.
DECHEVAUMENT. Ibid. t. III, p. 1138.
DECEVAUMENT. Chr. fr. de Nangis, an 1211 (3).
DECEVEMENT. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 33, R°.

Decevance, *s. f.* Déception [le mot est dans Couci (XVI) : « Se m'ociez ainsi par *decevance.* »].

VARIANTES :

DECEVANCE. Coquillart, p. 52.
DECEIVEMENT. Marbodus, col. 1678.
DECEPVANCE. Monet, Gloss. de l'Hist. de Paris.
DECEPCION. Ord. t. I, p. 733.
DECEPTION. Clém. Marot, p. 632.
DECEPTE. D'Argentré, Cout. de Bret. p. 605.
DECEYTE. Britt. Loix d'Anglet. fol. 165, V°.
DESCEYTE. Carta Magna, fol. 34, V°.
DECOITE. Modus et Racio, MS. fol. 93, V°.

Deceveresse, *s. f.* Trompeuse. « Le roy Modus « monstre à plusieurs gens la manière de moult « de déduis de chiens et d'oiseaux, pour oster a le « dame oiseuse une très mauvaise sorciere de ses « œuvres, laquelle est grande *decevresse* du « monde. » (Modus et Racio, MS. fol. 197, V°.)

VARIANTES (4) :

DECEVERESSE. Al. Chart. l'Espér. p. 277.
DECEVRESSE. Modus et Racio, MS. fol. 197, V°.

Deceveur, *s. m. et adj.* Trompeur. Ce mot est formé du verbe *décevoir* qu'on trouvera ci-après.

VARIANTES :

DECEVEUR. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 216.
DECEPVEUR. Molinet, p. 123.
DECEVEOUR. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1161.
DECIVEIRES. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 137.

Decevir, *v.* Dépérir. En latin *tabere*, selon le Gloss. du P. Labbe.

Decevoir, *v.* Tromper, séduire, attraper [A]. Découvrir par finesse [B]. Attirer [C] (5). Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *decipere*, *fallere* et *seducere.*

[A] Ce mot subsiste dans le premier sens sous cette orthographe (6).

On l'employoit dans les proverbes suivans :

1. « Hahay, deceu suis, ou *decevoir* cuiday. Tel « cuide au soir *decevoir* son seigneur, qui chet en « la pitié. » (Percef. vol. V, fol. 111.)

2. Legier croire fait *decevoir.* *(L'Am. rendu cord. p. 514.)*

S. Bernard a dit : « Si je ne fuyes *deceus*, » comme nous dirions si je ne me trompe. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 189.)

[B] Le mot *decevoir*, dans le vers suivant, semble signifier « decouvrir par finesse. » C'est une extension « d'attrapper » :

Je les *deçus* par leur rire. *(Froiss. p. 171.)*

[C] Ce verbe signifie « attirer » dans cet autre passage ; c'est une extension de « séduire » :

Tout autre si com l'aymant *deçoit*
L'aguilette par force et par vertu,
A Madame tout le mont retenu
Qui sa biauté conoist et aperçoit.
Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 676.

CONJUGAISON :

Deceouet, pour séduise. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. page 365.)

Decepu, part. Deçu, trompé. (Gloss. de l'Histoire de Bretagne.)

Deceput, prét. Trompa. (Ibid.)

Dechoi, part. Trompé. (Fauchet, des Origines, livre I, p. 80.)

Dechoit, ind. Trompe. (Borel.)

Decius, part. Déçu, trompé. (Ph. Mouskes, MS. page 157.)

(1) Il signifie encore briser le cercle du heaume : « Et ses escus tous descaupés Et ses heaulmes tous *decerclés.* « (Roman de Cléomadès.) (N. E.)

(2) On disait à mon *déçu* : « Ma mère, à mon *déçu*, par Ephite avertie, Avec tous ses efforts empêchait ma sortie. » (Rotrou, Antig., III, 2.) (N. E.)

(3) Cette forme est dans la Chr. des ducs de Normandie, ainsi que *decevantment.* (N. E.)

(4) On lit au Roman de Cléomadès : « Encoir soit il et biaus et gens, C'est uns *decepveres* de gens. » (N. E.)

(5) Au moyen, *se decevoir* est commettre un méfait : « On n'aura jamais fiance en nul hault prince, puis que le duc *s'est* ainsi *deceü.* » (Froiss., XII, 165.) (N. E.)

(6) Ce sens se rencontre au XII[e] siècle, dans Coucy (XVIII), dans Thomas de Cantorbery (57) : « A ses clers prist conseil qui ne l' *decurent* pas. » (N. E.)

Decoit, part. Déçu, trompé. « Si en cuit estre « moult deçoit. » (Fabl. MSS. de S. G. fol. 2.)

Descoit, ind. prés. Trompe. (Modus et Racio, fol. 93, V°.)

Desoit, ind. prés. Trompe. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 114.)

Dessüe, part. fém. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, folio 192.)

Desurent, prétér. Déçurent.

VARIANTES :

DECEVOIR. Orth. subsist. ; S. Bern. p. 189.
DECEPVOIR. Le Jouvenc. MS. p. 38.
DECHEVOIR. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 981.
DECHOIVRE. Ibid. t. II, p. 951.
DECIVOIR. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 121 et passim.
DESCHOIVRE. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 956.
DEÇOIVRE. Fabl. MSS. de S. G. fol. 77, R° col. 1.
DECOIVRE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 67, V° col. 2.
DESCEVOIR. Modus et Racio, MS. fol. 93, V°.
DEZOIVRE et DEZOYVRE. S. Bern. p. 48.

Decevrer, *v.* séparer (1). On a dit en ce sens : « *decevrer* le mal du bien. » (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 137.) « Si me *decevretz* d'environ « toy, » si tu me séparois de toy. (Hist. de la S[te] Croix, MS. p. 20.)

Dechaïr, *v.* Décheoir, dépérir (2).

Qui dechiet, mal li chiet
Ce dit li vilains.
Prov. du C[te] de Bret. MS. de S. Germ. fol. 114.

CONJUGAISON :

Décharra, fut. Decheoira. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 252.)

Dechaut, pour tombe, subj. (S. Bern. Sermons fr. MSS p. 174.)

Dechéons. (Id. p. 48.)

Dechet, ind. prés. tombe. (Les Marg. de la Marg. folio 3.)

Déchie, subj. Déchoie. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, folio 238.)

Dechié, part. Déchu. (Ibid. n° 7615, t. II, fol. 170.)

Déchiéce, subj. Déchoie. (G. Guiart, fol. 16.)

Dechieent, imp. (Poës. MSS. avant 1300, t. III, page 1096.)

Dechiet, ind. Décheoit. (Prov. du C[te] de Bretagne, MS. de S. G. fol. 114.)

Déchout, part. Tombé. (Al. Chartier, p. 707.)

Dechoust, prét. Tomba. (Ord. des Rois de France, t. III, p. 656.)

Dechut, part. Déchu. (Fabl. MSS. du R. n° 7989, folio 210.)

Dekiece, subj. Déchoie. « Que sa hautesse ne « *dekiece*. » (Ph. Mouskes, MS. p. 513.)

Dekiet, ind. Décheoit. « Li gros grains *dekiet*. » (Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 301.)

Dequant, part. prés. Tombant. (Poës. MSS. Vatic. n° 1490, fol. 142.)

Deschiet, ind. Tombe. (Petit J. de Saintré, p. 91.)

Descheye, subj. prés. Tombe. (Machiavel, Disc. sur Tite-Live, p. 77.)

Dessoivre, ind. tombe. (Règle de S. Benoît, latin fr. MS. de Beauv. ch. 72.)

VARIANTES :

DECHAIR. Poës MSS. avant 1300, t. III, p. 1092.
DECHAOIR. Ibid. p. 1096.
DEKAIR. Ph. Mouskes.
DEQAER. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 142, V°.
DESCHAIR. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1277.
DESCHEOIR. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 121.
DECHEIR. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 219.

Dechant. [Intercalez *Dechant*, variations longues et discordantes, que les chantres exécutaient sur les notes du plain-chant à l'aide de la pédale, quand les règles de l'harmonie étaient encore inconnues. Ce fut d'ordinaire le nom des intonations, du graduel et des *benedicamus*, mélodies nouvelles tirées du chant primitif, *de cantu sumptæ* (voy. La Fage, Cours complet de Plaint-Chant, n° 794) : « Comme devotement il fit chanter la « messe et solempnement glorieuses vespres et « matines et tout le service à chant et à *dechant*, à « ogre et à treble. » (Ann. du règne de S[t] Louis, p. 223.) On trouve aussi la forme *deschant* (Renart, v. 2137) :

Atant à Renart envaï
Un benedicamus farsi,
A orgue, à treble et à *deschant*.

Molinet, au *trosne d'honneur*, écrit aussi :

Oiseaux des champs chantant chans et *deschans*.] (N. E.)

Dechanter. [Intercalez *Dechanter* : 1° Exécuter le déchant :

Ki donc oïst canter archangles,
Descanter puceles et angles.

Eust. Deschamps, d'après Raynouard, écrit : « *Deschanter* par figure de note. » Molinet l'applique, comme *deschant*, aux oiseaux :

Pies, frions, linottes, et moissons
Là *deschantent* par diverses façons.

2° Cesser de chanter :

Dechantez maiz, Quenes, je vous en prie,
Car vos chansons ne sont mès avenanz.
Hugues d'Oisi (Laborde, 212.)] (N. E.)

Decharboter, *v.* Débarrasser. (Le Duch. sur Rabelais, t. I, p. 198.)

Décharge, *s. f.* Charge, cargaison. « Gyot Lous« siers, qui eut la charge de conduire l'artillerie, « et aussi le seigneur Chaudyot, lequel eut commis« sion d'aller avec la *décharge* de la grande nef de « France. » (Voyage de Charles VIII à Naples, par Pierre Desrey, p. 194.)

Déchargé, *adj.* Mince, menu. C'est en ce sens qu'on a dit que les lévriers « doivent être grands et « bien *déchargés*. » (Salnove, Vén. p. 250.) Les

(1) C'est là une orthographe fautive pour *deserrer* (JJ. 99, p. 450, an. 1368) : « Depuis par le consentement desdis conjoins et d'aucuns leurs amis, furent *decevrez* et separez li un de l'autre. Il puet bien avenir que un mariages est *desserrés* par sainte eglize, quant au lit : et ne pourquant les enfans que il orent, quand il furent ensamble, si ne sont pas prouvé pour batart. » (N. E.)

(2) Il signifie aussi : 1° Retrancher : « Senz riens *déchair* des pourfiz de toutes les choses devant dites vendues. » (JJ. 56, p. 175, an. 1316.) 2° Sortis de charge (Ord., IX, p. 480, an. 1409) : « Desquelx dix eschevins chascun an au jour S. Thomas apostole en *dechient* chuincq. » (N. E.)

chiens pour le loup doivent être « *dechargés* « d'épaules. » (Ibid. p. 251.)

Decharnu, *adj.* Décharné, maigre (1). On a dit en parlant des femmes : « Ils s'en voient tant d'autres « que leurs visages popins et gentils font desirer « leurs corps ; mais quand on y vient, on les trouve « si *décharnues* que le plaisir et la tentation en « sont bientôt passez. » (Brant. Dames Gallantes, tome I, p. 34.)

Decharongner. [Intercalez *Decharongner*, déchiqueter, au reg. JJ. 119, p. 201, an. 1381 : « Lequel Bridoul.... dist.... à icellui boucher : « pourquoy t'entremes-tu de tuer char, quant tu « ne la scez appareillier ; il sembloit que chiens « eussent *decharongnée* celle truye que tu avoies « tuée. »] (N. E.)

Dechassemant, *s. m.* L'action de chasser, expulsion. (Monet, R. Estienne, Oud. et Cotgr.)

Dechasser, *v.* Chasser, expulser.

VARIANTES (2) :
DECHASSER. Joinv. p. 95 ; Vill. p. 2.
DESCHASCER. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 982.
DESCHASSER. J. Mar. p. 8 ; Cretin, p. 180.
DÉCHACER. Modus et Racio, MSS. fol. 180, V°.
DECHASER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 202, V° col. 2.

Dechausser (se), *v.* Terme de vénerie. Il se dit du loup, quand il gratte. Le loup, « quand il « gratte, que nous appellons *se dechausser* (3), il le « fait avec plus de violence que la louve. » (Saln. Vén. p. 269.)

Dechausseures, *s. f. p.* Terme de vénerie (4). Trace du loup qui a gratté, ce que l'on appelle *se déchausser*. (Voyez DECHAUSSER ci-dessus.)

Decheable, *adj.* Sujet à décheoir. (Eustache Desch. p. 321.)

Décheance, *s. f.* Orthographe subsistante.

VARIANTES (5) :
DÉCHEANCE. Monet, Nicot, Dict.
DESCHÉANCE. Ibid.
DECHEUTE. Pasq. Rech. p. 883.
DESCHUTE. Cotgrave.
DÉCHUTE. J. d'Aut. Ann. de Louis XII, MSS. fol. 103.
DECOITE. Tri des IX Preux, p. 235, col. 1.

Dechéement, *s. m.* Dépérissement, décadence, l'action de décheoir. Ce mot est employé pour désigner l'état de décrépitude, dans les Assises de Jérusalem, p. 164. On trouve dans l'Histoire de Jean Boucicaut, p. 170 : « La ruine et *déchéement* du « lieu. » Le latin *debilitas regni Francorum* de Rigord est traduit par « le *dechéement* du royaume « de France » (dans les Chron. de S. Denis, t. II, fol. 45, v°.)

« Deschéance de fief » est l'action de décheoir de son fief, la forfaiture. (Voy. Godefr. Annotat. sur l'Hist. de Charles VI, p. 692.)

VARIANTES :
DECHÉEMENT. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 13, V°.
DESCHÉEMENT. Hist. de J. Boucic. p. 170.
DESCHEOIMENT. Gloss. du P. Labbe.
DECHOIEMENT. Ibid.
DÉCHIE. Ord. t. I, p. 389.

Decheminer, *v.* Quitter la route.

Lors me *decheminai*,
Vers eles m'en alai. *(Poës. mss. t. II, p. 833.)*

Decherqueler, *v.* Partager les champs. Mot employé en ce sens dans l'Artois. (Du Cange, Gloss. latin, à *Circamanaria*.)

Dechès. [Intercalez *Dechès*, pour décès : « Je « [Bernard de Moroeul] ordenne que ledite contesse « ait pour son mariage, après mon *dechès*, tel don « et tel devis, comme j'ai fait à laditte Marie ma « fille. » (Cart. de Corbie, an. 1302.) On trouve aussi *dechet* (Charte de 1274, Du Cange, II, 757, col 1). Enfin on lit dans Froissart (II, 144) : « Apriès « le *dechiès* de son père. »] (N. E.)

Dechevanché, *part.* Appauvri. « A *dechevan-* « *ché* nos dits royaume et subjects d'iceluy. » (Proc. de J. Cuer, MS. p. 6.)

Dechi, *adv.* De là. « Il ere à une jornée *dechi.* » (Villehard. p. 184.)

VARIANTES :
DECHI. Villehard. p. 184.
DICHI. Ibid. à la marge.

Dechiller, *v.* Terme de vénerie [il est pour *deciller*]. On a dit en parlant des oiseaux de proie que l'on apprivoise en les empêchant de dormir : « Quant il sera nuit, si luy soit coupé le fil de « quoy il sera chillé et soit *dechillé* de tous poins, « et encores le veille celle nuit et ne soit veile, se « tu vois qu'il fust assez seur entre les gens. » (Modus et Racio, MS. fol. 61.)

Dechoite ou **Dechet**. [Intercalez *Dechoite* ou *Dechet*, et voyez les notes sous *deception*.] (N. E.)

Deci, *adv.* D'ici. Ce mot est adverbe de temps et de lieu, et ses significations varient selon les mots avec lesquels il se construit. Ainsi on a dit :

1° *Deci adoncque*, pour d'ici à ce que, de ce moment ici jusqu'à ce que.

2° « *Deci en droit*, » c'est-à-dire de ce moment.

Je vos otroi *deci endroit*
Le milior destrier de m'estable.
Poës. fr. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1342.

3° « *Decy à lendemain*, » pour d'aujourd'huy à demain. (Ord. des R. de Fr. t, I, p. 526.)

4° « *Desci que, desi au, desie au, desi que, disi que*, » c'est-à-dire « jusques à. » « Trestot la pourfendu « *desci qu'à* la corée. » (Fauch. L. et Poës. fr. p. 112.) « *Desi au* morir. » (Poës. MSS. av. 1300, tome III, p. 1223.) « *Desie au* cler matin s'est muciez et « celez. » (Rom. de Rou, MS. p. 46.)

(1) On lit dans la Chanson d'Antioche (V, 880) : « Trestout maigre et caitif et de fain *descarné.* » (N. E.)
(2) On lit déjà dans Thomas de Cantorbery (74) : « Destruiras les iglises, les clers *deschaceras ?* » (N. E.)
(3) « A la fin les Gaulois commencerent jà à *deschausser* les roues de ces chariots (Amyot, Pyrrhus, 63) », c'est-à-dire à déterrer. (N. E.)
(4) Nous disons *dechaussière* ou *dechaussure.* (N. E.)
(5) « Mais jo quit dire veir de cele *decevance.* » (Th. de Cantorbery, 101.) (N. E.)

5° « Desi atant que, » c'est-à-dire jusqu'à ce que. (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 28.)

6° « Desi comme, » c'est-à-dire comme, ainsi que. (Britt. Loix d'Anglet. fol. 79.)

7° « Desi ichi, » pour jusqu'ici, jusque à présent. « L'amours ma fait grant bien *desi ichi.* » (Poësies MSS. du Vat. n° 1490, fol. 8.)

8° « *Dessi laque,* » c'est-à-dire jusqu'à ce que. (Voyez le Rom. de Brut, MS. fol. 4.)

9° « *Dessy en avant,* » dorénavant, désormais ou jamais. (Eust. Desch. fol. 177.)

10° « *Desy qui en avant,* » d'ici en avant. (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 606.)

11° « Avant deci devant que », jusqu'à ce que. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 128.)

12° « Deci alor que », jusqu'à ce que. (Contin. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 585.)

13° « Desni qui en avant », d'ici en avant. (Ord. t. III, p. 391.)

VARIANTES :

DECI. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 325.
DECY. Ord. t. I, p. 526.
DESCI. Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 112.
DESI. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1223.
DESIC. Rom. de Rou, MS. p. 46.
DESSI. Rom. de Brut, MS. fol. 4, R° col. 2.
DESSY. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 177, col. 3.
DESY. Ord. t. II, p. 606.
DISI. Rom. de Rou, MS. p. 371.
DESNI. Ord. t. III, p. 391.

Décider, *v.* Prononcer. « Faire *décider* jugement », se trouve pour faire juger dans Bouteiller. On lit *devaller* dans un autre exemplaire MS. « S'est advancé de cognoistre et vouloir cognoistre « par luy, ses subjects, hostes, et cottiers de plaintes, recevoir des contracts, marchez ou debtes « non payées, et de ce faire conjura ses dicts juges « par luy, son majeur ou lieutenant, et en faire « *décider* jugement en tenant cour sur ce et faire « exploictation de justice. » (Bouteiller, Som. Rur. page 116.)

Decime, *s. f.* Monnoie [A]. Règlement [B]. Le nombre dix [C] (1).

[A] Ce mot est interprété au premier sens dans le Gloss. lat. fr. de S. G. cité par Du Cange, au mot *Era.* [l'origine est le latin *æs, æris, æra*], On y lit : « *Era, ere, decime, monnoye.* »

[B] *Decime* signifie règlement, décision en ce passage : « Les jugemens et *decimes* qu'en semblables « matieres sont esté faicts et ensuivis. » (Cout. de Bueil, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1237.)

[C] Le sens propre de ce mot, comme adjectif, est la dixième partie ; on l'a employé comme substantif pour le nombre même de dix, un dixain. C'est ainsi que l'on a dit : « Une fois en la decime », pour une fois sur dix.

Une fois en la decime. (Al. Chart. p. 716.)

Decimestre, *adj.* De dix mois. (Oudin.)

Decine, *s. f.* Le courant de l'eau. (Dictionn. de Monet.) « Aller à la *decine* [lisez *derivé*], » pour aller au courant, à la descente de l'eau. (Ibid.)

Decipé, *s. m.* Tromperie. Froide allusion avec le mot *recipé* en usage dans la médecine. On a dit en parlant des ordonnances des médecins : « Pour « un recipé on trouve un *decipé.* » (Pasq. p. 445.)

Deciple. [Intercalez *Deciple*, disciple, dans un psautier du XIII[e] siècle : « Mi *deciple* qui o moi « avoient demoré, s'esloingnierent de moi. » (Bibl. Mazarine, n° 258, fol. 48.] (N. E.)

Decipline. [Intercalez *Decipline*, punition :

Si prans Gerard, si en fai *decipline*,
A jugemant de ta chevalerie.
Gérard de Vienne, v. 3331.] (N. E.)

Decipliner. [Intercalez *Decipliner*, flageller avec une discipline :

En peu de terme l'ont tout *decipliné.*
Roncisvals, p. 202.] (N. E.)

Decirconcir, *v.* Abjurer la circoncision. Abjurer la religion dans laquelle on circoncit. « Combien voit de monde en la guerre des Turs et « des Grecs, accepter plustost la mort très aspre que « de *se descirconcir* pour se baptiser. » (Essais de Mont. t. I, p. 408.)

Decis, *part.* Décidé. « Comme il estoit par la « loy lors *decis* [participe fait sur *decisum*]. » (Tri. de la Noble Dame, fol. 156.) Dans la confession de foi d'Henri IV, on lit : « J'approuve sans aucun « doutte et fais profession de tout ce qui a esté « *décis*, déterminé et déclaré par les saints canons « et conciles généraux. » (Mém. de Sully, t. II, p. 67.)

Decitiaulx, *adj.* Nous trouvons ce mot pour épithète de puces dans le passage suivant. Nous ne pouvons déterminer sa signification :

Ort drap et puces *decitiaulx. (E. Desch. 359.)* (2)

Decivaule, *adj.* Décevable, séductrice, séduisante, trompeuse. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 364.) En latin *seductrix* qu'il a formé du latin *seductor.* (Voy. DECEVOIR ci-dessus.)

Declairer, *v.* (3) Déclarer, expliquer.

. . . . . . M'a dit et *déclairé*
Que l'on vouiloit de moy faire un narré. *(Faifeu, p. 5.)*

VARIANTES :

DECLAIRER. M. de S. Gelais, p. 8.
DECLAIRIER. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 128.
DECLARIER. Ibid. t. I, p. 764.
DECLEIRIER. Ibid. t. I, p. 653.
DECLERER. Dict. d'Oudin.
DESCLAIRER. J. Marot, p. 71.
DESCLAIRIER. Ord. des R. de France, t. I, p. 526.

Declaratif, *adj.* Explicatif. « Après les propos... « aucunement *déclaratifs* de sa précédente protes- « tation. » (Mém. de Du Bellay, fol. 158.)

(1) Il signifie aussi dîme : « Il jeusne deux fois la sepmaine et donne les *decimes* de tous ses biens. » (Calvin, Instit., 597.) (N. E.)

(2) C'est une faute du copiste ou de l'auteur, car le vers n'a que neuf pieds. (N. E.)

(3) C'est encore la forme du Berri. Le sens primitif de la racine *clair* est éclaircir : « Sans ouvrir ne *declairer* la matière. » (Froissart, XII, 153.) Le même auteur donne la forme savante declarer (VI, 264) : « Le saint Esperit, qui lui avoit donné entendement de *declarer* toutes ces ancyennes et troubles escryptures et propheties. » Voyez aussi la Rose, v. 132. (N. E.)

Déclaration, *s. f.* Déclaration. Orth. subsist.

Declaration se dit pour les biens en roture, « comme adveu et denombrement » pour les biens nobles. (Bout. Som. Rur. p. 516.) Il y a cependant des exceptions à faire (1).

Declarement, *adv.* Clairement, évidemment. « Tout adjournement pour avoir treves, doit estre « baillé nommément et *declarement* en demandes « et treves. » (Cout. d'Anjou, au Cout. Gén. t. II, page 68.)

Declin, *s. m.* Orth. subsistante. (V. Declination.)

VARIANTES :

DECLIN. Orth. subsist.
Declinement. Dict. de Cotgrave.

Declination, *s. f.* Pente [A]. Décadence, déclin [B].

[A] Le mot *declin* subsiste encore, mais il étoit autrefois d'un usage plus étendu. Ainsi on disoit « le *déclin* de la coline » pour la pente. (Mém. de Sully, t. I, page 396.) On trouve dans le même sens « la *declination* terrestre des montagnes » dans le Tri. des IX Preux, p. 317.

[B] On disoit aussi *déclin* pour « décadence ».

Malostruz a *declin*.
Marc. et Salem. MS. de S. G. fol. 116.

De là « aller et tourner à declin », pour aller en déclinant. « La besogne *alla à declin* et mal pour « eux. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, page 26.) « Conte Thibaut qui du tout defailloit et *tournoit à* « *déclin*, ainsi comme celuy qui commence à cheoir « de la roe de fortune. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 245.) « Venir à *declinement* » se lit dans Geofr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv. fol. 53. On dit encore le *declin* de l'âge. On trouve dans Montaigne « la *declination* d'age. » (Ess. t. III, p. 77.) (2)

Decliner, *v.* Eloigner, détourner [A]. Diminuer [B]. Nommer, appeler [C] (3). Ce mot, dans S. Bern. répond au latin *declinare*.

[A] On lit dans le premier sens : « Se tu tuës les « pécheurs, Mondieu, que le sang des hommes se « *declinera* à moy. » (Petit J. de Saintré, page 86.) C'est l'interprétation du verset qu'il rapporte du pseaume de David : « *Si occiderit Deus peccatores,* « *viri sanguinem declinate a me.* » (Voyez la note de l'éditeur.) « Fouyr et *décliner* le danger. » (Mém. de Du Bell. fol. 339, V°.)

[B] *Décliner*, dans le sens de « diminuer, » a donné lieu à l'expression « decliné de biens » pour désigner celui dont les biens sont diminués, qui faute d'en avoir assez ne peut payer ses dettes. « Un forain « estant *decliné de biens* sans dol et fraude peut « prendre la franchise de la ditte ville, par laquelle « il est franc quant à son corps, demeurans neanmoins les crediteurs entiers pour poursuivre « leurs debtes sur les biens du dit debteur. » (Cout. de Valenciennes, au Cout. Gén. t. II, p. 251.)

[C] *Décliner* se trouve pour nommer, appeler, dans le vers suivant :

Hermès Andrieus le *decline*. *(E. Desch. 573.)*

De là, cette façon de parler : « se je vole veir « *decline* » si je vous déclare le vrai. (G. Guiart, MS. fol. 29.)

VARIANTES :

DECLINER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 70 et 71.
Decligner. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 364.

Déclinquant, *adj.* Babillant.

Et leur *declinquante* noyse. *(J. Tahur. p. 279.)*

Decliquer, *v.* Tirer [A]. Lâcher [B]. Frapper [C]. Se détacher, tomber [D]. Dégoiser, expliquer au long [E]. Proprement ce mot signifie lâcher le ressort, la détente d'une machine de guerre ou d'une arme comme l'arbalète (4). On l'a dans la suite employé dans un sens impropre pour les grosses pièces d'artillerie et il a signifié « tirer (5) ». Il s'est dit plus improprement encore pour « lâcher », détacher, décharger un coup (6), comme un coup de hache ou toute autre chose, et enfin pour babiller (7), « dégoiser », expliquer au long. Fauchet donne ainsi l'étymologie de ce mot : « Du temps de « Charles maigne environ l'an .VCCLX. une chronique « appelle cet instrument janclides et clides dont « possible vient le mot *descliquer*, pour legerement « lascher une parolle volant soudainement, ainsi « que celle d'un babillard, pour ce que les instru- « ments jettoient une ou plusieurs grosses pierres. » (Fauch. des Orig. liv. II, p. 118.)

[A] Ce mot s'est employé dans le sens générique de « tirer » appliqué à l'artillerie.

On faisoit trompettes bondir,
Canons, bombardes *décliquoient*
Et les gens d'armes y frappoient *(Bat. du Liege, 376.)*

[B] *Descliquer* signifie « lâcher » dans le vers suivant :

Pour *descliquer* vent en tous lieux. *(Molin. p. 184.)*

[C] Ce même mot est mis pour « frapper, » décharger un coup en ce passage ; un chevalier anglois au siége de Paris estant allé faire une bravade aux Parisiens en 1370 : « Il trouva un boucher sur le « pavement, moult fort lourdier, et qui bien l'avoit « veu passer : lequel tenoit une hache trenchant, à

(1) Il signifie encore éclaircissement, explication : « Encores pour mieux esclaircir ceste grande et noble matere et ouvrir le *declaration* des linaiges. » (Froissart, II, 20.) (N. E)

(2) *Declination* n'apparaît pas avant le XVIe siecle, tandis que *declin* est déjà dans Roland : « La meie honur est tournée en *declin*. » (Vers 2890.) (N. E.)

(3) Il signifie encore réciter : « Ci falt la geste que Turoldus *declinet*. » (Roland, v. 4002.) (N. E.)

(4) Ou même d'un arc : « Et chil archier commenchierent à *desclichier* saiettes fort et roit. » (Froissart, VI, 164.) — « Par male fortune, en *descliquant*, feri de laditte vire ledit Pierre ou oel. » (JJ. 121, p. 20, an. 1382.) (N. E)

(5) « Cil dou Kesnoy *descliquierent* canons et bombardes qui jetoient grans quarriaus. » (Froissart, III, 152.) (N. E.)

(6) « L'exposant... par male fortune en *descliquant*, feri de la ditte vire ledit Pierre ou oel, dont mort s'est ensuye. » (JJ. 121, p. 20, an. 1382.) *Decliquer* est synonyme de decocher, qui s'employait pour les gros engins comme pour les arcs : « El al descocier de le fleke [verge du trébuchet] penses. » (Album de l'architecte picard Villard de Honnecourt, p. p. Lassus et Darcel.) (N. E.)

(7) « Et puis firent *descliquier* ces trompettes. » (XV, 293.) (N. E.)

« longue poignée, et fort pesant. Ainsi que le che-
« valier s'en r'alloit tout seul et que de ce, ne se
« donnoit garde, celuy vaillant boucher luy vint
« sur le costé et luy *décliqua* un coup entre le col
« et les épaules, si grand, qu'il renversa tout à deus
« sur le col de son cheval : et puis recouvre, et le
« refiert ou chef et luy met la hache de dens. »
(Froiss. liv. I, p. 401.) [Comp. Kervyn, VIII, 35.]

ᴰ Ce mot a été employé pour se « détacher, « tomber ».

Ou cheminée ou pierre qui *desclique. (E. Desch. 314.)* (1)

ᴱ On a dit *descliquer* pour « dégoiser, expliquer « au long ».

Que tu m'orras bien *descliquer*
Quant il aura fait sa demande. *(Path. Farce, p. 74.)*

VARIANTES :

DECLIQUER. Froissart, livre I, p. 401.
DECLICQUER. L'Amant rendu cordel. p. 503.
DESCLICQUER. Molinet, p. 184.
DESCLIQUER. Fauch. Orig. p. 118.

Décliqueur, *s. m.* (2) Babillard, parleur.

Expers, habilles, *decliqueurs. (Coquill. p. 2.)*

Decloit, *s. m.* Excrémens. Ce mot, qui paroît formé de *déclore*, ouvrir, lâcher, semble avoir été employé pour signifier les matières que rend un malade. Dans l'énumération des sept arts que Charlemagne avoit fait peindre dans son palais, savoir : la grammaire, la musique, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'arithmétique et l'astrologie, on parle ainsi de la médecine qu'on appeloit « physique » :

Dont le fisique l'une di,
Ki par orinaus et *décloit*
Monstre quel mal avoir on doit.
De ceus maus scavoir la mecine
Est fisique mestre et racine. *(Ph. Mouskes, p. 254.)*

Declos, *adj.* Manifeste ᴬ. Dépourvu ᴮ.

ᴬ Ces deux significations si différentes ont cependant la même étymologie, le verbe « *déclore*, » ouvrir. De là, *déclos* a signifié « ouvert, » qui n'est point caché, d'où vient naturellement le sens de « manifeste. »

Et si y a une autre chose
Qui en plusieurs lieux est *déclose*
C'est que veneur et faulconnier
Ne me mainent pas voulentier
Avec eulx, et c'est science
Qui moult requiert expérience. *(G. de la Bigne, 150.)*

ᴮ D'un autre côté, on a dit « déclos de conseil » pour désigner que l'on est plus à couvert, à l'abri, garanti par le conseil, dépourvu de conseil. (Essais de Mont. t. II, p. 297.)

Décocher, *v.* partir comme une flèche (3). Ce mot, en ce sens, est pris au figuré. Il subsiste dans le sens propre. On a dit, en parlant de la course d'Atalante :

Le signal fut sonné, quand à teste baissée
L'un et l'autre *décoche* (4) à la course dressée.
Œuv. de Baif, fol 186.

Decoiller, *v.* Châtrer. (Assis. de Jérus. p. 89.)

Decointier, *v.* Désavouer pour parent. On lit au sujet des gens d'église sortis de la lie du peuple :

Ses amis, ses povres acointés
A meintenant toz *decointiez. (Sᵗᵉ Léoc. p. 31.)*

Decoivre, *v.* Prendre en faute, surprendre. Ce mot, pris en ce sens, paroît le même que *decouvrir*. (Voyez DECOUVRIER.)

Fist-il murtre ne trahison
Dont vous le peussiez *decoivre* (5).
Fabl. MSS. du R. nº 7218, fol. 95, Rº col. 2.

Decolace. La fête de la décollation de S. Jean (29 août). (Gloss. de l'Hist. de Paris.) « Le jeudy veille « de monseigneur sainct *Jehan decolaste* vingt « huictième jour du dist mois. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 288.) « Fut la forte ville de Calais « assise par le roy d'Angleterre, l'an de grace « mil .CCCXLVI. environ la *sainct Jean decolaste* en la « fin du mois d'aoust. » (Froiss. liv. I, p. 169.) (6)

VARIANTES :

DECOLACE. Gloss. de l'Hist. de Paris.
DECOLASSE. Chron. scand. de Louis XI, p. 288.
DECOLASTE. Froiss. liv. I, p. 169.
DECOLAST. Cout. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 686.

Decolation, *s. f.* L'action de décoller. On ne dit plus *décolation* qu'en parlant de la décollation de S. Jean. Ce mot s'employoit autrefois pour l'action de décoler, de couper la tête. Froissart, parlant de Jean Desmarets, un des principaux magistrats du parlement de Paris qui avoit rendu de grands services aux rois Philippe, Jean et Charles, et qui fut décollé par ordre de Charles VI, en 1382, dit : « Toutes fois il fut jugé à estre decollé et environ « douze en sa compaignie, et cependant qu'on le « menoit à *sa decolation* sur une charrette et séant « sur une planche, etc. » (Froissart, livre II, p. 233.) [Ed. Kervyn, X, 198.] On trouve *décolure* au même sens dans le Dict. de Monet.

VARIANTES :

DECOLATION. Froiss. liv. II, p. 233.
DECOLURE. Monet, Dict.

Décoler, *v.* Egorger. Proprement couper la tête. On trouve en ce dernier sens *decolare*. (Gloss. lat. de Du Cange.) Ce mot *décoler* est pris pour « égorger » dans le vers suivant, où l'auteur parle du massacre des saints innocens ordonné par Hérode :

A tous les enfans *decoler* (7). *(Ph. Mouskes, p. 276.)*

(1) On lit au fol. 425 : « Tousjours est le martiaux tout prest Qui fiert sur la cloche et *desclique*. » (N. E.)
(2) Le *decliqueur* d'un engin est l'ouvrier chargé de détendre la verge d'une machine de guerre ; il correspond à l'artilleur qui tire la ficelle et décharge le canon. (Violl. le Duc, Dict. d'Archit., V, p. 234 et suivantes.) (N. E.)
(3) Voyez la note sous *Decliquer*, et Renart, v. 12356, v. 18969. (N. E.)
(4) Ce sens de partir, de s'élancer, est dans G. Guiart (v. 2108, 6140, 8176). (N. E.)
(5) Le verbe *couperire* est passé de la quatrième conjugaison en *ire*, à la troisième en *ere*. (N. E.)
(6) Dans l'édit. Kervyn, on a *decollance* (II, 20) ou *decollasse* (V, 206). La racine est une forme fictive en *atia*. (Comparez *Dedicace*.) (N. E.)
(7) « Et fu sacreiz à roi, et fu li pires rois qui onques fust, neis li rois Herodes qui fist les enfanz *decoleir*. » (Menestrel de Reims, § 244.) (N. E.)

Décolleté, *part.* Ecolleté. On voit « *descolatada* « *vestis* (1) » pris au même sens, dans le Gloss. lat. de Du Cange.

Decolper, *v.* Couper [A]. Mettre en pièces [B].

[A] On a dit au premier sens :

Tout l'a par membres *decolpé*. (*Rom. de Brut, p. 60.*)

[B] On a dit aussi découper pour mettre en pièces.

Fist *decoupper*, rompre, fendre, et froisser. (*Marot, p. 205*).

« L'avoit fait battre et *decouper* tant que c'estoit « pitié à voir. » (Hist. d'Artus III, connestable de France, duc de Bretagne, p. 777.) « *Decoupperent* « les engins (2). » (Joinville, p. 74.) Monstrelet, parlant d'un assaut donné à Soissons, en 1414, dit : « Durant cest assaut le capitaine des Anglois qui « estoient dedans la ville avec le dit Engueran de « Bournonville, lequel paravant avoit parlementé « avec aucuns Anglois, qui estoit en l'ost, feit « *descoupper* une porte vers la riviere, par laquelle « entrerent premierement les gens du comte d'Arminac. » (Monstr. vol. I, fol. 205.)

VARIANTES :
DECOLPER. Rom. de Brut, MS. fol. 60, V° col. 1 (3).
DECOUPPER. J. Marot, p. 105.
DESCOUPPER. Monstr. vol. I, fol. 105.

Deconfermer, *v.* Annuler, infirmer. « Et por « ce que ne puisse estre effacié ou par aucune « maniere, à ceux qui vendront après nous depetié « et *deconfermé* ; nous confermasmes cet ecrit de « l'auctorité de nostre non et de nostre scel. » (La Thaum. Cout. d'Orléans, p. 464, titre de 1137.)

Deconfès, *adj.* Qui ne s'est pas confessé [A]. Qui n'a rien légué à l'église [B] (4).

[A] Ce mot est pris dans le premier sens en ce vers, où il s'agit d'un Sarrazin :

Mort le tresbuche *desconfés* (5).
Blanch. MS. de S. G. fol. 191.

[B] On appeloit aussi « mourir deconfés, » mourir sans léguer rien à l'église (6). (Laur. Gl. du Dr. fr.)

VARIANTES :
DECONFÈS. Laur. Gloss. du Dr. fr.
DESCONFÈS. Blanchand. MS. de S. G. fol. 191, V° col. 3.
DESCONFESSÉS. Vies des SS. MS. de Sorb. chif. XXVII.

Decontenancement, *s. m.* Air décontenancé. (Lettres de Mad. de Sévigné, t. I, p. 213 [« Son « decontenancement me fait suer et lui aussi, j'en « suis assurée. »].)

1. Decore, *s. m.* Illustration, décoration [A]. Bienséance [B].

[A] Ce mot est interprété selon le premier sens dans le Gloss. de Marot [« Francs et loyaux autour « d'elle vacquons, C'est son *decore* », dit-il de Renée de France].

[B] Il signifioit aussi « bienséance. » En ce sens, l'on disoit : « le *decore* gardé. » (Art poët. de Sibil. liv. II, p. 120.) « Le *decore* des personnes observé. » (Ibid. p. 123.)

2. Decore, *adj.* Brillant. (Gl. de Marot et de Cotg.)

Decorement (7), *s. m.* Décoration. (Cotgrave et Oud.)

Decorer, *v.* Orner. (Gloss. de Marot.)

Decoste, *adv.* A côté. *Decoste elles*, pour à côté d'elles. (Cretin, p. 161.)

Decoulors, *adj.* Qui a perdu sa couleur, pâle (8), terne. « Gris blanchastre est moult *descoulouré*, et « y a d'aucuns draps de ceste couleur qui sont « picotez ou piollez de rouge et autres couleurs, « qui se monstrent très beaux. » (Sicile, Blas. des Couleurs, fol. 31.)

VARIANTES :
DECOULORS. Gloss. du P. Labbe, p. 497.
DECOULOURÉ. Contes de la R. de Nav. p. 478.
DECOLORÉ. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 179.
DECOLORÉ. Clement Marot, p. 262.
DESCOLOURÉ. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 979.
DESCOULORÉ. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 493, col. 4.
DESCOULOURÉ. Ger. de Nev. 1re par. p. 44.

Decoulourable. [Intercalez *Decoulourable*, sans couleur, en latin *discolor* (Gl. lat. 7692).] (N. E.)

Decoulourement, *s. m.* Pâleur. Etat de ce qui a perdu sa couleur. (Cotgr. Oudin et Rob. Est.)

Decoulourer, *v.* Faire perdre la couleur. « ... L'or de vos cheveux l'or même *décolore.* » (Œuv. de Desp. p. 351.)

VARIANTES :
DECOULOURER. Oudin, Nicot, Monet, Gloss. de Marot.
DECOLORER. Ibid.
DESCOULOURER. Melin de S. Gelais, p. 65.

Decoulper, *v.* Disculper, justifier, excuser (9).

(1) C'est là un contre-sens ; *descolatada* signifie muni d'un collet, « cum coleto alto », dit le texte de St Victor de Marseille (an. 1506). On disait au XIIIe siècle escoleter : « S'ele a biau col et gorge blanche, Gart que cil qui sa robe tranche, si tres bien la li *escolete*, Que sa char pere blanche et nete. » (La Rose, v. 13519.) (N. E.)

(2) « Les engins le roy, que il devoient garder aussi, il les *decoperent* par pieces. » (Ed. de Wailly, § 370.) Cette expression se retrouve dans Froissart : « Et nous meterons en paine de l'abatre [le grant enghien] et dou *decoper*. » (IV, 49.) (N. E.)

(3) Cette forme est dans Thomas de Cantorbéry, au sens de tailler en pièces : « Dunc comencent as uis durement à buter : Car il quidouent prendre le saint u *decolper* (144). » (N. E.)

(4) C'est une injure, comme dans Garin : « Outre, fet-ils, fel, traitres, cuvers : Vostre lignage mora hui *desconfès*, Jà de cest champ n'istra ni cuens ne pers. » (N. E.)

(5) Au XIIIe siècle, la connaissance des questions soulevées par les testaments était réservée aux tribunaux ecclésiastiques (officialités). Déjà sous les empereurs romains, l'évêque était exécuteur des testaments contenant des legs pour œuvres pies. La règle romaine devint donc celle du moyen-âge ; et l'on fit des legs pieux et charitables pour intéresser l'officialité à l'exécution d'un testament que les tribunaux laïques auraient attaqué pour respecter les coutumes germaniques et ne pas morceler les biens de famille. (N. E.)

(6) Ce n'est pas le sens aux Etablissements dits de St Louis (I, 86) : « Se aucuns hom, ou aucune fame, avoit geu malade huit jours, et il ne se voulust confesser, et il mourut *desconfés*, tuit li meubles seroient au baron. » (N. E.)

(7) Le mot est dans une lettre de Louis XI (1474) aux preuves de l'Hist. de Nîmes, III, 326, col. 1. (N. E.)

(8) Ce sens est déjà dans Roland (v. 1979) : « Teint fut e pers, *desculuret* e pale. » (N. E.)

(9) Il signifie encore acquitter, déclarer non coupable : « Car il la *descoupe* à le mort. » (Froissart, V, 273.) (N. E.)

« ... Devoit estre *découlpé* (1) de tous les blasmes « que sur ce sujet l'on luy pouvoit attribuer. » (Mém. de Montrés. t. I, p. 7.) « Se aulcung est accusé d'un « aultre et l'accusateur ne compare point, le dit « accusé se *descoupera* par son serment. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 436.)

VARIANTES :

DECOULPER. Al. Chartier, Quadril. inv. p. 431.
DECULPER. Borel, Monet, Oudin, Cotgrave, Dict.
DESCOLPER. Villehard. p. 118.
DESCOUPER. Gloss. sur les Cout. de Beauv. (2)
DESCOUPLER. Gér. de Nev. 2e part. p. 86.
DESENCOULPER. Monet, Cotgrave, Dict.

Decouppé, *part.* Dont les habits sont découpés. C'est en ce sens que ce mot sert d'épithète à damoiseau et à Allemans, dans les Epithètes de M. de la Porte. « Leur est permis de faire l'amour, « d'estre braves, emplumés, desguysés, *descoup-* « *pés* (3), masqués (4), musqués, parfumés et en bon ordre. » (Arr. amor. p. 410.)

VARIANTES :

DECOUPPÉ. Epith. de De La Porte.
DESCOUPPÉ. Arrest. Amor. p. 410.

Decourable, *adj.* Qui coule, qui s'échappe. Voy. le Dict. de Corneille qui rapporte cette phrase tirée des Amortissements : « La memoire de « l'homme est fort fluxible et *descourable.* »

VARIANTES :

DECOURABLE. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 264, col. 4.
DESCOURABLE. Cotgrave, Dict.
DÉCOURANT. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 243, col. 2.
DÉCORANT. Fabl. MSS. de S. G. fol. 6, R° col. 2.

Décourager, *v.* Dégoûter, dissuader. Le comte d'Ostrevant consulte deux personnes pour savoir s'il acceptera l'ordre de la Jarretière que lui offroit le roi d'Angleterre, en 1390 : « Lesquels ne l'*eussent* « jamais *decouragé*, ne detourné (5), de recevoir « l'ordonnance de l'ordre du bleu Jartier, de la « compaignie de S. George. » (Froiss. l. IV, p. 933.)

Decouremens. [Intercalez *Decouremens*, écoulement, en latin *rodos*, Gloss. 7692.] (N. E.)

Decourir, *v.* Couler, découler [A]. Décliner, décheoir [B]. (Voyez DESCOULER ci après.) Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *fluere*, *defluere*, *effluere*, *emanare et stillare*.

[A] Couler est le sens propre.

Je voy mon sang par tous lieux *décourir*. *(J. Marot, p. 222.)*

On a dit au figuré *decourir* pour « decliner, « décheoir. »

Vieil maistre d'ostel qui *decourt*. *(E. Desch. p. 449.)*

CONJUGAISON :

Decorreit. Couloit. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 29.)
Decurt. Coule, découle, dégoutte. (Marb. col. 1672.)
Dekeurt. Découle. (Vies des SS. MS. de Sorbonne, chif. LXI, col. 22.)

VARIANTES :

DECOURIR. Oudin, Cotgrave.
DECORIR. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 29.
DECORRIR. Id. p. 27.
DECORER. Borel, Corneille, Dict.
DECURIR. D'où le présent *decurt*, pour coule, découle et dégoutte. (Marbodus, col. 1672.)

Decouronnement, *s. m.* L'action d'enlever la couronne. (Dict. de Monet.)

Decours, *s. m.* Cours [A] (6). Déclin [B].

[A] Ce mot, dans le premier sens, s'est dit du temps qui s'écoule et des eaux qui coulent. « En tout le « decours de l'année. » (Rabelais, t. V, p. 144.) « Ils seront comme l'arbre de vie planté au para- « dis terrestre au long du *decours* des eaues « rivieres et fontaines. » (L'Am. ressusc. p. 104.)

[B] Dans le second sens, il subsiste encore pour exprimer le déclin de la lune, par opposition au croissant. On disoit aussi autrefois, en parlant de cet astre :

Et les croissans et les *décors*. *(Parton. p. 127.)* (7)

Mais on le disoit aussi en parlant du déclin de toute autre chose (8).

Tous mes plaisirs sont en *decours*. *(Al. Chart. p. 809.*
Ung seul hazard met la vie en *décours*. *(Cretin, p. 95.)*

VARIANTES :

DECOURS. Rabelais, t. I, p. 169.
DECOURT. Oudin, Dict.
DESCOUR. E. Desch. Poës. MSS. fol. 125, col. 4.
DECORS. Marbodus, col. 1660. (*Decours* de la lune.)
DECURS. Marbodus, col. 1668. (Coucher de la lune.)

Decourt, *adj.* Nous trouvons ce mot au féminin, employé comme épithète de « subjection » dans les Epith. de M. de la Porte. Nous n'en pénétrons pas le sens.

Decoustemens, *s. m. p.* Coûts, dépens. « Quand le retrayant aura offert une piece d'or et « d'argent, et offert payer le sort principal et loyaux « *decoustemens*, si l'acheteur reffuse recevoir le « retrayant et après iceluy retrayant gaigne sa « cause, il doit avoir les fruits escheuz depuis « l'offre de la dite piece d'or et d'argent. » (Cout. de Bordeaux, au Cout. Gén. t. II, p. 665.)

Decoustrer (se), *v.* Se débander.

Flamans voient qu'ils se *decoustrent*. *(G. Guiart, p. 281.)*

(1) « La seconde maladie où le roy estoit rencheü, les excusoit et *descouppoit* grandement de la renommée du peuple. » (Froiss., XV, 127.) (N. E.)
(2) « Le tresisme reson, si est quant aucuns est apelés por ocisions, et li mors, avant qu'il morust, nomma cix qui ce le firent, et *descoupa* celi qui est apelés. » (Beaumanoir, LXIII, 2.) (N. E.)
(3) De 1380 à 1422, on aima découper les bords et déchiqueter les faces des vêtements. Voyez la houppelande d'un seigneur en 1410. (Quicherat, *Costume*, 253.) (N. E.)
(4) La fréquence des travestissements sous Charles VI fit du masque, du faux-visage, l'habillement quotidien de la face. D'autres se coiffèrent de chaperons *embronchés*, et les vauriens, grâce à la mode, n'étaient plus reconnus. On dut interdire cet usage en 1399. (N. E.)
(5) M. Kervyn (XIV, 264) met ces mots en variantes et porte au texte *desconseillié*. (N. E.)
(6) Ce sens est dans Thomas de Cantorbéry : « La procession vait, li munz est en *decurs* ; Li plus vunt à pié : car poi béent ailliers (165). » (N. E.)
(7) Voyez aussi un Psautier du XIIIe siècle, fol. 124 : « Il fit la lune en ses tens, en croissant et en *decors*. » (N. E.)
(8) On le prenait au figuré (St Bernard, 563) : « Certes ensi cesset li *decors* de la grace, lai ou li recors n'en est. » (N. E.)

Décousu, *adj.* Divisé, désuni. « Le peuple « *decousu* avec les prélats de l'eglise chretienne. » (Ess. de Mont. t. II, p. 621.)

Decousure, *s. f.* Terme de vénerie. On appelle *decousures* les blessures faites au ventre des chiens sans que les boyaux soient offensés. « Les chiens « qui chassent le sanglier sont très subjects à estre « blessez. Il est donc très nécessaire de les scavoir « panser promptement. Ils sont ordinairement « blessez au ventre, mais pourveu que ce ne soient « que *decousures*, encore que les boyaux leur « sortent n'estant offensez, ils se guarissent facile- « ment. » (Salnove, Vén. p. 333.)

Decouvert, *adj.* Qui n'est point ensemencé (1). On trouve ce mot employé en ce sens dans les Ordonnances et les Coutumes. « La somme de « 25. sols tournois... pour chascun arpent de héri- « tage couvert et aussi 12. sols 6. déniers tournois « pour chascun arpent de heritage *descouvert*. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 380.) On lit dans la note de l'éditeur: hérilage en valeur ou en friche.

Nota. — Les mots *cortinés et descortinées* (2), dont nous avons fait deux articles, pourroient bien être deux fautes pour *couvertes et decouvertes*.

VARIANTES :

DECOUVERT. Cout. Gén. t. II, p. 128.
Descouvert. Ord. t. V, p. 380.

Découverture, *s. f.* Découverte. « Voylà Mes- « sieurs la premiere *decouverture* que feit Dido de « l'amour nouvellement créée et formée en elle. » (L'Amant ressuscité, p. 207.)

Decouvreur, *s. m.* On nommoit ainsi ceux qu'on envoyoit à la découverte au-devant d'une armée ou qu'on postoit pour observer l'ennemi. (Dict. de Cotgrave, et Du Cange, Gloss. lat. au mot *discooperatores*.) « Ils eurent tantost autres nou- « velles par les chevaucheurs et *decouvreurs* (3) de « leur costé ; qu'ils avoyent envoyés devant, pour « découvrir le païs. » (Froissart, liv. III, p. 318.) « Et commun sera sur la main gauche qui est du « costé devers les ennemis, et servira de *descou-* « *vreur*, affin que nulles gens ne puissent approu- « chier de nous. » (Le Jouvenc. fol. 56.)

VARIANTES :

DECOUVREUR. Froissart, liv. III, p. 318.
Descouvreur. Le Jouv. fol. 56, R°.
Descouvreor. Contin. de G. de Tyr, Martène, t. V, c. 661.

Decouvrier, *v.* Découvrir. Ce mot, qui subsiste avec une légère différence d'orthographe, se trouve écrit, selon cette orthographe, dans les Fabl. mss. du R. n° 7615, tome II, folio 166.

On trouve *descouvrir* pour « aller à la décou- « verte », dans plusieurs de nos anciens auteurs (4). (Voyez le Jouvenc. ms. p. 101.) « *Descouvrir* un « autel pour couvrir l'autre. » (Sagesse de Charron, p. 18.) Nous disons « *découvrir* S. Pierre pour « couvrir S. Paul. »

Peut-être décharger. Parlant de troupes qui se retirent à la vue de l'ennemi pour prendre la fuite, on lit : « *Descoverirent* leurs chevaux (5) » (Rymer, t. I, p. 13, col. 2, titre de 1256.) Ce qui semble indiquer qu'il jetèrent le bagage dont ils étoient *coverz*.

VARIANTES :

DECOUVRIER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 166.
Descouvrir. Le Jouv. MS. p. 339.
Descuevert et Descuvert. *part.* pour découvert. Voyez Loix Norm. art. 12, où il répond au latin *aperto*.

Decracher, *v.* Cracher sur quelqu'un. Saint Bernard, Serm. fr. mss. p. 81, parlant de J.-Christ, a dit : « Cuy om bat, cuy om derachet (dans le latin « *conspuitur*) cui om crucifiet. »

Par Dieu qui pour nous fut batu
Par le Dieu que l'en *decracha*. *(Eust. Desch. p. 33.)*

VARIANTES :

DECRACHER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 33, col. 1.
Decrachier. Hist. des Trois Maries en vers, MS. p. 138.
Deracher. Semble une faute pour *decracher*.

Decreance, *s. f.* Défiance, doute. L'action contraire à celle d'ajouter foi. Aimerigot Marcel ayant fait écrire au roi de France par le roi d'Angleterre pour sa justification, en 1390 : « Or vous « vueil je dire et recorder quelle chose il advint « d'Amerigot et de la Roche de Vandais [Vendat]. « Il qui estoit assez imaginatif, quand il vit que « la *decréance* [M. Kervyn (XIV, 197) imprime « *detriance*, délai, retard ; voy. Detri] se mettroit si « longue à lever le siege pensa bien que les messa- « gers du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, « ne pouvoyent riens impetrer et que ses prières « et ses lettres alloient toutes au néant. » (Froiss. liv. IV, p. 71.)

Décreation, *s. f.* Décroissement. « Sous dimi- « nution ou *décreation* du droit Mons. le duc « d'Aquitaine. » (Priv. de Peyrusse, Ord. des R. de Fr. t. V, p. 703, an. 1368.)

Decreissent, 3e *pers. du plur. de l'ind.* Décroissent, diminuent.

Normanz dechient et *décreissent*. *(Rom. de Rou, p. 243.)*

Décrépite, *s. f.* Décrépitude (6). « De ma

(1) On disait aussi des chevaux (la Rose, v. 8170) : « Je voi que qui cheval achete, N'iert jà si fox que riens i mete, Comment que l'en l'ait bien couvert, Se tout ne l' voit à *descouvert*. » (N. E.)

(2) *Cortiner* est fort employé ; son participe *cortiné* et son composé *descortiné* existent et sont même plus imagés que *couvert* et *decouvert*. (N. E.)

(3) Au t. III, 294 de l'éd. Kervyn : « *Coureur* et *descouvreur*. » Au Gloss. lat. 7684 on lit : « *Peragrator*, aleur, *decouvreur*, ça et là. » (N. E.)

(4) « Et envoia li dis roys ses mareschaus hors de Abbeville *descouvrir* sus le pays. » (Froissart, V, 28.) Le verbe est neutre en cet exemple, mais il est actif au t. V, 19 : « Et envoya ses coureurs devant pour *descouvrir* le pays. » *Se descouvrir de* est faire des révélations sur : « Et ne s'osa de ces lettres ne des mandemens la roine d'Engleterre *descouvrir* à son frere. » (II, 39.) (N. E.)

(5) Le cheval, comme le cavalier, avait son armure, son harnais. (N. E.)

(6) « Icelle Jaquette... avoit tenue depuis six ans ença en grant maladie et *decrepite* une femme... par leurs sorceries. » . 178, p. 46, an. 1446.) (N. E.)

« joesnece jusques à la vieillesce, et à la *décrépite* « [M. Littré (t. II, p. 998) a lu ici *décrépitude*], ne » me vueilles mie faillir. » (Chasse de Gast. Phébus, MS. page 404.)

Decret, *s. m.* Droit canon[A] (1). Confirmation[B]. Ordre[C]. Avis[D].

[A] Dans le premier sens, on a nommé « faculté de « décret » la faculté du droit canon. « Tant plus « croistra l'exercice de la dite faculté de droit « canon, tant plus sera meprisée la dicte honorable « faculté de théologie au grand detriment de la foy « chrétienne, et laquelle seroit encore plus hono- « rée qu'elle n'est si la dicte *faculté de decret* estoit « poursuivie et entretenue selon son propre subject « sans la faire degenerer de *decret* en decretales, « ainsi qu'on disoit anciennement par commun « adaige (que depuis que *decretz* eurent alles et « gendarmes porterent malles, estoient venuz de « de grands maux en France.) » (Dicæarchi et Henrici regis Christi progymnasmata, fol. 212, V°, et 213, R°.)

Par allusion à cette signification, on a dit « être « bon coustumier en tel *decré*, » pour être savant en telle manière.

[B] *Décret* s'est employé quelquefois pour « confir- « mation » plénitude d'autorité : « Et entant que « touche les coustumes nouvelles avons ordonné « que les dittes coustumes demoureront escrites « comme accordées par les trois estats où la plus « grande partie d'iceux ; mais l'auctorisation et « *decret* d'icelles avons reservé au roy nostre sire. » (Cout. de Bourbonnois, au Cout. Gén. t. II, p. 416.)

[C] On trouve quelquefois *décret* pour « ordre, » volonté. « Sire chevalier, dist la royne, vous dictes « bien : si vous reçois à mercy parmy l'amende. « Dame, dist Norgal, la vostre bonne mercy ; et je « feray l'amende à vostre *décret*. » (Perceforest, vol. V, fol. 73.)

[D] Enfin l'on a dit *decret* pour « avis », opinion. Ainsi en parlant d'un conseil de guerre : « Après « on demanda le *decret* au comte d'Eu qui dict « qu'après le seigneur de Coucy il ne sçavoit qu'a- « mender. » (Histoire de Loys III, duc de Bourbon, page 314.) [Edition Chazaud, p. 250.]

VARIANTES :

DECRET. Orth. subsist.
DECRÉ. Froiss. Poës. MSS. p. 51, col. 1.

Decretaliste, *s. m.* Docteur en droit canon. Le sens est le même : on sent cependant que *décretiste* vient de *decret*, et *decretaliste* des *décrétales*, deux parties différentes du droit canonique. « *Decre-* « *tiste* non, non ; je dis ung *decretaliste*. » (Rabel. t. IV, p. 229.)

VARIANTES :

DECRETALISTE. Rab. t. IV, p. 229.
DECRETALISTRE. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 526 (2).
DECRETISTE. Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 40.
DECRESTISTRE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 325.
DISCRETRISTRE. Fabl. MSS. du R. 7615, t. I, fol. 101 bis.

Decretalle. [Intercalez *Decretalle*, bâton, au reg. JJ. 74, p. 11, an. 1342 : « Icellui Regnaut avoit « feru d'un baton appellé *decretalle* ledit Nicolas » parmi la teste si grand coup, que ledit Nicolas « estoit cheu à terre. »] (N. E.)

Decretement, *s. m.* Décret, ordonnance. « Par « le dit usage, mise de faict deuement decretée, « s'équipolle à desheritement et adhéritement, et « emporte force de sentence, passée et vallée en « vigueur de chose jugée, n'est qu'il y ait appella- « tion interjectée du dit *decretement*. » (Cout. de Lille, au Cout. Gén. t. I, p. 774.)

Decreter, *v.* Décerner, ordonner. (J. Marot, page 51.)

Decretiste. [Intercalez *Decretiste*, synonyme de *decretaliste* :

.... Hé! ancien [étudiant les quatre arts],
Decretiste, fisicien,
Et vous la gent Justinien. *(Rutebeuf, 75.)*

Dans les Miracles de Notre-Dame (XVe siècle), on lit :

Tout plaideur, tout *discretistre*,
Tout avocat et tout legistre.] (N. E.)

Decrever, *v.* Crever, percer[A]. Exténuer[B].

[A] Le premier sens est le plus usité : « Et luy mes- « mes qui trottoit après avoir les piedz si *decrevez* « des cailloux sur quoy il passoit par deffaulte de « chaussure que le sang sailloit en plusieurs lieux. » (Percef. vol. II, fol. 53.) « Veirent la chapelle vieille « et ancienne si que les murs en estoient tous « fondus et *decrevés*. » (Lanc. du Lac, t. II, fol 50.)

[B] On a employé quelquefois ce mot dans un sens vague pour exprimer une personne exténuée par la pénitence. Ainsi l'on a dit :

... Noire estoit et *décrevée*
La blanche char toute muée, etc.
Vies de Ste Marie d'Egypte dans les Vies des SS. MS. de Sorb. ch. LXI, c. 15.

VARIANTES :

DECREVER. Percef. vol. II, fol. 53, R° col. 2.
DESCREVER. Al. Chartier, Quadrill. inv. p. 409.

Decroer. [Intercalez *Decroer*, décrocher, descendre, dans Renart (v. 20685).] (N. E.)

Decroisé, *adj.* Tombant, foible. Nous trouvons ce mot avec cette signification dans l'expression « bras decroisez. »

Gouttes aux mains, bras *decroisez*. *(Molin. p. 191.)*

Decruppé, *adj.* Démonté. Proprement jeté à bas de la croupe du cheval. « Jehan de Luxembourg « chassa tant et si longuement ses ennemis, qu'il fut « prins et *decruppez* de ses ennemis, mais enfin il fut « rescoux [de *rescoure*, recouvrer] » (J. Le Fevre de S. Remy, Histoire de Charles VI, p. 156.)

(1) Ou plutôt décret, recueil de canons, de constitutions pontificales, de sentences des Pères : « E quant à saint iglise et à Deu s'umilie, N'i ad lei ne *decré* ne rien qui l'entredie. » (Thom. de Cantorbéry, 84.) « Et ce est maniere de lei, et est tenu ou reiaume de Jerusalem et en celui de Chipre miaux que leis ne *decrés* ne decretalles. » (Assises de Jérusalem, I, 183.) Un deuxième sens est décision : « Ce que chil trouveront ou *decré* de lor disposition. » (Froissart, II, 278.) (N. E.)

(2) « Car li maistre en theologie, Li juriste, li clerc lettré, Logicien, *decretalistre*. » (N. E.)

Décry, *s. m.* Défense, opposition (1). Le sire de Clisson empêche les Parisiens de sortir sur les Anglais qui brûloient tout aux environs de la ville, en 1370 : « Point n'en issoyent : car le roy ne le « vouloit souffrir. Ains le deffendoit ; car le sire de « Clisson, qui estoit alors le plus espécial de son « conseil, et le mieux cru de tous, y mettoit grand « *decry*, et disoit : sire, vous n'avez que faire d'em- « ployer vos gens en ces forcenés ; laissez les aller, « ils ne vous peuvent tollir vostre heritage ne « bouter hors par fumieres. » (Froiss. l. I, p. 400.)

Deeza, *prépos.* Deçà, en deçà. « Tant *deeza* la « mer que oultre mer. » (Joinv. p. 33.) [M. de Wailly n'admet que les orthographes *deça* et *desà*.]

Dédaignement, *adv.* Ignominieusement.

Dédaignement battus, etc. *(Baïf, fol. 73.)*

Dedalu, *s. m.* Labyrinthe. On trouve *dedalus* dans le Journal de Louise de Savoye (Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 180) pour la partie d'un jardin que nous nommons labyrinthe. On a dit aussi :

C'est la maison *Dedalu*,
A sa devise
Set cascun entrer,
Et tout i sont detenu. *(Anc. Poës. fr. Vat. p. 43.)*

VARIANTES :

DEDALU. Poës. MSS. du Vat. nº 1490, fol. 43, Rº.
DEDALUS. Journ. de L. de Savoye, t. VI, p. 180.

Dedans, *adv. et prépos.* Avant. « *Dedens* deux « mois. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 69.) « *Dedanz* « le temps devant » pour avant, auparavant. (Ibid. p. 311.) « *Dedans* le devant du terme » pour avant le terme. (Ibid. p. 95, art. 1.) « *Dedenz* an et jour, » dans l'espace d'un an et d'un jour (2). (Ibid. p. 314.) « *Dendenz* la feste Toussains prochienne a venir en « un an. » (Ibid. p. 385.) « *Dedens* la cloce du « disner sonnée, » pour avant que la cloche du diner fût sonnée. (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 131.) (3)

Le mot *dedans* avoit quelques autres acceptions dans diverses expressions que nous allons rapporter :

1º « *Dedenz lors*, » pour alors.

Dedenz lors que je poursuiray. *(E. Desch. p. 430.)*

2º « Enfans *dedens* age, » pour enfans mineurs, en bas âge. (Britt. Loix d'Angl. fol. 88.)

3º « Cousin germain ou *dedans*. » Cousin germain ou parent de plus près. « Ne doit estre ne peut « le pere contre l'enfant, ne l'enfant contre le pere « tesmoigner... aussi ne doit *cousin germain* pour « cousine germaine ne *dedens* tesmoing en nulle « action. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 80.)

4º « Ceux du *dedans*, » en termes de tournois, étoient ceux qui soutenoient les tournois à tous venans, et ceux-ci s'appeloient « assaillans ou ceux du dehors. » (Lanc. du Lac, t. III, p. 16.)

5º « Dedans » ou *Dedans* « de bagues. » C'étoit une expression usitée dans les courses de bagues, pour distinguer les bagues enlevées des bagues seulement touchées que l'on disoit « atteintes. » « . . Faire des *dedans de bagues*. » (Le P. Menestr. des Tourn. p. 300.) « Donner deux ou trois *dedans*. » (Mém. de Sully, t. IX, p. 380.) « Celui qui aura le « plus de *dedans* ou le plus d'atteintes. » (Le Père Menestrier des Tournois, p. 112.)

6º « Pour cinq sols qu'il est *dedans*. » C'étoit le jeu d'Egiptias. (Oud. Dict.)

7º « Dedens et dehors, » partout.

Envie y est et *dedenz et dehors*. *(E. Desch. p. 253.)*

8º « Dedans, dedans. » Cri usité à la guerre en entrant dans une place ennemie. (Brant. Cap. fr. t. III, p. 263.) (4)

VARIANTES :

DEDANS. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 311.
DEDANZ. Loix Norm. art. 7, dans le latin *intrà*.
DEANS. Jurain. Hist. du comté d'Aussonne, p. 23.
DEDENS. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 69.
DEDEN. Carpentier. Hist. de Cambray, p. 28, tit. de 1340.
DEDENZ Loix Norm. art. 4 et 6, dans le latin *intrà*.
DEDINS. Borel, Dict. au mot *Endolonar*.
DEDINT. La Thaum. Cout. de Berry, p. 102.
DEDINZ. Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 675.
DEDUZ. Loix Norm. art. 50, dans le latin *post*.
DEINS. Ten. de Littl. fol. 13.
DIENS. Ibid. fol. 17.
DINS. Dict. de Borel à *Glouper* et *Marelle*.
DINZ. Loix Norm. art. 50, dans le latin *intrà*.

Dedentrain, *adj.* intérieur, interne. Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *Interior* et *Interna*.

A Dieu qui es li souverains
De tous mes confors *dedentrains*. *(Froiss. p. 257.)* (5)

VARIANTES :

DEDENTRAIN.
DEDANTRIEN. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 86, et passim.
DEDENTRIEN. Id. p. 163, et passim.

Dedentrains, *adv.* Intérieurement. Peut-être faut-il lire *de-den-trains ?* (6)

Dedete, *s. f.* Loyer, salaire.

C'est de la mort d'enfer, cele est vostre *dedete*.
Fabl. MSS. du R. nº 7218, fol. 342, Rº col. 2.

Dedicasse. [Intercalez *Dedicasse*, fête d'un village en Picardie ; on dirait pardon en Bretagne : « Comme le jour de la feste Nostre Dame my-aoust,

(1) Lisez *detri*, au sens de délai, retard. M. Kervyn (VIII, 34) édite en effet : « Point n'en issoient, car li rois ne le voloit souffrir et le deffendoit. Car li sires de Cliçon qui estoit ossi là et li plus especiaus de son conseil et li mieuls creus de tous les aultres, y mettoit grant *detri* et disoit... » Comparez le t. IV, p. 331 : « Tant de baronnie et de chevalerie que ce seroit uns *detris* dou compter. » (IX, 331.) On trouve aussi *detriance* (II, 462) et *detriement* (II, 455), qu'il ne faut pas confondre avec *détriment*. (N. E.)

(2) « *Dedens* demain aurés vous autres nouvelles. » (Froissart, V, 58.) (N. E.)

(3) Il signifie aussi pendant : « *Dedens* sis semaines que li roys et tout li seigneur d'Engleterre sejournerent là, oncques n'en renchierirent li vivre. » (Froissart, II, 130.) (N. E.)

(4) « Incontinent la pucelle dist : *dedens*, enfans, en nom Dé, ils sont nostres [les remparts]. » (Chr. du siége d'Orléans, 1429, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 2e série, t. III, p. 506.) (N. E.)

(5) On lit au t. IX des Chron., p. 284 : « Avoecques tout ce, d'autres maladies *dedentraines* estoit li rois trop durement grevés. » (N. E.)

(6) L'article précédent exclut cette supposition ; d'ailleurs Froissart emploie l'adverbe *dedentrainement* (III, 462) : « Il se couvre au mieux qu'il peult de monstrer comment il li estoit *dedentrainement*. » (N. E.)

« l'exposant feust alez esbatre en la ville d'Enquery « à une feste que l'en appelle au pays [Boullennois] « ququermesse ou *dedicasse*. » (JJ. 153, p. 114, an. 1397.) Comparez *ducasse*, sous *dedication*.] (N. E.)

Dedication, *s. f.* Dédicace. Ce mot s'est employé en ce sens, soit en parlant d'église, soit en parlant d'épitres dedicatoires. (Dict. de Monet.) On disoit : « 1° Faire la *ducace*, » c'est-à-dire se réjouir. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dedicatio*.) 2° « La *ducasse S. Wast* étoit le nom de la fête de S. Wast dans la ville de Valenciennes. (Trés. des Chart Reg. 150, p. 282, an. 1396.) « L'exposant qui « demouroit lors en la ville de Valenciennes, s'aloit « esbatre ou moustier ou estoit la *ducasse* ou feste, « appellée Saint Vast. » [En wallon, on dit encore *dicàce*; à Namur, *dicauce*, et en rouchi, *ducasse*.]

VARIANTES :

DÉDICATION Chr. S. Denis, t. I, fol. 31 (1).
DEDIKASSION. Ph. Mouskes, MS. p. 71.
DUCACE. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dedicatio*.
DUCASSE. Tres. des Chart. Reg. 150, p. 282.

Dediement, *s. m.* Dédicace.

Et apries ce *dediement*, etc. (*Ph. Mouskes, p. 63.*)

Dedier, *v.* Consacrer (2).

« Cest ornement plein d'un loz qui tant vaut en « me paissant de vostre alme presence sont le « subjet qui mes esprits *dedie* si fort à vous. » (Nuicts de Strapar. t. I, p. 9.)

De là, *se dedier*, pour se dévouer, se consacrer, s'adonner à quelque chose : « *Dédié* à la marchan- « dise. » (Nuicts de Strapar. t. II, p. 5.) « *Dedies* à « l'agriculture. » (Ibid. p. 238.) « *Dédié* à l'avarice. » (Ibid. p. 289.)

Dédit, *s. m.* Celui qui se dédit. On nommoit ainsi en termes d'ancienne chevalerie celui qu'on appeloit aussi « recréant » ou « recru, » c'est-à-dire celui qui, vaincu dans un champ clos ou gage de bataille, avoit été contraint de rétracter ce qu'il avoit avancé. « Mais, premier que officiers d'armes « se mettent à couper éguillettes et desarmer le « vaincu, le mareschal doit aller toucher de sa « main en celle du seigneur juge et puis la venir « mettre sur l'estomac du dedit. » (Hardouin, de La Jaille, cité dans les Inst. Cout. t. II, p. 304.)

Dedite, *s. f.* L'action de se dédire (3). Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dedictum*, rapporte ces termes du moine Geoffroy, au sujet des démêlés de Gibert de la Poree : « Ergo sicut rex, inquam, vestrum « dictum et dedictum habetis, » qu'il traduit par « cette phrase vulgaire : « Avoir son dit et son « dedit. » Le mot *dédit* subsiste. On disoit autrefois au féminin *dedite*. « ... Le repentir n'est qu'une « *dédite* de nostre volonté. » (Essais de Montaigne, t. III, p. 36.)

Deduiable, *adj.* Convenable, agréable. « Sire, « dit la pucelle, je vous yrai faire faire à manger « quelque bonne viande legiere qui vous sera *dui-* « *sable* (4). » (Percef. vol. III, fol. 15.)

VARIANTES :

DEDUIABLE. Modus et Racio, MS. fol. 151, V°.
DEDUISABLE. Ibid. fol 134, R°.
DEDUYSABLE. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 86, V°.
DUISABLE. Les Touches des Acc. fol. 25, V°.
DUYSABLE. Percef. vol. VI, fol 119, V° col. 2.
DUISIBLE. Clém. Marot, p. 500.
DUYSIBLE. Les Marg. de la Marg. fol. 139, V°.
DEUISABLE. Modus et Racio, fol. 72, R°.

Déduire, *v.* Conduire, instruire [A]. Transporter [B]. Mener [C]. Se divertir [D]. Caresser [E]. Appartenir, convenir [E] (5).

[A] Pour « conduire, instruire » : « .... Celuy que « je desire icy *deduire* et instruire à la sagesse. » (Sagesse de Charron, p. 305.)

Selonc son mal et selonc sa pensée
Se doit amant *deduire* et maintenir.
Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1381.

[B] Pour « transporter » : « .... Si se soustient le « prix des vivres hault qui est argument evident, « qu'il y ha grande multitude de peuple puisque « tant de vivres s'y *deduisent*. » (Clem. de Leynel, Hist. de Louis XII, p. 128 et 129.)

[C] Pour « mener » : « .... Il les pourront déduire « si comme il leur plaira. » (Ordonn. des R. de Fr. t. II, p. 203.) Il est dit dans la note E (ibid.) que, dans une Ordonn. de 1349, on lit : « les pourront « mener et en ordonner ainsi qu'il leur plaira. »

[D] Pour « se divertir (6). » :

Deduistrent soi moult liéement
Ensemble huit jours plenierement.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 2, R° col. 2.

« Si veulx que vous saichez que Salphar ayme « ma dame par amour, de quoy je suis en une très « grande jalousie, si ne m'en scay comment « *deduyre*. » (Percef. vol. VI, fol. 43.) (7)

[E] Pour « caresser » :

Escuyers *duisoit*. (*Vig. de Ch. VII, t. I, p. 68.*)

(1) On lit au même sens, au reg. JJ. 84, p. 153, an. 1361 : « Le jour de la *dedication* saint Denys, qui fut le XIIII[e] (corr. XXIIII[e]) jour de fevrier. » Au reg. JJ. 13, p. 41, on lit : « L'an de grace mil trois cent et cinc le jeudi après la *ducation* S. Denis. » (N. E.)

(2) On lit déjà au Coronemens Looys, v. 28 : « Quant la chapele fu beneoite a Es, Et li moustiers fu *dediez* et fez. » Dans G. Guiart (t. II, v. 1990 ou 10966), il signifierait baigner : « Gauvain, Barthelemieu, Jourdain, En leur propre sanc *dediez* Sont de François pris et liez. » (N. E.)

(3) « Fut conclue an trefve à deux mois de *desdit*. » (Commines, VIII, 16.) (N. E.)

(4) Froissart donne *deduisant* : « Laquelle cité est moult *deduisant*, car elle siet en beaulx vignobles et bons. » (XI, 23.) (N. E.)

(5) Il signifie aussi traiter : « Je vous *deduirai* par le jugement et avis de mes hommes. » (Froissart, III, 415.) Sous la forme réfléchie, il signifie se maintenir : « Sans la draperie c'est un pays qui petitement se puet *deduire* (II, 62) », ou se conduire : « Il appela Hervi de Lion pour avoir consel et avis comment il se *deduiroient*. » (Id., IV, 52.) (N. E.)

(6) De même dans Froissart (XI, 86) : « D'armes et d'amours volentiers se *deduisoit*. » Cette acception n'exige pas toujours la forme réfléchie : « La touse de petit jouvent Va à la fenestre souvent Pour deporter et pour *deduire*. » Ce sens est déjà dans Berte aux grands piés et au Roman de la Rose. (N. E.)

(7) *Déduire* signifie ici sortir ; on dirait plus vulgairement : Je ne sais comment m'en tirer. (N. E.)

F Pour « appartenir, convenir » : « .... Mès « se l'une parties des hiretages le *duisoit* de « lignage, et l'autre non, il n'en rescouroit fors « que che qui seroit de son costé. » (Beaumanoir, p. 245.) « Il *duit* a chaus qui ont haute justiche et « basse en leurs terres, à penre venjance des « meffès desquiex le connoissance appartient à « aus. » (Beaumanoir, p. 297.)

CONJUGAISON :

Deduisant, part. (Poës. MSS. avant 1300, t. III, page 1207.)
Deduisante, part. (Froiss. liv. III, p. 8.)
Deduist, part. (Britt. Loix d'Angl. fol. 215.)
Deduistrent, prét. ind. (Fabl. MSS. de S. G. fol. 2.)
Dedust, part. (Britt. Loix d'Angl. f° 212.)
Deduye, subj. (Rom. de la Rose.)
Deduisoit. Lisez *duisoit*. (Beaumann. p. 240.)
Duict, part. (Sagesse de Charron, p. 576.)
Duicte, part. (Tois. d'or, t. II, p. 154.)
Duis, part. (E. Desch. p. 146.)
Duisant, part. (M. de S. Gelais, p. 117.)
Duissant, part. (R. de Collerye, p. 48.)
Duist, ind. prés. (Modus et Racio, p. 2.)
Duit, part. (Ger. de Nev. p. 27.)
Duits, ind. prés. (Fouilloux, Fauconn. fol. 82.)
Duite, part. (E. Desch. p. 546.)
Duys, part. (Coquill. p. 124.)
Duysant, part. (Marg. de la Marg. p. 34.)

VARIANTES :

DÉDUIRE. Borel, Dict.
DEDUYRE. Percef. vol. VI, fol. 43, V° col. 1.
DUIRE. Gloss. de Marot.
DUYRE. Cretin, p. 118.

Deduit, *s. m.* Passetemps, divertissement A. Gibier B. Lieu de plaisance C. Gaieté D.

A Le mot *déduit* se dit encore quelquefois dans le premier sens. (Dict. de Borel, de Nicot et de Monet.) (1) « Si esbatoyent à jouer aux dez et à autres *deduis.* » (Chron. S. Denis, t. II, fol. 175.)

Si grans *deduis* ne si souveraine joye
N'est en cest mons con d'amer loyaument.
Poës. MSS. du Vatican, n° 1490, f° 106, V°.

De là, les expressions « Déduit de femmes, deduit « de chiens, d'oiseaux, etc., » pour le plaisir des « femmes, de la chasse (2), etc. » On lit aussi : « Deduicts des chasses, » dans P. J. de Saint. 587.

Fauconniers veneurs pour *deduit. (E. Desch. p. 413.)*
Voler chacer *déduit de chiens. (Ibid. fol. 423.)*

On a même dit simplement *déduit* pour exprimer le plaisir de la chasse. Ainsi « le maitre des déduits » est mis au rang des officiers de chasse, dans (l'Etat des Officiers du duc de Bourgogne, p. 152.) On a employé aussi ce mot pour désigner en général des fêtes, des régals, des cadeaux : « ... Avez donné à « notre très redoubtée dame maints diners et « soupers et aultres *deduicts* (3). » (P. J. de Saintré, page 638.)

Donna *déduiz*, donna balez,
Donna levrier, donna brachez [chiens braques].
Rom. du Brut, p. 50

B Nous venons de voir que le mot *deduit* étoit quelquefois employé pour signifier chasse ; de là on s'en est servi pour signifier « gibier » :

Manger lui fist de maint *déduit. (E. Desch. p. 340.)*

C Comme ce mot s'employoit en général pour « plaisir, » on s'en est servi pour désigner un « lieu de plaisance. » « La noble déesse a en ceste forest « trois hostelz, qu'on appelle les trois *déduitz* de la « déesse Venus. » (Percef. vol. V, fol. 47.)

D Enfin on l'a mis pour désigner la « gaieté » même. Un de nos anciens poëtes, peignant un chevalier qui avoit l'air sombre et triste, dit qu'il est : « ... avers et sans *déduit.* » (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 133.)

VARIANTES :

DEDUIT. Marbodus, col. 1678.
DEDUICT. Rab. t. II, p. 202.
DEDUIS. Chron. S. Denis, t. II, fol. 175.
DEDUIZ. Rom. de Brut, add. au fol. 80, V° col. 2.
DEDUYT. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 60, V°.
DESDUYT. Faifeu, p. 19 et 49.
DEDIT. Estrub. Fabl. MS. du R. n° 7996, p. 63.
DESDUIT. Modus et Racio, fol. 32, R°.
DESDUY. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 54, R°.

Déduite, *s. f.* Diminution. (Cotgr. Oud. Dict.)

Deduper, *v.* Détromper.

Avec tous vos detours vous m'aviez attrapée
Mais j'en vois l'artifice et je suis *dédupée.*
Le Galant doubl., Com. de Th. Corn. act. 5, sc. 2.

Dédure, *v.* Déduire, expliquer. (Britton, Loix d'Angl. fol. 221.)

Deerne, *s. f.* Fille, servante. (Borel, Dict.) Le P. Mabillon, Préf. p. 539, croit que ce mot pourroit convenir aux Oblats des deux sexes dans les monastères.

Deés. [Intercalez *Deés*, pour dés, au reg. JJ. 121, p. 309 bis, an. 1382 : « Pierre Damaulx executeur « de justice et Jacques du Rosoy cirurgien, qui « avoient pris à cense la secque table [echecs], « brelengh et jeu de *deés* de la ville de Tour- « nay. »] (N. E.)

Deespoir. [Intercalez *Deespoir*, mépris, aux Statuts de l'Eglise de Tours, an. 1396, B. N. ms. fr. anc. 1237.] (N. E.)

Déesse, *s. f.* Déesse. Ce mot subsiste, mais nous avons à remarquer qu'Eustache Deschamps est un des premiers auteurs que nous connoissions (4), qui

(1) Voyez La Fontaine (Fables, IV, 20.) On lit aussi dans Froissart (II, 39) : « Et se tenoit en la marce de Bristo en wiseuses et en *deduis.* » (N. E.)
(2) « *Deduis* d'escu et de lance. » (Partonopex, v. 468.) Au reg. JJ. 196, p. 293, an. 1470 : « Serfs, biches, sengliers, et autres *deduiz* et gibiers. » (N. E.)
(3) De même au roi Guillaume (p. 46) : « Et aussi done la roine Son vair, son gris et son ermine Et ses aniaus et ses *deduis.* » (N. E.)
(4) Le sens de divinité féminine est dans Benoît de St More (Roman de Troie, v. 3860) : « Puis dit : Paris, à moi entent ; Treis *deesses* vienent à tei, Por lo jugement d'un otrei. » Le sens amoureux date du XIIIe siècle (Marie, *Gugemer*) : « Venus *dieuesse* d'amour. » La Rose (v. 13731) donne : « Li diex d'amors et la *deesse.* » (N. E.)

se soit servi de ce mot pour désigner sa maîtresse, et la divinité qui, selon lui, présidoit à l'amour qui, dans nos vieux poëtes, est presque toujours divinité féminine.

C'est Pallas, *déesse* d'amour
Et mon refuge et mon demour. *(E. Desch. p. 178.)*

Déesselette, *s. f.* Diminutif de déesse. (Poës. de Loys le Caron, fol. 64.)

Défacion, *s. f.* Mutilation, destruction. « Femme « jugée à mort ou à *defacum* de ses membres (1). » (Loix d'Angl. de Guill. le Conquérant, citées dans Beaumanoir, p. 383.) On lit *defacion* dans les mêmes Loix, rapportées par Du Cange, Gloss. lat. au mot *Diffactio* (2).

Mout se painne de quere sa devitoison
Sa mort et son damage et sa *deffacion. (Rom. de Rou, 114.)*

VARIANTES :
DÉFACION. Du Cange, Gl. lat. au mot *Diffactio.*
DEFACUM. Beaumanoir, p. 383.
DEFFACION. Rom. de Rou, MS. p. 114.
DEFFAÇON Villon, p. 2.
DEFEISANCE. Du Cange, Gl. lat. au mot *Defesantia.*

Defagoter, *v.* Débrouiller. « Vous me *defagoteriez* quasi bien tout le menu brouillis de mon « intelligence. » (Moyen de Parv. p. 247.)

Défaillance, *s. f.* Défaut, perte.

Si plaint on moult sa *défaillance.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol 128, R° col. 1.

Defaillement. [Intercalez *Defaillement*, fin : « Sur le *defaillement* de iceluy disner. » (Froiss. XIV, 24.] (N. E.)

Defaillis, *adj.* Qui a manqué. « *Defaillis du* « service, » qui a manqué au service. (Assises de Jérus. MSS. citées par Du Cange, Gloss. lat. au mot *Defectus servitii.*)

Défalcation, *s. f.* L'action de défalquer. (Ord. de l'Echiquier, de 1642, à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. fol. 29.)

Defalquer. [Intercalez *Defalquer*, détourner, au reg. JJ. 138, p. 37, an. 1389 : « Pierre Béquin « accusé d'avoir été complice au grenetier qui lors « estoit dudit grenier, d'avoir *defalqué* de grant « quantité de sel vendu audit grenier, grant partie « dudit sel... Item d'avoir vendu à leur profit ledit « sel ainsi *defalqué* senz gabeler. »] (N. E.)

Defardeler, *v.* Déballer. « Tout avoir de pois, « pour chascun vingt sols quatre deniers et en « seront creuz les marchands, ou les conduiseurs « de dire par leur serment ce qui sera ez balles sans « *deffardeler.* » (Ord des R. de Fr. t. I, p. 783, Notes, col. 2.) *Defardeser* est une faute. Il faut lire *defardeler* dans les Ord. des R. de Fr. t. II, p. 148.)

Defarouchement, *s. m.* Action d'apprivoiser. (Monet, Dictionn.)

Defaroucher, *v.* Apprivoiser. (Monet, Oudin, Cotgrave et Nicot, Dict.)

Defaroucheur, *s. m.* Qui apprivoise. (Monet, Dictionnaire.)

Défauciller, *v.* Déboiter. Mot factice dans Rab.

1. Defaute. [Intercalez *Defaute*, dans l'expression *defaute de droit :* Retard que le seigneur ou le juge institué par lui apporte, après l'expiration des délais légaux, à rendre justice au vassal qui saisit sa cour d'une instance. Le justiciable prétend alors qu'on repousse ses réclamations et en appelle au tribunal du suzerain dominant. L'appelant peut être alors condamné à une amende arbitraire : les Gantois payèrent 60,000 livres pour un appel de ce genre au Parlement, contre le comte de Flandre. Si le jugement primitif est réformé, « se aucuns « sires est appellé de son homme de *defaute de* « *droit*, et il est atains, il pert l'omage, et pert aussi « respons en cort. » (Pierre de Fontaines, ch. 13.) On lit de même aux établissements de S[t] Louis (liv. I, chap. 52) : « Quant li sires vei le jugement « de sa court, il ne tendra jamais rien de lui, ains « tendra le celui qui sera par dessus son seigneur. » Au XIV[e] siècle, le Parlement admet les appels de *défaute* pour multiplier les vassaux directs du roi. M. Beugnot a relevé cette tactique dans la préface des *Olim.*] (N. E.)

2. Defaute. [Intercalez *Defaute*, forme verbale de *defaillir*, féminin de *defaut :* 1° Manque, besoin : « Par *deffaute* de jour (Froiss. II, 149) » ; « Il avoient pourveances assés, et largement, et li « Englès en avoient grant *defaute* (V, 419). » 2° Defaillance, évanouissement : « Et misrent dehors « telles paroles que une *deffaulte* de maladre de « poplesie estoit prinse au duc de Glocestre en « lavant ses mains (XVI, 75). » 3° Absence : « Il n'y « eult nulle *deffaulte* (IV 27). »] (N. E.)

Defaveur, *s. f.* Disgrâce, désavantage. (Diction. de Monet, Cotgr. Oudin, Nicot.)

VARIANTES :
DEFAVEUR. Orthographe subsistante.
DEFFAVEUR. Regnier, Satyre 14.
DESFAVEUR. Balzac, Aristippe, t. II, p. 158.

Defavoriser, *v.* Disgracier, nuire, ôter ou faire perdre les bonnes grâces. (Dict. de Mon. Nic. Oud. et Cotg.) « C'est le naturel d'un *défavorisé*, de « dire tousjours mal des favoris. » (Brantôme, Cap. fr. t. I, p. 361.) « Leur constante foy que la « justice vengeresse de Dieu préside aux duels, « qu'elle favorise l'innocent et *défavorise* le coupa- « ble, que c'est une preuve certaine et indubitable « de la vérité, a introduit et autorisé les duels « parmi les François. » (Savaron, contre les duels, p. 12 et 13.) « M. de Lautrec *desfavorisa* Jean Jac- « ques Trivulce des bonnes graces du roy. » (Brant. Cap. Estr. t. II, p. 236.)

VARIANTES :
DEFAVORISER. Brant. Cap. fr. t. IV, p. 115.
DEFFAVORISER. D. Florès de Grece, fol. 114, V°.
DESFAVORISER. Brant. Cap. Estr. t. II, p. 236.

(1) *Defaçon* est dans S[t] Thomas de Cantorbéry (v. 1257). (N. E.)
(2) Sous *diffacere :* « Si feme est jugiée à mort, ù à *defacion* des membres. » (N. E.)

Defay. [Intercalez *Defay*, synonyme de *dangers*, terres en défense (Gall. Christ. VII, inst. col. 100, an. 1229). On trouve aussi *deffois :* « Trois charetes « chargees, attelées de buefs trespassans parmi « certaines terres labourees et cultivées, et en lieu « de *deffois* ou il n'avoit point de chemins » (JJ. 105, p. 464, an. 1374.] (N. E.)

Déféater, *v*. Manquer, faillir. (Tenur. de Littl. f° 56. « *Defecter* un traité, » c'est-à-dire manquer, l'enfreindre. (Négot. de Jeannin, t. I, p. 485. — Voyez ci-après *deffecter* dans un sens contraire.)

VARIANTES :

DÉFÉATER. Ten. de Littl. fol. 56, R° et V°.
DEFECTER. Negot. de Jeann. t. I, p. 485.

Défeces, *s. f. p.* Terme de vénerie. La signification de ce mot est expliquée dans le passage même où nous le trouvons employé. « Et quand il aura assez « de gens à son advis, et aura aussi les levriers, « il doit mettre tout la gent autour du buisson, fors « que devant les levriers, au plus près qu'il pourra « l'un de l'autre, les gens qu'il aura, et cela appelle « on *defeces* l'autre deça, l'autre de là toutes assem- « blées; les unes gens viennent les uns contre les « autres afin qu'il soit plus fort. » (Fouilloux, Vén. fol. 105.)

Défectuosité, *s. f.* Ce mot subsiste ; nous le citons pour marquer son époque. Il semble un mot nouveau (1), dans les Mém. de Torcy, t. II, p. 53 : « Buys reprit que ce manque de pouvoir était une « *défectuosité;* qu'en vain nous traiterions ici sur « les autres conditions si nous n'étions pas autorisés « sur la principale. »

Defenal, *adj.* Final, qui finit. « Mois *defenal* (2), » c'est-à-dire à la fin du mois. Un titre de Nivelle en Flandres est daté : « L'an de grace de N. S. 1309. « Le mierquedi aprez les octaves St Pierre et St Pol « ou mois *defenal*. » (Beaum. p. 420.)

Defendable. [Intercalez *Defendable :* 1° Qu'on peut défendre : « Ce sembloit bien estre ville « *deffendable*. » (Joinville, § 516.) 2° Capables de se défendre : « Touz ceus que il trouverent en « armes, *deffendables* (id 486). » — « Grant foison « d'arbalestriers et d'autres gens *deffendables*. » (Froissart, VIII, 17.) On trouve aussi *deffensable* (Mén. de Reims, § 260, et Froiss. VIII, 187.)] (N. E.)

Défendance, *s. f.* Défense. (Poës. MSS. av. 1300, t. I, page 109.)

Defendant, *s. m. p.* Accusés. On nommoit *défendans* ceux qui étoient prévenus de crimes, selon l'édit des Ord. t. V, p. 676.

Defendo, *s. m.* Sorte de jeu. (Rab. t. I, p. 152.)

Defendre. [Intercalez *Defendre :* 1° Au sens d'interdire, il veut après lui la négation : « Li rois « *deffendi* à non ardoir l'abeïe. » (II, 283, Froiss.) 2° Au sens de se défendre, il veut après lui l'infinitif avec *de*, et non le participe présent avec *dans :* « Cil de dedens se *deffendirent* durement de traire « et de jetter pierres et fu et pos plain de cauch. » (Froissart, III, 338.) 3° Remarquons encore la locution « *sur* leurs corps *deffendant*. » (Id. 123.)] (N. E.)

Defenir, *v*. Dépérir (3). (Gloss. du P. Labbe.)

Défense, *s. f.* [Intercalez *défense*, lieu dont l'entrée est défendue. « Ensemble un boisson « appellé le Deffoy... portant *défenses*. » Duché d'O. an 1406, aveu de La Salle lez Cléry.) Le C. de D. Voyez *defay* et *danger*. Dans Jean de Condat, on lit *defens*, sens de forteresse (Du Cange, sous *defensabilis*).] (N. E.)

Défensoire, *s. m.* Qui défend. (Rabelais, t. II, page 226.)

Déférant, *part.* La signification de ce mot est peu marquée dans le passage que nous allons citer. Peut-être y est-il mis pour « honorant, respectant [il « signifie plutôt agitant des fers]. » On lit *deferre*, dans le même sens, au Gloss. lat. de Du Cange. Ph. Mouskes, parlant de la multitude des démons qui apparurent pour annoncer la mort du pape Gerbert, s'exprime ainsi :

Si demenerent si grand noise
Que li peules et li clergiés
S'en est forment esmerveilliés
Quar moult s'aloient *déférant*. (*P. Mouskes, 403.*)

Deferer. [Intercalez *Deferer*, deferrer, dans Agolant, v. 403.] (N. E.)

Deferger. [Intercalez *Deferger*, deferrer, au reg. JJ. 152, p. 144, an. 1397 : « Lequel viconte « ordonna au geolier desdites prisons que icellui « exposant feust enfergé par les piez.... Icellui « exposant tout enfergé se parti d'icelle prison, et « quant il fut hors de ladite ville se *deferga* et s'en « ala. » L'orthographe *defferger* est meilleure (JJ. 123, p. 260, an. 1383) : « Jehan Guillon releva folz « enragiez... et tellement se demena en ses foleurs « et temptations, qu'il convint qu'il feust enfergiez « par les mains... Lequel ainsi enfergé fu mené en « pelerinage à S. Materin de l'Archant pour illec « faire sa noveine... Cuidans qu'il feust amendé « dudit pelerinage, le *deffergerent ;* après lequel « deffergement icellui Guillon fist pis que devant;... « parquoiz il convint qu'il feust renfergiez. »] (N. E.)

Deferreté, *part.* Dont on a ôté le fer. De là, on a dit « solerez *deferretez* », pour souliers sans cloux.

1. Defès. [Intercalez *Defès*, terre en défense (dérivé de *defensum*) : « Monachi Cartusienses « habeant nemus mortuum ad usum dictæ grangiæ, « exceptis parcis meis et meum *defès* de Montmeien. »

(1) On le retrouve déjà dans Amyot, Montaigne, Pascal et Bossuet. (N. E.)

(2) C'est le mois de juillet, où l'on fait les foins (*fenum*) : « Donoit l'an de grausce .M IIIᶜ XXI, le xᵉ jour, de mois de juillet que on dit *fenal* mois. » Dans les statuts ms. de Commercy, an. 1336, on lit : « Item à chascun bled chascun conduict nous doit chascun an un silleur (scieur) et en *fenaulx* un faulcheur. » (N. E.)

(3) Le mot est dans Roland, au sens de finir (v. 2889) : « Granz batailles juster e *defenir* » ; dans la Rose (v. 6487) : « Et dist li livres anciens Que en Nerons fu *definie* Des Cesariens la lignie. » (N. E.)

(Chartes de Beaumont, 1237). Dans une pièce de 1538, on lit encore : « Plus les grains, broyes, « *deffeges* et appartenances,... situées en la rivière « de Cher. »] (N. E.)

2. Defès. [Intercalez *Defès*, pour défait, tué : « Se li clerc fet chose dont il doie estre pendus et « *defès*. » (Etab. de St-Louis, I, ch. 82.)] (N. E.)

Défeter, *v.* Rendre nul. « Si l'heire qui est « demaundant poit adnuller et *defeter* le garranty, « ceo suffit à luy. » (Tenur. de Littl. fol. 170.)

Defeubler, *v.* Découvrir [A]. Dépouiller, débarrasser [B].

[A] Ce mot, formé du latin *fibula*, agrafe, signifie proprement ôter ou détacher l'agrafe de son manteau. Il s'est dit aussi pour ôter toute autre partie de son vêtement et spécialement son chaperon, son bonnet. De là, ce mot s'est mis pour « saluer », faire le salut. (Dict. de Nicot, Monet, R. Est. Cotgr. Oudin et Ménage.)

On trouve *deffulez* pour ceux qui ont la tête nue. (Eust. Desch. page 209.) Les députés des Etats de la Bourgogne disent au comte de Charolois : « Que « pour obeïr à son plaisir, ils estoient tous venus « devers luy en celle ville de Gand : dont leur dit « le comte, en *deffulant* (1) son bonnet, qu'il estoit « très joyeux de leur venue. » (Monstrelet, vol. III, fol. 99, R°, an 1463.) « Se *deffuler* du chef », pour se découvrir la tète, ôter son chapeau. (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 167.)

[B] Se découvrir de quelque partie de son vêtement, étoit se dépouiller (2). De là, *se desafubler* s'est dit pour se dépouiller et au figuré pour se debarrasser : ainsi *se desafubler* de ses torts, étoit s'en débarrasser, se justifier. « Et comme ilz viendront « en court et ne se purrount *desafubler* de ceux « personnels tortz faitz sur nous en desherite son « de nous, etc. » (Britt. des Loix d'Angl. f° 30, V°.)

VARIANTES :

DEFEUBLER. Rab. t. IV, n. prol. p. 38.
DEFFEUBLER. Id. t. V, p. 217.
DEFFLULER. Lett. de Charles VI, Trés. des Ch. Reg. 136.
DEFFUBLER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 226, col. 2.
DEFFULER. Cout. Gén. t. II, p. 866.
DEFLUBER. Rom. de Rou.
DEFUBLER. Nuicts de Strapar. t. II, p. 277.
DESAFUBLER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 359.
DESAFFLUBLER. Oudin, Cotgrave, Dict.
DESFUBLLER. Parton. de Bl. MS. de S. G. f° 139, R° col. 1.
DESFULER. Nicot, Rob. Est. Dict.

Deffacer (3), *v.* Effacer, détruire (4). (Lanc. du Lac. t. I, f° 121.) Ph. Mouskes, parlant des présages de la mort de Charlemagne, s'exprime ainsi :

Et ses nons ki estoit escris
A or musive [mosaïque dorée] en la glise
Se *deffaca* par un tel guise
Que hom ne feme n'i touca. *(P. Mouskes, 302.)*

VARIANTES :

DEFFACER. Ph. Mouskes, MS. p. 303.
DEFACHIER. Loisel, Hist. de Beauvais, p. 266, tit. de 1122.
DEFFACIER. Ord. des R. de Fr. t. II, p. 466.
DESFACER. Rabelais, t. I, p. 317.

Deffacher, *v.* Apaiser, adoucir. Faire perdre l'ennui et le dégoût, selon Monet et Cotgrave.

Deffaçonner. [Intercalez *Deffaçonner*, mettre en pièces (Froissart, IV, 49) : « Li grans enghiens « estoit abatus, conquis et *déffaçonnés*. »] (N. E.)

Deffaé, *adj.* Déloyal, traitre.

Li traitres li *deffaez*. *(Part. de Bl. f° 157.)*

« La terre *deffaée* » pour la terre des infidèles (5).

Puis a demandé le conduit
Parmi la terre *deffaée*
Salehadins li a jurée. *(Ord. de Cheval. ms. 7218, p. 14.)*

VARIANTES :

DEFFAÉ. Part. de Bl. MS. de S. G. f° 157, V° col. 1.
DESFAÉ. Ph. Mouskes, MS. p. 365.
DESFAEZ. Estrub. Fabl. MS. du R. n° 7996 p. 14.

Deffaille, *s. f.* Défaut. Terme de palais. (Laur. Gloss. du Dr. fr.) On lit dans les Preuves de l'Hist. de Bretagne, col. 1642 : « S'il y a *defaille*, il seront « condamnés à payer. »

VARIANTE :

DEFFAILLE. Anc. Cout. de Bret. fol. 6, R°.

Deffaillement, *s. m.* Faute. « Ne me laisses, « doulz sires,... multiplier mes *deffaillemens*. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 403.) [Voyez aussi Bonav. Desperiers, XIe Conte.]

Deffaillir, *v.* Défaillir. *Defaillir*, sous les différentes orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *deesse*, *deficere*, *delere* ; son participe *defaillans*, p. 46, répond au latin *caducus*. Ce mot subsiste à très peu de différence près dans l'orthographe. Nous marquerons quelques mots de son ancienne conjugaison, après avoir observé que *deffaillir* signifioit « manquer » dans le sens où nous disons d'une personne pour dire qu'elle est morte. (Voy. Duch. Gén. de Châtillon, p. 61, tit. de 1268.) (6)

CONJUGAISON :

Deffait, imp. indic. Je defaillois, je faussois. (Hist. des Trois Maries, MS. p. 369.)

(1) Lesquelx ilz saluerent en eulx *deffulant* et disant aux bonnes gens qui là estoient : à Dieu vous comment. » (JJ. 152, p. 22, an. 1397.) (N. E.)

(2) « Pu is se *defubla* par grant ire. » (Renart, v. 7455.) Dans Robert le Diable : « De son mantiel se *Desaffubie* Tout sainglement en pur le corps. » Enfin dans Flore et Blancheflor (v. 2871) : « *Deffulés* fu joste s'amie, Qui de biaute ne l' passoit mie ; *Deffulée* fu ensement U ele atent son jugement. » (N. E.)

(3) Les mots commençant par *deff* sont composes avec *de* latin et seraient mieux écrits avec un *f* simple. Dans les autres, *deff* est une forme assimilée de *desf* (préfixe *dis*, français *des*). (N. E.)

(4) C'est aussi défigurer quelqu'un : « Le suppliant donna ung coup à icelle femme environ la teste,... laquelle lui vint courir au visaige, lui cuidant *deffacer*. » (JJ. 199, p. 168, an 1463.) Nous dirions arracher les yeux. De même au reg. JJ. 184, p. 122, an. 1450 : « Icellui Robinet... frappa à revers de son espée Pierre Roussel et lui fendit le visage entre le nez et la bouche, tellement qu'il eu est jamais comme tout *deffacié*. » (N. E.)

(5) « Un Sarrazin de la loi *deffaé*. » (Agolant, v. 684.) (N. E.)

(6) Ce verbe signifiait encore : 1° Manquer à un engagement : « Il estoient moult couronchié de ce que lors sires *defalloit* ensi sur ce qu'il avoit convenanchié et juré. » (V, 61.) 2° Laisser quelqu'un manquer de quelque chose : « Se l'en nous *deffault*, huit jours tant seulement, de vivres. » (Id., XIV, 271.) (N. E.)

Deffauge, subjonct. Défaille. « Il convient qu'il « se venge personnellement ou qu'il *deffauge* si ce « n'est ou cas qu'il seroit malade de son corps. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 50, R°.)

Deffauldroit, imparf. subj. Défaudroit. (Cretin, page 152.)

Deffausis lisez *deffausist*, imp. du subj. Manquât, s'en fallut. « Et se ainssi si estoit que le tonneau se *deffausis* de plus de trois cens et demi de « barenc de la jauge, le barenc seroit aquis au « roy. » Ord. des R. de Fr. t. II, p. 576

Deffet, indic. Défaut, manque. (Gace de la Bigne, des Ded. MS. fol. 84.)

Desfaillissions, imparf. du subj. Manquassions. (Villehard. p. 23.)

Defaliauns. Défaillans, manquans. (D. Morice, Hist. de Bret col. 1002.)

Defaili, ait manqué. (Loix Norm. art. 41.)

Defaillet, manquoit. (S. B. Serm. fr. MSS. p. 56.)

Defaillist, manquât ou manqué Id. p. 169.)

Defaillivet, manquoit. (Id. p. 362.)

Defait at *defaut*, manque, au subj. (Loix Norm. art. 42.)

Defalheit, manquoit. Ménage, p 220.

Defalt et *deffalt*, manque. (S. Bern. Serm. fr. MSS. page 37.

Defarrat, manquera. (S. Bern. Serm. fr. MSS. page 283.

Defauroit ou *defaurroit*, manqueroit. (Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 14, titre de 1231.)

VARIANTES :

DEFFAILLIR. Perard, Hist. de Bourg. p. 451, tit. de 1242.
DEFALHOIR. Ménage, p. 220, titre de 1265.
DESFAILLIR. Villehard. p. 23.
DEFAILLIR. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 1 et passim.

Deffaire, *v*. Détruire, anéantir [A]. Dépecer [B]. Débarrasser, défendre [C]. Terme de vénerie [D].

[A] On voit *diffacere* et *disfacere* au premier sens, dans le Gloss. lat. de Du Cange. « Par ta mercy ne « nos *deffaire*. » Sig. du Jugement, MS. de S. G. fol. 25.) (1)

De là, on a dit *au deffaire* pour à la mort. « Et « *au deffaire* sont livré. » (Fabl. MS. de S. G. f° 5.)

[B] On dit encore en quelques provinces *deffaire* pour dépecer. On le trouve en ce sens dans nos anciens livres de vénerie. « Comment l'en doit le « cerf escorcier, comment l'en doit le cerf *deffaire*. » (Modus et Racio, MS. fol. 6, V°.) « On escorche le « daim, et on le *défait* comme un cerf. » (Chasse de Gast. Ph MS. p. 29.

[C] On trouve *desfaire* pour « débarrasser, » défendre, dans le passage suivant où il est question d'un fils qui, entendant mal parler de son père, jette son gant pour défier l'adversaire : « Por son pere *des-* « *faire*, à Margaris le tent. »

[D] *Defaire*, comme terme de vénerie, s'employoit dans l'expression « *defaire* la nuict. » que nous trouvons plusieurs fois employée dans Salnove. On en apercevra aisément le sens par ce passage, où il s'agit des cerfs : « Lorsqu'ils seront encore dans les « fonds des forests, il faut aller reconnoistre aupa- « ravant les bois les plus forts ce que nous appel- « lons, les belles demeures, les plus voisins de ces « lieux où les cerfs vont faire leurs nuits, afin que « le jour destiné pour courre, vous y alliez avec « vostre limier en prendre les devants pour n'estre « pas obligé d'en *défaire* les nuits, où vous seriez « très longtemps. » (Salnove, Vén. p. 106.) On disoit aussi « *deffaire* les ruses » des animaux qu'on chassoit. (Fouilloux, Vén. fol. 45.) Remarquons cette expression : « Deffaire une armée » pour la congédier : « Quand l'empereur fut retourné dedans les « Allemagnes, M. de Bourbon *deffit* son armée « pour ce qu'il n'en avoit pas besoin. » (Mémoir. de Robert de la Marck, p. 315.)

CONJUGAISON :

Defeisse. Défisse. (Fabl. MSS. du R. n° 7615. t. II, fol. 174.)

Deffacent. Sont défaites. (G. Guiart, MS. fol. 214.)

Deffés, part. Détruit, mis à mort : « Pendus et « *deffés*. » (Ord. t. I, p. 175.)

Defois. prés. ind. Lisez *deffais*. (MS. de S. Gelais, page 139.)

VARIANTES :

DEFFAIRE. Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 384.
DEFAIRE. Salnove, Vén p 84.
DESFAIRE. Fabl. MSS du R. n° 7615, t. II, fol. 176.
DEFF... Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 353, V° col. 2.

Deffais, *s. m*. Défense, prohibition [A]. Obstacle [B]. Protection, appui, défense [C] [voy. DEFOIS et DEFFÈS].

[A] On a dit dans le premier sens :

Vos me feites l'autre foiz
De lui voir si grant *desfois*.
Alex. et Arist. MS. de S. G. fol. 73, V° col. 2.

De là, on a nommé *deffais* les lieux où l'on ne pouvoit aller sans droit particulier, les prés, les bois, les étangs, les garennes, lieux de prohibition. « Si le sujet pesche les estangs ou *deffaiz*, etc. » (Cout. d'Anjou, au Cout. Gén. t. II, p. 77.) « Terre « en *deffens*, » terre où il n'est pas permis de mener paitre les bestiaux. (Anc. Cout. de Normandie, folio 17, R°.)

[B] On a dit aussi *deffaiz* pour « obstacle » « Il n'i « mist nul *deffaiz*. » (Alex. et Arist. ubi suprà.)

[C] Enfin *défens* a signifié protection, appui, défense. « N'a forteresse ne *défens*. » (Citat. dans Du Cange, Gloss. lat. au mot *Defensabilis*.)

VARIANTES :

DEFFAIS. D'Arg. Cout de Bret. p. 1544.
DEFFAIX. Ord. t. I, p. 143, note D
DEFFAIZ. Alex. et Arist. MS. de S. G. fol. 73, V°.
DEFFOIS. Cortois d'Artois, MS. de S. G. fol 85, R°.
DEFOIS. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 980.
DEFOYS. Ph. Mouskes, MS. p. 106.
DESFOIS. Alex. et Arist. MS. de S. G. fol. 73, V°.
DESFAUX. D'Argentré, Cout. de Bret. p. 1544.

(1) Par contre, il signifie réparer, amender : « Nos vos mandames que an ne nos a riens *deffaits* ne rendu de quanque avons ot au covant, ne deffossés, qui sont antores par notre monastere de Lixu. » (Cart. de Champagne, 1266.) De même aux Ord., V. 550, an. 1231 : « Se il ne le voloit *deffaire*, se le feroie *deffaire* en bonne foy. » Au sens de détruire, anéantir, il est deja dans Roland (v. 49, 450, 934). (N. E.)

DEFENS. Gloss. lat de Du Cange, au mot *Defensabilis*.
DEFFENS. Cretin, p. 144.

Deffait, *part.* Détruit. De là, cette expression : « Faire le fait et le *deffait*, » c'est-à-dire faire une chose et la défaire ensuite. « Cest acte de basteleurs « qui font le fait et le *deffait*. » (Lett. de Rab. p. 18.)

VARIANTES :
DEFFAIT. Rabelais, Lettres, p. 18.
DEFFAICT. Faifeu, p. 40.

Deffardeler. [Intercalez *Deffardeler*, déballer (Du Cange, II, 851) : « Et seront creus les marchans « et les conduiseurs de dire par leurs sermens ce « qui sera ès bales, sans *deffardeler*. »] (N. E.)

1. Deffaute, *s. m.* Péché, défaut [A]. Manque, disette [B]. Le mot *defaillement*, dans S. Bernard, répond au latin *defectus*.

[A] Sur le premier sens, voyez le Dict. de Borel, au mot *Défaulte*. « Au commencement que l'escuyer « doit entrer en l'ordre de chevalerie, il convient « qu'il se confesse des *deffaulx* qu'il a fait contre « Dieu, etc. » (Ord. de cheval. fol. 11, R°.)

[B] Dans le second sens on a dit :

Mes encor autre chose y faut
De quoy ils firent un *deffaut*.
Geofr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv. fol. 46.

VARIANTES :
DEFFAUTE. Ord. de Chev. fol. 11.
DEFFAUT. Laur. Gloss. du Droit fr.
DEFAUT. Bout. Som. Rur. p. 37, Notes.
DEFEAT. Ten. de Littl. fol. 56.

2. Deffaute, *s. f.* Faute, défaut [A]. Perte, dommages [B]. Manque, disette [C]. Défaillance [D].

[A] On lit « par sa *défaute*, » pour par sa faute, dans les Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 133. En parlant du péché d'Adam, on dit : « Sa *deffaulte* ne « fu mie si grant, etc. (Modus et Racio, MS. f° 199.) « Suplier aux *deffectes* » signifie suppléer aux défauts, dans les Contredits de Songecr. fol. 81, V°.

[B] Ce mot signifie « pertes, dommages, » dans ce passage : « Aucune fois me suy-je complainte à vous « des *deffautes* qui m'avoyent été faites. » (Modus et Racio, MS. folio 194.) Il est pris dans le même sens en ces vers :

. . . . Les pietons Anglois s'enfuient
Plains de douleurs et de *defautes*. *(G. Guiart, p. 228.)*

[C] Enfin on disoit *deffaulte* pour « manque, » disette, dans le même sens où nous disons encore « faute. »

. . . . Le feu qui par *deffaulte* d'eau
Commençoit déjà fort embraser le chasteau. *(Marot, p. 145.)*

[D] Nous trouvons *deffaute* pour « défaillance » dans Froissart, qui raconte la mort du comte de Foix : « Ils cuydoient qu'il n'eust tant seulement « qu'une *deffaute*. » (Froiss. liv. IV, p. 115.)

De là on disoit :

1° « Deffaut » ou « deffaute de droit » [voy. plus haut DEFAUTE] pour déni de justice. (Voyez Gloss. lat. de Du Cange, au mot *Defectus justitiæ*) « Faire *defaute* de droit, » refuser justice. (Brunel, sur les fiefs, p. 235. — Ordon. t. I, p. 92.)

2° « Sur le deffaulte de sa vie, » sur le péril de sa vie. « Ne jà ne l'absentât sur la *deffaulte* de sa « vie. » (Percef. vol. IV, fol. 103.)

3° « Se il ne demore par lui en sa *deffaute* que, « etc. » (Construction singulière) c'est-à-dire si ce n'est pas par sa faute, que, etc. (Assis. de Jérus. page 50.)

VARIANTES :
DEFFAUTE. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 90, V°.
DEFFAUTE. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 522, col. 2.
DEFFAULTE. Modus et Racio, MS. fol. 199, V°.
DEFAUTE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 133.
DÉFAULTE. Ord. t. II, p. 49; t. III, p. 580.
DEFETE. Cretin, p. 1.
DEFFECTE. Id. p. 24.

Deffautrer (se), *v.* Se mettre en pièces.

Devant est Ourri l'Alemant
Qui à tout gaster *se deffautre*.
G. Guiart, p. 333, éd. II, v. 10812.

Deffecter, *v.* Suppléer aux défauts. Ce mot est employé en ce sens dans les Contredits de Songecreux, p. 81.

Deffectibilité, *s. f.* Défectuosité. « La laidure « de l'injure et de la mauvaise et inique volonté qui « estoit en Semey ne procedoit pas de Dieu, mais « procedoit du deffault ou de la *deffectibilité* qui « estoit au franc arbitre de Semey. » (Histoire de la Tois. d'or, vol. II, fol. 178.)

Deffectueux, *adj.* Vicieux. Nous ne le disons plus des personnes, mais seulement des choses (1).

Estat divin ou les *deffectueux*
Et ignorans ne doibvent parvenir. *(Cretin, p. 62.)*

Deffendement. [Intercalez *Deffendement*, protection, au Gloss. lat. 7684, et dans une vie ms. de J.-C. (Du Cange, II, 776, col. 3) :

Que bien sachiés, si je voloie,
Ne mort, ne passion n'auroie ;
J'auroie assez *deffendement* ;
Angeles, arcangeles plus de cent.] (N. E.)

Deffendeur, *s. m.* Terme de barreau [A]. Terme de chevalerie [B]. Avocat [C]. Défenseur, protecteur [D].

[A] Ce mot subsiste comme terme de barreau. On disoit en ce sens *deffendieres*. (Voyez Ordonnances, tome I, p. 107.)

[B] En terme de chevalerie, il signifioit l'un des champions. L'autre se nommoit le « demandeur » ou « appelant. » (Voyez Lancelot du Lac, tome III, fol. 148, V° col. 1, et Olivier de la Marche, Gage de Bat. fol. 15.) On disoit aussi en ce sens *deffendieres*. (Ord. t. I, p. 107.)

[C] On trouve *defendeur* pour « avocat » dans l'Anc. Cout. d'Orl. à la suite de Beaum. p. 467.

[D] Le sens propre étoit « defenseur ou protecteur. » « Nous li prions que a nos executeurs soit boens « aidierres et boens *defendierres* (2) de nostre execu-

(1) D'après Dochez, cet emploi date du XIII[e] siècle : « Quand vous aimez aucune chose Vile en soi et *defectueuse*, Vous voulez son default couvrir. » (R. de Louens.) (N. E.)
(2) Ou *defenderes* qui est le cas sujet de *defendeur* : « [Un roi] juz, avocat de sainte eglise, *Defendere*, garde e justise. » (Benoît de S[t] More, II, 1659.) (N. E.)

« tion mettre à fin. » (Test. du comte d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 185.)

VARIANTES :

DEFFENDEUR. Lanc. du Lac, t. III, fol. 148.
DEFFENDERES. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 347.
DEFFENDEUR. Anc. Cout. d'Orl. à la suite de Beaum. p. 467.
DEFFENDIERRES. Ord. t. I, p. 167.
DEFENDIERRES. Test. du Cte d'Al. à la s. de Joinv. p. 185.

Deffendre, *v.* Défendre, prohiber, empêcher, préserver [A]. Fendre [B]. *Defendre*, dans S. Bernard, répond au latin *negare* et *prohibere*, et *propugnare* dans les Loix Normandes, article 41, au latin *Statuere ne* [voyez DEFENDRE].

[A] Dans le premier sens, on disoit : « Dieu *deffande* « ou *deffende*, » pour Dieu nous préserve. (Duches. Gén. de Chastillon, p. 56, titre de 1246, passim.) « Dieu m'en *deffende*, » pour Dieu m'en preserve. (Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 512.)

[B] *Deffendre* signifioit aussi « fendre, » pourfendre (1). Il *deffendit* a l'homme la teste jusques aux « dens. » (Hist. de la Tois. d'or, vol. II, f° 170, V°.)

Ce verbe avoit encore d'autres significations qui subsistent et que nous ne rapporterons pas, mais nous citerons divers proverbes dans lesquels il entroit :

PROVERBES :

1° « Harnois ne vaut rien qui ne defend. » (Dict. de Cotgrave.)

2° « S'il est qui bien assault, autel qui bien *def*- « *fend*. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 435.)

3° « Bien *deffendu*, bien assailly. » (Eustache Deschamps, p. 386.)

Nous disons encore : « Bien attaqué, bien *def*- « *fendu*. »

4° « C'est une chose qui n'est point sur soy « *deffendant*, » dont il n'est point garant. (Le Jouvencel. MS. p. 354.)

CONJUGAISON :

Defenduiz. Défendu, prohibé. (S. Ber. S. fr. p. 16.)

Defenis. Deffend, garantit, préserve. (Marbodus, colonne 1654.)

Defensed plait. Semble pris pour procès en defendant. (Loix Norm. art. 45.)

Deffenge, subj. Deffende. « Or est raison qu'il se « *deffenge*. » (Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1318.)

Deffent. Défend. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 9.)

VARIANTES :

DEFFENDRE. Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 435.
DEFENDRE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 48 et passim.
DEFFANDRE. Duchesne, Gén. de Chât. p. 56, tit. de 1246.

Deffendu, *part.* Absous, renvoyé de l'accusation. « Pourquoy je m'en dois aller quitte et *def*- « *fendu*. » (Modus et Racio, MS. fol. 239, R°.)

Deffensable, *adj.* Capable de défense [A]. Défendu, prohibé [B] [voyez DEFENSABLE].

[A] Sur le premier sens de capable, de défense, voy. Du Cange, Gl. lat. au mot *Defensabilis domus*. « Il trouvoit les François *deffensables*. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 472.)

Clément Marot, parlant de Phaéton, dit :

De son cher fils et de tendre et sensible
Contre l'ardeur le rendit *deffensible*. (*C. Marot, 553.*)

« Ville *deffensable* », ville en état de defense. Joinv. p. 97. « Armes *deffensables* », armes défensives. (Ibid. page 92.) « Armeures *defensables* », armes défensives et qu'on peut rendre offensives, dans l'Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 117 (2).

[B] L'orthographe *defensable* s'employoit aussi pour signifier defendu, prohibé. « Bois *defensable* », le même que « bois de deffens » qu'on a vu au mot « deffais » pour bois dont il n'est permis de jouir qu'à ceux qui ont le droit d'usage, et où il n'est permis de chasser qu'au seigneur. (Du Cange, Gl. lat. à *Forestæ* et *Silvæ defensæ*, sous *Defensa*, 3.) « Buissa a conins *defensables* » pour garennes defendues. (Ibid.) « Chasse *defensable* à grosses « bestes » pour chasse défendue, etc. » (Ibid. au mot *Venatio defensa*, col. 1365.) « ...Héritages « *defensables* clos a fossez et hayes » pour héritages entourés de fossés et de haies et où il est défendu d'entrer. (Ibid. au mot *Prædia defensa*.) « ...Prez *defensables* » pour prés où il n'est pas permis de faire paitre les bestiaux. (Ibid. au mot *Prata defensa*, col. 1364.) « Vignes et jardins sont « *defensables* en tout temps. » (Ibid. au mot *Vineæ defensæ*, col. 1365.) [Tous ces exemples sont extraits de Coutumes rédigées au XVIe siècle.]

VARIANTES :

DEFFENSABLE. Cortois d'Artois, MS. de S. G. f° 84, V°.
DEFENSABLE. Cout. Gén. t. I, p. 210.
DEFFENSIBLE. Clém. Marot, p. 553.

Deffense, *s. f.* Lieu prohibé [A]. Terme de fortification [B]. Terme de venerie [C]. Amende [D].

[A] Ce mot subsiste encore dans le sens de « prohi- « bition, obstacle, protection, etc. » De là on s'en est servi pour signifier les lieux prohibés ; ainsi on a nommé « bois de garde et *deffense* » les bois dans lesquels ceux qui n'ont point de droit ne peuvent entrer et où il n'est permis de chasser qu'au seigneur seul. (Du Cange, Gl. l. au mot *Forestæ* et *Silvæ defensæ* sous le mot *Defensa*.)

[B] On dit encore *défenses* en termes de fortification. On écrivoit autrefois *deffences* : ce sont les ouvrages qui servent à défendre une place : « N'estoit aucune fortification achevée qui seule- « ment peust estre ditte *deffense* (3). » (Mém. de Du Bellay, fol. 316.)

[C] Le mot *deffenses* se trouve très fréquemment employé dans nos livres de vénerie pour désigner les chasseurs et les chiens postés à certains passages, afin d'empêcher le gibier de s'échapper. On disoit communément en ce sens : « asseoir les « *défenses*. » (Voy. Modus et Racio, MS. fol. 68.)

[D] *Deffense* a signifié aussi une sorte d'amende.

(1) Mais alors l'étymologie est le latin *findere*. (N. E.)
(2) « Le lieu n'est pas *defensable*, car la motte est de main d'homme faite et petite. » (Com., 12.) (N. E.)
(3) Ce sens est dans Joinville (§ 204) : « Se il ardent nos chastiaus et nous demourons, nous sommes perdu et ars ; et se nous lessons nos *deffenses* que l'on nous a baillies à garder, nous sommes honni. » (N. E.)

selon la note de l'éditeur des Ordonnances, t. III, p. 574. On lit dans le texte : « Soyent francs et « quittes de toutes coustumes, amandes, *deffenses* « appartenant au prevost de la dite ville de Hare-« fleu. » Sur quoi l'éditeur dit à la note g : « Je « crois que par ce mot... on peut entendre des « amendes encourues pour avoir contrevenu aux « *deffenses* faites par le prévôt. »

Remarquons les expressions suivantes :

1° « Gens de deffense, » gens de guerre. « Nous « sommes gens tributaires et ne sommes pas *gens* « *de deffense.* » (Le Jouv. MS. p. 353.) 2° « Deffence « de serpent », façon de parler qui peut-être signifie trahison. « Sire, dist elle, deportez vous « pour Martin mon amy qui vous voit : haa dames, « dist-il, encores est-ce dedans mon marché jusques « à la fontaine et se je ne craignoye *deffence de* « *serpent* encores fisse-je autre chose. » (Percef. vol. IV, fol 113, col. 1.) 3° « Mettre à deffence », c'est-à-dire mettre un maître dans le jeu d'escrime, dans la nécessité de se défendre. Il s'agit en ce passage d'un écolier qui prend leçon : « Blanor « print son escu à ung baston, et pareillement fist « le jouvenceau. Lors Blanor luy monstra la « maniere du jeu et les tours qui y appartenoient « et le damoiseau comme celluy qui estoit très « désirant d'apprendre et scavoir ce que en ce jour « il avoit veu mettre à œuvre, se conduysoit tant « bien que ainçois que Blanor le laissast, il le *mist* « *à deffence* dont les regardans... dirent que ce « n'avoit oncques esté veu. » (Perc. vol. V, fol. 6.) 4° « Deffences à l'appellé », c'est-à-dire défenses que peut faire valoir celui qui est appelé à un combat, pour s'en dispenser. (Voyez Beaum. page 329.) 5° « Les deffences furent criées », c'est-à-dire il fut crié : « Que personne n'eut à se mêler dans ce « combat que ceux qui avoient entrepris de le faire. » (Petit J. de Saintré, p. 601, note a.)

VARIANTES :

DEFFENSE. Ord. t. III, p. 574.
DEFFENSE. Orth. subsist.
DEFFENCE. Petit J. de Saintré, p. 601.
DENFFENSES. Font. Guer. Trés. de Vén. MS. p. 21.

Deffension, *s. f.* Défense. « Ayant sa majesté « fait une ligue pour la *deffension* de l'Italie, etc. » (Mem. de Du Bellay, fol. 151.)

VARIANTES :

DEFFENSION. Coquill. p. 9.
DEFFENSSION. Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 70, V° col. 3.
DESFENSION. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 373.

Defférer, *v.* Obéir. Nous disons encore *déférer* en ce sens, et c'est ainsi que le mot *defférer* est expliqué par l'éditeur des Ordonn. dans le passage suivant : « Le maréchal du dit duché sera ordonné « et commis pour recevoir les gens d'armes et leurs « monstres, et pour les faire *defferer* en la maniere « qu'il a été garde et accoutume de faire ez temps « de nos prédécesseurs ducs de Bourgogne. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 536.)

Deffermer, *v.* Ouvrir.

> . . . . . . Si amour qui les cœurs fait pasmer
> Vouloit ses yeulx aveuglez *deffermer.* (*J. Marot*, 229.)

On dit encore *deffrumer* parmi les paysans, en Normandie.

[Le mot est déjà au Roman de Floire (Du Cange, II, 306, col. 1) :

> La porte li ont *deffermée ;*
> Floire s'en ist, lance levée.

> Les ventailles ont *deffermées,*
> Et les coifes jus avalees. (*Roman d'Athis, id.*)

On lit au XIIe siècle, dans Thom. de Cantorbéry (47) :

> La porte *desferma*, n'i apela portier.] (N. E.)

VARIANTES :

DEFFERMER. J. Marot, p. 229.
DEFFRUMER. Froiss. Poës. MSS. p. 67, col. 1.
DESFERMER. Gloss. de Marot.
DESFREMER. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 72, R° col. 1.

Defferre, *s. f.* Dépouille. « Si furent pris et « tous menez à Dom Diego de Mendoze, lequel eut « leur *defferre* et ce qu'ils avoient. » (Ann. de Louis XII, de 1502, p. 144.)

> Mais quant voulut marcher et prendre terre,
> Tous les souldars estoient à la *defferre*
> Du dict Trevy et ne les en peult traire. (*J. Marot*, 91.)

Ce mot est encore d'usage parmi le peuple en diverses provinces (1).

VARIANTES :

DEFFERRE. Al. Chart. Poës. p. 384.
DESFERRE Ess. de Mont. t. III, p. 90.

Defferrer, *v.* Oter le fer [A]. Tirer des fers [B].

[A] Ce mot s'est dit pour ôter le fer d'une plaie, en parlant de la pucelle d'Orléans. « A iceluy assaut « fut blessée dès le matin d'un coup de traict de « gros garriau, par l'épaule tout outre, ensuite de « cette blessure elle mesme se *deferra* (2) et y fit met-« tre du coton, et autres choses pour estancher le « sang. » (Hist. de la Pucelle d'Orl. p. 512.) « Saul-« ton de Mercadieu... reçeut un coup de lance par « la bouche, qui passa outre plus de demi pied : il « se *deferra*, hardiment luy mesme en la retirant, « et ne cessa pas pour cela de tousjours combattre. » (Ibid. p. 446.)

[B] *Deferrer* est pris au second sens de tirer des fers, dans ce vers (3) :

> Comme larrons que pour pendre on *déferre.* (*J. M.* 29.)

« Jouer à déferrer l'ane. » Sorte de jeu, dans Rab. t. I, p. 143.

(1) Le sens primitif est vieux fers de cheval : « Item mareschaux .II. qui auront en toutes choses autant comme les escuiers,... et la *defferre* sera le roy. » (Ch. des Comptes, an. 1285.) On lit encore au reg. JJ. 167, p. 101, an. 1413 : « L'exposant trouva en son chemin un sac, ou il avoit environ neuf frans,... le prist et mist en son saing, et quant Pierre Benon qui estoit avoecques lui, lui demanda que c'estoit, ledit exposant respondi que c'estoit une *defferre.* » Ch. d'Orléans a dit avec esprit : « Des vieilles *defferres* d'amours Je suis à présent. » (N. E.)

(2) « Li Sires de Hangier, sailly jus de son cheval, se *deffera* dou glave et entra ens ès fossés. » (Froiss., IX, 261.) (N. E.)

(3) « Vous ferés, beau frere, ce que je vous diray. » — « Ouy, beau frere, respondi le connestable. A ces mots il fut *defferré.* » (Froiss., XII, 171.) (N. E.)

VARIANTES :
DEFFERRER. Lanc. du Lac, t. II, fol. 27, V°.
DEFERRER. Hist. de la Puc. d'Orl. p. 513.
DEFFERER. Percef. vol. V, fol. 30, V° col. 1

Deffers, *adj.* Ouvert. C'est proprement le participe de *deffermer*.

Que li sieus huis me soit *deffers*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 62, R° col. 2.

C'est-à-dire que les yeux aujourd'hui me soient ouverts.

Deffet, *adj.* Difforme. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 289.)

1. Deffi (*solemnel*). Mot nouvellement introduit du temps de Brantôme, au lieu de celui de « deffiance » qu'on disoit auparavant (1). Cet auteur, parlant de Viry, gentilhomme de Savoie, dit : « Il devint si insolent pour la bonne réputation « en quoy il estoit, qu'il s'alla prendre et esmou- « voir contre le bon duc Louis de Bourbon et luy « envoya une deffiance (ainsi parloit on alors, « comme aujourd'hui *deffi solennel*) et ce à son « propre et privé nom comme font les princes « d'un à d'autre. » (Brant. des Duels, p. 312.)

2. Deffi, *adv.* Certainement. Comme s'il étoit écrit *de fi* du latin *defide*.

. . . . Sai *deffi*. (*Poës. MSS. t. IV, p. 1413.*)

VARIANTES :
DEFFI. Chron. du XIIIe siècle, MS. de Bouh. ch. 7, f° 25.
DEFIT. Ph. Mouskes, MS. p. 23.
DEFY. Poës. MSS. av. 1300, t. III, page 1078.

Deffiance, *s. f.* L'action de provoquer au combat corps à corps ou de déclarer la guerre. Ces mots ont été formés de *de* privatif et de *fiance* assurance, sûreté. (Voyez DEFFIER ci après.) C'est proprement l'action d'avertir quelqu'un de ne se plus fier à nous, de se tenir sur ses gardes, de se mettre en défense. Nous en avons fait le mot de *défi* qui est une espèce de dispute ou gage de bataille. Il est expliqué par « défi, cartel » et « déclaration de « guerre », dans Laur. Gloss. du Dr. fr.

Sigebiers en ot si grant ire
Que *deffiance* li fist dire. (*Ph. Mousk. MS. p. 23.*)

« Le duc de Guerles avoit défié le roy de France « par *défiances* impétueuses, et dont on parla en « plusieurs manieres dedans le royaume et dehors : « pourtant que les *défiances*, si comme renomée « couroit, n'avoient pas esté courtoises, mais hors « du stille, usage et ordonnance des autres « *défiances*. » (Froiss. (2) liv. III, p. 289, an 1387.)

VARIANTES :
DEFFIANCE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 138, V°.
DEFFIENCE. Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 31.
DÉFIANCE. Froissart, liv. III, p. 289.
DEFIENCE. Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 31.
DEFFIAILLE. Ord. t. II, p. 395.
DESFIAILLE. Modus et Racio, MS. fol. 256, R° (3).

Defficulter, *v.* Rendre difficile. « Vous obligerez par son moyen tous les parens de sa maison, « vous faciliterez toutes vos extractions des gens « de guerre d'Allemagne, dont vous pourrez avoir « besoin, vous *defficulterez* celles de vos ennemis « vers ceux qui sont accoustumez de les assister, « lesquels pour son respect pourront estre induits « à s'en departir. » (Mém. de Viller. t. VI, p. 252.)

Deffidence, *s. f.* Défiance. « Il y avoit entre « eux si grande *deffidence*, que l'autre ne le pou- « voit trouver assés bon. » (Mém. de Du Bellay, fol. 108.)

Deffié, *adj.* De qui on se défie[A]. Dénué, dépourvu[B].

[A] On disoit au premier sens :

Gens lasches et recreuz
Deffiez, et mescreuz
Et de vertu descreuz. (*Al. Chartier l'Esp. p. 332.*)

[B] *Deffié* signifioit aussi quelquefois « denué, « depourvu », « *deffié* de secours », dénué de secours, qui ne peut compter sur le secours de personne. « Homme despourveu de reffuge et *deffié* de « secours, en quoy pues-tu avoir ta fiance. » (Al. Chart. l'Espér. p. 270.)

Deffiement, *s. m.* Défi.

VARIANTES :
DEFFIEMENT. Mém. du Bellay, fol. 18, V°.
DEFIEMENT. G. Guiart, MS. fol. 80, R°.
DESFIEMENT. Geofr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv

Deffier, *v.* Provoquer au combat, déclarer la guerre (4). Proprement faire un appel, un défi de corps à corps ou de nation à nation. Ce mot a été formé de *fi*, *fiance* et autres pris pour assurance, sûreté (5). C'est proprement faire savoir à quelqu'un, l'avertir de ne se plus fier à nous comme à un ami, mais de s'en défier comme d'un ennemi, et le prévenir en conséquence qu'il ait à se tenir sur ses gardes, sur la défensive (6). (Voy. DEFFIANCE ci-dessus.) Un chevalier, voyant celui contre qui il veut combattre, lui dit : « Si vous gardez de moy, car je ne vous asseure pas ; » l'autre lui répond : « Donc « vous gardez de moy, car je vous *deffie*. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 19, V°.) « Se partit le roy du dit « chastel et s'en vint à Mehun sur Yevre près de « Bourges et envoya *deffier* le duc de Savoye pour « certaines causes grandes, et extorsions qu'il avoit

(1) On lit dans Faifeu (p. 15) : « Alors je vous affy Que j'heu bien peur et ung très-grant *deffy* De perdre honneur par ma grant nonchallance. » (N. E.)

(2) La forme correcte est *desfiance* (De ses beaux ieuz me vint sans *desfiance* Ferir au cuer ; Couci, XVI) ou *desfianche* (Froissart, II, 108) ; on trouve aussi (II, 256) : « Après les *deffianches* faites » ; et (V, 361) : « Messires. Phelippes de Navare fist escrire unes lettres de *deffiance*. » Voyez aussi le Menestrel de Reims (§ 88) et Baumanoir : « Et encore se *deffiances* sunt mandées à aucun, on les doit mander par tex gens qui les puissent tesmongnier. » (LIX, 9.) (N. E.)

(3) On lit au reg. JJ. 108 p. 305, an. 1376 : « Feust bonnes paix et accort traittiez entre nous et Edowart d'Angleterre, et que ledit Jehan après les *deffiailles* et ennemistié, qui depuis ont esté meues et continuées. » (JJ. 108, p. 306, an. 1376.) (N. E.)

(4) Ce sens est déjà dans Roland (v. 3775) : « Jo *desfiai* Rollant le poigneor. » (N. E.)

(5) Il a été fait sur *disfidere* ou *diffidere*. (N. E.)

(6) C'est aussi se dégager des devoirs de vassalité : « Et li renvoya son hommage et la *deffie* de ce jour en avant. » (Froissart, IV, 43.) (N. E.)

« fait paravant au roy et à la couronne. » (Al. Chart. Hist. de Charles VI et VII, p. 229.) « En ce temps la « comtesse de Hainault douariere fut *deffiée* d'un « pauvre saquemain [voy. SAQUEMENS], lequel estoit « nommé l'Escremot Castel, natif de Ligny en « Cambresis pour lors capitaine de la Tour de « Beaumont soubs Messire Jean de Luxembourg, « etc. » (Monstr. vol. II, f° 2, R°, an 1422.)

Expressions remarquables :

1° « *Deffier* de feu et de sang, » déclarer la guerre à feu et à sang. « Le .XXII. jour d'aoust ou « environ comme le duc de Bourgongne estant en « sa ville de Bruxelles devoit monter à cheval pour « aller à la chasse, qu'un hérault luy apporta lettres « de Liegeois contenans en effect qu'ils *deffioient* « son fils le comte de Charolois *de feu et de sang* et « que sur ce vouloient avoir responce. » (Monstrel. vol. III, fol. 118.)

2° « Deffier son escu. » Façon de parler empruntée des joûtes, tournois pas d'armes et autres entreprises de chevalerie, dont la formalité consistoit principalement à exposer l'écu de ses armes aux regards de tous les chevaliers, afin que chacun de ceux qui voudroient combattre vint le toucher, pour marquer qu'il demandoit le combat contre celui à qui appartenoit l'écu. C'est ce qu'on appeloit « deffier son escu. » «...Il n'y a si preux cheva- « lier au monde qui osast *deffier son escu* à « l'encontre de luy quant il se vouldroit deffendre. » (Percef. vol. III, fol. 87.)

3° On a dit, en parlant de Philippe-le-Bel : « Le « peuple qui se vouloit de lui *deffier* rafferma. » (Chron. fr. MS. de Nangis.) *Deffier* est là pour « se révolter, » abandonner le parti de quelqu'un. Voy. ibid. dans le latin, où on lit : « Ab ipso volebant « *deficere*. »

> . . . . Je vous *desfi*
> De m'amor, et la vous deffint.
> Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 266, V° col. 1.

C'est-à-dire je vous *défie*, je vous déclare la guerre si vous m'aimez.

VARIANTES :

DEFFIER. Froissart, liv. III, p. 203.
DÉFIER. Froissart, liv. I, p. 82.
DESAFIER. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 39, V°.
DESFIER. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 53, V° col. 2.

Deffieur. [Intercalez *Deffieur*, querelleur : « Gens qui porsiwent de jour en jour les tavernes, « jowcurs de fauz deis, mancheurs, *deffieurs*, « barballeurs de gens pour argent ou altrement. » (Ch. de 1424 ; Hist. de Liége, II, 445.)] (N. E.)

Deffigurance. [Intercalez *Deffigurance*, difformité (Louis XI, 91ᵉ Nouv.) : « Fust homme bossu « ou vieux, contrefait, ou autre quelque *deffigu-* « *rance.* »] (N. E.)

Deffiguration, *s. f.* Difformité. (Voyez DÉFIGUREMENT.) « Les chirurgiens ayans veu les playes ou « blessures de tel navré, afferment et déclairent le « péril ou il est constitué, soit de mort, *deffigura-* « *tion*, affolure ou autre debilitation, lesquels « serment et déclaration sont rédigez par escrit, et « en vulgaire est appellé conjuration. » (Cout. de Tournay, au Cout. Gén. t. II, p. 944.)

Deffiler, *v.* Terme de vénerie (1). « Pour bien « faire l'oiseau au leurre, il ne le faut point *deffiler* « jusques à ce qu'il reviendra bien sur le poing.... « lors deslie le sur le soir, afin qu'il ne s'enfuye. » (Fouill. Fauconn. fol. 70.)

Deffiner. [Intercalez *se deffiner*, prendre fin : « Et se *deffinerent* ces consauls sus cel estat. » (Froissart, XVI, 87.)] (N. E.)

Deffiniement, *adv.* Définitivement. « Quoique « la en fust parlementé et regardé comment on « pourroit toucher les choses et eux appaiser, riens « n'en fut *deffiniement* fait. » (Froiss. l. I, p. 251.)

Deffonder, *v.* Détruire. « Quant l'un batist « l'autre *deffonde*. » (Vigiles de Charles VII, tome I, p. 173.)

Defforain, ne, *adj.* Extérieur. Ce mot, dans S. Bernard, Sermons fr. MSS. p. 86 et passim, répond au latin *Exterior*.

Defforcer. [Intercalez *Defforcer*, retenir par force : « Le supplient volt prendre ses tarelles et « eschielle, icellui Jaquet... les lui *defforça* et « contretint. » (JJ. 206, p. 350, an. 1471.)] (N. E.)

Deffore, *adv.* Dehors, par dehors. Les mots *defors et par defors*, dans S. Bernard, répondent au latin *foris et extrinsecus*. (Dict. de Borel, au mot *Deffore* et aux mots *Biarda et Ligne*.) Les mots *defore et deforo* sont du patois languedocien. (Voyez Du Cange, Gloss. lat. au mot *Deforas*.) « .... Ensi fu « la joie mult grant dedenz Constantinople et en « l'ost *defors* des pelerins et de l'honor et de la « victoire que Diex lor ot donnée. » (Villeh. p. 75.)

VARIANTES :

DEFFORE. Borel, Dict.
DEFORE, DEFORE. Du Cange, Gl. lat. au mot *Deforas*.
DEFORS, DEFORS (par). Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 890 (2).
DEFUER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 220, col. 1.

Defforé, *adj.* Mis à l'écart. De *deffore*, dehors. « Comme qui diroit ainsi, je voy la certaine chose « qui est maye ten requier arrest quelle ne soit « *defforée* ne desplacée tant que taye prouvé mon « droit, etc. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 26.)

Defformer, *v.* Changer la forme, l'état. C'est l'acception générale et absolue de ce mot qui, dans l'application particulière, prend diverses acceptions relatives. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin.) « La paix « estoit si *defformée* qu'il ne la peut reformer. » (Chroniques de S. Denis, t. II, fol. 26, V°.) « Sembla- « blement ne peuvent tels biens estre changez de « bois en terres arrables, ny autrement *déformez*

(1) Au XIIIᵉ siècle, *deffilée* a le sens de effilée : « Nulles mestresses ne ouvrieres ne pueent ne ne doivent faire euvre de soye *deffilée*, dites aumosnieres sarrazinoises, pour ce que la soye n'est pas filée ne retorse. » (*Liv. des Mét.*, 385.) (N. E.)
(2) « Or revenrons au roi Richart qui faisoit ses ours tumbeir, et n'estoit qui li contredesist, et faisoit quanqu'il vouloit *defors* forteresses. » (Menestrel de Reims, § 118.) (N. E.)

« ou réduits en autre nature sans le consentement « du seigneur à qui les cens et rentes sont deues à « peine de remettre le tout en son premier estat. » (Cout. de Luxembourg, au Nouv. Cout. Général, t. II, p. 342.)

VARIANTES :
DEFFORMER. Chron. S. Denis. t II, fol. 26, V°.
DEFORMER. Cout. Gén. t. II, p. 342, col. 2.

Defformité, *s. f.* Difformité. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin.)

Deffortune, *s. f.* Infortune. « .... Pour ce que « le dit nauffrage s'estoit faict en Angleterre, ledit « archiduc fut mené et conduyt à Londres où le roy « d'Angleterre estoit lors lequel le festoya honno- « rablement et le consolla au myeulx qu'il peut de « la *deffortune* (1) de sa perte, en le trectant le plus « humainement qu'il sceut. » (J. d'Auth. Annales de Louis XII, fol. 139.)

VARIANTES :
DEFFORTUNE Mém. de Du Bellay, fol. 212, R°.
DEFORTUNE. Ess. de Mont. t II, p. 455.
DESFORTUNE. J. Marot, p. 100 ; Arrest. Amor. p. 201.

Deffortuné, *adj.* Infortuné. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin. — Ess. de Mont. t. II, p. 455.)

Deffouir, *v.* Déterrer. « ...Feroit juste enqueste « là ou le corps son pere pour ce temps fu ensevely « et feroit *défouir* (2) les os qu'on trouveroit, etc. » (Froissart, livre III, p. 359.) Mouskes, parlant de Charles-le-Chauve, mort et enterré à Rome, rapporte que :

Petit apriès fu *desfouis*
Et raportés à S. Denis
Et là l'ont François entierré. *(Ph. Mouskes, p. 328.)*

VARIANTES :
DEFFOUIR. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 517, col. 3.
DÉFOUIR. Froiss. liv. III, p. 360.
DEFOWER. Britton, Loix d'Angl. fol. 4, R°.
DESFOUIR. Ph. Mouskes, MS. p. 328.

Deffoullement, *s. m.* Action de fouler ou d'être foulé. (Dict. de Cotgrave.) « .... Quant la noyse fut « passé et que Passelion fut revenu à luy du « *deffoullement* des dyables, il se releva moult « courroucé. » (Percef. vol. IV, fol. 108.)

Deffouller, *v.* Fouler aux pieds [A]. Froisser, battre [B]. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Defolare*.)

[A] Au premier sens, on a dit : « Et si avoit bien « veu Monseigneur Gauvain à terre qui se ne povoit « relever, si avoit bien veu comment celluy le « couroit *deffouller* ; si en eut grand dueil. » (Lanc. du Lac, t. I, fol 162.)

[B] Pour « battre, froisser » : « ... Que tu fis tant « battre et *defouler* de gros bastons qu'il en fut « mort. » (Chron. de S. Denis, t I, fol. 32.)

Deffouquier. [Intercalez *Deffouquier*, s'enfuir, au reg. JJ. 176, p. 460, an. 1446 : « Lesquelles « bestes s'estoient *deffouquiées* ou separées des « autres, et demourees aux champs comme es- « paves. » (Voyez aussi la Chr. de Cuvelier.)] (N. E.)

Deffourner, *v.* S'enfuir.

Mes à la parfin se *deffournent* (3)
Cil de Flandres qui les dos tournent. *(Guiart, p. 273.)*

On disoit en ce même sens *au deffourner*, pour « en se retirant. » (Ibid. fol. 231, V°.)

Deffournir, *v.* Dégarnir (Dictionnaire d'Oudin.) « ... Luy remonstroit on comme les François ses « ennemis estoient d'autre partie tout à l'environ « des marches de Picardie, prets et desirans « d'entrer en son païs d'Arthois, disant qu'il se « *deffournissoit* de ses Picards, et ses dits ennemis « le sçavoient, ils luy pourroient porter un très « grand préjudice. » (Monstrelet, vol. II, fol. 75.)

Deffourrer, *v.* Oter la fourrure [A]. Dépouiller [B].

[A] Le premier sens est le sens propre et spécial. Ainsi on disoit : « Il esmouchoit une bougie sans « l'extaindre, frappoit les pies par l'œil, desseme- « loit les bottes sans les endommagier : *deffouroit* « les barbutes sans rien guaster. » (Rabelais, t. IV, p. 149.) « Cille demoiselle qui sceut qu'il venoit, se « para et se cointit au mieulx que elle peut, et pour « sembler à avoir plus beau corps et plus gresle, « elle ne vestit que une cote hardie *deffourée* bien « estroicte et bien joincte. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 58.)

[B] En généralisant l'acception, ce mot s'est dit pour « dépouiller. »

. . . . Aux vignes le bourgeon
Défoure le grapeau de son tendre coton. *(Baïf, p. 5.)*

Encore faut-il observer que l'espèce de bourre ou de coton du bourgeon de la vigne est ici pris pour une sorte de fourrure.

Deffraiz, *s. m.* Défrai. (Dictionn. de Cotgrave et d'Oudin.) « Pour les *deffraiz* de la dite royne. » (Joinville, p. 19.)

VARIANTES :
DEFFRAIZ Joinville, p. 19.
DEFFROY. Eust Desch. Poës. MSS. fol. 262, col. 4.
DEFROY. Clement Marot, p 152.
DEFFRAYEMENT. Monstr vol. III, fol. 2, R°.
DEFFROYEMEMT. Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 106, col. 2.

Deffraudement, *s. m.* Destruction. Ce mot est pris en ce sens dans le passage qui suit : « Le con- « nétable Anne de Montmorency étant à Bordeaux, « avoit accordé à des gardes du roy la permission « de défaire un vieux navire pour se chauffer. « Il « y avoit là presens quelques jurats de la ville et « conseillers de la cour qui le voyoyent disner, et « luy voulurent remonstrer que cela n'estoit pas « bien fait, et que c'estoit grand dommage du « *deffraudement* de ce beau navire, qui estoit de

(1) « Combien que le suppliant ait fait ledit coup contre sa voulenté et par grant *deffortune*. » (JJ. 165, page 138, an. 1410.) (N. E.)
(2) On lit au t. IV, p. 294 de l'éd. Kervyn : « Il li fist tantos donner cent escus et *deffouir* les os de son pere et embausemer. » C'est le sens du Gloss. lat. 7692, sous *Extumulare*. On disait aussi des souches (JJ. 171, p. 289, an. 1420) : « Comme le suppliant eust desbochiez et *deffouiz* deux grans fresnes, estans tous deux sur une choque en son jardin » (N. E.)
(3) Lisez *Destournent*. Cependant l'édition donne *desfourner* (v. 13679) et *desfournent* (v. 16291). (N. E.)

« trois cens tonneaux, qui pourroit encore servir. » (Brant Cap. fr. t. II, p. 78.)

Deffrauder [Intercalez *Deffrauder*, tromper, frustrer : « Si ne vorrent consentir que li nobles « royaumes de France fust ensi *deffraudés* ne « amenris. » (Froiss. VI, 184.)] (N. E.)

Deffrauderres, *s. m.* Trompeur. Eust. Desch. dit (fol. 568) des adultères :

. . . . . . D'autrui biens est *deffrauderres*
Traitteusement et faulx et lerres
Quant en tel péchié vient et tume.

VARIANTES :
DEFFRAUDERRES. Eust. Desch. Poës. MSS. f° 568, col. 2.
DÉFRAUDATEUR. Oudin, Dict.

Deffrauder (1), *v.* Frauder, tromper, frustrer. « ...Celle dame dont je vous touche se sent *def-* « *frauldée* par la deffaulte de son jeune mary qui a « trespassé l'ancien usage, qui est contre les droicts « et franchises des pucelles qui pretendent avoir « mary. » (Percef. vol. V, fol. 83.)

Deffrayeur, *s. m.* Celui qui défraie. (Dictionn. d'Oudin.) (2)

Deffreez, *adj.* Voici le passage où nous trouvons ce mot dont nous ne pouvons fixer le sens (3) :

Bon cheval esperonne qui bien fu esprovez :
Un chevalier feri, qui se fu *deffréez*,
Sour l'escu demanciz (démanché); et cil en est versez.
L'escu li est perchié et li haubers fausez :
Parmi le cors li est le fer outre passez.
Rom. de Rou, MS. p. 118 et 119.

Deffreyter. [Intercalez *Deffretyer*, défrayer : « Tout partout, ensi com il ala et passa parmi « Alemagne, li dis empereres le fist *deffretyer*. » (Froissart, VI, 375). Nous avons là un dérivé de *freter* (*fret*).] (N. E.)

Deffricher. [Intercalez *Deffricher*, défricher, au Cart. de Lagny (an. 1455) : « Sont tenus aussi « lesdits preneurs... de *deffricher*, desadnarder et « labourer toutes lesdites terres, et icelles *deffri-* « *chées* les tenir de là en avant en bon et suffisant « labour sans les essaisonner. »] (N. E.)

Deffrire, *v.* Etre agité. Comme sentir des démangeaisons, trembler, frissonner, être impatient. On sentira mieux l'étendue du sens qu'on donnoit à ce mot, par les divers exemples que nous allons rassembler :

Mout voissiez son cors *deffrire*,
Et son viaire taindre d'ire. *(Rom. de Rou, 270.)*

Mout voissiez Normanz *deffrire*
Et dementer de deul et d'ire. *(Ibid. p. 225.)*

Mout voissiez Tiebaut et grater et *defrire*
Com home qui est plain et de courous et d'ire. *(Ib. 122.)*

Deffroigner (se), *v.* Se dérider le front. Faire bonne mine [défroncer].

VARIANTES :
DEFFROIGNER, DESFROGNER (SE). Dict. d'Oudin.
DEFFRONGNER (SE), DESENFRONGNER, DESFRONGNER. Dict. de Cotgrave.

Deffroissé, *part.* Brisé, froissé. « La pluspart « de toutes les nefs estoient *deffroissées* et derom- « pues. » (Tri. des IX Preux, p. 339.)

Deffroissis, *s. m.* Brisement, froissement. (4) « Ils faisoient telz abatis devant eulx et de telz *def-* « *froisis* d'escus et de blasons que c'estoit grant « esbahyssement à veoir. » (Perc. vol. III, f° 137.)

Deffronter, *v.* Tourner le dos. « Les François « virent les Anglois fouir et *deffronter*, si les chas- « sèrent asprement. » (Chr. de S. D. t. II, f° 61.)

Deffroquer, *v.* Dépouiller. Proprement dépouiller le froc. De là ce mot s'est appliqué à ceux qui non-seulement quittoient l'état religieux, mais qui changeoient de parti. « Il y eut des Huguenots qui « se *deffroquerent*. » (Disc. Polit. et Milit. de la Noue, p. 654.) Dans un sens plus général encore, ce mot s'est pris pour dépouiller. « A tant furent « assaillys les vingt chevaliers de tous costez : « mais tant bien se gardèrent qu'on ne les povoit « *deffroquer*. » (Perc. vol. IV, fol. 83, V° col. 1.)

Charité ung peu *se deffroye* [de *deffrayer*, pour effrayer]
Car elle voit le coup venir. *(G. de la Big. p. 58.)*

Deffrucher (se), *v.* S'esquiver, s'échapper. Ménard dit des Espagnols mis en déroute : « Alè- « rent les aucuns d'eulx à sauveté dedens un grant « bois, ainsi se *deffrucherent* les Espaignolz. » (Hist. de B. du Guescl par Mén. p. 267.)

Deffuir. [Intercalez *Deffuir*, sous la forme active ou réfléchie éviter, fuir : « Bertran Cham- « bercal estoit tenus envers ledit chevalier [de « Canillac] en plusieurs sommes de grain et « d'argent ; ledit Bertran n'en vouloit faire satis- « faction ; mais se *deffuioit* et demuçoit. » (JJ. 112, p. 117, an. 1377.) De même au reg. JJ. 157, p. 165, an. 1398 : « Pour ledit cas s'est *deffuis* et absentez « le suppliant » ; et dans Froissart (XIII, 4) : « Ils « vous *defuiront* quant ils vous verront en cestuy « estat. »] (N. E.)

Deffuler. [Intercalez *Deffuler* : 1° Se décoiffer, au reg. JJ. 152, p. 22, an. 1397 : « Lesquielx ilz « saluerent en eulx *deffulant* et disant aux bonnes « gens qui là estoient : à Dieu vous comment. » — « Adonc le baisa, et l'empereur du tout se *deffula*. » (Christ. de Pisan, Charles V, III, 38.)

2° Se déshabiller, dans Floire et Blanchefleur, v. 2871 :

Deffulés fu joste s'amie.
Qui de biauté ne l'passoit mie.
Deffulée fu ensement
U ele atent son jugement.

(1) « Pour *defrauder* le dit seigneur de sa debte. » (Bibl. de l'Ec. des Ch., 4e série, t. II, p. 61.) (N. E.)
(2) On lit dans Marguerite (52e Nouv.) : « L'avocat lui respondit, que à desjeuner il trouveroit assez, mais qu'il eust un *desfrayeur*. » (N. E.)
(3) Lisez *desfrée* de *desfroiser*, froissé : « Fiert un Gascon sur l'elme de Pavie Ke tot le cercle li *desfroise* et amie. » (N. E.)
(4) « Il pooient bien les Englès tous *defroissier* et lapider de pierres. » (Froissart, II, 162.) Il dit aussi d'une muraille (IV, 36) : « [Enghiens] liquel jettoient si ouniement as murs de le ville [Hennebont] que tous les desbrisoient et *deffroissoient*. » (N. E.)

C'est encore la forme normande. La forme *defubler* est dans Renart :

Puis se *defuble* par grant ire.] (N. E.)

Deffumé, *adj.* Vain, orgueilleux. « Le roy « d'Angleterre et ses oncles et les nobles d'Angle- « terre estoyent durement courroucés du bien et de « l'honneur qui estoit avenu au roy de France et « aux nobles, à la bataille de Rozebecque et disoyent « en Angleterre les chevaliers...... ha ! Ste Marie, « que les François sont maintenant *deffumés* pour « un mont de villains qu'ils ont rué jus. » (Froiss. liv. II, p. 235.) (1)

Deffuter, *v.* Oter de dessus son affût. Ce mot se trouve en ce sens, dans les Mém. de R. de la Marck. page 90.

Deffy, *s. m.* Duel [A]. Crainte, défiance [B] [voyez Deffi].

[A] Dans le premier sens, on a dit « se battre en « *deffy* » pour se battre en duel. (Brant. Cap. fr. t. I, page 84.)

[B] On a dit aussi *deffy* pour « crainte, défiance. »

. . . . Alors je vous affy
Que j'heu bien peur et ung très grant *deffy*
De perdre honneur par ma grant nonchallance. *(Faif. 15.)*

Défigurement, *s. m.* Difformite. (Voy. Deffiguration. — Dict. de R. Est. et de Cotgr.)

Defigurer, *v.* Détruire. *Defigurer*, dans S. Bern. Serm. fr. p. 287, répond au latin *exterminare*, et *defigurent lors fazons* dans le latin *exterminant facies suas*. Id. Ibid.

Defin, *s. m.* Terme, fin. Pasquier a dit des Lois (Rech. p. 882) : « Par elles toutes monarchies de ce « monde ont pris leur commencement et leur « croissance ; et par leur deffaut, leur *défin.* »

VARIANTES :
DEFIN. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1048 (2).
DEFINEMENT. Les Marg. de la Marg. fol. 189, V°.
DEFFINEMENT. Molinet, p. 191.
DEFINIMENT. Pasq. Rech. p. 904.

Definaille, *s. f.* Fin.

. . . . . . Ki d'amors veut bone *definaille*
Bien doit souffrir la commençaille (3).
Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1271

Definer, *v.* Finir [A]. Dépérir [B]. Mourir [C]. Continuer jusqu'à la fin [D].

[A] Ce mot s'est dit pour « finir. » « ....Chi *define* « le chapitre de l'office as baillis. » (Beaum. p. 16.)

[B] Pour « dépérir. » « ....Saisi d'une maladie « assez estrange, et plus obstinée pour laquelle il « *défine* peu à peu, et de jour à autre. » (L'Amant ressusc. p. 44.)

[C] Pour « mourir ».

Et quant li prodoms *deffina.* (E. Desch. p. 517.) (4)

[D] Pour « continuer jusqu'à la fin. »

A Dieu servir *definerent.* (Fabl. 7615, t. I, fol. 58.)

Definiment. [Intercalez *Definiment*, fin, dans Froissart, IX 146 : « Il cuida au commenchement « et ossi au *definiment* trouver au roy de France « tel cose qu'il ne trouva mües. »] (N. E.)

Definis, *part.* Dénué [A]. Destitué [B].

[A] On lit dans le premier sens :

Tu es de meubles *définis.* (E. Desch. p. 95.)

[B] On disoit aussi *définis* pour « destitués, sup- « primés. »

Les gouverneurs furent des lors *définis.* (E. D. p. 114.)

Defisenssent. Il faut lire *de fi seussent*. « ....Convint que *defisenssent* » pour : convint que certainement ils sçeussent. (Voy. Deffi.) « Chascuns « regardoit ses armes tels com à lui convint que « *defisenssent*, que par tens en aront (lisez auront) « mestier. » (Villehard. p. 50.) (5)

Défit, *s. m.* Destruction.

Ainsi tourna tout à *défit.* (Geofr. de Paris, fol. 47.)

Deflairer, *v.* Effacer l'odeur.

Pourroient *deflairer* honteuse. (J. Tahur. p. 274.)

Deflamer, *v.* Eteindre. (Dict. de Nicot, Cotgr. et Oudin.)

Deflicher, *v.* Oter des flèches. « Ils le couvri- « rent de pilles (6) et quant il les eut chassé se « *déflichoit* de ses pilles qu'il avoit sur luy. » (Joinv. p. 77.)

Deflis, *adj.* Las. (Dict. de Borel.)

Défloché, *adj.* Détendu, affoibli. « Alla en la « chambre visiter le malade qui avoit le cerveau « creux, à cause qu'il ne l'avoit pas rempli d'hu- « meur nutritive : et partant les outils de son in- « telligence estoient *deflochez* (7) si qu'il avoit bien « plus veillé que dormy. » (Moyen de Parv. p. 237.)

Deflorat, *s. m.* L'action d'ôter la fleur. « De « lever la prémière fleur, et comme la crême de « quelque chose. » (Dict. de Monet, au mot *Défleu- remant.*) De là, ce mot s'est employé au figuré pour désigner l'action par laquelle on ôte la virginité d'une fille, *défloration* (Dict. de Borel.) « Com- « ment pourras-tu souffrir, que moy qui suis une

(1) M. Kervyn (t. X, p. 204) imprime : « Ha, Sainte-Marie ! que cil François font maintenant *de fumées* et de posnées [bravades]. » De même au t. XVI, p. 2 : « Ces *fumées* des François sont et ont esté bien abatues et descirées en Turquie. » Nous disons encore les *fumées* de l'orgueil. (N. E.)
(2) On lit dans Rutebeuf (II, 255) : « S'eles peussent prendre fin Ne de lor mal avoir *defin.* » (N. E.)
(3) De même dans un bestiaire cité par Du Cange (II, 777, col. 2) : « L'oevre de boine commenchaille, Qui ara boine *definaille* » ; et dans Laborde (p. 198) : « Guillaume qui cest livre fist, En la *definaille* tant dist De sire Raol son seignor. » (N. E.)
(4) « De mort novele le ferai *definer.* » (Agolant, v. 1076.) (N. E.)
(5) M. de Wailly (§ 132) édite : « Chascun regardoit ses armes tels con à lui convint ; que *de fi sevent* (ms. 4972 *seussent*) que par tens en aront mestier. » (N. E.)
(6) M. de Wailly (§ 391) édite : « Le couvrirent tuit de pylez. Quant il [Gaucher de Châtillon] les avoit chaciez hors dou kasel, il se *desflichoit* de ces pylés qu'il avoit sur li... » Le pilet (dérivé de *pilum*) était un javelot au fer massif en forme de fuseau. (N. E.)
(7) C'est un dérivé de *floche (floccus)*, dans l'expression soie *floche.* (N. E.)

« pucelle, ne vive chastement sans quelque *déflora-* « *cion.* » (Histoire de Floridan, p. 715.) « Cognois- « tront les officiers de mon dit seigneur de Cambray « des *deflorats* des vierges. » (Cout. de Haynaut, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 195.)

VARIANTES :

DEFLORAT. Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 159.
DEFLEUREMANT. Monet, Dict.

Deflorateur, *s. m.* Celui qui déflore, qui ôte la fleur de la virginité à une ville. (Du Cange, Gl. lat. au mot *Deflorare.*) (1)

Déflorer, *v.* Oter la première fleur. Nous disons encore *déflorer* en parlant de la virginité des filles.

Gardez que mort ne périsse et *deffiore* (2)
L'arbre et la fleur, si que le fruict devore. *(Cretin, p 70)*

VARIANTES :

DEFLORER.
DEFFLORER. Clém. Marot, p. 464.
DEFLEURER. Cotgrave.
DESFLOURIR. Nicot, Dict.

Defluer, *v.* Couler, découler [A]. S'affoiblir [B].

[A] Le sens propre est découler :

Et qui *déflue* par pité. *(E. Desch. p. 533.)*

[B] On a employé ce mot au figuré pour « s'affoiblir » :

Tuit si membre vont *deffluant.* *(E. Desch. p. 535.)*

Défluxion, *s. f.* Fluxion [A]. Ecoulement [B].

[A] Au premier sens, ce mot s'est dit pour désigner une chute d'humeurs. (Dict. de Nicot.) « Fut une fois « atteinte d'une grande *defluxion* de cathare qui luy « tomboit sur les bras. » (Des Accords, p. 48.)

[B] Au second sens ce même mot a signifié « écoulement, » émanation. « Ceste lumiere naturelle est « un esclair et rayon de la divinité, une *défluxion* « et dépendence de la loy éternelle et divine. » (Sagesse de Charron, p. 249.)

Defois. [Intercalez *Defois*, défense, comme *defay.* Ajoutez les locutions suivantes : 1° Mettre en *defois*, défendre (Renart, v. 21940) :

Qu'il vos contredit, par mon chief,
Le mostier, ainz met en *defois.*

Sans defois, sans retard (Fl. et Blancefl. v. 891) :

Cil dist : volentiers sans *defois.*] (N. E.)

Defoler. [Intercalez *Defoler*, fouler aux pieds, dans un sermon manuscrit du XIVe siècle (Du Cange, 778, col. 2) : « Une partie de la semence chai lez la « voie, et cele semence si fut mout *defolée* de cels « qui aloient delez la voie et demarchiées. » De même au reg. JJ. 151, p. 222, an. 1396 : « Pour « laquelle chose ledit Loys se retourna devers ledit « Charlot et par grant mautalent lui *defoula* ses « jambes et marcha sur les piés. » Il se prenait aussi au figuré : « Lesquielx compaignons se « prindrent à *defouler*, vituperer et ledengier de « paroles le suppliant. » (JJ. 163, p. 483, an. 1409.) De même dans Joinville (§ 715) : « Estoit trop li « menus peuples *defoulez.* » Roland (v. 2591) donne la variante *defullent.*] (N. E.)

Défondre, *v.* S'abimer.

Deforain, *adj.* Etranger. Ce mot s'est dit des personnes et des choses [signifie du dehors dans la Chron. des ducs de Norm.].

Tous estoient assis meain
N'en y avoit nul *déforain.)* *(Rom. de Brut, p. 74.)*
Adieu, adieu biens *déforains.* *(Froiss. Poës. p. 527.)*

Deforainement. [Intercalez *Deforainement*, à l'extérieur : « Quel samblant qu'il monstroit *defo-* « *rainement*, il avoit dedentrainement le courage « tout françois. » (Froissart, V, 158.)] (N. E.)

Deforceour, *s. m.* Rebelle, perturbateur, contrevenant. « Soit enquis de toutes maneres de « purpressures faites sur nous de terres et de « fraunchises ; et ceux qui serrount presentés *defor-* « *ceours* et purprestures par fresche force, puis le « eyre crie, si soient somons de venir à certein jour « a respondre de lour tort, et soit le procès tiel, « come de play de terre par nos brefs, selonc la « nature del graund cape et del petit, et ceux « *deforceours* en les autres articles avaunt ditz « soient aux i sommons. » (Britton, des Loix d'Angl. fol. 28, V°.) « Quant à gardes et mariages à « nous detenus, volons que tauntost soient piedés « tout sauns brefe et courage la penaunce encontre « les *deforceours* selonc la ordynaunce de nos « estatutz. » (Ibid. fol. 29.)

Deforcement, *s. m.* Force, violence.

VARIANTES :

DEFORCEMENT. Le Grand Cout. de Norm. fol. 121, V°.
DEFORS. Anc. Cout. de Norm. en vers MS. fol. 77, V°.

Deforcer, *v.* Enlever avec violence [A]. Résister avec force [B] (3).

[A] Voyez, sur le premier sens, Du Cange, Gloss. lat. au mot *Deforciare* (4), où on lit *déforcer.* « .... La terre « d'Escoce, laquelle est de son fée,... est habelere « pour la terre défendre encontre lui et pour son « fiée lui *deforciere.* » [D'après Henri Knyghton.]

[B] Ce mot signifie aussi « résister avec force. »

Ceulx de la terre les *desforcent.* *(Rom. de Brut, p. 100.)*

VARIANTES :

DEFORCER. Loix Norm. art 45, dans le latin *Deforciant.*
DEFORCIERE. Lisez *deforcier.* Du C. Gl. l. à *Deforciare.*
DESFORCER. Rom. de Brut, MS. fol. 100, R°.
DESFORCIER. Ibid. fol. 46, R° col. 1.

Deformé, *part.* Estropié. On trouve en ce sens « membres *déformez* » dans les Contredits de Songecreux, fol. 96.

Defort, *adv.* Fortement.

.... Si *defort* emprist son erre
Que en po de temps il terre
En Lombardie, etc.
Hist. de France, en vers, à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 76.

(1) Il cite l'anc. Cout. de Normandie (ch. X) : « Les *deflorateurs* violentement des vierges. » (N. E.)
(2) « Tout *deffiora* Bacchus Erigone. » (Ch. d'Orléans, 146e ballade.) (N. E.)
(3) Il signifie aussi abandonner : « Mes bosoigne fet la voie *deforcer.* » (Jubinal, Fabliau, II, 35.) (N. E.)
(4) On lit au cartulaire de St Wandrille (I, 1056, an. 1302) : « Lesdis religieux disoent que à tort leur *defforchoient* lesdis chevalier et escuier la presentation à icelle eglise, et en eussent lesdis religieux pris brief vers eux. » (N. E.)

Defortifier, *v.* Oter les fortifications. Montaigne, parlant des maisons en état de defense, dit : « La « mienne estoit forte selon le temps qu'elle fut « faite : je n'y ay rien adjousté de ce costé là, et crain- « drois que sa force se tournast contre moy mesme, « joint qu'un temps paisible requerra qu'on les « defortifie. » (Ess. de Montaigne, t. II, p. 525.)

Defourmé. [Intercalez *Defourmé*, synonyme de batard, a Liége, d'après le reg. JJ. 158, p. 68, an. 1403 : « Icellui Jehan dist audit escuier de « l'eveschié de Liege : Si tous les *defourmez* de « Liege l'avoient dit, si auroient ilz failly de dire « verité ; et pour ce que ces mots, *tous les* [*de*]*four-* « *mez de Liege*, selon l'entendement et commun « langaige au pais, estoient et sont très-injurieux « et contre l'onneur dudit escuier et de sa mere et « parens. »] (N. E.)

Défrayer, *v.* Il s'écrit ainsi aujourd'hui (1). Notre mot *défrayer*, payer pour quelqu'un, signifie aussi faire de la dépense, faire des frais. « Ils ont grande- « ment *fraié* et despendu des deniers. » (Ordonn. des R. de Fr. t. III, p. 224.)

Pour « *frayer* à tout, » c'est-à-dire pour tous les frais. Inscription mise sur la grande porte de Theleme, dans Rabelais, t. I, p. 315. « Il a beaucoup « *frayé*, et dependu du sien. » (Arr. Amor. p. 167.) « Vous ne sçavez pas combien mon pere a *fraye* « d'argent pour me rendre homme de bien. » (Contes de Cholieres, fol. 232, V°.)

Façon de parler : « *Défrayer* les autres de vivre. » (Oudin, Cur. fr.)

Defreler, *v.* Déplier. (Dict. de Monet et d'Oud.)

Defreloquer, *v.* Oter l'effilure d'une étoffe déchirée. (Dict. de Cotgr. et d'Oud.)

Defrenger (se), *v.* Se débander. Expression figurée qui se trouve employée pour exprimer des troupes qui se débandent.

Sa gent apres luy se *defrenge*. (*G. Guiart, p. 116.*)

Defresné, *adj.* Qui est sans frein, emporté, violent. Il est au figuré dans ce passage : « La déesse « Venus, par sa chaleur, luy avoit rompu son frain, « et luy mettoit en sa memoire sans dire mot, « tous les propos que la damoiselle luy avoit dit « ung petit paravant qu'ilz luy faisoient oublyer « toute honte, et luy donnoient hardement de mef- « faire, mais pour ce qu'il veit les damoiselles à « l'entour de la pucelle, luy *defresné* se refresna. » (Percef. vol. V, fol. 45.)

Defrioie, *v.* A la 1re pers. de l'imp. de l'ind. J'étais consterné.

Defriper, *v.* Frotter avec force [A]. Etre embarrassé [B].

[A] Le sens propre est se gratter rudement. (Voyez les Dict. de Nicot, Monet et Cotgrave.)

Cil qui la guerre emeurent se *défripent* et gratent.
Rom. de Rou, MS. p. 36.

[B] Comme cette action marque quelquefois l'embarras, on a dit *défripper* pour être embarrassé (2).

Mout voissiez Franchoiz defrire et *défriper*. (*R. de Rou, 133.*)

Defris, *s. m.* *Defris* des bois. Il faut peut-être *deffais* pour defense de bois ; c'est-à-dire bois en defense, où il est défendu de mener les bestiaux. (Voy Perard, Hist. de Bourg. p. 460, titre de 1246.)

Defroi, *s. m.* Désastre, désordre. (Gl. de Marot.) (3)

Défroisser, *v.* Froisser, meurtrir, fouler. (4.) (Dict. d'Oudin et de Cotgrave. — Voyez Deffroiser.)

Danger me traverse et *defroisse*. (*Molin. p. 122.*)

Défroquer, *v.* Quitter le froc. Brantôme se sert de ce mot en parlant des moines à qui on fait quitter le froc pour en faire des évêques. (Brant. Cap. fr. t. II, p. 261.)

Défroter, *v.* La signification de ce mot paroît peu déterminée (5) dans le passage que nous allons citer, et qui est le seul où nous le trouvions employé :

Cil d'armes qui es chans refurent,
Dont tout le commun se *defrote*
De grever la reonde flote
Ou Flamens serrez se retardent. (*G. Guiart, p. 272.*)

De fructu. Festins [A]. Cérémonie [B].

[A] Il y avoit des festins ainsi appelés qui furent défendus par le 47e canon du concile de Narbonne, en 1551. (Vaissette, Hist. du Languedoc, t. V.)

[B] On disoit aussi « faire le *de fructu*. » C'étoit une sorte de cérémonie en usage autrefois dans les églises. (Voyez une lettre insérée dans le Mercure d'août de 1733, p. 1765.) L'auteur cite, à la page 1770, une autre dissertation qu'il a donnée à ce sujet dans le Mercure de février 1726, p. 218.

Defructuer, *v.* Recueillir les fruits. « Si la « partie ne comparoît le quatrieme jour de seance « pour payer le relief et autres droits au seigneur « directe, le fief ou rente feodale est adjugé au « prince comme duc de Brabant, par sentence du « lieutenant et hommes de fief de la cour feodale de « Brabant pour le posseder et *defructuer* à jamais. » (Cout. de Bruxelles, au N. Cout. Gén. t. I, p. 1277.)

Defruit, *s. m.* Provision, subsistance, consommation, usage personnel. Ce mot se trouve employé en ce sens dans les passages suivans : « .... Ceux « qui ont droit de mettre porgs en la grasse pasture « d'aucuns bois, n'y en peuvent mettre en temps « de garde que pour leur *deffruict*, provision de « leur maison et famille ou nourriture de leur

(1) Voyez *Defretier*. *Deffrayer* est dans Froissart (XIV, 388) : « Le roy de France les fist toutes pars *deffraier* des despens de bouche de euls et de leurs chevaulx. » (N. E.)
(2) « Lors se vait Renart *defripant* Quant vit celui son gage tendre. » (Vers 24022.) (N. E.)
(3) On lit aussi dans Aubri (p. 159, col. 2) : « Entre ces deus n'ot tençon ne *defroi*. » (N. E.)
(4) La chanson de Roland emploie *defruiser* dans le même sens : « A granz bastunz le batent e *defruisent*. » (Vers 2588.) Il se prend au sens de froisser : « Et li bourd sont *defroissiés*. » (Couci, v. 1353.) Rapprochez *deffroisser* et *desfroiser*. (N. E.)
(5) Le sens est se battre ; Molière a employé le simple (Dep. Amour, V, 4) : « Cependant avec moi viens prendre à la maison Pour nous *frotter*... » (N. E.)

« menager tant seulement. » (Cout. de Gorze, au Cout. Gén. t. II, p. 1096, col. 1.) « Les curez des « lieux, ou à leur absence leurs vicaires, ont pour « leurs *deffruits*, usages et bois, pasturer et recueil- « lir des fruits sauvages avec les autres bourgeois « et sans que pour ce ils soient tenus contribuer « aux fraïs et debits de ville. » (Cout. de Clermont ibid. p. 887, col. 2.) « Les habitans des villes, ou « villages, privilegez de pescher en rivieres d'au- « truy, ne peuvent y pescher qu'à la ligne sans « plomb, à la charpagne, à la petite trouille, et au « suplot et pour leur *défruit* seulement. » (Cout. de Lorraine, au Cout. Gén. t. II, p. 1075.)

Défruiter (se), *v.* Se dépouiller de ses fruits. (Dict. de Borel, qui cite ce vers de Mehun en son testament): « C'est l'arbre qui tost se *défruite*. »

Defruité, *adj.* Privé de ses fruits. Rendu moins fécond. « Les fermiers et accenseurs des vignes, « seront tenus de provigner par chacun an, en « chacun arpent d'icelles, de quatre vingts provins « pour le moins et les faire bien labourer coupper « et tailler en temps deu : à sçavoir les deschaus- « ser, tailler, marrer et asserter dedans le quin- « zieme jour d'avril et biner en may, de sorte « qu'elles ne soient *défrutées*, détériorées ou dimi- « nuées. » (Cout. de Berri, au Cout. Gén. t. II, page 341.)

Defueiller, *v.* Effeuiller. Oter les feuilles (1). (Cotgrave.)

Défuir, *v.* Fuir, éviter [voyez Deffuir]. L'arche- vêque de Cologne, dans ses remontrances à Regnauld II, de Gueldres son neveu, sur ses excessives dé- penses, « luy disoit ainsi en destroit conseil : « Regnaud, beau neveu, vous avez tant fait, que « vous vous trouverez un povre homme et vostre « terre engagée de toutes parts : et en ce monde « on ne fait compte de povres seigneurs, pensez- « vous que ceux qui ont eu les grans dons de vous « et les grans profits, les vous doyvent rendre ? Se « m'aist Dieu nenny : mais ils vous *défuiront*, « quand ils vous verront en cet estat, etc. » (Froiss. livre III, page 261.) « Car si tost que les gens du « pays scauront vostre venue, ilz se retrairont et « se *défouyront* de vous. » (Le Jouvenc. fol. 26.)

VARIANTES :

DÉFUIR. Froiss. liv. III, p. 261.
DEFFUYR. J. Marot, p. 186.
DÉFOUYR. Le Jouv. fol. 26, V°.
DEFUGER. Gloss. de l'Hist. de Paris.

Defulemant, *s. m.* L'action de se découvrir. (Monet.)

Defundre. [Intercalez *Defundre*, plonger, d'après le ms. 28 de St Victor (fol. 311, R°, col. 1) : « Liquels ournemens fait les Esquoceresses et les « sers amer en pellerinage, et en les aigues « *defundre*. »] (N. E.)

Degabement. [Intercalez *Degabement*, mépris, dans dom Bouquet, t. II, p. 206 : « Sigeberz li rois « de Més savoit bien si frere estoient en reproche « et el *degabement* du monde pour le pechié de luxure. »] (N. E.)

Degaerie, *s. f.* Charge et office de degan. (Cotgr. — Voy. Degan.)

Dégager, *v. a.* [Intercalez *Degager* : 1° Opérer une saisie : « Ce sont li franc jour que on ne « respont mie à clains, ne qu'on ne va mie « *deswagier*. » (Recueil de Tailliar, p. 453, XIIIe siècle.) 2° Voler : « Plusieurs biens dont partie « d'iceux yssoient et venoient de leurs meffais, de « plusieurs bonnes gens qu'ils avoient *desgaigez*. » (Duché d'O. an. 1389, Assises du duché. — Le C. de D.] (N. E.)

Degageur, *s. m.* Qui prend des gages. Des nantissemens pour dommages faits. (V. Desgageur.)

Degan, *s. m.* Officier établi dans chaque paroisse. (Cotgr.) La charge de cet officier s'appelle *degaerie*.

Déganner, *v.* Gazouiller [A]. Se moquer [B].

[A] Dans le premier sens de gazouiller, nous trou- vons les vers suivans :

Gorge d'oyseaux
Quand sont nouveaux
Tousjours *deganne*. (*Bl. des F. Am. p. 229.*)

[B] On dit encore dans quelques provinces *dégan- ner* pour contrefaire quelqu'un et le tourner en ridicule, se moquer de lui. C'est en ce sens qu'on lit :

. . . . Si les *degane*
Li prestres ainsi les engane.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 236, R° col. 2.

Dégarcer, *v.* Décharger, débarrasser. Il faut peut-être lire *décarger*. « Que n'ay-je la faculté de « ce songeur de Cicero qui songeant embrasser une « garce, trouva qu'il s'estoit deschargé de sa pierre « emmy ses draps : Les miennes me *degarcent* « estrangement. » (Ess. de Mont. t. II, p. 779.)

Degasconner, *v.* Oter les usages gascons. Défaire quelqu'un de ses façons de parler gascon- nes (2). (Voy. Balzac, Socrate chrest. 10e disc. t. II, p. 263.)

Dégasté. [Intercalez *dégasté*, ruiné. « Joint « que le païs est moult foullé et *degasté*... »] (1404, duché d'O. Information sur les usages. — Le C. de D.) (N. E.)

Degastement, *s. m.* Dégât, ravage. (Oudin, Cotgrave.)

Degaster, *v.* Gâter, déranger, détruire [A]. Rac- commoder, réparer [B].

[A] Dans le premier sens, la syllabe *de* est augmen- tative. « ....Un des admiraulx du souldan estoit « venu fauciller et *degaster* les blez d'un karet « estant illecques près à l'environ de trois lieuës de « l'ost du Roy. » (Joinv. p. 97.) « Quand un orage

(1) « Contre le tens qu'arbre *deffueille*, Qu'il ne remaint en branche fueille. » (Rutebeuf, 24.) (N. E.)
(2) « Ce docteur en langue vulgaire avoit accoutumé de dire que depuis tant d'années il travailloit à *dégasconner* la cour et qu'il n'en pouvoit venir à bout. » (N. E.)

« et une tempeste s'appert aucunes fois en un païs, « si se depart ; puis, et se *déguaste* (1) de soy mesme ; « ainsi adviendra il de ces Anglois. » (Froissart, liv. I, p. 445.) « Celluy n'est pas de bon sang, qui « par hayne *déguaste* et estaint le bien fait et hon- « neur d'autrui. » Percef. vol. VI, fol. 104. (2)

Dégaster s'employoit quelquefois pour se detruire, sans y ajouter le pronom *se*. Ainsi on disoit : « Le « roi ne veut pas qu'on donne bataille aux Anglois, « disant : ils *degasteront* par eux mesmes. » (Christ. vie de Charles V, p. 487.)

[B] Dans le second sens, la syllabe *de* est négative, et alors ce mot signifie rendre sain ce qui est gâté. Ainsi, on a dit d'une drogue médicinale : « Quand « ils l'auront confite ils écriront dessus, le mois « qu'elle sera faite, si que quand elle sera tresallée, « l'on l'ajustera et *degastera*. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 116.)

VARIANTES :

DEGASTER. Froiss. liv. I, p. 445.
DEGATER. Lanc. du Lac, t. III, fol. 43, R° col. 2.
DEGUASTER. Rab. t. III, p. 269.
DEGUATER. G. Guiart, MS. fol. 269, R°.
DESGASTER. Ord. t. I, p. 485, t. II, p. 533.

Dégasteur, *s. m.* Qui fait du dégât. (Cotgrave et Oudin.) (3)

Degaudir, *v.* Degoiser, réciter. J. d'Auton dit en parlant des Génoises : « Et avec ce sçavent si « bien *degaudir* leur leçon que rien ne leur en fault « apprendre. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, de l'an 1502, p. 100.)

Degaure, *s. m.* Sorte de droit. « Sans ce qu'ils « puissent le temps de la dite bourée aller querir « ne faire venir autre bois en quelqu'autre lieu, et « à cette cause sont tenus le droit de *degaures* et « autre service et redevance appartenans à ma dite « dame dix huit sols parisis le cent. » (Cout. de Pernes, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 388.)

Degé, *part.* Expulsé, rejeté. « Mescaux *dégés* : » ladres expulsés, séparés de la société des gens sains. Les trois passages suivans servent d'explication les uns aux autres. « Gentz de religion avaunt « lour profession poient doner, et meseaux ausi « avaunt ceo que ilz soient *engettés* hors de com- « mune de gentz seynes. » (Britton, Loix d'Anglet. fol. 88, V°.) « Ne enfaunt dedens age, ne nul autre « quecungz soit ne purchace riens, ou le donour « remeynt en seisine come seigniour ou tutour, ne « meseaux *dégés*, ne arragés, ne enfauntz, ne ceux « qui ne sevent assenter al purchas, ne purrount « rien purchaser sauns gardeyns. » (Ibid. f° 90, R°.) « Ceo est dit pur ceux que ne ne savent ne poient « consentir si come les surds, et les arragés et les « purs sots et enfauntz en lour tendre age, et les « lunatikes et les frenetikes en lour rage, ne nuls « *endégés*, ne femes esposes, etc. » (Ibid. f° 62, V°.)

On a dit aussi : « Le saphir est une gemme fort « délectable, belle et joyeuse, parquoy dit aucun « lapidaire, que l'espece de saphir est aux doigts « des roys bien séante et convenable et par ses ver- « tus moins *dégestée* que toutes autres. » (Sicile, Blas. des Coul. fol. 10, V°.)

VARIANTES :

DEGÉ. Britt. Loix d'Angl. fol. 90, R°.
DEGESTÉ. Sicile, Blas. des Coul. fol. 10, V°.
DÉGITÉ. Ord. t. III, p. 587.
ENDÉGÉ. Britt. Loix d'Angl. fol. 62, V°.
ENGETÉ. Ibid. fol. 88, V°.

Degelement, *s. m.* Dégel. (Monet.)

Degenner, *v.* Tirer de gêne.

. . . Amour ma journaliere peine
Mon triste cœur obstinement demaine...
Si *degenner* ne le veut ta pitié. (*Loys le Car. f. 21, r°.*)

Degerement, *s. m.* Serment. Du latin *dejerare*.

Et la fleur de lis est jurée :
Foy s'après n'est à tort fausée
Qu'est ce que grant *dégérement*.
Geofr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv. fol. 53.

Degetement, *s. m.* Abattement. En latin *dejectio*, dans la règle de S. Benoit.

Degeter, *v.* Déposséder [A]. Expulser [B]. Agiter [C]. Tirer, débarrasser [D]. Mécompter [E] (4).

[A] Dans les quatre premières acceptions, ce mot vient du verbe *jetter*. On a dit *degeter* pour « déposséder. » « ...N'est mie la femme *degetée* « par l'assise dou fié acheter. » (Assis. de Jérus. p. 135 ; Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.) De là *se degeter* pour se démettre, se retirer, abandonner. « Pour ce que au seignor doit eschéer, cestui fié « après le deceit de ma feme, je trais or endroit et « en *degete moi* et ma feme hors de tout le fié, et le « vous livre à rendre pour la raençon de monsei- « gnor accomplir. » (Assis. de Jérus. p. 182.) « Se « separe ou *se degete* de l'hostel et communauté « susdite. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 150.)

[B] Pour « expulser ».

Et *dejetté* plus en arriere. (*Vig. de Ch. VII, t. I, p. 36.*)

« Par l'envie on a vu autrefois et voit on encores « le magistrat estre *dejetté* hors de son office. » (Dial. de Tahur. fol. 62, V°.)

[C] *Se degetter* s'est employé aussi pour « se débat- « tre, s'agiter (5). »

Tant qu'en lit me *degetteray*. (*E. Desch. p. 442.*)

[D] On a dit quelquefois *dejetter* pour tirer, débarrasser. « C'estoient ceux qui avoient secouru tous- « jours l'Eglise et la foy, qui avoient *dejetté* les

(1) « Ils se tanneront et enfin se *degasteront* de guerroyer. » (Id., XIV, 303.) (N. E.)

(2) On lit aussi au reg. JJ. 163, p. 72, an. 1408 : « Guillaume de Bougey, bouvier et garde d'une charue de certain nombre de buefs, avoit fait champoier et *degaster* un grant partie l'erbe desdites fauchées de pré. » (N. E.)

(3) Au Gloss. 7692 on lit *degateur*, en latin *prodigus*. (N. E.)

(4) Dans Roland (str. XV), il signifie repousser : « Que ce vous loe que cest plait [proposition] *degetuns*. » De même aux Rois (24) : « Li fiz Israel a itant *degeterent* leurs fals deus. » (N. E.)

(5) On lit au Roman de Mahomet, v. 790 : « Mahons chaï de passion Devant la congregation ; Moult oriblement se *dejete* ; Li oel li tornent en la teste ; De sa bouche ist escume fors. » Le sens est aussi figuré : « Tu es *degettée* et demptée de diverses temptations. » (Ms. de S[t] Victor, an. 1396 ; Du Cange, II, 743, col. 3.) (N. E.)

« SS. Peres et l'Eglise de la main de leurs ennemis, et restauré les papes au dit siege, qui leur « avoient baillé la possession paisible de la terre « de l'Eglise et les avoit tenus en ce et aussi « l'Eglise en ses droits, franchises et libertés que « l'eglise estoit plus tenue aux roys et à la nation « de France qu'à tout le surplus des rois. » (Duclos, Preuv. de l'Hist. de Louis XI, p. 316.)

E Enfin on trouve *degeter* pour « mécompter » se tromper en calculant. Alors ce mot vient de « jetons » dont on se sert pour les calculs :

Ils sont d'armes plus de mille hommes
Et se le voit, n'en *dégetons*. *(G. Guiart, 227.)*

VARIANTES :
DEGETER. Assis. de Jérus. p. 135
DEGETTER. Vig. de Charles VII, t. I, p. 36.
DÉJECTER. Nicot, Oud. Cotgr. et R. Est. Dict.
ENGETER. Britt. Loix d'Angl. fol. 102, R°.
ENGETTRE. Id. Ibid. fol. 96, V°.

Degibier. [Intercalez *Degibier*, se distraire avec agitation, au reg. JJ. 154, p. 196, an. 1399: « Comme à un certain jour ledit Alain feust venu esbatre et *degibier* en la ville de Therouenne. »] (N. E.)

Degié. [Intercalez *Degié*, pour *deugié*, du latin *delicatus* :

Mande abeesses et prieuses,
Mande povres, mande *degiés*. *(Roi Guillaume, p. 16.)*

Voyez aussi la Chronique des ducs de Normandie, v. 20971 et 24083.] (N. E.)

Degingandement, *s. m.* Défaut d'union. Ce mot est employé en ce sens dans les Mémoires du cardinal de Retz, mais comme n'étant pas d'usage ordinaire. « Je suis convaincu que vu l'humeur de « Monsieur incorrigible de tout point, la division « du parti irrémédiable par une infinité de circonstances, et le *degingandement* (1), si l'on peut se servir de ce mot, passé, present et avenir de tous « ces partis, l'on n'eut pu soutenir ce que l'on eut « entrepris, et que pour cette raison, toutes les « autres même à part, il n'y eut point eu à conseiller à Monsieur d'entreprendre. » (Mém. du card. de Retz, p. 257.)

Deglacer, *v.* Dégeler, échauffer. (Cotgr. et Oud.)

Pour *deglacer* la fiere cruauté. *(Loys le Car. p. 21.)*

Deglageiz, *s. m.* Massacre à coup de glaive.

Payenz trouverent touz gisanz,
Touz desarmez et touz dormanz,
Dont veissiez granz tueiz,
Et merveillous *deglageiz*
Ventres perchier, pis effronder,
Testes et piez et poins voler. *(R. de Brut, p. 65.)*

Degloirer, *v.* Oter la gloire. On a dit, en parlant des Poësies amoureuses de Pasquier :

Pour *degloirer* l'Italien qu'il donte. *(Caron, p. 67.)*

Degloser, *v.* Dégoiser, parler.

Ne *degloser* rien aultrement que appoint. *(Faifeu, p. 9.)*

Degloutir, *v.* Engloutir, avaler. (Cotgrave et Oudin.) « Ung morcel de pain ou une tasse de vin « vous le povez *degloutir* sans danger. » (Hist. de la Tois. d'or, vol. II, fol. 141, V°.)

VARIANTES :
DEGLOUTIR. Hist. de la Tois. d'or, vol. II, fol. 141. V°.
DESGLOUTIR. Dict. d'Oudin.

Degluemant, *s. m.* L'action de dégluer. (Dict. de Monet.)

Degognades, *s. f. p.* Ce mot semble signifier les sauts qui caractérisoient les danses des bohémiennes. « C'est ici où les Bohémiennes poussent « leurs agrémens; elles font des *degognades* (2), où « les curez trouvent à redire. » (Lettres de Mme de Sevigné, t. III, p. 296.)

Degoillé, *adj.* Egorgé. Du latin *gula*. « .... Piétons françois et allemands se mirent à la chasse « par les montaignes en divers lieux après les Gennevois, dont les Allemands en encloussirent près « du sommet de la dicte montaigne bien deux cents, « lesquels furent tous *dégoillez* et despouillez en « l'heure. » (J. d'Authon, Ann. de Louis XII, p. 152.) « Sur eux fut faict tel chaplis, que plus de trois « cent d'iceulx furent *desgoillez*. » (Ibid. p. 61.)

Dégois, *s. m.* Ramage, chant (Cotgrave, Monet et Nicot.) « Entra incontinent en un profond somme « qui luy eust plus longuement duré sans le *dégoisement* (3) des oysillons qui avisans l'aube du jour « se prindrent si hautement à chanter à l'entour des « hayes et buyssons de l'hermitage. » (D. Florès de Grece, fol. 115, V°.)

VARIANTES :
DÉGOIS. Froiss. Poës. MSS. p. 76, col. 1 (4).
DEGOISEMENT D. Florès de Gr. fol 115, V°.
DESGOYSEMENT. Tri. de Pétrarq. Trad. d'Oppede, fol. 48.

Degoiser, *v.* Chanter A. Babiller, jaser B. S'ébattre C.

A Voyez sur ce mot Nicot et Monet. Il se disoit ordinairement en parlant du chant des oiseaux (5):

Les rossignols y *dégoisent* leurs chants. *(Jamin, p. 292.)*

B Par allusion à la volubilité du ramage des

(1) L'édition Feillet et Gourdault (t. IV, p. 413) donne *deshingandement*, qu'on peut rapprocher de Rabelais (d'après Dochez) : « Crucifiez, bouillez, escarbouillez, escartelez, *dehingandez* ces meschants. » Oudin donne *desgingander*. (N. E.)

(2) Un peu plus loin, elle dit que dans la bourrée, à Vichy, « il y a beaucoup de mouvement et l'on se *degogne* extrêmement. » Fléchier, dans ses Grands Jours d'Auvergne, la nomme *goignade* et la décrit ainsi (an. 1665, p. 257) : « La *goignade* sur le fond de la gaieté de la bourrée ajoute une broderie d'impudence, et l'on peut dire que c'est la danse du monde la plus dissolue ; elle se soutient par des pas qui paraissent fort déréglés, et qui ne laissent pas d'être mesurés et justes, et par des figures qui sont très-hardies et qui font une agitation universelle de tout le corps ; vous voyez partir la dame et le cavalier avec un mouvement de tête qui accompagne celui des pieds, et qui est suivi de celui des épaules et de toutes les autres parties du corps qui se demontent d'une manière très-indécente ; ils tournent sur un pied, sur les genoux, fort agilement ; ils s'approchent, se rencontrent, se joignent l'un l'autre si immodestement, que je ne doute point que ce ne soit une imitation des bacchantes dont on parle tant dans les livres anciens. » (N. E.)

(3) Le langage naturel des enfants, leurs interjections, se nommait aussi *degoisement*. (Gerson, d'après Dochez.) (N. E.)

(4) Dans Froissart, il a le sens de vie joyeuse et facile (XV, 264) : « Si tonoient les crestiens leur siege devant Nicolpoly tout à *degois*, car il avoient vivres à foison et à bon marchié. » (N. E.)

(5) On lit dans Jean de Meung, d'après Dochez : « Lors s'esvertue et se *desgoise* Le papegau et la calandre. » N. E.)

oiseaux, on disoit *dégoiser* pour « babiller, jaser, » et nous l'employons quelquefois encore en ce sens.

[C] Enfin *se dégoiser* s'est dit pour « s'ebattre, se réjouir. »

Maint poissonnet, mainte vandoise
Vy la nager, qui se *dégoise*
En l'eaue clere, nette et fine. *(Al. Chartier, p. 596.)*

Degonder, *v.* Faire sortir hors des gonds [A]. Déboiter [B].

[A] Le premier sens est le sens propre. « Au lieu « d'un panier il porte son escarcelle, ou estoient « ses tenailles et crochets, avec lesquels il ouvroit « les serrures, ou *degondoit* les huys. » (Merlin « Cocaye, t. I, p. 263.)

[B] De là on a dit, au figuré, *desgonder* pour « déboiter. » « Descroulloit les omoplates, spaceloit « les greves, *desgondoit* les ischies, debecilloit les « faucilles. » (Rab. t. I, p. 193.)

Degonsir, *v.* Dégorger. On a dit en parlant des pleurs :

.... Par les yeux les *dégonsissent*. *(G. de la Bigne, p. 17.)*

Degonté, *adj.* Déboité, dérangé. « Comme les « mouvemens d'un horloge *dégontez* se font viste- « ment. » (Contes d'Eutrapel, p. 141.)

Degouler, *v.* Dégueuler. (Cotgrave.)

Degoult, *s. m.* Egout, découlement, écoulement. (Oudin et Cotgr.) (1) « Aucuns usages sont es « bones viles de maisonner et de pluriex autres « choses qui sont par es viles champestres, car es « viles champestres nus ne puet maisonner si près « de moy que li *degoust* de ma meson ne me « demeurt tout frans, et si je fais cheaoir mon « *degoult* en le terre mon voisin je dois estre con- « trains de oster loi; mes es bones viles, queurt « autres usages de maisonner. » (Beaumanoir, p. 127.) « Source et *dégout* d'eau. » (Rabelais, t. III, p. 31.) Charron (Sagesse, p. 100) appelle l'esprit humain « un *dégoust* de l'immortelle substance ». De là on a dit *dégout* pour le jus que rendent les viandes. « Chappons roustis avecques leur *dégout*. »

Degourt, *adj.* Dégourdi, léger, joyeux. « Je suis « moiennant ung peu de pantagruelisme (vous « entendez que c'est certaine gayeté d'esperit con- « ficte en mespris des choses fortuites) sain et « *degourt*. » (Rabelais, t. IV, p. XXIX.)

Degousté, *adj.* Dégoûtant. « Il n'est rien si « empeschant si *degousté* que l'abondance. » (Sag. de Charron, p. 197.)

Dégouster, *v.* Prendre en dégoût. « Degouster « quelqu'un, » cesser de le goûter, de le trouver agréable, le prendre en dégoût, en haine. « Le roy « commencoit des lors à le *degouster*. » (Brant. Cap. Fr. t. III, p. 396.)

Degoustiere, *s. f.* Egoût, gouttière. « En mai- « sons ou autres amasemens qui se font et édifient « de pan les unes contre les autres et entre parties, « l'on doit laisser pour *degoustière* en couverture « d'estrain deux pieds et demi, et en couverture de « thuile pied et demy. » (Cout. de Hesdin, au N. Cout. Gén. t. I, p. 342.)

Degoutal, *s. m.* L'égout. (Ph. Mouskes, p. 393.)

Degouter, *v.* Dégoutter [A]. Défiler [B].

[A] Dans le premier sens, qui est le sens propre, ce mot subsiste avec une légère différence dans l'orthographe (2).

[B] Au figuré, on disoit en parlant d'une armée qui défile :

Tout leur harnois file et *degoute*. *(Guiart, p. 271.)*

Degoutoir, *s. m.* Cannelle. Tuyau qu'on met à un tonneau. « Quand il vit qu'il falloit boire ailleurs : « il ordonna par son testament qu'il fust enterré « en une cave sous un tonneau de vin, et qu'on luy « mist la teste sous le *dégoutoir* afin que le vin lui « tombast dedans la bouche pour le désaltérer. » (Contes de Desperriers, t. II, p. 98.)

Degoutteux, *adj.* Mouillé, qui dégoutte.

Tout *dégoutteux*, et encore essayant *(Du Bellay, p. 266.)*

Degouziller, *v.* Avaler. « Ayant *degouzillé* une « grande tasse de vin. » (Rabelais, t. IV, p. 65.)

Degracié, *adj.* Disgracié. (Cotgrave.)

Degradement, *s. m.* Dégradation, destitution d'une dignité, d'un degré d'honneur. (Cotgrave.) « Le *dégradement* de Louis le Débonnaire. » (Fauch. Orig. des Dignités de Fr. liv. II, p. 43.)

Degrader. [Intercalez *Degrader :* 1° Dépouiller d'une dignité :

S'evesque u prestre est esliz e alevez
U diachnes par prince, que il seit *degradez*.
Th. de Cantorbéry, 127.

2° Perdre de réputation : « Quant ce vaillant « homme fut ainsi demené et vitupereusement « *degradé* d'honneur et de chevance. » (Froissart, XV, 73.)] (N. E.)

Degras, *s. m. p.* Plaisirs, ébats

Si aurai-je de sa fame les *degras* (3).
Poes. MSS. av. 1300, t. II, p. 651.

On a dit, en parlant du mauvais usage que les bénéficiers font du revenu de l'église :

Cil riche clerc, cist halt chanoine,
Granz *degraz*, et grand godemines.
Hist. de Ste Léocade, MS. de S. G. fol. 30, Ro col. 1.

Degrater, *v.* Egratigner [A]. Etre à son aise [B].

[A] Un ancien poëte a dit de Thisbé : « Trait ses « cheveux et se *degrate*. » (Pyrame et Thisbé, MS. de S. G. fol. 100.)

(1) On lit dans Benoît de St More : « Là fors, là ù chet li *degoz*, Girrai, là ert mis monumens. » De même au Gloss. latin 7684 : « Fratellum, .i. stillicidium stercoris, vel sterquilinii, *degout* de chambres privées. » Dans l'Hist. de Nîmes, t. II, preuves, p. 197, an. 1357, *degot* signifie gouttiere. En Normandie, *degotter* signifie encore couler goutte à goutte. (N. E.)

(2) « Les enseignes à or batues S'en issent des cors *degutantes*, Descolorees et sanglantes. » (Benoit de St More, Chron., II, 9517.) On trouve aussi *degote* (La Charrette, 1147.) (N. E.)

(3) Le sens est plus précis et plus gras (Fabliaux, II, p. 120) : « Quand il n'a sa fame trovée Cuide qu'elle soit relevée Pissier et faire ses *degras*. » Dans Renard, il signifie satisfaire son appétit : « Avoi, sire Tybert li chaz, Por ce s'ore avez vos *degraz* Et se vostre pance est or plaine. » (Vers 20568.) (N. E.)

[B] *Se degrater*, pris dans la signification de gratter, et employé au figuré, s'est dit pour être à son aise.

Sor un cossin tot plain d'estrain
Se *degratoit* delez son feu (1).
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 177, V° col. 1.

Degraver, *v.* Décharger. (Cotgr. et Oudin.)

Degrepie. [Intercalez *Degrepie*, veuve, aux preuves de l'Hist. de Bretagne, t. I, col. 1287, an. 1319 : « Item, sur les tenemens aus Rignes, audit « gentilhomme et à la *degrepie* Hericon, tres perrées « de seille de rente à la mesure de Lamballe. »] (N. E.)

Degresseur, *s. m.* Dégraisseur. « *Degresseur* « de bonnets. » (Rab. t. V, p. 13.)

Degrevance, *s. f.* Dommage, préjudice. (Dict. de Borel.)

Degrez, *s. m. p.* Escalier [A]. Avantages [B].

[A] Au sens propre, on disoit : « Si voyent que on « avoit dressé ungs *degrez* à la fuellye. Car ses « douze niepces montèrent tantost amont et puis « s'assirent autour de l'hermite, et lors furent appa- « reillez quatre serviteurs qui les *degrez* emporte- « rent jusques à la tente de leurs freres. » (Percef. vol. I, fol. 131.) On voit, au folio 132, que c'étoit une sorte d'échelle. On disoit en ce même sens : la maison est *à degrez*, c'est-à dire qu'il y a un escalier. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 239.) (2)

[B] Au figuré, *degrez* signifioit avantages, comme on le lit en marge du passage que nous allons citer : « Qu'il vous souvienne des grands *degrez* et préé- « minences que Dieu vous a donné sur les hommes, « par lesquels vous regnez et seigneuriez sur eux. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 716.) L'éditeur de Ger. de Nev. 2e partie, p. 99, l'explique par « rang » (3).

Expressions remarquables :

1° « Au degré, » au point, à l'instant, au moment.

.... Li mors est *au degré*
Qui me desfie.
Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 92, V°.

2° « De degré, » à son choix, à son gré : « Le dit « aisné doit du reste faire les lots et le plus jeune « doit choisir *de degré*. » (Cout. de Mirebalais, au N. Cout. Gén. t. IV, p. 596.)

3° « Tout degré. » Façon de parler qui paroît signifier tout exprès. « La monta le roy des cent « chevaliers pour veoir l'ost du roy Arthus : et par « son estimation luy fut advis qu'il y en avoit plus « de sept mille. Il retourne à Gallehault et luy dist : « Sire, j'ay estimé leurs gens et ne sont pas plus de « dix mille, *tout degré* dit-il plus : car il n'en vou- « loit mye estre blasmé des gens de Gallehault. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 54.)

Degriffer, *v.* Ecorcher, déchirer. « Ilz furent « moult *degriffez* des épines en plusieurs lieux. » (Percef. vol. I, fol. 36.)

Degu, *s. m.* Personne. Dans le patois de Cahors on dit *degu*. (Borel, au mot *Glouper*.)

VARIANTES :
DEGU. Borel, au mot *Glouper*.
DENGUIUS. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Degus*.

Degueir [Intercalez *Degueir*, retrancher (JJ. 56, p. 175, an. 1316) : « Avons vendu bien et « loiaument... tous nos terrages et dismages sans « riens *degueir* ne retenir par devers nous. »] (N. E.)

Deguerpie. [Intercalez *Deguerpie*, veuve, au reg. JJ. 109, p. 112, an. 1376 : « Ja pieça à un « certain jour, Robin le Vasseur voult oster un « baston à la *deguerpie* de feu Robin Cornart : les « deux enfants d'icelle *deguerpie* se prinrent au « dit Robin le Vasseur. »] (N. E.)

Deguerpir, *v.* Laisser, délaisser. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *abrenunciare*, *deferre*, *derelinquere* et *relinquere* (4). « Se dit principalement « d'une terre qu'on laisse pour n'en pouvoir payer la « rente (5). » (Borel aux mots *Deguerpir* et *Guerpir*.)

On disoit « *deguerpir* le mal » pour se débarrasser du mal. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 114.) « Je « vous *deguerpis* aux lous, » pour je vous abandonne aux loups. (Ibid. col. 2.)

Deguerpissement, *s. m.* Abandonnement. (Du Cange, Gl. lat. à *Guerpitum*.)

Deguerpisseur, *s. m.* Qui fait abandon. (Du Cange, Gl. lat. à *Digurpitor*.)

Deguiement, Deguier. [Intercalez *Deguiement*, bornes, *Deguier*, borner, au reg. JJ. 79, p. 59, an. 1343 : « Par dehors lesquelz murs, à « l'environ bonnes seront mises joignanz esdiz « murs, qui *deguieront* et confineront ladite jus- « tice,... seront lesditz bois par maintenant *deguiez* « ès despens communs de nous parties dessus « dites, à fin de perpetuel confinement et *deguie-* « *ment*. » On lit encore aux Preuves de l'Histoire de Bourgogne (III, 109, an. 1387) : « Nous avons « tout droit de y saisir, brandonner, sceller, « penonceller, bonner et *deguier* fonds d'heri- « taige. »] (N. E.)

Deguisé, *adj.* Extraordinaire, étrange. « La peut « on veoir grand noblesse de bien servir de grand « planté de metz et d'entremetz si estranges et si

(1) « Ribaux nus, qui là se *degratent*, De toutes pars les feus embattent. » (G. Guiart, v. 13093.) (N. E.)
(2) Ce sens est dans St Alexis : « Suz tun *degret* me fais un grabatum », et dans Roland (str. 97) : « Par les *degrez* au palais monte sus. » (N. E.)
(3) C'est le sens dans Froissart : « Pour ce que ceste histoire est toute remplie de fais d'armes, je ai un petit tenu le *degré* de proece, à la fin que tous bacelers qui aiment les armes s'i puissent exemplier. » (II, 14.) (N. E.)
(4) On lit dans l'éd. Leroux de Lincy (p. 521) : « Il par nule raison ne vuelent *deguerpir* ceu où li primier puyent mettre lor mains. » (N. E.)
(5) On lit dans Loysel (522) : « Le preneur ou son heritier qui *deguerpit*, doit payer les arrerages passés, l'année courante et un terme de plus. » *Deguerpir* signifie se décharger d'une rente foncière : celle ci représentait pour le bailleur le fonds de terre et constituait pour le vendeur un droit de propriété ; l'immeuble était donc à rendre, non à payer, puisque le capital représentatif ne pouvait être évalué. On ne rachetait donc pas la rente foncière ; on s'en déguerpissait. (N. E.)

« *deguisez* (1) qu'on ne les pourroit deviser. » (Froiss. liv. I, p. 14.)

Deguizure, *s. f.* Déguisement. (Glossaire des Arrêts d'Amour.)

Car il avoit sous fine *deguizure*
Couvert son poil et changé sa vesture. *(Baïf, p. 148.)*

VARIANTES :
DEGUIZURE. Baïf, p. 148, R°.
DESGUISEURE. Hist. de Fr. à la suite du R. de Fauv. f° 81.
DESGUYSURE. Al. Chart. l'Espér. p. 313.

Degun, *pron.* Quelqu'un, dans le patois de Cahors. (Dict. de Borel et Cotgr.)

Degutté, *part.* Parsemé de gouttes. Marbodus, art. 58, col. 1676, parlant de la pierre appelée Dionise, dit :

Dionises sunt neires tutes
E *deguttées* de neires gutes.

Deh, *interjec.* (Voyez Anc. Poës. MSS. du Vatic. n° 1490, folio 19.)

Dehaché, *adj.* Découpé. « Le quatrieme estoit « couvert d'un drap d'or *dehaché* à façon de bro- « dure, à lettres d'or par dessus, ou tenoyent « campanes d'argent. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 566.) « Gadifer n'avoit par tout son corps ne sur ses « membres piece entiere, mais estoit tout son corps « *deshaché* d'espées, en sorte que la plus grant piece « ne montoit la paulme. » (Percef. vol. V, fol. 12.)

Dehacher, *v.* Mettre en pièces [A] (2). Déchirer [B] (3). (Nicot, Monet, Cotgr. et Oudin.)

[A] Ce mot signifioit proprement mettre en pièces à coups de hache.

Et comme un nouveau Mars *dehachant* et taillant.
Œuv. de Des Portes, p. 445.

[B] On a aussi employé ce mot pour « déchirer. » « . . . Son cheval cheit ou milieu du pont, *dehachié* « fut des esperons, et battu de bastons, ne lever ne « se peut. » (Chron. S. Denis, t. I, f° 41.)

Dehaicter, *v.* Etre malade [A] (4). Affliger [B]. Dégoûter [C].

[A] Dans le premier sens on a dit : « Ce par aucune « fois.... ton faucon estoit *dehaicté* d'aulcune amer- « tume que luy eusses donnée, si luy moylle sa « chaire en eaue sucrée, si garira. » (Modus et Racio, Impr. fol. 65.) « Il ne pooit aler parce qu'il « estoit *dehaitié*. » (Martène, Cout. de G. de Tyr, t. V, col. 583.)

[B] Dans un sens plus général, *dehaiter* s'est employé pour affliger.

Et de leur meschief se *dehaitent*.
G. Guiart, p. 221, v. 13037.

[C] *Deshaiter* s'est dit aussi pour « dégoûter » :

Et del mal le conforte et del bien le *deshaite* (5).
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. XXVII.

VARIANTES :
DEHAICTER. Modus et Racio, MS. fol. 65, V°.
DEHAITTER. Fouill. Fauconn. fol. 35, V°.
DEHAITIER. G. Guiart, MS. fol. 221, R°.
DEHEITER. D. Morice, Hist. de Bret. col. 997.
DESHAITER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 189.
DESHETER. Ibid. fol. 266, V° col. 2.

Dehait, *s. m.* Mal, malheur, peine, chagrin (6). On disoit « avoir mal *dehait*, » pour essuyer un accident fâcheux, par forme d'imprécation.

Parmi le col ait mal *dehait*
Li macheliers qui le dut prendre.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 147, V° col. 2.

De là *dehait* s'employoit dans les imprécations, comme nous employons « malheur. » Un ancien poëte dit, en ce sens, en parlant des femmes gourmandes :

Dehait qui tels dames honeure.
Ibid. fol. 131, R° col. 2.

Cette expression se rencontre souvent dans ces Fabliaux. On trouve dans d'autres : « Mal *dehait* « ait qui jamais vous prisera (7). » (Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 75.) On se servoit aussi dans le même sens du mot « *dehas*. »

Dehas qui gré vous en sora.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 170, V° col. 2.

Dehaz oit se trouve quelquefois pour *dehasait*. (Ibid. t. I, fol. 114, V° col. II.) Quelquefois on écrivoit « dehes ou dehez. » (Voyez les lieux indiqués sur ces orthographes.)

VARIANTES (8) :
DEHAIT. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 78.
DEHAS. Ibid. n° 7615, t. II, fol. 129, col. 1.
DEHAZ. Ibid. n° 7615, t. I, fol. 114, V° col. 2.
DEHES. Ibid. n° 7218, fol. 200, V° col. 2.
DEHEZ. Ibid. n° 7218, fol. 11, R° col. 2.
DESHAIT. Ibid. fol. 118, V° col. 1.

Dehalé, *part.* Harrassé [A]. Maigri [B].

[A] « Les soldats *dehallez* par le travail. » (Mém. de Du Bellay, fol. 333, V°.) « Esperant que les « ennemis estant travaillez du long chemin qu'ils « avoyent faict, et leurs chevaux *dehallez*, les « trouvant en cest estat, leur pourroit faire recevoir « une honte. » (Ibid. fol. 307, V°.)

[B] Pour « maigri, défait de maigreur » :

Vos membres descharnez, *dehallez* (9), et noircis.
Poës. de Rem. Belleau, t. II, fol. 13, V°.

(1) Il signifie contraire à l'ancienne mode aux Ord., II, p. 372, an. 1350 : « Et qui voudra avoir robbes *deguisées*, autres que la commune et ancienne guise. » On lit déjà au XII[e] siècle (Rois, 119) : « Et li reis se *desguisad*, e od dous cumpaignuns i alad. » (N. E.)

(2) « Le suppliant... d'un coustel... dont il *dehachoit* un un petit baston, feri ledit Charlet. » (JJ. 173, p. 746, an. 1427.) (N. E.)

(3) « Icelles lettres et escriz furent depeciez et *dehachiez* par petites pieces, telles que nulz ne les sauroit, ne pourroit assembler. » (JJ. 90, p. 151, an. 1390.) (N. E.)

(4) « Mais il nous pria que nous vosisions faire son message, et se monstroit à estre *dehetiés*. » (Froissart, II, 161.) Déjà dans Villehardouin, § 35, on lit : « Joffrois li mareschaus... trova son seignor le conte Tibaut malade et *deshaitié*. » (N. E.)

(5) « Que monte cis diols [deuil] et ceste ire Qui nos *deshaite* et vos empire. » (Partonopex, v. 4953.) (N. E.)

(6) Il signifie encore maladie (Assises de Jérusalem, d'après la Thaumassiere, ch. CCXV) : « Se le fesicien ou le serorgien ne connoist en lui aucune chose ou aucun *dehet* pourquoi il doit demeurer d'aler à sa court. » (N. E.)

(7) De même dans Joinville et dans Froissart (VIII, 376) : « *Mal dehait* ait, qui jà ira avant ! » (N. E.)

(8) On lit dans Roland (v. 1047) : « *Dehet* ait ki s'en fuit ! » (N. E.)

(9) « Descharné, *deshallé*, sans puissance ni force. » (Ronsard, 691.) (N. E.)

Dehée, *part. au fém.* Nous ne trouvons ce mot que dans le passage suivant, qui n'indique pas sa signification assez positivement pour la déterminer :

Et sachiez bien que li Juis
Apeloient Jhesu par y
La lettre et *dehée* et fix
Et maintes gens l'apelent fix.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 127, V° col. 2.

Deheir. Paroît être une faute pour « decembre. » (Duchesne, Gén. de Châtillon, p. 45 et 46, titre de 1236.) On lit « decembre » à la page suivante, dans un titre confirmatif de même date.

Dehocher, *v.* Ebranler, secouer.

Ce est radoterie qui ainsi vous *déhoche*
Et les jambes devant vous ploient comme croche.
Fabl. MSS du R. n° 7218, fol. 342, V° col. 2 [Jubinal, II, 24].

Dehonté, *part.* Qui a perdu toute honte, impudent, effronté (1). (Cotgr. Nicot, Oudin.)

Finalement amour l'a tant dompté,
Que de honteux le rendit *dehonté. (Clém. Marot, p. 591.)*

Dehonter, *v.* Déshonorer, diffamer.

Comment dans un chateau où l'antiquité brille,
Venir de guet à pend *dehonter* une fille.
Thomas Corn. Le Baron d'Albitrac, acte 4, scène 7.

« Le tiers serement estoit qu'ilz fussent deshonorez et *deshontez*, comme le Sarrazin qui mengue la char de porc. » (Joinville, p. 72.) « Sire, dist Troylus vous n'y povez avoir honte ne blasme : car il advient souvent que ung chevalier de bas estat, abat ung chevalier de haulte entreprinse. Par ma foy, sire, dist Lyonnel, je ne me tiens pas pour *deshonté* mais bien heureux quant à si pou eschappay. » (Percef. vol. II, fol. 114, V° col. 2.) De là on disoit *s'eshonter* pour signifier perdre toute honte, devenir impudent, effronté.

Dehonteusement, *adverbe.* Honteusement. (Joinville, p. 100.)

Dehors, *adv.* « *Dehors* semble fait de « deforis. » (Robert Estienne, Grammaire françoise, p. 90.) On trouve *deforàs* pour dehors, dans le Glossaire latin de Du Cange. Ce mot subsiste. Nous marquerons seulement diverses façons anciennes de l'employer :

1° « Dehors de, » pour hors de : « Ordennons que toutes monnoies blanches et noires *dehors de* nostre royaume, des ore en avant chiessent du tout, et n'aient nul cours en nostre royaume pour quelque pris que ce soit, fors au marcq pour billon. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 519.)

2° « Ailleurs *dehors* » pour ailleurs. Dans un autre endroit, au dehors : « Pour ce que les diz drappiers baillent communément leur laine pour filer, tant estains comme traimes, à toutes manieres de genz, soient de la dite ville de Troyes ou de *ailleurs dehors*, etc. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 518.)

3° « Dehors, » pour ailleurs, autre part : « Et sera donnée et adjoutée foy au vidimus et extrait qui se feront des articles d'iceluy sous scel autentique, comme à l'original pour tous ceux qui s'en voudroyent ayder en jugement *dehors*. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 650.)

De là on a dit « dehors venir », pour venir de dehors. « La lumiere sembloit dedans naistre, non *dehors venir*. » (Rab t. V, p. 206.)

4° « Dedans et dehors. » Termes usités dans les récits des tournois pour exprimer les assaillans et les tenans. (Voy. Lanc. du Lac, t. III, fol. 16.)

Dehousemant, *s. m.* L'action d'ôter les bottes. (Monet.)

Dehouser, *v.* Débotter. (Nicot, Monet, Oudin et Cotgrave.)

Prist par la main les lui assist,
Deshuser et servir le fist.
Fabl. MSS de S. G. fol. 44, V° col. 2

Dehoussemant, *s. m.* L'action d'ôter la housse d'un cheval. (Monet.)

Dehousser, *v.* Oter la housse d'un cheval. (Cotgr. Nicot, Oudin et Monet.)

Dehue. [Intercalez *Dehue*, dans un acte de Commercy, an. 1497 (Du Cange, V, 212, col. 3): « Quatorze jours de terre, les parrieres d'une part et le ruz venant de la *dehue* d'autre part. »] (N. E.)

Dehurter, *v.* Heurter, froisser (2). On a dit en parlant de Henri, qui fut renversé dans une bataille, qu'il donna pour Guillaume-le-Bâtard contre les Normands révoltés :

Entre ses hommes fu chaiz :
Ne fu *dehurtez* ne detraiz
Legerement releva sus. *(Rom. de Rou, p. 241.)*

Deicier, *s. m.* Faiseur de dés. On nommoit ainsi les faiseurs de dés à jouer ou à coudre. (Voy. la Table des métiers de Paris, MS. de Meinière, page 25.) (3)

Deifique, *adj.* Divin. (Gloss. de Marot.)

Portant dessus son chef un laurier *déifique.*
Gouj. Bibl. fr. t. XIII, page 433.

Deilenz. Peut-être une faute pour *deidenz*, dedans, ou peut-être *dejus*, d'enbas, de la profondeur, de l'abîme. On lit dans S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 145 : « O sapience ke de *deilenz* est traite. » Et dans le latin : *O sapientia quœ de occultis traheris.* (Voy. Dejus.)

Deinciez, *s. p.* Dentier. Un rang de dents.

Beax est de cors de si qu'aux piez,
Plus qu'autres hom a de *deinciez* (4):
De ses tesches [qualités] me poez croire,
Que ge sai totes sanz au voirre.
Parton. de Bl. MS. de S. G. fol. 160, V° col. 3.

Deiste, *s. m.* Ce mot est employé comme nouveau et dans la signification d'athée, dans l'Apol.

(1) Il signifie confus, pris en flagrant délit : « Le suppliant... *dehonté* et maladvisié mussa icelle tasse en un moncel de boe. » (JJ. 167, p. 71, an. 1412.) (N. E.)
(2) On lit aussi aux Fabliaux (I. 93) : « Lor sui batus et ledengiez, Et *dehurtez* et descachiez. » (N. E.)
(3) « Quiconques veult estre *deicier* à Paris, c'est assavoir faiseur de dez à table et à eschés d'or et d'ivoire, de cor et de toute maniere d'estoffe et de mestail, estre le puet. » (N. E.)
(4) Lisez *deintiez* ou *daintiez*, grâces. (Voyez plus haut.) (N. E.)

pour Hérodote, p. 118. « Atheistes qui s'appellent « aujourd'huy *deistes*. »

De-ja, *adv*. Déjà, dès à présent.

De-ja, de-ja te redonne. (*Joach. du Bell. 159.*) (1)

Dejaunir, *v*. Oter le jaune.

Pour *dejaunir* ma langueur improspere. (*L. le Car. p. 71.*)

Deject, *adj*. Dejeté, renversé, abattu. (Cotgrave.) « Selon vraye discipline militaire, jamais ne fault « mettre son ennemy en lieu de désespoir ; parce « que telle nécessité luy multiplie sa force et « accroist le couraige, qui jà estoit *deject* et « failly. » (Rab. t. I, p. 272.)

Dejecter (se), *v*. Se déjeter. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *projicere*, et le participe *degittiez* au latin *sublatus* [voyez Degetter].

Dejection, *s. f.* Abjection. L'argument du psaume xxii, de la traduction de Marot, est ainsi énoncé : « Prophétie de Jesus Christ en laquelle « David chante d'entrée, sa basse et honteuse *dé-* « *jection*, puis l'exaltation et l'estendue de son « royaume jusques aux fins de la terre et la perpe- « tuelle durée d'iceluy. » (Clém. Mar. p. 645.)

Dejeuner, *v*. Repaître. Ce mot, qui subsiste pour exprimer le repas qui précède le dîner, semble avoir autrefois signifié en général « repaître ». De là, il est employé pour signifier le dîner même, dans le passage suivant. On a dit du comte d'Erby qui fut pour enlever le roi Richard d'Angleterre en 1398 : « Le conte d'Erby parla tout haut, sans « faire nul honneur ne révérence, et demanda au « Roy : estes vous encore jeun? le Roy respondit : « nenny est encores assez matin, pourquoy le dites- « vous? il seroit heure, dit le comte d'Erby, que vous « *dejeunissiez*. Car vous avez à faire un grand che- « min..... Adonc dit le roy : je le veux, faites cou- « vrir les tables. On se hasta de les couvrir. Le Roy « lava les mains : et puis s'assit à table, et fut « servy; on demanda au comte s'il se vouloit « asseoir et manger ; il respondit que nenny et « qu'il n'estoit pas jeun, cependant que le Roy « estoit à son *disner* (qui fut bien petit), car il avoit « le cueur si destraint qu'il ne pouvoit manger, « etc. » (Froiss. liv. IV, p. 331.)

On se servoit aussi du mot *dejeuner* (2) dans le sens actuel, et alors on disoit quelquefois se *déjeuner* ou *être déjeuné*. « En icelle place se *desjeunerent* de « pain et de vin qu'ilz avoient aporté avec eulx. » (Hist. de B. du Guesclin, par Mén. p. 416.) « Quand « madame fut bien *desjeunée*, » c'est-à-dire quand madame eut bien déjeuné. De là on disoit « *déjeu-* » *ner* les chiens » pour faire repaître les chiens. (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 257.)

Dejointure, *s. f.* Séparation. Division de ce qui est joint. (Monet.)

Dejoste, *adv*. Auprès.

Si con la lune *dejoste* le soleil
Taint et palist ne s'est pas sa pareil.
Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1435

Dejoust, *prép*. Sous, dessous. Mot languedocien (Borel, au mot *Gargaillol*.) Peut-être est-ce la même chose que *desjoute*, auprès, formé du mot latin *juxtà* (Voy. le mot Jouste.)

Dejugier [Intercalez *Dejugier*, juger, dans la préface à la Coutume de Normandie (II, 758, col. 1) : « Pour ce que nostre entention est à esclarier en « ceste ouevre, au miex que nous pourrons, les « droiz et establissemenz de Normandie, par quoy « les conteus et les dissentions des querelles seront « par droit finées et *déjugiées*. »] (n. e.)

Dejurer, *v*. Jurer Dieu. Ce mot se trouve dans le Rom. de Brut, au lieu de *Dieu jurer* qu'on voit dans le passage suivant :

Moult oïssiez Bretons crier
Dieu aramir et *Dieu jurer*. (*Rom. de Brut, p. 81.*)

Dejus, *adv*. En bas.

Si ne suis mors ou priz ou tournez au *dejus*.
Notice du Rom. d'Alex. fol. 22.

Del, *article*. Du, de la, d'eux. (Borel.) « Nos de- « partirons *del* port de Venise. » (Villehard. p. 9.) On trouve *de le* pour *de la*, dans Beaumanoir, p. 1, et *de les* pour *d'eux*, dans Goutiers, Poës. mss. avant 1300, t. III, p. 1291.

VARIANTES :

DEL. Borel, Dict.
De le. Beaum. p. 1.
De les. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1291.

Delà, *adv*. Au-delà. C'est un adverbe de lieu et de temps relatif à *deça*. « *Delà* en dehors » (3), dans la suite, depuis ce tems-là. (Voy Brant Cap. fr. t. III, page 9.) « *Dela* Gironde, » par delà la Gironde. (Le Jouv. ms. p. 639.)

Delacher, *v*. Détacher, lâcher [A]. Tirer une arme à feu [B]. Asséner un coup [C].

[A] Au premier sens on lit : « Quant vit la bonté de « l'escuyer, il descendit de son cheval et *delacha* (4) « son heaulme, puis embrasse l'enfant et le baise. » (Percef. vol. I, fol. 62.) « Elles menoyent tres grant « joye en *deslachant* les cheveulx. » (Ibid. vol. V, fol. 44.)

De là, on disoit au figuré :

Ta clarté veut, ton lustre me commande
Que je sois serf de ta perfection
Et ne me peut tristesse tant soit grande
En *delacher*. (*Poës. de Loys le Car. fol. 10.*)

[B] Pour « tirer une arme à feu. » A la bataille de Dreux, un page de Mr de Guise tenoit un pistolet couché sur le devant de la selle de son cheval. « Mr de Nevers luy dit : mon compagnon, tenez vos- « tre pistolet haut, car s'il *delache*, vous m'en « donnerez dans la cuisse ; il n'eut pas plus tost dit

(1) De même dans la Rose (v. 19419) : « Fame sui, si ne me tairé, Ains voil *des jà* tout reveler ; Car fame ne puet riens celer. » (n. e.)

(2) « Li vallet foulon *se* doivent *desjeuner* en charnage chez leur mestre à l'eure de prime. » (*Liv. des Métiers*, 134.) Dans Rabelais : « Ils *se desjeunoyent* de baisler. » (*Pantagruel*, V, 27.) (n. e.)

(3) On lit dans Berte (XIII) : « Dont delà en avant m'en laissez convenir. » (n. e.)

(4) *Delacher* est là pour delacer : « Son haume ad or lui *deslaçat* du chef. » (Roland, str. 159.) (n. e.)

« ce mot que le pistolet se *delache* et luy donne le « coup qu'il craignoit. » (Brantôme, Cap. fr. t. III, page 256.)

[C] Pour « assener un coup. »

Là veissiez col *deslacier*
Plus cuisant que feu n'est en cendre. (*G. Guiart, 213.*) (1)

Delaiance, s. f. Délai, retard, discontinuation. « Pour rien que vous faciez ne vous veullent livrer « bataille et nous mettre en *délaiance* pour faire « consommer nos vivres. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 309.) « Quarente deux jours tous « ensemble, sans point de *delayance*, soy escarmou-« cherent. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, page 298.)

VARIANTES :

DELAIANCE. Fabl. MSS du R. n° 7218, fol. 352, V° col. 2.
DELAYANCE. Hist. de Loys III, duc de Bourb. p. 298.
DELAIE. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 506.
DILACION. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dilatio*.
DILATION. Cretin, p. 131.

Delaie, s. f. Délaissement, abandon, cession. (Gloss. de l'Hist. de Bret. au mot *Deleix*.) « ...Faire « semblables *delais* et renonciation d'iceux droicts, « cottes et portions d'icelles successions. » (Godefr. Remarq. sur l'Hist. de Charles VII, page 824.) On lit *delaissement* à la marge.

Ce me fist faire la *delaie*
Dou virelay, que n'en fis plus. (*Poës. de Froiss. p. 121.*)

Delaiement. [Intercalez *Delaiement*, ajournement (Froissart, II, 458, note 8) : « Quant le roy vit « ces *delaiemens*, il s'apercent bien de sa malice et « vit bien qu'il n'en auroit autre chose. » On trouve aussi *delayement* (Ord. V, 134, n. 1571).] (N. E.)

Delaier, v. Différer, retarder [A]. Préserver [B]. Abandonner [C].

[A] Sur le premier sens, voyez Borel, Rob. Est. et Cotgr. « Je n'oserois le *dilayer* d'un seul jour. » (Ess. de Mont. t. III, p. 357.)

[B] *Deslaier* est employé pour « préserver » dans une prière des flagellans à Dieu : « Des morts sou-« daines nous *deslaies*. » (Chr. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1349.) (2)

[C] Pour « abandonner. »

. . . . . Morz sui s'ele me *delaie*. (*Ch. du Cte Thib. 87.*)

De là, on disoit *se délaier* pour se désister (3). « Se « *delaieront* et partiront du tout des alliances qu'ils « ont faites. » (Chr. de S. Den. t. II, fol. 265.)

VARIANTES :

DELAIER. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 129.
DELAYER. Pathelin, Test. p. 136.
DELEER. Assises de Jérus. p. 42.
DELHOIER. Ibid. p. 184.
DELLAYER. Dialogue de Tahureau, p. 102.
DELOIER. Flore et Blanchef. MS. de S. G. fol. 193.
DESLÉER, DILAIER. Cotgrave, Dict.
DILAYER. Sagesse de Charron, p. 456.

Delaieur, s. m. Qui use de délai, qui agit lentement. (Monet et Cotgrave, au mot *Delayeur*.) « .... Il est timide et froid en toute chose grand « *dilayeur*, long d'espoir, imbecille et curieux du « futur. » (J. Du Bellay, fol. 312.)

Delaissée, s. f. Veuve. (Voyez La Roque, sur la noblesse, p. 246.) C'est proprement le participe passif du verbe delaisser pris dans le sens « d'abandonner. »

Delaissement. [Intercalez *Delaissement*, abandon, dans un acte de 1344 (Varin, Arch. de Reims, t. II, 2e part. p. 1015) : « Et est fais cils « *delaissemens* ou transpors. »] (N. E.)

Delaisser, v. Cesser [A]. Abandonner [B] (4). Pardonner [C].

[A] Dans le premier sens, on disoit : « L'en nous a « donné à entendre que les diz marchands forains et « voituriers.... *delaissent* à venir dans la dite ville « pour plusieurs griefs. » (Ordonn. des R. de Fr. t. III, p. 447.)

[B] Ce mot subsiste encore sous la première orthographe, dans le sens « d'abandonner. » On disoit aussi *se delaisser* dans le sens de se désister. « Qu'il « *s'en delaisse* et desiste (5). » Ord. t. III, p. 93.) *Se delesser* est pris au même sens dans l'Hist. de Bret. par D. Morice, p. 980, tit. de 1261.

[C] *Delaisser*, pour « pardonner, » est la traduction littérale du latin *dimittere*. « Adonc dit Jesus : « Pere, espargne et leur *délaisse* : car ilz ne sçavent « qu'ilz font. » (Percef. vol. VI, fol. 123.)

CONJUGAISON :

Delairons, fut. Cesserons. (Ord. t. III, p. 213.)
Delay, ind. prés. J'abandonne. (E. Desch. p. 11.)
Delay, impér. Laisse, abandonne. (Ibid. p. 172.)

Delasser. [Intercalez *se delasser*, se désoler (JJ. 162, p. 245, an. 1408) : « Ainsi que ledit Tarville « *se delassoit* et menoit grant dueil pour la mort « de son maistre. »] (N. E.)

Delatoire, *adj*. Dilatoire.

Quant tuit serons venu à tel jour peremptoire
Où n'i aura propose barre ne *dilactoire*, etc.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol 142, R° col. 2.

Dele, s. f. Tranche, morceau. Ce mot se dit en Normandie, et particulièrement en parlant du poisson. (Borel, au mot *Dale*.) (6)

Delé (avecques). Il faut peut-être lire *auecques delé* pour un peu par de là, là auprès.

Un jor estoit travers alé
Au boschet *avecques delé*
Por faire amener des garras.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 52, V° col. 2.

Delecher, v. Lécher. « Il veit son maistre qui « se jouoit au lyoncel qui en son giron gisoit les

(1) Cet emploi est fréquent dans Guiart. (Voyez v. 12589, 13669.) N. E.)
(2) « Quant li doi conte d'Engleterre entendirent ces nouvelles, si ne veurent mies pour leur honneur *delayer*. » (Froiss., III, 126.) (N. E.)
(3) « Quoi qu'on lui blammast, le gentil chevalier ne s'en vot oncques *delaier*. » (Id., II, 55.)
(4) On lit déjà dans Benoit (II, 8858) : « Tant que constreint par maintes feiz De ses contes, de ses feeilz, Qu'en lui ne fust si *delaisée* Ne si perie sa lignée, Preïst femme, dunt eüst eir. » (N. E.)
(5) « Et se *delaissierent* le roy et son conseil de leur premiere voulenté. » (Froiss., XIV, 359.) (N. E.)
(6) On lit au *Ménagier* (II, 5) : « Despeciez saumon frais par *dales* cuites en eaue. » (N. E.)

« jambes dessus, et luy *delechoit* (1) les mains et le « mordoit par feste, ainsy que ung jeune chien. » (Percef. vol. II, fol. 52.) (2)

Delectablement. [Intercalez *Delectablement*, dans Oresme, Ethique, 32 : « Ils font les œuvres « vertueuses *delectablement*, et ne leur resiste pas « l'apetit sensitif. »] (N. E.)

Delectableté, *s. f.* Joie, plaisir.

Le veoir fait la beauté
Concevoir, *delectableté*
Fait l'oye ; et l'atouchement
Les choses trés jouefs comprant. *(E. Desch. p. 544.)*

On disoit « à délitance » comme nous disons « à « plaisir. » (Symons d'Autie, Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1230.)*

VARIANTES :
DELECTABLETÉ. E. Desch. Poës. MSS. p. 544.
DELITABLETÉ. Borel, Dict.
DELITANCE. Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1383.
DÉLEITANCE. Borel, Dict.
DÉLITATION. Modus et Racio, MS. fol. 287, V° (3).

Delectuaire, *adj.* Electuaire. Il faut peut-être lire *d'électuaire.*

Pour preparer drogue *délectuaire. (Cretin, p. 251.)*

Delée, *adj.* Délié, mince, menu. « Que chascun « ait cotte à armer et ganbison, se veaut, et se il ne « veaut ganbison, il peit mettre devant son ventre « une contrecurée de tele ou de coton ou de « bourre *delée* tel [Du Cange, II, 951, col. 2, lit *de sec tèle*] et si fort com il vodra (4). » (Assis. de Jérus. p. 82, ch. 95.)

Chavex blons longs et *delgiés.*
Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1100 (5).

Ki biele fu gente et *delie. (Ph. Mouskes, p. 328.)*

Borel, dans son Dict. explique ce mot par « maniable » et cite ces vers :

Armes legieres et *deugies*
En Egypte furent forgies.

VARIANTES :
DÉLÉE. Assises de Jérus. p. 82.
DEJÉ. Modus et Racio, fol. 34, R° (6).
DELIEZ Labbe, Glosssaire.
DELGIÉ. Parton. de Blois, MS de S. G. fol. 142, R° col. 3.
DELJÉ Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 211, V° col. 1.
DELI. Ph Mouskes, MS. p. 328.
DELY. Enigme d'Alex. Sylvain, fol. 12, R° (7).

Deléement, *adv.* Subtilement, d'une façon déliée, subtile.

Trois espics tramist trestout *déléement. (Rou, p. 117.)*

Delegalz, *adj. plur.* Delégués. « Il requierent « de par le dit seigneur aus prelaz et aux juges « *delegalz.* » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 408.)

VARIANTES :
DELEGALZ. Ord. des R. de Fr. t. II, p. 408.
DELEGAS. Beaumanoir, p. 28.
DELEGAZ. Gloss. du P. Labbe.
DELEGATÉ. Bout. Som. Rur. p. 665.

Delegateur, *s. m.* Celui qui délègue. (Bouteill. Som. rur. p. 665.)

Deleitaulement, *adv.* Délicieusement. (Saint Bernard, Serm. fr. MSS. p. 224, où il répond au latin *cum omni jucunditate.* — Voyez DELITABLE.)

Deley, *s. m.* Délai, retard. Ce mot, qu'il est aisé de reconnoitre dans le mot subsistant délai (8), s'employoit dans les mêmes sens. Comme terme de droit, c'étoit la même chose que « jour d'appensement. » (Voyez Laur. Gloss. du Droit fr.) On distinguoit au barreau diverses sortes de délais. Nous nous contenterons d'en marquer deux :

1° « Delay d'inadvertance. » « .... Estantes les « parties venues en cause, le deffendeur pourra à « la journée suivante, si bon semble requerir le « *delay d'inadvertance.* » (Coutumes de Hainaut, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 113.)

2° « Delay d'en venir, » autrement dit « delay de « déliberation. « .... Des delays d'advis et absence « a esté parlé sur le titre précédent, mais celuy de « deliberation est autrement appellé le *delay d'en « venir* qui se donne pendant le procès, selon les « merites des causes et incidents qui surviennent. » (Gr. Cout. de Fr. p. 301.)

VARIANTES (9) :
DELEY. Les 15 Joyes du mariage, p. 184
DELOI. Test. du Cte d'Al. à la suite de Joinv. p. 185.
DELOY. Ord. des R. de Fr. t. I, p 324 (10).
DILAY N. Cout. Gén. t. II, p. 111, col. 2.
DISLAY. Lett. de Louis XII, t. IV, p. 93.
DELU. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 79, V° col. 2.
DELUI. Ibid. fol. 51, R° col. 2.
DELAIMENT. Tri. de la Noble Dame, fol. 224.
DELAYEMENT Oudin, Cotgrave, Dict.
DESLOYEMENT. Gloss. de l'Hist. de Bret.
DILAYEMENT. Cotgrave, Dict.

Delez. [Intercalez *Delez*, à côté :

Lez un essart, *delez* un clous [clos].
Renart, v. 539. (N. E.)]

Deliable, *adj.* Dissoluble. (Monet.)

Délibération, *s. f.* Délivrance [A]. Terme de barreau [B].

[A] Dans le premier sens, on disoit : « Si le dit « prevost ne les pouvoit par soy délivrer, l'on

(1) « Adonc conmença à fronchier Et ses guernons à *delechier.* » (Renart, v. 943) (N. E.)
(2) Dans Guiart (v. 4373), il signifie se réjouir : « La gent de France remuée, Qui d'entrer léans *se deleche ;* Du mur versé passent la breche, De grant joie saillent et ruent. » (N. E)
(3) *Delectation* est dans la Rose, v. 15443. (N. E.)
(4) Il vaut mieux lire *delie*, comme au *Lai du Trot :* « Il ot chemise de cainsil Vestue, *delie* et sobtil. » C'est encore la forme du féminin dans Froissart (XIV, 18) : « Et estoit la litiere couverte d'un ciel fait d'une *delie* crespe de soie. » (N. E.)
(5) On lit déjà dans Roland (str. CCXLVI) : « L'herbe du champ qui est verte et *delgie.* » (N. E.)
(6) Il vaudrait mieux lire *deljé*, comme dans Th. de Cantorbéry (155). (N. E.)
(7) Toutes ces formes remontent au latin *delicatus.* (N. E.)
(8) C'est le supin *dilatum*, de *differre. Delais*, au sens d'abandon d'un bien pour lequel on est poursuivi, est la forme verbale de délaisser. (Comparez *lais*, aujourd'hui *legs*, de *laisser.*) (N. E.)
(9) On lit aussi dans le *Romancero* (p. 34) : « Il a dit au valet : reva-t-en en arriés, Et me dis à ta dame, j'i vois sans *delaiés.* » (N. E.)
(10) De même dans Renart (v. 11317) : « Renart regarde arere soi, Et voit qu'il viegnent sans *deloi.* » (N. E.)

« viendra tantost à nos gens de parlement, ou « présidens pour nous à Paris, pour en avoir déli- « beration. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 10.)

B Comme terme de barreau, le mot *délibération* (1) signifioit le délai que prenoit le demandeur pour délibérer sur les exceptions proposées par le défendeur. « Selon l'usage de cour laye, il y a grande « différence entre *deliberation* et advis, car jour « d'avis est prins par deffendeur au commencement « de la cause, mais déliberation est prinse par « le demandeur quand sur le jour d'avis le defen- « deur propose aucunes exceptions ou defenses, « sur lesquelles le procureur du defendeur a à « parler à son maistre. » (G. Cout. de Fr. p 299.)

Deliberer, *v*. Delivrer, débarrasser A. Disposer B (2).

A Gloss. de l'Histoire de Paris. Ainsi on disoit *être delibéré*, pour être de loisir, être débarrassé d'occupation. « Quant ilz commençoient à avoir « barbe, le souldan les faisoit aprandre à tirer de « l'arc par esbat : et chascun jour, quant il estoit « *délibéré*, les faisoit tirer. » (Joinv. p. 55.)

B Dans un autre sens, *se délibérer* signifioit s'apprêter, se disposer, se préparer.

Le Roy s'arma : chascun se *delibere*. (*J. Marot, p. 26.*)
Ainsi chascun se *délibère* aux armes. (*Ibid. p. 65.*)

Délibéreur, *s. m*. Qui delibère, qui consulte. (Monet et Oudin.)

Delibus, *adj*. Foible, affoibli, débilité. Un malade, demandant sa guérison aux deux Maries sœurs de la Vierge, dit :

Se par vous ne sui redreciés
Je suis vainquis et *delibus*.
Hist. des Trois Maries, en vers, MS. p. 483.

On lit dans l'original latin : *in morbo jam imbilor, deficiam et delibor*.

Delicalette, *adj. f*. Diminutif de délicate. (Des Accords, Bigarrures, fol. 137.)

Delicateté, *s. f*. Mollesse, délicatesse. Dégoût du travail. (Dict. de Rob. Est. et de Cotgr.)

Delicatif, *adj*. Délicat. Le mot *delicious*, dans S. Bernard, répond au latin *delicatus*. « Vivre de « de viandes *délicatives*. » (Histoire de la Tois. d'or, vol. II, fol. 73.) « Nous sommes si *delicatif* qu'on ne « nous peult servir à gré. » (Doctr. de Sap. fol. 40.)

VARIANTES :
DELICATIF. Percef. vol. VI, fol. 128, R° col. 1.
DELICIOUS. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 24 et passim.
DÉLIGATIF. Modus et Racio, MS. fol. 271, R°.

Delicativement, *adv*. Délicatement, d'une manière délicate. « « Nourrissant ses chiens *deli- « cativement* en leur donnant de la chair et d'autres « bonnes viandes. » (Le Chev de la Tour, instruc. à ses filles, fol. 11.)

Delicieusement, *adv*. Voluptueusement. « Se « delectoit à nourrir cest enfant *délicieusement* (3) « et, comme plusieurs font, luy faisoit dire paroles « deshonestes. » (Histoire de la Tois. d'Or, vol. II, fol. 47.)

Delict, *s. m*. Délit, faute. Ce mot, qui subsiste avec un très léger changement dans l'orthographe, nous fournit deux expressions à remarquer :

1° « *Delict* commun » est le délit dont la connoissance appartient à tous juges. (Laur. Gl. du Dr. fr.)

2° « Revoir le *delict* » en termes de coutume est « certain droit d'un boisseau de segle sur chacune « ancienne tenuë de chacun menager parroissien « tenant feu et fumée et labourant terre. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Delié. [Intercalez *Delié*, accompagnement de cornes par notes piquées : « Les hommes de pied « sont tous parés de porter à leurs cols un grant « cor de corne à maniere d'un veneur, et quant ils « sonnent tous d'une fois et montent l'un hault, « l'autre gros, le tiers sur le moyen et les autres « sur le *delié*, il font si grant noise, avecques « grands tabours qu'ils ont aussi, que on l'ouït « bien bondir largement de quatre lieues angloises « par jour, et six de nuit. » (Froiss. XIII, 253.)] (N. E.)

Delieur de fortune, *s. m*. Aventurier, filou, fripon. « Qu'outrecuydance d'amis, d'avoir, ou de « seigneurie ne vous facent un contempteur de « Dieu, un *delieur de fortune* et un cuideur de « valoir, pour mener à fin les choses impossibles. » (Mém. d'Ol. de la M. p. 4.)

Deligemment, *adv*. Diligemment. Promptement. (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 471.) (4)

Deligence, *s. f*. Diligence. (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 469.)

Deligent, *adj*. Diligent. (Enigm. d'Alex. Sylvain, fol. 23.)

Delin, *s*. Ce mot semble corrompu dans ces vers :

Encontre lui ne se pourroient venter
De leur *delin* les felons medisans.
Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 159, col. 3.

Delineature, *s. f*. Delinéation. Figuration de dessin. (Mon. Oud. et Cotgr.)

Delinganche, *s. f*. Délit, action de délinquer. « Si eux ou autre de par eux alloient de riens con- « tre la dite vente..... ou à quiconques cette lettre

(1) Ce sens se trouve en 1306 dans une convention passée à Chartres (Du Cange, II, 787, col. 3) : « Se la prise ou la sesine ne depent pas de leur fet, quant il n'auront pas faite la prise, ne la saisine, ne commandée à faire, il auront *deliberation* de sis jours. » (N. E.)

(2) Il signifie encore résoudre, comme le latin *deliberare :* « Lesquelz malfaiteurs couperent ou prés une oreille au suppliant, par quoi lui, qui estoit *deliberé* estre homme d'eglise, est inhabile à jamais l'estre. » (JJ. 177, p. 135, an. 1445.) (N. E.)

(3) Froissart emploie déjà ce mot (XV, 259) : « [Galeas Visconti] dist que les moisnes estoient trop *delicieusement* nourris de bons vins et de delicieuses viandes... et de fait les remist aux œufs et au petit vin pour estre plus legiers et pour avoir plus clere voix et chanter plus hault. » (N. E.)

(4) St Bernard (522) donne *dilijentrement* et Beaumanoir (LVI, 6) *diligamment*. (N. E.)

« apportera tous coust et damages, qu'eux soutien-« droient par defaut de la garantie et *delinganche*. » (Cart. de S. Wandrille, Du Cange, Gloss. lat. au mot *Delinquentia*.)

Deliniment, *s. m.* Adoucissement. (Oud. et Cotg.)

Delinqueur, *adj.* Delinquant. « La punition « dont on a depuis usé contre les moines *delin-« queurs*, etc. » (Mém. de Du Bell. fol. 216.)

Delinquier, *v.* Manquer (1). De là le mot *delinquiet*, qu'il faut lire *delinquiés*, manqués, dans le t. V, des Ord. p. 460.

Delire, *v.* Elire, choisir (2).

> Mes il voudra le grain
> De la paille *délire*.
> Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 142, V° col. 1.

Delirement, *s. m.* Délire. (Cotgr. et Oudin.)

Delirer, *v.* Extravaguer. Rêver, radoter. (Oud.)

Delisce. [Intercalez *Delisce :* 1° Friandise (Roi Guillaume, p. 51). 2° Vie de plaisirs (Froissart, II, 23) : « On l'avoit tant tenu en wiseuses et en « *delisces*. »] (N. E.)

Delit, *s. m.* Plaisir, délices, joie, délectation. Ce mot, dans S. Bern., répond au latin *delectamentum*, *delectatio*, *dulcedo*, *illecebræ*, *jucunditas* et *voluptas*. « Si m'est à *deleit* » dans S. Bernard, p. 179 : il me plait, dans le lat. *delectat*.

> Puceles amés ; joie ares et *delit*.
> Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1280.

« Oeuvre de delice : » Oeuvre charnelle. (Monstr. vol. I, fol. 38, V°.)

VARIANTES :

DELIT. Du Cange, Gloss. de Villehard. (3)
DELEIT, DELEIZ. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 24.
DELICE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 140, V° col. 1.
DELICT. Gloss. de Marot.
DELIEZ. Cretin, p. 183.
DELIS. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 257, V° col. 1.
DELLIS. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1383.
DELIZ. Villehard. p. 51 (4).
DELEZ. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 125, V° col. 1.

Delitable, *adj.* Délectable, agréable, délicieux. Ce mot, dans les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *amœnus*, *delectabilis* et *jucundus*.

> Dame gentiex de cuer, noble d'atour,
> Gente de cors, *delitable* à veir.
> Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1406.

VARIANTES :

DELITABLE. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1406 (5).
DELEIT, DELEITAULE, DELETTAULE. S. Bern. Serm. fr.
DELITAULE. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 130, V°.

Deliter, *v.* Se délecter. Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au lat. *delectare* et *delectari*. (Oudin et Cotgrave, au mot *Delicier*. « ......Après que mon pelerin eut ressenti « toutes sortes de ravissement et de transports ou « les plus braves amants se *delicient* (6) ayant receu « des faveurs si signalées et si privées. » (Pèlerin d'am. t. I, p. 137.)

CONJUGAISON.

Deleiteit, se délecte. (S. Bern. Serm. fr. p. 56.)
Deleitet, se délecte. (Id. p. 106.)
Deletiet, part. (Id. p. 32.)
Delitievet, se plaisoit. (Id. p. 86.)
Deleist (soit), se plait. (Id. p. 46.)
Delice, ind. Delecte. (Id.)
Delicissiez, imp. subj. Vous vous delectassiez. (Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 51.)
Delit, indic. Se délecte. (Poës. MSS. av. 1300, t. I, page 24.)
Delitiesmes, imparf. ind. Nous nous réjouissons. (Eust. Desch. p. 463.)
Delitteroye, imparf. subj. Je me delecterois. (Id. fol. 437.)

VARIANTES :

DELITER. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1023
DESLITER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 145, R° col. 2.
DELEITER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 56 et passim.
DELEITIER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 32 et passim.
DELICIER. Pèler. d'am. t. I, p. 137.
DELICTER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 459, col. 1 (7).
DELITTER. Id. Ibid. fol. 563, col. 4.
DELÉCHER. G. Guiart, MS. fol. 82, R°.
DELECHIER, DELEICHER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II (8).

Deliteux, *adj.* Délectable.

> . . . . . C'est l'ame végétative
> Qui à l'arbre est *delectative*. (*E. Desch. 478.*)

VARIANTES :

DELITEUX, DELICTEUX. Borel, Dict.
DELECTATIF. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 478, col. 1.
DELITEX. Chans. MSS. du Cte Thib. p. 117.
DELITOUS. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1467.

Delivraison, *s. f.* Délivrance. Le mot *delivraison* est employé comme terme de monnoie pour « delivrance », dans les Ord. des R. de Fr. t. III, p. 568. « ....Avoir la possession des bonnes villes « et forteresses d'icelle comté : lesquelles sans con-« tredit luy feront plaine *delivration*. » (Monstrel. vol. II, fol. 41.)

VARIANTES :

DELIVRAISON. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 568.
DELIVRESON. Borel, Dict.
DELIVRATION. Monstrelet, vol. II, fol. 41, R°.

(1) Dans une Ord. de 1486 on lit : « Les dits capitaines casseront des gages d'un quartier ceux qu'ilz trouveront avoir excedé et *delinqué*. » (N. E.)
(2) Dans G. Guiart (v. 11936), il signifie compter : « Que sans ceus qui noiez se sont, Lesquex on ne pourroit *delire*. » (N. E.)
(3) « Cil qui avoient esté en poverté, estoient en richece et en *delit*. » (Ed. de Wailly, § 251.) (N. E.)
(4) « Cil palais fu un des plus biax et des plus *delitables* que unques oel peussent esgarder, de toz les *deliz* que il covient à cors d'ome. » (Id., § 134.) (N. E.)
(5) On lit aussi dans G. Guiart : « Si vraiment come en ce livre Ne veuil les trufeeurs ensuivre Qui pour estre *delitables*, Ont leurs romans emplis de fables. » Voyez encore la note précédente. » (N. E.)
(6) « Les Englés se *delitent* et confortent en batailles et en ocisions. » (Froiss., II, 17.) (N. E.)
(7) Eust. Deschamps donne aussi *delecter :* « La flour en may et son odeur *delecte* Aux odorans, non pas jour et demie ; En un moment vient si vens qui la guette, Cheoir la fait ou la couppe par mi (*Profiter de la jeunesse*). » (N. E.)
(8) *Delecher*, *delescher*, *eslecher* sont faits sur *lætitia*, tandis que *deliter* vient de *delectare :* « Nous Beatrix, dame de Faluy et d'Ailli sur Somme et Jehans de Pinkegny chevaliers, sires de ladite ville d'Ailli et de Hornoy en Vimeu, salut. En la glore du nom de Dieu nous *eslechons* et en affluence de goie multepliaule nous *delitons*. » (JJ. 75, p. 270, an. 1344.) (N. E.)

Delivrance, *s. f.* Accouchement[A]. Expédition[B]. Don, distribution[C]. Gage, solde, paiement[D] (1).

[A] Au premier sens, on a dit *delivrance* pour accouchement, état d'une femme en travail qui en est délivrée. (Marbodus, col. 1670.)

> L'enfant est né l'heure que par naissance
> Ma mere feit de moy la *délivrance*.
> Les Marg. de la Marg. fol. 210, R°.

On lit : « *delivrement* de lor enfanz » pour accouchement. (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 88.) On lit dans le latin *dolor parturientium*.

[B] *Delivrance* est mis pour « expédition (2) » dans le passage suivant : « Ès foires de Champagne, ou pour « *delivrance* des foires se font prez de grant quan- « titez et créances de foire en foire. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 485.) On lit dans le latin : *in nundinis Campaniæ, ubi pro expeditione nundinarum.*

[C] Pour « don, présent, distribution. »

> Qu'à plein souhait me faisoit *délivrance* (3)
> Des hauts honneurs, et grans thresors de France.
> Clém. Marot, p. 85.

[D] Enfin, pour « payement, soldes, gages. » Tandis qu'on refusoit de l'argent au roi Charles VI, le duc d'Anjou, son oncle, « eut la somme de florins « assemblée, à une seule *delivrance*, cent mil « francs. » (Froissart, liv. II, page 160.) « Messire « Mathieu de Gournay retourna en la cité de « Bayonne avecques ceux de sa *delivrance* pour « garder le païs et conquerre aucuns petis fors qui « se tenoyent des Bretons. » (Ibid. page 39.) « Deux « chevaliers du comte de Haynaut et de sa *deli-* « *vrance.* » (Ibid. liv. I, p. 50.) « Si estoit le Roy « d'Escoce à la *delivrance* du roy de France, à belle « route de gens d'armes. » (Id. p. 72.) « Fut adonc « conseillé au roy de France qu'il recueilleroit le « roy d'Angleterre en la cité d'Amiens : et fit la faire « ses pourveances grandes et grosses et appareiller « sales, chambres, hostels et maisons pour rece- « voir luy et tous ses gens, et aussi le roy de « Behaigne et le roy de Navarre qui estoient de sa « *delivrance.* » (Froiss. liv. I, page 29.) On lit à la marge, C. à. d. « ausquels il faisoit dlievrer et « fournir, à ses depens, tout ce qui estoit néces- « saire pour leur defray. » On lit dans le texte, ibid. plus bas : « Si estoient en la route et à la *deli-* « *vrance* du Roy plus de mille chevaux. »

On disoit aussi :

1° « Faire delivrance » pour défrayer, fournir à la dépense (4). Le prince de Galles au roy de Maillorque en 1367 : « Si se tint delez le prince en la cité « de Bordeaux en attendant le departement ainsi « que les autres, et luy faisoit le dit prince par « honneur, la plus grand *delivrance* qu'il pouvoit, « pourtant qu'il estoit lointain et estranger, et « n'avoit mie ses finances à son aise. » (Froissart, liv. I, p. 308.)

2° « Faire delivrance » signifioit aussi « se dé- « barrasser. » Ainsi l'on disoit « faire delivrance » des bouches inutiles pour en débarrasser une place assiégée. (G. Guiart, ms. fol. 74.) (5)

3° « Poursuyr sa *delivrance*, » faire proposer un défi d'armes et par là demander à être délivré de l'engagement qu'on a pris pour accomplir une entreprise d'armes ou de chevalerie, suivant l'explication du mot DELIVRER que l'on verra ci-après. « Nous serons quictes pour donner chas- « cun ung semblable dyamant, qui sont les nostres « et du *poursuyr nos delivrances* d'envoyer à la « court du Roy des Rommains, puis en Angleterre « et là où mieulx nous semblera. » (Petit J. de Saintré, p. 523.)

Delivre, *adj.* Libre[A]. Privé[B]. Délibéré[C]. Prompt, adroit[D]. *Delivre*, dans S. Bernard, Serm. fr. mss. p. 266, répond au latin *liber*.

[A] Sur le premier sens, voyez Oudin, Monet et le Gloss. de Marot. « Francs et *delivres* » pour francs et quittes. (Hist. de N. D. de Soissons, p. 166, titre de 1206.) « Quitte et *delivre* » au même sens. (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 30, titre de 1249.) (6) En ce sens, ce mot est pris en bonne part pour exempt, libre, délivré d'une chose fâcheuse.

> De mars d'argent a il fait livres :
> Partant est il du Roy *delivres*.
> Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1369.

> Un lit chaste et gaillard, de tous soucis *délivre*.
> Les Touches de Des Accords, p. 36.

Le mot *delivre* est très fréquemment employé en ce sens dans nos anciens auteurs, tels que Clém. Marot, Cretin, M. de S. Gelais, Lancelot du Lac, Des Accords, Rabelais, etc., etc.

[B] Pris en mauvaise part, *délivre* signifioit « privé, « denué » d'une chose utile.

> . . . . Des bonnes gens suis *délivre*
> Qui me soloient maintenir.
> Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 197, R° col. 1.

[C] On le trouve pour « délibéré, » bienfait, délié, dans des fabliaux où un prêtre dit le plus de mal qu'il peut d'un mari dont il veut séduire la femme.

> . . . . . Il n'est ni rés ne tondus,
> Et si est grox et malotrus,
> Ains est hideux et deslavés :
> Mais, se vos croire me volez,
> Vos ferois amis plus *delivre*.
> Fabl. MSS. de S. G. fol. 77, R° col. 2.

[D] Ce mot, pris en ce dernier sens, emporte l'idée

(1) Le sens de délivrer un captif date du XIIe siècle : « Vous deussiez querre leur *delivrance.* » (Quesnes, *Romancero*, 101.) De même dans Froissart (IV, 245) : « Là en dedans furent treties les *delivrances* dou conte de Kenfort et de ses compagnons. » (N. E.)

(2) On lit aussi dans Froissart (IV, 151) : « Pour lors la cours dou roi de France estoit si raemplie d'uiseuses, et si lontaine en esplois que à paines pooit on avoir nulle *delivrance.* » (N. E.)

(3) « Je consentirai bien ce voiage et leur feray faire *delivranche* d'or et d'argent. » (Froiss., II, 35.) (N. E.)

(4) Par suite, avoir sa *delivrance* est être fourni de tout : « Quant il *eut sa delivrance*, il se mit au chemin. » (Froissart, XV, 358.) (N. E.)

(5) Faire sa *delivrance* est encore s'acquitter : « J'en *ferai* ma debte devers yaus et *delivrance.* » (Id., VII, 111.) (N. E.)

(6) De même dans Froissart (II, 291) : « Et estoit avis au peuple que il estoient quitte d'un encombrier et *delivre* d'un pesant faix Quant il se veoient *delivré* dou roy et de son consel. » (N. E.)

d'un homme « adroit, alerte. » De là il a été employé pour « prompt, adroit (1). »

S'ilz sont aprandre *delivre*
De bon engin, de bonnes moeurs. *(E. Desch. p. 502.)*

Remarquons de plus ces façons de parler :

1° « A délivre, au delivre, » pour à découvert, librement, liberté, et quelquefois pour alerte, agile, comme on va le voir dans les exemples suivans :

Or met donc ta teste *au delivre*
Pour voir se te congnoistray. *(E. Desch. p. 458.)*

« Iceluy d'Alençon supplia au roy, qu'il luy pleust « le mettre *au delivre* et en liberte (2). » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 704.) « Le suyvoit « par derriere une mulle plus blanche que neige « sans frain et sanz selle tout à sa *delivre*, ainsy « que le jeune poulain suit sa mere. » (Percefor. vol. I, fol. 116, R° col. 1.) « Estoit moult saige et « ung des hommes du monde qui mieulx parloit et « qui plus avoit langue *à delivre.* » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 120, R° col. 1.) « La genette est un animal « presque semblable à la fouine, approchant en « grandeur et grosseur aux chats d'Espagne : il a le « museau long et affuronné, le col et le corps « gresle souple et *à delivre* comme un chat (3). » (Favin, Th. d'honn. t. I, p. 518.)

2° « Mettre au *delivre*, » Delivrer, rendre, restituer, mettre en liberté. « Se pour l'occasion de ce, « aucuns de leurs biens, ou d'aucuns d'eulx, gages « ou autres choses estoient prins, saisis ou arres« tez depuis nostre dite derraine ordonnance, vous « les leur mettez ou faites *mettre au delivre*, tan« tost et sans delay. » (Ordonn. des Rois de France, t. III, p. 459.) « *Mis a delivre.* » (Melin de Saint Gelais, p. 6.) [Dans la coutume d'Orléans, *delivre* était la permission accordée aux usagers de la forêt d'Orléans, de jouir de leurs droits. « Par « nous, ly fussent iceux usaiges mis au *delivre.* » (An 1361, lettres du duc Philippe, en faveur du prieur de Chappes. — Le C. de D.)] (N. E.)

3° « Estre à son delivre, » être libre, être à son aise, en liberté ou en état d'agir. « Il estoit moult « durement navré et avoit beaucoup perdu de son « sang, tellement qu'il n'*estoit* pas *à son delivre*, et « ceulx estoient tous de grant proesse, et non pour« tant passa il parmy eulx deulx, voulsissent ou « non. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 118, R° col. 2.)

Par chasteté on peut longuement vivre
Et si *est* on de grant mauls *au delivre.*
Les Triomphes de la Noble Dame.

« Chasteté fait la personne belle, car entre autres « choses constitue la personne en telle consonance « qu'elle sousmet la chair à l'esprit, et l'esprit qui « *est au delivre* des choses charnelles, gouverne « sous bonne moderation les autres puissances « de l'ame. » (Ibid. fol. 44, V°.)

4° « Delibre puissance. » Puissance absolue.

Dus de Braiban, je fui jà vostre amius
Cant j'en estoie en *delibre* pousance.
Poës. fr. MSS. av. 1300, t. IV.

Delivré, *adj.* Délibéré, dispos, agile [A] Absolu [B].

[A] Voyez, sur le premier sens, le Gloss. de l'Hist. de Paris [en ce sens lisez *delivre*].

[B] On trouve « delivré pooir » pour pouvoir absolu dans la Cont. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 723.

Delivréement, *adv.* En liberté, librement, promptement, entièrement. *Delivrement*, dans Saint Bernard, répond au latin *absolutè et liberè.* « Chas« cune galie fu a un uissiers liée por passer oultre « plu *delivréement* (4). » (Villehard. p. 59.)

Qu'avez vos fait de nostre argent?
Rendez le nos *delivréement.*
Fabl. MSS. de S. G. fol. 36, R° col. 3.

« Comme le trop long dormir nuit à la personne, « aussi fait le trop veiller, car quant la personne « veille, les esprits s'espandent *delivrement* par les « membres et leur donnent sentir et mouvoir pour « faire les œuvres de l'ame. » (Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 122.) On lit *delivréement* dans les Chron. de S. Denis, t. I, fol. 235, V°, et dans le latin de Suger, *ad nutum.*

Delivreires, *adj.* Libérateur. (S. Bern. Serm. fr. page 349.)

Delivrement, *s. m.* Délivrance. L'action de s'acquitter d'un vœu ou d'une entreprise de chevalerie pour faire ses armes. (Voyez DELIVRANCE et DELIVRER.) « Puis au dit roy demanda devant tous, « toute la façon de son *delivrement* qui estoit « celluy qui empreins avoit à le delivrer. » (Petit J. de Saintré, p. 215.)

[Il signifie aussi exemption d'un droit ou d'une redevance. « Quittement et *delivrement* de tous « péages. » (Duché d'O. en 1440, Lettres du duc Charles d'Orléans. Le C. de D.) Dans Froissart, c'est la conclusion d'une délibération : « Adont moult « leur en desplaisoit, quant il ooient conter le « *delivrement* dou conseil le roy (VI, 377). »] (N. E.)

Delivrer, *v.* Terme de chevalerie [A]. Payer [B]. Mettre aux mains, livrer [C]. Finir, achever [D]. Expédier [E]. Debarrasser [F]. Vendre, débiter [G]. Défrayer [H]. Délibérer [I] (5).

Nous ne parlons de la signification de *delivrer*, dit d'une femme accouchée, que pour remarquer qu'elle étoit en usage dès le temps des Loix Normandes,

(1) « Le suppliant qui est jeune et *delivré* de sa personne. » (JJ. 205, p. 238, an. 1479.) De même dans Partonopex (v. 6894) : « Ceval *delivre* et isnel. » (N. E.)

(2) « Le presvost de Ligny envoya plusieurs fois pardevers ledit chapitre [de Toul] et leurs gens, les requerant qu'ils *meissent au delivré* les ditz hommes et biens, et lui en feissent rendue ou recreance. » (JJ. 138, p. 275, an. 1396.) (N. E.)

(3) « Fuiant s'en vet tot *à delivre.* » (Renart, v. 342.) On disait aussi *perdre à delivre.* (G. Guiart, v. 18149.) (N. E.)

(4) De même dans Froissart : « Et passerent *delivrement* la riviere. » (V, 245.) — « Et les coururent sus baudement et *delivrement.* » (VI, 150.) (N. E.)

(5) Ce mot peut se rencontrer dans une même période avec trois acceptions différentes : « Il est ordonné que vous serés *délivré* [remboursé] a Clermont de la somme que vous aurés de gens d'armes, et pour aler de cy jusques à là, parles au tresorier des guerres ; il luy est chargie que il vous *delivre* [paie] aucune chose pour vos moindres frais, et vous *delivrés* [hâtez-vous], car la besongne demande haste. » (XIV, 171.) (N. E.)

article 35. On lit *seit delivrée* (1): dans le latin *parturierit*.

[A] Pour faire entendre la signification de ce mot dans la première acception que nous indiquons, il est nécessaire d'expliquer un des principaux usages de notre ancienne chevalerie. Les chevaliers qui faisoient une « emprise » ou entreprise, soit de joûte ou de guerre, portoient originairement des fers ou des chaines auxquelles on substitua dans la suite d'autres marques qui en étoient les signes ou les symboles. Par là, ils se reconnoissoient comme liés par un vœu pour exécuter les faits d'armes auxquels ils s'étoient engagés (2). L'engagement subsistoit, et le chevalier en étoit chargé jusqu'à ce qu'il eut trouvé quelqu'un qui voulût combattre contre lui. S'il s'en présentoit un, le chevalier regardoit cet adversaire comme un libérateur qui venoit le dégager de son vœu, en le mettant en état de l'acquitter, et c'est ce qu'on appeloit *délivrer*. (Voyez les notes de l'éditeur du Petit Jean de Saintré, p. 167, et le récit d'une joute de 1389, rapportée dans Froissart, liv. IV, p. 92.) « Portent emprise « d'armes et sont venus icy pour estre *delivrez*. » (Petit J. de Saintré, p. 388.) Un écuyer françois, demandant à joûter pour sa dame, propose un défi à ceux de l'armée angloise qui passoit à Toury en Beauce. Un écuyer anglois l'accepte et dit : « Ouy, je « le vueil *delivrer*. » Le maréchal de l'ost des Anglois va à la bannière dire qu'il s'étoit trouvé un écuyer : « Et fut dit à l'escuyer françois par le « mareschal , on vous *delivrera*. » (Froissart , liv. II, p. 94.)

De là on a fait les expressions de « *delivrer* une « lance, *delivrer* à faire armes, et *delivrer* et « accomplir des chapitres d'armes, » pour consentir à faire un coup de lance contre celui qui le proposoit ; accepter le combat ou défi d'armes, en accomplir tous les articles. « Il voit au tiers que Lupart « estoit appareillé de la jouste, il broche le cheval « et s'en vint au rene et se ferit à Lupart. Sire « chevalier, *delivrez* moy ma tierce lance, je ne « puis pas longuement tarder. Quant Lupart vit le « chevalier, qui ainsi le semonnoit de la jouste, il « fiert le cheval des esperons. » (Percefor. vol. I, fol. 108, V° col. 2.) « Un baron de Poictou [le sire « de Pouzauges , Renaut de Thouars], en prit « parolles au seigneur de Vertaing : et dit que « volontiers il feroit d'armes de trois coups de lance « et de trois coups de hache : et le sire de Vertaing « ne luy voulut pas refuser : mais les luy voulut « accorder et les voulut tantost faire *delivrer*, à « quelque dommage et proffit que ce fust. » (Frois. liv. II, p. 110.) « Et à un chacun autre qui fut amy « du royaume qui demanderoit la jouste seroit « *delivré* cinq coups de rochet. » (Histoire de Jean Boucicaut, in-4°, Paris, 1620, p. 60.) « Prest à *deli-* « *vrer* et faire telles armes comme on luy voudroit « requerir. » (Ibid. p. 62. — Voyez ibid. p. 64.) Dans des lettres d'un défi d'armes, on lit : « Ay au « jour de la datte de ces presentes, prins un trouçon « de greve à ma jambe, jusques à tant qu'un cheva- « lier du dit royaume d'Angleterre m'aura *delivré* « à faire les armes qui s'en suivent. » (Monstrelet, vol. I, fol. 2, R°.) « Le chevalier qui moult courtois « estoit, les mercia honnorablement, et dict qu'il « avoit chargé et levé son emprise, par commande- « ment de sa dame pour accomplir certains chapi- « tres d'armes qu'il avoit clos et seelez d'elle (et ne « scavoit l'effect ne la teneur) pour les *delivrer* et « accomplir au premier noble homme des condi- « tions à ce propices, qui tant d'honneur luy feroit « que de toucher à son emprise. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 201.)

On voit, par ce dernier passage, que celui qui acceptoit le combat contre le chevalier qui l'avoit proposé, alloit toucher ou lever le signe de l'emprise, qui étoit ou des fers ou des chaines, comme on l'a vu ci-dessus. (Voyez EMPRISE.) Cet usage subsiste encore en Gascogne parmi les écoliers (3) : quand ils veulent se battre contre leurs camarades, ils mettent sur l'épaule une paille ou autre chose, et si celui qui leur fait querelle la touche ou la fait tomber, ils commencent le combat. (Voyez au mot » ESTRAIN » « Querir le festu et l'estrain, » où l'on voit que la même formalité s'observoit partout entre gens qui cherchoient à se battre.)

[B] *Delivrer* est employé pour « livrer, donner, payer, » dans Rymer, t. I, p. 109.

Les autres sens du mot *delivrer* diffèrent peu de ses significations actuelles. On l'employoit spécialement pour distribuer ce que l'on nommoit les livrées qui étoient les robes représentant les armoiries des seigneurs qui les distribuoient aux officiers de leur cour, d'où on a fait le mot de *delivrer* pour soudoyer, donner la solde ou la paye aux gens d'armes et autres gens de guerre, ou faire toute autre espèce de payement. Ainsi, en parlant des troupes qui alloient avec le prince de Galles remettre Pierre-le-Cruel sur le trône de Castille, en 1364, on a dit : « Sire nous obeïrons voulontiers au com- « mandement du roy, nostre souverain seigneur. « C'est bien raison qu'à vous et à luy obeïssons : et « aussi ferons nous, et vous servirons en ce voyage « et le roy dam Pietre aussi : mais nous voulons

(1) « Si fame est jugée à mort qui seit enceinte, ne face l'um justice, desqu'ele seit *delivrée*. » En ce sens, la forme peut être neutre : « Madame la princesse travailla d'enfant et en *delivra* par la grasce de Dieu. » (Froiss., VII, 147.) (N. E.)

(2) En termes de chevalerie, *delivrer* un chevalier de cinq pointes d'épée [coups de pointe], c'est les lui offrir : « Tous les trente jours horsmy les vendredis *delivrerons* toutes manieres de chevalliers et d'escuiers, gentils hommes estranges, de quelsconques marces, ne pays qu'ils soient, qui venir y vouldront, chascun de cinq pointes de glaive ou de cinq de rochet. » (Froissart, XIV, 56.) On supprime par suite le régime indirect et on dit *delivrer un chevalier* pour accepter le combat avec lui : « Le chevallier qui estoit en son pavillon, qui pour ce jour n'avoit encoires fait nulles armes yssi tout prest et dist qu'il *les delivreroit* voulentiers. » (Id., 142.) (N. E.)

(3) Il en est de même en Bretagne ; à Brest, les deux champions cueillent un brin d'herbe, le placent sur l'épaule gauche ; la main droite de l'adversaire vient s'y abattre, on se *croche* et la lutte commence. (N. E.)

« savoir qui nous *delivrera* et payera nos gages, « etc. » (Froiss. liv. I, p. 301.) « Par quoy il a convenu que pour la très grand haste, necessité et « besoin que nous avons eu et avons de avoir « bonnes et grans finances, pour hastivement *delivrer* les gens d'armes, que nous ayons encore fait « ouvrer sur le dit pié de monnoye soixantiesme. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 94.)

[C] Dans une acception plus générique, l'on a dit *delivrer* pour mettre aux mains, livrer. « Fut baillé « et *delivré* (1) à Henry empereur lequel le tint en sa « garde un an en prison. » (Chr. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1193.) On lit dans le latin *traditur*. Après la première entrevue de Charles VI et d'Isabelle de Bavière qu'on lui proposoit pour femme, en 1385, le seigneur de la Rivière dit au roy : « Sire, que vous « semble il de cette jeune dame ? Nous demourra « elle ? Par ma foy, dit le roy, ouy : car elle nous « plaist. Or dites au bel oncle de Bourgougne qu'il « nous en *delivre*. » (Froiss. liv. II, p. 287.)

[D] On disoit aussi *delivrer* pour « finir, achever. »

G. commenca et J. *delivre*. (*La Rose, p. 132.*)

[E] En étendant cette acception, *délivrer* s'employoit pour « expédier (2). » « Si vous menray celle part s'il « vous plaist, et pour ce je vous requiers que vous « vueillez *delivrer*, car j'ay autre part à besougner. » (Perceforest, vol. VI, fol. 58.) « Or tost, *delivres* toy « de lui trencher la teste. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 376.)

Princes mieulx vault la riviere de Seyne :
Delivrez vous de prendre les chetis
Puis retournez en vostre vray demayne.
E. Deschamps, p. 206.

M. de Lignac faisant au duc de Lancastre des propositions de mariage pour sa fille avec le duc de Berri de la part de ce prince : « Le duc respondit « moult courtoisement, et dit à Messire Helion qu'il « fut le bien venu, et que la matiere dont il traittoit, « estoit grande et grosse, et qu'elle demandoit bien « à avoir grand conseil, et qu'elle ne pouvoit estre « si tost *délivrée*. » (Froissart, liv. III, p. 305.) On dit à Betesach, à qui Charles VI fit faire le procès : « Demain du jour, on vous *delivrera* (3) : et supposons bien par les apparences que nous en veons, « et que nous avons veu, que vous serez jugé à « mort. » (Id. liv. IV, p. 24.) « Nulle baillie ne « senechaucie ne sera commenciée à *delivrer* « devant ce que tuit li arrest de l'autre seront tuit « conseillez et pronunciez. » (Ord. des Rois de Fr. t. I, p. 227.)

[F] *Délivrer* s'est employé aussi pour « débarrasser. » On lit dans S. Bernard, Sermons fr. MSS. p. 118, *delivrent*, pour débarrassent, dans le latin *expediunt*, et de là on a dit *se delivrer* pour se retirer.

S'il y a riens qu'on se *délivre*
Tantost, affin que je me lieve. (*Path. Farce, p. 80.*)

De là aussi *se delivrer* a signifié se defaire d'une chose. « Que tous ceux qui ont les dits deniers à la « roine s'en *delivre* dedans la septembresche pro- « chainement venant. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 474.) « Se *delivrer* des monnoies (4), » pour s'en défaire. (Ibid. p. 528.)

[G] On trouve quelquefois *délivrer* dans le sens de vendre, débiter. « Les marcheans qui ameinent et « amenront en foire leur marcheandises pourront « mener leur remanant de leurs marcheandises, qui « ne se porront *delivrer* aus trois jours ordenez en « foires, les diz trois jours passez, partout là où ils « voudront, etc. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 801.)

[H] On trouve ce méme verbe pour « défrayer. » Ainsi, en parlant des ambassadeurs d'Angleterre en France, en 1381 : « Le roy fit donner de ses larges- « ses aux Anglois : dont ils le remercierent grande- « ment et furent *delivrés* aux hostelleries, de par le « roy et puis se departirent. » (Froissart, liv. IV, p. 126.) Plusieurs chevaliers françois étant allés au secours du roi de Castille contre le roi de Portugal, en 1386, « le roy de Castille fit tres bonne chere aux « compaignons et les fit venir tous aises et partout « *delivrer*. » (Id. liv. III, p. 111.)

[I] Enfin on a écrit *delivrer* pour « délibérer, résoudre. « Ellinde se *delivra* (5) à la mort affin que riens « en son corps ne souffrit dont elle peut être « accusée de peché. » (Hist. de Floridan, p. 724.)

Delobbé, *adj.* Maltraité, insulté.

Ainsi serai je regardez
Des medisans et *delobez*. (*Hist. des 3 Maries, p. 410.*)

Deloier, *s. m.* Intervalle de temps. Nous avons vu *deloier* pour différer sous DELAIER. De là on a fait le substantif *deloier* pour délai, intervalle de temps. « A 27 jors de novembre meit le roy a tot son ost « por aler à la Mansor (Mansourah) et fu là 22. jors « de *déloier*. » (Cout. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 733.)

Deloy, *s. m.* Déloyauté. Péché contre la loi, Dictionn. de Borel, qui cite ces vers du Roman de la Rose :

Tous ceux qui auront par *desloy* (6)
Relenqui ta divine loy.

Deloyer, *v.* Délier. (Borel, Dict.)

J'ay a nom Pierre Gentien,
Qui sui loïé de tel lien
Dont nus ne me puet *deloyer*.
Fauch. Lang. et Poes. fr. p. 207.

Delroter, *v.* Céder, abandonner. Ph. Mouskes,

(1) Dans une vie ms. de J. C. (Du Cange, II, 787, col. 2) on lit : « Bien m'ont servi et *delivré*, Fors Judas le maleuré, Qui me trait et vergonda. Et as felons *me delivra*. » (N. E.)

(2) Et se hâter : « O vous, seigneur cardinal, *delivrés* de faire pape, car trop vous y mettez [suppléez de temps]. » (Froissart, IX, 49.) (N. E.)

(3) C'est-à-dire juger sans appel : « On ot consel que on *delivreroit* par jugement le conte de Arondiel. » (Froissart, II, 80.) (N. E.)

(4) « Et li autre jouerent as dés, qui ne s'en [de leur argent] savoient comment *delivrer*. » (Froiss., II, 94.) (N. E.)

(5) En ce sens, la forme est réflechie : « Et il leur pria qu'il s'en volsissent *delivrer* temprement. » (Froiss., II, 450.) (N. E.)

(6) La Chron. des ducs de Normandie donne *deslei, deslay*. (N. E.)

en parlant de Clotaire qui fit don de l'Austrasie à son fils Dagobert, dit :

A son vivant li *delrota*
Toute la tiere d'Osterike.

1. Dels. Lisez *d'eps* et voyez *eps* ci-après. On lit « vassiaux *dels* » dans la Cout. de Hainaut, au Cout. Gen. t. I, p. 815. Laurière observe dans son Gloss. qu'il faut lire « vassiaux *d'els* » pour ruches à miel.

2. Dels, *s. m.* Deniers (1). Il semble que ce soit le sens de ce mot, dans le fabliau de Courtois d'Artois qui est une imitation de l'enfant prodigue ; on y lit :

Grant joie a de sa borse enflée :
Ainsi erra cele jornée ;
Ne cuide que jamais li faille :
Diex tanz escoz de *dels* et maille !
Quant auron nos tot ce gasté ?

Deluge, *s m.* Destruction, ravage, désordre (2), calamité. Dans la Farce de Pathelin, le drapier, se plaignant du berger qui lui avoit tué ses moutons, dit :

Il en a faict un tel *deluge* (3)
De brebis et de mes moutons.

Pasquier, parlant du siége que firent les chrétiens devant Affrique, ville des Sarrazins en Barbarie : « En ce peu de temps il fit plus de *deluge* à « la ville que n'en avoient fait tous ces grands « debords barbaresques que jay presentement « recités. » (Pasq. Rech. liv. III, p. 149.) Pasquier reproduit ici Froissart : « Les Sarrazins eurent un « conseil entre eux que sept ou huit jours ils se « reposeroient, ne point l'ost des chrestiens ils ne « reveilleroyent, n'écarmoucheroyent : et quand « les crestiens tous à repos estre cuideroyent, sur « le point de minuit sur eux viendroyent et puis « les assaudroyent, et grand *déluge* d'eux ils « feroient. » (Froissart, liv. IV, p. 83.)

Car ils feroient trop de maulx et *déluges*.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 181.

[*Mestre du deluge*, surveillant des levées et digues, le long d'un fleuve : « Laquele information « fust fete diligaument par frere Baudoin, *mestre* « *du deluge* et par Robert jadis clerc de la prevosté « de Montleheri. » (Du Cange, II, 860, col. 1, an. 1263.] (N. E.)

Déluger, *v.* Dévorer. Oudin le rend par *diluviare* qu'il explique dans son Dictionn. italien par « *deluger*, manger excessivement, dévorer. »

Deluiter, *v.* Contester. (P. Labbe, p. 522.)

Delusoire, *adj.* Trompeur. « Chose *delusoire* « et illusoire et à proprement parler une vraye « dérision et mocquerie de justice. » (Juven. des Urs. Hist. de Charles VII, p. 215.)

Delustrer, *v.* Oter le lustre. Effacer l'éclat (4). (Poës. de Loys le Caron, fol. 72.)

Deluvie, *s. m.* Déluge. « En après le *deluvie* » après le déluge. (Hist. de la Ste Croix, MS. page 12.) De là, on disoit « au *deluye* » pour inondation, débordement. « Ne tient on jamais plaids par jour « d'apostre ne par *au deluye* ne en aoust, et se ne « plaid ou point se la cause ne moult de fonds et « héritage. » (Cout. de Nyelle, au Nouv. Cout. Gén. t. I, page 397.)

VARIANTES (5) :
DELUVIE. Hist. de la Ste Croix, MS. p. 12.
DULUVE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 337 (6).
DELUYE. Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 397, col. 1.
DILUGE. Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 257.

Delyonner, *v.* Perdre le caractère de lion. Mot factice qu'on trouve dans une des comédies de Thomas Corneille.

Quand un cœur est lyon, j'ay l'âme leoparde ;
Delyonnez le vostre, ou nargue à leurs attraits.
Le Geolier de soi-même, acte 3, sc. 3.

Demage, *s. m.* Dommage. (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 685.)

Demain, *s. m.* Ce mot vient du mot « main » qu'on a dit pour « matin ». R. Est. dans sa Gram. fr. p. 87, le fait venir du latin *de* et *mane*. Il subsiste, mais il nous fournit plusieurs expressions qui ne subsistent plus.

1° « Al » ou « el demain » pour le lendemain. (Ph. Mouskes, p. 251.)

2° « Ne demain ne hier, » ni futur ni passé.

Jesus Christ qui *n'a demain ne hier*
Car son temps est toujours present.
Les Marg. de la Marg. fol. 54, R°.

3° « Avoir de demain, » un délai certain.

Car homme n'est qui *ait* point *de demain. (E. Desch. 145.)*

« Nous *n'avons* point *de demain*, et meurt souvent le jeune devant le viel ». (Doctr. de Sap. fol. 46.)

4° « L'autre demain », le jour qui suit le lendemain. (Hist. de Loys III, duc de Bourb. p. 361.)

5° « Ung de ces demains » et « ung jour de ces « demains », comme on dit vulgairement un de ces matins. (Cretin, p. 124.)

6° « Soirs ou demains. » En quelque temps que ce soit.

Soit jour ou nuyt, *soirs ou demains*.
Chasse et Departie d amours, p. 84, col. 2.

7° « Je vous vi demain », façon de parler ironique qui répond à celle des Italiens *a luca ti vide*. (Oudin.)

1. Demaine, *s. m.* Domaine, seigneurie, possession, propriété. (Dict. de Borel, d'Oudin, de Nicot.

(1) Lisez *dedens* pour dedans [la bourse]. (N. E.)
(2) On lit encore dans G. Guiart (v. 21069) : « Et peureus de leur *deluges* ; Car ils ne voient nus refuges. » (N. E.)
(3) Ailleurs il dit : « Se je ne te scay emboucler Tout maintenant devant le juge, Je prie à Dieu que le *deluge* Coure sur moi, et la tempeste. » (N. E.)
(4) Mme de Motteville (p. 12) emploie ce mot au figuré : « [Anne d'Autriche] est paresseuse ; elle n'a point lu ; cela toutefois ne la *delustre* point. » (N. E.)
(5) On lit dans Froissart (éd. Kervyn, II, 10) : « Apriès le *deluvre* et que Noés et se génération eurent repeuplé le monde. » M. Sim. Luce édite *deluivre ;* je préférerais *deluive*, qui par chute du *v* nous mène à *deluie*, *deluye*. (N. E.)
(6) « Noé conduist l'arche par mei lo peril del *duluve*, en cui je reconois la forme de ceos qui sainte iglise ont à governeir. » (Ed. 566.) Dans la bataille d'Aliscamps (v. 8634), la forme est *delouve*. (N. E.)

— Du Cange, Glossaire latin aux mots *Demanium, Demainum, Demoenium, Dominicale, Dominium, Dominicatura.*) (1)

> Loeys vint en son *demagne*
> Ais et Baiuviere et Alemagne. *(Ph. Mouskes, p. 321.)*

Le *demaine* et revenue du prouffit et emolu-« ment des monnoyes. » (Ord. des R. de Fr. t. III, page 266.)

L'acception générale du mot *domaine* a été spécialement appliquée au domaine du roy. « On appel-« loit anciennement le *domaine* (2) de la couronne, thresor, comme estant le vray thresor sur lequel « nos roys devoient establir le fonds de leurs des-« pences, et de cette ancienneté encores en avons « nous cette remarque en la Chambre des Comptes « de Paris, parce que entre les six chambres des « auditeurs, il y en a une particulière que l'on « appelle la chambre du thresor, en laquelle on « doit distribuer tous les comptes concernans les « *domaines.* » (Pasquier, Rech. p. 83.) « Au demeu-« rant quant à la chambre du Thresor où nous « voïons aujourd'huy quelques conseillers qui « jugent du *domaine*, c'est une invention moderne « trouvée par le roy François premier et mise en « oeuvre pour trouver des deniers. » (Ibid. p. 84.) « La multitude des procez fit faire trois chambres « des Enquestes et par François premier du nom, y « fut adjoustée la quatriesme que l'on appelle du « *domaine* parce que sous le nom et prétexte du « *domaine* il trouva cette invention pour tirer « argent de vingt nouvelles conseilleries qu'il « exposa lors en ventes. » (Ibid. p. 60.)

Le mot *domaine* étoit aussi un terme de coutume et comme tel il avoit différentes acceptions qu'on peut voir dans (Laur. Gloss. du Dr. fr.; Brussel, sur les Fiefs, page 426. — Du Cange, Gloss. lat. au mot *Domanium.*) *Demaine* est distingué de ferme, dans Rymer, t. I, p. 45, tit. de 1259.

VARIANTES :

DEMAINE. Vig. de Charles VII, t. I, p. 52.
DEMAENE. D. Morice, Hist. de Bret. col. 983, tit. de 1262.
DEMAINNE. Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 46.
DEMENE. Rom. de Brut, MS. fol. 20, V° col. 1.
DEMAYENE. Dict. de Borel et de Corneille.
DEMAGNE. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 800.
DEMAIGNEMENT. Rom de Rou, MS. p. 83.
DEMAIN, DEMAINER. Loix Norm. art. 18 (3).
DEMORNE. Dict. de Borel et de Corneille.
DEMOINE. Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 33.
DOMAINE. Orth. subsist.
DOMINIUM. Mém. de Sully, t. VI, p. 179.
DOMINION. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 98, col. 3.
DOMINAGE. Mém. de Secousse sur l'Hist. an 1358.
DOMAIGE (lisez *domaigne.*) Not. du Rom. d'Alex. p. 107.
DOMENGNE. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 87.

2. Demaine, *adj.* Qui appartient au seigneur. Qui est de son domaine. (Du Cange, Gloss. latin au mot *Dominicus.*) « Le seigneur *demanier* » ou seigneur profitable (4) « est celuy qui jouyst du fief « ou du fonds et des fruicts qui en dependent : et « toutes fois, ils sont obligez au seigneur direct, « c'est à sçavoir en foy pour raison du fief, et « encensive, pour raison du fonds. » (Gr. Cout. de Fr. p. 113.)

On disoit « homme demainne » pour vassal, homme du domaine.

> . . . . Cruauté
> Fait, qui ocist son lige home *demainne.*
> Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 14.

De là, ces expressions :

1° « Par sa bouche *demayne*, » par sa propre bouche, par sa bouche même. (Britton, des Loix d'Angleterre.)

Demeyne se trouve pour propres, mêmes, dans Rymer, t. I, p. 114, col. 2, tit. de 1270.

2° « A ses costages *demeines*, » à ses propres dépens,

(1) *Demaine* signifie encore : 1° Autorité suzeraine : « Berwich avoit tousjours esté dou *demainne* ses anchisseurs rois d'Escoce. » (II, 248.) 2° Propriété particulière : « Et convenoit la roine vivre de son *demaine.* » (II, 27.) 3° Au point de vue de la propriete qu'on ne separe point nettement de la possession, on distinguait le *domaine utile*, le *domaine direct ou éminent*, le *domaine utile et direct.* Le *domaine utile* que concede au censitaire le suzerain, détenteur du *domaine éminent*, est *muable* ou non *muable*, selon que la redevance est fixe ou mobile ; il est *congéable* parfois, comme en Bretagne. Seul le possesseur *d'alleu* réunit le *domaine utile et direct.* (N. E.)

(2) L'administration domaniale de nos rois comprend quatre périodes ; à l'origine, le roi trouve dans ses *domaines* les principales sources de ses revenus. Cependant il lève quelques impôts extraordinaires, aides ou maltotes. Depuis le roi Jean (1350), les impôts extraordinaires se multiplient et deviennent en fait permanents ; l'administration du *domaine* et celle des finances sont paralleles. Depuis François Ier, les impôts extraordinaires sont des plus ordinaires et les deux administrations se mêlent. Enfin l'établissement des fermes generales inaugure la quatrième période. Pendant la première période, les baillis centralisent les recettes du *domaine* et les impôts extraordinaires, prélèvent les sommes nécessaires à leur administration particulière et envoient à Paris, deux ou trois fois l'an, l'excédant possible des recettes, joint à des rouleaux de parchemin sur lesquels ils dressent l'état de leurs dépenses et de leurs recettes, et établissent pour la Chambre des Comptes une comptabilité en partie double. Ils sont donc à la fois receveurs, payeurs et comptables. St Louis, Philippe-le-Bel, Philippe VI tendent à leur substituer des receveurs ou même des compagnies de banquiers Lombards. Pendant la seconde période, le receveur est remplacé pour la perception par un fermier ; il dépose l'excédant des recettes au Trésor, où elles sont encaissées par des trésoriers et maniées par un changeur, tandis que la Chambre des Comptes en surveille la gestion et la comptabilité. Enfin François Ier, en 1542, crée seize recettes générales ordonnées et administrées par un trésorier général des finances, qui agit à la fois sur le *domaine* et les « *finances* » ; le produit net de ses recettes est versé aux mains du trésorier de l'Epargne (1522), qui devient le trésorier de l'Etat et centralise les produits du *domaine* à la place du changeur du trésor, ceux des impôts extraordinaires à la place du receveur général des *finances*. En 1683, les receveurs généraux sont remplacés par des receveurs des bois et *domaines* qui payent les pensions et annuités remontant au moyen-âge, alors que le roi établissait telle pension ou telle rente sur une partie de ses *domaines.* (N. E.)

(3) « E por le dener que li seignurs durrad, si erent quites ceuls qui meinent en soun *demeine.* » (N. E.)

(4) C'est aussi un grand vassal (Partonopex v. 426, 1334). « A lui se tiennent li *demaine* et li per. » (Loherains, Du Cange, II, 790, col. 2.) Les auteurs anglais l'emploient souvent pour suzerain, suzeraine (Du Cange, II, 916, col. 3) ; ailleurs, il est synonyme de propre : *chose demaine* (Renart, v. 15949) ; *cambre demaine* (Flore, v. 2452) ; *oncle demmaine* (G. Guiart, v. 1237). (N. E.)

dans une citation du Gloss. lat. de Du Cange, au mot *Ostagium*.

3° « Par son fait *demesne*, » par son propre fait. (Tenures de Litt. fol. 3.)

4° « Terre *demaine*, » terre domaniale, propre. (Rom. de Brut, fol. 99.)

5° « En *demainne*, » en demanier, en propre, en personne. Ainsi l'on disoit :

> Es vous la serour Carlemainne
> La mere Rollant *en demainne. (Mouskes, p. 240.)*

VARIANTES :

DEMAINE. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 843.
DEMAINNE. Ph. Mouskes, MS. p. 240.
DEMEYNE. Britt. Loix d'Angl. fol. 125, V°.
DEMESNE. Ten. de Litt. fol. 3, R°.
DEMOINE. Flore et Blanchef. MS. de S. G. fol. 203.
DEMANIER, DEMENIER. Gr. Cout. de Fr. p. 63 et 113.
DOMANIAS, *plur.* Ord. t. V, p. 479.
DOMANIER. Laur. Gloss. du Dr. fr.

1. Demainement. [Intercalez *Demainement*, conduite d'une affaire :

> Je suis plege, messires, par droit accordement,
> Pour la paix bien tenir, voire par un convert,
> C'on devoit avoir fait tout le *demainement*
> Dedans un certain jour qui fu dit plainement.
> Chr. de Du Guesclin (Du Cange, II, 877, col. 3).] (N. E.)

Demainement, *adv.* Mêmement, proprement, principalement, particulièrement Du Cange, qui l'écrit *domainement* dans son Glossaire sur Villehardouin, s'est trompé en l'expliquant par « en cachette, sans bruit, clam. » «.... Or oiez les mira« cles Nostre Seignor, com eles sont beles tot par « tot là où il plaist. Cele nuit *domagement* [M. de « Wailly édite *domaignement* (§ 182)], l'empereres « Alexis de Constantinople prist de son tresor « ce qu'il en pot porter, et mena de ses gens avec « lui qui aller s'en voldrent. » (Villehard. p. 73.) « Par le conseil et par le consentiment as autres, « un soir a la mie nuit, que l'empereres Alexis « dormoit en sa chambre, cil qui garder le devoient, « (Morcufles *demainement* et li autres qui avec lui « estoient) le pristrent en son lit et le gitterent en « un echartre, en prison. » (Villehard. p. 89.) [Ed. de Wailly, § 222]

Demalayser, *v.* Guérir, faire cesser le mal être.

> Quand telz ennuiz *demalayser* j'efforce,
> Je suis surpris d'une amoureuse force
> Qui en langueur redouble mes tourmentz.
> Poes. de Loys le Caron, fol. 25, R°.

Demancher, *v.* S'ébranler (1). Comme on diroit branler dans le manche. (Contes d'Eutrap. p. 245.)

Demande, *s, f.* Ce mot subsiste sous cette orthographe ; comme terme de droit, il s'employoit autrefois pour « action, » dans Beaumanoir, au chapitre VI, « Des demandes. » Elles sont ainsi divisées : « Trois manieres de *demande* sont, les unes « sont appellées personex, que li clerc apelent « action personel, les secondes sont *demandes* « réelles, les autres sont mellées, c'est-à-dire réelles « et personneles. » (Beauman. p. 43.) (2)

> Car tel sont li usaige ;
> C'on ni puet mais, sans *demant*, riens trover.
> Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 981 [Romancero, p. 84].

Demandé, *part.* Interrogé, questionné. « Eulx « venans et *demandez* respondirent d'une bouche « et dirent, aussy vray que d'Israel vit, aussi vray « est que manifestement nous vismes Jesus avec « ses disciples montant au ciel. » (Perceforest, vol. VI, fol. 124.)

Demander, *v.* Appeler [A]. Accuser, reprocher [B]. Adresser [C].

[A] Ce mot subsiste dans divers autres sens. On s'en est servi pour « appeller. » Ainsi, dans les Contes de Desperriers, t. I, p. 151, on lit d'ordinaire, « dans une paroisse du diocèse du Mans que « l'on appelle S. Georges ; » et dans des éditions antérieures on trouve : « Que l'on *demande* Saint « Georges. »

[B] On a dit aussi *demander* (3) pour « accuser, reprocher. » Jean Desmarets, un des membres les plus respectables du parlement de Paris, et qui s'étoit signalé pour le service des rois Philippe, Jean et Charles V, étant prêt d'être décollé par l'ordre de Charles VI, en 1382, dit : « J'ay servy au roy « Philippe, son grand ayeul, au roy Jehan, et au « roy Charles son pere bien et loyaument n'onc« ques trois rois ne me seurent que *demander* (4) : et « aussi ne feroit cestuy, s'il avoit aage et con« gnoissance d'homme. » (Froiss. l. II, p. 233.)

[C] Enfin *demander* s'est employé pour « adresser. » « .... Il lui donnoit tousjours à la visiere de l'armet, « et pour ce qu'elle ne tenoit guères l'autre l'em« portoit, et sa lance ne prenoit point, et l'ancien « homme d'armes *demandoit* tousjours autour de « la visiere de son homme. » (Le Jouvencel, MS. page 358.)

Nous remarquerons plusieurs expressions singulières :

1° « Et qui me demanderoit, etc. » Expression très souvent repétée dans Perceforest : « Et qui me « *demanderoit* qui la demoiselle estoit, je diroye « que c'estoit celle que le roy Alexandre delivra à « l'entrée de la caverne. » (Percef. vol. I, f° 71.)

2° « Demander de quelqu'un, » pour demander des nouvelles de quelqu'un, s'en informer (5). « Ils « *demanderent* du roy de Castille et où on le trou« veroit. » (Froissart, liv. III, p. 110.) « Vindrent

(1) On lit dans G. Guiart (ms., fol. 319) : « Li boucliers sont *desmanchiés ;* Les targes fraintes et fendues » ; dans Perceforest (I, fol. 67) : « Lors trait l'espée et fiert l'autre sur le dextre bras et luy fait voller emmy la place ; quand celluy se sentit *desmanché* du bras » ; dans Coquillart (Monologue des Perruques) : « Si l'instrument ne se *desmanche.* » (N. E.)

(2) On y lit encore (XXI, 32) : « Si compaignon ne poent fere *demande* contre li, puisque il meisme a damace en la coze. » (N. E.)

(3) On lit déjà dans Partonopex (v. 2449) : « Mes Faburins que *demandés*, Que baceler par gab nommés. » (N. E.)

(4) Froissart l'unit souvent à *encoulpé* [inculpe] : « Nul ne soit *demandé* ne encoulpé de ceste dolente adventure. » (XV, 90.) *Demander* une chose à quelqu'un, est la lui mettre à charge : « Que *demande* on à monseigneur Olivier de Clichon ? » (IV, 199.) (N. E.)

(5) Ce sens est déjà dans Roland (str. CCLXX) : « Suer, chere amie, d'home mort ne *demandes.* » (N. E.

« en la cité de Londres, si *demanderent* du roy et là où il estoit. » (Id. liv. I, p. 300.), « Onques ne lui *demanda* du roy. » (P. J. de Saintré, p. 587.)

3° « En demander à quelqu'un. » Demander son avis, son opinion. « C'est belle chose veoir la clarté « du (vin et escus) soleil. J'en *demande* à l'aveugle- « né. » (Rabelais, t. III, Prolog. p. 111. — Voyez la note de l'éditeur, p. 11, note 2.)

4° « Demander la coulpe, ou sa coupe, » pour imputer la faute. (Voyez Perceforest, vol. II, fol. 31.) On lit « coupe, » dans Baudel de la Quarriere, parmi les Poës. MS. av. 1300, t. II, p. 697.

5° « En non demander, » c'est-à-dire de son propre mouvement, sans en avoir été requis. « Lors « elle print le chappelet par dessus son chief, et « l'assiet sur le chef Norgal et dist : Sire je vous en « charge mon chapellet, *en non demander* sur votre « chevalerie et sur l'hommage que fait me avez « pour le rapporter à l'heure que dist est. » (Percef. vol. V, fol. 77.)

Proverbes :

1°. « Assez *demande* qui se complaint. » (Percef. vol. V, fol. 27, R° col. 2.)

2°. « Qui ne *demande* rien, ne sçait rien (dit-on). (Sag. de Charron, p. 539.)

3°. « Les choses vallent bien peu si elles ne valent « le *demander*. » (Loisel, Inst. Cout. t. II, p. 201.)

Conjugaison :

Demaint, ind. prés. Demande. « Se je 'l *de-* « *maint*.... » (Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 63.)

Demanc, ind. prés. Demande. « La mort d'aus « tous li *demanc*. » (Ph. Mousk. p. 230.)

Demandeie, imp. indic. Je demandois. « Si je le « *demandeie*. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 295.)

Demandesiez, imp. du subj. Demandassiez. (Villehard. p. 29.)

Demandissiez. Demandassiez. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 169.)

Demant, prés. ind. Je demande. Je vous *demant*. (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 141.)

Demand (ait), pour ait demandé. (Loix Norm. art. 42, dans le latin *petierit*.)

Demandeivet, pour demandoit. (S. Bern. Serm. fr. MSS. page 379.)

Demandevet, pour interrogeoit. (Id. p. 187.)

Demandission, pour demandassions. (D. Morice, Hist. de Bret. col. 964, tit. de 1256.)

Demandoe, pour je demandois. (Duchesne, Gén. des Chateigniers, p. 28, tit. de 1246.)

Demanderres, *s. m.* Demandeur. « Et par cet « establissement doit estre enseigné li *demanderres*, « et li deffendieres à soy deffendre. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 107.) Ce mot subsiste au barreau sous la dernière des orthographes que nous citons. Il vient de l'usage des gages de bataille où le *demandeur* étoit celui qui accusoit et le *deffendeur* celui qui étoit accusé et qui se défendoit. (Voy. Lanc. du Lac, t. III, fol. 148.)

Demangerie, *s. f.* Démangeaison. On lit dans Cotgrave « *Demangeson* de dens, » pour rage de dents.

Demanois, *adv.* Sur le champ, incontinent (1), aussitôt. Il faut peut-être lire en deux mots *de manois*. (Voyez Manois.)

> *Demanois* ses esperons chauce.
> Fabl. MSS. de S. G. fol. 122, V° col. 3.

Demanteler, *v.* Oter le manteau [A]. Séparer [B].

[A] Voyez, sur le premier sens, qui est le sens propre, les Dict. de Nicot et Oudin, Curios. fr. « Le « misérable *demantelé* (2) et devalisé, eut congé de « s'en aller chercher un autre manteau. » (Moyen de parvenir, p. 243.)

[B] En généralisant l'acception, ou la prenant au figuré, on a dit *demanteler* pour « séparer » et *se demanteler* pour « se séparer, se détacher, se soustraire. » « Jamais homme de bien ne *se demantela* « de l'obeissance de son prince. » (Lettres de Pasquier, t. II, p. 343.) « Une infinité de villes *se* « *desmantelent* de l'obeissance de leur roy. » (Ibid. page 59.)

Nous disons encore « *demanteler* une place, » pour lui ôter ce qui la couvroit, détruire ses fortifications ; application figurée du sens propre et primitif « ôter le manteau. »

Demantellement, *s. m.* L'action de démanteler, de détruire les fortifications d'une place. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin.) « Les contreseings neces- « saires pour le *demantellement* de Blavet. » (Mém. de Bellievre et de Sillery, p. 579.)

Demanuer, *v.* Sortir de la main. Ce mot étoit encore en usage du temps de Pelisson. Il dit dans son Hist. de Louis XIV, t. III, p. 195 : « Comme ils « parloient à *demanuer* cette somme, c'est-à-dire à « la laisser sortir de leurs mains, etc. » On lit aussi dans la Coutume de Bruxelles : « Les lettres de « contitution de rente estant perdues ou *demanuées* « il est permis aux créditeurs de rentes ou cens de « faire authoriser leurs partages, transports ou « autres munimens authenticques passez ou approu- « vez des eschevins de la ville pour à faute de « payement proceder avec iceux par voye d'execu- « tion sur le pand obligé. » (Cout. de Bruxelles, au N. Cout. Gén. t. I, p. 1248, col. 2.)

Demaraudé, *part.* Qui cesse d'être maraut. Mot factice dans une comédie de Thomas Corneille.

> Ce n'estoit qu'un maraut, mais il a fait fortune :
> Puisqu'il a du douzain, il est *demaraudé*.
> Th. Corneille, La Comtesse d'Orgueil, acte 1, scène 3.

Demariage, *s. m.* Dissolution de mariage.

Demarteler, *v.* Tourmenter, martyriser.

> Et quant m'ot tant *demartelée*,
> Si m'a apres ointes mes plaies.
> Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 212, R° col. 1.

Demasquiné, *adj.* Damasquiné. (De la Porte.)

(1) La Chron. des ducs de Normandie donne *demanes*. » (N. E.)
(2) « Encore ne nous apperceusmes nous d'estre *demantelez* qu'à la seconde poste. » (D'Aubigné. *Feneste*, I, 3.) (N. E.)

Demasser, *v*. Dissiper. Le contraire de *amasser*.

Tel avoit du bien amassé
Qui l'a jà pieça *demassé. (Rog. de Collerye, p. 62.)*

Demassonner, *v*. Démolir. Monstrelet, parlant des violences commises dans Paris par le parti Bourguignon en 1418, dit : « Allerent à la basse-« court de la Bastille S[t] Anthoine, et demanderent « qu'on leur livrast six prisonniers, qui estoient « ceans, ou sinon ils assaudroient la place et de « fait commencerent à *demassonner* la porte. » (Monstr. vol. I, fol. 270, R°.) « Jurerent qu'ils abba-« teroient la place, ou qu'ils les auroient, et de fait « commencherent à *desmachonner*. » (J. Le Fevre de S. Rem. Hist. de Charles VI, p. 18.)

VARIANTES :

DEMASSONNER. Monstr. vol. I, fol. 270, V°.
DESMACHONNER. J. Le Fevre de S. Rem. Hist. de Ch. VI.

Demembrer. [Intercalez *Demembrer*, démolir, dans Garin Loherain (I, 12) :

Por le mortier ardoir et *demembrer*.] (N. E.)

Demenable, *adj*. Léger, agile. (P. Labbe, Gl.)

Demenc, *s. m*. Sorte de mesure. Du Cange, au mot *Demencus*, le « dement, » sorte de mesure de froment dans le Foretz.

Demenchée. [Intercalez *Demenchée*, mesure à rapprocher de *demenc :* « Ung champ contenant « entour neuf *démenchées* de terre jouste les terres « du lieu de Vernet. » (JJ. 169, p. 93, an. 1469.) On lit *demenchie* au reg. JJ. 166, p. 272, an. 1412 : « Item une terre contenant une *demenchie* de terre « ou environ. »] (N. E.)

Demenée, *s, f*. Menée, procédé, façon d'agir [A]. Procédure [B].

[A] L'acception très générique de ce mot, l'a rendu autrefois d'un grand usage ; ainsi on disoit « le « *demenement* de ses amours » pour la façon dont on se conduisoit dans ses amours. (Contes de la R. de Navarre, t. II, p. 146.)

Et que dira dont Carlemaine,
Qui par son travail et *demaine*
Tante tierre à Dieu ramena
Et tant home a luy rasena. *(Ph. Mouskes, p. 106.)*

« Recita tout le *demené* de la matiere. » (Juven. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 112.) « Leur chan-« terent l'evangile des Vierges, c'est du *démené* de « la guerre. » (P. Defrey, à la suite de Monstrelet, fol. 116, V°.)

[B] *Demenement*, qui comme on vient de le voir dans l'usage ordinaire signifioit « procédé, » en termes du barreau signifioit par conséquent « pro-« cédures, » poursuites faites en justice. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.)

VARIANTES :

DEMENEMENT. Contes de la reine de Nav. t. II, p. 146.
DEMAINEMENT. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 172, V° col. 1.
DEMAINE. Ph. Mouskes, MS. p. 106.
DEMEINE. Britt. Loix d'Angl. fol. 68, V°.
DEMAINNE. Font. Guer. Trés. de Vén. MS. p. 16.
DEMENÉ. La Jaille du Ch. de Bat. fol. 35, R°.

Demener, *v*. Faire, traiter, mener, conduire [A]. Agiter, remuer [B] (1).

[A] On donnoit à ce verbe un sens presque aussi générique que celui de notre verbe « faire ; » ainsi « *demener* un jugement, » c'étoit juger. « Le juge-« ment de la propriété sera fait et *demené*. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 589.) On lit dans le latin *agitabitur*. « *Demener* des causes », c'étoit les traiter, les plaider. « Espéciaument des causes qui doivent « estre *demenées* en parlement ou devant les baillis « ou les seneschaus. » (Ibid. p. 675.) « Laidement « *demener* quelqu'un, » c'étoit le maltraiter.

Cil a moult tous lez hons laidement *demenez*.
Rom. de Rou, MS. p. 92.

« *Demener* l'amour, » c'étoit faire l'amour. (Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 153.) (2)

[B] On disoit aussi *demener* dans l'acception particulière d'agiter, remuer. Ainsi en parlant du corps d'Isabelle de France après sa mort, son historien dit : « On la *demena* tant, » pour on l'agita tant. (Vie d'Isabelle, à la suite de Joinv. p. 175.) « La sen-« sitive de soy sans instruction faict aux bestes et « en l'homme remuer les pieds, les mains, et « autres membres, les gratter, frotter, secouer, « tetter, *demener* les levres, plorer, rire. » (Sag. de Charr. p. 94.)

De là *se demener* signifioit « s'agiter », et comme c'est un signe de douleur, on disoit *se demener* pour « s'affliger, » se lamenter. (Dict. d'Oudin.) « Quant « Lyonnel se fut une piece *demené*, se print à « appaiser. » (Percefor. vol. II, fol. 101.) « Quant « Lyonnel se fut *demené* une grant piece, son « escuyer luy alla dire : se guermenter ne vous vault, « laissez ester : vous ne vous devez ainsi courrou-« cer. » (Ibid. fol. 79.) (3)

On disoit aussi dans le même sens « *demener* « douleur, » mais alors le mot *demener* rentroit dans sa signification générique qui désignoit simplement une action quelconque, une façon d'être quelconque. « Quand ceux de Calais veirent leurs « gens départir, si *demenerent* grand douleur (4). » (Froiss. liv. I, p. 167.)

VARIANTES :

DEMENER. Chans. fr. du XIII[e] siècle, fol. 281.
DEMAINER. Geofr. de Paris, à la suite du R. de Fauv. f° 48.
DEMAINNER. Ph. Mouskes, MS. p. 146.
DEMENOIR. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 71, R° col. 2.
DEMOINNER (SE). Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 32.

(1) Il signifie encore : 1° Maltraiter : « Com si voisin l'ont *demenée* Et com il l'ont desbaretée. » (Partonopex, v. 2049.) De même dans Froissart (II, 32) : « Quant li rois eut entendu les complaintes de sa suer et comment elle estoit *demenée* par le fait dou *Despensier*. » 2° Circonvenir (id., V, 94) : « Il fut tant aparlés et *demenés* doudit mgr. Gautier que il recorda la besongne ensi que elle aloit. » 3° Tirer en longueur : « Tant fu *demenés* li temps. » (Id., VII, 147.) (N. E.)
(2) On disait aussi *demener* et pourparler une paix. (Froiss., VII, 79.) (N. E.)
(3) Froissart écrit aussi (V, 197) : « Et n'a si dur coer ou monde que qui les veist *demener* et doulouser qui n'en eust pité. » (N. E.)
(4) Cette expression est déjà dans Roland (str. CXC) : « Plurent et crient, *demeinent* grant dolur. » (N. E.)

Demeneure, *s.* Domaine. Ce mot est toujours joint a *fie* ou *fei*, dans Perard, Hist. de Bourgogne, page 519. On lit « quanque gio j'ay en fiez et en « *demeure* » dans Perard, Ibid. p. 449, tit. de 1241.) « Et les fiez et les *demeneures* » dans le même titre. (Ibid. p. 450.) On lit *demeneure* dans le Cartulaire de la Chamb. des C^es de Nevers, vol. IV, fol. 1. Au lieu de ces mots « fiez et *demeneures* », on lit dans d'autres titres « fiez et chasemens » où ce dernier signifie domaine avec domicile.

Demenguer. [Intercalez ***Demenguer***, dévorer, dans le Roman de Ste Leocade (Du Cange, IV, 229, col. 1):

> Rome nos ret totes les mains,
> Rome nos ret et plus et mains;
> Rome est si pla ene de mengue,
> Que tos ses membres *demengue*.] (N. E.)

Dementer (se), *v.* S'emporter, devenir furieux [A]. Se tourmenter [B]. Se lamenter [C].

[A] Le sens propre est « perdre le sens, » du latin *ementare* qu on trouve dans Du Cange pour *mentem auferre*. (Gloss. lat. au mot ***Dementare***.) C'est en ce sens qu'on disoit que « les cerfs *se dementent* « des biches, la mi-aoust passée, » deviennent furieux pour les biches, entrent en rut. (Modus et Racio, MS. fol. 10.)

[B] De là ce mot s'est mis pour « se tourmenter. » On l'a surtout appliqué aux personnes qui se donnent beaucoup de peine pour des choses dont ils feroient mieux de ne pas se mêler. C'est en ce sens qu'on a dit : « Combien que je luy en garde encore « beaucoup d'autres à dire une autres fois s'il *se* « *demente* plus de parler de moy, toutes fois « comme juge d'équité tu peux juger de son igno- « rance en ce qu'il ma accusé. » (Fabri, Art. de Rhétor. liv. I, fol. 153.) On dit encore en Normandie *se demanter* et *se guementer* pour se mêler mal à propos d'une chose.

[C] Un mot qui désignoit originairement « perdre le « sens » peignoit naturellement les peines violentes. On l'a vu employé pour les cerfs entrant en rut. On la dit plus communément pour exprimer la douleur, « se lamenter (1). »

> Mes je vos dis vraiement
> Que trop en sui arriere mis
> Si *m'en dement*. (*Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 627.*)

> La dame forment *se demante*
> Com s'el fust au cuer moult dolente.
> Fabl. MSS. de S. G. fol. 5, R° col. 1.

VARIANTES :

DEMENTER (SE). Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 537.
DEMANTER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 136, R° col. 1.
DERMENTER. Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 11.
DESMENTER. Cotgrave, Dict.
DESEMENTER. Percef. vol. II, fol. 101, R° col. 2.
DEMENDER. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 60, V° col. 1.

Dementerie, *s. f.* Démenti. « Quant à luy « puisqu'il se trouve chargé du fait et des *demente-* « *ries*, en ayant fuy le combat, il peut, etc. » (La Colomb. Th. d'honn. t. II, page 187.) « Les injures « legeres, qui se disent par soudaine cholere ou « autrement ne se repousseront avecques la « *dementie*, d'autant que ceste parole est mainte- « nant trop odieuse, ains avec une negation plus « douce à laquelle on ne pourra repondre avecques « la *démentie*. » (Disc. Polit. et Mil. de la Noue, p. 309.)

Dementiere, *adv.* Cependant. Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *cum, dum* et *interim*. « En ce *dementière* le « disseisor morust. » (Ten. de Littl fol. 104, R°.) On trouve *dementre qui*, pour pendant que, dans les Fabl. MSS. de S. G. fol. 1, V° col. 1.

> *Dementrues* si ont en defois
> Valencenois mis lor pais. (*Ph. Mousk. p. 679.*)

VARIANTES :

DEMENTIERE. Ten. de Littl. fol. 104, R°.
DEMANTIERS. La Colomb. Th. d'honn. t. II, p. 120.
DEMANTRES. Duchesne, annot. sur Al. Chartier, p. 859.
DEMENTRE (EN). Qu'il, pour tandis qu'il. S. B. S. fr. p. 277.
DEMENTRES. Mot langued. Bor. Dict. au mot *Endementiers*.
DEMENTRE QUE. G. Guiart, MS. fol. 22, V°.
DEMENTRUES. Ph. Mouskes, MS. p. 679.
ANDEMANTIERS. Dict. de Monet.
ENDEMANTIERS. Petit J. de Saintré, p. 112.
ENDEMANTIER. Gloss. de Martène, t. V.
ENDEMENTERS. Rymer, t. I, p. 114, col. 2, titre de 1270.
ENDEMENTIERS. Borel, Nicot, Dict., etc.
ENDEMENTIERES. Laur. Gloss. du Dr. fr.
ENDEMENTRE. Dict. de Borel.
ENDEMENTRES. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 96.
ENDREMENTES. Ibid. 1res add. au mot *Endementiers*.
ENTREMENTES. Hist. des Trois Maries en vers, MS. p. 181.
ENTREMENTRE. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 457.
ENTREMENTIERES. Chr. S. Den. fol. 205.
ENTREMENTIERS. Gloss. sur les Cout. de Beauv.

Dementoison, *s. f.* Lamentation.

> Mout avoit par la terre plors et *dementoisons* (2).
> Rom. de Rou, MS. page 8.

Demerguer, *v.* Abimer. Du latin *demergere*.

> Rome est si plaine de mengue
> Que toz ses menbres *demergue* (3)
> Tost le mont mache Rome et runge.
> Hist. de Ste Léoc. MS. de S. G. fol. 29, V° col. 2.

Demerir, *v.* Nous ignorons la signification précise de ce verbe [il est synonyme de *demeriter*]. Peut-être la même que MERIR qu'on verra ci-après.

Demerite, *s. m.* Crime, forfait. (Dict. de Monet.) On trouve *demeritum* en ce sens dans le Glossaire latin de Du Cange. « Au dessus y a deux testes, des « deux meurtriers qui furent illec mis à mort par « leurs *demerites* (4). » (Percef. vol. VI, f° 2.)

(1) On lit déjà dans Coucy (II) : « Tant ne me say *dementer* et complaindre. » Le verbe pouvait être suivi d'un complément indirect : « Apres soupper il se complaigny et *dementa* d'acheter vin en la ville de Fimes à ladite Marguerite. » (JJ. 138, p. 280, an. 1390.) De même au reg. JJ. 163, p. 2, an. 1408 : « Esquelles estuves icelle Martinette... se feust *dementée* du chapperon sa fille, que elle avoit perdu. » (N. E.)

(2) *Dementoison* signifie encore démenti : « Icellui de Piz fu moult indignez et respondi qu'elle mentoit et son mary aussi ; ausquelles *desmentoisons* survint ledit Tassart. » (JJ. 109, p. 273, an. 1376.) (N. E.)

(3) Lisez *demengue*, comme dans Du Cange, IV, 229, col. 1, où l'on retrouve cette citation. (N. E.)

(4) On lit déjà au XIVe siècle, dans le Songe du Vergier, d'après Dochez : « Le pape deposa le roi de France non pas seulement pour ses *demerites* ou iniquités, mais aussi pour ce qu'il n'estoit pas digne de gouverner royaume, et institua en son lieu Pepin. » (N. E.)

Demeriter, *v.* Faire faute, punissable. (Monet, Dictionnaire.)

Demeslement, *s. m.* L'action de débrouiller ou de negocier une affaire. « Parlant le priez vous « de remetre le *demeslement* de l'affaire de « Madame sa sœur et de Mr le comte de Soissons à « un autre ou une autre fois. » (Mém. de Sully, t. II, page 104.)

Demeurer, *v.* Demeurer, rester, survivre [A]. Tarder, empêcher [B]. Rester garant [C]. *Demorer*, dans Saint Bernard, p. 331, répond au latin *remorari*, *immorari* et *demorari* (1).

[A] Ce mot subsiste au premier sens sous cette orthographe. On trouve *dimorare* dans le même sens au Gloss. lat. de Du Cange.

« Sans qu'aucune macule *demourasse* en elle. » (Triomphes de la Noble Dame, fol. 187.) « Ne *demou-* « *roit* pas que la renommée, » c'est-à-dire il ne s'en suivoit pas que, etc. suivant l'éditeur de Gérard de Nevers, 2e partie, p. 119. « *Demoront* estre, » pour tarderont à être. (Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 58, tit. de 1268.

Demeurer s'employoit quelquefois comme verbe réciproque. Ainsi on lit *se demeurer* (2) pour « s'arrêter, » dans Modus et Racio, ms. fol. 36, V°. On trouve *demorroit* pour « survivroit » dans le Gén. de Chast. par Duchesne, p. 56, tit. de 1246.

[B] Par une extension du premier sens, on se servoit du verbe *demeurer* pour « tarder, différer (3). » « Si n'eut que *demeurer* de lever sa bannière à « faire sonner sa trompette. » (Triomphes des IX Preux, p. 540.)

[C] *Demorer*, pour empêcher. « Ne *demorera* pas « que, etc. » pour n'empêchera pas que, etc. (Perard, Hist. de Bourg. p. 492, tit. de 1258.)

[D] On disoit aussi *demeurer* pour rester garant (4). « Dame, dist le roy, il me plaist bien, mais qu'il « plaise à la pucelle; sire, dist la reine, je *demeure* « pour elle. » (Percef. vol. III, fol. 58.) On lit *demourer* en ce sens, dans Froissart, l. IV, p. 279 (5).

CONJUGAISON :

Demeroit, imparf. indic. (Fables mss. du Rec. n° 7988, folio 57.)

Demeurge, subj. Demeure. (Glossaire de l'Histoire de Paris.)

Demeurons. Que nous demeurions. (Les Marguer. de la Marg. fol. 175.)

Demeurt, subj. Demeure. (Ord. des Rois de Fr. t. I, page 738.)

Domoeez, Vous demeurez. (Poës. mss. avant 1300, tome II, p. 605.)

Demoerge. Qu'il demeure (Gl. de l'Hist. de Bret.)

Demoergent. Qu'ils demeurent. (Britton, Loix d'Anglet. folio 2.)

Demoerra. Demeurera. (Ordonn. des Rois de Fr. tome I, p. 142.)

Demoerroit, Demeureroit. (Ibid. p. 248.)

Demoressiez, Vous demeurez. (Villeh. p. 77.)

Demorgent, pour demeurent, restent, subjonctif. (Rymer, t. I, p. 109, tit. de 1268.)

Demouerront. Demeureront. (Ord. des R. de Fr. tome I, p. 212.)

Demourasse. Demeurât. (Les Triomph. de la Noble Dame, p. 187.)

Demouriciez. Vous demeurassiez. (Poës. mss. du Vatican, n° 1490, fol. 155, V°.)

Demourioient. Demeureroient. (Font. Guér. Trés. de Vénerie, ms. p. 22.)

Demourra. Il demeurera. (Ord. des Rois de Fr. tome I, p. 91.)

Demourray. Je demeurerai. (Path. Farce, p. 145.)

Demourront. Demeureront. (Clém. Marot, p. 54.)

Demurgent, pour demeurent, restent, subjonctif. (Rymer, t. I, p. 109, tit. de 1268.)

VARIANTES :

DEMEURER. Orth. subsistante.
DEMOIRER. Perard, Hist. de Bourg. p. 300, tit. de 1213.
DEMORER. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 264.
DEMORIER. Rom. de Rou, MS. p. 133.
DEMOURER. Perard, Hist. de Bourg. p. 482, tit. de 1255.
DEMURER. Rymer, t. I, p. 109, col. 1 et 2, tit. de 1268.

Demezi, *v.* Se marier. C'est un mot du patois breton. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Methium*.)

Demi. On lit, dans S. Bernard, p. 34 : « *Demei* « nuz, » dans le latin *semi nuda ; demeivis*, p. 108, dans le latin *semivivus ;* « *demei* un jor, » p. 226, dans le latin *dimidiâ die*. Ce mot subsiste, mais nous devons remarquer les expressions suivantes qui ne sont plus d'usage :

1° « Jour ne demi, » pour aucun jour.

Je n'ay repos heure, *jour ne demy*.
Chasse et Departie d'amours, p. 55, col. 1.

On disoit de même « n'aller lieüe ne *demie*, » pour n'aller pas loin. (Hist. de B. du Guescl. par Ménard, p. 415.) « Sans respect ny *demi*, » sans aucun respect. (Molière, Cocu imag. sc. 16.) (6)

« Un jeune abbé qui n'est ny prêtre *ni demi*. » (Hist. du Th. fr. t. VII, p. 250.) « Sans dire mot *ny* « *demy*. » (Rab. t. II, p. 190.)

2° « Quasi plus que demi, » presque tout à fait. (Faifeu, p. 98.)

3° « Assés plus que demi, » beaucoup. (Fabl. mss. du R. n° 7989, fol. 75, R° col. 2.)

(1) Il signifie encore manquer de, échapper à : « Et si ardemment y entendirent que la ville *demoura* à ardoir. » (Froiss., IV, 403.) (N. E.)

(2) Sous la forme réfléchie, il signifie encore s'abstenir : « Et si li estoient chil doy roy si prochain que à envis s'en mesloit et à envis s'en *demoroit*. » (Froissart, II, 481.) (N. E.)

(3) On lit déjà dans Roland (str. CCXXII) : « Li Arabiz de venir ne *demurent*. » Par suite, il signifie rester en souffrance : « Leur chevauchie et armée *demoura* pour le mort dou dessus dit messires Edouwart. » (Id., VIII, 118.) (N. E.)

(4) Ou se porter caution (Froiss., III, 59) : « Messires Jehans de Hainnau vodroit il point *demorer* pour vous ? » (N. E.)

(5) « Et il en *demoürerent audit* roy Basaach. » (Ed. Kervyn, XVI, 40.) (N. E.)

(6) Il dit encore dans le Dépit Amoureux (I, 1) : « Je ne suis point de moi si mortel ennemi Que je m'aille affliger sans sujet ni *demi*. » (N. E.)

4° « Tant et demi, » une fois et demie, autant ou plus de la moitié.

Cele fait pour lui *tant et demi.*
Poës. MSS. du Vatican, n° 1522, fol. 150, R° col. 2.

5° « Mon demy, » la moitié de moi même. Terme d'amitié.

Mon Gassot, *mon demy. (Belleau, t. II, fol. 5.)*

6° « Le demy l'an, » la moitié de l'an. (Jean Marot, p. 65.) (1)

VARIANTES :

DEMI. Orth. subsistante.
DEMEJ. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 34.
DIMI. Marbodus, col. 1656 et 1674.
DEMY. Brantôme, t. I, p. 2.
DEMYS. Faifeu, p. 98.

Demiaus. [Intercalez *Demiaus*, mesure pour les grains, moitié (*dimidium*) du boisseau : « Cinq « *demiaus* de froment, un denier sus Guffroy « Menart, un *demiaus* de froment sus Pierre « Choisnet. » (JJ. 64, p. 448, an. 1326.) On lit encore au reg. JJ. 58, fol. 63, R°, an. 1320: « Item tres « demellos seu *demiaus* frumenti et unum denarium « super Droetum. »] (N. E.)

Demi-bas, *s. m.* Sorte de vêtement de femme. « Son corps estoit avec un *demi bas* à six grands « lambeaux ronds de toile noire. » (Brant. Dames Galantes, t. I, p. 414.)

Demiblans, *s. m. p.* Sorte de monnoie. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Albi cum scuto*, sous le mot *Moneta*.) On distinguoit :

1° « Les demiblans deniers. » (Du Cange, Gl. lat. sous le mot *Moneta*.)

2° « Les demiblancs à l'escu. » (Du Cange, Gloss. latin, id.)

Demi-bœuf (*Gaignerie de*). Sorte de mesure de terre. On l'appeloit autrement « retail. » « .... En « Gastine gaignerie de quatre bœufs garnie de prez « et pasturages est prisée et comptée pour masure « de terre, et gaignerie de deux bœufs pour borde- « rie : et gaignerie d'un bœuf pour quarteron : et « *gaignerie de demi bœuf* (qui est le quart de la « borderie) est appellée retail. » (Cout. de Poictou, au Gout. Gén. t. II, p. 584.)

Demi-canon, *s. m.* Pièce d'artillerie [A]. Instrument de musique [B].

[A] Dans l'artillerie qui servit à la défense de Sienne, en 1555, on fit usage de *demi-canons* (2). (Mémoires de Montluc, t. I, p. 453.) « Pour le regard de l'artille- « rie, ils nous fourniront vingt bons canons, onze « *demi-canons* (ils les batisèrent ainsi par leur « inventaires) trente quatre quarts de canons et « environ quarante quatre entre sacres, faulcons, « faulconneaux, émérillons. et mousquets. » (Mém. de Sully, t. IV, p. 202.)

[B] Le *demi-canon* étoit aussi un instrument de musique. Dans un compte de 1348, sous le titre de *menestreux*, sont énumérés ceux qui jouent des naquaires, des *demy-canon*, du cornet, guiterne Latine, de la fluste Behaigne, de la trompette, de la guiterne moresque et de la vielle. (Du Cange, au mot *Ministelli*.)

Demiceinct, *s. m.* Sorte de ceinture [A]. Tablier [B].

[A] Sur le premier sens, voyez les Dict. de Nicot et de Ménage. Espèce de chaîne d'argent en guise de ceinture (3).

..... Tes joyaux
Tes bagues et tes anneaux
Tes *demiceints. (Amad. Jamin, p. 222.)*

[B] On a employé ce mot quelquefois pour désigner un « tablier. » (Du Cange, au mot *Semicinctium*.)

Demiceintier, *s. m.* Faiseur de demi-ceints. (Nicot et Cotgrave, Dict.)

Demi chiot. [Intercalez *Demi chiot*, chape ou manteau fourré, plus court que le peliçon :

Car cil *demi chiot* ou demi pelicon
Dont elles sont hordées ainsinc com heriçon.
J. de Meung, Test. 1226.] (N. E.)

Demi deniers à l'agnel, *s. m. p.* Sorte de monnoie. (Du Cange, au mot *Monetæ aureæ*.)

Demi dixiesme, *s. m.* Sorte d'impôt. Celui qui fut levé sur le clergé durant le concile de Bâle, en 1433. (Monstr. vol. II, fol. 96.)

Demi double, *s. m.* Ton de la trompe. On appeloit *demy double*, en termes de chasse, un des tons de la trompe. (Font. Guérin, Trés. de Vénerie, MS. page 8.)

Demidoublement des aydes. Espèce d'impôt. C'est celui dont Henri IV déchargea la ville de Paris en 1597. (Mém. de Sully, t. III, p. 247.)

Demi doubles d'or, *s. m. p.* Sorte de monnoie. (Du Cange, au mot *Monetæ aureæ*.)

Demi drap, *s. m.* Sorte d'étoffe. Dans les lettres de 1351, touchant la levée d'une aide, dans le bailliage d'Amiens, on lit : « Pour chacun brassin de « chacun drap fait à Amiens, deux sols parisis, d'un « *demi drap*, douze deniers, et du plus et du moins « à l'avenant. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 440.) « Le roy Charles VI, par ses lettres patentes données « à Paris le 13. juin 1409, octroya à l'huissier de la « chambre, et aux deux greffiers par maniere de « courtoisie de chacun qui seroit nouvellement reçu « en conseiller et maistre de la chambre, c'est à « scavoir au greffier à chacun deux *demy drap* de

(1) On lit aussi dans Machault (p. 54) : « ... Je suis tout vostre *sans demi.* » (N. E.)

(2) Le *demi-canon* envoyait 16 livres de balle et portait à 850 pas de 2 pieds et demi de but en blanc. Le *quart de canon* se nommait aussi *persecuteur* ; le *canon* commun se disait *sifflant* ou *batte-mur*. (N. E.)

(3) Au temps de Richelieu, le *demi-ceint* d'argent était le grand luxe des femmes du peuple ; on le faisait d'une large tresse de soie, décorée sur la moitié de son pourtour de plaques d'orfévrerie ciselées ou émaillées. De simples chambrières mettaient trente et quarante écus à un *demi-ceint*, sans préjudice d'une chaine d'argent pour y suspendre clés, ciseaux, bourse, couteau. Olivier de la Marche a dit mieux ou plus mal en vers : « Un *demi-ceint* qui soit noir comme meure Ma dame aura pour son gentil corps ceindre, Ferré tout d'or, du meilleur qui se treuve. Ce *demi-ceint* ne doit le corps estraindre, Mais soustenir le fais et supporter Des mystères que dame doit porter. » Ces mystères composent l'équipement déjà décrit. (N. E.)

« Bruxelles et à l'huissier dix francs ou autre chose « à l'équipolent. » (Miraulmont, des Cours souv. pages 452 et 453.)

Demie. Le féminin de *demi*. Ce mot subsiste. Nous marquerons seulement les principales expressions de notre ancienne langue dans lesquelles il entroit :

1° « Heure ne *demie*, » pas un instant, point du tout.

> Mais jamais Dangier ne sommeille,
> Ne ne dort *heure ne demie :*
> Tousjours a la puce à l'oreille, etc.
> L'Amant rendu Cordelier, p. 521.

« Peut le dit mayeur faire inventaire, des biens « appartenans aux dits mineurs d'ans, incontinent « après que le pere ou la mere sont trespassez sans « attendre *heure ny demie* s'il ne luy plaist. » (Cout. de Nyelles, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 398.)

2° « De sens n'a demie, » pour n'a point de sens. (Gloss. de Marot.)

> Por ce est fox de la teste, ne *de sens n'a demie* (1)
> Qui plus aime les femes et qui plus les amie.
> Chastie Mus. MS. de S. Germ. fol. 105, V° col. 1.

3° « Je n'entends lettre ny demie, » pour je n'entends ou je ne sais ni A ni B. (M. de S. Gelais, 210.)

4° « La on faisoit chiere et demie, » pour là on faisoit grande chère. (Rab. t. IV, p. 41.)

5° « Joie et demie, » pour grande joie.

> Par raison aime ensement
> Sa *joie et demie.*
> Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 976.

6° « Aucuns ne se contentoyent de *demie douzaine*, come de chiens courans (2) ainsi qu'on dit « par proverbe. » (Apol. pour Hérodote, p. 350.)

7° « Une grande demie de pain. » Cette expression se trouve dans d'anciens Fabliaux pour une certaine quantité de pain.

> Nous en aurions à Paris
> Une grant *demie de pain.*
> Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 176, R° col. 1.

Demie lance, *s. f.* Sorte d'arme. « Le jeune « garçon se voulut essayer et passa après luy et « avec sa *demie lance*, luy donna si grand coup « qu'il le porta par terre et la rompit, puis meit la « main à l'espée, et luy escryoit : Rends toy, en« seigne, ou je te tueray. » (Histoire du chevalier Bayard, page 166, an 1508.)

Demie mine, *s. f.* Sorte de mesure. En latin *medimnus*. (Gloss. du P. Labbe, p. 513.)

Demie piques, *s. m. p.* Sorte de soldats. Il y avoit des soldats ainsi nommés en 1573, et ils tiroient ce nom de la manière dont ils étoient armés. (Voyez Histoire de M. de Thou, tome VI, livre 56, page 658.)

Demierkes. [Intercalez *Demierkes*, mercredi, dans Du Cange, IV, 370, col. 3, d'après le Cartulaire de Vaucelle : « Denées l'an de grasce mil .cc. « nonante .VII. le *demierkes* après le Magdelainne » ; en latin : « Feria quarta post festum B. Mariæ « Madgalenæ. »] (N. E.)

Demies. Lisez *de miés*. Du miel. Mouskes, parlant des priviléges que Chilpéric accorde à l'évêque de Tournay, s'exprime ainsi :

> Et s'eut la voerie ausi,
> Et les forages leur guerpi
> De vin, de ciervoise, et *de miés*
> Quel k'il soient nouviel u viés.
> Ph. Mouskes, MS p. 33.

Demi escus, *s. m. p.* Sorte de monnoie. (Du Cange, au mot *Monetæ aureæ*)

Demie seur, *s. f.* Sœur du second lit. (Monstr. vol. II, fol 18, V°. — Voyez Demi frere ci-dessous.)

Demi francs, *s. m. p.* Sorte de monnoie. (Du Cange, au mot *Monetæ arg. Reg. Franc.*)

Demi frere, *s. m.* Frère de deux lits. « Philippe « de Valois, fils de Charles, comte de Valois, fils de « Philippe, fils de Sainct Louis et *demi frere* de la « dite royne d'Angleterre. » (Mém. d'Olivier de la Marche, p. 37.) « *Demi freres* et sœurs ne succedent « à leurs freres ou sœur avec ceux qui sont conjoints « des deux costez, bien succedent ès immeubles « et heritages qui viennent du costé dont ils sont « conjoints. » (Cout. de S. Quentin, t. I, p. 536.)

Demi glaive, *s. m.* Sorte d'arme (3). « Ordonna « celuy de Blois deux grands ribaux à chevaucher à « l'entour de nous d'une part et d'autre, avec « chacun son *demy glaive* entre leurs mains pour « nous tuer et occire si nous eussions fait signe de nous en vouloir fuir ou eschapper. » (Godefr. Ann. sur l'Hist. de Charles VI, p. 689.)

Demi gorge, *s. f.* Terme d'architecture. Oudin le traduit par *mezza gola*.

Demi graine, *s. f.* Migraine. (Nicot, Oudin et Cotgrave, Dict.) [Voyez Demygraine.]

Demi gros, *s. m.* Sorte de monnoie [A]. Sorte de redevance seigneuriale [B].

[A] Sur le premier sens, voyez Du Cange, Gl. lat. au mot *Moneta arg. reg. Francorum*, sur « demiz gros « d'argent fin. » « .... Les monnoies de cours en « usage dans la Bretagne et frappées au coin des « ducs, étoient les écus, les reaux, et les saluts « d'or, les gros et les *demi gros*, les blancs, les « florins, les doubles, les deniers et les oboles. « Toutes ces monnoies changeoient de valeur selon « la conjoncture des affaires et les besoins de l'état... « En 1476.... le gros avoient cours sur le pied de « deux sols six deniers. » (Morice, Hist. de Bret. Préface, page 9.)

[B] « Le *demi gros* étoit aussi une redevance seigneuriale. « Sont tenus payer chacun mannant « d'icelle terre et paroisse ausdits religieux de Saint « Waast, chacun an une poulle et *demy gros* que on

(1) On lit déjà dans la Rose (v. 4146) : « Ge n'ai, ce croi *de sens demie ;* Ains fis grant folie et grant rage, Quant au Dieu d'Amour fis hommage. » (N. E.)
(2) « Avecques un tiercelet d'autour, *demye douzeine* d'hespaignolz [epagneuls] et deux levriers. » (Rab., *Garg.*, I, 2.) (N. E.)
(3) C'est une lance de jet, un *glaivelot* (javelot), arme favorite des *pavescheurs* ou pavaisiers : « Icellui Picart prist en sa main une fourchefiere, et son fils un *demi-glaive* ou glavelot. » (JJ. 112, p. 370, an. 1378.) (N. E.)

« dit encoisure, dont sont quicts ceux qui ont heri- « tages chargés de terraiges ; et tous les eschevins « regnans et ceux qui n'ont nulles bestes attantes « au maretz sont quicts du *demy gros* d'encorsure « et ainsi en est usé. » (Nouveau Cout. Général, t. I, page 437.)

Demi-lige. [Intercalez *Demi-lige*, vassal prêtant serment de fidélité pour un arrière-fief : « Jou Robiers castelains de Bapaume, sires de « Biaumés,... sui hons *demi-liges* à l'abbé et à « l'église de Saint Aubiert de Cambray dou fief de « Ramincourt et d'Aussimont, c'on tient de mi et « ke jou en ai fait bien et loiaument hommage, .. si « com leur hons *demi-liges*. » (Du Cange, IV, 108, col. 3, an. 1272.)] (N. E.)

Demilot, *s. m.* Sorte de mesure de liquide. Elle est connue dans la Flandre et répond à la pinte de Paris. (Du Cange, au mot *Semilotum*.)

Deminement, Deminer. [Intercalez *Deminement*, saisie faite au nom du seigneur ou du propriétaire (*dominus*), dans Du Cange, II, 914, col. 2; *Deminer*, opérer cette saisie : « Item que « debtes et heritaiges gisans fours de Lieges, soient « *deminez* et forjugiez par trois plais generaulx « tant seullement. » (Hist. de Liége, II, 420, an. 1355.)] (N. E.)

Demion. [Intercalez *Demion*, demi-setier, au reg. JJ. 181, p. 240, an. 1452 : « L'un d'eulx dist « qu'il failloit avoir *demion* de vin, et le suppliant « dist que ce seroit peu et qu'il en convenoit avoir « chopine. » De même au reg. JJ. 206, p. 813, an. 1482 : « Une chopine et un *demyon* d'estain. » Dans la vallée d'Yères, il désigne encore le demi-litre (Delboulle, p. 109).] (N. E.)

Demis, *adj.* A demi plein [A]. Dénué, privé, ôté, enlevé, destitué [B]. Bas, abaissé [C] (1).

[A] Dans le premier sens, ce mot est le même que *demi*, à moitié.

> A la table lors fu remis
> Un pot qui n'estoit pas *demis*
> De vin.
> Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 288, R° col. 2.

[B] Dans le sens de « denué, privé, » ce mot vient du latin *dimittere*, dont nous avons fait notre verbe « démettre, » et il se prenoit pour la chose même qui est ôtée, comme pour le sujet qui est privé de la chose. Ainsi on disoit :

> Aristippus qui estoit ses amis
> L'en reprenoit, disant qu'il estoit foulx ;
> Mais tu, dit-il, es de ton sens *demis*. *(Desch. p. 46.)*

« Desmis de joye est mis pour « triste » dans les Contred de Songecr. f° 153, V°.

[C] Dans la signification de « bas, abaissé, » au propre et au figuré, le mot *demis* vient du latin *demittere*, abaisser. « D'un stile bas et *demis*. » (Nuicts de Strap. t. II, p. 445.) « Le roy revenu à son « second penser commença de se hontoyer, esti- « mant avoir fait un pas de clerc de s'estre de cette « façon *demis* à l'endroit de son connestable. » (Pasquier, Recherches, p. 486.)

Demi sonnet, *s. m.* Sorte de poëme imaginé par d'Aigaliers, qui n'eut point d'imitateurs. (Gouj. Bibl. fr. t. XV, p. 204.)

Demi taille, *s. f.* Demi relief. On trouve *meditallia* et *metaillia* dans le même sens, au Gl. lat. de Du Cange.

Demi-temps. [Intercalez *Demi-temps*, moitié ou quart du bréviaire : « La moitié d'un breviaire, « qui est appellé *demi temps*. » (JJ. 110, p. 249, an. 1377.) De même en l'inv. des biens du duc de Berri dressé en 1416 : « Item ung volume de « breviaire de *demi temps*, c'est assavoir du temps « d'esté. »] (N. E.)

Demi vent, *s. m.* Vent de côté. (Cotgr. et Oud.)

Demi villain, *adj.* Moitié paysan. En latin *semipaganus*. (Gloss. du P. Labbe, p. 526.)

Demi voyeux, *s. m. p.* Certaines lettres de l'alphabet. « Ce sont les six *demi voyeux*. S. L. M. « N. R. et X. et sont appellez *demy voyeux* pour ce « qu'ilz commencent en voyeul et terminent par « eulx meismes. » (Eust. Desch. fol. 396.)

Demnation, *s. f.* Condamnation. « En faute de « rapport et de denombrement peut tendre *demnation* de soixante sols louisiens d'amende et des « despens de justice. » (Cout. de Tournay, au Cout. Gén. t. II, p. 942.)

Demo, *adv.* Demain. On disoit *demo* pour « demain » dans le patois de Cahors, Borel, Dict. au mot « Glouper. » Voyez l'article « DEMAIN » ci-dessus où sont rassemblées diverses expressions anciennes dans lesquelles entroit ce mot.

Democquer, *v.* Moquer, railler. « Encherra « l'ung en adultere, l'autre en fornication, et ainsi « seront deceuz et *democquez* par l'engin de l'en- « nemi. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 96.) « Les inju- « rient et les *democquent*. » (Hist. de la Tois. d'or, vol. II, fol. 143.) De là « *Demoquer* la court » se disoit pour éluder ses jugemens ou y contrevenir. (Anc. Cout. de Norm. fol. 151, V°.)

Democrit, *s. m.* Démocrite. Nom propre.

> Et si ce n'est assez, je te promets et voue
> De faire encor pour toy renaistre *Democrit*.
> Œuv. de Joach. Du Bellay, fol. 430.

Demoine. [Intercalez *Demoine*, domaine. « De « la vente du bois, tréfons et *demoine*, monsei- « gneur le duc.... » (1360, Duché d'O, Journal de recette — Le C. de D.) — Voyez les notes sous *demaine*. On disait aussi tenir en *demoigne* (Cart. de Champagne, an. 1256, fol. 208, col. 1 : « Ne « porront retenir... nos homes, ne les homes de « nos fiés, qui tiennent de nos en *demoigne*. »] (N. E.)

Demoisir, Oter le moisi. « Vous ne dites pas « madame (dit Hircan), que la fille estoit en haut « age, nubile, cognoissant l'iniquité du pere, qui

(1) Il signifie encore : 1° Qui s'est désisté de : « D'accordance et de paiz *demis* Assemblent à leurs ennemis. » (G. Guiart, v. 14405.) 2° Excepté : « Or les altres fu exilliez, N'en fu *demis* n'esparniez. » (Chron. des ducs de Norm., I, v. 695.) (N. E.)

« laissoit moisir son pucelage de peur de *demoisir* « ses escus. » (Contes de la Reine de Navarre, t. II, p. 174.)

Demoli, *part* Estropié [A]. Ravagé [B].

[A] La première acception est la même que celle du verbe *demoller*. « .... Il advient aucune fois que « sangliers foulent les chiens du bout de la hure, « sans les blesser, comme aux endroits des costes, « aux hanches et lieux nerveux. Si de fortune ils « avoient quelque chose *demoli* ou rompu, on les « doit faire habiller, mais, etc. » (Fouill. Vénerie, folio 84, V°.)

[B] On trouve aussi *demoli* pour ravagé. « La Sicile « isle jadis grandement *demolie* et endommagée, « etc. » (Pièces justificatives des Mémoires de Du Bellay, t. VI, p. 286.)

Demolissement. [Intercalez *Demolissement*, aux Mandements de Charles V, p. p. Léop. Delisle (p. 892, an. 1378) : « *Demolissement* de diz chas- « teaux et forteresses. »] (N. E.)

Demolition, *s. f.* Ruine, défaite, déroute. Un ancien historien dit de la déroute des François à Courtray : « Iceste instance de *demolition* et male « aventure aux François fut pronostiquée. » (Chr. fr. MSS. de Nangis, sous l'an 1302.) On lit dans le latin *demolitionis instanciam*.

Demoller, *v.* Deboiter. « Tombe à la renverse, « et chéant sur l'eschine il se *demole* la cheville du « pied et se rompt le cropion. » (Merlin Cocaie, t. I, p. 145.) « Es aultres *demolloit* les reins. » (Rab. t. I, p. 193, et note 19.)

Demon, *s. m.* Génie. Ce mot subsiste pris en mauvaise part. Il n'y a pas longtemps encore qu'on l'emploit aussi en bonne part pour « génie. »

O ciel ! quel bon *demon* devers moy vous envoie
Madame ?
Héraclius, Com. de P. Corn. act. 5, sc. 2.

Comme si le *daimon* qui garde nostre France
Eust fait avec le tien eternelle alliance.
Lett. de Pasq. t. I, p. 289.

Demoniacle, *adj.* Démoniaque. « Adonc le « Tourrier fut appellé qui vint illec comme tout « forcené et *demoniacle* (1). » (Percef. vol. III, f° 156, V° colonne 2.)

VARIANTES :
DEMONIACLE. Joinville, p. 109.
DEMONIQUE. Cotgrave, Dict.

Demonie. [Intercalez *Demonie*, au Roman de Robert le Diable (Du Cange, II, 735, col. 1) :

Or oyez moult grant *demonie*
Que li senescaus repondra
De chou que il le semondra.] (N. E.)

Demonneries, *s. f. p.* Inspirations d'un démon, d'un esprit ou d'un génie familier. « Rien « ne m'est facheux à digérer en la vie de Socrates « que ses extases et *demonneries*. » (Ess. de Mont. tome III, p. 609.)

Demonstrance, *s. f.* Démonstration [A]. Présage [B]. *Demonstremenz*, dans Saint Bernard, répond au latin *exhibitio*.

[A] Ce mot s'employoit dans les divers sens qui appartiennent à notre mot *demonstration*.

Dont pour avoir plus ample *demonstrance*
De ceste chose, etc. *(Cretin, p. 119.)*

[B] On disoit aussi *démonstrance* pour « pronostic, présage ou phénomène. »

Si dura cele *demonstrance*.
.II. jors trestot entierement. *(Ph. Mouskes, p. 418.)*

VARIANTES :
DEMONSTRANCE. Ord. t. III, p. 577.
DEMONSTREMENZ. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 16.
DEMONTRANCE. L'Amant ressusc. p. 353.
DEMOSTRANCE. Ph Mouskes, MS. p. 323.
DEMOUSTRANCE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 105.
DEMOUTRÉE. Geofr. de Paris, à la suite de Fauv. f° 54.
DEMUNSTREMENT. Marbodus, col. 1678.

Demonstrer, *v.* Montrer, faire voir. *Demostrer* (2), dans S. Bernard, répond au latin *ostendere*.

.... Se *demonstra* si fier
Que l'ennemi ne s'y osa fier. *(C. Marot, p. 189.)*

Demonstreus, *s. m.* Le second doigt de la main. Celui qu'en latin on nomme « index, » mot qui a passé dans notre langue. (Glossaire du Père Labbe, p. 507.)

Demonter, *v.* Descendre. « Je ne *demonte* pas « volontiers quand je suis à cheval. Car c'est l'as- « siette en laquelle je me trouve le mieux et sain et « malade. » (Essais de Mont. t. I, p. 492.) « Les « Anglois sont *desmontez* à terre et ont assiégé « vostre chastel. » (Histoire de Loys III, duc de Bourbon, p. 197.) [Ed. Chazaud, p. 158.]

Demordre, *v.* Lâcher prise, au propre et au figuré. Au propre : « Le loup étant mort les valets « de levriers doivent faire *demordre* les levriers, « etc. » (Salnove, Vénerie, p. 279.)

Au figuré, on a dit en parlant du siége de Vienne : « Pour faire *demordre* et retirer le grand seigneur... « il *demordit* de Vienne et tira vers Constanti- « nople. » (Brantôme, Capitaines estrangers, t. II, p. 51.) « Pour faire *demordre* Parme. » (Id. Capit. fran. t. II, p. 285.) « Ce qui fit *demordre* et sauver « Parme. » (Ibid. p. 285.) Il est dit, p. 286 : « Par « ainsi Parme fut en repos et sureté. Le maréchal « de Brissac fit *demordre* Sanjac.... assiégée trois « semaines par le duc d'Albe, tant ce maréchal y « avoit bien pourveu. » (Ibid. p. 288.) On lit plus bas : « Après que le duc d'Albe desassiégea Sanjac. »

Demorée. [Intercalez *Demorée*, demeure, séjour, dans Froissart (II, 170) : « Car encoires « avoient il paour de plus grant famine et que « argent ne lor fausist par trop longue *demo-* « *rée*. »] (N. E.)

Demorgogon, *s. m.* Nom de démon, comme « il paroît par cette sorte d'imprécation : « Je me

(1) On lit au reg. JJ. 125, p. 120, an. 1384 : « Pierre Nagot a esté le plus du temps, et par especial en temps d'esté, fol et *demoniacle*, et s'est plusieurs foys voulu noyer ;... et pour cause de ses folies... il fu prins... et porté en une abbaye nommée S. Sever,... en laquelle abbaye l'on maine les *demoniacles*. » (N. E.)
(2) On lit dans Roland (str. XXXVIII) : « Quant pour ferir vous *demustrai* grant ire. « (N. E.)

« donne à *Demorgogon* si Geber y fit jamais œuvre. » (Dialogue de Tahureau, fol. 138.)

Demorgogonistes, *s. m. p.* Société de jeunes courtisans d'Henri III, vers 1578, ainsi nommée. (Voyez baron de Foeneste, p. 56.)

Demounir. [Intercalez *Demounir*, démunir, dépouiller, dans G. Guiart, v. 6294.] (N. E.)

Demourance, *s. f.* Reste, excédant. Proprement ce qui demeure et qui reste. « L'en ne mettra « pas la dette à exécution sur les choses vendues, « changées ou données, tant comme le debiteur ait « *demourance* souffisant d'autres biens pour faire « satisfaction du dit dette. » (Ord. des Rois de Fr. tome I, p. 411.)

Montaigne, dans ses Essais, parle d'un petit poisson qui vit dans la gueule du crocodile : « Il vit « des *demeurans* de ce monstre qui le reçoit fami- « lièrement en sa bouche, et luy permet de becque- « ter dans ses machouerres et entre ses dents, et « dy receuillir les morceaux de chair qui y sont « demeurez. » (Essais, t. II, p. 263.) (1)

De là, on a dit :

1° « Au demeurant, » pour « au reste, » ou « du reste. »

Tenez chaud le pied et la teste
Au demeurant vivez en beste.
Proverbes, Dictionn. de Cotgrave.

2° « Demeurant de guerre, » le reste, le rebut des gens de guerre. « Suivy d'un tas de Russiens « mattois et *demeurant de guerre* qu'il entrete- « noit. » (Contes d'Eutrapel, p. 49.) (2)

Demourers. [Intercalez *Demourers*, repos, au Rom. du Riche et du Ladre (Du Cange, II, 794, col. 2) :

Et tes veoirs et tes esters,
Tes departirs, tes *demourers*
Soient tempré sans mesprison.] (N. E.)

Demours, *s. m.* Séjour, résidence [A]. Action de rester en place [B]. Retard, délai [B].

[A] Pour « séjour, résidence » : « Si en ce lieu « n'eusses fait ton *demeure.* » (Les Triomphes de Pétrarq. trad. du B. d'Opp. fol. 64, V°.)

[B] Pour « l'action de rester en place » : « .... Déli- « béra de se sauver et de n'atteindre point le choc, « pensant qu'une bonne fuitte est plus sure qu'une « mauvaise *demeure.* » (Jaligny, Histoire de Charles VIII, p. 34.)

[C] Pour « délai, retard. »

Diex est si poissans
Ke il se vange à peu de *demorance.*
Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 985.

« Sans » ou « sen demeurance » et autres orthographes, dans Marbodus cité ci-dessus, pour « sans délai, sans retard. »

De là, on a dit :

1° « Traire demourée, » pour gagner du temps, traîner en longueur. (Voyez la Chron. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1303.) On lit dans le latin *moram contrahere.* (Voyez Joinv. p. 81.)

2° « A longe demorée, » pour « longtemps » (Du Cange, Glossaire latin au mot *demeura*, où on lit *demourre.*)

Je sui à vous *à longe demorée.*
Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1125.

Longe demeure fait changer amy.
Proverbes, Dictionn. de Cotgrave.

Ce même proverbe étoit écrit en caractères du XVe siècle, dans un anneau d'or qui a appartenu à l'abbé de Rothelin et qui avoit été trouvé dans la terre, en Normandie.

VARIANTES :

DEMOURS. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1199.
DEMOUR. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 125, col. 4.
DEMOR. Dict. de Borel.
DEMOUREMENT. Rom. de Brut, MS. fol. 70, R° col. 1.
DEMOREMENT. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1489.
DEMOREMANT. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 344.

Demoustrison, *s. f.* L'action de montrer.

Quel espoir de s'amour avoir peut-on
Puisqu'en .VII. ans n'en fait *demoustrison* ?
Poës MSS. du Vatican, n° 1490, f° 178, V°.

Demouvoir, *v.* Déplacer, détourner, s'écarter [A]. Calmer [B].

[A] Dans le premier sens, la syllabe *de* est explétive. « *Desmue* de son assiette. » (Essais de Montaigne, t. III, p. 396.) « Quant l'hoste veit que ces quatre « ribaulx vouloient perséverer en leur mauvaise « voulenté, et ne les pouvoit *desmouvoir.* » (Hist. de Floridan, p. 705.) « *Desmouvoir* de la raison, » s'écarter de la raison. (Le Jouv. MS. p. 495.)

[B] La syllabe *de* prise comme négative a donné à ce mot la signification contraire à mouvoir. De là, il s'est employé pour calmer, appaiser. « Mouvoir et *demouvoir* (3) les esprits, les irriter et appaiser. » (L'Amant ressuscité, p. 88.)

Dempter, *v.* Dompter.

Pourvoies ta parole avant
Ou ton cuer va moult *demptant. (Fabl. de S. G.)*

Dempuis, *prépos.* Depuis. (Ordonn. des ducs de Bret. fol. 364.)

Demucer, *v.* Cacher. (Voyez MUCER.)

Le jour s'est alé *demuçant. (R. de Brut, p. 109.)*

« Pour ce que tu t'es *demuciée* de moy au « besoin. » (Al. Chartier, l'Espérance, p. 330.)

VARIANTES (4) :

DEMUCER. Contredit de Songecr. fol. 73, R°.
DEMUCHER. R. de Rou, MS. p. 73.

(1) Ce mot signifie encore : 1° Biens vacants par defaut d'hoirie : « Reting pour moi, pour mes hoirs les escheoites et les *demourances* des bastars et des bastardes. » (JJ. 56, p. 147, an. 1311.) 2° Résidence : « Et s'il advenoit ou advient que lesditz mariez... ne peussent ou puissent demeurer, resider, labourer, ne faire *demourance* audit lieu de Ducy. » (Cart. de Lagny, fol. 250, v°, an. 1455.) (N. E.)

(2) Ajoutons dans Froissart *avoir de demeurant*, pour avoir de reste. (XII, 149.) (N. E.)

(3) « Le suppliant et autres dessus nommez, qui virent et oirent ladite noise, se avancerent pour la *desmouvoir* seulement. Lesquelz furent desmeuz et dessemblez par les compaignons ad ce presens. » (JJ. 155, p. 210, an. 1400.) (N. E.)

(4) On lit dans Froissart (XV, 65) : « Ils avoient usurpé, emblé et *demuchié* les grans prouffis du royaume de France. » La forme réfléchie est aussi employée : « Il se parti desconneüs de Vennes, et s'embla et *demucha.* » (IV, 67.) (N. E.)

DEMUCIER. Al. Chart. l'Espér. p. 330.
DEMUSSER. Cotgrave, Dict. (1)

Demy autour, *s. m.* Sorte d'oiseau de proie. « Il y a cinq espèces d'autour : la premiere et plus « noble est l'autour qui est femelle, la seconde est « nommée *demy autour* qui est megre et peu pre- « nant ; la tierce est le tiercelet, qui est le mâle de « l'autour, et prend les perdrix et ne peut prendre « les grues, etc. » (Fouilloux, Fauconn. fol. 59.)

Demy cheval, *s. m.* Sorte de redevance seigneuriale. « L'hommage plain sous hommage « lige ne doit cheval traversant (2) pourveu que ce ne « soit au pays où les plains courent en rachat : « mais au dit païs seroit deu *demy cheval,* si un « vassal ou son heritier changent en un an, pourveu « que le plain coure en rachat. » (Cout. de Poictou, au Cout. Gén. t. II, p. 585.)

Demy denier, *s. m.* La moitié du prix. (Voyez D'Argentré, Cout. de Bret. p. 1392.)

Demy disme, *s. f.* La moitié de la dîme. (La Thaum. Cout. de Berry, p. 277.)

Demye ostade. [Intercalez *Demye ostade*, sorte d'étoffe, dans une charte de 1522, au reg. 4 de l'Armorial général (p. 36) : « Item unam raupam « de *demye-ostade* tanée. »] (N. E.)

Demye sillabe. On appelle ainsi la dernière syllabe féminine qui ne se compte pas dans les vers. (Fabri, Art de Rhétor. liv. II.)

Demy faits proposés, *s. m. p.* Sorte d'amende. « Quand aucunes personnes font pour- « suite l'une contre l'autre, et si avant est procédé « esdites causes, qu'ils soient ordonnez en faits « contraires et à escrire, celuy qui dechet doit « amende de vingt sols parisis, à cause des faits « proposez au dit procès ; et si es dites causes, « n'y a du costé du deffendeur que simple dénéga- « tion, il n'est deu pour la dite amende que dix sols « parisis que l'on appelle *demy faits proposez*, et « s'il y a appointement entre les parties premier « qu'il en soit ensuivy sentence deffinitive, les dits « faits et *demy faits proposez* se prennent sur les « demandeurs. » (Cout. de S. Pol, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 357.)

Demy-faulcon, *s. m.* Espèce de faucon.

Ung sacre et ung *demy-faulcon.*
Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 5, V°.

Demy germain, *s. m.* Sorte de degré de parenté. « S'il advenoit que aucun allast de vie à « trespas, qui eust pere et mere, ou l'un d'eux, sça- « chez que la succession de luy iroit plustost « ausdits pere ou mere, qu'il ne feroit à ses freres « ou sœurs et s'il n'avoit pere ou mere, lors « iroit aux freres ou seurs, et plustost aux « freres et seurs, que aux freres ou seurs à *demy* « *germains :* et encore plus tost aux enfans de « freres ou sœurs germains, c'est à entendre tout « d'un pere et d'une mere que aux demy freres et « aux demy seurs.... »

Demygraines. [Intercalez *Demygraines*, grenade (Froissart, XIV, 240) : « Il y avoit des pommes « d'orenge le plus et de *demygraines.* » Il vaudrait mieux lire *de migraines ;* Rabelais (Pantagruel, III, Prol.) emploie *micraines*, qui correspond au provençal *milgrana*, le fruit aux mille graines. Au Mans, la baie d'églantier se nomme *migrenon.*] (N. E.)

Demy licts, *s. m. p.* Frères ou sœurs de deux lits. « *Demy licts* que l'on appelle demys freres ou « demyes sœurs. » (Cout. de Lille, au Cout. Gén. tome I, p. 765.)

Demy liege, *adj.* Lige [voyez *demilige*]. Terme de fief. « Selon la coustume des lieux sont les « reliefs, car les uns sont liege, et les autres *demy* « *liege :* les liegez doivent dix livres de relief, le « *demy liege* doit cent sols de relief. » (Bouteillier, Somme rurale, p. 492.) *Liege* est une faute pour *lige.* On lit dans les notes de l'éditeur : « L'auteur « escrit ici faisant distinction entre le fief lige et « *demy lige* : c'est-à-dire qui doit plein relief ou « demy relief, en cas d'ouverture. Autres inter- « pretent fief et arriere fief. » (Ibid. page 503.) « Itement prisé un homme liege à xx sols tournois « de rente par an, et le *demi liége* à x sols. » (Bout. Som. rur. p. 504.)

Demy nepveu, *s. m.* Sorte de degré de parenté. Neveu né de frère ou sœur de deux lits. « Fief patrimoniel venu à enfant decédé sans gene- « ration escherra à son aisné frere ou demy frere et « en faute de frere ou demy frere, à la sœur ou « demie sœur aisnée, pourveu qu'iceluy ou icelle « soit descendu du costé du pere ou de la mere « dont le dit fief soit venu. Le mesme sera fait en « succession d'oncle et de tante pour fief patrimo- « niel en droit le nepveu et niepce enfant de frere « ou sœur germain et *demy nepveu* et demy niepce « enfans de demys freres ou demyes sœurs. » (Cout. de Haynaut, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 120.)

Demy oncle. *s. m.* Sorte de degré de parenté. « Les freres ou sœurs germains sont préférez aux « demi freres ou demi sœurs et les enfans des « freres et sœurs germains aux enfans des demy « freres ou demy sœurs, et correlative l'oncle « germain au *demy oncle* en la succession du nep- « veu collatéral. » (Cout. de Cambresis, au Coutum. Gén. t. II, p. 853.)

Demy point moins (germain), *s. m.* Sorte de degré de parenté. « Le fils du fils de frere n'est au

(1) On lit déjà au reg. JJ. 86, p. 308, an. 1358 : « Lequel Colart et sa fame n'osent encore demourer audit pays sur leurs heritages pour iceulx faire labourer et coultiver ; mais convient qu'ils se *demussent* et tapissent à grant misere et pauvreté, par boys et autres lieux divers. » (N. E.)

(2) Ce n'est pas ici le roncin de service qui remplace l'ost et la chevauchée, à l'égard des seigneurs non hauts justiciers. Le *cheval traversant* n'est dû qu'à la mort du seigneur, lorsque change le vassal ; donné au suzerain, il traverse le fief dominé pour parvenir au fief dominant. (N. E.)

« frere descendu qu'un angle par ligne collatéral, « et pour ce n'est il que demy degré descendu en « ligne collatéral, et pour ce vulgairement l'appelle « on *germain demy point moins* ou remué de germain. » (Bout. Som. rurale, p. 467.)

Demy quint, *s. m.* Sorte de droit seigneurial. « A tous seigneurs vassaux appartiendront les « peines, quints et *demy quints* qui se donneront « et se feront par leurs officiers. » (Coutumes de Haynault, au Cout. Gén. t. II, p. 96.) « Le jugement « des dites lois vaudra et sera entendu en essence « d'obligation, pour en faire poursuite par tout « nostre dit pays sans pour ce payer quelque *demy « quinct.* » (Ibid. p. 60, col. 2.) « Pour hypothecquer « pension à deux vies, sera payé pour service le « *demy quint* revenant au dixiesme denier. » (Ibid. p. 127, col. 1.) « Que tous serviteurs et servantes; « laboureurs, gens de mestier et mechaniques, « medecins chirurgiens, hostelains, taverniers et « autres semblables se pourront faire payer par « justice de leurs peines labeurs et industries, « selon l'exigence des cas, sans pour ce estre tenuz « à quelque peine, quint ou *demy quint* payer. » (Cout. de Haynault, au Cout. Gén. t. I, p. 800.)

Demy saluts. *s. m. p.* Sorte de monnoie. (Du Cange, au mot *Monetæ aureæ reg. Franc.*)

Demy sanke (Frere de), *s. m.* Frère du second lit. Proprement de *demi sang*, le même que DEMI FRERE ci-dessus. « Mes si sont deux freres par duis « ventres, et l'éeigné est seisie de terre en fée et « morust sans issue, et son uncle entra come « prochein heyre à luy; quel auxi morust sans « issue, ore le puisné frere puit aver la terre « come heyre al uncle, pur ceo que il est de « l'entier sanke a luy coment que il soit de *demy « sanke* a son eigné frere. » (Ten. de Littlet. fol. 2.)

Demy satin, *s. m.* Espèce d'étoffe. Peut-être un satin plus mince que le satin ordinaire. « Aux pieds « des deux grands licts estoient deux autres cour- « tines de *demy satin* verd comme les autres. » (Honn. de la Cour, MS. p. 33.)

Demy service, *s. m.* Sorte de droit seigneurial. « Si a une femme a esté fait assenne par son « premier mary, et il advienne qu'elle se remarie, « son second mary ne pourra vendre ne alienener « iceluy assenne, plus avant que la vie de luy seule- « ment et pour l'assenne à viage, le seigneur « aura pour ses droits seigneuriaux *demy service.* » (Cout. de Hainaut, au Cout. Gén. t. I, p. 802.)

Demy-toille d'or, *s. f.* Sorte d'étoffe. (Mém. de Du Bellay, Pièces justif. t. VI, p. 266.)

Den, *exclamation.*

> *Den* n'est pas mes sires jalous:
> Ains acconsentre moi et vous.
> Jusques ci nostre amoreue,
> C'onques par nul ne fu seue
> La volez vous fere savoir ?
> Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 265, V° col. 2.

Denaistre, *v.* Cesser d'exister. « Au premier « instant de nostre naissance, nous commencons à « *denaistre*, a peine avons nous mis l'un pied dans « un berceau que nous tenons l'autre dans le sepul- « chre ; l'advencement de nostre vie est l'advence- « ment de nostre mort. » (Pèlerinage d'amour, tome II, p. 412.)

Denarial. [Intercalez *Denarial*, déneral, au reg. JJ. 106, p. 212, an. 1374 : « Jehan de Solier, « lieutenant du maistre particulier de ladite mon- « noye de Rouen, trebuchoit des deniers blancs à « un *denarial.* »] (N. E.)

Dencoste, *adv.* A côté. « *Dencoste* li fu. » A côté du feu. (Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 212.)

Dendor, Nom d'un magicien. Marbodus, art. 19, intitulé « Magnete, » a dit :

> *Dendor* l'ama mult durement.

Dendroit, ou **d'endroit**, *adv.* Vers, auprès. (D. Morice, Hist. de Bretagne, p. 934.)

Deneantir, *v.* Anéantir, humilier. (Oudin et Cotgrave, Dict.)

Deneantise, *s. f.* Le néant. (Dict. de Cotgrave.) « L'inanité, la vanité, et *deneantise* de l'homme. » (Essais de Montaigne, t. II, p. 203.)

Dénégation, *s. f.* Déni, refus, désaveu.

> Si leur fist l'en sommacion
> De vouloir la ville au roy rendre
> Dont firent *denégacion.*
> Martial de Paris, Vig. de Charles VII, t. I, p. 199.

« Deni ou denie de justice ou de droit, c'est quand le « seigneur justicier ou ses officiers refusent à faire « justice aux parties litigantes. » (Laur. Gl. du Dr. fr.)

Denelae, *s.* Loi des Danois ainsi nommée, et sous laquelle ils vivoient quant ils passèrent en Angleterre. (Du Cange, au mot *Lex Danorum.*)

Denerver, *v.* Enerver, affoiblir. (Oud. et Cotgr.)

Denezyns, *adj. au pl.* Ceux de dedans. « Les « aliens comme les *denezyns.* » C'est-à-dire les gens du dehors comme ceux du dedans. (Carta magna, fol. 134, V°.)

Dengrez, *adj.* Peut-être délié, mince. « Ungles « *dengrez* » semble synonyme à ongles nets dans le passage suivant :

> Riens ne li peut tant valoir
> Les ungles nez et *dengrez* (1)
> Si nes souvent espinciez
> Lors aura de sa mie joie.
> Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 646.

1. Denier, *v.* Nier, refuser (2). *Denier*, sous les orthographes employées dans les Loix Normandes et dans S. Bernard, répond au latin *negare*, *abnegare* et *denegare*. Ce mot subsiste sous cette orthographe. Le P. Labbe traduit singulièrement cette orthographe par le latin *obtundere* et l'orthographe *deneer* par *prohibere*, comme si ce n'étoit pas le même mot. [Voyez DÉNIER.]

> Merchie me *denoie.* (*Ph. Mouskes, p. 973.*)

(1) Lisez *deugiez* pour *delgiez*, délicats. (N. E.)
(2) On lit dans Marie de France (fable 62) : « U il volsist, u il dengnast, Au leu covint qu'il l'emportast. » (N. E.)

Conjugaison :

Deni, ind. Je renie. (Fabl. mss. du Roi, n° 7615, t. I, fol. 101 bis.)

Denysse, subj. Dénie. (E. Desch. fol. 135.)

Deneee, pour je nie, au subj. (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 228, dans le latin *negam*.)

Denoiet, pour il nie, à l'ind. (Idem, p. 271.)

Denoisiemes, pour niassions. (Duch. Gén. de Béth. p. 145, tit. de 1270.)

Desnoievet, pour nioit. (S. Bernard, Sermons fr. mss. page 374.)

variantes :

Denier. Orth. subsistante. Loix Normandes, art. 8.
Dénéer. Fabl. MSS. de S. G. fol. 65, V° col. 2.
Denoier. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 426.
Denoyer. E. Desch. Poës. MSS. fol. 426, col. 2.
Desnier. Faifeu, p. 51.
Desnoier. S Bern. Serm. fr. MSS. p. 20 et passim.
Desnoyer. Id. p. 330.

2. Denier, *s. m.* Sorte de monnoie [A]. Revenu [B].

[A] Comme monnoie le denier a varié suivant les temps et les lieux. (Voyez Le Blanc, sur les monnoyes, p. 209 et 242, et une longue dissertation sur le mot *Denier*, dans le Dict. de Borel.) Ce mot s'est pris pour « argent », comme nous l'employons encore aujourd'hui. « Luy gecta tous ses deniers. » (Joinv. p. 80.) « Luy demanda une si grande quan- « tité de *deniers*. » (Nuits de Strap. t. I, p. 201.)

Deniers est bons compains.
Cort. d'Artois, MS. de S. G. fol. 84, R° col. 1.

C'est-à-dire l'argent est un bon compagnon. *Deniers* est employé pour argent pris génériquement, pour monnoie ou argent comptant. (Voyez Duchesne, Gén. de Béthune, p. 152.)

[B] *Deniers*, au pluriel, s'est mis pour « revenus. » « .... Une certaine pension sa vie durant sur les « *deniers* du dit evesché. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 702.)

Ce mot s'emploie encore en ce sens. On disoit aussi autrefois (1):

1° « Ny deniers ny maille, » pour exprimer rien du tout. « Ne se trouvant plus *deniers ny maille*. » (Nuicts de Strapar. t. I, p. 334.)

2° « Roy de deniers » étoit une espèce de carte espagnole. Un denier faisoit la marque du roi qu'on appeloit ainsi. (Voyez des Acc. Bigarr. fol. 5, V°.)

3° « Denier à Dieu et charité. » Laurière dit que, dans la Coutume de Lille, « l'achepteur a accoutumé « de donner au vendeur une petite pièce d'argent « pour distribuer aux pauvres, en temoignage que « les contrahans sont d'accord. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) « Les confreres doivent donner à l'au- « mosne de la confrairie le *denier à Dieu* de tout « ce qu'ils vendent, et doivent faire ressouvenir les « achepteurs de le donner aussi à cette même « aumône. » (Ord. des R. des Fr. t. III, p. 581.) « Que tous *deniers à Dieu* que l'on a accoustumé « bailler en faisant quelques marchez et accords « seront mis dedans les dittes bouettes et enjoint à « tous ceux qui feront les dits marchez de mettre « les dits deniers aux dites bouettes. » (Ord. de Metz, au Cout. Gén. t. I, p. 1167. — Voyez *Denarius Dei* dans le même sens au Gloss. lat. de Du Cange.)

4° « Denier Dé » se trouve pour « denier à Dieu » dans les Ord. des R. de Fr. t. V, p. 272.

[4° bis. « Denier à Dieu. » Cette expression se rencontre au xiii[e] siècle : « Noz entendons que « marciés est fes si tost comme il est creautés à « tenir par l'acort des parties, entre gens qui poent « fere marciés, ou si tost que *denier Dieu* en est « donés. » (Beaumanoir, 24, 66.) On lit aussi dans une Ord. de 1311 (t. V, p. 272) : « Ne puet ne ne « doit vendre ne apporter pour vendre cuir tanné, « ne faire marchié, ne joindre, ne bailler *deniers* « *à Dé*. »] (n. e.)

5° « Deniers comptez et non receus. » « Ceux dont « on doit faire reprise dans un compte ; » qu'on dit autrement « deniers rendus et non receus. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) « Je les coucheray au chapitre que « l'on appelle en la chambre des comptes de « Reprise et *deniers comptez et non receus*. » (Pasq. Lettres t. I, p. 558. — Voyez Rabelais, t. V, p. 74.) « Deniers nombrez, » pour argent comptant. (Per. Hist. de Bourg. p. 514, tit. de 1266.)

6° « Denier de Senlis. » Sorte de monnoie.

Qui por un *denier de Senslis*
Peust il avoir ses delis.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 50, R° col. 2.

7° « Deniers de pelices. » Sorte d'impôt qui peut-être se payoit avec des peaux qui étoient d'usage pour les chanoines du Puy. « Accordé est que les « doyen et chapitres se departent de toutes presta- « tions, charges, services ou servitudes, à scavoir « de tailles, mortailles, formariages, ou *deniers de* « *pelices*, » dans une citation de Du Cange, au mot *Pellicia* (Arrêt de 1344, aux Preuves de l'Eglise de S[t] Aniane d'Orléans, p. 105).

8° « Denier de service. » Somme d'argent que l'on payoit pour tout service, pour fief qui avoit été donné. (Laur. Gl. du Dr. fr.)

9° « Le denier de S. Pere. » C'étoit une espèce de tribut en argent que l'Angleterre donnoit autrefois à la cour de Rome. (Du Cange, au mot *Denarius Sancti Petri*.) (2) « Dener Saint Pere » est employé au même sens dans les Loix Norm. art. 18 et 20.

10° « Le denier douze. » Voici une application singulière de cette expression qui subsiste : « J'ay « ouy compter d'une moult belle dame de Baviere, « que l'on disoit qu'elle avoit vingt subjects qui « tous l'aymoient, ce disoit l'en, à tous donnoit « attrais de semblant d'amour et si gaignoit souvent

(1) On lit encore dans un traité d'Economie rurale du xiii[e] siècle (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4[e] série, t. II, p. 368) : « S'il i a nulle beste qui comence à feblir, metez les costages pur lui sauver ; car om dit : Beneit soit li *dener* qui sauve la libre. » (n. e.)

(2) On lit au cart. 21 de Corbie, an. 1344 : « Comme descors fust meu... pour cause de unze livres Parisis ou environ de chens, cascun an deubs auxdits religieux à le cause de leur dite ville de Wailly vers Arras... à deux termes : est assavoir le moittié au Dimenche prochain après la Trinité, et l'autre moittié le Dimenche après la Toussains, et lesquels deniers sont appellés les *denier saint Pierre*. » (n. e.)

« à eulx à celluy jeu, corsetz, draps, pannes de « vair, perles et bons joyaulx et en avoit moult de « grans prouffitz, mais pour certain elle ne s'i peut « oncques si bien garder que en la fin elle n'en fust « moult blasmée et diffamée et luy vaulsist mieulx « pour son honneur avoir acheté ce qu'elle en eut « le *denier douze* (1). » [Brantôme?]

11° « Deniers francs, » quittes de tous droits. « Autre coustume est au dit baillage, qu'un frere « aisné, qui a acquesté de ses freres ou sœurs puis- « nez, ou de l'un d'eux à prix d'argent, le fief qui leur « appartenoit par partage fait contre leur dit frere, « tel acquesteur est tenu de payer quint et requint « au seigneur féodal, si les vendeurs ont leurs « *deniers francs.* » (Cout. de Vitry, p. 455.) « Quand « une terre noble est vendue, et il n'est dit en « faisant le dit vendage, *deniers francs* au vendeur, « alors le dit vendeur doit le quint denier : mais « quand il est dit *francs deniers* au vendeur, l'ache- « teur doit quint et requint. » (Ibid.)

12° « Denier oublié » semble ici pour service non acquitté : « L'on dit en commun proverbe *denier* « *oublié* n'a grace ne gré; et courtoisie faicte à « personne, qui gré n'en scet, est perdue. » (Percef. vol. VI, fol. 103, V° col. 1.)

13° « Principaux deniers. » Prix payé sur le principal d'un achat. « Vente et achapt de heritages, « maisons et aultres choses faites verballement, ne « se fournissent ou acheptent par les vendeurs ou « acheteurs, ains passent iceux par interest de « restitutions de deniers à Dieu, vin, carité et *prin-* « *cipaux deniers*, aprés devoirs et sommations faits « par l'entreteneur. » (Cout. de Douay et Orchies, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 977.)

14° « Denier morlas (2). » Ce denier en valoit quatre. (Laur Gloss. du Dr. fr.)

15° « Denier Tolza ou Tolzan. » Il y en avoit de deux espèces. « Le *denier Tolza* valoit deux deniers « tournois et le *denier Tolzan* forte monnoie valoit « deux deniers et demi. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.— Voyez Dict. de Borel, au mot *Monnoyes*.)

16° « Au denier la denrée. » On lit en marge : « Ce qu'on peut facilement trouver à achepter..... « pour ce que en nostre bonne ville de Paris, foins « et avoines et autres biens, peuvent estre trouvez » *au denier la denrée*, senz faire prinses, nous ne « voulons pas que en icelle ville ne en la vicomté « d'icelle, et pour les causes dessus dites aucune « chose y soit prinz se ce n'est *au denier la denrée*, « et du consentement des bonnes gens de qui les « choses seront, et en leur paiant promptement et « avant toute œuvre le juste et loyal pris. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 34.) Il me semble que cela signifie plutôt « avec l'argent à la main. »

17° « Du tiers denier. » C'est-à-dire de deux deniers à trois deniers. « Les fermes de l'imposition « octroyée au roy.... furent creuës *du tiers deniers* « c'est assavoir de deux deniers à trois deniers. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 492.)

18° « Par deniers donnans, moyennant une somme. « Il clama quitte sa ferme au marchy *par* « *deniers donnans.* » (Cout. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 631.)

19° « Deniers ne rentes. » Ni pour argent comptant, ni pour rentes. (G. Guiart, MS. fol. 132. V°.) (3)

VARIANTES :

DENIER. Duchesne, Gén. de Béth. p. 152, tit. de 1237.
DENER. Villehard. p. 186.
DENARE. Rabelais, t. III, p. 17.
DENIR. (Voyez DENIER ci-dessus.)
DENIRES. Gloss. de l'Hist. de Bretagne.
DENRRANS. La Thaum. Cout. de Berri, p. 331.
DAURRANS. La Thaum. ubi suprà.
DERREZ. Cout. Gén. t. I, p. 927.
DINIER. Marbodus, art. 18.

Dénier. [Intercalez *Dénier*. Ce mot se trouve sous la forme *dengner* au XIIIe siècle : « U il volsist, « u il *dengnast*, Au lieu covint qu'il emportast. » (Marie, Fable, 62.) Dans certains dialectes on trouve *denoier* ; enfin Beaumanoir (L, 16) écrit : « S'aucuns « heritages est vendus à commune, li sires pot « *denier* le sesine à fere. »] (N. E.)

Denieur, *s. m.* Qui dénie, qui refuse. (Oudin.)

Denigement, *s. m.* L'action de dénicher, de sortir du nid. Dans l'Anatomie de Quaresme prenant, on lit : « La conscience comme ung *denige-* « *ment* de heronneaulx. » (Rab. t. IV, p. 132.)

Déniger, *v.* Dénicher, faire sortir (4). Rabelais dit des Géants qu'ils « entreprindrent le hault mont « Pelion imposer sur Osse, et l'umbrageux Olympe « avecques Osse envelopper pour combatre les « Dieux et du ciel les *déniger.* » (Rabelais, t. IV, page 163.)

Denigremant, *s. m.* L'action de dénigrer, de diffamer. (Monet, Oudin et Cotgrave.) (5)

1. Denis, *s. m.* Bacchus [du latin *Dionysus*]. (Du Tillot, de la Feste des foux, p. 125.)

2. Denis, *s. m.* Nom propre de lieu. « Soie de « St Denis. » (Proverbes à la suite des Poësies MSS. av 1300, t. IV, p. 1652.) « Tripes de Seint Denis (6). » (Ibid. p. 1653.) « Li privé de S. Denise. » (Ibid. page 1651.) (7)

(1) C'est-à-dire payer le prix de ces cadeaux, plus 9 pour 100 d'intérêt. (N. E.)
(2) La monnaie de Morlaas était frappée en Bearn près de Pau. (N. E.)
(3) On lit encore dans l'Economie rurale (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4e série, t. II, p. 368) : « S'il i a nulle beste qui commence à feblir, metez les costages pur lui sauver ; car om dit : « Beneit soit li *dener* qui sauve la libre. » (N. E.)
(4) Au XIIIe siecle, on lit dans *li Coronemens Looys* (v. 1975) : « Je m'en irai el regne de Poitiers ; Des traitors i a moult herbergiez ; Mès, se Dieu plest, ges ferai *desnichier.* » (N. E.)
(5) Dans G. Chastelain (Exposition sur Vérité mal prise) la forme est *denigration* : « Tu y comprends blaspheme et *denigration* non demeries. » (N. E.)
(6) On lit au *Dict. des pays joyeulx* (Crapelet, Prov., p. 121) : « Les bons pastez sont à Paris, Ordes *tripes* à *Saint Denis.* » (N. E.)
(7) D'apres le *Dit de l'Apostoile*. Oudin (p. 382) écrit aussi : « Mesure de *Saint Denis*, plus grande que celle de Paris. » Plus haut, lisez *saie* et non *soie.* (N. E.)

Denneaux, *s. m. p.* Démons. « Armes forgées « par mauvais art et brefs, charrois, sors ou invo- « cations de *denneaux*, etc. » (Edit de Philippe-le-Bel, sur les Duels, rapporté dans Du Cange, Gl. lat. au mot *Duellum*, col. 1684.) (1) On lit ibid. col. 1687 : « Invocations d'ennemis » dans le même sens, il faut peut-être lire *d'enneaux* en deux mots.

Dennotement, *s. m.* Ce mot se trouve dans le Mémorial *C.* de la Chambres des Comptes, au lieu de celui « d'Envoirrement » qu'on lit dans les Ord. des Rois de France, t. III, p. 11. — Voy. ibid. la note II.

Dénombrement, *s. m.* Terme de fief (2). Déclaration qu'on fait au seigneur dominant de tous les fiefs droits et héritages qu'on reconnoit et avoue tenir de lui. (Du Cange, Gloss. lat. où l'on voit *denombramentum* et *denominatio* pris dans le même sens.)

Denommement, *s. m.* Déclaration, aveu. Le même que « denombrement » ci-dessus. « Mandez « à tous nos baillis, et seneschaux, que il facent « crier et publier solennelment.... que tous ceux « qui tiennent aucunes choses de nous en fié, leur « baillent.... les vraiz et entiers denombremens de « tout ce qui il tiennent en fié de nous.... ès quiex « *denommements*, soit exprimé le dit fié ou fiez, le « lieu et chastellenie où ils sieent, etc. » (Ordonn. des Rois de France, t. V, p. 432 et 433, an. 1371) On trouve ibid. *Denomement* (3).

Denommer. [Intercalez *Denommer :* 1° Désigner : « Li *denomme* del lonc, del lé, Tute la moitié « del regné. » (Benoît, II, 4710) « Li jours qui « *denommés* estoit, approcha, » (Froiss. II, 261.) 2° Proclamer : « Assés tost apriés le revenue dou « roy Carle fu ordonnés et *denommés* messires « Phelippes, mainnés frères dou roy, duc de Bour- « goigne. » (Froiss. VII, 3.)] (N. E.)

Denoncement, *s. m.* Dénonciation [A]. Manifestation [B].

[A] Sur le premier sens, voyez les Dict. de Robert Estienne, de Cotgrave et d'Oudin. « *Denoncement* « ou accusation applegée. » (Laur. Gl. du Dr. fr.)

[B] On trouve *denoncement* dans le passage suivant pour l'action de se manifester :

.... Il eslit la povre gent
Por faire son *denoncement.*
Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 164, V° col. 1.

Denonceur, *s. m.* Dénonciateur (4). (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 651.) « Le denonceur possessio- « naire » étoit celui qui possedoit un héritage sur lequel on faisoit une nouvelle œuvre et qui faisoit la dénonciation de nouvelle œuvre. Il devenoit « *denonceur possessionnaire*, c'est-à-dire posses- « seur de la dénonciation qui est grande dignité en « procès. » (Bout. Som. rur. p. 828.)

Denonciateur. [Intercalez *Denonciateur :* 1° Courtier ou crieur : « Plusieurs bouchers, varletz « bouchers, marchans et autres facteurs et *denon-* « *ciateurs* d'iceulx marchans et bouchiers. » (Ord. IX, 335, an. 1408.) 2° Suppléant du vicomte dans l'île de Jersey. La fonction remonte au XIVe siècle, mais le mot n'apparaît que dans le jurisconsulte Le Geyt, à la fin du XVIIe siècle (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1877, p. 318-319).] (N. E.)

Denonciatif, *adj.* Qui dénonce. (Mémoires de Du Bellay, liv. IX, f° 274.)

Denonciation, *s. f.* L'action de dénoncer. Ce mot subsiste. En termes de droit, on nommoit « denonciation de nouvelle œuvre, » lorsque quelqu'un faisant « nouvelle œuvre au préjudice « d'œuvre d'autre : celuy qui sent que c'est en son « préjudice, le défend et denonce à non faire de « soy mesmes sans autre auctorité de soy mesmes. » (Bout. Som. Rur. p. 827.)

Denoncier, *v.* Dénoncer (Ordonn. des Rois de France, t. I, p. 80.) (5)

Denonciet, *part.* Annoncé. Mouskes dit, en parlant de l'Adoration des Mages :

Là s'ariesta u Dieu tenoit
La mere ki moult chers l'avoit :
Aouret l'ont et *denonciet.*
Ph. Mouskes, MS. p. 275 et 276.

Denotance, *s. f.* Marque, indice. Signe représentatif, représentation, désignation. (Dict. de Marot.)

Aux autres chars eut *denotance* mainte ;
Car chascun d'eulx portoit en son enceinte,
Une citée taillée au vif et painte
Representantes, etc. *(J. Marot, p. 157.)*

Denoter, *v.* Marquer, indiquer. (Monet.)

Denouer , *v.* Déboiter. « Se denouer la « hanche, » pour se démettre la hanche. (Mémoires de Montluc, t. I, p. 278.) « Et aucuns qui vouloient « aller aux escarmouches, se rompoient ou *des-* « *nouoient* les bras ou les jambes. » (Disc. politiques et mil. de la Noue, p. 788.) (6)

(1) L'éd. Henschel donne la même forme (II, 957, col. 3). (N. E.)

(2) A l'origine, le vassal montrait au seigneur tout de ce qu'il déclarait tenir de lui ; c'est la visite du fief, la *monstrée de terre*. De nos jours encore, dans la Bretagne, le beau-père montre à son futur gendre les terres qu'il donne en dot à sa fille et parfois aussi les domaines de ses voisins qu'il dit lui appartenir. Au temps de Beaumanoir, la déclaration de l'etat du fief est constatée par écrit, et l'*aveu* remplace la monstrée de terre. A partir du XIVe siècle, on y adjoint la description détaillée du fief, le *dénombrement.* (N. E.)

(3) Dans Froissart, il signifie nomination à un office (XII, 81) : « Le Barrois fut tout resjouy de ce present [faveur] et *denommement.* » (N. E.)

(4) Le cas sujet *denonceres* est dans Beaumanoir (LXVII, 20) ; *denunceor*, pour denonceur, est au Liv. de Jostice, 42. (N. E.)

(5) Le mot est déjà dans Thomas de Cantorbery, 78 : « Pur treis choses pur vus, que vus voil *denuncier,* Que od vus parler en ai mult grant desirier. » (N. E.)

(6) Le mot est dans Benoît de S[t] More (II, 6391) : « Kar entre nos e Franceis toz Nos ert liem d'amor e noz, Sens rompre mais, senz *desnoer.* » Le sens de *déboiter* est au reg. JJ. 129, p. 186, an. 1386 : « Icellui François... recouvra un autre cop sur l'espaule d'icellui exposant, dont il lui *desnoua* le bras. » De même au reg. JJ. 146, p. 282, an. 1394 : « Par cas d'aventure icellui Quoquemen *se desnoua* l'espaule. » Froissart donne une forme qui nous reporte au thème *disnodulare* et non *disnodare :* « Le conte *desnoulla* son jupon. » (Kervyn, XI, 95, var.) (N. E.)

Denoueure, *s. f.* Dénouement [A]. Déboitement [B].

[A] Dans le premier sens, ce mot exprime l'action de défaire un nœud. (Cotgrave et Monet.)

[B] Dans le second sens, *denoueure* désigne le « deboitement d'os. » (Monet.)

Denoumet, *part.* Dénommé, indiqué.

Et sel fist li rois adouber,
A jour *denoumet* et ounieste,
Moult hautement et grant fieste. *(Mouskes, p. 798.)*

Denouz, *adj.* Dénoué, sans lien. « Deux aultres « le chaulseront : mais soient les chaulses *denouz.* » (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 102.) On lit en marge : « c'est à dire sans jarretierres. »

Denqui, *adv.* Delà. (Borel.) (1)

Denrée, *s. f.* Revenu de deniers [A] (2). Marchandises, provisions [B]. Mesure [C].

[A] Le mot *denrée* signifie proprement ce qui vaut un denier, ce que l'on peut avoir pour le prix d'un denier. (Voyez Le Duchat, sur Rabelais, t. II, p. 260, note 64.) « Bertrand dist à Henry qu'il ne le lairoit « pas jusques à tant qu'il fust seigneur de toute « Espengne, et le faulx Pietre, qui sa vaillant femme « avoit fait mourir, n'en tendroit jà *denrée* (3). » (Hist. de B. Du Guesclin, par Ménard, p. 201.) De là on a dit : « Denrée d'honneur, » au figuré, pour la valeur d'un denier d'honneur, un peu d'honneur. « Le roy est si noble et si courtoys et si gentil de « cueur qu'il donneroit mille besans d'or pour « *denrée d'honneur* et de prouesse acquerir. » (Perceforest, volume I, fol. 153.)

[B] En étendant cette acception, l'on a nommé *denrée* toute marchandise ou provision de chose.

A chascun a donné soldées
Ou en deniers ou en *denrée* (4).
Blanch. MS. de S. G. fol. 184, R° col. 2.

Ce mot est pris au figuré dans le passage suivant : « Aussi ay-je oui dire que l'homme se doit tous« jours prendre au souverain bien à quelque « travail, ou coust que ce soit, car jà si cher ne « l'achetera que la *denrée* ne vaille au double. » (Percef. vol. V, fol. 74.)

[C] Enfin *denrée* s'est employé pour une certaine quantité, une mesure (5).

Se fust vins, bien eust beue sa *denrrée.*
Parton. de Blois, MS. de S. G. fol. 172, R° col. 1.

Le mot *denrée* est devenu presque aussi générique que notre mot « chose ». Ainsi on disoit : « Qui prend fagots, bourrées lates, bastons, « sactelle ou *denrées* faites de bois, outre le congé « du seigneur ou marchand, amende de soixante « sols parisis. » (Cout. de Péronne, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 601, col. 2.) Aussi Laurière, Gloss. du Dr. fr. l'interprète-t-il par « choses mobiliaires. » Il se disoit même des personnes.

Tel *denrée* lors Anglois urent :
Po de chevalier de valor
Remaint, qui ne fu mort cel jour.
Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 84, V° col. 1.

VARIANTES :

DENRÉE. Blanch. MS. de S. G. fol. 184, R° col. 2.
DENRIÉE. La Thaum. Cout. de Berri, p. 322.
DERRÉE. Laur. Gloss. du Dr. fr.
DESRÉE. J. Marot, p. 236.
DENREZ. Le Loyer des Foll. amours, p. 300.
DARRES. Britt. Loix d'Anglet. fol. 248, R°.
DERIENS. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 599.

Denrener. [Intercalez *Denrener*, vendre, commercer : « Thevenin et Henry se sont aliez et « acompaignez par bonne et vraye affinité et en « bauté de marchandise, pour faire et *denrener* au « profit commun leurdit mestier ensemble. » (JJ. 125, p. 110, an. 1384.)] (N. E.)

Dens, *prépos.* Dans.

Densom, *prépos.* Dessus. « *Densom* le chief; » depuis le sommet de la tête.

. . . . . Il le fendi en deux moitiés
Densom le chief jusques ès piez.
Rom. de Brut, MS. fol. 7, V° col. 2.

Dent, *s. f.* Ce mot subsiste avec ce genre et sous cette orthographe. On trouve souvent *dents*, au masculin, chez nos anciens auteurs.

Cecy est pour blanchir vos *dents*,
Si par temps ils deviennent ords. *(M. de S. Gel. p. 108.)*

Ce mot est employé au même genre, dans Percef. vol. VI, fol. 113, où cependant on le trouve aussi au féminin. Il nous reste à citer sous ce mot diverses expressions anciennes :

1° « Dent d'applique, » pour dents postiches. (Dict. d'Oudin.)

2° « Les dens devant sont bons, » façon de parler :

Tais-toy, *les dens devant sont bons* (6). *(E. Desch. p. 245.)*

3° « Parler à tous les dens, » parler des grosses dents, comme nous le disons dans le style familier.

Elle verroit jà sanz arrest
Parler à vous *à tous les dens. (E. Desch. p. 515.)*

4° « Qui est fait du dent », qui a la dent pleine, formée.

Princes, chevaulx qui est grans et plumiers
Et *faiz du dent*, est meilleur et plus sain
C'un roucin court jeune et en ses cuidiers,
Pour ce ne doit nulz homs amer poulain. *(E. Desch. p. 234.)*

(1) Cette forme est dans une charte de 1270 (Cart. de S. Vincent de Laon) : » *Denqui* au buisson outre le pierge selonc les terres S. Vincent, duques à la bonde Willaume, c'on dit le Flamenc. » (N. E.)

(2) C'est en ce sens qu'il faut entendre « *denrée* de cens » dans quelques anciens titres du domaine d'Orléans. « Item, une pièce de terre contenant *denrée* de cens. » (1389, duché d'Or. Censive de S. Jean de Brayes. — Le C. de D.) On disait *denrée* de terre comme *livrée* ou *soudée* de terre : « Nous avons eu et receu dudit Simon cent soudées et douze *denrées* de terre en fief. » (JJ. 121, an. 1309.) — « Une piece de terre contenant vingt *denrées.* » (JJ. 195, p. 1386, an. 1474.) (N. E.)

(3) On lit aussi dans Froissart : « Il l'en feroit si exent [de son heritage] que il n'en tenroit *denrée.* » (V, 364.) (N. E.)

(4) On lit dans un acte de 1319 (Du Cange, II, 795, col. 1) : « Et donra l'en à chascun povre que y sera, deux deniers, ou deux *denrées* de pain. » (N. E.)

(5) On trouve : 1° *Denrée* de pré (JJ. 199, p. 424, an. 1464) ; 2° *denrée* de pain (ch. de 1315 ; Du Cange, II, 795, col. 2) ; 3° *denrée* de paste (JJ. 103, p. 168, an. 1355). (N. E.)

(6) Car « Bonnes sont les *dents* qui retiennent la langue. » (Leroux de Lincy, I, 214.) (N. E.)

5° « Avoir la dent sur quelqu'un, » avoir l'avantage sur quelqu'un. « Luy pourroient donner le « siege, et par adventure le prendre, comme ceulx « qui *auroient la dent sur luy*, et estoient puissans « à l'advantaige. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, de 1502, p. 165 et 166.) Cette expression signifioit aussi « porter envie, » vouloit trouver à mordre sur quelqu'un, en vouloir à quelqu'un, avoir une dent contre lui. « Chascun le regardoit à merveil-« les pour les grandes proesses qu'il faisoit, tant « que les ennemys et envieulx mesmes qui *avoient* « *la dent sur luy* de ce qu'il avoit enchargé deux « escuz pour monstrer qu'il y avoit en luy la « proesse de deux chevaliers, se taisoient. » (Percef. vol. II, fol. 124.) « Mais le roy de France, « qui toujours *avoit la dent* sur le duc de Bourgon-« gne, le guerroyoit, et ce qu'il ne faisoit apparem-« ment, il le faisoit secretement. » (Mém. d'Ol. de la Marche, page 80.) On a dit « avoir » ou « porter « une dent de lait contre quelqu'un, » pour avoir de la rancune, en vouloir à quelqu'un. (Voy. Pèler. d'amour, p. 417.)

6° « Avoir la dent à quelque chose. » Avoir envie de mordre, être avide de faire une chose, y être acharné. « Quand Clisson fut logé, il appella ses « capitaines et leur dict : Beaux seigneurs, je scay « bien que le duc de Bretaigne envoira demain « courir devant Moncontour qui est au comte de « Penthievre, et gastera le pays, car il y *a* moult *la* « *dent*. » (Histoire de Loys III, duc de Bourbon, page 265.) [Ed. Chazaud, p. 210.]

7° « Tenir dent de poulain, » pour être jeune.

Je ne *tiens dent de poulain. (E. Desch. p. 223.)*

8° « Prendre au dent fauche et faucille », faire couper ou pâturer. « Aux mannans et habitans de « la ditte ville et paroisse, compectent et appar-« tiennent certain maretz qui est grand et spacieux, « auquel ils peuvent cacher, pasturer tout leur « bestail et y *prendre au dent, fauche, et faucille* « herbes hottes, et faire tourbes pour leur usaige, « sans le pouvoir mener hors de la ville et « paroisse. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 437.)

9° « Avoir le dent et le fauch, » pour avoir le droit de faucher et de faire pâturer les bestiaux. « Ont aussi divers marêts, premierement un qui se « nomme le grand marêt auquel ceux de Prouvin « *ont le fauch et le dent* où tous les dits manans de « Beauvain ont accoustumé cacher toutes les bestes « soubz la garde d'ung proyer, et y prendre pour « leur provision l'herbe que besoing leur est. » (Cout. de Beauvais, au Nouv. Cout. Gén. t. I, page 441.)

10° « Par mes dents », espèce de jurement. Un mari, surprenant sa femme avec son galant, se dit :

Dame, fait il, isnelement
Qui bome amenez caiens,
Vos le comparrez *par mes dens.*
Fabl. MSS. de S. G. fol. 55, R° col. 2.

11° « Malgré ses dents, » en dépit de lui ou d'elle. « Fut contrainte *malgré ses dents* luy rendre sa « robbe. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 191.) (1)

12° « Mettre sur dents, » exténuer, s'est dit métaphoriquement de l'esprit. Sosie, dans l'Amphitrion de Molière (Act. 1, Sc. 2), dit :

Tout cet embarras *met* mon esprit *sur les dents* (2).

13° « A dents. » La face contre terre (3). « Couchez « *à dents*. » (Contes d'Eutrap. p. 266.) « Le frappa « si durement que il le fist de rechief agenouiller « *à dens*. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 96.)

14° « Es dens, » pour en face, au visage. « Sei-« gneurs compaignons nous ne voyons pas l'ung « l'autre *ès dens*, mais rassemblons nous, car « quant ores nous serons tous ensemble, si aurons « assez affaire. » (Percef. vol. I, fol. 57.)

PROVERBES :

15° « Car dit le proverbe, *où la dent deult, la lan-* « *gue va* et dit l'Escriture qui de terre est, de terre « parle. » (Histoire de J. Boucic. in-4°, Paris, 1620, page 378.)

16° « Clerc jusques ès dents ». Nous disons encore : « Scavant *jusqu'aux dents*. » (Rabelais, t. I, p. 190.)

17° « Rage de cul, passe rage de dents. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 74.) Voy. d'autres proverbes et d'autres façons de parler dans Oudin, Cur. fr. et Dict. de Cotgrave.

[18° « C'est Bertran du Guesclin qui vient si « faitement ; Il nous tient à brebis, il nous *monstre* « *la dent*. » (Du Guesclin, v. 1164.)] (N. E.)

[19° « Les advocas n'en meurent guere, Qui « boivent avec leurs clients ; Ayant une bonne « matiere, Ils s'en *lavent* fort bien *les dents*. » (Jean Le Houx, Vau de Viré, 1.)] (N. E.)

Dentade, *s. f.* Coup de dent.

VARIANTES :

DENTADE. Bouch. Serées, p. 259.
DENTÉE. Oudin ; Du Cange, Gl. lat. au mot *Dentata.*

Dental. [Intercalez *Dental*, cep de charrue, au reg. JJ. 195, p. 916, an. 1473 : « Icellui Michiel « print ung *dental* d'araire en sa main. »] (N. E.)

Dent de chien, *s. m.* Chiendent. Sorte d'herbe. (Ménage.) [On la nomme aussi *vioulte.*]

Dent de loup, *s. m.* Hochet. On appelle *dent de loup*, à Metz, un hochet d'enfant. (Ménage.) (4)

Dent de lyon, *s. f.* Sorte d'herbe. « La fleur « de *dent de lyon* » signifie « vous perdez temps », selon la Recréation des Devis amoureux, p. 60 (5).

(1) On lit encore dans le Franc Archer de Bagnolet : « Or ça, il s'en fault retourner *Maulgré ses dentz* en sa maison. » (N. E.)
(2) On est arrivé là par la métaphore tomber de fatigue : on *tombe* la tête la première, on est *mis* sur les *dents* et on y demeure : « L'infanterie *demeura sur les dents*. » (D'Aub., Hist., III, 9.) (N. E.)
(3) On trouve encore *en dens* (Froiss., VIII, 35) : « Il le reverse tout *en dens* sus le col de son cheval. » Mais *à dens* est plus fréquent : « Et Berte gist *à dens* par dessus la bruiere. » (Berte, XX.) Une heure envers, une heure *adens*, donne aussi la Rose (2444). (N. E.)
(4) C'est aussi la cheville qui arrête la soupente d'une voiture. (N. E.)
(5) C'est le pissenlit commun ou la couronne de moine. (N. E.)

Dente de massonnerie, *s. f.* Terme d'architecture. « Le voisin et comparçonnier peut percer « tout outre la muraille commune, pour asseoir « ses sommiers et autres bois et pierre, en rebou- « chant les pertuis et les remettant en estre, tel « qu'ils estoient auparavant ; neantmoins il ne « peut asseoir les bouts des dits sommiers tout « outre la dicte muraille, ains doit laisser espace « pour faire une *dente de massonnerie* du costé du « voisin. » (Cout. de S. Mihiel, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1057.) « Pour asseoir les boutans, lauzie- « res, jambages simaises et aboutées de cheminée, « armoires, arcades, esviers, fossez de cuisine et « choses semblables en muraille commune, on la « peut percer d'outre en outre en reparant neant- « moins et rebouchant les trous et pertuis qu'on « aura fait en icelle ; laissant espace, d'autre costé « pour faire une *dente de massonnerie* de l'espais- « seur d'un pied et la main. » (Cout. de Gorze, Ibid. page 1090.)

Dent de rat, *s. f.* Sorte de dentelle. (Oudin.)

Denté, *adj.* Aigu, piquant, mordant [A]. Déchiré à coups de dent [B].

[A] Dans le premier sens, on lit : « Perdre une sail- « lie gaillarde et piquante d'esprit, ou un mot *denté* « et plein d'aiguillon, sans mettre aucun frein ny « arrest à leur langue ou plume, ne doutent de le « faire esclater contre le meilleur de leurs amis au « péril de le perdre. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 93.)

[B] On disoit aussi *denté* pour déchiré à coups de dent. « Ses habits estoient tous deschirez, et luy « *denté* en plusieurs parts. » (Contes de Chol. f° 208.)

« Dens dentez », peut-être la bouche meublée, façon de parler figurée que nous trouvons en ce passage dont le sens n'est pas aisé à déterminer :

Telz prometteurs sont de ceuz decepvenz
Qui de voir dire n'ont plus les *dens dentez*. *(E. Desch. 222.)*

Dentée. [Intercalez *Dentée*, coup sur les dents : « Salatiel emporta sa *dentée*. » (Agol. v. 804.)] (N. E.)

Denteler, *v.* Déchirer à coups de dent. Au figuré, on disoit : « Nous contredisons, *dentelons*, « mocquons, blasmephons la parole de Dieu. » (Mém. de Charles IX, t. I, fol. 97.) On lit (Ibid) : « Quant à ce mot de *denteler* nous ne savons qu'il « veut dire, si non que vous entendiez reprendre « ces dentelettes que font nos femmes et que nous « portons à nos chemises. »

Dentelette, *s. f.* Diminutif de dent [A]. Diminutif de dentelle [B].

[A] Le premier sens se trouve dans les Poësies de Jacq. Tahureau, page 251.

[B] Ce mot est mis pour les dentelles dont on garnissoit les chemises en 1571. (Mém. de Charles IX, t. I, fol. 97.)

Denteleure, *s. f.* Partie de la gueule des chiens. La partie du palais. Nos anciens auteurs qui ont écrit de la Vénerie, se servent de ce mot pour exprimer le palais de la gueule d'un chien. (Salnove, p. 329.)

Dentelle, *s. f.* Entaille ou crénelure. Ornement qui se met dans les frises. (Oudin.)

Denterelle, *s. f.* Sorte de maladie.

Je tais encore la verolle gouteuse,
La *denterelle* et pellade honteuse. *(J. Du Bell. p. 492.)*

Denteure, *s. f.* L'enfance. Proprement l'âge où l'on fait ses dents : « Aussi dit-on que ce que on « aprent en *denteure*, on veult tenir en vieillesse. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 134.) (1)

1. **Dentiers**, *s. m. p.* Ratelée. Je me sers de ce terme pour rendre celui de *dentiers* qui, au sens propre, désigne un rang de dents, mais s'emploie d'ordinaire au figuré pour exprimer une multitude, une quantité de choses de même nature, de même espèce.

Pour une devise aviser ;
Je n'en sai que le deviser :
J'en auroie une volentiers
D'une flour, c'est un grand *dentiers*.
Prendrai-je dont violette ?
Je ne scai, etc. *(Froiss. p. 165.)*

2. **Dentier**, *s. m.* Partie du heaume. La partie du heaume ou du casque qui couvre la bouche. (Oud.)

Dentin, *s. m.* Sorte de maladie. « S'il est accous- « tumés de maladie, qui vient soudainement come « de goute, arterique ou *dentin*. » (Citation de Du Cange, au mot *Campiones*.) (2)

Dentre, *prép.* Dedans. On voit *deinter*, dans le même sens, au Gl. lat. de Du Cange (3).

Dentu, *adj.* Qui a des dents.

Aucuns *dentuz* d'une machoire fiere
Claquent leurs dents. *(Baïf, fol. 21.)*

Denyse (Le roi de S[t]). Expression employée pour désigner le roi de France, dans l'Histoire de France, en vers, à la suite du Roman de Fauvel.

Deodande, *s. f.* On appelle ainsi les morts arrivées par aventure et causées par des animaux ou par des choses inanimées ; par un coup de pied de cheval ou de corne de bœuf, etc., ou par l'écroulement d'une maison ou le naufrage d'un navire, etc. (Voyez Du Cange, au mot *Deodanda*.)

Deoir, *s. m.* Devoir, redevance. « Thomasse de « Niaille déguerpie de M. Hambertigny avoue tenir

(1) On lit déjà dans Gautier de Coinsi, d'après Dochez : « Qu'aprent poulain en *denteure*, Tenir le veut tant come il dure. » On lit aussi dans Deschamps (fol. 220) : « J'aim par amour la plus belle figure Que nulz homs puist de ses yeux regarder ; Courte et grosse est, et s'a la *denteure*, Groin et cheveux com hure de sanglier, Barbe au menton ; elle me fait trembler. » (N. E.)

(2) Carpentier corrige ainsi d'après son ms.: « Se on est acoustumés de maladie qui soudainement vient, comme de goute article ou de autre. » (Ed. Henschel, II, 65, col. 2.) (N. E.)

(3) Ce mot est : 1° Préposition : « Ainsi vous vous retrouveriés *dentre* deux selles, le cul à terre. » (Froiss., XI, 388.) 2° Adverbe : « Quand il se furent ensi ordonné, li quatre patron dessus nommet, dont chascuns estoit en une galée par soi et entre ses gens, se misent en frontiere tout *dentre* et aprochierent les Engles vistement et radement. » (Id., VIII, 125.) (N. E.)

« du mesme à hommage lige, à un chien à oriel de « *deoir* le manoir de Fontaines Debrusle. » (Beaum. Notes, p. 407.)

Deonandi. C'étoit ordinairement le nom des oblats des monastères. (Préface de Mabillon, p. 538.)

Deoppilatif, *adj*. Désopilatif. (Cotgrave.)

Deoppiler, *v*. Désopiler. (Monet et Oudin.)

Depairer, *v*. S'en retourner.

Puis *depaira* à S[t] Denis.
A grant honte, ce m'est avis. *(R. de Rou, p, 229.)*

Depaisié. [Intercalez *Depaisié :* 1° Furieux, au Roman de Cléomadès : « Moult durement fu *depaisié* « Le roi Carmans et courechié. » (Du Cange, II, 878, col. 2.) 2° Fou : « Icelle suppliante affoiblie de « teste et devenue par heures aussi comme fo- « lieuse,... traversoit jour et nuit par champs, par « boys et par ville comme furieuse et femme « *despaisiée*. » (JJ. 107, p. 377, an. 1375.)] (N. E.)

Depaistre, *v*. Paître. (Cotgr. et Oudin.)

Depané, *part*. Déchiré, mis en lambeaux. (Caseneuve, Origine de la langue françoise.) Un ancien poëte, parlant des chrétiens conduits par Pierre l'ermite dans la conquête d'Outremer, dit :

La peussiez voir tant viez dras *depannez*
Et tant grande barbe, et tant ciez hurpez.

VARIANTES (1) :
DEPANÉ. Du Cange, Gl. lat. au mot *Depanare*.
DESPANÉ. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1066 (2).
DEPENAILLÉ. Mém. de Sully, t. I, p. 348.
DESPENAILLÉ. Oudin, Cotgrave.

De par Dieu. Expression employée dans les combats en champ clos. « Le maréchal qui sera « sous l'échaffaut du dit seigneur juge qui est au « milieu du champ, tenant le gage en sa main, « criera par trois reposées d'Ave Maria, laissez les « aller, et à la derniere dira pour faire leur devoir « *de par Dieu*. » (La Jaille, du Champ de Bataille, fol. 54.) Ce cri est encore usité en Bourgogne lorsque le pressureur veut faire arrêter absolument ceux qui tournent la roue.

Deparler, *v*. Depriser. « Toutesfois iceluy sei- « gneur de l'Isle Adam fut moult *deparlé* (3) et « blasmé, pour ce qu'ainsi negligemment par faute « de guet il avoit laissé perdre la dicte ville de « Ponthoise : et par especial les gouverneurs du « daulphin en furent très malcontens. » (Monstr. vol. I, folio 279.) (4)

Deparquer, *v*. Sortir d'un lieu. « Voyant le « desarroy, je *deparquay* du lieu. » (Rab. t. III, p. 151.) « Courrurent un cerf *desparqué*, » c'est-à-dire sorti de son fort. (Print. d'Yver, fol. 114.)

Deparsoner, *v*. Injurier.

Filz a vilein vos oi blasmer
Et laidir et *desparsoner*. *(P. de Bl. p. 164.)*

On lit *depersoner* dans le même sens, Gloss. lat. de Du Cange, au mot *Depersonare*, sous *Dispersonare*.

Départ, *s. m*. Séparation [A]. Divorce [B]. Département [C]. Délai [D].

[A] Au premier sens de séparation, on trouve :

Mort pourra bien des corps faire *depart*
Mais nul malheur n'aura jamais puissance
De mettre un cœur des deux autres à part.
Les Marg. de la Marg. fol. 368, R°.

[B] Pour divorce, on a dit :

Il a se cause failli
Et encor s'il a ce prouvé
Le *depart* lui est reprouvé. *(Ibid. fol. 491.)*

[C] Pour département, district » : « Chascun eut « son *depart* et quartier. » (Mém. de Charles IX, t. I, fol. 333, R°.)

[D] On lit « départ » pour délai, » dans les Ordonn. t. II, p. 48. « Sans *depart*, » sans délai, mais il faut lire déport.

Département, *s. m*. Départ [A]. Séparation [B]. Divorce [C] (5). Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *discessus*, *dissidium* et *divortium*.

[A] Il est employé au premier sens de départ, dans ce passage : « Alors sa femme rusée et malicieuse « feignant d'être marrie de son *departement*, le « caressoit en le priant de demeurer quelque temps « avec elle. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 83.) « Faire « *departement* d'un lieu, » le quitter, l'abandonner, s'en éloigner, en partir. (Eustache Deschamps, folio 188.) *Departement* est employé pour sortie hors du royaume dans les Ord. des Rois de France, (t. III, p. 376.) (6)

[B] De là on a dit *departement* pour séparation (7) : « Le chastel de Dulcem [Tuchan] qui sied en l'arche- « vesché de Narbonne, entre le royaume d'Arragon « et le royaume de France, droitement sur le *depar-* « *tement* des terres (8). » (Froissart, liv. III, p. 156.) C'est selon cette même acception qu'on a dit *departement* pour exprimer, en matière de procès, l'action de « départager » les juges. (Ancien Cout. de Normandie, fol. 40.) (9)

(1) Aux Miracles de N. D., on lit encore : « Aval la vile vit un homme ; Nus fu, despris et *depané*. » (N. E.)
(2) De même au Roman d'Alexandre : « Et la broigne du dos deroute [*disrupta*] et *despanée*. » (N. E.)
(3) Un ms. de S[t] Victor (Du Cange, II, 877, col. 3) donne la variante *deparoler :* « Plusor s'asanblent aus places et aus rues, si *deparolent* lor voisins, et les vis et les morz. » (N. E.)
(4) Au XII[e] siècle, il signifie dédire : « Et dist li rois : tot ce laissiés ester ; Li donz est faiz ; ne m'en puis *deparler*. » (Raoul de C., 12.) Froissart dit comme Monstrelet : « Si fu moult diffamés et *deparlés* de ses gens meismes de ceste aventure. » (II, 15.) Il lui donne aussi le sens de : 1° Railler : « Enssi en yaux regardant et *deparlant*, se tint là Camdos un espace. » (VII, 447.) 2° Parler : « La matiere estoit bien telle et si grande qu'elle demandoit à estre *deparlée* en plusieurs et diverses manières. » (Id., XV, 48.) (N. E.)
(5) Il signifie aussi : 1° Partage : « Iceulx deux freres eurent guerre mortelle ensemble pour *departement* de terres. » (Froiss., XI, 310.) 2° Fin : « Sus le *departement* de le feste. » (II, 255.) (N. E.)
(6) Par suite, on a dit : estre sus son *departement*. (Froissart, III, 256.) (N. E.)
(7) Et plus spécialement frontières : « *Bifinium. Departement* de deux terres ou de deux païs. » (B. N. l. 7684.) (N. E.)
(8) « Devant les dicques de Hollande sur le *departement* de la terre. » (II, 67.) (N. E.)
(9) C'est aussi le sens dans la Coutume du duché d'Orléans : « Et dudit chemin à aller jusqu'au *département* et coing qui fait la séparation... et de ladite *départie* desdits chemins. » (1668, Déclaration du Grand-Villiers. — Le C. de D.) (N. E.)

[C] Nous trouvons *departement* pour séparation de mariage, divorce, dans les Doctr. de Sap. fol. 37 (1).

VARIANTES :
DÉPARTEMENT. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 44.
DEPERTEMENT. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 315.

Departerres, *s. m.* Distributeur. Le S. Esprit est appelé « large *departerres* de graces (2) » dans les Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 178.

Departeur, *s. m.* Qui partage [A]. Qui part [B] (3).
[A] Sur le premier sens de qui partage. (Voyez Oudin et Cotgrave.)
[B] *Departeus* est traduit dans le Gloss. du Père Labbe, p. 485, par le mot latin *abiens*, qui s'en va, qui abandonne un lieu, et il est pris en ce sens dans ces vers :

. . . . Fors que j'ay
Veu conquerir honneurs,
Mainte fois aux *departeurs*,
Qui ailleurs avoient profit et glay. *(E. Desch. p. 102.)*

VARIANTES :
DEPARTEUR. Oudin. Cotgrave, Dict.
DEPARTEUS. Labbe, Glossaire.

Departie, *s. f.* Départ, séparation (4). (Dictionn. de Cotgrave et Oudin.) Madame de Verneuil n'ayant pas suivi Henri IV au voyage de Savoie, on lui attribua la chanson *Charmante Gabrielle :*

Cruelle *départie*,
Malheureux jour,
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour.

1. Departir, *v.* Partir d'un lieu, le quitter [A]. Séparer [B]. Distribuer [C]. Décider, juger [D] (5). Le mot *departir*, dans S. Athanase, Symb. fr. 2ᵉ traduct. répond au latin *separare*. Dans les Loix normandes, au latin *discedere, amovere, dividere*. Dans S. Bern. répond au latin *diripere*, *distinguere*, *dividere*, *segregare*, *abstrudere*, *discernere*, *dispertire*, *dijudicare*, *excutere*, *privare*, *scindere*, *discedere*, *dispergere*.
[A] Pour « partir d'un lieu » :

Lors est le roy de Lyon *departy*. *(Marot, p. 69.)*

Dans ce même sens, on disoit, en employant l'infinitif comme substantif :

Au *despartir* me donna charge expresse
De les guider. *(M. de S. Gelais, p. 47.)*

De là, on disoit *se départir* (6), pour quitter, abandonner une chose, et nous le disons encore. (Ord. tome III, p. 187.) Et *soy departir*, pour s'en aller. (Jurain, Histoire du Comte d'Aussonne, p. 26, titre de 1229.)
[B] Pour « séparer, » diviser (7). « L'on doibt « detrancher et *departir* tous leurs membres par « pieces. » (Arrest amor. p. 395.) « Voulant secou- « rir un de ses amis qu'un autre vouloit tuer, tira « son espée pensant les *departir*, mais la fortune « *depart* les grandes presses. » (Gérard de Nevers, 2ᵉ partie, p. 105.)
[C] Pour « distribuer (8). » (Voy. Glossaire de Marot.) Cette acception n'est pas encore absolument hors d'usage.
[D] Enfin pour « décider, juger » :

Si lor a dit que soit rendus
Li jugement : trop est tenus.
La roine s'en coreçoit
De cou que trop i demeroit ;
Ja le *departissent* avant.
Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 57, V° col. 2.

2. Departir. [Intercalez *Departir*, pris substantivement (D. C. sous *Demorari*) : « Et tes seoirs et tes « esters, Tes *departirs*, tes demourers Soient tempré « sans mesprison. » (Roman du Riche et du Ladre.)] (N. E.)

Departissement, *s. m.* Départ. (Cotgrave.)

De par vous. Selon vous, à votre compte, selon votre avis.

Je ne vous quier nulle folie ;
D'avoir nom d'ami vous supli
De par vous ce seroit sotie. *(E. Desch. p. 270.)*

Depasser, *v.* Terme d'escrime. L'infinitif de ce verbe est employé comme substantif dans le passage suivant : « Exille getta ung coup merveilleux après « ung *depasser* qu'il fist pour en rompre ung autre. « Si ferit son compaignon à descouvert tellement « que de la pointe de l'espée, il luy trencha planté « de ses cheveulx qui luy gisoient sur le front. » (Percef. vol. V, fol. 8.)

Depassionné, *adj.* Passionné, outré, furieux. (Oudin.) « Le fait de chaude fureur courir de çà, de « là, d'un costé et d'autre, despitant, menaçant, « provoquant, battant les hayes et buissons à « grandz coups d'espée ruez en vain par ire *dépas-* « *sionnée.* » (Alector, Rom. fol. 14.)

Dépatrouiller (se), *v.* Se débarrasser, se dépêtrer. (Oudin) « Incontinent on voit mille espées « desgainées autour de Balde, lequel ils enserrent

(1) Ce sens est dans un Digeste ms. du XIIIᵉ siècle, fol. 272 : « *Departemenz* est diz de la diversité à ceus qui sont assemblez par mariage, ou por ce que cil qui despiecent leur mariage s'en vont en diverses parties. » (N. E.)
(2) On lit encore au *Lai du Conseil :* « Dame c'est un tains de folie Qui par le païs est espars ; Li *departerre* en fist granz pars. » C'est le cas sujet du mot suivant. (N. E.)
(3) On dit aussi « affineurs et *departeurs* d'or et d'argent. » (Edit, 14 juin 1549.) (N. E.)
(4) On lit déjà dans Roland (v. 1736) : « Einz le vespere, ert mult gref la *departie.* » Dans Couci, v. 225, il signifie obstacle : « Nuls escoudis Ne pouroit faire *departie* De vous servir toute ma vie » ; de même dans le Menest. de Reims, § 371 : « Biaus très douz fiuz, comment sera ce que mes cuers porra souffrir la *departie* de moi et de vous ? » (N. E.)
(5) Il signifie encore : 1° Achever : « Doel i averat, enceis qu'ele [la bataille] *departed.* » (Roland, v. 3480.) 2° Borner : « Sus une riviere qui *depart* Escoce et Engleterre. » (Froissart, II, 264.) N. E.)
(6) La forme réfléchie signifie encore : 1° Partir : « Si *se departirent* en diviers lieux. » (Id., II, 157.) 2° Prendre fin : « Durerent ces grandes festes plus de trois sepmaines ainchois que elles *se departesissent.* » (II, 193.) (N. E.)
(7) Ce sens est dans Roland (v. 2946) : « L'anme de mei me seit oi *departie.* » De même dans la Coutume du duché d'Orléans : « Ne *départirent* ensemble jusques à dimenche... sauf les dits compaignons... qui *se départirent* de la compaignie. » (1411, Justice. — Le C. de D.) (N. E.)
(8) Ou attribuer : « Fais d'armes doivent estre donnés et loyaument *departis* à ceulx qui par proesce y travaillent. » Froiss., II, 5.) (N. E.)

« de près, mais iceluy faisant un saut, se *dépa-* « *trouille* d'entr'eux. » (Merlin Cocaie, t. I, p. 125.) « Mille personnes veulent assommer Balde tombé « sous mille pierres, mais il se *despatrouille* habile- « ment de dessoubs le monceau de pierre. » (Ibid. page 294.)

Depecemant, *s. m.* L'action de mettre en pièces. (Monet.)

Depecer, *v.* Mettre en pièces, démembrer, diviser. (Cotgr. Monet.) (1) On voit *depescare*, *depeciare*, *depezatus et depitare*, dans le même sens, au Glossaire latin de Du Cange. « Lors cuidierent il « bien que li ost fut faillie, et *depeçast*. » (Villeh. p. 24.) Du Cange le traduit ainsi : « Estimans bien « que par ce moyen le camp se romperoit et que « l'entreprise seroit faillie. » Borel, dans son Dict. rend mal *depeçast* par manquât.

Armés s'en fu, si ala el tournoy
V. el sousri ses armes *dépechier*.
Anc. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 126, V°.

« Or vous prie de bon cueur, courons sus à ces « deux chevaliers que nous avons presens devant « nous ; si les attournons telz que les Loudieres qui « cy les attendent, n'y puissent venir à temps qu'ilz « ne soient *depeschez* par membres. » (Perceforest, vol. I, fol. 89.)

« En cheant sa gorgerette estoit *depecée* et en « avoit on peu veoir le bout de sa chemise. » (Arr. amor. p. 49.)

« *Depecer* son fief » c'est le démembrer. (Cotgr.)

VARIANTES (2) :

DEPECER. Gloss. de l'Hist. de Bretagne.
DEPESSER. Opusc. de P. Enoc, p. 80.
DESPECER. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 503.
DESPIECER. Percef. vol. I, fol. 128, R° col. 1.
DESPIESCER. Faifeu, p. 85.
DESPECIER. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 552.
DEPIECER. Id. t. I, p. 110.
DEPECIER. Id. t. I, p. 451.
DEPECHIER. Rom. de Rou, MS. p. 77.
DEPETIER. La Thaum. Cout. d'Orléans, p. 464, tit. de 1137.
DEPESCHIER. Rom. de Rou, MS. p. 202.
DEPOICER. Marbodus, col. 1640.
DEPECER. Ibid. et dans le MSS. de S. Victor.

Depeceure, *s. f.* Crevasse, fracture.

.... La mestre tour si très gente
Sans *dépeçeure* et sans fente. *(G. Guiart, p. 63.)*

Depechemant, *s. m.* Presse, hâte. (Monet.)

Depecheur. [Intercalez *Depecheur de commuigne*, dans une charte française de Jean comte de Ponthieu, pour la commune d'Abbeville, 1184 : « Il est estauli que nusles marcheans venans à « Abbeville mespregne à destourber dedens le « banlieue,... se meismes chil bourgois aront pevu « prendre lui ou ses choses, il feront justiche tant « de lui que de ses coses, tant comme de *depecheur* « *de commuigne*. »] (N. E.)

Depeinturer, *v.* Effacer ce qui est peint. « Quand il fut question de refaire l'asne qu'ils « avoient *depeinturé* en lieu qu'il n'estoit point « basté, ce bon maistre sans y songer va baster et « sangler celuy là qu'il luy fist en mesme lieu ou « estoit l'autre. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 105.)

Depeller, *v.* Chasser. (Cotgrave et Oudin.)

Depelucer, *v.* Eplucher. Il semble que ce soit le sens de ce mot dans ces vers :

Mors, va à Biaumes tot corant
A l'évesque qui m'aime tant
Et qui tosjors m'a tenu cher ;
Di li qu'il a ces contremans
E jor à toy, et ne sai quant
Lui peut dou tost *depelucer*
Sa vie et sa nef espuiser....
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 103, R° col. 1.

Dependement, *s. m.* Dépendance. (La Thaum. Cout. de Berri, p. 372.)

Dependices, *s. m. p.* Dépendances. « Quicon- « que voudra poursuivre pour action reelle ou « personnelle, terre et seigneurie tenue en pairie « ou les seigneurs en possessans, pour et à cause « d'icelle terre en pairie ou des *dependices*, faire le « conviendra, en notre dite cour à Mons laquelle est « le seul juge. » (Chartres de Hainaut, au Nouveau Cout. Gén. t. II, p. 48.)

Dependierres. *s. m.* Dépensier. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *dispensator*. (Oudin et Monet.)

Et s'il estoit larges donnere
Aussi iert il biaus *despendere*. *(Ph. Mousk. p. 783.)*

« L'en ne doit cessier l'aministration de leurs « biens à foux *despendierres* ne à povre personne, « se il ne fet seurté de rendre bon conte. » (Beaum. page 92.)

Dependre, *v.* Dépenser, consommer, dissiper (3). Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *expendere*. (Nicot, Monet, Ménage.) On voit *despendere* dans le même sens, Glossaire latin de Du Cange. « L'un « deux craignant le coust, se logea pour moins « *dependre* en un cabaret. » (L'Amant ressuscité, p. 341.) « Tu *despens* liberallement. » (Les Touches de Des Accords, folio 34, V°. — Voyez DESPENDRE.)

CONJUGAISON :

Despenge, au subj. Dépense. (Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1318.)

Depenner, *v.* Dépecer, déchirer, dissiper. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *discerpere* et *dissipare* [Voyez DEPANÉ].

Depens, *s. m. p.* Dépense [A]. Nourriture [B]. Terme de pêche [C].

[A] Le sens propre de ce mot est dépense (4) en général. « Rendre compte de leur receptes et de leur « *depens*. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 82.)

Ne fay passer *despens* ta revenue. *(E. Desch. f. 12.)*

(1) On lit déjà dans Roland (v. 837) : « Entre mes puinz me depeçout ma hanste. » (N. E.)
(2) Voyez aussi Menestrel de Reims, § 313 ; Joinville, § 625, § 818. (N. E.)
(3) Dans Froissart, *se dependre de...* signifie en découler ; « Toutes les incidences qui *se dependent* de ces besoingnes, seroient trop longues à relever. » (XIV, 269.) (N. E.)
(4) *Depens* vient de *depensum*, comme *depense* de *depensa*. (N. E.)

C'est en ce sens qu'on a dit « A communs despens « et à petits despens. » « Les crediteurs ne pour« ront faire mettre leurs debteurs impuissans de « furnir à leur debte fors à *communs despens* jus« ques à ce qu'ils seront condamnez, et après les « sept jours passez ensuivans la condemnation et « qu'ils auront esté admonestez qu'ils seront mis à « *petits despens*, jusques à ce qu'ils auront furny « par deshéritance de leurs biens heritiers ou « autres devoirs requis en la loy.... Tous prison« niers *à communs despens* auront paille, lict « dessus, linceux et couvertoir y servant, et les « autres *à petits despens*, auront tous les huict « jours nouvelle paille avec un couvertoir. » (Cout. de Hainault, au N. Cout. Gén. t. II, p. 130.)

[B] On a appliqué ce mot à la dépense particulière de la nourriture, et de là on a dit *depens* pour « nourriture. » «... Les femmes qui se loueront « pour aucune besongnes faire en la ville de Paris « ne pourront prendre par jour que douze deniers « sans *despens*, et si elles ont *despens* (1), six deniers, « non plus. » (Ord. des R. de France, t. II, p. 377.) C'est en ce sens qu'on a dit : « Lui fist avoir chevau« cheures et *depens* pour aller jusqu'à Rome. » (Contin. de G. de Tyr, Martène t. V, col. 625.)

[C] *Depens* semble être un terme de pêche dans une Ordonnance portant réglement pour la pêche des poissons des rivières. Après l'énumération des différens instrumens qui servent à pêcher, on lit : « Que l'on ne batte aux arthes, ni au gros aux « alles, et que vraye chance, arbre, ne luevre, et « que l'on y adjoingne boisse et *depens*. » (Ordonn. des R. de Fr. t. I, p. 793.) Ce mot au lieu de ces mots, on lit dans le Grand Coutumier de France, qui rapporte cette même Ordonnance : « Des eaues « et forests.... que l'on ne batte aux arches ne aux « herbes, et que braye à chauce ne coure et que « l'on ny adjoigne bousset espais. » (Grand Cout. de France, p. 28.)

Depense, *s. f.* Petit vin [A]. Vin en perce [B]. Office [C] (2).

[A] On a nommé *depense*, etc. le vin qu'on fait pour les valets, avec de l'eau cuvée sur le marc du raisin pressuré. (Dict. de Monet, au mot *Depanse*.) On voit *vinum expensabile*, dans le même sens, au Gl. lat. de Du Cange.

[B] *Despense et dispense* se sont dits aussi du vin qui est en perce depuis longtemps. (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 531.)

[C] On nomme encore *depense*, parmi le peuple, en quelques provinces, le lieu que nous appelons l'office. On a dit en ce sens : « Le pain de sa *depence* « et le blé del grenier. » (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 345, V° col. 1) (3).

VARIANTES :

DEPENSE. Orth. subsistante.
DEPANSE. Monet, Dict.
DESPENSE. Gloss. du P. Labbe.
DESPENCE. Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 74.
DESPENSSE. Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LXI, col. 15.
DISPENSE. Ord. des R. de Fr. t. II, p. 531.

Depensier. *s. m.* Dépensier, celui qui fait la dépense d'une maison ; on le trouve au nombre des officiers de la maison du roi Charles VIII, dans André de la Vigne. (Voyage de Charles VIII, à Naples, p. 119.) (4)

Deperdre, *v.* Perdre, détruire.

Si ot tot le sien *desperdu*.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 58, R° col. 2.

Deperz, *s. m. p.* Pertes. « Bons amis je vous « tendrai les *deperz* (5) et les corros que vos avez « endurés, comme loiaus amorous, si me rent et « doins à vos. » (Chr. du XII[e] siècle, MSS. de Bouh. folio 214, R°.)

Despermenant, *adv.* De tout temps, de toute éternité, de toute ancienneté. (S. Bernard, Sermons fr. MSS. p. 168.)

Depesche, *s. f.* L'action de hâter [A]. L'action de se débarrasser [B]. Message, commission, expédition [C]. Billet [D].

[A] Proprement, ce mot désigne l'action de faire une chose en diligence. (Nicot et Robert Estienne.) « Pourveu que le dit moulin, ou moulins, *sub* « *eodem tecto*, soient suffisans pour la mouture et « *depesche* des dits bleds et grains. » (Cout. du Comté d'Angoulesme, au Cout. Gén. t. II, p. 628.)

[B] De là, ce mot s'est appliqué à l'action de se débarrasser promptement d'une chose incommode. Ainsi on disoit : « Demandans la depesche, » pour demandans à être débarrassés. « Ceux de la syna« gogue ouyrent que Christ étoit caché au désert, « et pourtant n'en demandans que la *depesche* (6). » (Apol. pour Hérodote, p. 462.)

[C] Tout message, toute commission qui supposoit de la diligence fut aussi nommée *depesche*. Ce mot est demeuré en usage en ce sens, pour exprimer les ordres que les princes ou leurs ministres expédient. On l'employoit dans un sens encore plus étendu comme on va le voir dans les passages suivans : « Or ay-je laissé à vous dire que peu après

(1) Le passage suivant de Joinville, § 400, explique cette expression : « Car je ferai acheter toutes les viandes en ceste ville, et vous retieing touz desorendroit *aux despens* dou roy. » (N. E.)

(2) Le sens actuel est dans Alebrant (fol. 38) : « Li philosophe apeloient l'estomac *despense* du cors ; car ausi com vous veés que de le *despense* de l'ostel sont aministré li norrissement à ciaus de l'ostel... » Par suite, Deschamps (Adm. de l'hôtel) écrit : « Mais quant ce vint au fait de la *despence*, Il restraingnit eufs, chandelle et moustarde, Et oublia vin, char et finance. » (N. E.)

(3) « Allez vous en à la *despense* demander à desjeuner. » (Desper., 75[e] conte.) (N. E.)

(4) On lit déjà dans Raoul de C. (76) : « Les napes metent sergant et *despencier ;* Au dois s'asient li vaillant chevalier. » (N. E.)

(5) « Le suppliant regarda que icelle ferme avoit pris à trop grant pris, par lequel estoit moult perdans, et que pour iceulx *depers* il ne pourroit bonnement paier. » (JJ. 114, p. 113, an. 1378. » (N. E.)

(6) « S'elle estoit plus vieille d'un tiers, Je la prendrois plus volontiers, Car la *depesche* en seroit prompte. » (Marot, III, 178.) (N. E.)

« la *depesche* de M. de Lautrec pour aller à « Naples. » (Mémoires de Du Bellay, liv. III, fol. 85, R°.) « Les seigneurs.... voullurent retourner à leurs « pays et après avoir eu bonne *depesche* et forces « presens du roy, etc. » (Mémoires de Fleury, MS. p. 232.) « Fit faire le roy bonne *depesche* à la dite « royne Marie de tout le douaire qu'elle avoit en « France. » (Ibid. p. 212.)

D Enfin on trouve *depesche* pour « billet, » promesse par écrit. « Lui porta la *depesche* de 50 mille « écus que ledit roy d'Angleterre consentit de fournir. » (Mémoires de Du Bellay, liv. IV, fol. 99.)

Depeschement. [Intercalez *Depeschement de fié*, démembrement d'un fief, au reg. JJ. 74, p. 504, an. 1342 : « Comme Jehan de Moulineaux nous eust « signifié que il avoit acheté de Guillaume Guichart « chevalier certains heritages assis en la paroisse « de Bermeres sur la mer; lesquiex par tant de « temps, qui n'est memoire du contraire, ont esté « tenuz par un fié de chevalier franchement, « avecques court et usage en basse justice des « evesques de Baieux, jusques à temps que n'a « guères, pour ce que l'en disoit que le dit cheva- « lier y avoit fait aucuns *depeschement de fiez*, « nostre amé et feal conseiller l'evesque à present « de Baieux avoit [fait] prendre et arrester en sa « main la court et l'usage dudit fié à cause de « *depeschement.* »] (N. E.)

Depescher, *v.* Débarrasser A. Dépêcher, expédier B.

A Au premier sens de débarrasser (1), on lit : « Mais « ce hardy courage les menoit à ce qu'ilz trouvas- « sent ceulx du siege en desarroy, ilz en seroient « par bonne adventure plus gentement *depeschez.* » (Le Jouvencel, fol. 88.) « Expédient n'y est, fors « nous en *despescher* comme d'ung maulvais che- « min. » (Rab. t. V, p. 5.)

De là on disoit : « Depescher le pais, » pour débarrasser le pays de quelqu'un, l'en faire sortir. « Au moins j'espere veoir mon feu mary Albadan, « et avec mon filz retourner pour te donner du « tourment tant que tu vivras, et après si je puis. « Alors comme alors (dist le roy) ; allez, allez, *depes-* « *chez* m'en le païs ; à ceste parole les satellites « l'enleverent. » (D. Florès de Grece, fol 110, R°.) « Moult est bonne chose et convenable au juge de « *despechier* mauves hostiez et soupechonneus, si « que les trespassans puissent aler en leur mar- « cheandises et en leurs besoignies bien sauve- « ment. » (Beaumanoir, p. 196.)

« Depescher la place, » pour la débarrasser. « Ainsy que le bourreau la vouloit poulcer pour en « *depescher la place*, elle le saisit au corps et se « secouant et à force de bras l'emporta avec elle « jusques dans le feu, où elle se lança de son « propre vouloir, où l'un et l'autre finerent douleu- « reusement leurs vies. » (D. Florès de Grece, fol. 110, R°.)

B On disoit aussi : « Ce qui sera à faire et à *des-* « *pecier* (expédier) pour la journée. » (Ord. t. III, p. 141.) « Fut *depeschée* (expediée) une bulle, etc. » (Mém. de Du Bellay, fol. 118.) (2)

VARIANTES :
DEPESCHER. Alector, Roman, fol. 51.
DESPECHER. Rab. t. V, p. 5.
DEPESCHIER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 335, col. 1.
DESPECHIER. Beaumanoir, p. 196.
DESPESCHIER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 337.
DESPECIER. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 141.
DESPIECER. Pathelin, Farce, p. 2.

Depescheur, *s. m.* Qui expédie. De là l'expression « *depescheur* d'heures, » qui expédie à la hâte ses prières. (Rab. t. I, p. 190.)

Depesteler. [Intercalez *Depesteler*, piétiner : « Nous l'euissions partué et tout *depestelé* et de- « froissié de nos chevaulx. » (Froissart, XV, 20.) C'est un dérivé de *pestel* (*pistillus*), pilon.] (N. E.)

Depestrir, *v.* Fouler. « As chevauls le font « despetrir. » (R. de Rou, p. 241.)

Depicquer, *v.* Piquer, percer, « Le ganivet de « quoy le Juif avoit *depicqué* (3) la chair de Notre « Seigneur. » (Beauchamp, Recherches des Théât. tome I, p. 246.)

Depié, *s. m.* Démembrement. Il se disoit en particulier des fiefs. (Cotgrave et Ménage, et Du Cange, au mot *Dispecare*.) « .... Hommage est deu « par *deppié* de fief quand on transporte partie de « la chose hommagée sans retention de devoir, et « aussi quand on transporte plus du tiers avec « devoir ou sans devoir, pourveu que le dit devoir « précompté, y ait neantmoins plus du tiers aliené. » (Cout. de Loudunois, dans le Coutumier Gén. t. II, p. 548.) Voyez « Pié de fief » ci-après. On disoit aussi « depiés de membres, » pour dépècement de membres. L'action de les dépecer. (Voyez une Citation fr. au Gl. lat. de Du Cange, au mot *Depitare*.) (4)

Depiecement, *s. m.* L'action de dépecer. Il est mis comme synonyme de « demembrement, » en parlant d'une terre. « *Depeciement* et demembre- « ment. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 173.)

Depifer, *s. m.* Maître d'hôtel. (Borel.) C'est le mot latin *dapifer* un peu altéré.

Depiteusement. [Intercalez *Depiteusement*, avec dépit, au reg. JJ. 137, p. 77, an. 1389 : « Teilhal lui respondit moult *depiteusement*, que « maugré qu'il en eust, il feroit paistre ses beufs

(1) « Un d'iceulz chevaux par les mousches ou autrement s'empescha ou entraitta en ses traits ;... et incontinent que le dit exposant ot *despechié* et destraittié le dit cheval. » (JJ. 127, p. 91, an. 1385.) Cet exemple montre qu'empêcher et *depêcher* ont la même origine et que le préfixe seul diffère. (N. E.)

(2) Ce sens est dans la Rose (v. 17674) : « Car maintes fois cis qui preesche, Quant briefment ne se *despeeche*, En fait les auditeurs aler, Par trop prolixement parler. » (N. E.)

(3) « Ils m'ont atorné malement, Il m'ont tot *depiqué* le dos. » (Ren., 4261.) (N. E.)

(4) « Quant au *depiés* de membre, esmutiler, espectier, essoreiller, segner, estortpacier. » (Charte de 1293 dans le tome III des Antiquités Poitevines, ms., p. 946.) (N. E.)

« en une sente, qui estoit touchant audit champ. » On trouve aussi *despitement* : « Lequel Richart « moult orguillusement et *despitement* respondi au « suppliant, aussi comme par maniere de raffarde « ou moquerie. » (JJ. 98, p. 519, an. 1365.)] (N. E.)

Deplaindre (se), *v.* Se plaindre. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *causari et conqueri* (1). « Parties civiles *se deplaignantes* en matiere crimi- « nelles d'excès ou delicts seront tenues d'eslire « domicile au lieu où le prisonnier sera detenu « dans vingt quatre heures après l'arrest ou prinse « de l'accusé a peine des despens et interests qui « s'en ensuiveroient. » (Cout. de Bouillon, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 860.) « Soit que la partie offensée « s'en *desplaigne* ou non. » (Ibid. p. 858.)

L'empereis ne fu pas lie
Moult se *deplaint*, moult s'umilie. *(Mouskes, p. 773.)*

CONJUGAISON :

Deplaignivet, pour se plaignoit. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 371 et 377.)

VARIANTES :

DEPLAINDRE (SE). S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 228.
DEPLAIGNRE. Id. p. 28.

Deplante, *s.* Plainte. Ce mot, dans S. Bernard, Sermons fr. répond au latin *planctus*, *querela et querimonia*.

Deplayé, *adj.* Blessé. (Oudin.) « Et pour ce « qu'il avoit bon cirurgien estoient ses playes « recousues, mais s'il vous plaisoit, vous me pour- « riez demander comment ung homme ainsy *deplayé* « et mutillé povoit si longuement vivre. » (Percef. vol, V, fol. 12.)

Depleable. [Intercalez *Depleable*, au reg. JJ. 158, p. 246, an. 1404 : « Comme le suppliant se « feust en l'année derainement passée, ou temps « *depléables*, transporté en certaines vignes assises « ou territoire de Montfort l'Amaury, et en icelles « eust prins furtivement certaine quantité d'es- « challas. »] (N. E.)

Deplegier, *v.* Décharger du cautionnement. (Gl. sur les Cout. de Beauvoisis.)

Deploration, *s. f.* Sorte de poësie. « La *deplo-* « *ration* est plainte sur quelque inconvénient « escheu, non seulement appliqué aux élégies, ains « aussi aux épitaphes, églogues et autres com- positions. » (Poëtique de Boissiere, p. 255.)

Deploré, *adj.* Désespéré, sur quoi il n'y a plus d'espoir. « Nous feussions partis demain pour aller « à Fontainebleau sans la facheuse nouvelle arri- « vée par homme exprès à Monsieur de Mantoue, « de l'extremité de maladie de madame de Lor- « raine laquelle on luy mande estre comme *deplo-* « *rée*. » (Mémoires de Sully, t. X, p. 144.)

Depocher, *v.* Donner, départir. Proprement tirer de sa poche. (Cotgrave et Oudin.) « Lors For- « gier en toute simplesse approcha, tirant ung « unzein [monnaie] de son baudrier, pensant que « Marquet luy deut *deposcher* de ses fouaces. » (Rabelais, t. I, page 180.)

Depoille, *s. f.* Dépouille [A]. Récolte de fruits [B]. *Despoilles*, dans S. Bernard, répond au latin *spolia*.

[A] Au premier sens de dépouille, ce mot exprime ordinairement les dépouilles enlevées à la guerre.

Captifz liez, *despoilles* et charroys. *(J. Marot, p. 155.)*

[B] Ce mot s'appliquoit aux récoltes des fruits de la terre. Ainsi on lit dans Beaumanoir, en parlant des enfans qui sortent de tutelle : « Se il vient à son « houmage el tans que les *despuelle* sont ostées, il « n'en puet riens demander, mes que eles n'aient « esté ostées trop tost par voie de barat, et se il i a « *despeuilles* de bledz ou de mars ou de bas ou « d'autres choses, li hoirs les en doit emporter « quitte et delevrés. » (Beaumanoir, p. 90.)

VARIANTES :

DEPOILLE. L'Amant ressuscité, p. 239.
DEPEUILLE. Gloss. sur les Cout. de Beauv.
DESPEUILLE. Beaumanoir, p. 90.
DESPEULLE. Ord. des R. de Fr. t. II, p. 194.
DESPOELLE. Chr. S. Denis, t. I, fol. 33.
DESPOILLE. J. Marot, p. 155.
DESPUELLE. Beaumanoir, p. 90.

Depoiller, *v.* Dépouiller [A]. Détailler [B] (2).

[A] Ce mot s'employoit, au propre et au figuré, pour dépouiller. Au propre :

Homme ne puet on *despoiller*
Ce dit li vilains.
Prov. du Vil. MS. de S. G. fol. 76, V° col. 1.

Au figuré :

Par cortoisie *despuel*
Vilonie et tot orguel. *(Ibid. p. 881.)*

« En eus dessaissant et *depoillant* de leur dite « saisine. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 598.)

PROVERBES :

« Avant coucher homme ne se *despoulle*. » (Cretin, p. 181.)

[B] *Dépouiller* se disoit aussi pour « détailler, conter en détail. »

Si haut don fait et belle offrande
Et grande courtoisie ausi
A son ami qui tot li *depulie*
Kanke le set.
Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 146, V°.

VARIANTES :

DEPOILLER. Ord. t. I, p. 598.
DESPOILLER. Prov. du Vil. MS. de S. G. fol. 76, V° col. 1.
DESPUEILLER. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 569.
DESPUELLER. Ibid. p. 881.
DEPULIER. Poës. MSS. Vat. n° 1522, fol. 160, V° col. 2.
DESPOULLER. Cretin, p. 181.

Depointer, *v.* Exclure, dépouiller, déposséder. (Gloss. des Arrêts d'amour.) Dépouiller, frustrer, supprimer, priver d'une place, d'une charge, d'un office, d'appointemens. (Dict. de Monet.) Ce mot a signifié aussi détrôner, déposer. On lit : « *Depointé* « de son office, » dans le Jouvencel, MS. fol. 78, V°. « Et au cas que aucun des diz arbalestriers sau- « roient avoir esté *depointié* ou empeschié encontre

(1) « Mais maint gent *se desplaignent* par aventure » ; en latin : sed causantur multi fortasse. (N. E.)
(2) Il signifie aussi deshabiller (Romancero, p. 14) : « Tantost il fait la pucelle *despoiller* et desceindre, Et la batit d'un frein la où la put ateindre. » (N. E.)

« ou en préjudice de ces presentes, si le facent sans « delay ramener à estat deu. » (Ord. des R. de Fr. tome II, p. 362.)

Mais il tient que ne voulez mie
En telz cas vos servens souffrir
Deppointer de gaiges de vie. *(E. Desch. p. 326.)*

« Les Allemans eurent en aucune deplaisance « leur empereur, si le *desapointerent* et en mirent « un autre. » (Juvénal des Ursins, Hist. de Ch. VI, p. 140, an 1399.)

VARIANTES :
DEPOINTER. Le Jouvencel, fol. 78, V°.
DEPOINTIER. Ord. des R. de Fr. t. II, p. 362.
DEPPOINTER. Vig. de Ch. VII, t. I, p. 204.
DESAPOINCTER. Gr. Cout. de Fr. p. 134.
DESAPOINTER. Joinville, p. 69.
DESAPPOINTER. Vig. de Ch. VII, t. I, p. 36.
DESPOINCTER. Arrêt amor. p. 80.
DESPOINTER. Monstr. vol. I, fol. 144, R°.
DESPOINCTIER. Ord. des R. de Fr. t. V, p. 373.

Depoise, *s. f.* Espèce. « Sergens à pié se com- « battent de toutes querelles d'une armure, orné « d'armes de cuir, et d'étoupes et de feutre et de « toille, et les gambes astelées et garnies de cauhe « de baleine ou de fust, et leur escu de cuir et de « fust et de ners, et s'en baston aussi : mais point « de fer ne d'achier, ne broques, ne de fust, ne « d'os, ne de nulle autre *depoise*, ne puet sur li « avoir, etc. » (Cout. d'Amiens, citée dans les Obser. sur les Assises de Jérus. p. 144.)

« Pluriex manieres sont de faux monnoies, li uns « si sont chil qui font monnoie à essient de mauves « metal, et la vuelent alouer pour bonne, et se il « estoient pris faisant avant que ils en eussent point « aloué, si seroient il justiciés pour la raison de la « faulse *despoize.* » (Beaum. p. 149.)

On a dit en parlant de la ville d'Arras :

Il n'a vile en France
De ci dus k'a Miaus
Qui fust plus cortoise ;
Te male *despoise*
Me fait dire guaus.
Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1301.

Depopulateur, *s. m.* Destructeur. « Sacrileges « desrobeurs, et desserpilleurs depassans les dits « chemins, *depopulateurs* de champs, brigans, « empoisonneurs, et autres cas semblables » mis dans le nombre « des grands cas » dont le seigneur chastellain, fondé d'avoir toute justice haute, moyenne et basse, peut avoir connoissance. (Cout. d'Anjou, au Cout. Gén. t. II, p. 65.)

Depopulation, *s. f.* Destruction d'hommes [A] (1). Ravage [B].

[A] Au premier sens :

Par ceste maleureuse guerre
Quel mal en est il advenu,
Quelle *depopulacion*,
Quel tourment en est il venu
Et quelle grant destruction ?
Mart. de Paris, Vig. de Charles VII, t. I, pages 10 et 11.

« Si devons de ce avertir le Roy, en luy reque- « rant et conseillant qu'il y mette remede et fasse « faire justice et raison de ceux qui sont cause de « la *dépopulation* du peuple. » (Ducl. Preuv. de Louis XI, p. 289.)

[B] On s'est aussi servi de ce mot pour ravage en général. « Si le dit baillistre depopule ou empire « les dits héritages...... il sera tenu envers le dit « mineur, en tous domages et interets provenus à « cause de la dite *dépopulation* et empirement. » (Cout. de la Marche, au Cout. Gén. t. II, p. 504.)

Depopuler, *v.* Ravager (2). (Gl. de l'Hist. de Paris et Dict. de Cotgr.) « Barbares de Spagnola qui avoient « pillé, *dépopulé* et saccagé les fins maritimes « d'Olone et Thalmondois. » (Rab. t. I, page 300.) « Celuy qui a le bail doit entretenir les heritages « du mineur, et à la fin de la dite garde rendre les « dits heritages en bon et suffisant estat, et si le dit « baillistre *depopule* ou empire les dits heritages, « il doibt perdre le bail. » (Cout. de la Marche, au Cout. Gén. t. II, p. 504.)

Deporcer, *v.* Ménager, épargner. C'est le même que « deporter » qu'on verra employé en ce sens. Dans les vers qu'on va lire, on a dit par licence poëtique *deporce* et *enporce* (3) pour « deporte et « emporte. »

La beste l'a veu qui moult est de grant force ;
Ne trueve si grant arbre qu'à li froter
Mès tant estoit crueuse, n'est rien qu'ele *déporce*,
Puisqu'ele la veu, qu'en sa gueule n'enporce.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 344, R° col. 1.

Deport, *s. m.* Joie, plaisir, divertissement [A]. Faveur, protection [B]. Surséance, délai [C]. Cession, démission [D]. Défense, résistance [E]. Sorte de droit [F] (4).

[A] Sur le premier sens de joie, plaisir, divertissement, voyez Laur. Gloss. du Dr. fr. et Du Cange, Gloss. lat. au mot *Disportus* (5).

J'ay tout perdu par loiaument amer :
Nonques n'en eue ne soulas, ne *déport.*
Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1169

Soulas, *depors*, gieus, et ris. *(Ibid. p. 1144.)*

De là on disoit *à deport* pour « à plaisir. »

Dans un ancien fabliau le mot *deport* est mis pour « jouissance. » Le sacristain y parle à la femme qu'il veut débaucher :

(1) On lit aux statuts des tanneurs de Coulommiers (Bullet. du comité de langue, III, 563) : « La *depopulation* des ouvriers dudict mestier qui estoit provenue en la dicte ville à l'occasion des guerres. » (N. E.)
(2) Dans la coutume du duché d'Orléans, ce mot est pris dans le sens de dépeuplé. « Et les autres païs voisins demourent desgarnis de tout bestial et comme *dépopulés* de laboureurs. » (1450, Titr. de Saint-Ay. – Le C. de D.) De même dans une charte de S[t] Omer de 1447 : « Et par ce est ladicte ville fort *depopulée.* » Le sens de ravager est au reg. JJ. 207, p. 252, an. 1480 : « Le temporel et patrimoigne de l'eglise de Lengres a esté comme du tout destruit et *depopulé.* » (N. E.)
(3) La rime n'empêche pas de lire *deporte* et *enporte.* (N. E.)
(4) Il signifie encore apparence, extérieur (La Rose, 13456) : « Et s'ele a trop grosses espaules, Por plaire as dances et as baules, De delié drap robe port, si perra de mains lait *deport.* » (N. E.)
(5) De là l'expression *prendre en deport :* « Icellui Voulpete commença à dire au suppliant : tu ne prends pas ceci en *deport* ne à jeu. » (JJ. 205, p. 28, an. 1478.) On lit dans Froissart (XV, 77) : « Joies et deduits, oubliances et *deports.* » (N. E.)

Que se g'ai de vos le *deport*
Ge ne quier rien plus, ne demant,
Foi que doi Diex omnipotent.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 37, R° col. 1.

C'est dans ce sens qu'il faut entendre la sorte de poësie à laquelle les poëtes provençaux donnent le titre de *depport*. (Voyez J. de Nostre Dame. Poëtes prov. p. 14 et 15.)

[B] *Deport* s'est dit aussi pour « faveur, protec- « tion. » « Que toutes foiz que l'en criera à la jus- « tice le Roy, que il vendront touz, sans delay se il « ne sont hors de la ville, ou n'ont essoine de cer- « taine cause où il n'ayent *deport* du prevost de « Paris, ou de son lieutenant. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 466.) Louis, duc de Guienne, par l'ordonnance de 1409 contre les blasphémateurs, veut qu'ils soient punis, « touttes faveurs et *deports* (1) « cessans. » (Godefr. annot. sur l'Histoire de Charles VI, p. 668.)

[C] La surséance est une faveur. De là le mot *deport* s'est dit pour « surséance, » puis en général pour « délai, » retardement, cessation. (Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr., Dict. d'Oudin, E. Monet et le Gloss. de l'Hist. de Bret.) « Sur peine d'amande « arbitraire qui sera executée sur les infracteurs « sans *deport*. » (Arrest. Amor. p. 421.) « Voulons « que vous sans aucun *deport* ou délay, detenez « leurs corps et personnes jusques à tant que nous « en ayons eu la cognoissance pour les punir à « nostre volonté. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 281.)

[D] De l'idée de « cessation » naissoit celle de « cession » ; de là on a dit *deport* pour « cession », démission. « Les Estats que le prince confere sont « perpetuels à la vie de ceux qui en sont pourveuz, « s'ils n'en sont excusez par *deport* volontaire, ou « privez par droict et justice. » (Cout. de Luxembourg, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 343.) « Se vous « tenez que ayés sur moy entrepris bataille follement pour raison de la nuyt, et pour autre chose, « à moy ne tiens fors le deffendre, et à vous le « *deport*. » (Percef. vol. II, fol. 152.)

[E] On trouve aussi *deport* dans le sens de « défense, « résistance. »

Le pais trouverent sans garde
Moult i fu petis *depors* :
Prisent vaus brebis, etc. *(Ph. Mouskes, p. 818.)*

[F] Enfin *deport* est une sorte de droit seigneurial dans certaines coutumes. C'est le revenu d'une année du fief servant au profit du seigneur dans certains cas, à la charge d'en donner le tiers au mineur, ou une provision sortable (2). (Laur. Gloss. du Dr. fr. et Dictionn. de Monet.) « Le dit seigneur « aura le *déport* sur les choses hommagées du « mineur, qui est à entendre les vrays fruicts d'une « année, à la charge de bailler provision au « mineur, à l'ordonnance de justice tout ainsi « qu'eut esté tenu de faire le dit bail s'il eut esté « accepté et recueilly. » (Cout. du Maine, au Cout. Gén. t. II, p. 127.) « Sera tenu le dit seigneur rece- « voir le dit tuteur et curateur a luy faire la foy et « hommage des choses hommagées du dit mineur « si requis en est : et luy reçeu, le dit seigneur « aura les deux parts des fruits d'un an des dites « choses hommagées pour le *deport* et la tierce « partie, pour nourriture dudit mineur, en celuy « cas que bail n'auroit esté recueilly. » (Cout. d'Anjou, Ibid. p. 70.) Il y a aussi en Normandie un droit ecclésiastique nommé *deport* ; il consiste dans le revenu d'une année des cures en faveur de l'évêque à chaque mutation (3).

Deportable, *adj.* Peut-être du mot *deport*, plaisir. Alors ce mot signifieroit agréable, divertissant, délectable.

Par long repos et par oisive,
Est jouvence tost ententive
A dez, a déduit et aux tables
Et a aultres jeux *deportables*.
Rom. de Brut, MS. fol. 81, V° col. 2.

On lit « délitables » dans le MS. de M[r] de Bombarde.

Deporter, *v.* Amuser, réjouir [A]. Protéger, favoriser, ménager [B]. Exempter [C]. Surseoir, différer [D]. Cesser, quitter, se départir [E]. Déposer [F]. Porter, emporter [G]. Comporter [H]. Supporter [I]. Détourner [K] (4). *Deporter*, qui se trouve dans les Preuv. de l'Hist. de Beauvais, par un Bénédictin, p. 279, titre de 1180, répond au même titre en latin au mot *deportare*.

[A] Nous avons vu *deport* pour plaisir, amusement, de l'italien *diporto*. De là *se deporter* a signifié s'amuser, se réjouir. « Chassa et *se deporta* (5) en tel « déduit jusques vers l'entrée de l'yver. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 166.)

Je chant et *deport*
Pour moi solatier. *(Chans. du C[te] Thib. p. 19.)*

On disoit aussi en ce sens « son cors *deporter*. » (Fabl. MSS. de S. G. fol. 49, V°.) (6)

Dont mes cevaliers se *deportent*. *(P. Mouskes, p. 145.)*

[B] *Deporter* s'est dit pour « protéger, favoriser, « ménager. » C'est le sens qu'il a dans Perard, Hist. de Bourg. p. 486, tit. de 1257, et nous avons

(1) De là l'expression *sans deport*, sans pardon : « Chils estoit tués *sans deport*. » (Froiss., II, 421.) (N. E.)

(2) On peut donc le rapprocher du droit de relief. (N. E.)

(3) Les évêques s'attribuèrent ce droit d'origine toute féodale dans le cours des XI[e] et XII[e] siècles. Il était fort lucratif, lorsque la vacance se prolongeait par un litige entre les collatéraux. Réduit à une année, il se confondit avec les *annates*. Dans quelques provinces, il appartenait à l'archidiacre. L'usage en fut attaqué par le concile de Bâle, la pragmatique sanction de Bourges, et supprimé, comme les autres droits féodaux, dans la nuit du 10 août 1789. (N. E.)

(4) Au neutre, il signifie encore renoncer : « Se jugiet estoit que aultres en fuist plus proismes de moy, je ne seroie point honteus ne rebelles del *deporter*. » (Froiss., III, 185.) Sous la forme réfléchie, il signifie s'abstenir : « Se je me suis par cy devant excusé et *deporté* de non moy armer, je ay eu cause. » (Id., XIII, 300.) (N. E.)

(5) « Il avoit une tres belle damoiselle et acointe où à la fois il se *deportoit*. » (Froiss., XIII, 43.) C'est un terme analogue à se *deduire (deducere)*, se divertir *(divertere)*. (N. E.)

(6) « Pour deduire et pour *deporter* Et pour son cors reconforter Porter faisoit faucons muiers. » (Du Cange, II, 807, col. 1.) (N. E.)

vu *deport* en ce même sens. « Bien appartient « à office de bailly que il espovante et contraingne « les meilliex si que li pesibles vivent em païs, se il « conoist les loiaux des tricheeurs, il pourra et « devra les loiaux atraire près de soy et conforter « et *deporter* se il ont mestier de confort et de « deport. » (Beauman. p. 10.) L'auteur du Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, qui renvoie au même passage, s'est trompé en disant que *deporter* signifie « defavoriser. » On a dit en parlant des méchans : « Qui plus les *deporte*, pire les a. » (Chr. de S. Den. t. I, fol. 36.) « Le comte Asinaire deporterent pour « ce qu'il estoit de leur lignage. » (Chr. de S. Den. t. I, fol. 165.) On lit dans le latin *pepercerunt*.

C Par une suite de cette acception, *deporter* a signifié « exempter, » dispenser. Les femmes veuves et ayant fief pouvoient être contraintes d'assister aux jugements de la Cour, « mès grant courtosie « est de les *deporter*. » (Beaum. p. 230.) « Je vous « prie que de ceste jouste vous me vueillez *deporter*, car pour le present n'en ay talent. » (Percef. vol. II, fol. 108.) (1)

D « Surseoir » donner du délai (2), est une sorte d'exemption. De là on a dit *deporter* pour « surseoir. » « ....Le pauvre homme ne peut payer et « fournir, et ils ne le veulent plus *deporter*. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 26.) On lit à la marge « temporiser. »

E La syllabe « de, » souvent explétive dans nos verbes composés, est aussi quelquefois négative. Elle est négative lorsque *se deporter* est employé pour « cesser, quitter, se départir. » On se porte vers une chose ; on s'en déporte quand on la quitte. C'est en ce sens qu'on s'est servi de ce mot dans les passages suivans : « Quant Troylus sentit que « ce fol le tiroit ainsy, il se estordit de luy, telle- « ment que le povre fol alla tumber par terre, mais « sitost que il fut relevé, il ne *se deporta* point de « tyrer Troylus pour l'emmener. » (Perceforest, vol. III, fol. 127.) « Cher sire, respondit Lyonnel, il « ne fust jà mestier vous *deporter* de vostre « royaulme s'il vous plaisoit. Car vous n'estes pas « si ancien que ne peussiez encore gouverner vingt « ou trente ans. » (Id. vol. IV, fol. 66.) « Vostre « escu qui par avant estoit d'or sanz autre enseigne, « a maintenant ung ray vermeil de vostre sang, et « tant m'estes vous redevable. Sire, dist le jeune « chevalier, je me *deporteroye* très bien d'ung tel « paintre. » (Percef. vol. III, fol. 17.) (3)

F Si *se deporter* signifioit « quitter, se départir, » *deporter* a dû signifier « déposer, destituer. » On le trouve en ce sens dans ce passage : « Le dit « comte de Suffolk *fut deporté* du gouvernement « de la Basse-Normandie et y fut commis et institué le comte de Warvich. » (Monstrelet, vol. II, fol. 36, an 1427.) On lit à la marge « déposé (4). »

« *Deporter* d'un pais » étoit par conséquent bannir d'un pays. On a dit simplement *deporter* avec cette signification. « Celuy qui a haute justice, « a jurisdiction et cognoissance des cas pour les- « quels eschet peine de mort, incision de membres, « fustiger flestrir, pillorier, escheller, bannir, « *deporter* et autres semblables. » (C. d'Auxerre, au Cout. Gén. t. I, p. 195.)

G La syllabe « de » est au contraire explétive dans le mot *deporter* lorsqu'il signifie « porter, « emporter » comme en ce passage :

A loyauté maintenir te *deporte*. *(Froiss. p. 127.)*

Monstrelet, parlant du traité par lequel Charles VI déshéritoit son fils en faveur du roi d'Angleterre, « lequel traicté fait en la forme cy après declairée, « s'en retournerent les ambassadeurs du roy « d'Angleterre, eschevans les agaits des Daulphi- « nois au mieux qu'ils peurent, *deportans* avec eux « la copie du dit traicté : lequel grandement fut « agreable au dessus dict roy Henry. » (Monstrelet, vol. I, fol. 290.)

H On a dit aussi *se deporter* pour se comporter (5). (Monet, Dict.)

Ensi se voëlent *deporter*.
Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1356.

I On a dit encore *deporter* pour supporter : « Plusieurs continuanz les mauvaistiez que l'en « *a deportées* pour l'empeschement de noz dictes « guerres. » (Ord. des R. de Fr. t. III, page 525.) Parlant des femmes mariées : « Puisque elles sont « preudes femmes de leurs cors, eles doivent estre « *deportées* mout d'autres vices. » (Beaumanoir, page 292.)

K Enfin la syllabe « de » redevient négative dans le verbe *deporter* lorsqu'il signifie « détourner », et c'est en ce sens qu'il est employé quelquefois : « Quant Gerard entendit Liziart, il passa de grant « avant et prit le pan de sa robbe, si le presenta au « Roy ; Liziart ce veant, accepta le gaige. Alors le « Roy le voulut *deporter* et les contraignit tous de « bailler hostaiges. » (Gér. de Nev. 2e part. p. 117.)

Deposement, *s. m.* Déposition. Témoignage rendu en justice par un témoin. (Bout. Som. Rur. page 626.)

Deposer, *v.* Exposer, expliquer. « Et dist qu'il « en prendroit conseil auquel il appella tout ses « princes pour savoir d'eulx leur oppinion longue- « ment : n'osa aucun *deposer* ce qu'il sentoit. » (Tri. des IX Preux, page 145.) Nous ne parlons point des autres acceptions subsistantes du mot *deposer* ; mais nous rappellerons une formule proverbiale

(1) Voyez aussi Froissart, éd. Kervyn, II, 196. (N. E.)

(2) « Et quant aus taillables de haut et de bas à voulenté, vous *deporterez* se il plaist à leurs seigneurs, et ensi vous *deportez* et souffrez de tous ceux qui sont mendianz et laboureurs de braz. » (Ord., I, 413, an. 1304.) (N. E.)

(3) De même dans Flore et Blancheflor, v. 278 : « Que ne s'en puisse *deporter* » ; et dans Froissart (III, 28) : « *Se deporter* et retraire. » (N. E.)

(4) On peut rapprocher de ce sens celui de déposséder : « Adont li donna il toute la terre de Mortaigne, et en fu *deporté* Jaquemes de Werchain. » (Froiss., IX, 238.) (N. E.)

(5) En ce sens, il se dit aussi des choses : « Ainsi *se deporterent* ces besoignes. » (Froiss., XVI, 132.) (N. E.)

qui est encore en usage : « Plus n'en dit le *depo-* « *sant.* » Elle est employée communément pour avertir qu'un conte est fini. (Rab. t. I, p. 120.) (1)

Depositer, *v.* Mettre en dépôt. (Cotgr. et Oud.) « La reyne la veut restituer aux Provinces Unies « qui la lui ont *depositée.* » (Mém. de Belliev. p. 327.)

Deposnées, *adj. au plur.* Enorgueillis. Le mot *deposnées* se trouve dans Froissart, au lieu du mot « deffumez » qu'on lit dans l'édition de Sauvage et qu'il interprète par « enorgueillis », au livre II, p. 235. *Deposnées* se lit en cet endroit au MS. de la Bibl. du Roy, n° 8321, fol. 269 (2).

Depossessionner, *v.* Déposséder, dépouiller. « Dont est bien vray le dit de Boece, que adonc est « précieuse la monnoye quant l'homme s'en *dépos-* « *sessione*, et ne la se donne, ne la garde pour soy, « mais la donne à autruy. » (Hist. de la Tois. d'or, vol. II, fol. 196.) « Telle mise de faict ne *desposesse* « personne, ny attribue droict à l'impetrant jusques « qu'elle soit decretée, et après le dict decretement « elle se retrotraict au jour de la main mise. » (Cout. Gén. t. II, p. 915.)

VARIANTES :

DEPOSSESSIONNER. Hist. de la Tois. d'or, v. II, f° 196.
DESPOSSESSER. Cout. Gén. t. II, p. 915.

Deposuit (Faire le). Sorte de cérémonie en usage autrefois dans les églises.

Depourprer, *v.* Perdre la couleur de pourpre. (Nicot, Cotgrave et Oudin.)

Depouser, *v.* Déposer, destituer. « Nous vou- « lons que noz baillifz, prevostz, maires, vicomtes et « autres noz officiers qui par aucun cas seront mis « hors de leurs offces et de nostre service, qu'ilz « soient, après ce qu'ilz seront ainsi *depousez* (3), par « quarante jours residens ou païs des dictes offices « en leurs personnes ou par procureur espécial. » (Joinville, p. 123.)

Depputé, *s. m.* Commis, homme à qui on confie un poste pour y faire la fonction d'un autre. « Le « visiteur ordenera un *depputé* à chascun passaige « qui les dites laines pesera et enregistrera les noms « des marchanz. » (Ord. des Rois de Fr. t. III, p. 464.)

Depputer, *v.* Destiner.

Et le peuple très fort persecuté
Par vostre main, qui en ce cas a lieu
Comme flagel à cela *depputé*,
Pour le pays mettre en captivité.
Vig. de Charles, VII, t. I, p. 73.

« Lieu que nous leur avons *deputé* et ordonné. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 141.) On lit ibid. p. 664 : « *Deputez* es diz offices. »

Depravateur, *s. m.* Corrupteur. (Monet.)

Depravemant, *adv.* D'une manière dépravée. (Monet.)

Deprecation, *s. f.* Prière. « Après les *depreca-* « *tions*, oraisons et ceremonies faites par mon dit « seigneur cardinal. » (Mém. de Du Bellay, Notes, t. VI, p. 164.)

Depredative. Nous citerons sur ce mot le passage peu intelligible où il se trouve : « Disseine « *depredative* ou prive si comme en absence le « seigniour del soil, tout soient les baillifs tiel « seigniour leyns et assentus, ne acrest jamme « fraunk tenement a eux purchassours. » (Britton, Loix d'Angl. fol. 140.)

Depreder, *v.* Piller, voler. (Cotgr. et Oudin.)

Deprendre, *v.* Prendre, saisir, surprendre. « Et « encore pour ce que li justiciers de nostre royaume « soient plus diligens, cherchier et *deprendre* « touttes li dittes monnoies prenants et mettants « pour plus grand pris que nous avons ordenné, « nous octroions.... que chacun justicier aura la « moitié de la prise. » (Ordon. des Rois de France, tome I, p. 537, an. 1314.)

Depresser, *v.* Ecarter la presse. « Tant se « tenoient cloz et serrez de chacun cousté, qu'ilz « ne.... l'un dedens l'autre ; mais une chose fist « laidement *depresser* et desassembler. » (Hist. de B. du Guesclin, par Ménard, p. 254.) « Il rompit la « presse et quant les archers se virent *despressés* « ils chargerent hardiment. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 383.)

Depri, *s. m.* Terme de droit féodal [A]. Déclaration pour les péages [B].

[A] Comme terme de droit féodal, ce mot signifioit la déclaration faite au seigneur féodal d'un héritage acquis, mouvant de lui, aux fins de lui payer les droits seigneuriaux, en octroyant quelque délai ou quelque remise. (Diction. de Monet, de Cotgrave et d'Oudin.) On lit *despropriamentum*, dans le même sens, au Gl. de Du Cange. On ne le trouve en ce sens que sous les deux premières orthographes.

[B] *Depry* s'est dit aussi pour la déclaration des denrées ou marchandises que l'on faisoit aux barrières ou à la péagerie. (Dict. d'Oudin. — Ord. des R. de Fr. t. V, p. 216.) (4)

VARIANTES :

DEPRIS. Faifeu, p. 17.
DESPRIS. Contes de la reine de Navarre, p. 68.
DEPRISEMANT. Monet, Dict.
DESPRISEMENT. Rab. t. I, Prol. p. 42.

(1) Il signifie encore garder (G. Guiart, ms., fol. 294) : « Des murs de Douai l'ost esgardent, Qui les biens d'environ *despose.* » Dans Froissart, il signifie disposer, ordonner (II, 78) : « Et ce que chil trouveront ou decré de leur disposition, il *desposeront* sus l'ordonnance des deus royaumes. » (N. E.)

(2) Il faut lire en deux mots *de posnées* : « Chandos, Chandos, ce sont bien des *posnées* de vos Englès qui ne scevent aviser rien de nouvel. » (Froiss., V, 418.) De même au t. XVI, 2 : « Ils sont plains de *ponées* et d'oultrecuidances. » Il signifie présomption, mais on n'en connaît guère l'étymologie. (N. E.)

(3) Le mot ne se trouve pas au § 714 de l'édition de Wailly. (N. E.)

(4) « Quant nos vins ou autres boissons de nostre creu, maisons et provisions traversent la riviere de Seine ou entrent ladite ville de Rouen, nous sommes quittes pour deprier à la viconté en affermant le nombre desdits vins et autres provisions, et après ledit *depry*, pouvons passer franchement, sans pour ce payer aucun peage. » (Cart. de Jumièges, I, fol. 10.) (N. E.)

Depriante, *s. f.* Suppliante.

> Tant que par cortoisie acueille
> La *depriante* et bien l'entende.
> Fabl. MSS. du R. nº 7218, fº 157, Rº col. 2.

Deprier, *v.* Terme de droit féodal [A]. Déclarer les péages [B]. Prier [C] (1).

[A] *Deprier*, comme terme de droit féodal, est selon Laurière, « accorder au seigneur censuel pour les « lods et ventes ou declarer au seigneur censier « son contrat d'acquisition et le suplier d'attendre « le payement de ses droits censuels, afin d'être « par luy excusé, s'ils ne luy sont payez dans le « temps de la coutume, et n'est le seigneur tenu « recevoir à *depri* celui qui doit le cens. » (Laur. Gloss. du Droit fr.) « Lesquels lots et ventes se doi- « vent payer ou *deprier* par l'acheteur dedans « quarante jours après le contrat d'achat parfait. » (Cout. d'Auxerre, au Cout. Général, t. I, p. 196.) « Doit le dit acquereur venir par devers son « seigneur censuel huit jours après l'acquisition « par luy faitte le *deprier* en notifiant la ditte acqui- « sition et prix d'icelle ; et à faute de ce faire, doit « soixante sols parisis d'amende, et trois mois après « le dit depry et notification doit payer les lots et « ventes d'icelle acquisition au dit seigneur. » (Cout. de Mante et Meullant, ibid. p. 286.)

[B] On disoit aussi *deprier* pour faire déclaration de marchandises ou denrées qui doivent péage. (Dict. de Nicot.) « Si aucun marchand ou autre, « trespasse aucun péage sans acquitter, et il « retourne par la coustumiere qu'il a trespassée, le « seigneur d'icelle le peut contraindre à payer « soixante sols d'amende et la coustume, et n'aura « point de confiscation, pour ce qu'il n'a plus de « denrée, et pareillement en usera l'on au regard « des nobles ou autres privilégiés s'ils faillent à « *déprier*. Gens d'église, nobles escoliers, et autres « en ce privilegiez ne sont tenuz payer coustume, « n'acquit ; mais sont seulement tenus *deprier* « par eux ou leurs gens ou serviteurs menans et « conduisans leurs choses par pays. » (Cout. d'Anjou, au Cout. Général, t. II, p. 66.) [Voyez Depri.]

[C] Mais la signification ordinaire du verbe *deprier* ou *desprier* (2) est la même que celle de notre mot *prier* et on le trouve très fréquemment en ce sens dans nos anciens auteurs. « S'agenouilla le roy par « devant l'autel en *depriant* au Dieu qu'il voulsist « recevoir son sacrifice en gré. » (Perceforest, vol. I, folio 103.)

Conjugaison :

Deprie. Je prie. (Modus et Racio, p. 333.)

Deprist. Prie. (Fables MSS. du Roi, nº 7615, t. II, fol. 145, Vº col. 1.)

Deprit. Prie. (Ibid. nº 7218, fol. 171.)

Deproi. Je prie. (Poës. MSS. av. 1300, tome III, page 1062.)

Variantes :

DEPRIER. Chron. S. Denis, t. I, fol. 11, etc., etc.
DESPRIER. Hist. de B. Du Guescl. p. 33.
DEPROIER. Fabl. MSS. du R. nº 7218, fol. 186, Rº col. 1.

Deprimé, *adj.* Méprisé, méprisable. (Glossaire de Marot.)

Deprimer, *v.* Mépriser [A]. Baisser [B].

[A] Sur le premier sens de mépriser, voyez les Dict. de Cotgr. et le Gloss. de Marot.

[B] *Deprimer* se disoit aussi pour « baisser » qui est le sens propre. « *Deprimer* en terre. » (Budé, des Ois. fol. 122, Rº.)

Deprinse, *s. f.* L'action de lâcher prise. De laisser aller ce qu'on tient. (Dict. de Monet.) De là on s'est servi de ce mot pour exprimer la résolution de ce qui étoit concret ou gelé.

Depris, *adj.* Défait, maigre. (Monet.) « Cheval si « maigre, si *despris*. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 418.)

Deprisable, *adj.* Méprisable. (Oudin et Cotgr.)

Deprisance, *s. f.* Mépris. (Monet, Nicot, Oud. et Cotgrave.) « La haine et *deprisance* du prince « sont les deux plus principaux motifs qui facent « conspirer le peuple. » (Le prince de Machiavel, page 126.)

Depriser, *v.* Mépriser. (Monet et R. Estienne.) « Quelque femme que ce soit, jamais elle ne doit « *despriser* le serviteur qui l'a servie. » (Arrest amor. p. 278.) (3)

On disoit proverbialement : « Il est escrit, qui tout « *desprise* à tout desplait. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol 74, Rº.)

Depriseresse, *s. f.* Celle qui méprise. (Mon.)

Depriseur, *s. m.* Celui qui méprise. (Monet, Cotgrave.)

Deprisonnemant, *s. m.* L'action de tirer de prison. (Monet.)

Deprisonner, *v.* Tirer de prison [A]. Dégager [B].

[A] Au sens propre, on disoit (4) :

> Oultre fut dit et ordonné
> Que Ferrieres leur cappitaine
> Rendroit Gaucourt *desprisonné*
> Avec ung autre chevetaine.
> Vig. de Charles VII, t. I, p. 177.

[B] Au figuré : « Je vous *deprisonnerai* de votre « veu. » (Petit J. de Saintré, p. 319.)

Depriver. [Intercalez *Depriver*, écarter un ami particulier (*privatus*) :

> Pour ce m'a *deprivé* le roy,
> Ne me voit, ne ne me regarde.
> Boèce (Du Cange, II, 809, col. 1.)] (N. E.)

(1) Il signifie aussi donner à-compte : « Après que le suppliant ot paié ou *deprié* au tavernier... appoinctement et paiement ou depris de douze bretons [monnaie] en avoit esté fait. » (JJ. 192, p. 40, an. 1461.) (N. E.)
(2) Voyez Guillaume Guiart, v. 32 : « Le suppliant se feust traiter par devers ledit curé... en lui *depriant* que de ors en avant se voulsist déporter de plus aler ne frequenter avecque elle [sa femme]. » (JJ. 153, p. 566, an. 1398.) (N. E.)
(3) On lit dans la Rose (v. 7582) : « Plus les servent, plus les *desprisent* » ; et aux Assises de Jérusalem (105) : « Por ce que il me semble que il a *desprisié* et despité le seignor. » (N. E.)
(4) On lit déjà dans la Rose (v. 15263) : « Par foi, font ils, cis fox nous trufe, Quant si le vuet *desprisonner* Et nous traïr par sermonner. » (N. E.)

De profundis et fidelium. Expression qui désigne l'espace du temps qu'on employoit à réciter le psaume *De profundis*. Nous disons dans le même sens « un miserere. » « La cour dit, que cette dame « sera tenue pour toute recompensation de donner « à son dit amy demandeur, demy douzaine de « baisers bien assis et dont chacun d'iceux pourra « durer autant qu'on mettroit à dire un *De profun-* « *dis et fidelium*. » (Arrest amor. p. 203)

Deprouver, *v.* Désapprouver (1). « D'autres la « plus saine part disent que certainement il se « trouva en ce festin, entendit leurs paroles et « desseins qu'il *deprouva*. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 353.)

Deprouvoir, *v.* Dépourvoir. (Nicot, Oudin, Cotgrave et Robert Estienne.)

Deps, Debts. Lisez d'Eps et voyez Eps.

Depser, *v.* Parer ou fouler les draps. (Borel).

Deptenteur, *s. m.* Détenteur. (Voyez Godefr. Observ. sur l'Hist. de Charles VIII, p. 469.)

Depuis, *adv.* Ensuite [A]. Avant [B]. Quoique [C].

[A] La signification subsistante du mot *depuis* s'éloigne peu de la première que nous avons marquée. « Dist *depuis* par grant fierté, etc. » On trouve quelquefois *du depuis*, dans Charron, Sagesse, p. 383, et Melin de S. Gelais, p. 84. En latin *ex de post*, dans le Glossaire latin de Du Cange, col. 194. On construisoit il n'y a pas encore longtemps *depuis* avec l'infinitif. « *Depuis* avoir connu. » (Voyez Molière, Bourg. gentilh. acte IV, sc. 3.) (2)

[B] *Depuis*, mis pour « avant, » est dans un sens absolument opposé au sens actuel. Cependant on lit dans Perceforest : « *Depuis* la venue du gentil roy « Alexandre et du roy Perceforest, tous gentilz et « villains mangeoient à terre entre leurs piedz ; mais « à la venue du roy Alexandre emprindrent à faire « tables, etc. » (Percef. vol. II, fol. 146.)

[C] Enfin on trouve *depuis que* pour « quoique » dans un proverbe qu'on lit dans le Dictionnaire de Cotgrave, au mot « Loup. » « *Depuis* que la brebis « est vieille, le loup la mange bien. »

VARIANTES :

DEPUIS. Orth. subsistante.
DEPUIST. R. Estienne, Gram. fr. p. 111.

Depupler, *v.* Publier. Mouskes, p. 798, parlant d'une fête de chevaliers, dit :

Mais a Compiegne fu doblée
La fieste et par tot *depuplée*.

VARIANTES :

DEPUPLER. Ph. Mouskes, MS, p. 699.
DEPULISER. Règl. de S. Ben. lat. fr. MS. de Beauv. ch. 46.

Depurgatoire, Purgatif. (Cotgr. et Oud.)

Deputaire, *s. et adj.* Terme d'injure. (Borel.) Ce mot semble formé *de pute aire* ; il se prend en général pour « méchant. »

Chiens desloiaux, chiens *deputaire*. *(Mart. de Ste Marg.)* (3)

(Voyez Pute et Aire.)

Deputation, *s. f.* Dispute. « Boort qui l'escou- « toit entendit qu'il appeloit son lay, le lay de plour, « et en estoient les motz de Joseph d'Arimathie, et « si comme il vint en la grant Bretaigne, quant « nostre sire luy fist arriver : et Boort y mist son « entente : car il luy estoit advis que c'estoit une « *deputation* qui jadis avoit esté entre Joseph d'Ari- « mathie et Orpheus l'enchanteur. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 22.)

Deputer. [Intercalez *Deputer*, traiter une femme de prostituée (*pute*) : « La femme d'icellui « Laurens *deputa* la femme du suppliant ; pour « laquelle cause... icellui suppliant dist à son filz « qu'il ne devoit pas soustenir ou souffrir sa « femme à *deputer* sa mere. » (JJ. 188, p. 114, an. 1459.)] (N. E.)

Deque onques mes, *adv.* D'ici à jamais. (R. de Rou, MS. p. 224.)

Dequeurer, *v.* Tomber en langueur, s'affoiblir. Proprement ôter le cœur :

Et mon las corps qui plaint, soupire et pleure
Aura confort, où il faut qu'il *dequeure*. *(E. Desch. p. 278.)*

Dequi, *adv.* Delà. « A demie jornée loin *dequi*. » (Villehard. p. 172.)

Der, *s. m.* Derrière. On rapporte dans l'Histoire de la Ste Croix, p. 15, un miracle arrivé en la personne d'une riche dame : « Si q'ele ardoit tous ses « dras par *derere*. »

Jamais la foire ne vous fine
Le mal ès *der*, mule es talons,
La goutte ès flans, sanz medecine. *(E. Desch. p. 211.)*

VARIANTES :

DER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 211, col. 1.
DERERE. Hist. de la Ste Croix, MS. p. 15.
DERIRE. Chr. fr. MSS. de S. Denis, t. II, fol. 86.

Deraiement, *s. m.* Ce mot servoit à exprimer l'action de celui qui, passant les bornes de son héritage, labouroit dans celui de son voisin. (Voyez Du Cange, au mot *Dereamentum*.)

VARIANTES :

DERAIEMENT, DERENS. Du Cange, à *Dereamentum*.

Derainer, *v.* Parler, converser, expliquer [A]. Demander, interroger [B]. Répondre, répliquer, contester [C]. Défendre, soutenir, discuter [D]. Ce mot, sous les différentes orthographes employées dans les Loix Norm., répond au latin *disrationare*. Ce verbe, formé du substantif *racion* qu'on verra pour « discours, entretien » et du latin *ratiocinari*, a été employé dans un sens générique, susceptible de quantité d'acceptions particulières. Nous avons

(1) On lit dans Beaumanoir (XXXIX, 22), au sens de détruire une preuve : « Et por ce que aucun porroient dire que ce ne pot estre que je puisse *desprover* ce qui est prové contre mi. » (N. E.)
(2) Froissart (XIV, 70) emploie *depuis* pour *depuis que* : « *Depuis* le monde fu premierement estoré. » (N. E.)
(3) On lit encore au Roman d'Alexandre (Du Cange, II, 820, col. 2) : « Et que point n'a trouvé le vielhart *deputaire*, Mes sages et bien parlant pour plus que raison faire. » De même dans un bestiaire, où l'on dit du renard : « Tant est traître et *deputaire*. » (N. E.)

marqué les principales sans trop nous appesantir sur les nuances.

ᴬ Proprement il signifioit raisonner, parler, converser, et nous le trouvons en ce sens sous la plupart des orthographes que nous avons rassemblées.

Tandis qu'elle se *desraignoit*
Au peuple qu'entour... estoit. *(Mart. de Ste Marg.)*

ᴮ On trouve *derainier* et *deresnier*, pour demander, interroger, questionner. (Voyez Sirvente du roy Richart contre le dauphin, MS. des Troubadours, c. 1981, T. p. 203 et D. 809.) Dans un autre MS. de la même pièce, on lit « demander. »

ᶜ Nous avons vu le mot *derainier* employé sous la plupart des orthographes citées, pour « répondre, répliquer, contester. »

.... Je le di : « dame, je vous aim tant. »
Elle dira, je la voil engignier;
Ne je n'ai pas ne sens ne hardement
K'en contre li m'ossaise *desraignier.*
Chans. MSS. du Cte Thibaut, p. 147.

ᴰ En étendant l'acception, ce mot se lit sous grand nombre d'orthographes pour « discuter, soutenir, défendre. » « M'entention n'a esté, ne n'est de ce « livre faire que pour enseigner ceaus que mestier « en auront et auront droit et le requerront, de « savoir le approchier et *desreigner*, et à ceaus à « qui l'on requerra ce que est lor droit, de savoir « les esloigner. » (Assis. de Jérus. p. 16.) (1)

VARIANTES :

DERAINER. Hist. des Trois Maries, MS. p. 272.
DERAISNIER. Chans. MSS. du Cte Thib. p. 39.
DEREGNER. Loix Norm. art. 25.
DERESNER. Hist. des Trois Maries, MS. p. 443.
DERAINER. Loix Norm. ch. 27 (2).
DESRAIGNER. Le Martyre de Ste Marg. en vers.
DESRAINIER. Hist. des Trois Maries, MS. p. 150.
DESRAISNIER. Chans. MSS. du Cte Thib. p. 39.
DESREGNER. Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 143, V° col. 3.
DESRESNIER. Flore et Blancef. MS. de S. G. fol. 202, col. 2.
DESRAIGNIER. Chans. MSS. du Cte Thib. p. 147.
DESRAINER. Lanc. du Lac, t. I, fol. 102, R° col. 2.
DERESNIER. MS. des Troubad. C. 198, T. p. 203, et D. 809.
DESREGNIER. Rom. de Rou, MS. p. 130.
DESREIGNER. Assises de Jérus. p. 16.
DESRENER. Lanc. du Lac, t. II, fol. 72, R° col. 1.
DYSREIGNER. Carta magna, fol. 38, V°.
DISRAISONNER. Skinn. Voc. forens. expositio.

Deraisnement, *subst.* Discours, entretien, colloque. *Deraisnement*, dans S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 376, répond au latin *colloquium*.

Deraisonnablement. [Intercalez *Deraisonnablement* (Varin, Arch. de Reims, III, 41, an. 1453) : « Pour la delivrance douquel, comme pris « *deraisonnablement*, nous aions escript. »] (N. E.)

Derayonner, *v.* Obscurcir. Proprement effacer les rayons.

Derayonnant le lustre des haultz cieux.
Poës. de Loys le Caron, fol. 72.

Dercelet, *s. m.* Diminutif de dais. Voyez les autorités citées sur chaque orthographe, et le mot « Dais » ci-dessus. Peut-être aussi ce mot signifie-t-il le « dossier » du dais. (Voyez DOSSERET ci-après.)

VARIANTES :

DERCELET. Du Tillot, Rec. des R. de Fr. p. 243.
DERSELET. Dict. de Borel, au mot *Ders*, et D. C. *dagus*.
DORSERET. Honn. de la Cour, à la suite des Mémoires sur la Chevalerie.

Derechief, *adv.* De rechef. (Voyez Joinville, Cretin, etc.) (3) On trouve *dereço* dans le Dictionn. de Borel qui cite l'Hist. des Albigeois ancienne.

VARIANTES :

DERECHIEF. Joinville, p. 40.
DERECHEF. Orth. sub. ; Duch. Gén. de Montmor. p. 386.
DERRECHIEZ. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 450.
DEREÇO. Borel, Dict.

Deregne, *s.* Désaveu. (Voyez ci-dessus le verbe DERESNIER.) C'étoit proprement un désaveu en justice. « *Desrene* si est une loy establie en Normandie « en simples quereles, par laquele celui qui est « suis d'aucun fet, et accusez de felonie, monstre « que il n'a pas fet le fet, de quoi la partie averse « l'avoit accusé. » (Anc. Cout. de Normandie, fol. 150, V°. — Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr.; Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis; Du Cange, Gloss. latin au mot *Desrener*, sous *ratio*, 1.) Ibid. au mot *Arramitio*, on trouve que *derrame* étoit une loi ainsi nommée et connue en Normandie (4). C'étoit le désaveu fait avec serment en présence de témoins d'une dette réclamée. Les témoins étoient obligés de jurer aussi que la dette n'étoit pas due. Ce mot, comme on voit, signifie la même chose que *desrene*.

Ce vos dige par jugement
S'en ferai le *desregnement*. *(P. de Bl. p. 162.)*

L'éditeur du Coutumier Général dit que : « *Desresne* est l'action qui s'exerce par ministère de « sergent seul sans mandement, commission ou « brief. » (Cout. de Normandie, au Cout. Gén. t. I, page 1005.)

VARIANTES :

DEREGNE.
DEREYNE. Britt. Loix d'Angl. fol. 42, R°.
DESREGNE. Ord. des ducs de Bret. p. 222, V°.
DESRENE. Laur. Gloss. du Dr. fr.
DESREGNEMENT. Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 162, R° c. 2.
DESRENÉE. Lanc. du Lac, t. I, fol. 127, V° col. 2.

Dereigle, *s.* Déréglement, désordre. « Si commencerent archers et compaignons à piller et « fourrer les maisons pour butiner et pour gaigner, « et se dereiglerent tellement que les enseignes « demourerent toutes seules, excepté d'aucunes « gens de bien, à qui le *dereigle* et la pillerie deplai-

(1) De même dans une charte de Cambrai, en 1264 (Du Cange, II, 811, col. 2) : « Reconnoist li dis evesques que en pain, s'il est menres qu'il ne doie,... et en autres choses semblant, nous aions tel droiture comme nous devons avoir, c'est à dire, le siste du livrement ou le tiert, se *deraisnier* le poons par droit. » (N. E.)

(2) « Si home veut *desrainer* convenant de terre vers son seignor, per ses pers de la tenure meimes, qui il apellera à testimoines, l'estuvera *desrainer* : kar par estranges ne pourra pas *derainer*. » (N. E.)

(3) On lit dans Benoît de St More (v. 1935) : « Cest regne aveient essilié ; Or *de rechef* sunt repairié A destruire le remanant. » (N. E.)

(4) *Desrene* est la forme verbale de *desrener* et remonte à *ratiocinari* ; tandis que *derrame*, comme *arramir*, vient de l'allemand *râmen*, confirmer, affirmer. (Grimm, *Antiq. juris Germ.*, p. 123, not. 1 et p. 844.) (N. E.)

« soit moult. » (Mémoires d'Olivier de la Marche, liv. I, p. 362.)

VARIANTES :

DEREIGLE. Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 362.
DESREIGLEMENT. Cotgrave, Dict.

Derelo. Terme de musique, comme fredon. « Faisant retentir l'air d'une melodie de flutes, « cornemuses et flageols où le *derelo* ne manquoit « point. » (Print. d'Yver, fol. 96.)

Dereng. *s. m.* Bornes. (Cotgrave et Laurière, Gloss. du Droit fr.)

VARIANTES :

DERENG. Cotgrave.
DESRENG. Bout. Som rur. p. 367.
DESRENS. Ibid. p. 208 et 211.
DESREUG. Lisez Desreng. N. Cout. Gén. t. I, p. 106, c. 1.

Derese, *adj. au fém.* Usée, peut-être rase, râpée. Il paroît que c'est le sens de ce mot dans ce passage :

Et vest une roube moult tendre
Et viez et *derese* et déroute (*disrupta*)
Si que hors te saille li coute.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 124, V° col. 2.

Deresnier, *v.* Nier. Quoique ce mot ait une orthographe commune avec celle du mot *derainer*, cependant son étymologie et sa signification sont différentes. Il est formé du mot *nier*, *resnier* et par addition de la syllabe explétive *de*, *deresnier* (1) ; il s'est employé pour se purger, se justifier, se disculper. (Dict. de Nicot, Ménage. — Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr. au mot *Desrener*.)

Le comte de Flandres, accusé de la mort de son prédécesseur, s'offre à prouver son innocence. Les seigneurs qui composoient le conseil du roi Louis, qu'il avoit gagnés, donnent ainsi leur avis : « En « ces trois cas sont les puisnez tenus de respondre « en la court de leurs ainsnez ou s'en *desrener* ou « l'amener, etc...... par ce mot *desrener*, est « à entendre que les puisnez se purgeront et deffen« deront des trois cas dessus dits en la cour de « leurs ainsnez, où il l'amenderont. » (Anc. Cout. de Norm. fol. 73, et la note.)

VARIANTES :

DERESNIER. Rom. de Rou, MS. p. 163.
DESREGNER. Parton. de Bl. MS. de S. G. f° 169, V° col. 2.
DESRENER. Laur. Gloss. du Dr. fr.
DESRENIER. Ord. t. I, p. 129, notes, col. 1.

Derges. Ce mot paroît une faute pour *verges* qu'on verra employées plusieurs fois comme synonymes de « harcelles. » « .....Que nul ne coupe « sur aultruy hallots, harchelles ni *derges* sans « congié sur dix sols parisis d'amende et restitu« tion d'interest. » (Cout. de Tournehem. au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 457.)

Derider. [Intercalez *Derider*, railler, au reg. JJ. 129, p. 8, an. 1386 : « Icellui Simon en *deridant* « et eschernissant ledit Jehan Avignon. » On a *deriser* au reg. JJ. 160, p. 91, an. 1405 : « Le « suppliant qui estoit sourt et ydiot, croiant que sa « femme se moquoit et *derisoit* de lui. »] (N. E.)

Derieuler, *v.* Déranger. Le contraire de *rieuler* et *rigler*, régler [voir DEREIGLE].

Encores poet moult bien selonc m'entente
Li orlogiers, quant il en a loisir,
Faire sonner les clochetes petites
Sans *derieuler* les heures dessus dites. *(Froiss. p. 67.)*

VARIANTES (2) :

DERIEULER. Froiss. Poës. MSS. p. 67, col. 1.
DESRIGLER. Percef. vol. II, fol. 91, V° col. 2.

Deripé, *part.* Pillé. Voy. Requête des moines de S. G. d'Auxerre, en 1634, citée dans les Mém. sur les reliques prétendues de Saint-Germain-d'Auxerre, page 15.

Derire, *v.* Rire, se moquer [A]. S'affliger [B].

[A] Au premier sens le *de* est explétif. « Quand ils « virent que madame et Damp Abbez se farçoient « et derisoient du seigneur de Saintré. » (Petit J. de Saintré, p. 636.)

[B] Au second sens le *de* est négatif, et *derire* signifie s'affliger.

Tout me *derit*, et me *desri*. *(Froiss. p. 382.)*

Derision, *s. f.* Désordre, ravage, pillage (3). « En « ce même temps aucuns capitaines tenans le party « du duc de Bourgongne, prindrent d'emblé par « eschelles la ville d'Espernay appartenant hérédi« tablement à Charles duc d'Orleans prisonnier en « Angleterre : dedans laquelle furent faictes très « grandes *dérisions* comme en ville conquise. » (Monstrel. vol. II, fol. 89.) « Le duc de Bourgongne « veant les *desrisions* et inhumanitez d'iceus mes« chans gens fist crier qu'ils se cessassent de plus « piller ne tuer. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 124.)

Derisoire, *adj.* Insultant. « Luy escrivoit let« tres *derisoires* et en se moquant de luy mandoit « etc. » (Juven. des Urs. Hist. de Charles VI.)

Deriver, *v.* Se déborder [A]. Se déranger [B]. S'avancer [C]. Arriver [D]. Nous ne parlons point des acceptions subsistantes du mot *deriver* qui étoient aussi celles de l'orthographe *desriver* (4).

[A] Le sens propre est « se déborder, » sortir de ses rives. « La Seyne si se *deriva* (5). » (Chr. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1280.) On lit dans le latin : *alveos suos transcendit*. « .....Fit un temps de « pluye très merveilleux que tous les chemins « estoient pleins d'eaue, et tous les fleuves *desri« vez*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 233.)

[B] Au figuré on a dit *se desriver* pour se déranger, se dérégler, sortir des bornes prescrites.

Ou hais par la fraccion
Que pluseurs font, qui *se desrivent*
En pillant par extorcion. *(E. Desch. p. 448.)*

(1) La différence pour le sens et l'origine est entre *deresnier* et *derramer*. (N. E.)
(2) On lit dans Du Guesclin (276) : « Il est jeunes assez, par la Vierge honnerée, Pour avoir assez sens et honnour à durée ; Il ne fait nes un mal, ne chose *desrieulée*. » (N. E.)
(3) Au même temps, il signifie moquerie (Guesclin, 102) : « Il cuida que la dame lui dist *derision*. » (N. E.)
(4) On lit déjà au XIIe siècle : « La grasce de prédication est parmi eus *derivée*. » (Job, 492.) (N. E.)
(5) « Et font les flueves *deriver*. » (Rose, v. 18134.) (N. E.)

[C] Dans une acception plus approchante du sens propre, *desriver* a signifié « s'avancer. »

Or mestier est, se nous povons,
Qu'à cest besoing les secourons
Vers la gent qui là *se desrive*. *(G. Guiart, p. 268.)*

[D] De là s'est formée l'acception de *desriver* pour arriver. « Il y avoit là plusieurs jeunes chevaliers « *desrivez*. » (Percef. vol. I, fol. 22.)

Derliere. [Intercalez *Derliere*, carrière à *derle*, kaolin ou sable à mouler, dans les Revenus de la Comté de Namur de 1289, Reg. de la Ch. des Comptes de Lille, *Papier aux aysseles*, fol. 60, recto : « Encore i a li cuens une *derliere*, c'est à savoir « où on prent terre, de coi li bateur ovrent à « Dynant et à Bouigne. »] (N. E.)

Derne, *s. f.* Morceau, tronçon.

Tant d'innocens, sainctes vierges et pucelles
Martizirés, tranchées et mys à *dernes*.
Chasse et Départie d'Amours, p. 32, col. 1.

Derniement, *s. m.* Vertige. C'est peut-être derriement, de *desver*, pour *endesver*. A Troyes on appelle *derniement* les tournemens de tête ou vertiges. (Voy. Journ. de Verd. 1758, octobre, p. 299.)

Dernier, *adj.* (Voy. DAARIN.) Ce mot subsiste. Nous marquerons seulement les expressions suivantes :

1° « Au dernier, » pour à la fin. « Le roy de « France et tous les seigneurs luy montrerent aussi « bon semblant *au dernier* comme au commence- « ment. » (Froiss. liv. IV, p. 318.)

2° « Battre le *dernier* » ou l'assemblée. « C'est « pour avertir le soldat de se ranger promtement « sous le drapeau. » (Le P. Daniel, Mil. fr. t. I, p. 535.) On lit : « *Battre le dernier* ou le drapeau » dans le même sens. (Ibid. p. 349.)

3° « Le *dernier* supplice » se dit encore aujourd'hui. On trouve une expression latine correspondante dans Grégoire de Tours ; *ultimis punire cruciatibus*. (Liv. II, chap. 27.)

Dernier-Dieu, *s. m.* Le denier à Dieu, le gage.

Se tu prans femme qui soit riche,
C'est le *dernier-Dieu* et la briche
D'avoir des reprouches souvent. *(E. Desch. ms. p. 500.)*

Derocher, *v.* Précipiter (1). C'est proprement précipiter du haut d'un rocher, d'où ce mot s'est employé en général pour jeter à bas, renverser. (Dict. de Borel, de Nicot, Monet et Cotgr.) *Derocher* se dit dans le Dauphinois de tout ce qu'on détruit ou qui tombe en ruine. (Du Cange, au mot *Derochatura*.) « ....Ton compagnon et toy mesmes estes « ici plus pour guetter et espier les marchands, « pour les *deroquer* (2), que pour attendre aventure, « ou vous puissiez par force d'armes acquerir « honneur. » (D. Florès de Gr. fol. 131.)

Dont veissiez Bretons aidier
Saisnes et *desrochier*. *(Rom. de Brut, p. 4.)*

VARIANTES :

DEROCHER. Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 87.
DEROQUER. D. Florès de Gr. fol. 131, R°.
DESROCER. Rom. du Brut, MS. fol. 4, V° col. 1 (3).
DESROCHER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 499, col. 4.
DESROCHIER. Vig. de Charles VII, t. II, p. 64.
DESROICHER. Parton. de Bl. MS. de S. G. fol. 157, R° col. 1.
DESROQUER. Dial. de Mallep. à la suite de Villon, p. 59.

Deroder. [Intercalez *Deroder*, cultiver, dans l'Hist. de Tournay, liv. IV, p. 52 et 53.] (N. E.)

Dérogatoire, *s. m.* Dérogation. « Si ont dix « sols pour un preposé, cinq sols pour un *dérogatoire*, cinq sols pour un retraict et douze deniers « pour un defaut. » (Cout. de Marquenterre, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 109.)

Deroguer, *v.* Déroger. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin.) « Droit special et previlége *derogue* au « droit general et commun. » (Arrest. Amor. p. 411.) Après un grand éloge de Mr de S. Gelais, on lit : « Mais de tels que luy ne s'en trouve pas treize « en la grand douzaine et si ne se arrogue rien et « ne *derogue* à nul. » (Quentil Censeur, page 205.) « Disoient l'especialité devoir *desroguier* à la gene- « ralité. » (Monstr. vol. III, fol. 27.)

Derompement, *s. m.* L'action de rompre [A]. L'action de détruire [B].

[A] Dans le sens propre et littéral, on trouve *desrompement* pour le supplice d'un criminel qui est rompu. (Les Marg. de la Marg. fol. 191.)

[B] On a dit dans un sens figuré *derompement* pour « destruction. » « Fut fait moult grant *desrompe-* « *ment* de chastiaux et de citez. » (Chron. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1189.) On lit dans le latin : *Castrorum urbiumque direptio*.

Derompre, *v.* Rompre, briser, détruire. Ce mot, dans S. Bern., répond au latin *disrumpere*, *solvere* et *dissolvere*. (Dict. de Nicot, Monet, R. Est. Cotgr. et Oudin.) On trouve *se desrompre* dans le sens figuré que nous donnons encore au verbe *rompre* ; se rompre à quelque chose, s'y habituer.

Nulz d'eulx n'est qui ne *se desrompe*. *(E. Desch. p. 388.)*

On lit dans S. Bern. Serm. fr. MSS. page 293 : « La « receleit ver (*occultum vermen*) ki par dedens lo « derout (*corrodit*). » Ce mot, dans ce passage, vient peut-être de « ronger », d'où « deronger » plutôt que de *derompre* (4).

CONJUGAISON :

Deront, rompt. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 318, V° col. 2.)

Derront, rompt. (Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 626.)

Desront, rompt, brise. (Chasse de Gast. Phébus, MS. page 229.)

(1) Sous la forme pronominale, il signifie s'écrouler (Sax., 9) : « Et li mur se *desrochent* ainz n'i ot mangonel. » (N. E.)

(2) Le sens me paraît être détrousser, enlever le *roque*, le manteau : « Lesquelz compaignons firent responce qu'ils alloient querir une fille amoureuse avecques les clers du palais, et pour *desroquer* les escoliers, s'ilz les trouvoient. » (JJ. 190, p. 18, an. 1459.) Mais le sens de Ste Palaye ni mon étymologie ne conviennent plus dans Thomas de Cantorbery, 36 : « Li malvais qui cuidierent le rei servir à gré... unt saint Thumas hué Et *derochié* de torches. » (N. E.)

(3) « Et cil qui lor mains eschapoient, Là où il miex guerir cuidoient, Aus grans falaises *desrocoient*. » (N. E.)

(4) Au moyen, *se derompre* signifie prendre fin : « Ensi *se derompi* ceste grosse chevaucie. » (Froiss., VI, 141.) (N. E.)

VARIANTES (1) :
DEROMPRE. Clém. Marot, p. 447.
DERROMPRE. Chastie Musart, MS. de S. G. f° 107, R° col. 2.
DESROMPRE. Joinville, p. 26.
DESRUMPRE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 112 et passim.

Deronic, *s. m.* Doronic. Sorte de plante. (Borel.)

Deronps, *part.* Rompu, déchiré, détruit.

Ils en furent mors occis et *deromps. (E. Desch. p. 124.)*

Une vielle femme a trouvée,
Ses draps *derons*, eschevelée. *(Rom. de Brut, p. 86.)*

« Se meirent en embusche toutes leurs routes « ainsi que les Anglois retournoyent, qui avoyent « fait une chevauchée lors, entre Mirebel et Lusi- « gnan. Sur une chaucée *deroute* (qui est là) les « François leur saillirent au devant. » (Froissart, liv. I, p. 354.) On lit Ibid. plus bas : « Dessus une « chaucée rompue près du dit Lusignan. » (2)

J'ay les espaules *desroutes. (E. Desch. p. 457.)*

VARIANTES (3) :
DERONPS. E. Desch. Poës. MSS. fol. 124, col. 1.
DERONS. Rom. de Brut, MS. fol. 86, V° col. 2.
DESRONS. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 546, col. 1.
DESRONT. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 273, R° col. 1.
DEROS. Borel, Dict.
DESROUPS. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 544, col. 4.
DESROUS. Vies des SS. MS. de Sorb. ch. LX, col. 7.
DESROUPT. Borel, Dict.
DESROUT. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 492, col. 3.
DESROUTÉ. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 190.
DEROUZ. Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauv. fol. 69.
DEROUTE, *fém.* Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 124.
DERROUTE, *fém.* Cortois d'Artois, MS. de S. G. fol. 84.
DESROUTE, *fém.* Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 457, col. 2.
DESROUTTE, *fém.* Ibid. fol. 316, col. 1.

Deronptant, *part. actif.* Cassant, mettant en pièces. « Despeceant et *deronptant* les paniers. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 563.)

Deronpture. [Intercalez *Deronpture*, hernie, en latin *chetucola* (B. N. l. 4120, an. 1352.)] (N. E.)

Deronpuement, *adv.* Décidément, absolument. Une dame, se reprochant ses rigueurs pour son amant, s'exprime ainsi :

Bien en deust avoir pardon
Mais gel' retrai de trahison ;
Sel' deffiai si malement
Et ainsi *deronpuement*
Qu'el onques puis n'ot nul espoir
Qu'il repeust m'amor avoir. *(P. de Bl. p. 157.)*

Deroquemant, *s. m.* L'action de précipiter (4). (Voyez DEROGUER ci-dessus, et le Dict. de Monet.)

Deroué, *adj.* Trompeur. (Dict. de Borel.) Il s'est vraisemblablement trompé. Il falloit lire *deroyé*. (Voyez *Deroyé* ci-après.)

Derouter, *v.* Quitter sa route [A]. Se mettre en route [B]. Se mettre en déroute, se rompre [C].

[A] Dans le sens propre et littéral, c'est s'écarter de son chemin pour en prendre un autre, s'égarer (5). « Au poinct du jour chacun fut armé : et meirent « leurs bannieres aux champs, chacun en sa bataille « toute jour sans *dérouter* par montaignes ne par « vallées. » (Froiss. liv. I, p. 67.) [Kervyn, II, 139.]

Je commence à *desrouter. (Poës. MSS. av. 1300, p. 1283.)*

[B] La syllabe *de* n'étant qu'explétive, *dérouter* ne signifie plus que se mettre en route, s'acheminer :

Sa gent après li *se desroute. (G. Guiart, p. 356.)*

[C] Au contraire, la syllabe *de*, prise comme négative, *desrouter* signifioit au figuré, se mettre en déroute, se rompre :

Ribauz premerainz *se desroutent* (6). *(G. Guiart, p. 281.)*

Deroux, *adj.* Arraché. Le mot *deroux* (7) se trouve à la marge du passage que nous allons citer au lieu de « descoux, » qui est dans le texte ; il faut peut-être lire *derouz*, rompu, qu'on a vu ci-dessus au mot DERONPS.

....Depuis on me rapporta
Qu'il avoit ses cheveux *descouz*,
Et que tant se desconforta
Qu'il en estoit mort de courroux. *(Al. Chartier, p. 522.)*

Deroy, *s. m.* Dérèglement, désordre [A]. Déroute, désastre [B]. Obstacle [C]. Rigueur [D]. Ebats [E] (8). Fracas [F]. Hâte [G]. (Voyez sur ce mot, qui a beaucoup d'acceptions, les Dict. de Borel, de Corneille, de Nicot, ; le Gloss du P. Martène, t. V ; le Gloss. de Marot, et les Dict. de Cotgrave et d'Oudin.)

[A] On disoit *deroy* pour désordre, dérèglement (9) :

En amour ne doit avoir *derroi.*
Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 179, V°.

Une fille qui va coucher par ordre de sa dame dans le lit d'un chevalier, lui dit :

Sire, ne l' tenez à *desroi*
Fait cele, qui fu simple et coie ;
Quar la contesse m'i envoie :
Une de ses puceles sui.
Fabl. MS. de S. G. f° 59, V° col. 1.

[B] Pour « désastre, » c'est en ce sens qu'on lit *desray* dans l'épitaphe de Charles VII, citée dans les Annotations de Duchesne, sur Al. Chartier, p. 850. « ....*Desrois* fais en la Ville de Paris par les Pari- « siens à la desplaisance du roy. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 45.)

[C] Pour « obstacle, empêchement » :

Karles adont un fils avoit,
Pepins ot non, moult preus estoit,
De Lombardie le fit roi,
Quant il ot vencu cel *desroi. (P. Mouskes, p. 113.)*

(1) On lit déjà dans Roland (v. 3970) : « E tuit li membre de sun corps *derumpant.* » Voyez aussi v. 1500, 1227, 1284, 2449. (N. E.)
(2) On lit aussi dans Renart, v. 19805 : « Quant il orent par lor pechié Le bois *derout* et despecié. » (N. E.)
(3) Dans Roncisvals (I, 58) : « La soe broigne *desrote* et dessartie. » (N. E.)
(4) Ou l'action d'arracher, de *deroquer*. (G. de Cherville, le *Temps*, 14 avr. 1873, 3e page, 6e colonne.) (N. E.)
(5) Ou mieux sortir des rangs : « Si commanda sour le hart que nuls ne se meuvist ne *desroutast* de son renck pour cose qu'il veïst. » (Froiss., V, 32) (N. E.)
(6) De même dans Froissart (II, 163) : « Pour voir se li Escochois se *desrouteroient* point. » En ce sens, on a encore le neutre : « Lors veïssiés toutes gens *desrouter* et ferir à l'esperon apriès la contesse. » (Id., IV, 26.) (N. E.)
(7) Froissart donne le féminin *desroute :* « Au destroit d'une *desroute* cauchie. » (VII, 32.) (N. E.)
(8) Ce sens est au XIIe siècle, dans Roncisvals : « Grant *desroi* menent cil destrier sojornez (p. 45). » (N. E.)
(9) Abus de pouvoir : « Ne voloient plus porter les *desrois* ne les fais que li rois faisoit ou pays. » (Froiss., II, 37.) (N. E.)

D Pour « rigueur, fierté » (1) :

Soz ciel n'eust fille de roi
Qui tant fust plaine de *desroi*.
Blanch. MS. de S. G. p. 176.

E Pour « ébats, amusemens » :

Et s'il leur plaist eulx esbatre ou jouer,
Soit fait à part en leurs secrez *desrois*
Et leurs princes sans varletz appeller. *(Desch. p. 323.)*

F Pour « fracas, tumulte » : «....Monsieur le Bastard pria les dames le dimanche au disner et nomméement la royne et ses sœurs et fit un grand *desroy* et une grande préparation. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 493.)

G Enfin pour « hâte » :

Disoit ses heures à *desroy*.
Le Blason des Faulces Amours, p. 218.

De ces diverses acceptions, on avoit formé les expressions suivantes :

1° « A *desroy*. » Expression adverbiale dont nous venons de citer un exemple ; elle avoit plusieurs significations, quelquefois elle signifioit « en abondance » ou comme nous disons « à tout rompre. » «....On fist faire une grande feuillée et là porter vins et viandes *à desroy*. » (J. d'Authon, Annales de Louis XII, fol. 81.) Cette même expression signifioit aussi « en désordre, en tumulte, à la hâte. » «....Et li criz lievé en l'ost et s'en issent *à desroy*, et chacièrent les Comains une mult bone lieue mult folement. » (Villehard. p. 146.) [Edition de Wailly, § 355.]

Sezile vient tout à droit de Compegne
A desroi, et fiert Ysabel Dausnai.
Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1286.

Quelquefois cette expression signifioit « avec vacarme, avec bruit. « Trompettes *à desroy* commencerent à sonner. » (Petit J. de Saintré p. 249.) « Abatirent maintz chevaliers en tronsonnant lances *à desroy*. » (Percef. vol. V, f° 61, V° col. 1.) On disoit de même « sans *desroi*, » pour « sans bruit. » (2)

Quier moi, fait il, un palefroi
Bon et soef, et *sanz derroi*. *(P. de Bl. p. 144.)* [*Ed. v.* 5527.]

2° « Faire *desroy*, » faire vacarme, pour obtenir quelque chose :

Amis, dist il, ce sachiez bien,
Ge ne vos mentirai de rien ;
Aucune chose ai sor moi
Dont vos *faites* itel *desroi* ;
Ice ne puis ge pas savoir.
Flore et Blancef. MS. de S. G. fol. 202, V° col. 2.

3° « Traire à *desroy*, » pour tirer à la hâte. Guillaume le Rou, roi d'Angleterre, fils de Guillaume le Bâtard, est tué à la chasse par un des siens :

L'arc entesa, plus n'atendi,
Le cierf cuida *traire à desroy*,
Mais son seignour i trait le roy
El cuer, si l'a mort esraument. *(P. Mousk. p. 467.)*

VARIANTES :
DEROY. Contin. de G. de Tyr, Martêne, t. V, col. 733.
DERROI. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 179, V°.
DESROI. Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 36 et 107.
DESROY. Clém. Marot, p. 158.
DESRAY. Annot. de Duch. sur Al. Chart. p. 850.
DESROI. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1286.
DESTROIS. Monstr. vol. I, fol. 127, V°.

Deroyé, *part.* Egaré A. Troublé B.

A Proprement qui est hors de l'ordre. S. Euscère ayant vu Charles Martel damné pour avoir donné aux laïcs les dîmes de l'Eglise, dit :

Qu'il avoit veu proprement
Carlon Martel le *desraé*
En cors, et en arme danné, etc. *(Ph. Mousk. p. 55.)*

« Je ay nom, dist-il, Sagremons le *desreé*. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 42.)

B On a dit au second sens « *desroyé* au cuer, » pour troublé, découragé, affligé. (Voyez Histoire de B. du Guescl. par Ménard, p. 135.)

VARIANTES :
DEROYÉ. Borel, Dict. ; Gloss. de l'Hist de Bret.
DESRAÉ. Ph. Mouskes, MS. p. 55.
DESRÉE. Lanc. du Lac, t. II, fol. 42, R° col. 2.
DESROÉ. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 163, col. 3.
DESROYÉ. Hist. de Bertr. du Guescl. par Ménard, p. 135.
DESRIEUS. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 130, V°.

Deroyement, *s. m.* Dérangement. Proprement c'est l'action de sortir d'une raie, d'une ligne. « Faillirent ceste premiere jouste par le *deroyement* (3) de leurs chevaux. » (Froiss. liv. IV, p. 40.)

VARIANTES :
DEROYEMENT. Froiss. liv. IV, p. 40.
DESAROYEMENT. Instr. de Chev. et Exerc. de guerre, p. 7.
DESROYEMENT. Cout. Gén. t. II, p. 914.

Deroyer, *v.* S'égarer, s'écarter A (4). Egarer, mettre en désordre B. Changer l'ordre C.

A Ce verbe, comme le substantif *deroyement* (5), signifie littéralement sortir de la raie. (Voyez Dict. de Borel, au mot *Roié*.) De là, on s'en est servi pour exprimer quitter la voie, s'égarer. (Nicot.)

Car rois ne se puet *desroyer*
Sans soi meismes guerroyer.
Rom. de la Charité, cité dans les Annot. de Duch. sur Chart. p. 856.

C'est aussi dans ce sens qu'est pris le mot *desrayer*, quoiqu'un peu figurément, dans les vers suivans où l'on peint la douleur de la Ste Vierge à la passion de Notre Seigneur :

Pour la vierge si tendrement
Plouroit, c'estoit piteuse chose,
A ly nulle *desrayer* n'ose (6) ;
N'y a telle qui ne complaigne.
Hist. des Trois Maries, MS. p. 171.

B On a dit aussi *deroyer* pour égarer, mettre en désordre (7). Louis d'Outremer va détromper les Normands qui s'étoient révoltés parce qu'ils croyoient

(1) On disait aussi des animaux (Renart, v. 18488) : « Moult est Renart de grant *desroi*, Qui si contre le roi s'afete. » (N. E.)
(2) Il signifie plutôt sans fougue ; on disait aussi des jeunes femmes (Berte, CXVI) : « Ert sage, sans mal et sans *desroy*. » (N. E.)
(3) Kervyn (XIV, 110) imprime : « Faillirent ceste premiere jouste par le *desroiement* de leurs chevaulx. » (N. E.)
(4) Peut-être s'en aller : « Lesquelz compaignons *desroierent* et paierent leur escot. » (JJ. 199, p. 469, an. 1464.) (N. E.)
(5) *Se desroier* est sortir des rangs, dans G. Guiart (v. 1995). (N. E.)
(6) Personne n'ose la troubler, la détourner de sa douleur, la faire *desroyer*. (N. E.)
(7) Et, par suite, perdre contenance : « Si se aresterent li François, sans yaus *desroier*, devant leurs ennemis, » (Froiss., VII, 36.) — « En celle abusion, il *se desroia* par foiblesse de chief. » (Id., XV, 41.) (N. E.)

qu'il vouloit nuire à Richard, fils de Guillaume Longue-Epée :

Prist Ricart l'enfant à son col
Entre ses bras, et de plain vol
Vint en mi cele gent armée
Ki si par estoit *desraée*. *(Ph. Mousk. p. 373.)*

« Les taborineurs avoient defoncé leurs tabo- « rins d'ung costé, pour les emplir de raisins, les « trompettes estoient chargées de moustines : chas- « cun estoit *desrayé*. « (Rab. t. I, p. 193.) On a dit en parlant d'un duel : « Un des combattans dessendit « de dessus son cheval, parce que le dit cheval « estoit un peu *desrayé*. » (Chron. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1361.) On lit au même endroit des Chron. de S. Denis « esmayé » au lieu de *desroyé*.

« Se il voit trop puissans ses ennemis, par si que « il ne les puisse en combattant *desroyer*, il doit « par aguez, ou par aucune de ses esquierres « subitement les ferir au côté. » (La Salade, fol. 56)

c Cette acception, appliquée au labourage, a donné au mot *desroyer* la signification de changer l'usage d'une terre. Dans la Coutume de la Salle, on lit : « L'on ne peut froisser, ne *desroyer* terres à labour « sans le consentement de l'heritier à peril de « payer demy censse de tel froissis et desroyement « par dessus le rendage. » (Cout. de La Salle, au Cout. gén. t. II, p. 914.) Laurière, qui cite la Cout. locale de Soesme, s'exprime ainsi : « *Desroyer :* « c'est, ce me semble, changer l'usage d'une terre « destinée au labour. » (Voyez Laur. Gl. du Dr. fr.)

VARIANTES :

DEROYER. Borel, Dict.
DEROIER. Nicot, Dict.
DESROYER. La Salade, fol. 56, V° col. 1.
DERROYER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 23, R°.
DESRAER. Ph. Mouskes, MS. p. 273.
DESRAIER. Rom. de Brut, fol. 71, MS. de Bombarde.
DESRAYER. Hist. des Trois Maries, MS. p. 171.
DERAYER. Froissart, liv. I, p. 333.
DESRÉER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 106, col. 1.
DESARROYER. Pasq. Rech. p. 439.

Derramme. [Intercalez *Derramme* ou *Desramme*, serment confirmé par des cojurateurs, *arramitio* dans Baluze. Voir une citation des usages de la Vicomté de l'eau de Rouen, dans Du Cange, I, 91, col. 2.] (N. E.)

Derraul (à). Expression qui signifie « à crédit ou sur gages. » «... A ceux qui vendent *à derraul*, « comme cil qui achetent pour revendre avons nous « 40. jours de creance. » (Gloss. lat. de Du Cange, au mot *Credentia*, 6.) (1)

Derreniere, *adv*. Derrière. « J'en appelay un « qui *derreniere* alloit. » (Chron. S. Denis, tome I, fol. 150.) On lit dans Rabelais, t. I, p. 74 : « Sens « devant *darriere*. »

Et tex *darriers* l'en chose
Qui devant parler n'ose.
Gaces Brullés, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 261.

VARIANTES :

DERRENIERE. Cbr. de S. Denis, t. I, fol. 150, V°.
DARRIERE. Rabelais, t. I, p. 74.
DARRIERS. Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 261.

Derrentivement, *s. m.* Recherche de bornes. On trouve ce mot employé comme synonyme de « cerquemenement », c'est-à-dire recherche, information faite pour découvrir des bornes. (Bout. Somrur. p. 207. — Voyez aussi DESRENS ci-après.)

Derrie. [Peut-être au sens de *deridet*.] Un amant parlant de l'espoir qu'il a d'obtenir les faveurs de sa dame, s'exprime ainsi :

Cil espoirs est mes recours ;
Entrués que merci *derrie*,
La me desduis ; si qu'aulliours
N'en peuz. *(Poës. MSS. avant 1400, t. IV, p. 1408.)*

Derriere, *adv*. Depuis.

N'i a que trois semaines *derriere* le S. Johan.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 190, R° col. 2.

Remarquons les expressions suivantes :

1° « Par *derrieres*, » pour exprimer en l'absence d'un autre (2). « L'en ne doit pas rendre court par « *derrieres ;* ne nus n'est souffisans tesmoins en sa « querelle. » (Ord. des R. de Fr. t. I. p. 260.) (3) On lit plus bas : « L'en ne fet pas en court laie jugement « d'une parole, que si l'autre partie n'est ouye e « appellée souffisament. » (Voyez ibid. la note K.)

2° « *Derriere*, » en termes de vénerie, se disoi aux chiens dans certaines circonstances : « S'il y en « avoit quelqu'un qui emportast la voye du lievre « cent pas, ou plus devant les autres, il le faudroi « arrester, en luy disant, *derriere* et non haye ; car « ce mot de haye ne se doit dire qu'aux chiens qui « sont en faute, comme quand ils chassent le « change. » (Salnove, Vén. p. 209.)

[3° A court : « Les Alemans l'avoient fait des« pendre son argent si grandement que encores i « s'en trouvoit *derrière*. » (Froiss. III, 380.)] (N. E.)

[4° En secret, synonyme de *couvertement :* « D« quoi aucunes gens furent encoulpés *en derriere* « couvertement. » (Froiss. II, 213.)] (N. E.)

[5° « Metre *derriere* » signifie négliger. (Froiss XIV, 10.)] (N. E.)

[6° « Estre en *derriere* », avoir beaucoup d'arrérages : « Auxquelles causes la ditte ville (de St Omer) « est à present moult fort endepté et en *derriere*. (Ch. de 1447, Du Cange, II, 811, col. 1.)] (N. E.)

Derrision, *s. f.* Raillerie, moquerie. Nous disons encore *dérision*. (Voyez Modus et Racio, MS. f° 283.)

Derrobement. [Intercalez *Derrobement*, dans li dialoge Gregoire lo pape (Fœrster, 1876, p. 222) « Suranus, ki donat az prisons à soi venans et « ceaz ki fuirent del *derrobement* des Lumbar« totes les choses lesqueiz il semblevet avoir e « mostier. »] (N. E.)

Derrouça, *v*. Dénicher, mot du patois de Languedoc. (Borel ; Voyez DEROCHER ci-dessus.)

(1) Libertés d'Auxonne, ch. de 1229, dans Claude Jurain. (N. E.)
(2) Beaumanoir écrit alors : « Là ne sunt pas li tesmong oy *en derriere* des parties. » (XXXIX, 78.) (N. E.)
(3) Voyez aussi la Rose (v. 9280) : « Par devant dient qu'il vous aiment ; Et par *derriers* putain vous claiment. » (N. E.)

Derruban, *s. m.* Précipice :

Chevauchier jusqu'à la nuitie
Par montaignes, et par *desrubans*
Par gelées, par neiges grans. *(E. Desch. p. 354.)* (1)

Derruble, *s. m.* Borel, qui cite les vers suivans ns son Dictionnaire, dit qu'il n'entend pas la gnification de ce mot, « si ce n'est, ajoute-t-il, quelque couvert ou sortie de roche. »

Dessous celle roche où il ert
Batoit la mer en un anuble,
En une havre, sous un *derruble* (2).

Dert. (Voyez Der ou Dar.) L'éditeur dit qu'il n'a en trouvé sur ce mot. Il faut peut-être lire « droit, nir en dert » ou droit, pour tenir en état. « Que nul endroict soy amende et tiennent en *dert* les passages au mieulx de son povoir. » (Ord. des R. Fr. t. V, p. 682. — Voyez la note p. p. p. où trouve *dert* pour « doit. »)

Dertre, *s. f.* Dartre (3). (Dictionnaire de Nicot, bert Estienne, Monet et Cotgrave.) Le peuple ononce encore ainsi en plusieurs provinces [d'après Ménage].

Dertruyie. [Intercalez *Dertruyie*, grattelle, rogne seche »; en latin, *impetiginositas* (Du inge, III, 776, col. 1).] (N. E.)

Derunemant, *s. m.* Dérangement, renversement, bouleversement. (Borel.)

Deruner, *v.* (Voyez Runer ou Arruner.) Déranr, renverser, bouleverser. (Dictionnaires de Borel, cot.) De là on a dit *derunée* pour folle, extravante. (Froiss. liv. IV, p. 243.)

Dervée. [Intercalez *Dervée*, chênaie : « Item Guillaume Bouin laissa cinq soulz sur une *dervée*. » (An. 1326, Du Cange, II, 712, col. 3.)] (N. E.)

Derver, *v.* Egarer, tromper, s'égarer. On a fait *voyer* du mot *voye* et de la syllabe négative *dé*. n a fait de même *déruer* du mot *rüe*, précédé de syllabe négative, et l'un et l'autre verbe ont signié « égarer et s'égarer (4). »

Li enviex *derüe* quant li preudome avance.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 334, V° col. 2.

Ei-je donc le sens *derué* (5).
Ibid. n° 7989, fol. 62, V° col. 1.

Sur ses piez saut (sot) comme *dérué*.
Ibid. n° 7218, fol. 119, R° col. 1.

De là on a dit *derruer* pour égarer, tromper, écevoir. C'est en ce sens qu'on le trouve dans une ncienne ordonnance, où il s'agit de fausse ou mauaise monnoie à laquelle on donnoit cours parmi le euple « en *derruant* le dit peuple. » (Ordonn. t. III, p. 322.) L'éditeur avertit qu'on lit dans une autre copie *détruant* et il suppose ce mot corrompu, aussi bien que celui de *derruant*. Il est aisé d'y reconnoître le mot *déruer* et sa signification « égarer, tromper. »

Derverie, *s. f.* Egarement. (Voyez Deruer.)

Du clergie que je voi (qui le dement folie),
Plus que la laic gent sont plain de *derverie*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 252, V° col. 1.

Desesperance et *dreurie*.
Ibid. fol. 251, V° col. 1.

VARIANTES :

DERVERIE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 337, R° col. 2.
DREURIE. Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1335.

Derverlée. [Intercalez *Derverlée*, folie, d'après le Gloss. l. 4210 de la B. N., an. 1352.] (N. E.)

Derw, *s. m.* Chêne, mot breton. (Du Cange, au mot *Dervum*.) Du mot *derw*, on a fait celui de druides qui en adoroient le gui. (Borel.)

VARIANTES :

DERW. Borel, Dict. Préf. p. 34.
DERU. Du Cange, Gl. lat au mot *Dervum*.

Des, *art.* De [A]. De ceux [B]. D'eux [C]. De gens [D].

[A] On trouve *des* employé pour « de » dans ce passage qui n'est peut-être qu'une faute d'impression : « *Des* l'une des mers jusqu'à l'autre. » (Joinv. page 104.)

[B] *Des* a signifié « de ceux » lorsqu'on a dit « d'uns « des, » un de ceux.

Li quens Renaus, coume renars,
S'estoit en sa prison enars ;
En France ert venus de Bologne,
Pour mangier el que car d'elogne :
S'il fu des plus, or l'a ahiers,
D'uns *des* qui furent à Mainiers,
Et des autres dusqu'à .II. cens,
Des plus cointes et des plus gens. *(Mouskes, p. 599.)*

[C] *Des*, pour « d'eux » :

El plus espès *des* s'embatent. *(G. Guiart, p. 116.)*

[D] Pour « de gens. » «...Est espendüe par un grand « nombre *des*, plains de leurs voulentez sans raison « nulle. » (Le Jouvencel, MS. p. 595.)

Des, *s. m.* Juge, arbitre.

Del droit d'amours, je veil qu'il en soit *dès*.
Anc. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 164, V°.

Dès, *prépos.* Depuis. On lit *des* pour « depuis. » « *Des* la roial citeit où il cuidarent troveir lo roi « furent tramis en Belleem » (St Bernard). Dans le latin, *à regiâ civitate*, etc. (6)

Dès les orteus jusques ès aines.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 4, R° col. 2.

On disoit aussi (7) :

(1) On lit dans Gérard de Vienne (v. 3793) : « Par ces vallées et par ces *desrubant* » ; dans Partonopex (v. 5895) : « Es *rubans* li tygre maignent. » (N. E.)
(2) On lit dans Agolant (v. 316) : « Vers un *desrube* se voloit aprocier » ; de même au v. 396 : « Vit un *desrube* qui molt fit doter. » (N. E.)
(3) On lit dans Girart de Ross. (v. 537) : « Quar la terre du val et du mont et du tertre, Est plus douce des autres ; n'y a iche ne *dertre*. » (N. E.)
(4) On lit aux Chron. de St Denis (III, 10) : « Estoient il si effrené et si *dervé*, que il en navrerent maint jusques à efucition du sanc. » (N. E.)
(5) « Karles le voit, pres n'ait le san *dervé*. » (Gér. de Vienne, v. 794.) On trouve aussi la forme *diervé* (Rob. le Diable, Cange, II, 827, col. 3) : « Par les maistres rues de Rome S'en court à loy de *diervé* home. » (N. E.)
(6) Dans Roland (v. 3208) : « *Dès* Cheriant entresqu'en Val Marchis. » (N. E.)
(7) Déjà dans Roland (v. 179) : « *Des or* cumencet le cunseill que mal prist. » (N. E.)

1° « *Dès*-ce que, pour dès que. (Ordon. des R. de France, t. I, p. 786.)

2° « *Dès*-incontinent que, pour incontinent que. (Arrest. amor. p. 107.)

3° *Dès*-à-dont, pour dès lors. (Marot, p. 535.)

4° « *Dès*-a-donques, dans le même sens. (Œuvr. de Baïf, fol. 21.)

5° « *Dès*-ier, » pour il y a longtemps.

....Je sai *dès-ier*
Qu'amours n'est pas establi
Pour avoir joye à moitié.
Poës. MSS. du Vat. n° 1522, fol. 166, V° col. 2.

« *Dès* lo jor, » pour dès le jour, depuis le jour. (Perard, Hist. de Bourgogne, p. 282, titre de 1255.)

7° « *Dès* lo menor » (S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 247. dans le latin *a minimo*.)

Voyez plusieurs autres composés, à leur ordre alphabétique, dans le cours de ce Glossaire.

Desaaige. [Intercalez *Desaaige*, minorité, au reg. JJ. 84, p. 306, an. 1353 : « Accordons que « toutefois qu'il plaira audit Daurri lui venu en « aaige, ou à son tuteur et cureur ou à personne « establie pour lui ou temps comme dessus de son « *desaaige*. » (N. E.)

Desabelir, *v.* Déplaire.

....Onques ne *desabeli*
Largesce à gentil bacheler (1).
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 165, R° col. 1

Desaborder (se), *v.* S'éloigner, se séparer. « Il estoit tout espouvanté, et tant que non obstant « son secours, comme recreu et paoureulx *se desa-* « *borda* de la bargue, et se meit en fuite. » (J. d'Auton, Annal. de Louis XII, p. 356.) (2)

Desabornage, *s. m.* Réglement de bornes. « En matiere de *desabornage* et de difficulté sur « limites d'heritages la plainte s'en fera verbale- « ment et par escrits par devant les dits prevost et « jurez, par celuy qui pretendera que bornes soient « mises entre son heritage et celuy y confinant. » (Cout. de Binch. au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 204.)

Desabrié, *part.* Qui est sans abri. Ce mot paroît synonyme de « nu » dans ces vers :

Nud, ne *desabrié*,
Mort de faim ou de soif
Ne d'ostel *desbrié*.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 143, V°.

VARIANTES :
DESABRIÉ, DESBRIÉ. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 143.

Desabus, *s. m.* L'action de désabuser. (Dict. d'Oudin.)

Desaccepter, *v.* Ne pas accepter. « Pour nul « tresor je ne vouldroye *desaccepter*, ne refuser « l'honneur de ceste feste. » (Percef. vol. III, f° 51.)

Desaccoustumance, *s. f.* Perte de quelque habitude. (Nicot, Cotgr. et Oudin.)

Desaccuser, *v.* Excuser, justifier, disculper. « On ne peult *desaccuser*. » (Al. Chartier, p. 548.)

1. Desacher, *v.* Tirer, houspiller, secouer [A] (3). Déraciner [B]. (Voy. SACHER.)

[A] Le sens propre est « secouer. »

Très bien batuz, *et desachiez*,
Et comme matins fu huiez.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 4, V° col. 2.

[B] Par extension l'on s'est servi de ce mot pour déraciner. « Sous le nom des dits catheux, « sont compris toutes sortes de bois montans, de « tous édifices, reservez seulement les grez qui sor- « tissent nature de fonds, lequel fonds le survivant « ne pourra rompre, ny *desacquier*, ny aussi abba- « tre les arbres fruitiers fors ceux qui sont secs, et « à charge d'en remplacer d'autres. » (C. d'Arras, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1013.)

VARIANTES :
DESACHER. Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauv. f° 83.
DESACHIER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 4, V° col. 2.
DESACQUER. Percef. vol. II, fol. 84, V° col. 1.
DESACQUIER. Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1013.

2. Desacher, *v.* Se dessécher. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. page 132, où on lit *desacherat*, dans le latin *exarescet*.)

Desacointance, *s. f.* Perte d'une habitude. (Dict. de Monet.)

Desacointer, *v.* Détacher, séparer [A]. Délivrer [B].

[A] Au premier sens, on disoit *se desacointer*, rompre avec quelqu'un, s'en séparer. (Monet, Oudin, Nicot, etc.) « Ensi furent *desacointié* li Franc et li « Grec, que il ne furent mie si communel com il « avoient esté devant. » (Villehard. page 82.) En marge, on lit *desaconitié*.

[B] En étendant l'acception, *desacointer* signifioit « délivrer. »

Que de toz maux me *desacointe*.
Hist. de S[te] Léoc. MS. de S. Germ. fol. 33, V° col. 1.

VARIANTES :
DESACOINTER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 313, R° col. 1.
DESACOINTIER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 385, V° col. 1.
DESACONITIER. Villehard. p. 82. [Ed. de Wailly, § 205.]

Desacommoder, *v.* Incommoder. (Oudin et Cotgrave.) « L'on voit une chose qui *desacommode* « merveilleusement la ville, et l'autre qui l'accom- « mode. » (Disc. Polit. et Mil. de la Noue, p. 813.)

Desaconpaigner, *v.* Séparer, désunir. (Oudin.)

D'icele compaignie nous *desaconpaigne*.
Poës. MSS. du Vatican, n° 1490, fol. 122, R°.

VARIANTES :
DESACONPAIGNER. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, f° 122, R°.
DESCOMPAIGNER. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 9, V°.

Desacoragier. [Intercalez *Desacoragier*, rendre contraire (Partonopex, v. 2640).] (N. E.)

Desacordance. [Intercalez *Desacordance*, contradiction, dans Raynouard, t. II, p. 485.] (N. E.)

(1) On lit encore dans G. Guiart (an. 1259) : « Et si li en *desabeli*, Comment si tenancier e li Orent ès fais jà achevez Les rois d'Engleterre grevez. » (N. E.)
(2) On lit aussi dans d'Aub., Hist., II, 209 : « A l'abordage, le feu s'estant mis dans une caque de poudre, lui et tout l'equipage faillirent à perir ; cela pourtant servit à faire que l'amiralle le *desabordast*. » (N. E.)
(3) Voyez aussi Rutebeuf, II, 233. (N. E.)

Desacoustrer (se), *v.* Se déshabiller. Le contraire de « s'acoustrer. » « .....Il se *desacoustra* et « se coucha auprès de la pucelle qui s'esveilla et le « nomma oultrageux et malcourtoys; toutes fois « demoura il au lict jusques au jour paisible. » (Percef. vol. V, fol. 28.)

Desacrocher, *v.* Décrocher [A]. Séparer, écarter [B].

[A] Au propre, c'est notre mot *décrocher.*

Et le navire vient fendant
Vers le pont, comme une serainne,
Très parmi le milieu de Sainne,
Pour le rompre et *desacrochier.*
G. Guiart, MS. fol. 69, R°.

[B] Au figuré, ce mot s'est employé pour « écarter, « séparer. »

Et or s'en vont *desacrochant. (G. Guiart, p. 319.)*

VARIANTES :
DESACROCHER. G. Guiart, MS. fol. 319, V°.
DESACROCHIER. Ibid. fol. 69, R°.

Desadjuster, *v.* Désajuster. (Oudin et Cotgr.)

Desadmonester, *v.* Dissuader, détourner. (Cotgr. et Oud.) « Ces enfans ensuyrent leurs peres « en l'abusion des faulx Dieux, et ou raison les en « *desadmonestoit*, la foy de leurs prédecesseurs « vainquoit par auctorité de doctrine inviolable. » (Al. Chart. l'Espér. page 348.) On lit dans Rigord, *dissuadere.*

Desadnarder. [Intercalez *Desadnarder*, défricher, au Cart. de Lagny, an. 1455 : « Sont tenus « aussi lesdits preneurs... de deffricher, *desadnarder* « et labourer toutes lesdites terres, et icelles « deffrichées, les tenir dela en avant en bon et « suffisant labour sans les essaisonner. »] (N. E.)

Desadrecier, *v.* Détourner.

. . . . Felon traitteur,
Tant ont vos cuers grant joie, et grant leece
Quant vos poez celé *desadrecier*,
Qui vers amors, par loyauté, s'adrece.
Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1537.

Desadvenant, *s. m.* Terme de droit féodal. « C'est la portion insufisante d'un fief, appartenant « au vassal pour garantir de l'homage l'acquereur « de partie d'icelui fief envers le seigneur suze- « rain. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. au mot *Advenant.* — Voyez aussi Du Cange, au mot *Advenamentum feudi*, sous *Advenantare.*)

Desadvenir, *v.* Etre mal séant [A]. Ne pas arriver [B].

[A] Le premier sens se trouve dans le Dictionnaire d'Oudin (1).

[B] *Desadvenir* signifioit aussi ne pas arriver. « Seigneurs nous n'avons que faire d'esbahissement, « car ce qui est advenu ne peult *desadvenir*, mais « prenez courage en vous, et mettons ceste chose « a fin à nostre honneur. » (Percef. vol. V, f° 15.)

Desadvouement, *s. m.* Désaveu. (D. d'Oudin.)

Desadvouer, *v.* Désavouer (2). On lit *disadvocare*, dans le même sens, au Gloss. lat. de Du Cange. On disoit « leur amitié *desaveuent* » au lieu de : sont leurs ennemis, leur sont opposés.

Et leur amistié *desaveuent. (G. Guiart, p. 291.)*

VARIANTES (3) :
DESADVOUER. Oudin, Dict.
DESVOUER. Ord. des R. de Fr. t. V, p. 130.
DESAVEUER. G. Guiart, MS. fol. 136, R°.

Desaencrer, *v.* Lever l'ancre (4).

Puis si se (5) fist *desaencrer :*
Drescent les voiles, si s'en vont.
Flor. et Blanc. MS. de S. G. fol. 193, V° col. 2.

Desaerdre, *v.* Se détacher. Le contraire de *aherdre.*

De la sele l'ont *desaers*,
Chaoir le firent tout envers.
Rom. de Rou, MS. p. 241.

VARIANTES :
DESAERDRE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 187, V° col. 2.
DESAHERDRE. Modus et Racio, MS. fol. 184, V° (6).
DESHERDRE. Ibid. impr.

Desaesmer (se), *v.* Se méprendre.

. . . . Moult se *desaesme*
Qui dit que miex vault uns fiex
Que .II.
Poës. MSS. Vatican, n° 1522, fol. 158, V° col. 1.

Desafeutré, *adj.* Dépouillé. Proprement qui est sans feutre. Du Cange, au mot *Feltrum*, croit qu'il se dit spécialement des chevaux qui sont sans couverture ou sans autre ornement. Il cite ces vers du Roman d'Athis :

Ung destrier lui ont admené
Le sien trouvent *desafeutré.*

Ce mot est mis pour « dépouillé » dans ce passage :

Mais Walerans i fu entrés,
S'en iert envis *desafeutrés. (Ph. Mouskes, p. 810.)*

Desaffamer, *v.* Rassasier. (Cotgr. et Oudin.)

Desaffranchi, *adj.* Privé des droits de franchise. Le contraire de « affranchi, » qui jouit des droits attachés à la franchise ou bourgeoisie. « Au « cas que de telles personnes soient mariées, qui « veulent obtenir la bourgeoisie, ou qui s'en veu- « lent désister, eussent des enfants mineurs, au « temps de leurs declarations, les dits enfants ne « deviennent par là affranchis, ou *desaffranchis*, « mais ils resteront en leur entier jusques à leur

(1) D'où « mariage *desavenant.* » (Beaum., XII, 17.) (N. E.)
(2) Et renier : « Icellui Louau *desadvoua* Dieu par deux ou trois fois. » (JJ. 195, p. 908, an. 1473.) On disait aussi *desavouer* seigneur (P. de Fontaines, XIII, § 15), c'est-à-dire lui refuser l'aveu ; de même dans Beaumanoir : « Cil ne garde pas bien se foi vers son segneur, qui *desavoue* ce qu'il doit tenir de li. » (XLV, 1.) (N. E.)
(3) On lit déjà dans Merlin (fol. 74, recto) : « Ge vos pris que vos ne me *desavoez* pas de fil. » (N. E.)
(4) Dans un Gloss. ms. (Du Cange, III, 125, col. 2), *exancorare* est rendu par *desencrer.* (N. E.)
(5) Dans Froissart (II, 67), il est aussi pronominal : « L'endemain il *se desancrerent* et sachierent les singles amont. » Il peut être neutre (II, 64) : « *Desancrerent* et se mirent en mer. » (N. E.)
(6) On lit dans un bestiaire ms. (Du Cange, I, 76, col. 1) : « Tes cornes t'estuet *desaherdre* Ou la vie te convient perdre. » (N. E.)

« émancipation, pour accepter la dite bourgeoisie, « ou s'en désister. » (Cout. d'Ypre, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 887.)

Desaffrer. [Intercalez *Desaffrer*, enlever le *safre* (safran), la broderie d'or :

De sun osberc les dous pans li *desaffrer. (Roland, v. 3428.)*
Et maint hauberc et rot et *desafré. (Aubri, p. 168, c. 1.)* (N. E.)

Desaffronter, *v.* Réparer un affront. Mot factice que Thomas Corneille met dans la bouche d'un valet.

Vous n'avez rien senti des coups que j'ay reçeus,
Et c'est moy seulement, qu'il faut qu'on *desaffronte.*
Les Engag. du Hazard, com. act. 2, sc. 5.

Desaffubler. [Intercalez *Desaffubler*, se deshabiller :

De son mantiel se *desaffuble*
Tout sainglement en pur le corps.
Robert le Diable (Du Cange, II, 777, col. 1).

Deshabillée :

Tote dolente hors de la chambre esi,
Desafublée, chauciée en eschapins ;
Sor ses espaules li gisoient li crin.
Garin (Du Cange, VI, 101, col. 1.] (N. E.)

Desafier. [Intercalez *Desafier*, défier. (Floire et Blanchefleur, Du Cange, II, 852, col. 2) :

En ceste cort n'a chevalier,
S'il me voloit *desafier*,
Qu'il ne me trova armé
Sor mon cheval emmi cel pré.] (N. E.)

Desafrené, *adj.* Effréné.

Un autre gent i a
Fol, et *desafrenée.*
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 143, R° col. 2.

Desagé, *adj.* Mineur (1). (Cotgrave et Du Cange, au mot *Sub annis.*)

VARIANTES :
DESAGÉ. Cotgrave.
DESAAGIÉ. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Sub annis.*
DESAGIÉ. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 294, an. 1291.

Desagencement, *s. m.* Dérangement. L'action de désagencer, d'ôter l'ordre, la disposition d'une chose arrangée, agencée. (Cotgrave.)

Desagenouiller (se), *v.* Se lever de dessus ses genoux. (Cotgrave, Oudin et Robert Estienne.)

Desagie, *s. m.* Malaise, incommodité, (Borel, Cotgrave, Oudin, Nicot et Monet.) « Quiconques « contremandé par *desagie* (2), ou par mal de son « cors, ou il meimes en contremans soit, et vient, li « contremans ne vaurra riens, ains perdra la que- « relle, se au jour k'il a contremandé souffisament « ne vient. » (Citation dans Du Cange, Gloss. latin, au mot *Contramandare.*) « Les Suisses nous « abstraingnent fort pour avoir la tierce paye à « eulx accordée.... qui nous vient à grant *desaige*, « pour estre grant somme. » (Lettr. de Louis XII, t. IV, p. 186.) « D'amours vient joye, plaisance et des- « plaisance, aise et *desaise* (3). » (Arr. Amor. p. 24.)

VARIANTES :
DESAGIE. Du Cange, Gl. lat. au mot *Contramandare.*
DESAIGE. Lettres de Louis XII, t. IV, p. 186.
DESAISE. Arrest amor. p. 24.

Desagréer, *v.* Déplaire. (Monet.)

Quant li sire l'entent, pas ne li *désagrée.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 348, R° col. 2.

De là, on a dit *se desagreer* pour « avoir en déplaisance. » Brantôme dit des demoiselles de la cour : « Je parle d'aucunes, desquelles j'espere faire « des bons contes dans ce livre.... mais le tout si « modestement, et sans scandale, qu'on ne s'aper- « cevra de rien.... si que possible aucunes qui en « liront des contes d'elles mesmes ne s'en *desagree-* « *ront.* » (Brant. Dames illustres, p. 104.)

Desagrement, *s. m.* Ce mot subsiste. Nous remarquerons seulement qu'il est cité comme mot nouveau par le P. Bouhours, dans ses Remarques sur la langue, p. 50 (4).

Desaguerrir, *v.* Décourager, le contraire « d'aguerrir. » « ....Entre les autres maux et incon- « veniens qui t'adviennent, pour estre *desaguerri*, « il faut compter que tu te rends desprisable à un « chacun. » (Le prince de Machiavel, p. 97.) « Il y « a des princes qui pour tenir leur estat en main « assurée *desagguerrissent*, tant qu'ils peuvent, « leurs sujets. » (Ibid. p. 135.)

Desaier [Intercalez *Desaier*, abuser, en latin *abuti*, d'après le Gloss. lat. 4120, an. 1352] (N. E.)

Desaigrir, *v.* Perdre son aigreur [A]. Soulager [B].

[A] Le premier sens, qui est le sens littéral, se trouve dans les Dict. de Cotgr., Nicot, Monet et Oud.

[B] Au figuré, ce mot signifioit « soulager, alléger. »

Me plaist lascher, pour *desaigrir* ma peine,
Aux pleurs, aux criz, et aux souspirs la bride.
Œuv. de Joach. du Bellay, fol. 63.

Quintil censeur, reproche à cet auteur de s'être servi de ce mot au lieu de celui de « alléger. » (5)

Desaiguilleté, *part.* Détaché. Proprement qui n'a point d'aiguillettes. On se servoit d'aiguillettes autrefois pour attacher les vêtemens. « Hannibal « alloit toujours *desaiguilleté* et l'estomach decou- « vert. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 27.)

Desaiguilleter, *v.* Détacher. (Oudin et Cotgr.)

Desailler. [Intercalez *Desailler*, ouvrir, au reg. JJ. 161, p. 49, an. 1406 : « Le suppliant et une « baisselle ou chamberiere dudit hostel *desaillerent* « et ouvrirent ledit escrin. »] (N. E.)

Desaimer, *v.* Cesser d'aimer (6). (Oud. et Cotgr.)

L'ardent ennui de ma froide poison
Un autre aimant, je me suis *desaimé*,
Ainsi je meur, vivant sans être aimé.
Poës. de Loys le Caron, fol. 12, V°.

(1) « Se ly enfans, auxquels ces heritaiges deveroient parvenir, ou seroient escheus, estoient *desagiez*, que ces heritaiges soient vendus par justice. » (Hist. de Liége, II, p. 420, an. 1355.) (N. E.)
(2) *Desagie* est synonyme de *desaaige.* (N. E.)
(3) « Car mieux me vault tout à un cop morir, Que longuement en *desaise* languir. » (Ch. d'Orléans, 10.) (N. E.)
(4) Le mot a été employé par Mmes de Sévigné et de Maintenon, par Massillon. (N. E.)
(5) Ronsard écrit aussi (347) : « Du miel de sa langue molle Se *desaigrit* le souci. » (N. E.)
(6) On lit déjà dans les Poësies mmss. av. 1300, IV, 1396 : « Cils me veut bien desnuer De joieuse vie, Qui m'exhorte à *desamer* Dame si jolie Et qui tant fet à loer. » (N. E.)

Desairer, *v.* Dénicher, déloger. Du mot « aire, » nid. (Oudin et Cotgrave.) « Quand aucun meurt.... « le prince ou autre ayant droit de rachat prendra « et levera, pour un an, les fruits et yssues des ter- « res, heritages et rentes du décédé sans coupper « bois.... pescher estangs, courir en garenne, ny « en forest, prendre, ny *desairer* oyseaux de proie, « etc. » (Cout. de Bretagne, au Coutumier général, tome II, p. 759.)

Desairier, *v.* Brûler. Il semble que ce soit la signification de ce mot dans les deux passages que nous allons citer. Dans le premier, il s'agit de Louis irrité de la résistance des Albigeois qu'il assiége dans Avignon :

....Li rois fist devant lor portes
Faire fossés, et bares fortes,
Pour eaux dedens si *desairier*,
Qu'il y puist son duel esclairier. *(Ph. Mouskes, p. 728.)*

François i sont moult tot entré,
Et ont partout le fu bouté,
Et quant tout orent *desairié*,
Si sont à l'Ille repairié. *(Ph. Mouskes, p. 564.)*

Desaisé. *adj.* Qui a perdu ses aises. (Cotgrave.)

Desajancer, *v.* Déranger. (Cotgrave.)

Uns et autres se *desajancent*,
Li hardiz les couars devancent. *(G. Guiart, p. 240.)*

Desalaté, *adj.* Abandonné.

Toscane ont conquise et robée,
Une terre *desalatée*. *(R. de Brut, p. 22.)*

C'est ainsi qu'on lit dans mon MS. au lieu de *desaloée* qui se trouve dans le MS. de M. de Bombarde. Ce mot paroît signifier « sans seigneur, » abandonné, dénué.

VARIANTES :
DESALATÉ. Rom. de Brut, ubi infra, MS. de Bomb.
DESALOÉ. R. de Brut, MS. fol. 22.

Desallier, *v.* Délier, désunir, détacher. (Cotgr.)

Ainsi de son rosier la fleur on *desallie*,
Pour en faire un bouquet.
Printemps d'Yver, p. 162.

Desalourer (se), *v.* Se désoler, gémir.

Gardez que plus ne plourez,
Ne plus ne vous *desalourez*,
Car Dieux a ouy voz prieres.
Hist. des Trois Maries, en vers, MS. p. 55.

Desamant, *s. m.* Indifférent. Proprement le contraire « d'amant. »

Soyez amant, ou *desamant*.
Le Blason des F. Amours, p. 244.

Desamarrer. [Intercalez *Desamarrer*, dans la Coutume locale d'Oléron (ch. 8, XIVe siècle) : « La « dite nef fut *desamarrée*. »] (N. E.)

Desamasser, *v.* Dissiper, le contraire « d'amasser. » (Cotgrave et Oudin.)

Desami. [Intercalez *Desami*, au reg. JJ. 159, p. 183, an. 1404 : « Lesquelz dirent que ilz n'y « prendroient ja amis ne *desami* que il ne feust « batu. » (N. E.)

Desamonceler, *v.* Ecarter. On trouve se *desamonceler* en parlant de troupes, pour s'écarter, éclaircir les rangs. (G. Guiart, MS. fol. 285.)

Desamonter, *v.* Descendre. Le contraire de monter. (Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1396.)

Desamoré, *adj.* Qui n'aime plus. Qui est guéri de la passion de l'amour.

Mercis radrece et ravoie
Cuer *desamoré*.
Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 973.

Mais est-ce un coup bien seur, que votre seigneurie
Soit *desenamourée*, ou si c'est raillerie.
Molière, Dépit amoureux, act. 1, sc. 4.

VARIANTES :
DESAMORÉ. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 973.
DESENAMOURÉ. Molière, Dépit amour. act. I, sc. 4.

Desamour, *s. m.* Froideur, indifférence. « Vostre *desamour* et nonchalence d'aimer. » (Nat. d'amour, fol. 305, XIVe siècle.)

Desamouracher (se), *v.* Cesser d'aimer, se défaire de son amour. (Oudin.)

Desamparé, *part.* Privé, séparé. « Il te con- « vient servir, aymer, et craindre Dieu, et en luy « mettre toutes tes pensées, et tout ton espoir, et « par foy formée de charité, estre à luy adjoinct, en « sorte que jamais n'en sois *désamparé* par peché. » (Rabelais, t. II, p. 95.) (1)

Desamplumer, *v.* Déplumer, au propre et au figuré. On le trouve au propre dans le Dict. d'Oud. On a dit au figuré :

....Il ce trouva avec des gens de plume
Qui bien soubdain luy osterent sa plume
Ce nonobstant qu'il fut bien emplumé ;
Par eulx il fut bientoust *desamplumé*. *(Faifeu, p. 34.)*

Desangement, *s. m.* Extirpation, destruction d'une engeance, d'une espèce. (Monet, p. 293.)

Desanger, *v.* Extirper, détruire l'engeance. (Monet, Oudin et Cotgrave.)

Desangoisser, *v.* Tirer de l'affliction.

J'ay désiré, ma langueur violente
Desangoisser par la libre raison,
Pour franchement estimer la toison
De tes cheveux d'or, fileuse excellante.
Poes. de Loys le Caron, fol. 21, V°.

Desanimé, *adj.* Inanimé, mort. « Deux corps « *desanimés*. »

Désanimer, *v.* Décourager. Oter l'âme, le courage. (Oudin.)

Desannuiement, *s. m.* Délassement. L'action de se desennuyer. (Monet.)

Desanoblir, *v.* Déshonorer, avilir. « Pauvreté « n'est point vice, et ne *desanoblit* point. » (Loisel, Instit. Coutum. t. I, p. 17.)

....Vostre cueur sera *desanobly*,
Si vous mettez sa memoire en oubly. *(Faifeu, p. 5.)*

Desantourat, *adj.* Qui n'est pas entouré. C'est un mot gascon. (Cotgrave.)

(1) On lit déjà au reg. JJ. 98, p. 238, an. 1364 : « Comme le bailly de Meleun eut mandé à tous nos sergens que lesdiz moustier de Praeles et maison feissent *desemparer*, abatre et arraser,... et meissent en tel estat que jamais n'y peust avoir fort. » De même aux Ord., V, p. 16, an. 1367 : « Feront abattre quant au fort et *desemparer*. » (N. E.)

Desaombrer, *v.* Purifier, justifier. Proprement ôter les taches, les ombres ; au figuré, justifier.

....Si qui qu'il sont
De vilaine teche encombré
Tantost par li *desaombré*
Sont tuit, et cler, et net, et pur.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 157, V° col. 2.

Desaparant, *adj.* Qui disparoît. Narcisse amoureux de sa figure, se voit dans l'eau :

Ge cuidai veoir que que soit
De l'onbre qui me decevoit,
Si me faisoit auques de bien ;
Mais por voir sai que n'i ai rien
Et quant plus sui *desaparant*,
Tant est m'angoisse assez plus grant.
Narcisse, MS. de S. G. fol. 120, R° col. 2.

Desapareillé. *part.* Non préparé, dépourvu, qui est sans armes. On lit dans les Loix normand. article 24 (1) : *Desapareillé* et *desapeillé* qui est une faute ; dans le latin *inermis*. On lit dans S. Bern. Sermons fr. MSS. p. 30, *desaparillet*, dans le latin *imparatus*.

Desapareiller (se), *v.* Se déshabiller, se dépouiller. « A tant se partit la damoyselle, qui « plus ne dit mot, et le preux Gallafar demoura, « qui commença à soy *desapareiller* (2) pour soy « coucher au lict. » (Percef. vol. V, fol. 51.)

Desaparier, *v.* Dépareiller. (Cotgr. et Oudin.)

Desaperti. [Intercalez *Desaperti*, attristé, dans G. Guiart (v. 11783) :

Est tost li oz *desapertiz* :
En pleurs est leur deduit vertiz.] (N. E.)

Desapetissance. *s. f.* Défaut d'appétit. (Cotgr. et R. Estienne.)

Desapetisser, *v.* Oter l'appétit. (Cotgr. Oudin.)

Desapointement, *s. m.* Destitution (3). « L'on y « mesloit de la vengeance contre uns et autres « grands seigneurs, dont on requeroit le *desapoin-* « *tement*. » (Pasquier, Recherches, p. 80. — Voyez Dépointer ci-dessus.)

Desapointer. [Intercalez *Desapointer* : 1° Destituer, dans Juvénal des Ursins (an. 1390, p. 79) : « Lesquelles choses vinrent à la cognoissance du « roy, dont il fut tres desplaisant, et dit qu'il n'y « scavoit remede, sinon de le *desapointer*. » 2° Deshabiller, au reg. JJ. 194, p. 293, an. 1468 : « Icellui Jehannin Emery bastard se *desapointoit* « et mettoit jus sa robe. »] (N. E.)

Desappeler, *v.* Destituer. « Establissent leurs « sergens chascun bailly en son baillage et le dit « chancelier, ou gouverneur, ou fait de la chancel- « lerie sans les *desappeler*, ou muer sans cause « raisonnable. » (Etat des officiers du duc de Bourgogne, p. 312.)

Désappetit, *s. m.* Dégoût. Le contraire « d'appétit. » (Cotgr. et Oudin.)

Desarborer, *v.* Abattre, renverser. *Desarboter* dans les Loix normandes, article 11, est peut-être le même que *desarborer*, renverser, comme on a formé *enarbrer* qui s'est dit d'un cheval qui se dresse en se cabrant. (Monet, Oudin et Cotgrave.) « Furent publiquement, et en signe d'ignominie, « leurs enseignes ostées, et *desarborées* [c'est le « contraire d'*arborer*]. » (Mém. de Du Bellay, liv. VII, fol. 229.)

Desarbré, *adj.* Qui a cessé d'être arbre. Mot forgé par Thomas Corneille :

Lysis est *desarbré*, la comédie est faite.
Le Berger extrav. com. acte 5, sc. dern.

Desarçonner. [Intercalez *Desarçonner*, dans Meraugis (p. 175, xiiie siècle) : « A l'encontrer fut » grantz li frois Des lances, dont il s'entredonnent « Tiels cops, qu'ils s'*entredesarçonnent*. »] (N. E.)

Desarer. [Intercalez *Desarer*, errer, dans une Vie des Pères ms. (Du Cange, III, 70, col. 1) : « Un « jor se mist à *desarer*, Et leis le rivage à aler. »] (N. E.)

Desargenté, *v.* Qui est sans argent. (Oudin.)

Desariter. [Intercalez *Desariter*, déshériter, dans Gerard de Vienne, v. 1202 :

Kant voz mon oncle voleiz *desariter*,
Pechiez fereiz, si vos le desarteiz.] (N. E.)

Desarmer (se), *v.* Démarrer. Il semble que Froissart ait employé ce mot en ce sens : « Puis « rentrerent en leurs nefs : et quant le flot de la « mer fut venu, ils se *desarmerent* et singlerent, à « l'exploit du vent devers Normandie, et s'en vin- « drent rafreschir à Dieppe. » (Froissart, livre I, p. 146.) (4) Aujourd'hui *desarmer*, en parlant d'un vaisseau, signifie mettre les agrès dans le magasin et licencier l'équipage.

Desarnir, *v.* Désharnacher. (Borel et Corn.) (5)

Desarois, *s. m.* Désastre, désordre. (Glossaire de Marot ; Dict. de Cotgrave.) Le mot *desarroi* n'est pas encore absolument hors d'usage [voyez Deroy].

....Lesparre trouva maniere
De s'echaper en *desarroy*,
Et de s'en aller par derriere.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 148.

Desarrengement, *s. m.* Dérangement, désordre. (Cotgrave.)

Desarrenger, *v.* Mettre en désordre, déranger. (Cotgrave.)

(1) « Et s'il fust *desapereilé* que il ne out chival ne les armes. » (N. E.)
(2) On lit au Roi Guillaume, p. 53, au sens de séparer : « Jà ne vos *desaparilliés* De moi ne de ma compaigne » ; au reg. JJ. 176, p. 356, an. 1344, c'est enlever l'appareil d'une blessure : « Icellui Huguet par son ivresse se *desappareilla* et osta ce qu'on avoit mis sur icelle playe. » (N. E.)
(3) Ce sens est dans Juv. des Ursins (an. 1390, p. 79) : « Il vint à sa cognoissance que le duc de Berry très impatiemment portoit son *desappointement* dudit gouvernement. » (N. E.)
(4) M. Kervyn (II, 470) édite : « Et quant li flos de le mer fu revenus, il se *desancrerent* et singlerent a l'esploit dou vent devers Normendie. » (N. E.)
(5) Dans l'ancienne marine, il a le sens de démarrer : « Le lieutenant descend entre les deux ponts avec le maître canonnier ;... il a soin de faire *desarnir* et deboucher tous les canons. » (Corr. de Colbert, III, 2, p. 313.) (N. E.)

Desarrest, *s. m.* Inconstance, instabilité. « Quelle folle pensée, ou quel legier *desarrest* t'a « ainsi desmarchié de ton ordre. » (Al. Chartier, l'Espérance, p. 331.)

Desarrester, *v.* Lever les arrêts [A]. Relâcher [B].

[A] Au premier sens, c'est ce que l'on appelle communément donner main levée. (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.) « Lettres des défenses obtenues par « aucun bourgeois forain pour faire *desarrester* ses « biens, avant qu'ils soient mis en arrest, seront « reputez nulles. » (Concession caroline pour ceux de la ville de Grandmont, au Nouv. Coutumier gén. tome I, p. 1133.)

[B] *Desarrester* s'est dit aussi pour relâcher. « Ils « ne peurent estre *desarrestés*, ains furent menés « en la cité d'Agen, et mis au chastel en prison. » (Froissart, liv. I, p. 345.) (1)

Desarriver [Intercalez *Desarriver*, déborder, dans Du Cange, I, 415, col. 2, d'après un Mémorial de la Ch. des Comptes : « Item ne doivent laissier « passer ne *desarriver* aucune barge ou autre « vaissel pour traverser l'eaue du royaume. »] (N. E.)

Desarroiance. [Intercalez *Desarroiance*, dérèglement, dans Froissart (XV, 319) : « Par leur « orgueil et *desarroiance*. »] (N. E.)

Desarsonner, *v.* Désarçonner. Ce mot se trouve employé dans un sens obscène dans Rabel. tome IV, p. 50.

Desartir, *v.* Desassortir [A]. Briser [B].

[A] Ce mot paroît, dans le premier sens, en ces vers où l'on s'adresse à Dieu :

Tu te peulx bien à nos membres sortir,
Sans le tien cors de nulles *desartir*.
Percef. vol. I, fol. 64, R° col. 2.

[B] *Desartir* signifie « briser, mettre en pièces » dans cet autre passage :

La lance baisée, ki fu droite,
Fiert le soudan en mi le pis
L'aubiers est rous, et *desartis*. *(Mouskes, p. 518.)* (2)

Desassaisonné, *part.* Pris hors de saison. « Il a « esté *desassaisonné*, et cueilly avant le temps. » (Lettres de Pasquier, t. III, p. 221.)

Desassamblement. [Intercalez *Desassamblement*, déroute, dans G. Guiart (an. 1267 ; Du Cange, I, 441, col. 1) :

Ne demoura pas longuement
Après le *desassamblement*
Des desusdites ataines.] (N. E.)

Desassemblée. [Intercalez *Desassemblée*, assemblée, au reg. JJ. 169, p. 413, an. 1416 : « Lesquelz furent par aucuns de leurs amis et « voisins illecques desassemblez ; et la *desassemblée* « faite... » Dans Couci (IV), la forme masculine est au sens de désunion : « Entre merci et biauté Sont « pour moi *desassamblé*. »] (N. E.)

Desassembler, *v.* Désunir, séparer. (R. Est.) (3)

. . . . Il me semble
Que quant faux rapport *desassemble*
Les amans qui sont assemblez,
Si ferme amour ne les rassemble,
Sans fin seront *desassemblez*. *(Clém. Marot, p. 318.)*

« Tant se tenoient cloz et serrez de chacun cousté, « qu'ilz ne povoient entrer l'un dedens l'autre ; « maiz une chose fist laidement depresser et *desassembler*. » (Hist. de B. du Guesclin, par Ménard, p. 254.) « La mort qui toute ame de corps dessemble. » (La Colomb. Th. d'honn. t. II, p. 97.)

VARIANTES :

DESSASSEMBLER. Villon, p. 67.
DESSAMBLER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 309, V° col. 1.
DESSEMBLER. E. Desch. Poës. MSS. fol. 570, col. 4 (4).

Desassentir, *v.* Ne pas consentir. Le contraire « d'assentir, consentir. » (Britt. Loix d'Angl. f° 29.)

Desasservir, *v.* Affranchir. « Tous est fait « pour homme servir, Et homme est fait pour « servir dame, Et ne s'en peult *desasservir*. » (Al. Chart. p. 751.)

Desasseurer, *v.* Faire douter [A]. Intimider [B]. Le contraire « d'assurer. »

[A] On le trouve, au premier sens, pour mettre quelqu'un dans l'incertitude sur ce qu'il croyoit savoir, et dont il étoit certain, dans les Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave.

[B] Oudin, dans son Dictionnaire franco-espagnol, traduit aussi *desassurer* par *intimidir*, ôter l'assurance, intimider.

Desassieger, *v.* Faire lever le siége, délivrer une place assiégée. (Cotgrave, Oudin, Monet et Nicot.) « Le maréchal de Chatillon mourut à Dax en « allant secourir et *desassiéger* Fontarabie. » (Brant. Cap. fr, t. I, p. 351.)

Et puis un castiel *dessega*
Que Turc orent asegiet là. *(Ph. Mouskes, p. 194.)*

« Mult s'enhasti, que il iroit *dessegier* (5) Andre- « nople, et feroit tot le mal qu'il porroit al marchis. » (Villehard. p. 119.) [Ed. de Wailly, § 289.]

VARIANTES :

DESASSIEGER. Assises de Jérusalem, p. 138.
DESSEGER. Ph. Mouskes, MS. p. 518.
DESSIEGER. Percefor. vol. II, fol. 42, R° col. 1.
DESSIEGIER. Villehardouin, p. 118.

Desassocier, *v.* Désunir, séparer. (Cotgrave et Oudin.) « Mesnageons le temps, encore nous en « reste il beaucoup d'oisif, et mal employé : nostre « esprit n'a volontiers pas assez d'autres heures à « faire ses besongnes, sans se *desassocier* du corps « en ce peu d'espace qu'il luy faut pour sa neces- « sité. » (Ess. de Mont. t. III, p. 608.)

Désastre, *s. m.* La journée de S. Laurens fut ainsi nommée par les courtisans. (Lettres de Pasq. tome I, p. 179.)

(1) On lit encore au t. V, p. 97 de l'édition Kervyn : « Là fu il arestés et ne peut estre *desarestés* pour lettres qu'il montrast. » (N. E.)
(2) On lit aussi dans Gérard de Vienne (v. 1615) : « Et mainte large deroute et *desartie*. » (Comparez *Sertir*.) (N. E.)
(3) Il signifie aussi assembler. Voir le précédent. (N. E.)
(4) On lit dans la Rose (v. 8178) : « Car mort tous compaignons *dessemble*. » (N. E.)
(5) On lit aussi dans Froissart (IV, 56) : « Ce seroit noble aventure, se il pooient *dessegier* le dit chastiel. » (N. E.)

Desastré, *adj.* Malheureux, infortuné. (Cotgr. et Monet.)

Quand je viens à penser à mon cruel malheur,
Et au point *désastré* de ma triste naissance.
Œuvre de Desportes, p. 567.

VARIANTES :
DESASTRÉ. Lettres de Pasquier, t. II, p. 59.
DESASTREUS. Monet, Cotgrave, Dict.
DESASTREUX. Oudin, Dict.

Desastrer, *v.* Rendre malheureux.

Mais les destins jaloux sur les hommes mieux nés
Desastrant leur bonheur, d'ennuis infortunez.
Poës. de Jacq. Tahureau, p. 75.

Desatachier, *v.* Détacher.

Les neus font serrer et estraindre ;
Mès, por tirer, et por sachier,
Ne les porent *desatachier.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 249, V° col. 1.

Desatalenter, *v.* Fâcher, déplaire :

Ly plais, ly *desatalente. (Rom. de Brut, fol. 19.)*

S'elle n'euist tout ce chanté
Qui m'a si fort *destalenté.*
Poës. MSS. de Froiss. p. 157, col. 2.

(Voyez DESTALENTÉ, participe, ci-après.)

VARIANTES :
DESATALENTER. Rom. de Brut, MS. fol. 19, R° col. 1.
DESTALENTER. Froiss. Poës. MSS. p. 157, col. 2.
DETALENTER. Oudin, Dict.

Desateindre, *v.*

Très grant amors, ne puet partir ne fraindre,
Se n'est en cuer de felon losangier,
Faus guileor qu'à mentir et à faindre
Font les ceaus de lor joïe esloignier ;
Mais madame set bien au mien cuidier,
A ses douz moz cointes si *desateindre*
Que i conoist ce qui la fait destreindre.
Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 139.

Desateller. [Intercalez *Desateller*, au reg. JJ. 162, p. 118, an. 1407 : « Le suppliant print à « *desateller* les beufs de ladite charrette et coppa « les survieres du jouc desdiz *beufs.* »] (N. E.)

Desatempré. [Intercalez *Desatempré*, immodéré, dans la Vie de St Louis, p. 313 : « Pour ses « veilles *desatemprées* et pour ses autres pluseurs « labours. » Pierre de Fontaines (34, 14) dit des personnes : « Et pour ce que tu n'as pas mestier « encontre les *desatenprés* dons d'autre tel « ahide. »] (N. E.)

Desatirer, *v.* Attirer, enlever.

Mais en mon chant vous veul faire savoir
Con vostre amour mon cors me *desatire,*
Qi fors de moi mon cuer sache et deschire.
Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 34, V°.

Mais Loeys li jouenes rois
Li *desatira* ses conrois. *(Ph. Mouskes, p. 597.)*

Desatirié, *part.* Dénué. *Desatirer* signifioit « enlever. » *Desatirié* paroît être le participe du même mot dont l'orthographe étoit tant soit peu altérée. Ainsi *être desatirié* devoit signifier être enlevé ; d'où ce mot avoit passé à la signification d'être privé de la chose enlevée.

Desatourné, *adj.* Qui a quitté ses atours (1).

....El est trop *desatournée.*
Flore et Blanc. MS. de S. G. fol. 194, R° col. 2.

Almene *desatournée* est. *(E. Desch. p. 462.)*

« Après soupper et caroles fines, la royne fut « menée en la chambre, et après estre *desatournée,* « etc. » (Tri. des IX Preux, p. 406.)

Desatrempé, *adj.* Excessif. (Laurière, Gloss. du Droit fr.) [Voir DESATEMPRÉ.]

Desatrocher. [Intercalez *Desatrocher*, comme *desatropeler :*

François adont se *desatrochent,*
Les murs et les portes approchent.
G. Guiart, v. 9316.

Car joinz furent en approchant,
Et or s'en vont *desatrochant.*
G. Guiart, v. 18954.] (N. E.)

Desatropeler, *v* Mettre en désordre [A]. Détacher [B]. Proprement ce mot signifioit séparer une troupe. Il se disoit :

[A] Pour rompre une troupe, la mettre en désordre :

Quant Renaut voit les Anglois fuire,
Par qui il cuidoit honnir France,
Et *desatropeler* sa dance,
Ou garenti si ert longuement,
Si a duel, nul ne le dement. *(G. Guiart, fol. 132.)*

[B] Ce mot signifioit aussi ébranler une troupe, la mettre en mouvement pour charger, la détacher du corps de l'armée pour aller au combat. *Se desatropeler* étoit se détacher pour combattre.

Flamenz et Alemanz leur sourdent,
Li front d'eus *se desatropelent,*
Des .II. parz a mort s'entr'apelent. *(G. Guiart, p. 238.)*

Desattamé, *part.* Nous ne pouvons déterminer le sens précis de ce mot ; on en jugera par le passage où nous le trouvons : « Si ascuns presente« mentz de articles de nostre corone remeynent « *desattamés* et déterminés, adonques soient les « justices punissables à nostre volunté. » (Britton, Loix d'Anglet. fol. 53, R°.)

Desattemprance, *s. f.* Intempérie. « La *désat« temprance* du temps yvernal. » (Triomphe des IX Preux, p. 227.)

Desattiez. [Intercalez *Desattiez*, maladie, au ms. de la B. N. fr. 28, anc. f. St Victor, fol. 1, v°, col. 1 : « Couvignable chose fu que... li granz « fisiciens vint... quant par tout le monde estoit et « gisoit la grant *desattiez.* » C'est une variante du participe *deshaitiés*, pris substantivement.] (N. E.)

Desattrempéement, *adv.* Démesurément, avec excès. « Ja soit que plorer attrempéement soit « octroyé à tous, toutes voyes plorer *desattrem« péement* est deffendu. » (Le Chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 72.)

Desattrister, *v.* Consoler. Le contraire d'attrister.

Donne luy le loisir de se *desattrister.*
L'Etourdi, com. de Molière, act. 2, sc. 4.

Desaubage, *s. m.* Proprement la fête où l'on

(1) Le verbe a été employé par G. Guiart (an. 1267) : « Chascun d'eus pensent qu'il aviengne Qu'encor combattre les conviengne Parquoi pas ne se *desatournent.* » (N. E.)

ôtoit la robe blanche aux nouveaux baptisés. (Voyez Desauber.) On appeloit en Picardie *desaubage*, le repas qui se donnoit huit jours après le baptême d'un enfant, et où l'on distribuoit des gâteaux aux enfants de toute la parenté. (Du Cange, Glossaire, au mot *Alba* 4.)

Desauber, *v*. Oter la robe blanche, qu'on donnoit aux nouveaux baptisés. (Du Cange, Gl. lat. au mot *Alba* 4.) Rou, nouveau comte de Normandie, épouse la fille de Charles le Simple, après avoir recu le baptême :

Dont prist Rou sa feme Gillain
Si s'en parti à lendemain ;
A Ruem s'en vint, n'i targa plus ;
A grant ounour fu receüs ;
Al quint jour fu Rou *desaubés* (1). *(Mousk. p. 350.)*

Desauser, *v*. Décourager.

Ne me vueil pas *desauser*
De bien dire, ainçois vueil user
Mon sens en el qu'an estre oiseus.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 85, V° col. 1.

Desauthoriser, *v*. Décréditer, faire perdre à quelqu'un de son autorité. « Les ministres du roy « commençoient à s'adresser à ces gens là pour « *desautoriser* le dit duc, et faire leurs besognes « sans luy » (Mém. de Villeroy, t. I, p. 183.) « La « reine mere d'autre costé qui haissoit, et se voyoit « haye du duc d'Alençon, et avoit par ses espions « et mouchards decouvert ce qui se projettoit pour « la *desauthoriser*, et empescher le retour du roy « de Pologne. » (Mémoires de Sully, tome I, p. 80.)

Desavancement, *s. m*. Dommage. Proprement c'est l'action de reculer, mais ce mot s'est employé en général pour tout dommage. « Certaine « requeste qui grandement touche votre deshon- « neur, et le *desavancement* du très gracieux loz « et bonne grace que vous avez tousjours acquis « vers elles. » (Al. Chartier, p. 525.) (2)

Desavancer, *v*. Devancer [A]. Reculer [B]. Rebuter [C]. Faire dommage [D].

[A] Dans le premier sens, la syllabe *des* est augmentative et donne au mot *avancer*, auquel elle est jointe, la signification « d'avancer plus vite qu'un « autre, » devancer. « Pensa de celle trahyson faire « comme elle luy avoit mis sus, mais on l'avoit « *desavancée*, quant ceulx qui l'apperçeurent l'ar- « resterent de trahyson, et s'enfuit de paour qu'elle « ne fust destruicte. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 127, V° col. 1.) « Si se hasta de revenir vers son royaume « pour *desavancer* les roberies et les guerres qui « souloient sourdre. » (Chr. de S. Denis, t. I, f° 259.) On lit *obviare* dans le latin.

[B] La syllabe *des* est négative dans les autres acceptions; ainsi *desavancer* le contraire d'avancer, reculer.

Laidement se *desavance*
Cil qui d'amour veut giller.
Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 819.

[C] En étendant cette acception, *désavancer* a signifié éloigner, rejeter, rebuter.

Nus ne doit *desavancier*
Fins cuers quant il s'umelie.
Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1529.

[D] Enfin la même acception, généralisée, s'est étendue à tout dommage quelconque (3). De là on a dit :

Dessous Bourbon fut son heur commencé,
Dessous Bourbon s'en va *desavancé*. *(Marot, p. 474.)*

De là encore cette expression : « *desavancer* le « nom de pucelle, » pour lui faire dommage, le détruire : « La damoyselle se leva d'illec, et se mist « en la voye pour adevancer le chevalier, et mettre « peine pour luy faire enfraindre sa loyaulté. La « damoiselle qui se nommoit Corsora se hasta tant « d'aller bon pas, qu'elle adevanca Gallafar, et arriva « à l'hostel de Capraise sa sœur, qui par son gré « avoit perdu la fleur de virginité, et pourchassoit à « *desavancer* (4) le nom de la pucelle sur l'esperance « de recevoir fruict de haulte lignée. Quant Corsora « fut venue, elle et Capraise sa seur commencerent « à tendre leurs las, et à appareiller leurs regardz « pour decevoir le chevalier qui du tout estoit « enclin à ce faire. » (Percef. vol. V, fol. 45.)

VARIANTES :
DESAVANCER. Contes de la R. de Nav. t. II, p. 67.
DESADVANCER. Clém. Marot, p. 203.
DESAVANCIER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 335.
DESAVENCIER. Pyrame et Thisbé, MS. de S. G. fol. 100.

Desavans. [Intercalez *Desavans*, sorti, hors de, au reg. JJ. 104, p. 375, an. 1373 : « Pour laquelle « cause paroles se murent entre le suppliant... et « Drouet Ferrant..., *desavans* de leur sens et bon « memoire par leur trop grant potation. »] (N. E.)

Desavantagé, *part*. Qui a du désavantage.

Après ces motz, se leva l'autre dame,
Qui ne daigna demander conseil de ame ;
Mais franchement, et gay ne faillit point
Reprendre en brief les motz, de poinct en poinct,
Dont se pensoit veoir *desavantagée*. *(Cretin, p. 85.)*

Desavanture, *s. f*. Infortune, malheur. (Oud. Monet, Cotgrave et Nicot.) « Haa sire, respondit « Listoran, ce dont je vous veux parler se doit plus « tost nommer *desaventure*, qu'aventure à laquelle « si Dieu n'y met remede, par sa bonté, et vous « avec la force de voz bras, je vous prevoy un grand

(1) On lit dans le Roman ms. de *Charité :* « S'il puet, ta casure [chasuble] perdras, Et aprés seras *desaubé*. » De même dans l'Evangile des Quenouilles, p. 109 : « Pour avoir l'enfant ses cheveuls crespés, quant il sera *desobé*, lui soit rué du vin blanc sur son chef. » (N. E.)
(2) On lit aussi dans Boucicaut (II, 13) : « Le mareschal, tousjours tendant au bien de la chrestienté, comme celui qui desiroit la confusion et le *desavancement* des Sarrasins. » (N. E.)
(3) On lit dans la Rose (v. 386) : « Le tens qui enviellist nos peres, Et vieillist rois et empereres, Et qui tous nous envieillira, Où mort nous *desavancera*. » De même dans Deschamps : « Cuer de noblesse Doit accomplir sa convenance ; Qui ne le fait, il *desavance* son honneur. » (N. E.)
(4) « Pour garder l'onneur d'icelle fille, que on tenoit estre pucelle, et que elle ne feust *desavancée* de son mariage. » (JJ. 160, p. 19, 1405.) C'était le mot consacré en cette matière délicate. (N. E.)

« trouble et inconvenient. » (D. Florès de Grèce, folio 165, R°.)

Desavantureux, *adj.* Infortuné, malheureux. (Oudin et Cotgrave.)

Desavenable, *adj.* Excessif. (Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis.) (1)

1. **Desavenant**, *s. m.* Désastre, dommage.

> Toutes voies dist en venant,
> C'on li fesoit *desavenant.*
> Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauv. fol. 87.

2. **Desavenant**, *adj.* Qui n'est pas convenable. (Oudin et Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

> Riens qui soit *desavenant.*
> Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1467.

« Visiteront le pain toutes les fois qu'il leur « plaira, et se il le treuvent non suffisant, et *desa-* « *venant*, il le donront pour Dieu aux povres. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 430.)

« Le *desavenant* de la semonce » s'est dit pour l'irrégularité de l'assignation. « Si (le juge de par « l'apostoile) semonnet autrement que il ne doivent, « si comme se il sont decheu par lettres qui furent « mauvesement et faulcement empetrées, ou s'il « semonnent plus de deux journées loin outre les « mettes de le diocese dont ils sont, ou s'il font « aucun autre *desenavant* en leurs semonces toutes « voyes i doit le semons aler, ou envoyer, et quant « il vient là, il se doit complaindre au juge du *desa-* « *venant* de la semonce et requerre que il li face « droit. » (Beaum. p. 22.)

Desavenir, *v.* Arriver malheur. Le mot *desavenir* est employé pour exprimer le cas où il mésarive. Il se trouve dans Duchesne, Généalogie de Chastillon, p. 56, titre de 1246.

De là on a dit : « Il *desavient* des descendans du « mariage en vendant le dot, le mary peut déduire « ce qu'il aura frayé pour les obseques et funerailles « de sa dite femme, pourveu qu'il n'excede la tierce « partie d'iceluy, et en quelque temps qu'il *desa-* « *vient* des descendans du mariage, posé ores qu'il « y eust eu plusieurs personnes d'iceluy descendus, « et eussent succédé l'un après l'autre, la dite resti- « tution se doit faire au plus prochain lignager « dont le dit dot est venu. »

On a dit de même « il *desavient* du mariage » pour exprimer que l'un des mariés meurt. « Le dot « estant en meuble, se rend incontinent qu'il *desa-* « *vient* du mariage. » (Cout. de S. Sever, au Cout. gén. t. II, p. 691.)

Desaveu, *s. m.* Terme de droit (2). (Laurière, Gl. du Droit fr.)

Desavisant, *part.* Contredisant.

> L'an, qui qu'en soit *desavisantz*,
> M. C. XL. et X. ans,
> Sans ce c'on en doie cent destordre,
> Commenca des Cordeliers l'ordre
> Qui des ames sont pecheurs. *(G. Guiart, p. 29.)*

Desavisé, *adj.* Non instruit (Gl. sur les Cout. de Beauvoisis.)

Desaviser. [Intercalez *Desaviser*, être d'un avis contraire, dans G. Guiart, v. 1629.] (N. E.)

Desavoier. [Intercalez *Desavoier*, mettre en déroute, dans G. Guiart, v. 2901 et 15406.] (N. E.)

Desavouable, *adj.* Qui peut être désavoué. (Clément Marot, p. 548.)

Desavowry, *s. m.* Abandon. Ce mot semble s'être dit d'un homme que tout le monde désavoue. « En tiel cas purrount bien estre ensemble des- « tresse, et *desavowry.* » (Britton, Loix d'Anglet. folio 177, R°.)

Desayver. [Intercalez *Desayver*, dans G. Guiart, v. 2307 :

> Et sont environ adossez
> De trois paires de granz fossez
> Là faiz ou le plain *desayve.*] (N. E.)

Desbagager, *v.* Emporter le bagage, fuir. (Cotgrave et Oudin.)

Desbagouleur, *s. m.* Babillard, bavard. (Monet et Oudin.)

Desbail, *s. m.* Affranchissement. C'est proprement l'état d'une femme qui devient libre par la mort de son mari. Il est opposé à *bail* qui se dit d'une femme en puissance de mari. (Laur. Gl. du Dr. fr. au mot *Bail.*)

Desbaratement, *s. m.* Déroute, défaite.

> Quant cil furent venu fuiant
> D'outre le Humbre jusqu'en Trent,
> Là ot grant *desbaratement ;*
> Puis s'enfuirent en Thanet,
> Dedens la mer, en .I. islet. *(R. de Brut, fol. 55.)*

Desbarder, *v.* Oter la barde, l'armure d'acier ou de fer dont les chevaux étoient couverts pour les garantir contre les coups d'armes offensives. (Dict. de Nicot.)

Desbareter. [Intercalez *Desbareter :* 1° Affliger, priver d'illusions, de *barat*, dans Froissart (VI, 189) : « Après le rescousse dou castiel de Roussi « morut messires Pierres d'Audelée, dont si com- « paignon furent moult *desbareté.* » 2° Vaincre ; voir Partonopex, v. 2050 ; Guiart, v. 5010 ; Froissart, II, 405. 3° Démolir :

> Vers le mur que li mineeur
> Orent cuidié *desbareter.* *(G. Guiart, v. 5535.)*

D'où *desbarataison*, *desbarateiz*, défaite, dans la Chr. des ducs de Normandie.] (N. E.)

Desbarrer, *v.* Oter la barre, spécialement la barre qui ferme une porte, ouvrir la porte. (Nicot, Cotgrave.)

Desbastiment, *s. m.* Destruction. (Cotgrave.)

Desbastir, *v.* Détruire. (Cotgrave.)

(1) On lit aussi dans la Vie de St Louis (p. 301) : « Il eschivoit touz gieus *desavenanz*, et se retreoit de toutes deshonestez et de toutes laidures. » (N. E.)

(2) « En tex desaveus qui sunt fet à tort contre les segneurs, a moult de perix de perdre vilainement. » (Beaumanoir, XLV, 1.) (N. E.)

Desbastonner, *v.* Désarmer (1). (Nicot et Cotgr.) On a vu ci-dessus « baston » pour arme. «... Il « détournoit ses coups si promptement, et les « rabbatoit si rudement que en peu d'heure, il « tronçonna six piques comme si ce fussent chene- « voites, et *desbastonna* trois fois les deux freres. » (Alector, Rom. fol. 11.)

VARIANTES :
DESBASTONNER. Molinet, p. 145.
DESEMBATTONNER. Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 174.

Desbater. *v.* Oter le bât. (Monet.)

Desbauche, *s. f.* Discrédit, abandon. « Am- « broise... rendit l'esprit : ce voyant la femme qui « s'appelloit dame Felicette, peu s'en fallut qu'elle « n'allast après, pour la grande perte qu'elle avoit « fait, et de la *desbauche* de sa boutique. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 388.)

Desbauger, *v.* Faire sortir de sa bauge. « *Des-* « *bauger* un sanglier, » c'est-à-dire « le faire lever « de sa bauge, de son gîte. » (Nic. Cotgr. et Oudin.)

Desbestornez, *part.* Retourné dans le bon sens.

Cest siecle qui est bestornez
Qu'arriere soit *desbestornez.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 197, V° col. 2.

Desbifemement, *s. m.* Désordre, dérangement. (Oudin et Cotgrave.)

Desblaer. [Intercalez *Desblaer*, acquitter (voir *deblaver*) : « Ichils chevaliers a promis et creanté... « en nostre main à icelle rente warandir, delivrer, « defendre et *desblaer* envers tous. » (JJ. B, p. 12, an. 1363.)] (N. E.)

Desblamer. [Intercalez *Desblamer*, justifier : « Pour eulx purger, *desblamer* et oster de le « souppechon, fait et fame, dont dessus est fait « mention. » (JJ. 136, p. 268, an. 1389.) De même au reg. JJ. 103, p. 76, an. 1372 : « Le suppliant se « *desblama*, monstra et representa incoulpa- « ble. »] (N. E.)

Desblaver. [Intercalez *Desblaver :* 1° Déblayer : « Item que tout le droit que nous avons et poons « avoir de *desblaver* et de oster tous les empesche- « mens qui se feroient... ès chemins de laditte « ville de Vailli ; tout ce qui sera trouvé au *des-* « *blavement* des chemins. » (JJ. 48, p. 8, an. 1311.) 2° Moissonner (JJ. 168, p. 385, an. 1415) : « Comme « le suppliant pour icelles terres *desblaver* et « despoillier en la messon... eust envoyé fausilleurs « pour fausillier son blef. »] (N. E.)

Desblée. [Intercalez *Desblée*, moisson, dans la Coutume de Dun-le-Roy, art. 53 : « En saison que « les fruits et *desblées* sont en terre. »] (N. E.)

Desbleer. [Intercalez *Desbleer*, moissonner, au reg. de Philippe le Bel, an. 1300, p. 54 : « Derechef que li bourgeois puissent bleer et « *desbleer* leurs heritages. »] (N. E.)

Desblemy, *part.* Nous ignorons le sens précis de ce mot ; nous citerons les passages où nous le trouvons : « Homage est un lieu de droit dount « home est lié et tenu de garraunter, acquitter et « defendre son tenaunt en sa seisine vers toute « gent pur les services dues del tenement que il « tiendra de luy en service, ou en demeyne, et sa « foy garder *desblemy ;* dount autaunt est le sei- « gniour tenu à son home comme le home à son « seigniour fors que soulement en revérence. » (Britt. Loix d'Angleterre, folio 170.) « En toutz cas « sount les droitz des espices gardés, *desblemys* et « desmembrées. » (Id. fol. 187.) « Nous volons que « Seynte Esglise eyt les fraunchises *desblemies.* » (Id. Ibid. fol. 11.)

Desbleray. Lisez *desblemy* comme ci-dessus. Du Cange a mal lu cette citation que nous avons mise et qu'il a employée dans son Gloss. latin au mot *Hominium.*

Desblouer, *v.* Dessiller, éclairer. Le contraire « d'éblouir. » «... Si tost qu'entendement et « memoire furent *desbloués*, et relevés commence- « rent à regarder raison, foi, espérance, charité, et « les autres vertus, lesquelles soubdain allerent « embrasser en leur demandant qui estoit celle « noble roine qui les avoit *desbloués*, et fait relever « de la terre. » (Les Tri. de la Noble Dame, f° 148.)

VARIANTES :
DESBLOUER. Tri. de la Noble Dame, fol. 148, V°.
DESBLOUIR. Oudin, Dict.

Desbochier. [Intercalez *Desbochier*, ébrancher, au reg. JJ. 171, p. 289, an. 1420 : « Comme le « suppliant eust *desbochiez* et de deffouiz deux « grans fresnes, estans tous deux sur une choque « en son jardin. »] (N. E.)

Desboillir, *v.* Cesser de bouillir. Marbodus, parlant de la topaze et de ses propriétés, art. 13, col. 1650, a dit :

Desboillir fait l'eve boillant :
Pois ke la sent ne built avant.

Desboudement, *s. m.* Flux. (Oudin.)

Desbonner (se), *v.* Sortir. On lit « *se desbon-* « *ner* du monde, » pour sortir du monde, mourir. (G. Guiart, MS. fol. 19.)

Desbordé, *adj.* Adonné. Ce mot s'employoit en ce sens, mais pris en mauvaise part. « Caligula « estoit un homme *desbordé* à toute vilanie. » (Apol. pour Hérodote, Préf. p. 17.)

Desbordément, *adv.* D'une façon débordée, déréglée. (Oudin, Curios. fr.)

Desborner, *v.* Oter les bornes. (Oudin.)

Desbossuer, *v.* Oter les bosses, aplanir. (Oudin et Cotgrave.)

Desboucar, *v.* Arracher les épines. Mot provençal : c'est défricher un lieu planté d'épines. (Du Cange, au mot *Esbuscare.*)

(1) « Icellui varlet regarda que ledit Prieur estoit *desbastonné* d'une espée qu'il avoit,... et vint frapper ledit Prieur sur la teste. » (JJ. 163, p. 337. an. 1409.) De même au reg. JJ. 176, p. 706, an. 1449 : « Icellui Huart fut *desbastonnez* de son baston plonmé. » (N. E.)

Desboucher, *v.* Déboucher, ouvrir. (Clément Marot, p. 517.)

Desbouclé, *adj.* Débouclé. Epithète d'écu, à cause des boucles qui attachoient les courroies (1). « Il y ot maintes lances brisées et mains escu *des-* « *bouclé*. » (Histoire de Bertrand du Guesclin, par Ménard, p. 231.)

Desboufer, *v.* Ce mot se trouve dans une ballade de Villon dont le langage est inintelligible. (Voyez Villon, p. 106. On lit ibid. à la marge *desbouser*.) (2)

Desbourber, *v.* Désembourber. (Monet, Nicot et Cotgrave.)

Desbourser. [Intercalez *Desbourser*, user du retrait lignager, du « retrait de marchié de *bourse* » (JJ. 117, p. 85, an. 1380); les coutumes normandes permettaient au parent du vendeur de remplacer l'acheteur étranger, en payant le prix convenu dans an et jour (Cout. de Norm. ch. 118) : « Fut « sur ce passé une lettre, moyennant ce que ou cas « que ladite vendue seroit *desboursée* par lin- « gnage. » JJ. 155, p. 254, an. 1400.)] (N. E.)

Desbraguer, *v.* Démonter l'artillerie. (Oudin et Cotgrave.)

Desbranler, *v.* Branler, remuer. Parlant de troupes de guerre : « Nul d'eux ne *desbranloit* de « sa place. » (J. d'Auth. Ann. de Louis XII, p. 47.)

Desbrayer, *v.* Terme de vénerie. « Quand ils « ont telle rage, ils ne courent à bestes, ne à hom- « mes, qu'aux chiens, et s'en vont escoutans pour « y ouir les abbois des autres chiens, afin de les « aller *desbrayer*, et mordre. » (Fouill. Vén. f° 79.)

Desbridémant, *adv.* D'une façon dissolue, sans retenue, sans frein. (Monet.)

Desbrideur, *s. m.* Qui expédie. « *Debrideur* de « messe, » qui expédie promptement. (Rabelais, tome I, p. 190.)

Desbrigandiner, *v.* Découvrir, proprement ôter la cuirasse qu'on nommoit *brigandine*. (Nicot et Cotgrave.)

Desbrisé, *part.* Rompu, dérangé. « Lyonnel « print l'escu, et l'ouvrit pour veoir le chef, et veit « que les cheveulx estoient assez *desbrisez* de gesir ; « mais si grant odeur en yssoit des espices dont il « estoit tout embasmé que c'estoit une grande doul- « ceur à fleurer : lors se pensa qu'il le mettoit au « soleil pour redresser les cheveulx, et mettre à « point. » (Percel. vol. II, fol. 79.)

Desbriser, *v.* Interrompre (3). Nous citerons un passage où nous trouvons ce mot sous deux orthographes. Il signifie en ce lieu interrompre le silence ; *se debriser*, interrompre son silence.

Contre le tans qui devise
Yver, et pluie d'estey,
Et la mauvis se *desbrise*,
Qui de lonc tans n'a chanté.
Chans. MSS. du Cte Thibaud, p. 35.

Ces mêmes vers sont répétés dans les Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 85, et on y lit *desluise* au lieu de *desbrise*. On lit aussi *desluier* pour interrompre, dans cet autre passage :

Se vous me volez escouter,
Je vous dirai, bon Helemot,
Riens ne vaut, se chascuns ne m'ot,
Quar cil pert moult bien l'anleluye,
Qui par un nuiseus le *desluie* ;
C'est por noient n'i faudra mie.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 49, R° col. 2.

Desbrocher, *v.* Débourser. Allusion au vin dont on ôte la broche pour le répandre.

....Faifeu ne *desbroche*
De sa bougette argent sans estre chiche. *(Faif. 96.)*

Desbrodequiner, *v.* Oter les brodequins, les bottines. (Nicot, Monet, Cotgrave.)

Desbucher. [Intercalez *Desbucher*, ôter les entraves, au reg. JJ. 189, p. 495, an. 1460 : « Le « suppliant trouva deux chevaulx embuschez de « bris de fer, lesquelz il *desbucha*, et furtivement « en print et enmena ung. »] (N. E.)

Desbuissonner, *v.* Sortir du buisson, s'enfuir. (Cotgrave et Oudin.)

Desbuschement, *s. m.* L'action de débusquer. (Oudin.)

Descacher, *v.* Découvrir, le contraire de cacher. (Cotgrave, Nicot, Oudin.) (4)

Descager, *v.* Tirer de la cage [A]. Sortir d'une retraite [B].

[A] Ce mot est expliqué dans le sens propre et littéral par Oudin, dans son Dict.

[B] Au figuré, on a dit *descager* pour sortir d'une retraite. (Voyez G. Guiart, MS. fol. 236.)

Descaier. [Intercalez *Descaier*, couper au Cart. de St Nicaise de Meulan, an. 1320 : « Item les « pasturages et usages, que les habitans ont ès « marais de mener leurs bestes pasturer et *descaier* « l'herbe. »] (N. E.)

Descalanger, *v.* Se désister d'une action, en parlant des actions intentées en justice. (Du Cange, au mot *Disclamare*.)

Descalengé, *adj.* Qui est hors de prison [A]. Qui n'est pas accusé [B]. Qui n'est pas saisi au corps [C]. En général, le contraire de « calengé. »

[A] Borel interprète « qui est hors de prison » et il ajoute : « Je croi que cela veut dire restitué en son « honneur. » (Dict. de Borel et de Corneille.)

[B] Ce mot signifioit aussi « qui n'est pas accusé, » selon Laurière, Gl. du Dr. fr.

[C] Enfin on le trouve, en divers passages, employé

(1) Ou plutôt de la *boucle* placée au centre de l'écu *bouclier*. (N. E.)
(2) Dans l'édition Jannet (p. 111) on lit *desbouter*. (N. E.)
(3) Dans Froissart, il signifie démolir (IV, 36) : « [Enghiens] liquel jettoient si ouniement as murs de le ville que tous les *desbrisoient* et deffroissoient. » (N. E.)
(4) Dans Froissart, comme *decacher*, il signifie chasser : « On a ceste bonne royne *descachié* hors d'Engleterre. » (II, 62.) (N. E.)

pour qui n'est pas saisi au corps : « Si aucun ayant « fait debat, ou meslée en la terre et seigneurie « d'aucun seigneur, est party *descalengé*, il se peut « purger dudit cas en la justice du seigneur où « il a esté commis. » (Coutumes de S. Omer, au Coutum. général, t. II, p. 876.) « S'aucuns biens « meubles mouvables estoyent judiciairement saisis, par plaincte à loy, ou autrement, en la « maison, et pour pris du debiteur, et fussent après « trouvez sans garde ayant pouvoir à ces fins : tels « bien sont reputez *descalengez* et deschargez de « la dite saisine. » (Coutumes de La Salle, au Cout. général, t. II, p. 916.)

Descangler, *v.* Dessangler.

Il le *descangle*, si le lait ;
En mi le pré entrer le fait.
Fabl. MSS. du R. n° 7989, f° 54, V° col. 1.

Descapluchonner (se), *v.* Quitter le froc. (Cotgrave.)

Descarcher, *v.* Décharger, débarrasser (1).

Envers Dieu et vous m'en *descarche. (E. Desch. p. 558.)*

VARIANTES :

DESCARCHER.
DACHARGER. La Thaumass. Cout. d'Orléans, p. 466.
DEKERKETRE. Carpentier, Hist. de Cambray, p. 28.

Descarpir, *v.* Démêler, dépêtrer [A]. Déchirer, mettre en pièces [B]. Mettre en charpie [C].

[A] Voyez sur le premier sens, Monet, Oudin et Cotgrave. « Chascun y estoit si chault, et si voulen- « tif de sa partie ayder, et si fort s'entretenoient « par testes, par bras, et par corps, que on ne les « povoit *descarpir* (2). Quant le chevalier à l'estoile « veit qu'il ne povoit estre dedans, il s'appensa que « jamais ne se *descharpiroient* (3), et que por ce faul- « droit à son veu ; lors fut ainsi que tout enraigé. » (Percef. vol. 1, fol. 152.)

[B] On disoit aussi *descharpir* pour « déchirer, » mettre en pièces. «.... Ne demande nul se la partie « moyenne estoit neantmoins demourée entiere, « ne conjoincte, et les lettres formées et assises en « leur ordre ; car separées, *descharpies*, et desor- « données furent que pour se pouvoit assembler qui « portast prouffitable sentence. » (Alain Chartier, Quadrill, invec. p. 408.)

[C] Les acceptions que nous avons marquées sont figurées. Au propre, *décherpir* signifioit « mettre en charpie, comme en ce passage :

Qui voudroit *descharpir* d'une escarlate fine
La trame, fil à fil, ceste couleur pourprine,
Qui belle en son tissu, et vive apparoissoit,
S'evanouict desjointe, et plus ne s'apperçoist.
Poës. de Rem. Belleau, t. I, fol. 11, V°.

VARIANTES (4) :

DESCARPIR. Percef. vol. I, fol. 152, R° col. 2.
DECHARPIR. Molière, l'Etourdi, acte 5, scène 9.
DESCHAPIR. Percef. ubi suprà, fol. 56, V° col. 1.
DESCHARPIR, Ibid. fol. 26, R° col. 2.
DESCHERPIR. Poës. d'Al. Chartier, p. 634.

Descauchier, *v.* Déchausser. (Borel. — Voyez DESCHAUSSER ci après.)

Descauper. [Intercalez *Descauper*, diminuer, aux Miracles de Notre-Dame, t. II :

Car sainte eglise edefierent,
Et de tous biens tant i donnerent,
Que lor enfant, après lor vie,
Pesance en ont, duel et envie,
E de lor dons si se *descaupent*,
Que quan qu'il poent les recaupent.] (N. E.)

Descaver, *v.* Tirer hors de terre.

....Deux grans buefs qui tirent en un val
Pierre qu'on ot d'un hault mont *descavée*.
Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 103, col. 4.

Desceindre, *v.* Desserrer, ôter la ceinture. (Mon. Oudin.) « Quand ilz vindrent là, ilz descendirent et « osterent leurs lances et leurs escus ; puis osterent à « leurs chevaux les selles, et les laisserent paistre, « puis *dessaignirent* leurs espées (5). » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 94.) « *Desceindre* le baudray. » (Chroniq. de S. Denis, t. I, fol. 186.) On lit dans le latin *balteo discingere*. « *Se desceindre* et jetter sa ceinture à « terre » étoit une pratique qui avoit lieu quand on faisoit une cession de ses biens. (Diction. de Monet, p. 177.) « Sont tenus eux *desceindre* et jetter les « ceintures à terre pour demonstrer qu'ils délais- « sent leurs dits biens. » (Cout. de Bourbonnois, au Cout. gén. t. II, p. 374.) (6)

VARIANTES :

DESCEINDRE. Chr. du XIIIe siècle, MS. de Bouher, f° 313.
DESCENDRE. Chr. S. Denis, t. I, fol. 186.
DESSAINDRE. Lanc. du Lac, t. III, fol. 94.

Desceint, *adj.* Qui est sans ceinture. (Glossaire des Arrêts d'amor.) « Les graces sont vestues de « robbes transparentes, et *desceintes*, libres, non « contraintes. » (Sagesse de Charron, p. 503.)

VARIANTES :

DESCEINT. Chr. fr. du XIIIe s. MS. de Bouh. fol. 148.
DESSAINT. Vig. de Charles VII, t. II, p. 115.
DESCAINT. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 243.
DESSEINS. Le Jouvencel, MS. p. 557.

Desceler, *v.* Déceler, découvrir. (Cotgrave.)

Descemondre, *v.* Donner contre-ordre. (Voyez SEMONDRE.) Révoquer un ordre, un mandement, contremander. « Le roy de France qui plusieurs fois avoit semons et *descemons* ces hommes pour ostoyer, « fit la semonse pour venir à S. Quentin. » (Chr. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1339.)

(1) On lit déjà dans Grégoire le Grand, p. 64 : « A mont s'en vait dreit el palaiz ; Iluec a *deschargié* son faiz. » (N. E.)
(2) « La femme de Jehan Boyleaue se bouta entre le suppliant et Anthoine Cardinal cuidant les *descharpir* et garder de faire mal l'un à l'autre. » (JJ. 195, p. 827, an. 1473.) (N. E.)
(3) « Jehannin le Moyne *se descharpi* et desrouta d'avec ledit Escalongne, qui le menoit de bonne foy. » (JJ. 116, p. 57, an. 1379.) De même au neutre (JJ. 176, p. 509, an. 1447) : « Le suppliant qui ne povoit *descharpir* d'icellui Mahiet. » (N. E.)
(4) Rutebeuf (II, 32) : « Ire qui est male et vilaine, Ne sait pas tant *descharpir* laine, Comme ele sait les cheveus rompre. » (N. E.)
(5) On lit dans Raoul de Cambrai (62) : « Là le desarment li baron qui l'ont chier ; Ils lui deslacent son vert elme à or mier ; Puis li *desçaignent* son bon branc qu'ert d'acier. » (N. E.)
(6) La veuve déposait aussi sa ceinture sur le cercueil de son mari insolvable. Ainsi fit la duchesse de Bourgogne à la mort de Philippe-le-Hardi. (N. E.)

Descenbarquer, *v.* S'embarquer. « Et au « matin monta sur sa nef, et tous ses gens com- « mencerent à *descenbarquer*, et y misdrent plus « de 16 jours, et coucheoit toutes les nuits en sa « nef, pour apprendre la mer, sinon que, etc. » (Le Jouvencel, MS. p. 458.)

Descendanche, *s. f.* (Voyez Descendement.)

Descendans, *adj. au m. p.* On trouve dans quelques Coutumes « conseillers doyens *descendans* « et descendus. » Les *descendans* semblent ceux qui ont fini leur année d'exercice; les *descendus*, ceux qui ont terminé, ou qui sont dans la seconde année après celle de leur exercice. (Cout. de Bruxelles, au Nouv. Cout. gén. t. I, p. 1237.)

VARIANTES :

DESCENDANS, Descendus. N. Cout. gén. t. I, p. 1237.

1. Descendant, *adj.* Favorable. Peut-être consentant ou condescendant. (Voyez Descendre pour Condescendre.) « Je me suis conseillée sur vostre « besongne; si trouve tous ceulx de ma court moult « *descendans* à vous pour voz courtoys parlers (1). » (Percef. vol. V, p. 73.)

2. Descendant (le), *s. m.* Ce qui est au dessous. Ainsi on a dit « le *descendant* de la poitrine, » pour ce qui est au dessous de la poitrine, le ventre. « Fut « rencontré de trois lances, attachées et arrestées, « en venant tout d'un coup sur luy. L'une à l'es- « paule, l'autre en la poitrine, sur le *descendant*, « ou ventre, et l'autre en la cuisse. » (Froissart, livre III, p. 335.)

1. Descendement, *s. m.* L'action de descendre [A]. Conséquence [B].

[A] Voyez sur le premier sens, qui est le sens littéral, le Dict. de R. Estienne.

[B] Ce qui suit d'une chose, en descend en quelque sorte. De là, on a dit *descendement* pour conséquence. « Pour ce que chil qui vivent en tele rapine, « comme de usure, ou de tolte, ou de larrecin, ou « de termoiement, ou d'autres mauveses acquisi- « tions, sachent en quel péril il sont, se il ne « rendent les choses mal aquises, nous leur dirons « le *descendement* qui vient d'aus quant il muerent « à tout. Sachent doncques tuit que leurs ames sont « données as anemis d'enfer, etc. » (Beaum. p. 346.)

2. Descendement, *s. m.* Succession directe. (Laurière, Glossaire du Dr. fr.) « Se mon pere, et « ma mere me marient de leurs meubles communs, « et après che, mon pere meurt, et je vueil partir « à la *deschendance* de li, je ne suis tenu à raporter « que le moitié des meubles que je emportai. » (Beaumanoir, p. 47.) « Cil Robert disoit qu'il n'avoit » pas eu sa partie du roiaume qui luy estoit « eschaue du *descendement* de son frere. » (Chron. de S. Denis, fol. 203, R°.) [D. Bouquet, VIII. 340.] « *Deschendement* si est quant hiretage descent de « pere as enfans ou d'aiol as enfans de ses enfans. » (Beaumanoir, p. 79.) « La *descendue*, » la descente de lignage. (Gloss. de l'Hist. de Bret.)

VARIANTES :

DESCENDEMENT. Chron. S. Denis, fol. 103, R°.
Descendue. D. Morice, Hist. de Bret. col. 958, t. de 1254 (2).
Deschandement, Deschendement. Beaum. p. 217.

Descendre, *v.* Venir, arriver [A]. Faire descendre [B]. Se prosterner [C]. Condescendre [D]. Echeoir à droit d'hérédité ou autre [E]. Déchoir, tomber [F]. Déroger [G]. Ce mot, dans les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *descendere*.

[A] Le mot *descendre*, pris pour venir, arriver, n'emportoit point l'idée de passer de haut en bas. Aussi on disoit *descendre suprà* pour monter, comme *descendre inferius* pour ce que nous nommons actuellement descendre. (Hist. du Théâtre fr. t. II, p. 30.) « Nous voulons que le bailli de Caux.... « face aus dis marchans, et gens du dit royaume de « Portugal et d'Algarve qui *descenderont* en la dite « ville, livrer maison, et celiers pour eulx, et pour « leurs biens, par pris convenable. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 575.) « Il ny avoit en la mer illecques « prés aucun port, là où il se peust *descendre*, pour « attendre ses gens à seureté. » (Joinv. p. 28.) (3)

[B] On joignoit cependant le plus souvent au mot *descendre* l'idée de passer d'un lieu plus haut dans un plus bas; on disoit même *descendre* pour précipiter, *faire descendre*.

Touz fauz amans parmi ma joie empire,
Pri je à Deu qu'en enfer les *descende*.
Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 155.

De là on disoit en ce sens « *descendre* un grant « coup, » pour laisser tomber un grant coup. « Lors ung autre Sarrazin cuida *descendre* un grant « coup de son glaive turquin sur le chevalier : et il « gyncha tant que le coup ne l'ataignit mie. » (Joinville, p. 102.) « Quand l'on en faut au *descen-* « *dre*, » c'est-à-dire « quand l'on manque son coup « en voulant en assommer l'ennemi, » suivant le P. Daniel, Mil. fr. t. I, p. 436.

De là cette autre expression :

L'arc est tendu, si *descendra*
Sus vous, et le jor tost viendra.
Hist. de France, à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 75.

De là enfin on disoit *le descendre* pour « la meslée, le combat. »

La veissiez lors au *descendre*,
Gantelez froissier, targes fendre.
G. Guiart, MS. fol. 130, R°.

[C] On disoit aussi *descendre* pour se prosterner. « Devant les corps saints se coucha et *descendit* « devotement. » (Chr. S. Denis, t. I, fol. 230.)

(1) Le verbe a aussi ce sens : « Si vous prie que vous voeilliés *descendre* à ce que je sois oïe. » (Froiss., II, 367.) (N. E.)

(2) « Pour escheison de la *descendue* que cil cuens leur demandoit par raison de la contesse sa fame, qui fut fille dou roy de Navarre. » (Martène, I, col. 1326.) (N. E.)

(3) De là sortent deux sens figurés : 1° Provenir : « Les adventures qui en puevent naistre et *descendre* (Froiss., II, 348) » ; ou avec le pronom : « De grans fais qui *se descendent* des membres de proèce (Froiss., II, 256.) » 2° Marcher vers un résultat : « Les choses *descenderoient* en tout bien. » (Froiss., XV, 209.) (N. E.)

[D] Pour *condescendre*, recevoir favorablement (1), agréer. « Sire, dist le chevalier, vrays courtoys « parlers me font *descendre* à vostre requeste, jà « soit qu'elle soit à moy périlleuse. » (Perceforest, vol. VI, fol. 64.) On trouve *se descendre*, pour se conformer, dans les Ord. des R. de Fr. t. III, p. 125.

[E] *Descendre* signifioit de plus « écheoir par droit d'hérédité. » « Un fief qui li estoit *descendus* (2). » (Beaumanoir, p. 338.) « Disions que tote la terre a « celi Guiomarc nos estaet *descendu* par l'assise de « Bretaigne. » (D. Morice, Histoire de Bretagne, col. 983, titre de 1262.)

[F] *Descendre*, emportant l'idée de passer d'un lieu haut dans un plus bas, s'employoit naturellement pour « décheoir, tomber. »

Yzabels maintenant
Sour Aelis *descent*.
Huon d'Aisy, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1284.

[G] Enfin *descendre* se trouve pour « déroger » dans le passage suivant : « Pardonne donc... car ce n'est « mie impossible chose à ton omnipotence, ne en « *descendant* à ta justice. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. page 395.)

VARIANTES :
DESCENDRE. Orth. subsist.
DESSANDRE. Fabl. MSS. du R. nº 7615, t. I, fol. 73, Rº c. 2.
DEXANDRE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 46.
DEXENDRE. Id. p. 9 et passim.

Descendüe, *s. f.* (Voyez DESCENS.) (3)

VARIANTES :
DESCENDUE. Tri. des IX Preux, p. 267, col. 1.
DESSENDUE. G. Guiart, MS. fol. 18, Vº.
DESCENSE. La Jaille, du Champ de Bat. fol. 43.
DESCENSSE. Flore et Blancef. MS. de S. G. fol. 193.

Descengler, *v.* Prendre. Acception figurée de ce mot qui paroît le même que « *dessangler*. »

Quant que tu as ici jenglé,
As tu d'autre leu *descenglé*.
Fabl. MSS. du R. nº 7218, fol. 215, Rº col. 1.

Descens, *s. m.* Descente. Dictionnaire de Borel, où l'on trouve *descens*. «....La *descendue* des « Anglois en France. » (Juvén. des Ursins, Histoire de Charles VI, p. 307.)

Un pui descendent en un val ;
En la *descensse* d'un costal
Un pelerin ont encontré.
Flore et Blancef. MSS. de S. G. fol. 193, Rº col. 2.

Descense, *s. f.* Descendance. « Le roy pour « l'honneur de sa *descence* royale. » (Triomphe des IX Preux, p. 163.)

Descent, *adj.* Convenable, suffisant.

Si je me plains, ma raison est *descente*. *(Marot, p. 245.)*

Desceptrer, *v.* Oter le sceptre. (Cotg. et Oud.)

Descerné, *part.* Isolé. Peut-être DÉCHARNÉ. « Le « palais est eslevé, *descerné* et chault. » (Médecines de chevaux, page 19.)

Descerner. [Intercalez *Descerner*, déboiter, au reg. JJ. 10, p. 307, an. 1369 : « Ils *descernerent* « et desjointerent audit Ernoul son poing senestre « et le nez. »] (N. E.)

Descerré, *adj.* Ouvert. C'est probablement le sens de ce mot dans le passage qui suit :

Or furent logiez à granz tourbes
François, et les drois, et les courbes....
Près de granz fossez *descerrez*. *(G. Guiart, p. 73.)*

Desceure, *adv.* Dessus. On dit en Touraine *dessur*.

....S'il en vient au *desceure*
S'on li crie merci.
Fabl. MSS. du R. nº 7218, fol. 335, Rº col. 2.

Deschainer, *v.* Nous ne citerons ce mot que pour remarquer le pléonasme *deschainer les chaines*. «.... Tanneguy du Chastel, qui, n'a gueres, « avoit esté fait prevost de Paris, avec luy Monnet « de Guerre furent commis de par les ducs de Berry « et d'Orleans à faire oster et *deschainer* toutes les « chaines des rues et quarrefours d'icelle ville de « Paris. » (Monstrelet, vol. I, fol. 200, Rº.) (4)

Deschairiniés. Nous ignorons la signification de ce mot que nous trouvons dans le passage suivant : « Tous arbres et plantes estans sur les « chemins royaux et autres flegards appartiennent « aux propriétaires des terres y adjacentes, en « entretenant par eux les chemins, et rives d'iceux « à leur peril *deschairinies*. » (Nouv. Cout. génér. t. I, p. 378.)

Deschalendement, *s. m.* La perte des chalans d'une boutique. (Oudin et Cotgrave.)

VARIANTES :
DECHALANDEMENT. Cotgrave, Dict.
DESCHALANDISE. Oudin, Dict.
DESCHALANDE. Cotgrave, Dict.

Deschalender, *v.* Déchalander, ôter, débaucher, faire perdre les chalands ou le crédit à quelqu'un. (Monet et Oudin.) (5)

Deschaller. [Intercalez *Deschaller*, défricher, au reg. JJ. 203, p. 61, an. 1477 : « En allant icellui « suppliant ainsi exemplir, essarter et *deschaller* « les terres de son maistre. »] (N. E.)

Deschambrer, *v.* Séparer la chambrée. (Oud. et Cotgrave.)

Deschanger, *v.* Echanger. (Oudin.)

Deschant, *s. m.* Désaveu, rétractation [A]. Sorte de musique [B]. Chants, accords [C]. Cris, clameurs [D]. Chant discordant [E].

[A] Sur le premier sens, voyez les Dictionnaires

(1) Voyez la note sous *descendant*. Il signifie aussi avoir égard à : « En priant humblement qu'il volsist *descendre* à lor necessité. » (Froiss., VI, 211.) (N. E.)
(2) A l'actif, il signifiait succéder : « Et à tenir la ducée de Bretagne dou roy present et des rois d'Engleterre qui apriès li *descenderoient*. » (Froiss., III, 380.) (N. E.)
(3) On lit dans une charte de 1302 (Du Cange, II, 814, col. 3) : « Ordenons... que la terre et la *descendue*, qui ausdiz enfanz est venue par le decès de leur mere, et celle qui leur venra par la *descendue* doudit Oudart leur pere. » (N. E.)
(4) On lit déjà dans Aleschans (v. 1958) : « Vers les prisons commence à galoper ; L'un après l'autre va toz *deschaener*. » (N. E.)
(5) *Dechalander* était au dictionnaire de l'Académie (éd. de 1718). (N. E.)

de Nicot, Robert Estienne et Oudin, et ci-après le verbe Deschanter.

[B] On nommoit aussi *deschant* une sorte de musique d'église, faux-bourdon. (Voyez Du Cange, Glossaire latin, au mot *Cantus discantus* et au mot *Discantus.*) « Il fist commencer vespres haultement, « et le lendemain matin au point du jour matines « à chant, et à *deschant.* » (Chroniques S. Denis, t. II, fol. 74.) (1)

[C] On a dit *deschant* pour « accords » ; la syllabe *des* devenant explétive ou augmentative.

Sur ce printemps les oysillons des champs
Gazoulleront armonieux *deschantz. (Cretin, p. 216.)*
Pour escouter les gracieux *deschantz*
Du doulx et gent rossignolet saulvaige. *(Ibid. p. 254.)* (2)

[D] *Deschant* a signifié « cris, clameurs. »

Non sans grandz criz, et *deschantz* par les boys,
Mectre soubdain le sangler aux abboys.
De la Chasse royale du sanglier disc. par François 1er, p. 24.

[E] Enfin la syllabe *des* devenant négative, *deschant* s'est employé pour chant discordant. » (Nicot et Monet.)

Deschanter, *v.* Rétracter [A]. Désenchanter [B]. Chanter le contrepoint [C].

[A] On dit encore dans le langage familier ou burlesque *déchanter* pour se rétracter. Ce mot, en ce sens, étoit autrefois de l'usage commun.

Ma derreniere vueil fere en chantant,
Por ce qu'amors l'ait en remembrance ;
Que que je chant, li cuers net *deschantant.*
Oede de la Courroierie, Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 653.

[B] *Deschanter* pour « desenchanter » n'est peut-être qu'une faute. « Si tost que les quatre chevaliers « furent *deschantez*, ils allerent faire moult grant « feste à Estonné et à Clodius. » (Perceforest, vol. I, fol. 74.)

[C] Il semble que *deschanter*, dans les passages suivants, signifie chanter le contrepoint (3). « Scavoit « jouer de tous instrumens, chanter et *deschanter* « mieulx que nul autre. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 200.)

Deschaperonner, *v.* Oter le chaperon. (Oud.)

Descharcher, *v.* Décharger.

Artus s'en part, et vient à Tours,
Sa gent, son harnois la *descharche. (G. Guiart, p. 58.)*

Descharge, *s. f.* Charge, imposition [A]. Devoir, office [B].

[A] Au premier sens : « Le roy fist arrester les « deniers et *descharges* qui avoient esté levées « pour le payement du dit connestable, et des « quatre cens lances de sa charge et retenue, pour « le quartier d'avril, may et juing lors escheu. » (Chr. scandal. de Louis XI, p. 211.)

[B] On disoit : « J'ay fait mes *descharges*, » pour j'ai fait mon devoir, je me suis acquitté. (G. Guiart, ms. fol. 304, R°. — Voyez Descharger.)

Deschargé, *adj.* Maigre, décharné [A]. Clair [B].

[A] En parlant des personnes, ce mot se prenoit au premier sens. (Oudin.)

[B] En parlant de couleurs, « une couleur *deschar-* « *gée* » étoit une couleur claire. (Oudin, Cur. fr.)

Descharger (se), *v.* S'acquitter. « En fut « baillée la charge à Jean du Bellay evesque de « Paris, lequel encores qu'il fust prins à l'impro- « viste s'en *deschargea* au contentement, tant des « estrangers, que de ceux de sa nation. » (Mém. Du Bellay, liv. IV, fol. 118.)

Deschargeur, *s. m.* « *Dechargeur* d'artillerie » étoit un officier d'artillerie. » Jean de Launay bour- « geois de Paris, Hierosme Gelée *deschargeur* en « l'artillerie de France. » (Cout. gén. t. I, p. 57.)

Deschargiement, *adv.* Sans bagages. Ce mot se trouve dans le Rom. de Brut, ms. de M. de Bombarde, au lieu de « eschariement » qu'on lit dans notre ms. Il semble signifier « d'une façon débarrassée, » sans bagages, sans suite.

Descharmer, *v.* Désenchanter. (Oudin et Cotgrave.) « Quant la pucelle se sentist *descharmée* « de ses amours, elle n'eut membre en son corps « dont la sueur ne saillist de destresse. » (Percef. vol. 5, fol. 33.)

Descharner, *v.* Terme de fauconnerie (4). Oter à l'oiseau de proie, la chair, la leurre qu'on lui a donnée ou le gibier qu'il a pris. « Se le faucon « vient au loere et qu'i le prengne rudement, si le « lesse mengier dessus deux, ou trois bechiées, « puis le *descharne*, et li oste dessus le loere. » (Modus et Racio, ms. fol. 116) (5)

Descharongnement, *s. m.* Déchirement. L'action de déchirer, de mettre en pièces. (Cotgrave, R. Estienne et Nicot.)

Descharongner, *v.* Déchirer, mettre en pièces. (Nicot, Cotgr. R. Est. et Oudin.)

Deschaucher, *v.* Déchausser [A]. Se mettre en action [B].

[A] Dans le premier sens, c'est notre mot *déchausser* très peu altéré.

....Il dormirent sans peur
D'estre de nului enchauciez,
Nuz, et de chauces *deschauciez. (G. Guiart, p. 58.)*

[B] Ce même mot, dans une signification fort éloignée de cette première, s'est employé pour « se mettre en action. »

Leur eschiele adont se *deschauche. (G. Guiart, p. 268.)*

(1) « Comme devotement il fit chanter la messe et solempnement glorieuses vespres et matines et tout le service à chant et à *déchant*, à ogre et à treble. » (St Louis, p. 223.) De même dans Renart (v. 21373) : « Atant a Renart envaï Un benedicamus farsi A orgue, à treble et à *deschant.* » (N. E.)

(2) Du Cange cite Molinet : « Oiseaux des champs chantans chans et *deschants.* » (N. E.)

(3) Du Cange cite les Miracles de Nostre-Dame (B. N. fr. 819 et 820) sous *discantus* : « Ki donc oist canter archangles *Descanter* puceles et angles. — En l'orgener et verbloier Ou *deschanter* ou quintoier. » (N. E.)

(4) Au reg. JJ. 179, p. 49, an. 1447, il est un dérivé de charnières : « Icellui Gallipaud mist son arbaleste au devant qui retint et receut le coup ; et dudit coup fist *descharner* les coupletz ou charnieres de ladite arbaleste. » (N. E.)

(5) On lit encore au fol. 82 : « Tu l'abescheras sur le loirre, puis le *descharneras.* » (N. E.)

De là, on disoit « au deschaucher » pour au commencement de l'action.

Au premier front, au *deschaucher*. *(G. Guiart, p. 359.)*

VARIANTES :

DESCHAUCHER. G. Guiart, MS. fol. 268, R°.
DESCHAUCIER. G. Guiart, MS. fol. 275, V°.
DESCHOSER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 176.

Deschauffauder. [Intercalez *Deschauffauder*, démolir un échafaudage : « Lesquelz charpentiers « n'avoient chauffaut que d'un bout, parce qu'ilz « n'avoient de quoy chauffauder; et leur convint « *deschauffauder* ledit bout chauffaudé. » (JJ. 195, p. 1583, an. 1476.)] (N. E.)

Deschaure. Nous n'entendons pas ce mot. Peut-être faut-il lire d'*eschaure* pour « escheoite, » échue.

Dame savés, se vos m'amés,
Ke boine avanture
J'aurai *deschaure*.
Li Lais de la Rose, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 885.

Deschaus, *adj.* Déchaussé. (Dict. de Monet.)

Descaus, nus piés, affublés d'une nate
Le cerkerai por estrange contrée.
Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1167.

« Les fit prendre et tolir tot lor avoir, et mener « en Blakie nus et *deschaus* et a pié. » (Villehard. page 162.) (1)

VARIANTES :

DESCHAUS. Villehardouin, p. 162.
DESCHAUX. Joinville, p. 8 et 23.
DESCHAULX. Villon, p. 85.
DESCHAUD. Cotgrave.
DESCAUS. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1167.

Deschaussage. [Intercalez *Deschaussage*, synonyme de *cochet*, *coillage*, au reg. JJ. 139, p. 220, an. 1390 : « Plusieurs compaignons estoient « alez boire en la taverne le *deschaussage* d'une « espousée, ainsi qu'il estoit de coustume ; et pour « ce que le pere à l'espousée qui avoit respondu « de paier le di *dessauchage*, c'est assavoir deux « pintes de vin ou trois... » Au reg. JJ. 148, p. 248, an. 1395, on lit *deschaussaille :* « Lesquelz compai« gnons vindrent boire le vin des *deschaussailles* « d'une espousée de Mully. »] (N. E.)

Deschaussé, *adj.* Dépouillé. « *Deschaussé* de « cervelle jusques au talon, » façon de parler dans le Moyen de parvenir, p. 63.

Deschaussement, *s. m.* L'action de déchausser. (Oudin.) Il ne se dit à présent que des arbres qu'on déchausse lorsqu'on ouvre la terre autour du pied.

Deschausser, *v.* Ce mot subsiste (2). Nous citerons seulement quelques anciennes façons de parler :

1° « S'il s'en courrousse, qu'il s'en *deschausse*. » Nous disons : « S'il se fâche qu'il prenne des car« tes. » (Voyez Cymbalum mundi, p. 104.)

2° « *Deschausser* Bertrand, » c'est-à-dire s'enivrer. (Cotgrave et Oudin.) (3)

Deschaussoere. [Intercalez *Deschaussoere*, houe, au reg. JJ. 131, p. 62, an. 1387 : « L'exposant « doublant que ledit Guillaume le ferist et villenast, « bouta d'une *deschaussoere* ledit Guillaume en la « poitrine. » On lit encore au reg. JJ. 146, p. 83, an. 1394 : « Icellui Guillaume Charle tenant en ses « mains un ferrement, appellé *deschaussoire* fery « et frappa plusieurs cops ledit Naudin. »] (N. E.)

Deschendre, *v.* Descendre. (Voyez Beauman. page 9.)

Deschevacher, *v.* Démonter, désarçonner. (Oudin et Cotgrave.) « Que l'en ne puisse mie *des« chevacher* marchant, ne arrester, ou autre « personne chevauchant en allant en sa besoigne « par terre ou par yaue. » (Ordon. des R. de Fr. t. I, p. 460, article 8, etc.) « Pour ce qu'il sembloit au « vert chevalier qu'il n'y avoit gueres à faire à « *deschevaler* son homme, il le temptoit terrible« ment ; mais c'estoit pour néant ; car le chevalier « sauvage s'estoit lyé des jambes au corps de son « cheval, tant que l'autre chevalier traveilloit en « vain. » (Perceforest, vol. III, fol. 6.) « Si nous « tiendra le roy Claudas pour meschans vous et « moy, se nous ne les *deschevauchons*. Or me suy« vez, car j'en porteray incontinent ung à terre. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 43.)

VARIANTES :

DESCHEVACHER. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 460.
DESCHEVALER. Oudin, Dict.
DESCHEVAUCHER. G. Guiart, MS. fol. 123, R° (4).
DESCHEVAUCHIER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 1.

Deschevancer, *v.* Enlever la chevance ou les biens à quelqu'un (Oudin et Cotgrave.)

Deschevement, *s. m.* Décadence.

Ne peult vivre que honnestement
Sans venir a *deschevement*.
Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 20, V°.

Deschever, *v.* Décheoir. Le contraire d'achever une aventure, ne pouvoir la mettre à fin. (Perc. vol. VI, fol. 5.)

Deschevestrer, *v.* Débarrasser. Proprement c'est ôter le licou ou la bride, *le chevêtre* à un cheval ou autre bête. Au figuré, débarrasser. (Dict. de Monet, Nicot, Oudin et Cotgrave.) « Des lors il « est pris aux rets, sans qu'il s'en puisse *deche« vestrer*, tout le demeurant de sa vie. » (Pasquier, Rech. p. 293.)

Deschiffrer, *v.* Développer, découvrir. Proprement expliquer le chiffre, d'où l'acception figurée de découvrir le mystère ; ainsi on a dit : « Avant que

(1) De même dans Froissart (V, 201) : « En purs les chiés et tous *deschaus*. » (N. E.)
(2) On trouve *dechalcié* dans Th. le Martyr, 115, et *deschaucier* au Lai de Melion. (N. E.)
(3) On lit aux Sérées de Guill. Bouchet (sect. 1re) : « Il se peut que quelqu'un étant bien ivre, avoit *dechaussé* Bertrand son valet, au lieu de se faire *dechausser* par lui, comme aux *Saturnales*, pendant la debauche desquelles le valet bien sou se faisoit servir par son maistre encore plus sou (saoul). » (N. E.)
(4) On lit encore au reg. JJ. 119, p. 283, an. 1381 : « Icellui Henriet non cuidant mesprendre de oster audit Juif le sien, pour ce qu'il n'avoit point de rouelle, *deschevaucha* icellui Juif et print son cheval et la besace qui estoit derriere. » (N. E.)

« .. *deschiffrer* par le menu leurs dissolutions. » (Apol. pour Hérodote, p. 325.) « *Deschiffrer* une personne, » c'est développer tous ses défauts. (Voy. Oudin, Cur. fr.) De là, en terme de vénerie, on disoit « *deschiffrer* la tête du cerf, » pour en faire connoître l'âge par sa tête. « S'en ira à l'assemblée « faire son rapport, *deschiffrer* la teste du cerf. » (Fouilloux, Vénerie, fol 30.)

Deschiquetement, *s. m.* L'action de déchirer en morceaux. (Cotgr. et R. Estienne.)

Deschiqueter, *v.* Mettre en pièces. (R. Est.) (1)

Deschiquetis, *s. m.* Le bruit d'une chose qui est déchiquetée. « On oït par les cuisines des *deschi-* « *quetis*, des cliquetis de cousteaux, des tinta- « marres des chaudrons et poisles. » (Merl. Cocaie, tome I, p. 21.)

Deschirée, *adj. au fém.* Epithète d'une femme impudique dans Coquillart, p. 54. Borel explique dans le même sens l'orthographe *desirée*.

VARIANTES :

DESCHIRÉE. Coquillart, p. 54.
DESIRÉE. Borel, Dict.

Deschirer, *v.* Déchirer, mettre en pièces (2). *Dessirer*, dans S. Bernard, répond au latin *solvere*. (Dict. de Borel et Cotg.) « Personne allant pescher « aux ruisseaux, ne pourra desrompre les prairies « en houant par où icelles se trouveroient *deschi-* « *rées*. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 865.) « Ils « feirent en plusieurs et divers lieux très grans « feux par leurs logis, du bois des maisons des faulx- « bourgs de Mondidier, qu'ils avoient *deschiré* et « abbatu. » (Monstr. vol. I, fol. 131, R°.) (3)

VARIANTES :

DESCHIRER. Monstr. vol. I, fol. 131, R°.
DECIRER. Froissart, liv. II, p. 189.
DESCIRER. Chr. S. Denis, t. II, fol. 185, V°.
DESIRER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 171.
DESSIRER. Rabelais, t. I, p. 183.
DESIRRER. Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 104.
DESQUIRER. Froiss. Poës. MSS. p. 301, col. 1.
DESCIRIER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 34.

Deschirure, *s. f.* Déchirement. On trouve en ce sens *discerdura*, dans le Gl. lat. de Du Cange (4).

VARIANTES :

DESCHIRURE. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Discerdura*.
DECHIREURE. Le Lab. Hist. de Charles VI, p. 381.
DESCIRURE. Beauman. p. 189 (5).

Descigler, *v.* Dessiller. (Cotgrave.)

Descin, *s. m.* Dessein, projet.

Dont peut venir a grant corps laschеté
Et au petit si courageux *descin*. *(E. Desch. p. 219.)*

VARIANTES :

DESCIN. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 219, col. 4.
DESSEING. M. de S. Gelais, p. 22.
DESSING. Nicot, Dict.

Desciper, *v.* Ruiner, détruire. « Ne *descipe* « par ma mauvaistie ce que a fait ton omnipotent « bonté. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 393.)

VARIANTES :

DESCIPER. Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 393.
DESSIPER. Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauv. f° 85.

Desclamper, *v.* Détacher. (Oudin.)

Desclarcir, *v.* Eclaircir, débrouiller [A]. Déclarer [B].

[A] Au premier sens qui est le sens propre : « Se « aucun cas leur venoit, que il ne peussent *desclar-* « *cir* par les articles desus diz, voulons pour euz « acertener sus ce, que il ayent recours en nostre « chambre des comptes, ou nous avons fait regis- « trer nos dites ordenances et baillées à garder. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 734.) (6)

[B] Par extension l'on a dit *desclarcir* pour rendre manifeste, rendre public, déclarer. « Sachent tuit, « que l'information faite de par nous bien et dili- « genment, par bonnes genz dignez de foy, sur les « choses dessus dictes, et raportée à noz dits sei- « gneurs et maistres et veue d'iceulx diligemment, « avons *desclarci* et *desclarcissons* du commande- « ment d'iceulx, que les dictes personnes vendront « et mettront en place leurs denrées d'ores en avant « soubs la dicte halle, en la fourme et en la maniere « qui s'ensuit. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 106.)

Desclarsissement, *s. m.* Information, recherche, éclaircissement. « Le dit nostre sire le Roy « qui lors estoit, leur eust octroyé et accordé, que « il peussent vendre leurs dictes denrées soubs la « ditte halle, aussi comme il et leurs devanciers « avoient faicte en la ditte place, avant ce que la « dite halle feust faicte et édiffiée en icelle, senz « faire autre *desclarssissement*. » (Ordonn. des R. de Fr. t. V, p. 106.)

Desclaver, *v.* Changer le ton sur l'orgue [A]. Déclouer [B].

[A] Voy. sur le premier sens, le Dict. d'Oudin.

[B] Le sens propre est « declouer (7), deboucler. » Et c'est en ce sens qu'il est employé dans le passage suivant, où il s'agit de la défaite du roy de Chipre pris par les Sarrasins : « Le coursier du roy cheut

(1) « Dieu scet s'ilz auront froit aux bras Par leur manche *deschiquetée*. » (Ch. d'Orléans.) (N. E.)

(2) Il se prend aussi au figuré : « Ces fumées des François ont esté bien abatues et *deschirées* en Turquie. » (Froissart, XVI, 2.) (N. E.)

(3) Il signifie là ruiner comme dans Froissart (II, 185) : « Et demora li chastiaus de Thun l'Evesque ensi tous *deschirés*. » (N. E.)

(4) Il cite les Etablissements de St Louis (Ord., I, 286) : « Se ce est de trieve enfrainte, il doit monstrer sanc ou plaie, ou *descireure*, ou chaple. » (N. E.)

(5) On lit encore (XXXV, 10) : « Encore ne vaut le letre riens, qu'on trueve *deschirée* tout ou en partie, puisque la *deschirure* passe point de le lettre. » (N. E.)

(6) Du Cange cite le livre rouge de la Ch. des Comptes, fol. 579, v°, sous *clarum facere* : « Ainsi *desclaircissoit* que li ostrevent estoit du royaume de France. » (N. E.)

(7) On lit aussi dans Froissart (X, 110) : « [Pietres dou Bos] entendy as besongnes et fist toutes les ais dou pont de Commines *desclaver* et desquevillier, pour estre tantos deffait, se il besongnoit ; mais encore ne vaut-il mies le pont condempner de tous poins. » (N. E.)

« des quatre pieds à terre et se *desclaverent* les « sangles de la selle, et après qu'il fut remonté et « qu'il voulut faire faits d'armes, la selle retourna, « et le roy cheut par terre. » (Monstr. vol. I, f° 30.)

Desclaveter, *v.* Démonter, en parlant d'un canon. (Oudin et Cotgrave.)

Descleirement, *adv.* Clairement. « Et pour « mieulx le savoir *descleirement*, il le sera plus a « plain declaré, etc. » (Modus et Racio, MS. f° 100.)

Descliquier. [Intercalez *Descliquier* : 1° Décharger un canon : « Cil dou Kesnoy *descliquiérent* « canons et bombardes qui jetoient grans quariaus. » (Froissart, III, 152.) On lit aussi dans la Bataille de Liége, p. 876 : « On faisoit trompettes bondir, « Canons, bombardes *descliquoient*; Et les gens « d'armes y frappoient. » 2° Décocher une flèche : « L'exposant... par male fortune en *descliquant*, « feri de la ditte vire ledit Pierre ou oel, dont mort « s'en est ensuye. » (JJ. 121, p. 20, an. 1282.) De même dans Froissart (VI, 164) : « Et chil archier « commenchierent à *desclichier* saiettes fort et « roit. » 3° Résonner : « Et puis firent *descliquier* « ces trompettes. » (Froissart, XV, 293.) 4° Asséner : « Et li *desclike* un cop entre le col et les espaulles. » (Froissart, VIII, 35.)] (N. E.)

Desclorre, *v.* Ouvrir [A]. Sortir [B]. Découvrir [C].

[A] Sur le premier sens, voyez Dict. de Monet, de Nicot, Cotgrave, Oudin et Du Cange, Gloss. lat. au mot *Disclaudere*.

Le coffre *desclorre* et ouvrir. *(E. Desch. p. 483.)*

Au figuré, on disoit dans le même sens, en parlant de gens de guerre en ordre de bataille :

. . . . . En allant et en venant
Vont le premier front ordonnant
Et priant qu'ils ne se *descloent*. *(G. Guiart, p. 339.)* (1)

[B] On disoit aussi *desclorre* pour « sortir. »

L'argent de la bourse en *descloe*. *(E. Desch. p. 317.)*

[C] Enfin *desclorre* a signifié « découvrir » « Ne « veuilliez ceste chose dire ne *desclorre* à nullui. » (Modus et Racio, MS. fol. 301, R°.)

VARIANTES (2) :
DESCLORRE. Monet, Nicot, Cotgrave, etc.
DESCLOER. Ph. Mouskes, MS. p. 198.

Desclos, *adj.* Ouvert [A]. Libre [B]. Dissolu [C]. Manifeste, découvert, déclaré [D].

[A] Voyez sur le premier sens, qui est le sens propre, Du Cange, Gloss. lat. au mot *Disclausus*. « .....Fit « clore boys de Vincennes de fors murs et de haulx, « qui devant estoit si *desclos* que bestes et gens « pouvoient aller parmy. » (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 5, V°.) (3)

[B] Appliquant ce sens aux personnes, *desclos* a signifié « libre, » en liberté, qui n'est point enfermé.

Ce sont sergents, ne les attenderay ;
Par Saint Martin, compains, je m'enfuiray
Devers les champs fait bon estre *desclos*.

[C] L'idée de liberté rappelant celle de l'abus de cette liberté même, a fait employer le terme *desclos* pour « dissolu, » homme sans mœurs et sans frein. « Louis le Debonnaire commenda que l'estat « de S[te] Eglise qui ja estoit *desclos* fust reformé. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 173.) On lit dans le latin : « *Statum Ecclesiasticum penè collapsum in* « *antiquum statum erigi jussit.* »

[D] Enfin *desclos*, au figuré, a signifié découvert, déclaré, manifeste.

Helas s'en est li plus dolens
Et qui moins voulsist que la chose
Fust esclaircie ne *desclose*. *(E. Desch. p. 491.)*

Descloture, *s. f.* Ouverture. (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 989.)

Desclouer, *v.* Déclouer, défaire, rompre. (Cotgrave et Oudin.) « ....Le ferit de telle vertu que « de l'escu rompt les aes, et les mailles du haulbert « sont *desclouées*, si que le fer du glaive luy passa « parmy la senestre espaulle tout oultre. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 2.)

1. Desco, *s. m.* Corbeille, dans le patois languedocien. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Desca*.)

2. Descô. Ce mot, dans les vers suivans, paroit signifier « décourager. »

Raison, je l'oublie par trop haut amer,
Mais pour cou *descô* ne me doi (4).
Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1191.

Descocher, *v.* Décocher [A]. Lancer, lâcher [B]. Partir avec rapidité [C].

[A] Au sens propre, on a dit en parlant de la bataille de Roncevaux :

Lambiers de Beorges i broce
Si com li quariaus ki *deskoce*. *(Ph. Mouskes, p. 191.)* (5)

[B] Au figuré, on disoit *descocher* pour « lancer, « lâcher ».

. . . . . A Rennes sont venuz à la couchée
Où mainte bade ilz *ont* là *descochée*. *(Faifeu, p. 54.)*

[C] En général, *descocher*, par allusion à la rapidité d'une flèche décochée, signifioit partir avec rapidité, soit pour charger l'ennemi, soit pour fuir, etc.

Robert de Bermeulles desrange :
Seul, sanz autre, le cheval broche,
Contr'eus comme foudre *descoche*. *(G. Guiart, p. 284.)* (6)

VARIANTES :
DESCOCHER. G. Guiart, MS. fol. 289, V°.
DESKOCER. Ph. Mouskes, MS. p. 191.
DESCOCHIER. G. Guiart, MS. fol. 69, R°.

Descœur, *s. m.* Aversion, dégoût (Oudin). *A descœur*, à contre-cœur, désagréable, fâcheux. « Chose qui lui estoit fort *à descœur*. » (Vray et parf. am. fol. 7.)

(1) De même dans Froissart (VII, 47) : « Il venoit à cel endroit où il veoit ses gens branler, ouvrir ou *desclore*. » (N. E.)
(2) On lit déjà dans Roland : « L'escut lui freint, et l'haubert lui *desclot*. » (Vers 1199.) (N. E.)
(3) On lit aussi au Roman du Renart : « Là où li palis iert *desclos* Avoit li vilain planté chox. » — « Jà por nomer vilaine chose, Ne doit ta bouche estre *desclose*. » (La Rose, 2222.) (N. E.)
(4) Il y a là une abréviation mal résolue. (N. E.)
(5) « Avant en va desus le pont ; Li sergent qui furent amont *Descochent* carriax enpenez. » (Renart, 18969.) (N. E.)
(6) Voyez v. 2218, v. 6140, v. 8176. (N. E.)

Descoeuvre, *s. f.* Terme de tournoi. On disoit en langage d'ancienne chevalerie, « faire sa *des-* « *coeuvre,* » se montrer dans le lieu du tournoi pour la première fois. « M[re] de Daillon avoit « 40 gentilshommes armez à l'Albanoise, et à la « Turque lesquels premier que assembler feirent « leur *descoeuvre* course et escarmouche de che- « vaux legers. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, page 5.)

Descoeuvrir, *v.* Découvrir. (Cl. Marot, p. 35.)

Descogneu, *adj. et part.* Ignorant[A]. Méconnoissable[B]. Méconnoissant, ingrat[C]. Connu[D].

[A] Pour « ignorant. » « Il trouve une plus froide « que luy qui fait l'estonnée, l'esbahie, la *desco-* « *gneue,* ainsi que si elle ne l'avoit jamais veue. » (Moyen de Parvenir, p. 242.)

[B] Pour « méconnoissable. » « Gerard qui moult « estoit *descogneu* par une herbe dont il s'estoit « frotté le visage et les mains. » (Gerard de Nevers, 1[re] partie, p. 58.) « Les deux parties dont je vous « parle estoient se deschirez et *desconneuz* que les « uns ne congnoissoient les autres. » (Perceforest, vol. I, fol. 25.) (1)

[C] Pour « méconnoissant. » « Quant la guerre est « en bonne querelle, c'est justice, c'est deffendre « droicture, et croy que Dieu aime ceulx qui veul- « lent exposer leurs corps à vouloir faire la raison « aux ingratz, aux *descongneuz,* aux orguilleux « qui vont contre bonne équité. » (Le Jouvencel, folio 75.)

[D] Quand *desconneu* a signifié *connu,* c'est parce que la syllabe *des* n'étoit ajoutée que comme explétive. Ainsi on a dit en ce sens :

Bien sont par nous *desconneues*
Les oz de France, et leur banieres
Dont la a de maintes manieres :
Bien connoisson qu'il sevent faire. *(G. Guiart, p. 115.)*

VARIANTES (2) :
DESCOGNEU. Oudin, Dict.
DESCONGNEU. Le Jouvencel, fol. 75, V°.
DESCONGNU. Faifeu. p. 91.
DESCONNEU. Percef. vol. I, fol. 25, V° col. 2.

Descognoissable, *adj.* Qui ne connoît pas. « Ignorable et *descognoissable* des nez de mer. » (Chr. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1283.) On lit dans le latin : *navalis prœlii ignara.*

Descognoissance, *s. f.* Ingratitude[A]. L'action de méconnoître[B] (3). Déguisement[C]. Ignorance[D].

[A] On lit au premier sens : « Je say, sire, que *des-* « *cognoissance* te déplaist. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 409.)

[B] Le sens propre est l'action de méconnoître. On a dit en ce sens en peignant les effets de la rage : « Puis vient à frenaisie et en *descognoissance* de « toutes choses. » (Chasse de Gast. Ph. MS. p. 413.)

[C] Pour « déguisement : » « Si tost qu'il fust « prest, il commenda à deux de ses nobles escuyers « qu'ils le suivissent et que l'ung print sa lance, et « l'autre son escu, non point celluy qu'il portoit « coustumiérement ; mais ung autre painct d'or et « de gueules pour *descongnoissance.* » (Perceforest, vol. VI, fol. 63.)

[D] On a aussi dit par *desconnoissance* pour signifier par ignorance, sans savoir :

Ou par *desconnoissance,* qu'il ne sevent bien dire.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 834, V° col. 1.

VARIANTES :
DESCOGNOISSANCE. Al. Chart. l'Espér. p. 263.
DESCONGOISSANCE. Percef. vol. VI, fol. 63, R° col. 1.
DESCONNOISSANCE. Oudin, Dict.

Descognoissant. [Intercalez *Descognoissant* de raison, aliéné, au reg. JJ. 14, page 248, an. 1392.] (N. E.)

Descognoistre, *v.* Méconnoître[A]. Désavouer[B]. Rendre méconnoissable[C]. Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, Serm. fr. MSS. répond au latin *non agnoscere ;* et le participe *deconuz,* p. 211, au latin *absconditus.*

[A] Pour « méconnoître. » (Voy. les Dict. de Monet, Nicot et Cotgrave.) « Pour le faire *decongnoistre* « luy fit devestir son jaques, et puis revestir à « l'envers, ou autrement il eust esté recognu. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 481.)

[B] Nous disons encore méconnoître pour « de- « savoüer. » On disoit en ce même sens *desconoistre.*

Ne je de çou ne di ne je *desconois* mie.
Villars de Corbie, Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1269.

[C] Pour rendre méconnoissable (4). « Adonc fut le « chevalier moult dolent pour ce qu'il n'avoit point « *descongneu* son escu, car il ne vouloit point estre « recongneu. » (Percef. vol. III, fol. 112, V° col. 2.)

VARIANTES :
DESCOGNOISTRE. Mém. du Bell. liv. IV, fol. 135, V°.
DECONOITRE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 7 et 211.
DESCONNOITRE. Oudin, Dict.
DESCONGNOISTRE. Percef. vol. I, fol. 132, V° et passim.
DESCONOISTRE. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1269.
DESCONOSTRE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 182.

Descoingner, *v.* Cogner, heurter.

Et le frain si fort empoigna,
Que du musel li *descoingna.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 136, R° col. 1.

Descolpe. [Intercalez *Descolpe,* excuse : « De « laquele peigne, se li duc la voloit demander, et il « meist raisons qui ne fuissent raignaubles ; et se « lidit Jahans voloit demander lesdittes issues, et « li duc meist *descolpes* qui ne fuissent regnaubles, « il s'en doit suffrir. » (Hist. de Bourgogne, Preuves, II, 33, an. 1269.) On lit encore au reg. JJ. 55, fol. 30, an. 1316 : « Nous lui acordasmes [à Robert d'Artois] « lui oïr en ses bonnes deffenses et en ses *des-* « *coulpes.* »] (N. E.)

(1) « Et si serai en habit si *desconnu* que vostre vieille ne ame du monde n'aura de moi connoissance. » (37[e] Nouv. de Louis XI.) (N. E.)
(2) On lit dans Berte (III) : « Poise lui que du nom ne s'est *desconneüe.* » (N. E.)
(3) L'action de désavouer : « Et la *desconnoissance* [que Berte a fait de son nom] n'i a pas obliée. » (Berte, CXV.) (N. E.)
(4) « Colin le Roux vesti la houpelande du suppliant et dist que pour soy *descongnoistre,* il avoit prins la dite houpelande. » (JJ. 143, p. 254, an. 1392.) (N. E.)

Descombattre (se), *v.* Se délivrer de quelqu'un en combattant. (Nicot, Monet, Cotg. et Oud.)

Descombles, *subst.* Lisez *decombres* dans le Cout. gén. t. II, p. 813.

Descombre, *v.* Se reposer, du latin *discumbere*, aller se coucher.

Chantez oyseaux et puis irez *descombre*.
Percef. vol. VI, fol. 98, V° col. 2.

Descombrement, *s. m.* L'action de décombrer. (Monet et Cotgrave.)

Descombrer, *v.* Décombrer [A]. Délivrer, débarrasser [B].

[A] Le sens propre est ôter les décombres, nettoyer, débarrasser un terrain. (Borel, Cotgr. et Oudin.)

[B] Au figuré, ce mot s'est employé en général pour délivrer, débarrasser (1). « Le chevalier estoit noble, « preux, et moult vaillant et gentil, et l'aymoye de « bonne amour ; or le m'ont ravy les maulvais « esperitz, dont le Dieu souverain nous vueille « *descombrer*. » (Percef. vol. VI, fol. 40, R°.) De là, on disoit *desencombrer fié*, pour débarrasser le fief, lever l'empêchement qu'on a mis sus un fief. (Les Assises de Jérusalem, p. 118. — Voyez aussi Gloss. sur les Coutumes de Beauvoisis, et Laurière, Gloss. du Droit fr.)

VARIANTES :
DESCOMBRER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 486, col. 2.
DESENCOMBRER. Laurière, Gloss. du Dr. fr.

Descommandés, *part.* Le sens de ce mot est peu déterminé [il signifie désavoué] dans le seul passage où nous le trouvons, et que nous allons rapporter. Il s'y agit de Guillaume *Longue Epée*, duc de Normandie, tué par la trahison d'Arnoul, comte de Flandres (943) :

Ce fu fait, se dire le vuel,
Tout pour le castiel de Monstruel
Que le quens ja nous ot tolu
A Herluin, ki quens en fu ;
Et li dus ki li ot raquis,
En fu cel jour ensi traïs ;
Mais li rois en fu moult blasmés;
Li quens Ernous *descommandés*
Et Baucelicours s'enfuirent,
Tout droit en Flandres s'en revinrent.
Ph. Mouskes, MS. p. 370.

Descompagni, *part.* Séparé. (Voy. ci-dessus DESCOMPAGNIER sous DESACOMPAIGNER.)

Descompaignier (se). [Intercalez *se descompaignier*, se séparer (Froissart, VII, 325) : « Li « Englès qui s'estoient *descompaigniet* d'iaus « pooient estre environ .XV c. combattans. »] (N. E.)

Descompoter. [Intercalez *Descompoter*, cesser d'engraisser une terre : « Seront lesdiz prendeurs « tenus de labourer bien et deuement toutes les « terres de ladite cense par droite solle et compo- « ture, sans les desroyer, dessoler ne *descompoter*. » (Cart. de Corbie, 1510.)] (N. E.)

Descompt, *s. m.* Imputation [A]. Décompte, déduction [B].

[A] Sur la première signification, voyez Laurière, Gloss. du Dr. fr.

[B] Pour décompte, déduction. « Un testateur, ou « testatresse peut disposer par testament, et ordon- « nance de derniere volonté de ses fiefs et heritages « à tiltre de mort gaige, et sans *descompt* en ligne « directe en descendant seulement. » (Coutum. de l'Ille, au Cout. gén. t. I, p. 766.) On lit à la marge : « C'est à dire sans precompter, et deduire les fruicts « de la chose laissée par testament. » «....Pour « donations de fiefs, maisons et heritages, faictes « en ligne directe à tiltre de mort gaige et sans « *descompt*, droict seigneurial n'est deu. » (Cout. de la Salle et Baill. de Lill. ibid. t. II, p. 903.)

Descompter, *v.* Décompter, déduire (2). On lit *decomputare* dans le premier sens, au Glossaire latin de Du Cange. Voyez livre de Michel Coignet intitulé : « Declaration sur le fait des changes, « ensemble un petit discours de bien et deuement « *disconter*. » (Du Verdier, Bibl, p. 870.)

VARIANTES :
DESCOMPTER. Ord. t. I, p. 756, etc.
DISCONTER. Du Verdier, Bibl. p. 870.

Desconciliez, *adj.* Pauvre.

Il estoit moult *desconciliez*
Et cele estoit, et haute, et riche.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 137, V° col. 2.

Desconcordé, *adj.* Qui n'est pas d'accord, qui est brouillé avec quelqu'un.

Donques si estoit avenu
Que l'evesques de Braisme fu
Desconcordés à une gent
Que il haoit moult durement,
Quar son frere avoient ocis,
Qu'il avoit en lor tiere mis. *(Ph. Mouskes, p. 766.)*

Desconeue, *s. f.* Malheur, infortune. Lisez *desconvenuë* (3), comme le demande la mesure du vers :

Saichiés ke chi a grant *desconeue*.
Jakemes li Viniers, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 864.

Desconfès. [Intercalez *Desconfès*, mort sans confession, aux Etabliss. de S[t] Louis (I, 86) : « Se « aucuns homs, ou aucune fame avoit geu malade « huit jours, et il ne se voulsust confesser, et il « mourut *desconfès*, tuit li meubles seroient au « baron. » De même dans Garin (Du Cange, III, col. 3) : « Outre, fet-ils, traitres, cuvers ; Vostre

(1) On lit dans le Chevalier au Barisel (Du Cange, II, 449, col. 1) : « Et Diex tout maintenant i euvre Qui son cuer *descombre* et descuevre. » De même au cartulaire de Champagne (Du Cange, II, 873, col. 1) : « Jehans de Condé de Cambrai... nos pria mout que nos vos prissiens que vos li feissiez à rendre .XXXIII. livres et .XIII. solz d'artisiens, que madame ma mere et vostre li devoit de joiax qu'ele avoit euz achetez de lui : sire nos le vos priames que vos por Dieu en *descombrissiez* l'ame de li. » Le mot s'appliquait même aux procès (Hist. de Liége, II, 420, an. 1355) : « Tous les eschevins doyent demourer par l'espace de demi an residement à Liege, pour *discombrer* et faire loy à tous ceaux qui le requieront. » (N. E.)
(2) On lit dans G. Guiart, d'après Dochez : « Plus de sept mille morz en gisent Sans les pietons que je *desconte*. » (N. E.)
(3) Cependant on lit dans Gérard de Vienne, v. 3724 : « Tost li feront une *desconneüe*. » Dans l'exemple, *desconneüe* compte de même quatre syllabes. (N. E.)

« lignage mora lui *desconfés;* Ja de cest champ « n'istra ni cuens ne pers. »] (N. E.)

Desconfict, *partic.* Détruit [A]. Découragé, abattu [B].

[A] On faisoit de ce mot, pris dans le premier sens, un usage commun et vague. Rabelais l'a appliqué même à l'eau bénite. « Il y avoit prou affaire de « saulver l'eaue benoiste par les ecclises à ce que « ne feust *desconficte.* » (Rabelais, t. II, p. 20.)

[B] Pour « découragé, abattu. »

Cueurs *desconfiz* en sont en duel confitz. *(Molin. p. 137.)*

Un cerf *desconfit* étoit un cerf rendu, un cerf aux abois. (Modus et Racio, MS. fol. 13.)

Remarquons ces expressions :

1° « *Desconfit* d'uevre, » qui manque d'ouvrage. (Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1350.)

2° « Mettre à *desconfites*, » défaire, tailler en pièces. (Histoire de France, à la suite du Roman de Fauvel, fol. 68.)

Desconficte, *s. f.* Déconfiture (1). « Ceste *desconficte* gigantale parachevée, Pantagruel se retira « au lieu des flaccons. » (Rabelais, t. II, p. 215.)

Desconfire, *v.* Détruire, tailler en pièces [A] (2). Forcer [B]. Décourager [C].

[A] On trouve *disconficere*, dans le premier sens, au Gloss. latin de Du Cange. « Les Grecs *déconfirent*, « et ruinerent les richesses de Troye. » (L'Amant ressuscité, p. 204.) « Si se *desconfissent* les Grieu. » (Villehardouin, p. 140.)

[B] On disoit, en termes de chasse, « *desconfire* un « cerf, » pour le forcer (3). (Voyez Modus et Racio, MS. folio 48.)

[C] Pour « décourager. »

Ne vous en devez *desconfire*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 289, V° col. 2.

VARIANTES :
DESCONFIERE. R. de Rou, MS. p. 341 (4).
DECONFIRE. L'Amant ressusc. p. 204.
DECUNFIR. Marbodus, col. 1666.
DESCONFIRE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 322, V° col. 2.
DISCONFIRE. Villehardouin, p. 140.
DESCONFIR. Modus et Racio, MS. fol. 48, R°.

Desconfitour. [Intercalez *Desconfitour*, vainqueurs, dans le Roi Guillaume, p. 162 :

Cist furent li *desconfitours :*
S'ont mes homes pris et raains.] (N. E.)

Desconfiture, *s. f.* Déroute, défaite [A]. Terme de coutume [B].

[A] Sur le premier sens, voyez Glossaire du Père Martène, t. V. On trouve *disconfectura*, dans le même sens, au Gloss. lat. de Du Cange. (Voyez *Sconfita*, ibid. t. VI, col. 244.)

Au figuré, et en appliquant cette signification aux biens et aux richesses, *desconfiture* signifioit la déroute des richesses.

[B] De là on appelle *deconfiture*, dans plusieurs Coutumes, le partage qui se faisoit des biens du débiteur ruiné. (Glossaire sur les Cout. de Beauv. « ....Il fut ordonné qu'elles seroient payées par « *desconfiture*, c'est à dire aux sols la livre, sur les « biens de ce vieillard. » (Pasquier, Recherches, p. 577.) « *Desconfiture* est quand les biens du deb- « teur tant meubles qu'immeubles ne suffisent aux « créanciers apparens. » (Coutumier gén. tome I, p. 34 ; voyez ibid. p. 11, 202, et t. II, page 939 ; Bouteiller, Somme rurale, p. 154 et 332.) (5) « Cas de « *desconfiture*, ou de rompture est lorsque tous les « créantiers viennent à contribution. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) « Item y a différence entre matiere « de *desconfiture* et cas de simple execution, car le « cas de *desconfiture* est quand aucun n'a autres « biens, fors ceux qui sont prins par exécution ; « mais cas de simple execution est dit quand « aucuns biens restent à executer autres que ceux « desja prins, et pour ce, au dit cas de *desconfiture*, « on est recevable à donner opposition jusques à « ce que l'execution soit du tout parfaite, et « l'argent baillé en la main du creantier. » (Cout. de Clermont, au Cout. gén. t. I, p. 359.)

Expressions remarquables :

1° « Le jeudy des *desconfitures.* » On appelloit ainsi le jeudi qui venoit après les fêtes. « Le jeudy « d'après les festes (que nous appellions le jeudy « des *desconfitures*) parce que lorsque la pluspart « des advocats n'estans retournéz des champs, il ne « laissoit toutes fois de tenir l'audience sans par- « donner aisément aux absens. » (Lettres de Pasq. tome I, p. 430.)

2° « Juger par *desconfiture*, » juger sans entendre les parties. C'est le sens de cette expression dans le passage suivant, où il s'agit du roi Cambyse :

....Un sien juge jugea à tort
Ung homme, *par desconfiture. (Vig. de Ch. VII, p. 211.)*

Desconfort. *s. m.* Peine, embarras, chagrin (6). (Gloss. de Marot. Dict. de Monet.)

Ne dansez point, soyez en *desconfort. (C. Mar. p. 241.)*

Desconfortément, *adv.* Avec peine, avec chagrin.

Quant merci n'en puis traire,
Desconfortement,
En torment m'en repaire,
Dusque à son commandement.
Ghilebers de Bernev. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1219.

(1) Au XII[e] siècle (Ronc., p. 28) on lit : « De vostre gens est grans la *desconfie.* » (N. E.)
(2) L'infinitif neutre signifie parfois être desconfit : « Adont peuist on-veïr celle bataille rengie *desconfire* à pau de fait. » (Froissart, IV, 406.) (N. E.)
(3) De ce sens on peut passer à calomnier, blesser une réputation : « Il n'est pas droit que l'on me *desconfise.* » (Quesnes de Béthune, Leroux, I, 41.) (N. E.)
(4) On lit déjà dans Roland (v. 1247) : « L'osberc li *descumfist.* » — « Apres li ad la bronie *descunfite.* » (Vers 3362.) (N. E.)
(5) De même dans Loysel (687) : « *Desconfiture* est quand le detteur fait rupture et faillite, ou qu'il y a apparence notoire, que ses biens, tant meubles qu'immeubles, ne suffiront au paiement de ses dettes. » (N. E.)
(6) Le mot est dans Couci, I : « Et mi *desconfort* greignor » ; et dans Henri de Valenciennes (éd. de Wailly, § 520) : « Prenge cascuns reconfort en soi-meismes, car *desconfors* n'i vaut noient ; et nos les desconfirons toz. » Ch. d'Orléans écrit aussi : « Quand je le sceu, je dis par *desconfort*, Je hé ma vie et desire ma mort. » (N. E.)

Desconforter, *v.* Décourager, attrister, désoler.

Merveilles n'est, si tu te *desconfortes* (1).
M. de S. Gelais, p. 58.

Desconneue, *s. f.* Ignorance (2).

Quant femme est deceue,
C'est sans *desconneue.*
Marc. et Salem. MS. de S. G. fol. 116, R° col. 2.

Desconnoissance, *s. f.* Distinction, marque pour reconnoître (3). « Se deux gens metent ensamble « leurs bleds, ou leurs vins, ou leurs deniers, ou « leurs marcheandises qui soit d'une nature sans « *desconnoissance*, sans deviser et sans motier « quele partie chascun i a, l'on doit entendre que « chascuns i ait le moitié. » (Beaumanoir, p. 127.)

Desconnuement. [Intercalez *Desconnuement*, incognito (Froiss. IV, 69) : « Il se mist hors de le « cité *desconnuement.* » C'est là un adverbe français qui valait mieux qu'un mot latin.] (N. E.)

Desconreé. [Intercalez *Desconreé*, mal équipé, au Roman de Merlin (Du Cange, II, 546, col. 2) : « Ains s'empassent outre ambedui mal arrée et « tout *desconreé* », et dans Partonopex (v. 4881) : « Por la noise s'est si hastée C'un poi en vint « *desconreé.* »] (N. E.)

Desconsci, *part.* Entr'ouvert.

Car le ciel fut de chief en chief
Si *desconci* et si ouvert,
C'on peust bien à descouvert
Voer paradis....
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 186, V° col. 2.

Desconseillé, *part.* Qui est sans conseil, sans assistance [A]. Eperdu [B]. Désolé [C]. Sans chef [D].

[A] Sur le premier sens, voyez Gloss. sur les Cout. de Beauv. où on lit ce passage du chapitre 275 des Ass. de Jérusalem : « Il puet fere mout de bien, se il, « à bone foi, conseille les *deconseillés.* » — « Nostre « Sire qui les *desconsiliez* conseille, ne le volt mie « ensi soffrir. » (Villehardouin, p. 24.) (4)

[B] Par une extension de cette acception, on a employé *desconseillé* pour « éperdu (5). » Ainsi l'on a dit d'une femme surprise avec son galant : « Or faut « il sçavoir que la pauvre femme *desconseillée* est « devenue. » (Les 15 Joyes du mariage, p. 185.)

[C] Les acceptions précédentes, encore plus étendues, ont fait naître celle de « desolé. »

N'a home plus *desconcillié*,
Ne par amors si traveillé.
Vies des SS. MS. de Sorbonne, chif. LVII, col. dernière.

[D] Sans conseil est, à divers égards, la même chose que sans guide, sans chef, et nous trouvons *descounseillé* pour exprimer « qui est sans chef. » C'est en ce sens qu'on a dit en parlant d'une église, d'un bénéfice à patronage laïque, pour lequel deux patrons présentent chacun un titulaire : « Si l'esglise « demoerge *descounseillé* outre .VI. moys, adonc « solonc le counceil del lieu, par le descort des « parties, le fra l'evesque del lieu counseiller et « dorra l'esglise a ascun clerke de son office, sauve « chescun droit. » (Britton, Loix d'Anglet. f° 225.)

VARIANTES :
DESCONSEILLÉ. Villehardouin, p. 24.
DECONSEILLÉ. Assises de Jérus. ch. 275.
DESCONSEILLIÉ. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 354.
DESCONSELLI. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1246.
DESCOUNSEILLÉ. Britton, Loix d'Anglet. fol. 227, R°.

Desconseiller, *v.* Dissuader (6), détourner, désapprouver. Le contraire de « conseiller. » (Dictionn. de Monet et de Cotgrave.) « La longueur, et « misère d'une guerre civile que toutes considé- « rations divines et humaines doivent appresent « *deconseiller.* » (Mémoires de Viller. t. V, p. 262.) « Voult retourner sur luy pour soy venger, mais « ses gens le luy *desconseillerent*, en disant que, « s'il retournoit lors, son peuple seroit perdu et « destruit. » (Histoire de Bertrand du Guesclin, par Ménard, p. 279.)

Desconsoiller, *v.* Désoler. (Cotgr. et Oudin.) De là on a dit au participe :

....Ele a mout tot conforté
Un *desconsoillé* amant.
Gilebert de Berneville, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 345.

Remarquons que l'on disoit aussi *desconseillé* dans le même sens.

VARIANTES :
DESCONSOILLER. Cotgrave.
DESCONSOLER. Contes de la R. de Nav. t. I, p. 321.

Descontenger (se), *v.* Se racheter. « Il fut « chargé par enqueste en la Salle à l'Isle, que un « homme qui avoit demandé un heritage qui escheu « luy estoit de une sienne ante, sur lequel heritage « un estranger avoit acheté, et ja tenu par grand « temps, le demandeur le devoit avoir comme « eschange, et fut dict que le dict heritage se devoit « *descontenger* (7), puisqu'il issoit de droicte ligne. » (Bout. Som. rur, p. 455.)

Desconter, *v.* Omettre de compter [A]. Partir d'un lieu [B].

[A] Au premier sens :

Plus de VII. M. mors en gisent,
Sanz les piétons que je *desconte*,
Poi ce qu'or endroit n'en truis conte. *(G. Guiart, p. 18.)*

[B] On disoit aussi *se desconter* pour partir d'un lieu. C'est le sens de ce mot dans les passages sui-

(1) « En long delai m'ont si *desconforté* (Couci, XIV). » De même dans Beaumanoir (XIII, 1) : « Il est mestier que lor feines demeurent esbahies et *desconfortées*, soient gardées que force ne leur soit fete. » (N. E.)
(2) C'est le participe *desconneü* pris substantivement : « Il se parti *desconneüs* de Vennes. » (Froiss., IV, 67.) (N. E.)
(3) Il a le sens : 1° De *cunoisance* dans Roland, c'est-à-dire de signes héraldiques : « D'unes armes pures d'argent Sans nulle autre *desconnissance.* » (Couci, v. 3273.) 2° D'ingratitude : « L'exposant qui veoit leur *desconnoissance* et ingratitude de ce qu'il avoit fait de bonne foy. » (JJ. 105, p. 173, an. 1373.) (N. E.)
(4) De même dans Rutebeuf (II, 5) : « Tu as en ton saint chief l'oreille Qui les *desconseilliez* conseille. » (N. E.)
(5) « Si m'en sui chy afuie comme femme esgarée et *desconseillie* deviers vous pour avoir confort et conseil de ces besoingnes. » (Froissart, II, 30.) (N. E.)
(6) « De poi vus crut en halt et mult vus honura, Tut encontre sa mere qui li *desconseilla.* » (Th. de Cantorb., 83.) (N. E.)
(7) Il vaut mieux lire *descoutanger.* (Voyez plus bas ce mot.) (N. E.)

vans : « La nuit qu'ilz se logierent, ordonnerent « moult bien leurs gens pour doubte des dites « bestes, car qui se *descontoit* (1) pour aller devant, « ou derriere, il estoit perduz sans remede, et pour « ce chacun s'aguetoit le mieulx qu'il povoit. » (Hist de B. du Guescl. par Mén. p. 210.)

Ce mot a aussi signifié s'égarer, s'écarter, se méprendre.

Descontrer, *v.* Détruire.

Pepin et ses filz Karlin
Qui tant Sarrazin *descontrérent.* (*G. Guiart, f. 30.*)

Desconvenable, *adj.* Qui ne convient pas. Le contraire de « convenable. » (Voyez Chr. de S. Den. t. II, fol. 148) On lit au même endroit « inconve- « nable » dans la Chr. fr. ms. de Nangis (2).

Desconvenue, *s. f.* Désastre, infortune, accident A. Indécence B. Ce qui ne peut être C. Dépit D. Mésintelligence E.

A Sur le premier sens, qui subsiste dans notre mot déconvenue, voyez le Gloss. de Marot. (Voyez aussi Déconeue ci-dessus.)

Mais ne set pas la deshonor,
Ne la très grand *desconvenüe*
Qui li est, cel jor, avenüe.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 121, V°.

B Pour « indécence » :

Une fame sui toute nüe,
Ci a moult grant *desconvenüe.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 320, V° col. 1.

C Pour « chose qui ne peut être » :

L'en lor fet croire de vifve voix,
Une si grant *desconvenue*
Que brebiz blanche est tote noire.
Fabl MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 101 bis, V°.

D Pour « dépit » :

Dont si très grant *desconvenue*
En prist cils roys Henry, par ire,
Qu'en un moustier le fist ocire. (*G. Guiart, fol. 13.*)

E Pour « mésintelligence » :

Et s'entre vos barons avoit *disconvenue*
Vous i metrés pais, et acorde tenüe.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 341, R° col. 1.

Descord, *s. m.* Discorde, désunion, débat, procès A. Disconvenance B. Dissonance C. Chose extraordinaire D.

A Sur le premier sens, voyez le Gl. de Marot (3).

B Pour « disconvenance, » on lit : « L'on ne doit « pas appeller amours là où il ny a du doulx, et de « l'amer, des *discordz* et des accordz. » (Percefor. vol. II, fol. 104.)

C Pour « dissonance » :

Nous lessons le droit chant, si prenons le *descort.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 337, R° col. 1.

D Pour « chose extraordinaire, » contraire à l'usage :

Messagiers à dolor seront,
De deus jornées trois feront
Et de quatre six, c'est *descort :*
Et Diex ! done lor reconfort
Et aux fevres, et aux forniers.
Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 217, R° col. 1.

VARIANTES :

DESCORD. Monet, Dict.
Descord. Perard, Hist. de Bourg. p. 478, tit. de 1254.
Descors. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 261.
Descort. Ord. t. III, p. 23.
Discord. Joinv. p. 105.
Discors. Perard, Hist. de Bourg. p. 478, tit. de 1254.
Discort. Cretin, p. 27.
Descors, *pl.* Perard, Hist. de Bourg. p. 300, tit. de 1213.

Descordable, *adj.* Aisé à désunir.

Vit le peuple aucques *descordable*
Et vit lieu et temps convenable :
Le regne volt prendre à sa part.
Roman de Brut, MS. fol. 51, R° col. 1.

« Gascons qui par nature sont *discordables*, et de « legier esmouvement. » (Chron. de S. Denis, t. I, folio 163, R°.)

VARIANTES :

DESCORDABLE. R. de Brut, MS. fol. 51, R° col. 1.
Discordable. Chr. de S. Denis, t. I, fol. 163, R°.
Discordieux. E. Desch. Poës. MSS. fol. 435, col. 1.

Descordant, *adj.* Qui n'est pas d'accord. (Oud. et Cotgrave.)

VARIANTES :

DESCORDANT. Cotgrave, Dict.
Desaccordant. Oudin, Dict.

Descordeler, *v.* Décorder. Détortiller une corde. (Nicot, Monet, Oudin et Cotgrave.)

Descordement, *adv.* Confusément, sans accord. (Oudin et Cotgrave.) « A dire confusément, « à dire *discordamment.* » (Ess. de Mont. t. III, page 382.) (4)

VARIANTES :

DESCORDEMENT. Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 135, R°.
Discordamment. Ess. de Mont. t. III, p. 382.

Descorder, *v.* Désaccorder A. Diviser B. Etre divisé C. Dénouer, délier D. *Descorder*, dans S. Bern. répond aux mots *discordare*, *discrepare*, *dissidere* et *dissonare*.

A Sur le premier sens, voy. Dict. de Monet, Nicot et Cotgrave (5).

B De là, au figuré, on disoit *descorder* pour « désunir », diviser.

J'ay veu seigneur des cordes
Aux Flamens accorder,
Cordeller grans discordes,
Pour pays *descorder.* (*Molin. p. 172.*) (6)

C *Descorder* a signifié aussi « être divisé, » le contraire « d'être d'accord. » (Nicot, Dict.)

(1) C'est aussi le sens dans G. Guiart, v. 14107, 17159, 17164. (N. E.)
(2) « Laquelle Raoulle dist au suppliant qu'il estoit un malvais loudier, avec plusieurs autres paroles *desconvenables* et contre l'oneur dudit suppliant. » (JJ. 103, p. 350, an. 1372.) (N. E.)
(3) On lit dans Froissart (II, 60) : « Li emprise estoit si haulte et si perilleuse seloncq les *descors* et les grandes haynnes qui estoient adont entre les haulx barons et les communs d'Engleterre. » (N. E.)
(4) On lit au Gloss. lat. B. N. 7684 : *Descordeement*, discorditer, discordiose. (N. E.)
(5) On lit aux Miracles de Notre-Dame, t. II : « La bouce à Dieu ment et *descorde*, S'à lui li cuers ne se concorde. » (N. E.)
(6) « Mais si l'un des cordons de ta corde *decorde*, Le cordon *decordant* fait decorder la corde. » (Vers cités par Hurtaut, *Manuale rhetorices.*) (N. E.)

ᴰ Dans un sens plus littéral on disoit *descorder* pour « dénouer, délier. »

Des sept pechiez mortels est le liens cordé
Ou le deable m'a lacié et encordé ;
Dame, se par vous n'est desront et *descordé*
Trop foible est mon pooir ; mès n'ere racordé.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 273, R° col. 2.

Descorporer, *v*. Démembrer. « Il auroit esté « osté, et *descorporé* du dit fief dont il estoit issu. » (Bout. Som. Rur. p. 473.)

Descorreillier. [Intercalez *Descorreillier*, tirer le verrou, dans la Chr. des ducs de Normandie (v. 31390) :

Li portiers fu apareilliez
Et li guichet *descoreilliez*.] (N. E.)

Descort, *s. m*. Espèce de poësie. Elle étoit propre à mettre en chant, et semble avoir été ainsi appelée parce qu'un amant y exprimoit les différentes situations contraires où il se trouvoit. Chaque couplet de la pièce se chantoit sur un air différent des autres. Dans le Gloss. provençal, MS. de la Bibl. de S. Laurent de Florence, le *descort* est défini : chanson ayant plusieurs airs différens, *cantilena habens sonos diversos* (1).

Descortiné, *part*. Peut-être dépouillé, déblavé. « En terres cortinées cum en *descortinées*, » dans Perard, Hist. de Bourg. p. 471, tit. de 1250, semble signifier, en terres emblavées ou déblavées, s'il ne signifie pas cultivées ou non cultivées.

Descoter. [Intercalez *Descoter*, aujourd'hui dégoter : « Icellui Jehan saicha un coutel et en « *descota* lidiz Massins par le corps. » (JJ. 128, p. 36, an. 1385.)] (N. E.)

Descotonné. Peut-être de coton ou alcoton. Nous n'assignerons point le sens de ce mot qu'on trouve dans un passage où l'on paroît s'être plus occupé du jeu de mots que du sens.

Tant a Titan en sa tonne tonné,
Et entonné tonnoires a bon ton,
Que le pays en fut tout estonné,
Tout nud, tout né, en dueil *descotonné*. *(Molin. p. 145.)*

Descoubler, *v*. Découpler.

Quant vos chiens *descoublés* avez.
Font. Guer. Trés. de Vén. MS. p. 11.

On lit *discopulare*, en ce même sens, dans le Gl. lat. de Du Cange.

1. Descoucher, *v*. Sortir du lit ᴬ. Faire sortir ᴮ. (Cotgrave.) (2)

ᴬ Pour « sortir du lit : »

Puis quand l'aube se *descouche*
De sa jaunissante couche,
Pour nous esclerer le jour. *(J. du Bell. f. 199.)*

« Le roy Gadifer qui estoit esveillé près la royne « qui se *descouchoit* (3), commença à dire, etc. » (Percef. vol. III, fol. 86, V° col. 2.)

ᴮ On a dit aussi *descoucher* pour « faire décamper, faire sortir. » « Estoient allez *descoucher* « les Engloiz de leurs chasteaulx, et fors pour « venir à leurs secours. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 410 et 411.)

2. Descoucher. [Intercalez *Descoucher*, lever, dans Christine de Pisan (Hist. part. I, ch. 16) : « L'heure de son *descoucher* à matin estoit reglee- « ment comme de six à sept heures. » De même au reg. JJ. 113, p. 69, an. 1378 : « Au *descouchier* au « matin ledit Mathieu se feust complaint de ses diz « deniers, qui ostez lui estoient. »] (N. E.)

Descoudre, *v*. Dire, rapporter.

L'an de grace, au certain *descoudre*,
M.CC.LXXXV. outre. *(G. Guiart, p. 209.)*

« Au certain *descoudre* » signifie en cet endroit « à dire vray, certainement. »

Descoufle. Lisez d'*Escoufle* et voyez Escoufle ci-après.

Descouler, *v*. Découler. On trouve *discolare*, en ce sens, dans le Gloss. lat. de Du Cange.

Descoulper. [Intercalez *Descoulper*, disculper, au reg. JJ. 111, p. 276, an. 1377 : « Icellui Thomas « ou lit de la maladie, dont il mouru, les en *des-* « *coulpa* et descharga, et en acoulpa et charga du « tout ledit Couvreur. » De même dans Froissart (XV, 127) : « La seconde maladie où le roy estoit « rencheü, les excusoit et *descouppoit* grandement « de la renommée du peuple. » Il écrit même : « Il « la *descoupa* à le mort (V, 273) », pour il la disculpa de la mort. Beaumanoir (LXIII, 2) écrivait déjà : « Li mors avant qu'il morust, nomma cix qui celi « firent, et *descoupa* celi qui est apelés. »] (N. E.)

Descoupable. [Intercalez *Descoupable*, innocent, au reg. JJ. 91, p. 438, an. 1463 : « Lequel « Enguerrans se disoit et sentoit purs, innocens et « *descoupables* des faiz dessusdiz. »] (N. E.)

Descoupéter, *v*. Découper. « Cinq pages ves- « tus de satin noir, leurs robes *descoupetées* par « les bras, et les descoupeures couvertes d'orfeve- « rie. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 182.)

Descoupper, *v* Déchirer. Dans un sens figuré, on a dit : « Il le *descouppe* de toutes les sortes « d'opprobres convitieuses. » (Mém. de du Bellay, liv. VII, fol. 198.) [Le sens est disculper.]

Descouraer, *v*. Déranger. Voyez Desconreé.

Et se vont lor lances croissir,
Que nuz n'en est *descouraez*
Ne plus estordiz, ne grevez. *(Part. de B. f. 153.)*

Descouronner, *v*. Oter la couronne. (Monet, Cotgr. et Oudin.)

Et *descouronné* par Viltance. *(Ph. Mouskes, p. 46.)*

Descourre, *v*. Ecarter, séparer. « Et se tenoient « si serrez, sans eulx *descourre*, ne ouvrir, en

(1) On lit dans Wackernkoenig, p. 73, au *descort* de Colin Muset : « En mon *descort* vos demant... Mon *descort* Ma dame aport. » Voir Diez, Poésie des Troubadours, p. 115. (N. E.)
(2) On lit dans Job, 462 : « Les tenebres de ceste nuit ki, par vraie repentance, *descolchent* et despitent la lumiere de la prosperiteit del siecle. » (N. E.)
(3) « Ouquel hostel ledit chappellain demoura et coucha celle nuit ; et quand il fust lendemain *descouché*. » (JJ. 104, p. 136, an. 1372.) De même dans Froissart (XI, 85) : « Il se *descouchoit* à haulte nonne et souppoit à my nuit. » (N. E.)

« poussant contre leurs adversaires. » (Hist. de B. du Guesel. par Mén. p. 361.)

Descourtois, *adj.* Qui manque de courtoisie. Incivil, impoli. (Monet et Oudin.)

Descourtoisie, *s. f.* Incivilité, impolitesse. Le contraire de courtoisie. (Cotgr. et Oudin.)

Descouru, *part.* Détruit, pillé, ravagé.

Hélas ! quel temps divers a il couru
Et comment tout si estoit *descouru !*
Vig. de Charles VII, t. II, p. 191.

Descouseur, *s. m.* Qui découd. (Oudin.)

Descousu, *part.* Décousu. « Rire à bouche « *descousue.* » Nous disons « rire à gorge de« ployée. » (Voy. Nuits de Strap. t. II, p. 94.) « Ses « affaires sont bien *descousues* », c'est-à-dire en mauvais état. (Oud. Cur. fr.)

Descoutanger, *v.* Défrayer. « Qu'il soit *des-* « *coutangé* des mises, frais et dépens que pour « cette cause y a faits. » (La Colomb. Th. d'honn. t. II, p. 97.) « Qu'ils *descoutangent* le deffendant « de tous ses frais, et missions jusqu'à la valeur « d'une guillette. » (Ibid. p. 103.)

Descoutissa, *v.* Démêler les cheveux. Mot languedocien. (Voy. Dict. de Borel, au mot *Coaille.*)

Descoutre, *v.* Désassembler [A]. Démembrer [B]. Débrailler [C]. C'est proprement notre mot *découdre* qui a pris au figuré diverses acceptions dont nous avons marqué les principales.

[A] Pour désassembler « fit *descoutre* toutes les « planches d'un pont par lequel il scavoit que « nous devions passer. » (Godefr. Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 687 et 688.) On lit plus bas : « Les « planches qui estoient descousues, etc. »

[B] Pour démembrer.

Le braz fait à l'un d'eus *descoutre,*
Par le cors à l'autre passe outre. *(G. Guiart, f. 314.)*

[C] Pour débrailler.

De le hanap ne boi tout outre,
Ains me vendra mon sain *descoutre,*
Que le remanent n'i a goute.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 238, V° col. 1.

Descoutumanche. [Intercalez *Descoutumanche*, maletôte, dans la Charte de commune d'Abbeville (1184) : « Je Jehans quens de Pontieu ne mi « hoir... ne vorront demander nule redevauleté ou « *descoutumanche* des bourgois. »] (N. E.)

Descoutumer, *v.* Déshabituer. Perdre l'habitude.

Je n'y pense pas à tumer ;
Ains vueil tout *descoutumer*
Ce mariage coustumier,
Que m'admonestâtes premier. *(E. Desch. f. 560.)*

Descouvenablement, *adv.* Cruellement.

Hui mais ne puet l'estour remaindre
Descouvenablement en grege. *(G. Guiart, f. 96.)*

Descouvert, *adj.* Ce qui est à découvert. De là, on a dit « ferir à *descouvert* » pour frapper sur les parties découvertes. « Et quant ils furent « ensemble en champ, le chevalier anglois messire « Guillaume Farintonne n'avoit point de harnois « de jambes, car il avoit mal en un genouil, pour « quoi il ne s'en povoit armer, et envoyerent « à Chastellemorand, par Cordellier de Gironne, « que n'eust plus de harnois de jambes l'un que « l'autre, et qu'ils s'asseurassent de non *ferir à* « *decouvert.* » Au troisième coup de lance, l'Anglais perça cependant la cuisse du Français « tout oultre. » (Histoire de Loys III, duc de Bourbon, éd. Chazaud, p. 133-134.)

Descouverte, *s. f.* Ce qui est à découvert. Endroit du corps exposé aux coups de l'ennemi. « Tant dura l'espreuve de ces deux chevaliers que « celuy qui plus en scavoit, attainct son compai- « gnon au front par une *descouverte* dont il ne se « donna de garde, tellement que le sang en saillit. » (Percef. vol. V, fol. 7.)

Descouvertement. [Intercalez *Descouvertement,* ouvertement : « Si n'en parlerent oncques « puisedi si *descouvertement.* » (Froissart, III, 272.) De même à la page 386 : « Quant ce vint sus le soir, « lui quatriesme, tout *descouvertement,* il parti de « son hostel. »] (N. E.)

Descouverture, *s. f.* L'état d'être découvert [A]. Vue [B].

[A] Au premier sens : « Et quant elle fut revenue « à elle, elle se apperceut de sa *descouverture,* « dont elle fut honteuse à merveilles. » (Percef. vol. III, fol. 102.)

[B] On disoit aussi « hors de *descouverture* de la « ville, » pour hors de la vue de la ville. (Mémoires de Du Bellay, liv. VII, fol. 229.)

Descouvetez, *part.* Découvert [lisez *descouvertes*].

L'un bras çà, l'autre là, toz est *descouvetez*
Desi qu'à la poitrine.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 397, R° col. 1.

Descouvrance, *s. f.* L'action de se découvrir [A]. Imprudence, indiscrétion [B].

[A] Dans le sens propre, on a dit *à descouvrance* pour « à decouvert. » (Gloss. de Marot.)

[B] Au figuré : dans la moralité du Fabliau de la *Sinchesse,* qui donne son petit à baiser au lion qui le dévore, on lit :

Par *descouvrance* vient grans maus ;
N'est par li siecles toz loiax.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 18, R° col. 2.

Descouvrement, *s. m.* L'action de découvrir. (Oudin, Cotgrave.)

Descouvreur. [Intercalez *Descouvreur,* éclaireur, dans G. Guiart (an. 1269) : « *Descouvreurs* les « tentes lessent Pour savoir quel lieu en l' ille a » ; et dans Froissart (III, 294) : « Quant il furent oultre « et sus les camps, il ordonnerent li seigneur... à « estre coureur et *descouvreur* et chevauchier « jusques as tentes des Liegeois françois. »] (N. E.)

Descouvrir. [Intercalez *Descouvrir :* 1° Eclairer, dans Froissart (V, 28) : « Et envoia li dis roys « ses mareschaus hors de Abbeville *descouvrir* sus « le pays. » 2° *Se descouvrir de,* faire des révélations sur : « Encorres ne savoit nuls de se route quel

« partil volloit traire, mès là il s'en *descouvri.* » (Froissart, II, 487.)] (N. E.)

Descovert, *adj.* Caché. Du mot « *couvert* » avec la syllabe explétive « des ».

Mors qui demande plus aperte
Venjance que la *descoverte.*
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, f° 104, V° col. 1.

Descrecion, *s. f.* Raison. « Qu'il soit fol...., et « ne sache point de *descrecion.* » (Britton, Loix d'Angl. fol. 217.)

Descrepy, *adj.* Décrépit, exténué.

Les gens d'armes mouroient de fain,
Et estoit chascun *descrepy,*
Car ilz ne mengeoient que le grain
De blé qui croissoit en l'espy.
Mart. de Paris, Vig. de Charles VII, t. I, p. 104.

Descreu, *part.* Diminué, affoibli.

Sur le bestail qui fait la creue
Sera despense *descreue. (E. Desch. f. 320.)*

On disoit *descrieute* au féminin.

VARIANTES :
DESCREU. Chr. du XIIIe siècl. MS. Bouh. fol. 251, V°.
DESCRIEU. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 875.
DESCRIUS. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 173, R°.
DESCROÉ. Fab.. MSS. du R. n° 7218, fol. 338.

Descri, *s. m.* Décri. L'action de décrier la réputation de quelqu'un. (Monet et Cotgrave.) On a dit en parlant d'Henri III : « Aucuns ont voulu excuser « le roy de la guerre qu'il faisoit aux dames par « *descriemens* (1), que c'estoit pour refrener, et cor« riger le vice, comme si la correction en cela y « servoit, veu que la femme est de tel naturel, que « tant plus on luy deffend cela, tant plus y est elle « ardente. » (Brant. Dames gall. t. II, p. 473.)

VARIANTES :
DESCRI. Monet, Cotgrave, Dict.
DESCRIEMENT. Brant. Dames Gall. t. II, p. 473.

Descrier, *v.* Crier [A]. Défendre, révoquer [B]. Parler bas [C]. Nous ne parlons pas de l'acception subsistante (2).

[A] Dans le premier sens que nous avons cité, la syllabe *des* est explétive. « Disrent que, sans plus « *descrier*, ils assembleroient. » (Histoire de B. du Guescl. par Ménard, p. 111.)

[B] Cette syllabe attache quelquefois au mot *crier* une idée négative, et *descrier* signifie alors « défendre, révoquer. » On a dit, en parlant de la guerre entre les Ecossois et les Anglois : « Là se départirent « ces deux osts les uns des autres : et prierent au « departement trop affectueusement les seigneurs « l'un à l'autre, que si les Angloys chevauchoyent, « et les poursuyvoient, qu'ils fussent *decriés* (3) de « non combattre tant qu'ils fussent tous ensemble, « si en seroyent plus forts, et leurs affaires si en « vaudroient mieux. » (Froiss. liv. III, p. 330.)

« *Descrier* une trêve » c'est la révoquer, en publier la cessation. « Catherine de Médicis régente « du royaume ayant fait publier une treve, le roy « de Navarre, et le P. de Condé vouloient qu'elle « fust *descriée.* » (Brant. Dames ill. p. 59.)

[C] La syllabe *de*, jointe au verbe crier, change quelquefois la signification en une signification contraire, et alors *descrier* désigne parler bas. « Quant il vint à lui, il l'enclina, et lui dist qu'il « vouloit parler à luy et Bertran lui demanda, qu'il « vouloit, et que tantost deist sans *decryer.* » (Hist. de B. du Guescl. par Ménard, p. 53.)

Description, *s. f.* L'action de décrire [A] (4). Proscription [B].

[A] Dans le premier sens, ce mot est ainsi défini dans la Poëtique de Boissiere : « Le propre de deffi« nition est de declarer son subjet avec sa matiere, « et forme, et le but de *description* est seulement « de declarer les qualitez du subjet, et souvent par « enigme. » (Poëtique de Boiss. p. 255.)

[B] On a dit dans le second sens : « *Description* « d'avarice. » (Chroniques de S. Denis, t. II, fol. 5.) On y rend par ces mots les mots latins *detestatio avaritiæ.*

Descripvant, *part.* Décrivant. (Villon, p. 10.)

Descrivere, *v.* Décrire.

Ki bien velt amors *descrivre.*
Kievre de Rains, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1165.

VARIANTES :
DESCRIVERE. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 102, V°.
DESCRIVRE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 9.

Descroire, *v.* Ne pas croire. (Cotgrave et Oud.) On trouve *decredere* et *discredere*, dans le même sens, au Glossaire latin de Du Cange.

Descrois, *s. m.* Rabais [A]. Détroit [B].

[A] Le premier sens est le sens vrai. « Que celi « office de recepte.... sera crié et baillé à ferme.... « à *descrois* et à palmées. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 133, an. 1368.)

[B] On trouve aussi *descrois* pour détroit dans les Dictionnaires de Borel et de Corneille. « *Descrois* de « Marroc, » détroit de Gibraltar. (Dict. de Borel.) Ce n'est peut-être qu'une faute.

Descroisement, *s. m.* Inconvénient. (Borel, au mot *Descrois.*)

Descroiser, *v.* Dispenser de la croisade. (Col. du P. Martène, t. V, col. 683.) (5)

Descroissant, *s. m.* Le décours, le déclin de la lune.

Je fui nés en *decroissant.*
Ghil. de Bernev. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 939.

(1) Cette forme est aussi dans Palissy (318) : « Parce que c'est un *descriement* et rabaissement de mon honneur, je mis en pieces entierement le total de ladite fournée. » (N. E.)
(2) Elle remonte au XVe siècle et à Chastellain : « A ceste heure d'alors estoit le nom de Bourgogne tellement *descrié.* » (N. E.)
(3) Il faut lire *destourbés* ou *detriés.* (Voyez Kervyn, t. XIII, p. 207, var., et le mot *detrier.*) (N. E.)
(4) Dans les Fabliaux mmss., t. II, fol. 190, on lit : « Armes plus noires qu'atrement Ot sans autre *discreption.* » (N. E.)
(5) On y lit : « Après envoia l'apostole legas par toutes les terres por *descroisier*, et por faire movoir ceus qui ne se *descroiseroient.* » (N. E.)

Descroissement, *s. m.* Décroissement, diminution. (Villehardouin, p. 21.) (1)

Descroitre, *v.* Diminuer.

Arieres resortissent, et li homes *descreurent.* *(Rou, p. 46.)*

Descroteur, *s. m.* Qui expédie. On trouve dans Rabelais cette acception figurée du mot *descroteur*, en ce passage : « *Descroteur* de vigiles, » moine qui expédie les vigiles. (Rabelais, t. I, p. 190.)

Descrotouers, *s. m. p.* Brosse de toilette, brosse à l'usage de la toilette des femmes. Peut-être brosses à mettre le rouge. « Ont les femmes « cette coustume, quant elles sont fort orgueilleuses « de soy parer, farder, et polir ; non contentes de « la beauté que leur a donnée nature, si elles n'y « adjoustent aucunes paintures ; pour ce leur faut « miroirs, peignes, *descrotouers*, bouquetz de fleurs « et cent autres vanitez servantes à leur presump- « tion. » (La Nef des fols, fol. 72.)

Descrotter, *v.* Décrotter. (Cretin, p. 178.)

Descrouler, *v.* Crouler [A]. Briser [B].

[A] Le premier sens se trouve dans le Dict. d'Oud.

[B] On disoit aussi *descrouller* pour briser. « Enfon- « çoit les dents en la gueule, *descroulloit* les « omoplates. » (Rabelais, t. I, p. 193.)

Descrover. [Intercalez *Descrover*, dans G. Guiart (v. 14089) : « Et lessent courre au *descrover* « De quanque il ont de pover. »] (N. E.)

Descroyant, *adj.* Mécréant. (Cotgr. et Oudin.)

Uns Turc pire assez que lion,
Sesnes estoit, et queus poisans,
Chrestiens et fu *descroisans* (2). *(Ph. Mouskes, p. 94.)*

Descrucher, *v.* Décrocher, faire tomber. On dit encore en ce sens *décroüer* en Normandie.

Orgoil est encruchiez ; mais il *descruchera.*
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 142, V° col. 2.

VARIANTES :

DESCRUCHER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 142.
DESCRUCHIER. G. Guiart, MS. fol. 131, V°.
DESCROUER. Ibid. fol. 238, V°.

Descuevre (à), *adv.* A découvert. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 250.)

Descuevrir, *v.* Déclarer, découvrir.

Comme j'ai dit, bien li *descuevre.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 255, R° col. 2.

Descuit. [Intercalez *Descuit*, cru, dans Renart (v. 23108) : « Un chapon manga tot *descuit.* »] (N. E.)

Desculer, *v.* Reculer, renverser.

Se largesce ne le *descule ;*
Face adonc que nulz ne l'acule. *(E. Desch. f. 223.)*

Descusé, *adj.* Excusé.

Or sera tantost *descusé*
Le faulcon qu'il a accusé.
Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 90, R°.

Descuver, *v.* Tirer à la cuve. (Oud. et Cotgr.)

Desdaignable, *adj.* Méprisable. (Cotgrave et Oudin.) « La moins *desdaignable* condition de gens, « me semble estre celle qui par simplesse tient le « dernier rang, et nous offre un commerce réglé. » (Essais de Mont. t. II, p. 604.)

Desdaignement, *s. m.* (Oud. R. Est. Dict.) [Voyez DESDAIGNERIE.]

Desdaignerie, *s. f.* Dédain, mépris. (Oudin et Cotgrave.) « De despit faire et dire parolles de « mocquerie, ne *desdaignerie*, ne peut nul bien « venir. » (Anc. Cout. d'Orléans, f° 83.)

Desdaigneur, *s. m.* Méprisant. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *indignans.* (Cotgr.)

VARIANTES :

DESDAIGNEUR.
DEDAIGNOLS. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 187 et 238 (3).

Desdain, *s. m.* Dépit (4), colère [A]. Débat, dispute [B]. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *indignatio.*

[A] Au premier sens, on lit : « Vous apeserez vostre « fureur, et *desdain.* » (Nuicts de Strap. t. I, p. 84.) « Lesquelles lettres de deffiances le dit duc de « Bourgongne envoya (comme dit est dessus) par « un sien officier d'armes, devers le dit duc « d'Orléans, et ses freres, lequel fut trouvé à Blois, « et eut grand *desdaing*, et desplaisance de la « response que luy faisoit le dit duc de Bourgon- « gne. Neantmoins il feit faire assez bone chere a « celuy qui les avoit portées. » (Monstrelet, vol. 1, fol. 124.)

[B] Pour « débat, dispute » :

Qui par miracle soubdaing
Avoit accordé ce *desdaing.* *(E. Desch. f. 558.)*

Desdaingner, *v.* Dédaigner, mépriser. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *dedignari* (5).

Moult me desdaing en merveillant,
Et me merveil en *desdaignant*,
Que par forfait, et par orgueil
Osas vers Rome ouvrir ton œil. *(R. de Brut, f. 81.)*

VARIANTES :

DESDAINGNER. Rom. de Brut, MS. fol. 81, R° col. 1.
DEDIGNER. Chr. S. Denis, t. I, fol. 20.
DEDAGNER. Poës. d'Amadis Jam. fol 202, V°.
DESDIGNER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 121 et passim.
DESDOIGNER. Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 46.

Desdebter, *v.* Payer ses dettes. (Oud. et Cotg.)

Qui trop velt bareter,
Ne se puet *desdeter* (6).
Prov. du Vil. MS. de S. G. fol. 75, R° col. 2.

(1) « Mult fu granz *descroisemenz* à cels de l'ost qui en Venise aloient, et els en avint granz mesavanture. » (Edition de Wailly, § 55.) (N. E.)
(2) *Descroisans* doit être rapproché de *descroiser.* (N. E.)
(3) Dans le Psautier de la Bibl. Mazarine, n° 258, fol. 103, on lit : « Iriez avoies esté et *desdeignos* vers eus por leurs pechiez. » (N. E.)
(4) On lit dans la Rose, v. 1458 : « Mès cis [Narcisse] fu por sa grant biauté Pleins de *desdaing* et de fierté. » (N. E.)
(5) On le rencontre au XIIe siècle : « Si tu veis qu'il se *desdeigne* e enquierge pur quei nus si apruchames al mur. » (Rois, 156.) (N. E.)
(6) On lit au Poëme du Riche et du Ladre (Du Cange, II, 749, col. 2) : « Qui donne aumosne, il se *desdebte ;* Car aumosne est et dons et debte. » (N. E.)

Desdegnance. [Intercalez *Desdegnance*, en latin *dedignantia*, au Gloss. lat-fr. 7684.] (N. E.)

Desdiement. [Intercalez *Desdiement* (Du Cange sous *abdictio*.)] (N. E.)

1. Desdire, *s. m.* Refus.

L'otroi, ou le *desdire*.
Poës. MSS. du Vatican, n° 1522, fol. 167, R° col. 1.

2. Desdire, *v.* Refuser A. Contredire B. Nier C. Faire rétracter D.

A Pour « refuser » :

Et tot a son voloir li vient :
Quan qu'il demande, et devise,
Ne trueve nul qui l'en *desdise*.
Parton. de Blois, MS. de S. G. fol. 130, R° col. 3.

B Pour « contredire » :

C'on n'i puisse par droit *desdire* (1) ;
Droiz en iert jugement, et sire.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, f° 109, R° col. 2.

C Pour « nier » :

Lors respont sinagogue dolente et plaine d'ire
Et dist à Ste Yglise, veus me tu donc *desdire* ?
Que cil en qui tu crois, ne morut à martire.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 203, V° col. 1.

D Enfin pour « faire dédire, faire rétracter. » « S'il estoit de telle opinion, comme vous estes, je « l'en vouldroye *desdire*, et par celle voye. » (Perc. vol. VI, fol. 100.)

CONJUGAISON :

Desdeisse. Niasse. (Fabl. MSS. n° 7218, f° 230.)
Desdi. Il nie. (Vies des SS. MS. de Sorbonne, chiffre LX, col. 23.)
Desdiez. Dedissiés. (Gl. de Marot.)

Desdommage, *s. m.* Dédommagement. (Cotg.) « Le dommaine du seigneur où y a si grande estendue qu'autre n'a que querir environ, combien « qu'il soit déclos, est tousjours defensable, et peut « le seigneur, pour le bestail qui y seroit trouvé, « demander l'assise, ou *desdommage* à son choix. » (Cout. de Bret. au Cout. gén. t. II, p. 778.) (2)

Des donc que. Dès que. « Ainsi m'appella le « souverain Dieu *dès donc qu*'il me eut crée. » (Percef. vol. II, fol. 33.)

VARIANTES :

DESDONCQUE.
DÈSDONS. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 204, 265 et 327.
DÈS DONS EN AVANT. Id. dans le latin *dehinc* et *extunc*.

Desdormir, *v.* Eveiller. (Nicot, Monet, Cotgr. et Oudin.)

Et la nymphe *desendort*. *(Baïf, fol. 28.)* (3)

VARIANTES :

DESDORMIR.
DESENDORMIR. Œuvres de Baïf, fol. 28, V° (4).

Desdormissement, *s. m.* Réveil ou l'action d'éveiller. (Cotgr. et Oudin.)

Desdouloir, *v.* Cesser de s'affliger. (Cotgrave.)

Et pour moy du tout *desdouloir*,
A bras ouvers ung m'en donna. *(Chartier, p. 753.)* (5)

Desdruir. [Intercalez *Desdruir*, affaiblir, dans le Pèlerinage de Guigneville (Du Cange, II, 942, col. 3) :

De che me souvient il sans plus,
Que me dist qu'estoie trop drus ;
Mais si je me *desdruissoie*,
Ou aucun mal je me fesoie,
Felon me devroit clamer.] (N. E.)

Desduire, *v.* Disputer, soutenir. « Dame, dist « le tors, je tiens à mon fait tout ce qu'il a fait, et « ce qu'il en a fait, il l'a fait sur son droit et s'il « estoit nul qui en voulsist dire le contraire je « l'offre à *desduire* de mon corps contre le sien. » (Percef. vol. I, fol. 47.)

Desduysable, *adj.* Amusant. Qui est de bon déduit.

Cest oysel est moult *desduysable*.
Gace de la Bigne, Des Déduits, MS. fol. 12, V°.

Desembellir, *v.* Déparer. (Cotgrave.)

Desembracer, *v.* Tirer des bras de quelqu'un. Le contraire « d'embrasser. »

Li esveiller me *desembrace*.
Lai de l'ombre, Fabl. MSS. de S. G. fol. 86, R° col. 1.

Desembuscher, *v.* Sortir d'embuscade. (Oud. et Cotgrave.)

Desemfler, *v.* Respirer, se soulager. Proprement « ôter l'enflure, » d'où l'on a tiré l'acception figurée de « respirer, se soulager. »

Ensi di je ce por moi *desemfler*
Qu'il fait grant bien, etc.
Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 157

Desemis, *adj.* Désunis. C'est en effet *desunis* qu'il faut lire en ce passage :

De coi nus cuers *desemis*.
Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1311.

Desemmurer, *v.* Démurer, ouvrir ce qui étoit muré. (Cotgrave et Oudin.) Il est figuré dans ces vers :

Desemmurez le fort de cruauté
Par la faveur de vostre privauté. *(L. Le Caron, f. 17.)*

Desempacqueter, *v.* Dépaqueter. (Oudin et Cotgrave.)

Desemparé, *part.* Débarrasser, délivrer.

Heureux me tiens estre *desemparé*
Du mocqueur monde où j'estoye emparé *(Faifeu, p. 4.)*

Desemparer, *v.* Faire sortir A. Mettre hors de défense B.

A Au premier sens :

Sur ung cheval, ou jugement, on le monte
Pour le mener, quasi désespéré
L'ont de Saulmur soubdain *desemparé*. *(Faif. 95.)*

(1) On lit encore dans Partonopex, v. 2683 : « Qu'il n'oserent, fust bien, fust mal, De rien *desdire* le vasal. » De même dans Froissart (II, 29) : « Et n'est nuls en Engleterre qui l'ose courechier ne *desdire* de tout ce qu'il voelt faire. » (N. E.)
(2) De même dans la Coutume de Bretagne, art. 420 : « En trois villages peut avoir un taureau, qui ne peut estre empesché d'aller à jeu ; et pour icelui, quelque part qu'il soit trouvé, ne doit estre payé amende, *desdommage* ou assise. » (N. E.)
(3) On lit dans Flore et Blanchefleur, v. 965 : « L'encautement a fait fenir Et les chevaliers *desdormir*. » (N. E.)
(4) « Apollon brusle et s'avance ; La chienne oit comme il s'eslance, Froissant des coudres le fort ; Elle aboye à sa presence Et la nymphe *desendort*. » (N. E.)
(5) Voyez aussi Renart, v. 16919. (N. E.)

[B] Pour « mettre hors de défense. » «... Ce samedy « toute la nuict, entendirent à reparer leurs paliz « qui estoyent *désemparés*, et à remettre à poinct « tout ce qui faisoit besoin. » (Froissart, livre II, p. 257 et passim ; Jaligny, Histoire de Charles VIII, p. 60 ; le Jouvencel, MS. p. 371.) (1) Ce mot est encore de quelque usage en ce sens.

Desempenner, *v.* Oter les plumes. (Oudin et Cotgrave.)

Desempescher, *v.* Débarrasser (2). (Oudin et Cotgrave.) « Prist la visiere de sa salade de sa main « destre, et l'arracha hors de sa salade, et le getta « loing de luy en arrière, et demourra le visage « moult fort decouvert, et ce fit-il, pour ce qu'il « estoit homme de courte veue, et la vouloit *desem-« pescher.* » (Mémoires d'Olivier de la Marche, livre I, p. 318.)

Desempestrer, *v.* Dépêtrer, débarrasser. (Cotgrave.)

Desempirer, *v.* Empirer.

....Ce siecle que *desempire*,
Où refroidir vos charité, etc.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 65, V° col. 1.

Desemplumer, *v.* Déplumer, ôter les plumes (3). (Oudin et Cotgrave.)

Desempresser, *v.* Tirer à la presse. « François « de Maugeron porta par terre ung nommé Loys « Chamcho lequel, a grant foulle de gens, fut « recoux, et *desempressé*, tant que trois Espaignols « armez à la bastarde le remonterent. » (J. d'Auth. Annales de Louys XII.)

Desenaigrir, *v.* Aigrir, selon le Glossaire du P. Labbe, p. 500, où on lit pour mot latin correspondant *exacerbo*.

Desenchainer, *v.* Déchaîner, ôter les chaînes à quelqu'un. (Cotgrave et Oudin.)

Desencher, *v.* On dit du chat-huant et de la chouette qu'ils n'osent se montrer que de nuit parce qu'ils « ne pourroient durer aux menus oyseaulx « qui les *desenchent* et aguettent. » (Modus et Racio, fol. 94.)

Desencorder, *v.* Oter la corde. (Oud. et Cotg.)

Desencuser. [Intercalez *Desencuser*, disculper : « Se Jehan de Maillol... vuelt dire que j'ay fait « ledit fait,... je l'en combatray,... et l'en feray « desdire, ou tel chose qu'il devra souffire, et m'en « devra l'en tenir pour bien *desencusé*. » (JJ. 165, p. 364, an. 1408.)] (N. E.)

Desendruir. [Intercalez *Desendruir*, comme *desdruir*, aux Miracles de Notre-Dame (Du Cange, II, 942, col. 3) :

La char convient *desendruir*
Qui les pechiés veut ensuir :
Qui s'endruit trop et encraise,
A pechié faire tost s'estaise.] (N. E.)

Desenduire, *v.* Oter l'enduit. (Cotg. et Oud.)

Deseneurer, *v.* Rendre malheureux, proprement ôter « l'heur, le bonheur. (Borel.)

Desenfilacé, *adj.* Qui est sans filasse, qui manque de filasse, qui manque de quoi filer.

La vie aux destins soujette,
Tombe *desenfilacez. (Loys le Caron, f. 50.)*

Desenflamer, *v.* Eteindre la flamme.

Jamais ils ne pourront nos cœurs *desenflamer. (Desport. 132)*

Desenforgé, *adj.* Dépêtré, débarrassé. « A ce « tressaillir du plaisir qu'il sent à gratter sa jambe, « après que les fers en fureut hors, accuse il pas une « pareille joye en son ame, pour estre *desenforgée* « des incommoditéz passées et à mesme d'entrer en « connoissance des choses advenir. » (Essais de Montaigne, t. II, p. 164.) Il faut peut-être « *desenfergé.* » (Voyez ENFERGÉ.)

Desenfourner, *v.* Tirer du four. (Oudin et Cotgrave.)

Desenfuir. [Intercalez *Desenfuir*, déterrer, dans Edouard le Confesseur, v. 496 : « Il fist « *desenfuir* le cors Harould, et si engetter hors, « E tout decolez de l'iglise Chef e cors gette en la « Tamise. »] (N. E.)

Desengagement, *s. m.* L'action de dégager. On a dit en parlant d'un bien hypothéqué : « Avant « le rachat, et *désengagement* que nous avons « fait. » (Mémoires de Comines, t. III, Preuves, p. 36.) Ce mot, appliqué à la danse, a signifié l'action de dégager ses pas, dégagement. « Les « sauts, les entrelasseures, les *desengagemens*, le « port et la jarretiere, et la grace des filles portoient « je ne sçay quelque petite lascivité mignarde. » (Brant. Dames gall. t. II, p. 366.)

Desengager, *v.* Dégager [A]. Débarrasser [B].

[A] Au sens propre, c'est retirer ce qu'on avoit mis en gage. (Oudin.) « Quand aucun tient en gage « d'autruy aucune chose meuble, s'il en veut tirer « son argent, peut faire convenir en justice celuy « de qui est le dit gage pour le *désengager*, ou le « voir vendre, etc. » (Cout. de S. Sever, au Coutum. géneral, t. II, p. 693 et 694. — Voyez Du Cange, Gl. lat. au mot *Disvadiare*, sous *vadium*.)

[B] *Désengager*, pour « débarrasser », a signifié aussi dans le sens propre remettre à quelqu'un ses engagemens : « Et ne me semble guere moins de « coust, *desengager* celuy qui me doit, usant de « luy, que m'engager envers celuy qui ne me doit « rien. » (Ess. de Mont. t. III, p. 332.)

(1) De même au reg. JJ. 98, p. 238, an. 1364 : « Comme le bailly de Meleun eust mandé à tous nos sergens que lesdiz moustier de Pracles et maison feissent *desemparer*, abatre et arraser... et meissent en tel estat que jamais n'y peust avoir fort. » Froissart, parlant du château de Relenghes (III, 80), écrit aussi : « Si le parabatirent et *desemparerent* de tous points. » (N. E.)

(2) On lit au reg. JJ. 138, p. 284, an. 1389 : « Loppier lieutenant general... tout empeschement mis en ses biens, *desempesche* et met à delivrance. » (N. E.)

(3) On lit au figuré dans Lanoue (610) : « Bien est vray, que quelques particuliers trop volontaires se sont aucunement *desemplumez*, et la noblesse des frontieres a aussi souffert quelques pertes. » (N. E.)

Au figuré : tirer quelqu'un d'embarras en général. « Le cheval de La Palice ayant été tué sous luy, « et après qu'il s'en fust *desengagé*...... vint le « capitaine Castaldo à cheval, qui le prit prisonnier. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 81.)

Desengi, *part.* Déguerpi, vidé, évacué. On a dit, en parlant de la guerre de Philippe-Auguste contre les Flamans qui assiégèrent Tournay :

Vers lui, k'il iert partis sans fi?
De la guarnison *desengi* ? (P. Mouskes, p. 566.)

Desengluer, *v.* Oter la glu. (Oudin.)

Desengonnement, *s. m.* L'action de dépouiller. (Contes de Cholières, fol. 116.)

Desengonner, *v.* Dépouiller. Proprement ôter la gonne, comme de robe, dérober. (Contes de Cholières, fol. 121.)

Desengourdir, *v.* Oter l'engourdissement. (Cotgr. et Oudin.)

Desengraisser, *v.* Maigrir. (Oudin.)

Desengrossir, *v.* Dégrossir. Décharger sa grossesse. (Oudin et Cotgrave.)

Desenhorter, *v.* Dissuader. Le contraire « d'exhorter. » (Oudin, Cotgr.) *Desenorter*, que l'on trouve Chr. de S. Den. t. II, fol. 42, répond au mot *dissuadere*, dans le latin de Rigord.

Desenhorteur, *s. m.* Qui dissuade (Cotgr.)

Desenir, *v.* Finir, cesser. Du mot latin *desinere*. Peut-être *desanir*, par allusion à années.

Desenlacer, *v.* Tirer d'un lacet ou d'un filet. (Monet et Oudin.)

Desennaturer (se), *v.* Quitter son naturel. Se défaire de ce qui est naturel.

Qui d'orgueil se *desennature*.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 56, R° col. 3.

Desennuy, *s. m.* Délassement, divertissement (1).

Desennuyance, *s. f.* L'action de se désennuyer. (Cotgrave.)

Desenrouiller, *v.* Dérouiller. Oter la rouille. (Oudin et Cotgrave.)

Desenrouler, *v.* Dérouler. (Nicot et Cotgr.)

Desenroullé, *adj.* Réformé, désenrôlé. (Dict. de Rob. Estienne.)

Desensaigner, *v.* Faire désapprendre, faire oublier (2). (Cotgr. et Oudin.)

Desenseller, *v.* Faire perdre la selle à quelqu'un, le désarçonner.

Si rudement le *desenselle*,
Le cuer lui part dessoubs l'esselle.
Rom. d'Athis, MS. cité par Du Cange, Gloss. lat. au mot *Sellare*.

VARIANTES :

DESENSELLER. Du Cange, au mot *Sellare* sous *sella*, 2.
DESSELLER. Percef. vol. II, fol. 36, V° col. 2.

Desentasser, *v.* Disperser. Le contraire « d'entasser. » (Oudin et Cotgr.)

Desenterrer, *v.* Priver de sépulture. (Vies des SS. MS. de Sorb. chiff. LXI, col. 32.) (3)

Desentester, *v.* Faire cesser l'entêtement. Ce mot est cité comme nouveau, dans le P. Bouhours, Remarq. sur la Lang. p. 552.

Desentir, *v.* Sentir, éventer.

La bisse i ot sovent esté,
Et par ivier, et par esté ;
Quar li cien l'*orent desentie*,
Qu'ele n'i sot sa garandie. (Ph. Mousk. p. 107.)

Desentortiller, *v.* Développer. (Oud. et Cotgr.)

Desentrailler, *v.* Eventrer. Arracher les entrailles. (Oud. et Cotgr.)

Desenvelopper, *v.* Développer. (Cotgr.) (4)

Desenvillir, *v.* Nettoyer. Oter ce qu'il y a de vil. (Poës. de Loys le Caron, fol. 2.)

Desercion, *s. f.* Déroute [A]. Abandon [B].

[A] Au premier sens, on lit : « Il vit son ost ainsi « renversé, abatu, et mené à telle *déserción*, il fut « si désespéré que luy mesmes se voulut occire de « sa propre main. » (Tri. des IX Preux, p. 383.)

[B] En termes de barreau, on disoit « *desercion* « *d'apel* » pour abandon d'appel. (Procès de J. Cuer, MS. p. 202.)

Deserpillé, *adj.* Déguenillé. « Entre les che- « valiers que messire Jehan de Vallance ramena « d'Egipte, j'en congneu bien quarante de la court « de Champaigne, qui estoient tous *deserpillez* et « mal atournez. » (Joinv. p. 89.) (5)

Deserrine, *s. f.* Nous ignorons la signification de ce mot que nous ne trouvons que dans une citation de Du Cange :

Chil qui ne manguent poisson
Habitent en la *deserrine* (6)
Et ne manguent fors vermine.
Bestiaire, MS. cité par Du Cange, Gl. l. au mot *Vermen*.

1. **Desert**, *adj.* Dépouillé, ruiné [A]. Détruit, brisé [B]. Abandonné [C].

[A] Pour « ruiné. » « ..... Vray est que nostre dict « pere vous donna tant en mariaige, si vous donna « plus qu'il n'a laissé à nul de nous, si ne vous « pourrions payer que ne fussions *desers* (7), pour-

(1) On lit dans J. de S[t] Gelais (Hist. de Louis XIII, p. 179) : « [Il chassoit] pour son passetemps et pour donner *desennui* à son neveu, qui tant y prenoit plaisir. » (N. E.)
(2) On lit aux Prov. mmss. de S[t] Germain, fol. 114 : « Maistre qui *desenseigne* Son aprenant mehagne. » De même dans Coucy (Laborde, p. 276) : « Pour ce ne puis fere lie chançon Qu'Amors la me *desenseigne*. » (N. E.)
(3) « Un homme en peut estre accusé [d'hérésie] après sa mort... et s'il advient qu'il soit convaincu et atteint d'heresie, il doit estre *desenterré*, et ses os mis dans un sac. » (Monstrelet, I, 39.) (N. E.)
(4) On lit au Livre de Justice, p. 76 : « Tout ce est otroié à celi à qui l'en done juridiction *desenveloper*. » (N. E.)
(5) Le mot n'est pas au Gloss. de l'éd. de Wailly ; on lit au reg. JJ. 164, p. 105, an. 1409 : « Jean Langlois avoit trouvé ou grant chemin du Mans gens qui l'avoient desrobé et *deserpillé*. » (N. E.)
(6) Dans ce même bestiaire, on dit du Phénix : « De la *desertine* s'envole En la chité de Leopole. » *Desertine*, qui est là pour désert, subsiste comme nom de lieu dans l'Allier et la Mayenne. (N. E.)
(7) Dans ce cas, il vaudrait mieux écrire *deshers*, comme au t. VI des Ord., p. 70, an. 1374 : c'est un composé de *hæres*. (N. E.)

« quoy nous vous offrons que veniez partir avecques « nous par teste. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 310.)

B Pour « détruit, brisé. » « Lors regardent le « chevalier qui estoit si suant, et si foullé, et son « escu si *desers* (1), et detroncé de glaives que en lui « n'avoit congnoissance. » (Percef. vol. I, f° 89.)

C Pour « abandonné. »

Je suis malheureux, et *desert*. *(Molinet, p. 183.)*

2. Desert. *s. m.* Destruction, ruine. « Les enfants « des traistres doivent estre tournez en exil, et a « *desert* par mort convenable. » Bout. Som. Rur. page 279.)

Chasteaux et villes deserterent,
Ly Breton virent la doulour,
Et le *desert* faire des lour. *(Rom. de Brut, f. 47.)*

« Plusieurs des dits complaignans...... ont esté « dommagez, grevez et en peril de tout *desert*, et « mis en mendicité. » (Ordonn. des R. de Fr. t. V, page 384.)

Desertable, *adj.* Odieux, détestable.

...... Quant il vit la seignourie
Et le jugement de sa vie
Desertable par le cours,
Par franc vouloir se fist secours. *(E. Desch. f. 471.)*

Desertation, *s. f.* Perte, ruine, destruction. « Pour ce que la dite ville est moult travaillée, et « oppressée en sa labeur, et par especial en la « moisson de cest present aoust, et les bestiaux « souvent prins, et emmenez par les gens d'armes, « qui se dient et advouent estre sous Monseigneur « le duc : dont le pauvre peuple, et les marchands « sont fort destourbez, et en voye de *desertation*, « se pourveu n'y est briefvement. » (Monstr. vol. I, fol. 247.) « Lesquelles choses sont, et ont esté « faites commises, et perpetrées par nostre dit « cousin de Bourgongne, ses alliez, adhérans et « complices, contre nostre majesté royalle, contre « les Ordonnances des accords, et traictez de la dite « paix....... en *desertation* et destruction de nostre « peuple, et de nostre grande desplaisance. » (Ibid. fol. 196.) (2)

1. Deserte, *s. f.* Le dessert. « Il n'y a eu rien « oublié à un si.... banquet que la *deserte*. » (Des Acc. Escriv. Dijon, fol. 25, V°.) « A l'entrée de table « on boit du blanc, au milieu du gris et clairet, à la « *desserte* du rouge, et diverses sortes d'un « chacun. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 7.)

2. Deserte. [Intercalez *Deserte*, mérite, dans Joinville (§ 759) : « Diex a puis fait maint biau « miracle pour li par ses *desertes*. » De même dans un testament de 1382 (Du Cange, II, 817, col. 1) : « Item à Jehan de Mellan lequel demeure avecques « moy, en outre ses *desertes*, cent sols une fois « payez. » Voyez DESSERTE.] (N. E.)

Deserté, *adj.* Ruiné, ravagé. On disoit en ce sens « terre *desertée*. » (E. Desch. fol. 146.)

Troye la cité *desertie*. *(Not. des Vœux du Paon, f. 9.)*

Deserter, *v.* Désoler, ravager A (3). S'épuiser B. Mettre hors C.

A Dans le premier sens, on trouve *desertare* pour *vastare*, dans le Gloss. lat. de Du Cange. On a dit, en parlant d'une place forte occupée par des compagnies de brigands qui faisoient des courses aux environs : « Près d'ici est celle qui *deserte* tout le « pays. » (Hist. de Loys III, duc de Bourb. p. 115.) (4)

Et Troies fu toute gastée,
Et exilliée, et *desiertée*. *(Ph. Mouskes, p. 4.)*

B On a dit aussi *se deserter*, pour s'épuiser. « Aussi s'y plaisent elles si parfaitement, qu'elles « multiplient beaucoup plus qu'en France, et le « pays ne s'en peut *deserter*, pour le peu de soin « qu'on aye de les conserver y en ayant veu pren- « dre de toutes ces sortes de bestes, etc. » (Salnove, Vén. p. 184.) Le Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis interprète *deserter* pour « mettre hors. »

Desertir. [Intercalez *Desertir*, rompre, au Roman d'Alexandre (Du Cange, II, 816, col. 3) : « Et li « hauberc li a deront et *desertis*. » On trouve encore au participe la forme intensive *desers*.] (N. E.)

Deserts, *s. m. p.* Nom de lieu. *Deserts* de Fon- « tainebleau. » C'est ainsi que les rois, avant François Ier, appeloient Fontainebleau ; et dans la Chambre des Comptes on trouve des lettres et titres ainsi datées : « Donné a nos *deserts de Fontaine-* « *bleau*. » (Brant. Cap. Fr. t. I, p. 274.)

Deserveur, *s. m.* Homme préposé par le seigneur pour garder et faire valoir, à son profit, un fief ou un héritage, au défaut ou en l'absence du propriétaire. « Nous baillierons au seigneur dou « fié *deserveur* souffisant, qui gouverneroit cette « chose, qui avenue nous seroit en la maniere que « cilx de qui elle nous seroit avenue, la gouverne- « roit. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 558, an. 1315.) « Gens de main morte qui s'absentent de la sei- « gneurie de main morte, peuvent retourner à leurs « heritages, et les recouvrer dedans dix ans, durant « lequel temps de dix ans, le seigneur peut mettre « *desserveurs* esdits heritages, et faire les fruicts « siens. » (Cout. de Bourg. au Cout. Gén. t. I, p. 846.)

Deservice, *s. m.* Mauvais office, démérite. (Oudin et Cotgr.) « Le Roy avoit desployé sa mise- « ricorde envers une infinité de rebelles dont il « n'avoit jamais reçeu que des *deservices*. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 362.)

Deservir, *v.* Mériter A. Servir B. Récompenser ou punir C.

(1) C'est le participe passé de *desertir*, comme dans l'exemple suivant, où du sens propre de rompre on passe au sens figuré : « Cuidant que l'asseurement donné devant autre juge que les nostres ne vaulsist, ne sortist aucun effect fors jusques à .40. jours, et iceulx .40. jours passez, feust *desert* et de nulle valeur. » (JJ. 138, an. 1390.) (N. E.)
(2) Voyez encore un acte de 1409 (Ord., t. IX, p. 483). (N. E.)
(3) Par suite, perdre : « Et jà a marchandé de luy honnir et *deserter*. » (Froissart, XIII, 280.) (N. E.)
(4) De même dans Froissart (X, 399) : « Pluiseur chevalier se plaindoient des bos que on leur avoit copés et *desertés* » ; et au reg. JJ. 77, p. 394, an. 1348 : « Les buefs et les vaches de Bernart Restourt, qui gastoient et *desertoient* le boys. » (N. E.)

Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *merere* ou *mereri*.

[A] Sur le premier sens, voyez les Dictionnaires de Monet, R. Estienne, Borel, Cotgrave, etc. » Ils ont « *deservi* d'estre puni griefment. » (Ord. des Rois de Fr. t. III, p. 693.) (1)

[B] On a employé aussi *deservir* dans les diverses acceptions du mot *servir*, comme « rendre service, servir sur table, etc. » Pour rendre service : « Ceuls « que li rois sçaura qui bien l'auront *deservy* et « loiaument. » (Ordonnances des R. de Fr. tome I, p. 764, art. 7.)

Pour servir sur table : « Ainsi que l'en devoit « commencer à servir,.... le roy Lucidés dist qu'il « seroit bon d'attendre à *desservir* tant qu'on eust « esté veoir la navire qui estoit desjà arrivée à bort « dedans la haute. » (Percef. vol. III, fol. 77.)

[C] On a dit enfin *desservir* pour « récompenser (2), » acquitter, reconnoître un service. « Sire, dist « Estonné, elles nous ont saulvé les vies, je ne scay « qui le *desservira ;* Sire dist l'aisnée des damoisel- « les, il est tout *desservy*. » (Percef. vol. I, f° 60.) On lit, dans S. Bernard, p. 303 : « *Desservir* grace, » pour mériter grâce, et id. ibid. « *desservir* enfer (3). »

Expressions à remarquer :

1° « *Desservir* ung don. » C'est une sorte de pléonasme, donner une récompense, accorder une grâce. « Il y a grant espace que je vous doys ung « *don desservir*, que nommez me avez autresfois : « lequel je vous accorday, et vous scavez pourquoy « vous ne l'eustes alors, si vous conseille que vous « alliez devers la royne, car de moy avez l'octroy. » (Percef. vol. IV, fol. 6.)

2° « *Desservir* un hommage. » « ...Ainçoys *des-* « *servira* son hommage qu'il avoit fait envers sa « dame, car bien luy sembloit qu'il ne pourroit « estre à plus vaillante dame. » (Perc. vol. V, f° 76.)

3° « *Desservant* le fief, » celui qui acquitte les devoirs d'un fief. Cette qualité se trouve souvent dans les signatures à la fin des procès-verbaux des Coutumes. (Voyez Nouv. Cout. génér. t. I, p. 385.) [Voyez Deserveur.]

VARIANTES :

DESERVIR. Apol. pour Hérodote, p. 262.
Desservir. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 130, V° col. 2.
Decervir. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 165.

Deservis, *adj.* Qui a fait son service. Ce mot est rendu en latin par *emeritus*, dans le Gloss. du P. Labbe, p. 499.

Deservissement, *s. m.* Desserte, l'action de desservir un bénéfice. « Demeurans par devers ces « monastères le droit de dismer, sur tous les « climats de la paroisse, comme estans curez primi- « tifs, encore que la charge, et *deservissement* « residast par devers leurs vicaires perpetuels. » (Pasq. Rech. p. 284.)

Desesmé, *adj.* Epuisé. Ce mot est formé de *des* privatif, et de *amé*. « ...Quand tous les diables « devroient saisir ces ames *desesmées* de faim. » (Contes de Chol. fol. 32, R°.)

Desesperacion, *s. f.* Désespoir. On disoit « venir en *desesperacion*, » pour tomber dans le désespoir. (Chasse de Gaston Phébus, ms. p. 397.) « ...Par *desesperance*, » par désespoir. (G. Guiart, ms. fol. 306.) « A la *désespérade*, » en désespéré. (Mémoires de Du Bellay, liv. X, fol. 307, V°) « Jouer « à la *desesperade* ou au désespoir, » jouer en désespéré, hasarder tout. (Pasquier, Rech. p. 498.)

VARIANTES :

DESESPERACION. P. J. de Saintré, p. 80.
Désespération. Les Marg. de la Marg. fol. 7, V°.
Despéracion. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 222, V° col. 1.
Désespérance. Fauch. Lang. et Poës fr. p. 122 (4).
Despérance. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 105, R°.
Despéranche. Ibid. fol. 7, R°.
Desperation. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 11 et 312.
Désesperade. Cotgrave, Dict.

Desesperance. [Intercalez *Desesperance*, désespoir : « Car on le povroit si espouanteir de ses « pechiez qu'il en cherroit en *desesperance*. » (Menestrel de Reims, § 182.) De même dans Joinville (§ 534) : « Toute nostre gent s'enfuirent si laide- « ment, que il en y ot plusours qui de *desesperance* « se noierent en la mer » ; et aux Ord. VII, 544, an. 1340 : « Posé encore que par *desesperance* il se « noiast ou pendist. »] (n. e.)

Desesperé, *adj.* Désespéré [A]. Outrageux [B]. Inattendu [C].

[A] Ce mot subsiste au premier sens, sous la première orthographe. On trouve *despéré* en ce même sens dans Joachim Du Bellay, fol. 448.

[B] On a dit *désespéré* pour « outrageux. »

Li papelart religieus,
Qui sont gloutons, et envieus,
Et ont envi d'autrui biens,
Désespéré, et orgoilleus,
Plus esfraé, et plus hideus,
Que ne fu onques nule riens.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 146, V° col. 2.

[C] *Désespéré*, pris pour le contraire « d'espéré », a signifié inattendu, imprévu. (Voyez Joach. du Bell. *ubi suprà*.)

On a dit *au désepéré*, pour à toute outrance, en désespéré. « Quant ceulx d'Escallon le veirent venir, « ilz tournerent en fuitte devers Escallon, Gervaise « les chassa *ou désespéré*. » (Le Jouvenc. f° 74, V°.) « Incontinent furent mis dix lances devant pour « chasser *au désespéré*, et pour faire arrester les

(1) Ce sens est dans Roland (v. 3740) : « N'a *deservit* que altre bien il ait. » De même dans Froiss. (II, 79) : « Li chevaliers rapporta que il avoient bien mort *desservie* par pluiseurs horribles fés » ; et au cart. de l'évêché de Chartres (an. 1312) : « Item d'un vallet, appellé Guiot Breton, qui fut pendu à Chartres ; trouvé est que il l'avoit bien *desservi*. » Il se prenait aussi en bonne part (Ann. de St Louis, p. 176) : « Pour ces chouses et autres bonnes euvres *deservi* li roys Loys l'amour et la grasce Nostre Seignour. » (n. e.)

(2) « Nous vous en scaurons gré et à *desservir* à vous et aux vostres. » (Froiss., XV, 223.) De même au t. XVI, p. 137 : « Vous me faittes tant d'honneur que je ne sçay comment je le pourray jamais *desservir*. » (n. e.)

(3) Il avait aussi le sens actuel (Froiss., II, 29) : « Si ne l'ay je pas *desservi* ne ne vourroie faire nullement. » (n. e.)

(4) Ces variantes seraient mieux placées sous *desesperance*, article intercalé. (n. e.)

« dits Anglois, lesquels s'en alloient à leur garnison « à Lagny. » On lit à la marge : « c'est-à-dire « comme enfans perdus. » (Histoire d'Artus III, connétable de France, duc de Bretagne, p. 762.) « Firent une saillie *au désespéré*, » et à la marge : « Firent une sortie *en désespérez*. » (Ibid. p. 764.)

Desespérément, *adv*. D'une manière désespérée. (Oudin et Cotgrave.)

Desesperer, *v*. Faire perdre l'espoir. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *desperare*. « Puis « la place se rendit par une très honorable compo« sition, surpris pourtant monsieur le comte par « une lettre supposée, qui le *désespéroit* de tout « secours. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 410.)

CONJUGAISON.

Desespereiz, Ind. prés. (S. Bern. S. fr. p. 107.)
Desespoirt, subj. « S'est merveille ke ne m'en « *desespoirt*. » (Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1189.)
Despoiré, ind. (Fabl. MSS. de S. G. f° 88.) (1)
Despoire, subj. (E. Desch. f° 501.)

Desesperés (les), *s. m. p*. Nom de faction. Parti qui s'éleva parmi les habitants de l'Over-Yssel, en 1579. Ils portoient peinte sur leurs drapeaux une épée nue, avec la moitié d'un œuf, dont le jaune paroissoit répandu. (Hist. de Thou, t. VIII, p. 139.)

Desestablir, *v*. Destituer. « En requerant qu'il « fut content, qu'aucun d'eux peust avoir la puis« sance de reformer tous ceux généralement, qui « depuis le commencement de son regne, avoient « eu le gouvernement des dites finances et de ses « offices, sans nuls en excepter, et qu'ils peussent « iceux *destablir*, corriger, punir, ou condamner, « selon le cas qui seroit trouvé sur eux ; laquelle « requeste fut par le roy accordée. » (Monstrelet, vol I, fol. 91.)

Desestance, *s. f*. Malaise. (Voyez MESESTANCE.)

Si par vuil tant la vostre compaignie,
Que li desirs double ma *desestance*.
Gaces Brullés, p. 517.

Desestimer, *v*. Mésestimer, mépriser. (Nicot, Cotgrave, Oudin.) « Il a été *désestimé*, et decrié par « plusieurs grands personnages. » (Sagesse de Charron, p. 171.)

Desestourdir, *v*. Oter l'étourdissement. (Cotg. Nicot, Monet.) « Il chancelle grant piece, et Lancelot « qui point ne le aymoit luy court sans reposer, « ainçoys qu'il soit *destourdy*, et luy baille grands « coups sur son heaulme. » (Lancelot du Lac, t. II, fol 10.)

Desestourmé, *adj*. Qui est en désordre. Ce mot est formé de l'italien *Stormo* (2), troupe arrangée et en armes pour combattre.

Com personnes *desestourmées*,
Commence l'estrif aux espées. *(G. Guiart, an. 1294.)*

Deseur, *prépos. et adv*. Dessus [A]. Par dessus [B]. Au dessus [C].

[A] Pour « dessus » :

....Son col ki blançoie
Deseur som bel chief sor.
Mes Gautiers d'Argies, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1149.

[B] Pour « pardessus » « ....*Deseure* tes comans. » C'est-à-dire pardessus tes ordres. (Fabliaux MSS. du Roi, n° 7615, tome II, folio 167.) « ....Illec « fut l'estendart de Romme où il y avoit par *des« soubs* un aigle, et ung dragon qui estoient fichez « avec deux bendes de fer. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 48.)

[C] Pour « au dessus » (3) :

Mès tant avoit amé sa seur,
Que *deseur* soi l'avoit levée.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 173, V° col. 2.

On disoit :

1° « Ce *desseure* dessous, » pour sens dessus dessous. (Histoire de Bertrand Du Guesclin, par Ménard, p. 487.)

2° « *Deseur* leur pois, » au delà de ce qu'ils peuvent porter, au dessus de leurs forces, ou peut-être pour leur malheur :

....Aiment *deseur* leur pois.
Poës. MSS. du Vatican, n° 1490, f° 8, R°.

VARIANTES (4) :

DESEUR. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 260.
DESSEUR. Beaumanoir, p. 7.
DESSURE. Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 109, col. 2.
DESUERE. Mil. fr. du P. Daniel, t. I. p. 483.
DESSUR. Gil. Durant, à la suite de Bonnefons, p. 81 et 170.
DESOR. Villehardouin, p. 52 et 62.
DESUS. Villeh. p. 66.
DESOUZ. Roman de Rou, MS. p. 339.
DESSOUBZ. Vig. de Ch. VII, t. I, p. 57.
DESUYS. Britt. Loix d'Angl. fol. 7, V°.
DESCU. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 75.

Deseurain. [Intercalez *Deseurain* vestement, surcot (Froiss. V, 308) : « Et devoit cascuns cheva« liers de le ditte compagnie porter une estoille « d'or ou argent doré ou de perles sur son *deseu« rain* vestement. »] (N. E.)

Deseure, *adv*. Dessus. (Borel.) « Mistrent « mineors qu'ils avoient par *desor* terre. » (Villeh. page 145.)

Deseureïs. [Intercalez *Deseureïs*, malheureux, dans Guiot de Prouvins, Wackernkonig, p. 32 :

El ais com saux *deseureïs*
Se celle n'ot ma proiere.] (N. E.)

Deseveuzer. [Intercalez *Deseveuzer*, refuser (Dissert. de Le Beuf, III, 413, an. 1367) : « Et pour « ce que vous puissiez mie *deseveuzer* que vous ne « puissiez estre pardevant l'un des trois, je vous « doing terme de la S. Michiel prochain venant « jusques à un an. »] (N. E.)

Desevrance, *s. f*. Séparation, désunion, privation, départ (5).

(1) Dans Coucy (III) on lit : « Comment que je me *desespoir*, Bien m'a amours guerredonné. » Au Lai de l'Ombre : « Or se *despoire*, or se deshaite Cil qui cuidoit avoir tout pris. » (N. E.)
(2) Ou du français *estour*, qui a formé le verbe *estourmir*. (N. E.)
(3) On disait aussi *estre* ou *venir à deseure* pour réussir dans une entreprise. (Froissart, II, 60, 62.) (N. E.)
(4) On lit déjà dans Roland (v. 1017) : « Oliver est montez *desur* un pui haltur. » (N. E.)
(5) Défaite dans G. Guiart (an. 1249) : « Sont mors à cette *desevrance* Deus amiraus de grant puissance. » (N. E.)

VARIANTES :
DESEVRANCE. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 998.
DESSEVRANCE. Ord. t. II, p. 604.
DESEVRANCHE. Ibid. p. 1198.
DESOIVRE et DESOYVRE. S. Bern. S. fr. MSS. p. 42 et 71.
DESSEVRAILLE. Disp. du Juif et du Chrét. fol. 103 (1).
DESEVRÉE. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 196, col. 3 (2).
DESSEVRÉE. Beauman. p. 98.
DESSEVROISON. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1437.

Desevrement, *s. m.* Privation, séparation [A]. Distinction [B]. Divorce [C]. Interruption [D]. Ce mot, sous les différentes orthographes employées par S. Ber. répond au latin *distantia*, *separatio*. Ce mot, dont la signification s'est conservée dans notre verbe « sevrer, » emporte dans ses diverses acceptions son sens primitif de « privation. »

[A] Le sens propre est privation.

Lons consirs double la *désevrance*..
M[re] Hughes de Bregi, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 998.

[B] Pour « distinction, différence » : « Que nul « baron n'alegent la monnoye que il auront com- « menciée de poids, ou de loy, sans faire *dessevrance* « apperte devers croiz, ou devers pile, qui puisse « estre connue de toutes gens : et qui doresnavant « fera encontre, il perdra sa monnoye ; et les mon- « noyes qui ont été allégiées sans faire *dessevrance* « apperte, nous voulons qu'elles soient abbatues. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 604.)

[C] Pour « divorce, dissolution » : « Il puet bien « avenir que un mariages est *desseverés* par Sainte « Eglize, quant au lit, et ne pourquant les enfans « que il orent, quand il furent ensamble, si ne sont « pas prouvé pour batart ; si comme quant aucuns « pourcache le *dessevrement* de sa fame, pour « ce que il la trouvée en péchié de fornication, ou « la fame de son mari por che que ele l'i a trouvé, « en tel cas, les puet bien sainte Eglise dessevrer, « et si ne sont pas les enfans bastart que il orrent « devant la *dessevrée* ; mes se la fame eut enfans « puis le *dessevrement*, il sont batart. » (Beauman. p. 98.)

[D] Pour « interruption. » (Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1565.)

Desevrer, *v.* Séparer, diviser [A]. Abandonner [B]. Priver [C] (3). Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *segregare* et *separare*. (Borel, Nicot, Cotgrave et Du Cange.)

[A] Le mot *dessevrer* signifie diviser et séparer, comme il se trouve « en l'Ancienne Chronique de « Flandres, de Monstrelet et ailleurs, et ainsi en use « mon vieil practicien. » (Bouteiller, Som. rurale, Notes, p. 449.) (4)

[B] On a dit de là *dessevrer* pour « abandonner », se séparer de quelqu'un. (Fabl. MSS. de S. G. f° 10.) (5)

[C] La signification primitive êt générique paroit être celle de « priver, » qui s'est conservée dans notre mot « sevrer (6), » et d'où sont naturellement dérivées les autres acceptions particulières et secondaires. (Voyez DESEVRANCE.) On a dit *dessevré* « de sens, » pour privé de sens, insensé. (Chroniq. S. Denis, t. I, fol. 36, V°.)

Desexcomunier, *v.* Relever d'excommunication. (Apol. pour Hérodote, p. 361.)

Desfaé. [Intercalez *Desfaé*, déloyal, dans les chansons de geste françaises et franco-italiennes. On lit au ms. de S[t] Marc CII, 7, 4 (Pio Rajna, *Rotta di Roncisvalle*, Bologna, 1871, p. 21) :

Ço est Nerbona, che seit sor regoi del me ;
Alfaris la tint, un fol roi *desfaé*.

Comparez Chron. de Normandie, v. 27512.] (N. E.)

Desfaire. [Intercalez *Desfaire*, détruire, dans Roland, v. 450 : « Dient paien : *desfaimes* la « meslée. » De même dans Th. de Cantorbéry, 43 : « E *desfaiz* li malices qui dunc ert aprestez. » Au moyen, il signifie s'interrompre : « Marguerite, je « croi bien que nostre compagnie se *desfera*. » (Froiss. V, 274.) De même au t. II, 319 : « Li sieges « devant Tournai *se desfit*. »] (N. E.)

Desfaiter (se), *v.* Se dépiter.

Or se desespoire, or se *deffaite*
Cil qui cuidoit avoir tos pris.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 88, R° col. 3.

Desfectiblement, *adv.* D'une façon incomplète. « Quand nous considérons la perfection qui « est en Dieu par sa nature divine, nous ne pou- « vons trouver parfection à ce regard en ce monde, « ne ès hommes, ne ès choses créés, si non en tant « qu'elles participent plus ou moins de la divine « parfection, et bonté, et pourtant que *desfectible-* « *ment* la participent. » (Histoire de la Toison d'or, vol. II, fol. 66.)

Desfergier, *v.* (Voyez DEFORGIER [ou mieux DEFFERGER], pour déchainer, et ENFERGER.)

Desfermé. [Intercalez *Desfermé*, ouvert : « En « la ville de Haspre, laquelle estoit tout *desfermée*. » (Froissart, III, 92.)] (N. E.)

Desferrer, *v.* Déferrer. (Oudin et Cotgrave.) Ce mot se trouve employé singulièrement pour désigner des gens qui vont à pied. Voici le passage entier :

Après ce digner povre et gasté,
Que l'on ot fet de pain dur, pasté
Par l'eve chaude où il fu mis,
Se sont il d'errer entremis,
N'orent mestier de *desferrer*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 287, R° col. 2.

(1) On lit au sermon de Robert de Sainceriaux sur la mort de S[t] Louis (II, 757, col. 1) : « Mors, moult parfus vilaine, quant tu n'i preis garde ; Cil qui tant bien faisoit, tu l'ocesis sans faille ; Par vos ot la roine moult dure *dessevraille*. » (N. E.)
(2) *Desevrée* signifie défaite dans Gérart de Vienne (v. 2530) : « De Durendart ke bien fu esprovée En Roncevals an la male journée, Kant de Rollan i fuit la *desevrée*. » (N. E.)
(3) Il signifie encore choisir : « Et tryerent et eslisirent et *desevererent* par droite election trois cens chevaliers. » (Froissart, V, 412.) (N. E.)
(4) On lit dans Roland (v. 1201) : « Tute l'eschine li *deseveret* de l' dos. » De même au reg. JJ. 127, p. 59, an. 1385 : « Le suppliant fery ledit Perrin,... duquel cop il lui *dessevra* ladite oreille de la teste. » (N. E.)
(5) « Et se *desevererent* li doy marescal li ungs de l'autre. » (Froissart, IV, 428.) (N. E.)
(6) *Sevrer* est proprement séparer l'enfant de la mère, l'écarter de son sein. (N. E.)

Desfiancer (se). [Intercalez *se desfiancer*, désobeir, devenir vassal félon (Chron. des ducs de Normandie, v. 9165).] (N. E.)

Desficher, *v*. Déclouer, arracher. (Oudin et Cotgrave.)

Desfinancé, *adj*. Qui est sans argent. (Oudin et Cotgrave.)

Desfinceller, *v*. Débarrasser. Comme s'il y avoit *deficeler*, par allusion à « ficelle, filet. » Peut-être aussi faut-il lire « se destinceller, se débarrasser des étincelles, éteindre le feu. »

Le fu de l'amoureuse flame
Ancois me brust, et enflame,
Je ne m'en puis *desfinceler*,
Car je le sens estinceler
Environ moi.
Poës. MSS. de Froissart, fol. 393, col. 1.

Desfloureur, *adj*. Qui déflore. Epithète de « paillard » dans les Epithètes de M. de la Porte.

Desfouchier. [Intercalez *se desfouchier*, se débander, dans Froissart (V, 329) : « Li arriere « garde ne s'estoit onques oset *desfoukier*. » De même au t. II, 155 : « Depuis basses vespres il ne « s'osoient *desfouchier*. » Il dérive de *fouc*, troupe, par l'allemand *Volk*, peuple, en provençal *folc*, troupeau.] (N. E.)

Desfourner. [Intercalez *Desfourner*, se retirer, dans G. Guiart (v. 13679) : « Finaut s'en vont au « *desfourner*. » De même au v. 16291 : « Mes à la « parfin *se desfournent*. »] (N. E.)

Desfourrer, *v*. Dédaigner. Oudin, dans son Dictionn. rend ce mot par l'italien *sfodrare*, qu'il explique par « dedaigner, » peut-être faute pour dégaîner.

Desfricher, *v*. Détruire. Ce mot, qui subsiste dans notre mot *défricher*, s'est employé autrefois au figuré dans le sens de « détruire » ; ainsi on a dit des Anglois :

....Aussi venoient courir à Mante
Chascun jour, et eulx embuscher
Sur les chemins bien vingt, ou trente
Pour les Françoys là *desfricher*.
Martial de Paris, Vig. de Charles, VII, t. I, p. 13.

Desfriper, *v*. Aplanir, rendre uni ce qui étoit frippé. (Oudin.)

Desfroisser. [Intercalez *Desfroisser*, écorcher, dans Froissart (II, 178) : « Les chevaux estoient si « foulet et affamet, et si *desfroissiet* de leurs povres « selles, que à grant meschief les pooient il cachier « avant. »] (N. E.)

Desfroncer, *v*. Défroncer, aplanir les rides. (Oudin.)

Desfronser, *v*. Défoncer. C'est ainsi que Monet explique ce mot ; mais il est probable qu'il faut lire *defroncer* au lieu de *défoncer*.

Desfroter, *v*. Frotter. « Semblant fet qu'ele se « *desfrote*. » (Fabl. MSS. du R. nº 7615, t. II, fol. 177.)

Desfubler. [Intercalez *Desfubler*, dépouiller, comme *desafubler*, dans Gérard de Vienne, v. 1129 : « Si *desfubla* le riche mantel gris » ; et dans Parton. v. 3995 : « *Desfublée* est en un samit. »] (N. E.)

Desgagement, *s. m.* L'action de prendre des gages. (Cotgrave.) « Quant aux prinses des bestes, « et *degagemens* de corps, celuy qui fera la prinse, « ou *degagement*, en quelque lieu que ce soit en la « dite terre, sera tenu de faire apparoir de la beste « prinse, ou gage, à tout le moins par un tesmoin « digne de foy à justice ; ou autrement, la prinse « ou *degagement* sera nulle, et de nulle valeur. » (Coutumes de Soesmes, au Cout. gén. t. II, p. 287.) « Action pour loyers, et desertes de services, « labeurs ou peine de corps se peut faire par clain « de *desgagement*, à la requeste de partie, par deux « sergens à l'ordonnance du prevost en la dite cité « et banlieu d'icelle. » (Coutumes de Cambresis, ibid. p. 858.)

Gage délivré au créancier pour croît de dette : « Les dits Amman, escoutette, chascun en ses « mecres (pour mettes ou metiers) font les pandin- « ghes, ou *desgagemens* qui se présentent à la « requeste de partie, et en cas de contredit, ou « opposition (laquelle l'exécuté, ou pande doibt « faire, en dedans sept jours, aprez l'exploit, sur « luy fait, à peine de namptissement du pretendu « deu) sera tenu faire signifier la dite opposition au « demandeur, etc. » (Cout. de Langle, au Nouveau Cout. gén. t. I, p. 299, col. 1.) « L'Amman et Escou- « tet font toutes pandinghes, et *desengagemens* « (chascun en ses metiers) pour debtes creues et « causes civiles a la requeste de parties. » (Ibid. p. 303, col. 1.)

Desgager, *v*. Prendre des gages. (Du Cange, Glossaire latin, au mot *Disvadiare*, sous le mot *Vadium*.) « Peult le dict tavernier *desgager* en sa « maison celluy, ou ceulx qui auroient beu et « mangé, s'ils refusoient de payer, qui n'a previl- « lege au contraire ; et peult *desgager* (1) le dict taver- « nier le dernier qui demeure en sa maison pour « tous les autres qui s'en seroient allés sans payer « leur escot. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 466.)

Desgageur, *s. m.* Qui prend des gages. « Que « tous preneurs de bestes, ou *degageurs* de gens « sont tenus mener les bestes à justice, si faire le « peuvent, et s'ils ne le peuvent faire, ils sont tenus « requerir gages au maistre et pasteur des bestes. » (Cout. de la Ferté, au Cout général, t. II, p. 288.)

Desgagier, *v*. Dégager [A]. Duper [B].

[A] Au premier sens, c'est notre mot dégager. « Par « reançon se *desgagierent*. » (G. Guiart, MS. fº 136.)

[B] Pour « duper » : « Dont j'ai mon ribault *des-* « *gagié*. » (Fabl. MSS. du R. nº 7218, fº 235.)

Desgainement, *s. m.* L'action de dégaîner. Monet interprète le mot *desgainade* « saillie sans « effet, boutade de vaine saillie. »

(1) « Lequel sergent print l'un après l'autre [les exposans] aus corps et aus draps moult felonnessement, pour les vouloir despoillier et *desgager*. » (JJ. 113, p. 282, an. 1378.) (N. E.)

Desgainner, *v.* Dégainer, se battre. (Cotgrave.) « Tellement leva à chacun la colere, qu'ils se leve- « rent en piez, et mirent chacun la main à la dague, « et vouloient *deguainer* l'un sus l'autre furieuse- « ment. » (Mémoires d'Ol. de la Marche, p. 33.)

On disoit au figuré :

1° « Argent *desgainner*, » tirer l'argent de sa bourse. « Sans argent *desgainner*. » (Faifeu, p. 14.)

2° « *Desguainer* un discours, discourir. (Oudin, Curiosités fr.)

VARIANTES :
DESGAINNER. Faifeu, p. 14.
DEGUAINER. Rab. t. IV, p. 20.
DESGUAINER. Oudin, Curiosités fr.

Desgancir, *v.* Détacher. Mot provençal ; proprement défaire une gance.

> Escus traucar, et *desgancir*,
> Veirem al entrar de le stor.
> Du Cange, Gl. lat. au mot *Storme* sous *Stormus*.

Desgarder *v.* Abandonner. Le contraire de « garder. »

> Ne crois pas les mauvais parjures
> Qui te conseillent *desgarder*
> Ce que tu dois par foy garder.
> Geofr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv. fol. 50.

Desgarotté, *part.* Déguenillé. « Il aura un « valet tout *desgarotté* qui a une vieille espée que « son maistre gaigna à la bataille de Flandres. » (Les 15 Joyes du mariage, p. 54.) L'éditeur explique le mot *desgarotté* par « déchiré. » Voir aussi Cotgr.

Desgarotter, *v.* Délier, détacher, en italien *sciogliere*, d'après Oudin.

Desgauchir, *v.* Nous disons *dégauchir* pour « rendre droit ; » mais *desgauchir*, qui paroit le même, a été employé au figuré, dans un sens qui, quoique peu déterminé, paroît fort éloigné de cette signification, dans le passage suivant : « Et sera bon « sur l'aage de dix huict ans, quand ils auront le « jugement ferme, leur faire *desgauchir* la plus « part de ce qu'ils liront, pour servir à la science « de laquelle ils voudront faire principalement pro- « fession. » (Des Accords Bigarr. f° 10, V°.)

Desgel, *s. m.* Dégel. (Clém. Marot, p. 390.)

Desgeuner (se), *v.* Se repaitre. (Voyez DESJEUNER.) Au figuré, on a dit : « Se defaus ne me « *degeun.* » (G. Guiart, MS. fol. 234, V°.) C'est-à-dire, si je ne me repais de choses vaines (1).

Desgigler, *v.* Déshabiller. « *Desgigler* une « femme, » déshabiller une femme. (Borel, citant Perceval.)

Desginganđer, *v.* Mettre en désordre. (Cotgr. et Oudin.) « Le pauvre trou de mon clous Bruneau « en feut tout *dehinguandé.* » (Rabelais, tome IV, p. 215.) « Crucifiez, bouillez, escarbouillez, escar- « telez, debezillez, *dehinguandez*, carbonnadez ces « meschans héréticques. » (Ibid. p. 224.)

VARIANTES :
DESGINGANDER. Oudin, Cotgrave.
DEHINGUANDER. Rabelais, t. IV, p. 215.
DESHINGUANDER. Ibid. t. III, p. 154.

Desgiser, *v.* Déguiser.

> Et si bien se *desgiseroit* (2),
> Mès qu'il euist tous ses abis,
> Que jà ne le cognisteroit.
> Poës. MSS. de Froissart, p. 277, col. 1.

Desgister, *v.* Faire sortir du gîte. « *Desgister* « un lièvre. » (Cotgrave.)

Desglainer. [Intercalez *Desglainer*, au reg. JJ. 207, p. 251, an. 1481 : « Icellui Savoye porta le « cousteau à la gorge du suppliant et jura en di- « sant : Par le cap de Dieu, je te *desglainerai.* »] (N. E.)

Desgluer, *v.* Oter la glû. (Monet, Rob Estienne et Cotgrave.) « Pour ce qu'on prend souvent « l'oyseau au glu, ou on le prent, ou luy presse, « ou rompt les pennes, s'ensuyt la maniere de le « *desgluer*, et de ses pennes rabiller. » (Fouill. Fauc. f° 63, V°.)

Desgobiller, *v.* Vomir. (Oudin et Cotgrave.)

Desgomdelis. Ce mot semble avoir quelque rapport avec DEGONDÉ ci-dessus. « Soyez *desgom-* « *delis* » pourroit signifier : Sortez, évertuez-vous, mettez-vous en campagne. Peut-être est-ce une faute pour desgourdelis. « O grant gloire vous yert « retribuée, Nobles princes, soiez *desgomdelis*, « Tout doit estre fait net par robuée, Et en grant « payne lie regnes assaillis. » Eust. Desch. ms. fol. 158, col. 4.)

Desgorgée, *s. f.* Dégorgement. « Il y a eu telle « *desgorgée*, et lavasse d'eaux qu'il faut un fort « long temps pour les escouler. » (Contes de Chol. fol. 257, V°.)

Desgorger, *v.* Prononcer [A]. Décharger son cœur [B]. Gazouiller [C].

[A] On a dit, au premier sens : « Il y a là des blas- « phêmes tels qu'on ne peut quasi croire que des « hommes ayent osé les *desgorger.* » (Apolog. pour Hérodote, p. 393.)

[B] *Desgorger* s'est dit aussi pour « décharger son cœur, » dire ce qu'on avoit sur le cœur. « Il n'en « sonna mot, et le garda en son cueur (3) trois ou « quatre jours en reschignant, puis après se *des-* « *gorgea* en maugréant. » (Arrest. amor. p. 185.)

[C] Le mot *desgorger*, appliqué aux oiseaux, a signifié « gazouiller, » chanter, par une extension de sa première acception. « Sur cest arbre le bel oyseau « se *desgorgeoit*, sautant de branche en branche. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 308.)

Desgosiller, *v.* Dégueuler, vomir, dans Cotgrave ; *desgoziller*, aux épith. de Laporte. « Mais, qui pis est, j'orrai de toutes pars En ces « vaissiaux bruire le haute mer, Frapper ces gens,

(1) Voyez dans l'édition, v. 13839, v. 14397. (N. E.)

(2) On lit dans les Rois, 291 : « Pur ço cumandad Jeroboam à la reïne, que ele de sa vesture se *desguisast.* » Il signifie encore différer : « Li jugement se *desguisent* en moult de manieres de le cort laie à cex de la crestienté. » (Beaumanoir, LXVII, 27.) Au participe, il est synonyme d'extraordinaire (Froiss., II, 116) : « Grant plentet de més et d'entre més si estranges et si *desguisés* qu'on ne les poroit deviser. » (N. E.)

(3) On lit dans Chastellain, d'après Dochez : « Le duc avoit aucun murmurement en cueur qui point ne *degorgeoit.* » (N. E.)

« et escrier ces gars : L'un mette à bort, l'autre *desgoseler*, L'un dessus l'autre, et venir et « aler. » (Eustache Deschamps, fol. 210, col. 2.)

Desgougener. [Intercalez *Desgougener*, enlever les gonges d'une serrure : « Et avec ce à un « jour, dont il n'est recors, *desgougena* une huche. » (JJ. 154, p. 563, an. 1399.) On trouve aussi *desgoujonner* : « Le suppliant entra dedans l'ostel, et lui « entré *desgoujonna* un arche. » (JJ. 176, p. 552, an. 1447.)] (N. E.)

Desgourdeli, *adj*. Habile. (Dict. de Borel, qui renvoie à Meung, au Codicile.) (1) Il en dérive le mot « degourdi, » du mot « gourd, » pesant.

Desgourmer, *v*. Oter la gourmette, débrider[A]. Guérir la gourme[B].

[A] On trouve le premier sens dans Oudin.

[B] *Desgourmer*, suivant Monet, signifie aussi délivrer un jeune cheval de la gourme.

Desgoustement, *s. m.* Dégoût. « *Desgoutement* qu'elle avoit de son mari. » (Apologie pour Hérodote, p. 343.) Voyez aussi Cotgr. et Montaigne, Essais, III, p. 565.

Desgouté, *s. m.* Dégourdi. « Un bon *des-* « *gousté*, » pour un bon compagnon. (Oudin, Curiosités fr.)

Desgraisier, *v*. Ce mot est employé par Ph. Mouskes, p. 635, dans un passage qui n'en détermine pas suffisamment la signification (2).

> ....Tous se devoient croisier
> Pour Aubigois à *desgraisier* [v. 23549].

Desgrappez. On lit ainsi à la marge, au lieu de *nesgrappez*, qu'on lit dans le texte d'une ballade d'un jargon inintelligible, dans Villar, p. 109.

Desgratigner, *v*. Egratigner. « *Desgratigner* « toute la chiere. » (R. de la Rose, cité par Borel, au mot *Chere*.)

Desgréer, *v*. Déplaire. « Or tient En sa douce « agrée Que s'amour me grée ; S'elle le *desgrée*, Il « n'est nient De ma retournée. » (Poës. MSS. de Froissart, p. 249. col. 1.)

Desgren, **Desgrener**. [Intercalez *Desgren*, droit de faire moudre gratuitement son blé, avant les clients du moulin : « Soubz umbre dudit *desgren*, « ceulx à qui lesdits religieux le avoient otroié « *desgrenoient* lesdits habitants ; c'est assavoir « quant lesdits habitans avoient mis leur blé au « corbellon pour le mettre en le tremuye et à « molture, ceux qui avoient le *desgren* leur ostoient « dudit corbellon, et y mettoient et faisoient meltre « le leur. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1448.) Or, le blé mis dans la trémie, il fallait attendre son tour : « Ledit Henri moudra son blé à *desgrain* après « celui de la tremuie, franchement, sans payer « mouture. » (JJ. 62, p. 203, an. 1324.) Les Cartulaires de Corbie font de *desgrein* le synonyme de *franc-molu*.] (N. E.)

Desgucher. [Intercalez *Desgucher*, mot vulgaire comme dégoter, au reg. JJ. 195, p. 1276, an. 1474 : « Se j'avoye mon arbaleste, je te feroye bien « *desgucher*. »] (N. E.)

Desguendre. Peut-être faute pour *desqueudre*, découdre. Dans le Glossaire du Père Labbe, page 498, on trouve ce mot rendu en latin par *desuere*.

Desgueniller (se), *v*. Sortir de la gueuserie, quitter ses guenilles. (Oudin, Dict. et Cur. fr.)

Desgueuller, *v*. Parler.

> Nous avons ouy tous voz plaitz,
> Maistre Simon, sus *desgueullez*. *(Coquillart, p. 84.)*

Desguinder, *v*. Descendre, caler à fond. (Oud. et Cotgrave.)

Deshabiliter. [Intercalez *Deshabiliter*, destituer, aux Arrêts du Parlement (VIII, an. 1388) : « Icellui Jehan par arrest de nostre parlement... fut « privé et *deshabilité* de tous offices royaux. »] (N. E.)

Deshabité, *part*. Inhabité, qui manque d'habitans. « Par défaut de justice, le royaume a esté « presque tout ruiné, et destruit, et en plusieurs « contrées dépeuplé et *deshabité*. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 109.)

Deshabiter, *v*. Abandonner un lieu, ne plus y habiter. (Cotgr. et Oudin.) Voy. Regnier, sat. 13.

Deshaineschier, *v*. Déployer. Proprement « déharnacher. » Au figuré, en parlant des voiles d'un vaisseau, « les déployer. » « Quant aux nez « furent tuit entré Et tuit orent de bonne oré, Dont « veissiez ancres lever, Estranstraire, hobens « fermer, Mariniers saillir par ces nez *deshaines-* « *chier* voiles, et trez (3). » (Roman du Brut, MS. f° 85, R°, col. 2.) Au manuscrit de Bombarde, on lit *deharneschier*.

Deshancher, *v*. Aller en boitant. (Cotgrave et Oudin.)

Deshanter, *v*. Cesser de fréquenter. Le contraire de « hanter, » fréquenter. (Oudin.)

Deshaubergier (se). [Intercalez *se deshaubergier*, se dépouiller du haubert : « Des fors s'en « vont par aus *deshaubergier*. » (Garin, I, 243.)] (N. E.)

Deshaulmé, *part*. Qui n'a plus de heaume. « Ils regardent, et voyent le Tors emmy le pré à « pied, *deshaulmé*, et si courroucé qu'il avoit getté « son escu emmy la place. » (Perceforest, vol. I, fol. 136, V° col. 1.) (4)

Deshaulmer, *v*. Oter le heaume. (Oud. Cotgr.)

(1) Autrement dit, au testament de Jean de Meung, 267 : « Soions à li servir preuz et *desgordeli*, Et usons bien des graces que nous tenons de li. » (N. E.)

(2) Il signifie rançonner ; de même au v. 30808 : « Si ami, à lance sor fautre, Sor le conte de Juler traisent Et sa tiere moult li *degraisent*. » (N. E)

(3) Dans Flore et Blanceflor, v. 1383, on lit : « Le tref ont tost *deharneskié*. » (N. E.)

(4) Dans Froissart, XIV, 109, on lit : « Par la croisure qui fut prinse à meschief, le conte fut *desheaulmé*. » (N. E.)

« *Desheaulmer* son chef, » pour se découvrir la tête, dans Percef. vol. VI, fº 104, Vº, col. 2. On lit ibid. plus bas, *desnuer son chef.*

Desheberger, *v.* Déloger, changer de place. « Lothaire fist *desheberger* son ost. » (Chroniques S. Denis, t. I, fol. 173, Rº.) « Il n'est ne droit, ne cou- « tume de remuer, ne de *desheberger* les roys, ne « les empereurs de là où ils sont en leurs sepul- « tures. » (Ibid. fº 258, Rº.) (1)

Desherance, *s. f.* Terme de droit. « C'est le « défaut d'héritier, et l'hérédité, et succession de « celuy qui est décédé ab intestat, et n'a delaissé « aucun hoir de luy, ou de son lignage habile à luy « succeder, tellement que ses biens sont vaquans « et appartiennent au fisque du roy, ou du seigneur « haut justicier, ou du fief par reversion... ce droit « s'appelle *descheance*, » dans l'Anc. Coutume de Normandie, citée par Laurière, Gloss. du Droit fr. (Voyez Dict. de Cotgrave, Monet, Nicot ; Du Cange, Glossaire latin, au mot *Dishæreditare* ; Contes d'Eutrapel, p. 468.) On trouve « cas de deshé- « rence, » dans la Thaumassière. Cout. de Berri, p. 165. « Droit de desherence. » Ibid. p. 43, et dans Du Cange, Gl. lat. au mot *Ultimus hæres.*

Desherdre, *v.* Détacher. (Voyez AHERDRE.) Le contraire « d'aerdre. » L'un et l'autre mot s'est dit spécialement de la glu. « La glû ne se peut *desher-* « *dre*, etc. » (Modus et Racio, MS. fol. 184.)

VARIANTES :

DESHERDRE. Modus et Racio, MS. fol. 190, Vº.
DESADHERDRE. Ibid. fº 184, Vº.
DESAHERDRE. Ibid. fº 190, Vº.
DESHARDER. Ibid. fº 94, Vº.

Desheritance, *s. f.* Perte d'héritage, de possession. (Voyez Laurière, Glossaire du Droit fr. au mot adheritance.) « Que si quelqun veut vendre, « ou eschanger son heritage, ou rente heritiere « reputée immeuble, sera tenu en faire *desheri-* « *tance*, ou adheritance en presence du mayeur, « ou sousmayeur, et quatre eschevins, autrement « seront les dites ventes, et eschanges de nulle « valeur. » (Cout. de Valenciennes, au Coutumier général, t. II, p. 962.) « La souffrance est *desheri-* « *tance*. » Celui qui néglige de jouir est dépossédé. (Bouteiller, cité par Laur. Gl. du Droit fr.) « Accous- « tumance est *desheritance*. » L'usage ou la jouissance constante d'une chose usurpée en dépouille le véritable propriétaire. (Bout. Som. rur. p. 500.)

VARIANTES (2) :

DESHERITANCE. Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.
DÉSERITANCE. Hist. de Fr. à la s. de Fauv. fº 81, Vº, col. 3.
DESERITOISON. R. de Rou, MS. fº 232.
DESHERISON. Froiss. liv. II, p. 311.
DESHERITESON. Britton, Loix d'Angl. fol. 30, Vº.
DISHERISON. Ibid. fº 16, Vº.

Desherité, *part.* Désert, inhabité. Dans le passage suivant, ce mot signifie « inhabité, désert ». On verra ci-dessous, le verbe *desheriter*, pris dans le sens « d'abandonner. »

Mes nés estoit en soignaraige
Et nequedent en heritaige
Ly avoit ses parens donné
IIIJ bons chastiaulx *désherité.*
Rom. de Brut, MS. fol. 2, Vº col. 1.

Desheritement, *s. m.* Dépossession, dépouillement. « Un decret adjugé est équipollé à *desheri-* « *tement*(3). » (Cout. de l'Ille, au Coutumier général, tome I, p. 775.)

Desheriter, *v.* Déposséder [A]. Abandonner [B]. On trouve *dehæritare et deshæreditare*, pour *desheriter* dans le sens où nous le disons, dans le Gloss. latin de Du Cange (4).

[A] Le mot *désheriter*, sous ses diverses orthographes, a signifié autrefois communément « déposséder, » dépouiller. (Glossaire sur les Coutumes de Beauv.) « Y avoit ung roy chrestien que Sarasins « avoient *désherité*, et tollu la greigneur partie de « sa terre. » (Chron. S. Denis, t. II, fol. 66.)

Ainsi rarons nostre vie premiere,
Et revendront les gens *desheritez*
A leurs labours, faire de lie chere
Dances, chancons, festes et menestrelz. *(E. Desch. f. 237.)*

[B] On employoit aussi ce mot pour « abandonner ; » c'est en ce sens qu'on lit :

Après vint Florent de Hollande....
Par fiance au Roy s'alie,
Contre Edouart qu'il *deshérite*. *(G. Guiart, fol. 222.)*

..... Qui amours *desirete*
Ne l'en doit-on blamer. *(Poës. du Vat. nº 1490, f. 13, Vº)*

De là, on disoit :

1º « Sans *desireter*, » sans quitter, sans lâcher prise, pour toujours :

Madame ai de moi saisie ;
Sans *desireter*,
Amours l'en a baillie
Ne m'en kier sevrer. *(Poës. du Vat. nº 1490, f. 92, Rº, col 1.)*

Voyez aussi Poës. MS. avant 1300, t. III, p. 1191.

2º « *Se deshériter*, » pour abandonner un héritage. « Une personne ayant vendu sa maison, et « héritage verbalement seulement, n'est tenu soy « *en desheriter*, si bon ne luy semble ; ains est « quitte, en rendant les deniers à Dieu, carité, et « ce qu'elle auroit reçeu des deniers principaux du « marché, sans estre tenue à aucuns interests ; « mais l'acheteur en est tenu prendre l'adheritement, s'il plaist au vendeur, en dedans quarante « jours, à compter du jour de la vente en avant, « pourveu que, en dedans ce temps, le vendeur s'en « soit *desherité*. » (Cout. de Lille, au Cout. général, t. I, p. 768.)

3º « *Desheriter* son fief, » pour « s'en dessaisir, »

(1) Ce sens est dans Roland, v. 701. (N. E.)
(2) Froissart donne *deshiretance* (II, 350). (N. E.)
(3) On lit dans Henri de Valenciennes (§ 603) : « Il ensi cachent mon *desiretement* » ; et dans Joinville (§ 665) : « Il me respondi que à nul fuer il ne feroit le mariage jusques à tant que la paix feust faite, pour ce que l'on ne deist que il mariast ses enfans ou *desheritement* de ses barons. » (N. E.)
(4) On trouve aussi *deshoirer* (Hist. de Bretagne, preuves, I, col. 1356, an. 1331) : « Laquelle dame ne pouvoit par sa disposition *deshoirer* son principal heir dudit maneir par la coutume. » (N. E.)

V.

s'en dépouiller. (Cout. de Hainaut, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 125, col. et 2.)

VARIANTES :

DESHERITER. Joinv. p. 56; J. Marot, p. 47.
DESERITER. Villehard. p. 27.
DESIRETER. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 1016.

Desherné, *adj.* Ereinté, écrasé. Le contraire de « herner, » qu'on verra ci-après, et qui se dit encore en quelques provinces, pour « éreinter. » De là, au figuré :

Pluseurs y vont qui en sont endebtez,
Qui de payer font souvent grant debat,
Et en la fin en sont *deshernez. (E. Desch. f. 217.)*

Desheurer (se), *v.* Se déranger. Proprement changer les heures de ses repas. On lit, au sujet d'une sédition du peuple de Paris : « J'ajoutai tout « ce que je crus pouvoir adoucir cette commune, « et je n'y eus pas beaucoup de peine, parce que « l'heure du souper s'aprochoit. Cette circonstance « vous paroitra ridicule ; mais elle est fondée, et « j'ay observé qu'à Paris dans les émotions popu- « laires, les plus échauffez ne veulent pas ce qu'ils « apellent *se desheurer.* » (Mém. du Card. de Retz, t. II, p. 131.)

Deshitées, *adj. au fém. plur.* Nous citerons le seul passage où ce mot se trouve : « Places royans, « et vacans, frousties, gastées et *deshitées* assises « en la ville de la Rochelle. » (Reg. du Trésor des Chartes, 90, Pièce 459, an. 1357.)

Deshommé, *adj.* Qui a cessé d'être homme, qui n'en a plus le caractère. « Ceux (di-je) qui pen- « sent que, par la susception d'un bonnet, surplis, « et habit que portent les Ecclésiastiques, ils soyent « comme *deshommez*, et doivent estre privez de la « participation et jouyssance de tous biens tempo- « rels, et tous honneurs servant à maintenir et « entretenir leur estat, etc. » (S. Jul. Mesl. Hist. page 671.)

Deshonestement. [Intercalez *Deshoneste-ment*, viol : « Defloration de pucelles et de vier- « genes, *deshonestemens* de femmes mariées et « veves. » (Froiss. Kervyn, VI, 307, note.)] (N. E.)

Deshonnester, *v.* Quitter les choses honnêtes, tourner vers les choses déshonnêtes. « Il n'est « chose au monde qui pis se comporte, et qui face « les cueurs *deshonnester*, que fait le mesprisement « de leur seigneur. » (La Salade, fol. 5, R°, col. 1.)

Deshonneur, *s. m.* Déshonneur. Nous ne citons la première orthographe, qui subsiste dans ce même sens, que pour observer que Monstrelet l'a employée comme du genre féminin. (Vol. I, fol. 104, V°.)

VARIANTES :

DESHONNEUR. Orth. subsist.
DESHONOUR. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 110.
DESANOR. Blanch. MS. de S. G. fol. 175, V°, col. 1.
DESHENOR. Fabl. MSS. de S. G. fol. 62, R°, col. 3.
DEHONOREMENT. Oudin, Cotgrave, Dict.

Deshonnorablement, *adv.* Honteusement. « Tout homme qui prent guerre, et querelle par « envie est *deshonnorablement* diffamé en la fin. » (Le Jouvencel, fol. 39, V°.)

Deshonnorance, *s. f.* Déshonneur (1). « En « grant *deshonnorance* et vitupere. » (J. Le Fevre de Saint Remy, Hist. de Charles VI, p. 49.)

Cil qui, par fainte semblance,
Veut amie recouvrer
Fait sa grant *deshonerance.*
Vill. li Vinier, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 819.

VARIANTES :

DESHONNORANCE. J. Le F. de S. Rem. H. de Ch. VI, p. 49.
DESHONERANCE. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 819.
DESHONNORATION. Dict. d'Oudin et de Cotgr.
DESHONORATION. Ibid.
DESHOUNANCHE. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 151, V°.
DESOUNERANCHE. Ibid. fol. 32, R°.

Deshonnorer, *v.* Maltraiter.

Par les deffenses d'environ
S'entr'ocient et *deshoneurent. (G. Guiart, f. 322.)*

« *Deshonnorer* du corps, » punir de peine corporelle, battre, frapper. « Furent mandés tous « officiers et tresoriers parmy le royaume d'Angle- « terre qu'ils venissent pourveus de leurs comptes, « sur la peine d'estre *deshonnorés du corps*, et de « l'avoir perdre. » (Froiss. liv. III, p. 223.) « Quant « Durseau ouyt ce il fut moult courroucé, et voulut « sa femme *deshonnorer* du corps : ne te courrouce, « dist Zephir. » (Percef. Vol. IV, fol. 154, V°, col. 1.) S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 153, dit : « Cil ki fornifi- « cation fait deshonestet (*debonestat*) lui mismes.... « Cil ki orguillous est, *deshonoret* (*inhonorat*) Deu « en lui. »

« *Deshonreiz*, vous déshonorez. » (Id. ibid. p. 355, dans le latin *inhonoratis.*)

VARIANTES (2) :

DESHONNORER. Percef. vol. IV, fol. 154, V° col. 1.
DESHOUNERER. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 158, R°.
DESHONEURER. G. Guiart, MS. fol. 251, R°.

Deshonterie, *s. f.* Impudence, effronterie. « Il n'y a point de moynes en ce païs-là, et partant « point de frocs et par ainsi point d'instruments de « *deshonterie.* » (Moyen de parvenir, p. 135.)

Deshonteux, *adj.* Deshonnête, infâme. « Neron « son successeur 6e après Julius César, lequel n'est « digne d'estre nommé roy ne empereur : mais fut « abjection du peuple, obprobre entre les hommes, « de laide et *deshonteuse* vie, de plus *deshonteuse* « mort. » (Hist. de la Toison d'or, vol. II, f° 35, V°.) « Une fascheuse et cruelle fin pour l'autre, mais « pourtant point *deshonteuse* ; ains fort honno- « rable. » (Brantôme, sur les duels, p. 118.)

Deshosteler, *v.* Déloger.

....Gironne leur fu rendüe :
Ceus que il en *deshostelerent*
Sauves leur choses s'en alèrent. *(G. Guiart, fol. 215.)*

Deshouser, *v.* Dépuceler. (C. Marot, p. 334.) (3)

(1) *Deshonor* est dans Roland, v. 1828. Coucy (I) donne *deshenor.* (N. E.)
(2) Th. de Cantorbéry (44) donne *desonurer* : « Iluec vus volt il granment *desonurer.* » (N. E.)
(3) Au reg. JJ. 164, p. 7, an. 1409, c'est ôter ses houseaux : « L'exposant se feust devestu et *deshousé.* » Par suite, détrousser : « Qui ont le pays *desoucé* Et mis du tout en poureté. » (Hist. de Tréguier Pr., p. 267.) (N. E.)

Desieger, *v.* Déplacer [A]. Déloger [B]. Déposséder, chasser [C].

[A] Littéralement, *dessieger* signifie déplacer de son siége. « Une lance pesante qui vous *dessiege* « de votre selle. » (Le Jouvencel, ms. p. 357.)

[B] En généralisant l'acception, ce mot s'est employé pour « déloger, » et l'on trouve dans le Jouvencel imprimé, le mot « deslogier » substitué au mot *dessegier*, qui se lit dans ce même ouvrage, ms. page 165.

[C] De là, on a dit *dessieger* pour « déposséder, chasser. » « ....Son pere par son orgueil avoit esté « *desiegé* de son royaulme. » (Histoire de la Toison d'or, vol. II, fol. 175, V°.)

Gracieuses pastourelles,
Pour mes grefz maulx alleger,
Vueilliez l'amant *dessieger*
Qui me fait guerres mortelles,
Et si honne paix forger,
Qu'il ait fin de ses querelles
En ce malheux danger. *(Molinet, p. 131.)*

VARIANTES :
DESIEGER. Percef vol. II, fol. 31, V°, col. 1.
DESSIEGER. Molinet, p. 131.

Desieuries. [Intercalez *Desieuries*, demande en justice. dans P. de Fontaines, ch. 15, art. 58.] (N. E.)

Desiez, *s. m.* Indigent. (P. Labbe, p. 507.)

Desigance, Desigaus. [Intercalez *Desigance*, inégalité, *Desigaus*, inégal, dans la Chron. des ducs de Normandie.] (N. E.)

Designatif, *adj.* Qui désigne, qui indique. (Oudin.)

Designé. [Intercalez *Designé*, orné de figures, en parlant d'un déguisement : « Tous troiz estoient « en habiz *designez*, si comme jeunes gens ont « accoustumé de faire sur caresme prenant. » (JJ. 147, p. 290, an. 1395.)] (N. E.)

Designer, *v.* Former le dessein, projeter. « *Designoit* d'entrer en Italie. » (Duc de Rohan, t. I, p. 98.) « Il luy falloit encore quelques jours pour « preparer le magnifique équipage avec lequel il « *designoit* de se presenter devant le roy. » (Mém. de Sully, t. II, p. 177.)

Desil, *s. m. plur.* Petite cheville d'un tonneau. Les petites chevilles de bois dont on se sert pour boucher le trou que l'on fait au tonneau pour goûter le vin. On dit *douzils* en quelques endroits de la Bourgogne et de la Touraine, ou brochettes d'un tonneau. « Puis reserrant les *desils* de ses tonneaux, « il rapporte en haut ses pots. » (Des Accords, Escr. dijon. fol. 16, V°.) [Voy. DOUIZIL.]

Desime, *adj.* Dixième. « Il n'iroit que le *désime*. » (Cont. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 648.)

Desincameration, *s. f.* Démembrance de la chambre apostolique. (Dict. de Cotgrave qui rend mal ce mot par le mot général « revocation, annulation. » — Voyez DESINCAMERER ci-après.)

Desincamérer, *v.* Démembrer, désunir de la chambre apostolique. « *Desincamerera*, c'est-à-dire « revoquera, annulera l'incamération des Etats de « Castro, et de Ronciglione, et de toutes leurs « annexes, appartenances, et dependances. » (Traité de Pise, p. 93.) On trouve ce mot en ce même sens, dans l'Histoire de Louis XIV, par Pelisson, p. 137. C'est proprement un terme de droit de la cour romaine, toujours relatif à la chambre apostolique, d'où ce mot a été formé de l'italien *camera*, chambre.

Desiner, *v.* Désigner (1). « Caligula qui bailla un « nom à son cheval, et par ce nom le faisoit inviter « à soupper et là on luy bailloit de l'orge d'or, le « *desina* consul et le fit son collegue au pontificat. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 406. — Faifeu, p. 92.)

Desingal. [Intercalez *Desingal*, inégal, dans un poëme ms. la Mappemonde (Du Cange, II, 868, col. 2) : « Aussi c'on voit de la balanche, Quant li « brach ont ingal justanche, S'en l'un plus qu'en « l'autre metés, La balanche son droit taurrés : Car « li brach seront *desingal*, Li uns amont, l'autres « aval. »] (N. E.)

Desinglé, *part.* Nous nous contenterons de citer le passage où nous rencontrons ce mot : « Se « il demande a un par nom, ou à plusiors d'eaus « a vous ce fait, il doivent respondre, la court l'a « fait et nous avec ; car nous y avons estés, et se « vous voulez rien dire à l'encontre de la court, nous « l'oyerons ; ency conviendra, que il fausse la court « où il demorra *desinglé*, puisque tant en aura « fait. » (Assises de Jérus. p. 88.)

Desir, *s. m.* [On peut y rapporter les formes suivantes : 1° *Desier :* Li diaules est vostre peires, « et vos voloiz faire les *desiers* de vostre peire. » (Mém. de l'Ac. des Inscr., XVII, p. 276.) 2° *Desieuries*, demande en justice, dans P. de Fontaines (ch. XV, art. 58). 3° *Desirier* est l'infinitif pris substantivement (Froiss. V, 56) : « Ot li rois de « Boesme son *desirier* aconpli. »] (N. E.)

Ce mot, sous les orthographes employées par S[t] Bernard, répond au latin *affectus*, *desiderium* et *votum*.

Ce mot est en usage sous la première orthographe. On trouve *desirum* au même sens au Gloss. lat. de Du Cange.

Lonc despit m'ont mort,
Et grand *desierrer*. *(Th. de Nav. Poës. av. 1300, t. I, p. 269.)*

« L'amour, ou le grant *desierrier* que ele a que « si autres enfans emportassent le sien le pouroient « à che mener que ele diroit que li aucun de ses « enfans seroient bastars pour les autres aheriter. » (Beaumanoir, p. 98.)

PROVERBES.

Desir d'aymer passe tous aultres maulx. *(Coquill. p. 177.)*

Il commence a bien mourir,
Qui abandonne son *desir*. *(Cotgr. Dict.)*

Quant Fox a son *desir*,
Petit pense à morir. *(Marc. et Salom. de S. G. fol. 114.)*

(1) Dans Couci (V, 7539), il signifie se défigurer : « Ses corps *desinist* tous et font. » Mieux vaut lire *definist*. (N. E.)

VARIANTES :

DESIR. Du Cange. Gloss. latin, au mot *Desirum*.
DESIEE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 39 *et passim*.
DESIERRER. Thieb. de Nav. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 269.
DESIERRIER. Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.
DESIRIER. Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 136 et 153.
DESIRRIER. Fabl. MSS. du R. nº 7218, fol. 359.
DESIRRER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 18, Vº col. 3.
DESSIRIÉ. Vies des SS. MS. de Sorb. ch. XXVII, col. 20.
DESIRRANCE. Fabl. MSS. du R. nº.
DESIRÉE. Percef. vol. III, fol. 5, Vº col. 1.
DESIRRÉE. Gace Brullés, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 367.

Desiramment, *adv.* Avec empressement. « L'autre dame qui portoit l'enfant du soudan vint « avant, et le meist en tele maniere entre les bras « du Badrans qui le reçut *desiramment.* » (Percef. vol. I, fº 105, Vº, col. 1.)

VARIANTES :

DESIRAMMENT. Percef. vol. I, fol. 115, Vº col. 1.
DESIRAUMENT. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 845.
DESIRRAMENT. Ibid. t. I, p. 276.

Desiraule, *adj.* Désirable. (S. Bernard, Serm. fr. p. 107 et 233.) Il répond au latin *optabilis* et *desiderabilis*.

Desiré. [Intercalez *Desiré*, monnaie : « Une « paire de solers que le suppliant vendi à Cambray « quatre *desirez*. » (JJ. 171, p. 513, an. 1421.) Peut-être faut-il lire denier.] (N. E.)

Desirer, *v.* Désirer. Ce mot, sous les différentes orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *cupere*, *desiderare* et *suspirare*. Il est en usage sous la première orthographe ; mais on disoit *desirer à*, au lieu de *desirer de*. « Il *désiroit* mieulx à « mourir. » (Vig. de Ch. VII, t. I, p. 95.) « *Desirer* « à la ruine de leurs voisins. » (Mém. de Villeroy, t. III, p. 303.) (1)

CONJUGAISON :

Je deisse, pour je désirerois. « Je *deisse* que vous « demourissiez avecques moy. » (Vie de Bertrand du Guesclin, par Ménard, p. 390.)

Desiret, pour désire. (S. Bern. Serm. fr. p. 26.)
Desireivet, pour désiroit. (Ibid. p. 96.)
Desirevet, pour désiroit. (Ibid. p. 46.)
Desirrat, pour désirera. (Ibid. p. 224.)
Desirst, pour désire. (Ibid. p. 343.)
Desievet, pour désiroit. (Ibid. p. 242.)

Desireus, *adj.* Qui désire (2).

Ki aime sans tricherie,
Ne pense n'a III, n'a dous :
D'une seule est *desierrous*. *(Poës. du Vat. nº 1490, f. 44.)*

VARIANTES :

DESIREUS. Monet, Dict.
DESIROZ. Fauchet, Langue et Poës. fr. p. 135.
DESIERROUS. Poës. MSS. Vat. nº 1490, fol. 44, Vº.
DESIRONDE. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 903.
DESIRRIERE. Ibid. t. I, p. 167.
DESIDERATIF. R. Est. Gram. fr. p. 94.

Desirier, *v.* Discerner, distinguer.

Si en dirai, par mon avis.
C'en que bien m'en sera avis,
Non pas pour autrui mestrier ;
Mes pour ce que veil *desirier*
Cen qu'est de bon entendement,
De cen ou faut amendement. *(Geofr. de Paris, fol. 46.)*

Desirriers. [Intercalez *Desirriers*, prières, au reg. JJ. 75, p. 270, an. 1344 : « Nous Beatrix, dame « de Faluy et d'Ailly sur Somme et Jehans de « Pinkegny chevaliers sire de la dite ville d'Ailly et « de Hornoy en Vimeu, salut... Comme nous veons « nos submis offrir à nostre Seigneur leurs *desir-* « *riers* en esprit d'umilité et devotion. »] (N. E.)

Desister, *v.* Cesser. « Il *desista*, pour il se « *desista* » dans Rabelais, t. II, p. 209.

Desjanter, *v.* Dégarnir de jantes. (Dict. de Nicot, Monet, Oudin et Cotgrave.)

Desjeun. [Intercalez *Desjeun*, déjeuner, dans Froissart, IX, 110 : Tantost apriès le *desjeun* qui fu « moult brief. »] (N. E.)

Desjeunement. [Intercalez *Desjeunement*, déjeuner, au reg. JJ. 164, p. 356, an. 1410 : « Le « suppliant et aucuns des austres distrent pluseurs « excusations, en disant qu'ilz ne pourroient estre « au *desjeunement*. »] (N. E.)

Desjeuner, *v.* Nourrir, régaler.

Comment fortune boute aval
Ceuls a pié, et ceuls à cheval,
Et les *desjeune*. *(Poës. de Froiss. p. 112.)*

Par foi ch'est pesme viande
A *desjuner* son ami
Quant dame, petite ou grande
Li dist cou q'ele a oï,
Puis k'il en peut estre en daserie.
Poës. MSS. du Vat. nº 1490, fol. 146, Vº.

Au figuré, on disoit *se déjeuner* (3), pour se repaître l'esprit. Ainsi, on lit dans Montaigne : « J'ay veu « en ma jeunesse un galand homme, presenter « d'une main au peuple des vers excellens en beauté « et en débordement : et de l'autre en mesme ins- « tant, la plus querelleuse réformation théolo- « gienne, de quoy le monde *se soit dejeusné* il y a « longtemps. » (Essais de Montaigne, t. III, p. 370.) « Je ne m'étois jamais *desjeuné* de ce mot. » (Brant. Capitaines estrangers, t. II, p. 32.) « Il a esté *des-* « *jeuné* de cette nouvelle là, » pour on lui a dit cette nouvelle là dès le matin. (Oud. Cur. fr.)

VARIANTES :

DESJEUNER. Froiss. Poës. MSS. p. 112, col. 2.
DESJUNER. Poës. MSS. Vat. nº 1490, fol. 146, Vº.
DESJEUSNER. Ess. de Mont. t. III, p. 370.

Desjogler, *v.* Tromper, se moquer. « Si m'a *des-* « *joglé*. » (Richard de Furnival, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 973.)

On lit *desjouglé* dans une autre copie.

Je crain moult estre *desjoglée*,
Et par tel achoison muée. *(Fabl. de S. G. fol. 6, Vº, col. 1.)*

(1) On lit dans Renart, v. 15229 : « Vient as chapons, si les *desjoche*, L'un en menjue, Au cuer li toche. » (N. E.)
(2) Le mot est dans Roland : « A ferir le *desiret*. » (Vers 1643.) (N. E.)
(3) Il était aussi pronominal au propre : « Si fu conseillé que il *se desjuneroient* là sus les camps. » (Froiss., IX, 39.) De même au passif : « Quant on fut ung petit reposet et *desjunet* » (Frois., II, 160.) « Estes vous pas encore *desjeusné ?* » (Froissart, XVI, 184.) (N. E.)

Li Lecherres fu *desjouglez*,
Et par la sale fu huez. *(Fabl. de S. G. fol. 10, R°, col. 2.)*

Madame m'en a tout *desjuglé*.
Poës. MSS. du Vat. n° 1522, fol. 152, R°, col. 1.

VARIANTES :

DESJOGLER. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 973.
DESJOUGLER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 10, R° col. 2.
DESJUGLER. Poës. MSS. Vat. n° 1522, fol. 152, R° col. 1.
DESJONGLER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 266, V° col. 2.

Desjoie. Ce mot semble une faute pour *desire* ou *desierre*.

Je voy droit faindre et jugier tort,
Qui ay servi tres loyaument
Madame qui presentement
Me het et *desjoie* ma mort. *(E. Desch. fol. 278, col. 2.)*

Desjoincte, *s. f.* Séparation, division, rupture. « Qui estes-vous qui dictes que la bergerette qui « mon aulmosniere ouvrit, accordoit ma des- « joincte. » (Percef. vol. V, fol. 71, V°, col. 1.) Ph. Mouskes, parlant de l'entrevue de Henry, roi d'Angleterre, suivi de ses quatre fils bien parés, avec le jeune Philippe-Auguste, roi de France :

Et si ot son caperon trait
Qui moult estoit maufais et lès
Et s'ot les ceveus commeulés ;
Quant li Rois Henris l'aproisma,
Saciés que point ne li blasma,
Ains a dit à sa gent debout
Que Hullepiaus vainceroit tout
Et leur feroit une *desjointe ;*
Quar si fil estoit trop cointe,
Et Hullepés preus li sembla. *(Ph. Mouskes ms., p. 509.)*

VARIANTES :

DESJOINCTE. Percef. vol. V, fol. 71, V° col. 2.
DESJOINTE. Ph. Mouskes, MS. p. 509.

Desjoindre, *v.* Séparer, désunir [A]. Ecarter [B]. (Nicot et Monet.)

[A] Le sens propre est « séparer, désunir. »

Li chevaliers, sans trosterner
Se fet maintenant espouser
Et par bon mariage ajoindre
Ne sont pas legier à *desjoindre*.
Fabl. MSS. du Roi, n° 7218, fol. 354, V°, col. 2.

[B] On a dit aussi *se desjoindre*, pour « s'écarter. »

A l'eure que il desserra
Va ceus la lance el poing requirre
Qui leur compaignies esloingnent
Et cil en l'eure se *desjoingnent*. *(G. Guiart, fol. 284, R°.)*

Desjoingnement, *s. m.* Séparation. (Cotgr.)

Desjointer. [Intercalez *Desjointer*, et voyez DESCERNER.] (N. E.)

Desjouchié, *part.* Déjuché. Mot en usage en parlant des poules.

. . . . . . Li poucin sont assamblé,
Coq, et gelines *desjouchié*.
Fabl. MSS. du Roi n° 7218, fol. 175, V°, col. 1 (1).

Desjouer, *v.* Cesser de jouer. « Se on *desjoue*, « vous jourrez. » (Ch. et Départ. d'Am. p. 167, col. 2.)

Desjuc, *s. m.* Le lever. *Dejuc* se dit encore dans la ménagerie en parlant du lever des volailles. (Gl. de Marot.) On a employé ce mot pour exprimer « le lever, » en général. Ainsi on a dit *au desjuc*, pour « au matin, au lever. »

Chantons Noel tant au soir qu'au *desjuc*. *(C. Marot, p. 231.)*
Tant au soir, la nuict, qu'au *desjuc*. *(Œuv. de Coller. p. 44.)*

Voyez DESJOUCHIÉ ci-dessus.

VARIANTES :

DESJUC. Clém. Marot, p. 231.
DESJUCQ. Rab. t. III, p. 60.
DESJUCHER. Vigil. de Ch. VII, p. 144.

Desjugié, *part.* Infirmé, cassé. « Jugement « *desjugié*. » (Anc. Cout. de Normandie, fol. 119.) On lit dans le latin, *judicium infirmatum*, et dans la traduction en vers, « infirmé, cassé. »

Desjugier, *v.* Juger [A]. Condamner [B]. Eluder le jugement [C]. Ce mot, dans les orthographes employées par S. Bernard (2), répond au latin *judicare* et *dijudicare*.

[A] Voyez sur le premier sens, les Dict. de Borel et de Corneille.

[B] On trouve *desjuger*, pour condamner, dans ce passage :

Mais l'autre jugement n'aront gaires mellor
Ke cil qui *desjugerent* à tort nostre Segnor.
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. XXVII, col. 24.

[C] Enfin *desjugier* a signifié « éluder un jugement, » aller contre un jugement rendu, ou récuser, rejeter.

Avez veu d'un lecheor
Qui vostre cort a *desjugiée*,
Et honie vostre maisniée. *(Floire et Blanc. fol. 196.)*

VARIANTES :

DESJUGIER. Borel, Corn.
DEJUGER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 31, 32 *et passim.*
DESJUGER. Vies des SS. MS. de Sorb. ch. XXVII, col. 24.
DEJUGIER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 188 *et passim.*

Desjun, *s. m.* Le déjeuner.

Nous venins à une espinette
Qui florie estoit toute blanche,
Haulte bien le lonc d'une lance ;
Dessous faisoit joli, et vert ;
Bien fu qui dist cils lieus ci sert
Droitement pour lui reposer :
Les *desjun* nous fault destourser.
A la parolle s'accordan,
Et le *desjun* la destoursan,
Pastés, jambons, vins, et viandes
Et venison bersée en Landes. *(Poës. Froiss. p. 140.)*

Bien vueil qu'om saiche que tu mentes,
Povre chetive boulengiere,
Il n'y a berger, ni bergiere
Qui ne t'est à son *desjunon*. *(E. Desch. fol. 377.)*

VARIANTES :

DESJUN. Froiss. Poës. MSS. p. 140, col. 2 (3).
DESJUNON. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 377, col. 2.

Desjuner, *s. m.* Ce mot subsiste (4); même au figuré on le trouve dans le passage d'un de nos anciens écrivains : « Vous pourrez trouver vingt mille « frans que vous pourrez départir à vos hommes « tout à vostre gré. Hé Dieu! ce dist Bertran, ce « n'est que un *desjuner*. » (Hist. de B. du Guescl. par Men. p. 57.)

(1) On lit dans S[t] Alexis : « Ains que t' vedisse, si 'n fui mult *desirruse* (XCII). » (N. E.)
(2) « Et ores *dejugent* les œvres orribles et mortels. » (S[t] Bern., 569.) (N. E.)
(3) Il est aussi aux Chron., édition Kervyn (IX, 110). *Desjunement* est dans Cuvelier (v. 18395). (N. E.)
(4) Froiss. écrit *se desjuner* comme *se disner ;* il dit même : « Quant on fut ung petit reposet et *desjunet.* » (II, 160.) (N. E.)

PROVERBE :

Lever matin n'est pas heur,
Mais *desjeuner* est le plus seur. *(Dict. de Cotgrave.)*

Deskevillage. [Intercalez *Deskevillage*, au Cart. de Corbie, an. 1262 : « Toute le droiture que « jou avoie au puch de Gentele, si comme del « *deskevillage*, et de chou que je ne devoie riens « metre al puch faire ne à retourner. »] (N. E.)

Deslacer, *v.* Déclarer, dissoudre, résoudre. Ce mot, dans S. Bernard, Serm. fr. MS. p. 125, répond au latin *solvere*. « *Deslacer* son pensé, » pour « déclarer sa pensée. » (G. Guiart, fol. 109.) (1)

Deslaicter, *v.* Sevrer un enfant. (Oudin et Cotgrave.)

Deslarré. [Intercalez *Deslarré*, débraillé, au reg. JJ. 162, p. 181 bis, an. 1408 : « Icellui Jehannin « fu feru de ce horion, et depuis Jehan Rousselin « lui dist : « Noule toy et te va chauffer, car tu es « tout *deslarré*. » Au XVIe siècle, on aurait dit *delabrez* (Mén., du Guesc. ch. 26) : « Un jour il en « trouva dix sur son chemin, qui lui parurent fort « *delabrez*.] (N. E.)

Deslavé, *part.* Lavé A. Crasseux B.

A Ce mot, au premier sens, se disoit au propre et au figuré, comme notre mot *lavé*. Au propre, nous lisons :

Ces iaux jà choisi le vilain,
Que moult estoit de lait plain,
Deslavez (2) fu. *(Fabl. du R. n° 7615, t. I, fol. 110.)*

Au figuré, on disoit :

Tant a Magdelaine valu,
Qu'elle fut garie et lavée,
Et de l'orde boe *deslavée*,
Dont elle avoit esté pourprise
Du pechié de char, et reprise. *(E. Desch. f. 536.)*

B *Deslavé* s'employoit aussi pour le contraire de lavé, « crasseux. »

Ors est sales, et *deslavez*,
Et de prou de chose emblavez. *(E. Desch. f. 554.)*

Et il n'est ne rez, ne tondus,
Et si est gros et malotrus ;

Ains est hideux, et *deslavez*
Mais se vos croire me volez,
Vos ferois ami plus delivré. *(Fabl. MS. de S. G. fol. 77.)*

Deslaver, *v.* Souiller, ternir ; ternir la réputation de quelqu'un, le dénigrer.

C'est faulx rapport, que n'ay ma onques amant,
Qui contre moy a si fort embrassé
Par croire tost, et mon cuer si trassé,
Que de son cry a tousjours me *deslave* :
Se pitié n'est, de mort suy apressé,
Car mes bons jours sont au sel, et a l'yave. *(Desch. f. 171.)*

« Quand Homere a voulu *delaver* (3) quelqu'un, il « l'a noirci de la defformité de Thersites. » (Contes de Cholières, f° 147.)

VARIANTES :

DESLAVER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 171, col. 3.
DELAVER. Contes de Chol. fol. 147, R°.

Deslaveures, *s. f. pl.* Lavures.

Et tout viez *deslaveures*
De mes barbes, de mes grenons,
Tu moilles en toutes sesons.
Fabl. MSS. du R. n° 7213, fol 184, R° col. 1.

Deslée, *adj.* Qui est sans loi. *Le desleé*, sobriquet. (Gloss. de l'Hist. de Bret.) (4)

Deslei. [Intercalez *Deslei*, déloyauté, *Desleier*, devenir déloyal, dans la Chron. des ducs de Normandie.] (N. E.)

Deslengier. [Intercalez *Deslengier*, injurier, au reg. JJ. 152, p. 290 : « Laquelle Jehanne eust « *deslengies* lesdittes trois jeunes filles, pour ce « qu'elles mengeoient du fruit de la ditte « Jehanne. »] (N. E.)

Desliage, *s. m.* Sorte de droit. C'est un droit qui se prélève sur les voitures ou sur différentes marchandises et denrées, et se paye au seigneur. Laurière, Glossaire du Droit fr. cite un passage très long du Coutumier de la vicomté de L'eaue, p. 23, dans lequel ce droit est expliqué. Voyez Du Cange, Gloss. lat., au mot DESLIAGE, où il cite le même coutumier (5).

Deslicelé, *part.* Dont la lisière a été coupée, « Draps coppez, et *deslicelez* (6). » (Trés des Chart. reg. 154, p. 312.)

Deslié, *part.* Détaché; affranchi. « Femme non « .... et *desliée* de mariage. » (Grand Coutumier de France, p. 48.) (7)

Deslier, *v.* Détacher A. Dépouiller B. Dévoiler C.

A On trouve *disligare*, dans le premier sens, au Glossaire latin de Du Cange ; en ce même sens que conserve notre mot *délier* (8), on disoit au figuré :

Aucuns de leur rens se *deslient*. *(G. Guiart, f. 354.)*

En appliquant cette acception aux personnes, on a dit : « *Se deslier* vers quelqu'un, » se détacher de quelqu'un, c'est-à-dire rompre un engagement qu'on a avec quelqu'un.

Beau mestre, dist Richart, moult sui desconseilliez
Loeis nostre Roi s'est vers moi *desliez*,
Ernouf li maltraitre s'est vers lui afetiez,
D'or et d'argent li a granz presenz envoiez. *(Rou, p. 81.)*

B En étendant l'acception propre du mot *deslier*, on s'en est servi pour signifier « dépouiller. »

(1) L'expression *deslacier des cops* est fréquente dans G. Guiart (v. 3608, 12589, 13669). (N. E.)
(2) « Li agnelin *deslavé* sont de la costume de laine *deslavée*. » (Ord., VIII, p. 378, an. 1400.) Comparez *Livre des Métiers*, an. 1277. (N. E.)
(3) Nous disons encore *laver* la tête à quelqu'un. (N. E.)
(4) La Chronique des ducs de Normandie donne *desleié*, et la Vie de St Louis (p. 381) : « Il disoit que li jugemenz de sa court estoit fauz et *desléel*. » (N. E.)
(5) « Il est une Coustume que l'on appelle *desliage*, que l'on doit prendre le plus prouchain Vendredi après ou devant la S. Audrieu à la volonté des Vicomtes, et ce qui adont vendra à col se aquitera par 4 den. et aux sergents 1. den.; à carete par 16 den. et aux sergens 1. den. pour chascune charette à un cheval. » (N. E.)
(6) On lit dans la Chron. des ducs de Norm., v. 1105 : « Mais qui le vair vos en *deslicé*. » (N. E.)
(7) On lit dans Roncisvals, p. 112. : « Ours et liparz voioit touz *desliez*. » (N. E.)
(8) Et par suite *délivrer*, d'après le Gloss. 7684 : « Exoccupare, deslivrer, *deslier*. » (N. E.)

Dame, vos le voirez demain,
Se mes ennemis trover puis,
Demain vorrai, qui qu'il ennuit,
Qui m'*ont deslié* par envie :
Ja nul n'en portera la vie. *(Fabl. de S. G. fol. 54.)*

Ils m'ont robé, et *deslié*
Et tote la nuit tenu lié.
Flore et Blanc. MS. de S. G. fol. 193, R° col. 3.

De là, *se deslier* pour ôter sa ceinture, se déshabiller *:*

Or se descoife, or se *deslie.*
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 107, V° col. 1.

C De cette acception, est née celle de « découvrir, dévoiler » :

Si com les estoires le dient,
Qui les anciens fais *deslient.*
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LIX, col. 6.

On trouve en ce même sens « *deslier* le voir, » dans G. Guiart, MS. fol. 301, pour « découvrir la vérité. »

On disoit aussi :

1° « *Deslier* un siege, » c'est-à-dire le lever. (Voyez Chroniq. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1212.) On lit dans le latin *obsidionem solvere.*

2° « *Deslier* brunette, » pour déboucher une bouteille. (Oudin, Cur. fr.)

VARIANTES :
DESLIER. Vies des SS. MS. de Sorb. ch. LX col. 19.
DESLIIER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 148.
DESLOIER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 243, R° col. 1.

Deslieuer. [Intercalez *Deslieuer*, au Liv. des Métiers (Ed. Depping, liv. Ier): « Li musnier de « grant pont ne pevent *deslieuer* nulluy, et se il le « fait et li *deslievez* s'en plaint au sergent, qui est « garde des musniers de grand pont de par le « chapitre N. D. de Paris, il est à .VI. den. d'a- « mende, avec le dommage que il rend au *des-* « *lievez.* »] (N. E.)

Desligement, *s. m.* L'action de délier. Au figuré, l'action de dégager. De là « *desligement* de « cens, » pour payement. Ce mot est rendu par *solutio censuum*, au Glossaire latin de Du Cange, au mot *Disligare.* « Bien entendu, que tant on fait « des redemptions, rachats, extinctions, et *deslige-* « *mens* des cens et rentes, que du payement des « cannons et courans, sera observée et tenue la « valeur des monnoyes, selon les Edicts de nos « prédécesseurs. » (Ord. et Stat. du pays de Liege, au Cout. Gén. t. II. p. 974.)

Deslignagier, *v.* Déroger. On lit, en ce sens :

Si ne doit croire de légier
De son bon fet *deslignagier.*
Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 85.

Deslignè, *adj.* Qui forligne.

Ils sont lignée *deslignée*,
Contrefaite, et mal alignée.
Geofr. de Paris, à la suite du R. de Fauv. fol. 53.

Desli-soing, *adj.* Qui chasse les soins. Epithète de Bacchus. (Nicot et Cotgrave.)

Desliteler. [Intercalez *Desliteler*, enlever la lisière au drap pour en interdire la vente: « Et « autres draps, qui par l'eswart de ladite ville « seront coppez ou *deslitez.* » (Ord. VIII, 338, an. 1399.)] (N. E.)

Deslocher, *v.* Déchirer, disloquer. (Oudin et Cotgrave.) « Or advint en ce point qu'il estoit issu « du tournoy ung jeune chevalier d'Escosse, gay, « amoureux et preux ; de son corps oultre mesure, « si *desloché*, si deschiré, si descongneu, que en « luy n'avoit congnoissance (1). » (Percef. vol. I, fol. 144.) « Ez ungs escarbouilloit la cervelle, ez « autres rompoit bras et jambes, ez aultres *deslo-* « *choit* les spondilles du col, ez aultres demolloit « les reins. » (Rab. t. I, p. 193.)

Deslogement, *s. m.* L'action de déloger. Départ, décampement. « Au temps de leur *desloge-* « *ment* de Lion. » (Mémoires de Du Bellay, liv. VI, fol. 177.) « Les ennemis estoient sur leur *desloge-* « *ment.* » (Ibid. liv. II, fol. 45.) On disoit au figuré : « *deslogement* de vie, » pour « la mort. » (Cotgr.) (2)

Desloger, *a.* Déloger, partir, décamper A. Désunir, séparer B.

A Au propre, on disoit *desloja* pour « délogea (3,) décampa. » (Villeh. p. 33.)

A cele heure se *deslojoient*
Flamans qui sus la montaigne ierent. *(Guiart, f. 338.)*

B Au figuré, *desloger* s'employoit pour « désunir, séparer. » Ainsi, en parlant du supplice du Bastard de Bourbon qui fut noyé en 1440 : « Si fut lors assez « commun, qu'on luy avoit ce faict, pour ce que « durant la guerre d'entre le roy et son fils le daul- « phin, y estoit à grand puissances avecques son « dict frere le dessus dict duc de Bourbon, et avoit « esté cause principallement de *desloger* iceluy « daulphin du roy son pere. » (Monstrelet, vol. II, folio 182.)

On disoit : « Au *deslogé*, » pour au départ. « Trois « jours entiers chemina le chevalier du dragon au « *deslogé* de l'Abbaye du Val Sombre, sans trouver « aventure. » (D. Florès de Gr. f° 130.)

VARIANTES :
DESLOGER. Monstr. vol II, fol. 182, V°.
DESLOIER. G. Guiart, MS. fol. 338, R°.

Deslogis, *s. m.* Délogement, décampement. Le duc de Bourgogne, abandonné par les communes de Flandres, est obligé de décamper : « Lequel duc estoit « tout trouble, triste et ennuyé au cueur que plus « ne pouvoit : car, comme dit est, il scavoit ses « ennemis en grand triomphe, à une journée près « de luy, et avoit grand desir de les aller combattre, « si veoit que par le moyen du *deslogis* dessus dit,

(1) Au XIVe siècle, on a *desloer* et *deslouer :* « Icellui suppliant feri ledit Jehan d'un baston sur une de ses mains, et lui *desloa* le pouce d'icelle main. » (JJ. 105, p. 240, an. 1373.) — « Laquele espaule ledit Robert Bunel, qui estoit homme de mauvaise vie et renommée, lui avoit deslouée d'un coup d'espée ou autrement. » La racine est *delocare*, composé comme démettre. (N. E.)
(2) De même dans Froissart, II, 178 : « Dou *deslogement* toutes mannières de gens en furent moult aise. » (N. E.)
(3) « Et fist on cryer que chacun s'apareillast pour *deslogier* l'endemain. » (Froissart, II, 156.) (N. E.)

« il ne pouvoit venir à son intention, etc. » (Monst. vol. I, fol. 131.)

Desloiaux, *adj.* Illégitime. « *Desloiaux* mariage, » mariage illégitime. (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

Desloier. [Intercalez *Desloier*, délier (Froiss. II, 176 : « Si *desloyerent* les povres prisons et les « laissierent aller. »] (N. E.)

Desloué, *adj.* Disloqué. « Mon marcher de tra« vers à marche *deslouee.* » (Cont. d'Eut. p. 551.) (1)

Deslouement, *s. m.* Dissuasion. « Contre le « *deslouement* de ses amis entreprit celle voye. » (Chr. de S. Denis, t. I, p. 314.) On lit dans Suger : *Contra amicorum dissuasionem.* « Mais nonobstant « leur *deslouement*, il jura et afferma qu'il yroit. » (Hist. de B. du Guescl. par Ménard, p. 283.)

Deslouer, *v.* Dissuader, désapprouver (2). (Nicot, Oudin. Cotgrave.) On trouve *dislaudare* rendu par *dissuadere*, dans le Gloss. lat. de Du Cange. « Assez « luy *desloua* le roy Claudas, mais onques ne voulut « laisser son emprise pour nul homme qui oncques « l'en destournast. » (Lancelot du Lac, t. III, f° 31.) « Lors luy commencèrent plusieurs à *desloer*, et à « prendre autre conseil.. » (Chron. de S. Denis, t. I, folio 254.)

Grans més ne vouloit recevoir,
Car grans mangiers les oeulx esbloe,
Et fait la forcelle doloir ;
Trop bien le sceut appercevoir
L'aigle, qui telz mangers *desloe. (E. Desch. fol. 317.)*

On trouve aussi *deslouer*, dans la Chronique fr. MS. de Nangis, sous l'an 1249, et on lit dans le latin *disturbare... Desloer*, dans la Chroniq. de S. Denis, t. II, fol. 42, correspond au mot *Dissuadere*, de Rigord.

Enfin *desalower* pour « désapprouver, » dans le passage suivant : « Nous volons que les jugementz, « se facent encontre les pleyntifz pour la graunde « presumpcion de la malice : ou il purroit dire que « l'escript ne luy doit grever, pur ceo que l'escript « fuit fait en temps que le defendaunt fuit en pri« son, quel respons volons qu'il soit allowé, ou « *desalowé* solonc ceo que poier, ou force luy soit « fait en la prison, si come desus est dit en le « chapitre des prisons. » (Britt. Loix d'Angl. f° 66.)

CONJUGAISON :

Desloon, pour desapprouvons. (G. Guiart, f° 128.)
Deslot, pour desapprouve.

Il n'est nulz qui ce me *deslot. (Poës. Vat. n° 1522, f. 170.)*

VARIANTES :

DESLOUER. Monstr. vol. I, fol. 5, V°.
DESLOER. Vies des SS. MS. de Sorb ch. LX, col. 2.
DESALOWER. Britt. Loix d'Angl. fol. 66, R°.

Desloyal, *adj.* Déloyal. (Ordonn. des R. de Fr. t. I, p. 142.)

Un juif mescreu, trop parez *desloyez*,
Tu as parlé de Dieu con home renoiez,
Tu ne croiz pas en Dieu, t'ai bien aperceu.
Dispute du Juif et du Chrét. MS. de S. G. fol. 108.

VARIANTES (3) :

DESLOYAL. Giles Durand. à la suite de Bonnef. p. 214.
DESLOIAL. Ord. t. I, p. 142.
DESLOYEZ. Disp. du Juif et du Chret. MS. de S. G. fol. 108.

Desloyalment, *adv.* Déloyalement. (Cotgr.)

VARIANTES (4) :

DESLOYALMENT. Cotgrave.
DISLOIAUMENT. Villehard. p. 56 (5).

Desloyaulté, *s. f.* Action contre la fidélité et les lois :

. . . . Domtez leurs cruaultez,
Car Dieu voyant leurs grans *desloyaultez*
Veult, et permect qu'en bref on les confonde. *(Marot, p. 59.)*

Cil estoit plein de crualté,
Si fist par sa *déleauté.*
Ovide, MS. cité dans le Dict. de Borel, au mot *Déléalté.*

VARIANTES :

DESLOYAULTÉ. J. Marot, p. 59.
DELEAUTÉ. Loix norm. art. 45, dans le latin *rebellio.*
DESLOIALTÉ. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 669.
DESLOIAUTÉ. Ibid. t. I, p. 229.
DESLOYAUTÉ. Cotgrave, Dict.
DELEALTÉ. Borel, Dict.

Desloyauter (se), *v.* Manquer à sa foi (6). « Feit « trencher les testes à aucuns de ceux qui avoient « esté prins prisonniers, pour ce qu'ils s'estoient « *desloyautez* envers elle. » (Monstr. vol. I, f° 259.)

Desloz, *s. m.* Dissuasion, blâme, du verbe *Deslouer* ci-dessus.

Conforter les desconfortez
N'est pas cruauté, ains est loz ;
Mais vous qui si dur cueur portez
En si beau corps, se dire l'oz,
Gaignez le blasme, et le *desloz*
De cruaulté qui mal y siet :
Se pitié, qui départ les los
En vostre cueur ne s'assiet. *(A. Chart. p. 520.)*

Desluminer (se), *v.* Perdre sa lumière, s'obscurcir. « Li tans se *deslumine.* » (Crestiiens de Troies, Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1263.)

Desmable. [Intercalez *Desmable*, sujet à la dîme : « Autres choses *desmables* et appartenans à « dixme. » (Reg. des fiefs du Comté de Poitou, an. 1416, Du Cange, II, 761, col. 1.)] (N. E.)

Desmacer, *v.* Renvoyer. Ce n'est peut-être qu'une allusion au nom Macée. C'est proprement le mot *demasser*, pris au figuré, pour le contraire de « ramasser, recueillir. » Ramasser en la maison

(1) Voyez les notes sous *Deslocher.* (N. E.)
(2) On lit aussi dans Couci, v. 39 : « Mais cil ne les voellent loer Qui tous biens seullent *desloer.* » (N. E.)
(3) « [L'amour] c'est loiautés la *desloiaus*, C'est la desloiauté loiaus. » (Rose, v. 4309.) (N. E.)
(4) On lit dans Couci, p. 120 : « Si pluiseur ont d'amour chanté Par effort et *desloiaument.* » (N. E.)
(5) « Bien savez con il a *desloiaument* ovré vers son seignor et vers son frere. » (Ed. de Wailly, § 146.) (N. E.)
(6) « Icellui Dorne receut ledit Baudet sur sa foy à revenir en sa prison à certain jour,... toutevoies en fu il du tout deffaillant, en soy *desloyautant* et en venant contre droit d'armes. » (JJ. 97, p. 643, an. 1366.) — « Icelle Jehanne de Bode, femme de Pierre de Courtenay, meue de mauvaise voulonté, en soi *desloyautant* envers son mary. » (JJ. 107, p. 327, an. 1375.) — « Laquelle femme s'est *desloyautée* et forfaite en mariage. » (JJ. 148, p. 197, an. 1395.) — « Et dist au roy son frere que il se *desloyautoit* grandement envers ce roy d'Engleterre. » (Froiss., VI, 160.) (N. E.)

seroit admettre, introduire ; *desmacer* de la maison est précisément le contraire.

. . . . La povre seur Macée,
De la maison elle fut bien *desmacée*,
Et oncques puis ne s'y ousa trouver. *(Faifeu, p. 33.)*

Desmailler, *v.* Rompre les mailles. Quelques dictionnaires expliquent ce mot par « ôter la cotte « de mailles, et défaire les mailles, les boucles « d'une cotte de mailles. » (Cotgrave et Oudin.) Cependant nous ne le trouvons employé que pour « rompre les mailles du haubert. »

La veist on gent décoler,
Fraindre espées, tronçons voler,
Hiaumes froiser, et fendre escus
Des venkeors et des vencus,
Obers derompre et *desmailler*,
Cevaus ocire, et detailler. *(Ph. Mouskes, p. 144.)*

Voyez ibid. p. 190 et 191.

Parmi l'escu li met l'espié,
Si li *a* l'auberc *desmallié*. *(Parton. de Blois, fol. 135.)*

VARIANTES (1):
DESMAILLER. G. Guiart, MS. fol. 334.
DESMAILLIER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 223.

Desmailloter. [Intercalez *Desmailloter* (Enfance, Ogier, Arsenal, B. I. fr. 190, fol. 3) : « La le « print Gloriande qui fu suer Ansenis Et le *des-* « *maillota* et lui baisa le vis. »] (N. E.)

Desmaintenant pour lors, *adv.* Dès à présent. (Ordonnances, t. III, p. 127.) On dit encore *desmaintenant* en ce sens.

Desmaisonner, *v.* Chasser de la maison. En faire déguerpir. (Cotgrave et Oudin.)

Si j'estois d'icy à mil ans,
Pas ne sçaurois la blazonner ;
Car de gens plus qu'en cent mil ans,
Elle a détruit pour raisonner,
Vendre terres, *desmaisonner*,
Par son art, et subtilité,
Et babil plain d'abilité. *(Chasse et Dép. d'Am. p. 96.)*

Desmaler, *v.* Donner. Proprement « tirer de sa malle. » De là on disoit, au propre : « *Desmaler* de « l'argent, » pour « donner de l'argent. » (Guiart, f° 38.) Au figuré « *desmaler* (2) des colées, » pour « donner des coups. » (Ibid. fol. 290.)

VARIANTES :
DESMALER. G. Guiart, MS. fol. 290, R°.
DESMASLER. Ibid. fol. 38, V°.

Desmanché, *part.* Mutilé, brisé. De là on a dit : « *Desmanché* du bras, » pour exprimer qui a un bras de moins. « Lors trait l'espée et fiert l'autre « sur le dextre bras, et luy fait voller emmy la place ; « quant celluy se sentit *desmanché* du bras, il se « cuyda mettre à la fuyte. » (Percef. vol. I, fol. 67.) On disoit aussi :

Li boucliers sont *desmanchiés*,
Les targes fraintes, et fendues. *(Guiart, f. 319.)*

VARIANTES :
DESMANCHÉ. Percef. vol. I, fol. 67, R° col. 2.
DESMANCHIÉ. G. Guiart, MS. fol. 319, V°.

Demanchement, *s. m.* L'action de démancher. (Cotgrave.)

Desmandibuler, *v.* Démantibuler. (Cotgrave et Oudin.)

Desmané, *part.* Egaré.

Je voi par tout le monde le venin espendu ;
Nos avons le triacle *desmané* (3) et perdu ;
Encontre dix preudomes qui d'onor sont vestu
En i vont vingt ou trente, qui en sont trestuit nu.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 337, R° col. 1.

Desmanerer, *v.* Laisser échapper de la main, perdre.

Cil ne doit pas avoir doulour si grant
Qui de sa dame a reçut paiement,
Quant il l'a *desmanerée* (4),
Que cil qui a avoir paiement bée.
Poës. MSS. Vatican, n° 1522, fol. 154, R° col. 2.

Voyez DEMANUÉ ci-dessus.

Desmarche, *s. f.* Marche, mouvement qu'on fait pour marcher, soit en avant, soit en arrière. Ce mot est employé pour un « mouvement en avant, » dans les passages suivans : « Assist premiers mes- « sire Clignet sur son compagnon lequel fist une « *demarche* pour clorre sa visiere. » (J. Le Fevre de S. Remy, Histoire de Charles VI, p. 76.) « Cinq cent « soixante Alemans lesquels tous ensemble et en « *desmarche* ordonnée saillirent sur les Francois. » (J. d'Authon, Ann. de Louis XII, p. 76.)

Firent sur eux une *desmarche*.
Vig. de Charles VII, p. 186, t. I.

Voy. D. Flor. de Gr. fol. 112, R°.

On employoit aussi le mot *desmarche* pour désigner le mouvement en arrière. « Lequel voyant « venir le coup, se sauva par une *desmarche*. » (Triomphe des IX Preux, p. 140.) « Quant Dioxippe « l'eut évitée par une petite *desmarche*, il lui cou- « rut sus. » (Ibid. fol 108.)

« *Desmarche* de cordier. » Expression proverbiale pour signifier l'action d'aller à reculons. (Dict. de Cotgrave et Oudin.)

VARIANTES :
DESMARCHE. J. Marot, p. 86.
DEMARCHE. J. Lefev. de St Rem. Hist. de Ch. VI, p. 76.

Desmarcher, *v.* Marcher [A]. Faire reculer [B]. Parcourir [C] (5).

[A] Dans le premier sens, ce mot désignoit faire un mouvement pour aller en avant ou en arrière. (Oudin et Cotgrave.)

Mille squadrons *demarchans* de bravade,
Pour me charger s'avancent fierement. *(Tahur. p. 222.)*

« Vint le coup tomber sur le croupe du destrier « où il entra, si avint que le cueur luy faillit pres- « que, sans que de la en avant il peust quasi plus

(1) On lit déjà dans Roland (v. 1270) : « L'escu li freint, et l'haubert li *demaile*. » (N. E.)
(2) Lire peut-être *deslacier*. (N. E.)
(3) On lit dans Flore et Jeanne, p. 28 : « Molt fu la bielle dame dolante, cant elle ot ensi *desmanevé* son segnor. » (N. E.)
(4) Lisez peut-être *desmanevée*, comme à la note précédente. (N. E.)
(5) Et aussi décamper : « Ils ne s'en sauverent pas trois, se ce ne furent varlets qui se *desmarchierent* et passerent la riviere de Lesse à no. » (Froissart, XI, 63.) (N. E.)

« *desmarcher*, pour coup d'esperons que luy donnast, et tant qu'à la fin il tomba le nez en terre. » (D. Florès de Grèce, fol. 147.) « Ce neantmoins le « chevalier des Cignes n'en fit semblant, ains se « releva, et en se relevant pensoit bien luy donner « sur l'autre jambe qu'il *desmarchoit* trop avant, « mais le geant s'en aperçut, et para l'escu, dedans « lequel l'espée entra peu ou point. » (Ibid. f° 108.) « Quant il nous veit debout, il commenca à *desmarcher*, et alla ung petit loing de nous, et nous, ce « voyant, hastivement nous allasmes saisir noz « escuz qui estoient fort eslongnez de nous. » (Perc. vol. VI, fol. 106.) « Avez, sans *desmarcher*, tenue la « bataille. » L'éditeur dit : sans reculer. (P. Jean de Saintré, p. 605.)

B On employoit aussi ce mot sous ses diverses orthographes, pour repousser, faire reculer (1). « A la « cinquième venue, le seigneur de Ternant qui marchoit, et feroit à coups d'aquet surprit le dit Galiot, « et luy donna si grande atteinte au haut de la « piece qu'il *démarcha* Galiot. » (Mémoires d'Oliv. de la Marche, livre I, p. 248.) « Le seigneur de Saintré avoit jà son compaignon fort arriere *desmarché*. » (P. J. de Saintré, p. 602.)

C Enfin on disoit *démarcher* pour parcourir. « Si « commencerent les Tartares forment à *demarcher* « son pays, et à piller, et gaster. » (Histoire de Jean Boucic. in-4°, Paris, 1620, p. 141.) « Nous n'entrasmes en grant chemin, mais alasmes par sentiers « non hantez, et peu batus, ne *demarchez* de « gens. » (Le Jouvencel, fol. 6.)

Expressions remarquables :

1° « Faire *desmarchier* son avoir, » mettre en avant son bien, ses facultés, les offrir.

Se doit on l'amy tenir chier
Qui son avoir fait *desmarchier*,
Et qui l'apporte de son coffre
A son ami, aincois qu'il l'offre.
Quant il voit que mestier li est. *(E. Desch. fol. 487.)*

2° « *Desmarcher* ses dicts, » se rétracter. (Contr. de Songecreux, fol. 58.)

VARIANTES :

DESMARCHER. Molinet, p. 137.
DEMARCHER. Vigil. de Ch. VII, t. I, p. 54.
DESMARCHIER. J. Lefev. de S[t] Rem. Hist. de Ch. VI, p. 77

Desmarier. [Intercalez *Desmarier*, dans Froiss. (IX, 493) : « Et *desmaria* sa fille dou fil dou « conte de Cambruge. » Au moyen, il signifie divorcer : [le duc d'Irlande] s'en [de la demoiselle de Coucy] estoit *desmarié* pour prendre une autre « femme, laquelle estoit de Boesme et des damoiselles de la royne d'Angleterre. » (Froissart, XIV, 33.)] (N. E.)

Desmarroner, *v.* Aplanir, suivant Borel qui dérive de « marron, coupeau de montagne. »

Desmaschoirer, *v.* Rire à gorge déployée. (Oudin.)

Desmauler, *v.* Enlever.

Bien trois quartiers, ou quatre du ventre li *desmaule*
Que toute la coraille à terre li avaule.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 344. R° col. 1.

Desme, *s. f.* La dîme. (Anciennes Coutumes de Bretagne, fol. 169.)

Desmelancolier, *v.* Oter la mélancolie. (Oud. et Cotgrave.)

Desmelées, *s. f. plur.* Démêlés, contestations. (Ordonnances des Rois de France, p. 294.) L'éditeur explique ce mot par batteries.

Desmeller, *v.* Eclaircir, exposer A. Ecarter B. Retrousser C.

A Pour « éclaircir, exposer » :

....L'escrit ci dessus *desmelle. (Guiart, f. 273.)*

B Pour « écarter, » dissiper :

Contre les Angloys s'esleverent,
Eulx efforçans de rebeller,
Mais les Angloys moult en tuerent,
Et les firent tost *desmeller. (Vig. de Ch. VII, t. I, p. 139.)*

De là *se desmeller*, pour se sauver. (G. Guiart, MS. fol. 281.)

C Pour « retrousser » :

Jusques par dessus les ceintures,
Pour passer, se sont *desmellez. (Guiart, f. 298.)*

Desmembrance, *s, f.* Terme de pratique (2). *Membrance et desmembrance*, témoignage pour et témoignage contre ; dit et contredit : « Et s'ilz sont « contraires à leur membrance, ou à leur *desmenbrance*, celui qui trouvera le plus de tesmoins de « son aveu l'en y croira, et non pas au moins. » (Anciennes Coutumes de Bretagne, f° 87. — Voyez AMEMBRER.)

Desmembrer, *v.* Démembrer, séparer A. Contredire, infirmer B.

A On trouve *demembrare* et *dismembrare*, au même sens, dans le Glossaire latin de Du Cange. On disoit en ce même sens « *desmembrer* son fief, » aliéner une partie de son fief. (Laurière, Glossaire du Dr. fr.) *Desmembrer* est employé pour couper un membre, dans Carpentier (Hist. de Cambray, t. II, p. 27, titre de 1230.)

B On a dit aussi *desmembrer* dans le même sens que *desmembrance*, pour « contredire, infirmer. » (Voyez le mot AMEMBRER.)

Desmembreure, *s. f.* Démembrement, l'action de démembrer. (Cout. gén. t. I, p. 877.)

VARIANTES :

DESMEMBREURE. Oudin, Dict.
DESMEMBRATION. Cout. Gén. t. II, p. 944.

Desmentement. [Intercalez *Desmentement*, démenti, au reg. JJ. 115, p. 96, an. 1379 : « Icellui « Valois desmenti ledit Robinet, pour lequel *desmentement*. » De même au reg. JJ. 89, p. 171, an. 1357 : « Après plusieurs *desmantemenz* d'une « partie et d'autre. »] (N. E.)

(1) Il a le sens de reculer, au reg. JJ. 107, p. 126, an. 1375 : « Icellui Nicaise s'avança vers l'exposant pour le ferir du coustel : mais ledit exposant *desmarcha*. » De même au reg. JJ. 156, p. 113, an. 1401 : « De fait l'eust tué ou navré villainement, s'il ne se feust *desmarchiez* et trait arriere. » (N. E.)

(2) La racine est *membrum* et non *memoria* : « Usaige à bois sec, à branches ou rainseaulx vers, sans *desmembrance* d'arbres. » (JJ. 131, p. 221, an. 1387.) (N. E.)

Desmenter. [Intercalez *Desmenter,* au sens du latin *dementare* (Roland, v. 2516): « Ne poet « muer n'en plurt et ne s'*desment.* » C'est ce qu'on pourrait lire dans Froiss., éd. Kervyn, II, 406: « Debas s'esmut entre che Simon et ce Begot, par « leur jeu de dés, et tant qu'il se *desmenterent* et « se leverent tout doy en piés et sachierent leurs « espées. »] (N. E.)

Desmenteur, *s. m.* Qui donne un démenti. « S'il l'appeloit de tiex fais (larron ou meutrier, etc.) « il le pourroit desmentir lors, et ne paieroit li « *desmenteur* riens en amende, mais la paieroit cilz, « qui diroit tel lait. » (Pithou, Coutum. de Troyes, page 457.)

Desmentir, *v.* Donner un démenti [A]. Mentir [B]. Détruire [C] (1).

[A] Nous disons encore démentir dans le premier sens :

Tuit li biens que fine amours elise
Sunt en celui en cui ai m'amour mise;
Ne partirai, se mors ne m'en *desment.*
Oudart de Launis, Poes. MSS. av. 1300, t. I, p. 167.

« *Desmentir* quelqu'un par la gueule, c'est-à-dire donner un démenti. (E. Desch. f° 372.) « Il y a trois « sortes de gens qu'on ne peut *desmentir*, les « grands seigneurs, ceux qui ont fait de longs « voyages, et les vieillards. » (Contes d'Eutrapel, page 470.)

[B] On disoit aussi *desmentir* pour *mentir :*

Si je dy voir, si *desment. (Modus et Racio, f. 215.)*

C'est-à-dire si je dis vrai, si je mens.

[C] On employoit fort souvent le mot *desmentir* dans le sens de « détruire, » dont l'acception générique recevoit diverses modifications, selon les choses auxquelles on l'appliquoit. Ainsi on trouve fréquemment dans Guil. Guiart, *desmentir* des haubers, des heaulmes, pour les fausser. (Guil. Guiart, f° 96.) Faire *desmentir* une tour, l'ébranler (2). (Ibid. fol. 225.) Faire *desmentir cuers*, pour faire perdre cœur. (Ibid. fol. 47.)

VARIANTES :

DESMENTIR. Contes d'Eutr. p. 470.
DESMANTIR. Du Cange, Gloss. latin, au mot *Dementiri.*

Desmentissement. [Intercalez *Desmentissement*, démenti, au reg. JJ. 178, p. 69, an. 1446: « Le suppliant pour aidier à venger... son oncle « de certaines villennies, attaines, *desmentissemens* « et autres injures. »] (N. E.)

Desmentoison. [Intercalez *Desmentoison*, démenti, au reg. JJ. 109, p. 213, an. 1376: « Icellui « de Piz fu moult indignez et respondi qu'elle « mentoit et son mary aussi ; ausquelles *desmentoisons* survint ledit Tassart,... qui dist audit de « Piz .. qu'il n'estoit mie taillez de desmentir sondit « frere ne sa femme. »] (N. E.)

Desmerie. [Intercalez *Desmerie*, droit de lever la dîme: « La disme ou *desmerie* des blez et « charnaige du lieu de Genoilhe et en toute la « paroisse dudit lieu, tant en blez lyez et desliez. » (Reg. du C. de Poitou, 1416, Du Cange, II, 461, col. 1.)] (N. E.)

Desmers, *s. m. plur.* Ceux qui payent les dîmes. (Du Cange, au mot *Decimarii.*)

Desmesurals, *adj.* Démesuré. (Voy. DESMESURE.) « In circumcisione Domini, sepias et rofolios et jus- « tas *desmesurals* de vino puro. » Dans une citation au Gloss. latin de Du Cange, au mot *Sepia;* le mot *justas* (3) signifie mesure de liquide.

Desmesurance, *s. f.* Excès, folie. « Nule *des-* « *mensurance*, dans S. Bernard, répond au latin *nihil immoderatum.*

Se vos estes vaillans, et de haute puissance,
Onques, par ce, n'aiez les povres en viltance,
Ne ja, por ce, ne faites fole *desmesurance.*
Doctr. MS. de S. G. fol. 101, R° col. 2.

VARIANTES :

DESMESURANCE.
DESMENSURANCE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 166.

Desmesure, *s. f.* Excès [A]. Dérangement [B].

[A] Au premier sens (4):

Moult est larges li eschançons
Qui lor livre à la grant mesure,
Que l'en apele *desmesure. (F. R. n° 7615, f° 188.)*

[B] Ce mot *desmesure*, pris pour « dérangement, » s'est employé en parlant d'une horloge :

Et pour ce qu'elle iroit sans ordenance,
Et trop astievement, et sans mesure,
S'elle n'avoit qui de sa *desmesure*
Le destournast, et le ramesurast. *(Froiss. p. 55.)*

VARIANTES :

DESMESURE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 118, R°.
DESMESEURE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 320, R° col. 1.

Desmesureiment, *adv.* Démesurément. Ce mot, dans S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 96, répond au latin *immoderatè.*

Desmésurément, *adv.* Démesurément, avec excès. (Cotgr. et Oudin.)

Desmesurer, *v.* Sortir de mesure. Au figuré, sortir de sa place.

Ne li corbeaux ne veut pas ressembler
Au coulom blanc, mieulx gardassent leur loy
Que les homs qu'on voit *desmesurer* (5) ;
A grant peine congnoist on qui est roy. *(Desch. 57.)*

Demesurcie, part. dans S. Bernard; le latin est *immoderatus.*

VARIANTES :

DESMESURER.
DEMESURER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 306.

(1) Froissart dit aussi comme nos architectes (V, 349): « Onques depuis on ne veït les murs ne le maçonnement *desmentir.* » (N. E.)
(2) C'est alors le sens de la note précédente. (N. E.)
(3) *Justas* signifie justes, et *desmesurals* signifie mesure. (N. E.)
(4) On lit dans Marie de France (I, 100) : « Kar bele esteit à *desmesure.* » De même dans Partonopex, v. 551 : « Od ço ert beaus à *desmesure.* » (N. E.)
(5) « Et vienent à la volte oscure Ou li frans hom se *desmesure.* » (Partonopex, v. 5339.) (N. E.)

Desmettre, *v*. Expulser (1).

Et vueilles de ton cuer *desmettre*
Le mariage temporel,
Et pense à l'esperituel,
En exuent de toy la cure,
De cette seculiere ordure. *(E. Desch. f. 546.)*

CONJUGAISON :

Desmeïts. Démets. (Villon, p. 22.)
Desmeis. Tu chassas. (F. du R. n° 7218, f° 138.)
Desmesist, au prétérit. Démit. (R. de Brut, f° 14.)

Desmeublé. [Intercalez *Desmeublé*, au reg. JJ. 180, p. 153, an. 1450 : « Le suppliant qui estoit « fort *desmeublé* à l'édifice de sa maison, et « n'avoit de long temps gueres peu prouffiter en « son fait de marchandise... se trouva très povre et « indigent. »] (N. E.)

Desmier, *v*. Dépouiller.

Mors qui en toz leuz astes rentes,....
Qui les riches scez *desmier* (2). *(F. R. n° 7615, f. 102.)*

Desmiré. « Je m'enhardis, et grant vouloir creu- « lay, d'amours servir, de dames honorer, et moy « mesme en tous biens engendrer, par quoy « laydeur m'en fist mais d'ennuyte ; quant ce « conseil m'eust si fort asseuré, que je me say a « amours appuyer, il n'y eust plus en moy qui fust « *desmiré*. » (Percef. vol. I, fol. 78.)

Desmoelemant, *s. m*. L'action de tirer la moelle. (Monet.)

Desmoëler, *v*. Tirer la moelle. (Nicot et Mon.) On trouve *se desmoëller*, employé dans un sens figuré et obscène. (Oudin, Cur. fr.)

VARIANTES :

DESMOELER.
DESMOELLER. Oudin, Cur. fr.

Desmollir, *v*. Démolir, ruiner, abattre. (Coq. page 80.)

Lesquelz avoient jà tous les champs couvers
De gens de guerre, et gros canons divers,
Pour *desmollir* rampars, et boulevers,
Par durs assaulz. *(Coquill. p. 80.)*

Desmonter. [Intercalez *Desmonter*, dépouiller (Froiss. XII, 339) : « Ils *desmontoient* tous ceulx « que ils rencontroient. »] (N. E.)

Desmorcher, *v*. Nous ne trouvons *desmorcher* que dans deux passages de Rabelais, grand forgeur de mots : « L'asne de même ouvroit la gueule horri- « blement, s'esmouchoit, *desmorchoit*, s'escarmou- « choit, en façon espouvantable, comme s'il eust ung freslon au cul. » (Rabelais, t. V, p. 188.) On trouve dans le tome III, p. 144, le participe *desmorché* pour épithète d'un mot obscène.

Desmorir, *v*. Mourir. Dans la « Dispute du Juif et du Chrétien, » le Juif dit de J. C. f° 109 :

Encore a contre toi plus grieve question
Qui diz qu'il *desmorust* puis s'incarnacion.

Desmouvement. [Intercalez *Desmouvement* (Froiss. X, 157) : « Nous ne veismes de certain nul « apparant de *desmouvement*. »] (N. E.)

Desmouvoir. [Intercalez *Desmouvoir*, apaiser une émeute : « Le suppliant et autres dessus « nommez, qui virent et oirent la dite noise, se « avancerent pour la *desmouvoir* seulement. » (JJ. 155, p. 210, an. 1400.) De même au reg. JJ. 165, p. 73, an. 1410 : « Lesquelx furent *desmeuz* et « dessemblez par les compaignons à ce pré- « sens. »] (N. E.)

Desmuer. [Intercalez *se desmuer*, se mettre en mouvement : « Les messes dites, on sonna secon- « dement les trompetes ; adont *se desmuerent* « toutes gens. » (Froiss. II, 167.)] (N. E.)

Desmunir, *v*. Démunir. (Fabl. MSS. du Roi, n° 7218, fol. 255.)

Ausqu'uns ont eu en pensé,
Selon lor dit, de nous bien fere,
Que nous n'en poion retrere,
Quant du doner lor souvenoit,
Perece en tel point les menoit,
Que la promesse ne regardoient,
Et en perecant la gardoient,
Que le don estoit avorté
Ausi comme perece amorte
Si qu'el les a trop miex honis,
Que el n'a nous, bien *demonis*.
Qu'el lor a tolu, ce me samble,
L'onor du monde, et Dieu ensamble. *(F. 7218, f. 255.)*

VARIANTES :

DESMUNIR. Cotgrave, Monet, Oudin.
DEMONIR. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 255, V° col. 2.

Desmurer. [Intercalez *Desmurer*, tirer de prison : « Comme Jehanne femme de Philippot de « Culan, pour son petit gouvernement et impudi- « cité, fu emmurée jusqu'à ce que du consente- « ment d'icellui Philippot, elle fu *desmurée* et « baillée à ses amis. » (JJ. 176, pièce 334, an. 1444.) (N. E.)

Desnanti, *adj*. Dénué, dépouillé, le contraire de « nanti. » « ...Haa, amours comme tu me servis, « à gré quant par toy me sentis en tel estat : certes « je me trouve par toy maintenant très mesaise, « quant de si hault honneur je me trouve *des- « nanti*. » (Percef. vol. III, fol. 37.)

Desnater, *v*. Dénatter, oter la natte de dessus un mur. (Oudin.)

Desnaturé, *adj*. Qui a changé de nature. Au propre, on disoit que : « Keux dont la mere avoit « nourri le roy Artus de son lait, qu'il estoit *desna- « turé* de sa nature pour la sienne, pour celle « d'Artus qui avoit pris le bon lait, et ne lui avoit « laissé que le mauvais. » (Triomphe des IX Preux, p. 394.) Au figuré : un chevalier indigne de ce titre est nommé « recreant chevalier et *desnaturé* » (Perceforest, vol. V, fol. 54). On lit plus bas « defail- « lant à nature, » et plus bas *desnaturé*.

On le presume mort au monde,
On le tient pour *desnaturé*. *(Coquill. p. 27.)*

Desnaturel, *adj*. Qui est contre nature. « N'y « a-t-il chose si estrange, et si *denaturel* à l'opi- « nion de plusieurs, qui ne soit approuvée et

(1) Il paraît signifier fondre dans Roland : « Issi est neirs come peis ki est *demise* (v. 1685). (N. E.)
(2) Lisez *Desnuer*. (N. E.)

« authorisée en plusieurs lieux par usage commun. » (Sag. de Charron, p. 254.) (1)

Ceste fantaisie nouvelle
Me faisoit songer en veillant,
Qui est chose *desnaturelle. (Poës. d'Al. Chart. p. 724.)*

Amour paternelle
Est tant solennelle,
Vertu supernelle,
Juste, et naturelle,
Qui que le depointe,
Ou *desnaturelle,*
Par quelque cautelle
Qui soit telle ou quelle,
De glaive mortelle
Doibt sentir la pointe. *(Molinet, p. 138.)*

VARIANTES :

DESNATUREL. Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, fol. 132.
DENATUREL. Sagesse de Charron, p. 254.

Desnaturer, *v.* Changer la nature. (Molinet, page 138.)

Le pas cruel qui vivans *desnature*
L'a prins, ravy, et saisy en ses lacz
Il est donc mort ? *(Cretin, p. 39.)*

On disoit aussi en ce sens, *se desnaturer*, changer de nature (2).

Bien si honnist li cuers, et *desnature*,
Qui vers amour du tout ne s'umilie. *(P. Vat. nº 1490, f. 94.)*

VARIANTES :

DESNATURELLER. Molinet, p. 138.
DESNATURER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 79, Rº col. 1.

Desnicher, *v.* Dénicher, faire sortir. (Oudin, Curiosités fr.)

Desnoquer. [Intercalez *Desnoquer*, lâcher la noix d'une arbalète : « Ainsi que ledit Eslie eust « *desnoqué* son arbaleste, sa vire encontra ledit « de la Chapelle et lui entra ou corps. » (JJ. 118, p. 331, an. 1330.)] (N. E.)

Desnouable, *adj.* Dissoluble.

Et plus prins de griefs servaige,
Par le lien de mariaige,
Non *desnouable*, et plus estraint,
Qui toute franchise restraint
Et n'en puet nulz desnouer. *(E. Desch. f. 495.)*

Desnoué, *adj.* Libre de ses membres. (Oudin.)

Desnouer, *v.* Dénouer (3). Au propre, on a dit en parlant du nœud gordien : « Plusieurs le regardoient « de si, ou de non le povoir *desneuer.* » (Triomphe des IX Preux, p. 120.) Au figuré, on a dit *se des-* « *nouer,* pour « devenir dispos, » se rendre propre aux exercices. (Oudin, Cur. fr.)

VARIANTES (4) :

DESNOUER. Oudin, Dict.
DESNEUER. Tri. des IX Preux, p. 120, col. 1 et 2.
DESNOIER. Modus et Racio, MS. fol. 165, Vº.

Desnué, *adj.* Dénué A. Dépouillé B.

A Pour « dénué, dépourvu : » «.....Ils avoient « trouvé le tresor tout *desnué.* » (Chroniques de S. Denis, t. II, fol. 147.)

B Pour « dépouillé, » on lit : « *Desnuez* de leurs « vestements » dans la Chronique fr. MS. de Nangis, sous l'an 1312. « Les corps du connestable, du chan- « cellier, et de Remonnet de la Guerre furent tous « *desnuez*, liez ensemble d'une corde par trois jours, « et la les trainoient de place en place les mauvais « enfans de Paris. » (Monstr. vol. I, fº 265, Vº.)

Desnüeler, *v.* Mettre en pièces. Peut-être ôter l'émail, qu'on a dit nielle. Il paroît que c'est le sens de ce mot en ce passage :

Mesire Jehans de Nüele
Maint hiaume a or i *desnüele :*
S'il fu grans, teus cos i feri
Qu'on a si fait cors a feri. *(Mouskes, p. 586.)*

Desnuement, *s. m.* Dépouillement, privation. « Elles avoient donnez leurs joyaux, et leurs habits « de si grant cueur aux chevaliers qu'elles ne se « appercevoient de leurs *desnuement*, et desveste- « ment. » (Percef. vol. I, fol. 155.)

Desnuer, *v.* Dépouiller A. Priver B.

A Au propre, ce mot est employé dans ces ver

....Pendant par terre les ruent,
Puis les ocient, et *desnuent. (Guiart, f. 292.)*

De là « *desnuer* son chef, » se découvrir la tête, ôter son heaume. (Perceforest, vol. VI, fol. 104.)

B On trouve ce verbe, au figuré, pour « priver, » dans les Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 181 :

L'en ne vous puet de beauté *desnuer.*

Desnuier, *v.* Peut-être dénouer, pour dévider. Nous ignorons la signification de ce mot en ce passage, le seul où nous l'ayons trouvé :

J'escommeni, quar Dieu ânuie,
Chevalier qui à four s'apuie,
Et bouchier qui vent porc pour truie,
Et homme qui file *desnuie*
Et dame qui bien ne s'essuie. *(F. R. nº 7218, f. 194.)*

Desobeissemmant, *adv.* D'une façon désobéissante. (Monet et Oudin.)

Desobligé, *part.* Qui est quitte d'une obligation. « Or sommes nous *désobligées*, car nous vous « estions tenues pour luy que à cette fois il auroit « dame choysie, et vous veez que ce n'est de celles « aucunes. » (Petit J. de Saintré, p. 99.)

Desogler, *v.* Déconcerter. Peut-être faute pour DÉSJOGLER ci-dessus. (Glossaire du Père Martène.) « Se tindrent mult à entrepris et *desoglés.* » (Cont. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 730.)

Desoivre, *s. m.* Séparation, bornes. « Anciens « escrits contenants le *desoivre* de l'Empire contre « France. » (N. Cout. gén. t. II, p. 143.)

Desolable, *adj.* Déplorable. « Plusieurs autres « lamentations *desolables* feit le pauvre chevalier. » (J. d'Auth. Ann. de Louis XII, p. 33.)

(1) Dans Berte (82), il signifie mise hors de soi : « De la joie qu'ele ot fu si *desnaturée.* » Dans le *lai de Mélion,* c'est changé de nature : « Cis leus est tous *desnaturés.* » (N. E.)

(2) On lit aussi dans Merlin (fol. 67, verso) : « Vos me dites que je soivre mon enfant et *desnature* et face norrir del lait d'autre fame. » (N. E.)

(3) Il signifie encore luxer : « Icellui François... recouvra un autre cop sur l'espaule d'icellui exposant, dont il lui *desnoua* le bras. » (JJ. 129, p. 186, an. 1386.) (N. E.)

(4) Froissart donne *desnouler* (XI, 95, variante) : « Le conte *desnoulla* son juppon. » (N. E.)

Desolateur, *s. m.* Qui désole, qui ravage, qui détruit. (Oudin.)

Desolé, *adj.* Abandonné. Comme si l'on disoit *déseulé*, resté seul. « *Desolée* de son seigneur, » qui a perdu son mari, « veuve. » On lit dans la réponse du roy d'Angleterre aux reproches du duc d'Orléans, en 1402 : « Quant à ce que vous nous escri- « vez par vostre demande, que vostre dicte très « honorée dame et niepce avoit à se plaindre de « nostre rigueur, et de nostre cruauté, por ce « qu'elle estoit venue de son pays *desolée* de son « seigneur qu'elle a perdu, desevrée de son douaire, « que vous dictes que nous detenons. » Monstrel. vol. I, fol. 12.

Desoléement, *adv.* D'une façon inconsolable. (Robert Estienne.)

Desolemant, *s. m.* Désolation, ravage. (Mon.)

Desoler, *v.* Ce mot subsiste. Nous remarquerons seulement ici qu'il étoit à la mode et qu'on l'employoit partout en 1672. (Voyez les Choix des Merc. t. I, p. 194.)

Desoley, *part.* Désolé, dépeuplé. (Ordonn. des R. de Fr. t. III.)

Desolution, *s. f.* Dissolution. « Le mary est « seul proprietaire du fief par luy acquis durant sa « conjonction, encore que la femme y soit adhé- « ritée avec luy ; mais à la *desolution* du mariage « la dite femme, ou ses heritiers doivent estre « restituez de la moitié du prix debourssé pour « l'achapt du dit fief. » (Cout. de Lessines, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 216.)

Desoncques que puis, *adv.* Depuis que, dès que.

Desoncques que vous *puis* osastes,
Foy, ne amour, ne nous portastes. (*R. de Brut, f. 48.*)

Desoner. [Intercalez *Desoner*, en latin *assonere* (B. N. Gloss. lat. 7692).] (N. E.)

Desonques dusques en chi, *adv.* Depuis le temps passé jusqu'à présent.

Mais tout li mal k'ai senti
Desonques dusques en chi,
Furent douçours à la dolour que j'ai. (*P. V. 1490, f. 80.*)

Desor, *adv.* Doresnavant. Sur ces diverses combinaisons des mots *des*, *mais*, etc., dont s'est enfin formée celle de notre mot *doresnavant*, la seule qui ait prévalu, il suffit des autorités que nous avons citées sur chacune d'elles.

VARIANTES :

DESOR. Borel, Dict.
DESORES. Ordonn. t. I, p. 389.
D'ORE. Ord. t. II, p. 193.
DESOREMES. Rymer, t. I, p. 13, col. 2, tit. de 1256.
DESORMES. Ord. t. I, p. 103, col. 2.
DORESMAIS Ord. t. II, p. 193.
DESHORESMAIS. Ord. t. II, p. 49.
DESOREMES. Beauman. p. 2.
DESORESMES EN AVANT. Ord. de Bret. fol. 214, V°.
DESLORESMAIS EN AVANT. Chr. de Nangis, sous l'an 1299.
DEMESORENAVANT. Ord. de Bret. fol. 201, V°.
DESORES EN AVANT. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 907.
DESERE EN AVANT. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 907.
DESMES EN AVANT. Du Cange, Gl. lat. au mot *Festagium*.
DESORENDRET. Duchesne, Gén. de Montmorency, p. 386.
DESORENDROIT. Ord. t. I, p. 347.
DESORESENDROIT. Ord. t. I, p. 389.
DESORSENDROIT. Ord. t. I, p. 534.
DESORENAVANT. Perard, Hist. de Bourg. p. 466, tit. 1236.
DESORESENAVANT. La Thaum. Cout. d'Orl. p. 465, tit. 1147.
DORESENAVANT. Id. p. 466, tit. de 1180, passim.
DORESNAVANT. Hist. de Meaux, par Duplessis, t. II, p. 154.

Desordenance, *s. f.* Désordre, confusion. « Bertran courut sus si vigoureusement que tan- « tost les mist en *désordonnance*. » (Triomphe des IX Preux, p. 516.)

VARIANTES :

DESORDENANCE. Hist. des Trois Maries, MS. p. 383 (1).
DESORDONNANCE. Petit J. de Saintré, p. 466.

Desordenement, *s. m.* L'action d'ôter les ordures. En latin *exordinationes*, dans la Règle de de S. Benoît, lat. et fr. MS. de Beauv. ch. 65.

Desordener, *v.* Priver des ordres sacrés (2).

Puis i vint uns cardenaus Othe
Ki vot les clers desprovender,
Et les auquans *desordener* (3). (*Mousk. p. 785.*)

Desorderie, *s. f.* Désordre.

Mon cuer triste, penssis, me semont que je die
Du clergié que je voi, qui laidement folie ;
Plus que la laic gent sont plain de deruerie,
Et mal *desordrerie*, et usent d'orde vie. (*F. R. 7218, f° 252.*)

Desordir, *v.* Désourdir. (Monet.)

Desordissement, *s. m.* L'action de désourdir. (Monet.)

Desordonné, *adj.* Outré, extraordinaire. « Faveur *desordonnée*, » faveur outrée. (Oud. t. II, p. 523.) « Nature *desordonnée*, » pouvoir extraordinaire. « Si je trouvoye aucun médecin qui, par « sa *desordonnée* nature, me sceut conseiller, je le « croyroye : car je ne puis longuement vivre en tel « estat, sans cheoir en désespoir qui se veult amas- « ser en moy : et qu'il soit vray, je me commence « à enhayr. » (Percef. vol. V, fol. 41.)

Desordonnément, *adv.* En désordre. « Com- « battre *desordonnément*, » combattre en désordre. (Le Jouv. MS. p. 562.)

Desordonner, *v.* Quitter ses rangs. [Rapprochez cette forme de *desordener*.] « Quant gens « approuchent de leur retrait, ilz se *desordonnent* « tousjours, et est impossible qu'on les puisse « tenir. » (Le Jouv. MS. p. 202.)

Desorgueillir, *v.* Abaisser, humilier.

Mais du gran Dieu le foudre rigoreux
Desorgueillit la bande porphyreuse,
En cendroiant en la poudre phlegreuse. (*L. le Caron. f. 21.*)

(1) Le mot est dans Froissart (VI, 56) : « Entre les aultres *desordonances* et villains fais il tuerent un chevalier et bouterent en un hastier. » (N. E.)
(2) Au XIe siècle, le sacre de Reims faisait du roi comme un prêtre ; de là dans Roland (v. 3408) : « [Vous avez] regnes conquis et *desordenet* reis. » (N. E.)
(3) Ce sens est dans Th. de Cantorbery (26) : « Que se nul ordenez fut pris a mesprison, Cumme de larrecin u murdre u traïsun, Dunc fut *desordenez* par itele raisun, E puis livré à mort e à desfactiun. » (N. E.)

Desostager, *v.* Occuper un pays. Ce mot s'est dit en parlant d'une armée.

Un poi après, a granz conpaignes,
Selonc le vueil des chavetaingnes,
Rengiez bel, et serréement,
Vont li autre ordenéement,
La Champaingne *desostagent.* (*Guiart, f. 281.*)

De-sos-venu, *part.* Qui a perdu le souvenir. Il semble qu'il faut lire *desosvenu* en un seul mot. (Voyez DESSOUVENIR.)

Certes bien estes enivrez,
Fait sa feme, chatis adroit
Qui me demandiez or endroit,
Que mes bacons est devenus (1) :
Molt est or *desosvenu*,
Ne fu mes hom en si peu d'eure. (*F. S. G. f. 53.*)

Desotroier, *v.* Nier. Le contraire « d'octroyer. » Assises de Jérus. p. 76.) On lit : « Qui que le *desotroie*, » pour « qui que ce soit qui le nie, » dans G. Guiart, fol. 7.

Desoubiter, *v.* Dépiter. « Faire *desoubiter* « quelqu'un, » dans le patois picard, signifie mettre quelqu'un en colère à force de lui dire des injures. Ils disent aussi *soubiter* dans le même sens. (Du Cange, Gl. lat. au mot *Desubitare.*)

Desoubliance, *s. f.* Avilissement. « S'en aller « en *desoubliance*, » être oublié, compté pour rien, avili. « Quant ceux du siege sceurent ces nouvelles, « ils se meirent en fuitte ; et ainsi fut levé le dit « siege, ouquel estoient le sire d'Escalles, et le sire « de Wilby et aultres Anglois, qui s'en allerent en « grant *désoubliance.* » (Alain Chartier, Histoire de Charles VII, p. 88.)

Desoublier, *v.* Oublier. (Percef. vol. II, f° 145.)

Desoucer. [Intercalez *Desoucer*, et voyez DESHOUSER.] (N. E.)

Desouiller, *v.* Nettoyer, ôter la souillure. (Poës. de Loys le Caron, fol. 41.)

Desous. [Intercalez *Desous*, dans l'expression *mettre au desous*, soumettre : « Il veoit bien que « par lui, ne par le poissance de son royaulme il « poroit à mesaise *mettre au dessous* le grant « royaulme de France. » (Froiss. II, 322.)] (N. E.)

Desoussier (se), *v.* Se soucier A. Avoir du souci, de l'inquiétude B.

A Au premier sens, pour s'embarrasser, se soucier, prendre soin.

Il ne fault qu'estre joyeux,
Sanz estre merencolieux,
Bien vestir, et nettement pestre,
Et que vous aiez plaisant estre,
Sans vous *desoussier* de rien. (*E. Desch. f. 427.*)

B On trouve aussi *se dessoussier*, pour avoir du souci, des inquiétudes, dans Froiss. Poës. MSS. p. 11.

VARIANTES :
DESOUSSIER (SE). Poës. MSS. d'Eust. Desch. f° 427.
DESSOUSSIER. Froiss. Poës. MSS. p. 11, col. 1.

Desoustrain. [Intercalez *Desoustrain*, bas, dans Froissart, VI, 58 : « Il bouterent le feu en le « *desoustraine* ville. »] (N. E.)

Desouvrer, *v.* Ouvrer, travailler. Ce verbe est en ce sens dans le passage suivant où il s'agit de J.-Ch. :

Du pooir Faraon est ses peuples gitez,
Mort vainqui en la croiz, Faraon en Egypte,
Et ramena à soy son peuple trestot quite :
O mesure, et o sens a issi *desouvré*,
Se il perdi avant, or a tout recouvré.
Dispute du Juif et du Chret. MS. de S. G. fol. 109, V° col. 1.

Desoyvre. [Intercalez *Desoyvre*, bornage, synonyme de *cerkemenage*, *chierkeminage* : « Nous « sommes tenus... de faire le *desoyvre*, cerkeme- « nage, u basnage dessusdit. » (JJ. 56, p. 507, an. 1318.) On lit aussi *dessoivre* au Cartulaire de S' Pierre de Lille, folio 174, v° : « Pour faire cel « meisme *dessoivre*, en l'an 1285, ou diemenche « après le Toussains. »] (N. E.)

Despaché, *part.* Rendu. « Sire, ta grace, et ta « misericorde sont alez devant moy, delivrant moy, « de touz maulz, rompant les laz *despachez* devant « moy, ostant les occasions des causes, car se tu ne « eusses ce fait, je eusse fait tous les péchiez du « monde. » (Chasse de Gaston Phébus, MS. p. 406.)

Despaier, *v.* Payer. (Borel.)

Despaindre, *v.* Arracher, tirer dehors. L'aigle harangue les vieux oiseaux dont il veut devenir l'ami.

Desor les veult amer, et craindre,
Com ses amis especiaulx ;
Lors, dit l'un, il vous fault *despaindre*
De vostre cuer, et tout estaindre
L'ennortement des cuideriaulx. (*E. Desch. f. 319.*)

VARIANTES :
DESPAINDRE. E. Desch. Poës. MSS. fol. 319, col. 3.
DESPOINDRE. Ph. Mouskes, MS. p. 191.

Despairer (se), *v.* Se séparer, s'éloigner.

....Cil n'aime tant, ne qant,
Qi qiert ocoison por qoi
De sa dame se *despaire.* (*P. V. n° 1490, f. 161.*)

(Voyez DEPAIRER ci-dessus.)

Despaïsé. *adj.* Qui est hors le pays. (Glossaire sur les Coutumes de Beauvoisis ; Ordonnances des Rois de France, t. I, p. 42 et la note, et Bouteiller, Somme rurale, p. 512), où l'éditeur cite un vieil praticien qui use, dit-il, de ce mot au lieu de celui de « expatrié, » pour absent.

VARIANTES :
DESPAISÉ. Laurière, Gloss. du Dr. fr.
DESPAÏSIÉ. Du Cange, Gl. lat. au mot *Forispatriatus* (2).

Despaïsement, *s. m.* L'action de dépayser. (Oudin et Cotgrave.)

VARIANTES :
DESPAISEMENT. Oudin, Cotgrave.
DEPAYSEMENT. Pasquier, Rech. p. 334.

Despaïser, *v.* Dépayser (3). (Oudin.) On a dit *se despayser* pour « se rendre expert. » (Oud. Cur. fr.)

(1) Nous sommes dans le fabliau intitulé le *Moine sacristain.* (N. E.)
(2) « Je ne di mi ke li *despaisié* ont leur aage soient restabli en toutes causes. » (P. de Fontaines, XVII, 1.) (N. E.)
(3) On sait que les bourgeois du roi devaient séjourner dans leur ville de la Toussaint à la Saint-Jean et assister aux fêtes annuelles ; de là le chap. de P. de Fontaines (XVII) : « Cil ki sunt *despaisiés*, ki sunt restablis, il sunt restablis en quatre coses. » (N. E.)

Despaiser, *v.* Affliger (1).

Roy orgueilleus qui des siens convoita
L'or et l'argent, dont leurs cuers trop *despaise*
Par ce, perdit cité, gent, et fina. *(E. Desch. f. 107.)*

Despaisié, *adj.* Affligé.

Or escoutez une aventure
Qui à la Vierge fu moult dure,
Et de quoy fu moult *despaisié*
Maiz assez tost fu rapaisé. *(Trois Maries, p. 105.)*

Dolans sera, et *despaissiés*
Au retourner, mais rapasiés
Sera de Dieu, com vous diray
Y cy après, et descripray. *(Ibid. p. 64.)*

VARIANTES :
DESPAISIÉ. Hist. des Trois Maries, en vers MSS. p. 105.
DESPAISSIÉ. Ibid. p. 64.

Despaissier. [Intercalez *Despaissier*, se régaler (Froiss. XIII, 278) : « Le roi en gaba son oncle « de Berry et lui dist : Ung autre que vous *despaisse* « de la femme que vous cuidiés avoir. » *Despassier* est à despaistre ce que *renassier* est à renaistre. Buchon travestit ainsi ce passage : « Un autre vous « *dépasse* de la femme. »] (N. E.)

Despamper, *v.* Epamprer, ôter les pampres, effeuiller une vigne. (Cotgrave et Oudin.)

Despané. [Intercalez *Despané*, et voyez DEPANE. Aujourd'hui nous dirions dépenaillé.] (N. E.)

Desparager, *v.* Mésallier, marier une fille noble à un homme d'une condition inférieure. (Laur. Glossaire du Dr. fr. ; Dict de Cotgrave et d'Oudin.) « Et se les freres les poent marier soi de moeble sans « terre, ou avec terre, ou de terre sans moeble, « à hommes idoines sans *desparagier*, ce leur « doibt suffire. » (Anc. Cout. de Normandie, f° 44.) (2) On lit dans le latin *sine desparatione*, que Du Cange corrige *disparagatione*, c'est-à-dire « sans mésalliance. » (Voyez aussi le Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis et DISPARAGACION ci-après.)

VARIANTES :
DESPARAGER. Anc. Cout. de Norm. fol. 44, R°.
DEPARAIGER. Du Cange, Gloss. latin, au mot *Disparagare*.
DESPARAGIER. Du Cange, Gl. lat. ubi suprà.
DESPARIAGER. Assises de Jérus. p. 135.

Despareil, *adj.* Qui n'est pas pareil. « Ces deux « choses sont *despareilles* (3). » (Chron. S. Denis, t. III, fol. 13.)

Oïr porés une miervelle
D'autres non pers, et *desparelle*. *(Mousk. p. 663.)*

Et se ne fust le très doulz espérer
Que j'ay en vous, je ne pusse durer,
Car ma langour est sur tous *despareille*. *(Desch. f. 727.)*

On disoit :
« Faire *despareil*, » pour désunir, brouiller. « Les traistres furent en esueil : Nabon et Melean « eurent peteil ; Comment au roy le *feront dispa-* « *reil*. » (Percef. vol. V, fol. 111, R° col. 2.)

VARIANTES (4) :
DESPAREIL. Gloss. de Labbe, p. 507.
DESPAREL. Ph. Mouskes, MS. p. 663.
DISPAREIL. Ess. de Mont. t. II, p. 712.

Despareillé, *adj.* Qui a perdu son pareil. On disoit en ce sens : « *Despareillé* de sa premiere « femme, » qui a perdu sa première femme. « S'il « avoit fils du mariage précédent, *despareillé* de sa « premiere femme, il ne pourra alliener ses dits « fiefs patrimoniaux. « (Cout. de Hainaut, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 121.)

VARIANTES :
DESPAREILLÉ. N. Cout. gén. t. II, p. 121.
DEPAREILLÉ. Ibid. p. 212.

Despareiller, *v.* Dépareiller. On voit *dispariliare*, dans le même sens au Gl. lat. de Du Cange.

VARIANTES :
DESPAREILLER.
DESPARIER. Oudin, Dict.

Desparer. [Intercalez *Desparer :* 1° Déparer, dans Th. de Cantorbéry (36) : « Metez jus vostre « cruiz, faites vus *desparer*. » 2° Dégrader, endommager : « Quant il eut fait reparer che qui *desparet* « estoit. » (Froiss. IV, 16.)] (N. E.)

Desparny, *adj.* Dégarni, dépourvu.

A Faifeu fist quelque fois ung faulx tour,
Lequel pensa ce jour avoir retour,
Car à l'heure qu'il foisoient la harangue,
Fayfeu entra, non *desparny* de langue. *(Faifeu, p. 44.)*

Desparoitre, *v.* Disparoître. *Desparurent*, pour *disparurent*, dans les Tr. de la Noble Dame, f° 334.

Desparqueur, *s. m.* Qui déparque, qui débuche une bête, en termes de chasse.

Et se monstrera *desparqueur*
Des fieres bestes estrangieres. *(Cretin, p. 159.)*

Desparsement, *adv.* Voici le passage où nous lisons ce mot dont le sens n'est pas déterminé. Il peut signifier « diversement » ou « extraordinairement » :

Li soudans et la grant merveille
A qui nature pensse et veille
Mist ses tresors si abandon,
Et toz ses biens si à foison,
Que ne sai de nul bien parler
Que l'en ne puisse en lui trover,
Riches hom est *desparsement* (5),
Nus hom n'a si grant chasement. *(P. de Bl. f° 161.)*

(1) Il signifie aussi fou furieux : « Icelle suppliant affoiblie de teste et devenue par heures aussi comme folieuse,... traversoit jour et nuit par champs, par boys et par ville comme furieuse et femme *despaisiée*. » (JJ. 107, p. 377, an. 1375.) Dans Cleomadès on lit : « Moult durement fu *depaisié* le roi Carmans et courechié. » (N. E.)

(2) On y lit encore (II, 879, col. 1) : « Guillaume Noel tient du roy son marchié et ses freres, en telle maniere que le roy puet marier sa premiere fille sans la *desparager*. » Louis XIV maria souvent à son gré les filles de ses gentilhommes. (Voir St Simon.) — Dans Parton., il signifie déprécier (v. 26) : « Mais ele en fait si grant marchié que tot l'en a *desparagié*. » (N. E.)

(3) « Le suppliant rompy ledit petit coffre, où il trouva... un esperon à *despareil*. » (JJ. 138, p. 133, an. 1389.) (N. E.)

(4) Le mot est aussi dans la Rose, v. 8703 : « Et cil qui font les mariages Si ont trop merveilleus usages Et coustume si *despareille*. » (N. E.)

(5) Dans Froiss., *despercement* (II, 144) et *despersement* (II, 119) signifient vivement : « Enssi chevauchoient *despercement* — traioient *despersement*. » Ces formes viennent d'un adjectif *despert*, dont M. Scheler discute l'étymologie dans Jean de Condé (I, 395). Voyez *espert*, *esparsement*. En liégeois, *dispierter* (Jean d'Outremeuse, *desperter*) signifie éveiller. (N. E.)

Despartisé, *adj.* Nous ignorons le sens de ce mot que nous n'avons trouvé que dans le passage suivant, où il s'agit de l'entrée du Régent à Paris, en 1424 : « Ainsi vint dedens Paris bien aconvoyé « des processions, et de ceulx de la ville, et partout « où il passoit, on crioit haultement Nouel. Quant « il vint au coing de la rue aux Lombars, là joua « un homme *despartisé* (1) le plus habilement que on « avoit oncques veu. » (Journ. de Paris, sous Charl. VI et VII, p. 101.)

Despasser. [Intercalez *Despasser*, négliger : « Car ceulx là en nulle maniere il ne voulsist « *despassier* ne courrouchier. » (Froissart, XVI, 35.)] (N. E.)

Despauler, *v.* Oter l'épaule, *expatulari*. « Des- « pauler c'est hoster l'espaule. » (Glossaire lat.-fr. de S. Germ. cité par Du Cange, au mot *Expatulari*.)

Despechier. [Intercalez *Despechier*, débarrasser, fait sur *pedica*, piége, et non sur pièce : « Un d'iceulz chevaux par les mouches ou autre- « ment s'empescha ou entraitta en ses traits ;... et « incontinent que ledit exposant ot *despechié* et « destraitié ledit cheval. » (JJ. 127, page 91, an. 1385.)] (N. E.)

Despecia. Ce mot me paroît avoir été mal lu ; ce devroit être *despens* dans une ancienne Ordonn. « Pour ce que toutes lettres que les notoires font, « ou seignent, ne passent pas toutes au scel, nostre « chancelier, sera tenu a faire escrire la cause au « blanc, ou au dos de la lettre, pourquoy il ne la « scellera, et la rendra sans *despecia* à celuy qui « recevra l'esmolument des dites lettres. » (Ordon. des R. de Fr. t. I, p. 736, art. 6.)

Despeitaule, *adj.* Méprisable. (Voyez Despit et Despiter ci-après. — S. Bern. Serm. fr. mss. p. 199, dans le latin *defficiabilis* pour *despicatus*.)

Despencer, *v.* Défrayer. « Je te donneray assez « de chevaulx, et d'armes, et te feray conduire « et *despencer* jusques là où tu vouldras aller. » (Lancel. du Lac, t. I, folio 3.)

Despendance, *s. f.* Penchant, en latin *declivitas*, dans le Gloss. du P. Labbe, p. 497.

Despendans, *adj.* Qui a de grandes dépendances.

A un chastel est sejornans
Qui molt ert bel, et *despendans*,
Ausin come seroit Provins. *(Fabl. S. G. f° 58.)*

Despendanz, *part.* Qui est dépensé. Participe du verbe *dépendre*, pris pour dépenser. Les monnoies des prélats, barons, etc., n'auront cours que dans leurs terres, suivant une Ordonnance de 1305 : « Que les monnoies de diz prelaz, barons, « nobles, ou eglises, de quelle condition, ou estat « que il soient, ne soient prises, ne mises à nules « denrées, ne marchandises en nostre terre, fors « que à billon, ou au change ; et toutes celles qui y « seront trouvées melanz, et *despendanz*, puis ceste « criée, seront fourfaites, et acquises à nous. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 430.)

Despendeux, *adj.* Dispendieux. (Dictionnaire de Cotgrave.) On trouve *dispendiosus*, dans le même sens, au Gl. lat. de Du Cange.

VARIANTES :
DESPENDEUX. Cotgrave.
Despendif. Pasq. Rech. p. 320.

Despendre, *v.* Venir, procéder [A]. Décrocher, détacher [B]. (Voy. d'autres acceptions sous Dépendre.)

[A] Pour venir, procéder :

Le grant seigneur, tout puissant souverain,
Le très parfait qui toute chose lie,
Qui tout crea, qui fist d'Adam Evain,
Dont *se despend* toute humaine lignie. *(Desch. f° 105.)*

(Voyez ibid. fol. 430, col. I.)

[B] *Despendre*, pour « dépendre, détacher, » se trouve dans Percef. vol. II, fol. 79, R° col. 1.

Despendu, *part.* Dépensé. (Glossaire des Arrêts d'Amor, et Glossaire de Marot. — Voyez Ordonn. des R. de France, t. I, p. 82 ; t. III, p. 26 ; Faifeu, p. 93 ; Cl. Marot, p. 425, etc., etc.)

Despensable, *adj.* Qui se dispense, se distribue.

Coulombier près, et mainte terre arable,
Granche, fontaine en VIII lieux *despensable*. *(Desch. f° 158.)*

Despensaire, *s. m.* Dispensaire. Terme de médecine. Nom qu'on donne aux recueils qui ont été faits par divers auteurs d'un grand nombre de remèdes composés. C'est la même chose « qu'antidotaire. » (Dict. de Cotgrave.)

Despense. [Intercalez *Despense*, piquette : « Depuis en rapportant le marc ou genne de leur « ditte vendenge... prindrent du vin qui s'en alloit « par dessus lesdites tynes.... pour mettre en leur « petit vin ou *despense*, que l'on a acoustumé faire « ou païs pour povres gens et laboureurs de « vignes. » (JJ. 125, p. 211, an. 1384.) De même au reg. JJ. 189, p. 225, an. 1459 : « Le suppliant « requist à icellui Poncelet lui aidier à cueillir les « neffles, appellées au païs [Laonnois] mesles, pour « faire des *despenses* et beuvraiges pour le boire et « user de son mesnage. »] (N. E.)

Despensiers, *s. m. p.* Officiers de la dépense. Dans les Contredits de Songecreux, fol. 122, R°, ce mot est appliqué aux officiers chargés de la dépense de la cour (2).

Desperacion, *s. f.* Maladie désespérée. « Dieu « frappa le petit fils de David (et de Betsabée) de « *desperacion*,..... au 7e jour mourut l'enfant » (Tri. des IX Preux, p. 58, col. 2.)

Desperage, *adj.* Qui est d'âge différent. « Si « ascune de juneage soit mariée à tiel, ou ele est « *desperage*, etc. » (Britton, Loix d'Angl. fol. 169. — Voyez Desparager ci-dessus.)

(1) C'est un composé de *despert*, agile. (N. E.)
(2) Dans un Gloss. latin de St Germain, on lit : « *Despenseur* des choses de l'ostel, menager », sous *œconomus*. Dans Garin, on lit : « *Despensiers* fu li Bourgoins Auberi. » (N. E.)

Despercher, *v*. Oter les perches, ôter de dessus les perches. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin.)

Desperonner, *v*. Oter les éperons. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin.)

Despers, *adj*. Désespérant (1).

Li nuefvismes (neuvième) ert moult *despers*,
Et vers les autres moult divers,
Quar tot li iiueve palleront. *(Sig. du jug. S. G. f° 25.)*

Desperse, *adj*. (Voyez peut-être Desparsement ci-dessus.) Voici le passage où se trouve ce mot dont nous ne voyons pas clairement le sens :

O lui est li soudans de Perse,
Et li rois d'Inde la *desperse* (2). *(Part. de Bl. v. 7204.)*

Despersuner. [Intercalez *Despersuner* (Roland, v. 2581) : « Tencent à lui, laidement le « *despersunent*. »] (n. e.)

Despert. [Intercalez *Despert*, vif, acharné : « Et puis ferons une bonne gherre forte et *desperte* « as Englès. » (Froiss. III, 469.) « Le seigneur de « Jeumont qui moult estoit aigre chevalier et « *despert* sur ses ennemis. » (Id. XV, 281.)] (n. e.)

Despescher. [Intercalez *Despescher* : 1° Dépecer : « Se dedens l'an et le jour vient avant « aucun, qui feust à la nef, quant elle *despecha*. » (Anc. Cout. de Norm. ch. 17.) Dans Baud. de Sebr. IV, 557, on parle aussi d'un navire : « Le bord de « la naire tellement *despecha*. » De même dans Froiss. (XI, 337) : « Si envoierent les seigneurs « *despechier* la bastide et bouter le feu dedens. » 2° Morceler : « Ainsi se *despechoient* ces beaulx et « ces grans heritages. »] (n. e.)

Despessier. [Intercalez *Despessier*, éclaircir : « Mes tantos la bataille fu esclarcie et *despessie* par « derriere. » (Froiss. V, 440.)] (n. e.)

Despessir, *v*. Rendre liquide, éclaircir une chose épaisse. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin, de Monet, de R. Est. et de Nicot.)

Despicier, *v*. Négliger. (Glossaire du P. Labbe, page 515.)

Despieça, *adv*. Depuis longtemps. « Il est plus « plainement contenu en deux paires de lettres de « par nous *despieça* envoyées à toy. » (Ordonn. des R. de Fr. t. I, p. 528. — Voyez l'Amant ressusc. p. 205 et Pieça ci-après.)

Despier, *v*. Epier.

....Se il n'a chastel,
Tant a-t-il moins troussel,
N'a garde de larron
Qu'il *despient* sa meson. *(F. R. n° 7615, t. II, f° 213.)*

Despiler, *v*. (Voyez peut-être Desplier ci-après.) Nous n'entendons pas ce mot ; voici le passage où nous le lisons :

Courtesiez après se *despile*,
Et de Noiers messire Nile
Crient, si com leur son le baille,
A eux, a eux, nul ne s'en aille. *(Guiart, f° 266.)*

Despinos. [Intercalez *Despinos*, au reg. JJ. 108, p. 65, an. 1376 : « L'un frapant et ferant l'autre « de la main sur la teste quant il musoit, en disant « tel mot : *despinos*, *despinos*, par jeu et par esba- « tement. »] (n. e.)

Despis, *s. m*. Mépris.

....Li mauves, por son *despire*,
L'amant cortois de rien n'empire. *(F. R. n° 7218, f° 202.)*

VARIANTES :

Despis. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 290, V° col. 1.
Despire. Ibid. fol. 202, V° col. 2.

Despisières, *s. m*. Qui méprise. En latin *contemptor*, dans la règle de S. Benoît, latin-fr. ms. de Beauv. ch. 65.

Despisser, *v*. Pisser.

Li Martins qui estoit aval....
Nous *despissa* sur le visaige. *(Desch. f° 406.)*

1. Despit, *s. m*. Dépit, colère [A]. Mépris [B] (3).

[A] Nous ne trouvons ce mot dans le premier sens que sous la première orthographe. (Voyez Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis, et les Ordonn. des R. de Fr. t. I, p. 143.) (4)

[B] Pour « mépris (5) » on le trouve sous les trois orthographes. « Si le hault Dieu me saulve les « membres, je mettray le chevalier au bas ; telle- « ment que la pucelle qui ne m'a daigné aimer le « tiendra en *despit*, et à moy sera plus enclinée. » (Percef. vol. VI, fol. 35, R° col. 2.) « Nullement au « *despect* de Sa Majesté impériale. » (Mémoires de Villeroy, t. V, p. 381.) *Despit* est rendu en latin par *abjectio*, dans le Gl. du P. Labbe. (Voyez aussi Du Cange Gl. lat. au mot *Despectio*.)

VARIANTES :

Despit. Dict. de R. Estienne.
Despeit. S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 216.
Despeitement. Id. p. 216.
Dapit. Anc. Cout. d'Orl. à la suite de Beaum. p. 467.
Despect. Mém. de Villeroy, t. V. p. 381.

2. Despit, *adj*. Fâché [A]. Colère [B]. Furieux [C]. Fier [D]. Méprisant [E]. Méprisé [F].

[A] Au premier sens :

Douz cuers, ne vous soit *despis*
Se je vous aim sans boidie. *(Boçus, t. I, p. 1384.)*

[B] De là on a dit : « Quelque peu *depiteux*, » pour un peu colère. (Nuits de Strapar. t. I, p. 123.)

[C] En étendant l'acception, on a dit *despit* pour furieux. « Ainsi se agregeoit la guerre tres veni- « meuse et *despite*. » (Histoire de la Toison d'or, vol. I, fol. 102.)

[D] On a employé ce même mot pour « fier, hau-

(1) C'est le masculin du suivant. (n. e.)
(2) Le sens est cruel ; comparez la Chron. des ducs de Normandie (v. 8478) : « Tis pere ad genz adverse Forz e bataillose et *desperse*. » (n. e.)
(3) Il signifie encore outrage (Froissart, III, 122) : « Et li fu remonstré quel grant dammaige et quel *despit* chil de Tournay avoient fait au pays de Flandres. » De là les expressions *par despit*, par dérision (II, 85) ; *en son despit*, pour faire affront (IV, 209). (n. e.)
(4) « Desquels paroles et trufferies il avoient grant yreur et grant *despit*. » (Froiss., IV, 97.) (n. e.)
(5) D'où l'expression « prendre en *despit* », accabler de mépris. (Froiss., XIII, 32.) (n. e.)

tain. » « Un Englois felon et *despit* (1). » (Hist. de B. du Guescl. par Ménard, p. 487.)

J'espereray, veuillez ou non,
Car vous n'avez pas le renom
D'estre orgueilleuse, ou *despite*. *(Chart. p. 688.)*

E Un homme fier emporte l'idée d'un homme « méprisant. » De là, on lit: « Maugreurs, renieurs, « et *despiteurs* du nom de Dieu. » (Apologie pour Hérodote, p. 110.)

F En transférant l'acception de l'actif au passif, on a dit *despit* pour « méprisé » :

Mais j'en voy trop peu qui y visent,
Et qui n'ait science *despite*,
Qui aux sers chascun jour profite. *(Desch. f° 550.)*

Despites est rendu en latin par *abjectus*, dans le Gloss. du P. Labbe.

VARIANTES :

DESPIT. Glossaire du P. Labbe.
DEPIT. Gil. Durant à la suite de Bonnef. p. 107.
DEPITEUX. Gloss. de Marot.
DESPIS Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 1384.
DESPITÉ. Percef. vol. II, f° 49, R° col. 1.
DESPITEZ. Glossaire du P. Labbe.
DESPITEUR. Apologie pour Hérodote, p. 110.
DESPITEUX. Nuits de Strap. t. I, p. 123.
DESPITIEUX. Sag. de Charron, p. 137.

Despitement, *adv.* Avec mépris, indignation (2), colère A. D'une façon rebutante B.

A « Le roy regarda très *despitement*, car moult « hayoit le peuple de Calais. » (Froiss. l. I, p. 169.)

B De là on a dit *despiteusement* pour « d'une maniere rebutante. » Nous dirions outrageusement. « Elle est *despiteusement* [voir DEPITEUSEMENT] « laide. » (Les Touches des Accords, p. 57.)

VARIANTES :

DESPITEMENT. Chron. fr. MS. de Nangis, an 1306.
DEPITEUSEMANT. Monet, Dict.
DESPITEUSEMENT. Percef. vol. V, fol. 11, R° col. 1.

Despiter, *v.* Chagriner, mettre en colère, s'indigner A. Mépriser, insulter, offenser B. Ce mot, sous les différentes orthographes employées par Saint Bernard, répond au latin *despicere*, *contemnere* et *spernere*. (Dictionnaires de Monet et de Borel. — Voyez Glossaire de Marot ; Du Cange, Gloss. latin, au mot *Despitus* ; Laur. Gloss. du Dr. fr. et le Gl. sur les Cout. de Beauvoisis.)

A Au premier sens, on lit: « Jurant et *despitant*. » (Des Accords, Contes de Gaulard, p. 59.) « Oudart « renioit, et *despitoit* les nopces. » (Rab. t. IV, p. 66.)

De là, on a dit : « *Depiter* à quelqu'un, » pour s'en prendre à lui, se fâcher contre lui. (Voyez les Œuvres de Théoph. 1re P. p. 112.)

B Pour « mépriser, insulter (3) » :

Fins cuers n'est il nus qui doie
Son loial ami grever,
Ne *despir*, ne gaber.
Robins dou Chastel, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 44.

....Je soloie blasmer et *despire* amors,
Or en sent mortels dolors. *(Ch. du Cte Thib. p. 95.)*

C'est dans cette même acception qu'on lit : « Leurs serments *despisans*, » pour au mépris de leurs serments. (Chroniques fr. MS. de Nangis, sous l'an 1217.) C'est la traduction du latin *spretis juramentis*.

CONJUGAISON :

Despis, au prés. de l'indic. Tu méprises. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 192, R° col. 1.)

Despisoies, à l'imparf. de l'indic. Tu méprisois. (Ibid. fol. 361, V° col. 1.)

Despist, au prét. de l'ind. Il méprisa. (Fabl. MSS. de S. G. fol. 6, V° col. 1, où au prés. de l'indicatif, il méprise. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 95, R° col. 1.)

VARIANTES :

DESPITER. Ph. Mouskes, MS. p. 355.
DESPEITER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 311.
DESPEITÉER. Id. p. 44.
DESPEITIER. Id. p. 112 et 177.
DESPISIER. F. MSS. du R. n° 7218, fol. 355, R° col. 1.
DESPITIER. Chans. MSS. du Cte Thib. p. 95.
DEPITER. Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 160.
DAPISER. Anc. Cout. d'Orl. à la suite de Beaum. p. 467.
DESPISER. Chr. fr. MS. de Nangis, p. 1217.
DESPIRER. Gloss. du P. Labbe.
DESPIRE. G. Guiart, MS. fol. 288, V°.
DESPIR. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 44.
DESPOITER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 136.

Desplacer, *v.* Changer de place, déloger, décamper. (Gl. de Marot au mot *Desplacer*.) Ce mot subsiste sous la seconde orthographe.

Mais, puisque luy (Dieu), et le temps, et l'affaire ;
Veulent tous trois que ta bonté *desplace*,
Monts, et torrens te puissent faire place. *(Mar. p. 208.)*

« Les ennemis commencerent à *deplacer*, et à « prendre le chemin droit à moy. » (Mémoires de Montluc, t. II, p. 791.)

PROVERBES :

Fol se doit nommer en face,
Qui bien assis *se desplace*. *(Dict. de Cotgr.)*

VARIANTES :

DESPLACER. Clément Marot, p. 208.
DEPLACER. Orth. subsist.
DESPLASSER. Percef. vol. I, fol. 26, R° col. 2.

Desplaindre. [Intercalez *se desplaindre*, dans un sermon de St Bernard, d'après Roquefort : « Mais maint gent *se desplaignent* par aven- « ture. »] (N. E.)

Desplaire, *v.* Déplaire.

S'ele a mauvaise voiz,
Fais la chanter, ou braire,
Por ce qu'ele te puest
En toz endroiz *desplere*. *(F. R. n° 7615, t. II, f. 179.)*

CONJUGAISON :

Deplat. Je déplais. (F. R. n° 7989, f° 62.)
Desplaiset. Pour déplaît. (S. Bern. S. fr. p. 203.)
Desploisoit, Déplaisoit. (Chr. S. Den. t. II, f° 169.)

VARIANTES :

DESPLERE. [*Desplaire* dans Coucy, II.]
DESPLAIRE. D'où *desplaiset*, dans la conjugaison.

(1) C'est le latin *despectus*, au sens de *despiciens* : « Aussi sont Anglois orgueilleux et *despits*. » (Froissart, XII, 301.) On disait plus souvent *despiteux* et *despitous*. (N. E.)
(2) *Despitement* et malgracieusement. (JJ. 189, p. 180, an. 1457.) (N. E.)
(3) « Le suppliant dist que lui Perrinot et autres avoient autrefois *despité* ou sanglanté Dieu et sa mere. » (JJ. 161, p. 272, an. 1407.) (N. E.)

Desplaisamment, *adv*. D'une façon déplaisante. « En parla plusieurs fois a aucuns de son « plus privé conseil, et disoit qu'il vivoit *desplai-* « *samment*, quand il falloit qu'il se donnast de « garde de ceux en qui il se devoit fier, mesme- « ment de ceux de son sang. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 702.)

Desplaisance, *s. f.* Chagrin, déplaisir (1). On trouve *displacentia*, dans le même sens, au Gloss. latin de Du Cange. (Voyez Gloss. de Marot ; Faifeu, p. 81 ; J. Marot, p. 87 ; et J. Le Fevre, Histoire de Charles VI, p. 33.

Desplaisant, *adj*. Fâché, mortifié, affligé. « Le « firent leur seigneur, et luy misrent la couronne « au chef dont il fut fort *desplaisant ;* mais quand il « veit que faire luy convenoit, il l'octroya. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 115, R° col. 2.) « Je suis, dit-elle, « bien *déplaisante* de la peine que vous en prenez. » (L'Amant ressusc. p. 419.) (2)

VARIANTES :
DESPLAISANT. Lanc. du Lac, t. III, fol. 115, R° col. 2.
DEPLAISANT. L'Amant ressuscité, p. 419.

Desplancher, *v*. Oter les planches. (Dict. d'Oud. et de Cotgr. — Voyez Mém. de Montluc, t. I, p. 42.)

Desplanetié, *adj*. Dépossédé, destitué. « *Des-* « *planetiez* de leurs bénéfices, et offices. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 43.)

Desplantoir. Oudin, dans son Dictionnaire italien, rend ce mot par celui de *Spiantatorio*.

Desplaquier. [Intercalez *Desplaquier*, enlever l'empreinte du martelage : « Comme Gile Tartaron, « marchant des boys du comte de Flandre en ses « prez de Hedin, eust *desplaquié* et dessaignié en « la vente et taille desdites forez plusieurs chaisnes « et autres arbres qui avoient esté plaquiez et « signez au saing et marque de nostre dit cousin. » (JJ. 122, p. 328, an. 1383.)] (N. E.)

Desplastrer, *v*. Oter le plâtre. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Despleu, *adj*. Déplaisant, fâcheux. « Je ne sçay « si le Dieu d'amours qui vous enhorta, et meit « couraige de vos dictes lettres, quand les envoyés « ait en aucune chose esté si *despleu*, parquoy il « ait changé ses conditions anciennes, etc. » (Mons. vol. I, fol. 3, R°.)

Desplicé, *adj*. Dépouillé, comme « dépouillé de « sa fourrure, » suivant l'éditeur qui renvoie au Dictionnaire de Borel, au mot « Pennes. » « Ne sçait « gueres de plet, et est bien *desplicé* d'avocats, de « sergens, et de greffiers. » (Les 15 Joy. du Mariag. page 55.)

Despliement, *s. m.* L'action de déplier, d'étendre. (Dict. de Cotgr. Monet et R. Est.)

Desplier, *v*. Déplier [A]. Raconter [B].

[A] Au premier sens, qui est le sens propre, on trouve *Deplicare* dans cette même acception, dans le Gloss. lat. de Du Cange.

Le jour que Mars *desplaioit* ses banieres. *(Cretin.)*
Il porte un lariflume de vent *desploant*.
Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1367.

« *Desplier* ses esprits, » c'est-à-dire faire usage de toutes les ressources de son esprit. « Une femme, « quand elle veut *desplier* ses esprits, comme on « dit, est terriblement fine, et mene l'homme ven- « dre au marché, sans qu'il s'en prenne garde. » (Brant. Dames gall. t. II, p. 245.)

« *Desployer* une playe sur quelqu'un, » c'est-à-dire l'affliger d'une plaie.

Et ne voit point ceste mortelle playe
Que Dieu sur vous très justement *desploye* *(Faif. p. 4.)*

De là, on disoit au figuré « une epée non *des-* « *ployée*, » pour une épée qui n'est pas hors du fourreau. (Ger. de Nev. 2e part. p. 103 et la note.)

[B] Par une acception plus figurée encore, *desploier* signifioit raconter.

Vos voel un conte *desploer*. *(F. R. n° 7615, t. II, f. 145.)*

VARIANTES :
DESPLIER. Brantôme, Dames gall. t. II, p. 245.
DESPLAIER. Cretin.
DESPLOER. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1367.
DESPLOYER. Faifeu, p. 4.
DESPLOIER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 145 (3).

Desplomer, *v*. Déplumer, ôter les plumes. (Dict. d'Oudin.)

Desployé, *adj*. Terme d'armoirie. « Un aigle « les aisles *despliées*. » *Desployé* est l'aigle simple ; *esployé* c'est l'aigle qui a deux têtes. (Voyez Le Laboureur, Orig. des Arm. p. 208.)

Desplumation, *s. f.* L'action de déplumer. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Desplumé, *adj*. Chauve, qui n'a point de cheveux.

Y est Colart de Tangues *desplumez*. *(Desch. f° 224.)*

Despoderat, *s. m.* Dénué de pouvoir. Qui a perdu son bien, qui en est dépossédé. « Si nous nous « avisons de telles rencontres de ceux qu'ils ne « scavent qu'ils disent, et pensent bien dire, je vous « renvoyerai en Savoye avec les huguenots, qui « fuyans de la S. Barthelemy, et approchants de « Geneve, se plaignent du roy des François. Les « Savoyards qui croyoient ce que ces pauvres *des-* « *poderats* leur contoient, les consoloient ainsi : « ha pauvre gen vostron ré n'est pas si bon que « nostron princio ; si vostre ré se fu ben gouverna, « il eusse esta maistre doucta de nostron duc. » (Moyen de Parvenir, p. 379. — Voyez DESPOUILLÉ ci-après.)

Despoillement, *s*. Spoliation. (Voyez Saint

(1) Il est au Test. de J. de Meung (1738) : « *Desplaisance* de Dieu qui trop est perilleuse. » De même dans Froissart (III, 225) : « [Ils avoient] pris en si grant *desplaisance* et despit la cevaulchie que li dus de Normandie avoit fait en Hainnau. » (N. E.)
(2) « Nous avons esté icy ung long temps enclos et tant que nous en sommes tous *desplaisans*. » (Froiss., XI, 54.) (N. E.)
(3) On lit au sens de dénouer, dans une Vie ms. de J. C. (Du Cange, II, 806, col. 1) : « Ne sui digne de *desploier* la corroie de son cauchier. » (N. E.)

Bernard, Sermons fr. MSS. p. 371, où *despoillement* répond au mot *Despoliatio* pour *Spoliatio*.)

Despointement, *s. m.* Obstacle. « Mettre « aucun empeschement, ou *despointement*. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 166.)

Despoirement, *s. m.* Désespoir.

Coler d'amours fait sens cangier,
Et entrer en *despoirement*.
J. de Renti, Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1211.

VARIANTES :
DESPOIREMENT. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1211.
DESPOIR. Arrest Amor. p. 404.

Despoise. [Intercalez *Despoise*, alliage mêlé à la monnaie : « Iceulx supplians pensans qu'ilz « feroient bien des moules pour faire icelle mon- « noye... et aussi de la *despoise* ou alloy d'estain. » (JJ. 160, p. 423, an. 1406.)] (N. E.)

Despondre, *v.* Exposer, expliquer, proposer. Ce mot est ordinairement employé relativement avec le mot « répondre. »

Nostre Sire Dieu entendi
Cou que li rois i *despondi*,
Si vot lui, et sa gent son corre. *(Ph. Mouskes, p. 91.)*

Li vilain vous convient avoir,
Dist li peres par estavoir :
Si aurez a plenté monoie,
Cainture d'or, et draz de soie :
Ainsi li peres li *despont*,
Mais la pucelle li respont, etc. *(F. R. nº 7218, fº 114.)* (1)

Despons, *part.* Expliqué.

Moult a bien cil preudom *despons*
Du jardinier le biau respons. *(F. R. nº 7218, f. 203.)*

Despors, *s. m.* Terme d'injure. « Vilain *des- « pors*. » Expression qui se trouve dans les Fabl. MSS. du R. nº 7615, t. II, fol. 182, Rº col. 1.) (2)

Desporter. [Intercalez *se desporter*, s'abstenir : « Se li sembloit que il appartenoit bien on *se* « *desportast* celui jour de grever li ungs l'autre. » (Froiss. IV, 358.)] (N. E.)

Desposer, *v.* Avoir un dépôt.

Des murs de Douai l'ost esgardent
Qui les biens d'environ *despose*. *(G. Guiart, f. 294.)*

Despost, *s. m.* Titre de dignité. Dans le Jouvencel, MS. p. 500, on trouve au nombre des seigneurs faits prisonniers en une bataille, « le « *despost* de Calaphre. »

Despota, *s. m.* Titre du souverain d'Albanie. (Voyez Bourgoing. De Orig. voc. vulg.)

Despotie. *s. f.* Despotat. (Le Laboureur, Hist. de Louys de Fr. roy de Sicile, p. 69.)

Despouillé, *part.* Dépouillé. « Le jeu au minis- « tre *despouillé* » étoit une sorte de jeu, peut-être le même que celui qu'on nomme « au roy *dé-* « *pouillé* (3). » « Lors fut inventé le jeu au ministre « *despouillé*. » (Moyen de Parvenir, p. 78. — Voyez DESPODERAT ci-dessus.)

Despouriere, *adj. au fém.* Pauvre, misérable, chétive.

Ch'est une amour *despouriere*,
Quant on fait d'amour grant chiere,
Pour desirer à moitié :
D'amour qui n'est parfurnie
N'ert jà fins cuers paiiés, ne saoulés ;
C'est trop griés fais qi pent tout à un lés.
Poës. MSS. du Vat. nº 1490, fol. 149, Rº.

Despourveuement, *adv.* Au dépourvu, à l'improviste (4). « Se nous alions à luy sans ce qu'il le « sache, nous le prendrions bien, luy et ses gens, « en tel party, et si *depourveument* que nous en « aurons l'advantage, et seront desconfis. » (Froiss. liv. I, p. 336.)

Artus fist ses hommes armer,
Sans cor, et sans gresle sonner,
Trestout *despourveument*
Coururent sus l'avers gent. *(R. de Brut, f. 70.)*

« En la maniere que les Saints Prophetes sou- « loient parler qui annonçoient *despourveuement* « ce que le S. Esperit leur annonçoit. » (Chroniq. de S. Denis, t. I, fol. 236, Vº. — Voyez ibid. fº 123, Vº et t. II, fol. 115.) On lit dans le latin de Nangis, *improvisus* ; voyez aussi Ordonnances des Rois de Fr. t. V, p. 617, et Godefroy, Annotat. sur l'Histoire de Charles VI, p. 619.

VARIANTES :
DESPOURVEUEMENT. Froiss. liv. I, p. 336.
DESPOURVEUMENT. R. de Brut, fº 70, Rº col. 1.
DESPORNENEMENT. Lisez despourveument ; Rou, p. 227.
DESPORVEUMENT. F. MSS. du R. nº 7218, fº 132, Rº col. 2.

Despourveux, *adj.* Dépourvu (5). (Voy. Dialog. de Mallepaye, à la suite de Villon, p. 51 et 55.)

Despouser, *v.* Terme de marine, aux usages de la vicomté de l'eau à Rouen. « Quand nef « faite en Engleterre vient à Rouen, elle doit estre « *despousée*, et pour le *despouser*, elle doit au roy « 3 s. et pour le siége 3 s. : elle ne doit riens pour « *despouser*, més que l'en puisse monstrer, par « merel, ou par signe, qu'elle ait esté *despousée* « autrefois, et nequedent elle doit toujours 3 s. « pour son siége. » (Dans une citation rapportée par Du Cange, Glossaire latin au mot *Sedes navium*, p. 159, col. 2, t. VI.)

Desprée, *part.* Enlevé aux ravisseurs. Le contraire de « pris ». Nous ne trouvons ce mot que dans les Fabl. MSS. du R. nº 7218, fol. 301, Vº col. 2.

Despreuve, *s. f.* L'action de désapprouver. Henry, roi d'Angleterre, répond au duc d'Orléans qui lui avoit reproché d'avoir usurpé la couronne en 1402 : « Premiérement, quant à la dignité nous « tenir, laquelle vous n'escrivez au long, ne n'ap-

(1) On lit dans *li Lusidaires* (Du Cange, II, 806, col. 2) : « Por *despondre* sainte Escriture Mist Diex en lui et sens et cure. » (N. E.)
(2) Dans Wackern., p. 70, il signifie joie : « Tu es li pors Et li *despors*, Li desdus et la joie. » (N. E.)
(3) On enlève pièce à pièce les habits de celui qu'on a fait roi. (N. E.)
(4) On lit encore au reg. JJ. 104, p. 229, an. 1373 : « Lequel Bale comme esmeus et courciez, respondi *despourveument* contre verité que icellui suppliant lui avoit donné un cop de coustel. » De même au reg. JJ. 165, p. 219, an. 1411 : « Le suppliant respondi hastivement et *despourveument* qu'il y passeroit. » (N. E.)
(5) On lit déjà dans la Rose (v. 15096) : « Moult refu certes deceüs Bel acueil li *desporveüs*. » (N. E.)

« prouvez pas, ne ne voudriez en ce approuver la « maniere comment nous y sommes venus, certes « nous en merveillons grandement.... neantmoins « de l'apreuve, ou de la *despreuve* de vous, en ce « nous tenons de vous bien peu de compte. » Monstr. vol. I, fol. 11, R°.)

Desprier, *v*. Déprier, révoquer ses prières. (Dictionnaire de Nicot « *Desprier* ses prières. » Essais de Montaigne, t. II, p. 450. — Voyez d'autres acceptions sous Deprier.

Desprins, *adj*. Dessaisi, dénué, dépourvu, dépouillé.

Desprins de biens, et de parens. (*Villon, p. 7.*)

En parlant des suites funestes d'un commerce galant, on a dit :

L'un fol devint,
L'autre tout vend,
A quelque pris :
L'un y a pris,
Comm' mal apris
Venin dont mourir luy convient :
L'autre est battu, tué, *despris*
Bref les plus sages y sont pris. (*Bl. des F. Am. p. 272.*)

VARIANTES :

DESPRINS. Villon, p. 7.
Despris. Le Blason des Faulces Amours, p. 272.

Despris, *adj*. Abject, méprisable.

Poures hom, ce di-je, et *despris*,
Sans richece, et sans poissance
Quant je te mis en si haut pris,
Que Sires estoies de France. (*F. R. n° 7218, f° 158.*)
Un ribaut vit emmi la ruë
Qui de sa robe estoit *despris* (1). *(F. R. n° 7218, f. 234.)*

C'est-à-dire qui, à en juger par son habit, étoit un homme abject.

Desprisoner. [Intercalez *Desprisoner*, délivrer comparez *desmurer* : « Si fu *desprisonés* [Hugues « de Batefol, capitaine de Montségur] parmi ce « couvent, et s'en vint as barrieres de le ville. » Froiss. IV, 280.] (N. E.)

Despriveter. On lit *despriveteur* dans un autre MS. Peut-être ce mot signifie-t-il une carnassière à mettre les alouettes prises par l'épervier.

Or portoi je adont, par maniere,
Une moult petite aloiere,
Que *despriveter* on appelle,
De blanc samis ; moult estoit belle :
La lettre y mis que m'ot tramis
Rose qui s'escrit mes amis. *(Froissart, p. 164.)*

Desprovender, *v*. Oter la prébende.

Puis i vint uns cardinaus Othe
Ki vot les clers *desprovender*. *(Mouskes, p. 785.)*

Desprous. Nous ignorons ce que ce mot signifie ; nous ne le trouvons que dans ce passage peu clair :

Lour cor vos arbrie
Ke disas *desprous*,
Car est tans enuious,
Et tant anuious.
Li Lais Nompar. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 908.

Desprouver, *verb*. Prouver au contraire [A]. Eprouver [B].

[A] Au premier sens, c'est détruire ce qui est prouvé. « Une voie de prueve si puet encore courre « par devers cheli qui mist avant la négation que « l'en appele prouver par accident : Prouver par « accident se est si je puis *desprouver* che qui est « prouvé contre moy, et pour che que auscuns « pourroient dire que che ne puet estre que je « puisse *desprouver* che qui est prouvé contre « moi. » (Beaumanoir, p. 213.)

[B] Il paroit que *desprover* est employé pour éprouver dans le passage suivant : « Fous est « qui einsint ne fera com feit ai, car jà mesdisant « ne crerai, ains servirai toute ma vie ma mie à « gré : qui le bien a *desprové* d'amours trop s'est « aclergis. » (Chroniques du XIIIe siéc. MS. de Bouh. ch. 302, fol. 251, V°.)

VARIANTES :

DESPROUVER. Beaumanoir, p. 213.
Desprover. Chr. du XIIIe s. MS. de Bouh. ch. 302, f° 251.

Despucelage, *s. m*. Défloration. L'action de dépuceler. (Dict. de Cotgrave et Oudin. — Voyez Essais de Montaigne, t. III, p. 605.) (2)

Despuceler, *v*. Dépuceler (3). « Veuve *despu-* « *celée*, » pour une veuve qui a habité avec son mari, qui a gagné son douaire. Louis, duc d'Orléans, frere de Charles VI, écrivant au sujet de la reine douairiere sa nièce à Henry IV, roi d'Angleterre, lui dit : « Où sont les nobles qui ne doivent « garder en tous estats, les droicts des dames « veufves *despucelées*, et de si belle vie, comme tous « sçavent qu'est ma dessus dite dame et niece ? » (La Colomb. Th. d'honn. t. II, p. 248.)

Despuer, *v*, Cesser de puer. Dans une pièce de vers où la Panneterie parle à l'Echançonnerie, on lit :

Va faire laver tes barriz,
Qui très salles sont, ors, et vuis
En ton cuvier à la vaisselle,
Ou l'eaue d'un mois s'ancuvelle,
Et put comme puciaux en rue :
Homme n'est qui pain ne mangue
Va dormir, si *despueras*. (*Desch. f° 377.*)

Despuni, *adj*. Impuni. (Voy. Britt. Loix d'Angl. fol. 12, R° et 282, R°.)

Desputer, *v*. Disputer. (Voyez Ord. des Rois de Fr. t. I, p. 597, art. 17.)

Une gent avoit lors en France,....
Que l'en nommoit par nom hereges,....
Communément, sanz euscuter,
Touzjours vouloient *desputer*. *(Guiart, f. 14.)*

Desquans, *adv*. Jusques dans. Lisez *desqu'ans*, pour *desque ens*. Partonopex poursuit dans une vallée les Norrois qui avoient été battus :

Partenopex, *desquans* el val,
Ne fine de son batestal. *(Part. de Bl. f° 132.)*

(1) De même aux Miracles de Coincy, cité par Du Cange : « Aval la vile vit un homme, Nus fu, *despris* et depané. » (N. E.)
(2) « Zenon parmi ses loix, regloit aussi les escarquillemens du *despucelage*. » (N. E.)
(3) Le mot est dans Guillaume d'Orange (Var., t. II, p. 294) : « For de besanz pleine mine comblée, Ne vos voudroie avoir *despucelée*. » (N. E.)

Desquarquaige. [Intercalez *Desquarquaige*, au reg. JJ. 97, p. 154, an. 1366 : « Les proufis et « émolumens... dou *desquarquaize* et criaige des « vins. »] (N. E.)

Desquerquier, *v.* Décharger. « Que a Condé « au dessoubs du chasteau, là où la Saisne descheut « en l'Escault, planeques devront estre mises, pour « l'eauwe avoir telle hauteur que les nefs puissent « descendre, et monter de la Saisne en l'Escault « sans sault, et afin que les dits nefs puissent aller « et passer sans *desquerquier* (1), de Mons à Tour- » nay, etc. » (Cout. de Haynault, au Coutum. gén.)

VARIANTES :

DESQUERQUIER. Cout. gén. t. I, p. 813.
DESQUIERQUIER. Laurière, Gloss. du Dr. fr. (2)

Desquet, *s. m.* Panier, corbillon (3). Mot languedocien. (Voyez Du Cange, Gl. lat. au mot *Desca*, 1.)

Desqueuvrir, *v.* Découvrir. (Gl. sur les Cout. de Beauvoisis ; G. Guiart, MS. fol. 34, V°.)

Desquevillier. [Intercalez *Desquevillier*, dans Froissart (X, 110) : « [Pierres du Bois] fist toutes « les ais dou pont de Commines desclaver et « *desquevillier* pour estre tantos deffait. »] (N. E.)

Desquit, *s. m.* Acquit. (Glossaire de l'Histoire de Bretagne.)

Desracher, *v.* Déraciner, ruiner. (Dictionnaire de Cotgrave. — Voyez Rabelais, t. III, p. 99, et la note 12. « Brula les citez et *desracha* jusqu'au « fons. » (Tri. des IX Preux, Pr. p. 91, col. 2.)

Desracinement, *s. m.* L'action de déraciner. (Dictionnaires de Cotgrave et d'Oudin.)

Desraignier, *v.* Obtenir, gagner [A]. Mériter [B] (4).

[A] Ce verbe, qui paroît comme celui de *derainer*, formé du mot » raison, » semble de là signifier proprement obtenir avec raison, à juste titre ; c'est en ce sens que nous le trouvons dans les vers suivans :

Bauduin, il sunt doi amant
Ki aiment, de cuer, sans trichier;
Une pucelle dejouent !
Li quelx la doit mielx *desraignier* ?
Li uns l'aime por ses valors,
Et por sa cortoisie ensi ;
Li autres l'aime por amors,
Por la grant beauté k'est en li. *(Chans. du Cte Thib. p. 49)*

(Voyez Thibaut de Navarre, Poës. MSS. av. 1300, tome I, p. 63.)

....Moult doit avoir grand coite
De son desir achiever
Qui en son cuer très grant amour soutoite ;
Biens li doit-on pardonner,
Si le conkiert par sens, ou par boidie,
Qu'il ait l'amour sa dame *desrainié*.
Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 159, R°.

[B] On a quelquefois employé ce mot seulement pour « mériter. »

Cil qi d'amours puet l'otroi *desrainier*
Est trop plus lies qe cil qi on le uée :
N'en fu dolans qi n'en fu onqes sire ;
Partant n'a pas en l'escondit tant dire
Coum a de joye en l'otroi gaanier. *(Ibid. f. 171.)*

Bien me deust mon servise merir,
Si con celui qui tant a *desraisnié*
Ses biaus cors gent, qu'ele a si souhaidié.
Villains d'Arras, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 770.

VARIANTES :

DESRAIGNIER. Chans. MSS. du Cte Thib. p. 49.
DESRAINIER. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, f° 159, R°.

Desraison, *s. f.* Folie [A]. Tort, injustice [B]. Proprement le contraire de « raison. » (Voyez Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis ; Dict. de Monet, Cotgr. Borel et Corneille.)

[A] Dans le premier sens : « Certes, dist Monseigneur « Yvain, ce fust grand offre : car après ceste chose, « je ne puis veoir en vous si non *desraison*. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 149, R° col. 1.)

Congnoissance, sens, honneur, ne memoire
N'ont aujourdhuy leur temps, ne leur saison ;
Convoitise regne avec vaine gloire,
Desloyauté, envie et traison,
Et volunté qui regne en *desraison*
Pitié n'a lieu, et charité est morte,
Justice, et loy se perdent, et raison. *(Desch. f. 268.)*

[B] *Desraison* se trouve l'acception spéciale de « tort, injustice, » dans le passage suivant : « Pendu « par les pieds à une des portes de Louviers, pour « aucunes *desraisons*, et injustices qu'il tenoit « envers un Françoys. » (Berry, Chr. depuis 1402 jusqu'a 1461, p. 438.) De là on disoit :

En desraison, pour « à tort, » sans raison.

Fortune m'a, longue seson,
Fet en grant seignorie maindre,
Or m'est venu en *desreson*
Ma joie, et ma clarté estaindre. *(F. R. n° 7218, f. 138.)*

VARIANTES (5) :

DESRAISON. Cretin, p. 63.
DARESON. La Thaum. Cout. d'Orl. p. 464, tit de 1137.
DERAISON. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 135, V° col. 2.
DARAISON. Gloss. sur les Cout. de Beauv.
DERRESON. Amour et Jalousie, MS. de S. G. fol. 111.
DESRESON. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 183, V° col. 2.
DESRISON. Ger. de Nev. 2e P. p. 44, Note.

Desraisonné, *adj.* Déraisonnable. (Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave. — Voyez Rabelais, t. IV, p. 6, de l'Epit. de dic.)

Desraisonner (se), *v.* Se conduire contre raison. (Voyez Percef. vol. V, fol. 105, R° col. 2.)

Desramé, *part.* Dépouillé. Borel cite ce vers de Huon de Villeneuve :

Ja tant n'aura mantel, ne cotte *desramée*.

Et il explique le mot *desramée* par « usée »,

(1) On lit aussi dans Froissart (X, 122) : « Si *desquerquierent* et estequerent un grant et gros planchon. » (N. E.)
(2) La forme rouchi est *dekerker*. (N. E.)
(3) « Le suppliant en allant parmi ladite vigne trouva les paniers, vulgaument appellez *desquetz* selon le langage du païs [d'Agen], plains de raisins. » (JJ. 197, p. 88, an. 1469.) (N. E.)
(4) Ce sont des emplois poétiques de *desrainer*, *desrainier*, plaider, obtenir par plaidoierie : « L'on peut plaidoier contre chascun sans estre donné à conseil par court, pour son droit *desraignier* ou deffendre. » (Assises de Jérusalem, ch. XIII.) De même dans un acte de 1264 (Du Cange, II, 811, col. 2) : « Se *deraisnier* le poons par droit. » (N. E.)
(5) On lit dans Thomas de Cantorbéry (56) : « Par mei n'aura nuls d'els de *desraisun* poeir. » De même dans les Récits d'un Men. de Reims (§ 282) : « Ne vous fis onques tort ne *desraison*, ains vous ai touz jourz menei par droit. » (N. E.)

mais il faut interpréter « dépouillée. » Voici le passage entier :

Quant un chanterres vient entre gent honorée,
Et il a, endroit soi, sa vielle atrempée,
Ja tant n'aura mantel, ne cotte *desramée*,
Que sa premiere laisse ne soit bien escoutée.
Huon de Villeneuve, cité par Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 110.

Desramer, *v.* Ebrancher, dans le sens propre. Dict. d'Oudin. Il est difficile de démêler le sens de ce mot pris au figuré dans le passage suivant :

L'en lui amoine son roucin,
Et las, et maigre, et miserin ;
A la sele la *desramée* (1),
Sa chape a plue y est trossée,
Et con a sele a chaceor,
Le housart et l'escorcheor,
Le hernois que il aporta. *(Part. de Bl. f. 143.)*

Desréement, *s. m.* Dérangement, désordre. (Tri. des IX Preux, p. 412, col. 2.)

Desréglement, *adv.* D'une façon déréglée. (Sag. de Charr. p. 108.)

Desregnement, *s. m.* Justification, soutien. L'action de justifier, de soutenir son jugement. Un des juges ayant dit son avis sur le vainqueur d'un tournoi, ajoute :

Ce vos di je par jugement,
S'en ferai le *desregnement*. *(Part. de Bl. f. 162.)*

Borel explique mal *desrenement* par arbitrage, dans ces vers d'Ovide, MS. qu'il cite :

. . . . Puisque, par jugement,
Voulez faire *desrenement*
D'avoir les armes d'Achille.

C'est-à-dire puisque vous voulez soutenir en jugement, etc.

VARIANTES :

DESREGNEMENT. Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 162.
DESRENEMENT. Borel et Corn. Dict.

Desreinerement, *adv.* Dernièrement. (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 812.)

Desrene et **Desrener**. [Intercalez *Desrene*, ainsi défini dans l'Anc. Cout. de Normandie: « *Desrene* si est une loy establie en Normandie en « simples quereles, par laquele celui qui est suis « d'aucun fet, et accusez de felonie, que il n'a pas « fet le fet, de quoi la partie averse l'avoit accusé, « et pour cen que l'en a presumption, que chescuns « doit miens savoir la verité de son propre fet que « nul autre, la *desrene* est ottroiée à celui qui en « suis pour desclairier la verité du fait dont il est « accusez. » Le mot n'est expliqué que dans la phrase suivante, où il n'est plus substantif: « Donques il est que home *desrene* toute icele « chose..., et *desrene*, c'est assavoir il demonstre « *hors reson* ou *sans reson*. » Le verbe est aussi dans la Chron. de Cuvelier: « Irons nous dessus « luy vostre droit *desrener*. » (Du Cange, V, 597, col. 1 et 2.) Au même mot se rapportent *desrainer* (Lois de Guillaume), *desreigner* (Ass. de Jérusalem); *desregnement*, qui suit, en est dérivé.] (N. E.)

Desrenement. [Intercalez *Desrenement*, dérangement d'un os luxé : « Comme le suppliant se « soit entremis de garir rompures et cassures et « *desrenemens* de bras et de jambes. » (JJ. 148, p. 109, an. 1395.)] (N. E.)

Desrenger, *v.* Sortir des rangs [A]. S'avancer [B]. Partir [C] (2).

[A] Le premier sens est le sens propre et littéral.

Buisines prennent a sonner,...
Mesire Jaques lors *desrange*. *(G. Guiart, f. 266.)*

[B] De là, on a dit *desranger* pour se détacher du corps de l'armée, s'avancer pour charger.

Après muet li Dux de Bourgoingne,
Contre qui Brebançons *desrengent*. *(G. Guiart, f. 125.)*

[C] En étendant l'acception, *desrenger* a signifié en général « partir. »

Ainsi Faifeu de luy bien se vengea,
Puis du parquet soubdain se *desrengea*. *(Faifeu, p. 45.)*

VARIANTES :

DESRENGER. G. Guiart, MS. fol. 124, V°.
DESRENGIER. Ibid. fol. 265, V°.
DESRANGIER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 76, V° col. 1.
DESRANGER. G. Guiart, MS. fol. 284, R°.

Desrenier, *v.* Joûter, selon Borel qui pourroit bien s'être trompé. (Voyez DESRENEMENT ci-dessus et DESRENIER sous DERAINER. (3))

Desrenté, *part.* Dépouillé de ses rentes.

Chascune foiz c'une yglise
Vacoit, de son pasteur demise,
Personnes de bien faire lentes
En prenoient, par lui, les rentes,
Sans metre i nul amandement ;
Et avoient commandement
Du Roy, qui faire leur faisoit,
Que prelat, s'il ne li plaisoit,
Ne fust en yglise sacrez,
Qui tantost ne fust maçacrez,
Et vilainement *desrenté*. *(G. Guiart, f. 12.)* [Ed. v. 607.]

Desrenter, *v.* Acquitter une rente. « Si le propriétaire, ou detenteur d'un immeuble censable « fait refus, ou delay de le *desrenter*, et payer le « cens au terme, par l'espace de trois ans, et au « dessous, peut le seigneur censier, ou la justice « faire publier par trois dimanches consécutifs, et « d'octave à autres, au prosne, ou à l'issue de la « messe parrochiale, qu'on ait à payer les dits « cens. » (Cout. de Gorze, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1088, col. 2. — Voy. Cout. de Valenciennes, Ibid. p. 242, col. 1, et au Cout. Gén. t. II, p. 965.)

Desrester, *v.* Débarrasser. Délivrer des rêts ou filets. (Dict. de Nicot.)

(1) Le sens est déchirée, usée comme dans la Chron. des ducs de Norm., III, 80, col. 2 : « Por sa buele *desramer*. » (N. E.)

(2) La forme verbale est *desreng*, qui dans le Cart. 23 de Corbie, an. 1448, est synonyme de cherquemanement et bournage. — Dans Roland, vers 809, d'après M. Gautier, il signifie parcourir : « Gualter *desrenget* les destreiz et les tertres. » (N. E.)

(3) Dans Partonopex, v. 5250, *desregner* signifierait tenir les rênes pour aider à descendre de cheval : « Li chevalier quand veu l'ont Encontre lui drecié se sont ; *Desregnié* l'ont, si l'ont tant chier. » Au Gloss. latin 7684, *impomentum* est traduit par [illegible] més, comme fumz. » (N. E.)

Desreuber, *v.* Dérober, piller.

Erraument furent destravées
Toutes les nés, et *desreubées. (Ph. Mouskes, p. 563.)*

Desreumer, *v.* Désenrhumer. (Dict. de Cotgr. ud. et Monet.)

Desridement, *s. m.* L'action de dérider. (Dict. Cotgr. Oudin et Rob. Estienne.)

Desriequir, *v.* Défricher. « Les laboureurs, et autres gens du plat pays, qui avoient esté de long-temps en grande desolation, s'efforçoient de tout leur pouvoir, à labourer, et réédifier leurs maisons, édifices, et habitations, et avec cela à *desriequir*, et essarter leurs terres, vignes et jardinages. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, ge 546.) On explique à la marge *desriequir* par fricher.

Desrier, *prép.* Derrière.

Puis tramist, douteus de domages,
Au conte de St Pol, messages
Qui encor iert *desrier* les chars. *(G. Guiart, f. 355.)*

Desrieuler. [Intercalez *se desrieuler*, se dénder : « Onques ne *se desrieulerent*, mais se tinrent tout coi. » (Froiss. V, 43.) De *rieule*, gle ; *se desroier* a le même sens.] (N. E.)

Desrimé, *adj.* Non rimé.

. . . . Si me soit racontée
Aucune aventurete rimée ou *desrimée. (F. 7218, f. 346.)*

Desrioté, *adj.* Délié. (Voy. Rab. t. III, page 98 la note 11, p. 99 et Dict. de Cotgrave.) Ce mot est rmé de « rote, riote ou riorte » lien de fagot. Le ıchat explique mal le mot « rote » en disant que s liens de fagot sont comme de petites roues. Ce ot vient de « route » ou « roupte », du latin *ptus*, une branche rompue ou coupée dont on se rt pour lier les fagots et même les gerbes en Touine où le mot « rote » s'est conservé en ce sens.

VARIANTES :
DESRIOTÉ. Le Duch. sur Rab. t. III, p. 99, note 11.
DESROTÉ. Rab. t. III, p. 98.

Desriser. [Intercalez *Desriser*, plaisanter : Pour ce que ladite femme vit que ledit Perier, qui estoit son serviteur la *desrisoit*. » (JJ. 146, 160, an. 1394.) De même au reg. JJ. 160, p. 91, . 1405 : « Le suppliant, qui estoit sourt et ydiot, croiant que sa femme se moquoit et *derisoit* de lui. » Nous multiplions les extraits des lettres de mission du Trésor des Chartes, qui souvent sont rédaction de procès-verbaux et nous indiquent le ieux la langue parlée et les mots usuels aux XIVe XVe siècles. Froissart écrit aussi (XI, 234) : « Et ne font que gaber et *desrisier* des papes. »] (N. E.)

Desrivement, *s. m.* L'action de dériver. (Dict. Cotgrave.)

Desrobade (à la), *adv.* A la dérobée. (Brant. Cap. fr. t. III, p. 435.)

Desrobbé, *part.* Secret, clandestin. De là, on a dit :

1° « Un huis *desrobbé* » une porte secrète. (Voy. le Dict. de Cotgrave.) Nous disons encore en ce sens « une porte *dérobée*, un escalier *derobé*, » c'est-à-dire soustrait aux yeux, à la connoissance des autres.

2° « Un enfant *desrobbé* », un enfant sorti d'adultère. (Voy. Apol. pour Hérodote, p. 177.)

Desrobbement, *s. m.* L'action de dérober (1). (Voy. les Dict. de Rob. Est. Oud. et Cotgrave.)

VARIANTES :
DESROBBEMENT. Rob. Est. Dict.
DESROBEMENT. Oudin, Cotgrave.

Desrobbeur, *s. m.* Voleur. (Dict. de Cotgrave au mot *Desrobbeur*.) On lit *desrobeors* dans une citation rapportée par Du Cange, Gloss. lat. au mot *Desrobare* (2).

VARIANTES :
DESROBBEUR. Cotgrave.
DESROBEORS. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Desrobare*.

Desrober, *v.* Oter la robe (3).

Et il me deffende du dé
Qui maintes fois m'*a dérobé. (F. 7218, f. 283.)*

On trouve en ce sens *desrobare*, *raubare*, *robare*, dans le Gloss. lat. de Du Cange. De là s'est formé le sens subsistant de *dérober* pour « voler (4). »

CONJUGAISON :

Desrobarent, au prét. de l'ind. dérobèrent. (Rab. t. II, p. 259.)

VARIANTES :
DESROBER. Sag. de Charron, p. 613.
DEROBER. Froissart, liv. II, p. 134 (5).

Desroberie, *s. f.* Vol. (O. R. de F. t. III, p. 526.)

Desroc, *s.* Ce mot semble un terme du jeu de dés, servant peut-être à exprimer l'instant auquel on les jette hors du cornet.

Richemont mayne autant d'aventuriers
Vrays innocens au *desroc* de dez et flus,
Comme Judas fut de la mort de Jesus. *(J. Marot, p. 66.)*

Desrocher. [Intercalez *Desrocher*, démolir : « Li Tyebre crut tant que il aloit souz les murs de « Rome et pluisours maisons *desrocha*. » (B. N. ms. de St Victor, 28, folio 65, V°, col. 2.)] (N. E.)

Desroi. [Intercalez *Desroi* : 1° Attaque : « E « Reinouz od le suen conrei Comença le premier « *desrei*. » (Chron. des ducs de Norm., v. 3757.) 2° Désarroi, aux Miracles de Coincy, cités par Du Cange : « Un archier ot près de l'image, Qui grant « *desroi* et grant damage Faisoit souvent à chax de « fors. » 3° Désordres dans un gouvernement : « Il

(1) Ce sens date du XIIe siècle : « Suranus ki donat az prisons à soi venans et à ceaz ki fuirent del *derrobement* des mbars totes les choses lesqueiz il semblevet avoir el monstier. » (Li dialoge Gregoire lo pape, 1876, p. 222.) (N. E.)
(2) Il cite le continuateur de Guillaume de Tyr : « Grant partie de marcheans et d'autres gens, qui estoient eschapés des rrazins et s'en aloient par mer chairent es mains des corsaires *desrobeors*. » (N. E.)
(3) « Et si se desnue et *desrobe* Qu'ele est orfenine de robe. » (La Rose, v. 6175.) (N. E.)
(4) « Et li prevoz li conta que li morz estoient troi de ses serjans dou Chastelet, et li conta que il aloient par les rues taines pour *desrober* la gent. » (Joinv., § 116.) (N. E.)
(5) Dans Froissart, il signifie dépouiller les personnes (II, 116) et piller les villes (VI, 177). (N. E.)

« ne pooient ne voloient plus porter les *desrois* ne « les fais que li rois faisoit. » (Froissart, II, 37.) 4° Défaut : « Quier-moi, fait-il un palefroi, Bon et « soef et sains *derroi*. » (Partonop. v. 5527.) Par suite, l'expression *à desroy* signifiait peut-être en désordre, avec précipitation, sans mesure.] (N. E.)

Desroidir, *v.* Déroidir. Oter la roideur. (Dict. de Monet et d'Oudin.)

Desroier. [Intercalez *se desroier:* 1° Se débander, dans G. Guiart (v. 2405) et dans Froissart (VII, 36) : « Si se aresterent li François, sans yaus « *desroier* devant leurs ennemis. » 2° Perdre contenance (Froiss. XV, 41) : « En celle abusion il *se* « *desroia* par foiblesse de chief. » 3° Irriter, faire perdre contenance, dans la Chron. des ducs de Norm. v. 16311. On a dit aussi *desroyer*, pour laisser en friche. (Cartulaire de Corbie 13, an. 1510, folio 42, V°).] (N. E.)

Desroller, *v.* Effacer d'un rôle. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Desrompre. [Intercalez *Desrompre:* 1° Rompre, bouleverser, démolir : « Il n'avoient peniel ne « cengle, ne contre-cengle, culière, bride, ne « poitrail, que tout ne fuissent *desromput* et « pourri. » (Froiss. II, 178.) — « Il violerent et « *desrompirent* trop diviersement l'abbeie de « Castiaux (Id., III, 271). » — « Tant le [Connay] « constraindi par assaux d'enghiens... qu'il *des-* « *rompi* les murs et les tours. » 2° Amortir : « Ils « portoient targes sur leurs testes pour *desrompre* « le trait et le get des pierres. » (Froiss. XI, 429.) 3° *Se desrompre*, prendre fin : « Li amours et la « compagnie de li et de ce Hue le Espansier *se* « *desrompera* (Id., II, 33). » — « Ainsi *se desrompi* « ceste feste de nopces en tristesse et en anoy (Id., XV, 89). »] (N. E.)

Desrondir, *v.* Oter la rondeur. (Dict. de Monet, Oudin et Cotgr.) Ce mot est rendu par *decircinare*, dans les Dict. de Nicot et de Rob. Est.

VARIANTES :
DESRONDIR. Monet, Oudin.
DERONDIR. Nicot.

Desrondissement, *s. m.* L'action d'ôter la rondeur. (Dict. de Monet.)

Desroter. [Intercalez *Desroter*, dégager : « Le « suppliant aidoit à *desroter* un chariot d'une mare « ou raaque où il estoit. » (JJ. 148, page 280, an. 1395.)] (N. E.)

Desrouter. [Intercalez *se desrouter*, changer de chemin pour dérouter les chiens : « Mult dure- « ment *se desrouta* Li lievres qui les chiens douta. » (Rutebeuf, 290.) Voir DEROUTER.] (N. E.)

Desrouyller. [Intercalez *Desrouyller*, fourbir, au Gloss. 7684, sous *erubiginare*.] (N. E.)

Desrouylleur. [Intercalez *Desrouylleur* ou fourbisseur, sous *eruginator*. (id.)] (N. E.)

Desroyauter. [Intercalez *Desroyauter*, détrôner, dans la Consolation de Boèce (Du Cange, V, 665, col. 2), à propos des rois de Rome : « Leur « réauté leur fust ostée, Et fu le roy *desroyauté* E « effacié de la cité. »] (N. E.)

Desroyne, *s.* Nous n'entendons pas ce mot que nous trouvons dans cet unique passage : « Qui fier « homme, ou femme en la teste par quoy il soi « plaie ou il conviengne mettre tente, celuy ou « celle qui le fait sans cause le doit amender de « IX. s ; ou qui le peçoie de ses membres, et s'il es « rongné par la teste, des III. premieres *desroyne* « l'amende est de chacune LX. s. et si plus en y a le « par an sommet est au taux du juge selon l'esta « de la personne. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 35.)

Desrubant, **Desrube**. [Intercalez *Desrubant Desrube*, précipice, dans Girars de Viane (v. 3793) « Par ces vallées et par ces *desrubant* », et dans Agolant (v. 316) : « Vers un *desrube* se voloi « aprocier. »] (N. E.)

Dessacrement, *s. m.* L'action de rendre profane. (Dict. de Monet.)

Dessacrer, *v.* Rendre profane. (Dict. de Monet Nicot, Cotgrave et Oudin.)

VARIANTES :
DESSACRER. Monet, Nicot.
DESACRER. Oudin.

Dessaffré, *adj.* Dédoré. Le contraire de « *safré* » qu'on verra ci-après pour la couleur de safran, c'est-à-dire dorée.

Là ot tante targe cassée,
Et tante broigne *dessaffrée. (Blanch. f. 183.)*

Dessaignier. [Intercalez *Dessaignier*, et voye DESPLAQUIER.] (N. E.)

Dessailler. [Intercalez *Dessailler*, descelle (JJ. 161, p. 49, an. 1406) : « Le suppliant et une « baisselle ou chamberiere *dessaillerent* et ou « vrirent ledit escrin. »] (N. E.)

Dessaisine, *s. f.* Privation de possession, cession. Proprement l'action de se dessaisir ; le contraire « d'investir (1). » (Voy. les Dict. de Cotgr. e d'Oudin, et le Gloss. de l'Hist. de Paris.) « Sur c « donner, et passer lettres de renonciation de lais « cessions et transport, *dessaisine*, saisine de quit « tance, et autres valables à mon dit seigneur. (Godefr. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, page 820 « Il sentoit une future grande incommodité de l « *dessaisie* de ce prieuré tant bon. » (Moyen de Parvenir, page 83.) On voit *dessaisina* et *dissaisin* pour « dessaisissement » dans le Glossaire latin d Du Cange.

VARIANTES :
DESSAISINE. Godefr. Rem. sur l'Hist. de Ch. VII, p. 820.
DESSAISIE. Moyen de Parvenir, p. 83.
DESSESINE. Ord. t. I, p. 157.
DESSEZINE. Beaumanoir, p. 167.
DISSAISINE. Skinn. Voc. forens. Expos.
DISSEISINE. Britt. Loix d'Angl. fol. 83, V°.
DISSESON. Carta magna, fol. 40, V°.

(1) Cette dessaisine se faisait en Alsace *per porrectionem calami*, et en Dauphiné *per traditionem calami*, entre les main du suzerain, possesseur du domaine éminent. (N. E.)

Dessaisiner (se), *v.* Se dessaisir, se dépouiller.

Item à mes pouvres clergeons,
Auxquelz mes tiltres resignay,
Beaulx enfans, et droitz comme joncz ;
Les voyans m'en *dessaisinay. (Villon, p. 63.)*

Dessaisir, *v.* Dépouiller. « Nous deffendons « que il ne *dessaisissent* personne nulle, de chose « que il tiegnent sans cognoissance de cause. » (Ordonn. des R. de Fr. t. I, p. 81, art. 23.) On voit *desaisire*, *desesiare*, *dissaisire* dans le même sens, au Gloss. lat. de Du Cange (1).

VARIANTES :
DESSAISIR. Ord. t. I, p. 81, art. 23.
DISSAISIR. Skinner, Voc. forens. Expos.

Dessaisonner, *v.* Changer l'ordre des temps. On disoit « *dessaisonner* les terres » pour changer leur culture, « *dessaisonner* les bois ou les estangs » pour faire des coupes de bois et pêcher les étangs hors le temps accoutumé. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Satio.*) (2)

Dessambler. [Intercalez *Dessambler :* 1° Déguiser : « Saint François se *dessambloit* souvent, « pour ce que li cognoissant ne le cogneussent. » (St Victor, 28, fol. 265, V°, col. 2.) 2° Séparer : « Icellui Jaquin eust pris ledit Motu et geté par « terre ; lesquelx ledit Jaucon *dessambla.* » (JJ. 100, p. 660, an. 1370.) De même au reg. JJ. 118, p. 412, an. 1380 : « Lesquels ledit Guiot et Mulart s'entre-« prindrent et combien que l'exposant fust tout « son pouvoir pour les *dessembler.* »] (N. E.)

Dessareg, *v.* au parfait de l'indic. Décocha. Mot du patois Languedocien. (Voyez Dict. de Borel, au mot *Beguines.*)

Dessargement, *s. m.* Décharge. « Pour mon « *dessargement*, pluseur fois vous ay escript ; par-« quoy en ordonnerez ce qui vous plaira en estre « fait. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 79.)

Dessarter, *v.* Essarter, extirper. Nous disons « essarter, » défricher une terre, en arracher les bois, les racines, etc. On trouve *exartare* dans le même sens au Glossaire latin de Du Cange (3). *Dessarter*, au figuré, s'employoit pour extirper, déraciner. « Ne nus plus grant bien, un pour un, ne puet « estre en baillis que *déssarter* les mauves hors des « bons pour radeur de justiche. » (Beauman. p. 8.)

Dessauchier, *v.* Détourner.

Cou tesmougneres a enuis
Que me doie *dessauchier*
D'estre au bon ma mie toudis. *(P. V. 1490, f° 135.)*

Dessauvager, *v.* Apprivoiser. (Dict. de Cotgr. et Oudin.)

Elle *dessauvagea* le siecle encor sauvage,
Combatit l'ignorance, etc. *(Jamin, f° 22.)*

Dessavoir, *v.* Désapprendre. Ce mot est rendu en latin par *descire* dans le Glossaire du Père Labbe, p. 498.

Dessavouré, *adj.* Insipide, qui est sans saveur. « Celles surtout qui se mettent à l'amour, et si elles « ne scavent rien dire, elles sont si *dessavourées* « que le morceau qu'elles vous donnent n'a ny « goust, ny saveur. » (Brantôme, Dames gallantes, t. I, p. 320.)

Je ne voil pas le don *dessavouré*
Ke on conquiert aveques fauseté.
Mre Gautiers d'Argies, Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1129.

Desseeler, *v.* Lever le scellé. (Dictionnaires de Nicot et Cotgrave.)

Dessegier. [Intercalez *Dessegier*, délivrer d'un siége (Froiss. IV, 56) : « Ce seroit noble « aventure se il pooient *dessegier* ledit chastiel. » Comparez III, 18 ; V, 185 ; VIII, 226.] (N. E.)

Desseignemant, *s. m.* L'action de dessiner. (Dict. de Monet.)

Desseigner, *v.* Dessiner [A]. Désigner [B]. Projeter [C].

[A] Dans le sens propre et littéral, c'est faire un dessin, un plan, (Dictionnaire de Monet.) « Bien « *desseigner* le plan. » (Dial. de Tahureau, p. 89. — Voyez Entret. de Felibien, t. I, p. 48 et 52.) (4)

[B] Au figuré, c'est prescrire, désigner.... « Les « hommes qui se sentent de longtemps affoiblis, « par quelque indisposition, se rangent enfin à la « mercy de la medecine, et se font *desseigner* par « art certaines regles de vivre. » (Ess. de Montaig. t. I, p. 399.)

[C] Enfin on a dit *desseigner* pour former un dessein, prendre une résolution, projeter. (Voyez le Dict. de Monet.) On a dit de Montaigne : « Quant au « Grec, son pere *desseigna* de le luy faire appren-« dre par art. » (Vie de Mont. tome I, de ses Essais, p. 4.)

Ainsi Thisbé, en sa douleur despite,
Toute en fureur encontre soy s'irrite,
S'esbat, se plaint, et sa mort *desseignant*,
En ces lamants alla se complaignant. *(Baïf, f° 105.)*

(Voyez Œuvres de Théophile, 3e partie, p. 128 ; Essais de Montaigne, t. I, p. 266 ; Ibid. p. 512.)

Dessemblable, *adj.* Dissemblable, différent. *Dessemblant*, dans S. Bernard, répond au latin *dissimilis.* (Voyez Signes du Jugement, MS. de S. Germ. fol. 25, R° col. 1 ; Poës. MSS. d'Eust. Deschamps (5), fol. 467, col. 2 ; Percefor. vol. V, folio 78, V° col. 1 ; Tri. des IX Preux, p. 121, col. 2.)

VARIANTES :
DESSEMBLABLE.
DESSEMBLANT. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 36 et passim.

(1) Le sens juridique apparaît dès le XIIe siècle (Th. de Cantorbéry, 106) : « Car *dessaisiz* ne volt pur nule rien plaidier. » De même aux Assises de Jérusalem, 103 : « Quant aucun *dessaisist* autre d'aucune chose, et celui qui a esté dessaisi viaut recouvrer sa saisine. » (N. E.)
(2) Il cite la Coutume de Berry, tit. V, art. 46. (N. E.)
(3) On y lit, d'après une charte de Commercy (an. 1312) : « Et ne deoient lesdites pourteries rien vendre desdits bois et donner ny *dessarter* sans l'octroie desdits signours. » (N. E.)
(4) Régnier écrivait encore (Elég., II) : « Comme un homme Qui *dessigne* de l'œil mille châteaux en l'air. » (N. E.)
(5) C'est la forme dans l'Ethique d'Oresme (141, 247). (N. E.)

Dessemblablement, *adv.* D'une façon dissemblable.

Chascun se doit à son per assembler
Pour vivre, non *dessemblablement :*
Homme et femme voy en ce trop errer,
Foulz est vieulx homme qui jeune femme prant.
Dissemblés sont en leur marier. *(Desch. f° 9.)*

VARIANTES :
DESSEMBLABLEMENT. Chr. de S. Denis, t. I, fol. 224, V°.
DISSEMBLABLEMENT. Oudin, Dict.

Dessemblance, *s. f.* Différence. « Il fut « esgardé que nul ne pust faire monnoie semblant « à la monnoie le roy, qu'il n'y eut *dessemblance* « apperte, et devers crois et devers piles, et que « elles cessassent estre faites dès lors en avant. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 614 bis.)

Dessembler, *v.* Etre dissemblable. « Voulen- « tiers ressemblent de fourme, si le viandeis..... « ne les fait *dessembler.* » (Chasse de Gaston Phébus, MS. p. 185. — Voy. d'autres acceptions sous DESASSEMBLER.) [Voyez aussi DESSAMBLER].

Dessemeler, *v.* Dessoler. (Oudin et Cotgr.)

VARIANTES :
DESSEMELER. Cotgrave.
DISSEMELER. Oudin, Dict.

Dessenarder. [Intercalez *Dessenarder*, défricher, dans une charte de 1485, au Cartulaire de Lagny.] (N. E.)

Dessendu, *part.* Descendu. (Voyez Ordonn. des R. de Fr. t. I, p. 484.)

Dessenir, *v.* Le sens de ce mot n'est pas clair dans cet unique passage où nous le trouvons :

Helas, que porrai devenir ?
Bien me doit li cors *dessenir*
Quant il m'estuet a ce venir,
Que ferai las ! *(Fabl. MS. R. n° 7218, f° 299.)*

Desseoir, *v.* Déplaire (1).

Vos plaisirs ne me puet *desseoir.*
Will. li Viniers, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 864.

(Voyez Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 34, V°.)

Desserpilleur, *s. m.* Voleur de grand chemin. (Dictionnaires d'Oudin et de Cotgrave.) « Sacrileges, « desrobeurs, et *desserpilleurs* de passans les dits « chemins, depopulateurs des champs. » (Coutum. d'Anjou, au Coutumier général, t. II, p. 65.) Aliàs *escharpilleur.* (Voyez ibid. p. 122, et ESCHARQILLEUR ci-après.)

Desserre, *s. f.* L'action d'abandonner, de lâcher une chose que l'on tient. J. Marot, p. 29, dit des Génevois, qu'on obligea de se défaire de leurs armes :

.... Touchant la *desserre*,
Ne doubtez pas qu'ilz semblent l'arbaleste (2)
Vielle et caducque, à desbender mal preste. *(Mar. 29.)*

Desserrer, *v.* Déploier[A] (3). Ouvrir[B]. Lâcher, abandonner[C]. Assener[D]. Ce mot subsiste sous la première orthographe avec diverses acceptions que nous ne rapportons pas.

[A] On l'employoit autrefois pour déployer. « *Desserrer* le tref, » déployer la voile.

La belle Vrake entre en la nef,
Et fait tost *desserrer* le tref (4)
Et commande as notoniers,
Si con il ont lor menbres chiers,
Qu'il la moinent, s'il ont bon vent,
Droit à Nantes paisiblement. *(Parton. de Bl. f° 143.)*

[B] De là, on disoit *se desseirer*, en parlant des fleurs, pour « s'ouvrir, s'épanouir. »

Les bois, les prez, les champs, la terre
Senlent nouvelle robe querre :
En ce doulz mois plain de verdure,
A donc mainte flour *se desseire,*
Que chascun doit joieus requerre. *(Desch. f° 72.)*

[C] Cette acception, employée au figuré, produisoit celle de lâcher, abandonner, et l'on disoit en ce sens « se desserrer de sa terre, » pour s'en dépouiller. (Villon, Rep. fr. p. 9.) C'est par une application de cette même acception qu'on a dit en parlant d'une tête coupée qui tombe du tronc :

Li chaignons du col li faut,
Qui de la gueule li *deserre,*
Tot ensemble chient à terre.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 129, V° col. 1.

[D] Enfin *desserrer* signifioit « frapper. » De là *desserrer*, pour frapper un coup, le laisser tomber, « l'asséner. » Nous le disons encore quelquefois en ce sens.

Dresse le bras bien haut, puis comme une tempeste
Desserre le poignard trois coups dessus sa teste. *(Desp. 467.)*

VARIANTES :
DESSERRER. Œuv. de Desportes, p. 467.
DESSEIRER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 72, col. 3.
DESERRER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, f° 129, V° col. 1.

Dessert, *s. m.* Desserte, ce qui reste d'un repas. « Le semblable fit-il, quelque temps après, de sept « pains, et quelques petits poissons, à une autre « grande troupe de gens, et lors aussi les Apostres « recueillerent sept corbeilles pleines du *dessert.* » (Lettres de Pasq. t. II, p. 620.)

VARIANTES :
DESSERT. Clém. Marot, p. 81.
DESERT. Percef. vol. VI, fol. 101.

Desserte. [Intercalez *Desserte*, mérites ou démérites (voir *deserte*) : « Le duc d'Irlande estoit « banny et eschacié pour ses demerites et *dessertes* « hors du royaume d'Angleterre. » (Froissart, XIV, 32.) « Ce seroit grant cruaulté se moy, qui sui pris « en fès d'armes, moroie villainnement et sans « *deserte.* » (Froiss. IV, 348.) De même au reg. JJ. 117, p. 152, an. 1380 : « Jaquet par courage « couroucié et de volenté desraisonnable et sanz « *desserte*, donna une grant buffe du poing audit « Gilet. « Par suite, il signifiait salaire, prix des services rendus : « Il leur sembloit que le seneschal

(1) On lit encore au Nouv. Rec. des Fables et Contes, II, p. 143 : « Riens que voulez ne me *dessiet.* » (N. E.)
(2) « Il ressemble les arbalestes de Cognac ; il est de dure *desserre.* » (Oudin, Cur. fr., p. 16.) (N. E.)
(3) Au sens de détacher, voyez G. Guiart, v. 1822 ; Agolant, v. 945. (N. E.)
(4) Par suite, *deserrer* eut pour complément *nefs* au lieu de trefs : « Li venz vanta devers la terre Qui les nefs tost del port *desserre.* » (Benoît, II, 1067.) (N. E.)

« de ladite eglise avoit mal paié leur salaire ou « *desserte*. » (JJ. 158, p. 25, an. 1403.)] (N. E.)

Desseruer, *v.* (Peut-être faute pour Dessevrer.) Quitter, du latin *deserere*.

Il n'est si grant dolor com d'amors *desseruer*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 274, R° col. 1.

Desservir. [Intercalez *Desservir :* 1° Faire le service : « Je suis tenus à obeir et à *desservir* le « fief pour reson de l'hommage que j'ai fet. » (Beaum. XII, 2.) 2° Mériter : « N'a *deservit* que « altre bien il ait. » (Roland, v. 3740.) De même dans une charte de 1312 (Du Cange, II, 217, col. 1) : « Item d'un vallet, appellé Guiot Breton, qui fut « pendu à Chartres ; trouvé est que il l'avoit bien « *desservi*. » C'est le sens dans Agolant, p. 85, col. 2 ; Berte (couplet XVIII) ; la Rose, v. 4200, etc. 3° Récompenser, punir, avec le datif de la personne et l'acc. de la chose (Froiss. XV, 223) : « Nous « vous en sçaurons gré et à *desservir* à vous et aux « vostres. »] (N. E.)

Desseurer, *v.* Assurer. (Dict. d'Oudin.)

Desseureur, *s. m.* Qui sépare, du verbe *desseverer*, séparer, ci-dessus. « Les maistres *desseureurs* « et cerquemaneurs, » pour les jurez experts en matiere d'arpentage et de bornage. (Voyez Coutum. de Douay, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 990.)

Desseurté, *s. f.* Défaut de sûreté. « N'avoit en « sa maniere arrest, ne fermeté en sa contenance, « dont assez donnoit à congnoistre la *desseurté*, et « souspeçon de son cuer. » (Alain Chartier, l'Esper. p. 265.)

. . . . Or me creés
Que de feme qi si soit aceullans,
N'ert jà li cuers en ferme amour manans ;
Car aussi tost ert uns autres privés
De li, con jou ; c'est grans *desseurtés*. *(P. V. n° 1490, 166.)*

VARIANTES :
DESSEURTÉ. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 166, R°.
Desseureté. Al. Chartier, l'Espérance, p. 265.

Dessevelir, *v.* Désensevelir. (Oud. et Cotg.)

Dessicement. [Intercalez *Dessicement*, dans un Gloss. lat. (Du Cange, IV, 6, col. 2) : « Laceramen, decopemens, *dessicemens*. »] (N. E.)

Dessiece, *v.* Messied.

Chose dite qui me *dessiece*
En aige or esté grant piece
O mon seignor sans vilenie. *(Fabl. S. G. f° 88.)*

Dessillement, *s. m.* L'action de dessiller les yeux. (Dict. d'Oudin.)

Dessimer, *v.* Diminuer la nourriture. C'est le sens que ce mot présente dans ce passage : « Avant « que tirer vostre oiseau de la muë.... faut le « commencer à *dessimer* et restraindre son past. » (Artel. Fanconn. fol. 101, V°.)

Dessir. [Intercalez *Dessir*, desceller, démolir, dans les Cart. de Corbie (Du Cange, II, 885, col. 2) : « Fut donné congié à Jehan Baye marchand pour « *dessir* et rassir deux ou trois quarreaux de grez « au devant de son huis. » — « A esté donné « congié... pour une maison *dessir*, abbatre et « mettre jus. » La racine est *de* et *sedere*.] (N. E.)

Dessi-tost-que, *conjonct.* Aussitôt que. (Voy. Duclos, Preuves de Louis XI, p. 129.)

Dessoivemant, *s. m.* L'action d'étancher la soif. (Dict. de Monet.)

Dessoiver, *v.* Etancher la soif. (Dictionnaires de Monet, Oudin et Cotgrave.) *Se dessoiver*, se désaltérer. (Dict. de Nicot. — Voyez Œuvres de Remy Belleau, t. II, p. 13.) De là, au figuré :

Pour donq' la rendre contente,
Vien de mille doux plaisirs,
Recompenser son attente
Et *dessoiver* ses desirs. *(Durant, à la s. de Bonnef. p. 162.)*

Conjugaison.

Dessoivre, pour *dessoive*, à l'indicatif. Désaltère. Ph. Mouskes, en parlant de l'armée de Charlemagne qui manquait d'eau, dit :

Lors si fist si caut, et si biel
Que les aigues, et li ruissiel
Secierent ; si n'orent que boire,
Par la calour, ki leur *dessoivre*. *(Mouskes, p. 90.)*

Dessoler, *v.* Dessoler [A], Extirper, arracher [B] (1).

[A] Dans le sens littéral, c'est arracher la sole du pied d'un cheval, et ce mot subsiste en ce sens sous la première orthographe. On écrivoit aussi *dessouler* :

Com ceval *dessoule*. *(Ph. Mousk. p. 599.)*

[B] Au second sens, on disoit : « Quant au lot et « partage de la ditte veuve eschet aucun bois de « couppe, elle ne le peut *dessoler*, ne faire abbatre, « sinon par couppes, et tontures ordinaires en sai- « son convenable, et en doit user comme usufruc- « tuaire, et bon pere de famille. » (Cout. d'Am. au Cout. Gén. t. I, p. 597.) Ce mot se dit aujourd'hui pour changer la division des terres de labour, et ne les pas ensemencer ou cultiver en la manière accoutumée. (Dict. de Trevoux.)

VARIANTES :
DESSOLER. Orth. subsistante.
Dessouler. Ph. Mouskes, MS. p. 599.

Dessomeiller, *v.* Eveiller.

Chacun tu *dessommeilles*,
Mais sur tous tu reveilles
Celuy qui ardant sçut
Le mestier des neuf muses. *(Baïf, f° 128.)*

Dessonger, *v.* Songer [A]. Réveiller [B].

[A] La première syllabe explétive forme le premier sens que l'on trouve dans le Dict. d'Oudin.

[B] La même syllabe négative forme un sens opposé, et l'on disoit alors *se dessonger*, pour se réveiller d'un profond sommeil ou d'un songe. (Dict. de Nicot et Monet.)

Dessonier. [Intercalez *Dessonier*, débarrasser : « Et doit *dessonier* ces choses davantdites de « toutes rentes et de toutes droitures qu'elles « doient. « (Du Cange, III, 101, col. 1, an. 1270.) « Et doie *dessonnier* à mien toutes choses d'a- « vantdites et retenir. » (Du Cange, an. 1280.) De

(1) Proprement enlever du sol : « Porter pierres et *dessoler* les pavemens. » (Froiss., VIII, 360.) (N. E.)

même dans Froissart (V. 47) : « Car il ne se pooient « aidier ne *dessonnyer* li uns par l'autre. » (N. E.)

Dessorcelemant, *s. m.* L'action de désensorceler. (Dict. de Monet.)

Dessorceler, *v.* Désensorceler. (Dictionn. de Monet et Cotgrave.)

1. **Dessoubz**, *s. m.* Désavantage (1).

> Mais dire oy, il a passé dix ans,
> Qu'a leur *dessoubz* qui erent toudis aloingne,
> Pour mettre sus leur fait, et leur besoingne,
> Et puis courent le regne à grans eslais.

2. **Dessoubz**, *prép.* Dessous (2). (Voy. ci-devant Desseur et ci-après Dessous.)

Dessoubz aage, *adj.* Mineur. Ce mot désigne en général, qui est au dessous de l'âge, et s'entend spécialement de l'âge de minorité. « Vous la requerez que elle advoüe vostre entreprinse, et ce que « vous ferez au nom d'elle en requerant son heri- « tage, qui pas n'est merveille, beau sire, la pucelle « est jeune, et *dessoubz aage*, si peut peu valloir « encores son adveu, et octroy. » (Perceforest, vol. VIII, V° col. 1.)

On disoit aussi : « *Dessoubz aage* d'homme, » pour au dessous de l'âge viril. « Si avoient les « cheres si vives, et si aspres de leurs aages, que « combien qu'ilz fussent *dessoubz aages* d'hommes « leur visage demandoit l'escu et le haulbergeon. » (Percef. vol. II, fol. 35, R° col. 1.)

Dessoude (à la), *adv.* A la sourdine, ou peut-être soudainement, à l'improviste : « Hallebardes retirees « dans les champs, bourdons, et toutes autres « cachées, et couvertes qui se tirent *à la dessoude*, « poudre sourde, arquebuses qui tirent sans bruit, « etc. » (Monb. Des Gag. de Bat. p. 23.) « Ils vont, ils « viennent, ils trottent, ils dansent ; de mort nulles « nouvelles ; tout cela est beau ; mais aussi, quand « elle arrive, ou à eux, ou à leurs femmes, enfans et « amis, les sorprenant en *dessoude*, et au decouvert, « quels tourmens ! Quels cris ! Quelle rage et quel « desespoir les accable. » (Ess. de Montaig. t. I, p. 68.)

Dessoudemant, *s. m.* (Oudin.)

Dessouder, *v.* Oter la soudure [A]. Détruire [B].

[A] On trouve *dessoulder* en ce sens dans le Dict. de Nicot, et il subsiste sous l'autre orthographe.

[B] En généralisant l'acception, l'on a dit *dessouder* pour « détruire » :

> Mais les fleuves debordez,
> Qui du sainct Parnasse sourdent,
> Courent à flots débridez,
> Qui les campaignes essourdent ;
> Ores leurs fors bras *dessoudent*
> Leurs ponts, escluses et ports,
> Qui fertilisent leurs bords
> De mile palmes gaignées. *(J. du Bell. f° 93.)*

VARIANTES :

DESSOUDER. Orth. subsistante.
DESSOULDER. Nicot, Dict.

Dessoudre, *v.* Résoudre [A]. Dissoudre [B].

[A] Le premier sens de ce mot est rendu par le latin *sancire*, statuer, dans le Glossaire du Père Labbe, p. 523.

[B] La syllabe *des*, prise comme négation, le même mot a signifié *dissoudre*. (G. Guiart, MS. f° 315.)

Dessoudure, *s. f.* L'action de dessouder. (Dict. de Monet et d'Oudin.)

Dessouir, *v.* Terme de coutume. « Detenteur « d'immeubles, par emphythéoses, ou longues « années, ou en ascensement perpétuel, est tenu « de deventer, *dessouir*, et payer la pension, canon, « ou cens annuel autrement escheus, bien qu'il « n'en soit autrement interpellé. » (Cout. de Gorze, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 1082, col. 1.)

Dessous, *prépos.* Dessous, au dessous, en bas. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *sub* et *infrà* et *deorsum*. On lit *desub* dans le même sens au Gloss. lat. de Du Cange. Remarquons les expressions suivantes :

1° « Au *dessous*, » pour au dessous de. « Enfans « *au dessous* trois ans. » (Sag. de Charron, p. 187.)

2° « *Dessous* la grand messe, » pour après la grand'messe. « La vente des biens feudeaux se doit « denoncer en les paroisses des lieux, et seigneu- « ries sous lesquelles ces rentes, et biens à vendre « sont situez, trois fois, toujours avec entremise de « quinze jours, sur le dimanche, *dessous la grand « messe.* » (Cout. de Bruxelles, au Nouv. Cout. gén. t. I, p. 1252, col. 1.)

3° « Au *dessous*, » par delà. « Deux cents *au des- « sous*, » pour deux cents et pas au delà de ce nombre, tout au plus deux cents. Dans la Capitulation de S. Dizier, en 1544, on lit : « Item a accordé « iceluy S[r] Viceroy, bailler sauf conduit, que de « France puisse venir deux cents courtauts *au des- « sous*, conduits par serviteurs, lesquels seront « delivrez aux sieurs gentilshommes, et gens de « guerre estant en la dite ville, le jour qu'il en « sortiront, affin qu'ils s'en puissent aller à cheval. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 414.)

4° « Aller au *dessous*. » Marcher à la droite. C'étoit une plus grande marque d'honneur que « d'aller au dessus. » « Celle qui *alloit au dessous* « de Monsieur avoit plus d'honneur que celle qui « alloit au dessus. » (Honn. de la Cour, p. 5 et 6.)

VARIANTES :

DESSOUS.
DESOS. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 111 et 223.
DESOZ. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 29 et passim.

(1) Il signifie encore bas du dos : « Icellui Pierre lors non estant en bonne disposition de raison... monstra audit Rochet son *dessoubz* tout nu, en lui disant que autrement ne seroit paiez. » (JJ. 118, p. 68, an. 1380.) De là, mettre à son *dessoubs*, renverser sur le dos : « Lesquelz eussent icellui Guillaume par telle maniere accueilli et mis à son *dessous*, que pour avoir secours ne sot trover autre remede que de crier. » (JJ. 105, p. 470, an. 1374.) Dans cette position, on est à son désavantage : « Icellui Pierrequin dist... que s'il pouvoit trouver ou rencontrer ledit Colin à son *dessoubz*, qu'il le rueroit jus et affoleroit. » (JJ. 189, p. 485, an. 1460.) (N. E.)

(2) « Les fiefs par *dessoubz* sont ceulx qui dessendent des fiefs chevelz, et sont soubmis à eulx. » (Cout. de Norm.; Du Cange, III, 270, col. 3.) (N. E.)

Dessoustrame, *adj. au fém.* Lisez peut-être *desoustraine* pour *sousteraine*. Basse. Il paroît que l'expression « ville *dessoustrance*, » dans Froiss. signifie « basse ville. » L'éditeur croit qu'il faut lire *dessoustraine*. «....Quand les gens d'armes retour- « nerent, ils meirent le feu en la *dessoustrame* [voy. « Desoustrain] ville de Meaux, et l'ardirent toute, et « les vilains du bourg, ce qu'ils en peuvent dedens « enclorre, pour ce qu'ils estoyent de la partie des « Jaquiers. » (Froiss. liv. I, p. 209.)

Dessouvenir, *v.* Oublier, perdre le souvenir.

Pour eslongier, ne departir,
Ne pour longement demourer,
Ne doit dame *dessouvenir*,
Son loial ami. *(Poës. Vat. n° 1490, f° 63.)*

Dessuivre, *v.* Poursuivre sans relâche.

Ainsi poursuivent
Amans leur vouloir, et *dessuivent :*
Desir plus que raison ensuivent. *(Chartier, p. 656.)*

VARIANTES :
DESSUIVRE. Poës. d'Al. Chartier, p. 656.
Desuivre. Modus et Racio, MS. fol. 191, R°.

Dessus, *adv.* Dessus, en haut, plus haut et devant ou ci-devant (1). *Desore*, dans S. Bernard, répond au latin *superiùs*, *suprà* et *sursum*. Nous n'avons sur ce mot, qui subsiste, qu'à rapporter quelques anciennes expressions dans lesquelles on l'employoit.

1° « *Dessus* dessous. » « Ce que *dessus dessous*, » pour sens dessus dessous (2). (Voy. Dialogue de Tahur. p. 148 ; Lettres de Pasquier, t. I, p. 141 et 142 ; Nuicts de Strap. t. II, p. 231, etc.)

2° « *Dessus* en sus, » tout en haut, au sommet.

Illec dejouste avoit un mont,
Dessus en sus ouques roont
Touz ert couvers de buissonnez *(R. de Brut, f° 36.)*

3° « Etre au dessus, » être maître. Le fils naturel du comte de Foix, après la mort de son père, voulant se saisir de son trésor, dit au portier qui le gardoit : « Monseigneur mon pere est trépassé, je « veux estre *au dessus* de son tresor, avant que nul « y vienne, et se fit ouvrir (3). » (Froissart, liv. IV, p. 116.) « *Au dessus* estes de la gaigeure, » pour vous avez gagné la gageure. (Gérard de Nevers, 1re part. p. 34.)

4° « Etre à son *dessus*. » Etre au comble de ses désirs :

Ils estoient tous vestuz de pars,
A rouges chapperons dessus,
Accueillans gens de toutes pars,
Car ilz *estoient a leur dessus*.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 76.

5° « Venir *au dessus*, » venir à bout. « *Venir au* « *dessus* de nos ennemis. » (Rabelais, t. II, p. 219.) « Entreprit de *venir au dessus* d'une des grandes « dames de la ville. » (Ibid. p. 192.)

Venir de son fait *au dessus*. *(Coquill. p. 177.)*

6° « Porter *au dessus* de soy, » ôter, se dessaisir. « Et pour l'ouvrage que chascun emporte, « il est tenu de rendre loyer, et par especial les « chevaliers luy doivent envoyer leur annel : mais « ne pensez point que les retienne, car oncques « nul n'en retint, ains leur envoye. Chere damoy- « selle, dist Bennucq, ceste acoustumance ne veulx « je pas rompre, mais tant aime mon annel que pas « voulentiers ne le oseroye *porter en dessus de* « *moy*, que present ne fusse. » (Percefor. vol. IV, fol. 150, V° col. 2.)

7° « Par *dessus*. » Supérieur (4). (Gl. sur les Cout. de Beauvoisis.)

VARIANTES :
DESSUS. Orth. subsist. ; Perard, Hist. de Bourg. p. 502.
Desus. Chans. MSS. du Cte Thib. p. 151.
Desut. Rymer, t. I, p. 114, col. 2, titre de 1270.
Deseur. Carpentier, Hist. de Cambray, t. II, p. 18.
Deseure. Duchesne, Gén. de Béthune, p. 152, tit. de 1237.
Desore. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 8 et passim.

Dest. Ce mot peut être signifie *est*, comme on a vu *da* pour *a* du verbe avoir. Le lecteur en jugera par le passage suivant :

Jou di que, dedens ce ans,
Sont veues coses plus grans
Qu'en c. mil devant ; li clergiés
En *dest* par tout li mious logés. *(Mousk. p. 807.)*

Destabler. [Intercalez *Destabler*, mener hors de l'étable : « Avant que chevauls ne mulet fuissent « *destablés* ne troussés. » (Froiss. XI, 339.)] (n. e.)

Destacher, *v.* Partir, s'avancer. Ce mot s'appliquoit aux choses et aux personnes. On disoit des pierres que lançoient les machines qu'elles faisoient grand bruit au *destachier*, en partant. (G. Guiart, MS. fol. 149, R°.) On disoit des soldats qui s'avancent vers la muraille :

Vers les creniaus serrez *destachent*. *(Ibid. fol. 125.)*

VARIANTES (5) :
DESTACHER. G. Guiart, MS. fol. 125, V°.
Destachier. Ibid. fol. 149, R°.

Destaciez, *s. m.* Espèce de vol. L'on nomme ainsi le vol qui se fait en détournant ou éloignant des yeux du propriétaire la chose que l'on veut voler. « Sont encores autres larrecins qui grande- « ment sont à punir, si comme du subtil larron « qui, par espouventer, fait fuir les bestes d'un « champ, jusques à ce que le pasteur en a perdu la « veue, et puis les emblent, et destournent par « leurs compagnons qui sont prez d'illec, et tels « larrons sont à punir capitalement, et appelle la « loy tels crimes *destaciez*. » (Bout. Somme rurale, p. 245. — Voyez les notes ibid. p. 248.)

(1) Comme substantif, il signifie linteau : *Superliminare*, entrée de maison, *dessus*. (Du Cange.) (n. e.)
(2) « Pour retourner en Angleterre ce *dessus* dessoubs. » (Froissart, XVI, 161.) (n. e.)
(3) Ed. Kervyn, XIV, 328. De même au t. XI, 90 : « Jamais du roiaulme de Navare les deniers ne partiront, puisque j'en suis au *dessus*. » On employait cette expression où nous dirions être à hauteur de : « Quant la roine d'Engleterre fu *au dessus* de ses besongnes, elle donna à une grande partie de ses gens d'armes congiet. » (II, 86.) Il signifiait encore fourni de : « Celuy oiseau, quant il se vey si *au dessus* de plumaige, il se print à enorgueillir. » (Id., XI, 254.) (n. e.)
(4) « Nul ne nulle *par dessus* elle n'y avoit proclamation de callenge. » (Froiss., XIII, 12.) (n. e.)
(5) On trouve aussi *destasser* (v. 18602) et *se destasser* (v. 14513). (n. e.)

Destainct, *adj.* Eteint, sans couleur, mort (1).

Le vis pally, mort et *destainct. (Villon, p. 31.)*
Aucuns Flamans sont la *destainz. (Guiart, f° 313.)*

VARIANTES :

DESTAINCT. Villon, p. 31.
DESTAINT. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 91, R° col. 2.
DETAINT. G. Durant, à la suite de Bonnef. p. 189.

Destaindre, *v.* Déteindre, changer de couleur [A]. Pâlir [B]. Eteindre [C].

[A] Pour « déteindre, changer de couleur, » on disoit au propre et littéralement :

Portent le noir qui ne se peult *destaindre. (Mar. p. 323.)*

[B] Au figuré, ce mot s'employoit pour « pâlir. »

Doucement m'estuet *destaindre*
Quant ele me dit, amis,
Desormais puet bien remaindre,
Ce que vos m'aviez requis.
Gaces Brulés, Poës. MSS av. 1300, t. I, p. 477.

[C] On disoit aussi *destaindre* pour « éteindre (2). » « Je *destaing* le feu. » (Beaum. p. 143.)

Je *destains* le feu. *(Villon, p. 54.)*
Le feu partout *destaingnirent. (V. de Ch. VII, p. 128.)*
. . . . . Tu as cueur qui onc ne fut attainct
D'ingratitude, ou vertu se *destainct. (J. Marot, p. 196.)*

Destaint s'est dit aussi pour « préservé, délivré » du feu.

D'enfer soyons *destains. (E. Desch. f. 94.)*

Destal, *s. m.* Carnage. Mot formé de « détaler (3) » pris dans le sens de « détruire ». Mouskes, decrivant la bataille de Roncevaux, dit :

Lors dist k'il n'a cure de vivre,
Point le ceval, ès Turs se livre :
De son bras, et de Durendal
Fait de Paiens moult grant *destal. (P. Mousk. p. 206.)*

Destalenté, *part.* Tourmenté [A]. Fatigué, dégoûté [B]. (Voy. TALENTÉ ou ENTALENTÉ.)

[A] Au premier sens, c'est l'extension de l'acception du verbe DESTALENTER ci-dessus, fâcher, déplaire.

Vient maladie, et detresse,
Fievre angoisse qui les blesse,
La sont forment tourmenté
D'escorgieu *destalenté*,
Dont maint d'eulx la vie lesse. *(E. Desch. f. 174.)*

Douce Venus, qui toute amour sentez,
Avecques moy de ce veu dispensez :
Ma jonesse me doit estre merie,
Et deux tortis vous seront presentez
Par moy, qui suis d'amours *destalentez*,
Je l'ay juré, ne me parjurray mie. *(Ibid. f. 228, col. 1.)*

On a dit aussi *détalenté* pour « fatigué, dégoûté. » Ainsi on a appelé un faucon qui refuse de voler « *détalenté* de voler. » (Voyez une citation de Du Cange, Gloss. lat. au mot *Talentum*.)

VARIANTES :

DESTALENTÉ. Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 174, col. 3.
DETALENTÉ. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Talentum*.

Destaler, *v.* Fuir [A]. Etaler [B].

[A] On trouve le premier sens dans Oudin.

[B] Pour « estaler » la lettre *d* étant surabondante : « Puissent aller, et venir ausdites foires, et y amener vendre, et *destaller* (4) toutes denrées, et marchandises quellesconques, franchement et quittement. » (Godefr. Obs. sur Charles VIII, p. 529.)

Destandre, *v.* Forcer, ou peut-être tirer avec l'arc. Terme de chasse, en parlant des bêtes que l'on enferme dans un buisson pour les y forcer. (Voy. Modus et Racio, fol. 34, V°.) « Pour les assembler à un buisson, où on les veult prendre, ou « *destandre.* » (Ibid. fol. 36, V°.)

VARIANTES :

DESTANDRE. Modus et Racio, fol. 34, V°.
DESTAINDRE. Ibid. fol. 36, V°.

Destanpré, *adj.* Déréglé, dérangé, égaré (5).

Trop avez le sens *destanpré*,
Quant, por une pucele estrange,
Le vostre cuer ainsi se change
Que on n'i puet raison trover.
Alex. et Arist. MS. de S. G. fol. 72, V° col. 1.

On a dit de l'amour :

Ses douz espirs, par usaige,
De grace donnez,
Donte le sauvage,
Atempre les *detemprez. (Poës. t. I, p. 459.)*

VARIANTES :

DESTANPRÉ. Alex. et Arist. MS. de S. G. f° 72, V° col. 1.
DETEMPREZ. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 459.

Destasser, *v.* Détacher, ôter, tirer [A]. Désamonceler [B].

[A] Au premier sens, on a dit :

. . . . De son lieu soubdain il ce *destasse*,
Et s'en alla à une chofferette,
Sur ung landier qui n'estoit guere nette. *(Faifeu, 37.)*

[B] Le sens propre et littéral est « desamonceler », le contraire « d'entasser. » « ...... Quant Engloiz « virent lever le feu contremont, si furent moult « dolens, et commencerent à *destasser* le foing » pour destaindre le dit feu. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 503 ; voy. Ph. Mouskes, MS. p. 844.)

Destechier. [Intercalez *Destechier*, synonyme de décliquer : « Si commencierent cil dedens à « deffendre de lanchier et de *destechier* et de « descliquer. » (Froiss. III, 445, var.) C'est un composé de *estequier;* en rouchi, on dit encore *detiquier*.] (N. E.)

Desteler, *v.* Dételer [A]. Détaler, s'enfuir [B]. d'avancer, charger [C].

[A] Dans le sens propre, ce mot signifie ôter les chevaux d'une voiture (6). On disoit de là « *desteler* « des bleds », pour ôter les chevaux d'une voiture chargée de blés. « Et puisqu'ils auront amené, et « dechargé, ou *destelé* les bleds, farines, ou autres

(1) On lit aussi dans l'Epinette amoureuse de Froissart : « Non pourquant pas n'en fu estainte La maladie qui *destainte* M'avoit la couleur et la face. » (N. E.)
(2) « Après que le feu de ladite maison fu *destaint.* » (JJ. 117, p. 148, an. 1380.) (N. E.)
(3) Non, mais de détailler ou détail ; on lit au recueil de Tailliar (p. 404) : « Quiconque acatera piscon en gros ne fruit ne autre viande puis k'ele ert mute à venir en ceste vile au markiet, pour revendre à *destal.* » (N. E.)
(4) *Destaller* est pour détailler, comme *destal* est pour détail. (N. E.)
(5) Au Roi Guillaume, p. 94, il signifie mêlé. (N. E.)
(6) « Et fisent aucuns cars *desteller.* » (Froissart, III, 406.) (N. E.)

grains, ils ne les pourront, cette journée, mener ne transporter de marché en autre pour vendre. » Ord. des R. de Fr. t. II, p. 354.)

[B] *Desteler*, dans le sens de *destaler*, signifioit courir, s'enfuir : »

Lors leva le chief belement,
Et vit commetres bien creables,
Une grant route de deables,
Qui par devant lui *destela* ;
Des quiex à soi l'un apela,
En disant, à la bouche estendre :
Di moi quel part vous devez tendre. *(G. Guiart, f. 145.)*

[C] On employoit aussi *desteler* pour « s'avancer, charger. »

Le Renc des Champenois *destele*
Contre Flamens, lances bessiées. *(G. Guiart, f. 124.)*

Destempré, *part.* Trempé (1). (Marb. col. 1676.)

Destendre, *v.* Courir[A]. S'avancer[B]. Décamper[C]. Détendre[D]. Etendre[E]. Tirer, frapper[F].

[A] Au premier sens, on disoit :

Tant con chevaus pevent *destendre*. *(G. Guiart, f. 228.)*

[B] Pour « s'avancer : »

Flamens qui par orgueil atendent,
Tost après de leur rens *destendent*
Pour estre l'un l'autre aidant *(Ibid. f. 124.)*

[C] Pour « decamper : »

Moult se doutent d'estre sourpris,...
A tost *destendre* bas s'atournent. *(Ibid. fol. 299.)*
Au lundi matin se *destendent*,
Touz ordenez comme à bataille. *(Ibid. f. 337.)*

[D] Le sens propre est « détendre. »

. . . . . Li arz est tenduz, et tout prest de *destendre* (2).
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 144, col. 1.

De là, on disoit au figuré « *destendre* la faim » pour apaiser la faim. (Gace de la Bigne, des Déd. MSS. fol. 94, V°.)

[E] On disoit aussi *détendre* pour « étendre. »

Quant le prestre aperçoit et sent,
Vers lui l'encorre, si *destent*,
Si la sesit par son sorcot. *(F. 7218, f. 144.)*

[F] Cette acception appliquée aux combats, on disoit « *destendre* un alenas d'acier » pour tirer un coutelas. (G. Guiart, MS. fol. 128, V°.) « *Destendre* un coup » pour asséner un coup. (Ibid. f° 99, V°.)

Destengie, *adj.* Rassasié. Peut-être *estanché*, dit de la faim comme de la soif.

Et quant orent mangié trestuit
Ainz quil fussent *destengié* tuit.
Fabl. MSS du R. n° 7218, fol. 163, V° col. 2.

Destenpré, *adj.* Détrempé, mêlé. [Voir DESANPRE et DESTEMPRÉ.]

Joie de duel *destenprée*,
C'est li dons au fin ami. *(Poës. av. 1300, t. II, p. 681.)*

VARIANTES :
DESTENPRÉ. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 681.
DESTEMPRÉ. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 310, V° col. 1.

Destenture, *s. f.* L'action de détendre. (Dict. de Cotgr. et d'Oudin.)

Destergir. [Intercalez *Destergir*, diviser, au ms. fr. anc. 10196. 2. 2., fol. 75, r° (an. 1304): « Et « s'il avenoit que aucun enportaissent et kariais- « sent le tierage... ès terres deseurdites *destergies* « et departies par nous. »] (N. E.)

Desterrement, *s. m.* L'action de déterrer. (Dict. d'Oudin.)

Desterrer, *v.* Dépouiller de sa terre.

Li roys Phelippes prent Vendosme
Tout ait il dedenz gent estoute,
Et de Meulant la conté toute,
Pour ce que li quens c'on *desterre*,
Se tient devers ceus d'Engleterre,
Et s'aliance leur oblige. *(G. Guiart, f. 26.)* [*Ed. v. 1437.*]

Desteser. [Intercalez *Desteser*, décharger un coup : « Icellui Jaquemin sailli avant en tenant un « gros et pesant baston, appellé fourchier, lequel « il leva et *destesa* pour ferir ledit exposant. » De même au reg. JJ. 140, p. 11, an. 1390 : « Icellui « Bertaut doubtant que ledit de la Lande ne *detesast* « et frapast d'icelle massue. »] (N. E.)

Destiere, *adv.* Ci-devant.

Si com j'ai dit *destiere*. *(G. Guiart, f. 23.)*

Destillacquer (se), *v.* Sortir de dessus le tillac. (Dict. d'Oudin.)

Destillant, *part.* Distillant. (Voyez Contes d'Eutrap. p. 549.)

Destilper. [Intercalez *Destilper*, au reg. JJ. 170, p. 140, an. 1418 : « Icellui Estienne voulant « rendre et *destilper* lesdiz balons. « On trouve aussi *distirper* aux preuves de l'Hist. de Nimes, t. III, p. 204, col. 1, an. 1411 : « Les armeure et « harnois des habitans de nostre dicte ville de « Nymes ont esté vendues, *distirpez* et distri- « buez. »] (N. E.)

Destiltre, *v.* Effiler, défaire un tissu. (Dict. de Nicot, Cotgr. Oudin, Rob. Est. et Monet.)

Comme une Peneloppe, entre les Greques dames,
A qui son propre bien fut si fort odieux,
Qu'elle toutes les nuits *detissoit* ses journées,
Tandis qu'elle attendit un homme vingt années. *(Baïf, f. 62.)*

VARIANTES :
DESTILTRE.
DETISSER. Œuv. de Baïf, fol. 62, R°.

Destin, *s. m.* Intention, destination.

Si est le moustiers de latin
Fais en l'ounour, et el *destin*
La douce mere saintisme,
Et la fu sa maison meisme. *(Ph. Mousk. p. 280.)*

Destiner, *v.* Fixer, borner. « Il *destinoit* la fin « de ton empire depuis la riviere de Lain, jusques « en la fin de la province de Lidie. » (Tri. des IX Preux, p. 145, col. 1.)

Destintes, *v.* à l'impératif. Distingue, explique.

Or me *destintes* mieulx, j'offroi
Dou mouton d'or est il notable. *(Froiss. p. 290.)*

Destirer, *v.* Tirer avec force, arracher, rompre[A]. Tourmenter[B].

[A] Le premier sens est le sens propre. On le trouve

(1) Du verbe *destemprer :* « Il jettent cette plate pierre ou feu et *destemprent* un petit de leur farine d'yauwe. » (Froiss., III, 134.) (N. E.)
(2) « N'en isteriez tant comme un ars *destent*. » (Lorrains, I, p. 125.) (N. E.)

employé dans Ph. Mouskes, p. 193, en parlant de la bataille de Roncevaux :

Si n'orent lance, ne espée,
Qui ne fust froiscie, u copée,
Fors que Durendal, et Cortain,
Dont Ogiers se combat à plain,
Lor batailles brise, et *destire*. *(Ph. Mouskes, p. 193.)*

La dame, por duel, et por ire,
Ses poingz detuert, cheveus *detire*. *(Parton. f. 141.)*

[B] Au figuré, ce mot désignoit « vexer, tourmenter. »

Mais je laisse aux pervers tyrans,
Qui par mauvaise intention
Sont les laboureurs *detirans*,
Et leur font tribulation. *(Molinet, p. 189.)*

VARIANTES :

DESTIRER. Froiss. Poës. MSS. p. 407, col. 1.
DETIRER. Molinet, p. 189.

Destit, *adj.* Tourmenté. Mot qui paroît corrompu. Il faut peut-être lire *destiré* (1).

Tant fu la chose aquise, et tant fu demandée,
Tant furent li homs *destit* de la contrée,
Que par feu, ne par eue, que l'euvre fu trouvée :
Ne pout la felonnie longues estre celée. *(R. de Rou, p. 52.)*

Destitué, *adj.* Abandonné. « Pour oster le cours « des mauveses monoyes qui corrent en nostre « royaume, en grand deception de nous, et de nostre « pueple, lesquelles y ont esté aportées, et mises « pour greygniour pris qu'elles ne valoient, pour « coy les nostres ont esté *destituées*, et gastées et « portées hors de nostre royaume. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 770.)

Destochié, *adj.* Déguenillé. C'est le sens que paroît avoir ce mot dans le passage suivant, et c'est peut-être le même que *deslochié* qu'on trouve avec cette signification :

Porce que il le vit si fait,
Si *destochié*, et si deffait. *(Fabl. 7218, f. 4.)*

Destol, *v.* au subj. Détourne (2).

Diex l'en *destol*.
Li Lais Markiol, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 900.

C'est-à-dire, Dieu l'en détourne. Il faudroit probablement lire *destort* de *destordre* qu'on verra ci-dessous en ce sens.

Destomacqué, *part.* Tiré de l'estomac. « Tes « propos sont tellement entrerompus par sanglotz « *destomacquez*, par souspirs du profond tirez...... « que je ne puis bonnement entendre le discours « de ta loinglaine pérégrination. » (Alector, Rom. fol. 17, R°.)

Destombir, *v.* Dégourdir. (Nicot et Monet.)

Destorber. [Intercalez *Destorber*, détourner, empêcher : « Toute la terre fu mise en chetiveté ; « N'i a roi ne baron qui l'i ait *destorbé*. » (Rou, Du Cange, II, 823, col. 2.) « Ne pouront les devant dis « religieux ne leurs successeurs *destorbeir* ne em- « pechier que eus ne facent, ne peussent feire dudit « pasnage. (Cart. de S[t] Wandrille, I, fol. 609, an. 1283.) « Mais nulz ne li loa que ses cors y alast ; à « grant peinne l'en *destourba* l'on. » (Joinv. § 569.) L'infinitif était pris substantivement au sens d'obstacle : « Aler i volt, mais il ad *desturber*. » (Roland. v. 2548.) « Or regardez que petites gens « eussent fait qui n'eussent eu de quoy paier, « quand leix hom ot si grant *destourbier*. » (Joinv. § 629.) Voyez aussi Ord. III, p. 357, an. 1359 : « *Destorbier* et empeschement. »] (N. E.)

Destorce, *s. f.* Entorse [A]. Détour [B].

[A] Pour « entorse » au figuré. « Estimant princi- « palement ceux qui plus me sembloyent donner « des *detorses* et interpellations au chemin de la « vertu. » (L'Am. ressusc. p. 281.)

[B] Pour « détour » : « il fut conclud que, pour le « meilleur, il menast avecques soy quelcqu'ung « qui congneust les voyes, et *destorses*. » (Rab. t. I, page 222.)

C'est dans le même sens que le Soleil dit à Phaëton :

. . . . Point ne t'égare,
Tien l'entredeux, ne fay *destorse* aucune. *(Marot, p. 554.)*

VARIANTES :

DESTORCE. Oudin.
DESTORSE. Clém. Marot, p. 254.
DETORSE. L'Am. ressusc. p. 281.

Destorcher, *v.* Enlever. On lit *destorchoit* dans Ger. de Nev. 2[e] P. p. 104. L'éditeur l'explique par « enlevoit. »

Destorchier, *s. m.* Peine.

Tel est parmi le cors ferus d'un dart d'acier
Qui n'en sent tele angoisse, ne si grant *destorchier*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 346, V° col. 1.

Destordement, *s. m.* L'action de détordre. Au figuré l'action de détourner. Sur ces divers sens, voy. les Dict. de Monet et d'Oudin.

VARIANTES :

DESTORDEMENT. Gloss. de Marot.
DETORDEMENT. Dict. de Monet.

Destordre, *v.* Tordre [A]. Déployer [B]. Remuer [C]. Détourner [D]. Retrancher [E].

[A] Au propre, ce mot signifie tordre dans ce vers :

Pleures sans cesse, en *destordant* tes mains (3). *(Marot, 44.)*

« Il *deteurt* ses poings (4), et fiert de l'ung à l'au- « tre. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 18, V° col. 1.)

Si a tel soif que il se muert ;
Esgardez comme il se *destuert*,
Il baaille de fine angoisse. *(F. S. Germain, f. 56.)*

[B] On dit aussi *destordre*, pour le contraire de « tordre », déployer ; « à bannieres *destortes* », pour enseignes déployées. (G. Guiart, MS. f° 221, V°.) (5)

[C] Selon Borel, *destuerter* signifie « remuer » et il le dérive de *vertere*.

(1) Le vers étant faux, *destiré* complète la mesure. (N. E.)
(2) Il est sous la forme réfléchie dans Roland (v. 3235) : « Bataille i ert, se il ne s'en *destolt*. » (N. E.)
(3) On lit déjà dans Berte aux grans piés, couplet XXVIII : « Ses tres beles mains blanches mout souvent *detordoit*. » (N. E.)
(4) Cette expression est dans Roncisvals (p. 151) : « Andeux ses poins va li rois *detordant*. » (N. E.)
(5) « *Destordre* le gonfanon », Girars de Viane, v. 1635. (N. E.)

[D] *Destordre* signifie « détourner (1) » dans ces vers :

Hé Diex ! dist il, ne descorde
Du grant pechié qui me descorde
De toi, qui trop m'a asservi ;
Avarice qui tant est orde :
Volenté ai, que m'en *destorde*. *(F. R. 7218, f. 203.)*

Diex vous *destort* de vilonie. *(F. R. 7218, f. 250.)*

[E] Enfin l'on a dit *destordre* pour « retrancher. »

L'an, qui qu'en soit desavisanz,
M. C. LXXX. et X. anz,
Sanz ce c'on en doie un *destordre*,
Commenca des cordeliers l'ordre, etc. *(G. Guiart, f. 29.)*

CONJUGAISON.

Destoirdront, détordront. (Modus et Racio, MS.)

VARIANTES :

DESTORDRE. Dict. de Monet.
DETORDRE. Percef. vol. I, fol. 67, V° col. 2.
DESTOURDRE. Id. vol. V, fol. 75, R° col. 2.
DESTUERTER, DETUERTER. Dict. de Borel.
DETEURTER. Lanc. du Lac, t. I, fol. 18, V° col. 1.

Destorer, *v*. Détruire. Le contraire de « restorer » ou restaurer.

Et quant plus avoir n'en porras,
Tes gens ainsinques l'écorras :
Tu prendras les biens de ta gent
Qui ont en or et en argent ;
Leurs mesons feras *destorer*,
Por les bones genz restorer,
Car l'en dist tozjors rendre, ou pendre :
A cest proverbe doiz entendre,
Ou l'en te tendra por malvez.
Hist. de France, à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 86.

Destorner, *v*. Détourner. (Voyez les autorités citées sur les deux orthographes.)

VARIANTES :

DESTORNER. Villeh. p. 32.
DESTOURNER. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Distornatus*.

Destort. [Intercalez *Destort*, tort, dans Froiss. I, 322 : « Li rois englès eut plusieurs fois conseil comment il s'en porroit maintenir dou *destort* qu'on luy avoit fait dou royaulme de France en sa jonece. »] (N. E.)

Destortoire, *s. f.* Verge de veneur. Elle servoit à détourner, ou écarter les broussailles dans les routes d'une forest. (Dict. de Monet, Oudin et Cotgr.) *Estostoire*, dans les Fabl. MSS. de S. G. f° 63, V° col. 1, est pris dans un sens figuré et obscène.

VARIANTES :

DESTORTOIRE.
ESTOSTOIRE, lisez *Estortoire*. Fabl. MSS. de S. G. fol. 63.

Destouellier. [Intercalez *Destouellier*, dérouiller, dans Froissart, X, 16 : « Car la ville est si entouellie que on ne le scet par quel coron *destouellier*. »] (N. E.)

Destouper, *v*. Déboucher [A]. Découvrir [B]. Débarrasser [C].

[A] Dans le sens propre, on disoit « une voye *destoupée* » pour un chemin débouché. (G. Guiart.) (2)

[B] Au figuré, on disoit *se destouper* pour se découvrir, se dévoiler. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 131.)

[C] Dans un autre sens figuré, on a dit *destoupper* pour débarrasser. « Li dit mors *destouppa* le dit « Jehannaus le Parmentier...... et dist qu'il ne lui « demandoit rien. » (Trés. des Chart. Reg. 99.)

VARIANTES :

DESTOUPER. G. Guiart, MS. fol. 116, V°.
DESTOUPPER. Trés. des Chart. Reg. 99, pièce 89.
DESESTOUPER. Modus et Racio, MS. fol. 55, R°.

Destour, *s. m.* Détour [A]. Asile [B]. (D. de Nicot ; voy. le Cout. Gén. t. II, p. 57.)

[A] Au propre, on disoit :

1° « Au *destour*, et à destour » pour en détournant. « Depuis descendimes ung degré marbrin soubs « terre, là estoit ung repos : tournans à gausche, « en descendismes deux aultres, là estoit ung pareil « repos : puis trois *à destour*. » (Rab. t. V, p. 173.) « En destour. » (Vig. de Charles VII, t. I, page 179.)

2° « En *destour* », en particulier, en secret, à part, en réserve.

Parlez au Flament *en destour*,
Vueillez les generaulx mander,
Que paiez soie sans retour. *(E. Desch. f. 271.)*

Pain, vin, et char, foing, avoine *en destour*
Couvient avoir. *(Ibid. f. 338.)*

[B] Le mot *destor* emportant l'idée de lieu détourné, écarté, secret, on a dit *destor* pour « asile. » (3)

Ou sera leur *destors*,
Ou sera leur refuges ? *(Fables mms. R. 7615, f. 143.)*

VARIANTES :

DESTOUR. Dict. de Nicot.
DESTOR. Chr. fr. du XIII[e] siècle, MS. de Bouh. fol. 27, R°.
DESTORS. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 143, V° col. 1.

Destourbance, *s. f.*

VARIANTES :

DESTOURBANCE. G. Guiart, MS. fol. 64, R°.
DESTORBE. Ord. t. III, p. 357.
DESTOURBE. Coquillart, p. 90.

1. **Destourber**, *s. m.* L'action de troubler, trouble, diversion, empêchement. (Voy. Du Cange, Gloss. lat. aux mots *Desturbium* et *Disturbium*.) (4) « Donnons en mandement au prevost de Paris, et à « son lieutenant present, et à venir, que desormais « facent, seuffrent, et laissent les diz billoneurs « faire, et exercer leur dit fait de marchandise de « billon, sans leur donner *destorbe*, moleste, et « empeschement. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 357.)

Esbahis en lonc voyage,
M'estuet cançon comenchier,
A loi del homme sauvaige,
Ki rit en son *destorbier*.
M[re] P. de Corbie, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1064.

(1) On lit dans Partonopex (v. 684) : « Il plore et crie à Dieu merci Qu'il prende de lui garde et cure Et *destort* de male aventure. » (N. E.)
(2) « Adenet des Portes se transporta nagaires en l'ostel de son pere, y fist ouverture par devers les courtils et *destoulpa* un huys, par lequel il entra en l'estable dudit hostel. » (JJ. 138, p. 14, an. 1389.) (N. E.)
(3) « Lors en un *destour* se assist (Couci, v. 3208) », c'est-à-dire en un lieu détourné. De même dans la Rose (v. 2841) : « En ung *destor* fu li cuvers D'erbes et de fuelles couvers. » (N. E.)
(4) Voyez *destorber* ; le sens de la racine *turbare* est dans Froiss. (III, 21) : « Et fisent en Laonnois moult de *destourbiers*. » Par suite, embarras (XI, 301) : « Ils ne tenoient compte du mener [le bétail] pour la charge et *destourbier* que ils en avoient sur les champs et aux passaiges. » (N. E.)

VARIANTES :
DESTOURNEMANT. Monet, Dict.
DESTOURNEMENT. Sag. de Charr. p. 212.
DESTOURBEMANT. Monet, Dict.
DESTOURBEMENT. G. Guiart, MS. fol. 64, V°.
DETOURBIER. Ess. de Mont. t. II, p. 160.
DESTOURBIER. Joinville, p. 113.
DESTORBIER. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1064.
DESTORBER. Marbodus, col. 1658.

2. Destourber, *v.* Troubler, détourner, faire obstacle. (Voy. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Disturbare.*) On dit encore *détourber*, en Normandie, dans le sens d'interrompre, détourner. « Ne pourront « les devant dis religieux, ne leur successeurs, « *destorbeir*, ne empechier que eus ne facent, ne « peussent feire du dit pasnage. » (Dans une citation au Gl. lat. de Du Cange, au mot *Disturbare.*) (1)

VARIANTES :
DESTOURBER. Clém. Marot, p. 42.
DESTORBEIR. Gloss. lat. de Du Cange, au mot *Disturbare.*
DESTORBIER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 350, R° col. 1.
DESTURBER. Rymer, t. I, p. 116 et 117, tit. de 1270.
DETOURBER. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 458.

Destourbeur, *s. m.* Qui interrompt, qui fait obstacle. (Dict. d'Oudin, Cotgrave et Monet.) « Il y « avoit des *destourbeurs*. » (Chr. de S. Denis, t. I, fol. 269, V°.) On lit dans le latin *officiebant.*

VARIANTES :
DESTOURBEUR, DETOURBEUR. Monet, Oudin, Cotgrave.

Destournée, *s. f.* L'action de détourner [A]. Détour [B] (2).

[A] Voy. ce mot, au premier sens, dans les Mém. de Bassomp. t. III, p. 47.

[B] On disoit aussi *destournées* pour « détours. »

Per chemins et par *destournées. (G. Guiart, f. 90.)*

Destourner, *v.* Découvrir (3). « Si envoya les « chevaucheurs devant pour *destourner* l'estat des « Engloiz, desquels l'un chevaucheur, qui le lan- « gage des Engloiz savoit parler, se bouta en l'ost « des Engloiz, et entendi que le dit Feleton venoit « de fourage. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 252.) Ce mot s'est conservé dans ce sens comme terme de Vénerie.

Destourpois. [Intercalez *Destourpois*. Petites branches d'arbrisseaux qui croissent dans les Landes. « Item, vingt et cinq arpents que bruyères, « que lendes et *destourpoix* tenant aux bois « Ribaut. » [1367, Aveu de la Perrine de Beaugency. — Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.] (N. E.)

Destourser, *v.* Détrousser, déployer (4).

Nous venins à une espinette,
Qui florie estoit toute blanche,
Haulte bien le lonc d'une lance ;
Dessous faisoit joli et vert,
Bien fu qui dist cils lieus ci sert
Droitement pour lui reposer :
Le desjun nous fault *destourser. (Froiss. p. 140.)*

Destoyer, *v.* Sortir. Ce verbe paroît factice quant à sa terminaison, imaginée pour le jeu de mots dans le passage suivant : « En la fin il fut tout « desroyé, car le venin qui estoit jettoyé dedans « son cueur n'osoit hors *destoyer* (voyez peut-être « ESTUYER), et non pourtant ne fys fors tastoyer com- « ment pourroit la femme desvoyer. » (Perceforest, vol. V, f° 107, R° col. 2. — Voy. ESTUYER ci-après.)

Destragna (se), *v.* Se rendre étrange. Mot languedocien. (Dict. de Borel, au mot *Destraigner.*)

Destragnant, *part.* Absolu, despotique. Proprement qui use de contrainte :

Et pour cou que de fi, savoit
Que Fresonde [Frédégonde] espousée avoit,
Ki de moult lonc tans en ariere
Avoit esté sa cambriere,
Et tenue l'avoit sougnant,
Or iert roine, et *destragnant ;*
Sigebiers en ot si grant ire,
Que deffiance le fist dire. *(Ph. Mousk. p. 23.)*

Destraignable, *adj.* Qui peut être contraint, saisi. « Si le pleyntife vodra suer son appel de dens « l'an, et le jour, si deux plegges suffisauntz *des-* « *treynables* al visconte du pays, en qui la baillie « la felonie aucra estre fait en pleyn counte que il « son appel suera solonc ley de sa terre et soit à « ceo resçeu. » (Britt. des Loix d'Anglet. fol. 5, R°.) « Moulin *destreignable* », c'est-à-dire dont on peut saisir le revenu. (Voy. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Distringibilis.*) « Sauf et reservé les moulins *des-* « *treignables*, et four a ban, le revenu desquels, « posé que sont assis en, et au dedans des dittes « préclostures, se precompte comme l'autre « revenu des dittes successions. » (Cout. de Xainctonge, au Cout. Gén. t. II, p. 657.)

VARIANTES :
DESTRAIGNABLE.
DESTREIGNABLE. Cout. Gén. t. II, p. 657.
DESTREYNABLE. Britt. Loix d'Angl. fol. 56, R°.

Destraignanz. Terme de musique. Il est opposé à celui « d'avalées », et désigne les sons poussés avec force ou éclatants, opposés aux sons bas, creux. Un de nos anciens poëtes, après avoir dit qu'un amant doit toujours louer la voix de sa maîtresse, ajoute :

D'avalées, ne *destraignanz* (5),
Ne de faire beax moz plaisanz
Ne sont onques envers lui rien :
Meloudie qui chante bien.
Ne la muse qui les lais fist,
Onques un mot si bien n'asist,
Ma douce amie, con vos faites.
Ovid. de Arte, MS. de S. G. fol. 97, R° col. 1.

(1) Voyez la source sous *destorber ;* le sens primitif est celui de la racine, troubler : « Laquele dame fu moult desolée et *destourbée* de la mort le conte son mari. » (Froiss., IV, 326.) Puis, surprendre : « Il eut volenté qu'il *destourberoit* les gens de l'host s'il avoit compagnie (Froiss., III, 352) » ; prévenir : « Puis s'en allerent chil chevalier englés par la ville de Ken pour *destourber* le grant mortalité que on y faisoit (Froiss., IV, 107). » (N. E.)

(2) C'est aussi un canal de dérivation : « Jehan Pigasse avoit fait aucunes excluses et *destournées* dedans le pré d'iceulx Crosmanas, pour oster l'eaue de leur pré. » (JJ. 194, p. 321, an. 1468.) (N. E.)

(3) On disait aussi *destourner à* pour détourner de : « Et encoires ce qui *destournoit* as Englès à yaux nient trouver, c'estoient li marès et les crolieres. » (Froiss., II, 139.) (N. E.)

(4) On lit dans Flore et Blanchefleur (v. 1429) : « Il font *destorser* les torsiaus, Puis establerent lor cevaus. » (N. E.)

(5) Il vaut mieux écrire *d'estraignanz.* (N. E.)

Destraignaument, *adv.* Etrangement, étroitement.

> *Destraignaument* desvoye
> Si que ne sai se fai sens, ou folie.
> Audefrois li Bastars, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 845.
> Proient durement, et *destraugnement.*
> Mre Gaut. d'Argies, ibid. t. III, p. 1148.

Destrainct, *part.* Séparé, excepté (1). Il semble que ce soit le sens de ce mot dans le passage suivant : « Adonc, dist de rechief la damoiselle, certes, « sires, encores mettez vous doubte ès faictz de la « déesse. — Damoiselle, dist le chevalier, je vous ay « dit que toutes mes obligations sont ouvertes à « celle part *destrainctе.* — Sire, dist-elle, vous n'avez « quelle excusation qui puisse couvrir la villenie « que vous dictes à la déesse qui est dame et sou- « veraine de vous mesmes, et de tous amans par « amours. » (Percef. vol. V, fol. 45, V° col. 1.)

Destraindre, *v.* Contraindre, forcer et presser [A]. Arrêter, supprimer, empêcher [B]. *Destraindre*, dans S. Bernard, répond au latin *cogere*, *coarctare* et *urgere.*

[A] On lit *distringere* dans le même sens au Gloss. latin de Du Cange. (Voyez Glossaire sur les Coutum. de Beauvoisis.) « Se le seignor ne li viaut faire la « connoissance faire, si le *destraigne*, si com est « devisé après en cest livre, qu'on peut et doit son « seignor *destraindre* de faire li faire conoissance « de court. » (Assises de Jérus. p. 19.)

[B] Dans le sens « d'arrêter, supprimer, empêcher, » voyez Destreint à la conjugaison ci-après (2).

Conjugaison :

Destragnons, pour nous forçons. (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 157, dans le latin *cogimus.*)

Destrent, pour oblige, contraint. (S. Bernard, Serm. fr. mss. p. 123 et 328, dans le latin *cogit.*)

Destroit sunt, pour sont forcés ou pressés. (Saint Bernard, Sermons franç. mss. p. 343, dans le latin *coarctantur.*)

Destroict interdit, pour étroite, rigoureuse interdiction canonique. (Perard, Histoire de Bourg. p. 363, titre de 1231.)

Destreint, pour arrête, empêche. Marbodus, art. 25, De la pierre appelée Echete et de ses propriétés, dit :

> E *destreint* chiactes de luneisons.

On lit dans le latin :

> Atque caducorum fertur cohibere (*aliàs* sedare) ruinas.

C'est-à-dire qu'elle arrête ou empêche le retour du mal des lunatiques.

Destroicte, pour oppressée, fâchée, affligée. (S. Bernard, Sermons franç. mss. p. 381, dans le latin *anxiel.*)

Variantes :

Destraindre. Ord. t. I, p. 156.
Destreiner. Du Cange, Gl. lat. au mot *Rescussus* (3).
Distrainer. Ten. de Littl. fol. 12, R°, etc.
Distreiner. Ibid. fol. 52, V°.

Destraingnant, *adj.* Fait par contrainte, forcé, ordonné. (Laurière, Gloss. du Dr. fr. et Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

Destrains, *s. m. p.* On trouve « *destrains* de « plet » dans les Ordonn. des Rois de Fr. t. I, p. 91, art. 8, an. 1260. L'éditeur croit qu'il faut lire *erremens.* Ce mot semble signifier les engagemens (4) qui contraignoient réciproquement les deux parties dans un gage de bataille.

Destraire, *v.* Médire, détracter (5). (Voy. Detraire d'où Detraction. — Diction. de Borel et de Corneille.) « Ne doivent les dessus ditz *destraire*, ne murmu- « rer contre leurs seigneurs et souverains. » (Le Jouvencel, fol. 97, V°.)

Destraittier. [Intercalez *Destraittier*, et voyez Despescher.] (n. e.)

Destrampir, *v.* Détremper. On lit *destrampit*, pour « détrempa, » dans Rabelais, t. II, p. 158.

Destranchement, *s. m.* L'action de trancher, de tailler en pièces. (Dict. de Cotgr. — Voyez Essais de Mont. t. I, p. 332.)

Destrancher, *v.* Trancher, couper, tailler en pièces. Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *secare*, *scindere* et *conscindere.*

(Dictionn. de Nicot, Cotgrave, Monet et Gloss. des Arrest amor.)

> Mais tout a coup un franc archier,
> Qui Talebot ne connoissoit,
> Le tua et fist *detrancher*,
> Pour avoir sa robbe et corset. *(V. de Ch. VII, t. II, p. 147.)*

« Il saillit dehors par les fenestres, au millieu de « ses ennemis ; et là fut recueilli à glaives, et « espées et *detrenché*, et puis getté au feu. Ainsi « finit Jehan de Launoy. » (Froiss. liv. II, p. 123.)

Variantes (6) :

Destrancher. Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 101.
Detrancher. J. Marot, p. 205.
Detrencher. Villon, p. 69.
Detrenchier. S. Bernard, Ser. fr. MSS. p. 152 et passim.

Destranchure, *s. f.* Découpure. (Voyez une citation (7) de Du Cange, Gl. lat. au mot *Caparo.*)

(1) Ce participe remplaçait l'expression à court de : « Chil de Tournay estoient moult *destraint* de pourveanches. » (Froiss., III, 246.) (n. e.)

(2) Remarquons l'expression « *destraindre* des esperons. » (Ren., v. 223.) Le sens est presser, serrer ; de là le proverbe (Froiss., VIII, 201) : « Com plus gielle, plus *destraint* » ; plus la fortune est dure, plus elle est pressante. » (n. e.)

(3) D'après les Tenures de Littleton : « Recous est, quant le seignior en la terre tenus de lui *destreine* pur sa rent arere. » (n. e.)

(4) Du Cange y voit les différentes pièces d'un procès : « Variis litigantium instrumentis. » (II, 888, col. 2.) (n. e.)

(5) On lit aux Chron. de St Denis (I, 12) : « Il commencierent à *detraire* à li et à ses fais qui estoient digne de loenge. » De même au reg. JJ. 147, p. 289, an. 1395 : « Icellui barbier avoit *destrait* et deshonoré lui, sa femme et ses enfans. » D'où le participe présent : « Pour aucunes paroles vituperables et *detrahens* à l'onneur. » (JJ. 102, p. 49, an. 1370.) (n. e.)

(6) Le mot est dans Roland (v. 2172, 3889). (n. e.)

(7) Elle tient à une ordonnance sur le costume de l'ordre militaire de la Couronne d'Epines (règne de Ch. VI) : « La cornette [du chaperon] doublée de luy mesme de .3. doits de large, sera longue d'un pied et demy, et non plus sans nulle *detranchure*, ne haschure. » (n. e.)

Destraper, *v.* Dépestrer, dégager. (Dictionn. d'Oudin, Cotgrave et Monet.) (1)

VARIANTES :

DESTRAPER.
DETRAPPER. Oudin, Dict.

Destrau, *s. m.* Hache, cognée (2). Mot provençal. (Dictionnaire languedocien au mot *Piolo*. — Voyez Du Cange, Gl. lat. aux mots *Dextralis*, *Manuaria* et *Arnesium*.)

Destravé, *adj.* Déchaîné, effréné.

.....La faulte aggravée,
D'énormité perverse, et *destravée*,
Le bien commun tant gaste et dépérit
Que, etc. *(Cretin, p. 5.)*

. . . . . Ceste *destravée*,
Perverse envye sera fort entravée,
Et hors chassée, et de grans coups mollue.
Chasse et Departie d'amours, p. 154, col. 1.

VARIANTES :

DESTRAVÉ. Cretin, p. 5.
DETRAVÉ. Rabelais, t. III, p. 220.

Destraver, *v.* Oter les entraves, délivrer [A]. Détacher, séparer [B]. Briser, rompre [C]. Détraquer [D].

[A] Au propre, *détraver* signifioit ôter les entraves, d'où ce mot s'est employé pour « délivrer. » (Voyez Monet et Oudin.) On trouve aussi ce mot en ce sens dans G. Guiart, MS. fol. 75, V°. « Deslia le siege et « fit *destraver*. » (Chroniques fr. MS. de Nangis, sous l'an 1212.) « Lors se *destrava* li ost de France et « s'en revindent en France. » (Chroniq. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1286.) En ce sens il vient de tref, pour tente. Mouskes, en parlant des Normands assiégés dans une forteresse, près de Chartres, dit :

Li quens Tiebaus les i asit ;
Mais la nuit, si com l'uevre dist,
S'en issirent parmi lor très,
Et li quens s'en est *destravés*,
Quar il quida de grant paour,
Qu'il veuissent Rou lor signor. *(Ph. Mousk. p. 348.)*

....Tout aussi coume l'alloé,
Fuit le mousket, et l'espervier,....
Tout ausement, al *destraver*,
Fuient Paien devant les Frans. *(Ibid. p. 186.)*

[B] On disoit de là *se destraver*, pour « se détacher, se séparer » :

Li Toulousan après se joignent,
Veüs que nul ne *s'en destrave* :
Bernard, Remon, et Marque Fave
Cil ont leur mestre capitaine. *(Guiart, f° 342.)*

[C] On a dit aussi *destraver* pour « rompre, briser » :

Esraument furent *destravées*
Toutes les nés, et desrubées ;
Si ot d'arses, et débrissiés,
Teles ki moult furent proisiés. *(Ph. Mouskes, p. 563.)*

La bataille est *destravée* et rompue. *(R. de Baud. f° 24.)*

Li mineur pas ne soumeillent,
Un chat bon, et fort appareillent :
Tant euvrent dessous et tant cavent
Qu'une grant part du mur *destravent*.
G. Guiart cité par Du Cange, au mot *Cata* sous *Catus*.

[D] Enfin, de cette dernière acception, est née celle de « détraquer, déranger, » qu'on trouve dans le Dict. de Monet au mot *Detraver*.

Cil qui premier vindrent serre,
De bataille tuit en erre,
Ordenéement, et le pas,
S'en revienent cil vers le pas,
Qui or se revont *destravant*. *(Guiart, f° 279.)*

VARIANTES :

DESTRAVER. G. Guiart. MS. fol. 21, R°.
DETRAVER. Monet, Dict.

1. Destre, *s. f.* La droite [A]. L'étendue de la main [B]. *Destre*, dans S. Bernard, répond au latin *dextra*.

[A] Au premier sens ce mot signifie la droite. (Dict. d'Oudin. — Voyez Gloss. de Marot.)

L'agneau feray triompher à ma *dextre*.
Les Marg. de la Marg. fol. 95, V°.

On a dit en ce sens « *destre* et senestre » pour « de toutes parts. »

Ceus qui sont dedanz envaïssent
Hardiement, *destre*, et senestre. *(Guiart, f° 286.)*

[B] Le mot *destre*, pris pour la main droite, et en général pour la main, a signifié une sorte de mesure, l'espace de l'étendue de la main, une palme. « Estoient plantez ordonneémént comme « une droicte ligne, et avoit, entre chascun arbre, « bien l'espace de dix *dextres*. » (Perceforest, v. I, fol. 27, V° col. 1.) « Aucun ne tende à la repentise « du sacq de son compagnon, à soixante *destrez* « prez, ny pareillement ès rivieres, et ventailles. » (Coutumes de Haynaut, au Nouveau Coutumier gén. t. II, p. 150, col. 2 ; pêche dans les fleuves.)

Dextre semble cependant employé pour une plus grande mesure dans le passage suivant, où il est mis, sans doute, pour espèce de mesure : « Seront « faites et mises des cannes, aulnes, arpents, ou « *dextres* en l'hôtel de ville, » dans une citation au Gl. lat. de Du Cange, au mot *Dextrum* (3).

VARIANTES (4) :

DESTRE. S. Athan. Symb. fr. 2e traduct.
DEXTRE. Gloss. de Marot.
DIESTRE. Monstr. vol. II, fol. 76, V°.

2. Destre, *adj.* Droit. Charlemagne appeloit Rolland « le *dextre* bras de son corps » (Chroniq. S. Denis, fol. 148, V°.)

VARIANTES :

DESTRE. Cotgrave, Dict.
DEXTRE. Chron. de S. Denis, fol. 148, V°.
DESTREL. Gloss. du P. Labbe.

Destré, *adj.* Ayant à sa droite. « La royne *des-* « *trée* du duc de Bourgongne et Catherine du comte « de S. Pol, a tout leur conseil, et aucunes dames

(1) On lit au reg. JJ. 144, p. 252, an. 1393 : « Lequel de Saint Symon embrassa le suppliant ; lequel, comme il se cuidoit *destrapper* dudit de Saint Symon. » Au reg. JJ. 107, p. 278, an. 1375, on a pu dire *destraper* des chevaux pour les *dépêtrer*. (N. E.)

(2) « Icellui varlet portoit en sa main une coignée on *destrau*. » (JJ. 176, page 233, an. 1444.) De même dans un ms. de St Victor, anc. 28, fol. 45, v°, col. 2 : « Com uns vilains vausist arer le jour dou dimenche, tantost li menges de la *destral*... » (N. E.)

(3) C'est une traduction des stat. d'Arles, datée de 1616. (N. E.)

(4) On lit déjà dans Roland (v. 1018) : « Garde suz *destre* parmi un val herbuz. » (N. E.)

« et damoiselles entrerent dedens le dit parc. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 133.)

Destrecer, *v.* Détresser. On employoit ce mot en parlant des tresses de cheveux.

Et avoit l'une et l'autre treice
Par les espaules *destrecée* *(F. R. n° 7615, t. II, f° 192.)*

Destrecheusses, *adj. au fém.* Qui cause de la détresse. « Choses sont moult dures, et inhumaines, « damnables, iniques, crueuses, et *destrecheuses.* » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 43.)

Destrée. [Intercalez *Destrée.* Espace de terre qu'embrasse le pas d'un homme. « Quarante « *destrées*, ou environ, de vignes.... » (1697, Seigneurie de Baule, Dict. des droits seigneur. du D. d'Orl. de L. C. de D.) C'est la mesure nommée *dextre*, au reg. JJ. 138, p. 100, an. 1389 : « En « lequel espace pust avoir six *dextres* ou environ. » En Catalogne, la *dextre* valait douze palmes.] (N. E.)

Destréer, *v.* Etre à la droite, accompagner, suivre, donner la main.

(Voyez Glossaire sur les Coutumes de Beauvoisis; Dict. de Cotgrave, et Du Cange, Gloss. lat. aux mots *Addextrare* et *Dextrare.*)

Ce verbe signifie proprement être à la droite de quelqu'un. En parlant du couronnement du roy de Jérusalem, on a dit : « S'en veit seir en son siege, et « les prelats le *destréent.* » (Assises de Jérusalem, p. 191. — Voyez Adextrer.)

Destreindre, *v.* Serrer, presser [A]. Enfermer, envelopper [B]. Maltraiter, chagriner, tourmenter [C]. (Voyez Dictionnaires de Monet et d'Oudin. ; Du Cange, Glossaire latin, au mot *Destringere* sous *Distringere.*) [Rapprochez de *destraindre.*]

[A] Au premier sens, ce mot signifie serrer, presser : « Son cœur fut tellement *destrainct* qu'il ne peut « ung seul mot parler. » (P. J. de Saintré, p. 358.)

[B] Ce mot s'est employé pour « enfermer, envelopper. » « L'aprentis demande comment on prent « les cerfs à buissonner ; Modus respont : Qui scet « un buisson garny de cerf, on le taille en la « maniere que ceulx que nous avons devisé par « devant, fors tant que on taille le buisson pour « les noires bestes mendre que on ne fait cellui « pour les leus, et cellui pour les cerfs ; car ce sont « bestes qui s'en vont plus tost d'effroy, et qui font « plus maulx à *destraindre* que ne sont les noires « bestes, et pour ce leur doit-on tendre de plus « loing, et faire plus grant buisson, et tendre les « reis plus hault, tant comme un homme peut avenir à la main. » (Modus et Racio, ms. fol. 69, R°.)

[C] Pour « maltraiter, chagriner » : « Lyonnel qui « estoit durement navré commença à empirer, car « ses playes, par deffaulte de bon ungnement, le prindrent si à *destraindre*, qu'il en perdit le boire « et le manger. » (Perceforest, volume II, fol. 53, R° col. 1 et 2.)

Moi grever, et *destraindre.*
Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1580.

Fist l'enfançon malade faindre,
Ne autrement ne l' vot *destraindre*
De parole, ne de provierbe. *(Ph. Mouskes, p. 375.)*

Conjugaison :

Destrant. Tourmente. (Fabl. mss. du R. n° 7615, t. II, fol. 131, R° col. 2.)

Destrain. Serre. (Modus et Racio, fol. 34, R°.)

Destrainsent. Forcent. (Vies des SS. ms. de Sorb. ch. lx, col. 25.)

Destraintrent, Serrèrent. (Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, col. 731.)

Destreint. Presse. (Fabl. mss. du R. n° 7615, t. II, fol. 149, V° col. 1.)

Destrempé, *part.* Humide, pluvieux [A]. Lâché [B].

[A] On disoit au premier sens : « Temps mol, et « *destrempé.* » (Chr. S. Den. t. I, fol. 116, V°.)

[B] « Le ventre *detrempé* » signifioit le ventre lâché. « Saül eut le ventre si *destrempé* qu'il lui « convint avaler en une fosse à faire sa necessité. » (Tri. des IX Preux, p. 36, col. 1.)

Destrempement, *s. m.* Dissolution. (Dictionn. d'Oudin, Monet et Cotgrave.)

Variantes :

DESTREMPEMENT, Destempris. Oudin, Cotgrave.
Detrampis. Monet.

Destremper, *v.* On lit *distemperare*, dans le même sens, au Gloss. lat. de Du Cange.

Destren, *s. m.* On lit dans les livres de vénerie, en parlant des oiseaux de proie : « Si ton fau- « con a chassé, et il revient, une, deux ou trois « fois, jette luy le leurre, et le pais sur le *destren* de « ton cheval, et puis le le pais sur le leurre contre « terre de bonne chair chaude, etc. » (Budé, des Ois. fol. 125, R°.) La même expression se trouve dans Modus et Racio, fol. 64, R°.

Destresé, *part.* Détaché. En parlant d'une malle que l'on détache et que l'on ouvre, on dit :

Cil a si male *destresée*,
En la cambre l'en a portée,
Puis li everte, et desfremée, etc. *(Fab. n° 7989, f. 67.)*

Destresse, *s. f.* Peine, affliction.

Se li hom qui est en *destrece* (1)
Joie, après, avoir n'espéroit,
James en joie ne seroit.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 361, V° col. 1.

Par une sorte de pléonasme, on disoit « à grant « *destresse* de douleur. » (Tri. des IX Pr. p. 462.)

Variantes :

DESTRESSE. Nicot, Dict.
Destrece. Gloss. de Marot.
Detresse. Joinv. p. 45.

Destributeresse, *s. f.* Distributrice. Qui distribue. (Voy. Hist. de la Toison d'or, fol. 69.)

Destric. [Intercalez *Destric*, contestation, aux Ord. III, 604, an. 1362 : « Desquiex *destric* ou « controversion... les juges ordinaires, soubz qui « lesdictes parties demorront, auront la cognois- « sance entierement. »] (N. E.)

1. Destrier, *s. m.* Cheval de bataille. On le nom-

(1) On lit dans Leroux de Lincy (Prov., II, 283) : « De large cuer adès largesse, Et de cuer dur tous jours *destrece.* » (N. E.)

moit *destrier* parce que l'écuyer le menoit en main en le tenant à sa droite. (V. Mém. sur la Cheval. Ire part. et la note 37; voy. Dict. de Borel, de Corn. de Nicot, de Mon. et de Ménage; Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dextrarii;* le même, Gloss. de Villeh.; Laur. Gloss. du Dr. fr. et Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis; Gloss. des Arrêts d'Am.; Gloss. de l'Hist. de Bret.) « Au baron appartient l'espave du faucon, et « du *destrier* et est entendu *destrier* un grand cheval « de guerre, coursier, ou cheval de lance (1). » (Cout. d'Anjou, au Cout. Gén. t. II, page 65, répété dans la Cout. du Maine, ibid. p. 123) « *Destriers* « de Castele » chevaux de Castille. (Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1653.)

VARIANTES (2) :

DESTRIER. Joinv. p. 44.
DEXTRIER. Oudin, Nicot, Cotgrave, Dict.
DESTRIEF. Chron. S. Den. t. I, fol. 127, V°.
DESTIER. Ph. Mouskes, MS. p. 189.

2. Destrier. [Intercalez *Destrier*, marteau, dans une charte latine de 1374 (Du Cange, II, 831, col. 1) : « [faber] promisit... ponere in ea [forgia] « unum magnum ferri malleum, unum martellum, « vocatum *destrier*, ferri... »] (N. E.)

Destriga, *v.* Divertir, détourner. Dans le patois de Toulouse, ce mot signifioit aussi employer son loisir à quelque chose. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Destricare.*)

Destrocher, *v.* Ecarter, séparer.

L'yaue lessent un sablon montant,
D'entre les serjanz se *destrochent.* *(Guiart, f. 281.)*

De là pour « se debander. »

Au hydeusement *destrochier*,
Prennent apuier el clochier. *(Ibid. f. 211.)*

VARIANTES :

DESTROCHER. G. Guiart, MS. fol. 234, V°.
DESTROCHIER. Ibid. fol. 211, V°.

Destrochere, *s. f.* Partie du bras droit [A]. Ornement du bras droit [B].

[A] En termes d'armoiries, c'est le bras droit depuis le coude jusqu'au poignet. (Dict. de Nicot, Ménage.) Borel, 2e add. interprète ce mot par « fanon » ou manipule de prêtres.

[B] Suivant Le Laboureur, c'étoit un ornement que les femmes portoient au bras droit. (Le Labour, Orig. des armes, p. 86) où il contredit l'explication de « manipule » ou « fanon » en remarquant, d'après Gelliot, que le prêtre porte le manipule au bras gauche. (Ibid. p. 84.)

1. Destroict, *adj.* Etroit [A]. Serré, qui est à l'étroit [B]. Rare [C]. Réservé, discret [D]. Qui est dans la détresse [E].

[A] Dans le sens propre et littéral (3), on disoit « un « pas *destroit.* » (Chr. de S. Den. t. II, fol. 160, V°.) « Une *destroite* prison. » (J. Le Fevre de S. Rem. Hist. de Charles VI, page 12.) Au figuré « *destroit* « conseil. » Le conseil *étroit*, celui qu'on regarde comme le plus étroitement attaché. « Le roy de « France fut informé de son *destroit* conseil, « c'est à entendre de celuy dont il usoit le plus, que « tantost, et sans delay, il envoyast en Bretaigne « devers le duc. » (Froiss. liv. IV, p. 146.)

[B] De là ce mot a signifié « serré, » qui est à l'étroit. « Quant ceulx de Tournay se veirent ainsi « *destrois*, incontinent manderent au Roy que, « pour Dieu, les voulsist secourir. » (Extrait des Chr. de Flandres, p. 750.)

On nommoit le mois de janvier *li destrois* (4) le serré, par allusion au froid qui resserre. (Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 233, col. 4.)

[C] On auroit pu dire « être *destroit* de vivres », en avoir peu. De là, on a dit « des vivres *destrois* » pour vivres rares. « Leur estoyent vivres, et fou- « rages si *destrois*, qu'a grand peine en pouvoient « ils trouver. » (Froiss. liv. II, p. 107.)

[D] L'idée de réserve et de discrétion étoit liée à celle de tenir caché, fermé, serré. De là, *destroit* s'est dit pour réservé, discret. « Tant doulx, et tant « debonnaire, avec ce en ses faits tant *destroict*, et « sage que tout le monde, qui avoit conversation « avec luy, l'aymoit, et prisoit fort. » (Perceforest, vol. IV, fol. 70, V° col. 2.)

[E] Enfin *destroit* devoit naturellement signifier « qui est dans la detresse », et on le trouve souvent en ce sens :

Et del mont de Cauvaire u Diex
Fu crucifiés, et *destrois.* *(Mousk. p. 83.)*

Destrois de malaige.
Mre P. de Corbie, Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1064.

Destrois et angosseus. *(Ch. du Cte Thib. p. 3.)*

VARIANTES :

DESTROICT. Percef. vol. IV, fol. 70, V° col. 2.
DESTROIT. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 159, R°.
DESTROIS. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 355, V° col. 1.
DESTROIZ. Villehardouin, p. 31, etc.

2. Destroict, *s. m.* Passage étroit [A]. Détresse [B].

[A] On disoit « *destroict* de la gorge. » (Cotgrave.) [Le mot est nom de lieu dans l'Aisne et le Calvados.]

Son peuple aime bonnement,
Et son païs garde diligemment,
Et se guerre a, garnisse ses *destrois* (5). *(E. Desch. f. 111.)*

« Nous nous mettons en la forestz ensemblement, « peult estre que nous les trouverons au passaiges, « et aux *destroiz* de la forest. » (Perc. vol. I, f° 30.)

[B] « Avoir le cueur à destroit », ou « être en « destroit » pour être dans la détresse, dans la peine, l'affliction, l'inquiétude. « Quant le Roy eut

(1) Voici la définition que donne Brunetto Latini (I, ch. CLV) : « Il y a chevaus de plusieurs manieres, à ce que li un sont *destrier* grant pour le combat, li autre sont palefroy pour chevaucher à l'aise de son cors; li autres sont roucis pour sommes porter. » (N. E.)

(2) Le mot est dans Roland, v. 345, 479, 756, etc. (N. E.)

(3) Ce sens mène à strict (Froiss., IX, 419) : « Sans trop *destroit* commandement. » (N. E.)

(4) *Destroit* est souvent synonyme de froid : « Et a donc faisoit-il moult froit et *destroit* sus ce passage, car ce fu en le moyene de fevrier. » (Froissart, VII, 156.) (N. E.)

(5) Le sens est dans Roland : « Les roches bises, les *destreiz* merveilleus (v. 815) »; et dans Froissart, V, 4) : « Les *destrois* et les passages sus le riviere de Somme. » (N. E.)

« ce dit, les nobles, tant dames, comme damoisel- « les, et tout le menu peuple eut le cueur tant à « *destroict* (1), et si destrainct de meschef pour le « departement très noble et gentil Roy, que il n'y « avoit celluy qui peust parler. » (Percef. vol. IV.)

Trop lons service, sans esploit,
Me fait sovent estre en *destroit*.
Gontiers, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1019.

VARIANTES :

DESTROICT. Cotgrave [Voyez DESTRIC.]
DESTROIT. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, f° 163, V° col. 1.
DESTROYT. Percef. vol. IV, fol. 149, R° col. 2.
DESTOIT, lisez *destroit*. Part. de Bl. MS. de S. G. f° 179.

Destrois, *s. m. p.* Peine pécunière. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) « Se aucun se plaint devant les « vicontes de l'eauë d'aucun autre coustume, le « plaintif est detenu à paier les destrois, ainsque la « semonce, ou l'arrest soit fait, c'est assavoir de « 12 deniers, 1 den. combien que l'en demande « soit grande : et par ces *destroics* paiés est le « plaintif quite de l'amende, se il en echiet. » Dans une citation du Gloss. lat. de Du Cange, au mot *Districtus*, on lit ibid : « Et est assavoir que d'aucun « maire, ou citoyen de Rouen ne sont pas paiés les « *destrois* ; mès donra pleiges de suir sa cause. »

Destroit (a), *adv.* Rudement. « Et tantost luy « cheut ung glaive du comble du temple sur les « espaules entre la chair et la chemise si a *destroit* « qu'il cheut à terre. » (Perceforest, vol. II, fol. 42, R° col. 2.) Nous disons encore dans le langage familier « si serré ». On a vu ci-dessus *destroit* pour « serré. »

Destroitement, *adv.* Etroitement (2), expressément. « Le fist mettre en prison moult *destroictement*. » (Chr. de S. Denis, t. II, fol. 167.) « Nous « vous mandons et commandons *destroitement*. » (Ord. t. II, p. 61.)

VARIANTES :

DESTROITEMENT. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 133, V°.
DESTROICTEMENT. Chr. S. Den. t. II, fol. 167.
DISTRICTEMENT. Ord. t. II, p. 58.

Destroncener. [Intercalez *Destroncener*, déchiqueter : « Icellui Guillaume decoppa et *destron*- « *cena* par grant despit à Jehan de Cyrot arçonneur, « la corde de son arçon. » (JJ. 154, page 443, an. 1399.)] (N. E.)

Destropeler, *v.* Abandonner sa troupe.

Et li navré en chancelant,
Se vont tantost *destropelant*. (*Guiart, f. 323.*)

Destroquer, *v.* Défaire un troc. (Dict. de Cotgr. et d'Oudin.)

Destror, *adj.* Droit. On disoit « la main la « *destror* » pour la main droite. » (Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 346, V° col. 2.) « Le poing le *destror* (3) » pour le poing droit. (Ibid. fol. 346, V° col. 2.)

Destros, *adj.* Etroit.

Dedens un puis parfont, hoscur, et non voiant
Firent un sege faire *destros* par dedevant ;
Pilate i avalerent, qui forment vout plorant.
Du Cange, Gloss. lat. au mot *Boia*.

Destroubler, *v.* Troubler, détourner. « Il n'y « a affection qu'ils n'exposent, ny cœur qu'ils ne « desployent, pour la *destroubler* de son repos. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 488.)

Destrousse, *s. f.* (Voy. DESTROUSSEMENT.)

VARIANTES :

DESTROUSSE. Math. de Coucy, H. de Charles VII, p. 540.
DETROUSSE. Petit J. de Saintré, préf. p. 9.

1. Destroussement, *s. m.* Vol, brigandage [A]. Pillage [B]. Défaite, déroute [C]. Ravage, dégât [D].

[A] Le premier sens est le sens propre. (Voyez Dict. de Cotgrave, Oudin, Nicot et Monet ; Gloss. de l'Hist. de Bret. ; Gloss. de l'Hist. de Paris.)

[B] De là, ce mot s'est employé pour désigner les pillages dans la guerre (4).

Si eut des *destrousses* et prinses
Faictes des deux parties à l'eure,
Mais il n'y eut point detre prinses
Ou eut quelque desconfiture. (*Vig. de Ch. VII, p. 142.*)

[C] Le mot *detrousse* a ensuite été employé dans un sens plus général pour « défaite, déroute. » « ..... Et « Dieu scet comment nostre jeune homme se porta « vaillamment en ceste *destrousse*. » (Le Jouvenc. fol. 7, R°.) « La *destrousse* du grand David. » (Hist. de Louis III, duc de Bourb. p. 102) où il est parlé de ce géant qui fut tué devant Belleperche en 1383. « Ceux de S^t Lô et de Coustances firent une *des*- « *trousse* sur les Anglois de Vire, et de Domfront, « en laquelle rencontre, il y eut des gens de tuez « de tous les costez, mais le champ demeura à nos « gens. » (Hist. d'Artus III, connest. de Fr. duc de Bret. page 785.) « Par cette *destrousse* le dit prince « perdit toutes les places qu'il tenoit au dit Dau- « phiné. » (Berry, Chr. depuis 1402 jusqu'à 1461, page 380.)

Au reste, ce mot se disoit surtout des expéditions subites, des surprises, des coups de main. « A lever « sieges, et faire *destrousses*, ne fault point envoyer « le faire savoir, etc. » (Le Jouv. MS. p. 125.)

[D] Enfin pour ravage et dégât quelconque. Ainsi, en parlant d'un sanglier qui tue les chiens qui le chassent, on a dit :

Or est sorty de son fort par contrainte,
Non sans donner aux chiens mortelle actainte :
Mainct beau lymier a tout plat estendu,
De sa grand dent decouppé et fendu
Levriers hardiz, et mastins bien armez
Tous despecez, occis, et desarmez ;
Finablement, non obstant ses secousses,
Contournementz, et cruelles *destrousses*,
Il l'ont a force aculle contre ung chesne.
Hug. Sabl. Poës. de la chasse du sangl. disc. par François Ier, p. 25.

(1) « Au *destroit* chacuns fuit le mors volentiers (Froissart, III, 350) » ; « en grant *destroit* de froit et de nege (Froissart, IX, 109.) (N. E.)
(2) Froissart écrit même (IX, 626 ; XI, 114) : « Enjoindre estroitement et *destroitement*. » Il signifiait aussi d'une manière pressante : « Et avoit fait sa complainte au roy moult *destroitement*. » (Froissart, IV, 123.) (N. E.)
(3) Le suffixe *or* est roman et analogue aux mots en *or*, *oris* du latin ; il peut aussi venir de *dextrorsum* ; mais il serait difficile d'y voir un génitif pluriel conservé comme dans « la geste *Francor*, un cheval *milsoudor* ». (N. E.)
(4) « Il firent mains maulx et mainte *destrousse* sur les Englès. » (Froiss., II, 423.) (N. E.)

2. Destroussement, *adv.* Librement, naturellement, ouvertement. (Dict. de Cotgr.) « L'on a parlé « fort diversement, trop court, et *destroussement* « de la volupté. Les uns l'ont déifiée, les autres « l'ont detestée comme un monstre. » (Sagesse de Charr. page 605.) « Le sot populaire....... tout *des-* « *troussement* condamne comme barbarrie, et bes- « tise, tout ce qui n'est de son goust. » (Ibid. p. 334.)

VARIANTES :
DESTROUSSEMENT. Essais de Montaigne, p. 334.
DETROUSSEMENT. Ibid. p. 285.

Destrousser, *v.* Détrousser [A]. Voler, piller [B]. Enlever, défaire [C].

[A] Au propre, c'est défaire ce qui étoit troussé, défaire des paquets ou décharger des bêtes de somme. « Il y avoit devant deux sergens sus deux « chevaulx qui conduisoient les sommiers...., quant « les deux sergens furent passés, et qu'ilz vindrent « jusques devant le hourd de la royne..... elle.... « dist : Seigneurs varletz, quant viendra le roy « mon seigneur ? Ma chere dame, disrent les var- « letz, il viendra tantost, mais il convient passer « les harnoys. Lors prindrent congé, si s'en alle- « rent aux tentes *destrousser*. » (Percefor. vol. II, fol. 117, R° col. 1.)

[B] Au figuré, « voler, piller. » (Voyez Dictionnaires d'Oudin et de Robert Estienne.) « Comptois aux « senateurs comment on m'avoit *destroussé*, par la « vallée, lesquels me dirent que.... les gents de là « estoient... briguants de nature. » (Rab. t. II, p. 274.)

[C] De là ce mot s'employoit pour « enlever (1), « defaire. » « Rencontra de 18 à 20 Anglois qu'il « *destroussa* entre Beaufort, et le Lude : La place « fut prinse d'assault, etc. » (Le Jouv. MS. p. 615.)

Destruicte, *s. f.* Contrainte. Peut-être faut-il lire *destreinte*. « Gorseles, madame, et la vostre ne « vous meffist oncques riens ; ainçoys vous a fait « courtoysie, et honneur, car riche fief vous donna « en son royaulme, pour lequel vous, de vostre gré, « et sans *destruicte*, vous luy feistes hommage. » (Percef. vol. V, f° 75, V° col. 1.)

Destruiement, *s. m.* Destruction, ruine [A]. Fatigue, peine [B].

[A] Au premier sens, ce mot signifie destruction, ruine. (Voyez les Dict. de Borel et de Corneille.)

....Li felon mesdisans
Ki si ont mis
M'amor en *destruiement*.
Thieb. de Blas. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1009.

On lit *destruiment* dans la même pièce répétée dans le MS. du Vatican, n° 1490, fol. 31, R°. « Cort « par tot le païs, et prent homes, et fames, et « enfanz, et proiez, et fist grant *destruiment*. » Alias *detriment*. (Villehardouin, p. 183.)

[B] On employoit aussi simplement ce mot pour « peine, fatigue » :

Trop seroit grans *destruiemens*
Qui vous an diroit la façon.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 169, V° col. 1.

VARIANTES :
DESTRUIEMENT. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1009.
DESTRUIMENT. Poës. MSS. Vat. n° 1490, f° 31, R°.
DESTRUISEMENT. Juv. des Ursins, Hist. de Ch. VI, p. 215.
DETRIEMENT. Chr. fr. MS. de Nangis, an 1316.
DETRIMENT. R. de Rou, MS. p. 83.

Destruierres, *s. m.* Destructeur.

Voirs est que li lecherres
Est maintes foiz pecherres ;
De ce n'a Diex mestier ;
Mais li pechiez trichierres
De l'ame est *destruierres*,
N'est preus à herbergier.
Prov. du Cte de Bret. MS. de S. G. f° 115, V° col. 2.

On a dit, en parlant de Roland :

Boins aumosniers, et sans faintise,
Langue ki ne savoit mentir,
Drois jugieres de cuer entir,
Destruisiere de Sarrasins. (*Mouskes, p. 219.*)

VARIANTES :
DESTRUIERES. Prov. du Cte de Bret. MS. de S. G. f° 115.
DESTRUISIERE. Ph. Mousk. MS. p. 219.
DESTRUEUR. Labbe, Gloss.

Destruire, *v.* Ravager, ruiner [A]. Consumer [B]. Etre détruit [C]. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *destruere*, *perimere* et *subvertere*.

[A] Le premier sens a resté à notre mot *détruire*. « Plusieurs autres qui fort *destruisirent* le pays. » (Histoire d'Artus III, Connestable de France, duc de Bretagne, p. 764.)

[B] On trouve dans le Glossaire de Labbe le verbe *détruire*, rendu en latin par *vorare*, et l'on disoit :

Il a ceans un poulain drû
Qui moult *destruit* avoine, et faine.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 129, V° col. 2.

[C] On disoit aussi *destruire* pour être ruiné. « Ainsi « commencha le pays à *destruire*. » (J. Le Fevre de S. Remy, p. 14.) Le verbe actif est employé pour le passif. « Jugié à *destruire*, » pour jugé à être détruit, condamné à être mis à mort :

Le larron ont pris maintenant
A la joustise vont courant,
Si li ont le larron livré,
A *destruire* tantost jugié. (*Fables S. Germ. f° 11.*)

Expressions à remarquer :

1° « *Destruire* la partie adverse, » pour détruire son droit. Ainsi, au sujet de la manière dont les avocats doivent se comporter en plaidant, on lit : « Toutes les resons à *destruire* la partie adverse, si « doit dire courtoisement, sans vilenie dire de sa « bouche, ne en fet, ne en dit. » (Ordonnances, t. I, p. 261.)

2° « Se *destruire*, » se perdre, s'abîmer, se tourmenter. « Il entre en plus grande jalousie que « devant, il *se destruit*, et entre en grand pensée, il « espie, il enquiert ; dont il fait que fol : car noble « cœur d'homme ne doit point enquerir du fait des « femmes. » (Les 15 Joyes du mariage, p. 101.)

CONJUGAISON :

Destruiez, à l'imp. Détruisez. (Villehard. p. 114.)
Destruis, part. Détruit. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 244, R° col. 2.)

(1) « Et avoient ordonné qu'il lairoient les Escos entrer en leur logeis et yaux ensonnier de prendre et *destrousser* che que laissiet y avoient. » (Froiss., II, 423.) (N. E.)

Detruit, au parf. de l'ind. Détruisit. (Vig. de Charles VII, t. II, p. 100.)
Destrut, au parf. de l'ind. Détruisit. (F. MSS. du R. n° 7989, f° 47, R° col. 2.)
Destrourront, pour détruiront. (Rymer, t. I, p. 13, col. 2, tit. de 1256.)
Destruent, pour détruisent. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 135.)
Destruet, pour il détruit. (S. Bernard, Sermons fr. MSS. p. 140 et 190.)
Destrurat, pour détruira. (S. Bernard, Serm. fr. MSS p. 127 et 380.)
Destrut, partic. Détruit. (Rabelais, t. I, Prologue, p. 48, note 20.) C'est un mot du patois de Metz.

VARIANTES :
DESTRUIRE. Voyez les Anc. Dictionn.
DESTROURE. D'où *destrourront* dans la conjug.
DESTRURE. Chr. de S. Denis, t. I, fol. 261.

Destruit, *s. m.* Destruction.

Chasteux et villes deserterent
Ly Breton virent la dolour,
Et le *destruit* faire des lour. (*R. de Brut.*)

Dans notre MS. on lit « desert, » au lieu de *destruit*, fol. 47, V° col. 2.

Desuitte, *adv.* Aussitôt.

Le duc de Bretaigne *desuitte*,
Pour tousjours croistre l'acointance,
Espousa dame Marguerite
La seconde fille de France.
Vig. de Charles VII, t. I, p. 6 et 7.

Desusage, *s. m.* (Oudin, Dict.)

Desusitation, *s. f.* Cessation d'usage, perte de quelque habitude. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Desusiter, *v.* Perdre une habitude. (Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave.)

Desvalisement, *s. m.* L'action de dévaliser. (Dict. d'Oudin, Cotgr. et Monet)

VARIANTES :
DESVALISEMENT. Oudin, Cotgrave.
DESVALIZEMANT. Monet.

Desvanter, *v.* Vanter mal à propos. C'est visiblement le sens de ce mot en ce passage : « Qui la « voudroit lonctans de fin cuer amer, et réclamer, « et l'adourer, cele ne maint henours, et loiauté, et « bonté, et largesce, et gaiflé, bien li porroit van- « ter, sans *desvanter*, qu'ele est la plus bele riens « pour amer qu'on puet trover. » (MS. de Bouhier, Chr. fr. du XIIIe siècle, f° 23, V° col. 1.)

Desvée. [Intercalez *Desvée*, défense, dans une charte de 1343 (Du Cange, II, 827, col. 2) : « Main- « tenions estre en saisine de faire les vées et les « *desvées* par nostre jugement. »] (N. E.)

Desvéer, *v.* Défendre, du latin *vetare* (1).

Fame s'anforce à faire
Tot ce c'on li *desvée*,
Ne de trouver mensonge
Ne sera oubliée ;
Pour nul meffait du mont,
Ou ele soit trouvée. (*F. R. n° 7615, t. II, f° 140.*)

Il y a d'autres acceptions du mot *desveer* comme orthographe de *desvoyer*. (Voyez DESVOYER.)

Desveiner, *v.* Couper les veines. (Oudin, Dict.)

VARIANTES :
DESVEINER. Oudin, Nicot.
DEVEINER. Cotgrave.

Desvelopper, *v.* Dévoiler, découvrir [A]. Excuser, disculper [B].

[A] Au premier sens : « Dame, dist-il, desveloppez « vous, si verrons si vous estes la royne. Elle se « *desveloppa*, et il voit que c'est elle. » (Lanc. du Lac, t. II, fol 2, R° col. 2.) On disoit en ce même sens, « développer bannière, » pour la déployer (2). « C'étoit estre fait chevalier banneret par le prince, « ou le général d'armée, parce qu'avant cette céré- « monie la banniere étoit enveloppée. » (Le Père Menestr. de la Chevalerie, p. 158 et 159.)

[B] On trouve *desvelopper* pour « disculper, excuser, » dans le passage suivant : « L'auteur s'excuse « de n'avoir pas suivi l'ordre chronologique, et prie « ses lecteurs, après avoir écouté ses raisons, de « vouloir de ce vice le *desvelopper*, et condescendre « à son intencion. » (Triomphes des IX Preux, p. 24, col. 1.)

VARIANTES :
DESVELOPPER. Oudin, Dict.
DESVOLEPER. Ph. Mouskes, MS. p. 640.

Desveoir. [Intercalez *Desveoir*, méconnaître (Froiss. VII, 34) : « En quelle maniere m'avés vous « *desveu* que je ne soie ossi bien tailliés de moy « combatre tout devant ossi bien c'uns au- « tres ? »] (N. E.)

Desver. [Intercalez *Desver*, perdre le sens : « Cil chastelains est *desveiz ;* se nous le voulons « croire il nous fera touz mourir de male mort. » (Mén. de Reims, § 263.) De même au § 302 : « Atant se parti dou roi [Blanche de Castille] « comme une *desvée*. » — « Au roy Charboucle « est venu la novele, Con il entend qu'à poi il ne *desve*. » (Garin, Du Cange, II, 827, col. 2.) D'où *desverie :* « Ses homs estoit, ce fu grant *desverie*. » (Id) « Or avez oï, dist Solehadins, ma *desverie*. » (Mén. de Reims, § 203.)] (N. E.)

Desverez, *adj.* Déréglé.

J'ai esté lonc tens *desverez*,
Or si doie estre touz proiez
Dou mal laissier, et dou bien faire.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, f° 109, R° col. 1.

Peut-être est-ce une altération du mot *desvoyé* sous lequel on trouvera des orthographes fort approchantes de celles-ci.

Desvergondé, *adj.* Déréglé, deshonoré. Proprement, qui est sans honte, sans vergogne. (Dict. d'Oudin.) On trouve *desvergondée* pour « déshonoree, » dans Froissart et Monstrelet cités par Favin, Th. d'honn. t. I, p. 198.

Desverrouiller, *v.* Oter le verrouil, ouvrir.

(1) Ce sens est dans Froissart (III, 4) : « Tout ce ne pooit *desveer* li contes de Hainnau puisque il en estoit requis dou vicaire à l'emperour. » (N. E.)
(2) « Tant gonfanon de soie au vent devolepé. » (Ch. d'Antioche, VIII, 320.) (N. E.)

(Dictionnaires d'Oudin, Borel, Monet et Cotgrave.) « Lors alla le portier, luy quatriesme sans plus, « *desverrouyller* la porte, et pons avaler. » (Hist. de B. du Guesel. par Ménard, p. 19.) (1)

VARIANTES :

DESVERROUILLER. Oudin, Monet, Cotgr.
DESVERROUYLLER. E. Desch. Poës. MSS. fol. 462, col 4.

Desvest, *s. m.* Dessaisine, dépossession, dépouillement de la possession de quelque chose. (Diction. de Monet ; Du Cange, Gloss latin, au mot *Divestire*, t. VI, col. 1518, et Diction. de Borel au mot *Advest.*) « Celui qui veut transporter son héritage à un tiers « est tenu de le remettre en la main de son sei- « gneur, et celuy qui l'acquiert, est obligé d'aller « au seigneur, et d'en recevoir de luy la posses- « sion. C'est ce qu'on appelle *vest* et *devest.* » (Lois. Instit. Cout. t. I, p. 204.) « Que le vest se fist par la « tradition d'un baston, toutes ces coustumes y sont « formelles ; mais que le *devest* se fist par la cous- « tume d'iceluy, je n'en voy aucune qui en parle. » (Pasquier, Rech. p. 747.)

VARIANTES :

DESVEST. Loisel, Inst. Cout. t. I, p. 204.
DEVEST. Pasquier, Rech. p. 747.
DESADVEST. Bout. Som. rur. p. 115.

Desvestement, *s. m.* Dépouillement. « Elles « avoient donnez leurs joyaulx, et leurs habits de « si grant cueur aux chevaliers qu'elles ne se apper- « cevoient de leurs desnuement et *desvestement.* » (Percef. vol. I, fol. 155, V° col. 1.)

Desvestere, *s. m.* Celui qui se dessaisit. (Voyez Pithou, Coutumes de Troyes, p. 456, et le mot DEVEST ci-dessus.)

Desvestir, *v.* Dépouiller, déposséder, déssaisir. (Dictionnaires d'Oudin, Cotgrave, Nicot, Monet, et Du Cange, Gloss. lat. au mot *Disvestire.*)

Prince qui a grant terre à maintenir,
Quant sa guerre a desoneur se *desvest*,
Se ceuls ne croit qui le font soustenir. *(Desch. f° 304.)*

« *Devestit* incontinent sa chemise. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 227.) « Je veulx qu'ilz *devestent*, « qu'ils dépouillent toutes affections. » (L'Amant ressusc. p. 99.) « Et seroit l'heritage advesti et *de-* « *sadvesti* par luy à la commission du juge royal. » (Bout. Som. rur. p. 137.)

CONJUGAISON :

Devestie, part. au fém. Deshabillée. (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 172.)

Desvestis, part. Déssaisi, dépouillé. (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 58, tit. de 1268.)

Devestu, partic. Dépouillé. (Perard, Histoire de Bourg. p. 466, tit. de 1246.)

VARIANTES :

DESVESTER. G. Guiart, MS. fol. 134, R°.
DEVESTIR. Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 172.
DEVÊTIR. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 208, R° col. 2.
DESADVESTIR. Monstr. vol. I, fol. 205, R°, etc.
DEVENTIR. Lisez Devestent. G. Guiart, MS. fol. 347, V°.

Desvestiture, *s. f.* Dépossession, dépouillement de la possession de quelque chose. (Dict. de Monet et d'Oudin.)

Desveu, *s. m.* Dévotion. « Saincts, ou sainctes, « ou ils auront leur *desveu*, et devotions. » (Ordon. de Philippe-le-Bel rapportée par Basnage, sur les duels, p. 191, et par Du Cange, Glossaire latin, au mot *Duellum*, col. 1682.)

Desvié, *adj.* Mort, qui est sans vie.

Ou li rois Alixandre qui est allé *desvié*
Doit avoir sepolture. *(R. d'Alex. f° 114.)*

VARIANTES :

DESVIÉ. Not. du R. d'Alex. fol. 114.
DEVIÉ. Froissart, livre III, p. 337.

Desviement, *s. m.* Fin.

L'ordre Dieu guerpy malement
Sy vint à mal *desviement.* *(R. de Brut, f° 50.)*

On lit *definement* dans le MS. de M. de Bombarde.

Desvier, *v.* Mourir [A] (2). Oter la vie [B].

[A] Dans le premier sens, ce mot signifie sortir de la vie. (Diction. de Borel, Nicot et Oudin ; Glossaire de Marot ; Gloss. sur les Cout. de Beauv. et Gloss. de l'Hist. de Bretagne.)

Dame, trop ay mesprins,
Merci vous crie Guesclins,
Qui en saincte foy *desvie.* *(Desch. f° 98.)*

Une flamme ay suivie,
Dont conviendra bientost que je *devie*,
Si par pitié ne m'estes secourable *(Du Bell. p. 59.)*

[B] On employoit aussi ce même mot dans le sens d'ôter la vie :

Que la mort est ennemie
De tout, et que nul ne lesse,
Tant soit grant, que ne *desvie.* *(Desch. f° 201.)*

En rappelant le sacrifice d'Abraham qui tua un bélier au lieu de son fils :

Le moton a *devié*,
Et son fill a retenu.
Li vies et li nov. Test. Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 875.

VARIANTES :

DESVIER. D. Florès de Gr. fol. 111, V°.
DEVIER. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 100, V°.
DEVYER. Britton, Loix d'Angl. fol. 95, V°.
DESAVIER. Cotgr. Dict.

Desvoer. [Intercalez *Desvoer*, désavouer : « Je « ne *desvoe* pas ce que li chevaliers en fist, car je « ne poroie. » (Froiss. IX, 425.)] (N. E.)

Desvoideur. [Intercalez *Desvoideur*, devidoir. On lit dans un glossaire du fonds S[t] Germain : « Girgillus, *desvoideur* à file ; il veut dire aussi « une polie, en quoy torne la corde à puisier « yaue. »] (N. E.)

Desvoindier. [Intercalez *Desvoindier*, en latin *desvacuare*, dans un gloss. lat.-fr. de 1352.] (N. E.)

Desvoleper. [Intercalez *Desvoleper :* 1° Déployer : « Tant gonfanon de soie au vent *devolepé.* »

(1) On lit dans Cuvelier (v. 933) : « Ce sont li boquillon qui nous viennent aidier, Et leurs fames aussi qui viennent du moustier ; Blanches vesteures ont ; allons *desveroillier.* » Le mot est déjà dans Renart (v. 20271). (N. E.)

(2) C'est un composé de *vita ;* mais un autre *desvier*, fait sur *deviare*, signifiait égarer, troubler : « Bones gens arestés ; quelle cose vous est avenue ? Pourquoi vous desvyés vous ensi. » (Froiss., III, 304.) (N. E.)

(Ch. d'Ant. VIII, 320.) 2° Lancer en tous sens : « Li « arcier commencierent à traere et à *desvoleper* « sajettes à force de bras. » (Froiss. VI, 10.)] (N. E.)

Desvoloir, *v.* Cesser de vouloir, ne pas vouloir [A]. Vouloir du mal [B].

[A] Sur le premier sens, voyez le Glossaire sur les Coutumes de Beauvoisis. Ménage, dans ses Observations sur la langue françoise, p. 85, dit que « Malherbe semble estre l'auteur de ce mot. » « ....Ne vous, Sire, n'estes merme de vostre service, « et que chascun de nous cuide faire son prouffit « en l'eschange, vous ne le devez *desvouloir*, ains « vous doit plaire, et le devez otroier. » (Assises de Jérus. p. 132.) « Ce que l'un vouloit une semaine, « l'autre le *devouloit*. » (Froiss. liv. III, p. 259.) (1) « *Desvouloir* la voulenté de quelqu'un. » C'est-à-dire ne pas vouloir ce qu'il veut, s'opposer à sa volonté. (Percef. vol. VI, fol. 100, R° col. 2.)

Mais amors me met en balance :
Quar ce qui plus me fait doloir
Me fait mon voloir *desvoloir*.
Am. et Jalous. MS. de S. G. fol. 111, R° col. 2.

[B] On a dit aussi *desvouloir*, pour « vouloir du mal », être indisposé contre quelqu'un :

Dou tout en tout me met en son voloir,
Et c'ele veut s'amor metre en oubli,
Ne li doi pas par raison *desvoloir*.
Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1536.

CONJUGAISON :

Desveil, à l'indic. (Poës. MSS. d'Eust. Deschamps, fol. 197, col. 1.)

Desveille, au subj. (Poës. d'Al. Chartier, p. 690.)

Desveult, à l'indic. (Poës. MSS. d'Eust. Deschamps, fol. 315, col. 4.)

Desvousisse. Ne voulut pas. (F. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 174, V° col. 2.)

Deveillent, au subj. (Ordonn. des R. de France, t. I, p. 788.)

VARIANTES :

DESVOLOIR. Mesl. de S. G. p. 4.
DESVOULOIR. Assis. de Jérus. p. 132.
DEVOULOIR. Froissart, liv. III, p. 259.

Desvoué, *part.* Désavoué.

Contre droiture et leauté,
L'en t'en avoit à clerc voué,
Je croi por ce as-tu *desvoué*
Cel veu, et clergie faussée. *(F. R. n° 7218, f° 77.)*

Desvoutouere. [Intercalez *Desvoutouere*, devidoir, au Gloss. lat.-fr. 7684 : « Devolutorium, « i. girgillus, *desvoutouere* à fil. » Plus bas *devidouere*. Le Gloss. 7692 donne *devettuere*.] (N. E.)

Desvoy, *s. m.* [Voyez DESVOYE.]

VARIANTES :

DESVOY. J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 36.
DESVOI. Ph. Mouskes, MS. p. 775.
DESVOYEMENT. Nuits de Strapar. t. II, p. 78.
DEVOYEMENT. Abr. de Froiss. par Bellef. p. 302.

Desvoyable, *adj.* Impraticable [A]. Qui égare [B]. Dans ces deux sens, ce mot vient de *voye*, chemin.

[A] Une route *desvoyable* est un chemin impraticable. « Par ung lieu *desvoiable*, » dans la Chronique MS. de Nangis, en latin *per locum devium*.

[B] C'est aussi un chemin où il est difficile de ne pas s'égarer. « Les voyes par nous veinsmes sont « si *desvoyables* que je cuyde que je ce les pourroye « tenir. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 24, R°.)

En ce même sens, mais au figuré, on a dit :

Cerberus signifie peché le *devoyable*.

C'est-à-dire qui écarte du vrai chemin. (Mémoir. d'Ol. de la Marche, p. 562.)

VARIANTES :

DESVOYABLE. Percef. vol. II, fol. 138, V° col. 1.
DESVOIABLE. Chr. fr. MS. de Nangis, an 1286.
DESVOIANT. Lanc. du Lac, t. I, fol. 140, V° col. 2.
DESVOIÉ. Ordonn. t. V, p. 377.
DYSVOIABLE. Lanc. du Lac, t. I, fol. 84, V° col. 1.
DESVÉABLE. Modus et Racio, MS. fol. 235, R°.

Desvoyder. [Intercalez *Desvoyder*, dévider, au Gloss. lat. 7684 : « Exalabraré, *desvoyder*. »] (N. E.)

Desvoye, *s. f.* Détour, lieu écarté [A]. Mauvaise foi [B]. Ecart, égarement, folie [C].

[A] Au propre, c'est ce qui s'écarte de la voie, « détour, lieu écarté. » Si n'est que par embusches « de Lombards feussent deffaicts au *desvoy* de che- « mins eslongnez. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, de 1499, etc., p. 36.)

[B] Au figuré, nous disons « détour, » pour mauvaise foi, et l'on a dit de même *desvoy* :

Sains tricerie, et sains *desvoy*. *(Mouskes, p. 775.)*

[C] Appliquant à l'esprit l'acception propre de *desvoy*, ce mot a signifié « égarement d'esprit, folie » :

Amor est rage, et *desverie* (2),
Qui tote gent serre, et lie *(Rom. de Narcis, f° 117.)*

VARIANTES :

DESVOIE. Percef. vol. V, fol. 75, V° col. 1.
DESVERIE. Chr. S. Denis, t. I, fol. 231, V°.

Desvoyé, *part.* Egaré [A]. Fou, insensé [B]. Derangé [C]. Mis en déroute [C]. *Devez*, dans S. Bernard, répond au latin *mentis inopes*.

[A] Au sens propre, qui a quitté la voie, qui est hors la voie. « *Desvoyé* de bien faire, » c'est-à-dire qui est hors la voie, qui est éloigné de bien faire. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 169, V°.) (3)

[B] De là, au figuré, ce mot a signifié « égaré, fou, extravagant, furieux. » (Voyez le Dict. de Borel, qui cite ces vers de Mathiolus :

Judith ne fut pas trop *dervée* (4),
Car sa cité fut preservée.

Orgueilleuse, *derve*, vaine, et muable. *(Desch. f° 3.)*

Qui jalous est il vit comme *dervés*.
Poës. MSS. du Vat. n° 1522, fol. 161, R°, col. 2.

(1) Ed. Kervyn, XII, 349. On lit dans Benoît de S[t] More (11439-42) : « Et ce que Deus en apareille, Qui tote sainte ovre conseille, Ne devez desamonester, Ne *desvoleir* ne destorber. » (N. E.)

(2) Voyez *Desvé* et *Desverie*. (N. E.)

(3) Par suite : 1° Mal conseillé : « Alons devers luy en prison et parlons à luy et le refourmons en autre estat, car il est tout *desvoié* et mal conseillé. » 2° Détourné : « Le roy de France qui jà part avant estoit *desvoiés* par les dons qui d'Engleterre estoient venus. » (Froiss., II, 41.) (N. E.)

(4) Serait mieux placé sous *desvé*. (N. E.)

Qui fame croit, il est *desvés*.
Fabl. MSS. du R. nº 7615, t. II, fol. 183, V° col. 1.

[c] On a dit aussi *desvoyé* pour « hors de l'ordre, » dérangé. « Entrerent dedans, et regarderent que le « temps estoit fort *desvoyé*, et commença à tonner « et à esclarer. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 110, R° col. 2.)

[c] Dérangé est analogue à « mis en déroute » et *desvoyé* a pu facilement passer de cette première acception à l'autre. « Quant ses hommes l'entendirent, ilz se prindrent à rassembler, et a avoir « despit qu'ilz estoient si *desvoyez* de si peu de « gens. » (Percef. vol. I, fol. 85, V° col. 2.)

Expressions remarquables :

1° « *Desvoyé* de coulpe, » exempt de faute. Dans un discours adressé aux Milanois qu'on avoit réduits à l'obéissance, on lit : « Combien qu'à un si grand et « enorme delict y soient plusieurs *desvoyez* de « coulpe, n'y a personne qui s'en puisse bonne- « ment excuser. » (P. Desrey, à la suite de Monstr. fol. 102, R°.)

2° « *Desvoyé* du coup, » qui a manqué son coup. « Sitost que Troylus le vit *desvoyé* du coup, il luy « courut sus, puis print l'espée qu'il luy osta des « poingz, etc. » (Percef. vol. VIII, fol. 129, V° c. 1.)

VARIANTES :

DESVOYÉ. Pathelin, Farce, p. 68.
DEVOIÉ. Gloss. sur les Cout. de Beauv.
DEVIÉ. Borel, Dict.
DESVÉ. Chr. de S. Denis, t. II, fol. 64, V°.
DESUEZ. Estrub. Fabl. MS. du R. nº 7996, p. 50.
DESOEZ. Fabl. MSS. du R. nº 7615, t. I, fol. 106, V° col. 2.
DESRUÉ. Gloss. sur les Cout. de Beauv.
DERUÉ. Ph. Mouskes, MS. p. 426.
DEVEZ. S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 147.
DIERVE. Ibid. p. 292.

Desvoyer, *v*. Egarer [A] (1). Eloigner [B]. Eviter [C]. Devenir fou [D]. Débaucher [E]. Dissimuler [F]. Détourner, dissuader [G].

[A] Ce mot, formé du latin *deviare*, signifie littéralement « quitter la voie. » De là, il s'est employé pour « s'égarer » : « Reprint le chemin duquel il « s'estoit *desvié*. » (D. Flor. de Gr. fol. 161, R°.)

[B] Pour « écarter, éloigner (2) » : « Le *desvoya* sa « mere tant secretement que oncques ne fut sceu. » (Perc. vol. IV, fol. 116, R° col. 1.) C'est en ce sens qu'on a dit « se *desvier* à bien faire » pour quitter le mal et retourner au bien.

. . . . Aime Dex, et bonne vie,
Et à bien faire te *desvie*.
Geofr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv. fol. 50, V° col. 2.

[C] Pour « éviter » :

. . . . Sa compaignie,
Me vée, et *dévie*.
Vill. li Vin. Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 1274.

[D] Dans un sens figuré *desvoyer* a signifié « devenir fou, » égarer sa raison (3).

Li max que j'ay me mestroie
Si que j'en crien *desvier*.
Thi. de Nav. Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 530.

[E] Par une suite des acceptions précédentes, *desvoyer* quelqu'un, c'est l'égarer, le tirer du bon chemin, le « débaucher (4). » « ....Me convient estre « nourrisse de trois enfans par vous engendrez ; « mais, par le pouoir du Dieu souverain, je vous « laisseray avoir tant froit, ains que l'huis vous « ouvre, que talent ne aurez de *desvoyer* aucune- « ment les dames, jaçoit ce que point ne auriez « souffisance de toutes les femmes de ce pays. » (Percef. vol. IV, fol. 126, V° col. 1.)

[F] « Dissimuler » est en quelque sorte ôter de la voie, ne pas laisser apercevoir. De là, on a dit *desvoier* pour « dissimuler (5) » :

Bien est raisons que la fame *desvoie*
Ce qu'en pensé a envers son amant,
Pour savoir miex tout le sien convenant.
Poës. MSS. du Vat. nº 1522, fol. 167, V° col. 2.

[G] Enfin, selon le sens propre du mot dont il s'agit, il signifioit tirer de la voye, du chemin. De là, au figuré, on l'employoit pour détourner, dissuader. « Soixante compaignons bien armés, et bien « montés, qui s'adonnerent de partir, et issir de la « ville, pour chevaucher devers Montferrant, et « faire aux barrieres aucunes escarmouches ; et « puis s'en retourneroyent arriere, nul ne les *devia* « [voir DESVIER] car il y avoit des plus nobles de « la ville en leur compaignie, et qui selon leur « estat, desiroient les armes. » (Froiss. liv. III, p. 287.)

CONJUGAISON :

Devieure. Se sépare, s'éloigne.

....Sa bonté qui avec moy *divieure*,
Las et de luy si esloingné me voy. *(Desch. f° 278.)*

Devoyrent. Lisez *devoyent*. S'égarent. (Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1335.)

VARIANTES :

DESVOYER. Clém. Marot, p. 333.
DEVOIER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 27, col. 1.
DESAVOIER. Poës. MSS. Vat. nº 1522, fol. 152, R°.
DESAVOYER. Molinet, p. 135.
DESAVIER. Clém. Marot, p. 257.
DEVIER. Eust. Desch. Poës MSS. fol. 308, col. 4.
DERVER. Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1308.

Desvuider, *v*. Vider. De là, on a dit « *desvuider* des quarriaus, » pour lancer des traits, en vider ses arbalètes :

A l'aprochier quarriaus *desvuident*.
G. Guiart, fol. 211. [Ed. v. 12452.]

Detaillé, *part*. Découpé. « L'avoit s'amye renou- « vellé d'une cotte toute *détaillée* de langes, depuis « le hault en aval, si estoit donc trop noble chose

(1) Ou seulement troubler (Froiss., XV, 13) : « Ne vous sangmellés point, en rien ne *desvoiés*. » (N. E.)
(2) Et changer de position (Froissart, II, 270) : « Li rois et ses batailles demoourerent là où il estoient ordonné, sans yaux en rien *desvoyer*. » (N. E.)
(3) « Je di fortune est non voianz, Je di fortune ne voit goute, Ou en son sens est *desvoianz* ; Les uns atret, les autres boute. » (Rutebeuf, 88.) (N. E.)
(4) Mal conseiller. (Voir les notes sous *Desvoyé*.) (N. E.)
(5) Et aussi donner le change : « Berte si les *desvoia*, Que Symons et Constance tous ses bons lui otroie. » (Berte, str. 106.) (N. E.)

« à veoir, car les langes estoient toutes dorées de « fin or. » (Percef. vol. I, fol. 149, V° col. 2.)

Detailler, *v.* Couper[A]. Raboter, polir[B]. Tailler en pièces[C].

[A] Au premier sens, on a dit :

N'épargnent vergiers, ne vignobles,
Que partout à bandon ne saillent,
Et tot entrepent, et *détaillent.*
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 188, R° col. 2.

[B] Ce même mot, pris en bonne part, a signifié « raboter, polir » :

Qu'il sache aventure novele,
Et face tant que la novele
De l'aventure par tout aille,
Et que son vras francois *detaille*,
Pour fere oevre plus deliée.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 186, R° col. 1.

[C] Enfin on a dit *détailler* pour « tailler en pièces (1) :

En tel strepit, ou romp, tranche, et *detaille*
Jambes, cuissotz, dos, ventres, bras et testes. *(Cret. 68.)*

Detaillerie. [Intercalez *Detaillerie*, droit sur les marchandises détaillées : « La *detaillerie* et le « tonlieu des chausses, .IIII. livres. » (Cart. de Lagny, f. 246 b.)] (N. E.)

Detaillier. [Intercalez *Detaillier*, détailleur, aux Ord. V, p. 577, an. 1377 : « Aucun marchant « regratier ou *detaillier*. » — « Se le *detaillieur* « s'en deuit et montre la deffaute, que elle soit « atrampée par l'esgart de deus preuddes hommes. » (7 juillet 1307 ; Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris, II, 135.)] (N. E.)

De tant et de tant que, *adv.* D'autant et d'autant que. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 109 et 194, où il répond au latin *quanto.*)

Detapper, *v.* Déboucher. (Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave.)

Detarder, *v*, Tarder.

D'eus logier point ne se *détardent. (Guiart, f° 100.)*

Detasser. [Intercalez *Detasser* : « Car qui « vertuz en lui assemble Sanz humilité, il ressemble « A celui qui la pouldre amasse Au vent, et le vent « la *detasse*. » (Th. Franç. au moyen-âge, 1839, p. 278, XIV[e] siècle.) Voir DESTASSER.] (N. E.)

Detauz, *s. m. p.* C'est le pluriel de notre mot détail qui ne s'emploie plus qu'au singulier. Autrefois on disoit *à detauz* pour en détail. (G. Guiart, MS. fol. 290, V°.)

Detayer. [Intercalez *Detayer*, ôter la taie d'un oreiller : « Icelle exposant print oudit hostel la « taye de la couste d'un lit, que elle *detaya*. » (JJ. 151, p. 6, an. 1396.)] (N. E.)

Dete. [Intercalez *Dete*, caution, la personne fournissant caution ; le mot s'entendait du gage et de l'engagé, comme message se disait de la lettre et du messager : « Ce sont cil qui se sont estably « plege, *dete* et rendeur pour Jehan de Chapes « escuier. » (1290, *Olim*, reg. 2, fol. 87, *a.*)] (N. E.)

Deteau. [Intercalez *Deteau*, au sens du précédent : « Lesquels pleiges se establirent principaus « *deteaus* et rendeus. » (1294, Cart. de Chartres.) *Deterres*, qui correspond à *debitor*, a le même sens aux Etablissements de S[t] Louis ; Ordon. I, 62.)] (N. E.)

Detection (La feste de la). Fête qui se célèbre à S. Denis. (Voyez Chroniques de S. Denis, t. II, fol. 10, V°.)

Détémérité, *s. f.* Témérité. « La *détémérité*, et « folie des jeunes adolescens qui furent donnés à « Quintilien à instruire est en Quintilian redondée. » (Hist. de la Toison d'or, fol. 60.)

Detendre, *v.* Séparer[A]. Forcer[B]. On a dit de l'armée qui se sépara, après la paix de Conflans, en 1465 : « Ainsy se *detendit* cette armée. » (Mémoires d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 481.) [Voy. DESTENDRE.]

[B] Dans la signification de « forcer, violenter, » on lit : « Sera mandé, et deffendu à ceux qui tien- « nent, ou tendront les fermés de l'imposition, que « denrées traites, ou menées hors du royaume, ils « ne prengnent, ou peussent prendre d'une lettre « de caution, que quatre deniers, et d'une lettre de « delivrance de la dite caution que quatre deniers, et « que, se plus en prenoient, ou *detensoient* les mar- « chands, ou voituriers à delivrer les dites lettres, « tous cousts, frais et interests qui, par leurs deten- « semens, seroient faits, ils seront tenuz de rendre, « et contrainz à ce, sans delay. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 394.)

CONJUGAISON :

Detensoient. [Se rattache à *detenir*.]

Detenement, *s. m.* Obstacle, retardement[A]. Espace de temps[B].

[A] Au premier sens, on lit :

Au gué est venuz Blanchandin,
Si con l'amena le chemin,
Ja si ferist isnelement,
Sans nul autre *detenement. (Blanch. S. G. f° 176.)*

[B] En étendant l'acception, l'on a dit « par grand *détenement*, » pour pendant un long espace de temps. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 145, R° col. 1.)

Detenir, *v.* Retenir, empêcher[A] (2). Garantir[B]. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *detinere* et *continere*.

[A] Au premier sens, nous trouvons ce vers :

Platon traictant plusieurs choses de l'ame,
Mort ne *detint* qu'il ne geist soubz la lame ;
Par sapience, il n'obtint la puissance,
Car d'elle au vray n'eut claire cognoissance. *(Cret. 262.)*

[B] Pour « garantir » :

S'armes ne les va *detenant* (3). *(Guiart, f° 297.)*

C'est-à-dire si leur armure ne les garantit.

(1) De là, le sens figuré déchirer : « Par tels langaiges estoit demené et *detaillié* en derriere messire Olivier de Clichon. » (Froissart, XV, 75.) (N. E.)
(2) Avec le pronom, il signifie se retenir : « Et ne s'en pooient ne voloient *detenir* ne astenir. » (Froiss., VII, 80.) (N. E.)
(3) « Laquelle (trayne, poutre), ainsi qu'il cuidoit frapper *detenist* le dit coup. » (JJ. 195, p. 1437, an. 1475.) (N. E.)

Conjugaison :

Detarroit, pour empêcheroit. (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 86, le latin *detineret*.)

Detendra. Retiendra. Chr. S. Denis, t. III. f° 18.)

Detenterent. Retinrent. (Molinet, p. 175.)

Les moutons *detenterent*
En son parc le berger. *(Molinet, p. 175.)*

Detenrit, pour retiendra. (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 375, dans le latin *continebit*.)

Detenuit, pour retenu. (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 179 et 260.)

Detiegne. Retienne. (Fabl. mss. du Rec. n° 7989, fol. 49, R° col. 1.)

Detienssissent. Retinssent. (Joinv. p. 60.)

Deting. Je retins. Hist. de Ste Léoc. ms. de S. G. fol. 26, R° col. 2.)

Detensement, *s. m.* Contrainte, violence. (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 394. — Voyez Detendre ci-dessus.)

Detenté. [Intercalez *Detenté*, détenu : « Que il « soit pugny *detenté* et corrigié selon l'usaige de « vostre pays. » (Froiss. XII, 109.) C'est une forme fréquentative de détenir.] (N. E.)

Detenteresse, *s. f.* Détentrice, qui possède quelque chose. (Voyez Coquillart, p. 72.) (1)

Detention, *s. f.* Prescription. On deviendra « propriétaire de semblables fonds, et rentes, par « l'une de cinq manieres ; scavoir par succession, « par transport, par prescription de temps que l'on « nomme teneure, ou *detention*, par purge, et evic- « tion en justice, et par donation. » (Cout. de Cassel, au N. Cout. gén. t. I, p. 713, col. 1.)

Detenu (au), *adv.* A proportion. « N'est loisible « à la femelle demander legitime, ny supplement « d'icelle, supposée que ne fust mariée, ni dottée « par son pere ; mais seulement sera mariée, et « dottée honestement, selon la faculté des biens *au* « *detenu* de la maison dont elle procede, et avise- « ront les estats s'ils doivent interpreter le dit mot « honnestement. » (Cout. de Marsan, au N. Cout. gén. t. IV, p. 908, col. 1.)

Detenüe, *s. f.* Usurpation. Edouard, roi d'Angleterre, se plaignant, en 1340, que Philippe de Valois lui retenoit injustement le royaume de France, lui écrit : « Vous entendez à persévérer à « vostre injurieuse *detenüe*. » (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 199.)

Déténué, *adj.* Exténué, atténué. « Les pauvres « petites abbayes, petits prieurez, et curés sont si « pauvrement *detenuées* que les possesseurs d'au- « paravant ont esté contraincts de faire *cedo bonis*, « et quitter tout à plat. » (Brantome, Capitaines fr. t. III, p. 204.)

Deterioremant, *s. m.* [Voyez Deteriorité.]

Deteriorité, *s. f.* Détérioration. (Dict. d'Oudin et de Monet.)

Determinance, *s. f.* Détermination, résolution. (Dict. d'Oudin, Cotgrave et Robert Estienne.) « Jour des *déterminances*. » « ....Si on vouloit dire « à un maistre ès arts, le jour de ses *déterminan-* « *ces*, qu'il eut des oreilles d'asne, etc. » (Dialog. de Tahureau, fol. 160, R°.) C'est peut-être le jour où il est déterminé, décidé docteur (2). Le dernier acte qui le fait docteur. (Voyez l'article suivant.)

Determinant, *s. m.* Terme d'université. On trouve au convoi de François Ier : « Les *déterminans* « pretendans d'estre maistres ès arts en l'année. » (Mémoires de Du Bellay, tome VI, p. 149, Notes.)

Determiné, *adj.* Hardi. Mot nouvellement introduit du temps de Pasquier et qui n'étoit en usage qu'à la cour. « Voilà en peu de paroles pour- « quoy j'appelle un esprit romain, celuy que le « courtizan du jour d'huy appelle *déterminé*, mot « auquel je ne trouve pas grand fondement, pour « luy donner vogue, encores que je le voye autho- « rizé par les bouches de plusieurs gens de cour « que je n'establiray jamais pour juges du bien « parler, combien que le commun peuple se per- « suade le contraire. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 554 ; voyez ibid. p. 552.)

Determinéement. [Intercalez *Determinéement*, décidément (Froiss. X, 18) : « *Determinéement* « il dist que autre cose il n'en fera. »] (N. E.)

Determiner, *v.* Finir, terminer A. Raconter B.

A Au premier sens : « Et ainsi se departirent, et « est icy *determinée* la premiere partie de ce « livre. » (Le Jouvencel, fol. 16, V°.) (3)

B Pour « raconter » :

Quant la bataille fu finée,
Que je vous ai *determinée*. *(Guiart, f° 68.)*

Deterrer, *v.* Intimider, effrayer, du latin *deterrere*. On lit dans les lettres du cardinal d'Ossat, t. I, p. 95 : « Pour remercier, et encourager les « uns, admoneser, et *deterrer* les autres. » On disoit aussi au participe *deterrez*. « ....D'autant que les « peres, voyans, par ledit delit, leurs enfans estre « privez de tous, et chacuns leurs biens, seroient « plus *detterez* de commettre iceluy delit ; parce « que bien souvent les parens ont autant, et plus « de crainte, et terreur, de la peine qui s'inflige à « leurs enfans, que de celle qui s'inflige à eux- « mesmes. » (Coutumes de Boullongne, au Cout. gén. t. I, p. 709.)

(1) Froissart donne la forme *détempteur* (X, 432) : « Les possesseurs ou *detempteurs* des maisons. » On lit dans Varin (Arch. de Reims, II, 2e partie, p. 916) : « Comme Guillaume Gorgier eust fait demande à Hannequin Roberel comme *detenteur* d'une maison de certain sorceus. » (N. E.)

(2) Dans l'Anc. Université, le baccalauréat était conféré par les examinateurs des quatre facultés (théologie, droit ou décret, médecine, arts), après une épreuve publique qui s'appelait *déterminance*. Cette épreuve durait plusieurs jours, pendant lesquels il fallait argumenter contre tout venant. Après plusieurs années d'épreuves, on soutenait de nouvelles *déterminances* qui menaient au grade de licencié. *Maitre ès-arts* est synonyme de docteur ès-lettres. (N. E.)

(3) « Desqueles navreures icellui Jehan *determina* assez tost apres vie par mort. » (1414, JJ. 168, p. 20.) (N. E.)

Detes, *s.* Désastre.

Flamens douteus de plus granz *detes*
Vindrent adonques à Marquetes
La fu paiz faite, etc. (*Guiart, f° 361.*)

« Metre en *detes*, » expression figurée pour défaire. (Ibid. fol. 325, V°.)

Detinée, *s. f.* Borel, qui, dans son Dictionnaire, cite les vers suivans de Mathiolus, » croit que ce mot signifie permission :

Je n'ay pas vostre tour minée,
Issue suis par *detinée*,
Et non mie par ribaudie.

Corneille, qui copie Borel, dit qu'il signifie « voye licite. »

Detinue (Bref de). Bref de retenue, détention. « Mes il appiert per les plees, et arguments faits en « un bon plee sur *bref de detinue* de un escript « obligatorie, etc. » (Tenures de Littl. fol. 20, R°.)

Detomber, *v.* Tirer d'une tombe. (Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave.)

Detorteiller (se), *v.* Se détourner, se séparer. C'est la vérité qui parle dans ces vers :

Sanz moy voy tout détrier,
Et perir, par ma dorneille,
Tout se gaste, et entorteille :
Quant j'oreille,
Je sens la fin approuchier
Du monde, qui ne m'a chier ;
Qui de moy se *detorteille*. (*E. Desch. f° 69.*)

Detractement. [Intercalez *Detractement*, en blâmant : « Invectis (invective) *detractement*, « vituperment. » (Du Cange, III, 882, col. 1.)] (N. E.)

Detracter, *v.* Médire. (Dictionnaires de Nicot, Cotgrave et Robert Estienne. — Voyez Du Cange, Gloss. lat. au mot *Detractare*, et Brant. Dames gall. t. II, p. 348.)

VARIANTES :
DETRACTER. Nicot, Cotgr. et R. Est.
DETRAICTER. Cretin, p. 251.

Detracteur, *s. m.* Médisant. *Detraior*, dans S. Bernard, répond au latin *detractator*. (Dictionn. de Robert Estienne et de Cotgrave. — Voyez Brant. Dames gall. t. II, p. 456.)

VARIANTES :
DETRACTEUR.
DETRAIOR. S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 249.

Detraction, *s. f.* Médisance, calomnie. *Detraction*, dans S. Bernard, répond au latin *detractio* et *detractatio*. (Dict. de R. Estienne.)

Penses-tu, m'amusant avecque des sotises,
Par tes *detractions*, rompre mes entreprises?
Mélite, Com. de P. Corneille, acte 3, sc. 4.

La Riviere et Mercier disgraciés sont emprisonnés sur de fausses imputations, par ordre des ducs de Bourgogne et de Berri, lors de la maladie de Charles VI : « Vous devez scavoir que quelque « *détrayance* qu'il y eust, et qu'on leur fist, il n'es- « toyent pas en prison trop asseurés, car ils « sentoient que pour le present ils avoyent trop « d'envieux. » (Froiss. liv. IV, p. 165.)

VARIANTES :
DETRACTION. Cretin, p. 251.
DETRACCION. Modus et Racio, MS. fol 212, R°.
DETRACION. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 190, V° c. 2.
DETRAYANCE. Froiss. liv. IV, p. 165.

Detraict, *partic.* Distrait, déduit, du verbe *détraire* [voy. DESTRAIT]. « *Detraict* le droict, » c'est-à-dire déduction faite du droit : « Toutes fois, « le faisant soubs les dites qualitez, et conditions, « luy seront entrez les fruits perçeus ausdits biens, « à tant moins du principal, interests et despens « par celuy qui avoit retenu la gagerie, *detraict* le « droict du colomne si y sera. » (Cout. de Bueil, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 1235. col. 2.)

Detraieres. *s. m.* Médisant, calomniateur. En latin *detractator*, dans la Règle de S. Benoit, latin fr. MS. de Beauv. ch. 4.

Detraigner (se), *v.* S'abstenir. « *Se detraigner* « de quelqu'un, » se séparer de lui, s'abstenir de le fréquenter. (Dict. de Borel.)

Detraire, *v.* Distraire, déduire [A]. Tirer, arracher [B]. Médire, calomnier [C].

[A] Au premier sens, ce mot est rendu en latin par *detrahere*, dans le Glossaire de Labbe, p. 498. « Tous conquereurs, et puissants hommes, si l'on « *detraict*, et rejecte de leurs victoires, et conques- « tes, l'opinion, et la couleur de vertu, sont appellez « tyrans, et reputez meschans, et lasches. » (Clém. Seyssel, Hist. de Louis XII, p. 2.)

[B] Pour « tirer, arracher, déchirer » :

Puisqu'amis est, il se lairoit *detraire* (1)
A bons chevaulx, ains qu'il voulsist retraire
De son ami blasme, ou deshonour. (*Desch. p. 289.*)

Ton tenre cors ferai *detraire*.
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LX, col. 48.

[C] De là, au figuré, pour déchirer la réputation d'autrui, médire calomnier (2). (Voy. Doctr. de Sap. fol. 19, V°.) Ce mot, dans S. Bernard, Sermons fr. MSS. p. 309, répond au latin *detrahere*.

Detraise, *s. f.* Contrainte, obligation. C'est le sens que ce mot nous paroit avoir en ce passage : « *Detraise* de raison, » c'est-à-dire obligation raisonnable. « Bien otroie l'appellé la volenté de l'apeloir, « quant il s'aert à lui de bataille, sans esgard, et sans « conoissance de court, et sans *detraise* de raison, « et le seignor otroie bien, et s'assente à la volenté « des deus, quant il reçoit les gages, sans esgard, « et sans connoissance de court. » (Assises de Jérus. page 76.)

(1) Le sens est écarteler, comme dans Froissart : « Li pape avoit juré que, pour lui *detraire* as chevaux, il ne le dispenseroit jà. » (VII, 319.) On a déjà dans Partonopex (vers 1228) : « Faire poés vostre plaisir De moi *detraire* u detrencier. » (N. E.)

(2) « Il commencierent à *detraire* à li et à ses fais, qui estoient digne de loenge. » (Chr. de S[t] Denis, I, ch. XII.) Le participe présent est au reg. JJ. 102, p. 49, an. 1370 : « Pour aucunes paroles vituperables et *detrahens* à l'onneur dudit Andrieu. » (N. E.)

Detrait, *s. m.* Médisance.

Arras, Arras, ville de plaist (procez),
Et de hame, et de *détrait*.
On i aime trop crois et pile ;
Chascuns fut berte en ceste vile.
Jehan. de l'Escur. Chans. à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 62.

Detraquemant, *v.* L'action de détraquer, de se détourner du chemin. (Dict. de Monet.)

Detraquer, *v.* Décrier (1). « Se meit à *detraquer* « par toutes voyes cet homme. » (Mém. de Du Bell. t. V, p. 407, notes.)

Detrayé, *adj.* Déchiré. Participe du verbe *détraire*. Ce mot désignoit un supplice, peut-être celui d'être tiré à quatre chevaux. « Les uns furent « escorchiés, les autres décolés, et les autres « *detrayés*. » (Modus et Racio, MS. fol. 197, R°.)

VARIANTES :

DETRAYÉ. Modus et Racio, MS. fol. 197, R°.
DETRÉ. Ibid. autre leçon.
DETRET. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 131, R° col. 1.

Detrayement, *s. m.* Détriment. Comme on lit dans le même passage de la Chr. fr. MS. de Nangis : « S'il le faisoit, ce seroit contre son serment, et « honneur, et en *detrayement* de son ame. » (Chr. de S. Denis, t. III, fol. 29, V°.)

Detrés, *adj.* Dont on médit, détracté.

Homs de labour vit d'eufs, et de fromaige :
S'il prant en gré, autre estat n'ait jamés :
Enviés n'est, couru sus, ne *detrés*
Comme les grans, joieus vit, sanz debas ;
Saiges sont ceuls de telz perilz retrés ;
Perilleus sont par tout les grans estas. *(Desch. f. 286.)*

Detret, *s. m.* Etau à tenir à la main. (Monet.)

Detretant, *part.* Jurant, promettant. « Il se de- « partit secretement de son siege prestorial, et s'en ala « tout coiment à son hostel, *detretant* soy illec tenir « en paix, sans se mesler, ou entremettre jamais de « quelque baillie. » (Tri. des IX Preux, p. 296, col. 1.)

Detri, *s. m.* Dispute, débat, difficulté, délai [A]. Détriment [B]. *Detriement*, dans S. Bernard, répond au latin *detrimentum*.

Ensi, sans noisse, et sans *detris*,
Fu couronés, et beneis. *(Mouskes, p. 752.)*

Mais encor duroit li estris,
Et la grant noisse, et li *detris*
Del pappe et de l'empereour,
Ne n'i pooit nus metre amor. *(Ibid. p. 839.)*

La dame Plaisance implore la dame Espérance pour l'auteur, amant désespéré :

Adont se retourna arriere
Plaisance, par bonne maniere,
Et dist : compagne, je vous pri,
Espérance, trop lonc *detri* (2)
Faites de parler à cest homme,
Trop petittement se renomme
Des grans biens qu'amours li a fait. *(Froissart, p. 10.)*

Quant sa façon amoureuse vi,
Lors errament li donna, sans *detri*,
Tot de bon gré, mon fins cuer en doaire.
Gaces Brulles, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 257

Fromont, frère de Renaud, comte de Sens, en guerre contre le roi Richard :

Fromons ses frere, sans *détri*,
Quist gent, si se mist en la tour ;
Pour deffendre fist son atour ;
Mais li rois à force le prist,
A Orliens en prison le mist,
Et tant que Fromons i moru. *(Mouskes, p. 415.)*

En parlant du siége d'Acre par Ph. Auguste et Richard, roi d'Angleterre :

Li rois Ricars assés i fist,
Assés i donna, et promist :
Detris seroit, se je nomoie
Tous caus ki là fisent leur voie,
Et qui furent al siege d'Acre. *(Id. p. 520.)*

[B] Nous trouvons aussi *detri*, pour « detriment, » dommage :

Pour sa painne, et pour son *detri*,
Maudi Karles nommeement. *(Mouskes, MS. p. 312.)*

VARIANTES :

DETRI. Ph. Mouskes, MS. p. 58, etc.
DETRY. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 203, col. 4.
DETRIS. Ph. Mouskes, MS. p. 520.
DESTRI. Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 116.
DESTRY. Froissart, liv. IV, p. 36.
DESTRIC. Ord. t. III, p. 604.
DESTRIT. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, f° 71, V° col. 2.
DETRIEMENT. Froissart, Poës. MSS. p. 298, col. 2.
DESTRIEMENT. Ord. t. II, p. 506.

Detriance, *s. f.* Retard, délai. (Voy. Du Cange, Glossaire lat. au mot *Detricare* sous *Tricare*, t. VI [Henschel], p. 666 b (3) ; Poës. MSS. du Vat. n° 1522, fol. 157, R°.)

Ainsi ses chiens descouplera,....
Puis doit tantost, sans *détrience*,
Remonter dessus son cheval. *(Trés. de Vén. p. 38.)*

VARIANTES :

DETRIANCE. Froissart, Poës. MSS. p. 280 (4).
DETRIENCE. Font. Guer. Trés. de Vén. MS. p. 38.

Detriement, *s. m.* Assignation de légitime, d'une portion d'héritage légitime et convenable. (Voy. Laur. Gloss. du Dr. fr. au mot *Détriment*.) (5)

VARIANTES :

DETRIEMENT.
DETRIMENT. Laur. Gloss. du Dr. fr.

1. Detrier, *v.* Empêcher, détourner (6). (Voyez S. Bern. Serm. fr. MSS. page 238 et passim, où il répond au latin *impedire*.)

2. Detrier, *v.* Assigner la légitime [A]. Décider, déterminer [B]. Détériorer [C]. Retirer [D].

[A] Au premier sens, c'est donner aux puînés une portion légitime et convenable. (Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr. au mot *Détriment*.)

[B] L'acception particulière que nous venons

(1) Le sens était se séparer au xv[e] siècle (Bibl. de l'Ec. des Ch., 4[e] série, I, 273) : « Et conclurent ensemble d'eux *detracquer* et departir par divers chemins, pour eulx rendre tout auprès de Nemours. » (N. E.)

(2) « Tant de baronnie et de chevalerie que ce seroit un *detris* dou compter. » (Chron., IV, 331.) (N. E.)

(3) Il cite une charte de Liége : « Que en ce il n'ait nul *detriance* ne excusance. » (An. 1424, t. II, p. 447.) (N. E.)

(4) De même aux Chron., II, 462 : « Si vei bien que c'estoit une *detriance*. » (N. E.)

(5) Il a aussi le sens de délai (Froiss., II, 460) : « Bien li sambla que ce fust un *detriement*. » De même aux Ord., III, 680, an. 1355 : « [Les] frez et interets, qui par leur *detriement* seroient faiz. » (N. E.)

(6) « Cils rencontres *detria* le senescal qu'il ne peut venir à temps au pont à Vrit. » (Froiss., III, 154.) (N. E.)

d'exposer, vient de l'acception générale de *détrier* pour « décider, déterminer. » « Ceo brefe, et nul « autre *detrie*, et determine droit de la possession « entre parceners, et un heire. » (Britton, Loix d'Angl. fol. 189, R° et passim.)

C On disoit aussi *detrier* pour « détériorer » ; témoin ce passage où l'on fait parler la Vérité :

Sans moy voy tout *détrier*,
Et perir, etc. *(E. Desch. f. 69.)*

D Enfin *detrier* s'emploie pour « retirer » et se disoit des enfants qu'on retiroit de nourrice. « Les « Juifs, ne les Romains ne les sevroient, ne « *détrioient* qu'ils n'eussent trois ans. » (Bouchet, Ser. liv. II, p. 322.)

Detriers, *adv.* Par derrière. Les François, poursuivis par Guillaume-le-Bâtard, sont noyés au passage d'un pont qui rompit :

Quant ils ourent au pont failli,...
Normans *detriers* (1) les vont prenant,
Nel ne poent aler avant ;
Par les rivages vont costant,
Guez, et passages vont querant. *(R. de Rou, p. 269.)*

Et guert a le cheval feru
Detriez l'archon, près l'escu. *(R. de Rou, p. 301.)*

Detras est un mot languedocien. (Voyez Borel, Dict. au mot *Detriez*.)

VARIANTES :

DETRIERS. Rom. de Rou, MS. p. 269.
DETRIEZ. Rom. de Brut. MS. fol. 62, V° col. 1.
DETREIS. Rom. de Brut, Ibid. MS. de Bomb.
DETRAS. Borel, au mot *Detriez*.
DETRUZ, lisez *detriez*. Rom. de Rou, MS. p. 263.

Detrigoueres, *s. m.* Dévidoir. « Panurge........ « mon ami,....... vouldrois tu....... espoincter les « fuseaulx, articuler les vertoils, calumnier les « bobines, reprocher les *detrigoueres*, condemner « les frondillons, defiler les pelotons des Parcques. » (Rab. t. III, p. 155.)

Detriier, *v.* Délayer, différer A. Retarder, arrêter, contester B. [Rapprochez de *detrier* 1 et 2.]

A Sur le premier sens, voyez Gloss. sur les Cout. de Beauvois. (2) « Il purra dire que le pleyntife se « pleynt à tort, car le jour de la pleynte, et le jour « de la date del brefe fuyt le pleyntyfe mesmes « seisi, si que cele pleynte ne peut nulle foitz « *detrier* de plus tardife temps, et issi que en temps « de la pleinte ne ust il encheson de soy pleyndre. » (Britt. Loix d'Anglet. fol. 148, R°.) « L'en ne mesfet « pas en *detrier* le jugement pour savoir se li sou- « verain en vouroit avoir pitié, ou mercy. » (Beauman. page 46.) « Non age le plet *destrie*. » (Anc. Cout. de Norm. en vers, MS. fol. 50, R°.) On lit au fol. 65 du Gr. Cout. de Norm. : « Non aage « prolonge la fin des querelles. »

Se ses secours me *detrie*,
Ne me doit pas anuier.
Jakemes li Vinier, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 863.

« Cheste requeste li doit fere li juges, et ne pour- « quant l'en ne doit pas *detrier* que li tesmoing ne « soient oi. » (Beaum. p. 209.)

B Pour « retarder, arrêter, faire obstacle. » « Ne « puissent prendre, d'une lettre de caution, que « quatre deniers, et de la lettre de delivrance de la « dite caution, que quatre deniers ; et que se plus « en prennent, ou *détrient* les marchands, ou les « voituriers a delivrer les dites lettres, tous coux, « frès, et interets qui, par leur detriement, seroient « faiz, ils seront tenuz de rendre, et contraint à ce, « sans delay. » (Ord. t. III, p. 680 et la note C.)

Maint seignour *destrivent* amaint,
Qui souvent en sont triboulé. *(E. Desch. f. 221.)*

Cil de la cité les escrient,
Devent les tentes les *detrient*. *(Blanch. S. G. f. 191.)*

Force d'amours me destraint, et *destroie*
En sa prison.
Coronée d'Estace de Rains, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 592.

Ph Mouskes parlant des présens que fit le roi de Perse à Charlemagne :

Et li tramist, se jou n'i fal,
Uns moult rice orloge d'arkal :
As XII. eures, sans *destriier*,
Venoient XII. cevalier
Armé sour cevales trop biaus ;
Escus orent, et pignonciaus :
Par XII. fenestres issoient
Et apriés toutes reclooient ;
Et quant il en estoient issu,
Et cil orloge tous plains fu
De cloketes trop bien sonans,
Petitaites, et bien parans :
S'en iert tele la mélodie
C'onques tele ne fu oie. *(Mouskes, p. 71.)*

De soufler onkes ne *detrie*. *(Poës. av. 1300, p. 1336.)*

De là, on disoit en *détriant* pour « avec diffi- « culté. »

. . . . . . Bien qui vient *en detriant*
Dure plus, ce dient auquant,
Que cil c'on voist tost abondir. *(Poës. Vat. f. 56.)*

VARIANTES :

DETRIIER.
DESTRIIER. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1322.
DESTRIER. Froissart, Poës. MSS. p. 224.
DETRIER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 79, R° col. 1.
DESTROIER. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 592.
DESTRIVER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 221, col. 3.

Detrimenteus, *adj.* Qui cause du détriment. On trouve ce mot employé comme épithète de dommage, dans les Epith. de M. de la Porte. (Voy. Dict. de Cotgrave.)

Detrister, *v.* Egayer. Faire cesser la tristesse. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave ; voy. Poës de Loys le Caron, fol. 27, V°.)

Detronçonné, *adj.* Coupé par tronçons, haché en pièces. « Lors regardent le chevalier qui estoit « si suant, et si foullé, et son escu si desers, et « *detronçonné* de glaives que en luy n'avoit con- « gnoissance. » (Percef. vol. I, fol. 89, R° col. 1.)

(1) « *Detriés* nos voi ne sai queles gens haster. » (Rou, dans Du Cange, III, 521, *a*.) (N. E.)
(2) Avec le pronom, il signifie être différé (Cout. de Beauvoisis, II, 449) : « Ensi se *detria* ceste cose un grant temps. » Neutre, il signifie tarder : « Li princes eut tamainte angousse au coer pour ce que se arriere-garde *detrioit* tant à venir. » (Cout. de Beauvoisis, VII, 173.) L'Hist. de Liége (II, 447, an. 1424) donne au sens de prolonger : « S'il advanoit que auscuns de cheaux qui vinent par devant lesdits esquievins fussent *detrieis* ou prolongies. » (N. E.)

Détroner, *v.* Destituer, déplacer, déposséder. « Il avoit *detroné* les mareschaux de camp. » (Mém. de Bassomp. t. II, p. 228.) Le même, en parlant d'un emploi qu'on lui ôtoit, dit : « qu'il ne « pensoit pas que sa personne deust estre *detro-* « *née*. » (Ibid. t. IV, page 113.) Voyez Ibid. t. III, page 194, où il est question d'un surintendant des finances.

Detronque, *part.* Tronqué. (Voyez Dolet, des Accens fran. p. 290.)

Dettraiz, *part.* Tiré, percé de flèches :

> *Dettraiz*, comme S[t] Soubastiens,
> Soit de sajettes, en la fin. *(Desch. f° 212.)*

Deturpation, *s. f.* Honte, déshonneur. (Voyez Gloss. de l'Hist. de Paris.)

Deturper, *v.* Souiller. (Dict. de Borel, 1[res] add. ; Dict. de Corneille, Oudin et Cotgrave.)

Deu, *art.* De. (E. Desch. f° 170.)

Deu, *adj.* Convenable [A]. Doué [B].

[A] Dans le premier sens, c'est proprement le participe du verbe « devoir. » « En bon point, et *deu* « estat. » (Ord. t. III, p. 140.) Nous disons encore « en *dû* état, » en état tel qu'il se doit. On disoit aussi « faire son *deu*, » pour faire ce qui est convenable, faire son devoir. (G. Guiart, MS. fol. 129, R°.)

[B] *Deu*, pour « doué, » paroit le participe de « douer » :

> Chacun avoit gente façon,
> Qui oirent cette leçon
> Recorder, dont aucuns sont mus :
> Li autre en sont de joye *deu*,
> Qui en chantent maint joyeux son. *(E. Desch. f° 321.)*

On disoit aussi *deu* pour « je doue. » Avant l'Ord. de Philippe, roi de France, en 1214, le prêtre faisoit dire par le mari à la femme qu'il épousoit : « Dou « dovaire qui est devisés entre mes amis, et les « tiens, te *deu*. » (Beaum. p. 76.) [Ed. Beugnot, XIII, 2.]

Deubte, *s. m.* Doute, crainte. « Sur la *deubte* « que il ont de nous courroucier. » (Ordonn. t. III, p. 362 et la note marginale.)

Deugie, *adj. au fém.* Déliée, mince de taille.

> Adonc me vint avisions,
> De celi que j'ai à fame ore,
> Qui me semble ore, et pale, et sore ;
> Qu'ele estoit donc blanche, et vermeille,
> Lians, amoreuse et *deugie* [Voyez DELGIÉ] ;
> Or samble crasse, et mal taillie,
> Triste et tencans, c'est granz merveille.
> Fabl. MSS. du R. n° 2718, f° 251, R° col. 1.

Deuil, *s. m.* Deuil, chagrin [A]. Lamentations [B]. Funérailles [C].

[A] Au premier sens, ce mot signifioit deuil, chagrin.

> Femme n'aras pas à ton eulx,
> Mais diverse, et de dur langaige :
> A donc te[j]croistra tes *deuls*. *(E. Desch. f. 242.)*
> Se puis en li pourçoi desloiauté
> Ma joie faut, et mes *deus* monteplie. *(P. V. n° 1490, f. 176.)*

On a dit en parlant des regrets qu'excita la mort de Philippe-Auguste :

> Quant rois Alexandres fu mors,
> Ne fu nulli *dious* si fors. *(Mouskes, p. 643.)*
> ....*Doels* m'ocira, et ire. *(Poës. Vat. n° 1490, f. 20.)*
> Par les villages, lès les rivages,
> Faisoit grans *deuls*, et grans domages. *(R. de Brut, 26.)*
> Fils, de la mort est joye, et *dels*. *(F. R. n° 7218, f. 95.)*

« La cour ne fait, et ne porte *deuil*. » Façon de parler proverbiale où le mot *deuil* est pris dans la signification subsistante. (Voyez Miraulmont, des Cours souver. p. 56.)

[B] Pour « lamentations, » on disoit en ce sens « mener *deul* », pour se lamenter, s'affliger. (Joinv. page 106.) (1)

[C] Enfin, dans le sens de funérailles, on lit « faire « *duel* » pour « faire des funérailles » dans Villehard. p. 14. (2)

VARIANTES (3) :

DUEIL. Gloss. des Arrêts d'amour.
DEUIL. Orth. subsistante.
DELEUIL. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 68, V° col. 1.
DUEL. Gloss. du P. Martene, t. V.
DEUL. Joinville, p. 64.
DEULS. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 277, R° col. 2.
DEULX. Rom. de Brut, MS. fol. 26, V° col. 2.
DEULZ. Vig. de Charles VII, t. I, p. 109.
DEUS. Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1342.
DELS. Borel, Dict.
DEX. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 70, R° col. 1.
DOL. Borel, Dict.
DOEL. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 47, R° col. 2.
DOELS. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 176, R°.
DIOUS. Ph. Mouskes, MS. p. 28.
DIÈS. Id. p. 746.
DIELS. Villehardouin, p. 80.
DIELX. Id. p. 18.
DIEX. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 50, V° col. 1.
DIELZ. Fabl. MSS. de S. Germain, fol. 64, V°.
DIEUS. Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LIX, col. 1.
DIAUS. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 68, V° col. 2.
DIALS. Villehardouin, p. 137.
DELAS. J. d'Authon, Ann. de Louis XII, fol. 128, V°.
DOLAIGE. Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 403.

Deument, *adv.* Duement, convenablement. « Mal *deuement*, » c'est-à-dire d'une façon peu convenable. (Frois. liv. III, p. 252.)

VARIANTES :

DEUMENT. Ord. t. I, p. 523, notes.
DEHUEMENT. Let. de Ch. duc de Bourg. au S[r] Dufay, p. 359.
DEHUMENT. Ord. t. I, p. 669.
DEUEMENT. Froiss. liv. III, p. 252.
DEUTEMENT. Les Tri. de la N. Dame, Epit. déd.

Deureleu. Semble un mot du refrain d'une chanson. Il n'a point de signification :

> Si oï, près de ma voie,
> Chanter la bele Emmelot,
> *Deureulcu* (4), j'aim bien Guiot,
> Tous mes cuers a li s'otroie.
> Simon d'Autie, Poes. MSS. av. 1300, t. III, p. 1231.

(1) « Car ce estoit la femme que vous plus haiés qui est morte, et vous en menez tel *duel* », dit-il, en parlant de la reine Blanche (§ 605). (N. E.)
(2) Le sens est se lamenter, comme pour le précédent : « Blanchefleurs fait tel *duel*, que près li cuers lui fent. » (Berte, IX.) (N. E.)
(3) Le mot est dans Roland : « C'est le grant *doel* pur la mort de Rollant (v. 1437). » (N. E.)
(4) Dans d'autres chansons, le refrain est *derelo*. (N. E.)

Deurré, *adj.* Doré :

Or a des espingles *deurrées*,
Or a cueure chiefs crespes bons,
Or a bourses, et biaux boutons. *(E. Desch. f. 514.)*

Deus det, *s. m.* Les grâces après le repas. C'est le mot latin qui les commence, et dont on s'est servi pour les nommer. « En moins de deux jours il sceut « toutes les rues, ruelles, et traverses de Paris « comme son *Deus det.* » (Rab. t. II, p. 157. — Voy. la note de l'éditeur.) Nous disons : « Il sait cela « comme son pater. »

Deusisme, *adj.* Deuxième :

Ce *deusisme* jour de decembre. *(E. Desch. f. 429.)*

Deut. Peut-être faute pour d'eux. Nous nous contenterons de citer ce passage peu intelligible :

Hé mesdisant, vilainne gent haïe,
De moi grever vos voi apareillier,
Et sachiez bien c'est granz vilenie,
Car je suis cil qui n'en auroit mestier.
La granz douçours qui maint en son visage,
De loyauté li porte tesmoignage,
Por ce n'ai pas paor qu'ele vos croie,
Se la durtez *deut* ne le m'envoie. *(Ch. de Thib. p. 30.)*

Deutronomy, *s. m.* Le Deutéronome. (Doctr. de Sapience, fol. 15, V°.)

Deuve, *s. f.* Douve, fossé. C'est aussi le côté d'un fossé où sont les terres qu'on a jetées en faisant le fossé. (Laurière, Gl. du Dr. fr. ; Du Cange, Glossaire latin au mot *Doha* ; Gloss. de l'Histoire de Bretagne.) « Curer *deuves.* » (D'Argentré, Coutum. de Bretagne, p. 1471.) (1) On lit dans le latin : *fossarum expurgatio*..... « Sur le dixiesme, parlant du « droict d'aisnesse, qu'il s'entend de l'hostel, et « circuit d'iceluy por le vol du chapon, et les autres « dirent qu'ils s'entent de de l'hostel avec le pour- « pris, qui est jusques le *dhoe* du fossé, s'il y a fossé, « et s'il n'y a point de fossé, il s'entend de ce qui « est dedans la cloture du dict chastel. » (Procès-verbal de la Coutume de Bourbonnois, au Nouveau Coutumier gén. t. III, p. 1211.) « Par la coustume « de la chastellenie de Tremblevy, qui a *douhe*, il a « fossé ; qui est à entendre, que celuy qui a la « *douhe* du fossé du costé de son heritage, pareille- « ment le fossé luy appartient. » (Coutumes loc. de Tremblevy, au Coutumier général, tome II, p. 289.) Du Cange et Laurière, qui citent le même passage, renvoient à la Coutume de Tremblay. (Voyez Du Cange, Glossaire latin au mot *Doha*, et Laurière. Glossaire du Droit fr. au mot *Douves* ; voyez aussi Du Cange, Gloss. latin, aux mots *Doa*, *Douva* (2) et *Duglaria.*) *Douhe* est expliqué par « aqueduc, canal, conduit, » du latin *duco*, par Duchat, sur Rabelais, t. V, p. 103, note 4. « *Douale*, *douhe*, *douet*, *douts*, « *dois*, *doie*, ou *doye* se trouvent dans les vieux « livres, et signifient aqueduc, canal, conduit. » (Le Duchat, sur Rab. t. 5, p. 103.)

VARIANTES :

DEUVE. Cout. de Bret. p. 1471.
DHOE. N. Cout. gén. t. III, p. 1211.
DOE. Duch. Gén. des Chasteign. titre de 1220, p. 27.
DOHA. Gloss. de l'Hist. de Bret.
DOHE. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Doha.*
DOUE. Cotgrave, Dict.
DOUHE. Hist. de Louis III, duc de Rourb. p. 152.
DOULVE. Lettres de Louis XII, t. IV, p. 134.

Deuvé, *part.* Doué. « Laquelle nostre sage mere « nature a *deuvée*, tant de force d'esprit, que de « corps. » (Dial. de Tahur. Epitre, p. 7.)

1. Deux, *s. m. plur.* Ducs :

As *deux*, et aux plus haulx barons. *(R. de Brut, f. 32.)*

On lit *dus* dans le MS. de M. de Bombarde.

2. Deux, *nom de nombre.* Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *duo*, *duplex* et *uterque.* C'est le nom du nombre qui suit l'unité. On lit *deus* en ce sens, au Gloss. latin de Du Cange. Il est en usage sous la première orthographe. Nous allons citer les façons de parler qu'il a produites :

1° « *Deux et deux*, » pour deux à deux. « En « nostre dit Chastelet, doit avoir douze examina- « teurs, tant seulement, lesquels doivent avoir en « notre Chastellet six chambres, c'est à scavoir *deux* « *et deux* une chambre. » (Ordonn. t. II, page 101.) On trouve dans le même sens *deuts et deuls.* (Rom. de Rou, MS. p. 126.) *Dui et Dui.* (Dict. de Borel, au mot *Jurent.*)

2° « *Deus et deus*, » pour deux à deux et tout de suite. On lit *dui à dui*, pour deux à deux. (Saint Bernard, Serm. fr. MSS. p. 262 et 263. Dans le latin *bini* et *bini, bini.*

A premiers, orent pois au lart,
Et puis *deus et deus* un marlart,
Si orent hastes, et lardes,
Et si orent moult bons pastez. *(F. R. n° 7218, f. 278.)*

3° « Qui vaille *deux.* » Qui vaille rien. « Lors « dist, je me rends, puisque vous le voulez ; mais « croy que vous me rendrez, et si n'aurez du mien « *qui vaille deux.* Certes dist Englois, ainçois me « rendrez mil flourins, ou vous ne partirez ja- « mais. » (Histoire de B. du Guesclin par Ménard, p. 49 et 50.)

4° « *A deux.* » A deux fois. « Il n'en fault pas « faire à deux. » (Essais de Mont. t. I, p. 249.)

5° « *Deux* contre un. » Le double. « Se nous « descendons la dessoubz noz gens seront lassez, « et en aurons le pire, *deux contre un.* » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 102.)

6° « Saillir de *deux* en trois. » Passer rapidement des uns aux autres :

Qui est cilz compaings si joliz,
Si gracieux, et si courtois,
Qui salue les gens toudiz,
Et qui s'offre à eulx tant de fois ?
Voire que tu ne le congnoiz ?
Ce ne fay moy moult scet de tours ;
Tost *a sailly de deux en trois*,
C'est un grant donneur de bons jours. *(Desch. f. 205.)*

(1) La forme *deuve* est au Recueil de Tailliar (XIII[e] siècle), p. 125 : « Tout cil qui ont arbres souz le forterece de le vile, ke il les aient fait couper à quatre piés près de la *deuve.* » (N. E.)
(2) On lit au reg. JJ. 120, p. 301, an. 1382 : « Lesquels trois varlés feussent revenuz armez d'espées et de dagues, et leurs visages estoupez et muciez de leurs chaperons au long d'une *douve* et fossé tenant au bail de ladite ville. » (N. E.)

7° « *Deux* jouer les *deux.* » Faire l'amour. (Caq. de l'accouchée, p. 153.)

8° « *Deux* ou quitte. » Nous disons « quitte ou « double. »

Puisque je voy Male Bouche regner,
Qui Jalousie a attrait de sa part,
Dangier aussy, en amours gouverner,
Honte, et Paour, qui tous maulx me depart
Et Fortune qui en maint lieu s'espart
Encontre amant, je feray *deux, ou quitte*,
Quant je ne puis avoir un doulz regart :
Se ce temps tient, je deviendray hermite. *(Desch. f. 11.)*

9° « Aller à *deux* pas et un saut. » Terme de manege. « Il fit son entrée de camp, sur un très « beau roussin, qu'on appelloit le real, que le sei- « gneur Jules, escuyer de M. le Vidasme..... avoit « dresse a *aller à deux pas et un saut*, mieux que ne « fit jamais cheval. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 399.)

10° « Rime de *deux* et ar. » Sorte de poësie ainsi nommée lorsque les deux ou trois premiers vers d'une pièce, étant de la même rime, le troisième ou quatrième, d'une mesure plus courte, ou aussi longue que celle des vers précédens, est d'une rime différente. Exemple :

Pour oublier melencolie,
Et pour faire chière plus lie,
Ung doulx matin, aux champs issy. *(A. Chart. p. 594.)*

Très dure, mauldite journée,
Douloureuse, mal fortunée,
Qui toute ma joye as tournée
En déconfort. *(A. Chart. p. 608)*

11° « Oraison qui est de *deux* rimes et une. » Ainsi nommée, en parlant d'une pièce de vers partagés par sixains dont les vers 1, 2, 4, 5, sont de la même rime et le 3 et 6 d'une rime différente des autres. (Voyez Histoire des Trois Maries, en vers, MS. p. 422.)

12° « Plus largement de *deus*, ou d'un. » Plus d'un ou de deux. (G. Guiart, MS. fol. 24, R°.)

13° « *Dous* cens, etc. (l'an qui corroit por mil) » pour l'année courante mil deux cents, etc. (Perard, Hist. de Bourg. titre de 1253, p. 474.)

14° « *Dus cenz*, » pour deux cents. (Rymer, t. I, p. 116, col. 2, et 117, col. I, titre de 1270.)

15° « *Doucenteimme*, » pour deux-centième. (Duch. Gén. des Chasteigners, p. 28, titre de 1246.)

16° « *Doucentein*, » pour deux centième. (Id. p. 27, titre de 1220.)

17° « *Doucentemme*, » pour deux centième ou deux cents, dans les dates. (Perard, Hist. de Bourg. p. 474, titre de 1252.

18° « *Ducenteisme*, » pour deux centième. (Duch. Gén. de Chast. p. 45, titre de 1239.)

VARIANTES :

DEUX. Orth. subsist. ; S. Athan. Symb. fr.
DEUS. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 278, R° col. 1.
DEUZ. Ibid. n° 7615, t. II, fol. 124, R° col. 2.
DELS. Borel, Dict.
DEX. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 67, R° col. 1.
DEULS. J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 45.
DEULX. Ord. t. III, p. 575.
DIAUS. Assises de Jérus. p. 15.
DIAUX. Carpentier, Hist. de Cambray, p. 28, tit. de 1255.
DIEU. Chans. du C[te] Thib. p. 99.
DIU. Rymer, t. I, p. 45, titre de 1259.
DO-CANZ, pour deux cens. D. Morice, col. 983 et 984.
DOENS. Rymer, t. I, p. 13, col. 2, tit. de 1256.
DOES. Perard, Hist. de Bourg. p. 486, titre de 1257.
DOI. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1265.
DOS. Fauch. Langue et Poës. fr. p. 135.
DOULZ. Jurain, Hist. du C. d'Aussonne, p. 25, tit. de 1229.
DOUS. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1052.
DOUZ. D. Morice, Hist. de Bret. col. 983, titre de 1262.
DOZ. Clém. Marot, p. 36.
DUES. Perard, Hist. de Bourg. p. 482, titre de 1255.
DUI. Villehardouin, p. 17.
DUIT. Fabl. MSS. de S. G. fol. 22, V° col. 1.
DUS. Ph. Mousk. MS. p. 31.
DUY. Chr. Fr. MS. de Nangis, an 1190.

Deux (aller entre). [Intercalez *aller entre deux*, s'entremettre (Froiss. III, 40) : « Lors com- « menchierent li chevalier à *aller entre deux* et « brisierent le premiere marchandise. »] (N. E.)

Devaler, *v.* Descendre (1). Ce mot, qui se dit encore en Normandie et ailleurs, se trouve très fréquemment dans nos anciens écrivains. (Voyez nos Dict.; Oudin, Curiosités fr.; Glossaire de l'Hist. de Bret.; Du Cange, Gloss. latin, au mot *Devallare* ; Ger. de Nevers, Straparole, Rab. Marot, Villon, etc.) On disoit « *devaler* des coups, » pour porter des coups de haut en bas (2). (G. Guiart, MS. fol. 256, V°.)

VARIANTES :

DEVALER. G. Guiart, MS. fol. 256, V°.
ADEVALER. Poës. anc. MS. du Vat. n° 1490, fol. 132, V°

Devallée, *s. f.* [Voyez DEVALLEMENT.]

Devallement, *s. m.* Descente (3). (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.) On disoit, au figuré, *devalée* pour l'action de frapper un coup de haut en bas, en descendant :

Lors veissiez, en maintes guises,
Descendre cops aus *devalées*
De grans godendaz, et d'espées. *(Guiart, f° 246.)*

VARIANTES :

DEVALLÉE. Oudin ; Rab. t. II, p. 274.
DEVALÉE. G. Guiart, MS. fol. 246, R°.

Devancié (à la), *adv.* Au devant.

S'ont paien lor gent aprocié,
Si vinrent *à la devancié*. *(Mouskes, p. 179.)*

1. Devancier, *s. m.* Prédécesseur. Nous disons encore *devancier*. Pasquier, dans ses Recherches, p. 662, soupçonne que ce mot étoit nouveau de son temps (4) : « Dons.... autre fois faiz à nostre dit « seigneur, à ses *devancieis*, et à nous. » (Ordonn. t. III, p. 230.) On lit à la marge *devanciers*.

VARIANTES :

DEVANCIER. Pasquier, Rech. p. 662.
DEVANCIEIS. Ord. t. III, p. 230.
DEVANTIER. G. Guiart, MS. fol. 218, R°.
DEVANTRAIN. Laurière, Gloss. du Dr. fr.
DEVAUTRAIN. Lisez Devantrain. N. à la s. de Beaum. 418.

(1) Il signifie encore abaisser : « Il *devala* la torse pour raviser les desguisés. » (Froiss., XV, 90.) (N. E.)
(2) « Il lui *devale* parmy la teste un coup d'un espafust grant et pesant. » (Froiss., XI, 366.) (N. E.)
(3) L'infinitif de devaler était pris subst.: « Jusqu'au *devaler* de la montaigne. » (Froiss., II, 163.) (N. E.)
(4) Mais on le trouve au XIII[e] siècle : « As us et as coustumes que si devancier l'ont gardé par devant lui. » (*Livre des Métiers*, 45.) (N. E.)

2. Devancier, *adj*. Le premier qui a une chose :

Il n'a riens de bon en la ville,
Dont je ne soye *devanciere*. (*E. Desch. f° 378.*)

Devancir, *v*. Devancer, prendre le devant, prévenir. Ce mot, sous les différentes orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *præire*, *prævenire* et *præoccupare*.

Mes morirs *devancira* l'atendre.
Jeh. de Nueville, Anc. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 316.

CONJUGAISON :

Devancet, pour devance, au subj. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 112, dans le latin *prœeat*.)

VARIANTES :

DEVANCIR. S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 370.
ADEVANCER, ADEVANCHER, ADVANCER. D. Carp. Suppl. au Gloss. de Du Cange, au mot *Anteambulo*.
DAVANCER. S. Bernard, S. fr. MSS. p. 151 et passim.
DAVANZER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 121 et passim.

Devant, *adv. et prépos*. Avant, devant, auparavant. *Davant*, dans S. Bernard, répond au latin *ante* et *præ*. On trouve *deantea*, dans le même sens, au Glossaire latin de Du Cange. (Voyez R. Est. Gramm. fr. p. 113.)

On disoit :

1° « *Au devant*, » pour « avant » :

Au devant que je le vous die. (*Path. Test. p. 126.*)

2° « En *devant*, » pour « auparavant » :

Je le vos di bien *en devant*
Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1374 (1).

3° « Venir *devant*. » Préoccuper. « Autre chose « qui leur *venoit devant*, car toutes femmes sont « vitupérées d'estre menées à Orléans, et là les « envoyoit on le plus. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 25.)

4° « *Devant* eschuir. » Se précautionner. En latin *prœcavere*. (Gloss. du P. Labbe, p. 519.)

5° « *Devant* ce que, » pour « devant que, avant que. » (Ordonnances des Rois de Fr. t. I, p. 314, et Vie d'Isabelle, à la suite de Joinville, p. 180.)

6° « *Devant* la main, » pour « auparavant. » (Voyez les 15 Joyes du mariage, p. 84.)

7° « *Devant* lui, » pour plutôt que lui, mieux que lui. « Il n'est aujourd'huy sire qui le sceust faire « *devant luy*. » (Froissart, liv. I, p, 297.)

8° « *Devant* que qu'il, » pour avant qu'il. » « Et « comment Darnant avoit dit, vingt ans *devant que* « *qu'il* meure, il y auroit en Angleterre ung roy qui « auroit nom Perceforest. » (Perceforest, vol. I, fol. 40, V° col. 1.)

9° « *Devant* derriere, » pour « sans devant derrière. » (Voyez Dialogues de Tahureau, p. 148.)

10° « Aller au *devant* par derriere. » Prendre des routes détournées. (Voyez Estat de la France, sous François II, par De La Planche, p. 640.) « Gaigner « le *devant* par derriere, » paroît être dans le même sens dans le Dictionnaire de Cotgrave.

11° « *Devant* et daerieres. » Partout. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 144, R° col. 1.)

12° « *Devant* hier, » pour avant-hier. (Monet.)

13° « *Devant* à la fin. (Hist. de la Ste Croix, MS. p. 9.)

14° « Çà *devant*. » Ci-après. « Je dirai *ça de-* « *vant*. » (Chasse de Gaston Phébus, MS. p. 288.)

15° « Par *devant* tous autres. » Au-dessus de tous. (Modus et Racio, MS. fol. 95, V°.)

« *Devant* tous (fel). Formule employée au commencement de lettres patentes. (Voyez la Thaumas. Cout. d'Orl. p. 464, tit. de 1137.)

16° [Passer et repasser *devant* une personne battue, était une injure : « Philippot le scellier et ung « autre son parent, armez et embastonnez, pour « faire desplaisir à Jehan Cousin, se monstrerent et « passerent plusieurs fois *devant* lui, qui est le plus « grand desplaisir que on puisse faire au païs « (Tournesis) a ung homme, quant il a esté batu et « injurié. » (JJ. 184, page 143, an. 1451.)] (N. E.)

17° [*Aler au devant* de quelque chose, l'empêcher : « Il les veoit si esmeus en grant guerre où « nuls n'aloit *au devant*. » (Froiss. III, 210.)] (N. E.)

18° [*Estre au devant*, même sens : « Il ne (les) « amoit mies gramment, car il leur *estoit au* « *devant*. » (Froiss. III, 100.)] (N. E.)

VARIANTES :

DEVANT. S. Athan. Symb. fr. 1re traduct.
DAVANT. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 9 et passim.
DEVAUNT. Rymer, t. I, p. 45, titre de 1259.
DEVENS. Duchesne, Gén. de Béthune, p. 167, tit. de 1239.

Devantail, *s. m.* [Voyez DEVANTIERE.]

Devant bras, *s. m.* Brassart. (Du Cange, Gloss. latin, au mot *Dananlbra*, col. 1304.)

1. Devantiere, *s. f.* Tablier. La plupart de ces orthographes sont encore en usage en ce sens dans les provinces. « Tire de sa sarcote quelques pièces « recousues, et plus sales que le *devantail* (2) d'un « cuisinier. » (Merlin Cocaie, t. I, p. 366.) Le mot *devantiere* est pris au figuré et dans un sens deshonnête dans Brantôme, Dames gall. t. I, p. 230. On trouve *perizonium* expliqué par *devanteau* dans le Gloss. latin de Du Cange (3).

VARIANTES :

DEVANTAIL. Merlin Cocaie, t. I, p. 366.
DEVANTEL. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 44, R°.
DEVANTEAU. Rabelais, t. III, p. 92.
DEVANTÉ. Monet, Dict.
DEVANTIER. Div. Leçons de du Verd. p. 62.
DEVANT. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 103, R°.

2. Devantiere, *s. f.* Le devant. Proprement ce qui est devant. On disoit « *devantiére* d'édifice, » pour « frontispice. » (Dictionnaire d'Oudin.) « La « *devanture* d'une maison, » pour « le devant d'une maison. » (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 13, V°.)

(1) Voir aussi Froissart (II, 100), qui emploie *en devant ce que* (III, 230). (N. E.)
(2) « Icelle Marguerite tira une pierre qu'elle avoit cachée soubz son *devantail*. » (Ord., VII, 254, an. 1359.) Au reg. JJ. 195, p. 1649, an. 1476 : « Unum luitheum gallice *devantel*. » (N. E.)
(3) On lit encore sous *limas* : « Une maniere de vestemens, qui est dez le ventre jusqu'aux piés, comme *devantier* à cuisiniers ou à feme. » C'était encore un parement d'autel, d'après un reg. de la Ch. des Comptes (Du Cange, II, 930, col. 1) : « Item en coffres sont parement d'autel, c'est assavoir dossel et *devantier* d'or à granz ymages. » (N. E.)

VARIANTES :

DEVANTIERE. Oudin, Dict.
DEVANTURE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 13, V° col. 2.

Devantrain, *adj.* Qui précède. Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bern. répond au latin *prior* et *preteritus*. Dans la harangue des ambassadeurs du parti orléanois aux princes du sang, en 1413, on lit : « Je considère le royaume de « France chrestien entre un corps, duquel nostre « souverain seigneur le roy est le chef, et les sub- « jects sont les membres, mais en quel degré je « mettray mes seigneurs du sang royal, qui nous « ont cy envoyez, et vous aussi, mes très redoubtez « seigneurs, à qui nous parlons, car nous n'avons « point de chef, sinon nostre roy souverain sei- « gneur, et prince. Quant au chef, je ne vous com- « pare pas, ne aussi aux membres *devantrains* (1) « pour vous garder vostre prééminence. » (Monstr. vol. I, fol. 172, R°.)

A S. Denis enfouois fu,
Od les autres rois *devantrains* (Ph. Mouskes, p. 405.)

VARIANTES :

DEVANTRAIN.
DEVANTRIEN. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 264 et 295.
DEVENTRIEN. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 198.

Devantrainement (prendre). [Intercalez *prendre devantrainement*, surprendre (Froiss. V, 305) : « Li contes fu durement assouplis et pris « *devantrainement* quant il vei la lettre. »] (N. E.)

Devates. [Intercalez *devates*, débat. (Tenur. de Littl. Glossaire.)]

Devé, *s. m.* Défense, prohibition. (Du Cange, Gl. latin, au mot *Devetum*, dans la trad. d'un tr. entre les Génois et M. Paléologue, emp. de C. P., en 1261.) On disoit *devez* en ce sens dans le Comté de Foix, selon Du Cange, Gloss. lat. au mot *devez*.

VARIANTES :

DEVÉ. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Devetum*.
DEVEZ. Ibid. au mot *Devez*.
DEVÉEMENT. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 194, R° col. 2.

Devéable, *adj.* Interdit. Voyez l'article précédent et plus haut *desvoyé*.

Gieux de dez, et de merelles,
Vous soit, toudis, *deveables*. (E. Desch. f° 100.)

Deveant, *part.* Défendant.

Par Eve fut nostre dampnacion,
Et par Adam du fruit Dieu *deveant* (E. Desch. f° 117.)

Deveement. [Intercalez *Deveement*, empêchement au Gloss. lat. 7684, sous *cohibitio ;* voyez aussi les variantes de *devé*.] (N. E.)

Deveer, *v.* Défendre, interdire, empêcher, refuser (2). (Dict. de Borel, 1res add. Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis ; Du Cange, Glossaire latin, au mot *Devetum*.) « .....Comment toutes devinations sont « *devées* en la sainte escripture. » (Poësies MSS. d'Eust. Desch. fol. 382, col. 1.) « Luy avoit deniée, « et *devée* ayde. » (Chroniq. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1212.)

Quant Cesar ot tout ordonné,
A tous a dit, et *devéé*,
Que par nulle riens qui il voient,
Ly uns des aultres ne desvoyent. (R. de Brut, f° 35.)

« Li vint à l'encontre, et li *devea* l'entrée (3). » (Chr. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1188.) On lit dans le latin *denegavit*.

Raisons le me *desvée*.
Carasaux, Poës. MSS av. 1300, t. II, p. 760.

« A la venue de celluy chevalier, les pieces de « ceste espée essouldront, quant il les mettra « ensemble, à la recommandation du bon roy « Mehaigné ton ayeul. Or ne la quiers plus, car pour « ce mettre à fin, te est elle *desvoyée*. » (Percefor. vol. IV, fol. 157, V° col. 1.)

Or ne lui doi ge, ne ne puis,
Devaer le don de m'amor. (F. S. G. fol. 89.)

CONJUGAISON :

Devara. Défendra. (La Thaumassière, Coutum. de Berri, p. 735.)

Devor. Je défends ou je refuse. (F. MSS. de S. G. fol. 89, R° col. 1.)

Deues, part. de *dever*. (Dict. de Cotgrave.)

VARIANTES :

DEVEER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 261, R° col. 1.
DESVÉER. Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 760.
DESVOYER. Percef. vol. IV, fol. 157, V° col. 1.
DEVAER. La Thaum. Cout. de Berri, p. 735.
DEVEDAR. Dict. de Nostrad. cité par Du C. Gl. l. à *Vetum*.
DEVEYER. Ord. t. I, p. 74 bis.
DEVER. Chr. fr. MS. de Nangis, an 1295.

Devendudes, *part. au fém. plur.* Défendues. (Voyez Du Cange, au mot *Deffenduda*.)

Devener, *v.* Dévider sur un dévidoir. (Diction. de Borel et de Corneille.)

Devenir, *v.* Ce mot subsiste (4). On lit *devenire* dans le même sens au Glossaire latin de Du Cange. « Quid thesauri quos ii congregaverant, *devenis-* « *sent*. » C'est-à-dire ce qu'étoient devenus les trésors qu'ils avoient amassés. (Gregoire de Tours, liv. VII, p. 367.) « Choses qui sunt en l'an à *devenir*, » pour choses qui doivent arriver dans l'année. (Marbodus, col. 1646.)

CONJUGAISON :

Devainne, à l'optatif. (E. Desch. p. 349.) (5)

Hors du sens *devainne*,
Qui me requerra de combatre. (E. Desch. f. 349.)

Deveigne, au prés. de l'ind. Je deviens. « Jeo *de-* « *veigne* vostre home. » (Britton, Loix d'Angleter. fol. 174, R°.) C'est le préambule des termes dans lesquels on rendoit hommage.

Devenist et *Deveniz*, pour deveniez. (S. Bernard,

(1) Dans Froissart, il a le sens d'ancêtres (II, 249) : « Qu'il nous voeille laisser en telle franchise que nostre *devantrain* ont estet. » (N. E.)
(2) Et contester : « Li rois de Navarre les reclamoit de son heretage et li rois de France li *devéoit*. » (Froissart, VII, 416.) (N. E.)
(3) « Li pas d'Arragon leur estoient *deveé* et clos. » (Froissart, VII, 121.) (N. E.)
(4) On le trouve dans Roland (v. 102, 223, 155, etc.) (N. E.)
(5) « Hors du sens *devainne*, Qui me requerra de combattre. » (N. E.)

Sermons françois MSS. p. 94 et 116, dans le latin *efficiamini.*)

Devenuis, pour devenu. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 85 et 322, dans le latin *factus.*)

Devenuiet, pour fût. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 186, dans le latin *fuerit.*)

Devientent, pour deviennent. (Loix norm. art. 32.)

Devignent et *devignet*, pour deviennent et devient. (S. Bernard, Sermons fr. MSS. p. 29 et passim, et p. 33 et passim, dans le latin *fiant* et *fiat.*)

Devenissiez. Tu devinsses « Quant elle te demanda que pour l'amende son serpent que tu luy « avoyes occis, que tu *devenissiez* son homme, et « luy respondis que non serois. » (Lancel. du Lac, t. III, fol. 84, V° col. 2.)

Deyre. Lisez *deveigne*, pour devienne. « Jeo *deyre* « vostre home de fees. » On lit plus bas : « Jeo « *deueigne* vostre home de fees. » (Britton, Loix d'Angl. fol. 174, R°.)

Devenres, *s. m.* Vendredi (1). Du latin *dies Veneris.*

Juner les *devenres* de l'an,
Ne trespasseront si fait ban.
Poes. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1372.

A l'issue d'avril, en temps douz et joli,
Que erbeletes poignent, et prez sont reverdi
Et arbrisel desirent qu'il fussent parfleuri,
A Paris la cité estoie venredi
Pour ce qu'il est *divenres*, en mon cuer m'assenti
Qu'à S. Denis iroie, pour proier Dieu merci.
Hist. de Pepin et de Berthe au Gr. pié sa femme, MS. du R. n° 7188, fol. 1, R°.

VARIANTES :

DEVENRES. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1372.
DIVENRES. Hist. de Pépin et de Berthe au Grand pié, sa femme MS. du R. n° 7188, fol. 1, R°.

Devens, *adv.* Dedans.

Si coumencierent esranment
Caus *devens* à grever forment. *(Mouskes, p. 699.)*

Quar li boins mestres Amauris,
Li sire des engigneours,
Coumandere des mineours [mineurs]
Et larges en mainte maniere,
Si vallans k'il portoit baniere
S'en fu alés droit as engiens
Et faisoit la douler mairiens
Pour adamagier caus *devens*. *(Ibid. f. 701.)*

Deventer, *v.* Acquitter au préalable, avancer. « Detenteur d'immeubles, par emphytheoses, ou « longues années, ou en assensement perpetuel, « est tenu de *deventer*, dessouir, et payer la pen- « sion, canon, ou cens annuel autrement escheus, « bien qu'il n'en soit autrement interpellé. » (Cout. de Gorze, au N. Cout. gén. t. II, p. 1082, col. 1.)

Deveoir. [Intercalez *Deveoir*, même sens que *desveoir :* « Onques à nulle souppechon ne traïson « il ne le *deveirent*. » (Froiss. X, 426.)] (N. E.)

Devergondement, *s. m.* Manière de vivre sans pudeur, qu'on disoit vergogne. « Quant la « débauche, et le *devergondement* sont poussés à « un certain point de scandale, cet excès fait plus de « tort aux hommes qu'aux femmes. » (Lettres de Madame de Sévigné, t. IV, p. 231. — Voy. EVERGONDEMENT, adv. et VERGOGNE.)

Devers, *prépos.* Vers (2). (Voyez Dictionnaires de Monet et Robert Estienne, Grammairiens françois, p. 100.) On trouve *deversum* et *deversus*, dans le même sens, au Glossaire latin de Du Cange. On lit de même *per deversus, per deversum* et *per diversum*, dans le sens de *par devers*. (Ibid. — Voyez aussi Ordonnances des R. de Fr. t. I, p. 670.)

« *Devers* le pire. » Expression singulière. « En « avoir *devers le pire*, » avoir du dessous. (Guill. Guiart, fol. 231.)

En ont Anglois *devers le pire*,
Fuiant s'en vont au deffourner. *(G. Guiart, f. 231.)*

Devertuer, *v.* Faire perdre le courage. Le contraire « d'évertuer » :

Chetive creature humaine,
Née à travail, et à paine,
De fraelle corps revestue,
Tant es foible, et tant es vaine,
Tendre, passible, incertaine,
Et de legier abbatuë ;
Ton penser te *devertue*,
Ton fol sens te nuit, et tue,
Et à non sçavoir te maine. *(Al. Chartier, p. 264.)*

Devese. [Intercalez *Devese*, terre en défense, au reg. JJ. 207, p. 367, an. 1480 : « Ouquel villaige « de Dustrac [en Auvergne] a ung terrouer appellé « la aste de Custrac et autres *deveses* ou pastu- « raiges..., lesquelz... sont ordonnez... à faire « paistre et herbager les beufs arans dudit vil- « laige. »] (N. E.)

Devestison. [Intercalez *Devestison*, droit de mutation, au reg. JJ. 48, p. 53, an. 1311 : « Laquelle « dame contesse puet et doit prendre *devestisons* « et faire *vestisons* de toutes les choses, censives « et rupturieres, vendues et alienées souz la sei- « gnorie de ce que ele tient. »] (N. E.)

Devettuere. [Intercalez *Devettuere*, dévidoir, d'après le Gloss. 7692, sous *devolutorium ;* au Gloss. de Philotas de la Bibl. de Montpellier (XIIIe siècle), on lit : « Alabrum, *desvuidoir*, troil ou « hapse. » Aux Nouveaux Comptes de l'Arg. de M. Douet d'Arcq (1317), p. 7 : « Unes *desvidoueres* « d'yvoire. »] (N. E.)

Devi, *s. m.* Convention (3). « *Devi* de marché, convention ou traité fait pour vendre et acheter. « Sçachez que, selon la loy escrite, et selon raison, « si tel *devi* de marché d'heritage est traitté, ou « fait, jaçoit ce que le denier à Dieu en soit donné,

(1) « Quant Jehans de Lions eut remonstré ceste parole en le place que on dist ou marchiet des *devenres.* » (Froissart, IX, 176.) (N. E.)

(2) Il signifie encore du côté de : « Ceste riviere vient d'amont *devers* Alues en Paillcul. » (Froissart, II, 491.) (N. E.)

(3) L'étymologie est le latin *divisus.* De là on passe au sens de choix, service par une personne choisie : « Car j'ai esté longtemps à son *devis* Et serai mais tant com je serai vis. » (Couci, p. 124.) Ce qu'on peut choisir vous agrée : « Il n'est nul greignor paradis Qu'avoir amie à son *devis.* » (La Rose, 1308.) Le sens de menus propos est plus près de la racine (*minutus, divisus*) : « Il oyoit les bons *devis* qui à cette cause se faisoient. » (73e Nouv. de Louis XI.) Notre sens de description est dans la Chanson des Saisnes (XXIV) : « Herupois sont mandés pour voir le vos *devis.* » (N. E.)

« et le marché promis à faire, toutes fois le vest, et « devest n'est pas fait, ne l'heritage cogneu du « seigneur. » (Bouteiller, Som. rur. p. 425.)

Devices, *s. f. plur.* Richesses. Du mot latin *divitiæ*.

Si quiert les mondaines delices,
La mignotise, et les *devices* (1),
La cointerie, et les buffois,
L'envoiserie, et les noblois.
Ovide, MS. cité par Borel au mot *Envoiserie*

VARIANTES :

DEVICES. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 192, R° c. 1.
DENICES. Lisez Devices. Ibid. fol. 147, V° col. 2.

Devidemant, *s. m.* L'action de dévider. (Dict. de Monet et Oudin.)

VARIANTES :

DEVIDEMANT. Monet.
DEVIDEMENT. Oudin.

Devider, *v.* Dévider [A]. Démêler [B]. Rendre compte [C] (2).

[A] Ce mot subsiste au premier sens sous la première orthographe. On l'écrivoit aussi *desvuider*.

Qui que tisse, chacuns *desvuide*.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 61, R° col. 2.

[B] Au figuré, on employoit ce mot pour « demesler. » « Voilà une partie des difficultez qui m'ont « été mises en avant, lesquelles, amy lecteur, tu « *devideras*, si c'est ton plaisir d'en prendre la « peine. » (Contes de Chol. fol. 264, V°.)

[C] On disoit aussi *devuidier* pour « rendre compte. »

Avocat ne feront,
Aliguier, ne plaidier,
S'il puent ici nuire,
L'a ne porront aidier :
Payez sera chacuns
Ensemble d'ui et d'ier :
Je crient que toz li miaudres,
N'ait preu à *devuidier*.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 142, R° col. 2.

VARIANTES :

DEVIDER. Contes de Chol. fol. 264, V°.
DESVIDER. Geofr. de Paris, à la suite du R. de Fauv. f. 50.
DESVUIDER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, f. 612, R°.
DEVUIDIER. Ibid. n° 7651, t. II, fol. 142, R° col. 2.

Devideresse, *s. f.* Ouvrière qui dévide. (Dict. de Monet et d'Oudin.)

Devidet, *s. m.* Dévidoir : « girgillus, *Desvoideur* « à file, il veut dire aussi une polie en quoi tourne « la corde a puisier yaue. » (Gloss. lat. fr. de S. G. cité par Du Cange, Gl. lat. au mot *Girgillus*.)

Or a fillé, or a serans,
Desvodoirs, et petiz, et grans,
Or à toille, or a cendras. *(E. Desch. f. 513.)*

D'aguilles, canoulle, et fuseaux
De *desvoudoirs*, de burettaux. *(Ibid. f. 514.)*

VARIANTES :

DEVIDET. Epith. de M. de la Porte.
DESVODOIR. Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 513, col. 4.
DESVOIDEUR. Du Cange, Gl. lat. au mot *Girgillus*.
DESVOUDOIR. Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 514, col. 1.
DEVIDEAU. Dict. de Cotgrave.
DEVIDOUERE. Rabelais, t. III, p. 91.

Deviement. [Intercalez *Deviement*, mort, dans Garin (I, 112).] (N. E.)

Devier. [Intercalez *Devier*, au Dict. des mots des tenures de Littleton : « *Devier* sans issue », c'est-à-dire mourir sans enfants. Le mot est dans Couci (v. 7744, 7968) et dans Froissart (VIII, 205) : « [Edouard] ordonna,... que, se il moroit et *devioit* « en ce voiage. » Il dit aussi (VIII, 41) : « Plus de « trois mil personnes y furent *devyet* et decollet « celle journée. »] (N. E.)

Deviller, *v.* Mépriser [A] (3). Décrier [B].

[A] Au premier sens : « *devillant* et despirant « l'excommunication. » (Chron. fr. MS. de Nangis, an 1302.) On lit dans le latin *excommunicationem parvi pendens*.

[B] Pour « décrier. »

Bernart, ce dit Guitte, assez t'ai escoulté ;
Assez m'as leidengié, assez m'as *devillé*,
Ja mi verras ferir com homme desvée. *(R. de Rou, 57.)*

1. Devin, *s. m.* Théologien (4). Savant en « divinité », en théologie (5). On lit « decretistre et *devin* » pour canoniste et théologien, dans les Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 325, R° col. 2.

2. Devin, *adj.* Divin. « Et non pas pour paour seu-« lement de l'indignation *devine*. » (Ord. t. I, p. 70, col. 2, art. 11.) Ce mot est employé pour « délicieux » dans les Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 428, col. 2. On disoit « *devine* page » pour « l'Ecriture sainte ».

Bon chantres est, et bon legistres,...
Et tote set *devine page*. *(Hist. de Ste Léoc. f. 28.)*

Devinaige, *s. m.* (Voir DEVINAILLE 1.)

VARIANTES :

DEVINAIGE. E. Desch. Poës. MSS. fol. 331, col. 1.
DEVINAL. Ph. Mouskes, MS. p. 140.
DEVIS. Doctr. de Sap. fol. 3, R°.

1. Devinaille, *s. f.* Divination, magie [A] (6). L'action de deviner, de conjecturer [B]. Voyez la plupart de ses différentes orthographes dans nos anciens Dictionnaires.

[A] Pour « divination, magie » :

Mar fut la Phitonique [pythonnisse] née
Pour Saül, par son *devinaige*. *(E. Desch. f. 331.)*

. . . . Par *devinaille*,
Nos grievent felon ;
Por ce ne volon
Que nostre assemblaille
Saiche, se nos non. *(Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 30.)*

(1) *Devices* a le sens de l'anglais *device*, artifices, qui remonte, comme *devis*, à *divisus*, et dont le sens premier est aussi plan. (N. E.)
(2) Le Dictionnaire des mots du texte de Littleton donne, au mot *devider*, le sens de diviser, partager ; mais alors l'étymologie est le latin *dividere*, et non l'allemand *winden*, enrouler. (N. E.)
(3) C'est aussi le sens dans G. Guiart, v. 10,305. (N. E.)
(4) Il signifie aussi devin. (Voyez Renart, v. 7383 ; la Rose, v. 5117.) (N. E.)
(5) « Non mye comme lui, mais comme tres sage *divin*. » (Chron. de St Denis, citées sous *divin*.)
(6) Et aussi le devin lui-même : « Je ne say à quoy tels hons vaille, N'est pas homs, ains est *devinaille* ; N'est drois que si laide figure Ait si tres bielle creature. » (Cléom., II, 892, col. 1.) (N. E.)

[B] Pour « l'action de deviner, de conjecturer » (1), on lit dans le Dénombrement de l'armée de Charlemagne.

De la propre tiere le Roi,
.XL. mil houmes pour soi,
I furent trestot à ceval ;
Et tant a pié, sans *devinal,*
Que uns n'en poit conte savoir. *(Ph. Mouskes, p. 140.)*

VARIANTES :

DEVINAILLE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 251, R° col. 1.
DIVINAILLE. Du Verd. Bibl. p. 185.
DEVINAISE. Cotgrave, Dict.
DEVINANCE. Tri. des IX Preux, p. 114, col. 1.
DIVINANCE. Oudin, Cotgrave, Dict.
DEVINATION. Ess. de Mont. t. II, p. 805.
DEVINACION. Gace de la Bigne, des Déduits, MS. fol. 36, V°.

2. Devinaille, *s. f.* Prodige, merveille.

Et cil li respondit, or oi grant *devinaille ;*
Ains ert mes haubers vous, par dessous la ventraille,
Et je n'avrez el cors, par dessous la coraille. *(R. d'Al. f. 22.)*

(Voyez aussi l'article précédent.)

Devinaus, *adj.* Conjectural.

Uns hom puet tant entour se niece,
U se sour repairier sovent,
C'on dit tantost qu'il i a vent,
Et que leur vie est communaus :
Soit voirs, u soit à *devinaus,*
C'est vérités, si c'on moi samble, etc.
Poës. MMS. avant 1300, t. IV, p. 1317.

Devine, *s. f.* Devineresse.

Vo bouche à dire ne fine,
Que j'a n'arai, se mal non,
Et que tout pert mon sermon,
Bien semblez estre *devine. (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1415.)*

Devinement, *adv.* Divinement.

O deus gemmes celestiex,
Marie, et Jehan ès sains ciex ;
O vous dui luminaire ardant
Devinement cler, et luisant. *(F. R. n° 7218, f. 177.)*

Devineor. [Intercalez *Devineor*, sorcier (Rom. de Rou, v. 12658), devineur (Fl. et Blanchefleur, v. 337) : « Car il sont bon *devineour* Tout cil qui « aiment par amour. »] (N. E.)

Deviner, *v.* Juger, augurer, imaginer [A]. Prédire, présager, pronostiquer [B]. Apprendre, enseigner [C].

[A] Au premier sens :

Vos prouesces, vos bonnes mains,
Ont .II. fois vaincus les Romains,
Et scachiez que mes cuer *devine,*
Et toute riens le me destine,
Que encore hui les vainquerois ;
Sy les arés vaincus trois fois. *(R. de Brut, f. 94.)*

. . . . On *devine* plus sovent
De cou c'on a millior talent [désir].
Gontiers, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1025.

Deviner, dans cette acception, étoit opposé à parler avec certitude.

Je di por voir, non pas *devine. (F. R. 7218, f° 327.)*

C'est-à-dire je parle de certain et non pas par conjecture. On disoit aussi « mettre à *deviner* », pour jeter dans l'embarras, donner à penser, à conjecturer. L'auteur, parlant des suites que pouvoit avoir la perte de la bataille de Pavie, s'exprime ainsi : « Si Mr de Bourbon eust tourné vers la « France, il nous eut *mis à deviner.* » (Mém. de Montluc, t. I, p. 39.) « Ce qui nous cuida *mettre à* « *deviner* ce que nous devions faire. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 184.) « Le marquis vint mettre son « artillerie sur une petite montagne entre porte « ouille, et la grande observance. Ce lieu là me « cuida *mettre à deviner* à moy mesme qui pensois « estre si fin. » (Ibid. p. 446 ; voy. Ibid. p. 487.)

[B] Pour « prédire, présager, pronostiquer. »

Cil poignent tuit avant, et ou Patriz encline,
Et oste son hauberc desoz un aube espine,
Par un sien chevalier a mandé un hermine,
Qui sa plaie apareille, et santé li *devine.*
Parton. de Blois, MS. de S. G. fol. 173, R° col. 2.

Grant poor a, et grant espoir,
Qui li font maint coraige voir,
Quar poor toz maus li *devine,*
Et li espoirs le li destine. *(Ibid. f. 159.)*

(Voyez Monstr. vol. I, fol. 180 et 181, R°.)

[C] Pour « apprendre, enseigner. »

Demi le regne au roy latin
Ot Eneas a boin destin,
Et si prist sa fille Laivine,
Si com l'estoire nous *devine. (Ph. Mouskes, p. 5.)*

CONJUGAISON :

Debino, devinent, dans le patois de Cahors. (Borel, Dict. au mot *Glouper.*)

Devin (je), j'augure, j'imagine, je soupçonne. (Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 268, col 1.)

Deviennent, lisez devinent. (P. MSS. Vat. n° 1490.)

VARIANTES :

DEVINER.
DIVINER. Marbodus, art. 30, art. 44, col. 1662.

Devineur, *s. m.* Devin. On disoit « être *devins* » pour « deviner ». Richard, roi d'Angleterre, passant par l'Autriche, est reconnu aux barils de vin qu'il rapportoit d'Acre, ce qui le fit arrêter.

Et quant cou entendi li rois,
Moult s'enbronça, et asoupli,
Et dist que mal fussent empli
Li baril, ne mandés li vins
Dont li chevaliers *iert devins. (Ph. Mouskes, p. 530.)*

VARIANTES :

DEVINEUR. Nuits de Strapar. t. II, p. 186 [Voy. *Devineor*].
DEVINERES. Gloss. de Labbe, p. 489.
DEVINS. Ph. Mouskes, MS. p. 530.
DIVIN. Dict. de Rob. Est.

Devinoir, *s. m. p.* Oracles. Le lieu dans lequel ils se rendoient.

Ou sont les trepieds de Clare,
Les *devinoirs* de Patare
Ou tu devines de loing. *(Œuv. de Baïf, f. 28.)*

Deviriliser, *v.* Châtrer. (Voyez Contes de Choliéres, fol. 104.)

Devis, *s. m.* Discours, entretien, propos familier [A]. Style [B]. Avis, opinion [C]. Volonté souhait [D]. Acte, ou clause d'acte [E]. Différence [F]. Séparation [G]. Ordre de chevalerie [H]. [Voir les notes sous *devi.*]

(1) Ou la chose à deviner, la question à résoudre : « Renart respond : C'est *devinaille,* Bien verron à la definaille, Lequel que soit plus deceu. » (Renart, v. 14885.) (N. E.)

[A] Pour « discours, propos, etc., » le même qu'Avis ci-devant, pour babil, à l'article Advis [E].

Mal, ou bien faicts, jen ay dit mon advis ;
Et si quelcun a les sens si ravis,
Que contredire à ung faict tant prouvé,
Quand il l'aura comme moy esprouvé,
Il changera de sentence, et *devis*. *(M. de S. Gel. p. 81.)*

Tuez vous donc bien viste, ah! que de longs *devis!*
L'Etourdi, com. de Molière, act. 2, sc. 6.

. . . . Et puis, ne dit on pas,
Qu'un gracieux *devis*, vaut mieux qu'un bon repas?
Le Berger extravag. Com. de Th. Corn. acte 1, scène 2.

[B] Pour « style ». Une lettre de « bon *devis* » étoit une lettre de bon style, bien écrite.

Et sçet bien diter, et escrire,
Mieulx que nul homme, à mon avis,
Unes lettres de bon *devis*. *(Modus et Racio, f. 156.)*

[C] Pour « avis, opinion, » l'on disoit communément « à mon *devis*, » comme nous disons « à mon « avis. »

Et si sçet de chiens, et d'oiseaux,
Plus que nul homme, à mon *devis*. *(M. et Racio, f. 148.)*

[D] Pour « souhait, volonté, fantaisie. »

Puisque li hom est mariés,
N'est pas d'el tot à son *devis*.
Salvages de Betunes, Poes. MSS. av. 1300, t. III, p. 1270.

Vivre veulx du tout à leur *devis*. *(Marg. de la M. f. 374.)*

« Damoiselle qui estoit belle à *devis*. » (Percef. vol. I, fol. 21, R° col. 1.)

[E] Pour « acte » ou « clause d'acte. » « Nous « avons veu aucuns qui avoient enfans, liquel « enfans avoient enfans; si vouloient li taions « [aïeul], ou li taie [aïeule] trespasser ses enfans, « et donner as enfans de ses enfans ; mes che ne « puet estre fait, ne par *devis*, ne par testament, « selonc nostre coustume. » (Beauman. p. 353.) « Ycelle imposition doit commencer à courir, et à « estre cueillie, et levée partout l'an dessus dit, « soubz les conditions et modifications et *devis* « contenues et exprimées en la forme, et maniere « qui s'ensuit. » (Ordonn. des R. de Fr. t. III, p. 679.)

[F] Pour « différence. »

Vous savez bien que grant *devis*
A de M, à N, par un trait. *(F. R. n° 7218, f. 126.)*

[G] Pour « séparation » : (1) Un ancien poëte exprime ainsi un menton fendu :

. . . . Menton voutis,
Rondet comme est un parisis,
Entailliez, et fez par *devis*. *(Ibid. fol. 204, R° col. 1.)*

[H] Enfin on nommoit *devis* un ordre de chevalerie en Portugal. « Si fut, ce jour, le roy de Portugal « vestu de blanche écarlate, à une vermeille croix « de S[t] George. Car c'est la devise de la maison « qu'on dit *devis* en Portugal ; dont il estoit cheva- « lier. Car quand les gens de son païs l'éleurent à « Roy, il dit que tousjours en porteroit la devise, « en l'honneur de Dieu, et de Sainct George, et « tous ses gens estoient vestus de blanc, et de « rouge. » (Froissart, liv. III, page 134.) Ce roi est nommé en plusieurs endroits « Maistre Denis ». L'éditeur observe partout qu'il faut écrire « Maittre « *Devis* », c'est-à-dire maitre de l'ordre appelé en Portugal *d'Avis*.

Devisager, *v.* Défigurer, changer le visage. « J'eus la fievre quarte....... qui m'avoit tout *dévi-* « *sagé*. » (Ess. de Mont. t. III, p. 574.) (2)

Devisance, *s. f.* Sorte d'acte de partage [A]. Assemblée de plaisir [B].

[A] Au premier sens, on a dit en parlant du testament de Charlemagne :

Carles, ki fu de grant savoir,
La tierce part de son avoir,
Par *devisance*, et par pourpens,
Retint à faire son despens,
Et cou que mestiers li seroit,
En dementres que il vivroit. *(Ph. Mouskes, p. 299.)*

[B] On trouve *devisance* pour « assemblée de plai- « sir » dans les Dictionn. de Borel et de Corneille. On verra ci-après Devise dans le même sens.

1. Devise, *s.* Jugement ou cour de justice. (Loix Norm. art. 5, dans le latin *placitum*.) (3)

2. Devise, *s. f.* Entretien [A]. Clause [B]. Partage [C]. Plaisir, souhait [D]. Habileté [E]. Ordre, rang [F]. Enumération, détail [G]. Projet [H]. Terme d'armoirie [I]. Assemblée de plaisir [K] (4).

[A] Pour « entretien, discours » : « Comment la « royne emmena Lyonnel par devant le roy, et de « plusieurs *devises* qu'il eust à luy moult familière- « ment. » (Percef. vol. II, fol. 95, V° col. 2). (5)

[B] Pour « clause. » « .... Telles personnes....... « peuvent, par testament........ disposer de leurs « biens...... et y apposer telles *devises*, et condi- « tions qu'il leur plait. » (Cout. de la Salle, Cout. Gén. t. II, p. 910.)

[C] Pour « partage, division (6). » Ce mot est employé singulièrement en ce sens, pour exprimer qu'une femme est toute belle ; il n'y a point de division, d'intervalle entre ses beautés tant elle en est couverte.

. . . . . . Vostre beauté
Où il n'a point de *devise*,
Tant en i a grand planté. *(Chans. du C[te] Thib. p. 35.)*

(1) Dans le Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D. nous trouvons « une ruelle qui fait le *devis* de la Granche S[te]-Croix et de ladite maison. » (1406, Avénages de Gougy.) (N. E.)

(2) On lit dans d'Aubigné (Conf. I, V) : « Chevau legiers estropiés, canonniers jambes de bois, petardiers *dévisagés*. » (N. E.)

(3) Le sens est plutôt manière : « Si'n face la justice à la premere *devise*. » (N. E.)

(4) Le sens premier est borne, limite : « Et avons audit lieu auditoire, prisons, sets, carquans, fourches patibulaires au mont S. Pol, qui est la *devise* de nostredite baronnie Jumieges et Ducler. » (Cart. de Jumiéges, fol. 7.) « Jehans Laisné envoia querre une houette pour esrachier et oster une pierre de *devise* qui estoit fin et mette. » (JJ. 106, page 263, an. 1374.) (N. E.)

(5) On lit déjà dans les Saxons (XXIII) : « Sire, ce dist Girarz, or oez ma *devise*. » De même dans Froissart (XI, 100) : « Et eusmes plenté de parlemens et de *devises* ensamble. » Par suite, propositions : « Et misent pluiseurs *devises* et pareçons avant. » (Froissart, V, 195.) (N. E.)

(6) Dispositions d'un testament ou d'un traité : « Sus ces *devises* et ordonnanches li dis rois Carle ala mourir. » (Froiss., II, 213.) « Or vous recorderay la maniere de la *devise* et comment chil d'Audenarde furent decheu. » (N. E.)

Devise, pris pour partage, s'est entendu particulièrement des actes de partage qui se font par testament [voyez Divise]. C'est en ce sens qu'on voit ce mot dans les passages suivans : « Lors parlerent li « evesques, et li clergiez al pueple, et lors mos- « trerent que ils fussent confés, et feist chascuns « sa *devise*. » (Villeh. p. 58) » Li cuens Joffrois del « Perche s'acocha de maladie, et fist sa *devise* en « tel maniere, que il commanda que Estene ses « freres aust son avoir, et menast ses homes en « l'ost. » (Ibid. p. 18; voyez Britt. des Loix d'Anglet. fol. 32 V°, et 71 V°; Assis. de Jérus. p. 178; Beauman. p. 12; Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 113.)

On a aussi appelé « *devises*, et droites *devises* » les partages de fief pour le service militaire. (Voyez le P. Menestrier, de la Chev. page 199.) C'est peut-être dans ce sens qu'il faut entendre le mot *devise*, dans les Assis. de Jérus. p. 218 et 219.

D Pour « plaisir » souhait : *à devise*, à plaisir, à souhait (1). (Chr. du xiiie siècle, ms. de Bouh. f° 261, R°.) On trouve aussi dans le même sens *par devise*. (Gautier d'Argies, Poës. mss. av. 1300, t. III, p. 1142.)

E Pour « habileté : »

Nicole fut en prison mise
En une canbre vautie,
Ki faite est par grant *devise*,
Panturée à mirautie;
A la fenestre marbrine,
Là s'apoia la mescine. *(Fabl. MS. R. n° 7989, f° 73.)*

Moult fist Diex, par grant *devise*
Cele qui j'otroi m'amor :
Toute sa peine qi a mise.
Gontier de Soignies, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 682.

F Pour « ordre, rang : »

Enfouois fu jouste son pere,
Et d'encoste Huon son frere,
Od les autres rois par *devise*,
Devant l'autel de St Denise. *(P. Mousk. p. 418 et 419.)*

G Pour « énumération, détail : »

Fais nous de ton fait les *devises*. *(E. Desch. f° 379.)*

Clovis ayant ouï parler de la beauté de Clothilde, nièce du roy Gondebaut, eut envie de l'épouser. Il envoya à cet effet Aurelien en Bourgogne, avec ordre « qu'il luy apportast certainement la *devise*, « et la description de sa beauté. » (Chron. St Denis, t. I, fol. 9, V°.)

H Pour « projet » :

Leur royaume transporteray,
Et a autre Roy le donrray,
Se le bestail et luy ne s'advise :
Cerès dist, c'est bonne *devise*,
Qui estoit dieuesse des blez. *(Eust. Desch. fol. 468.)*

I *Devise* est un terme d'armoirie que l'on écrivoit aussi *divise*. « ..... Par les usages que l'on a fait du « mot de *devise*, il me paroît que l'on s'en est tou- « jours servi pour exprimer ce qui pouvoit faire « connoître, et distinguer les choses, ou les per- « sonnes. Ce qui montre evidemment que ce mot « vient du latin *dividere*, qui exprime les deux « fonctions des signes, dont le propre est de repré- « senter, et en même temps de distinguer (2). » (Le P. Menestr. des Devises, p. 13.) « Je dy *divise*, et « non *devise* pour ce que ce mot vient de *diviser*, « d'autant que par tels signals les gens de guerre « estoient *divisez*, et distinguez les uns des autres. » (St Julien, Mesl. hist. p. 540 et 541.) Ce mot paroît employé dans nos auteurs, tantôt pour le fond de l'écu et pour les signes distinctifs de l'écu, tantôt pour étendard ou enseigne, et quelquefois pour livrée, comme dans les passages suivans : « L'his- « toire des guerres civiles de Grenade apprend que « les Arabes donnoient le nom de *devises* aux « livrées. » (Le P. Menestr. des Tournois, p. 232.) « Ses pages vestus de sa *devise*, qui estoyent robes « rouges à une manche bleue. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 189; voyez Froissart, Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI; Petit J. de Saintré, etc., et particulièrement le P. Menestr. Orn. des Arm., p. 29; le même, de la Cheval. p. 42 et suivantes; Traité des Tournois, page 238, et la Colomb. Th. d'Honn. t. I, p. 143.)

K Enfin « l'on donna le nom de *devise* aux assem- « blées de plaisir, et de divertissement, comme les « bals, et les festins... l'on disoit *deviser* pour s'en- « tretenir dans les assemblées. » (Le P. Menestr. de la Chev. page 76.)

[*Devise* a encore le sens : 1° D'attirail : « Et « tendirent tentes, trés, pavillons et touttes ma- « nieres de *devise* qui pour host appartiennent. » (Froissart, III, 247.) 2° Trousseau de mariée : « Si « fist on le *devise* pourveïr et apparillier de tout ce « qu'il falloit, si honourablement que à tele da- « moiselle qui devoit estre royne d'Engleterre, « afferoit. » (Froiss. II, 194.)] (n. e.)

Devisement, *subst. masc.* Volonté. « A son « *devisement*, » à sa volonté. (Fabl. mss. du R. n° 7615, t. II, fol. 172, R° col. 2.)

Deviseour. [Intercalez *Deviseour*, valet tranchant : « Lor sont mandés li crieours, Et li maistre « *diviseours* chou qu'il doit crier li aprendent. » (Du Cange, II, 893, col. 2.)] (n. e.)

Deviser, *verbe*. (3) Dire, prononcer A. Entretenir, discourir B. Décrire C. Orner de devises, d'armoiries D. Proposer E. Aviser, décider F. Distinguer, démêler G.

Deviser et *diviseir*, dans S. Bern., répond au latin *Discernere* et *Deliberare*.

A Au premier sens on disoit : « Si con il est desus « *devisé*. » (Test. du Ce d'Alenç. à la suite de Joinv. p. 186.) En parlant d'une messe qui fut célébrée sur le mont Tabor :

Droit sour cel mont fu *devisée*
La premiere Messe, et cantée. *(Ph. Mousk. MS. p. 284.)*

C'est aussi dans le sens de « prononcer » que le mot *deviser* est employé au passage suivant : « Quand « aucun veaut faire homage, le chamberlain est

(1) A leur volonté : « Et leur doit on bailler ledit larron lié à leur *devise*. » (Ord. VII, p. 199, an. 1385.) (n. e.)

(2) Une fasce *en devise*, une fasce *divisée*, est une fasce réduite à la moitié de sa largeur. Comme c'est sur une fasce de ce genre que se place la légende jointe parfois à une armoirie, le nom de *devise* a passé à la légende même : « Et portoit chacuns une meysme *devise* sus son senestre bras dessus ses parures. » (Froissart, V, 417.) (n. e.)

(3) Un sens fréquent dans l'ancienne langue était celui de souhaiter. (n. e.)

« tenus de *deviser* l'omage à lui, ou celui qui sera « en son leue. » (Assis. de Jérus. p. 193.)

[B] *Devis* signifioit « entretien »; de là « se *deviser* à part soy » signifioit « se parler en soy même. » (Ger. de Nev. 2e part. page 12.) « Se *deviser* en ses « pensées, » s'entretenir dans ses pensées (1). (Percef. vol. VI, fol. 53, V° col. 2.)

[C] *Deviser*, pour « expliquer, décrire ». « .... Le « Chevalier s'en va à la Royne, et la mercye, et luy « *devise* l'escu au chevalier, et elle congneut tan- « tost, et sçut bien que c'estoit celluy qui la doulou- « reuse garde avoit conquise. » (L. du Lac, t. I, f° 43.)

[D] Pour « orner de devises ou armoiries », « feist « faire harnois, et habillemens qu'il *devisa* à sa « plaisance, et où il feit mettre la livrée de sa dicte « dame. » (Arrest. Amor. p. 366.)

[E] Pour « proposer (2) ». « ...... Dieu qui ordonne, et « nous *devisons*. » (Journ. de Paris.) Cette façon de parler semble répondre à ce proverbe : « L'homme « propose et Dieu dispose. »

[F] Pour « aviser, décider (3) ». « En le condemnant à « le récompenser, ainsi que la Court le *deviseroit*. » (Arrest. Amor. page 367.) « Le serement qui devoit « estre fait, entre le Roy, et les admiraulx, fut « *devisé*. » (Joinv. p. 72.) « Resquiderent qu'il fist, « et *devisast* ce que bon luy sembloit, pour par- « venir aux fins de ce qu'il leur diroit. » (Ibid. p. 91 ; voy. Ger. de Nevers, 2e part. p. 29.)

[G] Enfin pour « distinguer, démêler » (4). « Lors veit « qu'il frappa trois coups à ung aiz, et tantost qu'il « eut ce fait, la tourmente cessa. Adonc se print à « crier d'une voix horrible, Orens, Orens, et tantost « veit la salle plaine d'une maniere d'esperit, dont « les factures ne sceut *deviser* ; mais il veit aperte- « ment que chascun avoit une vieille chargée sur « les espaulles. » (Percef. vol. II, fol. 39, V° col. 1 et 2.) On a dit « *devisiés* à payer », pour ordonnées à être payées. (Duchesne, Gén. de Chatillon, p. 60, tit. de 1268, et passim.)

CONJUGAISON :

Divisest, pour reglât, jugeât. (S. Bern. Serm. fr. MSS. page 279.)

VARIANTES :

DEVISER. Ord. t. III, p. 681.
DIVISEIR. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 143.
DIVISER. Marbodus, col. 1648.
DIVISIER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 271, col. 2.

Deviset, *partic.* Séparé, divisé. « Soit *deviset* », en latin *Discernatur*, dans la règle de St Benoist, lat. fr. MS. de Beauv. ch. 63.

Devisié, *partic.* Mis par écrit et en détail. (Glos. de l'Hist. de Bret.)

Devision, *subst. fém.* Manière, façon.

Quant la pucelle oi de Gautier le renon,
Qu'il est de son païs, des meillors environ,
Sor son lit s'enclina, par tel *devision*,
Que li donast Paris, ne deist o ne non. *(F. 7218, f° 347.)*

Et li milieus estoit assis,
Et fez par tel *devision*,
Com li festes d'une meson,
Quar il estoit fez en hauçant,
Et paroit estre plus trenchant
C'onques ne fu coutiaus, n'espée. *(F. R. n° 7218, f° 360.)*

Devisor. [Intercalez *Devisor*, testateur. Dict. des mots du texte de Littleton.] (N. E.)

Devisse, *subst. fém.* Ordre, sentence.

Donques s'obei, par *devisse*,
Trestote France à St Denisse,
Et a St Clement autresi. *(Ph. Mousk. MS. p. 14.)*

Quant li moines ot la *devisse*,
Il vo resist estre en sa baie,
Bien voit qu'il n'achapera mie. *(F. R. n° 7615, t. II, f° 152.)*

Devociennement, *adv.* Convenablement.

Et de leur fole volanté
N'ont à l'assise presanté
Au Bailly, ci à sa venue,
Ilec *devociennement* tenue,
De leur vin, que demi chopine. *(E. Desch. f° 416.)*

1. Devoir, *subst. masc.* Redevance [A]. Hommage [B]. Tribut [C]. Terme de joute [D].

On trouve *deberium*, *debverium* et *deverium* pour *devoir*, au Gloss. lat. de Du Cange.

[A] Le mot *devoir* subsiste encore sous la première orthographe dans le sens de redevance seigneuriale. « Nous avons franchi... les devant dits, et leurs « hoirs..., de toutes vendes, commandes de toutes « rentes, et *devoirs* de bleds, etc... » (Beau. p. 429.)

[B] De là on a employé *devoir* pour « hommage ».

Si fut là reçeu à grant joye,
Et fist la ville grant *devoir*,
Puis le Roy si tira sa voye
Vers Soessons, pour entrée avoir. *(V. de C. VII, p. 111.)*

(Voy. les Marg. de la Marg. fol. 116, V°.)

[C] De là encore on nomme *devoir* tout tribut ou impôt. « Vous avez accoustumé de payer, et ceux « notamment qui sont escrits en nostre confrairie, « ce peu de *devoir* qu'on paye une fois l'an. » (Ap. pour Hér. p. 666 ; V. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 255.)

[D] *Devoir* étoit aussi un terme de joute, et il signifioit alors la disposition, la préparation qui se faisoit avant le combat. « Les *devoirs* faictz, chacun fut « saisi de sa lance : et coururent les quatre pre- « mieres courses, sains faire atteinte. » (Mém. d'Ol. de la M. liv. I, page 196.) « Les *devoirs* faicts, les « escuyers prirent leur bout, la lance sur la cuysse, « puis laisserent courre. » (Ibid. p. 197.) « Presen- « tations, et *devoirs* accoustumez furent faictz, et « leurs lances baillées, dont il advint que de celle « premiere course le Dr de Vendrey donna tel coup « au clou de la visiere du Comte qu'il rompit le dit « clou, et demoura la dite visiere declouée, et pen- « dante à l'autre clou, et avoit le Comte le visage « decouvert. » (Ibid. p. 200.)

(1) « Ensi le roys *se devise* et avise. » (Froiss., III, 467.) On disait plus souvent : « Ensi que il se *devisoient* il ne se donnerent de garde. » (Froiss., III, 130.) (N. E.)
(2) Et prendre des dispositions : « Quant il perchut que mourir le convenoit, il *devisa* et ordonna que. » (Froissart, II, 212.) (N. E.)
(3) Et décider par testament. (Voyez *Diviser*). (N. E.)
(4) Au figuré et au propre : « Charles Martiaus a fait sa gent armer Et ses batailles renger et *deviser*. » (Garin, p. 11.) (N. E.)

Expressions à remarquer :

1° « Faictes vos *devoirs* ». « C'étoit le cry que « faisoit, à trois fois, le heraut, ou roy d'armes « pour ordonner aux champions de se preparer au « combat. » (Voy. Hist. de Loys III, D. de Bourbon, p. 119, et une Ordonn. de 1306, rapportée dans la Salade, f° 50.) Ce cri étoit suivi de celui de « laissez les aller », qui précédoit immédiatement la charge.

2° « Faire *devoir*, » rendre service. « Pour luy « faire tout le *devoir* qu'il me seroit possible. » (L'Am. ressusc. page 538.) On disoit aussi « faire *devoir* », pour être obligé, être forcé, ou se faire un devoir, une obligation.

Ou il mourra, par grand melancolie,
Ou il fera d'aimer ailleurs *devoir*. *(Marg. de la M. f° 382.)*

3° « Franc *devoir* », terme de coutume. « Les « *francs-devoirs* sont les charges que doivent les « hommes de franche, et libre condition, pour usage « de bois, pour pascage, pannage, ou autrement. » (Voy. Laur. Gloss. du Dr. fr.) « De la chose tenue à « *franc devoir* n'est deu rachat ; mais sont deues « ventes ès cas esquels elles sont deuës par la cous- « tume, et est à entendre *franc devoir*, quand « l'hommage a esté mué en devoir, ou que l'heritage « roturier est baillé par le seigneur du fief à *franc* « *devoir*, posé que le dit annuel ou soit deu à « muance d'homme, ou de seigneur. » (Cout. de Tours, au Cout. Gén. t. II, page 11.) « Les revenus « annuels que les seigneurs abornoient ainsi en « changeant les hommages, étoient appellez *francs* « *devoirs*, par ce que ces devoirs qui étoient subro- « gez à l'hommage, étoient une preuve que les « heritages qui en étoient chargez étoient francs, « nobles, et feodaux. » (Laur. Gl. du Dr. fr. p. 348.)

4° « Abonner l'hommagé à *devoir* », c'est « chan- « ger et convertir en un *devoir* annuel, l'hommage « dû à cause d'un fief. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

5° [Mettre à son *devoir*, régler : « Pour toutes « ces coses ordonner et mettre à lor *devoir*. » (Froissart, V, 221.)] (N. E.)

VARIANTES :

DEVOIR. Orth. subsist.
DEBVOIR. Rab. t. I, p. 201.
DEVER. Le Blas. des faulc. amours, p. 292.

2. Devoir, *verbe*. Ce mot subsiste sous la première orthographe. On le prenoit quelquefois dans la signification passive. « Il se *doit* bien aymer, » c'est-à-dire il doit bien être aimé. (P. J. de Saintré, p. 196.) *Devoir* étoit employé pour désigner le futur ; ainsi l'on disoit : « Fut amener pour en *devoir* faire « justice. » C'est-à-dire pour que l'on en fît justice. « Pour cuider *devoir* gaigner la montagne, » pour essayer s'ils pourroient gagner la montagne. (Le Jouvencel, MS. p. 376.) Les exemples en sont très fréquens dans S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 45 et passim.

Ce verbe se joignoit avec la particule *que*, et on disoit : *que doit*, *ce que doit*, *que devoit*, *que dût*, et signifioit d'où vient, d'où venoit, d'où vint, etc., pourquoy, d'où vient et peut-être que dois-je faire. On lit dans S. Bernard, Sermons franç. MSS. p. 147 : « Que doye-je faire ? » pour ferai-je ? Je ne sais si l'usage de cette phrase peut servir à expliquer cette façon de parler : « Que doit, etc. »

Demanda lui, et que *devoit*
Qui se plaignoit, et tressailloit. *(Rom. de Rou, p. 213.)*

En parlant d'Arrede, maîtresse de Robert duc de Normandie et mère de Guillaume le Bâtard :

Quant au lit au duc fut entrée,
De sa chemise enveloppée,
Sa chemise a devant rompue,
Et jusques as piez aval fendue ;
Toute se pout abandonner,
Sans sa chemise reverser.
Le dus demanda *que devoit*,
Que sa chemise aval fendoit ?
N'est, dist-elle, avenantise
Que le plus bas de ma chemise,
Qui a mes jambes fiert, et touche,
Soit tornée vers vostre bouche,
Ne ceu qui est à mes piez mis,
Soit tornée vers vostre vis :
Li duc l'en a sçu bon gré,
Et à grant bien li a torné. *(Ibid. p. 213.)*

Ne sai come a la, et *que dût*,
Mez au tiers jours Bernart morut. *(R. du Brut, p. 194.)*

En son temps pluie de sanc plus,
Trois jours entiers, ne say *que dut*,
Et tel plenté de mouches crut,
Dont mainte gent dengront morut. *(Ibid. f. 16.)*

Remarquons aussi ces expressions :

1° « Devoir la mort. » Mériter la mort. « La mort « que je soutiendray est sans cause, et sans que « j'aie fait, ne que l'on me trouve, avoir fait chose « pour laquelle je *devray* la mort. » (Duclos, Pr. de Louis XI, p. 445.)

2° « La journée *devoit*. » La journée exigeoit. « Commencerent à venir chevaliers de tous costez » armez, et montez au plus richement qu'ilz « povoient, car la journée *devoit* que chascun « monstrât toute la noblesse, l'honneur, et la « prouesse qui estoit en eulx. » (Percefor. vol. III, folio 7, V° col. 2 ; id. volume II, folio 47, V° col. 1 ; vol. V, fol. 47, R° col. 2 ; 48, R° col. 1.)

3° « *Devoir* de debte. » Etre redevable. « Madame, « dist la pucelle, ilz me plaisent moult bien, mais « mieulx me doit plaire celluy à qui il me convien- « dra estre amye à la fin des 12. tournois. Et c'est « raison pour deux causes ; la premiere si est pour « ce que il sera trouvé le plus preux ; et la seconde « pour ce que lui *devray de debte*. » (Percef. vol. V, fol. 66, R° col. 1.)

CONJUGAISON :

Davoit. Devoit. (Mouskes, p. 844.)
Deez. Dussiez. (Assises de Jérus. p. 20.)
Deie. Doive. (Gloss. de l'Hist. de Bret.)
Deis. Tu dois. (F. MSS. du R. n° 7615, t. II, p. 167.)
Deubs, à l'imp. du subj. (Robert Estienne, Gram. franç. p. 65.)
Deubt. Dû. (Arr. amor. p. 139.)
Deveréiom. Nous devrions. (Histoire de S[te] Croix, MS. p. 13.)
Deveroie. Je devrois. (Fabl. MSS. du Roi, n° 7218, fol. 150, V° col. 1.)
Deveroet. Devroit. (Beauman. p. 14.)

Devist. Deust. (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 50.)
Deuldent. Deussent. (Fables mss. du Roi, n° 7989, fol. 49, R° col. 1.)
Deult. Deût. (Joinville, p. 10.)
Devommes. Devons. (Fables mss. du Roi, n° 7218, fol. 30, R° col. 1.)
Devoms. Devons. (Hist. de Ste Croix, p. 13.)
Devroiz. Devriez. (Villehardouin, p. 56.)
Deus. Devez. (Trés. de vénerie, p. 18.)
Deussist. Dût. (Percef. vol. II, fol. 132, R° col. 1.)
Dez. Tu dois. (R. de Brut, fol. 61, V° col. 2.)
Deit. Il doit. (Loix Norm. art. 18.)
Deite. Il doit. (Id. art. 24.)
Deitent. Ils doivent. (Id.)
Deoit. Il doit. (D. Morice, Hist. de Bret. col. 983.)
Devent. Ils doivent. (Id. col. 983.)
Deveient. Devoient. (Duchesne, Gén. des Chast. p. 27, titre de 1220.)
Deveions. Devions. (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 112 et 113.)
Deveiz. Vous devez. (Duch. Gén. de Bar-le-duc, page 33.)
Devera. Devra. (Loix norm. art 18.)
Devam. Nous devons. (Duches. Gén. de Chataign. p. 28, titre de 1246.)
Devom. Devons. (Rymer, tome I, page 114, col. 2, titre de 1270.)
Deuront. Devront. (Perard, Hist. de Bourgogne, p. 450, titre de 1241.)
Devuns. Nous devons. (Id. p. 451, tit de 1242.)
Diu. Il doit. (S. Athan. Symb. fr.)
Doet. Il doit. (D. Morice, Histoire de Bretagne, col. 980, titre de 1261.)
Doi. Je dois. (Duchesne, Généalogie de Chastillon, p. 58, titre de 1268.)
Doibt. Il doit. (Carpentier, Histoire de Cambray, p. 28, titre de 1230.)
Doie. Doive. (Duch. Gén. de Bar-le-duc, titre sans date à la suite des Lettres de 1249.)
Doiens. Devions. (S. Bern. Serm. fr. p. 9.)
Doient. Doivent. (Id. p. 7.)
Doies. Tu dois. (Id. p. 26
Doppet. Il doive. (Id. p. 380.)
Doveroient. Devroient. (Id. p. 23.)
Doveroies. Devrois. (Id. p. 211.)
Doveroit. Devroit. (Id. p. 29.)
Dovoit. Devoit. (Id. p. 128.)
Doye. Je dois. (Id. p. 45 et 147.)
Doyens. Devons. (Id. p. 7.)
Doyent. Doivent. (Id. p. 29.)
Doyes. Tu dois. (Id. p. 29.)
Dui-je. Dois-je. (Id. p. 253.)
Duist. Il deust. (Id. p. 349.)
Duit. Deut. (Id. p. 143.)
Dit, deit. Il doit. (Loix norm. art. 39.)
Diurent. Durent. (Ph. Mouskes, p. 9.)
Doibvent. Doivent. (Beaumanoir, p. 11.)
Doibvez. Devez. (Rabelais, t. IV, p. 227.)
Doibvront. Devront. (Cretin, p. 59.)
Doie. Doive. (Glossaire de l'Hist. de Paris et Ord. t. I, p. 80.)
Doie. Doit. (Geofr. de Paris à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 46, V° col. 2)
Doieent. Doivent. (Beauman. p. 15.)
Doient. Doivent. (Ord. t. I, p. 69.)
Doiés. Deviez. (Chron. du XIIIe siècle, ms. de Bouh. ch. 74, fol. 121, V°.)
Doiez. Deviez. (Ord. t. I, p. 426 et t. III, p. 247.)
Doige. Doive. (Lettres de Louis XII, t. II, p. 176.)
Doigent. Doivent. (Anc. Cout. de Bret. f. 149, V°.)
Doije. Doive. (Lettres de Louis XII, t. II, p. 158.)
Doioient. Devoient. (Ord. t. V, p. 350.)
Doions. Devions. (Ord. t. I, p. 655.)
Doirons. Devrons. (Ord. t. II, p. 250.)
Dot. Doit. (Poës. mss. av. 1300, t. IV, p. 1363.)
Dout. Dut. (Modus et Racio, ms. fol. 317.)
Doyans. Devans. (Cout. gén. t. I, p. 809.)
Doybve. Doive. (Villon, Franc Archier de Bagn. page 42.)
Doye. Doive. (P. J. de Saintré, p. 322.)
Doyent. Doivent. (Ord, t. I, p. 673.)
Doyez. Deviez. (Gloss. de l'Hist. de Paris.)
Doyon. Devions. (Ord. t. I, p. 79.)
Doyons. Devions. (Monstr. vol. III, fol. 82, V°.)
Dubt. Dû. (E. Desch. fol. 556, col. 4.)
Duelt. Dût. (R. de Brut, fol. 63, V°.)
Dui. Je dûs. (Ord. t. I, p. 538.)
Duy. Je dus. (E. Desch. fol. 180.)

VARIANTES :

DEVOIR. Orth. subsistante.
DAVOIR. Ord. t. III, p. 657.
DEBVOIR. Perard, Hist. de Bourg. p. 519 et 520, tit. de 1270.

Devolager, *v.* Fixer.

Mais si Dieu quidant fortune,
Me voulloit favoriser,
Et de ses richesses une,
(Richesse qu'on doit priser)
Donner à ma fraille vie,
Je voudrois que le printempz
De mon incertaine envie,
S'échangeast avec le tempz
De la viellesse chenue,
Pour *devolager* ma veue. *(Loys le Caron, f. 50.)*

Devolé, *part.* Porté. « De laquelle sentence il « fut appellé en parlement : la cause d'appel *devo-* « *lée* en parlement, il fut dict, par arrest, bien jugé, « et mal appellé, et furent les dicts enfans condam- « nés ès despens, et en amende de fol appel. » (Bout. Som. rur. p. 485.)

Devolution, *s. f.* Sorte de droit. C'est celui qui est acquis par succession de degré en degré. « Dans « le Brabant, le survivant des peres et meres, sans « distinction, ne pouvoit point encore disposer de « leurs biens immeubles, au préjudice de leurs « enfans, par un droit qu'on appelle en ce pays de « *dévolution.* » (Laurière, Glossaire du Droit franç. p. 207.) Sous le mot « Pauvreté jurée, » voyez Du Cange, Glossaire latin, au mot *Devolutio.*) « Les « biens meubles, et deniers competants aux orphe- « lins par voye de *devolution*, donation, ou legat, « doivent estre employez au profit des dits orphe- « lins, soit en achaptant des heritages, ou rentes, « sans laisser perir les dits biens, ou deniers en « l'alimentation, si ce n'est que le revenu des biens,

« ou rentes ne seroit suffisant. » (Cout. de Bruxel. au Coutumier général, t. I, p. 1255, col. 2. (Voyez ibid. p. 1260, col. 1, où il semble mis comme synonyme de « succession. »

Devolvé, *part.* Dévolu. « Les biens des Templiers « fussent *devolvez* aux freres de l'Ospital. » (Chron. de S. Denis, fol. 143.)

Devolver, *v.* Echeoir par dévolution. « Si le « mary, ou la femme qui ont des enfans vient à « mourir, la propriété des fiefs provenant du costé « du survivant vient à *devolver* à l'enfant ou enfans « par la separation du lict, et le survivant se retient « seulement l'usufruit héréditaire des fiefs. » (Cout. de Bruxelles, au Coutumier général, t. I, p. 1276.) Nous n'avons conservé de ce verbe que le participe *devolu*, qui en vient.

Devorable, *adj.* Vorace. « On dit que le dragon « se fait, et se forme d'un gras serpent, *devorable* « qu'il est en devorant, et mangeant plusieurs « autres serpents et serpentaux. » (Brantôme, Cap. Estr. t. II, p. 220.)

Devorateur, *adj.* Qui dévore. Epithète de prodigue dans les Epith. de M. de la Porte.

Devorement, *s.* L'action de dévorer. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 259.)

Devorer, *v.* Dévorer, hacher en pièces (1). Ce mot subsiste encore sous la première orthographe dans le sens propre et figuré. On prononce *devourer* en Normandie. On écrivoit aussi autrefois *deveurer* :

> Ne porter je ne puis plus
> Le soussi qui me *deveure* (2). *(Froiss. p. 312.)*
>
> Feme n'amera ja, si m'aist Diex et sequeure,
> Celui qui por s'amor plaint, et soupire, et pleure
> Mais cil qui bien la bat, et le sien li *deveure*,
> Celui aime ele, et prise, et tient cher, et houneure.
> Chastie Mus. MS. de S. Germ. fol. 105, V° col. 1.

On ne dit plus *devorer* pour hacher en pièces :

> Les trois larrons sore li corent,
> A lor couteax tot le *devorent*. *(F. S. Germain, f. 36.)*

VARIANTES :

DEVORER. Orth. subsistante.
DEVEURER. Froiss. Poës. MSS. p. 348, col. 2.
DEVOURER. Ord. t. I, p. 484, col. 2.

Devoreur, *s. m.* Qui dévore. En latin *vorator*, dans le Gloss. du P. Labbe, p. 534.

Devors, *s. m.* Divorce. « Si plusieurs femmes « soient assemblés à un home ; vivauntes toutes, « nul nequedent n'est sa femme de droit fors que « la primere et les autres de fait, et à tort : et tout « füit est sa feme de droit, uncore pout il dire que « ele ne doit dower aver, per la rule de ley, qui « est, duraunt matrimoyne remeynt accion de « dower, et defaillaunt matrimoyne, se esteynt « l'accion, et *devors* fuit celebré par entre luy, et « son mary, parount le matrymoine cessa, et par « consequent esteynt la de dower demaunder. » (Britton, Loix d'Angleterre, fol. 252, R° ; voy. ibid. fol. 256, R°.)

1. Devot, *s. m.* Amant. Proprement celui qui est dévoué au service d'une femme, sur le pied d'amant déclaré. « Avecque soy il emmenoit une des dames, « celle laquelle l'auroit prins pour son *devot*, et « estoient ensemble mariez. » (Rabel. t. I, p. 330, et la note 3.)

2. Devot, *adj.* Dévoué, soumis (3). On lit dans S. Bernard : « *Devoit* cuer. » (Serm fr. MSS. p. 288.) Dans le latin : *devota mens*. La duchesse de Bretagne écrivant à son père, le roi d'Angleterre, se sert de ces termes : « Sa *devote* file. » (Rymer, tome I, p. 71, titre de 1262.)

VARIANTES :

DEVOT. Rymer, t. I, p. 71, titre de 1262.
DEVOIT. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 288.

Devotieusement, *adv.* Dévotement. (Dict. de Cotgrave et de Monet.)

Devotieux, *adj.* Dévot. (Dict. de Cotgrave et de Monet. — Voyez Sagesse de Charron, p. 163 ; Ess. de Montaigne, t. II, p. 177.)

Devotion, *s. f.* Jurement, serment [A]. Désir [B]. Objet de dévotion [C]. Prières [D].

[A] Ce mot s'employoit autrefois pour jurement, serment : « Ja besoin n'est d'en faire si horrifique « *devotion*. » (Rab. t. III, p. 60.)

[B] On disoit aussi *devotion* pour désir, envie. « Si « eut *devotion*, et imagination de visiter son « royaume : voires les loingtaines marches de « Languedoc. » (Froiss. liv. IV, p. 11 (4). — Voyez Percef. vol. VI, fol. 105, V° col. 1.)

[C] *Devotions*, au pluriel, signifioit des images auxquelles on avoit dévotion. Ainsi on disoit, en parlant du pas d'armes du seigneur de Lalain, en 1449 : « Ainsi traversa le chevalier la riviere de « Some, et veint aborder à l'isle où il devoit com- « battre ; et la saillit hors de son batteau, vestu « d'une longue robe de drap d'or gris, fourrée de « martres. Il avoit sa bannerolle en sa main, figurée « de ses *devotions*, dont il se signoit. » (Mémoires d'Olivier de la Marche, liv. I, p. 297.)

[D] Ce même mot signifioit aussi, au pluriel (5), des prières, des oraisons. « Dire ses *devotions*, » c'étoit dire ses prières. (Le Jouvencel, MS. p. 197.)

Expressions remarquables :

1° « Hommage de *devotion*. » C'étoit l'hommage fait par principe de piété ou de charité. (Dictionn. de Cotgrave.) « Quiconque a hommage pour raison

(1) Il a le sens de maudire dans Partonopex, v. 9771, et dans Renart (v. 21892) : « Li vilain s'en atant, Et Tybert s'en vait *devorant* Les vilains... » (N. E.)

(2) Dans Froissart, il se dit familièrement pour exterminer : « Signeur, par la poitrine de nous, tenront mes hui ces gens ? nous les deussions ores avoir tous *devorés*. » (Chr. VIII, 182.) (N. E.)

(3) « Elle estoit bonne dame, belle et sage, preude femme et *devote*. » (Froiss., XIII, 11.) (N. E.)

(4) De même au t. II, 343, de l'éd. Kervyn : « En ce temps vint il en *devotion* au roi Phelippe d'aler en Avignon. » — « Il li convint cesser sa *devotion*. » (VI, 370.) (N. E.)

(5) On le trouve au singulier : « Leur *devotion* faite, ils vinrent en une taverne audit Vregny. » (JJ. 138, an. 1389.) — « Tout se misent en pryere et en *devotion* envers Dieu. » (Froiss., X, 163.) (N. E.)

« de aucune chose, est fondé d'avoir sur icelle « jurisdiction, si ce n'estoit *hommage de devotion*, « comme celuy qui est donné en franche aumosne « à l'Eglise; lequel *hommage de devotion* n'emporte « fief, ne jurisdiction, ne autre devoir. » (Cout. de Poictou, au Cout. gén. t. II, p. 579.)

2° « En nostre devocion. » Sous notre obéissance : « Scachent touz que nous a nostre ami, et « feal Jehan conte de Bretaigne, et à ses hoirs, « contes de Bretaigne, en nostre feauté, et en nos- « tre *devocion*, demourans à touz jours mais, ses « bonnes merites requerans, leur octroions, etc. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 329.)

VARIANTES :

DEVOTION. Orth. subsistante.
DEVOCION. Ord. t. I, p. 329.

Devot lieu, *s. m.* Couvent, monastère. Ainsi on disoit d'un moine : « Le renvoya en son propre « *devot lieu*. » (Chron. de S. Denis, t. I, f. 164.)

Dex. [Intercalez *Dex*, aux Ord. V, p. 397, an. 1368 : « Comme il aient la congnoissance des *dex* « et bans; c'est assavoir de ceulx qui font dom- « mage ès vignes, blez, vergiers, terres, prez et « les emolumens et amendes qui en ysteront. » (Libertés de Villeneuve en Rouergue.)] (N. E.)

Dexpus, *adv.* Depuis. Mot béarnois. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Dextérisé, *adj.* Adroit, habile. « Ceux qui ont « appris à danser, sont *dextérisés* à avoir quelque « je ne sçay quelle meilleure grace en toutes autres « actions, et gestes de corps. » (L'Am. ress. p. 85.)

Dextérité, *subst. fém.* Subtilité, industrie. Il étoit nouveau ou peu usité en ce sens, il y a deux cents ans. « Subtilité, industrie ou *dextérité* (1) s'il est « licite d'ainsi parler. » (Apol. pour Hérod., p. 150.)

Dextre. [Intercalez *Dextre*, mesure, dans la traduction des Statuts d'Arles (1616) : « Seront « faites et mises des cannes, arpents ou *dextres* en « l'hôtel de ville. » Au reg. JJ. 138, p. 100, an. 1389 : « En lequel espace puet avoir six *dextres* ou environ. » Monstrelet (II, fol. 76, V°) donne *diestre*.] (N. E.)

Deyciers, *subst. masc. plur.* (2) Ouvriers qui font les dés à jouer. (Du C., Glos. lat. sous *decius*.)

Deyns, *subst. masc. plur.* Devoirs. « Par toutz « manieres d'eschetes, et pur tout maneres de « *Deyns* qui li plerra. » (Carta magna, fol. 147, V°)

Dez à, *adv.* Dès lors, toujours. « Dois sçavoir « que commissaires doivent *dez à* garder le stille « de la cour dont ils sont donnés. » (Bout. Som. Rur. p. 682. — Voyez ADÈS.)

Dezeiners, *subst. masc.* Dizainier. Sorte d'officier municipal. (Britt. Loix d'Anglet. fol. 19, V°. — Voyez DIZEINE ci-après.)

Dezembre, *subst.* Le mois de décembre. « En « meis de *dezembre*. » (Duchesne, Gén. des Chateig. p. 28; tit. de 1246.)

Dez en dez, *adv.* De jour en jour, incessamment, continuellement. (Voyez ADÈS.) « Tous ces « medecins qui ont taché d'acquerir bruit, par « quelque nouvelle invention, n'on eu d'autre des- « sein que de s'enrichir *dez en dez* au danger de « nostre vie. » (Traduc. de Pline, par du Pinet, citée dans le Journ. des Sçavans Janv^er 1735, p. 40.)

Dezentour, *adv.* Au tour, à l'entour. « Ceux « qui cy-après seront nommez, lesquels sont *de-* « *zentour* le Roy. » (J. le Fev. de S. Rem. Hist. de Charles VI, p. 111.)

Dezsemons, *adj. au plur.* Non mandés. Le contraire de « semons »; non invités, non mandés, comme nous disons, « sans se faire prier ».

Li paissan d'Aurencein,
Ne tindrent route, ni chemin,
Touz desarmez, et *dezsemons*,
Courent as pas, et as buissons ;
Ceulx qui fuient vont abatant. *(R. de Rou, p. 207.)*

1. Di. [Intercalez *Di*, jour, aux Serments de Strasbourg : « D'ist *di* en avant. » De même dans la Cantilène de Ste Eulalie : « Chi rex eret à cels *dis* « sovre pagiens. » Ajoutons Partonopex, cité par Du Cange (II, 845, col. 2) : « Trois mois i fui et « quinze *dis*, Puis m'en gita l'empereri », et l'expression *toudiz* (Ord. IV, p. 332, an. 1355.)] (N. E.)

2. Di, *adv.* Ce mot paroît employé pour « de là » dans le passage suivant :

La menaie de mon droit seignorage
Aing jo, et pris tant que *di* soulement
Aten, et crois d'avoir mon fin corage.
Mre P^re de Creon, Poes. MSS. av. 1300, t. I, p. 208.

Diabete, *subst. masc.* Diabète. Terme de médecine, flux d'urine. (Dict. de Cotgr. et d'Oudin.)

Diablaise, *subst. fém.* Diablesse. Terme d'injure. On le trouve, en parlant d'une fausse dévote, dans Ph. Mousk. MS. p. 787 (3).

Diablaisser, *v.* Faire le diable, blasphémer. (Voy. les autorités citées sur chaque orthographe.)

VARIANTES :

DIABLAISSER. Oud. Contes d'Entrap. p. 392.
DIABLEIER. Monet.

Diablasseur, *subs. masc.* Blasphémateur. (Dict. d'Oudin et de Monet.)

VARIANTES :

DIABLASSEUR. Oudin, Dict.
DIABLEÏEUR. Monet, Dict.

Diable, *subst. masc.* Ce mot est en usage sous la première orthographe. Les prédicateurs n'osoient s'en servir, dit Balzac dans son Socrate Chrétien, t. II, p. 247. « Il reproche même aux femmes leur « coutume de dire que le *diable* les emportât. » (Apol. pour Hérodote, page 48) Louis XI, dans une lettre du 8 août..... parlant du nouvel évêque d'Evreux dit : « Il est bon *diable* d'Evesque, pour à « cette heure, je ne sçay ce qu'il sera à l'avenir. »

(1) On lit dans Amyot (Marcel., 27) : « Ce que les uns attribuent à la vivacité et *dexterité* de son entendement. » (N. E.)
(2) « *Deyciers*, assavoir faiseurs de dez à tables et d'eschecs d'or et d'yvoire. » (N. E.)
(3) « Et quant ome u feme moroit, Trestout çon que pour Dieu donnoit Avoit la *diablaise* en main. » (Vers 28935.) (N. E.)

(Brant. Cap. Fr. t. I, p. 43.) L'auteur croit que cet évêque étoit le cardinal Balé. « Le *diable* m'emporte « s'en tint après. » Serment ordinaire de Louis XII, suivant Brant. Cap. Fr. t. I, page 226, et Mém. de Montluc, t. II, p. 543. Ce mot *diable* est souvent employé comme serment, imprécation, terme d'impatience, et comme adjectif, dans les Lettres de Louis XII. On peut observer que ce mot avoit formé anciennement un nom propre. « Girard dit *Diable* » se trouve dans Duchesne, Gén. de Béthune, p. 129, tit. de 1236.

Expressions à remarquer :

1° « Etre bon et vaillant au service du *deable.* » Servir quelqu'un dans une mauvaise querelle. (Le Jouvenc. MS. p. 259.)

2° « De jeune hermite, vieil *diable.* » (Prov. dans Rabelais, t. IV, p. 271.)

3° « Il tordoit la gueule comme le *diable* qui « escrit le caquet des femmes derriere St Martin. » (Prov. dans les Contes d'Eutr. p. 80.)

4° « Un pire *diable* met l'autre dehors. » (Prov. dans les Contes de la Reine de Nav. p. 495.)

5° « *Diable* de Vauvert. » Le bruit que faisoit le vent dans les carrières de Vauvert avoit fait imaginer au peuple qu'elles étoient habitées par un *diable* (1). (Voy. Mén. Dict. Etym. au mot *Vauvert ;* Le Duch. sur Rab. t. II, p. 181, note 12, et Coquillart, pages 62 et 169.)

6° « Le *diable* y ait part, » sorte d'imprécation dans Brant. Cap. Fr. t. I, p. 285.

7° « On dit du *diable* qu'il n'est si laid qu'on le peint. » (La Colomb. Théât. d'hon. t. II, p. 186.)

8° « On dit d'une mauvaise femme qu'elle a la « teste au *diable.* » (Contes de des Per. t. I, p. 100.)

9° « Le *diable* n'emporte chose qu'il ne rapporte. » (Percef. vol. II, fol. 141, R° col. 2.)

10° « Faire, du *diable*, un ange. » (Œuv. de Joach. du Bell. fol. 426, V°.)

11° . . . . Du *dyable* vient, au *dyable* va (2). *(Molin. p. 91.)*

12° « Le plus *dyable* de chevalier du monde. » Le plus mauvais chevalier du monde. (Lanc. du Lac, t. II, fol. 116, R° col. 2.)

13° « Méchant comme les mille *diables.* » On trouvera l'origine de ce proverbe dans les notes sur les Mém. de du Bellay, t. I, p. 335. [Voyez *diables*, ci-après.]

Voyez encore d'autres proverbes sur ce mot dans Oud. Dict. ; Cur. fr. et le Dict. de Cotgr.

14° « Ministres du *Diable.* » C'est ainsi qu'on appelle les sergens du Châtelet. (Chr. S. Den. t. II.)

15° « La pointe de tous les *diables.* » Pointe de terre vers le Canada, ainsi nommée par les François vers l'an 1609, à cause du danger qu'ils y coururent. (Voyez Rigault, suite de Mr de Thou, t. XV, liv. II, p. 61.)

16° « Faire le *diable* à quatre, » façon de parler qui nous vient de notre ancien théâtre. On y jouoit deux sortes de diableries : les petites, qui ne pouvoient être jouées que par trois *diables* au plus ; les grandes, où l'on en introduisoit quatre, d'une figure bien plus affreuse que dans les petites. (Voy. Rab. liv. VIII, ch. XVIII.) Cité dans un Mém. pour le prix de l'Acad. des B. L. sur l'estat des sciences sous Charles VIII et Louis XII (3).

17° « Le grand *diable,* » sorte d'arme à feu. On a dit en parlant du siége de Legnago : « Aussi y avoit « il bonne artillerie, mesmement celle du duc de « Ferrare, qui entr'autres avoit une longue couleu- « vrine de vingt pieds de long, que les aventuriers « nommoient le *grand diable.* » (Hist. du Chevalier Bayard, page 198.)

18° « *Dyable* achepte, *dyable* vend. » (Prov. dans les Contred. de Songecreux, fol. 39, R°.)

VARIANTES (4) :

DIABLE. Percef. vol. II, fol. 141, R° col. 2.
DIABLEZ, singul. Marbod. col. 1650.
DEABE. Parton. de Bl. MS. de S. G. fol. 124, R° col. 1.
DEABLE. Modus et Racio, MS. fol. 34, R°.
DEAUBLE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 153, V° col. 1.
DEALE. Vies des SS. MS. de Sorb. ch. LIX, col. 1.
DIABLASSON. Recréat. des Devis amour. p. 48.
DIALE, mot picard. Le procès de Diamens, p. 6.
DIAULE et DIAULES. S. Bern. Serm. fr. MS. p. 4 et passim.
DIAVOL. Rabelais, t. I, p. 251.
DIESBLE. Rabelais, t. II, p. 138.
DIOLE. Ibid. p. 128.
DYABLE. Lanc. du Lac, t. II, fol. 116, R° col. 2.

Diabler. [Intercalez *Diabler*, calomnier : « Jehan Demain dist au suppliant qu'il les avoit « *diablez*, et que le diable y en avoit bien tant « mis,... lequel respondi que, sauve leur grace, « il n'en avoit oncques parlé. »] (N. E.)

Diables, *subst. masc. plur.* Sorte de troupes. Espèce de fantassins ainsi nommés en 1521. « Il y « a eu de nos jours, six mille aventuriers françois « qui ont pris le nom de *diables*, parceque leurs « œuvres étoient diaboliques. » (Du Tillet, Recueil de R. de Fr. p. 7.) « Il fut chef de six mille hommes « de pied qu'on nommoit *diables* pour contenir iceux « Rochellois, et les Marengeois en obéissance. » (St Jul. Mesl. hist. p. 387 ; Mém. de Fleur. MS. p. 349 et 415.) Voyez MAUFEZ ci-après, synonyme de *diable*, qui semble pris pour une espèce de gens de guerre.

Diableiemant, *subst. masc.* Jurement par le diable. (Dict. de Monet.)

Diablerie, *subst. fém.* Tour d'adresse [A]. Méchanceté [B]. Désastre [C]. Injures [D].

Diaulie se trouve dans S. Bern. pour *diablerie*, chose diabolique. « Perceverer el mal est *diaulie.* » (Serm. fr. MSS. p. 7.) On lit dans le latin *perseverare malo, diabolicum est.*

[A] Au propre, ce seroit « œuvre du *diable* » ; au

(1) De là l'expression envoyer au diable *Vauvert*, que l'on transforme aujourd'hui en diable *au vert.* (Nous l'avons expliquée dans un précédent volume.) (N. E.)
(2) Comme nous dirions : « Ce qui vient par la flûte s'en va par le tambour. » (N. E.)
(3) Comparez Fabre, Etudes sur la Bazoche, p. 218. (N. E.)
(4) On lit dans Ste Eulalie : « Voldrent la faire *diavle* servir. » Dans Roland (v. 746) : « Si lui a dit : Vous estes vifs *diables.* » (N. E.)

figuré, on a employé ce mot pour tour d'adresse. « En l'aultre avoit provision de fil, et d'eguilles « dont il faisoit mille petites *diableries*. » (Rabelais, II, 16.)

[B] Ce même mot est expliqué par méchanceté dans le Dict. de Borel, 2es add. au mot *Diablete*. *Deablie* est employé en ce sens dans la Chron. fr. MSS. de Nangis, an 1251. On lit *facinus* dans la Chr. latine.

[C] On trouve aussi *diablerie* pris pour « désastre, malheur. » Ainsi en parlant du projet des Parisiens contre Charles VI, dans le cas où il eût eu du dessous dans la guerre contre les Gantois, on a dit : « Or regardez la grand *diablerie* (1) que c'eust esté, « si le roy de France eust esté déconfit en Flandres, « et la noble chevalerie, qui estoit avecques luy, en « ce voyage. On peut bien croire, et imaginer que « toute gentillesse, et noblesse eust esté morte, et « perdue en France, et autant bien ès autres lieux ; « ne la jaquerie ne fut onques si grande, ne si hor- « rible qu'elle eust esté. » (Frois. liv. II, p. 215.)

[D] Enfin on lit *dyableries* pour injures. « Quelles « *dyableries* il me disoit. » (Lanc. du Lac, t. III, f° 16.)

Remarquons aussi ces façons de parler :

1° « La grand' *diablerie* à quatre personnages. » Expression poitevine pour dire le malheur le voulut. (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 18, note 1, où l'on peut voir l'origine de cette expression ; voyez les Contes d'Eutrap. p. 204.) [Voyez plus haut *diable à quatre*.]

2° « La *diablerie* de Saulmur, » c'est-à-dire « la « passion à personnages, ainsi appellée apparem- « ment par rapport à cinq, ou six demons qui y « jouent un rôle. » (Le Duchat sur Rab, t. IV, p. 58.) Il en dérive le proverbe « faire le diable à quatre. »

3° « La *diablerie* de Doué. » Le même que le précédent. (Voy. Le Duchat sur R. t. IV, p. 60, note 9.)

4° « Faire *dyablerie*, » faire le diable. (Coq. p. 106.)

VARIANTES :

DIABLERIE. Rabelais, t. II, p. 161.
DEABLIE. Rom. de Rou, MS. p. 256.
DIABLETE. Dict. de Borel, 2es add.
DEABLERIE. G. Guiart, MS. fol. 38, V°.
DIABLIE. Moyen de Parv. p. 114.
DIAULIE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 7 et passim.
DYABLERIE. Lanc. du Lac, t. III, fol. 120, V° col. 1.
DYABLIE. Hist. des Trois Maries, MS. p. 306.

Diablesse, *subst. fém.* Couleuvrine de Bolduc. Elle étoit célèbre par sa grosseur. (Voy. le P. Daniel Mil. fr. t. I, p. 446.)

Diableteau, *subst. masc.* Diminutif de diable. « *Diableteaulx* de chambre, » c'est-à-dire parvenus à la moitié de leur crue. (Le Duch. sur R. t. IV, p. 192.)

VARIANTES :

DIABLETEAU. Oudin, Dict.
DIABLETON. Hist. du Th. fr. t. III, p. 139.
DIABLON. Contes de Desper. t. I, p. 99.
DIABLOT. Percef. vol. VI, fol. 9, R° col. 2.
DIABLOTON. Bouchet, Serées, liv. II, p. 100.
DEABLEAU. F. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 189, R° col. 2.
DEABLEL. Ibid. t. II, fol. 189, R° col. 2.
DEABLIAU. Modus et Racio, MS. fol. 284, V°.

Diablette, *subst. fém.* Sorte d'herbe potagère. « A cueillir vos salades, les herbes de vos potages, « et des champignons columelles, et *diablettes* que « vous accomodiez vous même, mettant d'ordinaire « la main à la cuisine. » (Mém. de Sully, t. I, p. 256.)

Diableusement, *adv.* Diaboliquement. (Dict. de Cotg. et d'Oud. ; voy. Dial. de Tahur. fol. 51, V°.)

Diablois, *subst. masc.* Combat diabolique.

Li croissiet furent ordenet
De bataille, coume senet ;
Quant il vinrent, teus *Diablois*
Ne leur sanbla mie jabois :
Nient plus n'en fu la uns seurs
Coume à Sarrazins, ne à Turs. *(Ph. Mousk. p. 769.)*

Diabolique, *adj.* Ce mot subsiste (2). Il étoit singulièrement usité en 1656. (Voy. Vie de Fabert, par le P. Barre, t. II, page 143.) On s'en servoit pour épithète de canons, parce que, comme le diable, ils sont faits pour tourmenter le genre humain et pour le détruire. (Voy. Fauch. des Orig. liv. II, p. 122.)

Diachessaton, *s. m.* Terme de musique. Peut-être *diatesseron* (3).

Les ungs font semi ton mineur,
Les autres semi ton majeur,
Les autres *diachessaton*,
Diapente, diapason. *(G. de la Bigne, f. 103.)*

Diacode, *s.* Espèce de pierre. L'on croyoit qu'elle représentoit différentes figures du démon, et on lui attribuoit la vertu d'évoquer les ombres, mais elle la perdoit lorsqu'elle touchoit un corps mort. (Voyez Marbodus, De Gemmis, art. 57, page 1676.) En latin *diacodos*.

VARIANTES :

DIACODE. Marbodus, col. 1676.
DIACODOS. Id. ibid. et col. 1688.

Diaconie, *s. f.* Diaconat. (Oudin et Cotgrave.)

Diaconite, *s.* Sorte de chapelles ou hôpitaux. « On distribuoit les aumônes, et on enfermoit les « pénitens, dans les *diaconites*, ou d'autres lieux « près de l'eglise pour y vivre recueilliz, et eloi- « gnez des occasions de rechutte. » (Fleury, Hist. ecclés. t. XIII, Préf. p. 7.)

Diacre, *s. m.* Diacre. Ce mot subsiste sous sa première orthographe. Il se prenoit quelquefois pour la tunique même destinée au diacre. (Gloss. de l'Histoire de Bretagne.) Le mot *diacre* a été employé comme mot nouveau pour les protestans : « Voyons aussi des noms étranges de surveillans, « *diacres*, consistoires, colloques n'ayant jamais « esté dejeusné de telles viandes. » (Mémoires de Montluc, t. II, p. 3, vers 1560.) C'étoit une dignité dans les églises des Huguenots (4). (Voyez ibid. et Mém. de Villeroy, t. VII, p. 287.)

(1) M. Kervyn (X, 147) édite : « Or regardez la grant *deablie* que ce euist esté, se li rois de France euist esté desconfis en Flandre. » Cette forme *deablie* est dans Berte (72) : « Diex, fait ele, dont vient si faite *deablie*. » (N. E.)
(2) On lit dans Monstrelet (I, 47) : « Pecher est chose humaine, mais perseverer est chose *diabolique*. » (N. E.)
(3) On lit dans la bataille des Sept Arts : « Li doux ton *diatesalon*, Diapante, diapason. » C'est une quarte. (N. E.)
(4) C'est le suppléant du pasteur ou le préposé aux aumônes. (N. E.)

VARIANTES :

DIACRE. Orth. subsistante.
DIAKENE. Ph. Mouskes, MS. p. 62 (1).
DIAGUE. Assises de Jérus. p. 190.

Diaculon, *s. m.* Espèce d'onguent (2). Peut-être le *diachylon*. (Dict. de Cotgr. — Voyez H. Estienne, Conform. du françois avec le grec.)

Et à vous, maistre Aliborum,
D'oignement plain une boiste,
Voire du peur *diaculum*,
Pour exposer *suprà culum*
De ces fillettes, sans plus dire.
Path. Test. p. 142 ; Voy. Merl. Coc. t. I, p. 196.

VARIANTES :

DIACULON. Cotgrave.
DIACULUM. Oudin.

Diagoné, *adj.* Diagonal. (Dictionnaire de Cotgrave.)

Diagredé, *adj.* Composé de diagrede ou scammonée. (Diction. d'Oudin et de Cotgrave. — Voyez Bouchet, Serées, livre I, p. 119.)

VARIANTES :

DIAGREDÉ. Oudin, Cotgrave.
DIAGREDIÉ. Bouchet, Serées, livre I, p. 29.

Diagredi, *s. m.* Gomme. (Dictionnaires d'Oudin et de Cotgrave. — Voyez H. Est. Conform. du franç. avec le grec, et Celthell. de L. Trippault.)

Ce mot est mis pour *diagrede*, dans Merl. Cocaie, tome I, p. 122.

Diaire, *s. m.* Journal. (Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave.) On a dit de Claude Fabri, astrologue : « De cet autheur sont sortis plusieurs almanachs et « *diaires*. » (Du Verdier, Bibl. 178.) Voyez la Croix du Maine, Bibl. p. 57, où il parle du même Fabri : « Faisoit registre de toutes choses qui se faisoient « en la cour de son seigneur et maistre, qu'il pen- « soit dignes d'estre enregistrées en son *diaire*, et « papier journal. » (Bouchet, Serées, l. III, p. 241. — Voyez S. Jul. Mesl. Hist. p. 230.)

Diaite, *s. f.* Diète. (Dial. de Tahur. p. 85.)

Dialetien, *adj.* Dialecticien :

D'escriture li fist aprendre,
Opposer autre, et li deffendre ;
El mont n'i ot *dialetien*
Qui vaincre le peust de rien.
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LX, col. 3.

Dialetique, *s. f.* Dialectique. (Desch. f. 461.) (3)

Dialogisme, *s. m.* Dialogue. (Dictionnaire de Cotgrave, et Celthell. de L. Trippault. — Voyez les Touches des Accords, p. 36.)

Dialogizer, *v.* Dialoguer, faire des dialogues. (Voyez Contes de Chol. Epitre, fol. 1, V°.)

Diamans. [Intercalez *Diamans*, dans Flore et Blanchefleur (v. 657) : « Pelles, coraux et crisolites « Et *diamans* et amecites. » Au XIVe siècle, on lit dans les Emaux de De Laborde (p. 250) : « Une « amiraude, un *diamant* de grand pris en une « boiste d'argent enamillé. »] (N. E.)

Diambre, *s. f.* Confection d'ambre. (Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave.)

Diame, *s. m.* Diadème. Ce mot est employé pour « thiare, » dans le passage suivant, où il s'agit d'un pape nouvellement élu : « Fut sacré, et cou- « ronné de *diame*. » (Chroniques franç. MS. de Nangis, an 1305.)

Diamerdis, *s. m.* Confection de sauge sauvage. (Dictionnaires d'Oudin et de Cotgrave.) Il signifie aussi « excrément. » (Voyez Œuvres de Roger de Collerye, p. 8.)

Diammour, *s. m.* Le dieu d'amour. « Cet asne, « au maniement des bonnets, faisoit rage, il couroit « à travers pays, comme si le dieu d'amour l'eut « porté. » (Contes de Desperiers, t. I, p. 185.) On lit dans une édition antérieure : « *Diammour*. »

Diamouron, *s. m*, Diamorum. Sirop de mûres. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Diane, *s. f.* Terme de guerre. On dit « battre la « *diane*. » On disoit autrefois « bailler la diane. » C'est le coup de tambour qu'on bat à la pointe du jour. De là, au figuré « bailler la *diane* » signifioit donner l'éveil. (Voyez le Dictionnaire de Cotgrave.) « Aller en embuscade et *bailler* la diane. (Bouchet, Serées, liv. I, p. 403.)

Dianier, *adj.* Qui appartient à Diane. (Dictionn. de Cotgr.) De là on trouve *dianière* et *dianire*, pour épithète d'Aréthuse, de dryade, d'amadryade, de flèche, de chasteté, dans les Epithètes de M. de La Porte.

Diantre, *s. m.* Ce mot, que le peuple employe pour déguiser celui de diable (4), a donné occasion à cette façon de parler : « Faire le *diantre*, » pour faire le diable, faire le méchant. (Contes d'Eutrapel, p. 498.) Valois le dérive de *deonandi*, les Girovagues, ou moines errants ainsi nommés, et dont le peuple croyoit que les diables prenoient quelquefois la figure. (Voyez Val. Notice, page 170, col. 2.) On disoit aussi *dianche*. On lit dans le Moyen de Parvenir, p. 156 : « Or voilà comment je leurre ces « savans ; que le *dianche* les puisse sopoudrer. »

VARIANTES :

DIANTRE. Orth. subsistante.
DIANCHE. Moyen de Parvenir, p. 156.

Diapason, Diapente. Termes de musique. (Voyez ci-dessus *diachessaton*.)

Diaphane, *s. m.* Transparence.

....Esclarcist l'espere,
Et le *diaphane*,
De nostre hémisphère. *(Molinet, p. 138.)*

(1) On trouve *diacne* dans Th. de Cantorbéry, v. 26 ; *dyacones* dans Job, p. 475. (N. E.)
(2) C'est le diachylon : « Certaine quantité de menues denrées d'espicerie..., huiles d'olive, *diaculon*. » (JJ. 171, p. 209, an. 1420.) (N. E.)
(3) « Ce dit Renarz : Je sai plus de toi les set arz ; Sez tu rien de *dialectique*. » (Ren., v. 21205.) (N. E.)
(4) « Il couroit à travers le pays, comme si le *diantre* l'eust emporté. » (Despér., 29e Conte.) Mme de Sévigné (23 janv. 1671) écrit aussi : « [Ma fille] s'en va au *diantre* en Provence. » (N. E.)

Diaphaner, *v.* Rendre transparent. (Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave.)

VARIANTES :

DIAPHANER. Oudin.
DYAFANER. Cotgrave.

Diaphanique, *adj.* Diaphane, transparent. (Voyez Al. Chartier, Quadril. invectif. p. 436.) (1)

Diaphagine, *s. f.* Interstice. (Dict. d'Oudin.)

Diaspre. [Intercalez *Diaspre*, étoffe damassée : « Et après .I. *diaspre* qu'il li ont endossé. » (Aiol, v. 9825.) « Un autre chasuble, dalmatique et « tunique de *dyapre* blanc à molettes d'or. » (Inv. de la Ste Chapelle, XIVe siècle.)] (N. E.)

Diapré, *adj.* Varié de plusieurs couleurs, chamarré. (Glossaire de Marot.) Ménage, dans son Dictionnaire étymologique, dit qu'il signifie proprement « vert. » (2) C'est dans cette dernière signification qu'on lit *diaprasius* et *diaprasinus*, dans le Gl. latin de Du Cange. Le Laboureur, Origines des Armoiries, p. 24, le dérive du latin *dispar*. Je le dériverois de jaspe, en italien *diaspero* (3). Il répondoit au mot JASPE qu'on verra ci-après.

De ce mois de may la face *diaprée*. *(Am. Jam. f. 21.)*

....Les jardins, et les prez,
Quand ils sont vestus d'ornemens *diaprez*. *(Ibid. f. 21.)*

VARIANTES :

DIAPRÉ. Parton. de Bl. MS. de S. G. fol. 152, V° col. 1.
DIAPPRÉ. Brant. Dames gall. t. I, p. 188.
DIASPRÉ. Blanch. MS. de S. G. fol. 179, R° col. 3.
DYAPRÉ. J. Marot, p. 88.

Diaprer, *v.* Chamarrer, parsemer un fonds de différentes couleurs. (Dictionnaires de Cotgr. Monet et Oudin.) Il est mis comme synonyme à « orner, » dans Favin, Théâtre d'honneur, t. I, p. 684.

Diapreure, *s. f.* Diversité d'ornements, variété de couleurs. (Dict. de Cotgrave, Monet et Oudin. — Voyez Caq. de l'accouchée, p. 96.)

VARIANTES :

DIAPREURE. Oudin, Monet, Cotgrave.
DIAPRURE. Caquets de l'accouchée, p. 96.

Diastole, *s. f.* Diérese, division, séparation d'une diphtongue en deux syllabes. « Des diphton- « gues qui sont sujettes à *diastole*, ou division dans « la prononciation. » (Art poét. de Sibil. l. I, p. 58,) où l'on trouve plusieurs exemples jusqu'à la page 62. « Diphtongue est une contraction de deux « voyelles en une syllabe, comme en ceste diction « *naistre*; *a* et *i* ne sont qu'une syllabe, et a la « diphtongue son contraire qui est *diastole*, car en « deux voyelles elle retient deux syllabes, comme « *hais*; ici *a* et *i* sont deux syllabes. » (Poétique de Boissiere, p. 232.)

Diatipose, *s. f.* Maximes, sentences. Du mot grec *Διατύπωσις*. « Rien à personne ne debvez, fors « amour, et dilection mutuelle : vous musez ici de « belles graphides, et *diatyposes*, et me plaisent « très-bien. » (Rab. t. III, p. 29.)

VARIANTES :

DIATIPOSE. Cotgrave.
DIATYPOSE. Rab. t. III, p. 29.

Diatolique, *adj.* Ce mot exprime le mouvement par lequel le cœur s'étend et se dilate. On dit « mouvement de diastole. » (Dict. de Cotgrave.)

Diaton, *s. m.* Herbe ou plante médicinale. « Si « me prenez un poi de cellande, du *diaton*, et panele, « et manjue, et comal, et tormal, et de l'erbe « Robert, et si meteiz un pié de reine, de l'onbre « du fossé de braine, ce sont are les bonnes herbes « que ge vos di. » (Erber, MS. de S. G. fol. 89.)

Dicacité, *s. f.* Plaisanterie, raillerie. Du latin *dicacitas*. « Epistre de jeu se faict par joyeulx lan- « gaige, risible, faisant plaisant babil, ou *dicacité*. » (Fabri, Art de Rhétor. liv. I, fol. 109, V°.)

Dicendre, *s. m.* Samedi.

Quant li mois de jenvier enterra au *dicendre*,
Se tu as ton forment, ne te chaut du despendre.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 208, R° col. 1.

Dicerné, *part.* Décerné. « Mre Christophle de « Longuy chevalier seigneur de Neufchastel, et de « Longepierre, au nom, et comme curateur *dicerné* « aux corps, et biens du dit Claude de Beffroimont « son nepveu moindre d'age. » (Etat des offic. du duc de Bourg. p. 29.)

Dicion, *s. f.* Domination et juridiction (4).

Puis aux Rommains vint la possession
D'armes sure, et à leur *dicion*
Tout soumistrent le monde, en leur venue. *(Desch. 122.)*

....Alexandre qui à sa *diction*
Mist le monde. *(E. Desch. f. 250.)*

VARIANTES :

DICION. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 122, col. 4.
DICTION. Ibid. fol. 250, col. 4.
DITION. Gr. Cout. de Fr. p. 386.
DITTION, Ibid. fol. 138, col. 2.

Dicofrit, *s. m.* Corvée ancienne. (Glossaire de l'Hist. de Bret.)

Dicquage, *s. m.* Collectif de digue. « Les ditz « trois officiers, et bancqs du dit pays ont, par main « commune, cognoissance de la police, et gouver- « nement du dit pays, tant des vivres, fourrages, « *dicquages*, cueres, édits, ordonnances, et autres « choses nécessaires pour le bien, et entretenement « du dit pays.... si ont accoutumé créer, par chas- « cun an, pour le fait des wateringues, fossillages, « et *dicquages* du dit pays telz gouverneurs, qu'ils « tiennent à ce idoines, nommez watergraves, le « nombre desquels peuvent aussi diminuer, ou « augmenter. » (Cout. de Langle, au Nouv. Cout. gén. t. I, p. 299, col. 1.)

Dicque, *s. f.* Digue. (Dictionnaires de Nicot (5),

(1) « Le brouillas du temps bruineux ne se peult parfaictement esclaircir ny restablir à sa *diaphanique* luminosité. » (N. E.)
(2) Le sens est *damassé*. (N. E.)
(3) *Jaspes* se trouve au XIIIe siècle dans Flor. et Blanch. (v. 659) et vient du grec *ἴασπις*. Cependant on lit dans Du Cange (II, 840, col. 2) : « Elle a son cor plus dur que lou *diaspre*. » (N. E.)
(4) C'est le latin *ditio*. (N. E.)
(5) Comparez Froissart, II, 66 ; XII, 74. (N. E.)

Borel et Cotgrave. « Le duc de Bourgongne fut « incitè de noyer la ville de Calais par la rupture « d'une *dique*, mais tout cheut à néant. » (Histoire, Chron. depuis 1400, 1467, p. 342.)

VARIANTES :

DICQUE. Monstr. vol. II, fol. 159, R°.
DIQUE. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 300, col. 2.

Dictame, *s. m.* Terme de botanique. Il se dit de quelques plantes. (Dictionnaires de Cotgrave et d'Oudin.) Il est employé pour remède dans les vers suivans :

Je sens que tout à coup mes regrets adoucis
Laissent en liberté les ressorts de mon ame ;
Ma raison par ta bouche a reçu son *dictame*.
Mélite, Com. de P. Corn. act. 5, sc. 2.

VARIANTES :

DICTAME. P. Corn. Melite, act. 5, sc. 2.
DICTAMON. Oudin.
DICTAM. Cotgrave.
DICTAME. Oudin.
DICTAMO. Arteloque, Fauconn. fol. 99, V°.

Dictateur, *s. m.* Nom de dignité. Elle étoit particulièrement connue chez les Romains. Il semble qu'on ait employé ce nom pour gouverneur. Montluc, qui étoit lieutenant de roi de Sienne, assiégée en 1555, en est fait dictateur. (Voyez les Mém. de Montluc, t. I, p. 448 et p. 464.)

Dictation, *s. f.* L'action de dicter, de composer. Oudin, dans son Dictionnaire, le rend par l'italien *dettatione*, qu'il explique par « composition, dictation. »

Dictatoire, *adj.* Qui appartient au dictateur. (Dict. de Monet.)

Dicter, *v.* Composer :

Car mort ne va les œuvres abbatant,
Et mortel est cestuy-là qui les *ditte*. *(C. Marot, p. 321.)*

Froissart, livre III, p. 1, parlant de lui-même, s'exprime ainsi : « Je me suis entremis de *dicter*, « et croniquer cette histoire. » D'où notre expression « une lettre bien *dictée*, » pour une lettre bien écrite, parlant de style.

On disoit spécialement *dicter* pour « composer en « vers, » versifier. « Ci commence l'art de *dicter*, « et faire des chansons, balades, virelais, et ron-« deaulx. » (Poës. MSS. d'Eust. Desch. f. 394, col. 1.)

VARIANTES :

DICTER. Froiss. liv. III, p. 1.
DITTER. Clément Marot, p. 321. [Voir *Ditier*.]

Dicton, *s. m.* Dictum. Le prononcé d'une sentence ou d'un arrêt. (Voyez Laurière, Glossaire du Droit fr. ; Du Cange, Glossaire lat. au mot *Dictum* ; voyez aussi Nouveau Coutumier général, tome II, p. 108, col 1 ; Du Tillet, Rec. des Rois de France, p. 264, et Contes de Des Perriers, t. II, p. 31.) De là on a nommé « *dicton* de la victoire, » l'arrêt du héraut d'armes qui décide du prix de la victoire entre deux combattans. (Voy. Petit-Jean de Saintré, p. 258.) Ce mot, qui est proprement le latin *dictum*, est en usage depuis le XIIe siècle (1). (Voy. le N. Traité de diplom. t. I, p. 415.)

Dictyne, *adj.* Surnom de Diane. (Voyez Epith. de M. de La Porte.)

Didascalique (rime). Sorte de rime. Il semble que c'est la même que la « rime deux et ar. » (Voyez « rime deux et ar » ci-dessus, sous le mot « Deux, » et Chasse et Départie d'Am. p. 238, c. 1.)

Dieguer, **Dieguerie**. [Intercalez *Dieguer*, endiguer, *Dieguerie*, digue, au reg. JJ. 190, p. 121, an. 1460 : « Lesquelz maretz icellui Olivier avoit « fait clorre, *dieguer* et gaigner de la mer ;... « lesquelles clostures et *diegueries* avoient cousté « à faire et maintenir plus de mil livres. »] (N. E.)

Dien, *s. m.* Doyen.

Ou à l'evesque, ou au *dien*.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 181, V° col. 1.

Ce mot paroît aussi s'être employé comme synonyme de « prêtre » ou « curé. » (Voyez Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 210 et suiv.) (2)

VARIANTES :

DIEN. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 181, V° col. 1.
DIENS. Ibid. n° 7989, f. 211, R° col. 1.

Dienant, *part.* Augurant, conjecturant. Contraction du mot *devinant*.

On va ja *dienant* c'on velt faire abéesse
De le feme Alissandre, le suer dame mairesse,
Por cou qu'en li n'a point, ne barat, ne cufarde,
Ains torne aussi le col com geline lombarde.
Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1333.

Dienar, *s. m.* De l'allemand *Diener*. (Dict. de Borel, 2es add.) *Dienars* est un ancien mot françois donné aux serfs et aux esclaves. *Deernes*, d'après Borel, est le féminin du même mot. Le mot *dienar*, à considérer quelques-uns de ses rapports, convient assez au mot latin *donati*, pour les *donats* ou les oblats. (Preface du P. Mabillon, p. 539.)

Diene (ma). Sorte de jurement. Mon Dieu ou par mon Dieu, ou peut-être Madame, Nostre-Dame, Tredame. Jurement des vieilles en colère. (Voyez Celthell. de L. Tripp.)

Dienstleuth, *s. m.* « Ce sont gens qui sont « obligés de servir leur seigneur en tout ce à quoy « il les voudroit employer, et neantmoins ne sont « gens de condition servile, ains de servitudes seu-« lement. » (Cout. de Luxembourg, au N. Coutum. gén. t. II, p. 340.) Note de l'éditeur.

Dienstmann. [Intercalez *Dienstmann*, sergent, valet de ville, dans une charte de 1287 (Du Cange, II, 854, col. 2) : « Nous Guis cuens de Flandre et « marchis de Namur... comme debas et contens « fust meus entre les keuriers dou tieroir de

(1) On trouve *dicton* dans Calvin ; Palsgrave et Th. de Bèze disent qu'on prononce *diton* ; mais le mot n'apparaît qu'au XVe siècle sous la forme *dictum* : « Duquel *dictum* et sentence il se trouva fort perpleux et non sans cause. » (J. de Troyes, an. 1475.) (N. E.)

(2) On lit encore dans une Ch. d'Abbeville (1325, Du Cange, II, 753, col. 2) : « Disoit lidis Jehan de Friencourt... que decair devoient lidit *dien* et capitles de le complainte qu'il avoient faites. » — « M. Jacques d'Audelaincourt grantz *dienz* de Langres. » (Id., an. 1350.) (N. E.)

« Furnes..., et les mayeurs et les *dienstmanns* « doudit tieroir, de ce ke lidit mayeur et *dienstman* « pour la raison de leur maierie et de leur « *dienstmannschepe* disoient ke il n'estoient mie « taillaule... » (N. E.)

Dier (se), *v.* Consacrer. (Du latin *dicare*. Je trouve ce verbe à la 3e personne du présent de l'indicatif, au pluriel, dans ce passage : « Les per- « sonnes qui *se dient*, et apliquent à servir, et « honnorer Dieu, ainsi que j'ay dit, sont dites, et « appellées saintes. » (Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 63, V°.

Diete, *s. f.* Régime de vie, soit en bien, soit en mal (1). On lit *dieta* et *diæta*, dans le même sens, au Glossaire latin de Du Cange. « Vivre en *diete* de « médecine. » (Rabelais, t. I, p. 260.) « Leur *diette* « estoit telle. » (Id. t. V, p. 133.) « *Diette* largue, » c'est-à-dire diète peu exacte, dans les Mémoires de Sully, t. IX, p. 315.)

Maintes gens ont été peris,
Et suffoquez, par trop soupper,
Par trop boire, et par trop laper
D'ypocras, de viande, et de vin :
Si fais à ma *diette* fin. (*E. Desch. f. 486.*)

Le mot se trouve employé souvent pour signifier « retraite » où, faisant diversion aux affaires, on veilloit au soin de sa santé. « Nostre dernier roy « Henry troisiesme, faisant un jour la *diete* à Saint « Germain en Laye, où il s'estoit retiré à part hors « de sa cour, qu'il avoit laissée à Paris, avec la « reyne sa mere. » (Brantôme, Cap. Estr. tome II, p. 226.) « Touchant Demeurat mon procureur à « Rion, si je ne vous eusse écrit de luy faire payer « les arrerages de sa pension, j'estime qu'il ne « m'eut permis de commencer ma *diette*, tant il « estoit pressant, et m'importunoit, et ne trouvai « autre moyen de le chasser d'icy : mais, pour l'ave- « nir, je seroy très aise qu'il en soit payé. Car c'est « un bon serviteur, et qui m'a bien servi. (Mémoir. de Sully. t. III, p. 370 et 371. — Voyez ibid t. V, p. 155 ; Mém. de Bassomp. t. I, p. 90.)

VARIANTES :
DIETE. Rab. t. I, p. 260.
DIETTE. Ibid. t. V, p. 133.

Dieter, *s.*

Benoiste soit la chambre aux chevaliers
Qu'a fait faire madame d'Orliens,
Qui ont payé, avec les escuiers
Leur bien-venue, en l'ostel de liens [léans, p. céans] :
A ce *dieter* nous ont fait moult de biens,
Dont, quant à moy, forment les en mercie. (*Desch. 214.*)

Dieter (se), *v.* Se gouverner.

Comment on *se* doit *dieter*
Pour le cors, et l'ame garder.
La ditez du cors et de l'ame, MS. du R. n° 7215, f. 5, V° c. 2.

Dieu, *s. m.* Dieu. Ce mot est en usage sous cette orthographe.

Ha ! belle à cui mes cuers se claime,
De sa paine, et de sa mesaise,
De vos veoir me faites aise,
Tant que mi oeil saülé soient
De vos, qui plus volontiers voient,
Que ne verroient dame *Dé* (le seigneur Dieu).
Am. et Jalous. MSS. de S. G. fol. 111, V° col. 1.

Qui voit votre douz rire,
Bien li est vis qu'il voie *Dei*.
Gautier d'Espinais, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 171.

S'ele me donne un baisier en receley,
Je n'auroie si chier une cité ;
J'en prie *Dey*. (*Gaces Brullez, ibid. p. 261.*)

Diex ! qui a boine amor,
S'il s'en repent nul jor,
Il fait grant vilonie. (*W. Caukeser, ibid. t. III, p. 1177.*)

Doulx mois de may, vray *dieux* des amoureux,
Pere des fleurs, rois de toute verdure. (*Desch. f. 175.*)

Aimi *dix* d'amours, vivrai-je longuement ensi ?
Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 114, R°.

Citons maintenant les expressions remarquables :

1° « *Dieu* ait en gloire. » Façon de parler employée dans le Préambule des Coutumes de Luxembourg, par Philippe II, en parlant du feu archiduc Albert d'Autriche, pour dire que Dieu le maintienne, conserve sa mémoire glorieuse, ou que Dieu l'ait reçu dans sa gloire. (Voyez Nouveau Coutumier gén. t. II, p. 339.)

2° « Au nom de *Dieu*, de par *Dieu*. » Terme d'acquiescement, pour dire ainsi soit-il, à la bonne heure. « Disoyent les Gascons à leurs mariniers, « menez nous à Seville, car là sont noz gens au « siege : Les mariniers respondirent *au nom de* « *Dieu*, si tournerent vers Seville ; et singlerent « tant qu'ils en approcherent. » (Froissart, livre II, p. 148. — Voyez Mémoires de Bassompierre, t. II, p. 188, 291. « De par *Dieu*. (Ass. de Jérus. p. 22.) (2)

3° « Ce m'aist *Dieu*, » pour ainsi m'aide Dieu. On a dit aussi : « Ainsi m'aid *Dieu*. » (Pasquier, Recherches, p. 705.)

4° « De fait *Dieu*. » Certainement. On a dit des princes et des peuples : « Ceulx qu'ils suspeçonnent, « ou savent estre trompeurs, mesparlans, detrac- « teurs, plains de fraulde, de dol, prompts à injure « faire, ou dire à autruy, il ne les contempnent pas « seulement, mais les jugent mauvais, inicques, et « pervers ne jamais n'auroient fiance en eulx, ne « de cueur, ne de courage, ne *de fait Dieu*, ne les « pourroient honorer. » (Histoire de la Toison d'or, vol. II, fol. 105.)

5° « Pleysir de *Deu*. » Le plaisir, la volonté de Dieu. (Rymer, t. I, p. 114, titre de 1270. « A plaisir « *Dieu*. » S'il plaît à Dieu. (Voyez Lettres de Louis XII, t. IV, p. 74.)

6° « *Dieu* de l'homme d'armes. » Sorte d'exclamation par raillerie. En parlant du désir que Boucicaut enfant témoignoit pour aller à la guerre, on ajoute : « Nonobstant que plusieurs qui l'oyoient, « se rigolassent de luy, disans, *Dieu de l'homme* « d'armes. » Comme nous dirions grand Dieu, le plaisant hommes d'armes. (Hist. de J. Boucicaut, in-4°, Paris, 1620, livre I, p. 18.)

7° « *Dieu* devant, » Dieu aidant, s'il plaît à Dieu

(1) On lit dans Alebrant (fol. 18, XIIIe siècle) : « Ki vient le melancolie purgier, si convient user le *diete* ke nous vous avons dite. » (N. E.)

(2) De même dans Joinville (§ 126) : « Chantez, de par Dieu », dit le maître nautonier. (N. E.)

ou à la garde de Dieu : « Demain yrons *Dieu devant* « à Bloys. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 48. — Voy. Le Jouvencel, fol. 52, R°.)

8° « *Dieu* avant. » Dieu surtout. « Dieu avant « toutes choses, ou Dieu aidant, » suivant l'éditeur. (Voyez P. J. de Saintré, p. 216.)

9° « Avoir à *Dieu* en convent » semble pour s'il plaît à Dieu. « J'ay *a Dieu en convent*, que se on le « fait ainsi, je crois que nous les desconfirons. » (Hist. de B. du Guesclin, par Ménard, p. 105.)

10° « *Deu* et sun comandement (.... si) » pour si Dieu dispose de sa vie, c'est-à-dire qu'il vienne à mourir. (Rymer, t. I, p. 114, col. 2, titre de 1270.)

11° « *Dieu* grace. » Grâce à Dieu. (Voyez J. Mar. p. 170 ; Nuits de Strapar. t. I, p. 81 ; Des Accords, Escreig. Dij. fol. 39.)

12° « *Dieu* gard, *Dieu* gart, *Dieu* vous gard (1). » Formule de salut. « *Dieu* vous garde, Dieu vous « bénisse. » C'est une façon pour aborder ou pour quitter les gens. (Dictionnaire de Cotgrave. — Voy. Clément Marot, p. 182, et passim ; Arrêt amor. page 54, etc.)

13° « Jambe de Dieu. » En langage de mendians, jambe pourrie d'ulcères, et qui, à ce moyen, leur porte profit. (Le Duchat, sur Rabelais, t. IV, p. 208, note 5.) « Ils ne seront jamais sans une jambe gan- « grenée, estiomence, sphacellée, fistuleuse, chan- « creuse, qu'ils nomment *jambe de Dieu*. » (Bouch. Serées, livre III, p. 147.) C'est proprement « jambe « par excellence. » (Voyez ci-après n° 23 où cette expression de *Dieu* est prise en ce même sens.)

14° « *Dieu* le vous mire. » Dieu vous le rende :

Dont viens tu ? six deniers, biau sire ;
Que te coustent œufs du marchié ?
Pour qui est ce *Dieu le vous mire*. *(E. Desch. f. 208.)*

15° « *Dieu* le doint. » Dieu le donne, ainsi soit-il. (Voyez Froissart, livre III, p. 59.) « Donast et donst « *Deus*, » pour plût à Dieu. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 23 et passim, dans le latin *utinam*.)

16° « A *Dieu* le veu. » A Dieu le voue, j'en fais vœu, je le promets, je le veux, j'y consens. « S'il y « a nul des vostres tant soit hardi qui gette pierre « ne carrel, par qui le plus petit de nous, et de noz « garsons soit blecé, *à Dieu le voue*, je vous feray « à tous tollir la vie. » (Froissart, livre I, page 439.) Le prince de Galles ayant demandé cent mille francs à Bertrand du Guesclin pour sa rançon : « Messire « Bertrand.... print le prince à ce mot, et dit, « Monseigneur *à Dieu le veu*, je n'en payeray jà « moins. » (Id. livre I, p. 332.) On disoit aussi « A « Dé le veu, » et cette façon de parler étoit familière à B. du Guesclin. (Voyez sa vie par Ménard, p. 349.)

17° « *Dieu* le veut, *Deus* le volt. » C'étoit le cri des anciens guerriers. (Voyez le P. Menestrier, Orn. des Arm. p. 212.)

18° « *Dieu* merci (la), » pour grâce à Dieu. (Rym. t. I, p. 102, titre de 1265, rapporté dans D. Morice, Hist. de Bret. col. 997.)

19° « Dieu mercy. » Expression encore usitée. Elle ne s'emploie ordinairement que dans les évé- nemens heureux. Elle se trouve employée dans l'infortune au passage suivant, où il s'agit de Richard enfermé dans la Tour de Londres, qui mande le duc de Lancastre pour lui résigner sa couronne : « Ce duc vint dans la tour où le roy « estoit, lequel recueillit le duc de Lancastre moult « doucement, et s'humilia très grandement envers « luy, ainsi que celuy qui se veoit, et sentoit en « grand danger ; si luy dit : « cousin, j'ay regardé, et « considéré mon estat, lequel est en petit poinct, « *Dieu mercy*, et tant qu'à tenir jamais regne, gou- « verner peuple, ne porter couronne, je n'ay que « faire d'y penser. » (Froiss. livre IV, p. 336.)

20° « *Dieu* me sauve. » Espèce de serment. « Vous « avez, *Dieu me sauve*, un esprit à la mode. » (L'Il- lusion, comédie de P. Corneille, acte 2, sc. 4.)

21° « *Deu* nun (ki), » pour ce que Dieu ne veuille, ne permette pas. (Rymer, t. I, p. 114, tit. de 1270.)

22° « *Dieu* pardon à l'âme lui soit. » Dieu lui ait fait miséricorde, lui ait pardonné. (Des Acc. Bigarr. folio 180, V°.)

23° « Pillule aggregative de *Dieu*. » Pillule par excellence. (Le Duchat, sur Rab. t. V, p. 151, note 9.)

24° « *Dieu* le seigneur de la haut, » pour dire « le Dieu du ciel. » (Ord. des R. de Fr. t. I.)

25° « *Dieu* sçache. » Dieu sçait. Interjection ou exclamation. (J. Marot, p. 110.)

26° « *Dieu* scet. » Façon de parler encore en usage aujourd'hui, et qui vient de l'ancienne for- mule des serments « Scit *Deus*. » (Voyez scit *Deus* dans Du Cange ; J. Marot, p. 97 ; Coquillart, p. 59 ; Eust. Desch. fol. 209, col. 2 et 384, col. 4.)

27° « Si *Dieu* plaist. » S'il plaît à Dieu. (Joinville, page 32.)

28° « *Dieu* te hault. » En latin *Salve*, d'après le P. Labbe, p. 523.

29° « Terrien *Dieu*. » Divinité terrestre. (Eust. Desch. f° 313, col. 2.)

30° « A peine oyoit-on *Dieu* tonnant. » (Chroniq. S. Denis, t. II, fol. 198, V°.) Nous disons encore presque dans les mêmes termes, pour exprimer un grand bruit : « A peine entend-on Dieu tonner. »

31° « Le service Dieu. » L'office divin. (MS. Nang. an 1299), en latin *divinum servitium*.

32° « *Dieu* vous en ayde. » (Froissart, livre II, p. 222.) « *Dieu* vous aid, *Dieu* vous y.... » (Pasquier, Rech. p. 705.) Dieu vous aide.

33° « *Dieu* vous beneie. » Dieu vous bénisse, pour refuser l'aumône à un mendiant. (E. Desch. f° 270.)

34° « *Dieu* y ait part. » Le comte de Haynaut, quittant le roi d'Angleterre qu'il n'avoit servi qu'à regret en oct. 1339, « dist que tant qu'à celle fois, il « ne cevauceroit plus avoecq lui, et qu'il estoit « priés, et mandés du roy de Franche son oncle, « contre qui, se à Dieu plaisoit, il ne volloit faire « nul contraire, mès l'iroit servir ou royaumme, en « tele manniere qu'il l'avoit servi en l'empire ; et

(1) « Dieu me gard de quatre maisons, De la taverne, du lombard [usurier], de l'hospital, de la prison. » (Leroux de Lincy, I, 15.) (N. E.)

« le roys luy dist : *Dieux* y ait part. » [Froissart, liv. I, éd. Kervyn, t. III, p. 18, et t. II, p. 65, 69.]

35° « *Dieu* pardoint au comte Thibault. » Cri des vignerons des environs de Blois pour le signal de la retraite. « S'estant le peuple fait accroire, par un « long succez de temps, que ce fut un comte Thibaut « de Blois qui en introduisit entre eux la premiere « loy et coustume. » (Pasq. Rech. p. 734.)

36° « Le *Dieu* Rosny. » M. de Rosni ayant ménagé un accommodement entre le roi Henri III et le roi de Navarre, en 1588, dans la joie que donnoient ces espérances, son frere Vaulbrant l'appeloit le *Dieu* Rosny. (Mémoires de Sully, t. I, p. 301.) *Dieu* est souvent employé dans Perceforest, pour désigner celui qui excelle dans une vertu, un art, etc. « Roy » remplace parfois *Dieu*.

37° « Resplendour *Dé*. » Jurement de Guillaume-le-Bastard. (Rou, MS. p. 248.)

38° « *Se Dieus me voie*. » « Mout fis amours pour « moy, *se Dieus me voie*, quant en mon cuer entra « premierement. » (Poës. Vat. n° 1490, f. 106, V°.)

39° « *Dieus* vous beneie, » pour rendre le salut. (Ibid. fol. 52, R°.)

40° « Se m'ist *Dieux*. » (Coquill. p. 60.)

41° « *Dex* aie. » Cri de guerre des Normands. (Rou, MS. p. 121.)

42° « *Dieux* des jongleurs, et des chanteurs. » Titre donné à Brillet Gabbet, un des rois d'Angleterre célèbre par son talent musical. (Brut, MS. folio 28, V° col. 2.)

43° *Diex* assoille. » Dieu absolve. (Ord. I, p. 762, Notes, col. 2.)

44° « *Diex* iert. » (Vidame de Chartres, MS. avant 1300, t. III, p. 1007.)

PROVERBES :

45° Tout est sauvé ce que *Dieu* garde. *(E. Desch. f. 55.)*

46° « Ce qui *Dieu* garde est bien gardé. » (Hist. de J. Boucic. Paris, 1620, l. II, p. 210.)

Dieu, leur bon droit, et bonne volonté
Laboure en bon ouvrage, sans penser faucété,
Et il t'aidera bien, se tu l'as appellé.
Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 116.

47° « Faire le doux *Dieu* sur une pesle, » pour « dénoter une personne qui fait de la doucette, et « sucrée en ses façons, et humeurs. » Garasse, Recherche des Recherches, p. 309, reproche à Pasquier d'avoir corrigé ainsi ce proverbe : « Faire le « doux *dieu* sous un poesle. »

48° « A qui *Dieu* veut aider, il n'est qui luy puist « nuire. » (Percef. vol. I, fol. 147, R° col. 2.)

49° En peu de heure *Dieu* labeure.
Hist. des Trois Maries, en vers, MS. p. 264.

50° « *Dieu* aide tousjours aux foux, aux amou« reux, et aux yvrongnes. » (Marguerite de Navarr. t. II, page 90.)

51° « *Dieu* et nature sans cause riens ne font. » (Coquill. p. 179.)

52° « Tout dis s'acquitte on bien à *Dieu*, » c'est-à-dire tôt ou tard on acquitte ce que l'on doit à Dieu. (Poës. de Froiss. p. 355, col. 1.)

53° « Là où *Dieu* veult il pleut. » (Le Jouvencel, MS. page 485.)

54° Ce que la dame veult, et *Dieux*. *(Modus et Rac. f. 156.)*

55° « Par l'ordre *Dé*. » Jurement. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 200, V° col. 1.) Autres proverbes et façons de parler dans Cotgrave, Oudin. [H. Estienne, *De la precellence du Langage françois*, édition Feugère, p. 216.]

56° « [Ma fille (Jeanne d'Arc), estes-vous] venue « pour lever le siege d'Orléans ? A quoy elle respondit : « En nom *Dé*, dist-elle. » (Bibl. de l'Ecole des Chartres, 3e série, III, 504.) »] (N. E.)

VARIANTES :

DIEU. Orth. subsist. ; S. Athan. Symb. fr. 2e trad.
DÉ. Gloss. de l'Hist. de Bret.
DE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 113, R° col. 2.
DEI. Poës. MSS. avant 1400, t. IV, p. 1297.
DES. Perard, Hist. de Bourg. p. 513, titre de 1266 : « Dont « DES le gart, » pour « dont *Dieu* le préserve. »
DEU. Ord. I, p. 770.
DEUS. Du Cange, sous *Deus vult*.
DEUX. S. Athan. Symb. fr. 2e trad.
DEX. Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1297.
DEY. Ibid. t. I, p. 261.
DI. Rou, MS. p. 114.
DIE. Eust. Desch. fol. 34, col. 4.
DIEUS. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 106, V°.
DIEUU. Gloss. sur les Cout. de Beauv.
DIEUX. J. Marot, p. 31 et 52.
DIEX. Villehardouin, p. 11.
DIOU. Froiss. Poës. MSS. fol. 17, col. 1.
DIOU. (Mot limousin.) Rab. t. II, p. 45.
DIS. Le Duch. sur Rab. t. IV ; Anc. Prol. p. 12.
DIU. Ord. II, p. 3.
DIUS. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 85, R°.
DIW. Borel, sous *Divona*.
DIX. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1219.
DOU. S. Bern. S. fr. MSS. p. 277. P. e. *don*, en lat. *dominus*.
DU. Loix Norm. art. 41.

2. Dieu. [Intercalez *Dieu*, autel, au Cart. de S. Magloire, p. 41, an 1314 : « Unes veues que les « gens Saint Magloire doivent avoir faites en leur « meson ; par lesqueles l'en puet voir *Dieu* en « l'eglise dudit curé de Saint Pere des Arsis. »] (N. E.)

Dieuesse, *s. f.* Déesse.

Venus la *dieusse* d'amor.
Fabl. MSS. du R. n° 7989, 2, fol. 346, V° col. 1.

VARIANTES :

[La Rose, v. 13731, donne DEESSE.]
DIEVESSE. Brut, MS. fol. 52, V°.
DIEUSSE. Eust. Desch. fol. 103, col. 1.
DIENESSE. (Lisez DIEUESSE.) Brut, MS. fol. 5, V° col. 2.
DEUESSE. Eust. Desch. fol. 79, col. 1.
DUESSE. Fabl. MSS. du R. n° 7989, 2, fol. 63, R° col. 1.

Dieufeel, *s. m.* Fidèle à Dieu. (Loyal et féal.)

J'ay parlé à un *dieufeel*,
Qui m'a donné moult bon conseil.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 48, R° col. 1.

Dieult et **Dieurroit**. [Intercalez *dieult* et *dieurroit*, présent et conditionnel de doloir : « Le « duc se *dieult* de ce que le roy a escript pour la « canonization feu messire Charles de Blois, qui li « est prejudiciable. » (Histoire de Bretagne, Preuv. an 1372, col. 37.) » — « Il entreroit en Franche si « poissamment que li royaummes s'en *dieurroit* « vint ans apriès. » (Froiss. VIII, 112.) »] (N. E.)

Dieutelet, *s. m.* Diminutif de *Dieu*. (Oudin et Cotgrave.)

Difame, *s. m.* Décri [A]. Infamie, opprobre [B].

^A Au premier sens, ce mot s'appliquoit aux monnoies. « En grand vitupère, et *diffame* de nos bonnes « monnoyes. « (Ord. III, p. 550.)

^B On le disoit aussi pour « infamie, opprobre. » Le duc de Bretagne ayant fait emprisonner par trahison le connétable Clisson, en 1387, fut très blâmé « des chevaliers, et escuyers, ausquels les « nouvelles en vindrent, et disoyent, oncques si « grant *diffame* ne fut en prince, comme elle est « maintenant au duc de Bretaigne. » (Froiss. livre III, page 197. — Voyez Monstrelet, vol. I, folio 248, R° et V° ; Dial. de Tahureau, Marot, Villon.)

VARIANTES :

DIFAME. Gl. de Marot.
DISFAME. G. Guiart et Roi Guillaume.
DIFFAME. Oudin, Ord. III, p. 656.

Diffamé, *adj.* Décrié ^A. Publié ^B.

^A En mauvaise part, il signifie « décrié. » « Que « les maistres en copent une lisiere tout au bout, « comme de drap *diffamé*, par quoy le commun « pueple ne soit deçeu. » (Ord. III, p. 416.) (1)

^B Comme la racine *fama*, il signifie publié : « Les « chevaliers prenans la monnoye disrent ainsi qu'ilz « estoient admonnestez des Juifs, et *diffamée* est « partout leur parolle. » (Perceforest, volume VI, fol. 124, R° col. 2.)

[Dans Thomas de Cantorbéry on lit *defamez* (135) : « Comme malvaises gens uniz e *defamez*. »]

Diffamement, *s. m.* Diffamation. (Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis.) « Ordinons que se « aucune personne soy plaindoit de *diffalmement*. » (Hist. de Liége, II, 457, an 1424.)]

Diffameur. [Intercalez *Diffameur*, au reg. JJ., 94, p. 58, an. 1364 : « Lequel Alaie estoit hoqueleur, « bateur, brigueux, tanseur et *diffameur* de ses « voisins et autres. »] (N. E.)

Differanter, *v.* Différencier, distinguer. (Cotgr. Fauchet, Orig. I, p. 92 ; Mme de Sévigné, III, p. 363.)

Difference, *s. f.* Terme de monnoie ^A. Différend, démêlé ^B. Espèce ^C.

^A Sur le premier sens, voyez Ordonnances, III, p. 430. L'éditeur croit que c'étoit une marque que l'on mettoit sur les espèces qui, différentes pour le titre, étoient pourtant semblables pour la taille et pour le coin.

^B On a dit souvent *difference* pour « différend, démêlé, » dispute, dissention. « Quant à faire « la paix entre le pape, et le dit roy de France, « touchant laquelle sont trois *differences*, l'une du « fait de Ferrare, l'autre du concille, et la tierce de « Boulongne, j'en suis esté en longues devises, et « disputations, mais je ne n'en ay encoires eu la reso- « lution. » (Lettres de Louis XII, t. III, page 193. — Voyez Mathieu de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 726 ; Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 287 ; Assises de Jérus. p. 23.) (2)

^C On a employé *différence* pour « espèce. » Ainsi on a dit : « Je suis.... de toute *différence* d'orgueil « plain. » (Chasse de Gaston Phébus, MS. p. 364.) C'est-à-dire de toute espèce d'orgueil.

1. Différent, *adj.* Contraire, opposé. On a dit du duc de Glocestre, oncle du roi, qu'il gouvernoit comme il vouloit, en 1394 : « Or donc estoit-il *diffé- « rent* à ce conseil contre les Aquitains, en tant « qu'il s'inclinoit fort à ce que son frere le duc de « Lanclastre demourast tousjours mais hors d'An- « gleterre. » (Froiss. livre IV, p. 199.)

2. Different. [Intercalez *Different*, 1° différend : « Et avoit adont entre li et le roi Phelippe un grant « *different*. » (Froiss. II, 376.) De là l'expression *en different* : « Onques nous ne pusmes amer les « Englois, ne euls, nous, et ont tousjours esté les « terres *en different*, et les hommes,... très le pre- « mier temps que elles furent abitées. » (II, 335.) 2° Gêne : « A trop grant *different* leur vint de prime « face à vestir houppelandes de drap de soye. » (XV, 175.) 3° Différence : « Ils me respondirent que « ils creoient en Dieu et en la Trinité sans *different* « autant bien que nous. » (XV, 176.)] (N. E.)

Differer. [Intercalez *Differer*, 1° diverger d'opinion : « Lorsque le roy d'Angleterre vey ainsi mur- « murer et *differer* son clergié. » (Frois. XVI, 135.) 2° Au moy., être différent : « Chils pays de Norhom- « berlant se *differe* assés de diversité à la marce « d'Engleterre. » (II, 144.) 3° Se déclarer ennemi de : « Se Flandres e Brabant en temps advenir par » aucun incident se *differoient* contre la couronne « de France. » (XV, 109.)] (N. E.)

Difficulter, *v.* Faire des difficultés ^A. Rendre difficile ^B.

^A « Aucunes personnes...... nieront, ou *difficul- « teront* à chacun pas. » (Bourgoing de Orig. voc. vulg. ; Epist. au Roy, p. 16.)

^B Par une extension de cette première acception, on a dit : « Ont retardé, et *difficulté* le succez de « cette besogne. » (Negot. de Jeann. t. II, p. 198.)

Diffidance, *s. f.* Défiance. « Le Sauveur se « voult endormir en la nasselle jusques à ce qu'il « fust esveillé par les Apôtres qui perissoient, luy « dormant, par tempeste de mer : et à son reveil, « les blasma de leur petite foy, et reprint de leur « doubteuse *diffidance*. » (A. Chart. l'Esper. p. 335.) « Cela certes est une *difidence* qu'ils ont de l'amour « de leur patrie. » (L'Am. ressusc. p. 133.)

Diffiné, *adj.* Décrié. « Drap *diffiné*, » lisez « drap *diffamé*. » (Voy. DIFFAMÉ.)

Diffiniement. [Intercalez *Diffiniement*, définitivement (Froiss. VI, 316) : « Rien n'en fu *diffiniement* « fait. »] (N. E.)

Diffinir, *verbe.* Finir, terminer ^A. Décliner ^B. Définir ^C.

(1) « Que nuls ne nule dudit mestier ne soustiengne en leurs mesons ou estuves, bordeaus de jour ne de nuit, mesiaus ne meseles, reveurs ne autres gens *diffamez* de nuit. » (*Liv. des Mét.*, p. 189.) (N. E.)

(2) Ce sens est dans Froissart (XII, 328) : « Il sentoit le pays d'Angleterre en grant *difference* », et au reg. JJ. 194, p. 283, an. 1468 : « Se meut debat et *differance* entre eulx. » (N. E.)

[A] « Soyons comptens *diffinir* (1) nos dictes que-« relles par nos corps. » (Extr. Chr. de Fl. p. 742.)

[B] *Diffinissans* est pour « declinans », dans les Contred. de Songecreux, fol. 146, R°.

[C] Enfin *diffinir* est pour *définir* dans Villon, p. 85 : « De le gloser et commenter, de le *diffinir* « ou prescripre, diminuer ou augmenter, » et dans les Marguer. de la Marguer. fol. 23, V°; de même sous l'orthographe *difinir* dans M. de S. Gelais, p. 142, et *difinir*, p. 32.

Diffinissemant, *s. m.* Extrémité. (Monet.)

Diffinition, *s. f.* Fin, cessation [A]. Définition [B].

[A] « Si par la seule guerre, et violence ceste « controverse eut eu à recepvoir *diffinition.* » (Am. ressusc. p. 40.)

[B] Terme de grammaire. On lit dans une ancienne poëtique : « Le propre de *deffinition* est de declarer « son subject, avec sa matiere, et forme, et le but « de description est seulement de déclarer les « qualitez du subjet, et souvent par énigme. » (Poës. de Boissiere, p. 255.)

Diffinitif, *adj.* Définitif. « Sentence *diffinitive* » est différente de « sentence interlocutoire ». « Et le « jugement qui est du principal il l'apelent sentence « *diffinitive.* » (Ed. Beugnot, LXVII, 26; voy. Beau. page 341 et 343.) (2)

On disoit aussi :

. . . . En l'arrest *diffiny*
Le jugea, sans attente, estre du faict pugny. *(Cret. p. 129.)*

Difflation, *s. f.* Evaporation. (Oud. et Cotgr.)

Difformation, *s. f.* Déréglement, en parlant de la discipline monastique. « La *difformation* mau-« vaise, et damnée que ont accoustumé mener les « religieux au dit prieuré. » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 168.) « Il alloit vers la reformation, par la « derniere des *diformations.* » (Mont. t. III, p. 467.)

Difformé, *adj.* Difforme, défiguré.

S'en paix veulx ta vie finir,
Quelque chiere que femme face,
Il te fault encliner sa face,
Soit belle, ou laide, ou *difformé. (E. Desch. f° 277.)*

(Voy. les Marguer. de la Marguer. f° 277, R°.)

Difformer, *v.* Rendre difforme (3). (Monet.) « S'il ne peut reformer les autres parties selon soy, « au moins ne se laisse-il pas *difformer* à elles, il « fait son jeu à part. » (Es. de Mont. t. III, p. 526.)

Diffuge, *s. m.* Subterfuge. « Si aucun ou au-« cuns, par apellations frivoles, recusations decli-« natoires, ou autres *diffuges*, se vouloient departir « de ton jugement, etc. » (Ord. t. III, page 256.) [« Querans *diffuges* et dillacions irraisonnables pour « fouir à justice. » (Id. V, p. 721, an. 1372.)]

Diformémant, *adv.* D'une manière difforme. (Monet.)

Digart. [Intercalez *Digart* aux Preuves du Gallia Chr., XI, col. 338, an. 1370 : « [L'evêque d'Avran-« ches] estoit tenu et subjet venir descendre de « cheval à la porte de la dicte chapelle, et y descen-« dre de dessus son mullet ou mulle, sur lequel « ledict sieur evesque est monté acoustré de sa robe « et saion et chausses, housses et caircaires ou « *digarts.* »] (N. E.)

Digeau, *s. m.* Amas de dix gerbes ou fagots. On dit encore *dizeau* dans plusieurs provinces. « Les « pauvres gens pourront glener, pourveu que toutes « gerbes soient mises en *digeaux.* » (Tournehem. au Cout. gén. t. I, p. 456.) *Diseau* est employé pour signifier un amas de fagots, dans la Coutume de Hainaut, au Cout. gén. t. II, p. 149, col. 2.

VARIANTES :

DIGEAU. N. Cout. Gén. t. I, p. 362, col. 1.
DISEAU. Monet, Oud. Cotgr. Dict.
DIXEAU. Cout. gén. t. I, p. 651.

1. Digeste, *s.* Le digeste. Il est féminin dans les Ord. t. I, p. 109 : « En la *digeste*, el titre qui se « commence *de re judicata.* » De même à la p. 289 : « En la *digeste* de chose jugiée »; et dans Eust. Desch. f° 434, col. 4. On le trouve encore au pluriel : « Sçavoir si la science des loix reduite en *digestes*, « sous l'authorité de Justinien, a esté autrefois en-« seignée en l'université de Paris. » (Pasq. Rech. p. 813.) On disoit : « Fat en *digestes*, » pour fat par excellence. « N'est-ce pas estre fat en *digestes.* » (Garasse, Rech. des Rech. p. 915.)

2. Digeste, *adj.* Digéré. « La succinte, et bien « *digeste* oraison. » (Mém. de du Bel. t. VI, p. 347.)

Digestible, *adj.* Facile à digérer.

. . . . La chair d'oyseaulx volans
Est plus saine, et plus *digestible....*
Que nulles autres chairs ne sont.
Gace de la Bigne, Déd. MS. fol. 145, R°.

Dignandier. [Intercalez *Dignandier*, dinandier, chaudronnier de *Dinant*, ville de Belgique, enrichie comme Liége par le travail du cuivre jaune. (Livre noir de S[t] Pierre d'Abbeville, fol. 18, recto.)] (N. E.)

Dignation, *subst.* Action de daigner; dans S. Bern. pour *dignatio.* « Merveillouse fust li *digna-« tion* de Deu ke l'omme quist, et granz fut li « digniteiz de l'omme ki ensi fust quis. » (S. Bern. Serm. fr. MS. p. 9.)

Digne, *adj.* Capable. « Et si leur bataille tourne, « et leurs gens viennent pour les secourir..., nous « sommes bien *dignes* de les déconfire tout. » (Le Jouv. MS. p. 224.) Voyez DINE.

(1) Ce sens est dans Roland (v. 2889) : « Pour grant bataille juster et *defenir.* » Comparez *definer.* (N. E.)

(2) Le Menestrel de Reims donne au § 239 : « Conta l'empereeur comment il estoit condamneiz à terre perdre par sentence *definitive.* » (N. E.)

(3) Et aussi se rendre ridicule (JJ. 157, p. 86, an. 1402) : « Lequel Jehan Bourgeois estoit de tres mauvaise et dampnable vie, comme alant par les tavernes,... et publiquement se *difformant* comme aler tout nu en chemise et sans chaperon, et puis prendre vielles armeures, comme vielles cotes de fer et vielles cappelines qu'il mettoit sur sa teste, et faisoit porter sur lui vielles savates, vielles ferrailles, vielles peaux pourries et puans, en disant que c'estoit le tresor Millegroux ; et de ait aloit par ladite ville de Tours paré des choses dessus dites, en criant : veez cy Millegroux ! » (N. E.)

Digner. [Intercalez *Digner*, dîner : « En un « chalant entra quant fu *dignez*. » (Bat. d'Aleschans, v. 7011.) « Venu sunt al quint jur de la nativité « A Cantorbire cil, quant gent orent *digné*. » (Th. de Cant. 137.) L'infinitif est pris substantivement dans les Usages de la Vicomté de l'Eau de Rouen (D. C. II, 858, col. 1) : « Il doit à icellui dimence à « le viconté de l'eaue de Rouen à *digner* .IV. pains « de convent, .IV. pichiers de vin en pos tous « neufs. »] (N. E.)

Dignifier (se), *v.* S'illustrer. « Ce que le « magnanime se *dignifie* ès choses grandes, c'est « quand il considère que les haultes œuvres ver- « tueuses qu'il fait et exerce par les dons de force, « et de magnanimité qu'il a de Dieu, et ce qu'il fait, « il le fait à la recommandation de Dieu, et à la « gloire de Dieu. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. I, fol. 12, R° et V° ; voy. ibid, fol. 112, V°.) (1)

1. Dignité, *adj.* Qui a une dignité dans un chapitre. (Moy. de Parv. p. 88.)

2. Dignité, *s. f.* Dignité et honneur (2). Il entroit dans plusieurs expressions que nous allons rassembler :

1° « Fief de *dignité* », fief noble. (Cotgrave.) « Il « declare plusieurs significations du *fief de dignité*, « qui est aussi appellé noble, parce que les feudistes « font deux espèces de fief, à sçavoir l'un noble, ou « de dignité, et l'autre non noble, et n'ayant dignité « annexée (3). » (Bout. Som. Rur. p. 495.)

2° « Tenir par *dignité* », « estre exempt et ne pas « payer aucun droit : » suivant l'éditeur. (Bout. Som. Rur. p. 491.)

3° « Tenure de *dignité*, » tenement noble qui ne paye aucun droit. (Anc. Cout. de Norm. fol. 48.)

4° « Vostre *dignité* Royale. » Titre du roy de France en 1619, dans une lettre du comte Palatin. (Mém. de Viller. t. V, p. 238.)

VARIANTES :

DIGNITEIT. S. Bern. Ser. fr. MSS. 10 et passim.
DIGNETE. Ord. t. III, p. 429.
DINITÉ. F. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 71, R° col. 1.

Digon, *subst. masc.* Dijon. Nom propre de ville. « Moutarde de *Digon*. » (Prov. à la suite des Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1653.) [Voir Leroux de Lincy, Prov. I, 342 et 343.]

VARIANTE :

DIGEON. Perard, Hist. de Bourg. p. 486, tit. de 1257.

Digressionnaire, *adj.* Qui fait des digressions. « Le discours de Palaprat sur le Grondeur, et autres « lui firent donner le nom de Grand *digression-* « *naire*. » (Beauch. Rech. des Théat. t. II, p. 431.)

Diguer, *v.* Faire une digue. « Il detourna « rivieres de leurs cours, il *digua* (4) un bras du Rhin. » (Ol. de la March. p. 79.)

Diiccer. [Intercalez *Diiccer*, diguer : « S'il « avenoist c'on *diicast* dehors le diie, qui orendroit « est de nouvel vers la mer. » (Du Cange, II, 841, col. 3, an. 1303.)] (N. E.)

Diicwellinghe. [Intercalez *Diicwellinghe*, renversement d'un digue : « Li cuens devantdis nous a « acquitté pour lui et pour ses hoirs de la calenge « qui faite me fu, c'on appielle *diicwellinghe*. » (D. C. II, 841, col. 3, an. 1293.)] (N. E.)

Dijaux, *s. m.* Jeudi en provençal. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.)

Dijens, *adj.* Indigent.

. . . . . Keues a en sen huvet,
Ce port il bien à sen toupet,
Robers li clers en est *dijens*,
Plus est pilés c'uns pois baijens. *(P. MS. t. IV, p. 1341.)*

Le mot *dijens* est *non dijens*, *indigestus* dans le P. Labbe, p. 506.

VARIANTE :

DIGENS. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 135, V°.

Dijonnois, *s. m.* Monnoie de Dijon. « Et le me « fist jurer sor sainz, que en quelque terre où ge « venroit, que ge ne preisse c'un denier de la mon- « noie de la terre... à Paris un parisi... à Dijon un « *dijonnois*, à Soissons un soissonnois. » (Erberie, MS. de S. G. fol. 90.) Livres ou livrées de terre à *digenois* ou *dijonnois*, est répété dans Perard, Hist. de Bourg. de 1246 jusqu'à 1261. On lit dans un titre de 1246 : « Livres ou livrées de terre à *Digenois* ou « de *Viennois*, » ce qui semble indiquer même valeur pour ces monnoies. (5)

VARIANTES :

DIJONNOIS. Perard. Hist. de Bourg. p. 503, tit. de 1261.
DIGENOIS. Id. p. 300, tit. de 1213.

Dikage. [Intercalez *Dikage*, construction d'une digue dans D. C. (II, 841, col. 3, an. 1331) : « Ceaux « de la ville de Gand... disoient que chil de Leet- « poldre et de Hout-poldre, nului excepté, doivent « paiier et contribuer avecques eaux tous cous..... « que il feroient à les wateringhes et *dikages* de « leur Leetpobre. » On trouve aussi *diicage* (id. an. 1303) : « S'il avenoit que en aucun temps on fesit « *diicage*, c'on claime *insetten* ou *utseten*. »] (N. E.)

Dilapider, *v.* Ruiner. (Oud. et Cotgr.)

(1) Dans Nicot, *dignifié* signifie revêtu de dignité (sous *révérence*). (N. E.)

(2) *Dignité* doit signifier image de saint en costume de dignité au Liv. Rouge de St Wulfran d'Abbeville (fol. 197, r°, an. 1508) : « Les bastonnier et confreres de S. Luc feront faire à leurs despens une armoire et repositoire, dont ils aront les clefs, pour mettre et enclore dedens et oster toutefois que bon leur semblera la *dignité* et saincte relique de Mons. S. Luc aveucques autres dignités et reliques. » (N. E.)

(3) Sous les derniers Carolingiens, les fonctionnaires rendirent leurs *offices* héréditaires et donnèrent à ces fiefs le titre de leur *dignité* (duché, comté, marquisat). On les nommait encore fiefs *nobles*, fiefs *royaux*. (N. E.)

(4) « Lesquelz maretz icellui Olivier avoit fait clorre, *dieguer* et gaigner de la mer ; lesquelles clostures et *diegueries* avoient cousté. » (JJ. 190, p. 121, an. 1466.)

(5) On lit aussi dans le Testament de Hugues V, duc de Bourgogne (an. 1314), au ms. B. N. anc. 9484.²., fol. 155 : « Nous denons à ces de la chapelle d'en Vaul de Noient, près de Bremur, cent souldées de terre à *Digenois*... Nous denons et laissons à cent pucelles, à chascune vingt livres de *digenois* por elles marier. » (N. E.)

Dilatable, *adj*. Qui peut être dilaté. (Oud. Cotg.)

Dilater, *v*. Etendre.

Ce mot, qui s'emploie en physique et désigne une simple expansion, signifioit « étendre ». « Si aucun « haut justicier veut édifier de nouveau estang en « sa justice, faire le peut; pourveu que la chaussée « soit en son fonds, et justice, et peut *dilater* son « eaue sur les héritages assis en sa dite justice, en « recompensant ceux à qui appartiennent les dits « héritages, d'autres héritages à l'équipollent. » (Cout. de Chaulmont en Bassigny, au Nouv. Cout. gén. t. III, p. 379, et au Cout. gén. t. I, p. 885.)

Dilation. [Intercalez *Dilation*, dans une Charte de 1332 au Cart. de Pontoise, d'après Du Cange, II, 859, col. 1.)] (N. E.)

Dilatoirement. [Intercalez *Dilatoirement*, aux Ord. III, p. 658, an. 1358.] (N. E.)

Dilesidi, *s. m.* Pleges. (Gl. de l'Hist. de Bret.)

Diligament, *adv*. Diligemment, promptement [A]. Avec soin, avec attention [B].

[A] Nous conservons le premier sens. (V. Oudin.)

[B] « Tandis qu'elle regardoit l'escu, ung ancien « chevalier entra au temple, qui voyant le jeune « jouvencel regarder l'escu *diligentement*, il eut « grant merveille dont il venoit illec. » (Percef. vol. III, fol. 95, V° col. 1.) Dans les Nuits de Strap. t. I, p. 262, *diligemment* a le sens de *diligenter*.

VARIANTES :

DILIGAMENT. Ord. t. I. p. 424.
DILIGANMENT. Ibid. p. 772.
DILIGEAUMENT. Ibid. p. 370.
DILIGEMMANT. Ibid. t. III, p. 382.
DILIGENTEMENT. Percef. vol. III, fol. 95, V° col. 1.
DILIJEMMENT. Beauman. p. 8.
DILIGEAUMENT. Cart. MS. Ch. des C. de Nev. vol. I, f° 50, tit. de 1249.
DILIANTREMENT. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 44.
DILIJANTREMENT. Ibid. p. 12.

Diligatif, *adj*. Délicat. « Je suis si *diligative* « que, s'il me faloit jeuner, ...je serois tost morte. » (Modus et Racio, MS. fol. 271, R°.)

Diligence, *subst. fém.*

1° « *Diligence* passe sens » : « Aucuns dient, que « *diligence passe sens*, mais qui tous les deux peult « avoir ensemble, il ne fault mie à attaindre à « maints grands biens. » (Hist. de J. Boucic. Paris 1620, in-4°, p. 392; Percef. vol. IV, f° 17, R°.)

2° « *Diligence* passe science. » (Cotgrave.) (1)

Diligenter, *v*. Travailler avec diligence [A]. Se hâter [B].

Il est cité comme nouveau aux Rech. de Pasq. p. 663.

[A] « Les fils seroient sous l'espérance des biens « paternels comme remis, et anéantis de *diligenter*, « et vacquer à quelque estat de perfection, soubz « ombre des biens qu'ils esperoient leur advenir, « et accroistre par les dittes coustumes, et moyen « d'icelles. » (Procès-verbal de la Cout. d'Auverg. au Cout. gén. t. II, p. 492.) (2)

[B] « Le dit navire ne pouvoit si bien *diligenter*, « que le galion. » (Mém. de Du Bell. liv. IV, f° 110.) « Fut tellement *diligenté* » on se hâta tellement. (Ibid. liv. VIII, fol. 248, V°.) (3)

Dilitale, *adj*. Qui peut s'étendre. « L'or est sur « l'enclume *dilitale*, et amplement eslargi. » (Sicile, Blas. des Couleurs, fol. 4, V°.)

Dilius (lisez *Diluns*), *s. m.* Lundi. Mot béarnois. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

VARIANTE :

DELUNS. Duchesne, gén. de Guines, p. 283, tit. de 1241.

Dille, *s. f.* Trou par lequel on tire le vin au tonneau. (Ménage et Cotgr.) « Et paour n'ayez « que le vin faille...... aultant que vous en tireray « par la *dille*, aultant en entonneray par le bon- « don. » (Rab. t. III, Prolog. p. 16.) Au t. I, p. 67 et 74, le sens est obscène. [Voy. DOUZIL.]

« La *dille* du chandelier » est l'endroit qui reçoit la chandelle. (Oudin.)

Dillon, *s. m.* Selle pour femme. (Oud. et Cotgr.)

Dilocation, *s. f.* Déplacement. « *Dilocation* riponesque » est pour « castration » dans les Contes de Chol. fol. 107, R°.

Dilucide, *adj*. Clair. (Monet, Oud. et Cotgr.)

Dilucidemant, *adv*. Clairement. (Monet.)

Dilucider, *v*. Eclaircir. (Oud. et Cotgr.)

Dilucidité, *s. f.* Clarté, évidence. (Monet.)

Diluer. [Intercalez *Diluer*, effacer, comme *diluere* : « Et ce que il averont en convenant ung jour, « il le *dilueront* l'autre. » (Frois. II, 238.)] (N. E.)

Diluvié, *adj*. Submergé par le déluge.

Tout seroit *diluvïé*,
Et la gent perdue, et noyée. *(E. Desch. f° 479, col. 4.)*

Dimable, *adj*. Sujet à la dîme. (Monet.)

Dimage. [Intercalez *Dimage*, droit de percevoir la dîme. (Froissart, XI, 192.) « Le clerc se fist mettre, « par vertu des bulles du pape, en possession de ce « *dymage* (lisez *dimage*). » Dans une Ch. de 1316, (JJ. 56, p. 175), on lit : « Avons vendu bien et loiau- « ment.... tous nos terrages et *dismages*. »] (N. E.)

Dimanche, *s. m.* Voyez les divers noms donnés aux dimanches de l'année et les manières particulières de l'observer, dans Du C. sous *Dominica*.

Un *diemaine* (4) avint ainsi,
Que li provoires sermona ;
Contre son moustier regarda,
Sire Costant vit devant soy. *(Fabl. de S. G. f. 77, d.)*

(1) « Touttes choses s'accomplissent par plaisance et le bonne diligence que on y a. » (Froiss., II, 2.) (N. E.)

(2) *Diligenter* a été fait sur diligent ; mais *diliger* existe aussi (Ch. de 1346, Du Cange, II, 859, col. 3) : « Nous mandons à touz que en fayssant les choses dessusdites voys obeissent à chacun de vous, *diligent* et entendent. » Le sens est soigner, non aimer, comme dans les paroles de l'écolier Limousin (Rabelais) : « Je *dilige* et redame mes proximes. » (N. E.)

(3) « Tant avoit bien exploitié et *diligenté*. » (Froiss., XII, 292.) Comparez t. XVI, p. 221. (N. E.)

(4) Cette forme est dans la Ch. des Saisnes (XXX) : « Là le truevent li mes (*missi*) à jour de *diemaine*. » *Diemoine*, dans l'Hist. de Bourgogne, Preuves, p. 15, col. 2, s'en rapproche : « An l'an de l'eyncarnacium de nostre senor mil et doux cenz et quarante et doux, le *diemoine* devant feste Symon et Jude. » (N. E.)

Expressions remarquables :

1° « *Dimanche* devant les Brandons. » Le dimanche de la Quinquagésime qui précède le premier dimanche du carême. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dominica Quinquagesimæ*.)

2° « Le *dimanche* des Bordes ou des Bures. (1) » Le même que le *dimanche* des Brandons, c'est-à-dire le premier dimanche de carême. (Voyez Hist. de Bourg. de D. Plancher, t. II, p. 297, et le Journal de Verdun, octobre 1750. p. 274 et suiv. et p. 279.) Je crois qu'il y a eu un dimanche des behours ou tournois qui estoit le mesme.

3° « *Dimenge cabée*, dans le patois de Béarn, c'est le premier dimanche de carême. [Le dimanche en tête du carême, *cab*, *caput*.] (Du Cange, *Dominica Quinquagesimæ*.)

4° [« *Dimanche repus*. » « Ce fu fait à Seclin le « *diemence* en la Passion que on dist *diemence* « *repuus*. » (Ord. IV, p. 321, an 1224.) « Le *diemen*-« *che* que l'en chante en sainte eglise *Judica me*, « nommé au pays (laonnois) le *dymanche repus*. » (JJ. 97, p. 598, an 1367.) « Comme le *diemenche* « devant Pasques flories derrain passé, que on dit « le *dimanche repuus*. » (JJ. 120, p. 223, an 1382.) C'est le dimanche de la Passion. *Repu*, fait sur *repositus*, signifie caché ; on voile, depuis ce jour jusqu'au samedi saint, les crucifix, les statues des saints et les tabernacles.] (N. E.)

5° « *Dimanche* grasse. » Le dimanche gras. (Beauch. Rech. des Théâtres, t. III, p. 94, où on lit : « Entrée magnifique de Bachus, avec madame « *Dimanche grasse* sa femme. » Et : « Train de « madame *Dimanche grasse*. » (Ibid. p. 96.)

6° « *Dimenche* perdu. » Peut-être le dimanche de Pâques, parce qu'il ne se compte pas. « Le cin-« quième jour d'avril à ung sabmedy, vigille du « *dimenche perdu*. » (Journal de Paris, sous Ch. VI et VII, p. 108, an. 1426.)

7° « *Dimanche* de Blanches. » Peut-être le dimanche de Quasimodo, *dominica in albis*. (Cotgrave.)

8° [« Le *dimenche* dernier des Oleries avant « Noel. » (Lettre de Rémission, de 1478.) Ainsi nommé des neuf antiennes commençant par l'interjection O, que l'eglise chante successivement dans les neuf jours précédant Noel.] (N. E.)

9° [Le dimanche des Rameaux se nommait aussi *Ozanne* : « Nous estanz en la Rouchelle vers la fin « de l'an 1315, ou commencement de l'an 1316, « environ l'*Osanne*. » (JJ. 56, p .227, an 1316.)] (N. E.)

10° [Le dimanche de la Ste Trinité étoit le *roy des diemenches* : « Par un jour qui est apelez li rois des « *diemenches* : ce est li jours de la Sainte Trinité. » (Rom. de Malemarastre, Du C. II, 912, col. 2.)] (N. E.)

11° [Le second dimanche après la Pentecôte était dit « le *diemenche* après la beneïçon. » (Cart. de S. Denis, p. 397, col. 2, an 1260) ; ou le *diemenche* « prochain après la beneiçon du Landit. » (JJ. 50, p. 9, an 1314.)] (N. E.)

12° [Le second dimanche après Pâques « que l'on « nomme communement audit Laigny le *dimenche* « des blanches nappes. » (Cart de Lagny, fol. 78, année 1454.)] (N. E.)

13° « Brave comme un dimanche. » (Histoire du Th. fr. t. VIII, p. 184.) On voit, dans Petit Jean de Saintré, l'usage de se parer le dimanche. La dame lui dit : « Que je vous voye joly, *dimenche* pro-« chain. » (P. J. de Saintré, p. 100.)

VARIANTES :

DIMENCHE. Cotgrave, Dict.
DIEMANCHE. Ord. I, p. 755.
DIEMANCE. Gloss. sur les Cout. de Beauv.
DIEMENGE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 225.
DIMENGE. Du Cange, sous *Dominica Quinquagesimæ*.
DIEMAINGNE. Laur. Gloss. du Dr. fr.
DIEMAINE. Fabl. MSS. de S. G. fol. 70, V° col. 1.
DIMAINE. Gloss. de l'Hist. de Bret.
DIMANE. La Thaum. Cout. de Berri, p. 102.

Dimanchée, *s. f.* Certaine quantité de terre. (Voyez *Dimenchiata terræ*, dans Du Cange.)

Dimancheré, *adj.* Endimanché.

Doulx yeulx pour festes, et dimenches,
Doulx yeulx blans, et riquanerés,
Qui font vestir habits estranges,
A ces varlets *dimancherées*
Et porter cordons fringuerés. *(L'Am. rendu cord. p. 585.)*

VARIANTES :

DIMENCHERET. Arrest amor, p. 316.
DYMENCHEREZ. Coquillart, p. 154.

Dimée. [Intercalez *Dimée*, droit de lever la dîme, comme *dimage* (dans une pièce de 1257, citée par Du Cange, II, p. 761, col. 1.] (N. E.)

Dimer, *v.* Lever la dîme. (Monet.) (2)

(1) On disait en effet : « Le premier *dimanche* de quaresme, appellé les brandons ou *behourdiz* (JJ. 145, p. 398, an. 1393) ; — le *dimence* premier *behourdy* (Charte de Cambrai, an 1420) ; — le *Beourdich* (Ch. de Corbie, an. 1283) ; — le *Bouhourdiich* (Ch. d'Abbeville, an. 1290) ; — le *bouhourdis* (JJ. 138, p. 290, an. 1390) ; — le *bourdich* (Lille, 1282). » Ce *dimanche*, bourgeois et paysans joûtaient avec des bâtons dans la campagne : « Comme le jour des brandons iceulx compaignons tenans *bouhours* en leurs mains, desquelz ils s'esbatoient l'un contre l'autre. » (JJ. 172, p. 509, an. 1424.) En même temps, on allumait des torches : « Comme le jour des *brandons* plusieurs jeunes gens bouhourdoient les uns contre les autres, Jehannin de Doulegier prist une oupille alumée de feu, comme plusieurs autres gens et enfans avoient. » (JJ. 144, p. 256, an. 1393.) Ces *oupilles* se nommaient escouvillons à Tournay. (JJ. 99, p. 334, an. 1368.) On disait ailleurs faire les *feulines*. (JJ. 173, p. 68, an. 1424.) Enfin le reg. JJ. 168, p. 119, an. 1414 : « Comme il est accoustumé chascun an le *Dimenche des brandons* faire esbatemens et dances environ le soir et avoir des faloz à bouchons de feurre boutez en un baston, et mettre le feu deden, en les appellant *les brandons*. » On allumait aussi des feux, par dessus lesquels on sautait comme à la Saint-Jean (JJ. 149, p. 176, an. 1395) : « Comme il soit de coustume en la ville de Jauges... de faire chacun an le *jour des brandons* après soupper feux, auxquels les bonnes gens ont accoustumé d'eulx assembler, dancier, et les jeunes vallès et enfans à sauter par dessus iceulx feux, quand il sont appetissiez. » Ce sont là les restes d'un culte solaire : le premier *dimanche* de Carême tombe en effet aux environs de l'équinoxe de printemps, tandis que la Saint-Jean est proche du solstice d'été ; St Jérôme (?) détournait les habitants d'une ville d'Asie-Mineure de ces luttes sanglantes et païennes ; la soûle, en Morbihan, nous montre la coutume subsistante, comme les feux de la Saint-Jean. (N. E.)

(2) On lit dans Quesnes de Béthune (p. 97) : « Ne remainrai avecques ces tirans Qui sont croisié à loier Pour *dimer* clers et bourjois et sergens. » Dans Beaumanoir (XI, 39) : « Suis tenus à rendre ce que je *disme* malvesement. » (N. E.)

Diminuer, *v*. Accélérer.

De jour en jour, va en *diminuant*
De ce monde la revolucion,
Et les estas vont en continuant,
De mal en pis, à leur destrucion. *(E. Desch. f. 122.)*

Diminuiser, *v*. Diminuer. (1) (Borel, Corneille et Ord. II, p. 198.)

Dimitte. C'est un mot purement latin qui signifie « faites grâce. » « Mais ce Dieu n'en a pitié, « toutte France est en grand danger d'estre perdue ; « car de toutes parts, on y gaste les biens, on y tue « les hommes, on y boute feuz ; et n'est estrange, « ne privé qui point en die, dimitte : mais toujours « de mal en pis. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 133.)

Dinanderie. [Intercalez *dinanderie*, chaudronnerie. « Pour millier d'étain, potin, cuivre, airain, « *dinanderie* ; vingt deniers. » (1679, Péage de Beaugency, Dict. des droits seig. du D. d'Orléans, de L. C. de D.) On lit dans Commines (II, 1) : « Dinant ville très riche à cause d'une marchandise « qu'ils faisoient de ces ouvrages de cuivre qu'on « appelle *dynanderie*. »] (N. E.)

Dinandier, *s. m.* Ouvrier en cuivre. (Voir DIGNANDIER, chaudronnier.) (Dict. de Nicot, Robert Est. Cotgrave, Oudin.)

Dinant, *s. m.* Ville de Belgique. « Coivre de « *Dinant*. » Proverbe parmi les Proverbes à la suite des Poës. fr. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1652. [Voy. Notes sous *Cuivre*.]

Dinas, *s.* Ville. (Dict. de Borel, 2es add.)

Dindan, *s. m.* Le son des cloches. (Cotgr. Oud. Pasq. Rech. p. 671.)

Dindés. [Intercalez *Dindés*, dans Flore et Blanc. Y, 41 : « Li pailes ert ovrés à flors, *dindés*, tirés, « bendés et overs. »] (N. E.)

Dine, *adj*. Digne. (Voyez DIGNE.)

Mais ti tu veus repandre
Ton immortalité
Sur les *dines* de prendre
Ce guerdon merité. *(Les Marg. de la Marg. f. 308, R°.)*

De la folie as femes m'emerveil ge souvent ;
Feme est plus orgueilleuse que lions, ne serpent ;
Par femes somes nos trestuit mis à torment,
Feme nos gita fors du *disne* firmament.
Chastie Musart, S. G. fol. 107, R° col. 3.

VARIANTES :
DINE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 73, V° col. 2.
DISNE. Chr. S. Denis, t. II, fol. 184.

Dinemandy, *adj*. Dine matin. Mot limousin, surnom des Dorat. (Goujet, Bibliothèque franç. t. XIII, p. 287.)

Dinse, *s. f.* Dame. « Notre *dinse*. » Notre-Dame. Serment ou exclamation d'une paysanne parlant patois dans le « Festin de Pierre » de Molière, acte 2, scène 1 : « Nostre *dinse*, Piarrot, tu t'es trouvé là « bien à point. »

Diocœsain *s. m.* L'évêque diocésain. « Après « l'an, et jour du decez, les executeurs sont tenuz « rendre compte, et reliqua de leur execution ; et y « peuvent estre contraints, par les officiers du roy, « ou par les officiers du *diocœsain*. » (Coutumes de Troyes, au Cout. gén. t. I, p. 420.)

VARIANTE :
DIOCESAIN. Cout. gén. I, p. 145.

Dioce, *s. m.* District. Il faut peut-être lire « diocèse. » « Quant on aura amené aucun vilain, ou « vilaine, ou esclaf, ou beste, ou chien, ou oyseau, « ou autre à aucun des Ordenés, et il ne sera de « son *dioce*, il le doit faire savoir à celui qui sera « plus prochain de lui, que une telle chose li a esté « menée le tel jour, à ce que celui face savoir as « autres par quoi le seignor de la chose le puisse « savoir. » (Assises de Jérus. p. 213 et 214.)

Diocèse, *s. f.* Conformément au grec διοιχησισ. On disoit autrefois la diocèse. (Gloss. de l'Hist. de Paris. — Voyez les acceptions de *diocesis*, dans Du Cange.)

VARIANTE : (2)
DIOCISE. Perard, Hist. de Bourg. p. 474, titre de 1253.

Dioes, *s. m.* Jeudi. (3)

L'orgillos Capitle de Liege,
A jor nommé, si com moi sanble,
Avoient tot esté ensanble,
Pour eslire vesque à lor oés
Uns deluns, et puis uns *dioes*. *(Mousk. p. 811.)*

Diols. [Intercalez *Diols*, deuil, dans une vie MS. de J.-C. (Du Cange, II, 900, col. 2.) « Grant joie fu « quand Diex fu nés, et grans *diols* quant fu tour- « mentés. »] (N. E.)

Diomicle, *s. m.* Sorte de pierre précieuse.

Les jaspes, et les *diomicles*,
Les topaces, et les berichles,
Les jagonces, les esmeraudes,
Et autres pierres meriaudes. *(Blanch. de S. G. f. 190.)*

Dionise, *s.* Sorte de pierre. En latin *dionisia*. Pierre noire qui, trempée dans l'eau, contracte l'odeur du vin, et qui cependant fait passer l'ivresse. (Marbodus, De Gemmis, art. 58, col. 1676.)

Diplomes. On diroit que ce nom auroit été oublié pendant près de mille ans, quoique les compilateurs ne cessent d'intituler ainsi les pièces qu'ils insèrent dans leurs collections. (Voyez au Nouveau Traité de diplom. t. I, p. 413, l'origine de diplôme. [Διπλόω, plier en deux.]

Dique (St), *s. m.* S. Dominique. (Chroniques de S. Denis, t. II, fol. 154.)

Diqueduves, *s.* L'éditeur des Ordonnances n'a pas entendu ce mot, et dit que personne n'a pu le lui expliquer. Voici le passage où il se trouve : « Que

(1) C'était la forme avant le XIVe siècle : « Noz despiezons et *demenuisons*. » (Job., 448.) (N. E.)
(2) On lit aussi au ms. suppl. fr. anc. 632, fol. 220, v° : « Ils firent une autre abbaie en la *diocise* de Soissons qui est de chanoines. » (N. E.)
(3) C'est un dimanche d'après Du Cange (II, 909, col. 2), dans une charte de Cambrai : « En l'an de l'incarnacion nostre seigneur Jesus Christ M. CC. et sissante, le *dioes* après le les Octaves S. Pierre et S. Pol. » Remarquons que *dijos*, *diguos*, est jeudi en provençal. (N. E.)

« les drapiers de la dite drapperie, ont fait, et doivent « faire bons draps, et loyaulx, et si ne pevent faire « *diqueduves*. » (Ord. t. III, p. 413.)

1. Dire, *adj. au fém.* Cruelle. De *dirus* : « *Dire* « Atropos. » (Hist. du Th. fr. t. II, p. 78.)

2. Dire, *v.* On écrivoit *diere* :

Il, et ses clers vont au mostier
Canter, et *diere* leur sautier.
Fabl. MSS. du R. n° 7989, 2, fol. 211, V° col. 1.

On trouve aussi *diter* :

Se ge ci ne vueil faus *diter*. *(G. Guiart, fol. 282.)*

Proverbes.

1° « *Dire* dou non. » Dire non, refuser :

Papirius n'osa *dou non dire*. *(Froiss. MS. p. 125.)*

2° « *Dire* du contraire. » Dire le contraire. (Clém. Marot, p. 672.)

3° « *Dire deffiance*. » Donner un défi :

Sigebiers en ot si grant ire,
Que *deffiance* li fist *dire*. *(Mousk. MS. p. 23.)*

4° « *Dire* mieux à quelqu'un. » Le traiter plus favorablement. « Se faschent d'estre précédez de leurs « compagnons, que la fortune *dise mieux* à autruy « qu'à eux. » (Sag. de Charron, p. 42.)

5° « *Dire* des morts. » Dire l'office des morts. On a dit de S. Louis : « Tousjours, après disner, il se « reposoit en son lit, et puis quant il estoit sus, il « *disoit des mors* (1) avecques un de ses chappelains, « et puis vespres. » (Joinv. p. 12.)

6° « Estre à dire. » Manquer. « Celuy là vit vrayement libre qui ne craint point la mort, au « contraire le vivre est servir, si la liberté de mou- « rir en *est à dire*. La mort est le seul appuy de « nostre liberté. » (Sag. de Charron, p. 369.)

7° « *Dire* bien. » Etre bien séant. (Oudin, Dict. et Curios. fr.)

8° « *Dire* d'un, et penser d'autre. » (Apol. pour Hérodote, p. 6.)

9° « *Dire* d'unes et d'autres. » Persuader à force de propos. « Tant luy *dit d'unes et d'autres* que en « sa chambre le mena baigner. » (Gerard de Nev. 1re part. p. 21.)

10° « On le *diroit*, » pour « peut-être, » dans Rabelais, t. III, p. 193. (Voyez Note de Le Duchat.)

11° « Y avoir à *dire*. » Y avoir de la différence. (Le Jouv. ms. p. 204.)

12° « Le *dire* fut. » Il lui alla dire. (Ibid. p. 517.)

13° « Que *ditous*. » Que dites-vous. Contraction en patois normand. (Fabri, Art de Réthorique, folio 64, R°.)

14° « Que vous *diroi ge*. » Que vous dirois-je. (Modus et Racio, ms. fol. 258.)

14° bis. [Se laisser à *dire*, se laisser persuader : « Il fu ensi dit au roy de Franche que il valloit trop « mieux que il *se laissast à dire* et refrenast son « coraige. » (Froiss. V, 315.)] (n. e.)

14° ter. [*Dire* feves, pois, aujourd'hui *dire* flûtes : « Si ferons nous malgré vostre, et si vous deman- « dons et vous *disons feves* ; et le dit suppliant « respondi : Je vous *di pois*. » (JJ. 124, p. 8, an. 1383.) Flûtes est peut-être pour flageolets (haricots) ; on penserait encore aux légumes.] (n. e.)

14° quater. [Estre à *dire*, manquer. Partonopex, v. 7197 : « Et tuit li roi de son empire, si que « nesuns n'en *ert à dire*. »] (n. e.)

14° quinquies. [Jouer d'un instrument : « Le « suppliant *disant* d'une fleutte et regardant illec « son bestail. » (JJ. 207, p. 133, an 1482.)] (n. e.)

Nous rapportons ici quelques proverbes :

15° ....Qui *dit* bien, ne *dit* mal.
Prov. du Vill. MS. de S. G. f° 76, V° col. 2.

16° Bien est ki *dit*, s'il est ki fait. *(P. Mousk. p. 200.)*

17° S'il est qui fait, il est qui *dit*. *(Froiss. Poës. 154.)*

18° « Qui chiet de l'asne il *dist* crieve ; et qui « chiet du cheval il *dist* lieve. » (Evang. des Quenouilles, p. 34.)

Autres proverbes dans Oudin, Cotgrave, [Le Roux de Lincy.]

Conjugaison :

Deis. Tu dis. (Fabl. mss. du R. n° 7218, folio 186.)
Deis. Je disse. (Poës. mss. av. 1300, t. I, p. 27.)
Deismes. Nous dismes. (G. Guiart, fol. 119, R°.)
Deissent. Disent. (Joinv. p. 86.)
Deistent. Dissent. (Rou, ms. p. 335.)
Deistes. Vous dites. (Fabl. mss. du R. n° 7218, fol. 196, V° col. 2.)
Dera. Dira. (Poës. mss. av. 1300, t. IV, p. 1428.)
Desant. Disant. (Rou, ms. p. 88.)
Desisions. Dissions. (Fabl. mss. du Roi, n° 7989, 2, fol. 78, V° col. 1.)
Desist. Dit. (Gontiers, Poësies mss. avant 1300, t. III, p. 1045.)
Desistes. Dites. (Fables mss. du Roi, n° 7218, fol. 153, V° col. 1.)
Desoye. Diseis. (Du Bellay, Prol. du Ve livre, f. 9.)
Dessieche. (Poës. mss. Vat. n° 1490, folio 9, V°)
Dict. Dit. (Isab. à la suite de Joinv. p. 174.)
Dicte. Dite. (Faifeu, p. 22.)
Dictes. Vous dites. (Villon, p. 23.)
Dictez. Disiez. (Ger. de Nev. 2e partie, p. 47.)
Didrent. Ils dirent. (Chr. S. Denis, t. II, f. 49, V°.)
Die. Je dise. (Les Ill. Ennemis de Th. Corneille, acte 4, scène 4.)
Dient. Qu'ils disent. (Villehardouin, p. 32 ; ms. S. Gelais, p. 30.)
Diés. Tu disses. (Ord. I, p. 799.)
Diez. Tu dises. (Hist. de la Ste Croix, ms. p. 10.)
Dig. Je dis. (Fabl. mss. du R. n° 7615, II, f. 168, b.)
Diiés. (Ibid. a.)
Diiez. Disiez. (Ibid. n° 7218, f. 254, V° col. 2.)
Dioms. Nous disons. (Hist. de Ste Croix, ms. p. 17.)
Dion. Nous disions. (G. Guiart, ms. fol. 144, R°.)
Dions. Nous disons. (Britton, Loix d'Angl. f. 137.)
Diont. Ils disent. (Ten. de Littl. fol. 132, V°.)
Dira. Je dirai. (Poës. mss. avant 1300, II, p. 1363.)
Diré. Je dirai. (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 93.)
Direi. Je dirai. (Huon d'Oisy, Poës. mss. av. 1300, III, page 1286.)
Que vos dirotz. (Fabl. mss. du Roi, n° 7615, t. I, fol. 59, V° col. 2.)

(1) « Si *disoit* en sa chambre privéement des mors. » (Joinv., § 54.) (n. e.)

Disdrent. Ils dirent. (Joinv. p. 11.)
Diseent. Ils disoient. (Ord. t. II, p. 342.)
Disez. Vous dites. (Rou, MS. p. 216.)
Disi. Il dit. (E. Desch. fol. 182, col. 3.)
Disit. Il dit, en patois morvan.
Disoie. Je disois. (Joinv. p. 5.)
Disom. Nous disons. (Poës. Vat. 1490, fol. 162.)
Disoye. Je disois. (Apol. pour Hérod. p. 215.)
Dississiez. Disiez. (Fabl. MSS. du Roi, n° 7989, 2, fol. 8, R° col. 2.)
Distrent. Ils dirent. (Gloss. de l'Histoire de Paris ; Villeh. p. 6.)
Dix. Dit. (Fabl. MSS. du Roi, n° 7989, 2, fol. 61.)
Dy. Je dis. (Froiss. p. 142, Oudin.)
Dye. Je dise. (J. Marot, page 188 ; Faifeu, p. 20 ; Robert Estienne, Gramm. franç. p. 73, où le verbe est conjugué.)
Deist. Dit. (S. Bern. Serm. fr. MS. p. 3.)
Deit. Dit. (D. Morice, Histoire de Bret. col. 997 et 998, titre de 1265.)
Desist. Dist. (S. Bern. Serm. fr. MS. p. 5.)
Desissent. Disent. (Duchesne, Généal. de Béthune, p 145, 146, titre de 1270.)
Di. Je dis. (Marbodus, col. 1640 et 1642.)
Diju. (Ibid. p. 29.)
Di-je. Dis-je. (S. Bern. S. fr. MS. p. 58 et 122.)
Di. Il dit. (Carpentier, Hist. de Cambray, II, p. 18, an. 1133.)
Diens (*nos*.) *Dicamus*. (S. Bern. S. fr. MS. p. 31.)
Dient. Disent. (Loix normandes, art. 41 ; Marbod. colonne 1668.)
Diet. Dist ou disoit. (S. Bernard, S. fr. MS. p. 24 et passim.)
Diet. *Dicat*. (Ibid. p. 67 et passim.)
Diet om. Dit-on. (Ibid. p. 79.)
Di iens. *Dicamus*. (Ibid. p. 63 et 121.)
Dions. (S. Athan. Symb. fr. 2e traduct.)
Dirois vos ? Vous direz. (S. B. S. fr. MS. p. 193.)
Dirront. Diront. (Rymer, t. I, p. 82, an 1263.)
Dirus. Dirons. (Marbodus, col. 1640.)
Dis. Dit. (Carpentier, Hist. de Cambrai, II, p. 23, titre de 1198, et jusqu'à 1266.)
Dits. (Ibid. p. 28, titre de 1255.)
Dis. *Dixi*. (S. Bern. S. fr. MS. p. 11.)
Disimes. Nous dimes. (Perard, Hist. de Bourgog. p. 478, titre de 1254.)
Disis. *Dixisti*. (S. Bern. S. fr. MS. p. 137 et 377.)
Disismes. *Meminimus*. (Ibid. p. 30, 99, 360.)
Disisses. Tu eusses dit. (Ibid. p. 122.)
Disist. Eût dit. (Ibid. p. 93.)
Disivet. Disoit. (Ibid. p. 378.)
Disoie. Je disois. (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 997 et 998, an. 1265.)
Dissent. *Dixerunt*, *aiunt*. (S. Bernard, Serm. fr. MS. p. 208 et 350.)
Dist. Dit. (Ibid. p. 4.)
(Voyez encore les Cartulaires MS. de la Chambre des Comptes de Nevers, vol. I, f. 50, titre de 1249.)
Distrent, *ditrent*. (Duchesne, Gén. des Chasteign. p. 27, titre de 1220.)
Dit. Il dise. (Rymer, I, p. 116, 117, an. 1270.)
Dizet. Disoit. (Duchesne, Gén. des Chasteigners, p. 27, titre de 1220.)
Dizoient. Disoient. (Id. Gén. de Bethune, p. 383, titre de 1259.)
Diz. Dit. (Perard, Hist. de Bourg. p. 466 et 467, titre de 1246, jusques en 1270.)

Directe. [Droit du seigneur sur le fonds qui relève de lui comme fief ou censive, et lui doit les lods et vente ou le relief : « Le cens et la *directe* « sont aussi imprescriptibles. » (Loysel, 735.)] (N. E.)

Directer, *v*. Conduire. (Cotgrave, Oudin.)

Directité, *s. f.* « Droits de *directité*. » Droits appartenant à la seigneurie directe. « Est tenu tenir » feu vif, et homme residant, sur le dit heritage qui « preste les dits serment, et autres droits de *directité*. » (Cout. d'Acs, au Cout. gén, t. II, p. 677.)

Dirée, *s. f.* Faute pour durée :

Ha Diex, por qu'est tant desirée
Joie charnel envalimée (envenimée),
Que si corront nostre nature,
Qui einsi a corte *dirée*,
Après est si chere conparée. *(F. M. n° 7615, I, f. 104 d.)*

Diroit (s'en). Pour s'en iroit :

Si pensa qu'à l'empereour
S'en diroit à uns proçain jour. *(Mousk. p. 812.)*

Dirruer. [Intercalez *dirruer*, démolir. (Histoire de Nîmes, Preuves, II, p. 295, an 1466) : « Ils aient « fait abatre et *dirruer* tous les hostels qui entour « la ditte cité touchoient aux murs d'icelle. »] (N. E.)

1. Dis, *s. m.* Jour. (Borel, Du Cange, sous *Dies*.) (1) *Tous dis*, pour « toujours, » dans les Vig. de Charl. VII, t. I, p. 88.

Trop leur ennuie la demeure,
La pensant la nuit, et le *di*. *(G. Guiart, f° 294, R°.)*

VARIANTES :
DIS. Ph. Mousk. MS. p. 426.
DIZ. Fabl. MSS. de S. G. fol. 35, V° col. 3.

2. Dis. Dix. Il est mis pour *decem* dans les Epitaphes latines. (Felib. Hist. de S. Denis, p. 274, Note.)

VARIANTES :
[DIS. Roland, v. 41, 69.]
DIS. Marbodus, col. 1642.
DEIX. S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 275.
DEX. Perard, Hist. de Bourg. p. 474, titre de 1252.
DIZ. Rymer, t. I, p. 45, titre de 1259.

Disabilitie, *s. f.* Impuissance, incapacité, manque d'habileté à quelque chose. « Si une villeine soit « demandant en action real, ou plaintife en action « personal, envers son seigneur, si le seigneur « voile pleder en *disabilitie* de son person, il ne « poit faire plein defense, més il defendera fors que « tort et force. » (Ten. de Littl. fol. 43.) [L'anglais possède encore la forme *disability*.]

Disable, *adj*. Inhabile A. Exprimable B.
A Dans le passage suivant, ce mot a le sens de

(1) « En perseverant *toudiz* en leur parfaite loyaulté. » (Ord., IV, 332, an. 1355.) Le mot est dans Roland (v. 2028) : « Ensemble avum estet e anz e *dis*. » On y rencontre aussi la locution *tuz dis* (v. 254). De même dans Partonopex, d'après Du Cange : « Trois mois i fui et quinze *dis* Puis m'en gita l'empereris. » (N. E.)

Disabilitie : « Item se feoffement soit fait sur condi- « tion d'enfeoffer un auter, ou de doner entaile a « un auter.... Si le feoffée, devant la performance de « le condition, enfeoffa un estranger, ou fait un « lease pur terme de vie, donques poit le feoffor, et « ses heires enter, etc. Pur ceoque il ad luy mesme « *disable* de performer le condition, en tant que il « ad fait estate à un auter etc.... en même le maner « est, si le feoffée devant le condition performé, « lessa mesme la terre à un estrange, par terme des « ans, an cest case le feoffor, et ses heires poyent « enter, etc., pur ceoque le feoffée ad lui *disable* de « faire estate de les tenements accordant a ceoque « estoyt en les tenements, quant estate ent fuit fait « à luy. » (Ten. de Littl. fol. 83, R°.)

B Dans l'acception précédente, le mot *disable* est formé de « habile » précédé de la syllabe négative « des » (1) ; quant ce mot signifie exprimable, c'est un adjectif verbal formé du mot « dire » :

> Moult est grande se piétés,
> Et non *disable* se bontés.
> Vies des SS. MS. de Sorbonne, chif. LX, col. 20.

Disabler, *v.* Déclarer inhabile. « Celuy qui « fuit hors de sa memory, al temps de tiel discent, « s'il voile enter après tel discent, si action sur ceo « soit sue envers luy, il n'ad riens pour luy à ple- « der, ou de luy ayder, mes a dire que il fuit de « non sane memorie, al temps de tiel discent, etc. « et a ceo ne serra il resceiue en ascun plée, per la « ley, a *disabler* sa person de mesne ; més l'heir « bien poit *disabler* le person de son aunester pur « son advantage demesne, en tiel cas, pur ceo que « nul laches poit estre adjugé per la ley en celuy qui « ad nul discretion en tiel case. » (Tenures de Littl. fol. 95, V°. — Voyez Disable et Disabilitie.) [Conf. le verbe anglais *to disable*.]

Disagréer, *v.* Ne pas agréer, refuser. (Tenures de Littleton, fol. 22, V° et 56, R°.) [Conf. le verbe anglais *to disagrée*.]

1. Disassent, *s. m.* Refus, opposition. Le contraire d'*assent* (2), consentement. « Et aussi come ele « est purchace par volunté, ou par comune assent « del donour, et del purchassour, en mesme la « manere se estent title, et par le commune *disas-* « *sent* de bonne gent ne vaut nent al comune « purchassour le purchas wiever, si les assentz, et « ne se joynent p. lour comune volunté. » (Britton, Loix d'Angleterre, fol. 144, V° ; Voyez Ibid. f. 145.)

2. Disassent, *part.* Refusant, opposant. (Voyez ce mot en ce sens, dans le passage cité sous l'art. précédent.)

Disavise, *adj.* Mal avisé. « Si ribaud veigne au « jour, et die issint, jeo garaunte à peres, et rende « les tenementes, si les justices soient issint, *disa-* « *visés* que ilz resceyvent cele garauntie, peres « recouera, par ceste assise, et serront disseisours « les justices, vise, et leo baillife que delivrera la « seisine, et le tenaunt. » (Britt. Loix d'Angleterre, folio 111, R°.)

Discence, *s. f.* Dissention. « La gloire d'amour « fraternelle est morte, et la *discence* (3) d'humaine « condition, anchienne mere de yre, est resuscitée « de mort à vie. » (J. Le Fev. de S. Rem. Hist. de Charles VI, p. 80.)

VARIANTES :
Dissence. Monstr. vol. I, fol. 222, V°.
Dissencion. Vig. de Charles VII, t. I, p. 6.

Discents, *s.* « *Discents* que tollent entres sont « en deux maners, c'est à scavoir, ou *discent* est « en fee, ou en fee taile ; *discents* en fee que tollent « entries sont si come home seisie de certaine ter- « res, ou tenements est par un auter disseisie, et le « disseisor ad issue, et morust de tiel estate seisie, « ore ses tenements descendont al issue del dissei- « sour, per course de la ley, come l'heire à luy. » (Tenur. de Littl. fol. 91, ch. 6, liv. III, traitant des *discents*.)

Disceptateur, *s. m.* Qui dispute. (Cotgrave.)

Disceptatrice, *s. f.* Femme qui dispute.

Discepter, *v.* Disputer. (Monet et Cotgrave.)

Discernal. [On lit dans un Gloss. ms. (D. C. IV, 56, col. 1) sous *epicaustrum* : « Epicausteres, « cheminée, ou le lieu des ontguemans, ou le lieu « de *discernales* causes. »] (N. E.)

1. Discerné, *part.* Déclaré. « Auquel aage « enfans sont *discernés* aagés (majeurs). » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 267.)

2. Discerné, *adj.* Clair, précis. « Cependant on « envoyeroit du conseil de notables personnes, « devers le comté de Hainaut, le duc Aubert en « Hollande pour avoir, sens plus, *discerné* (4) pour « respondre. » (Froiss. liv. IV, p. 94.)

Discerner, *v.* Décerner. (5) (Monstrelet, vol. I, fol. 87, R° ; Ord. t. III, p. 229.)

Discession, *s.* Départ. « Comment le bon « macrobe racompte à Pantagruel le manoir, et « *discession* des heroes. » (Rab. t. IV, p. 112.)

Disceyte. « Si le tenaunt face defaute, après « defaute freschement, adonques eyt juge pur le « pleyntyfe, sauve al tenaunt son droit de recouerer, « quant il quide que bon soit, et si le tenaunt ne « repleuisse la terre prise en nostre mayn, dedens « les .xv. jours, si *disceyte* ne courge en sa defaute, « issi que defaute en général sera accomply plus « especialment après. » (Britt. Loix d'Angl. f° 276.)

(1) Il correspond à l'anglais *disabled*, rendu incapable. (N. E.)
(2) Ce mot en anglais est substantif et verbe. (N. E.)
(3) C'est une mauvaise orthographe assez fréquente dans les mss.; ainsi, le Froissart de Breslau donne *discention*, où *dissencion* serait meilleur. (Ed. Kervyn, XI, 273.) De même dans Machaut, p. 114 : « Une ville souvent se pert... Par famine ou *discencion*. » (N. E.)
(4) « Il n'estoit mies *discerné* auquel des deux ce devoit estre. » (Ed. Kervyn, VIII, 317.) Le sens est le même. (N. E.)
(5) Aux Ordonnances, le sens est plutôt déclarer (V, 425, an. 1371) : « Ordenons et *discernons* par la teneur de ces presentes. » (N. E.)

Dischanter. [Intercalez *dischanter*, chanter le deschant (voy. ce mot) ; « il faisoit devant luy voulentiers ses clercs chanter et *dischanter* chansons, rondeaulx et virelais (Froissart, XI, etc., « etc., » (N. E.)

Disciple, *s. m.* [Novice, au reg. JJ. 145, p. 534, an. 1393 : « Icellui Estienne dist aux diz exposans : « vous estes *disciples* ; car se vous ne feussiez, les « gens de M. de Bourgogne ne m'eussent peu « mener en prison. »] (N. E.) Il fournit les proverbes suivans :

1° « *Disciple* passe bien souvent le maistre. » (Brant. Cap. Fr. t. IV, p. 119.)

2° « Jamais *disciple* eslongné de son maistre ne « croistra en science. » (Percef. vol. V, fol. 43.)

[Au XII[e] s. DECIPLE : Ains (S. J. Bap.) sui *deciples* à cel roi, Aui chi doit venir apres moi (D. C. t. II, 872, col. 3).] DESCIPLE. Fauchet, lang. et poës. fr. page 102.

Disciplinaire, *adj.* Régulier. Epithète d'observance et d'université, dans les Epith. de M. de la Porte qui forge souvent des mots.

Discipline, *s. f.* Science[A]. Instruction[B]. Correction[C]. Fléau, calamité[D]. Déconfiture, carnage[E].

Ce mot n'a conservé qu'une petite partie de ses anciennes acceptions.

[A] « Toute notre *discipline* n'est qu'une reminis- « cence. » (Œuv. de Théoph. I[re] P. page 23 ; Mont. t. II, p. 317.)

Conter me devez, par doctrine
Et por amor de *decepline*,
Que bien me puisse entreduire,
Et de bele science estruire :
Vostre filz sui, se l' devez faire. *(F. MS. S. G. f. 6 a.)*

[B] « Tenir la *discipline* » signifie gouverner.

Sainte Avoye vous a fait sa benigne
Des mandiens tendrez la *discipline*. *(E. Desch. f. 206 a.)*

[C] Jalousie est ma voisine,
Par quoi, en vostre occhoison,
Me fait dire desraison,
Si m'en donnez *descepline* (1). *(Ad. li Boc. 1300, IV, p. 1415.)*

De là « *decepline* de cors », peine corporelle, afflictive. « Pour ce que nous voulons que le « pueple qui est dessous nous, puisse vivre loyau- « ment, et en pes, et que li uns se garde de forfere « à l'autre, pour la poor de la *decepline du cors*, et « de perdre l'avoir......., avons ordené ces esta- « blissemens. » (Etabliss. de S. Louis aux Ordonn. t. I, p. 108 ; le Gloss. des Cout. de Beauv. et D. C. sous *disciplina*.)

[D] Mouskes, parlant de sauterelles qui ravagèrent la France sous Charles-le-Chauve, dit :

...En France ot trop grant torment,
Et trop cruele *desciptine*,
Et mortalité, et famine,
Si que les gens de faim moroient. *(Mousk. MS. p. 323.)*

Et fu en France grans famine,
Mais poi dura la *descepline*. *(Id. p. 420.)*

[E] « Entrerent iceux pesle mesle dedans le Rhin, « et fut faict des dictz Alemans grande *discipline* (2), « celui jour, et dura celle escarmouche jusques à « la nuit. » (Mém. d'Ol. de la March. liv. II, p. 516.)

VARIANTES :

DISCIPLINE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 241 et répond au latin *disciplum*, subordination.

[DESCEPLIE. Ch. d'Antioche, IV, 325 : Iluec passent li Turc ; De no crestienté font moult grant *desceplie*.]

Discipliner, *v.* Instruire[A]. Châtier[B]. *Niant dissipliné* répond dans S. Bernard à *indisciplinatus*.

[A] Froissart (Poës. page 339 b), parlant des soins que prenoient les Romains pour l'éducation de leurs enfans :

Car par hostels, et par maisons,
Faisoient les enfans cerchier,
Et de leur nature encerchier,
Là où le plus il s'enclinoient ;
Et à ce les *disciplinoient*,
En quelque labour que ce fust, etc.

[B] « Battre, et *décépliner* la chair, » dans les Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 144, R° col. 1.

[De même que *discipline* a le sens de meurtre, *discipliner* signifie tuer : « En peu de temps l'ont « tout deciplíné (Roncisvals, p. 202). »] (N. E.)

Disclaimer, *v.* Se désister d'une action. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *disclamare* sous *clamare*.) « Nul enfaunt ne puit *disclaimer*, en préjudice de « luy, si il cleyme rien en tiel counté, ou non, ou « en tele ville ; et en tele manere purra la parole « que ensuit detrier le droit à toutz jours quant a « devises, et issint remeyndra le plée, et la parole « à faire jusques à son age. » (Britt. Loix d'Anglet. fol. 124, V°.) [Ten. de Littlet. 145, 691.]

Disclaimeur. (Voy. Skinner, Voc forens. Expos.)

Discole, *adj.* Difficile. (L. Trippault, Cotgrave.) « *Discole*, qui est a dire homme non doctrinable, « mais divers, estrange et non bien enseigné. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, fol. 21.)

Discommodation, *s. f.* Incommodité. (Cotgr. Oud. Nicot.)

Discommode, *adj.* Incommode. Epith. de « nuysance » dans M. de la Porte.

Discommodé, *part.* Incommodé. « Je ne suis « visite, disoy-je, doncques, non *discommodé* de « mes études, doncques non destourné de mes « meilleures pensées. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 473.)

Discommoder, *v.* Incommoder, déranger. (Monet, Nic. Cotgr. et Oudin.) « Le dit empereur ne « tendoit qu'à l'entretenir le bec en l'eau....... « cependant qu'il se fortifieroit d'amis, et d'allian- « ces, et l'en *discommoder* à son pouvoir. » (Mém. de Du Bell. liv. IV, fol. 96, V°.)

Disconcerter, *v.* Déconcerter. (Oud. et Cotgr.)

Discontinuance, *s. f.* Terme de droit. (Voyez

(1) Du sens de correction on passe à celui de réprimande : « Auquel doyen le prevost dist par maniere de *discipline* et de reprehension : vecy bel estat de prestre d'estre au soir de nuit en la taverne. » (JJ. 141, p. 155, an. 1391.) (N. E.)

(2) On lit dans Roland : « Des Sarazins verrat tel *discipline* (v. 1929) » ; ce sens se retrouve dans Froissart (XIV, 234) : « Et les assauldroient et grant *discipline* de eulx feroient. » (N. E.)

ses diverses significations dans le chap. II du liv. III de Littl. fol. 134, V°.)

Disconvenir, *v.* Etre d'avis contraire. On trouve *disconvenire* dans le même sens, au Gloss. lat. de D. C. et dans Cotgr. « Il est toûjours pro- « clive aux femmes de *disconvenir* à leurs maris. » (Ess. de Mont. II, p. 108.)

Discorde, *s. m.* Discorde. Il était autrefois du masculin. *Le discorde.* (L'Amant ressusc. p. 173.) (1)

Discorder, *v.* N'être pas d'accord, refuser. (Cotgr.) « *Discordoient* (2) qu'il fust fermé. » (Joinv. p. 103.) « Le quatrieme article de la Rubriche de « la retenue a esté *discordée* par les gens du pre- « mier estat, et s'y sont opposez » (Cout. de Berri, au Cout. gén. II, p. 363; I, p. 227.)

Discoste, *adj. au f.* Distante. [Conf. l'italien *discosto.*] « Il faillit aussi une belle entreprise à « surprendre Zara en Barbarie, *discoste* de la mer « de douze mille. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 369.)

Discoster, *v.* Eloigner, reculer. (Oudin.) [Conf. l'italien *discostare.*]

Discourir, *v.* Courir, tendre [A]. Parcourir [B].

[A] Ta bonté *discourt* au bien de tes sujets. (*Regn. Sat. I.*)

[B] (Voy. Cotgrave.) « Et eust on peu lors *discourir* « toute l'Italie, d'un bout à l'autre, visitant toutes « les escholes de grammaire, et toute la tourbe « pedantesque, sans trouver qui eust sceu lire un « seul vers Grec. » (Du Verd. Bibl. Préf. page 18.) « Il y avoit tel docteur de quarante, ou cinquante « ans qui en avoit employé vingt ou trente à lire « magistralement, et composé des livres sans nom- « bre, avec très superbes tiltres thelogaux, qui « neantmoins se trouvoit n'avoir la bible, ou s'il « l'avoit, ne l'avoir daigné lire, ou s'il l'avoit leuë, « non toute, ou s'il l'avoit toute *discourue*, il « n'avoit tasché de l'entendre, ou s'il y avoit mis « quelque estude, il l'avoit pervertie à son sens. » (Du Verd. Bibl. préf. p. 16.)

On disoit :

1° « *Discourir* en soy mesme », réfléchir. « Je « m'esmerveille grandement comme vous, ma « damoyselle, ne *discourez en vous mesme*, que « tout ainsi qu'amour parfois nous cause un « extreme et parfait plaisir, ainsi est-il raisonna- « ble que par autre fois il nous bate d'une estrange « et vive maniere. » (Pasq. Mousk. p. 173.)

2° « *Discourir* des yeux et d'esprit », parcourir et réfléchir.

Quand je vais *discourant, et des yeux, et d'esprit*
Sur les perfections qu'en toy le ciel escrit. (*A. Jamin, 173.*)

Discours, *s. m.* Dispute, contestation [A]. Le cours, le fil [B]. Raisonnement, réflexion [C].

[A] « Demetrius le grammairien rencontrant dans « le temple de Delphes une troupe de philosophes « assis ensemble, il leur dit : ou je me trompe, ou, « à vous voir la contenance si paisible, et si gaye, « vous n'etes pas en grand *discours* entre vous. » (Ess. de Mont. t. I, p. 240.)

[B] Le fil, la suite. « Vous entendrez par le *discours* « de ma fable. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 34.)

Contrainte fuz d'empescher le *discours* (3)
De leur propos. (*Les Marg. de la Marg. fol. 382, V°.*)

[C] De l'espagnol *discorso*, réflexion, on a dit dans le même sens : « Il y a des humeurs fantastiques, et « sans *discours* qui ont poussé, non des hommes « particuliers seulement, mais des peuples à se « defaire. » (Ess. de Mont. t. I, p. 38.) « Le plaisir « nous transporte si fort hors de nous que notre « *discours* ne sçauroit lors faire son office, tout « perclus, et ravi en volupté. » (Ibid. t. II, p. 172.) « Les bestes ratiounent usent de *discours* et juge- « ment » (Sag. de Charron, p. 61.) « La meditation, « et le *discours* est ce qui donne la trempe à l'ame, « qui la prepare, l'affermit contre tous assauts, la « rend dure, acerée et impenetrable à tout ce qui « la veut entamer ou fausser. » (Ibid. page 329; voyez encore Malherbe et les Lettres de Pasquier.)

On disoit :

1° « Homme de *discours* » selon la dernière acception du mot *discours*, pour homme sensé, réfléchi. (Voyez Contes de Des Perr. t. I, p. 116.) (4)

2° « *Discours* au vieux loup, » (5) dans le sens subsistant du mot *discours*, pour discours impertinens. (Oudin.)

Discrecion, *s. f.* Raisonnement, discernement, sagesse, raison.

A la fin de l'explication d'une énigme, on lit : « Le restant s'entend par *discretion.* » (Enig. d'Alex. Sylvain, fol. 19.)

En aligant, voudra
Prover s'entention,
Cil sages avocas
Dont je fais mension :
Pour mettre les contreres
A redargucion,
Einsi aliguera
Sens et *discretion* (*Fabl. MS. 7615, II, 143 d.*)

On appeloit « l'âge de raison, » l'âge de *discretion.* « Celui auquel l'enfant a ce qu'il faut de rai- « son pour discerner le pain materiel du pain « spirituel de la communion. » Voyez divers sentiments des auteurs sur « l'âge de *discretion* » appelé *annus discretionis* dans les sermons de Barlette (1re part. fol. 97 d et 98 a.) « Ans de *discre-* « *tion* » pour âge de raison. (Perceforest, vol. IV, fol. 38 a, fol. 40 d. — Voyez DISCRETION.)

(1) Villehardouin écrit (§ 256) : « Mais la granz *discorde* qui i fu, si fu del conte Baudoin... et del marchis Boniface. » On trouve *descorde* pour discorde, comme *descort* pour discord : « S'en parti une compaignie... par *descorde* qu'il eurent à Henri » (§ 60). (N. E.)
(2) Joinville (§ 553), Villehardouin et le Men. de Reims l'emploient au pronominal : « Par ma foi, dist li rois, puisque vous vous i acordeiz tuit, je ne m'en *descorderai* mie. » (N. E.)
(3) Le sens est plan, comme dans la 59e Nouv. : « Et lui conta tout le *discours* de l'entreprise bien au long. » (N. E.)
(4) Il dit aussi « homme *de bon discours* (6e Conte). » (N. E.)
(5) Ce sont des discours, des sermons inutiles, car, dit un autre proverbe, « le loup alla à Romme et y laissa de son poil et rien de ses coustumes. » (Leroux de Lincy, I, 181.) (N. E.)

Discréé, *adj. au fém.* Distinguée. Du latin *discretus.*

> Moult doit loyauté estre amée,
> Quant elle en un coer fremée
> Souflisamment,
> Et pour ce qu'elle est tant *discrée*,
> Et de tous bons coers honnourée
> Parfettement,
> En moi sera si fermement,
> Et si très enterinement,
> Qu'a la durée
> Tant y ert, et si longuement,
> Que ma vie aura vraiement
> Ou corps durée. *(Poës. MSS. de Froiss. p. 56.)*

Discrepance, *s. f.* Différence, diversité, contrariété. (Cotgrave, Oudin, Ess. de Mont. II, p. 496.)

Discrepant, *adj.* Différent. (Oud. et Cotgrave.)

Discreption, *s. f.* Inscription, [armoiries] :

> Armes plus noires c'artement [pr atrement, encre]
> Ot sans autres *discreption.*
> Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 190, V° col. 2.

1. Discret, *adj.* Discerné, distingué. « Li obe« dience sanz la poine ne puet mies estre legiere« ment *discrete.* » (S. Bern. S. fr. MS. p. 341.)

« *Discrete* personne. » Titre donné aux chanoines. « Les abbesses, les prieures, les religieuses, ou « nones avoient le titre d'honnêtes, et celui de « *discrete* personne s'attribuoit aux chanoines. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 363.)

« *Discret* (homme honorable) » et titre d'un archidiacre. (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 964, titre de 1256.) « Homme *discret* maistre. » (Titre d'un doyen de Meaux, Du Plessis, Hist. de Meaux, p. 165, titre de 1260.) « *Discrez* et religious hommes « frere. » Qualification d'un abbé et d'un prieur. (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 58, titre de 1268.)

2. Discret, *adj.* Raisonnable, qui est en âge de discernement. « Les gentilz hommes de son « royaulme luy vindrent dire, n'a pas demy an, « qu'ilz vouloient avoir ung roy, et que l'aisné de « ses filz estoit bien au point d'estre chevalier, « et assez homme *discret* pour gouverner le « royaulme. » (Perc. vol. IV, fol. 145, V° col. 1.)

On dit du diable qui, sous la figure d'une fille, avoit épousé Guillaume comte d'Aquitaine :

> Cascun jour au moustier aloit,
> Mais en creance defaloit ;
> Quar, quant ce venoit au secret
> Del provoire sage et *discret*,
> Fors de la glise s'en aloit
> Ne plus ariester ne voloit. *(Ph. Mouskes, p. 495.)*

Discretement. [Intercalez *Discretement*, avec soin et habileté : « Si furent lettres escriptes et dit« tées et *discretement* en bon françois et aussi en « latin. » (Froiss. XI, 267.)] (N. E.)

Discretion, *s. f.* Titre d'honneur [A]. Recherche [B]. Hasard [C]. Choix, levée de troupes [D]. Digression [E]. Séparation [F]. Destruction [G]. Jugement, bon sens [H].

[A] Le mot *discretion* fut autrefois un terme d'honneur. L'évêque de Liége écrivant au duc de Bourgogne, en 1430, s'exprime de cette manière : « Ainsi que vostre très noble et pourveue *discretion* « peut bien avoir memoire, que mes complaintes et « requestes le contenoient plus plainement. » (Monstrelet, vol. II, fol. 60, V°.) Philippe d'Artevelle, chef des Gantois révoltés, écrit aux commissaires du roi Charles VI, en 1382 : « Très chers et puissans « seigneurs, à voz très nobles *discretions.* » (Froiss. livre II, p. 198, [édition Kervin, X, 93.]) « Vostre « très noble *discretion* », dit André d'Haraucourt au roi Louis XI, dans une lettre qu'il lui écrivoit en 1482. (Voy. Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 315.)

[B] *Discretion* a signifié recherche, examen. On trouve en ce sens faire la *discretion* des vivres d'une place, pour en faire l'inventaire. (Mémoir. de Du Bellay, livre VIII, folio 238, V°.)

[C] Pour « hazard de la fortune, » on disoit : « Met« tre à la *discretion* chose de conséquence, » pour mettre quelque chose de conséquence au hasard. (Ibid. livre VII, folio 234, V°.)

[D] Pour « choix, levée de soldats (1) » : « Avoit fait « faire en ses païs *discretion* de 16. mille hommes, « pour venir au secours. » (Ibid. livre VIII, f. 247.)

[E] Pour « digression. » Le traducteur en prose de l'Histoire des Trois Maries, en vers MS., traduit, au chapitre 47, par le mot *discretion* celui de *discression* qui est dans l'original, à la page 121, dans le sens de « digression. »

[F] Pour « séparation, partage. » « Pourquoy est a « doubter grandement inobédience, esclandre, et « *discretion* en l'eglise de Dieu. » (Monstr. vol. II, folio 74, R°.)

[G] Enfin pour « destruction. » « *Discretion* de la « gent sarazine. » (Chr. de S. Den. t. II, f. 12.) On lit dans Rigord : *Sarracenæ gentis destructionem.*

[H] Jugement (2), discernement. Ce mot, dans Saint Bernard, répond au latin *discretio, judicium.* (Ser. fr. MS. p. 78 et 281.)

Discretistre. [Intercalez *discretistre*, instruit dans le décret (droit civil et droit canon) : « Tout « plaideeur, tout *discretistre*, tout avocat et tout « legistre. » (M. de Coinci, D. C. II, 766, c. 1.)] (N. E.)

Discretoire, *s. m.* Terme monastique. « Les « Augustins assemblez en leur chapitre et *discre*« *toire.* » (Favin, Théâtre d'honn. t. I, 676, col. 2.)

Discrime, *s. m.* Danger. (Borel, Corneille et Contes d'Eutrap. p. 162.)

Discriminable, *adj.* Dangereux :

> Leur osteray de leurs oreilles
> Les biaux anneaulx, et les armeilles,
> Les perfides *discriminables*
> Et les murenules (3) flairables,
> Qu'elles portent en leurs narines. *(E. Desch. f. 532.)*

Discrucier, *v.* Tourmenter. (Nic. Oud. et Cotg.)

(1) Ce sens, comme celui d'examen, sort de *discernere*, examiner avec attention. (N. E.)

(2) « Icelle Ysabeau demourant à Montpellier... comme alterée et hors de son bon sens et *discretion* naturelle. » (JJ. 163, p. 229, an. 1408.) (N. E.)

(3) Voyez Du Cange sous *Murenæ* et *Murenulæ* ; c'était un collier d'or auquel était suspendue une petite cassolette musquée *(botonetz plens de musquet)* qu'on respirait par instants. (N. E.)

Discrutation, *s. f.* Discussion, dissertation. « Et puisque de la court faut parler, et que à la « court voulez aller, je vueil faire une *discrutation* « sur vostre voullenté. » (Le Jouv. MS. du R. f. 18.)

Disculper, *v. Disculpare* a le même sens dans Du Cange. « Ce n'est point un mot introduit par le « cardinal Mazarin comme le P. Bouhours l'a soup- « çonné. (1) » (Ménage, Remarques sur la langue, t. II, page 334.)

Discurrent, *adj.* « Procureur *discurrent* », dans le Trés. des Chart. reg. 119, p. 174.

Discus, *part.* Discuté. « Volons nous que l'en « face vener les seigniours, et le tenaunt en nostre « court, et la soit *discus* qui avera meillour droit « en l'hommage. » (Britton, Loix d'Anglet. f. 175 *bis* et fol. 259, V°.)

Disease, *s.* Défaut. [Rapprochez le verbe *to disease*, incommoder, rendre malade.] « Comé si « l'heire qui est in garde est mary a un que n'ad « fors que un pee, ou fors que un maine, ou que « est deforme, decrepite, ou aiaint horrible *disease*, « ou grand et continuall infirmités. » (Tenures de Littl. fol. 24, R°.)

Disée, *s. f.* Propos. « Voilà de belles *disées*, de « beaux dictons. » (Moyen de parv. p. 226.)

Disein, *s. m.* Dizain. Ce qui est composé du nombre de dix. (Dict. de Monet.)

Disel. [Intercalez *disel*, dizeau : « Le suppliant « prist ung autre *disel*,... et lors icellui Mortaigne « d'une forche ferrée qu'il avoit, frappa ung cop « sus ledit suppliant qui chey sur le ledit *disel* de « blé. » (JJ. 176, p. 717, an 1450.)] (N. E.)

Diseler, *v.* Assembler par dizaines. (Monet, Oudin et Cotgrave.)

Disense. [Intercalez *Disense*, dissidence, dissension : « Il li pesoit que nulle *disense* se boutoit entre « le prince de Galles. » (Froiss. VII, 275.)] (N. E.)

Diserte, *s. f.* Disette. « Il ot en son ost grand « *digette* (2) de froment. » (Tri. des IX Preux, p. 302, col. 1.) *Diserte* est peut-être une faute d'impression dans Percef. vol. II, fol. 76, R° col. 1. Il sembleroit mis pour « desertion » dans le passage suivant : « Les villes estans par divers sacs reduites en toute « extremité de *diserte*. » (Pasq. Rech. p. 195.) Dans le Gloss. du P. Labbe, le mot *disetes* est rendu en latin par *inopia*.

VARIANTE :

DISIETTE. Duch. Gén. de Béthune, p. 162, tit. de 1267.

Diseteus, *adj.* Indigent, qui a besoin (3) :

N'oncques amours droit amant n'oublia,
Et puisque j'ai en son service jut,
J'atendrai tant k'ele aura aperçut
Que petis biens *disteus* esléece
Dont doi je bien chanter, pour tel riquece
Accroistre en mi, quant si grant pooir a.
Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 133, V°.

VARIANTES :

DISETEUS. Villehard. p. 49. [Ed. de W. § 143.]
DISETELS. Ibid. p. 54.
DISETEUX. Ibid. p. 204.
DISETOUS. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 60, R° col. 2.
DISITEUS. (4) Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 49, R°.
DISITENS. (Lisez *disiteus*.) Poës. MSS. av. 1300, IV, p. 1412.
DIGITEUX. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 86, col. 3.

Diseur, *s. m.* Arbitre. (5) (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dictores*.) « Lors furent esleus *diseurs* par le « conseil de chacune partie prudhommes, et saiges « par quel conseil, et par quel jugement devoit tout « l'ost estre gouverné. » (Chr. de S. Den. t. II, f. 18, V°.) On lit dans Rigord *dictatores*. (Voy. Ph. Mouskes, MS. p. 825.) On lit *diseur* en ce même sens. (Voyez Duchesne, gén. de Béthune, p. 152, titre de 1237, passim et *disour*, dans le Gloss. sur les Coutumes de Beauvoisis. — Voyez une citation fr. au Gl. lat. de Du Cange, au mot *Dictatores*, col. 1478.) « Les « principaux juges des tournois s'appelloient « *diseurs*. » (Du Cange, XXIX° Dissert. sur Joinv.) On lit « Juges *diseurs*, » dans le même sens. (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 50.) (6)

Diseux, *adj.* Qui parle. « Bon *diseux*, » homme qui parle bien. (Voyez Percefor. vol. II, folio 75, V° col. 2.) On se sert encore de l'expression « bon beau « *diseur*, » en ce même sens.

Disferre, *s.* [Comp. *defferre*.] Fer de cheval à tout pied que l'on prend par précaution. (Oud. et Cotgr.)

Disgrace, *s. f.* Est mis comme nouveau dans les Dial. de Tahur. p. 34. *Disgrata*, au même sens, dans Du Cange.

Disgracier, *v.* Faire perdre les bonnes grâces. (Monet.)

Disgregation, *s. f.* Séparation, partage. (Oud.)

Disgreger, *v.* Séparer, diviser, dissiper. (Oud. Monet, Cotgr. Rab. t. I, p. 62.)

Disieres, *adj.* Disert, éloquent. [Cas sujet de *diseur*.]

Es osteus dont il a afaire,
De cascun doit son ami faire,
Li menestreux ki est *disieres*.
Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1334.

Disietisme, *s. m.* Dix-septième :

Dagobiers ot non, si fu rois,
Si com ses pere fu ançois ;
Disietisme le puis nombrer. (Ph. Mouskes, p. 48.)

(1) Voir *descoulper* employé au XIII° siècle et *decoupler* dans Du Bellay (496) : « De vouloir dire seulement ce qui serviroit à le *decoupler*. » (N. E.)
(2) On lit au Rec. de Tailliar, p. 178 : « Se ele avoit besoigne ne *disgete*, loialment que ele peuist le maison qui devant est dite, vendre et despendre. » (N. E.)
(3) Par suite, chose urgente et nécessaire : « Il faut premierement entendre au plus *disetous*. » (Froiss., IV, 384.) (N. E.)
(4) C'est aussi la forme au reg. JJ. 117, p. 178, an. 1380 : « Le suppliant, sa femme et enfant, qui estoient ainsi que nuz ou petitement vestuz et *disiteux*. » (N. E.)
(5) « *Diseur*, miseur et ordeneur pris dou consentement des parties. » (S[t] Pierre de Lille, an. 1286.) (N. E.)
(6) On lit dans l'Hist. d'Alsace (I, 140, an. 1251) : « Nous [l'evêque de Metz] estably *disours* et esgardous des treffons qu'il [le duc de Lorraine] avoit entrepris à son tems de l'Eglise de Remiremont. » (N. E.)

Disjunctive, *s. f.* Disjonctive [A]. Alternative [B].

[A] C'est un terme de logique, une proposition composée qui comprend deux membres. (Voy. Rab. t. III, p. 120, et Assises de Jérus. p. 70.) [« Et por « ce que son aversaire ne conoist pas la *desjointive* « à la premiere parole que si il dit, au premier, *le* « *et*, et il dit, au donner des gages, *le ou.* » (Edit. Beugnot, I, 144.)

[B] On a dit *disjonctive*, dans le langage ordinaire, pour « alternative. » « Mais il se vante de deux « choses l'une, et faict son compte de la premiere « partie de la *disjonctive*, ou qu'il sera roy de « France, ou mey empereur. » (Mém. de Du Bellay, livre VI, fol. 172, R°.)

Dislocature, *s. f.* Dislocation. Déboitement d'os. « Sur l'endroit de la *dislocature* (1) soit mis « un cataplasme, etc. » (Fouill. Faucon. f. 39, V°.) De là on a dit au figuré : « La France ne peut « demeurer qu'en sa *dislocature*, ou elle est, ses « loix sont vieilles, il y a beaucoup à redire à sa « justice, l'obeissance est devenue rebellion, sa « piété atheisme en plusieurs endroits. » (Mém. de Sully, t. XII, p. 161.)

Dismage. [Intercalez *Dismage*, terre qui doit la dîme : « Avons vendu bien et loiaument... tous nos « terrages et *dismages*,... senz rien degueir ne rete- « nir par devers nous. » (JJ. 56, p. 175, an. 1316.)] (N. E.)

Disme, *s. f.* Ce mot subsiste. (2) (Voyez sur ces différentes acceptions, Laur. Gloss. du Droit fr. ; Du Cange, Gloss. lat. au mot *Decimæ* ; Rech. de Pasq. et Bout Som. rur. p. 145 et SS.) « Au seigneur d'une « *dismerie* (3) lay, ou ecclesiastique appartient la « suite de ses laboureurs, quand ils vont labourer « hors de la *dismerie*, en lieu sujet à disme, ou « exempt d'icelui, et à cause de la dite suyte, il « prend demie *disme*, c'est à dire la moitié de ce « qu'il prendroit pour sa *disme*, si son dit labou- « reur avoit labouré chez lui. » (Cout. de Nivern. au Cout. gén. t. I, p. 883.) « Le *disme* de la *disme*, » c'est le droit de celui qui ramasse la dime.

Nous marquerons quelques expressions que ce mot fournit :

1° « *Dismes* grandes et petites. » En latin *decimæ minutæ*. (Per. Hist. de Bourg. p. 282, tit. de 1255.

2° « *Disme* personnal, ou *dismes* personnaux. » Ainsi appellée « pour ce qu'elle vient par labeur, et « l'industrie de l'homme. » (Bout. S. rur. p. 746.)

3° *Disme* predial, ou *dismes* prediaux. » Ainsi nommée « pour ce qu'elle vient, et doit venir des profits « et emolumens venant des fruicts des bestes, et « volailles et des poissons. » (Bout. S. rur. p. 746.)

4° « Coureur de *disme*. » Homme préposé par les décimateurs, pour aller lever les dimes. « Ordon- « nent ausdits dismeurs de ce dit pays, d'avoir un « *coureur de disme* juré, qui ait presté le serment « ès mains de l'officier, et de deux de la loy de « garder tant le droit desdits dismeurs, que des « laboureurs. » (Cout. de Langle, au N. Cout. gén. t. I, p. 311, col. 2.)

5° « Tourner la *disme*. » C'est-à-dire marquer les gerbes que l'on choisit pour la dîme. (Coutumes de Hainaut, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 51, Notes de l'Editeur.)

6° [« *Dime* de suite. » Dîme qui suit les bestiaux, dans une autre dîme que celle du seigneur du laboureur. « La *dixme* suit sur les autres *dixmes*. » (1512, Aveu de Baleine, Dict. des Dr. seign. du D. d'Orl. de le C. de D.)] (N. E.)

7° [« *Dîme à volenté*. » Non celle qu'il dépend du laboureur de payer ou de ne pas payer, ou pour laquelle il paye ce qu'il lui plaît : « Item, la moictié « de la *dixme gettée de voulenté* » ; (1406, Dime de Rondeau), mais *dime* dont la quotité est fixée par une entente des parties. (Dict. des Dr. seign. du D. d'Orl. de le C. de D.)] (N. E.)

VARIANTES :

DEIME. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 362, en lat. *decima*.
DISIME. Contin. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 753 [et Froiss. V, 4.]
DEISME. Fabl. MSS. de S. G. fol. 55, R°.
DISMERIE. Gout. gén. t. I, p. 883.
DAYMERY. Mot languedoc. Du C. Gl. lat. à *Decimaria*.
DIMAGE. Du C. ibid. au mot *Dimagium*.
DISMAGE. Froiss. livre III, p. 64.

Dismer, *v.* Payer la dime. Ce mot est en ce sens dans le Doctr. de Sap. folio 29, R°. [« Vos blez, les « fruis des vignes il les *dismera*. » (Rois, 27.) « Et « se je ne le fes, je peque et suis tenu à rendre ce « que je *disme* malvesement. » (Beaumanoir, XI, 39.)] (N. E.)

Dismes (la), *adv.* Dix fois plus :

....Je suis plus dolenz la *dismes*.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 183, R° col. 2.

Dismierres. [Intercalez *dismierres*, dimeur. « Et se il avenoit chose par aventure que li sergens « terragierres et li *dismierres* ne soient au deschar- « ger les gerbes, on croira lou deschargeour par « son sairement. » (Cart. de Champagne, folio 343, V° col. 1, 1247.)] (N. E.)

Disné, *part.* Qui n'a point diné [A]. Régalé [B].

[A] Le premier sens est moins celui du mot que de l'expression suivante : Nous sommes tous *disnez*. « Il nous convient aujourdhuy traveiller, pour avoir « à mengier, et à boire. Nous sommes tous *disnez* « à ce matin, et se nous ne conquerons de l'autrui « nous irons coucher sans souper. » (Du Guesclin, Ménard, p. 258.)

[B] *Disné* est employé pour « régalé, » dans les

(1) Paré emploie *dislocation* (XIV, 1). (N. E.)

(2) La *dime*, comme le champart, était une redevance en nature : mais on la payait à l'Eglise, non au seigneur. Pépin-le-Bref engage les fidèles à la payer pour dédommager l'Eglise (754). Charlemagne en fit une obligation civile (796). Quand l'Eglise fut dépouillée d'une partie de ses biens, beaucoup de dimes furent usurpées par les seigneurs et leur constituèrent une redevance particulière sous le nom de *dimes inféodées* ou *dimes en fief*. (P. Pithou, 74.) (N. E.)

(3) Une charte poitevine de 1416 (Du Cange, II. 761, col. 1) donne *desmerie* : « La disme ou *desmerie* des blez et charnaige du lieu de Genoilhe. » (N. E.)

passages suivans : « Puis furent mandez, et vin-« drent au temple à Paris, ou ilz furent noblement « festoyez, et *disnez* (1). » (Hist. de B. Du Guescl. par Ménard, p. 174.)

En toute feste, en a de mal *disnez. (Prov. Marot, p. 83.)*

(Voyez J. d'Auton, Annales de Louis XII, de 1506, et 1507, p. 278.)

Disnée. [Intercalez *disnée*, dans l'expression « Ne durer qu'une *disnée.* » Nous dirions : il n'y en a pas pour un déjeuner. « Salence est un petis « illés Et buens et beaus et purs et nés, Mais ne dure « qu'une *disnée.* » (Partonopex, v. 6167.)] (N. E.)

Disnement, *adv.* Dignement :

Il fu reçus *disnement.*
Wuill. de Bethune, Vat. n° 1490, fol. 126, V°.

1. Disner, *v.* Manger. Notre mot *dîner* s'entend du repas du milieu du jour. Autrefois il signifioit en général tout autre repas que celui du soir. On disoit même *se disner* (2), pour se nourrir. « Qui *se* « pouroit *disner* de la fumée du rost, feroit-il pas « une belle espargne ? » (Ess. de Mont. t. III, p. 169.)

Disner semble signifier « déjeuner » dans ces autres passages :

. . . . . . En bersault
L'ombre tenir et *disner* matinet. *(E. Desch. f. 240, d)*

« La paresse à me lever donne loisir à ceux qui « me servent de *disner* à leur aise avant partir. » (Ess. de Mont. t. III, p. 341.) Ce mot semble pris pour « manger », dans le passage suivant : « Si but « l'empereur avant qu'il partesist, et le roy ne *disna* « jusqu'il fust au Louvre. » (Chr. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1377.) On disoit aussi *être dîné* pour « être mangé. »

Le bien aux pauvres destiné,
Par les gros gueux le plus souvent,
Est misérablement *disné*,
Et les petits vivent de vent.
Les Touches de Des Accords, fol. 31, V°.

Dipnarent. (Rab. t. IV, p. 64.)

VARIANTES :

DIPNER. Rab. t. IV, p. 78.
DISPNER, DISGNER. Borel, Dict.
DYNER. Eust. Desch. Poës. MSS. folio 206, col. 2.
DIGNER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, folio 333, V° col. 2.

2. Disner, *s. m.* Dîner A. Repas B.

A On trouve *dignerium*, dans le premier sens, au Gloss. lat. de Du Cange, qui le dérive du latin *discus* ou de l'allemand *disch* pour *mensa.* (3) « Si nous « allons dehors, ils nous doivent trois *dignés* l'an, « à chacun jour que on tient les plaids généraux. » (Cout. de Nyelle, au N. Cout. gén. t. I, p. 397.)

Digner est un droit de repas ou de dîner, selon Laur. Gloss. du Droit fr. et Du Cange, Gloss. latin, au mot *Dignerium.* Il est mis pour *dîner* dans le Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 22 et 207. « Après la *dînée*, » c'est-à-dire l'après-dîner. (L'Amant ressuscité, p. 469.)

B Le mot *disner* s'employoit aussi en général pour « repas. » Ainsi on lit : « Les Gantois revoltez avant « de donner la bataille à l'armée du Cte de Flandres, « *se desjeunerent* d'un peu de pain, et de vin pour-« tout.... quand celui *disner* fut passé. » (Froissart, livre II, p. 179.)

Expressions remarquables :

1° « *Dipner* d'avocat. » Dîner commode et fait à l'aise. (Rab. t. IV, p. 193.)

2° « *Disner* d'un Limousin. » Peut-être pour dîner fait sans boire. (4) (Apologie pour Hérodote, p. 542 ; Oudin, Dict. ; Cur fr. et Cotgrave.)

Disneur, *s. m.* Qui dîne. « Un beau *disneur*, » grand mangeur. (Oudin, Cur. fr.)

Disparagacion, *s. f.* et **Disparagement**, *s. m.* Inégalité de condition. « Si les seignours lour « eyent tendu mariage sauns *disparagacion*, ou les « heires ne voillent assentir, si courge la peyne « purveue en nos estatutz. » (Britt. Loix d'Auglet. folio 169, R°. — Voyez DESPARAGER ci-dessus.)

Disparé, *part.* Qui diffère A. Séparé B.

A Elle est trop en mours *disparée*,
Et de ses devanciers sevrée,
Qui se menerent noblement :
Ils sont lignée deslignée.
Geofr. de Paris, MS. du R. n° 6812, fol. 53, R° col. 3.

B « Mrs les mareschaux, et Mr le maistre des « arbalestriers, avecq tout son traict, descendront « à pié, et tiendont ferme, et envoiront leurs che-« vaulx derriere, bien loing, tout outre l'arriere « garde : nous viendrons en nostre bataille ; après « que serez descendus, et bien *disparez* de bons « chevaulx, qu'il ne y aura plus riens qui mene « noyse, ne qui vous puisse nuyre. » (Le Jouvenc. MS. page 189.)

Disparer, *v.* Disparoître, s'évanouir. (Nicot, Monet et Cotgrave.) « Advenante la lumiere du clair « soleil, *disparent* touts lutins, larves, lemures. » (Rab. t. III, p. 134, t. V, p. 122.) *Disparoir.* (Id. t. V, p. 270.)

Disparoissance, *s. f.* Disparition. (Oudin et Cotgrave.)

Dispars, *adj.* Dispersé, séparé, évanoui. « Les « Apostres sont *dispars*, çà et là. » (Hist. du Théât. fr. t. I, p. 352.) « Sa puissance fut toutte dissipée, « et *disparée.* » (Hist. de la Tois. d'or, II, fol, 164.)

VARIANTES :

DISPARS (5). Ord. t. V, p. 662 an. 1373.
DISPÁR. Parton. de Bl. MS. de S. G. folio 164, R° col. 1.
DISPARÉ. Chasse et Dép. d'amours, p. 54, col. 1.
DISPERT. Eust. Desch. Poës. MSS. folio 340, col. 2.

Disparse (rime). Dans un quatrain, le premier

(1) « Et commanda que tout et toutes fuissent bien *disné.* » (Froissart, V, 88.) (N. E.)
(2) « Li Englès se retraisent à leurs hostels et *se disnerent.* » (Froissart, IX, 338.) — « Et puis *se disna* chascun de ce qu'il peut avoir. » (Froissart, II, 160.) (N. E.)
(3) Diez propose *decœnare ;* quant à *discus* et *disch*, ils ne sauraient rendre compte du *n.* (N. E.)
(4) C'est un dîner où l'on ne sert que du pain : « Manger du pain comme un Limousin. » (Leroux de Lincy, I, 358.) (N. E.)
(5) « *Dispars* et retrais en divers lieux. » (N. E.)

vers peut rimer avec le dernier et le 2e et le 3e ont alors la même rime.

Si nous parlons de l'amour de Florent,
Lequel ayma de bon cueur Marcebille,
Nous trouverons, par ung très brief stille,
Quant l'ung mourut, l'autre l'alla suyvant.
Chasse et Departie d'amours, p. 238, col. 1.

Dispathie, *s. f.* Antipathie. « Il est possible « que j'aye receu d'eux cette *dyspathie* naturelle à « la medecine. » (Ess. de Mont. t. II, p. 784.) *Dispathie.* (Cotgrave.)

Dispatrier, *v.* Sortir de sa patrie. (Du Cange, sous *Dispatriare.*)

Dispatuer, *v.* Ecarter, détourner. Il faut lire *dispatrier.* « Comme aussi seroit, si, après toutes « les dites solennitez achevées, estoit trouvée icelle « vefve avoir *dispatué*, absconsé, ou recelé, faict « *dispatuer*, absconser, receler, ou porter dehors « la susdite maison. » (Cout. de Namur, au Cout. gén. t. I, p. 866.)

Dispencité, *s. f.* Le coût, la dépense. « S'ils « craignent la *dispencité* du payement des dits gens « de guerre, tant en la solde, qu'en la forme avec « les autres du païs ; j'auray bien agréable que cela « soit reglé avec eux, et par leur advis, pourveu « que les dits deniers soient tousjours administrez, « et distribuez par les mains de mes officiers. » (Negot. de Jeann. t. I, p. 559.)

Dispensacion, *s. f.* Dispense A. Administration, distribution B. *Dispensation*, dans S. Bernard, répond au latin *dispensatio.*

A Au premier sens : « Leur dist, mes amis, vous « faites comme celuy qui espouse sa cousine, puis « en demande *dispensacion.* » (Petit J. de Saintré, p. 535.) « *Dispensacion* du pape. » (Chron. fr. MS. de Nangis, an 1286.) On lit dans le latin : *dispensatio summi pontificis.* S. Bernard, parlant de J.-Christ, dit que Jesus-Christ depuis sa nativité « en la *dispen-* « *sation* de la char ot pres paraemplit trente ans. » (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 211.) Par *dispensation.* (Id. ibid. page 190.) Dans son latin *dispensatoriè. Dispensation.* (Id. ibid. p. 239.) Il faut peut-être corriger *desponsation* dans le latin *desponsatio.*

B On disoit aussi *dispensacion* pour « administration, » gouvernement :

Pour loisser le gouvernement
Avec la *dispensacion*
De l'ostel, et de la maison. *(E. Desch. f. 501, c)*

Dispense, *s. f.* Disposition A. Sorte de verrouil B.

A Au premier sens, on disoit : « Mon honneur, « hautesse et triumphe, aussi ma honte, et abaisse- « ment gist du tout votre *dispence* : huy est heure « de tout gaigner, ou tout perdre. » (Triom. des IX Preux, p. 477, b.)

B On nommoit aussi *dispense* le verrou d'une porte. (Moyen de parvenir, p. 102. — Voy. DEPENSE.)

Dispensé, *part.* Autorisé. (Gloss. de Marot.) (1)

Dispenser, *v.* Se donner licence A. Etre dispensé B. Légitimer C.

A On a dit *se dispenser* pour se permettre, s'adonner. « Il estoit si nouveau, et escolier à faire brigues, « et menées (je me *dispenseray* de ce mot) qu'il ne « s'en mesla que bien peu. » (Lettres de Pasq. t. I, p. 426.) En parlant des charges : « François premier « se *dispensa* de les vendre, et à la suite, ce grand « desbord de vendre, et acheter commença soubs « Henry second. » (Ibid. t. III, p. 178.)

. . . . . . Qui l'eust pensé
Qu'à tant de tyrannie, il se fust *dispensé*
Qu'il eust presté la main au coup qui m'assassine.
Maximian, Trag. de Th. Corn. acte 2, sc. 3.

(Voyez Lettres de Pasquier, t. II, p. 743 et 744.)

B *Dispenser* a signifié aussi *être dispensé.* Ainsi, en parlant de la jeunesse à laquelle on ne revient plus :

Est il nuls homs qui en *dispense*,
Ne qui le peuist reitrer,
Qui le poroit jà impetrer,
Ensi qu'on fait un benefisce,
Une prouvende, ou un offisce,
Moult y vodroie travillier. *(Froiss. Poës. p. 349.)*

C Enfin, l'on a dit *dispenser* pour » légitimer (2), » en parlant d'une fille que le roi de Portugal avoit eu d'une femme qu'il enleva, et qu'il fit couronner pour sa femme, quoique son mari fut encore vivant, en 1385 : « Le roy Ferrand de Portugal si tenoit sa « fille à legitime, et la fit *dispenser* au pape Urbain « de Romme sixieme. » (Froissart, livre III, p. 86 ; [éd. Kervyn, XI, 258.]) Parlant de cette même fille : « Vous vous mettriez à mort, et jugeriez de vous « mesmes ; si vous faisiez la royne de Castille bas- « tarde, car on soutient en ce païs la cause, et la « querelle qn'elle est de juste mariage et *dispensée* « du pape. » (Ibid. p. 96.—[éd. Kervyn, XI, 286.)]

Dispenseur, *s. m.* Régisseur. Le régisseur d'un monastère, mis par l'évêque à la place d'un abbé qui avoit une mauvaise conduite, en latin *dispensator*, dans la règle de S. Ben. lat. fr. MS. de Beauv. ch. 64.

Dispers, *adj.* Partagé, divisé. (Voyez DISPARS.)

Vertu unye est forte en combatant
Plus que *disperse.* (3) *(Cretin, p. 137.)*

Disperser, *v.* Courir. « *Disperser* le boys, » courir les bois. (Contr. de Songecr. fol. 103, R°.)

Disponer, *v.* Disposer, ordonner. (Nouv. Cout. gén. t. I, p. 1257 b.)

Disponible, *adj.* Dont on peut disposer. « Heri- « tiers d'un trespassé mobiliaires, sont capables des « debtes, et contracts du trespassé, comme aussi « sont les heritiers des acquests, ou autres biens « *disponibles*, ou qu'ils soient situez. » (Coutumes d'Artois, au Coutum. gén. I, p. 763.) *Disposible.* (Id. t. II, p. 980.)

(1) Il signifie encore dépenser : « Vous les [richesses] *dispensés* et aliénés en orgueil, en beubant et en toutes superfluités. » (Froissart, XI, 255.) (N. E.)

(2) Et demander dispense : « Puisque li mariages fu malves el commencement, il ne pot jamès estre bons, se... li apostoles ne voille sur ce *dispenser.* » (Beaum., LVII, 11.) (N. E.)

(3) Il signifie encore perdre : « Sinon, partout sera cilz mos *dispers.* » (E. Deschamps.) (N. E.)

1. Dispos, *s. m.* Destination, disposition (1) :

Lors ceste vierge, exempte de repos,
Me revella tout le fatal *dispos*,
Par ambages, avec parolle telle
Que bien monstroit estre aultre que mortelle.
Réponse MS. des Oracl. d'Apol. révelée par la Sybile Cumée, p. 10.

Aux vieilles gens qui, par humain *dispos*,
Deussent avoir le corporel repos,
On voit labeur, oultre leur force, prendre.
Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 59.

2. Dispos, *s. m.* Despote, titre d'honneur. « Une « ville qui est au *dispos* de Romanie clamée Tarras- « sine. » (Hist. de Loys III, duc de Bourb. p. 321.) [M. Chazaud, p. 255, imprime *dispost* de Romenie.] « *Dispost* de Romenie. » (La Salade, folio 30, V° c. 1.) « *Dispost* d'Achaye en Romenie. » (Ibid. c. 2.) « Henry de Blois, dit de Bretagne, frere de la reyne « sa vefve, se chargea de la conduite, et c'est luy « que cet autheur appelle *dispot*, a cause du tiltre de « la despotie de Romanie, qui luy fut donné par le « roy son beau frere. » (Le Laboureur, Histoire de Louis de Fr. duc d'Anjou, roi de Sicile, p. 69.) *Dispot.* (Math. de Coucy, p. 690.)

Disposement, *s. f.* Disposition :

Roys, telle est sa fourure fourmée
De l'escu, qu'elle est trianglée,
Et, par celi *disposement*,
T'est il la trinité notée,
Et la toue foy baptisée,
Dont tu es en oint d'ognement.
Geofr. de Paris, MS. du R. n° 6812, fol. 53, V° col. 2.

Disposer. [Intercalez *disposer*, déposer. (Arch. adminis. de Reims, I, 2e part. p. 1120) « Et lor dit « lidiz Warnes que li tesmoing n'avoient mie *dis-* « *poset* de leur tesmongnage à cele fin que cis Jesson « eut prouvée s'entencion. » (1298.)] (N. E.)

Dispositif, *adj.* Mis par écrit, arrêté. On lit au sujet des conditions sous lesquelles les habitans d'Harfleur prétendoient qu'ils s'étoient rendus aux Anglois : « Ce n'estoient que paroles narratives, et « non *dispositives*, ne effectuelles. » (Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 294.)

Dispost, *adj.* Dispos. (Cotgrave.) (2) Il est opposé à « indisposé, » malade, dans la Cout. de Hainaut, au Coutum. gén. t. II, p. 660. « Appella une sienne « servante puissante, et *disposée*. » (N. de Strapar. p. 64.) [Voyez la note sous Dispos.]

Dispostement, *adv.* D'une manière agile. (Cotgrave et Oudin.)

Mon Dieu, que de plaisir ! de voir nos montagneres,
Blanches comme le laict, *dispotement* legeres,
Bondir en petits saults, reculer, avancer,
Et de mille façons luers branles compasser. (*Des Port. 592.*)

Dispouser, *v.* Disposer. (Faifeu, p. 47.)

Dispureté, *s. f.* Pureté, clarté. « Es autres « choses, vous trouviez en l'un et l'autre, « *dispureté*, splendeur, et netteté, et toute discre- « tion, sans vous appercevoir un seul brin de « l'alteration de leurs cervaux. » (Lettres de Pasq. t. I, p. 583.)

Disputailler, *verbe.* Disputer fréquemment et longtemps. (Cotgr. et Oudin.)

Disputateur, *subst. masc.* Disputeur. (Essais de Mont. t. II, p. 302.)

Disputation, *s. f.* Dispute. « Après longue *dis-* « *putation.* » (Mém. de Du Bellay, l. V, f. 141, V°.)

VARIANTES :
DISPUTATION. Oudin, R. Est. et Corneille.
DESPUTOISON. (3) Chron. S. Denis, t. I, fol. 139.
DESPUTAISON. Table du MS. du R. n° 6812, fol. 2, c.

Disseyn, *s. m.* Privation de possession. Comme « dessaisine. » (Carta magna, fol. 40, V° et 41, R°.)

Disseiseresse, *s. f.* Qui se dépouille, qui se dessaisit. « Si le baron, et son feme fueront de covin, « et consent que le disseisin doit estre fait, donques « il n'est remitter à son feme, pur ceo que il est « *disseiseresse.* » (Ten. de Littl. fol. 151, V°.)

Dissembler, (4) *v.* Etre différend. Opposé à « ressembler, » dans la Préface des Essais de Mont. t. I, p. 6, et Poës. MSS. d'Eust. Desch. f. 77, col. 4.) « Fouls est neuls homs qui jeune famme prent.... « *dissemblés* sont en leur marier. »

Dissentere, *s. m.* Dyssenterie. « Flux de ventre « appellé le *dissentere*, qui est très mauvaise mala- « die, et mortelle. » (Les Triom. de la Noble Dame, fol. 102, V°.) *Dysentere.* (Rob. Est.) [On lit dans G. Guiart, an 1243 : « Fu saint Louis le dous, le sade, « De jouste Pontoise malade, A Maubuisson en « l'abaïe, D'une tres cruel maladie, Tres venimeuse « et tres amere Que l'en appelle *dissintere.* »]

Dissentiment, *s. m.* Défaut de consentement. (Cotgrave et Oudin.) « La vengeance divine présup- « pose nostre *dissentiment* entier, pour sa justice, « et pour nostre peine. (Ess. de Mont. t. II, p. 344.) *Dissentiment.* (Négot. de Jeann. p. 123.) *Dissente-ment.* (Cout. gén. t. I, p. 879.)

Dissentir, *v.* Ne pas consentir. (Oudin.) « Afin « qu'il vienne consentir, ou *dissentir* le retraict. » (Pasq. Rech. p. 747.)

Disseptisme, *s. m.* Dix-septième :

Au *disseptisme* jour d'avril,
Yssi del terrien exil. (*E. Desch. f. 113, a.*)

Dissessible, *adj.* De facile digestion :

....Sont de chair plus *dissessible*,
Et plus saine, et convertible,....
Que n'est la venoison sade
Du viel sanglier tout escuté. (*G. de la Big. f. 127 b.*)

Dissimulation. [Intercalez *Dissimulation*, dif-

(1) Notre adjectif *dispos* est dans O. Basselin (XXXII) : « Qui trop au mesnage pense Et qui compte sa despense, N'ayant en l'esprit repoz, Ne peut vivre bien *dispos.* » (N. E.)
(2) « Comba, qui estoit *dispost* et fort, le pousse et renverse par terre. » (Carl., VI, 46.) Au féminin : « Il les trouverent toutes trois belles, *disposes* et esveillées. » (Despér., Contes, V.) (N. E.)
(3) On lit dans Joinville : « Il me conta que il ot une grant *desputaison* de clers et de Juis ou moustier de Clygni. » (Joinv., § 51.) M. de Wailly traduit conférence ; c'est en effet une discussion régulière, non une dispute ; de même au § 371 : « [Les *amiral*] furent en *desputoison* tout le jour. » (N. E.)
(4) Ce verbe, fait sur *dissimulare*, a dû en avoir le sens, car on dit en anglais *dissembler* pour un fourbe. (N. E.)

férend, mésintelligence : « Ces haynes et *dissimula-* « *tions* impetueuses se couvoient entre ces parties. » (Froiss. XIV, 351. — Voyez Se dissimuler.)] (n. e.)

Dissimulatrice, *s. f.* Femme qui dissimule. (Cotgrave et Oudin.)

Dissimulé, *adj.* Déguisé. (1) « Se sauver en « habit *dissimulé.* » (Lettres de Louis XII, tome II, p. 58.) *Dissimulé.* (Juvenal des Ursins, Histoire de Charles VI, p. 29.) *Dissimulé.* (Contes de la R. de Navarre. p. 456.)

Dissimuléement, *adv.* Avec dissimulation. (Oudin et Cotgrave, M. de S. Gelais, p. 88.)

Dissimuler, *v.* Retarder [A]. Eviter, parer [B]. (2)

[A] On a dit au premier sens, en parlant de l'opposition des Anglois, au sujet de la taille qu'on vouloit lever sur eux, en 1387 : « Dont fut *dissimulée* « ceste taille (3) : et fut dit qu'on n'en feroit rien, « pour celle saison, jusques à la sainct Michel : « qu'on retourneroit. » (Froiss. livre III, p. 191.) « Eust esté la place prise d'assaut, si ce n'eust esté « le connestable qui *dissimula* le dit assaut, desi- « rant faire l'appointement. » (Hist. d'Artus III, Connest. de Fr. duc de Bret. p. 757.) On lit à la marge « fit retarder. »

[B] Pour « éviter, parer » : « Tellement *dissimula* « l'omme du jouvencel, en deboutant tousjourz son « ennemi de luy, et en gardant, que un coup l'omme « du duc Baudoin mist le pié jusques bien près hors « de la lice, et fut demandé justice par les amys de « son adversaire, et les quatre escoutes du champ « prinsdrent les champions jusques à tant que le « jugement en fut fait, et fut trouvé que le pié « n'estoit que sur le bourt, et ne passoit point « oultre. » (Le Jouv. ms. p. 368.)

Dissipateur, *s. m.* Qui dissipe. Ce mot subsiste en mauvaise part ; il est pris en bonne part dans le passage suivant :

> Solon le bon legislateur
> Qui fut des maulx le vray *dissipateur.*
> Les Tri. de Pétrar. trad. de B. d'Oppede, fol. 86, V°.

Dissipé, *part.* Délivré. « L'Europe estant de « guerres *dissipée.* » (Mém. de Du Bellay. Pièces justif. t. VI, p. 413.)

Dissiperesse, *sub. fém.* Dissipatrice, en mauvaise part :

> Tu n'es femme que de despence,
> Et *dissiperesse* de biens. *(E. Desch. f. 379 B.)*

Dissipeur, *s. m.* Dissipateur, pris en mauvaise part. (Contred. de Songecr. folio 75, R°.)

Disssociable, *adj.* Qui n'est pas sociable. (Cotgrave.) « Il n'est rien si *dissociable*, et sociable « que l'homme, l'un par son vice, et l'autre par sa « nature. » (Ess. de Mont. t. I, p. 374.)

Dissociation, *s. f.* Dissolution, rupture. (Cotg.) « Il a rompu, par le passé, les autres traictés qui « ont été faits de me marier ; dont, entre autres, y « en eut un si proche, que la *dissociation* en fut « comme un miracle de Dieu. » (L'Am. res. p. 414.)

Dissocier, *v.* Découpler. (Oudin.)

Dissoivre (se), *v.* Se séparer. « Ainssint *se* « *dissoivre* de la compaignie. » (Beaum. p. 110.)

Dissolu, *part.* Dans S. Bernard, Serm. fr. mss. p. 259 et 260 : « Li non sachance de la decene femme « nos avoit aveuleiz, li mollece de l'ome ki par « son propre cuvise (cupide) fut atraiz et enlaciez, « nos avoit *dissoluz* (*enervaverat nos.*) »

Dissolu, *adj.* Gâté. (4) Au propre, en parlant des mauvais chemins. (Valesiana, p. 78.) De là, au figuré, « lieu dissolu, lieu de débauche » : « Deffen- « dant de passer obligation en lieu *dissolu*, à peine « d'encheoir, par chacun homme de fief, pour la « premiere fois, en cinq florins carolus d'amende. » (Cout. de Hainaut, au N. Cout. gén. t. II, p. 131 b.) On lit « taverne » en d'autres Coutumes. Voy. aussi ce sens dans Modus et Racio, ms. fol. 93 a : « Ainsi « font les mauvais pasteurs qui errent toute jour es « lieux *dissolus*, et vont à la taverne. »

Dissolutement. [Intercalez *dissolutement*, d'une manière dissolue : « Icellui Gile se gouverna « *dissolutement*, sanz prendre aucune cure de soy. » (JJ. 117, page 165, an. 1380.) Le livre de justice (31) donne : « Borgois qui vivent *dissoluement.* »] (n. e.)

Dissolution. [Intercalez « Faire *dissolution* de « son corps, » le prostituer : « Comme Jacquette « femme du suppliant feust renommée d'estre femme « blasmée et faire *dissolution* de son corps. » (JJ. 148, p. 286, an. 1395.)] (n. e.)

Dissonent, *s. m.* Murmure. Borel cite le Rom. de la Rose :

> Cil fleuves court si joliement,
> Et maine si grant *dissonent*,
> Qu'il resone, tabourne, et timbre,
> Plus souef que tabour, ne timbre.

(1) « Lesquelx compaignons estoient en habiz *dissimulez*, comme pillars. » (JJ. 165, p. 224, an. 1411.) (n. e.)

(2) Le verbe *dissimuler* présente d'autres nuances que nous allons énumérer : I. A l'actif : 1° Soustraire : « Il fut commandé que quiconques avoit prisonniers si les occeist sans nulle merchy, et que nuls, vaillant ne puissant, n'en fuist excepté ne *dissimulé.* » (Froiss., XI, 179.) 2° Désavouer : « Quand ils veirent que le roi de Castille les *dissimuloit.* » (Froiss., XI, 146.) — II. Neutre : 1° Se soustraire : « Vous aves toujours *dissimulé* de la guerre. » (Froiss., XIII, 300.) 2° S'esquiver : « Et convint la dite dame *dissimuler* et departir de Paris. » (Froiss., XV, 353.) 3° Faire défaut : « Et avoit rescript aux barons desquels il pensoit estre aidié, mais ils *dissimuloient* contre luy. » (Froiss., XV, 34.) — III. Réfléchi : 1° Cacher sa pensée : « Le duc de Berry luy accordoit toutes ses paroles en *soy dissimulant*, mais il pensoit tout du contraire. » (Froiss., XV, 23.) 2° Se dérober, se tenir à l'écart : « Et venoit trop peu à Gand et se *dissimuloit* che que il pooit. » (Froiss., IX, 230). — « Trop bien de leurs guerres il s'est sceu *dissimuler.* » (Froiss., XI, 52.) 3° Ne pas répondre à un ordre reçu : « Chil qui furent mandé dou roi ne se hastoient point de venir, mais *se dissimuloient.* » (Froissart, II, 75.) 4° Etre différent (*esse dissimilem*, voy. *dissimulation*) : « Ensi se diffère et *dissimule* li mondes en pluiseurs maniéres. » (Froiss., II, 9.) (n. e.)

(3) Ed. Kervyn, p. 150, t. XII ; le sens est plutôt annuler ou révoquer. (n. e.)

(4) On lit au *dialoge Gregoire lo pape* (1876, p. 310) : « Maintes foiz vielt malvoisouse creumors sembleir justice, et *dissolue* remissions pieteit. » — « Il n'est nus hons tant *dissoluz*,... S'ot volentiers la Dieu parole, Ne le retraie d'uevre fole. » (Gautier de Coinsy, p. 379, éd. Poquet.) (n. e.)

Dissuasif, *adj*. Qui dissuade. (Robert Estienne, Gram. fr. p. 93.)

Dissuetude, *s. f.* Désaccoutumance. (Oudin et Cotgrave.)

Distempérature, *s. f.* Défaut de température. « A cause de quelque escessive ardeur, et *distem-* « *pérature* de tout le corps. » (Fouilloux, Faucon. folio 37, R°.)

Dister, *v*. Etre éloigné. (1) « La redevance bourde- « liere deue à certain jour, s'il n'y a lieu convenu, « doit estre portée en l'hostel du seigneur bourde- « lier, pourveu que la chose bourdeliere ne soit « *distant* de l'hostel du dit seigneur bourdelier, plus « que de quatre lieues, et s'il *distoit* outre, le « detempteur n'est tenu de la porter au dit hostel, « s'il n'estoit autrement convenu. » (C. de Nivern. au Cout gén. t. I, p. 877.)

Distillable, *adj*. Qui se peut distiller. (Oudin et Cotgrave.)

Distillement, *s. m.* Distillation. (Cotgrave et Robert Estienne.)

Distincter, *v*. Distinguer. « A ceo coviendra « *distincter* lequel la pleyntife eyt resçeu. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 257 R°; fol. 255 R°, et Bouteillier, Som. rur. p. 637.)

Distirper. [Intercalez *distirper*, vendre, aux Preuves de l'Histoire de Nîmes, 3, 204 [a], an. 1411 : « Les armeure et harnois des habitans de nostre « dicte ville de Nymes ont esté vendues, *distirpez* « et distribuez. » Au reg. JJ. 170, p. 140, an. 1418, on lit *destilper*. (Voyez ce mot.)] (N. E.)

Distois, *adv*. Depuis. C'est ainsi que ce mot est expliqué à la marge des Let. de Louis XII, 2, p. 82.

Distract, *s. m.* Terme de pratique. Distraction, séparation ou acte portant dissolution d'un engagement. « Les rescisions de contracts, *distracts*, « faicts avec majeurs, fondez sur deception d'outre « moytié de juste pris, se prescriront par le laps de « dix ans, à compter du jour des dicts contracts, « *distracts*, et autres actes. » (Cout. de Bret. au Cout. gén. t. II, p. 772.) *Distraict*. (D'Argent. Cout. de Bret. p. 1347.)

Distraire, *v*. Distinguer, démêler (2) :

Or vous ay dit, sans aller au contraire
De verité, le triumphant mystere,
Ainsi qu'ay peu d'œil et plume *distraire*. *(Marot, p. 169.)*

Distrait, *part*. Séparé, éloigné. « S'approchans « de Lilliers ville *distraitte* de deux lieuës par delà « Pernes. » (Mém. de Du Bellay, liv. VIII, f. 249 [b].)

Distres, *s*. Saisie. (Tenur. de Littleton, f. 46 [b], 48 [a], 50 [b]. (Voyez Distresse.) [Comparez l'anglais moderne *distress*.]

Distresse, *s. fém.* Contrainte [A]. Saisie, force, rigueur, oppression, détresse [B]. Ce mot, dans Saint Bernard, répond au latin *anxietas* et *districtio*.

[A] Voyez le Gloss sur les Cout. de Beauv. « Si le « tenaunt le eyt fait par *destresse* de autre, ou par « foly, et nient par malice, en tiel cas volons nous « que l'en face vener les seigniours, et le tenaunt, « en nostre court, et là soit *discus* qui avera meil- « lour droit en l'homage. » (Britton, Loix d'Anglet. fol. 175 *bis* [b].)

[B] Le sens de saisie est dans Du Cange, sous *Districtio* : « *Distresse* est la chose qui est prise et « distrainé sur ascun terre pur rent arriere, ou pour « autre diutie, coment que la propertie del chose « soit pertignant al estrange. » On lit *destresses* dans Britt. Loix d'Angl. fol. 31 [a] et 54 [a], et *distresse* ibid. fol. 119 [a] et 52 [b].

VARIANTES :
Destresce. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 39 et 197.
Destrois. Id. p. 197.
Destroit. Id. p. 271 et 320.
Destresce. [Villeh. p. 165. (Ed. de Wailly, § 400 : « Et « mangea ses chevax par *destresce*. »

Distreus, [détroit. — Voyez Destreiz.] « Est « estroitement deffendu à tous batteliers de ne « reposer, ou demeurer avec leurs batteaux, par- « dessus la gotte, que l'on dit les *distreus*, scitués « dans le mardicq, les mardicourq, non plus de « jour que de nuit. » (Cout. de L'Angle, au Cout. gén. t. I, p. 312 [b].)

Distribucion, *s. f.* Tribut :

Estoient redevables à Romme,
Par paier *distribucions* (3),
Peuples de toutes nacions,
Que le jour queuvre de lumiere. *(Guiart, f. 140, R°.)*

Distriction, *s. m.* Rigueur. « *Distriction* de la « rieule », rigueur de la règle. (Règle de S. Benoît, lat. fr. ms. de Beauv. ch. 37.)

Distriver (se), *v*. S'éloigner, se séparer :

Et li rois ne veut c'on les sive,
Mes, sans son seu, *se distrive*
Du chief de l'une des esquierres [escadrons]. *(Guiart.)*

VARIANTES :
DISTRIVER (SE). Du Cange, Gl. lat. au mot *Scara 3*.
Destrivier. G. Guiart, MS. fol. 67, R°.

Distroict, *s. m.* District, territoire, banlieue. « *Destroict* du bailliage. » (Cotgrave, Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, à *Destretes*, et Du Cange, sous *Districtus*.) (4)

« Voulons, et commandons estroitement à touz « noz seneschaus, baillis, prevos, et à touz noz « autres justiciers, et subjez, que cil, en qui *destroit*, « ou jurisdiction li grief, moleste, destourbiers, ou « dommage seront fait, ou donné, sommierement, « et de plain, face tout rendre, adrecier, et amen- « der, comme dessus est dit, tant en partie, comme « à nous. » (Ord. t. I, p. 807.) « Avecques toutes

(1) « Lequel Benoist s'en ala aprez en son hostel, qui *diste* d'illec d'environ demie lieue. » (JJ. 157, p. 20, an. 1402.) — « Le prieuré de Valençay, qui *diste* du lieu de Celles de quatre lieues. » (JJ. 167, p. 88, an. 1412.) (N. E.)

(2) Le sens actuel est dans Deschamps : « De leurs meurs ne te *distrais* Ains y soies entendus. » (N. E.)

(3) « Que chascun sanz faire arrestée, Viegne a Cesar sanz delaier, Sa *distribucion* paier. » (Nativ. de J. C., Myst. du XVe siècle.) (N. E.)

(4) Il cite la Coutume de Melun, art. 9 : « *Distroit* et territoire. » (N. E.)

« leurs appartenances, territoires et *destroits* ; » dans un titre rapporté par le Labour. Hist. de Louis de Fr. duc d'Anjou, p. 54 :

Vous m'avez conquis par .II. foiz ;
Por ce vueil estre en vos *destroiz* ;
La bele soit, et blanche, et bloie.
Et vivre toz jors en grant joie.
Parton de Blois, MS. de S. G. fol. 147, R° col. 1.

VARIANTES (1) :

DISTROICT. Cout. gén. t. II, p. 576.
DISTROIT. Caseneuve, Orig. de la Langue.
DESTROIZ. [Partonopex, f. 132, V°.]
DESTROYS. Percef. vol. IV, fol. 110, V° col. 2.
DISTRAICT. La Thaum. Cout. de Berri, p. 469.
DESTRIC. Ord. t. III, p. 579.

Dit, *s. m.* et **Dicte**, *s. f.* Bon mot, sentence, maxime [A]. Sorte de poësie [B]. Sentence arbitrale [C]. Rapport, avis [D]. Offre d'un prix [E].

[A] Au premier sens, on disoit : « Le Roman des « hebers dont le S[r] Fauchet transcript quelques « *dictes* memorables, ainsi qu'ils s'appellent en « leur langues, c'est-à-dire des sentences graves et « pleines de pointes. » (Garasse, Recher. des Rech. p. 376 et 377.) « Mon ignorance m'a deceu, et en « requiers mercy à celuy qui est souverain Dieu, « et puissant de tous pechez pardonner, lequel vous « recommandez très honorablement par votre *dicté* « qui m'a enluminée, esclairci mon entendement. » (Percef. vol. 4. fol. 73 [b].)

Le moyen donc est de nécessité,
Qui du parlant demonstre la sagesse :
Ains que parler, doit penser quoy, ne qu'est-ce
Que dire veult, et lors en toute humblesse,
Doit préferer sans haster son *dicté*,
Ne trop, ne peu. *(J. Marot, p. 181.)*

[B] On s'est servi aussi de ce mot pour signifier les paroles d'une sorte de poësie, soit chanson, rondeaux, balades ou autres, parce que vraissemblablement elles renfermoient un sens moral ou un bon mot, et on les trouve encore souvent employés pour servir de titre à une pièce de vers, soit morale ou d'un autre genre. (Borel, add. ; Gloss. de Marot et de l'Hist. de Bretag.) « La chantoit chansons, et « rondeaux, dont luy même avoit faict le dict (2), « et les disoit gracieusement. » (Hist. de J. Boucic. Paris, 1620, p. 30.)

J'ay escouté,
Et bien noté,
Vostre musique,
Dont le *dicté*
N'a pas esté
Fort autentique. *(Le Bl. des Faulc. am. p. 221.)*

« *Dict* intitulé pour orgueilleux humilier. » (Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 79.)

Après bien boire, on ne fait que penades,
Dictés d'amour, soit rondeaux, ou balades.
Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 58.

[C] C'est aussi une sentence arbitrale. (Gloss. sur les Cout. de Beauvois.) « Quant aucuns se sont mis « en mise, et li arbitre ont leur *dit* (3) rendu. » (Beaumanoir, page 206 et p. 226.) *Dit*, jugement, se trouve répété dans D. Morice, Hist. de Bret.

[D] Rapport, avis : « Au *dit*, et à la relation, etc. » (Ord. t. III, p. 475 et 184.) « Je vueuil que chascune « en ait son *dit*, » en dise son avis. (Petit-Jean de Saintré, p. 26.)

[E] Enfin pour l'offre d'un prix de ce qui est à vendre. Voyez Du Cange, sous *Dictum* 2, où on lit ce passage des Cout. d'Orl. : « Le houme estrange, et « d'Orliens, offrant la soue chose a vendre, por « s'offre, ne por son *dit* tant seulement, ne soit « demandée coustume. »

« A *dit* des chevaliers, » pour à l'arbitrage, au « jugement des chevaliers. » (D. Morice, Histoire de Bret. col. 934, an. 1248, ibid. col. 941.

« Dire son *dit*, » pour rendre sa sentence. (Cart. de la Ch. des comptes de Nevers, III, folio 15, an. 1247, et IV, folio 1.)

« Mis au *dit*, etc. » pour déféré au jugement de etc. (D. Morice, col. 984, an. 1262.)

VARIANTES :

DIT. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 204, V° col. 2.
DICTZ. Gloss. de Marot.
DIS. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1072.
DIZ. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 215, col. 3.
DICTÉ. Cretin, p. 58.
DITTÉ. Clém. Marot, p. 243.
DITEZ. Le Blas. des faulc. am. p. 299.
DITTIÉ. Froiss. Poës. MSS. p. 153, col. 1.
DICTIÉ. Cretin, p. 208.
DICTIER. Molinet, p. 183.
DICTOIR. Percef. vol. I, fol. 65, V° col. 1.
DICTAIRE. Moyen de Parv. p. 164.
DICTON. Rab. t. II, p. 223.
DIRE. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1025.
DITS et DIZ. D. Morice, Hist. de Bret. col. 983 et 984.
DICTÉE. [Beauch. Rech. du Th. fr. I, 250.]

Dit, *participe*. Surnommé. Ajouté à des noms, il marque le vrai surnom. « Celuy est perclus de juge- « ment qui n'apperçoit que entre les nobles ce mot « *dit*, laisse, après soy, la vérité du surnom, sans « entrer en deconsideration des soubriquetz qui ne « sont considerables, parce qu'ils ne sont surnoms, « ny près de la. » (S. Jul. Mesl. Hist. p. 452.)

Dix, pour dits. (Duchesne, Gén. de Montmorency, Pr. p. 386, 388, 1265.)

Diz (li), pour le dit. (Duchesne, Gén. de Chateig. p. 28, titre de 1246.)

Diz, plur. Dits. (D. Morice, Hist. de Bret. c. 964, titre de 1256.)

Dité, *part.* Dit. [Voyez DITTER.]

Moult leur a *dité*, et dist.
Hist. de Fr. MS. du R. 6812, fol. 89, V°.

Dite, *part.* Dit. « Le *dite* conté. » (Beaum. p. 1.)

Ditellet, *s. m.* Opuscule. (Borel, Corn. Fauch. des Orig. livre II, p. 103.) *Ditelet*. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 247, V° col. 2.)

(1) On lit déjà dans Berte : « Bours et chastiaux et viles, fermetés et *destrois*. » (Berte, 61[e] Conte.) (N. E.)

(2) « De chanson faire et de *dis* et de chans. » (Quesnes, Rom., p. 95.) C'étaient des récits ou des fables. » On trouve encore *dittier*, XIV, 2) : « Je fus clerc [de Philippe de Haynau] et la servoie de beaulx *dittiers* et traittiés amoureux. » Le Gloss. 7684 traduit *carmen* par *ditey*, et *dictamen* par *dité*. Enfin on lit au reg. JJ. 156, p. 448, an. 1401 : « Lequel Arnoulet tenoit en sa main un *dictié* de la Vierge Marie qu'il vouloit lire. » (N. E.)

(3) « S'il dit par amendement, li *dis* pot estre dis par li ou par aucun des autres. » (Beaum., V, 8.) (N. E.)

Diteur, *s. m.* Nous trouvons « *diteurs* de « bouche » dans un passage que nous allons citer entier. C'étoient peut-être des « crieurs publics » ou « joueurs d'instrumens à vent. » « Et aussi y avoit « grant multitude de menus gens, comme ribaux « en chemises, joueurs de dés, et gens qui font « semblans d'estre malades d'aucun mal de saint, « pour avoir argent, et autres gens comme bossus, « monstres, contrefais et heraux, et *diteurs* (1) de « bouche, qui estoient là venus. Toutes ces gens « estoient vicieux de la partie au roy des vices. » (Modus et Racio, MS. fol. 289, R°.) On lit alileurs *additeurs*. (Voyez Dit ci-dessus.)

Ditter. [Intercalez *ditter*, composer, rédiger en prose ou en vers : « Et devés savoir que je ai ce livre « cronisset, et historiet, *ditté* et ordonné apriès et « sus la relation faite des desus dis. » (Froiss. II, 11.) On lit aussi dans le Rom. du Riche et du Ladre (Du C. sous *Dictare*) : « Chils qui tout scet et qui tout « voit Me doinst sa grace et me pourvoit De *diter* che « que j'ai empris, Car de *diter* ne sui apris. »] (N. E.)

Diva. [Intercalez *diva*, interjection dans Couci, v. 4064 ; Flor. et Blanchefl. v. 1705. Garin (I, 295) donne *disva*, et Girars de Viane (p. 166 b) *divai*. (N. E.)]

Divadrien. Façon de parler. Le divin Adrien. Mot que les juriconsultes ont formé du latin *divus Adrianus* et qui n'est en usage qu'en parlant d'une constitution de cet empereur. « Au bénéfice de « restitution, et au droit velleien, et à l'espitre de « *Divadrien*, et generallement à tout ce qui, tant « de faict, comme de droict aider et valoir luy « pourroit. » (Godefr. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 822.)

VARIANTE :

Diviadien. Du Cange, Gl. lat. au mot *Velleyanum*. (2)

Divaguer, *v.* Vaguer, errer. (Cotgr. et Oudin.) « Se dissipent, et *divaguent* par ces par la. » (Ess. de Mont. II, p. 339 ; ibid. I, p. 20.)

Divain, *adj.* Divin. On lit, en ce sens, au féminin, *divaine* dans des vers qui sont au-dessous d'une tapisserie de 1555, dans l'eglise S. Nicolas-des-Champs ; il rime avec un mot qui termine par *aine*.

Dival, *adj.* De nature divine. « *Dival*, et immor- « tel. » (Joach. du Bellay, p. 167.)

Dive, *subst.* Ce mot pourroit bien avoir signifié « montagne, » dans l'ancienne langue des Gaulois ou des Francs, puisque le lieu appellé *Duas dives* (3) dans les Annales d'Eginhard, p. 237, et dans S. Bertin, p. 153, s'explique par « deux monts. » Il y a en France plusieurs lieux appellés *dive*. « S. Pierre de « *Dive* » et autres. Il reste à examiner si ces lieux sont sur des montagnes. *Dijon*, en latin *Divio*, pourroit bien en avoir pris son nom.

Divers, *adj.* Plein de méchanceté (4) A. Merveilleux B.

A Ce mot désignoit toute méchanceté. « Estoit « Fredegonde *diverse*, et de grant cruauté. » (Chr. S. Denis, t. I, fol. 58.) « Athalia fut royne de Jheru- « salem, fut male, et *diverse*, et sans pitié. » (Le Chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 36, R° c. 2.) « Estoit en un tems d'iver, que le temps estoit moult « *divers*. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 44. (5)

B Ce même mot, dans la même acception « d'étrange, » prise en bonne part, a signifié « merveilleux, » et en ce sens, on a dit : « Ilz n'avoient « oncques veu ung tel escu, et sans faulte il estoit « le plus *divers* que on sceut, pour lors, en tout le « monde, car au meilleur estoit plus noire que « meure, et de costé la boucle avoit paincte une « royne d'argent, et devant elle ung chevalier à « genoulx, comme s'il criast mercy. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 63.) (6)

Vindrent en Bethleem, tout droit,
Pour lou bel enfant aourer,
Et pour l'enfant plus honorer ;
De leurs tresors qu'orent ouvers
Li offrirent trois dons *divers*.

Les 15 Allegr. de la Vierge, en vers, MS.

VARIANTES :

DIVERS. Cretin, p. 37.
Dyvers. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 59, V° col. 2.

Diverse, *s. f.* Division, discorde. « Quelque « chose qu'il en soit, dit Parlamente, je ne pourrois « aimer celuy qui auroit mis *diverse* entre mon « mary, et moy. » (Contes de la roine de Nav. t. II, p. 191.) [Voyez Diversité.]

Diversefier, *v.* Tourmenter de différentes façons (7) :

....Amours me tane,
Et tant me *diversefie*,
C'on en diroit articles plus de cent.

Poes. MSS. Vatican, n° 1490, fol. 175. *a*.

(1) Au Gloss. 7684, on lit : « *Diteur*, qui bien dite, *dictator*. » Voyez *ditter*. (N. E.)

(2) « Renonçans à tous privileges,... et especialement ladite Agnes a l'epitre du senat Velleyen et *Diviadien*. » (Pontoise, 1291.) En 1292, on lit : « A l'epitre vellexen et *diviadrien* acertenée pour la faveur des fames. » En 1293 : « Au benefice beelleyan et *diviadryan*. » (N. E.)

(3) Rapprochez *Divonne*, montagne et château dans l'Ain. *Divonne* est le nom gaulois des fontaines sacrées (*Divona*, Auson., *Cl. urb.*, 14), et M. Renan (Rev. des Deux-Mondes, 1876, II, 244) en a fait un nom commun : « Vis à vis, de l'autre coté de la rivière, était la charmante vallée du Cromeur, arrosée par une ancienne *divonne* ou fontaine sacrée. » (N. E.)

(4) « Lui [de Canimont] qui estoit renommé d'estre *divers* et combateux. » (JJ. 161, p. 81, an. 1406.) — « Laquelle femme estoit très-*diverse* rebelle et merveilleuse. » (JJ. 170, p. 113, an. 1417.) — « Li ungs estoit de moult sauvaige et *diverse* maniere. » (Froiss., II, 18.) (N. E.)

(5) Dans cet exemple, le sens est mauvais, comme aux suivants : « Il negoit et geloit et faisoit moult *diviers* temps. » (Froiss., VII, 153.) De là, au Dict. des droits seig. du duc d'Orléans : « Le temps est aucunes fois si *divers*. » (Usages de l'Abbaye de sainte-Enverte d'Orléans.) (Voir *diversité*.) — Le sens de désagréable s'y rattache : « Ces nouvelles leur furent moult *diverses*. » (Froiss., VII, 310.)

(6) De là, on passe au sens de bizarre : « Une maison... Car tant est *diverse* que cius ki i entre n'en scet iscir. » (N. E.)

(7) Il a aussi le sens de diviser : « Le jeu de la soulle ou boulle de Chalandas, qui est ung jeu accoustumé de faire le jour de Noel entre les compaignons du lieu de Coriac en Auvergne, et se *diversiffie* et se divise icellui jeu en telle maniere que les genz mariés sont d'une part et les non mariez d'autre. » (JJ. 185, p. 80, an. 1450.) (N. E.)

Diversemement, *adv.* Méchamment (1). « Les « thresors, et les meubles qu'ils avoient *diverse-* « *ment* condamnez au feu, et au naufrage. » (Ess. de Mont. t. II, p. 49. — Voyez Divers.)

Diverser, *v.* Distinguer [A]. Diviser [B].

[A] Par cest samblant vous puis retrere
Que le faus medisans felon,
Entechié comme Guenelon,
Ne puet, por nule rien amer,
L'amant cortois, dous, sans amer ;
Que nature si les *diverse*,
Et les ordene à la traverse,
Si que rien plus ne soit pareille
Que l'esprevier à la corneille.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 202, *d*.

[B] *Se diverser* signifie « se diviser, » en parlant des discordes des Anglois, en 1387 : « Par divers langa- « ges *se diversoyent* les gens en Angleterre, et « aussi bien chevaliers et escuyers, que commu- « nautés : tant que le royaume en gisoit en dur « party, et en grand péril. » (Froissart, livre III, page 191.) « Pour ce qu'ils n'avoient pas chief, ne « gouverneur à si grant besongne, ils *se diverserent* « en diverses parties, sans ducteur, et sans gouver- « neur. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 25 [b].)

Diverserie, *s. f.* Variation, changement, inconstance :

Entre cou, canga moult li tans,
De *diverseries* entrans :
Gar fortune, ki sa roiele
Tourne coume la plus isniele
Chose ki soit, çou de deseure
Ramena desous, en poi d'eure. *(Ph. Mousk. p. 660.)*

Diversifié, *part.* Inconstant. [Voir Diversefier.] « Nul ne se pouroit dire asseuré ayant affaire avec « un prince infiniement *diversifié*. » (Lett. de Pasq. tome I, p. 156.)

Diversifiement, *s. m.* Changement. (Oudin.)

Diversion, *s. f.* On l'a reproché à Montaigne. « Je n'ay seu jamais entendre ce qu'il vouloit dire, « par ce mot *diversion*. Sur le modele duquel il « nous a servi d'un bien long chapitre. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 378.)

Diversité, *s. f.* Méchanceté [A]. Adversité [B].

[A] Au premier sens, on lit : « L'empereur ôta « Seguin le conte, de leur terre, pour son méfait, « et pour ses maulvaises meurs, et pour la *diver-* « *sité* (2) qui en luy estoit et si cruelle, que à peine « le povoit on souffrir. » (Chron. de S. Denis, t. I, folio 160 V°. — Voyez les Marg. de la Marg. f. 43 V°; le Chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, f. 41; Poës. MSS. Vat. n° 1490, folio. 175, R°.) De là on disoit : « *Diversité* du temps, » pour mauvais tems, orage, tempête : « Par ceste grand' fortune, se « derompit la bataille sur mer, de messire Robert « d'Artois, et de sa route, à l'encontre de Monsei- « gneur Louis d'Espagne et de ses gens ; et ne sait « on bonnement à qui en donner l'honneur ; car ils « se partirent tous malgré eux, et par la *diversité* « du temps. (3) » (Froiss. liv. I, p. 109.) [Ed. Kervyn, IV, 142.]

[B] Pour « adversité : (4) » « Doit on prendre en « pascience les choses ameres, et les *diversitez* de « la fortune. » (Le Jouv. MS. p. 17.)

Diversoire, *s. m.* Hôtellerie. *Diversore*, dans S. Bern. p. 258, répond au latin *diversorium*. On a dit, en parlant de l'Enfant Jésus :

Ou le mettrons nous ? en la creiche,
Meilleur lieu n'a au *diversoire*. (5)
Les Marg. de la Marg. fol. 79, *b*.

Diverti, *part.* Converti, tourné. « Or povez vous « bien veoir comment mon songe est *diverti* à ma « grant perte. » (Percef. vol. II, f. 19 [a].)

Divertir, *v.* Ecarter, éloigner, détourner. « Un « mary qui sur un soubçon d'adultere vouloit *diver-* « *tir* sa femme. » (Pasq. Rech. p. 326.) « Vint telle « necessité de vivres pour.... le canal qu'ils avoient « *diverty*. » (Mém. de Du Bellay, livre II, f. 56, R°.) De là, *se divertir*, pour s'éloigner, se séparer :

. . . .Je me partis
D'avecque vous, las je m'y consentis,
Dont de vostre œil, et cœur *me divertis*.
Les Marg. de la Marg. fol. 320, V°.

« *Se divertir* d'une chose. » S'en retirer. (Oudin, Curiosités fr.)

Divertissement, *s. m.* Diversion. Terme de guerre. « Par même moyen, le S[r] de Lesdiguieres « executeroit une entreprise qu'il avoit sur la ville « de Grenoble, laquelle il n'osoit tenter, si l'on ne « faisoit quelque *divertissement* du côté de Ge- « neve. » (Mém. de Villeroy, t. V, p. 65.)

Divin, *s. m.* Divinité [A]. Théologien [B].

[A] On a employé *divin* pour divinité, nature divine :

. . . .Le grand pere du vin,
En la grappe vineuse eschangea son *divin*,
Pour tromper Erigone. *(A. Jam. p. 168.)*

[B] On a dit aussi *divin* pour « théologien. » « Non « mye comme lay, mais comme tres sage *divin*. » (Chron. de S. Denis, t. I, folio 320.) *Non tanquam illiteratus, sed tanquam litteratus theologus*, dans le latin de Suger, p. 320. (Poës. MSS. d'Eust. Desch. f. 483 [c] et 575 [a] ; Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 37.)

Divinailler, *v.* Prédire au hasard. (Du Verdier, Bibl. p. 185.)

Diviner, *v.* Diviniser. « Son fils qui se *divina*. » (Hist. de Fr. MS. du R. n° 6812, f. 79 [d].)

Divinité, *s.* Divinité, déité.

VARIANTES :

DIVINITÉ. S. Athan. Symb. fr. 2[e] traduction.

(1) Il violerent et desrompirent trop *diversement* l'abbeïe de Castiaux. » (Froiss., III, 271.) (N. E.)
(2) « Si fist il depuis moult de *diversetés* et cruaultés. » (Froiss., II, 36.) (N. E.)
(3) « Pour la *diversité* du temps, qui lors estoit froit et pluvieux. » (JJ. 169, p. 414, an. 1416.) (N. E.)
(4) Ou contrariété : « Il leur venoit à trop grant dommage et contraire et *diversité* ce que estre englès les convenoit. » (Froiss., VI, 324.) (N. E.)
(5) On lit au ms. 28 (f. S[t] Victor, fol. 43 [d]) : « Après s'en ala en Bethleem et en la balme dou Sauveour entra, et vit le saint *diversoire* de la Vierge. » (N. E.)

Deité. S. Athan. Symb. fr. 2e trad.
Diviniteit. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 211 (*Divinitas*).
Divinitet. S. Athan. Symb. fr. 1re trad.

Divinité, *s. f.* Théologie :

Car nous veons renommer, par clergié,
Roy Salemon, en la *divinité*. *(E. Desch. f. 252.)*

(Voyez Chantepleure, ms. de S. G. f. 104, R° c. 3.) « Maistre en *divinité*, » docteur en théologie. (Du Cange, sous *Theologus* et Gloss. de l'Hist. de Paris. — Voyez Vie d'Isabelle, à la suite de Joinv. p. 171.) « Maistre de *divinité*. » « Maistre de *deveneté*. » (1) (Du C. sous *Divinitas*.) *Divinité*. (Choisi, Vie du roy Jean, p. 302.)

Divis, *s. m.* Division, partage :

Quant ung vouloir lasche ose en royaulme, ou empire,
Divis faire à la chose, en sorte qu'elle empire,
Il se soubzmet en pire accident mortelle que oncques ;
Jamais donc nul aspire abolir lieux quelz conques.
Cretin, page 127.

Divise, *s. f.* Testament A. Bornes, limites B.

A On lit dans les Loix Norm. art. 36 : « Si home « mort sans *divise* (*intestatus*), si departent les « enfans l'érite entre sei per yvel. » — « Li cuens « Joffrois del Perche s'acocha de maladie, et fist sa « *devise* en tel maniere, que il commanda que « Estenne ses freres aust son avoir, et mena ses « homes en l'ost. » (Villehard. p. 18.) [Voy. Devise.]

B Voyez Duchesne, Gén. des Chastillon, p. 27, titre de 1220.) [« Les *divises* qui ensuient... » (1404, Aveu de Concire ; Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.) « Icellui Richart avoit arraché les « bornes ou *divises* d'un quartier de pré. » (JJ. 203, p. 39, an 1477. — Voir Devise.)] (n. e.)

variantes :
Devision. Britt. Loix d'Angl. folio 111, V°.
Devission. Ph. Mouskes, MS. p. 41.
Devisance. Borel, Dict. ; Gl. de Villehard.

Diviseement, *adv.* Distinctement, séparément, spécialement. *Divisiement*, dans S. Bernard, répond au lat. *sub disjunctione*. « Et sont en somme toute, « deux cents quarante huit canons, qui *diviséement* « sont nommez comme vous avez ouy cy-dessus, « pour ce que *diviséement* doivent estre assis selon « l'assiette de la forteresse. » (Le Jouv. f. 85 b.)

variantes :
Diviséement. Cotgrave.
Divisemant. Monet.
Divisement. Ord. t. I, p. 736.
Divisiément. Ibid. t. V, p. 169 (2).
Divisiement. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 231.

Diviser, *v.* Partager, séparer A. Distribuer B. (3) *Diviser*, dans S. Bern. répond au latin *Dispertire*.

Contre le tans qui *devise*
Yver, et pluie d'estey.
Chans. MSS. du Cte Thibaud, p. 35.

« Heure k'ele fust *devisée*. » (Carpentier, Hist. de Cambray, tome II, p. 31 et 32, dans trois titres de 1269.)

B On l'employoit aussi pour « distribuer » :

....A chascune d'elles largit
Ses dons, et les *divise* ensemble
A chascun, si com bon lui semble. *(Desch. f. 543 b.)*

Diviseur, *s. m.* Qui divise, qui partage. « Il y « a un collège d'hommes, que l'on nomme arpen- » teurs, *diviseurs*, ou experts. » (Cout. de Nieuport, au N. Cout. gén. t, I, p. 737 a.) *Divisarres* est en latin *divisor*, dans le Gloss. du P. Labbe. (Voyez Deviseour.)

Division, *s. f.* Convention A. Séparation, division, distinction B. (4)

A « Li rendi l'en une partie de la terre qui avoit « esté perdu entor Constantinople, et si li rendi l'on « Andrenople, par tele *division*, qu'il auroit seignor « Grifon, et qu'il ne seroit mie sous la seignorie des « Veniciens, ne des Latins. » (Contin. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 673.)

B *Division des apostres* (Le jour de la). Le quinze du mois de juillet. On lit sur les foires de Palizeux : « La premiere, le vendredi, et samedi après les « festes de Pasques, la seconde, la veille, et le jour « de la *division des apostres*, le quatorzieme, et « quinzieme de juillet ; la troisieme le jour de « Sainct Laurent, neufvieme, et dixiesme d'aoust. » (Cout. de Bouillon, au N. C. gén. t. II, p. 852 b.)

Divorce, *s. m.* Ce mot subsiste. On distinguoit « le *divorce* perpetuel et le *divorce* du lit. » Le premier étoit la rupture du lien, la dissolution entière du mariage. Il est opposé à « *divorce* du lit, » qui n'est qu'une séparation de corps qui n'empêche pas les parties d'habiter une seconde fois ensemble, si elles le jugent à propos. (Bout. Som. rur. p. 729, 730.)

Divorcer (se), *v.* Faire divorce. On lit *divortiare*, dans le même sens, dans Du Cange. « Vous « avez mis en butte Ciceron, comme s'il étoit à « louer de *s'estre divorsé* d'avec sa femme Teren- « tia. » (Contes de Cholières, folio 193 b.) « Mariage « *divorcé*. » (Bouteiller, p. 727.) « Gens *divorsés*. » (Cout. de Hainaut, au N. Cout. gén. t. II, p. 136.) « *Divorcer* (*se*). » (Bouteill. Somme rurale, p. 727.) « *Divorser*. » (Tri. des IX Preux, p. 109, col. 1.)

Diurne, *adj.* Journal. (Oudin.)

Diutie, *s. f.* Délai. Retard de payement d'une dette. « Distresse est la chose qui est prise et « distrainé sur ascun terre, pour rent arriere, ou « pour autre *diutie* ; coment que la propertie del

(1) « Ainsinc preeschier le soloient Jadis par Paris la cité Li mestre de *divinité*. » (Rose, v. 11496.) On disait des étudiants en théologie : « Delessons aux povres escoliers estudians à Paris en *divinité*. » (1301, Ch. des Comptes, Livre Rouge.) Au même reg., an. 1304 : « Si seront .xx. escoliers enfens en gramaire et .xxx. en logique et en philosophie, et .xx. en theologie ou en *divinité*. » (Du Cange, I, 416 B ; II, 892 B.) (n. e.)

(2) Ord. de 1319 : « Ordennons que inventoire soit fait de tous les escriptz de la Chambre, et les corrigiez mis d'une part, et les autres d'autres, et chascuns escriptz d'un pays mis ensemble en huches *devisiement*. » (n. e.)

(3) Il signifie encore donner par testament : « Item, j'ordonne et *divise* à Richard mon fils ma meilleure couronne. » (Test. du C. d'Arundel, 1375.) (n. e.)

(4) Il signifie encore folie : « Laquelle Jehanne pour aucune frenesie ou division qui lui estoit venue, ou autrement... se pendi a un tref de la cheminée de son hostel. » (JJ. 146, p. 246, an. 1394.) (n. e.)

« chose soit pertignant al estrange. » (Du Cange, *Districtio*, sous *Distringere* 3.)

Diuturne, *adj.* Durable, qui est de durée. (Cotg. et Oudin.)

Diuturnité, *s. f.* Durée. « On pouvoit plus « attendre prochaine guerre, que *diuturnité* de « paix. » (Mém. Du Bell. liv. V, fol. 160.)

Ciertes il parfait sa penence,
Mais il l'ara parfaite liées,
Ensi fu jusqu'al blanc *diwe*. (*Ph. Mouskes, p. 666.*)

Et espousa par uns *diwes*,
La serour a ces contes .II. (*Ibid. p. 502.*)

Divulgateur, *s. m.* Qui divulgue. (Cotgrave et Oudin.)

Divulgation, *s. f.* L'action de divulguer. (Oud.)

Divulgatrice, *s. f.* Femme qui divulgue. (Oud.)

Divulguer, *v.* Divulguer. (Celthell. de Tripp.)

Divulguément, *adv.* Publiquement. « Le pu- « blioit on *divulguement.* » (Brantôme, Capitaines fr. II, p. 221.)

Diwe, *s. m.* Dimanche. [Comparez la forme *dives.*] « Le blanc *diwe.* » Dimanche de Quasimodo, *dominica in albis depositis*.

Diwohart, *s.* Corvée ancienne. (Gl. de l'Hist. de Bretagne.) (1)

Dixainier, *s. m.* Officier qui commandoit dix hommes. C'est aujourd'hui à Paris un office municipal. (Voyez Nicot et Rob. Est. Gramm. fr. p. 16.) L'auteur des Contes d'Eutrapel, p. 479, met le mot *dizenier* comme ayant vieilli, et y substitue celui de caporal. On voit dans le Moine de S. Denis (Charles VI, trad. par Le Laboureur, p. 775) qu'en 1411 les *dixainiers* de Paris avoient, chacun sous leurs ordres, soixante hommes armés, sans y comprendre les arbalestriers. (2)

VARIANTES :

Dixenier. Cotgrave.
Disenier. Borel.
Dizeiner. Britt. Loix d'Angl. folio 19, V°.
Disenier. Monstr. vol. I, fol. 130, V°.
Dixinier. Mém. de Du Bellay, Pièces justif. t. VI, p. 426.

1. Dixains, *s. m.* Desseins. Le marechal de Bassompierre écrit à Mrs de Lucerne, en 1626 : « Je « me ressens infiniment obligé de la noble corres- « pondance que les treize cantons de la Suisse ont « eue avec les louables *dixains* du roy mon « maistre. » (Ambass. de Bassomp. t. II, p. 179.)

Dixhommerie, *s. f.* Decemvirat. (Machiavel, Disc. sur Tite-Live, p. 152.)

Dixieme denier (Droit de). « Droit qui appar- « tient au roy, sur les mines, minieres, metaux, et « autres substances terrestres qui se tirent par les « terres du royaume. » (Laur. Gl. du Dr. fr.) (3)

Dixier. (Voyez Skinn. voc. forens. expos.)

Dixiesme, *s. m.* La dixième partie d'une chose [A]. Sorte de droit [B]. Territoire qui doit ce droit [C].

[A] Au premier sens : « Comment dame, dist Zephir, « vous a il fait tant d'ennuy. — Sire, luy dist la « dame, je ne vous en sçauroye dire la *disme.* » (Percefor. v. IV, f. 101 c.) Dans le Fabl. du Prêtre, la mère se plaint en ces termes :

Si a dit à son fils meisme,
Qu'il ne l'aime pas la *deisme*
Qu'il fait sa mie.
Fabl. MS. de S. G. fol. 57, R° col. 2.

[B] Le *dixieme* est aussi une sorte de droit. « Fut « accordé au roy (4) par nostre S. Pere le Pape, un « plein .x. à cueillir partout le royaume de France, « et en Daulphiné à prendre sur le clergié..... dont « ledit clergié fut assez malcontent. » (Monst. v. I, fol. 95 b, V°, an 1411.)

Le pape, en 1410, vouloit lever le dixième sur les ecclésiastiques de France après leur mort. « Fut « faite la dite congregation sur les demandes, et « requestes par l'archevesque de Pise, et autres « legaux de nostre sainct Pere, qui furent pareille- « ment sur le *dixiesme* et vaccant, sur les procura- « tions, et despouilles des trèspassez. » Mais on opposa à cette demande l'ordonnance faite du temps de Pierre de la Lune, par le conseil de l'Eglise de France : « Sur les libertés, et franchises de la dicte « Eglise, de par le roy, laquelle contient, en effect, « estre telle, c'est à sçavoir, que la dite Eglise soit « maintenue, et confermée en son ancienne fran- « chise, et par ainsi quitte de tous *dixiesmes*, « procurations, et autres actions, et subsides quels- « conques. » (Monstr. vol. I, fol. 104, R° et V°.)

« *Dixiesme dixime* » signifie vraisemblablement le *dixième du dixième* dans ce passage : [« Les « ambassadeurs du Pape au roy en 1410] en contant « de leur legation, fut dit au conseil du Roy present « le duc d'Acquitaine, que non mie l'eglise francoise « seulement obligée, ou tenue à la dite solution du « dit subside ; mais toutes eglises quelsconques, « ils fussent à la voulenté du pape, premier, « par le droit divin, par le Levitic où il dit en la « sentence, que les Diacques payeroient au souve- « rain prestre le *dixiesme dixime.* » (Monstr. vol. I, fol. 105, R°.) « Il est necessaire que vous sçachez où

(1) Il est synonyme de *dicofrit* et de *difosot* dans le cart. de Redon : « Facias inde quod volueris in luh, in dicombito, in alode comparato, diost, dicofrit, *diwohart*, et sine ulla re. » (N. E.)

(2) De la Marre, dans son *traité de la police*, dit que l'obligation des quarteniers, *dizainiers* et bourgeois est, dès qu'un crime a été commis et qu'il est venu à leur connaissance, d'en avertir le commissaire du quartier et de se joindre à lui, s'il est nécessaire, pour y donner ordre. (N. E.)

(3) C'était aussi le droit perçu par l'amiral sur les débris des vaisseaux naufragés et sur les prises faites en mer. Ne pas le confondre avec le *dixième* établi en 1710. (N. E.)

(4) Les rois de France se faisaient adjuger par la cour de Rome la *dîme* ecclésiastique dans des besoins pressants. Les évêques l'accordèrent en 1304 à Philippe-le-Bel pour la guerre de Flandre, et au Dauphin en 1358 pour la rançon du roi Jean. St Louis s'était fait donner les décimes ecclésiastiques en 1267 en faveur des expéditions de Terre-Sainte. Elles furent levées, d'après Laurière, en 1274, 1275, 1306, 1312, 1315, 1337. Enfin, François Ier en rendit la perception permanente ; il y eut depuis lors des receveurs de décimes en titre et une chambre à qui la connaissance en appartenait. (N. E.)

« est l'argent de vostre royaume, de deux ou trois « ans en ça, dessus et outre le demaine, et les « aides : ouquel temps ont esté levées plusieurs « tailles, *dixiesmes*, demy *dixiesmes*, impositions, « malletotes, reformations, et autres plusieurs « manieres d'avoir finances. » (Monstrelet, vol. I, folio 159, V°.)

c Enfin on nommoit *dixiesme* le territoire sur lequel on avoit droit de prendre la dixième partie des fruits. (N. C. G. III, p. 1212.) De là l'on nomme, à Clamecy, *dixieme* le territoire qui paye le champart au seigneur. (Née, Hist. de Nivern. p. 409.)

Dixime, *adj*. Dixième. « Nous estions vingt « chevaliers, dont de sa part il faisoit le *dixisme*, et « moy de ma part l'autre *dixisme*. » (Joinv. p. 22.) « *Disme* jour. » (R. du Brut, MS. de M. de Bombar.) « *Dixiesme* jour, » dans mon MS. f. 84, V° c. 1.)

VARIANTES :

DIXIME. Borel, Dict.
DISIESME. Beaumanoir, p. 1.
DISIME. (1) Fabl. MSS. du R. n° 7218, f. 113, R° col. 2.
DIZIME. Choisy, Vie de S. Louis, p. 340.

Deis (jor en) Dixieme jour. (Carpentier, Hist. de Cambray, II, p. 18, 1133.)
Dime. (Rymer, I, p. 105, 1266.)
Disime. (Hist. de Beauvais, p. 273, 1167.)

Dixmier, *s. m.* Celui qui avoit le droit de percevoir la dîme et celui qui l'exerçoit en son nom. (Voir DISMIER.)

VARIANTES :

DIXMIER. Nouv. Cout. gén. t. II, p. 887.
DIMIER. Du Cange, *Decimator*.
DISMIER. Laur. Gl. du Dr. fr.
DISMIERES. Du Cange, *Terragiator*. (2)

Dix sept vingt. Dans d'anciens Fabliaux, Saint Remi est le moustier aux *dix sept vingt*.

S. Pol, (3) et S. Antoine i met,
Et toz les bons sains denomet,
S. Jehan, et S. Gervais en Greve, (4)
Et S. Bon (5) où l'en fiert encleve,
Et si i sera S. Bernars,
Le moustier des Freres aus sas, (6)
Et si i sera S. Remis, (7)
Le moustier aux *dix sept vingts*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 232, V° col. 2.

Dizains, *s. m. plur.* Sorte de monnoie. « Denarii a littera K. (8) in iis effìcta dicti Carleni, vel « Carlini, interdum etiam *dizains* quod essent pretii « 10 den. Turon. » [Du Cange, édit. Henschel, IV, 510, colonne 3.]

Dizeyne, *s. f.* Dizaine. Division d'un quartier d'une ville soumise à un dizenier qui étoit chargé de faire le guet. « Volons que toutz soient en *dizeyne*, « et plevys par dezeyners. » (Britt. L. d'Angl. f. 19.) *Disaine*. (Ord. t. V, p. 68, Note d.)

Do, *art*. Du :

Sire nos avons un besant,
Si nos rendez le surplus,
Ainsois que *do* vostre aions plus.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 105, V° col. 2.

On trouve plusieurs fois *do*, pour *du*, dans ce Fabliau.

De là peut-être on disoit *doan* pour « de l'an, » de cette année :

Vez comme est ore bien vestus
De son gaaingnage *doan*.
Fabl. MSS. du R. n° 2718, f° 213, V° col. 1.

Doale. [Intercalez *Doale*, douaire. (JJ. 198, p. 360, an. 1374.) « Item que se homs d'Aigueperse « qui ait femme ou enffens, estoit ataint vers nous « pour cas de crime, la femme ne doit perdre sa « chancelle ne son *doale*. »] (N. E.)

Doane (9), *s. f.* Douane, *doana* dans Du Cange. [Voyez plus loin DOUANNE.]

Doble, *s. m.* Double d'un denier ; cette monnoie, ainsi que beaucoup d'autres, a changé de valeur, selon les temps et les besoins de l'Etat. Il seroit trop long de rapporter leurs valeurs et leurs dénominations. Du Cange, sous *Moneta*, en donne le détail.

1° « *Doubles* deniers ou deniers noirs. » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 24 et 25.)

2° « *Double* d'or. » (Du Cange, *duplex aureus* ; Ord. des R. de Fr. t. II, p. 250 ; Hist. de Du Guescl. Mén. p. 297 et 303.)

3° « *Doubles* gros. » (Ducl. Pr. de Louis XI, 24.)

4° « *Doubles* doublons. » (Ess. de Mont. I, 144.)

5° « Le dernier *doble* appellé bourgeois fort, qui « avoit cours pour deux deniers tournois, eut cours, « dans la suite, pour un parisy. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 153.)

6° « *Doubles* sols parisis portant au revers trois « lys couronnés. » (Du Cange, sous *Moneta*.)

7° « *Double* et *double* d'aoust. » « C'est la taille « ordinaire qui est deue au seigneur au mois d'aoust, « par ses hommes serfs, ou tenans héritages, à con- « dition de servitude. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) « Tous hommes reputez serfs coustumiers, ou autres « à droit de servitude, qui doivent taille en aoust « doivent, à leur seigneur, en une année, le *double* « d'aoust, qui est pareille somme que ce qu'ils

(1) Froissart écrit au sens de dîmes (VI, 4) : « En *disimes*, en maletottes, en seursidès et en forges de monnoie. » (N. E.)
(2) « Et se il avenoit chose par avanture que li sergens terragieres et li *dismieres* ne soient au descharger les gerbes, an croira lou deschargeour par son sairement. » (Cart. de Champagne, an. 1247.) (N. E.)
(3) Aujourd'hui l'église St Paul-St Louis ; ensuite vient le *Petit* Saint-Antoine. (N. E.)
(4) Au XVIe siècle, on remarquait encore le cimetière St Jean et l'hôpital St Gervais. (Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, I, 78.) (N. E.)
(5) La chapelle St Bon est sur le plan Truschet (1552), p. p. la Soc. de l'Hist. de Paris (Mém. I, 67). (N. E.)
(6) « Les freres du Saz (de la pénitence de Jésus Christ), il les pourveut et lour donna place sur Seinne par devers Saint Germein des Prez, ou il se hebergierent ; mais il n'i demourerent gueres, car il furent abatu assez tost. » (Joinville, § 728.) (N. E.)
(7) *Remis* ne rime pas avec vingts ; peut-être faut-il entendre le collège de *Reims*. (N. E.)
(8) C'est une monnaie de Charles VIII. (N. E.)
(9) Le mot se trouve dans la Prise d'Alexandrie de Guill. de Machaut, sous la forme *audouanne* (Voyez l'éd. de M. de Mas Latrie), qui nous rapproche de l'arabe *al divan addiuan*, maison où se réunissent les administrateurs des finances pour recueillir les droits. (N. E.)

« doivent en deniers de taille ordinaire vendable au « dit moys d'aoust. » (Cout. de la Marche, au Cout. G. t. II, p. 507. ; La Thaum. Cout. de Berri, p. 126. — Voyez Double.)

VARIANTES : [Roland donne la forme *dubles* : « De « son haubert il derumpit les *dubles* (doubles mail- « les) » vers 1284 ; de même, au XIIe siècle : « E « quatre *duble* la berbeiete rendrad. » (Rois, 1581) ; mais on trouve aussi *doble* : « Tot li plusor en sont « *doble* treslis. » (Roncis. p. 43.)] (N. E.)

Dobler, *v.* Doubler. (Fauchet, Langue et Poës. franç. p. 111.)

Doblise. [Intercalez *Doblise*, sorte de chandelles, dans l'Histoire de Nîmes (III, 205, col. 2, an. 1412) : « Pro octo libris de *doblises* ceræ. » On trouve encore *doblos* (II, 193, an. 1357.) *Doblous* (Id. 251, an. 1362.)] (N. E.)

Doccie, *s. f. plur.* Douge, mot francisé de l'italien *doccia*. (Ess. de Mont. II, p. 812.)

Doceresse. [Intercalez *Doceresse*, dans l'expression eschine *doceresse*, dosseret, au reg. JJ. 130, p. 158, an. 1386 : « Une eschine *doceresse* assise « au bout du pont neuf avecques le premier « pille. »] (N. E.)

Docet. [Intercalez *Docet*, au reg. JJ. 155, p. 192, an. 1400 : « Et en icelle cave prist deux cent et « demi de suif, un *docet* de cuir.... et vendi ledit « *docet* .VIII. solz. »] (N. E.)

Dochement, *adv.* Doucement :

Cele cui je n'os nomer,
Ki me vint, sans deffiance,
Dochement au cuer navrer
De ses iex, por esgarder.
Me Rob. de Memberc, Poes. MSS. av. 1300, t. III, p. 996.

Dociliser, *v.* Rendre docile. (Oudin et Cotgr.)

Doct, *s. f.* Dot. « Et luy restituer les dittes villes « pour *doct* de sa ditte niepce. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 298.)

Docte, *adj.* Savant. (1) Du Bellay a tenté d'introduire le comparatif et le superlatif *doctieur* (folio 508 V°), *doctime*, mais sans succès. (Voyez Lettres de Pasq. t. II, p. 731.)

Doctereau, *s. m.* Diminutif de docteur. (Moy. de parvenir, p. 44.)

Docteur, *s. m.* On disoit : « Un bachelier est « un homme qui apprend, et un docteur un homme « qui oublie. » (Rom. Bourg. liv. II, p. 100.)

« *Docteur* à triple bourlet, » (Rab. t. IV, p. 230, et Note. — Voyez Oudin et Cotgrave.)

On lit dans le Blason des Couleurs, p. 14 : « Je « Sicile.... *docteur* de ce livre. » Lisez *dicteur*, auteur, du verbe « dicter, » composer.

Doctorande, *s. m.* Doctorat. (Oudin et Cotgr.) « Pour parvenir au dégré de maistrise ès ars, à « celuy de *doctorande* en theologie. » (Pasq. Rech. page 299.)

Doctorer, *v.* Créer docteur. (Monet, Oudin.)

Doctorie, *s. f.* Profession de docteur. (Nicot, Monet, Cotgrave et Oudin.)

Doctorifier. [Intercalez *doctorifier*, créer docteur : « Lequel [Thomas de Pisan] tres amé serviteur « et clerc excellent, gradué et *doctorifié* à Boulon- « gne la Grace en la science de medecine. » (Charles V, part. 3, chap. 70.)] (N. E.)

Doctrinable, *adj.* Que l'on peut instruire [A]. Qui peut instruire [B].

[A] Voyez Oudin et Cotgrave.

[B] « J'accepte cette forme qui plus te semble « *doctrinable*. » (Al. Chart. L'Esper. p. 292.)

Doctrinaire, *adj.* désignant les calvinistes. « *Doctrinaire*, calviniste, religion prétendue refor- « mée ou ceux de la religion. » Ces mots sont rejetés par Balzac, quoiqu'ordonnés par les édits du roi : [« Le mot de religionnaire n'est pas fran- « çois ; il vient du même pays que celui de doctri- « naire, et ce fut sans doute un prédicateur gascon « qui le debita le premier dans les chaires de Paris. » (Socrate, Chrét. II, 246.)]

1. Doctrinal, *s. m.* Instruction, leçon [A]. Livre d'instruction [B].

[A] Chant royal, ou sçavoir divin
Imprime ung nouveau *doctrinal*,
Sans le noir brouyllon infernal,
Qui brouylle tout de son venin. (*Cretin, p. 7.*)

De reponse bien certaine,
Et soudaine,
Vous donne le *doctrinal*,
Pour respondre au cardinal
De Lorraine. (*Clém. Marot, p. 416.*)

[B] « Ce n'est pas aux hommes de buffeter les fem- « mes : ne te souvient-il pas ce que te dit le petit « *doctrinal* :

La femme n'est que peine,
Et beau renom n'ameine :
Si d'elle avons victoire
C'est une lasche gloire. (*Merl. Coc. t. I, p. 154.*)

(Voyez ibid. p. 60 et 61.)

Dans les MSS. de S. G. une pièce intitulée *Doctrinal* contient des instructions de morale très judicieuses. (2)

« *Doctrinal* sauvage, » cathéchisme, dans les F. MSS. du R. n° 7218, f. 334, R° col. 1.

2. Doctrinal, *adj.* Instructif. « Ma chiere dame, « dist le jeune Gadiffer, je pensoye estre venu à « jour de joye et de soulas ; mais il me semble que « je revoys à l'escolle. Gadiffer, beau fils, dist la « royne ; la joye que le pere et la mere font à leurs

(1) « Il n'y a passage, affin de parler niaisement aussi bien que les *doctes*, qui ne soit farcy de science. » (Moyen de Parvenir.) Voir sous *niaisement*. (N. E.)

(2) Dans l'Inv. des mss. fr. de M. Delisle, p. 59, on lit : « Le *doctrinal* des simples gens, rédigé par les soins de Gui de Roie archevêque de Sens. Copié sur papier, avec une peinture au commencement en 1474, par Nicolas Gille. A ce n. 17088 du f. fr., ajoutez les n°s 1008, 1846, 1007, 1055... » On lit déjà dans la Bataille des Sept Arts (XIIIe siècle) : « Dant Agorisme et *Doctrinal* Lui escloperent son cheval. » (N. E.)

« enfans doit estre *doctrinale.* » (Perceforest, III, f. 85, R° col. 1.)

Doctrine, *s. f.* Instruction, leçon (1). « Comment « beau nepveu, dist la dame, voulez vous yssir de « ma *doctrine*, qui ne tend fors à l'honneur, et au « prouffit de vous, et de nostre lignage ? Madame, « dist le chevalier, de vostre *doctrine* (2), ne de « vostre conseil ne veulx yssir. » (Percef. V, f. 98.)

Doctriner, *v.* Instruire, enseigner. (3) On a dit de Charlemagne :

Ses filles fist bien *doctriner*,
Et aprendre keudre, et filer,
Et à ouvrer soie, et tautieles,
Ausi les laides, et les bieles,
Pour cou que ne fusent uiseuses
Ne desdegnans, ne orgilleuses. (*Ph. Mouskes, p. 78.*)

(Voyez Poésies MSS. de Froissart, page 43, col. 2); [Partonop. v, 99.]

Dodane, *s. m.* Dos d'âne, revers d'un fossé. (4) « Il regarde, et veit l'une des couleuvres qui se « soveilloit sur ung *dodane*, et bien luy fut advis « qu'elle eut douze piedz de long, et se luy sembloit « plus grosse qu'il n'estoit parmy le corps. » (Perc. vol. VI, fol. 28, R° col. 2.) « Un *dodenne* de fossé. » (Mém. de Fleuranges, MS. p. 173.)

Do, Das. Mots latins, répondant à l'expression *do ut des :*

A vuide main fait on le sourt,
Nulz n'a ce qu'il a demandé,
Qu'om ne lui die ostende :
Lors vient *do das* de son esconse,
Cilz fait avoir bonne response,
Car il est de la court amis. (*E. Desch. f. 525.*)

(Voyez ibid. fol. 526, col. 1.)

Dode. [Intercalez *Dode*, soufflet donné avec le *doulx* de la main : « Jehan de Noyon dist qu'il don- « neroit voulentiers à icellui Housset une *dode* ou « buffe. » (JJ. 164, p. 319, an. 1410.)] (N. E.)

Dodelinement, *s. m.* Action de remuer douce- ment et alternativement d'un côté à l'autre. (Cotg. et Oudin.)

Dodeliner, *v.* Bercer. (Cotgrave, Oud. et Mén.) « *Dodeliner* de la teste » se dit en Anjou pour remuer de la tête. (Dict. étym. de Ménage.) Voyez Rabelais, tome I, p. 39 : « Ainsi marmottant de la « bouche et *dodelinant* de la teste alloit voir pren- « dre quelque connil aux filets. »] (Voyez Duchat, ibid. Note 7.) « Vin par trop prins trouble, rougit « les yeux, et affoiblit la vue, et le chief, et fait « *dodiner*, et trembler. » (Le Chev. de la Tour, Ins. à ses filles, fol. 44, R° col. 2.) (5)

Dodelineur, *s. m.* Qui se penche continuelle- ment et alternativement d'un côté et de l'autre. (Oudin et Cotgrave.)

Dodier, *s. m.* L'anus. (Chasse et Départie d'am. p. 183, col. 2.)

Dodin. [Intercalez *Dodin*, niais, aux Miracles de Coincy. (D. C. II, 898, c. 2) : « Mais sachiés bien, « c'en est la fins, Que *dodins* est et buisnars fins, « Faus est apers et durfeus, Ki ces miracles a « leus. » En Poitou, on dit encore *dodin* et *dodi- net.*] (N. E.)

Dodine, *s. f.* Sorte de sauce. Elle se faisoit de blanc de chapon, amandes, ail et œufs, et se servoit sur les oisons. (Oudin, Dict. espag. au mot *Treballa de Anserones.*) On y employoit quelquefois le lait. Il est plusieurs fois mention de « *dodines* au lait » dans Gace de la Bigne (6), Déd. MS. p. 12, R°.

Doe. [Intercalez *Doe*; 1° Douve : « Sommes tenuz « à soutenir les *doez* desdiz moulins à nos propres « couz et despens à toujourz. » (Ch. de 1306, D. C. II, 894, col. 3) ; 2° Au reg. JJ. 167, p. 367, an. 1414 : « Une appellé Danton se parti de la ville de Chastel- « ledon avecques une *doe*, appellée doesse de charge « audit pays. »] (N. E.)

Doelle. [Intercalez *doelle*, douve de tonneau : « Le suppliant avecques une *doelle* de pippe, rom- « pit le morillon de la claveure de la huche. » (JJ. 185, p. 17, an. 1450.)] (N. E.)

Doën, *v.* Porter. Mot breton. (Du Cange, sous *Doana.*)

Doer. [Intercalez *doer*, douer, donner en douaire : « Toute sa terre nequident m'a donée; De « Ribemont iert ma feme *doée*. » (Raoul de Cam- brai, 221.) « De même dans Berte, XXXIII : « Veuil- « lez que vostre mere m'ame de s'amour *doe*. »]

Doettes, *s. f. plur.* Fils. Au Gloss. de l'Hist de Bret. on lit :

Et leur robes estoient si nettes
Que l'on comptoit bien les *doettes*.

(1) *Doctrine* signifiait encore : 1° Ecole publique : « Le suppliant dit que son entencion estoit de soy en aler demourer à Paris, et que c'estoit la plus notable *doctrine* pour enfans, qui feust en France. » (JJ. 158, p. 416, an. 1404.) 2° Châtiment : « Icellui Danois... prinst deux vergerons de saulx, et l'en bati à nu par les fesses, par maniere de *doctrine* et de chastoy. » (JJ. 135, p. 237, an. 1389.) 3° Savoir vivre : « La maniere et ordonnance de la belle *doctrine* et contenance de ceste joeune fille de France plot grandement. » (Froiss., XV, 186.) (N. E.)

(2) « Estre en le *doctrine* de quelqu'un, était en recevoir l'instruction. » (N. E.)

(3) De même dans Froissart (IV, 247) : « Et avoit chil contes esté mestres dou duch Jehan de Normendie et l'avoit instruit et *doctriné* en sa fouèce. » C'était aussi donner l'enseignement du *doctrinal :* « Icellui curé qui devoit garder le bien et honneur de ses paroissiens et paroissiennes, les enseigner et *doctriner* devotement. » (JJ. 164, p. 149, an. 1409.) Il signifiait encore châtier : « Icellui Jehan chastiant et *doctrinant* sa femme, si comme il appartenoit en tel cas. » (JJ. 118, p. 99, an. 1380.) — « Icellui abbé se efforça de prendre icellui frere Thomas et le faire pugner et *doctriner*. » (JJ. 172, p. 671, an. 1424.) (N. E.)

(4) On lit dans Froissart (X, 240) : « Sur les *dodanes* des fossés de la ville. » C'est aussi une digue : « Confessa avoir prins et retenu à tiltre de croix de cens... tous les rivaiges ou *dodasnes* qui audit prieur bailleur appartiennent. » (Cart. de Lagny, fol. 246, an. 1476.) (N. E.)

(5) On trouve aussi *dodiminer :* « Et en lui piquant la teste et *dodiminant* de douce main, on lui coppe les cheveulx en forcelant. » (Chron. des ducs de Bourg., II, 26.) (N. E.)

(6) « Le repas était plein de plusieurs et divers mangers extremement bons... comme de la *dodine*, de la menestre, et d'autres telles sauces friandes et delicates. » (*Les œuvres de Lucian*, Paris, Richer, 1613, liv. I[er], fol. 256.) (N. E.)

« Filer à longues *douettes.* » Filer en laissant le fuseau suspendu à un long fil. « Les filles d'autre « part, leurs quenouilles sur la hanche, filoient, les « unes assises en lieu plus élevé.... sur une huche, « ou met à longues *douettes*, afin de faire plus « gorgiasement pirouеter leurs fuseaux. » (Contes d'Eutr. p. 135.) (1)

Dogue, *s.* Terme d'injure. (Voyez Dorgasse.)

En un matin, en m'esbatant
D'une fille qui a vogue,
Survint un grant vielle *dogue*,
De laquelle ne fuz content. *(R. Collerye, p. 140.)*

(Voyez ibid. p. 81, et Poës. mss. d'Eust. Desch. fol. 231, col. 1.)

Doguiste, *adj.* Qui tient du dogue : « Levriers « *doguistes.* » Saln. Vén. p. 251.)

Doian, *s. m.* Doyen : [« Feismes asavoir, dire et « senefier par nos *doians* et sergens establis de par « nous à ce faire. » (JJ. 56, p. 238, an 1318.)] (N. E.)

Doianné. [Intercalez *Doianné*, doyenné : « Il « l'avoit mis en l'office dou *doianné* des telliers. » (Froiss. IV, 322.)] (N. E.)

Doibtes, *s. pl.* Délits. (Voyez Ordon. t. I, p. 72, col. 2, art. 20.) On lit dans le latin *delictis.*

Doictée. [Intercalez *Doictée*, au Cart. de Lagny, fol. 241, V° : « Quiconques vent seel audit Laigny à « *destail*, il doibt pour chacune sepmaine de l'an « au jour de vendredy deux *doictées* de seel. » (N. E.)]

Doiene, *s. f.* Dame, maîtresse. Un poëte apostrophe ainsi la Ste Vierge :

Vous, dame de toz anges,
Doienne et souveraine
Par dessus des apostles.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol 171, R° col. 2.

Doignon. [Intercalez *doignon*, donjon : « Li « rois fu ocis el *dongnon.* (Parton. v. 285.) « Troies « et le rice *doignon.* » (Flore et Blanchefleure, vers 452). « Le *Dognon* est encore nom de lieu dans la Creuse et la Haute-Vienne] (N. E.)

Doigt, *s. m.* Doigt. *Dei*, dans Marbod. ; petit *dei* dans Loix normand. (*Digitus minimus.*) *Doit*, dans S. Bernard.

Au temps que Alexandre regna,
Ung hom nommé Diomedès
Devant luy on luy amena,
Engrillonné poulces et *detz*
Comme ung larron ; car il fut des
Escumeurs que voyons courir. *(Villon, p. 16.)*

Expressions remarquables :

1° « Faire voir a l'œil, et toucher au doigt. » (Nuicts de Strapar. t. II, p. 109.) Nous disons « Faire toucher au *doigt* et à l'œil. »

2° « Montrer au *doigt* et à l'œil. » Cette façon de parler, qui nous est familière, semble venir des descentes sur les lieux qu'on appeloit « veues, ou « monstrées » ; elles devoient être faites « aux « quatre angles de l'heritage, de bout en bout, de « long en long, à l'œil, et au doigt. » (Grand Cout. de Fr. p. 370.)

3° « Les petits *doigts,* » les doigts du pied. « Nous « ne sommes si proches du port, que nous puissions « esperer si tost le fonds. Au contraire, respondit-il, « pour tout seur, je sens et esgratigne la terre des « *petits doigts.* » (L'Am. ressusc. p. 25.)

4° « Prendre par le *doy.* » Prendre par la main. (B. du Guescl. Mén. p. 456.)

5° « Aimer du petit *doy.* » Aimer foiblement. (Percef. vol. V, fol. 43, R° col. 2.)

6° « Nuz quom le *doy.* » Nous disons « nud comme « la main. » (E. Desch. fol. 561, col. 2.)

7° « Mesurer tout à son *doi.* » Régler tout à sa volonté :

Li Angele qui el ciel seront
Devant Jhesu s'aficheront
Et crieront merci au roi
Qui *tout mesura à son doi.*
Fabl. MSS. du R. n° 7615, fol. 68, R° col. 1.

8° « On disoit encore « montrer au *doigt* » en bonne comme en mauvaise part. (Fabl. mss. du R. n° 7615, fol. 73, R° col. 1.)

9° « Je n'en suis mie à deux *doie.* » J'en suis bien loin. (Fabl. mss. du R. n° 7218, fol. 6, V° col. 2.)

10° « A dix *doigts,* » de tout notre pouvoir :

Faisons raison, et justice *à dix doigts,*
Au bien commun soions tuit entendable. *(Desch. f. 104.)*

11° [« *Doigt* mire ou medecinal. » « Laquelle « Nicholle.... quant ele s'esveilla, ele se trouva si « perdue en toutes les parties de son cors, que ele « n'en sentoit riens, fors sanz plus en deux doiz de « la main destre, c'est asavoir en celui que l'en apele « *mire* et en celui que l'en apele le moien ou le « lonc. » (JJ. 178, p. 215, an. 1447.) De même, aux Miracles de S. Louis, p. 470 : « *Doiz* mire. » — « Le « petit *doigt* nommé le medecinal. » (Monstrelet, I, col. 106.) Enfin au regist. JJ. 178, p. 215, an. 1447 : « D'icellui cop fut bleccé le dit Pierre au *doy* medi- « cinal de sa main destre. »] (N. E.)

(Voyez en outre le Diction. de Cotgrave et Oudin, Curios. franç.)

VARIANTES (2) :

Doit. L'Am. ressusc. p. 252.
Doid. Percef. vol. II, fol. 98, V°.
Doic. Modus et Racio, MS. fol. 50, R°.
Doy. Joinville, p. 61.
Doie. Prov. du Villain, MS. de S. G. f° 75, R° col. 1.
Doye. Modus et Racio, MS. fol. 48, V°.
Dei. Loix Norm. art. 13 : Del *dei* après le polcier.
Del. Fabl. MSS. de S. G. fol. 45, V° col. 1.
Deiz, *plur.* Marbodus, col. 1676.

Doil, *s. m.* Cuve [A]. Tromperie [B].

[A] Au premier sens, ce mot vient de *dolium.* Aussi Laurière (Gloss. du Dr. fr.) interprète par tonneau le mot *doil* usité à Bordeaux. « Barriques, tonneaux, « cuves, *doils* et autre sorte de vaisselle à vin, « grande, ne petite. » (Cout. de Bordeaux, au C. G. II, p. 672.) Laurière s'est trompé. *Doil*, à Bordeaux,

(1) Le Breton Noel du Fail a employé un mot encore usité à Brest : « Une *douette* de fil. » Ailleurs, on dit doïtée. (N. E.)

(2) Dans Roland, la forme est *deies* : « Contre deus *deies* l'ad du forrer jetée. » (Vers 444.) *Deies* devient doie dans Berte (117) : « Symons vient à Bertain si la prent par la *doie.* » A côté de cette forme féminine, on lit dans Couci (V) : « Ses blanches mains, ses *doigts* lons et tretis. » (N. E.)

signifie « un cuvier, » espèce de baquet fait pour recevoir le vin qui tombe du pressoir quand on foule la vendange. (1)

[B] *Doil*, pour tromperie, vient de *dolus* : « Quant « je considere et pense à mes faits, je me recorde « que j'ay par fraulde et *doil*, despouillé la cité, et « le temple de Jherusalem d'or et d'argent. » (Hist. de la Toison d'or, vol. I, fol. 54, V°.)

Doille, *adj.* Mou :

Ne mol, ne *doille*. (2)
Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 189, V° col. 1.

1. Dois, *s. m.* Aqueduc, canal, fontaine. Du lat. *ductus*. (3) (Voyez Borel, Du Cange, sous *Doitus*. *Doie* et *doye*. (Le Duchat, sur Rabelais t. V, p. 103, Note 4.)

Les oreilles sont voie et *dois*
Par ou vient jusqu'au cuer la voix.
Chrestien de Troyes, cité par Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 101.

Au renouvel de la doucour d'esté,
Que resclaircit li *doix* (4) en la fontaine.
Et que sunt vert bois, et vergier.
Gaces Brullés, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 12

VARIANTES :

DOIZ. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 101, V° col. 2.
DOYS. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 62, col. 3.
DOUET. Cotgrave, Dict
DOUHE. Le Duch. sur Rab. t. V, p. 103, Note 4.
DOUTS. Du Cange, sous *Ductus*.
DOURS. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 48, col. 1.
DOUALE. Le Duch. sur Rab. t. I, fol. 101, V°.
DOUALLE. Du Cange, sous *Ductus*.
DOUIT. Fauchet et Du Cange ubi suprà.
DUIT. Du Cange ubi suprà.
DUIS. Eust. Dech. Poës. MSS. fol. 62, col. 3.

2. Dois. [Intercalez *dois*, dais : « Et ele estoit « sor un banket, De blanc yvorie petitet, Qui est « assis devant le *dois*. » (Partonop. v. 7439. — Voir DAIS et DEIS.)

3. Dois, *prép.* Dès, depuis. Dans la description d'un cimier d'armoiries, on lit : « Un demi gene- « taire, c'est à scavoir *dois* le poictrail en haut, « etc. » (Le P. Menestrier, de la Cheval. p. 89.) « Nos « dicts eschevins de Liege, au jugement d'honneur « d'homme, debvront estre presens en nombre de « huict, à tout le moins, et nul d'iceux se polra « lever, ny en aller hors, *dois* que le procès crimi- « nel sera commencé à lire. » (Cout. de Liege, au C. G. t. II, p. 976.)

VARIANTES :

DOIS. Menestr. de la Chev. p. 89.
DOIZ. N. Cout. gén. t. II, p. 256, col. 1.

Doisen, *adj.* Qui est de Douay ; monnoie de Douay. « En Flandres, un Artisien, A Canbrai, un « Canbrisien, A Douai, un *Doisen*, A Provins, un « Provenisien. » (Erber. MS. de S. G. f. 90, R° c. 1.) « Sols *dousiens*. » (C. G. I, p. 431, c. 2.) « *Douziens*. (Id. I, p. 431, col. 2), et « monnoye *douysienne*, sol « *douysien*. » (T. II, p. 933.)

Doisil, *s. m.* Fausset. (5) Petite cheville qui sert à boucher le trou que l'on fait à un tonneau pour en tirer du vin. *Douzil* se dit encore en quelques provinces, *douzilia* en Auvergne. (Voyez Nicot, sous *Doisil*, et Du C. sous *Duciculus*.)

VARIANTES :

DOSIL. Cout. gén. II, p. 725.
DOUSIL. La Thaum. Cout. de Berri, p. 334.
DOUZI. Du Cange Gl. lat. au mot *Duciculus*.
DOUZIL. Bouch. Serées, livre II, p. 229.

Doisiller, *v.* Sortir par le fausset. (Voy. DOISIL.)

. . . . . . Autres, sur leurs genoux,
Eguissoyent des faucets, pour percer des vins doux,
Et piquottant leurs flancs, d'une adresse fort gaye,
En trois tours de foret faisoient saigner la playe
Puis à bouillons fumeux le faisoient *doisiller*.
Berger. de Rem. Belleau, t. I, fol. 30.

Doit, *s. m.* Il faut lire « endroit » au lieu de *doit*, dans le passage qui suit, comme le demande la mesure du vers (6) :

Entre nos et la chace, a de bois un espoi,
Et entrax et le bois, un *doit*.
Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 172, V° col. 1.

Doit a que, *conjonct.* Dès que, puisque :

Partenopex sejorne en pès,
Et a deduit atent a dès,
Doit à que il a tot conquis
Quanque ses cuers li a promis.
Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 167, V° col. 2.

Doites. [Intercalez *doites*, dettes, dans une Ch. de 1275. (D. C. II, 620, col. 2.) : « Je veil e establis « e commant que totes mes *doites* soient payées et « tos mes torfez adreciez, et amendez. »] (N. E.)

Doitier, *s. m.* Doigtier. (7) (Monet.)

Doitilon, *s. m.* Diminutif de doigt. (Monet.)

Dolaire, *s. f.* Doloire :

Li carpentiers qui emprès vindrent,
Grans coignies en leur coul tindrent
Doloueres, et besagues
Orent à leur costez pendues. *(Rou, dans D. C.* Bisacuta.*)*

VARIANTES (8) :

DOLAIRE. Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 47.
DOLOIRE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 212, V°.
DOLOERE. Estrub. Fabl. MSS. du R. n° 7996, p. 16.
DOLEOIRE. (9) Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 170, R°.
DOLOUAIRE. Monstr. vol. I, fol. 92, R°.

(1) Il s'est trompé sur le sens, mais non sur l'étymologie. (N. E.)
(2) On lit aussi dans Renart (IV, v. 489) : « Et li vilains rudes et *doilles*. » Il faudrait lire comme au v. 4186 d'Aiol : « Tel fu et fier[s] et *doines* et traitors. » (N. E.)
(3) En Bretagne et en Normandie, on prononce *douë*, qui désigne aussi les lavoirs ; en Poitou, la forme est *douet*. Le mot est employé dans les noms de lieu : S[t] Jean du *Doigt* (Finistère, c. de Lanmeur). (N. E.)
(4) Aux Fabliaux et Contes (II, p. 332), on lit : « Rome est la *doiz* de la malice. » (N. E.)
(5) On lit au Gloss. lat. 7692 : « Clepsedra, *doisil* vel entonnouer. » (N. E.)
(6) La mesure n'en sera pas changée ; *doit*, d'ailleurs, signifie fontaine. (N. E.)
(7) C'est aussi un écrin : « Le suppliant print furtivement... aucuns anneaux ou verges d'argent, estans en ung *doittier*. » (JJ. 184, p. 476, an. 1454.) De même aux Emaux de de Laborde (p. 254) : « Un *doittier* de cinq dyamants en aneaulx d'or esmaillez, c'est assavoir un annel en façon de rabot. » (N. E.)
(8) On trouve aussi *doleiere* : « Une *doleiere*, une coigniée, une aissote, une hachete. » (JJ. 141, p. 52, an. 1391.) (N. E.)
(9) On lit encore au Charroi de Nymes (vers 965) : « Qui donc veist les durs vilains errer, Et *doleoires* et coigniées porter. » (N. E.)

DOLOUERE. Ibid. vol. II, fol. 122, V°.
DOLOURE. Gloss. du P. Labbe.
DOULLOUERE. P. J. de Saintré, p. 446.
DOULOUERE. Cotgrave, Dict.

Dole, *s. f.* Plaine. (Borel, et Du Cange, sous *Dola.*) (1)

Dolé, *part.* Formé. Acception figurée de *doler* : « Les mal-*doléz*, » les gens contrefaits. (Favin, Th. d'honn. p. 338.)

Doleance, *s. f.* Compliment de doléance A. Plaintes B.

A « Vint seans un maistre d'hostel du marquis de « Mantoue, capitaine général des Venitiens qui, « comme parent, envoyoit faire *doleance* de la mort « de la dite marquise. » Mém. de Comines, p. 694.)

B Plaintes faites en justice, dans la plupart des Ordonn. de l'Echiquier à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. fol. 51.

Dolent, *adj.* Malheureux A. Affligé B. (2)

A Pardiu, sire, dist le *dolante*,
Je i voi moult bele jovente ;
Mon cors lor metroie abandon,
Je ne lor puis faire autre don.
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. 61, col. 3.

Chi pues veir une *dolante*
Ki en cest gast pleure, et gemente,
Por les péciés que jou ai fait. *(Ib. chif. 61, c. 21.)*

B Ph. Mouskes parlant de la mort de Marcomir, page 9 :

Quand il moru *dolant* (3) en furent
Toutes ses gens, si com il diurent.

VARIANTES :
DOLENT. Villeh. p. 118. [DOLENZ. Ed de Wailly, § 317.]
DOLLANT. Joinville, p. 110.
DOULANT. Joinv. p. 28.
DOEILLANT. Cout. gén. t. II, p. 49.

Dolentement, *adj.* D'une manière dolente. (Oudin, Dict. et Moyen de parvenir, p. 99.)

Dolequin. [Intercalez *dolequin*, poignard : « Icellui Simonnet fery icelle jeune femme trois ou « quatre cops d'un *dolequin* qu'il avoit. JJ. 183, p. 70, an. 1455.) « Jehan Bernart tira un *dollequin* « qu'il avoit et d'icellui cuida courir sus au sup- « pliant et l'en ferir. » (JJ. 172, page 55, an. 1422.) — « Jacot Cuerqueville tenant soubz son mentel « ung *dollequin* hors de sa gueinne. » JJ. 189, p. 230, an. 1451.)] (N. E.)

Doler, *v.* Battre : « J'aimerois mieux combattre « le diable que contre une femme, qui est pire que « trente diables ; tant plus que *doleras* (4) ses epau- « les, et son eschine avec un lourd baston, tant plus « elle vomira contre toy des injures, et des vile- « nies. La cholere du diable n'est rien au dessus de « la sienne. » (Merlin Cocaie, t. I, p. 154.)

Dolereux. [Intercalez *Dolereux*, souffrant, au Roman de Robert le Diable. Du Cange, II, 4, c. 21 : « De sa plaie iert si *dolereux* Chilz qui tant est che- « valereux Que de l'angoisse se plaint fort. » A la page 900, col. 3 : « Ains Dieus ne fist si *dolerous* « Contrait, malade ne lieprous. »] (N. E.)

Doleure. [Intercalez *Doleure*, copeaux, au Gl. lat. 7684, sous *Dolatura.*] (N. E.)

Doleus, *adj.* Trompeur, *dolosus.* « Il n'i a rien « de plus *doleus* et malicieus qu'un ambitieus. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 274, V°.)

Doleusement, *adv.* Frauduleusement. (Nouv. Cout. gén. t. II, p. 103, col. 1 ; Savaron, contre les duels, p. 17 et 18.)

Dollens, *s. m.* Ville de Picardie. « Tartes de « Dollens. » (Prov. à la s. des Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1653.)

Dollequins, *s. m. plur.* Poignard. (Voir DOLEQUIN.)

Arbalestres tres gaillardes,
Badelaires, barbarines,
Guisarmes luysans que glaces,
Briquolles, fundes, machines
Dollequins agus que picques. *(Molinet, p. 130.)*

« Qui est trouvé portant baston defendu, si « comme lance de fer, ou de plomb, de hache, cou- « teau à pointe, ou *dollequin*, chet en amende de « soixante sols. » (Bout. Somme rur. p. 859.)

Doloir, *v.* Affliger A. Faire de la douleur B. Se plaindre C. Regretter D.

A Je veul ce que ma femme veult,
Ne rien qu'elle face ne me *deult.* *(Mod. et Racio, f. 156.)*

De là *se douloir*, pour « s'affliger (5) » :

Tant plus li grieve, et plus s'en *deut.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 134, R° col. 2.

B Par une extension de cette acception, l'on a dit *douloir* pour « faire de la douleur. » « Le ventre « vous *deut*, » le ventre vous fait mal. (Ibid. f. 117, R° col. 2.)

C « *Douloir* une playe » est s'en plaindre :

Desor le lit s'est apoiés
Repose soi, sa plaie *deut.*
Fabl. MSS du R. n° 7989, 2, f° 49, R° col. 2.

D Ce qu'eil ne voit, cuer ne *deult.*
Poës. MSS. du Vatican, n° 1522, fol. 153.

La conjugaison de ce verbe étoit fort irrégulière ; on disoit :

Daurai, fut. (P. V. n° 1490, f. 58, R°.)
Dauroit, cond. (Ibid. fol. 180, V°.)
Daurra, fut. (Ibid. p. 154.)
Deille, présent. (E. Desch. fol. 67.)
Delant, part. (Ph. Mousk. p. 9.)
Deuil (se), prés. (Sag. de Charron, p. 364.)
Deuille, impér. (R. Est. Gram. fr. p. 65.)
Deuillera, futur. (Id.)
Deuilloit, imp. ind. (Pasq. Rech. p. 574.)

(1) Il le donne comme un mot cambrien ; en bas-breton, *dol* signifie table *(dol-men)*. (N. E.)
(2) Il signifiait aussi lamentable : « Ceste pesme et *doulente* adventure. » (Froiss., XV, 90.) (N. E.)
(3) On lit dans Roland (v. 2623) : « Franceis mourront, Charles en ert *dolent.* » De même dans Froissart (XV, 283) : « Les dames et damoiselles estoient joieuses, es aucunes, mais la plupart devoient estre *dolentes.* » (N. E.)
(4) Ce sens figuré est au XIIe siècle dans la Charrette (v. 2684) : « As espées les escus *dolent* Et les hiaumes et les haubers. » Au *Livre des Métiers* (323), on a le sens propre : « Mevrien à *doler.* » (N. E.)
(5) « Il entreroit en France si poissamment que li royaumes s'en *deurroit* vint ans apriès. » (Froiss., VIII, 112.) (N. E.)

Deulent, présent. (Gloss. de Marot.)
Deuloit, imp. ind. (R. Est. Gram. fr. p. 65.)
Deuls, prés. (M. de S. Gelais, p. 54.)
Deult, prés. (R. Est. G. fr. p. 6 ; Coquill. p. 127.)
Deulte, prés. (Gloss. de Marot.)
Deulent, prétér. (P. V. n° 1490, f. 86.)
Deulx, prés. (Cretin, p. 179.)
Deus, prés. (Gloss. de Marot.)
Deussist, imp. du subj. (Ovide de Arte, f. 97.)
Deut, prés. (F. R. n° 7218, fol. 134.)
Deux, prés. (Percef. II, fol. 138.)
Diaut, prés. (Ern. li vielle de Gastinou, Poës. MSS. av. 1300, II, p. 896.)
Dieudront, futur. (Erber. MS. de S. G. f. 90.)
Dieult, prés. (Gloss. de l'Hist. de Bret.)
Dieut, prés. (Beaumanoir, p. 9.)
Doeillant, part. (Concord. à la suite de la Cout. de Hainaut, Cout. gén. II, p. 156.)
Doilt, prés. (Ord. des R. de Fr. II, p. 4.)
Dole, prés. (Rogiers d'Andelis, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1246.)
Dolez, prés. (Marg. de la Marg. f. 232.)
Dolissent, imp. subj. (Ord. t. III, p. 664.)
Dolly, prétér. (Borel.)
Dolosevet. (S. Bern. S. fr. p. 163.)
Dolroient, imp. subj. (Ord. t. I, p. 567.)
Dolu, part. (Gloss. des Arrets d'amor, et Ordonn. tome I, p. 574.)
Dolut, imp. subj. (E. Desch. f. 295.)
Doulesses, imp. subj. (Lanc. du Lac, II, f. 50.)
Doulez, prés. (Ger. de Nevers, 2e part. p. 36.)
Doulge, prés. (Anc. Cout. de Bret. f. 44.)
Doulle, prés. subj. (P. av. 1300, IV, p. 1346.)
Douloient, imp. ind. (Ord. t. III, p. 640.)
Douloyent, imp. ind. (Pontus de Tyart, Discours du temps, fol. 9.)
Doulu, part. (R. Est. G. fr. p. 65.)
Doulut, imp. subj. (M. de S. Gelais, p. 86.)
Duels (*te*). (S. Bern. S. fr. p. 284.)
Duest, prés. (F. R. n° 7615, I, f. 106.)
Duet, prés. (Robins du Chastel, Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 49.)

Doloire, *s. f.* Nom d'un vaisseau. « Nef que l'on « appelloit la Riche *Doloire*. » (Chron. de S. Denis, t. II, folio 196.)

Doloison. [Intercalez *Doloison*, douleur, au reg. JJ. 106, p. 405, an. 1374 : « Icellui Mercier ala « comme tout sain et haistié, et senz se complain- « dre d'aucune *doloison* pour ladite bateure. »] (N. E.)

Dolomon, *s. m.* Doliman. « Leurs habits estoient « pour la pluspart de toile d'or persique à fleurs, « ou de velous plein de diverses couleurs les plus « rares du Levant, doublez de fourrures d'un prix « inestimable ; car elles estoient de pointes de zibe- « lines, ou de peaux de pieds de pantheres, qui sont « autant ou plus cheres que les martres, selon la « quantité de mouchetures qui s'y rencontrent : « sous ces vestes ou *dolomons*, ils avoient de riches « tuniques. » (Le Laboureur, Voyage de la Reyne de Pologne, p. 143.)

Dolon, *s. m.* Bourde, bourdon, d'après Borel.

Dolor, *s. f.* Douleur. Le comte Amédée second de Savoie disoit souvent : « Au jeu d'armes, et d'amours, « Pour une joye cent *doulours*, usant ainsi de ce « mot antique pour faire mieux sa rime. » (Brant. Dames gallant. t. I, p. 241.) Molinet (p. 127) dit de même : « Pour un plaisir mille *doulours*. »

A plaisirs cours
Longues *doulours*. *(Le Bl. des F. Am. p. 296.)*

Voire, et Dieu scait
Quel mal conçoit
Qui d'amour veut suivre les tours :
Dont s'aucun dit qu'ainsi ne soit,
Soutenir veuil qu'on y revoit
Pour un plaisir mille *doulours*. *(Ibid. p. 222.)*

VARIANTES :

DOLOR. Villeh. p. 34.
DOLOUR. Villon, p. 61.
DOLEUR. Nicot, Dict.
DELOUR. Fabl. n° 7615, II, fol. 151, V° col. 1.
DOULEURE. Petit J. de Saintré, p. 675.
DOLLEANCE. Molinet, p. 124.
DOULUEUR. Perard, Hist. de Bourg. p. 450, titre de 1241.
DULOR. Loix norm. art. 11.
DULUR (1). Marbodus, col. 1644, 1650 et 1666.

Dolorement, *adv.* Tristement. (Mon., Cotg.) (2)

VARIANTES :

DOLOREMENT. Journ. de Paris, s. Charl. VI et VII, p. 55.
DOLOREUSEMENT. Monet.
DOLOUREUSEMENT. Cotgrave.

Dolorer, *v.* S'affliger [A]. Regretter [B]. Causer de l'affliction [C]. (Nicot, Monet, Borel.)

[A] Les pucelles moult se *dolosent*
Crient, et demenent, et plorent.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 209, R° col. 1.

[B] Ne devez mie aprez vos despens *dolouser*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 335, R° col. 1.

[C] Ce me *doulouse*, et me tourmente.
Jehan. de l'Escur. MS. n° 6812, fol. 60, V° col. 1.

VARIANTES :

DOLORER. Percef. vol. IV, fol. 65, V° col. 2.
DOLOURER. Monet, Dict.
DOULOURER. Hist. du Cher Bayard, p. 330.
DOLOSER. (3) Poës. MSS. avant 1300, I, p. 44.
DOLOUSER. (4) Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 271, V° c. 2.
DOULOUSER. (5) Villon, p. 21.
DOULEUSER. Œuv. de Baïf, fol. 271, R°.

Doloreus, *adj.* Douloureux, affligeant, qui cause de la douleur [A]. Triste, affligé, infirme [B].

[A] La chose estoit bien *doloreuse*, (6)
A bien le cas considerer.
Vig. de Charles VII, t. I, p. 171.

(1) C'est aussi la forme dans Roland (v. 716) ; on trouve aussi *dulor* (v. 1622) et *dolur* (489). (N. E.)
(2) On lit dans Berte (coup. XLVII) : « Qui tousjours me batoit moult *doulereusement*. » (N. E.)
(3) On lit aussi au reg. JJ. 192, p. 64, an. 1460 : « Le suppliant se *dolosoit* et plaignoit souvent de ce qu'il ne povoit estre paié de trois escus. » (N. E.)
(4) On lit aux Miracles de Coinci : « Moult se *dolouse*, moult se plaint. » (N. E.)
(5) « Car perte de si excellent prince n'est mie merveilles, se elle est *doulousée*. » (Ch. V, Christ. de Pisan, VI, c. 71.) (N. E.)
(6) De même dans Roland (v. 3463) : « Ais vos le caple e *duluruse* e pesmes. » (N. E.)

« C'est mal fait, par Ste Marie,
D'attendre un tel *dolereux* (1) corps,
Et je vous supplie yssiez hors. *(E. Desch. f. 512.)*

Certes amors, pour fol se doit tenir
Ki de vous se part, et est eslongnans :
Ja faites vous le *dolerex* joians.
Mre Gautiers d'Argies, Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 411.

VARIANTES :

DOLOREUS. Vig. de Ch. VII, t. I, p. 76.
DOLEREUS. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 4, V° col. 1.
DOLEREUX. Eust. Desch. ; P. MSS. av. 1300, t. III, p. 984.
DOLEREX. Poës. MSS. avant 1400, t. III, p. 984.
DOLOREUX. Les Marg. de la Marg. fol. 105, V°.
DOLOREX. Chans. MSS. du Cte Thib. p. 3.
DOLOROS. Chr. du XIIIe S. MS. de Bouh. f. 29, V° col. 2.
DOLOROUS. Villehardouin, p. 208.
DOLOUREUX. Cotgrave, Dict.
DOULEREUX. Modus et Racio, MS. fol. 218, R°.

Doloser, *v.* Tromper. [C'est plutôt un dérivé de *dolor* que de *dolus*. — Voir sous DOLORER.]

Par lor *doloser*.
Will. li Viniers, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 807.

Dolosies, *s. f. plur.* Tromperies. « Transporter « la couronne, et le royaume de France pardura- « blement aux dits Anglois, par dampnable tyran- « nie, et très malicieuses *dolosies*. » (Preuves sur le Meurtr. du d. de Bourg. p. 316.) *Dolosités*. (Chr. fr. MS. de Nangis, an. 988.)

Dolousement. [Intercalez *Dolousement*, douloureusement, Fl. et Bl. v. 2941.] (N. E.)

Dols. [Intercalez *Dols*, doux, dans Partonopex, v. 156.] (N. E.)

Domage, *s. m.* Perte, détriment, dommage, préjudice. (Nicot, Monet, Marot et Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis.) [Voir *Damage*. On disait des bêtes paissant dans une terre en défens : « Bestes « trouvées prinse en *domage*. » (Cout. de Hesdin, c. 32.)] (N. E.)

....S'ades est vers moi salvage,
En li amer fait m'en grant *damage*.
Jehan de Renti, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1209.

S'en orent li paien tel *dame*,
Qu'il en furent desconfi. *(Mousk. p. 342.)*

PROVERBES :

« Il advient souvent que pour faire plaisir l'on a « *dommaige*. » (Arrêt Amor. p. 122.)

Vox est cil qui toz jors
Porchace son *domage*.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 180, R° col. 1.

VARIANTES :

DAMAGE. Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.
DOMACHE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, II, f. 145, R°.
DOMMAIGE. Molinet.
DHOMAGE. J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 10.
DOMAGE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 180, R°.
DOMAIGE. Fabl. MSS. de S. G.
DAMAIGE. S. Bern. S. fr. p. 79, en lat. *Incommodum*.
DAMGE. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Damnatio*.
DAMNE. Fabl. MSS. de S. G.
DANNES. Ibid.
DAMP. Vig. de Charles VII.
DAME. Ph. Mouskes, MS.
DAM. Clément Marot, et Bout. Som. rur.
DAMMAGE. Ch. des Ctes de Nevers, III, f. 15, 1247.
DAN. Poës. MSS. av. 1300.

Domager, *v.* Endommager, faire tort. « Il n'est « nul doute que li bailli se mefface, qui advise par- « tie de chose de quoi l'autre partie puist estre « *damagiée*. » (Beaum. p. 13.) « Se l'en voit que le « marchié fu fet malicieusement, en decevant, ou « en *damajant* le soubz aagié. » (Ibid. p. 93.) [*Dommager* signifie encore prendre en dommage : « Come « Estienne Lucat sergent de Macies ou baillage de « Mascon eust prins et *dommagé* une jument... « laquelle il vouloit mettre en toit. » (JJ. 167, p. 137, an. 1412.)] (N. E.)

VARIANTES :

DOMAGIER. Du Cange, sous *Domigerium*. [As gent Fromont cuerent pour *damagier*.]
DAMACHER. Geof. de Paris, MS. n° 6812, f. 48, V° col. 1.
DAMAGIER. Fabl. MSS. du R. n° 7989, f. 52, R°.
DOMAGER. Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 31.
DOMMAGER. Vig. de Charles VII, t. I, p. 15.
DOMMAGIER. Ord. III, p. 125.
DAMPNIFIER. Procès de Jacq. Cuer, MS. p. 11 et 12.

Domageusement, *adv.* Avec perte, avec dommage, avec préjudice.

VARIANTES :

DOMAGEUSEMENT. Ord. t. II, p. 74.
DOMAIGEUSEMENT. Ibid. t. I, p. 755.
DOMMAGEABLEMENT. Mont. Ess. t. I, p. 250.

Domageux, *adj.* Dommageable, (2) dangereux, préjudiciable. On lit au sujet du jeune Richard, fils de Guillaume Longue-épée :

Richart sout en daneiz, et en normant parler ;
Le poil avoit auques rouz, le vis apert, et cler ;
L'autruy sout, et le sien bien prendre, et donner :
Une charte sout lire, et lez pars deviser ;
Li pere l'out bien fait duire, et sout rimer ;
D'eschez sout, et des tables son compagnon mater :
Bien sout paistre un oisel, et livrer, et porter :
Em boiz sout cointement, et bercer, et vener :
As talevaz se sout, et couvrir, et moller ;
Mectre pié destre avant, et entre deuls doubler,
Talons sout remuer, et retraire, et noxer :
Saillir devers senestre, et treget tost geter :
C'est un coup *damageuz*, qui ne sen soit garder ;
Mez l'en ne s'i doit mie longuement demorer.
Rom. de Rou, MS. page 65.

Mal fist à vostre pere, et mal fera à vous :
Trop vous est prés voisin, trop vous est *damajous*.
Rom. de Rou, MS. p. 115.

VARIANTES :

DOMAGEUX. Vig. de Ch. VII, t. I, p. 27.
DAMAIGEUS. Ord. t. I, p. 678.
DAMAGENT. Borel, Dict.

Domainer, *v.* Dominer. (Poësies de L. Caron, f. 21, V°.) *Dominorier*. (Oudin.)

Domangés, *s. m.* Mot formé du latin *domicellus*, suivant De Marca, Hist. de Béarn. Dans l'ancien *for*, tous les nobles étoient compris sous le terme de *domangés*, mais dans le nouveau *for*, on entend par *domengés* des nobles qui ont des maisons affranchies sans juridiction. (Laurière, (3) Gl. du Dr. fr.) « Dans le Béarn, il y a trois ordres de noblesse, les

(1) On lit déjà dans Roland (v. 2722) : « Que deviendrai, *duluruse*, caitive. » (N. E.)
(2) Ce mot n'apparaît pas avant le XIVe siècle : « Laissiez et souffriez joir et user... en lieu non deffendu ne *domaigeur* au Roy... » 1366. Arrêt pour l'usage de Dompierre. (Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.) (N. E.)
(3) Laurière traduit Du Cange sous *domicellus* (II, 906, col. 2). (N. E.)

« barons qui sont les grands seigneurs de la noblesse « titrée, les cavers qui sont les chevaliers armez, et « les *domengers* qui sont les écuyers, bacheliers, « damoiseaux, et autres non encore chevaliers. » (Le P. Menestr. de la Chev. p. 106.)

Dome, *s. m.* Eglise principale. (Du Cange, sous *Doma.*) Charles VIII allant à Naples, « comme il « approchoit de la ville de Pavie, ceux du clergé luy « vinrent au devant en fort honorable procession ; « et en cette maniere il fut conduit jusques à la « grand'Eglise appellée le *Dome.* » (Pierre Desrey, Voyage de Charles VIII à Naples, p. 201.) « L'eglise « de S. Laurent qui est le grand *domme* de Genes. » (J. d'Authon, Ann. de Louis XII, de 1502, p. 102.)

VARIANTES :
DOME. Mém. de Fleur. MS. p. 299.
DOMME. J. d'Authon, Ann. de Louis XII, p. 281.
DOSME. J. Marot, p. 22, et 28. [O. de Serres, p. 384.]

Domengée, *s. f.* Château, maison noble. *Domenjadura* et *domengadure*, dans le patois de Béarn. (Voyez Laurière, et Du Cange, sous *Dominicatura*) ; il explique *domenjadura* par domaine. (Voyez DOMANGES.)

Domenier. [Intercalez *Domenier*, dans un aveu de Vieuxpont, an. 1366 : « Vint et cinq gelines « chascun an de rante, rendues le dimenche avant « Quaresme-prenant, des *domeniers* dudit censif. » (D. C. II, 901, col. 3.)] (N. E.)

Domesche, *adj.* Domestique, apprivoisé. *Doumetge* est un mot languedocien. (Borel, sous *Domesche.*) (1)

Brebis, beufs, les oiseaulx volens
Tout bestail *domesche* et sauvaige. *(E. Desch. f. 476.)*

« Ilz regarderent avant au parfond de la praerie, « et veirent qu'il y avoit vaches *domestes*, et cou- « roient entre elles enfans de dix ans, et de douze « tous nudz. » (Percef. II, f. 1.) [« Pensez des autres « oiseaulx *domesches*, car il ne pevent parler. » (Menagier, II, 37.)] On trouve « beste *domesche*, » dans Britton, Loix d'Angl. f. 48.

VARIANTES :
DOMESTE. Carta magna, fol. 32, V°.
DOUMETGE. Dict. de Borel.

Domeses, *s. m. plur.* Animal fantastique dans Rabelais, IV, p. 274.

Domestic, *s. m.* On disoit « *Domesticque* (2) ordinaire » pour valet d'une maison : « Femme vefve « qui se remarie avec son *domesticque* ordinaire « perd son douaire. » (Cout. de Bret. Cout. Gén. II, p. 782.) On nommoit *domestiques* des officiers de la maison des rois, reines, fils et filles de France. (Du Tillet, Recueil des R. de Fr. p. 322.) « Le duc avoit « plusieurs pensionnaires qu'on nommoit *domesti-* « *ques.* » (Etat des officiers du duc de Bourgogne, p. 23.) Dans les Mémoires du duc d'Orléans, depuis 1608, p. 183, M. de Soudeille est *domestique* de M. le duc de Montmorency. (3)

Domestique, *adj.* Familier, intime, particulier. « Il est fils du grand marquis Vivian nostre amy « *domestique.* » (Nuits de Strapar. t. I, p. 266.)

Domestiquemant, *adv.* Familièrement. (Mon. et Cotgrave.) « Hantant avec luy fort privément et « *domestiquement.* » (Mémoires de Du Bellay, IV, fol. 114. — Voyez aussi Fouill. Vén. f. 110, V°.)

Domestiquer, *v.* Apprivoiser, familiariser, au propre et au figuré : 1° Dresser un chien de chasse : « Il se *domestiquera* avec les autres et apprendra « à aller au couple. » (Salnove, Ven. p. 264.) 2° Au figuré : « Il nous faut tenir fermes et ne nous lais- « ser piper aux escrits et persuasions de ceux qui « après avoir fardé et desguisé l'impiété, la veulent « *domestiquer* avec nous, qui la devons chasser « comme un horrible monstre. » (Discours polit. et milit. de la Noue, p. 164. — Voyez aussi Rabelais, IV, p. 242.)

Domiciles, *s. m. plur.* Ce mot semble avoir été employé pour famille, dans les vers suivans où il s'agit de Philippa de Hainaut, épouse d'Edouard III :

En considerant....
Ses nobles semilles
Que Clerk en lisant....
Canonne en priant
Messes et vigiles....
Et recommendant
Son estat puissant
Et les *domiciles*
De li en disant
Il furent si grant
Qu'il est apparent
Elle ot son vivant
VII. fils et .V. filles. *(Froiss. Poës. p. 256.)*

Domiciliaire, *adj.* Domicilié. « Le seigneur « peut faire arrester les fruicts de la terre estant en « son fief, qui luy doit redevance jusques à plege de « droict, quand le detenteur n'est *domiciliaire* ne « estager du dit seigneur. » (Cout. de Bret. au Cout. G. t. II, p. 762.)

Domification, *s. f.* [Action de diviser le ciel en douze parties ou maisons (*domus*) pour tirer un horoscope.] « Les enchantements, les liaisons, le « commerce des esprits, des trepassez, les pronos- « tications, les *domifications.* » (Ess. de Montaigne, t. II, p. 415.)

Domination, *s. f.* Titre d'honneur. Jacqueline de Bavière écrivant au duc de Glocester, vraisemblablement mari en secondes noces de sa mère, l'appelle « son seigneur et pere » et le traite de « vostre *domination.* » (Monstr. II, fol. 24.) L'évêque de Liege écrivant au duc de Bourg. en 1430, lui donne le titre de « haute *domination.* » (Ibid. folio 61.)

Dominence, *s. f.* « Gabions de defense, *domi-*

(1) Le latin *domesticus*, avec l'accent sur *e*, a donné *domesche* : « Ou vergier ot arbres *domesches*, Qui chargoient et coins et pesches. » (La Rose, v. 1355.) (N. E.)
(2) Cette forme, calquée sur le latin, apparaît dans le *Ménagier* (II, 3) : « Chamberieres et varlets d'ostel que l'en dit *domestiques* » ; et dans E. Deschamps : « Yvre valet et enragié qui tue, Et ennemi privé et *domestique* (ms., fol. 314). » (N. E.)
(3) « M. de Scorbiac, le capitaine Portal, ung de mes subjectz et serviteur *domestique.* » (Lett. de Henri IV, I, 369.) (N. E.)

« *nence* et de roulage. » (Mémoires de Sully, t. XI, p. 484.)

Dominer, *v.* Appeler seigneur. Dans la pièce intitulée « La temptacion de Jesus », Satan lui adresse la parole :

Tout est à moy et tout te donne
Mais que devant moy tu te enclines
Et m'adores et me *domines*.
Hist. du Théât fr. t. I, p. 213.

Domineur, *s. m.* Dominateur. (Cotgr. et Oud.)

Domini, Dominus. Le temple. Cette expression se trouve employée pour désigner le temple du Seigneur à Jérusalem, dans la Contin. de Guill[e] de Tyr. (Martene, t. V, col. 586 et 704.)

Dominical, *adj.* Qui appartient au seigneur. « L'heritage vendu par decret ne peut estre déchargé « de cens foncier, et droit seigneurial deu sur iceluy, « encore que le seigneur justicier, ou foncier ne « soit opposé par son devoir *dominical*, et chef « cens. » (Cout. de Clermont, au Cout. G. II, p. 882 et I, p. 171.)

Dominier. [Intercalez *Dominier*, seigneur. « En icelles terres a tout droit de haute justice, « comme haut chastelain et *dominier* d'icelles. » (1400, Enquête pour la duchesse de Bar, Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Domino, *s. m.* Voile. En Provence, c'est un voile de soie dont les femmes couvrent leur tête, une coiffe. (Du Cange, sous *Dominicalis*.) Les femmes (1) le portoient autrefois dans les églises et il leur étoit ordonné de s'en couvrir la tête lorsqu'elles communioient. Ce mot a passé dans notre langue pour signifier un habillement de bal qui dans son origine différoit peu d'une sorte de voile. [C'était l'antique chaperon embronché.] Il nous sert aussi pour exprimer le *domino* des écclésiastiques, sorte de voile qui leur couvre la tête. [On dit plutôt camail.]

Dominotier, *s. m.* Faiseur de domino. (Oudin.) « Clercs de greffes, *dominotiers*, patenostriers. » (Rab. V, Pronostic. p. 11.)

Dommart, *s. m.* Jeu défendu. « Que nul, ne « nulle ne soustienne mauvais hostel, ne ne sous- « toie hourieur, ne houriere, jeu de dez, de *dom-* « *mart*, ne de brelenc, sur l'amende de .IX. sols. » (Bout. Som. rur. p. 506.)

Dommartin, *nom de lieu.* (2) Dammartin. (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 58, an. 1268.)

Dommas, *s. m.* Hebdomadier, semainier. (Bor. Cotgrave et Celthell. de L. Trippault.)

Domptemant, Dompture. L'action de dompter. (Cotgr., Oudin, Monnet et R. Estienne.)

Dompter, *v.* Dompter. (Voir DONTER.)

Maint felon ai *danté* comme cheval o frain.
Roman de Rou, MS. p. 32.

Dompteur, (3) *s. m. et adj.* Qui dompte, qui subjugue. « *Dompteur* de la Gascogne. » Nom donné au comte de Montmorency. (Brant. Cap. Fr. III, p. 234.) Les Suisses prenoient le titre de « *dompteur* de princes » jusques au temps de François I, qui le leur fit effacer. (Id. I, p. 290.) *Donteur*. (Cotgr.)

Domteresse, *s. f.* Dans les Epith. de La Porte. *Donteresse*. (Cotgr.)

Don, *s.* Semble pris pour la présentation ou nomination à un bénéfice. (Du Plessis, Histoire de Meaux, p. 165, titre de 1260.) (4)

Donade, *adj. au fém.* Donnée. Terminaison provençale du participe, au féminin, du verbe *donner* :

Cainturete avoit de fueille,
Qui verdist quant li tens mueille ;
D'or est boutonade,
L'aumoniere estoit d'amor,
Li pendent erent de flor ;
Par amors fu *donade*.
Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1444.

Donaiement, *s. m.* Ornement. Peut-être une figure de femme. « Item une guiterne d'iuire, où il « y a un *donaiement*, ou *denaiement* d'ivire très « bien ourée au bout. » (Inv. des livres de Charles V, art. 285.)

Donaires. [Intercalez *Donaires*, notaire, aux Gestes de Louis le Pieux, chapitre 13 : « En ce tens « maismes vindrent ausi noveles à cort que Theo- « dores secretaire de l'Eglise de Rome et Léons « *donaires* estoient occis. » On lit dans le latin *nomenclatorem*.] (N. E.)

Donas (S[t]), *s. m.* Nom formé du verbe *donner;* on a dit des avocats :

Qui feront feste plus hastive
De Sainct *Donas* ou de Sainct Yve (5). *(Molin. p. 198.)*

Donat, *s. m.* La grammaire. (Cotgrave.) Guillaume duc de Normandie envoya son fils Richard à Bayeux « pour apprendre *donat*. » (Chroniq. de

(1) Au IX[e] siècle, les femmes devaient avoir leur *pallium* en coiffure, quand elles entraient dans les églises ; au XI[e] siècle, cette prescription donna naissance à l'usage de la guimpe, du *theristrium*, de la *wimple* ou *guimple*, pièce de toile entourant a tête comme un turban pour retomber sur une épaule. Au XII[e] siècle, la *guimpe* devient la coiffure des veuves ; mais les vieilles femmes de la campagne se couvrent encore la tête de leur mouchoir au moment de la communion, et les femmes d'Ars-en-Ré (Charente-Inférieure) nouent un voile noir sur leur coiffe, en approchant de la sainte table. (N. E)

(2) L'étymologie est *dominus Martinus* (S[t] Martin) ; on trouve *Dammartin* dans le Doubs, le Jura, la Seine-et-Marne ; *Dommartin* dans l'Ain, le Doubs, la Meuse et la Meurthe. De même *Dommard* (Seine-et-Marne) vient de *dominus Medardus*. (N. E.)

(3) On lit dans Chastelain (Chron. des ducs de Bourg., Proesme) : « Attisés de convoitise et d'orgueil pour estre en leur temps les aigles du monde et *dompteurs*. » (N. E.)

(4) On lit dans une charte de 1307 (La Thomass., p. 436) : « Et ottroions que nous, nos hoirs, nos successeurs, ne autres, ne fera, imposera ausdis hommes tailles, ne ventage, ne aussi doresnavant pour lever, exiger *don*, ventage, exaction, ne autre chouse quelconque. » Le mot est déjà dans Roland (v. 224 et 845). (N. E.)

(5) On disait en effet de Saint-Yves : « Sanctus Yvo Erat Brito, Advocatus et *non latro*, Res miranda populo. » (N. E.)

S. Denis, t. I, fol. 205. — Voyez Contes d'Eutrapel, p. 264, et DONNET.) (1)

Donate, *s.* Expédition et date d'une charte. A la fin d'une charte en faveur des habitans d'Orléans, on lit : Ce fu fet à Orliens en l'an de Nostre Sei- « gneur M.C.XLVII. au douziesme an de nostre regne, « et si estoit en nostre palès, Racou nostre cham- « bellant, Guillaume le bouteillier, Macie le cham- « berier, Macie le connestable, et furent en la *donate* « l'evesque Menessier d'Orliens, Pierre de la Cour, de « Rogier abbez Saint Yvertre, et par la main Cadure « chancelier. » (Anc. Cout. d'Orl. à la suite de Beaum. p. 466.) On lit au même sens : « Ci fut à ce *donner.* » (Voyez La Thaum. ibid. p. 466, titre de 1180.)

Donatif. « Privilege dou chief seignor ne peut, ne « ne doit valoir à porter garantie sur le fié de ses « homes, c'est assavoir de ceaus qui ont court, et « qui pevent faire previlége *donatif*, se le *donatif* dou « seignor en cui seignorie se est de quoi le previlege « dou chief seignor par le n'est avoé, ou que celui « qui le requiert puisse prover que il eust la saisine, « et la teneure longue en pais et sans calongne, au « tens dou seignor de celui fié, enci li poroit valoir « le previlege dou chief seignor, sans le *donatif* dou « seignor de qui homme tiendroit celui fié. » (Ass. de Jérus. p. 137.)

Donation, *s. f.* Ce mot subsiste. On nommoit autrefois « *donation* de main chaude » ce que l'on appelle communément « *donation* entre vifs » (Cout. gén. t. I, p. 527.)

Donc, *adv.* Alors. *Dons* et *don*, dans S. Bernard, répond au latin *tunc*, *extunc*, *cum*, *quando* et *jam*, *ergo*, *autem*, *proindè*, *demum*, *numquid.* Du mot latin *tunc*, (2) on a fait *donc* en changeant le *T* en *D.* (Rob. Est. Gramm. fr. p. 87.) On a aussi écrit *dont:*

En la guise qui *dont* couroit,
A deduit on le jour tourné :
Ly chevalier ont boourdé,
Ly bachelier ont escremy
Pierre geté, luitié, sailly. *(R. du Brut, f. 33.)*

Donques. *Igitur* dans Rymer, I, p. 116, an. 1270. *Dunkes*, dans S. Athan. (Symb. fr. 1re trad.)

Et ses fieus qui, par se folie,
Fu *dons* ars, par trop haut voler.
Adans li Bocus, Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1390.

Remarquons les façons de parler suivantes :

1° « Dès *donc.* » Dès lors, depuis :

A Tors, el mostier S. Martin,
Guerpi Mahom, et Apolin.
Et mescrei la fole loi,
Et pris la crestienne foi :
Dès donc me héent mi parent,
Des donc n'oi d'ax [eux] veoir talent,
Des donc ai vescu de soldées. *(Part. MS. S. G. 153.)*

Desdons et *desdons* en avant. (S. Bernard, S. fr. p. 115 et 327, *extunc.*)

2° Les mots *donc* et *dont* (3) avoient la même signification que le mot « tantôt » répété.

Bien se contient con hom iriez ;
Donc siet, *donc* gist, *donc* salt en piez
Donc tort ses mains, *donc* bat son piz. *(Part. f. 164.)*

Ainsi traverse l'aventure
Dont est soef, et *dont* est dure. *(Ibid. f. 136.)*

3° « Que *dont* que. » Comme si :

Et puis li dis chiers sires douls :
« Ne vous cognois ; qui estes vous ?
Et ensi vous me cognissiez
Que dont que, nouri m'eussiez,
Lors me dit : Bien te doi cognestre. *(Froiss. p. 89.)*

4° « Si *donc* que ou si *dont* que. » Si ce n'est que : « La femme n'a aucun droit ès acquets faits par son « mary constant leur mariage *si donc que* n'est « qu'elle se trouve expressement denommée ès let- « tres d'iceux. » (Cout. de Metz, au Cout. gén. II, p. 415, col. 2.)

VARIANTES (4) :

DON. Borel, Dict.
DONC. Ph. Mouskes. MS. p. 464.
DONS. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 11 et 346.
DONT. Ph. Mousk. MS. p. 286.
DONKES. Regle de S. Ben. lat. fr. MS. de Beav. ch. 28 ; S. Bern. p. 6.
DONK. Rymer, t. I, p. 114, col. 2, titre de 1270.
DONKE. Carpentier, Hist. de Cambray, p. 29, tit. de 1237.
DUNC. Marbodus, col. 1648.
DUNKE. Rymer, t. I, p. 114, col. 2, titre de 1270.
DUNKES. S. Athan. Symb. fr. 1re trad. II, p. 733.
DUNKY. Rymer, t. I, p. 114, col. 2, titre de 1270.
DONQUES. S. Athan. Symb. fr. 2e trad. Rymer, I, p. 116.
DUNQUES. D. Morice, Hist. de Bret. col. 994, titre de 1265.
DUNT. Loix norm. art. 25, 42 et passim.

Doncelle, *s. f.* Donzelle. [V. DANSELLE.] Terme de mépris, en parlant d'une maîtresse :

Mais tu la trouveras, ce cuit,
De mout plus cortoise novele
Que tu ne feras ta *doncelle.*
Fabl MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 125.

Dondaine, *s. f.* Machine de guerre A. Instrument de musique B.

A Machine propre à jeter des pierres rondes et grosses. (Borel.) « Il y avoit encores un autre ins- « trument appellé *dondaine* lequel gettoit de grosses « boulles de pierres rondes, qui estoit la *catapulta* « des anciens, et a donné le nom aux femmes « grosses et courtes, qu'on appelle dondon, et de « bedaines aux grands ventres de bonne chere « comme si on vouloit dire, qu'ils estoient ou res- « sembloient aux doubles *dondaines.* » (Fauch. des Orig. livre II, p. 120 ; Duchat, sur Rabel. I, p. 123 ; Froiss. II, p. 293 ; (5) E. Desch. fol. 250 et 385.)

L'auteur de la Traduction de Tacite (in-f° Paris,

(1) M. Guessard a publié une grammaire provençale du XIIIe siècle, que son auteur, Hugues Faidit, intitule *Donat provençal.* Sur le grammairien Orlius Donatus, qui professait à Rome entre 385 et 404, voyez Teuffel (Hist. de la Litt. Romaine, Leipzig, 1875), page 959. (N. E.)
(2) Ou plutôt *adtunc* ; la première consonne a fait tomber la seconde, et la voyelle initiale a disparu. (N. E.)
(3) Dans Partonopex (v. 723), *dont* est opposé à *ore*, au sens de tantôt,... tantôt. Au v. 520, il signifie d'où. (N. E.)
(4) *Dunc* est dans Roland (v. 240, 293, etc.) (N. E.)
(5) On lit dans l'éd. Kervyn (X, 375) : « Evous venir le trait de une *dondaine* que cil de l'ost laissierent aler. » C'est aussi un trait d'arbalète : « Icellui Jehan tendi son arbalestre, et après ce qu'il ot mis sa *dondaine* en coiche pour tirer, et qu'il l'abbessoit pour prendre sa visée, ladite *dondaine* eschappa. » (JJ. 160, p. 230, an. 1405.) De même au reg. JJ. 171, p. 138, an. 1419 : « Il lui bailleroit d'un vireton ou d'une *dondaine* parmi la panse. » (N. E.)

1582) dit dans ses Annotations, sur la page 263, *libratoribus funditoribusque* : « J'ay usé de *dondaines* et bricoles, pour autant que ce sont vieils « mots françois qui signifient *catapulta*, *fundebalista* ; quant aux mots boulets je soustien qu'il « est bon pour *glandes*, car à la vérité, c'estoient « boulets de plomb que laschoient des fondes : les « bricoles et les *dondaines* jettoient de grosses « boules de pierre, d'un et deux piez de diamètre. »

[B] On nommoit aussi *dondaine* un instrument à vent fait comme une flûte ou une cornemuse. (Oud.)

VARIANTES :

DONDAINE. Boullainv. Ess. sur la Nobl. Table, p. 115.
DANDAINE. E. Desch. Poës. MSS. fol. 204, col. 4.
DONNDAINE. Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 173.

Dondez. [Intercalez *Dondez*, engraissés, au reg. JJ. 187, p. 272, an. 1457 : « Le suppliant getta hors « de l'estable, sans le sceu de personne quelconque, une paire de buefz *dondez*. »] (N. E.)

Dondir, *v.* Rebondir. « Jouoit à la grosse balle, « et la faisoit *dondir* en l'aer, aultant du pié, que « du poing. » (Rab. t. I, p. 163.)

Dondont. Semble explétif dans ce passage :

Vos douz regars, sans nul si,
Me promist vraie allegance,
Mais vos cuers, par leur cuidance,
Qui pour ma poureté s'en orguili,
L'en a *dondont* desmenti.
Adans li Bocus, Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1392.

Dondrecq, *s. m.* Monnaie de Dondrecht. [Voy. DORDRES et DOURDERE.] « Parmy la somme et pris de « quatre vingts couronnes d'or, dont lesdits recon« gnoissant vendeurs et chacun d'eulx ensamble en « ont aujourd'huy eu et receu dudit acheteur en la « presence desdits auditeurs du roy les soixante, et « assavoir cinquante neuf couronnes, ung *dondrecq* « et six sols en monnoie et vingt. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1428.)

Donée, *s. m.* Donataire. « Sera tenu de donner « au *donné*, ou au legaté, autant comme voudra la « chose litigieuse qui sera donnée. » (Bouteiller, S. R. p. 390.) « Celuy à que le donc est fait est « appellé le *donée*. » (Littl. fol. 11.)

Doneiare, *v.* Faire la cour aux dames. [Lire *Domneiar*, mot provençal.] (Du Cange, sous *Donneare*. — Voyez DOSNOIER.)

Dongeon, *s. m.* Tour la plus élevée d'un château ; lieu le plus élevé d'une maison particulière ; château. (Nicot, Borel, Laurière, Gloss. du Droit fr.) *Dunjo*, dans Du Cange. « Charte scellée des armes « d'une pierre del *donjon* comte de Corbueil, qui « pour scel avoit le hault d'une grosse tour par « nous appellée *Donjon*, de *domicilium*, (1) pour ce « que c'est la retraicte et domicile du seigneur « comme le plus fort endroit de son chateau, et « noble habitation. (2) » (Fauchet, des Orig. liv. I, p. 91.) Jacques le Gris étant allé voir la femme de Jean de Carouge dans son château, demanda à voir le *donjon*. La dame l'y ayant menée seule, il ferma la porte sur elle et la viola, d'où le fameux duel où Jacques le Gris fut tué par Carouge. (Froissart, liv. III, p. 152. — Voyez Percef. vol. IV, fol. 46, V° ; Mil. fr. du P. Daniel, I, p. 612 ; Blanchandin, MS. de S. G. fol. 189, R° col. 2 ; Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 586.)

VARIANTES :

DONGNON. [Il abatirent une basse tour des chaingles dou « *dongnon*, mes à le mestre tour dou *dongnon* (3) ne pooient « il nul mal faire. » (Froiss. Kerv., IV, 299.)]
DOGNON. Ph. Mouskes, MS. p. 736. [Voyez ce mot.]
DOIGNON. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1306.
DONGON. R. du Brut, MS. fol. 47, V° col. 1.

Dongeseux. [Intercalez *Dongeseux*, dangereux, au reg. JJ. 161, p. 135, an 1406 : « Pour ce que ledit « mestier d'obloyer... est bien *dongeseux* soubtil à « aprendre. »] (N. E.)

Dongier. [Intercalez *Dongier*, puissance. (Voy. DANGER) : « De ses chastiaus li bailla le *dongier*. » (Aubery, D. C. II, 907, col. 2.)] (N. E.)

Donna, *s. f.* Femme. Mot italien. « Faire *dona* « condona. » Façon de parler pour exprimer le « libertinage de deux femmes ensemble. (Brantôm. Dames gall. I, p. 349.) On lit « mestier de *donne* « *condonne*. » (Ibid. p. 251, et III, p. 429.)

1. Donné, *s. m.* 1° Bâtard. (4) (Monet.) On lit *donati*

(1) Les formes provençales de la croisade des Albigeois, *dompnhon* (1278), *domnon* (850), nous mènent au latin *dominio* ; Benoît de St More (13391) écrit : « *Dangon* ne tur ne fortelesce. (N. E.)

(2) Au temps des invasions normandes, les populations se réfugièrent dans les *castella* romains et mérovingiens que nous nommons à tort camps de César ; mais il fallut reconstruire ces abris situés au confluent des rivières, à l'extrémité des plateaux. On partage la plaine par un fossé dit *vallat* en provençal ; on entre alors dans la *curtis*, la cour où se réfugient les tenanciers du seigneur, protégés pendant la guerre, mais pressurés pendant la paix. Une haie, *haya*, ou une clôture de planches (plessis, *plexitium*) borde le fossé. Un pont de chevalets mène à une motte artificielle, sur laquelle se dresse la demeure seigneuriale (*dominio*, donjon) ; c'est une tour de bois, accostée d'une tourelle dite la *fillette*, ceinte de palissades, dites la *chemise*. Au bas de la fillette est la porte ; en haut est la cuisine ; dans le *donjon* même se superposent les magasins et les écuries, la grande salle, *aula*, où se prêtent les hommages, les logis du seigneur et des soudoyers, un campanile de bois qui sert de tour de garde. De semblables demeures sont brodées sur la tapisserie de Bayeux. Au XIe siècle, le *donjon* construit en pierre est une citadelle carrée (Langeais, Beaugency, Loches) ; on abandonne la motte et la chemise devient une muraille ; au XIIe siècle, les *donjons* prennent des formes bizarres ; ce sont des hexagones irréguliers (Beaucaire), des demi-tours accolées (Etampes), séparées par des arcs de cercle (Houdan) ou terminées en corne (Château-Gaillard) ; la chemise de ce *donjon*, construit par Richard II, est renforcée par des contre-forts en demi-cercles. A partir du XIIIe siècle, le *donjon* est une tour ronde au nord de la Loire et dans la Bourgogne, le Berri et le Poitou ; le *donjon* de Couci, dit *la Merveille*, peut servir de modèle ; au midi, la forme carrée se maintint jusqu'à la fin du moyen-âge. (N. E.)

(3) M. Scheler (Gloss. de Froissart) n'a pas vu qu'il s'agissait ici de la chemise du *donjon*, renforcée par des demi-tours, comme à Château-Gaillard. (N. E.)

(4) *Donné* est encore synonyme d'*oblat*, soldat infirme entretenu par les abbayes avant la création de l'hôtel des Invalides : « Ordonnant aux abbés de donner aux stropiats pension annuelle pour le reste de leur vie ; et dans cette institution jusques aujourd'hui, que l'on appelle ung *donné*, qui se court et se brigue. » (Carloix, III, 9.) (N. E.)

au Gloss. de Du Cange. « Et avoit en son hostel un « sien *donné*, et advoué, dit le Bastard de Chauvi- « gny. » (Histoire ms. de Deols en Berri, par J. de la Gogue. — Voyez DAUNOI.) « De messire Jean de « Longvoy, et madame Jeanne d'Orléans, *donnée* « d'Angoulesme, vint madame Françoyse de Long- « voy, femme de messire Philippe Chabot chevalier « de l'ordre du roy. » (S. J. Mesl. Hist. p. 346.)

2° Personne gratifiée d'un présent :

« Le donour est proprement la ou un home donne « certaine terres, ou tenements à un auter en le « taille ; celuy a qui le *done* est fait est appellé le « *donée* » (Tenures de Littl. fol. 11.)

2. Donné, *part.* qui devient en quelque sorte substantif. « Le *donné* à entendre. » Propos ambigu qui met sur la voie pour deviner un fait, et qui étoit usité dans les procédures des gages de bataille. « L'appellant doit dire, en son plaidoyé, qu'il main- « tiendra son *donné* à entendre par lui, ou par son « advocat. » (Ol. de la Marche, Gage de bat. f. 16.) « Quant les peres, et nobles du royaulme eurent « ouy le *donné* à entendre des deux parties, ilz se « tirerent à part. » (Percef. vol. III, fol. 104 ; Lett. de Louis XII, t. I, p. 62 ; Chron. scand. de Louis XI, p. 9 ; Cotgrave.)

« Faux *donné* à entendre. » Faux exposé : « Josué « garda sa foy aux Gabaonites, bien qu'extorquée « par grande surprise, et *faux donné à entendre*. » (Sag. de Charron, p. 490.)

1. Donnée et Don. Donation, largesse, libéralité, distribution d'aumônes. (Oudin.)

« Tous donataires peuvent à leurs despens, et « toutes fois que bon leur semble, soit du vivant « du donateur, ou après, aprehender, par mises de « fait, les *donnes* à eux faites, ou autrement se y « faire realiser, et ne peuvent les heritiers des « donateurs retenir les *donnes*, en payant l'extima- « tion d'icelles. » (Cout. de Lille, au C. G. I, p. 767, conf. II, page 943.) Charles V, au baptême de son premier fils, « fit faire une *donnée*, en la couture « de Ste Catherine, de .xx. deniers parisis à chacune « personne qui y vouloit aller. » (Chr. de S. Denis, t. III, fol. 10.) (1)

Ne face nus grant largesce d'amours ;
Mais, d'autres biens, soit faicte la *donnée*
Aux poures Dieu, pour l'ame avoir pardon. *(E. Desch. 238.)*

1° « Garandir la *donne*, » c'est-à-dire reprendre ce que l'on a donné. (Cout. de Lille, art. 59.)

2° « Donner un *don* », accorder une faveur. « Sire, je vous prie, pour Dieu, que me *donnez* « *ung don*, et il luy donna moult voluntiers ; et il « requist à chascun de ses compaignons qu'ilz « octroyassent ce qu'il demanderoit, et ilz luy « octroyerent voluntiers ; si les en mercya moult, « puis leur dist : beaulx seigneurs, scavéz vous que « m'avez donné ? Nenny, disrent ilz ; vous m'avez « donné, et octroyé la bataille du geant qui demain « doit venir ça, si vous en scay bon gré à merveil- « les, et monseigneur en mercye je humblement « qui prémièrement m'a octroyé ce don. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 117.)

Octroyer un *don* a le même sens. « Pour vous, et « pour les pucelles des hourdis, luy *octroyastes* « *son don*, qui fut tel, qu'il eut congé d'aymer par « amours la ou il luy plairoit, sauf toutes hon- « neurs. » (Percef. vol. VI, fol. 106.)

3° « *Don* in *specie*, in *genere*. » Don spécifié, indéterminé. « Combien que la veuve d'un homme « noble ait pris, et apprehendé, et accepté les dits « biens meubles, et dettes ; toutes fois, si son mary « a fait aucuns *dons*, et legs de ses biens *in specie*, « comme l'on diroit, de tel cheval à un tel, et de « cette vaisselle à un tel : ces choses ainsi spéci- « fiées, et declarées particulièrent, la dite veuve « seroit tenue de la delivrer au legataire, au dona- « taire, puisqu'ils n'excederoient point la valeur « de la moitié des meubles, et dettes ; mais les « legs, et *dons* faits *in genere*, qui sont d'aucune « somme d'argent, ou autre chose qui ne seroit « pris en espèce, la dite veuve ne les payeroit « point ; mais seroit à payer aux heritiers. « (Cout. de Peronne, au N. C. G. II, p. 618.)

4° « *Don* gratuit. » [Taxe demandée par le roi à l'assemblée décennale du clergé et payée par les bénéficiers.] (Laur. Gloss. du Dr. fr.), *Donum graciosum* dans Du Cange ; *placivum auxilium*, secours gratuit que le vassal donnoit volontairement aux seigneurs qui s'en firent un droit.

5° « *Dons* lateraux », argent prêté. « Item, sça- « chez que, jaçoit ce que aucun preste à son amy « aucune chose, sans dire que tant en aura de gain « par usure, mais toutes fois il en prend bien cour- « toisie, envois et *dons latéraux ;* toutes telles « courtoisies sont usures. » (Bout. S. R. p. 754.)

6° « S'endebter d'un *don*. » Contracter une obligation. « Et de la suyvit tant le chevalier la « pucelle, qu'il la trouva cheuz une sienne cousine, « ou le chevalier *se endebta* envers elle *d'ung* « *don*. » (Percef. vol. VI, fol. 54.)

7° « Le *don* d'amoureux mercy ; » dernières faveurs d'une femme à son amant. (Oudin.)

8° « Il n'est si bel acquest que de *don*. » Nous disons : « rien n'est mieux acquis que ce qui est « *donné*. » (Loisel, II, page 182.) « Il n'est point de « plus acquest que le *don*. » (Desper. I, page 294.) « Car il n'est acquest que de *don*. » (Œuv. de Rog. de Collerye, p. 89.)

9° « Pur *don*, » don volontaire.

Il n'est loyer que de povre homme,
Ne charité que de *pur don*. *(L'Am. rendu cord. p. 598.)*

[A ces proverbes, ajoutez ceux de Le Roux de Lincy (t. II, 128, 316, 329, etc.)]

VARIANTES :

DONNEMENT. Rob. Est. Dict.
DOEN. Carpentier, Hist. de Cambray, p. 28, tit. de 1237.
DON. Perard, Hist. de Bourg. p. 513, an. 1270 ; Duchesne, Gén. de Montmor. p. 386, an. 1265.

(1) On lit dans Cuvelier (v. 9861) : « Moult de nobles oiaux pour faire la *donnée* Aux vaillants chevaliers de Guiene la lée. (N. E.)

Dones. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 14.
Donnes. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 55.
Dous. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 38.
Dont. Chr. du XIII[e] siècle, MS. de Bouh. fol. 231, V°.
Doun. Hist. de la S[te] Croix, MS. p. 7.

2. **Donnée**, *s. f.* Famille, génération.

Qu'est devenuz Denis le Roy felon ?
Job le courtois, Thobie, et leur *donnée*. *(E. Desch. 123.)*

Donner, *v.* Donner [A]. Mériter [B]. Suggérer [C]. Faire cas [D]. Dans S. Bernard, il répond à *dare* et *exhibere*, *tribuere*, *conferre*, *præstare*.

[A] Voir les diverses façons de parler que nous recueillerons.

[B] « Quant la pucelle l'aura, je le tiendray moult « bien employé : car la grande beaulté de son « viaire *donne* bien que prouesse en soit faicte, et « mainte chevalerie. » (Percef. vol. I, fol. 133.)

[C] ..... Nulz ne puet mieulz secourir,
Ne ne doit, tant comme sa personne,
Autruy, car nature le *donne*. *(E. Desch. f. 133.)*

[D] Froissart, parlant de Jean et de Barnabo, vicomtes, seigneurs de Milan, dit : « Osta à des « abbayes, et des prieurés très grand foison de leurs « revenus, et les attribua à luy, et disoit que les « moines estoyent trop delicieusement nourris de « bons vins, et de delicieuses viandes : par « lesquelles delices, et superfluités, il ne se pou- « voyent relever à minuict, ne faire leur office, et « que sainct Benoist n'avoit point ainsi tenu l'ordre « de religion, et les remeit aux œufs, et au petit « vin pour avoir claire voix, et chanter plus haut : « aussi se faisoient le pere, et le fils, et maître « Barnabo, tant qu'ils vesquirent, ainsi comme « Papes en leurs seigneuries, et firent moult de « cruauté, et de despits aux personnes, et gens « d'eglise. N'ils ne doutoyent de riens, ny ne *don- « noient* de nulle sentence du pape. » (Froissart, livre IV, p 232.)

[Il signifie encore frapper : « Hauce le poig, k'il « li voloit *donner* (Girard de Viane, v. 118). » « Naymon s'aïre, tele li a *donnée*, ke la teste li a « tote estonnée » (Agolant, v. 947).] (N. E.)

Rassemblons quelques façons de parler :

1° Qui ainme par *doner*
D'amours est noveliere. *(Gobins de Rains, t. I, p. 385.)*

2° « *Donner* la corde. » Faire grâce de la corde. « Le Roy tant humain, quoy que hommes ne fist « mourir à qui il peut pardonner, voyant le cas à « luy seul toucher luy *donna la corde*, et ne voulut « que nul des autres, pour ce forfaict, encoureyt « mort. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, fol. 110.)

3° Qui le sien *donne*, avant mourir,
Bientost s'apreste à moult souffrir. *(Loisel, t. II, p. 189.)*

4° « *Donner* d'une », tromper. « Il en avoit deux, « il m'en *a donné d'une*. » (Contes d'Eutr. p. 164.)

. . . . Ce bon apostre
Qui m'en veut *donner d'une*, et m'en jouer d'une autre.
L'Etourdi, com. de Molière, act. 4, sc. 5.

« Dognet se warde », se garde. (S. Bern. Serm. fr. MSS. page 361.)

« *Donner* à oubli », oublier. (Loisel, Histoire de Beauv. p. 266, an. 1122.)

5° « Qui tot me *donne*, tot me tolt. » (Prov. du Vil. MS. S. G. f° 74.) Qui donne tout, ne donne rien.

6° « Qui *donne* tost *donne* deux fois. » (Mém. de Sully, t. X, p. 439.)

Por largement *donner*,
Puet l'en en pris monter,
Ce dit Salemons.
Marcoul et Salem. MS. de S. G. fol. 116, R° col. 1.

7° « *Donner*, et retenir ne vaut. » Terme de coutume tournée en maxime. (Laur. Gl. du Dr. fr.) « *Donners* et reteners ne vaut. » (Pith. Cout. de Troyes, p. 456.) « *Donner* et retenir ne vaut, qui est « à dire, que nul ne peut valablement donner la » chose, en se reservant la puissance de pouvoir « disposer de la propriété d'icelle. » (Cout. de Meleun, C. G. t. I, p. 113.)

8° . . . . Qui prend, se vend, qui *donne* s'abandonne.
Contredit de Songecreux, fol. 175, R°.

9° « Se aucun ne *donne*, on lui toult. » (Modus et Racio, MS. fol. 96.)

10° .... Ce que sires *donne*, et sers pleure,
Ce sont trop bien lermes perduës.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 120, R° col. 2.

11° « *Doint* Dieu », qu'il plaise à Dieu. (Molinet, p. 178.) « *Donast* et *Donst* Deus. (S. Bern. p. 23.)

12° « *Doint* bonjour, *doint* bon vespre », salut. (Arrest. Amor. p. 146.)

CONJUGAISON.

Doie. Il donne. (Fauch. Lang. fr. p. 84.)
Doig. Je donne. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, f° 137.)
Doigne. Que je donne. (Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1046, et Borel.)
Doignent. Ils donnent. (H. de Bret., Ord. I, p. 82.)
Doigne. Que je donne. (Fabl. MSS. du R. n° 7989, t. II, fol. 88, et G. Guiart, MS. fol. 105.)
Doignes. Tu donnes. (Vies des SS. Sorb. LXI, colonne 22.)
Doigniez. Donniez. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, folio 112.)
Doing. Je donne. (Eust. Desch. fol. 192.)
Doingnent. (Hist. des Trois Maries, MS. p. 140.)
Doingniez. Donniez. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, folio 156.)
Doins. (Pierekins de le Coupele, Poësies MSS. av. 1300, t. III, p 1085.)
Doinse. Donnât. (Poës. MSS. du Vatican, n° 1490, folio 44.)
Doinsent. Donnent. (Beauman. p. 255.)
Doinst. (Chans. MSS. du C[te] Thib. p. 4.)
Doint. (Glossaire des Arr. d'amor et P. J. de Saintré, p. 67.)
Doions. (Test. du C[te] d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 185.)
Doit. Lisez doint. (Gontier de Soignies, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 720.)
Domse. Lisez doinst. (M[re] P. Molins, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1160.)
Dong. Je donne. (E. Desch. f. 174.)
Donge. Donne. (Ord. I, p. 421 ; Path. Farce, p. 50.)
Dongent. (Ord. t. I, p. 17.)
Doné. Je donnai. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, folio 151.)

Dones. (Ibid. n° 7218, fol. 218.)
Donesses. Donnasse. (Ib. n° 7615, t. II, fol. 151.)
Donest. Donnât. (Ibid. fol. 153.)
Donissiez. Donnassiez. (L'Am. ressusc. p. 474.)
Donist. Donnât. (Fabl. MSS. du R. n° 7989, f° 79.)
Donnege. Donne. (Anc. Cout. de Bret. fol. 171.)
Donra. Donnera. (Villehard. p. 27.)
Donrai. Donnerai. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 151.)
Donras. Donneras. (J. Marot, p. 37.)
Donray. Donnerai. (Cl. Marot, p. 579.)
Donrez. Donnerez. (Gouj. Bibl. fr. t. XV, p. 365.)
Donroie. Donnerois. (Villehard. p. 77.)
Donroient. Donneroient. (Villehard. p. 5.)
Donrois. Donnerois. (Regnier, Satire 12.)
Donroit. Donneroit. (J. Marot, p. 85.)
Denrons. Donnerons. (Ord. t. I, p. 311.)
Donront. Donneront. (Molinet, p. 196.)
Donst, au subj. Donne. (Gontiers, Poësies MSS. av. 1300, t. III, p. 1021.)
Dont. Donne. (Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1434.)
Donz. Je donne. (Rom. de Rou, MS. p. 385.)
Dorra. Donnera. (Gloss. de l'Hist. de Paris.)
Dorroient. Donneroient. (H. de la S^te Cr. MS. p. 19.)
Dorrons. Donnerons. (Test. du Cte d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 185.)
Dougne. Donne. (Ph. Mouskes, MS. p. 192.)
Douroit. Donneroit. (Proc. de Jacq. Cuer, p. 216.)
Douroumes. Donnerons. (Poësies MSS. Vatican, n° 1490, fol. 113, V°.)
Dourra. Donnera. (Vig. de Charles VII, I, p. 12.)
Dourroit. Donneroit. (Vie d'Isabelle à la suite de Joinville, p. 171.)
Dourrons. Donnerons. (Ord. t. I, p. 711.)
Dourront. Donneront. (Ord. t. I, p. 70.)
Danrat. Donnera. (S. Bern. S. F. p. 16.)
Doene. Donne. (Carpentier, Histoire de Cambray, t. II, p. 28, an. 1255.)
Doenet. Donné. (Id. t. II, an. 1237.)
Doennons. Donnons. (Id. t. II, an. 1237.)
Dognet, subj. (S. Bern. S. F. p. 361.)
Doignens. Donnions. (Id. p. 42.)
Doignes. Donnes. (Id. p. 28.)
Doigt (je). (Du Plessis, Hist. de Meaux, page 127, an. 1231 ; *doing*, dans Duchesne, Gén. de Chastillon, page 14.)
Doing. (S. Bern. S. F. p. 92 ; Duchesne, Gén. de Chatillon, page 58, an. 1268 ; Gén. de Bar-le-Duc, p. 37, an 1270.)
Doins. Je donne. (Duchesne, Gén. de Châtillon, page 58, an. 1268.)
Doinst, subj. (Loix norm., art. 7.)
Donasmes. Abandonnâmes. (La Thaumass. Cout. d'Orl., p. 465, tit. de 1147.)
Donat. Donnât. (S. Bern. S. Fr. p. 29 ; Perard, Hist. de Bourg. p. 513, an. 1266.)
Donei. Je donnai. (Duchesne, Gén. de Guines, p. 286, an. 1244 ; Duchesne, Gén. de Guines, p. 283, an. 1241 ; Id. Ibid. p. 292, an. 1270.)
Doneie. (S. Bern. S. F. p. 57.)
Doneit. (Id. p. 19.)
Doneivet. (Id. p. 362.)
Doneiz. (Id. p. 21.)
Donet. (Id. p. 17, 36.)
Donevent. (Id. p. 315.)
Dongent. (La Thaum. Cout. d'Orl. p. 465, an. 1168.)
Donis. (Duchesne, G. de Guines, p. 286, an. 1244.)
Donnei. Donné. (Duchesne, Gén. de Guines, page 289, an. 1260.)
Donnet. Donné. (Carpentier, Hist. de Cambray, t. II, p. 23, an. 1198 ; Duchesne, Gén. de Béthune, p. 109, an. 1232 ; Id. Ibid. p. 161 et 162, an. 1267.)
Donnons. (Baluze, G. d'Auvergne, p. 92, an. 1258.)
Donoit. (S. Bern. S. Fr. p. 44.)
Donom et *Donoms.* (Rymer, t. I, p. 105, an. 1266.)
Donra. (Rymer, t. I, p. 45, an. 1259.)
Donrad. (Loix Norm. art. 29.)
Donrai. (Duchesne, G. de Chast. p. 45, an. 1236.)
Donriens. (Rymer, t. I, p. 50, an. 1259.)
Donroit. (Id. t. I, p. 45, an. 1259.)
Donrons. (Id. t. I, page 50, an. 1259, et Id. t. I, page 116, an. 1270.)
Donront. (Id. t. I, p. 50, an. 1259, et Perard, Hist. de Bourg. p. 518 et 519, an. 1269.)
Donst, subj. (S. Bern. S. Fr. p. 17.)
Dounons. Donnons. (Carp. Histoire de Cambray, p. 31, an. 1266.)
Dourad. Donnera. (Loix Norm. art. 18.)
Doinst, *duist*, au subj. (Loix Norm. art. 7.)
Dune. (Marbodus, col. 1640.)
Dunge, subj. (Loix Norm. art. 5.)
Durra. (Marbodus, col. 1664 ; Loix Norm. art. 6.)
Durrad. (Loix Norm. art. 6.)
Durrat. (Loix Norm. art. 18.)

VARIANTES (1) :

DONNER. Marbodus, col. 1656.
DANER et DONER. Loix Norm. art. 18.
DEGNIER. Perard, Hist. de Bourg. p. 514, an. 1266.
DOIGNER. Ord. t. I, p. 771, notes.
DOENER. Carp. Hist. de Cambray, t. II, p. 28, an. 1237.
DOINGNER. Ibid. p. 203.
DONAR. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 463.
DONEIR. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 4 et 28.
DONER. Ibid. t. I, p. 385.
DONGER. Borel, Dict.
DOUNER. Ph. Mouskes, MS. p. 488.
DUNER. Marbodus, col. 1640, 1642 et 1664.

Donnere, *s. m.* Donneur, libéral, généreux :

Et s'il estoit larges *donnere*,
Ausi iert il biaus despendere. *(Mousk. p. 783.)*

Li *doneor* de Lisiés (Lisieux).
Prov. Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1651.

VARIANTES :

DONEIRES. S. Bern. Serm. fr. MS. p. 349.
DONERRES. Parton. de Bl. MS. de S. G. f. 161, R° col. 1.
DONNIERE. Beaum. p. 354.
DONNIERRE. Ibid. p. 179.
DONOR. Ten. de Littl. fol. 11 V°.
DONEOR. (2) Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1651.
DONOUR. Ten. de Littl. fol. 11 V°.

Donnet, *s. m.* Titre d'une pièce insérée dans le

(1) On lit aux Sermens de Strasbourg : « In quant Deus savir et podir me *dunat*. » (N. E.)
(2) C'est ici le cas régime correspondant à *donatorem*, tandis que *donere* correspond à *donator*. (N. E.)

Jardin de plaisance, suivant Goujet. (Bibl. fr. t. X, p. 398.) C'est un fort mauvais traité de grammaire. (Voyez le Jardin de plaisance, folio 22, an. 1547, in-4º goth., et DONAT.)

Donneur (1), *s. m.* [Voyez DONNERE.] C'est ainsi qu'est traduit le titre de *nomenclator*, qu'on lit dans les historiens latins. (Voyez Chron. S. Denis, t. I, folio 116, V°.)

Donnison. [Intercalez *Donnison*, présentation à un bénéfice ; au livre noir d'Abbeville (an 1277, fol. 64 V°) : « Lekele capelerie devant dite je nome « comme fonderesse, et por che k'il apere ke le « premiere *donnisons* en soit moie, je doins por Dieu « et en amosne à monseigneur Jehan men capelain, « ki m'a servié à tout le cors de sa vie. »] (N. E.)

Donoier. [Intercalez *Donoier*, prendre une femme pour maitresse, en provençal *domneiar* : c'est un dérivé de *dominus*. (Voyez *Daunoi* et *Dosnoier*.)]

Donsel, *s. m.* Jeune homme. [Voir DANZEL.]

> De sa moullier ot deux enfans,
> Un fil, et une fille bele :
> Noguée ot non la damoisel,
> Gugement nomment le *donsel*. (2)
> Fabl. MSS. du R. n° 7989 2, fol. 84, R° col. 2.

Dont, (3) Dont, d'où. De quoy [A]. De ce que [B]. Par lesquels, par quoy [C].

Dunt, dans les Loix norm. répond au latin *undè* (art. 33) : « Li naïfs (serf natif, *verna*) qui departet « de la terre dont il est nez. »

Dont, dans S. Bern. répond au latin *undè*.

[A] Voyant qu'il n'a *dont* payer son escot. (*Faif. p. 71.*)

[B] « Grant folie estoit *dont* il m'avoit laissé aller. » (Joinv. p. 102.)

[C] C'est alors un pléonasme :

> Desur les montaingnes de sel,
> Les bains chaux dont maint sont garis,
> *Dont* le cours desquels est naturel [vers faux]
> Par vaines de soufre tramis. (*E. Desch. f. 365 [b].*)

> En peril sui, se pitiés ne m'aie :
> Mais de ses cuers resamble ses dos oex ;
> Je sai de voir *dont* n'i perirai mie.
> Hues li Chastelains d'Arras, Poës. av. 1300, III, p. 1239.

VARIANTES :

DUM. Marbodus, col. 1638.
DUNT. Id. col. 1654.
DONT. R. Est. Gram. fr. p. 90.
DONC. G. de Nevers, 1re partie, p. 41.

Dont que. [Intercalez *dont que*, au sens de si : « Et li fisrent son obseque aussi solempnelement « que *donc que* li corps fust present. » (Froiss. II, 209.) « Si regarderent que il valoit mieuls que il « demorassent en ire que *dont que* il fussent destruit. » (Id. VI, 76.) On y adjoint *se* : « Cil seigneur « d'Engleterre tenoient aussi grand estat que *dont* « *que se* li rois d'Engleterre i fust. » (II, 376.) On trouve *dont* seul : « Si ne les pesoit mie si grande- « ment que *dont* il eust esté eagie de quarante ou « cinquante ans. » (XII, 215.)] (N. E.)

Dontés, *adj.* Dompté, apprivoisé [A]. Bien élevé [B]. [Voyez DANTÉ.]

> [A] ....Con li oisiaus debonnaire
> Qui touz est *dontez*, et apris.
> Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 163.

> [B] Il est sages, et bien *dontés*.
> Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1349.

Donzelle, *s. f.* Poisson ressemblant au congre. (Nicot et Cotgrave.) [Une ance de fer à soustenir les pots sur le feu, appellé au pays (Masconnois) *donzelle*. (A. N. JJ. 176, p. 448, an. 1445.)]

Dor, *s. m.* Porte, en breton. (Du Cange, sous *Durpitum*.)

Dorade, (4) *adj. au fém.* Dorée [*deaurata*], avec une terminaison provençale :

> Et chevauchoit une mule ;
> D'argent est la fereure,
> La sele est *dorade*.
> Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1444.

Dor a ja, *adv.* D'heure en heure :

> Nulz aujourd'hui ne puet regle tenir,
> Ne sureté trouver en son estat ;
> Quoy, ne comment il se puist maintenir,
> Soit prince, ou roy, chevalier ou prelat,
> Bourgeois, marchant, laboureux, n'advocat ;
> Car *d'or a ja* changent d'opinion. (*E. Desch. f. 14 [c].*)

Dores a ja. (Ibid. fol. 157, col. 3.)

Doraige. [Intercalez *Doraige*, celui qui lève le *doréium*. (V. D. C. 927, col. 2) : « Guillaume le Bar- « bier, *doraige* de la paroisse de Verneuil. » (A. N. JJ. 160, p. 400, an. 1406.)] (N. E.)

Dorchus. [Intercalez *Dorchus*, voûté : « Un « homme moult viellart, qui avoit le visaige tout « froncié, et estoit *dorchus*, et les denz li chaoient. » (Vie des SS. MS. S. Victor, 28, f. 326 [d].)] (N. E.)

Dordorel. [Intercalez *Dordorel*, monnaie, la même que *dondrecq* : « Le suppliant rongna pareil- « lement six *dordorelz* d'or, ou autres pieces d'or. » (JJ. 176, p. 102, an. 1442.) On trouve aussi *dordoriz* : « Ung florin d'or, ou deux demis *dordoriz* pour la « valeur d'icellui. » (JJ. 199, p. 203, an. 1463. — Voyez DOURDERE.)] (N. E.)

Dordres. Le même que *dondrec*. (Le Blanc, Des monnoyes, p. 309.) « Les *dordrez* de Philippus « primus ; .XX. grans blans valent XVI. s. VIII. d. tour- « nois. » (Ord. de 1470, sur les monnoyes, dans la Cout. de Norm. en vers MS. fol. 17 [a].)

Doré, *adj.* Précieux [A]. Orné [B]. Bon [C]. Revêtu [D].

[A] « Les mots, et sentences *dorées* (5) d'uns et d'au-

(1) On lit dès le XIIe siècle, au *lib. psalmor.*, p. 10 : « Establis, sire, *duneur* de lei sur els. » (N. E.)
(2) Le *donzel* était aussi le jeune noble non encore chevalier. (Voyez Du Cange, sous *domicellus*.) (N. E.)
(3) *Dont*, en latin *de unde*, signifie proprement d'où ; comme cet adverbe de lieu, il devient pronom relatif, accompagné de *en*, qui répète sa signification : « Par payer toutes coses *dont* il en seront servi et aisiet. » (Froiss., II, 437.) Le sens du pronom relatif est déjà dans Eulalie : « *Dont* lei nonque chielt. » Il est adverbe dans Roland, v. 1961 : « El' regne *dunt* tu fus » ; mais le plus souvent il est relatif (v. 604, 1329, 1430). (N. E.)
(4) Le nom du poisson est au ms. lat. 6838 .c. de la B. N., ch. LVII : « Aurata vel orata... Hanc Provinciales et Hispani *doradie* vocant, servata ab omnibus eadem fere nominis ratione. » Dans l'Hist. occidentale des Croisades (II, 305) : « Peissons trop grans que l'en apele *orates* blanches. » (N. E.)
(5) Au sens de vers *dorés* de Pythagore, de la légende *dorée* de Jacques de Voragine. (N. E.)

« tres, ne sont de moindre instruction. » (Pasquier, Rech. p. 512.)

[B] De Papirus et d'Ydorée
Est l'istore très bien *dorée ;*
Car si loyalment s'entramerent,
Qu'onques loyauté n'entramerent,
Ains furent leur coer tot uni. *(Froiss. p. 125 [a].)*

[C] Tellement estoye restauré,
Que, sans tourner, ne travailler,
Je faisoye ung somme *doré,*
Sans point la nuit me resveiller.
Martial d'Auv. L'Amant rendu Cordelier, p. 526.

[D] Cuens Thiebaus *dorés* d'envie,
De felonie fretés.
Hues de la Ferté, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1155.

Cest oignement que ci véez,
De quoi estes oinz, et *dorez ?*
Estrub. Fabl. MSS. du Roi, n° 7996, p. 45.

Au propre, les « chevaliers *dorez* » (1) étoient ceux qui pouvoient porter des dorures. (P. Honoré de Ste Marie, sur la Chev. p. 415.) *Doré d'or*, pléonasme dans Froissart, parlant d'un livre d'amour composé et présenté au roi d'Angleterre : « Voulut « veoir le roy (2) le livre que je luy avoye apporté : si « le veit en sa chambre ; car tout pourveu je « l'avoye : et luy mis sur son lict, et lors il l'ouvrit, « et regarde dedans, et luy pleut très grandement : « et plaire bien luy devoit ; car il estoit enlu- « miné, escrit, et historié, et couvert de vermeil « veloux, à dix clous d'argent, *dorés d'or*, roses d'or « au milieu, a deux gros fermaux dorés, et riche- « ment ouvrés ; ou milieu rosiers d'or. Adonc me « demanda le roy de quoy il traittoit ; et je luy dy « d'amours, (3) de ceste response fut tout rejouy. » (Froiss. livre IV, p. 200 ; Ed. Kervin, XV, 167.)

Dorelot, *adj.* Mignon. [Voir Dorlotin.] (Borel et Cotgrave.) « Laquelle me traittoit, et entretenoit « mignonement, comme ung petit *dorelot* (4). » (Rabel. t. III, p. 76.)

Car je cognoissois la mignote
Estre bien frisque, et *dorelotte.* *(Rog. de Col. p. 53.)*

C'est ce qui me fait estre en grace
Ung fin mignon, un *dorelot.*
Coquillart, Monol. de la Botte de foin.

« Le *dorelot* du lievre. » Jeu de Gargantua. (Rab. t. I, p. 142, et Duchat, note 33.)

Dorenlot. (Hist. de Fr. à la suite de Fauv. n° 6812, fol. 88 [a]. — Voyez ce mot.)

Doreloterie. [Intercalez *Doreloterie*, rubannerie. (Ord. de 1403, sur les métiers de Paris, D. C. II, 927, col. 2) : « Quiconques vouldra doresenavant « tenir en la ville de Paris le mestier de franges et « rubans, tant de soie comme de fil, et des appar- « tenances anciennement appellé le mestier de « *doreloterie*, faire le pourra. »] (N. E.)

Dorelotier. [Intercalez *Dorelotier*, rubannier, aux statuts de Journay, JJ. [bb], p. 1288, an. 1333 : « Item, les eschevins mettront les gardes sur l'euvre « des rubans de fil et sur l'euvre des *doreloteurs.* »] (N. E.)

Dorelotter, *v.* Caresser. (Oudin.)

Des autres la pluspart, qu'un si bouillant desir
De la gloire ne presse,
Veullent en tout soulas, en jeux, et en plaisir,
Se baigner en liesse :
Ce leur est bien assés, s'ils goustent les blandices
D'une folle p....
Si elle les *dorelotte*, et si par ces delices
Ils dorment en son sein. *(Dial. de Tah. f. 187 [a].)*

(Voyez Dorloter.)

VARIANTES :

Drolotter. Chol. Contes, t. II ; Après din. III p. 97 (5).
Drelotter. Contes de Cholières, folio 47 V° (6).

Doremant, *s. m.* Dorure [A]. L'action de dorer [B].

[A] Voir Geofr. de Paris, à la suite du Roman de Fauv. ms. 6812, fol. 53 [d].

[B] Selon Monet et Oudin, action de dorer.

Dorenlot. Refrain de chanson ou air de musique ainsi nommé :

Espont la note d'un *dorenlot.*
Rob. de Rains, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 777.

Cele disoit o, a, e, o
Et Robins disoit *dorenlo.* *(Ghileb. de Bern. ib. p. 942.)*
Lors rebaudist la joye,
Cele enforce son *dorenlot,*
A la clokete, et au siflot. *(Ern. Caupains, id. p. 920.)*

VARIANTES :

Dorenlos. Chron. du xiiie s. MS. Bouh. fol. 281 [b].
Doureles. Poët. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1297.

Dorer, *v.* Orner, parer, enrichir :

....Ceste poureté me *dore.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 26.

« Jamais je n'endosse armes en doz, si je ne « chastioys de l'ennuy qu'il me donne, et toy au « semblable, pour les biens dont tu le *dores.* » (D. Flor. de G. fol. 161.)

Quant Karlemane ot restorée
L'eglise S. Jake, et *dorée*
De boins kalises, et de crois,
Et de viestemens à orfrois, etc. *(Ph. Mousk. p. 172.)*

Par cy, par là, telz sont cocuz ;
Chascun n'a pas argent à tas,
Il fault porter, *dorer* Bachus,
Pour entretenir les estaz.
Coquillart, Monol. des Perruq. p. 168.

Dorerie, *s. f.* L'action de dorer. (Cotgrave.)

(1) On lit dans Aiol (v. 7163) : « Et a l'aigue doner as *diorés* vasiaus. » (N. E.)
(2) Une copie de ce ms., dédié à Richard, comte de Warwick, est conservé à la B. N.; c'est le recueil des poésies de Froissart que cite Sainte-Palaye. (N. E.)
(3) Voici le titre de quelques-unes de ces poésies, p. p. M. Scheler (III vol. in-8°) : *le Orloge amoureux, le Paradis d'amour, le Temple d'amour, la Prison amoureuse.* (N. E.)
(4) Au xiiie siècle, le *dorelot* était une grosse boucle de cheveux relevée sur le front des hommes. (Quicherat, *Costume*, p. 193.) Au xive siècle, il était synonyme d'affiquet : « Lors estant audit jeu Lyenardin Hamon, qui avoit appendu aus boutons ou fermillere de son jupon ou autre garnement, une boursete à sonnetes d'argent, ledit Pignié par maniere d'esbatement et de jeu... lui eust dit : « Cuides tu estre miex amé des dames pour telz *doreloz.* » (JJ. 100, p. 363, an. 1369.) (N. E.)
(5) « L'Allemand qui pour *drolotter*, flatter et mignarder sa femme. » (N. E.)
(6) « La bonne demoiselle veut estre *drelottée.* » (N. E.)

Doreus. [Intercalez *Doreus*, mesure pour les grains, dans une Charte lilloise de 1162. D. C. II, 927, col. 2 : « Sciendum est quod singulis annis in « festivitate B. Remigii .xii. mensuras avenæ, quas « *doreus appellant*. »] (N. E.)

Dorgasse, *s. f.* Terme d'injure [voyez Dogue] usité dans le ressort du parlement de Grenoble ; il signifie « vieille beste. » (Dict. étym. de Ménage.)

Dorghinghe, *s. f.* Blessure. « Mot flamand. « Quiconque faiche et aultrui trespassant que on « dist *dorghinghe*, ou afoluere d'oel, ou de membre « qui soit ad ire, paye envers le maieres, et envers « nous en merchi, de tout son avoir. » (Charte des comtes de Flandres de 1274, aux Archives de Saint Omer ; D. C. sous *Cora* et *dorgingha*.)

Doriaux Validore. Refrain de chanson dans Moniot de Paris, Poës. mss. av. 1300, II, p. 644.

Dorlot, *s. m.* Ornemens d'or propres aux femmes. *Dorlot* est picard. (Nicot et Cotgr.) *Dorelors*. (Oudin.)

Dorloter, *v.* Ajuster. « Ce n'est pas pour vous « faire peigner, et frisotter, comme elle, ny pour « *dorloter* (1) vostre barbe. » (Pèl. d'am. II, p. 608.) De là *se dorloter* pour s'ajuster. « Pensez qu'elle « s'estoit ainsi *dorlotée*, pour mieux plaire à son « mari. » (Brant. Des gall. t. I, p. 18.) « De tous les « mois de l'an, avril et may sont les plus consacrez « et dediez à Venus, où les belles dames s'ac- « commencent plus que devant à s'accomoder, « *dorloter* et se parer gentiment, se coiffer folastre- « ment, se vestir legerement, qu'on diroit que tous « ces nouveaux changements, et d'habits, et de « façons tendent tous à la lubricité, et peupler la « terre de cocus. » (Brant. Dames gall. I, p. 280.)

Dorlotin, *s. m.* Diminutif de *dorelot*, mignon :

> Si l'esgarda et enama,
> Si li dist : si mar acointai,
> O *dorlotin* diva Robin,
> Mignot Robin,
> Tex oex mar esgardai :
> Se cis maus ne m'assouage, je morrai.
>
> Ern. Caupains, Poet. MSS. av. 1300, t. III, p. 1257.

Dormailler, *v.* Dormir continuellement. (2) (Oudin et Cotgrave.)

Dormar, *s. m.* Dormeur. (Mon.) *Dormart*. (Rab. t. IV, p. 74.) « Soit qu'il eust esté de garde la nuit « précédente, soit qu'il fut grand *dormard*, pour « avoir les veines fort petites. » (Bouchet, Serées, l. III, p. 3.) « On trouvoit à redire au grand Scipion « d'être *dormart*. » (Ess. de Mont. t. III, p. 570.)

Dormemant, *s. m.* Sommeil. (Monet.) « En mon « *dormant*. » (Joinv. p. 125.) *Dormement*. (Monet.) *Dormant*. (Chron. S. Denis, I, fol. 27 a.)

Dormentaire, *s. m.* Chantre. On a dit au sujet de l'indécence des ecclésiastiques pendant le service divin : « Le *dormentaire*, ou chantre, avec son bas- « ton blanc, court de çà et de là, qui, par tous les « lieux du cheur, dit et reffere plusieurs choses « nouvelles, et souvent commencent leurs matines « par aucune nouveaulté relatée. » (Nef des fols, fol. 72 R°.)

Dormenterie. [Intercalez *Dormenterie*, office qui subsistait au xviiie siècle dans l'église de Reims ; le titulaire devait éveiller le chapitre pour chanter matines et jouissoit des priviléges d'un chapelain.] (N. E.)

Dormerie, *s. f.* Action de dormir. (Tr. Maries, page 349.)

Dormeveille, *s.* Etat où l'on est à moitié endormi, à moitié éveillé. (Cotgrave.) Dans un ouvrage sur la chasse, après avoir parlé des différentes sortes de rages auxquelles les chiens sont sujets, on dit : « L'autre rage se nomme endormie, parce que les « chiens sont toujours couchez, et faisant semblant « de dormir, meurent ainsi sans manger ; cela pro- « vient quant l'humeur froide et chaude se rencon- « tre dans le cerveau. Si la chaude surmonte la « froide, il tumbe en une *dormeveille*, que l'on dit « communément ; mais si l'humeur froide abonde « plus que la chaude, le chien dort plus qu'il ne « veuille, et ne s'amuse cependant à mal faire. » (Charles IX, de la Chasse, p. 69.)

Dans les Poësies d'Eust. Deschamps, on fait parler ainsi la Vérité :

> Sans moy, voy tout detrier,
> Et périr par ma *dorveille*. (3) (*E. Desch. f. 69 d.*)

Dormerveille. (Salnove, Vén. p. 325.)

Dormeveilleur, *adj.* Epithète de nez, dans M. de La Porte.

Dormicion, Dormie, en latin *dormia*, au ms. lat. 7684, sous *Dormitio*. (N. E.)

Dormilleuse, *s. f.* Torpille. (Cotgrave.) « La « *dormilleuse*, nommée par les anciens la torpille, « laquelle se trouvant prise par l'ameçon sans se « remuer, vomit un poisson de soy, le long du filet, « laquelle à un instant endort, et engourdit de telle « façon le bras du pescheur, qu'il est contraint quit- « ter sa ligne, sa prise. » (Lett. de Pasq. I, p. 591.)

Dormilleux, *adj.* Endormi. (Oud. et Cotgrave.)

Dormir, (4) *v.* Coucher avec une femme A. Habiter B. S'évanouir C. Rester en suspens D. Différer E.

A Sire, pour nostre bien venue, je vous prie que « ce soir avec la royne *dormez*. » (5) (P. J. de Saint. p. 511.) Le mot allemand *schlafen*, dormir, a cette signification ; *coire*, dans D. C. a pour synonyme *dormire*.

> Li deables lor *dort* ès testes.
>
> Hist. de Ste Léoc. MS. de S. G. fol. 27 a.

(1) « On me frotteroit, on me pigneroit, on m'accoustreroit, on m'adoreroit, on me *dorlotteroit*. » (Desper., *Cymb. Mundi*, 163.) (N. E.)

(2) On lit dans Fl. et Blanchefl., v. 2529 : « En *dormillant* li respondi, En eslepas se rendormi. » (N. E.)

(3) On lit aussi dans Renart (v. 21574) : « Vos me faites or la *dorveille* Qui ici vos vois aresnant. » (N. E.)

(4) La forme pronominale avait le sens neutre dans Roland (v. 718, 2494). Il en est de même dans Froissart (III, 90). (N. E.)

(5) « Anuit avecques moi ferai Bertain *dormir*. » (Berte, couplet XIII.) (N. E.)

[C] « L'autre sauvage, qui *avoit* cependant *dormy* « du coup que le chevalier du dragon luy avoit « donné, reprint ses sentimens, et ouvrant les « yeulx, avisa l'estat auquel les deux combatans se « maintenoient. » (D. Florès de Gr. fol. 120 V°.)

[D] « Lorsqu'un frere, ou une sœur de loy sort avec « son menage hors de la jurisdiction, avec declara- « tion judiciaire de vouloir devenir estranger,... si « tant estoit que quelqu'un se retirast sans faire la « dite declaration, il demeureroit egalement frere « de loy ; mais il *dormira* durant son absence, et « cependant il en perdra l'effet, et en revenant il en « jouira comme cy-devant. » (Coutum. d'Eccloo et Lambeke, Cout. G. t. I, p. 779.) Il a le même sens en matière de noblesse et de patronage laïque.

[E] Par extension, *dormir* signifie user de délai. (Carta magna, fol. 127 a.)

Citons quelques expressions : (1)

1° *Se dormir*. (2) « Vint dans la chambre où le « conte *se dormoit*, si l'eveilla. » (Ger. de Nevers, 1re part. p. 22.)

2° *Dormir* après ses jours, reposer après sa mort. « Fit faire sa sepulture, pour *dormir* après ses « jours. » (Hist. de Louis III, duc de Bourb. p. 371.)

3° « *Dormir* son vin. » Cuver son vin. « Neant- « moins en y avoit il bien de telx qui eussent eu « grand mestier de *dormir le vin* qu'ilz avoient beu « à oultrage, lequel leur avoit un peu esmeu la « teste. » (B. du Guescl. par Mén. p. 528.)

4° « Qui *dort*, il boit. » (Rabel. t. V, p. 21.) Nous disons « qui *dort*, dine. »

5° « *Dormir* les oeils ouverts comme font les « lievres de Champaigne. » (Rabel. t. IV, p. 138. — Voir Cotgrave, Oudin, Cur. fr. et Leroux de Lincy.)

CONJUGAISON :

Dorm. (S. Bern. S. fr. p. 278.)

Dorma. (Triomphes de Petrarque, trad. du baron d'Oppede, fol. 69.)

Dormesissent. (Trois Maries, en vers, MS. p. 349.)

Dormoie. (Geofr. de Paris, à la suite de Fauv. MS. 6812, fol. 52 a.)

Dormison, *s. f.* Sommeil. [Voyez DORMICION.]

> Une nuit iert en *dormisons*,
> Si li vint une avissions,
> Qu'il s'en aloit pour faire guierre
> Sor les Englois, en Engleterre. (Ph. Mousk. p. 340.)

Dormoison. (Cretin, page 269.) *Dormition*. (Allain Chart. l'Esper. p. 335.)

Dormitoire, *s. m.* Somnifère. (3) (Oudin et Cotgrave.)

> D'eau de Lethé et pavot composast
> Ung *dormitoire*, et sur moy le posast. (Cret. p. 112.)

Dorque, *s. f.* Navire. (4) (Oudin et Cotgrave.)

Dorser, *v.* Rompre le dos. (D. C. sous *Edorsare*

Dortoier, *s. m.* Dortoir. (Borel.)

> En *dortouer* mes songes, et propotz,
> De illusions, pour prendre long repos. (Cret. p. 252.)

Dortor. (5) (Fabl. MSS. du R. n° 7615, I, fol. 63 b.) *Dormoir*. (Règle de S. Ben. MSS. de Beav. ch. 22.)

Dortoir, *s. m.* Cimetière. (Rob. Estienne, sous *Cimetiere*.)

Dorue, *adj. au fém.* Dure. Peut être *dosue*. « Il « advient souvent que une forest est plus *dorue*, et « plus pierreuse que une aultre, par quoy les cerfs « ont plus courtes trasses, plus camuses, et les « espondes du pied plus rondes. » (Modus et Racio, folio 6, R°.)

Dorveiller, *v.* Veiller à moitié endormi : « Sur « quoy il fantastiqua tant de choses, que toute la « nuit il ne feist que *dorveiller*. » (Marechal de la Vieilleville, II, p. 165. — Voyez DORMEVEILLE.)

Dos, *s. m.* Le derrière [A]. La peau du dos [B].

> [A] Et cil les braies auclers let,
> De son *dos* les soes si chauce.
> Fabl. MSS. de S. G. fol. 122, R° col. 1.

On a dit aussi en parlant de la punition d'un Sodomite : « Fut de son *dos* jusques à la bouche « percé d'une broche de fer ardant. » (Chroniq. de S. Denis, t. II, fol. 121) ; dans le latin de Nangis, *a posterioribus*.

[B] « Cinq cent *dos* de fines martres sebelines. » (Petit J. de Saintré, p. 210.) « Ne pourront prendre « de corroyer un *dos*, » (6) de la taille de Paris, et de « Pontoise, que deux sols six deniers. » (Ordon. II, p. 365.) « Deux fourreures de *dos* de Calabre. » (Du Cange, *Miles*.) [éd. Henschel, IV, 400 a.]

Dos fournit d'anciennes expressions :

1° « S'en venir par le *dos*, » pour venir battre quelqu'un :

> En ma grise cotelete,
> Gard mes aigniaus en ces bos :
> Tant comme je suis josnete,
> Vodrai acueillir bons los,
> Et ne porquant s'ai je mere :
> Se le disoit a mon pere.
> Tost s'en *vendroit par mon dos*. (P. av. 1300, IV, 1429.)

2° « A *dos*. » Sur le dos :

> Les uns *à dos* renversés, estendus,
> Les uns à ventre, en leur long espandus. (Jam. f. 29.)

On disoit aussi *à dos* pour par derriere : « Y aura « un bien petit page *à dos*, ou à selle. » (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 60.)

« *Dos* (mettre ayer.) » Pour rejeter en arrière et, au figuré, mépriser. (Voyez S. Bern. Serm. fr. MS.

(1) L'infinitif présent signifie sommeil : « Trop de ledes choses avienent A ceux qui tex *dormirs* maintiennent. » (La Rose, v. 13664.) (N. E.)

(2) De même dans Joinville : « L'en *se dort* le soir là on en ne scet se l'en se trouvera ou fons de la mer. » (Joinville, § 127.) Voyez la note plus haut. (N. E.)

(3) « *Dormitoires* et remedes pour faire dormir. » (JJ. 195, p. 228, an. 1469.) (N. E.)

(4) C'est aussi le nom d'un cétacé. (N. E.)

(5) « *Dortor* et refretor avoient, belle yglise, Vergier, praiaux, troilles, trop biau leu à devise. » (Rutebeuf, 184). Dans Joinville (§ 121) : « Un preudomme qui gisoit ou *dortour*. » (N. E.)

(6) De même dans un reg. de la Ch. des Comptes (Du Cange, II, 930, col. 2) : « Baudroiers ou autres paieront pour chascune douzaine d'espaulles .III. den.; pour chascune douzaine de *dos*, .IIII. den. » (N. E.)

page 106 et passim. Répond au latin *abjicere, contemnere*.

3° « Mettre ariere *dos*, » c'est-à-dire oublier ou négliger, ne faire aucun cas : « *Mise arriere dos* la « vindication. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 55.)

4° « *Dos* d'ane. » Elévation de terre, levée faite le long d'une rivière ou d'un fossé (Voyez Dodane ci-dessus ; Du Cange, Gloss. latin, au mot *Dorsum asini*.) Au siége de Paris par Charles VIII, en 1429 : « Jeanne la pucelle fut très fort navrée, et blecée, « et demoura tout le jour ès fossez, derriere un « *dos d'ane*, jusques au vespre. » De là s'est formé *dodanne*, qu'on peut voir ci-dessus.

5° « *Dos* des fossez. » Le revers d'un fossé. (Voyez Froiss. liv. III, p. 129.)

6° « *Dos* et ventre. » Le recto et le verso. « Ont « dit, et ecrit ce que bon leur a semblé, rempli trois « feuillets de papier en *dos*, et en *ventre*. » (Procès verb. des Anc. Cout. de Troyes, N. C. G. III, p. 282.)

7° « Etre au *doz*, » c'est-à-dire être sur le dos, approcher. (Percef. III, fol. 90 [a].)

8° « Donner *dos*. » Tourner le dos. « Par ainsi « demoura ceste loyalle et bonne amour secrette, « jusques à ce que fortune, par sa variablete, leur « voulut le *dos donner*, ainsi que après s'ensuit. » (Petit J. de Saintré, p. 129.)

9° « Donner à *dos*. » Battre, frapper. « Mais pen« sez qu'en chaude colere, M. de Rachaut luy *donna* « *à dos* pour son dejeuner, encore qu'il ne fut pas « jour de poisson, et qu'elle n'en put mais. » (Contes de Des Perr. t. I, p. 273.)

10° « Au *doz*. » A poil. « Avant que les capitaines « furent levez, les compaignons furent a cheval à « la porte, les uns au doz, les autres à selle, demys « armez, et desarmez, et fut la chasse grande, et « chaude après ces coureurs. » (Le Jouv. MS. p. 253.)

11° « Le *dos* derriere. » Les fesses. « En la blan« dissant, il l'avoit ferue de la paulme sur le *dos* « *derriere*. » (Doctr. de Sap. fol. 8. — Voyez Oudin, Cur. fr. Cotgrave et Du Cange, sous *Dorsiloquium* : [Cela est vray comme j'ai le dos.]

12° [Mettre arriere *dos* sa foi, manquer à sa parole. (Partonopex, v. 4060.)] (N. E.)

13° [Faire bas *dos*, faire la courte échelle : « L'un « d'iceulx compaignons *fist bas dos* au suppliant et « à l'un des autres, et monterent par dessus un « petit mur. » (JJ. 158, p. 142, an 1403.)] (N. E.)

14° « [Jehanne *fait la beste à deux dos*, Perette « est ung peu trop pansue, L'aultre est feutrée sur « le dos, Pour ce qu'elle est ung peu bossue. » (Coquill. Monol. des Perruques.)] (N. E.)

VARIANTES :

Dol. Récreat. des Devis amour. p. 95.
Dours. Rabel. t. IV, p. 63. [Il chargea sus son *dours* les deux pretieuses coingnées.]
Doz. Percef. vol. III, fol. 90, R° col. 1.

Dosaine. [Intercalez *Dosaine*, au reg. JJ. 170, p. 1, an. 1415 « Item en essuiant la coustume appel« lée les *dosaines*, de toute ancienneté usitée en « Saine la Vielle entre les marchands, maronniers « et compaignons d'eau frequentans icelle riviere, « quant aucun marchant ou voicturier louera « aucuns compaignons d'eau pour conduire ou « mener aucunes denrées ou marchandises par la « ditte riviere, il paiera à chacun des diz compai« gnons, oultre et pardessus leur salaire, dont ilz « auront marchandé pour faire la besongne, .XII. « den. parisis par jour pour leurs despens. »] (N. E.)

Dosien. [Intercalez *Dosien*, épithète de marbre, sorte d'étoffe, au compte d'Etienne de la Fontaine, 1351.] (N. E.)

Dosin. [Intercalez *Dosin*, mesure, dans un reg. de Lille, an. 1289. (Du. C. II, 932, col. 3) : « Si a li « cuens à le Saint Remi rente c'on apele chienerie, « de chascun feu un *dosin* d'avaine et un poile. » On trouve aussi *douzains d'avaine*. » (Id. an. 1265.)

Doser, *v.* Médicamenter, traiter les malades : « On parle de Thadée médecin florentin, lequel « étant apelé par aucuns princes italiens, n'eut pas « *dosé* à moins de cinquante escus par jour. » (Cont. de Cholières, fol. 49 [b].)

Dosne, (1) *s. f.* Demoiselle, dame, épouse. Mot formé de l'italien *donna*, et qui s'est employé dans ces sens différens.

VARIANTES :

DOSNE. Li Lais Markiol, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 901.
Done. Clém. Marot, p. 146.
Donne. Anc. Cout. de Norm. en vers MS. fol. 43 V°.

Dosnoi, *s. m.* Amour, galanterie, faveur, coquetteries [A]. Fêtes galantes [B]. [Voir Daunoi.]

[A] Ce mot est formé de *done* ou *dosne*, demoiselle :

. . . . Quant doi
Ont tant aimée une dame jolie,
Que cascuns d'amer li prie,
L'uns en ribaut, li autres sans *daunoi* :
Li quels l'aime en meillour foi ? (*P. V. n° 1490, f. 179.*)

En c'en est ma vie, ou ma mort,
Que je face tot mon voloir
De qui ge ai petit d'espoir,
Quar trop voi *dognoi* d'autre part. (*Parth. f. 168.*)

Ausi vous puet ele faire muser,
Tout vo vivant, ja n'en aurés *daunoi* (*P. V. n° 1490, f. 141.*)

Salomon dit au jouvencel
Auquel fole femme mortel
Fait de divers *adournemens*
De baisiers et d'embrassemens
De doulx regars, etc. (*E. Desch. f. 530.*)

On a dit du rossignol :

Et se taist tant fort seulement,
Qu'an doit porveoir cointement
Et s'aise, et son lieu de donoier,
Et toz diz adès d'esploitier,
Tot sanz repos, et sanz segor :
C'on ne s'ennuit, ne nuit, ne jor :
Et quant il n'est lieu de *donoi*,
Si s'on tiegne taisant, et coi. (*Parthon. f. 124.*)

Li quels sera mieus vos grés,
Y a avoir los, et pris
D'armes, et de tous tournois ;
U a avoir vos *dosnois*
De vo dame, plainement. (*P. V. n° 1490, f. 164.*)

....Une nuit en son lit le consent,
Tout nu à nu, sans nul *dosnoiement*,
Fors de besier, et d'acoler ausi. (*Ibid. n° 1522, f. 150.*)

(1) Ce mot est devenu nom propre ; il correspond à *domina*, comme *domoier* correspond à *dominicare*. (N. E.)

[B] On a de là étendu l'acception de ce mot aux fêtes galantes :

Et faire joustes et tournois,
Et baleries, et *dosnois*. *(Mousk. ms. p. 1.)*

Et recommencierent le tornoi,
Et les fiestes, et li *dosnoi*. *(Idid. p. 781.)*

VARIANTES :

DOSNOI. Poët. MSS. Vat. n° 1522, fol 156 [b].
DAUNOI. Ibid. n° 1490, fol. 175 [d].
DAUNOI. Ibid. fol. 167 [b].
DOGNOI. Partonopex, fol. 168 [d].
DONNOIEMENT. Poës. MSS. av. 1300, I, p. 261.
DONOIEMENT. Froiss. Poës. p. 137 [a].
DOSNOYEMENT. Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 183.
DOUNOI. Chron. du XIII[e] s. MS. de Bouhier, f. 113 [a].

1. Dosnoier, *v.* Faire le galant, faire l'amour, caresser, suivant la chanson MSS. Vatican, n° 1522, folio 149 [c].

Comme *dosnoi*, il vient du mot *done* ou *dosne*. (Voyez Borel, sous *Dognoier* et *Dosnoyer*, et Fauch. Langue et Poës. fr. p. 183.)

....Cil ensi *daunoie* est bien caitis. *(P. V. n° 1490, 134.)*

Quant li vallez espousé l'eut
Et sa fame le vos aqueut
Et nuit et jor à *dosnoier*,
A acoler et à baisier. *(F. ms. R. n° 7615, II, f. 183 [d].)*

.....Cil qui ensi *dosnoie*
Est bien chaitis. *(C[te] Thib. p. 155.)*

Bien se sot en pié drecier,
Et dist, ça ne venés mie,
Deffent vos la praerie ;
Mes amis l'a en baillie,
Nus ne vient ci *dognoier*
Qu'il ne toille la vie. *(P. ms. av. 1300, IV, p. 1494.)*

Lors l'acole, si la baisa ;
Du boiser li a force faite :
Ydoine s'est arriere traite,
Et dit, beax sire, en cest moustier
Ne deussiez pas *dounoier*. *(F. ms. S. G. f. 36.)*

Amiote,
Si me baisiés,
Je vos donnerai gent loier,
Ausmoniere, u cote ;
Assez aim miex *dosnoier*,
C'oïr harpe, ne note.
Hues de S[t] Quentin, Poës. av. 1300, III, p. 1252.

[Ce mot, d'après S. P. n'aurait été employé que par les poëtes.]

VARIANTES :

DENOIER. (Lisez Donoier.) P. MSS. av. 1300, t. II, p. 823.
DONNOIER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 50, V° col. 2.
DONOIER. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 474.
DOSNOIIER. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 112, V°.

2. Dosnoier, *s. m.* Galanterie [A]. Faveur [B].

[A] Puisque verdure passe,
Et nature faut,
Et couleurs devient lasse,
Et vieil home assaut,
Li *dosnoier* petit vaut,
De car froide et de cuer caut :
Trop grand doleur amasse,
Cil qui kiet en telle nasse. *(P. ms. av. 1300, IV, p. 1304.)*

[B] .....J'en doi le *dosnoier*
Prendre, s'ele le m'otrie. *(P. V. n° 1522, f. 156 [b].)*

(Voyez DOSNOI et DOSNOIER.)

Doss, *prép.* Dès. « *Doss* l'autre esté. » (Fabl. MSS. du R. n° 7615, II, f. 150 [c].)

Dossage, *s. m.* Redevance. (Laur. et Du Cange, sous *Dossagium*.) (1)

Dossal, *s. m.* Dossier de dais. (2)

Quant il a la parole oie,
La dame forment en mercie ;
O li sejornera, ce dit :
Cen estant s'est dressiés el lit :
Celes li avient à paine.
La dame le prent, si l'enmainne,
De sor le lit à la mescine,
Tras un *dossal* qui, par cortine,
Fu en la cambre apareilliés,
La est li cevaliers couciés. *(F. ms. R. n° 7989, f. 50 [c].)*

Dosse, *s. f.* Gousse. On trouve « *dosse* (3) d'ail » dans les Dict. d'Oudin et de Cotgrave.

Dossée, *s. f.*

Je vois ces gens, se Diex me gart,
Qui por boivre font granz *dossées*,
Le vin qui lor art les corées,
Et si ne s'en sentent de rien. *(F. ms. R. n° 7218, f. 217.)*

Dossel. [Intercalez *dossel*, dossier, parement d'autel : « Le maior trova apoié Par desor le *dossel* « d'un lit. » (Perceval le Gallois, v. 930.) Au registre *Noster* de la Chambre des Comptes, on lit encore : « Item en coffres, sont parement d'autel, c'est assa- « voir *dossel* et devantier d'or à granz ymages. Item « *dossel* et devantiers blancs à ymages. » (D. C. II, 930, col, 1.)] (N. E.)

Dosser (4), *v.* Quittancer, proprement mettre une quittance sur le dos d'un acte, comme dans ce passage où il s'agit d'un bail qu'on promet : « *Dos-* « *ser* et rendre comme quitte et vuide d'effet toutes « fois et quantes. » (Mémoires de Madame Elie de Beaumont contre M[r] de La Roque, p. 36.)

Dosserasse, *s. f.* Dosseret, pierre en saillie, propre à soutenir les poutres dans un bâtiment. (Voyez Nicot, Cotgr. et Oudin.) « Il n'est loisible à « un voisin, mettre, ou faire mettre, et asseoir les « poultres de sa maison, dedans le mur mitoyen « d'entre luy et son voisin, sans y faire, ou faire « faire, ou mettre jambes, parpaignes, ou *dosse-* « *rasse*, chesnes, et corbeaux suffisans, de pierre de « taille, pour porter les dites poultres, et en resta- « blissant le dit mur. » (Cout. de Paris, C. G. I, p. 5.)

De là on a dit : « Eschine *doceresse*, et estayere. » (Trés. des Chart. reg. 131, p. 52.)

(1) C'était le droit dû par les vendeurs de petit gris (Registre des cens et fiefs du comté de Chartres) : « [Les feulpiers] Soivent chascun .2. den. de *dossage* le jour de la S. André. Item les peletiers de *dossage* chascun .2. den. le jour de la S. André. » (N. E.)

(2) Tenture qui voilait les murs ou qu'on plaçait derrière l'autel : « Item un frontier et *dossier* anciens pour l'autel du revestiaire. » (Inv. du XIV[e] siècle ; Du Cange, II, 930, col. 1.) (N. E.)

(3) C'est la premiere planche qu'on enleve d'un arbre pour l'équarrir : « Le suppliant eust aussi une aiselle, nommée *dosse*, en la valeur de seize deniers ou environ qui fu portée en l'astelier dudit suppliant qui est faiseur de nefs. » (JJ. 155, p. 136, an. 1400.) (N. E.)

(4) *Dosser* signifiait fourrer et se disait au figuré pour draper : « Quant il vey que on l'avoit ainsi *dossé*, il ordonna ses besongnes. » (Froissart, XIV, 321.) (N. E.)

VARIANTES :
DOSSERESSE. C. G. I, p. 289.
DOSSERISSE. Ibid. p. 261.
DOUSSERESSE. Ibid. t. II, p. 405.

Dosseret, *s. m.* Le dossier d'un dais. « A la « tenue des Estats de Tours, en 1467, la chaire du « roy Louis XI estoit couverte d'un veloux bleu, « semé de fleurs de lys en lances d'or, et y avoit « ciel, et *dosseret* de mesme. » (Du Tillet, Rec. des R. de Fr. p. 413.)

Dossier, *adj.* Epithète d'âne, de crocheteur, de jument, et de soie dans les Epith. de M. de la Porte. (Voyez Cotgrave.)

Dossiere, *s. f.* Le dos d'une cuirasse. (1) (Oud.) C'est ce qu'il faut lire dans la Colomb. Th. d'honn. t. II, p. 175, pour *dossure :* « Une cuirassine sans « *dossiere*, et un morion. »

Dost, *s. f.* Dot, donation que la femme fait à son mari pour soutenir les charges du mariage. (Nicot, Rob. Estienne, Oudin et Cotgrave.) « Action de *dos*, « c'est le droict que les hommes ont en ce que leurs « femmes apportent en mariage. » (Bouteill. Som. rurale, p. 155.)

1. Dot, *s. f.* Douaire. (Laur. Gloss. du Dr. fr.) « Elle estoit jeune et n'avoit encores ouy dire ce « mot de *dot*, lequel ils disent en certains endroits « de ce royaume, et principalement en Lyonnois « pour le douaire ; et pensoit qu'on eust dit que cet « homme eut mangé le dos ou l'eschine de la « femme. » (Despériers, Conte XLV.)

2. Dot, *s.* Dot. Il est masculin (2) dans l'Histoire de Cambray, par Carpentier, p. 31 et p. 36, dans trois titres de 1269, où on lit *del dot.*

Dotable, *adj.* Qui mérite salaire. « Qui me « voudroit employer à mentir, à trahir, et à me « parjurer pour quelque service *dotable*, non que « d'assassiner, ou empoisonner, je dirois : si j'ay « volé, ou derobé quelqu'un, envoyez-moy plus « tost en galere. » (Ess. de Mont. t. III, p. 15.)

Dotalice, *adj.* Qui appartient à la dot (3) ; dans le contrat de mariage de Michelle de France avec Philippe de Bourgogne, en 1403, on lit : « Quant a ordonnée des dots et *dotalice* et autres « provisions appartenans au fait du dit mariage. » (Godefroy, Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 603.)

Dotation, *s. f.* Action de doter une église. « Pour ce qui est du corps, il fut mené et conduit « en sepulture à Loches fort honorablement, dans « l'église collegiale de Nostre Dame, où elle avoit « fait plusieurs belles fondations, et *dotations.* » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 192.)

Dotennes. « Seront tenus les puisnez contri- « buer pour leur cote et portion aux charges « anciennes et autres qui estoient au jour du « trespas de leur predecesseur, et aux refections et « *dotennes* viageres, de Vassartir d'appel, et tor- « ches, et couvertures : les mensures, censes, « moulins, et heritages, et autres où ils prennent « leur quint. » (Cout. de Peronne, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 104, a.)

Doter. [Intercalez : 1° *Doter* pour *douter*, au sens de redouter : « Si que plaindre ne s'en osoit « Pour Troiens que tant *dotoit* (Partonopex, cité par D. C. II, 945, col. 2). » 2° *Doter* pour dompter : « Simon Milet estoit sur une jument poulaine, « dont il ne se povoit descendre, pour ce qu'elle « n'estoit pas encore *dotée.* (JJ. 169, page 312, an. 1416). »] (N. E.)

Dotrineeur. [Intercalez *Dotrineeur*, instructeur (Pierre de Fontaine, ch. 27, art. 2) : « Les « apostles ki furent *dotrineeur* de toute la chres- « tienté. »] (N. E.)

Dotteur. [Intercalez *Dotteur*, fondateur ou bienfaiteur d'une église. (Ordonnances VII, 695, an. 1329.] (N. E.)

Dottor, *s. m.* Nom donné à un cheval que le maréchal Damville avoit donné à Mr d'Angoulême. (Brant. Dc Illustr. p. 339.)

1. Dou, *article.* Du. (4) (Dict. de Borel.) « Li « marchis ere un des plus paroissiez chevaliers *dou* « monde. » (Villehard. page 109 ; voyez Test. du Cte d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 185.) On disoit « dire *dou* non » pour « dire du non », dire non.

Papirus n'osa *dou non dire.* (*Froiss. Poës. p.* 125, b.)

« Dit *dou* non. » (Ibid. p. 96, b.)

2. Dou, *prép.* De A. Des B.

A Dame vo oeil me font joie esperer,
Mes vo bouche ne cesse *dou* retraire
La largesse qu'il font en regarder.
Adans li Bocus, Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1403.

De là « *dou* faire » pour « de le faire. » (Poës. de Froiss. p. 222, b.)

B « *Dou* com », « dès comme, dès que. » (Fabl. MSS. n° 7615, II, fol. 169, d.)

3. Dou, *s. m.* Dé. « *Dou* de sel, » c'est-à-dire la valeur, la grosseur d'un dé plein de sel.

Ge ne pris pas un *dou de sel*
Home qui est si garçonnier. (*Fabl. S. G. f.* 77, c.)

Douager, *s. m.* Terme de palais qui se dit des enfants qui ont renoncé à la succession de leur père, et qui se tiennent au douaire de leur mère. « On ne peut estre heritier du pere, et *douager* de « la mere. » (Cout. du duché de Vallois, au C. Gén. t. I, page 397.) « On ne peut estre heritier, et « douairier. » (Loysel, 165.)

(1) C'est aussi une partie de la selle du cheval limonier : « Quiconque veut estre bourelier à Paris, c'est à savoir feseres de coliers à cheval et de *dossieres* de seles, estre le puet franchement. » (*Liv. des Métiers*, Deppinz, 220.) (N. E.)
(2) De même dans Molière (Ec. des Femmes, IV, 2) : « L'ordre est que le futur doit doter la future Du tiers du *dot* qu'elle a. » L'ancien douaire était fixé au tiers des biens du mari. (N. E.)
(3) On dit mieux *dotal :* « Dettes privilegiées sont deniers *dotaux.* » (Loysel, 684.) (N. E.)
(4) Il représente la combinaison de *de* avec l'article ou avec le pronom : « Si entendirent ces gens d'armes *dou* remparer. » (Froissart, IV, 340.) (N. E.)

Douagere (1), *s. f.* Veuve qui jouit de son douaire. « Toutes *douageres* sont tenues de tenir, « et entretenir de closture, couverture, et autres « menues reparations, les édifices, et autres heri- « tages, en bon et suffisant estat, lesquels luy sont « baillez pour douaire coutumier, ou préfix. » (Cout. du duché de Valois, C. G. t. I, p. 397.) On lit à la marge : « Des charges dont est tenue la douai- « riere. » « La comtesse *douagiere* (alias douai- « riere), de Haynault. » (Histoire Chron. depuis 1400-1467, p. 337.)

Douaire, *s. m.* Don, donation [A]. Talent [B]. Dot [C]. Jouissance, usufruit [D]. Douaire [E].

[A] . . . . Li dona. san detri,
Tot de bon gré, mon fins cuers en *doaire* (2).
Gaces Brullés, Poes. MSS. av. 1300, t. I, p. 257.

[B] « Garny des forces corporelles, et des *douaires* « de eloquence. » (Nef des Fols, fol. 10, [b]; voyez Petit J. de Saintré, p. 77.)

[C] « Mais à present que l'un de nos confreres « a marié sa fille à un comte, avec *douaire* de « cinq cens mille livres comptant. » (Caquets de l'accouchée, p. 8.)

Donnée li a volentiers,
Ensemble o lui dras, et deniers,
Et bonement li otroia
Quan qu'il o lui panre cuida :
Nes le *doere* li laissa,
Con a son oés la maria,
Firent les noces richement. *(Fabl. MSS. de S. G. f. 2.)*

[D] « Par la dite coustume, l'homme a *douaire* sa « vie durant sur les fiefs, et terres cottiers delaissez « par le trespas de sa femme. » (Cout. de Langle, N. C. G. t. I, p. 300, [a].)

[[E] Le douaire se trouve dans toutes les provinces de droit coutumier, sans exception. Il est tout à l'avantage de la femme et dérive de la dot germanique. On le désigne surtout sous le nom de *dotalitium* en latin, de *vivelot* en français. C'est le droit qu'on assure à la femme de jouir, après le décès de son mari, d'une partie des biens qui, au jour du mariage, étaient la propriété du mari. C'est la constitution d'usufruit au profit de la femme survivante. Dans les Assises de Jérusalem, il est l'usufruit du tiers des biens du mari ; Philippe-Auguste le porta du tiers à la moitié. Mais son ordonnance ne fut guère respectée pour les biens nobles : la vieille règle reparaît dans les établissements de S. Louis. Ce taux prévalut au contraire pour les biens roturiers. La douairière a dans sa part la jouissance du manoir principal (chief manse, capmas), si ce n'est pas une place forte ni le chef-lieu d'un fief. Elle contribue aux dettes dans la proportion des biens qu'elle prend ; si elle ne veut pas payer, elle doit abandonner les meubles compris dans sa part d'usufruit. Elle a aussi le droit de choisir sa juridiction, pour toutes les actions relatives au douaire. Ces affaires sont jugées d'urgence. L'adultère enlève tout droit au douaire. Le séducteur devait un douaire à sa victime : « Il fut apointé par devant l'official d'Amiens « que icellui Michault prendroit à mariage icelle « jeune fille par lui defflorée, ou se ce ne faisoit, « il seroit tenu de lui faire douaire (JJ. 184, p. 286, « an. 1452). »] (N. E.)

(Voyez *doalium* et *doaria*, dans Du Cange ; voyez Caseneuve, orig. de la lang. fr. ; Rob. Estienne, gramm. fr. p. 120 ; Skinner (voc. forens. Expos.) ; Celthell. de L. Trippault ; Laurière, Gloss. du Dr. fr. ; Bouteiller, Som. rur. p. 562, et les Annot. de l'éditeur, p. 564) ; *Doere* se lit dans le Roman de Brut, MS. de Mr de Bombarde, au lieu de *douaire* qu'on lit dans le mien au fol. 54, R° col. 2.

Remarquons quelques anciennes expressions :

1° « Se complaint de son *douaire* », se lamente d'être veuve.

Quant ta femme, qui plaint, et pleure,
Quant tu te gis au lit mortel,
En ta maison, en ton hostel,
Et se complaint de son *douaire*. *(E. Desch. f. 501, [b].)*

2° « *Douaire* d'un quart égaré », c'est le douaire d'une femme épousée en secondes noces, assigné sur la moitié des biens choisis pour le douaire de la premiere : « Si le mary de la dite femme après « se remarioit la seconde fois, delaissans enfans du « premier mariage, la seconde femme sera douée « seulement sur la moitié des héritages sur lesquels « la dite premiere femme avoit été douée, que on « dit *douaire d'un quart égaré*. » (Cout. de Gerberoy, au N. C. G. t. I, p. 229, [b].)

3° « Comtesse de *douaire* », comtesse douairière. « Le duc d'Irlande [Robert de Vere, comte d'Oxford] « avoit une dame de mere qui s'appelloit la *com- « tesse de douaire*, comtesse d'Acquessuffort, « laquelle n'estoit pas de l'accord de son fils. » (Froiss. II, p. 228.)

4° « *Douairre* d'avoir ». Douaire. (Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 31, [b].)

VARIANTES :

DOUAIRE. Orth. subs. – D. Morice, H. de Bret. col. 934.
DOAIRE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 286, [c].
DOUERIE. Perceforest, V, fol. 110, [A].
DOERE. Rom. de Brut, MS. de Bombarde.
DOIAERRE. D. Morice, H. de Bret. col. 987, an. 1263.
DOUAGE. Froiss. IV, p. 131.
DOUERE. Ordonn. I, p. 118.
DOUHAIRE. Etat des offic. du d. de Bourg. p. 222.
DOWE. Britt. Loix d'Angl. fol. 246, [B].
DOWER. Ibid. fol. 15, [A].
DOWEMENT. Ibid. fol. 249, [A].
DOWMENT. Tenur. de Littl. fol. 8.

Douairer, *v.* Constituer le douaire. (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis et Britt. Loix d'Ang. f° 247 [b].)

Douanant. « Ce monsieur alloit *douanant* sur « son mulet. » (Moyen de Parv. p. 309.)

Douanne, *s. f.* L'arsenal pour la construction des vaisseaux. « Durant ces jours là, il alla voir les « *douannes* tant de marchandises, qu'ès autres

(1) « Apres la mort desquelx [enfans] Marie de Monceaux, femme dudit Hebert, comme *douagiere* a joy et usé par longtemps de ladite terre. » (JJ. 135, p. 103, an. 1388.) (N. E.)
(2) « Devien mes homs, je te ferai *doaire*. » (Roncisvals, p. 145.) (N. E.)

« *douannes*, où l'on faisoit les galées, et galiennes, « nefs, et navires, et où on forgeoit choses appar- « tenantes ausdites navires. » (André de la Vigne, voyage de Charles VIII, à Naples, p. 140, an. 1494.) « Le roy à Naples alla ouyr messe à l'Annonciade; « après disner alla jouer, et se divertir aux *douan-* « *nes*, ou se préparoient de grandes galées, et « galeaces ; et ce dit jour, messire Grancian de « Gueldre tira sa galée hors de la *douanne* à force « de gens, la mit en mer en grand triomphe, bien « artillée, et équipée de toutes choses. » (Voyez Ibid. p. 145.) [Voyez Doanne.]

Douau. [Intercalez *Douau*, petit monticule. « Retourner vers amont, jusqu'à un *douau* qui est « situé dans le milieu d'une pièce de terre. » 1731. Aveu de Lussai. Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L C. de D.] (n. e.)

Douay, *s. m.* Nom de ville.

1° « Vert de *Douay*. » Sorte d'étoffe.

Blanc peliçon le ferai avoir,
Et bone cote à mon savoir.
De *vert de Douay* trainant. *(Fabl. S. G. f. 50, a.)*

2° « La grand'chemise de *Douay* ». « Luy don- « nant à entendre que c'estoit un lopin de boeuf « salé, que la *Grand'chemise de Douay* luy avoit « donné en bonne conscience, pour eux refreschir, « et boire le coup. » (Contes d'Eutr. p. 150.)

Douber, *v.* Accommoder, orner, équiper. (Oudin et Cotgrave.) [Comparer *adouber*.]

A Wise chevalier
Cascun se voit *douber*. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1364.)*

Doublage, *s. m.* Subside, impôt. (Oudin et Cotgrave) C'est le double des devoirs ou rentes dont des sujets ou vassaux sont redevables envers leurs seigneurs, suivant l'exigence des cas. (Laur. Gloss. du Dr. fr. ; Bout. Som. rur. p. 489 ; Cout. Gén. II, p. 61, 72 et 129.) « En plusieurs lieux la taille est « appellée *doublage*. » (1) (La Thaum. C. de Berri, page 35.)

Doublant, *adj.* Double. « Taille *doublant*, » taille double, dont l'imposition est double. « Au « titre des tailles réelles...., toutes tailles sont *dou-* « *blans*, et tierçans, en tant que touche l'argent, « ainsi qu'il est contenu au dit article. » (Cout. de Bourbonnois, N. C. G. III, p. 1211.) « Toutes tailles « personnelles, franches, ou serves, sont *doublans* « une année, et non l'autre. » (Ibid. p. 1223.)

1. Double, *adj.* Double. *Doule* et *douvle*, dans S. Bern. répond à *duplex* et *geminus*.

[*Double* est l'épithète des armures défensives à double mailles : « Tot li plusor [haubers] en sont « doble treslis. » (Roncisvals, p. 43.) Le sens actuel est dans Thomas de Cantorbery, 27 : « Clerc ne « deivent, fait il, a vos leiz obeir, Ne pur un sul « mesfait *duble* peine suffrir. »] (n. e.)

« Traiter *double*, » Traiter de mauvaise foi : « Trouvâmes que celuy qui avoit mené ceste mar- « chandise (plus haut entreprise)..... la *traittoit* « *double*. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 691.)

VARIANTES :

Doble. Ord. III, p. 153.
Duple. Rab. V, p. 76.
Duplique. Faifeu, p. 114.
Duble. Loix norm. art. 17. [Voir le suivant.]

2. Double, *s. m.* [1° Double d'une taille, d'une amende : « Forfait fust u *duble* de ce que altre fust « forfait. » (Lois de Guill. 2.) « Nous avons affran- « chi et voulons doresenavant a perpetuel estre « francs de devoir de taille et de *double*,.... et ne « soient tenuz d'en paier à nous, ne ès nostres « devoir de taille, ne *double* quelconque.... que le « simple de la taille. » (Franchises de Boussac, JJ. 179, p. 42, an. 1427.) — 2° Armure à mailles doubles: « De sun osberc li derumpit les *dubles*. » (Roland, v. 1284.) — 3° Monnaie : « Et quatre *duble* la ber- « beile rendrad. » (Rois, 158.) « Et je le vous dirai, « sans point de l'arrester, Ce que je vous donray, « sans point de l'arrester, Soixante mille *doubles* « d'or fin à brief parler. » (Chronique de Cuvelier, dans D. C. II, 964, col. 2.) On appelait la *double*, aux xv[e] et xvi[e] siècles, toutes les monnaies valant dix deniers; elle équivalait à la monnaie de compte dite sou de Cahors.] (n. e.)

1° « *A double*, » deux fois davantage :

L'eüe n'estoit nule fois trouble,
Ainçois estoit plus clere *à double*
N'est esmeraude, ne rubis. *(F. R. 7218, f. 357 b.)*

1° *bis*. « Cent *double*, au cent *double*, à cent *dou-* « *ble*, » pour « au centuple, » cent fois plus, cent fois davantage : « Guerdome Dieu le service que on « luy fait à *cent doubles*. » (La Tour Landry, Instr. à ses filles, fol. 2 c.) « Non pas que le prince ne soit « plus preux à *cent doubles* que je ne suis. » (La Colomb. Théât. d'honneur, I, p. 286.) *Cent double*. (Chr. de S. Denis, II, fol. 7.) *Au cent double*. (Perc. vol. I, fol. 127 b.)

Dovles (set), sept fois plus grande. (S. Bernard, Serm. fr. mss. p. 35.)

« *Dublein* et *duplein à treis duples*. » (Loix nor. article 17.)

« A cent *doules*. » (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 231.)

2° « Le *double* de l'escu. » « Lors avoit sur luy « une bonne espée, si courut sus au chevalier, et « le fiert sur le *double de l'escu* (2) si grand coup « qu'il luy coucha sur le dur du heaulme, tellement « que le nobloys fut si estrainct, et defroissé « comme s'il eust esté en ung pressouer. » (Lancel. du Lac.)

3° « Les deux *doubles* du haubert. » « Perceval « tira son espée, et frappa tel coup sur la chaine « qu'il la trencha tout oultre, et le haubert au che- « valier aussi, si que a pou que il ne l'affola, et « l'espée fut bonne, car bien y parut, à ce qu'il « trencha *les deux doubles du haulbert*, et aussi la « chaine appertement comme un morsel de terre. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 58 b.)

(1) « Loyaux aides sont presque ordinairement le *doublage* des devoirs. » (Loysel, 607.) (n. e.)
(2) Un vers de Roland explique cette expression : « Tranchent les cuirs et les fuz qui sont *dubles* (v. 3583). » (n. e.)

4° « *Doubles* de coude. » « Vestus de cottes ver-« meilles, ou de chemises, ou de *doubles de coude*, « courtes jusqu'au genouil, et les manches coupées « jusques dessus le coude. » (Assis. de Jérus. p. 80.)

5° « *Double* dixième. » C'étoit un impôt sur le clergé dont il est mention dans une Hist. de France, en vers, depuis 1300 jusqu'en 1316. [Voir Dimes et Decime.]

Et cele année, par mon esme,
Li diziesme, et *double diziesme*,
Fu pris, et levé sur yglise,
Mais je ne sai pas ou fu mise
La peceune qu'en fu levée. *(MS. 6812, f. 74 d.)*

6° « *Double* de chasse. » Ton de la trompe. (Font. Guérin, Trés. de Vén. ms. p. 8.)

7° « *Double* de chemin. » Ton de la trompe. (Ib.)

8° « *Doubles courtaulx.* » Espèce de chevaux : « Montez sur *doubles courtaulx*, (1) et bons chevaux « legers. » (Mém. de Du Bellay, P. just. VI, p. 423.)

9° « Fortifier à *double* tiers » :

Le roy y alloit voulentiers
Veoir les fortifications
Que l'en faisoit *à doubles tiers*,
Et les grans preparacions. *(Vig. Charl. VII, II, p. 55.)*

10° « *Double* vaisseau. » Bain marie. (Cotgrave.)

Doublé, *adj.* Fait double. « Ces presentes lettres « seront faictes, et *doublées* d'une mesme subs-« tance. » (J. d'Auton, Annal. de Louis XII, ms. de 1503, 4 et 5, fol. 54.)

Doubleau. [Intercalez *Doubleau*, paire de vases aux Emaux de De Laborde (p. 254, xiv s.) : « Deux « *doubleaux* d'argent blanc à mettre vin. »] (n. e.)

Doublée, *s. f.* Filet A. Terme de musique B. (2)

A « Nous deffendons la *doublée*, se elle n'est au « moule d'un parisis. » (Ord. des R. de Fr. II, 12.)

B Bele qui apris m'avez
A chanter *doublée.* *(P. V. 1490, f. 79 b.)*

Double jan. Epithète de coucou, dans les Epit. de M. de la Porte.

Doublel. [Intercalez *Doublel*, dans l'expression *pain doublel* : « Se le maistre treuve pain mescheue, « c'est assavoir *pain doublel*, que on ait vendu les « trois plus de six deniers. » (D. C. V, 54 b.) On disait encore pain *doubliau*.] (n. e.)

1. Doublemant, *s. m.* Redoublement, duplication. (Monet, Rob. Estienne, Cotgrave et Oudin.) « Se mettent les dits tiercement, et *doublement* sur « la premiere mise : c'est à dire que si la première « mise est de dix livres, le tiercement sera de cent « sols, et le *doublement* de dix livres. » (Cout. de Nivernois, au C. G. t. I, p. 888. — Voyez le Jouv. folio 57 R°.)

2. Doublement, *s. m.* Duplicité. « Mieulx le « faisoient les mariez, mesmes les dames en ga-« boient les pucelles, et disoient que les amans par « amours n'aymoient plus si loyaulment qu'ilz « souloient faire, et que tous estoient aneantis par « leurs *doublemens.* » (Percef. vol. VI, f. 74 R° c. 2.)

Doublentin, *adj.* A doubles mailles :

Il ot vestu un hauberc *doblentin. (Garin, D. C. s.* Halsberga.*)*
Vesti en sin dos uns aubert *doublentin. (P. 1300, IV, 1367.)*

Double œil, *adj* Qui a le regard double :

Et si ra une autre gent,
A qui il n'est ni bel, ne gent
Qui les oient s'ésoient-il :
Se sont cil qui sont *double œil*,
Ceux ressemble le besaguz,
De deux prez tranché, et est agus,
Si se velent servir à rigle
Ypostcrisie, et le siegle. *(F. R. 7615, I, f. 68 d.)*

1. Doubler, *v.* Faire un double, une copie A (3). Terme de musique B.

A (Voyez D. Cange, sous *Duplarium.*) « L'on m'a « escript une lettre de là les monts esquelles est « ung billet enclos assez mal escript ; lequel, tant « pour ce que l'on ne le sçauroit bien *doubler*, que « aussy pour ce que cuyde qu'il y a des menteries, « vous envoye ly enclos, et vous le lisrez beaucoup « mieulx que de *doubler* en l'estat qu'il est. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 55. ; voyez id. t. I, p. 158.)

B Jouer à deux parties : « Par ces six notes qui « sont appellées ut, ré, mi, fa, sol, la, l'on puet « aprendre à chanter, acorder, *doubler* quintoyer, tierçoier, tenir, deschanter. » (P. mss. d'Eust. Desch. folio 395 a.)

. . . . . Encores vous di
Que chanter par art de nature
Vous feray, et *doubler* aussi. *(Ibid. f. 311, c. 1 d.)*

On disoit :

1° *Se doubler* pour se prêter à deux parties à la fois : « S'il advenoit qu'un advocat, qui auroit « emprins une cause d'aucun, fist fausseté contre « son maistre, que les clers appellent, par cous-« tume, prevarication, et que l'advocat *se doublast* « à l'autre partie, par quelque maniere que ce fust, « au préjudice de la cause de son maistre, scachez « que l'advocat le doit amender à la discretion du « juge, selon la faculté, et à parties rendre domma-« ges, et interrests. » (Bout. Som. rur. p. 672.)

2° *Doubler* sa menée, redoubler d'efforts : « Si le « limier *double sa menée*, c'est à dire qu'il s'efforce « de crier, et qu'il tire plus fort qu'il ne faisoit, etc. » (Modus et Racio, ms. fol. 21 V°.)

3° [Jeter à terre : « Jehan Darche print le suppliant « par le colet et le *doubla* soubz la table. » (JJ. 183, p. 207, an. 1456.)] (n. e.)

2. Doubler. [Intercalez *Doubler*, bissac : « Au-« quel mestoyer icellui Guillaumes bailla unes « besaces, appellées *doubler* ; ouquel *doubler* avoit « trois aulnes de toile de lin. » (JJ. 161, p. 256, an. 1407.) On dit encore un *doublet* dans l'Aunis.] (n. e.)

(1) On lit dans Froissart (Buchon, I, 324) : « Estoit toujours bien monté de bons coursiers, de *doubles* roncins et de gros palefrois. » (n. e.)

(2) Dans le Dict. des droits du duché d'Orléans, la chambre *doublée* a au-dessus d'elle un grenier : « Deux chambres de la maison, *doublées*... une chambre à costé, non *doublée*... » 1731. Aveu de Lussai. (n. e.)

(3) « Leur escripre ce present compte et le *doubler*... » 1408. Compte de Janville, Dict. des droits seign. du D. d'Orl. de L. C. de D. (n. e.)

Doublere, *adj.* Qui rend au double :

Ha ! fet li vilain, bele suer,
Voirément est Diex, bom *doublere*,
Quar li, et autre revient blere,
Une grant vache amaine brune :
Or en avons nous deus por une
Petis sera nostre toitiaus [étable.] *(F. R. 7218, f. 229 c.)*

Doublerie, *s. f.* Fausseté :

Traïson, ne *doublerie.* *(P. V. nº 1522, f. 152 a.)*

Doublet, *s. m.* [Le *doublet* était une blouse courte ou très longue camisole de coton ou de drap blanc, mis en double : « Un treillis nuef à entoyer « un lit, une pièce de toile, un *doublet* de nuit. » (JJ. 107, p. 238, an. 1375. Ce *doublet*, pour les grands personnages, était d'étoffe plus précieuse : « Pour « un fin drap d'or de Damas et un fin camocas « d'outremer, delivre à nous le connestable de « France et au marechal de Clermont.... pour faire « deux *doublés.* » (Compte d'Et. de La Fontaine, 1351.) « Consideré que le plus des genz usent et se « vestent de *doublez*, lesquiex les diz cousturiers « scevent aussi bien faire, comme le font les dou- « bletiers : car yceulx cousturiers se cognoissent « miex en cousture et en taille que ne font les « *doubletiers.* » (Ord. III, 262, an. 1358.)] (N. E.)

Olivier de Clisson ayant fait prisonniers deux hommes, dont l'un l'avoit maltraité et l'autre bien servi, lorsque le duc de Bretagne l'avoit tenu en prison, s'exprime ainsi : « Ivonet, il te souvienne comment « ou chastel de l'Ermine, delez Vennes, en une tour, « tu m'y enferras mal courtoisement : et toy Bernard « en avois pitié, et devestis ta gonne (pourtant que « j'estoye en pur mon *doublet* (1) sur le pavement) « pour moy echever du froid. » (Froiss. l. IV, 178 ; éd. Kervyn, XV, 107.)

Ung *doublet* ot chascun vestu,
D'un vert samit pourpoint menu. *(Athis, D. C. s.* Duplodes.*)*

(Voyez Ord. III, p. 262.)

Le mot *doublet* subsiste au trictrac, et en ce sens il a donné lieu à l'expression suivante : « *Doublet* « en case, » c'est à dire « coup sur coup. » (Duch. sur Rabel. t. II, p. 128, Note 27. — Voyez Cotgr.)

Doubleté, *s. m.* Sorte de vers, dans Borel, qui cite l'Art de rhétorique anc. (Voyez Rime doublette.)

Doubleterie, *s. f.* Métier de doubletier. « Les « diz cousturiers puissent faire les diz doublez, et « vendre, et user du dit mestier de *doubleterie* en « nostre dite ville de Paris. » (Ordon. des R. de Fr. t. I, p. 262.)

Doubletier, *s. m.* Faiseur de doublez : « Con- « sidéré que le plus des gens usent, et se vestent de « doublez, lesquiex les diz cousturiers scevent aussi « bien faire, comme font les *doubletiers* » (Ord. des R. de Fr. III, p. 262, an. 1358.)

Doublette, *s. f.* Sorte d'armure : « Pro stuf- « furà castri nostri de Hadleg ordinata videlicet .xxv. « *doublettes*, .xxiv. jakkes. » (Rymer, VIII, 384, an. 1405, et Du Cange, sous *Doublette* et *Stuffura.*)

Doubliau (pain). Espèce de pain. Dans les statuts mss. des boulangers de Paris, on lit : « Pain « *doubliau* ; le pain pote, qui est plus de .ii. deniers ; « pain reboutis, c'est à dire refusé et que les bou- « lengers n'ont pu vendre ; pain raté, que rat ou « souris ont entamé ; pain trop dur, etc. » (Du C. éd. Henschel. V, 58 b.)

1. Doublier, (2) *adj.* Faux, trompeur. Nous disons encore *double* dans ce sens : « Moult seroye « esbahy, dist Lyonnel, se ainsi ne vous en adve- « noit, et à bonne cause, s'il vous en meschiet, « quant vous estes tant *doublier* que, quant vous « trouvez dame, ou que ce soit, ne qu'elle quelle « soit, vous la voulez tantôt en amourer,..... par « quoy je dis que tel homme ne doit estre aymé des « dames. » (Percef. III, fol. 52, Rº col. 1.)

Je n'ain pas d'amour *doubliere.* *(P. ms. av. 1400, I, 384.)*
Qi est fausse et *doubliere.* *(P. V. nº 1490, f. 84.)*

2. Doublier, *s. m.* Nappe, serviette A. Plat, assiette B. Sac, bourse C. Terme de charpentier D.

[*Doublier* étoit encore : 1º Une étoffe : « Icelle « suppliant prins.... trois pennes, que on nomme « *doubliers* ou pais [Laonnois] » (au reg. JJ. 153, p. 38, an. 1397) ; 2º le vêtement nommé *doublet :* « Item à dame Jehanne Clevelle, femme Hue Agui- « che, ung *doublier* de .xvi. aunes. » (Cart. 21 de Corbie, an. 1448, fol. 277.)]

A Ce mot désignoit quelquefois « une grande « nappe qu'on redoubloit sur la table des princes, « ainsi appellée parce qu'elle étoit en longueur, et « en largeur comme double nappe. » (Nic. et Mon.) Ce mot se dit aussi pour « serviette. (3) » (Du Cange, sous *Duplarium* 2 ; Borel, Oudin et Cotgrave.) « Il y « avoit quatre belles pucelles qui la estoient descen- « dues, et là demourerent celle nuyt, car elles « estoient travaillées de chevaucher, et ne scavoient « manoir nul prochain, si veulx que vous sçachez « que eulx mesmes avoient appareillé sur l'herbe « le soupper, où les *doubliers* estoient estendus. » (Percef. vol. V, fol 86 a) « Apportent en nappes, et « en blancz *doubliers*, pain et chairs cuites de plu- « sieurs manieres, et des boires du pays à très « grant habondance. » (Ibid. I, fol 75 d.)

On mettoit un *doublier* par dessus le velours qui servoit à couvrir les fonds baptismaux. (Honn. de la Cour, ms. p. 61, 65.) Quelquefois le *doublier* s'y mettoit seul. (Voyez ibid. p. 41.) On dit encore *doublier* pour « nappe, » en Normandie.

B Du Cange interprète *doublier* par assiette, plat. *Discus*, *patina*, *paropsis*, dans son Gloss. latin au mot *Dibler*, sous lequel il cite ces vers du Rom. du chev. au Barizel, ms. :

Qui jà n'emporterai denier,
Ne pain ne el en mon *doublier.*

(1) En hiver, le *doublet* était recouvert par un pelisson. (N. E.)
(2) On disait au propre : « El dos li ont vestu l'auberc *doublier.* » (Aiol, v. 487.) Comparer Girard de Viane, v. 393.) (N. E.)
(3) Comparer *dibler* dans Partonopex, v. 889. « Apres ce qu'ilz orent beu, ledit Colin fist aporter un *doublier*, et mettre sus une autre table. » (JJ. 152, p. 197, an. 1397.) — « Item en la maison Jean le Pastichier à Beauvais deux *doubliers* et une nape. » (JJ. 138, p. 204, an. 1390.) (N. E.)

Cependant, dans ce passage, le mot *doublier* peut s'expliquer par « nappe ou serviette. »

[C] On trouve aussi, dans Du Cange, *doublier* expliqué par « sac ou bourse, » sous *Duplarium*, où l'on cite le Rom. d'Aubery, MS. :

Le chapel prent, l'escharpe, et le *doublier*,
Et le bordon *qui* ne volt laissier.
Puis mandent les eschecs, si s'assirent au ju ;
On lor a apporté en un *doublier* voulu :
Li essekier est bon, onques mieudres ne fu :
Les listes sont d'or fin à trefoire fondu.
Notice des Vœux du Paon, fol. 45.

[D] « Veues, et esgoutz des maisons de *doublier* (1) « (qui est à dire sans gouttiere), par quelque temps « qu'elles ayent été maintenues, fust de cent ans, « ou plus, ne portent possession, ne saisine. » (C. de Tours, au C. G. II, p. 16.)

Dans la Chron. MS. des abbés de Corbie, p. 57, où une citation française est enclavée dans le latin, il paraît signifier tonneau : « Napes, touailles, *dou-* « *bliers*, bachins, cuilliers, henas, voirres, kaves, « virgatas, pos, justes, deux truites de fust. » De même, dans une charte de 1465 (D. C. II, 934 [a]) : « Un « *doublier* de vin faisant et tenant les deux parts « d'un journel de mouison. » On lit déjà dans une charte de Corbie, an. 1295, cart. 21, fol. 355 : « Ung tonnelet ou cocquet d'allés, III. XX. loyens « pour le cocquet, doit quatre deniers ; c'est assa- « voir la queue *doubliere* XVI. deniers. »

VARIANTES :
DOUBLIER. Ord. V, p. 290.
DOUBLERS. Parton. de Bl. MS. de S. G. fol. 140, V° col. 3.
DOULERS. Ibid. fol. 127, R° col. 3.

1. Doublon. [Poulain ou veau âgé de deux ans.] « Par austre coustume gardée au dit lieu de Vic, « et aussi au dit lieu de Thiezac, quand il est ques- « tion de partir, ou remplir une montagne par « testes la coutume de faire le compte par teste est, « qu'une vache laictant, tendriere, avec son veau « est comptée pour une teste ; une vache borriere « laictant avec son borret, pour une teste ; une « jument laictant avec son poulain, pour deux « testes ; un *doublon*, ou tiercon doublonné ou tier- « conné de jument, pour deux testes..... deux « *doublons*, ou *doublonnes* de vache, pour une « teste. » (Cout. d'Auvergne, au C. G. t. II, p. 482.) On trouve aussi *doublonne*. (Ibid.)

2. Doublon. [Intercalez *Doublon*, monnaie, d'où on lit dans la Sat. Ménippée (Edit. Labitte, p. 173) : « Les François simples paravant, Sont par *doublons* « devenus doubles : Et les *doublons* tournez en « vent, Ou bien en cuivre et rouges doubles. » (N. E.)

Doublure. [Intercalez *Doublure*, au Mandement de Charles V (L. Delisle, 1874, p. 676) : « VII « aulnes d'escarlatte fine de Broisselle pour *dou-* « *bleures* à chaperons. »] (N. E.)

Doubtable, *adj.* Redoutable [A]. Dangereux, fatal [B].

[A] Fiers boulevers, et *doutables* renfors
Pour resister aux belliqueux effors. (*J. Marot, p. 139.*)

[B] « Plus *doutable* chose seroit que il ne se meffeit « plus tost, pour le grand don, que pour le petit. » (Beauman. p. 12.)

Doubtablement, *adv.* D'une manière redoutable. « Le roy qui menoit l'arriere garde, esprins de « grand vaillance, voyant aussi les gens *doubtable-* « *ment* assemblés à leurs adversaires, se meit, et « ferit vigoureusement dedans la bataille de ses « ennemis. » (Monstr. I, fol. 7 [a].)

Doubtance, *s. f.* Doute, crainte, défiance. (2) Dans S. Bernard, il répond à *dubium*, *dubitatio* et *anxietas*. (3) (Oudin, Borel, Fauch. Langue et poës. fr. p. 91 ; J. Marot, p. 38.)

» Affirmer par serment la *doutance*. » (Cout. de la Marche, au Cout. gén. II, p. 502.) « Je loe au bon « veneur qu'il face aux chiens leur droit, et leur « plaisir, et qu'il les tiegne en amour, et en *doub-* « *tance*. » (Chasse de Gaston Phébus, MS. p. 256.)

« Sans doutance, » sans aucun doute. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 216 •.)

VARIANTES :
DOUBTANCE. Clém. Marot, p. 245.
DOUTANCE. Cotgr. ; Gloss. de Marot.
DOTANCE. Villehard. p. 56.
DOTTANCE. S. Bern. S. fr. MSS. p. 385.

Doubte, *s. m. et f.* Doute [A]. Crainte [B]. Espérance [C]. Soupçon [D].

[A] Il ne s'emploie jamais qu'au masculin ; autrefois on l'a mis pour l'ordinaire au féminin. Malherbe le fait toujours de ce genre, soit en prose, soit en vers. (Voyez Mén. sur Malh. p. 347.) On le trouve aussi féminin dans Fauch. (Lang. et poës. fr. p. 93) et on lit dans J. Marot, p. 16 :

Doubte n'en fais aucune.

(Voyez encore les Marg. de la Marguer. fol. 12 V°, etc.) (4)

[B] « Le roy Richard.... n'osant passer par l'Ale- « magne en estat congneu, et encores moins par la « France, pour la *doute* qu'il avoit de Philippes « Auguste, se déguisa. » (Fauchet, Lang. et poësies fr. p. 92.) « Se pourmenant pour *doubte* de morfon- « dre. » (Arrest amor. p. 43.) (5)

[C] L'espérance, comme la crainte, est un état d'in-

(1) « Se aucun dudit mestier [de couvreur] est trouvé coulpable d'avoir fait aucun faulx ouvrage, comme d'avoir fait faulx *doubliers* trop cler laté. » (Ord., VIII, p. 367, an. 1399.) (N. E.)

(2) « Por la cremor et por la *dotance* de l'empereor Alexi. » (Villehardouin, § 146.) (N. E.)

(3) « Chacun avoit paour et *doutance* que li dis messires Jehans ne nuls de ses compaignons peuist jamais revenir. » (Froissart, II, 60.) — « Reparations que nostredit frere fist faire oudit chastel [de Beaulieu], pour la *doubtance* de messire Jehan de Vernny, quant il se tourna ennemi du royaume. » (An. 1361, Mémorial D de la Ch. des C.) (N. E.)

(4) Dès le XIII[e] siècle, on lit aux Lais Inédits (p. IV) : « Car donc, quel part la pointe vise, La tresmontaigne est là sans *doute*. » (N. E.)

(5) Ce sens est dans le Châtelain de Couci (XVIII). — « Pour *doutes* desquelles prises, ils seront tenus à petites chevaucheures » (Ordonnances, II, 310.) — « La aussi li Austrelin pour la *doubte* de ce pas n'osoient venir en Flandres. » (Froissart, II, 424.) (N. E.)

certitude et ce mot, par conséquent, exprimoit « l'espérance » comme la « crainte » : « Celui qui le « pris aura, sera mis en souvenance..... il aura au « chef de l'an, pour le pris, blanche pucelle de « gentille lignée, montée sur mulle blanche... pour « ce, seigneur, vous annonce ceste *doubte*, etc. » (Percef. IV, fol. 159 [a].)

[D] Le soupçon est une sorte de doute ; de là, on disoit *doute* pour soupçon » ; mais ce qui est moins analogue, on disoit « prendre la *doubte*, » pour éclaircir le soupçon :

> Gette le jus, sans plus attendre,
> Si que puissions *la doubte prandre. (E. Desch. f. 462 [c].)*

VARIANTES :

DOUBTE. Percef. vol. III, fol. 78, R° col. 2.
DOTE. Borel, Dict. ; Gl. sur les C. de Beauvoisis.
DOTTE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 28.
DOTE. Id. p. 29.

Doubté, *part.* Craint, redouté [A]. Effrayé [B].

> [A] Telz gens ont quiert, on prise, on nomme,
> Et sont portez, prisez, *doubtez.* *(Coquill. p. 17.)*

Or ai chastial riche, et fort, et *douteil.* (1) *(P. 1300, IV, 1660.)*

« *Doubtés* seigneurs, » en ce sens, étoit un terme de respect qui se trouve employé souvent dans le procès de Jacq. Cuer, MS. p. 200.

[B] « Ils veoient par devant eulx aucuns de leurs « compaignons mourir, les autres finer sanz bras, « et les aucuns trainans leurs boyaulx aval la prai- « rie, dont ilz estoient moult *doubtez.* » (Percefor. vol. IV, fol. 82. — Voir DOUBTER)

VARIANTES :

DOUBTÉ. Gloss. de l'Hist. de Bret.
DOUPTÉ. La Colomb. Th. d'honn. p. 105.

Doubtement, *s. m.* Doute, incertitude. (Voyez R. Est. et Cotgrave.) *Doutement.* (Nicot.)

Doubter, *v.* Etre en doute [A]. Craindre, redouter [B]. Respecter [C]. Faire craindre, effrayer [D]. Suspecter de faux [E]. Dans S. Bernard, il répond à *metuere*, *timere*, *formidare*, *trepidare*, *dubitare*, *vereri*, *hæsitare*.

[A] « Et ce ne fut mie merveille se il *dota*, » c'est-à-dire s'il fut en doute. (Villehard. p. 181.) [Il faut lire *se il s'en doubta*, au sens de craindre.]

[B] « Doit le juge, en toutes choses, toujours avoir « Dieu devant ses yeux, et en memoire ; car celuy « n'est pas digne de tenir jugement qui *doubte* plus « l'homme que Dieu. » (Gr. C. de Fr. p. 534.) (2)

[C] Pour « respecter » :

> Il vous aime, et vous veult *doubter*,
> Plus que nulle qui soit vivant. *(Al. Chartier, p. 782.)*

> [D] Amors a tant force, et pooir, vertu,
> Les felons cuers *doute.*
> J. Erars, Poës. MSS. av. 1300, III, p. 1094.

> [E] .....Anselme instruit de l'artifice,
> M'a repris maintenant tout ce qu'il nous prêtoit,
> Sous couleur de changer de l'or que l'on *doutoit.*
> L'Etourdi, com. de Molière, act. 2, sc. 6.

CONJUGAISON :

Doe, prés. ind. (Poës. MSS. av. 1300, III, p. 999.)
Doubtiesmes, imp. de l'ind. (Le Fevre de S. Remi, Charles VI, p. 42.)
Douce, prés. ind. (Poës. MSS. av. 1300, IV, 1357.)
Dout, prés ind. (Thieb. de Nav. ibid. I, p. 2.)
Doutissiez, imp. subj. (Am. ressusc. p. 445.)
Dotteives. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 375.)
Dotteiz. (Ibid. p. 57.)
Dotet. (Ibid. p. 53.)
Dottesiens. (Ibid. p. 204.)
Dottet. (Ibid. p. 32.)
Dottevent. (Ibid. p. 72.)
Dottevet. (Ibid. p. 40.)
Dottiens. (Ibid. p. 169.)
Doz. (Ibid. p. 191.)

VARIANTES :

DOUBTER. Gl. sur les Cout. de Beauvoisis.
DOTEIR. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 84.
DOTTEIR. Ibid. p. 35.
DOTTER. Villehard. p. 181.
DOUTIER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, II, fol. 125 [d].
DOUPTER. La Colomb. Th. d'honn. I, p. 105.
DOUCTER. Mém. de Du Bell. V, p. 331, Notes.
DOUTER. Jurain, Hist. du comté d'Auss. p. 26, tit. de 1229.
DUTER. Marbodus, col. 1638, 1642 et 1660.

Doubterie, *s. f.* Crainte, soupçon. (Percefor. vol. VI, fol. 2 [b].)

Doubteus, *adj.* Hasardeux [A]. Incertain [B]. Inconstant [C]. Craintif [D]. Circonspect [E].

[A] « Et scachiez, que ce fu une des plus *doutoses* « choses à faire qui onques fust. » (Villeh. p. 58 ; Ed. de Wailly § 154.) (3)

[B] « Aucuns de noz subgiez soient *doubteuz* (4) à « quelle monnoye les payemens, et les ventes qui « sont, et estoient à payer de la derniere Nostre Dame « et en ça, seront, et doivent estre payez. » (Ordon. t. I, p. 444.)

> Tu ne dois pas estre *doubtieus.* *(Froiss. Poës. p. 63.)*

> [C] Le premier jour du *doubteux* mois de mars. *(Desch. 128.)*

> [D] Saiges le fait, et *doutils* de meffaire.
> J. Erars, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1094.

[E] « Plusieurs sages, et *doubtifs* du païs. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 343.) [Voir DOUBTÉ.]

VARIANTES :

DOUBTEUS. E. Desch. fol. 17 [c].
DOUBTIEUS. Froiss. Poës. p. 63 [a].
DOUTEUS. Beauman. p. 1.
DOUTEUX. Ord. I, p. 522.
DOUTIX. Poët. av. 1300, III, p. 1163.
DOUTIEX. MS. 6812, fol. 59 [d].

Doubteusement, *adv.* D'une manière incertaine. (5) (Cotgrave et Oudin.)

Doubtiblement, *adv.* Craintivement. « Et qui « veult que ses chiens chacent bien les leus, il fault « qu'ils soient bien encharnés, car s'ilz ne sont bien « encharnés, ils le chacent bien *doutiblement.* »

(1) Cette forme se rattache à un primitif latin en *ilis.* (N. E.)
(2) On emploie aussi la forme réfléchie : « Ils *se doubterent* de lors corps et de lors biens à perdre. » (Froiss., III, 345.) (N. E.)
(3) « Bien cognoissant qu'en guerre perilleuse Seur est l'aller, *doubteux* est le retour. » (J. Marot, V, 76.) (N. E.)
(4) On disait aussi des choses (Joinv., § 748) : « Et se c'est chose *douteuse*, fai le enquerre. » (N. E.)
(5) On lit dans Bouciquaut (I, 8) au sens de craintivement : « Humblement et *douteusement* il servoit amour et sa dame. » Voy. au sens du dict. Dubellay (IV 71 [a]) : « La lune l'accompaigne, ornement de la nuict, Qui d'une autre clarté *douteusement* reluit. » (N. E.)

(Modus et Racio, ms. fol. 52 [b].) On lit *doubtiblement* au fol. 20 [b].

Doubtif. [Intercalez *Doubtif*, timide, dans Monstrelet, III, folio 104 [a] : « Le duc de Bourgogne « respondit à ce que le chancellier de France avoit « dit que son fils estoit *doubtif;* s'il est *doubtif*, dit- « il, il ne tient pas de moy ; car onques en ma vie « je ne doubtay homme. »] (N. E.)

Doubture, *s. f.* Ce mot paroît le même que « domteure, » action de dompter. Il désignoit l'âge où l'on dresse les poulains : « Car ce que poulain « apprent en *doubture*, tenir le veult tant comme il « dure. » (Doctr. de Sap. fol. 37 [a].)

Doucereux, *adj.* Doux. (1) Ce mot, pris en mauvaise part, s'employoit autrefois en bonne part (2) : « Remy Belleau, ce *doucereux* et gentil poëte. » (Des Accords bigarr. fol. 79 R°.) *Dulcarosus* a le même sens dans Du Cange.

Doucet, *adj.* Diminutif de doux [« Au commen- « cer la trovai si *doucete*, Qu'on ne cuidai par li « maus endurer. » (Couci, VII.) « Si fust cest enfant « bel et *doucet* et tres plaisant à nourrir. » (Bouciquaut, I, 2.)]

VARIANTES :
DOUCET. Clém. Marot, p. 539. (3)
DOULCET. Molinet, p. 142.
DOUCELET. Oudin, Dict.

Doucin (4), Hérisson de mer. (Oudin et Cotgr.) *Doulcin.* (Ibid.)

Doucine, *s. f.* Trompette. (Gloss. de Marot à *Doucine*, et *Dulciana* dans Du Cange.)

Harpe, psalterion, *douçaine* (5),
N'ont plus amoureux sentement. *(E. Desch. f. 394 [d].)*
Les cloches sont, tabourins, et *doucines*,
Harpes, et luz instrumens gracieux. *(C. Marot, p. 8.)*

VARIANTES :
DOUSSINE. Gl. des Arrest. amor.
DOULCINE. Coquill. p. 153.
DOUSSAINE. Oudin.
DOULÇAINE. Al. Chart. p. 632.

Douçor, *s. f.* Douceur (6) :

S'amors vos faisoit sentir
Une *doçor* deboinaire,
Et ma destrece garir,
Certes bien scauroit merir.
M[re] Bouciers de Marli, Poës. avant 1300, III, p. 1004.

VARIANTES :
DOUÇOR. Fauch. Lang. et poës. fr. p. 195.
DOCHOR. Chr. du XIII[e] s. MS. de Bouh. fol. 212 [a].
DOUCHOUR. Ibid. ch. 444, fol. 382 [a].
DOULCEUR. Le Jouv. MS. p. 17.
DOUZOR. (7) S. Bern. S. fr. MSS. p. 45 et 262.

Dove. [Intercalez *Dove*, parapet d'un fossé : « Icellui Girart porta ledit Jannot sur une *dove* « d'un fossé, pour veoir se il se leveroit. » (JJ. 116, p. 113, an. 1379) « Le pié lui failli sur la *dove* d'un fossé » (JJ. 152, p. 57, an. 1397.) Au rom. de Troyes, le sens est douve : « Es *doves* chient des fossés Ain- « çois qu'en fust li tiez entrez. » On trouve encore *doe*, *douhe* : « Icellui varlet s'enfouy es *douhes* du « fort de Naliers, qui est sur le chemin en venant « du port de Sables à Fontenay le Comte. » (JJ. 105, p. 321, an. 1375) ; et *douve* : « Lesquels trois varlés « feussent revenuz armez d'espées et de dagues, et « leurs visages estoupez et muciez de leurs chape- « rons au long d'une *douve* et fossé tenant au bail « de la ditte ville. » (JJ. 120, p. 304, an. 1383.)] (N. E.)

Douelle, *s. f.* Douille [A]. Bandes [B].

[A] Au premier sens, c'est un terme d'armurier, le fer creux que l'on met au bout d'en bas d'une pique, d'une lance ou autre arme semblable : « Sa lance « rompit auprès de la *douelle* qui ne fust point « comptée. » (P. J. de Saintré, p. 250.)

[B] *Douelle* en quelques provinces (8) signifie douve de tonneau. De là, au figuré, on a dit *douelles* pour « bandes » ; ainsi les robes des sergens, qui suivant Pasquier, portoient des manteaux bigarrés dans l'exercice de leurs emplois, étoient « des robes à « *douelles*, » à bandes disposées comme les douves d'un tonneau. (Garasse, Rech. des Rech. p. 215.) (9)

[VARIANTES : *Douille.* (N. C. G. II, p. 109 [a]) ; *Doile.* (Cotgrave.)]

Douement, *s. m.* Fond sur lequel est assignée une fondation en faveur d'une église : « Du *doue-* « *ment* sur quoy une eglise est douée, et fondée, de « ce ne doivent estre payées aucunes dismes. » (Bout. Som. rur. p. 748.)

« *Douement* de la plus belle, » se dit lorsqu'une femme, après la mort de son mari, choisit à certaines conditions, le plus beau et le meilleur fond de la succession. (Du Cange, au mot *Dos pulcrioris.* — [Henschel, II, 931 [c].])

(1) « Lors estuet jones gens entendre A estre gais et amoureus Por le temps bel et *doucereus.* » (La Rose, 80.) De même au Roman de la Poire : « Et esperance me ramene Un pensé *doucereus* et frois. » — « Du pain de milet qui durement est *docereus.* » (Froiss., XV, 340.) (N. E.)

(2) On lit cependant dans Isopet (I, 117) : « Qui croit paroles *doucereuses* Souvent les trouve venimeuses. » (N. E.)

(3) Il a dit aussi chanter *doucettement.* » (II, 249.) (N. E.)

(4) Au reg. B. de la Ch. des Comptes (an. 1355), il est dit de sociétés commerciales : « Les compaignies des Angoissolles (ailleurs des Acheyolles, Escheiolles, Aschioles), des *Douceins*, des Falez et des Scaramps. » (Du Cange, VI, 276 [c].) (N. E.)

(5) « Cornemuses, flajols et chevretes, *Douçeines*, simbales, clocettes. » (B. N. anc. 7612, p. 55.) Aux Preuves de l'Hist. de Bretagne (II, 1066, an. 1451) lisez : « Henri Guyot joueur de *doulceinez* », et non *doulcemer.* De même dans Matth. de Couci (p. 670, an. 1454) : « Il fut joué au passé d'un luth, d'un *douçaine* avec un autre instrument concordant. » (N. E.)

(6) Il signifiait : 1° Témoignage d'amitié : « Les Flamens lor fisent des *douçours* et des courtoisies assés. » (Froissart, V, 219.) 2° Vivres : « [Lors d'une famine à Gand] toute la *douceur* que il avoient leur venoit du costé des Quatre Mestiers. » (Froiss., X, 2.) Voyez encore X, 59 ; XIV, 239. (N. E.)

(7) « Dame Dex peres par la vostre *dousor.* » (Roncisvals, p. 108.) (N. E.)

(8) « Icellui suppliant prist furtivement... soixante pieces de *douelles* à faire *tonneaulx.* » (JJ. 117, p. 190, an. 1380.) Elles servaient aussi dans les ceintres : « Que chacun cent de *douelles* de bois appelé merrain, servant à faire poinçons et fusts neufs. » (Arrêt de 1577. (N. E.)

(9) Par analogie, les Carmes étaient dits les frères *barrés.* (N. E.)

Douer, *v.* Donner, accorder. (Gloss. de Marot.) On disoit *douer* quelqu'un de quelque chose. De là cette expression : « *Douer* de son corps. » Elle s'employe en parlant d'une fille relativement à son futur mari : « Raportez la besongne en tel point que « la pucelle soit tenue de vous regracier ; et qu'elle « puisse avoir occasion de vous aymer et vous *douer* « de son gent corps. » (Percef. II, fol. 8 [c].) On disoit aussi « *douer* quelqu'un en amours, » pour lui vouer un amour éternel :

> En moi n'or ist james n'iert destornée
> La grant amor qui m'est el cuer creue,
> Que madame ne soit de moi *doée*
> Ligement en amors.
> Jeh. Funiax de Lille, Poes. avant 1300, II, p. 772. (1)

Dougie. [Fin, délicat. (Voyez Delgie.)]

> J'escommeni la grant mesnie
> Qui refuse char et aillie,
> Et la dame bien enseignie
> Qui fait bone toile *dougie*
> Dont sa chemise est rembougie. *(F. R. 7218, f. 194 [c].)*

Doulcement, *adv.* Doucement. (Joinv. p. 33.) *Doulcettement* semble être un diminutif. On le trouve dans Rab. t. III, p. 10.) (2)

Doulce-mere, *s. f.* La pie-mère. « La qua« trieme paire des nefs se conjoint à la premiere, « se depart, et s'espand premier parmi la peau du « cerveau, qui est appelée la *doulce-mere* pour i « prendre le sens de toucher. »

Doulcier, *adj.* Qui a un dossier. « S'assist sur « un *banc doulcier*, viz à viz du lit ou estoit le dit « malade couché ; les seigneurs du conseil eurent « chacun leur chayre près du lict. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, ms. de 1503 à 1505, f. 107.)

Doulcimement, *adv.* Très doucement. (J. du Bell. fol. 508 [b].)

Doulcine, *s. f.* Terme d'architecture. « *Doucine*, « cymaise, gueule droite et renversée. » (Cotgrave et Oudin.)

Douler, *v.* Doler. (Ph. Mousk. p. 701.)

Doulesis, *adj.* L'éditeur conjecture qu'il faut lire *Goulsis*. (3) « Salez maquereaux *doulesis* » opposez à « frais. » Voyez Ord. t. V, p. 254.)

Douleur, *s. f.* Plainte rendue en justice. « Par « voye de *douleur*, et non par faincte, et voye de « faict deffendue. » (Arrest. amor. p. 180.)

Douleure, *s. f.* L'action de doler (Guil. Guiart, folio 64 [b].)

Doulle. [Intercalez *Doulle*, ivre, aux Miracles de Coinci, d'après Du C. (II, 898, col. 2) : « Grant « voloir ot et grant desir, Quant ivres fu d'aler « gesir.... Si tost comme il entra en cloistre *Doulles* « de vin et escauffés. »] (n. e.)

Doulouser. [Intercalez *Doulouser*, s'affliger, au neutre et au réfléchi : « Le suppliant se *dolosoit* et « plaignoit souvant de ce qu'il ne povoit estre paié « de trois escus. » (JJ. 192, p. 64, an. 1460.) « Et « n'a si dur cuer ou monde que qui les veist deme« ner et *doulouser* n'en eust pité. » (Froissart, V, 197.) A l'actif, il signifie pleurer un mort : « Et le « commenchierent à regretter et *doulouser* moult « doucement. » (Froiss. XII, 449.)] (n. e.)

Doulx. [Intercalez *Doulx*, dos de la main : « Le « suppliant bailla à icellui Perrinet de la quarre ou « du *doulx* de la main gauche en arriere main sur « la joue. » (JJ. 197, p. 147, an. 1471) « Si le veneur « trouvoit la reposée du cerf, il doit mettre sa face « dedans, ou *le doux de sa main* pour sentir, si elle « est chaude. » (Fouill. Vén. f. 41 [b].)

Dounés, *s. m.* Oblats qui, par dévotion, se donnoient aux monastères avec leurs biens. (Du Cange, sous *Donati Oblati* ; Ord. III, p. 318, note [d] ; Phil. Mouskes, p. 399.) [Voir Donné.]

Dour, *s. f.* Tour [A]. Eau [B]. Mesure [C].

[A] [On nommait ainsi, dans le Blesois (Du C. t. II, 934, col. 2) l'armoire en forme de tour ou de clocher qui, placée derrière l'autel, renfermait les reliques. A partir du xi[e] siècle, on les surmonte d'un campanile à jour, sous lequel est exposé la châsse contenant les restes du patron de l'église : « Vase quodam æneo ejusdem laminis cooperto, « quod vas vulgariter a dicti loci indigenis, *dour* « vocatur. » (Acta SS. Benedict. an. 1274, Visit. Reliq. S. Launomari.)] (n. e.)

[B] Eau, en breton. (D. C. sous *Poodouria*.)

[C] [Quart du pied : « La cour adjuge a frere Armand « de Polignac, prieur du prieuré du bourg de « Dumiere.... une besanche de lart ou chair salee « de la longueur... *dours* et de la largeur d'un *dour*. » (Reg. du Parlem. de Toulouse, an. 1468.) « Ne autre « poisson de Laire.... se il n'a plain *dour*. » (Ordon. t. VIII, 536, an. 1402.) « Esquels murs a une huis« serie pour aller des Changes en ladicte chambre, « et de largeur unze pieds et un *doulx*. » (1519, Compte du Domaine, Diction. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (n. e.)

> A elles donray seigneurs,
> Et tout mon regne en mariage,
> Tout le tendront en heritage ;
> Chascun en aura la moitié :
> Mais tu n'en tenras plain pié,
> Ne jà par moy n'auras seigneur,
> Ne de toute ma terre un *dour* *(Brut, ms. f. 13.)*

On lit *dor* dans le ms. de M. de Bombarde ; dans un autre endroit du même ms. on trouve ce vers :

> Que de sa terre avoit un *dour*.

Auquel répond celui-ci qu'on voit dans mon ms. fol. 101, R° col. 1 :

> Que mist sa terre à deshonour.

(Voyez le Gr. C. de Fr. p. 73.)

(1) Le sens premier est donner en douaire : « De Ribemont iert ma feme *doée*. » (Raoul de Cambrai, 224.) — « Li prestre fet dire à l'omme quand il espouse : Du douaire qui est devisé entre mes amis et les tiens te *deu*. » (Beaumanoir, XIII, 2.) — « Vous n'avés ville, chastel, ne seignourie dont vous peussiés *douer* une femme. » (Froiss., XIII, 4.) (n. e.)

(2) On lit déjà dans Roland (str. 89) : « Et vers Franceis humbles est *dulcement*. » (n. e.)

(3) Je crois qu'on peut admettre la forme ; dans les draperies, les pièces *douilleuses* (du latin *ductilis*) sont les pièces molles et ridées : ces deux epithètes conviennent aux poissons salés. (n. e.)

Dourdan (aller à). Expression qui signifioit « être battu, » par allusion à *dourder* (Oud. C. fr.)

Dourder, *v*. Frapper, battre. (Oudin et Cotgr.) « Il se trouve des pays entiers où les femmes, si « elles ne sont bien *dourdées*, ne font rien à pro- « pos. » (Contes de Cholières, f. 224 [a] ; voyez ibid. 225 [b] et 247 [a].)

Dourdere, *s*. Monnaie d'or valant seize sols parisis : « Il y avoit en ce temps une piece d'or qui « n'estoit pas de fin or, et le nommoit on *dourde-* « *res*, et valloient seize sols parisis ; tantost après « furent criées à quatorze sols parisis ; et non plus ; « et moult y en avoit, par quoy on perdy moult. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 152, an. 1432. — Voir Dondrecq.) (1)

Dourdier, *s. m*. Un lourdaud, un niais. (Cotgr. et Oudin.)

Dourn, *s. m*. Pot, bouteille, dans le patois de Toulouse. (Du C. sous *Durna*.)

Dous, Doce, *adj*. Doux (2), plein de douceur :

Elle m'a jetté les *doulx* yeulx. *(Coquill. p. 143.)*

Uns *dols* esgars me guerroie.
J. Erars, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1091.

Expressions remarquables :

1° « *Douce* parole. » Parole dite avec douceur :

Douce parolle fraint grant ire *(Froiss. p. 374 [b].)*

2° « Parler *doux*, » parler avec douceur, « parler « *doux* comme soye. » (Les Marguer. de la Marg. folio 235 [b].)

3° « Le porter *doulx*, » c'est-à-dire le supporter doucement, patiemment. (Perc. vol. IV, fol. 65 [c].)

4° « Faire le *doux* Dieu dessus un poesle » se disoit « pour dénoter un homme qui, en ses actions, « fait le doux, et sucré. » (Pasquier, Rech. p. 753.)

5° « Danser le *doulx* pire » :

Item devez scavoir, beau sire,
Que amours a excommuniez
Tous ceuls qui dansent le *doulx pire*.
L'Amant rendu Cordelier, p. 592.

6° « *Doulces* bestes, » en terme de vénerie, les bêtes rouges, le cerf, la biche, le daim, le chevreuil et le lièvre. (Voyez Modus et Racio ms. f. 59.)

7° *Douse* (ceux de la.) « Peut être comme nous « disons ceux du païs d'Adousiats » pour désigner les Gascons. « L'evesque de Rieux qui estoit de « *ceux de la Douse*. » (Histoire de Fr. depuis 1270-1510, p. 97.)

Voy. le mot *dous*, dans Oud. Cur. fr. et Cotgrave. Nous rapporterons ici les mots composés de cet adjectif :

« *Doulx amer*, » au fém. *douc' amere*. Mêlé de douceur et d'amertume. (Nicot et Cotgr.) « Amour « est *dous-amer*. » (Goujet, Bibl. fr. t. XII, p. 115.)

Dardant au ciel sa *douç'amere* peine. *(J. Tahur. f. 179 [a].)*

« *Doubruyant*, » la *doubruyante* harpe. (Œuvr. de Baïf, fol. 32 [a].)

« *Douç' aigret*, » mêlé de doux et d'aigre.

. . . . La *douç' aigrette* flamme
Qui les jeunes cueurs enflame. *(J. Tahur. f. 154 [b].)*

« *Douç' aspre*, » moitié doux et moitié âpre :

De ces *douç' aspres* sorcieres. *(Pasq. Monoph. p. 180.)*

« *Douce fiere*, » au féminin, mêlée de douceur et de fierté.

. . . . En grandeur *douce fiere*. *(L. le Car. f. 22 [b].)*

« *Doulx* grave, *doux* grave, » doucement grave. (Nicot et Cotgrave.)

« *Doulx* inhumain, » mêlé de douceur et d'inhumanité. (Nicot.)

« *Dousucerée*. » Epithète « d'ambroisie, » dans Mart. de la Porte.

« *Doussonner*, » chanter avec douceur :

Ainsi tu veux que ma lire *doussonne*...
La grand beauté de claire chasteté. *(L. le Car. f. 66 [b].)*

« *Doux* coulant, » qui coule avec douceur. « Eau « *doux coulante*. » (Opusc. de P. Enoc, p. 98.)

« *Doux* glissant, » qui glisse avec douceur. (Dict. de Cotgrave.)

VARIANTES :

DOCE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 24.
DOUCHE. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1386.
DOLCE. Villehard. p. 132.
DULCE. Marbodus, col. 1674.
DOUS. Beauman. p. 8.
DOUZ. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 530.
DOULX. Percef. vol. IV, fol. 65, V° col. 1.
DEUS. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 106, col. 1.
DOLS. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1091.
DOZ. Part. de Bl. MSS. de S. G. fol. 125, V° col. 1.
DOS. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 185, V° col. 1.
DOC Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 59, R° col 1.

Douseul. [Intercalez *douseul*, mesure : « Si a « li cuens en le ville forage, de cascun brassin de « cervoise, deux *douseus* ; fai un *douseul* .IIII. cau- « drons, .VII. los et .XIII. de chiervoise. » (Ch. des C. de Lille, an. 1265)] (N. E.)

Doussé, *adj*. [Lire *devisé*.] « Quiconque ame- « nera poissons en panier à Paris, il convient que « ses paniers soient emplis loyaument, ou à com- « ble, ou sans comble, en la maniere qui est *doussé* « par dessus. » (Ord. t. II, p. 359.)

Doutant, *part*. Respectable.

Un haus quens grife d'Autefuelle
Si fu pere à cest Guenelon,
Qui vers Rollans ot cuer felon,...
Et s'iert moult *doutant*,
Et vaillant, et cortois, et sage. *(Mousk. p. 148.)*

Doutere. [Intercalez *doutere*, douteur, dans Berte (couplet 113) : « Roïne sui de France, jà n'en « soit nuls *doutere*. »] (N. E.)

Doutés, *part*. Doté, doué.

Mais moult avoit sens, et mesure,
Pour les biens dont il fu *doutés*. *(Mouskes, p. 302.)*

(1) « La somme de soixante quinze escuz, c'est assavoir deux *dourderes* et trois moutonneaulx en or, et le residu en blanche monnoye. » (JJ. 172, p. 60, an. 1422.) On trouve encore *dourdret* : « Comme Casin Cordier eust prins furtivement en la gibeciere ou allouyere de son oncle ung fleurin appellé *dourdret*. » (JJ. 173, p. 265, an. 1425.) — *Dourderet* (JJ. 189, p. 277, an. 1458). — *Durdret* (Cart. de Corbie, an. 1432). (N. E.)
(2) On lit dans Roland (str. 138) : « Terre de France, mout estes *dulz* païs. » (N. E.)

Doutilz. [Intercalez *doutilz* dans Couci, v. 4383 : « Car ce seroit trop granz perilz pour ce « que chascun soit *doutilz*. »] (N. E.)

Dou tout, *adv*. Entièrement. « Li certain audi- « teur des tesmoins que nous avions mis ou dit « chastelet seront *dou tout* ostez. » (Ord. I, p. 352; voy. Ibid. p. 517.)

Doutrinement. [Intercalez *doutrinement*, enseignement, dans un sermon de Robert de Sainceriaux : « Moult sont bel li enfant, Dex les croisse « et ament, Et doint bone froichance et bon *doutri-* « *nement*. (D. C. II, 898, col. 1). »] (N. E.)

Doutriner. [Intercalez *doutriner*, enseigner : « Tu qui te veus doutriner de droit. » (P. de Fontaine, ch. II, art. I). »] (N. E.)

Douvable, *adj*. Que l'on peut douer. A qui on peut donner un douaire. « Sount femmes *douva-* « *bles* des terres, et tenementz dount les barons « eyent esté seisis en lour demeyne, come de fié. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 247. V°.)

Douve, *s. f.* Rivage. « Autretant bien comme « ils s'alloyent aventurer sur les parties du souleil « couchant, se mettoyent ils hors de terre, sur les « parties du souleil levant, et vindrent ardoir la « ville de Cocesie sur les *douves* (1) de la mer, et un « autre gros village au chemin d'Ardembourg, et « de la mer qu'on dit Hosebourg. » (Froissart, livre III, p. 167.)

Douvelle, *s. f.* Ceintre. (Oudin et Cotgrave.)

Douvre. [Intercalez *douvre*, flaque d'eau dans un marais : « Ils avoient droit... d'avoir pres d'iceulx « maretz certains grans fossez ou flaches, appellez « *douvres* : esquelz *douvres*, quant la riviere de « Marne se desvoye et est hors de son chanel, se « arreste. (Cart. de Lagny, an. 1466, fol. 204). »]

Doux, *s*. Mesure contenant quatre doigts, qu'on représente par le poing serré. (Nicot.) « La mesure « du poing fermé, et le pouce étendu. » (Oudin ; voy. Duchat sur Rab. I, p. 214, note 5, et Celthell. de Léon Trippault.) On lit *doux* dans le Gloss. de l'Hist. de Paris, où ce mot est expliqué par « me- « sure inconnue, » et où l'on trouve le passage suivant : « Ce fera l'en en la blée de la dite vous- « sure un bon huys fort de un *doux* d'espoisse, et « sera ferré. » [V. Doulx.]

Douzain, *s. m.* Monnoie [A]. Argent [B]. Pièce de poësie [C]. (2)

[A] Proprement c'étoit une sorte de monnoie de cuivre, valant un sol ou douze deniers. (Cotgrave, Oudin, Rob. Est. Ménage.) On l'appeloit aussi « le « grand blanc au soleil, « et par une Ordonnance de 1488, il fut mis à 13 deniers. (Le Duchat sur Rab. t. I, p. 180, note 24 ; voyez Du Cange, sous *docenus* et *dozenus*, et *moneta* [Ed. Henschel, IV, 511 c]; Le Blanc, sur les Monnoies, p. 329 ; Dial. de Mallepaye, à la suite de Villon, p. 58 ; Rab. t. V, page 67 ; Beloy, Orig. de la Chev. p. 69 ; Brant. Cap. fr. t. III, p. 69 ; Chron. scand. de Louis XI, page 251 : Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 141, col. 2.)

[B] En généralisant cette signification, *douzain* se dit pour « argent. » Un marquis parlant ridiculement s'exprime ainsi, dans une comédie de Th. Corneille :

> Ce n'estoit qu'un maraut ; mais il a fait fortune
> Puisqu'il a du *douzain*, il est demaraudé.
> La Comtesse d'Orgueil, Th. Corn. act. I, sc. 3.

[C] On nommoit aussi *douzain* une poësie composée de 12 vers. (Voy. Apol. pour Hérodote, page 679, et Mellin de S. Gelais.)

Douzaine, *s. f.* Droit de douze deniers payé au roi par les bâtards. « Tous bastards et espaves « natifs hors du royaume, ne se peuvent marier « partie de franche condition sans congé du Roy « notre sire, ou ses officiers, sur peine d'amende « de soixante sols parisis ; et soit qu'ils ayent le dit « congé, ou non, y doivent en faisant le dit « mariage, le tiers de leur vaillant au Roy, dont ils « adjoustent souvent gracieuse et petite somme aux « collecteurs des dits morts mains ; et y doivent « au Roy, au jour de S[t] Remy, 12 deniers parisis de « *douzaine*, sur peine de 7 sols. 6. deniers parisis « d'amende ; mais s'ils se marient à partie de leur » condition, il ne doivent point de for mariage, et « ne sont sujets à prendre les congez ; mais doivent « la dite *douzaine*, par chacun an, au jour de « S. Remy, sur la peine susdite. » (C. de Peronne, au N. C. G. II, p. 603 a.)

Nous rapporterons quelques expressions où le mot *douzaine* est pris dans le sens subsistant :

1° « La *douzaine*. » On nommoit ainsi les douze sergens du Châtelet de Paris. « Que li prevost de « Paris soit tenu par son serment à visiter le por- « tement de la *douzaine*, chacun mois, et punir « ceux qui mal se porteront, et rapporter au Roy, « pour oster ceux, qu'ils trouveroit autres que « bons, car autrement, il n'y font riens, et en « emportent leurs gages et si n'y font ne que li « autres sergens, et chacun, pour y demourer, « s'efforceroit de bien faire. » (Ord. I, p. 742.) On les appeloit aussi « sergens de la *douzaine*. » (3) (Voyez Gr. Cout. de Fr. page 9 ; Ceremonial, in-4°, page 42 ; Ord. t. I, page 352.) A la pompe funèbre d'Henri IV, « devant le prevost de Paris, marchoient « six *sergens de la douzaine*, avec leurs hocque- « tons, le chapperon dessus, portants leurs hale- « bardes, et pertuisanes la poincte en bas. » (Fav. Théât. d'honn. t. II, p. 1849.)

2° « Au compte de la douzaine. » Nous disons

(1) Lisez *dounes*, pour dunes (éd. Kervyn, XII, 75) : Ardenbourg est en effet près de l'Ecluse. (N. E.)

(2) C'était aussi une mesure : « Si a li quens [de Namur] à Flauwane et Ronney le kienerie,... c'est à cascun fu de le ville .II. *douzins* d'avaine, et .II. gelines à le Saint Remi. » (Ch. des Comptes de Lille, an. 1265.) Voir *dosin*. (N. E.)

(3) « Adam de Borron nostre *sergent de la douzaine* en nostre Chastellet de Paris. » (JJ. 102, p. 124, an. 1371.) C'était la garde particulière du prévôt de Paris. Ils paraissent avoir été primitivement des sergents à verge. Ils étaient à la nomination du prévôt et lui payaient un droit à chaque mutation. Ils prétendaient, comme les autres sergents, exploiter dans la Vicomté ; des arrêts du conseil leur enlevèrent en 1560 et 1587 cette faveur accordée en 1558 et 1575. (N. E.)

encore *à la douzaine* pour exprimer les choses communes et de peu de prix. « Un avocat en par- « lement qui estoit bien *au compte de la douzaine.* » (Contes de Des Per. I, p. 130 ; voy. Cotgr. et Oudin.)

Douze. Nous ne citerons sur ce mot que les deux expressions suivantes :

1° « *Douze* heures » pour « midi. » (Ol. de la Marche, liv. II, p. 526.)

2° « *Douze* heures du soir » pour « minuit. » (Voy. Lett. de Sévigné, t. V, p. 137.)

VARIANTES :

DOUZE.
DOZE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 325.
DUZE. Marbodus, col. 1658 et 1686.

Douzième. Sorte d'impôt. Après la victoire de Rosbecque, le roi Charles, en 1382, châtie les Parisiens pour les émeutes des Maillotins. « Ainsi « furent menés les Parisiens en ce temps, pour « donner exemple à toutes autres bonnes villes du « royaume de France : et furent mis sus les subsi- « des, gabelles, aides, for[illegible] *douzième*, trezieme, « et toutes manieres [illegible] choses, et le plat « pays avec ce, tou[illegible]me. » (Froiss. liv. III, p. 232.)

Douzil, *s. m.* Jet d'eau. Fausset. (Du Cange, Gloss. lat. sous *duciculus.* — Voy. DOUSIL.)

Douzime, *adj.* Douzième.

Cis rois Clotaires fu *douzimes.* (*Mouskes, p. 44.*)

Dozime. (Britt. Loix d'Anglet. fol. 131, V°.)

Douzin, *s. m.* Le douzième. [Voir sous DOUZAIN.] « Si on veut de nouvel imposer devoir roturier, la « chose doit estre estimée autant qu'elle peut valoir « de rente, y comprenant le cens, ou devoir « annuel ; c'est à sçavoir le *douzin* de la dite « valeur, et estimation ; si icelle chose ne vaut « vingt cinq sols de rente, comme dit est. » (Cout. de Poictou, au C. G. II, p. 574.)

Doxale, *s.* Jubé. (1) Ce mot est en usage dans ce sens en quelques lieux de la Flandre. (Du Cange, sous *Doxale.*)

Doy. [Intercalez *doy*, au Cartulaire de Lagny, an. 1251 : « Et s'il y a masure mouvant de ladite « eglise, et n'en eust que trois ou quatre piez, il ne « doibt point de gerbe de *doy*, mais il doibt deux « gerbe de moisson prinzes en sa granche. »] (N. E.)

Doyan, *s. m.* Doyen [A]. Magistrat [B].

[A] Au premier sens, on lit *dean*, dans le Gloss. du P. Labbe, *decanus.* (2)

Doyan, tresorier, ou chanoine. (*E. Desch. f. 526 a.*)

« Le *dean*, thresorier, et chapitre, et toutes les « autres personnes de l'eglise de Laon. » (Ordonn. t. II, p. 80.)

[B] On appeloit *dean*, certains magistrats municipaux de la ville de Dormans. (Voyez une lettre sur ce sujet, et la réponse dans le Journ. de Verdun, juillet 1752, p. 40. — Voy. aussi DEANÉE.)

Le mot *doyen* est mis quelquefois comme synonyme de à « messier » et à « sergent. » (3) « Ceux « qui ont tenu estat de mayeurs, ou lieutenans de « mayeurs, par le dit bailliage ne peuvent estre « contraints d'estre *doyens*, ou messiers ès mesmes « justices, où ils ont été mayeurs, ou lieutenans. » (Cout. de Clerm. au N. C. G. II, p. 872 b.) « Sergens, « ou *doyens* de justice ne peuvent estre gardez, ny « achepteurs de gages par eux pris par execution, « directement, ou autrement. » (Cout. de Gorze, au N. C. G. II, p. 1093 b.)

Expressions à remarquer :

1° « Le grand *doyen.* » Le premier sergent. « De « mesme doivent estre traitez coratiers, et autres « personnes commises à vendre marchandises, ou « autres meubles, pour la restitution d'iceux, ou du « prix, et à ce defaut, y estre contraints, par deten « tion de leurs personnes en la maison du *grand* « *doyen.* » (Cout. d'Espinal, au N. C. G. II, p. 1133.)

2° « *Doyen* de Paris. » Peut-être le doyen du Parlement. Maître Jean Tudart, un des ambassadeurs de Charles VII, pour la paix d'Arras, en 1435, est qualifié dans le traité de *Doyen de Paris*, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roy. (Voyez Monstr. vol. II, fol. 108.)

3° « Souverain *doyen* des mestiers. » « Jaques la « Jaschere, qui avoit esté *souverain doyen des* « *mestiers.* (4) » (Monstr. vol. II, fol. 152 V°.)

4° « *Doyen* de la chrestienté. (5) » « Maistre Nicol « Levain, *doyen de la chrestienté* de Bourmont, « chanoine de la Molhe, et maistre Paris Huart *doyen* « *de la chrestienté* de Gondrecourt, et curé du dit « lieu. » (Proc. verb. de la Cout. de Bassigny, au N. C. G. II. p. 1160.)

5° « Comte *doyen*, baron de Raiz. » Titre d'Albert de Gondy : « Messire Albert de Gondy *doyen*, baron « de Raiz, mareschal de France, gouverneur et « lieutenant général pour le roy en Provence, et « premier gentilhomme de sa chambre, auroit sup- « plié qu'en procedant à la dite reformation, il ne « fust rien changé, innové, ny alteré à ses droits, « entre autres à son titre de comte, *doyen*, baron « de Raiz. » (Proc. verb. de la Cout. de Bretag. au C. G. II, p. 832.)

(1) C'est la poutre de gloire, non le jubé. (N. E.)
(2) Dans les couvents, le moine doyen (*decanus, decem*) dirigeait un groupe de dix religieux. Les paroisses rurales furent appelées *doyennés*, et dans le Polytyque d'Irminon, l'officier chargé de la juridiction inférieure sur les colons et les serfs était un *doyen*. Dans les temps les plus rapprochés de nous, le titre de *doyen* fut donné le plus souvent d'après l'âge ; cependant le *doyen* des pairs était le duc de Bourgogne. (N. E.)
(3) « Feismes assavoir, dire et senefier par nos *doians* et sergens establis de par nous à ce faire. » (JJ. 56, p. 238, an. 1318.) — « Ung appellé Estienne, lors maire de Waxancourt ou ban d'Espinal, pria et requist le suppliant qu'il feust son *doyen.* » (JJ. 181, p. 231, an. 1452.) (N. E.)
(4) « Comme en icellui mestier de boucherie soit accoustumé chascun an eslire un certain officier appellé le *doyen* dudit mestier. » (JJ. 102, p. 287, an. 1371.) (N. E.)
(5) Ou *doyen* rural, curé de campagne commis pour certain temps, afin de terminer les différends nés entre curés. (N. E.)

6° « *Doyen* du plet. » Dignité burlesque aux festes des fols. (Du Tillot, Hist. de la Feste des Foux, 62.)

VARIANTES :

DOYAN. J. Marot, p. 165.
DAEN. Duchesne, Gén. de Chast. p. 60, an 1268.
DEAN. Ord. II, p. 80.
DEANE. Littl. fol. 30, R°.
DEEN. Du Plessis, Hist. de Meaux, p. 165, an. 1260.
DEIEN. Perard, Hist. de Bourg. p. 520, titre de 1269.
DEENS. Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, col. 748.
DIANS. Pith. Cout. de Troyes, p. 605.
DIIEN. Perard, Hist. de Bourg. p. 474, tit. de 1252.
DYEN. Perard, Hist. de Bourg. p. 460, tit. de 1246.
DOIENS. Voyez DIIEN plus haut.

Doyenné. [Intercalez *Doyenné*, aux Archives administr. de Reims (III, 596, an. 1384) : « La *doyenné* « quant au temporel de present, ne vault pas plus « de .XVI. livres. »] (N. E.)

Doyennesse. [Intercalez *Doyennesse* (JJ. 177, p. 2, an. 1444) : « L'abbesse, *doyennesse*, et chapitre « de l'Eglise de S. Pierre de Remiremont. »] (N. E.)

Doyin. [Intercalez *Doyin*, au r. JJ. 179, p. 302, an. 1449 : « Ung grant *doyin*, qui vault autant dire « comme une cruye de vin. »] (N. E.)

Doz :

....Quant vos voi, n'i a que dou taisir,
Que si sui près, que ne sai que je die.
Fré de mon *doz*, que ferai-je d'amie ?
Quant je aurai trespassée m'enfance
Et madame, que si iere envoisie,
Aura dou tout lessie aller en dotance.
Gaces Brullés, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 164

Doze, *s. f.* Dose. (Voyez les Contes de la Royne de Navarre, t. II, p. 400, où *d'oze* doit être lu *doze*.)

Dozeyn, (1) Nous ne trouvons que dans Britton ce mot dont il nous paroît difficile de déterminer l'acception ; nous nous contenterons de citer les passages où nous l'avons rencontré : « Et puis lour « soient les chapitres lues, et à chescun *dozeyne* « soient severaument liuerés. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 9 V°.) « Et puis soient receux les presentementz « sur les chapitres deliverés à *dozeynes* en escript, « issint que l'escript soit endenté, et que les justi- « ces eyent la une partie, et l'autre partie remeigne « as presentours. » (Ibid. fol. 10 R°.) « Ceo que est « appellé devaunt le visconte, cour de visconte est « appellé en court de frauunck home, et en fraun- « chises, et en hundres veue de fraunck plegge, ou « l'en quert espécialement de ceux que sount hors « de *dozeynes*, plus que home ne fait en tourne de « visconte. » (Britton, Loix d'Angl. f. 71 R°.) « Ceux « de .XII. ans que sount enfuys, hors pris clers, et « chivalers, et lour enfauntz, et femmes que ne sount « mye en *dozeyne*, et de lour recetours, et qui « meynpast ilz sount. » (Britton, Loix d'Angleterre, fol. 72 V°.) « Et puissoient toutz les autres jures par « *dozeyns*, et par ville que leal presentement que « frounnt as primers .XII. jorours sur les articles « dount il serrount chargés par eux. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 71 R°.)

Drac, *s. m.* Esprit follet. Ce mot est expliqué en ce sens pour servir à l'Hist. natur. du Languedoc, 3ᵉ partie. « Fa le *drac*, » faire le diable, faire merveille pour ou contre quelqu'un. (Du Cange, sous *Dracus*.)

Drache, *s. f.* Drague, orge cuite qui demeure dans le bassin après qu'on en a tiré la bière (Du C. sous *Drascus*. — Voyez Cotgrave ; DRÈCHE et DROE ci-après.)

Drachme, *s. f.* Dragme. On trouve ce mot au masculin, dans Clém. Marot, p. 719. [Voir DRAGME et DRAME.]

Drachonique, *adj.* Qui appartient au dragon. Au figuré, « diabolique » :

J'entends assez leurs moyens *drachoniques*. *(R. Coller. 124.)*

Drad, *s. m.* Drap. « Les cieux comme un *drad* « vieillicent. » Façon de parler, dans les Marg. de la Marg. fol. 201 R°.

Drage. [Intercalez *Drage*, sorcière, dans les Miracles de Coinci (D. C. II, 937, col. 1) : « Por les « ex bieu, font cil uslage, Ceste fresaude, ceste « *drage* Jetons en mer isnelement. »] (N. E.)

Dragée, *s. f.* Ce mot subsiste pour désigner une sorte de petite confiture de sucre durci (2) qui renferme quelque fruit ; de là on a dit proverbialement :

Il n'y a jà point bonne *dragée*,
S'elle ne sent sa confiture. *(Vig. de Ch. VII, II, p. 41.)*

Au figuré, le mot *dragée* s'est pris pour assemblage de choses de même genre. De là il s'employe encore pour exprimer un mélange de menus grains. (3) C'est par une application semblable, qu'on a dit autrefois, en parlant des dames d'honneur : « Ah ! « que de cette *dragée* il s'en trouve « de bonnes vesses, et macquerelles. » (Brantôme, Dames illustr. p. 372.)

Et en parlant des juifs, que :

Phelippe et le pape Clément,
.....De ceste male *dragée*
Ont cretienté desrengée. *(Hist. de Fr. 6812, f. 74 ᵉ.)*

VARIANTES :

TRAGÉE. Nicot.
DRAGIÉE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, II, fol. 188 ᶜ.
DRAGIE. Ibid. n° 7218, fol. 222 ᵈ.

Drageoir, *s. m.* Boîte (4) ou plat sur lequel on servoit les dragées et les confitures sèches. (Monet, Oudin et Cotgrave ; Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dragerium* et *Trageria*. — Voyez Froissart, liv. III, p. 304 ; Honneurs de la Cour, MS. p. 35 et 36.) Le roi Charles VI donna au roi d'Angleterre, en 1396, un

(1) « Et les terres qui sient au dessus dudit clos, qui contiennent trois *dozaines* de terre ou environ. » (Hist. de Bretagne, Preuves, I, col. 1265, an. 1316.) (N. E.)

(2) Il se prenait au sens de *bonbon* : « Dragées estranges et de toutes coulleurs, les unes estans en façon de beste, les autres en façon d'hommes, femmes et oyseaulx. » (P. Choque, Bibl. de de l'Ec. des Chartes, 5ᵉ série, II, 168.) (N. E.)

(3) *Liv. des Métiers*, 30 : « Nus cervoisiers ne puet ne ne deit faire cervoise fors de yaue et de grain, c'est à savoir d'orge de mestuel et de *dragie*. » (N. E.)

(4) « Aiguieres, hanaps à pié, deux *dragouers*. » (Ménagier, II, 4.) (N. E.)

drageoir garni de pierreries. (1) (Voyez Juvén. des Ursins, Hist. de Ch. VI, p. 123.) La reine d'Espagne, Isabelle de Castille, donna un *drageoir* vermeil pesant 91 marcs 6 onces au cardinal de Lombez ; celui-ci l'employa à fonder à son intention un anniversaire annuel à S. Denis. (Voyez Felibien, Hist. de l'abb. de S. Denis, p. 372, an. 1499.)

VARIANTES :
DRAGEOIR. Hist. de Charl. V, par Choisy, Pr. p. 528.
DRAGEOUER. Rab. I, p. 306.
DRAGEOUOIR. Ibid. IV, p. 60.
DRAGIER. Eust. Desch. fol. 405 [a].
DRAGOIR. Ibid. p. 497 [c].
DRASOUER. Vig. de Charles VII, II, p. 25.

Dragerie, *s. f.* Collectif de dragée. (Cotgrave. Honn. de la Cour, MS. p. 46 et 54.)

Dragher (*sweert et buyten*), *s. m.* Officiers municipaux. « Dans la ville de Grandmont, il y a « aussi un bailly des bourgeois, un maire héréditaire, « et deux officiers dont l'un est nommé, *sweert* « *dragher*, celuy qui porte l'espée, et l'autre *buyten* « *dragher* ; et outre cela un bedeau de la chambre. » (Cout. d'Alost, au N. C. G. I, p. 1107 [a].)

Dragis, *part. au plur.* Accordés. On ne peut guères donner un autre sens à ce mot en ce passage : « Par vertu de certaines lettres à eulx *dragis*, « par le roy. » (Titre de 1394, rapp. par P. Louvet, p. 107 de son Hist. de Guyenne.)

Dragme, *s. f.* Dose [A]. Pierre précieuse [B].

[A] Ce mot, qui subsiste pour exprimer la huitième partie d'une once, s'est employé au figuré, en général, pour « dose, portion. » (Voy. Gl. de Marot.)

Onc Hecuba, Andromache, ou Priame,
D'ennuy et peur ne gousterent tel *dragme*,
Voyant Hector saillir contre les Grecz. *(Mar. V, p. 77.)*

On se servoit de ce mot pour désigner spécialement une petite dose, une petite portion :

Mieulx aymoit de vin une *dragme*,
Que coucher dedans ung beau lict. *(Vill. Rep. fr. 31.)*

(Voyez Caquets de l'accouchée, p. 2 ; Merl. Coc. t. I, p. 135 ; Percef. V, f° 67 [c].) On disoit en ce sens : « Demye *dragme* d'honneur. » (Ibid. I, fol. 153 [c].) « Peser à *dragme*, » peser avec scrupule, avec exactitude. (Eust. Desch. fol. 183 [c].)

[B] On poroit bien, soit escarboucle, ou *dragme*,
Ou aultre piere, en or mettre, et ouvrer ;
Mes on ne le poet, je le vous jur par m'ame,
Plus friche corps veoir, ne compasser. *(Froiss. 317 [a].)*

Dragmer, *v.* Doser. Mot formé de *dragme*, poids des drogues : « Il fit un pas de clerc, et luy mesme « l'apprit à ses depens, car pour beau *dragmer* ses « drogues infusives, il ne sceut signe qu'il se sentit « decharné, et son humeur vitale tarie. » (Contes de Chol. fol. 195 [a].)

Drago, *s. m.* Fée, *drac*, dans le patois de Toulouse. (Du Cange, sous *Dracus*.)

Dragoman, *s. m.* Truchement, drogman. (2) (Corneille, Borel, Nicot, Oudin et Cotgrave.) *Dragumanus* et *truchimanus* dans Du Cange. « Si s'en « entra en une chambre, et n'enmena avec luy « que l'empereris, et son chambrier, et son *dra-* « *gomenz* (3), et les quatre messages. » (Villehard. p. 73.)

Sovent parloit, et moult ert sages,
Et si savoit plusiors langages,
Si que *drugeman* l'apieloient
Cil ki de sa mesnie estoient. *(Mousk. ms. p. 82.)*

Drogueman. (Oudin, Dict.)

Dragon, *s. m.* Drapeau [A]. Gens de guerre [B]. Nom d'homme [C].

[A] « Monseigneur Robert Bertran tient son fié de « notre sire le roy, par baronnie, et doit à notre « sire le roy son service ; c'est à scavoir de cinq « chevaliers, et doit porter le *dragon* du duc de « Normandie. » (Anc. reg. des fiefs de France, à la Chambre des Comptes de Paris. [D. C. II, 936 [b].)]

A une part est au roy avisé,
Por le *dragon* que il veit venteler,
Et l'oriflambe esgarda par delez. *(Garin, cité par D. C.)*

[On lit au reg JJ. 123, p. 235, an. 1383 : « Fu fait « serment les uns aux autres, que se aucun d'eulx « estoit pour ce pris, ils feroient qu'il seroit delivré, « et pour ce, se mestier estoit, se assembleroient à « S. Innocent. Et après ce se fussent yceulx departis et par aucun d'iceulx eust esté fait *vouler le* « *dragon*, sans ce que ledit de Louvres feust onques « du conflict, ne de l'assemblée des Maillés à tuer « ne rober impositeurs ne juifs. » Le sens est se mettre en campagne, comme dans Paré (XIX, 25) : « Six jours après, je le trouvoi hors la porte Mont- « martre sur un cheval de bast... et s'en aloit avec « les chassemarées pour avec eux *faire voler son* « *dragon*, et retourner en son pays. »] (N. E.)

[B] Nous connoissons encore les *dragons* parmi nos troupes. Le Père Daniel, d'après le témoignage du cavalier Melso, dit que ce fut Charles de Cossé, maréchal de Brissac, qui imagina ou du moins qui leva cette espèce de milice, lorsqu'il étoit à la tête des armées de France dans le Piémont. On les nommoit « arquebusiers à cheval. » Dans l'armée de M. d'Aumont, immédiatement après la mort de Henri III, « il y avoit, dit M. d'Angoulesme, dans ses Mémoires, « p. 38, trois compagnies d'arquebusiers à cheval, « qu'on nommoit *dragons*. » En 1668, le roi créa en faveur de M. de Lauzun, la charge de colonel général des *dragons* ; et en 1698, après la paix de Riswick, les vingt-huit derniers régimens de *dragons* furent reformés. (4) On en leva de nouvelles compagnies en l'année 1701, lorsque la guerre pour la couronne d'Espagne commença. (Voy. le P. Daniel, Mil. fr. t. II, p. 498 ; Boullainvilliers, Ess. sur la Nobl. Tab. p. 61, Chronol. Novem. II, part. II, p. 19.)

(1) « Un grand *dragoer* d'argent doré, esmaillé dedens et dehors à tournois de seigneurs et de dames. » (Laborde, Emaux, p. 255.) Le même à la p. 256 : « Un grand *drajoer* qui chemine, garny de lapiz et de cristal ; au bas du *drajouer* il y a une tortue. » (N. E.)
(2) Voir le Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale de M. Devic. (N. E.)
(3) M. de Wailly édite *druguement* ou *druguemans* (§ 186). (N. E.)
(4) On en avait compté jusqu'à 43 : ils se rendaient à cheval à leur poste pour y combattre à pied. (N. E.)

[c] Nous trouvons *Dragon*, comme nom d'homme, dans les Mémoires de Montluc, qui se sert de cette expression :

« Un *Dragon*, » pour un nommé *Dragon*. « On me « presenta la patente qu'un *Dragon* commis du rece- « veur de Guyenne apporta. » (Mémoir. de Montluc, t. II, p. 210.) « Le dernier que j'y envoiai, ce fut « *Dragon*, qui s'estoit retiré auprès de M. de Pons. » (Ibid. p. 233.

Dragon est aussi le nom d'un des satellites de Cayphe, dans le Mystère de la Passion. (Voyez Hist. du Th. fr. I, p. 363.)

Dragonceau, *s. m.* Diminutif de dragon. (1) (Oudin et Cotgrave.)

Dragoncelle, *s. f.* Herbe. (Oudin et Cotgrave.) *Dragontée*. (Oudin.)

Drague, *s. f.* Cordage qui sert à tirer l'esquif dans la galère. (Oudin.)

Draie, *s. f.* Grand chemin, dans le langage des Cévennes. (Borel.)

Draill, *s. m.* Copeau, retaille, dans le breton. (Du Cange, sous *Dralha*.)

Draillou et **Drailleure**. Sarment de vigne. Mot du patois breton. (D. C. Gl. lat. au mot *Dralha*.)

Dramadaire, *s. m.* Dromadaire. (Cotgrave.) *Dromedaire*. (Blanchandin, MS. de S. G. f. 190 [d].)

Drame, *s. f.* Dragme :

Car telz a huy bien de quoy,
Qui n'ara vaillant une *drame*. (E. Desch. f. 80 [c].)

(Voyez ibid. fol. 357, col. 4.) (2)

Dramer, *v.* Mesurer au poids d'une dragme, avec exactitude. (Oudin et Cotgr.)

Drap, *s. m.* Etoffe [A]. Pièce de drap [B]. Daiz, poêle [C]. Tapisserie [D]. Vêtement, habit [E].

[A] Comme *Drappus* et *Trapus* dans Du Cange, il désigne toute étoffe en général : « Pour avoir le *drap* « d'un pourpoint de velours, qu'il avoit achepté. » (Arrest. amor. p. 168.) « *Drap* de soye, et de laine. » (Ibid. p. 428.) « Le chevalier luy presenta tantost le « mantel, qui estoit d'ung samit de fleurs semen- « cées d'oyseletz, de plusieurs convenances, d'une « couleur verde : et quant elle le tint, elle dist que « onques n'en eut de plus coinct : adonc le prin- « drent à regarder les pucelles, à grant merveilles, « pour la grant beaulté du drap. » (Percefor. t. I, 148 [c].) « *Drap* de fin couvrechief de crespe empesé. » (Honn. de la cour, MS. p. 34.) « *Drap* de damas, et « de satin, » pour « damas » ou « satin. » (Voyez Berri, Chron. p. 435 ; Voyez Arresta amor. p. 163 ; Invent. des livres de Charles V, art. 849 ; Mathieu de Coucy, p. 667 ; Olivier de la Marche, II, p. 560 ; Monstr. II, fol. 55 V°.) « *Drap* de soye » se trouve pour « étoffe de soye » (Poës. av. 1300, IV, p. 1524.) « Velours, » dans Bouchet, Serées, II, p. 29 ; « *Drap* « de veloux, » dans J. Chart. Charles VIII, p. 317. « *Drap* cameloté. (3) » (Froiss. III, p. 4.)

[B] « Le prévost des marchands envoya, en 1357, à Charles, duc de Normandie, « deux *draps*, ung de « per, et l'autre de rouge, pour ce que le duc fist « faire des chapperons pour luy, et pour ses gens « tels comme ceux de Paris les portoient. » (Chron. de S. Denis, II, f. 244.) (4)

[C] C'est en ce sens qu'on lit : « Entra le roy dedens « Paris, et luy fut apporté à l'entrée de la ville un « *drap* d'or, que les quatre echevins porterent à « quatre bastons dessus le roy. » (Al. Chart. Hist. de Charles VI et VII, p. 108. — Voyez Beaum. 102 ; Hist. de Fr. depuis 1270 jusqu'à 1510 ; Froiss. l. IV, p. 339 ; Lanc. du Lac, II, fol. 80 [b] ; Monstrel. vol. I, fol. 327 [a] ; J. Le Fevre de S. Remy, Ch. VI, p. 165.)

[D] « *Drap* de haute-lice, » tapisserie de haute-lice :

Les chambres tendre de *draps* d'or,
De haulte lice ; y ot encor
Draps faitz de l'istoire de Troye,
Mainte bataille, et mainte proye,
Des faiz d'Ercules, et Jason. (E. Desch. f. 455 [c].)

Charles VI, voulant engager par des présents Bajazet à bien traiter les seigneurs françois faits prisonniers à Nicopolis, s'adresse, pour savoir ce qui lui seroit plus agréable, au chevalier Helly, qui dit « que l'Amorat Baquin prendroit grand plaisance « à veoir *draps de haute lice*, ouvrés à Arras en « Picardie ; mais qu'ils fussent de bonnes histoires « anciennes. » (Froiss. IV, p. 259.)

[D] En parlant du fils du comte de Foix, que son père tint en prison, pour avoir voulu lui donner du poison, et qui ne quitta point ses habits, Froissart dit : « Fut toujours l'enfant en ses *draps*. » (Liv. III,

(1) « *Dragonneau* est un animal semblable à un ver long et large qui se meut entre cuir et chair aux jambes. » (Paré, *Introd*, 21.) (N. E.)

(2) On lit aussi dans Machaut, p. 132 : « Je tien pour le meilleur Qu'à tout compter et bien penser à *drame*, Je voi assez puis que je voi ma dame. » (N. E.)

(3) Ces étoffes, brochées de soie et d'or, venaient au XIV[e] siècle de Lucques, de Venise, de Damas : « *Draps* d'or appelés Naques ou Turquie. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 18.) Remarquons les « *draps* d'or sus chanvre de Venise (13), » les « *draps* changeans royés de Lucques (16) » ; ces étoffes diaprées ou damassées étaient sur « champ violet » ou sur « ynde » ; ajoutons des « *draps* de soie baudequin sur champ vermeil (143) » ; des *draps* de soie Damas taint en granie (140) ; des *draps* de Lucques (18) et de Turquie (9) à fleurs de lis ; des *draps* de soye à petis besans sur champ noir (282). Citons encore les étoffes à recouvrir les chaises : « *Draps* de siege, de veluiau asur tont plain, doublé de toile vert. » (Pièces sur Charles VI, II, 388.) (N. E.)

(4) Au XIV[e] siècle, on employait surtout les *draps* des Flandres, puisque, selon le mot d'Arteveld, Flandres étaient fondées sur draperies. Dans les Comptes de l'Argenterie du règne de Charles VI, on parle souvent des *draps* de Bruxelles ou Broixelles (Nouv. Comptes, p. p. Douet d'Arcq, p. 244) ; ils sont sanguins (p. 243), blancs (120), vert brun (121), gris (122), pers (122), vert claret (130), violet (137) ; ils peuvent être de *grant moison* (128) ou de *courte moison* (130), c'est-à-dire de petite ou de grande leze. Ces Comptes mentionnent encore les *draps* pers de Malines (244), les *draps* royez de Ceinteron (p. 238) ou Saint-Trond dans le pays de Liége et de Gand (p. 94). En Normandie, Monstiervilliers fabrique des *draps* verts (128), Rouen en fournit aussi (125), ainsi que des *draps* pers (133) et un *drap* « roié » appelé ribaudeau de Rouen (239) ; Louviers est déjà connu (94). (N. E.)

p. 132.) On lit ailleurs au sujet de la réception d'un Templier : « Ils luy donnoient les *draps*. » « Avoit « vestu les *draps* de l'ordre. » (Chroniq. fr. MS. de Nangis, sous l'an 1360. — Voyez Ger. de Nev. 2e P. p. 71.) L'éditeur l'explique par jupes. (Voyez aussi Du Cange, Gloss. lat. au mot *Robæ*, et Lanc. du L. t. II, fol. 64 b.) « *Draps* de religion, » pour « habit « monastique. » (Chroniq. S. Denis, t. I, folio 179.) « *Dras* religious. » (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 293.) Dans le latin *habitus religiones*. « *Draps* royaux, » pour habits royaux : « Trouverent le roy qui estoit « appareillé de ses *draps royaux*, emmi le Palais. » (Percef. v. II, f. 17 V° col. 2.) « *Dras* imperials, » pour habits impériaux.

Mouskes, parlant de Charlemagne, dit (p. 117 et 118) :

Le jour de la Nativité
Jhesu Crist, a grant dignité,
Desus l'autel S. Piere, à Rome,
De Leon, c'on tint à preudome,
Fu sacrés Karles li bons rois,
Ounestement et sans desrois
Et s'ot les *dras emperiaus* (1)
Com empereres drois et haus.

[Les *draps* pouvaient servir de pavesade. (G. Guiart, v. 18280, 18310.)]

Expressions à remarquer :

1° « *Draps* diffamés » étoient les draps qui n'avoient pas les qualités requises. (Ord. III, p. 416.)

2° « *Draps* entiers marchands » étoient au contraire les draps qui avoient les qualités requises. (Ibid. p. 517.)

3° « Faux *dras* » étoient des draps plus longs par le haut que par la lisière. (Ibid. I, p. 228.)

4° « *Drap* de lin » ou « de linge, » pour linge. « En « lava la dame le roi, bien, et nettement, et puys le « ressuya d'ung *drap* de lin. » (Percefor. I, fol. 29.) « *Drap* de linge. » (Bouteiller, Som. rur. p. 432.)

5° *Drap* linges, » qu'on nommoit aussi « *draps* de « lin, » étoient les draps de lit (2) : « Il n'y avoit que « une lampe, qui rendist parmy la chambre sa « clarté, et le plus sur ung lict noblement paré, la « couverture estoit rebrassée, si apparoissoient les « *draps de lin* plus blancz que neige. » (Percefor. vol. V, fol. 48 d.)

Cheval, poulain, ne jument n'ay,...
Ne *drap linge* ou l'en puist gesir. *(E. Desch. f. 110 c.)*

6° « Ce mot « *drap* linge » ou « *drap* de linge » quelquefois désigne « la chemise. » (3) Louis d'Har- « court, surpris par les ennemis, tout endormi, « s'enfuit en ses *draps de linge*, tout deschaulx, et « en pur chef. » (Percefor. I, fol. 95 d.) Froissart, parlant du bon traitement que reçurent les seigneurs françois de la dame de Methelin, au sortir de la prison où les avoit tenus Bajazet, en 1397, dit « qu'elle revestit les seigneurs de France ; elle les « renouvella de nouveaux *draps linges*, et de robes, « et vestures de *fins draps* de damas, selon l'ordon- « nance, et coustume de Grece. » (Froissart, l. IV, p. 283. — Voyez Ger. de Nevers, II, p. 122 ; Froiss. IV, p. 255 ; Petit J. de Saintré, p. 106 ; Percef. v. III, folio 137 a.)

7° « *Drap* linge. » Culotte ou caleçon dans le passage suivant, où il s'agit d'un Anglois qui avoit civilisé les rois barbares de l'Irlande : « Encore « avoyent ils un usage : que bien savoye qu'ils ont « communement en leur païs ; c'est qu'ils ne portent « nulles brayes ; et je leur fei faire des *draps linges* « grand foison : et en fei delivrer aux roys, et à leurs « gens, et les remey en celuy usage. » (Froissart, livre IV, p. 203.)

8° « Petits *draps* » semble aussi pour culotte, en cet autre passage, où l'on parle du traité des Gantois, après leur soumission, avec le duc de Bourgogne, en 1453 : « Premierement ceuz de Gand seront « tenus d'issir de leur ville, une lieue loing, en tel « lieu qu'il plaira à leur prince, jusques à deux « mille hommes, nuds pieds, et nuds testes, et de « luy crier mercy : et devant ceux cy, seront tous « les conseillers, eschevins, et hoguemens de la « ville tous nuds, sinon de leurs chemises, et de « leurs *petis draps*, (4) et là se mettront à genoux devant luy. » (Monstrel. vol. III, folio 53 b.) « Feut « mené le mareschal de France Boucicaut tout nud, « fors de ses *petits draps*. » (Hist. de J. Bouc. in-4°, Paris, 1620, p. 103.)

9° « *Draps* funeraux. » Draps mortuaires ou tenture funèbre : « Pour funérailles, services des « trespassez, et tout ce qui en depend, soit du salaire « du curé, clerc, marlier, et autres gens d'eglise, « l'un contre l'autre, ou contre gens lais, et mesme « à qui le droit des *draps funeraux* appartiendra, « mais le taux des salaires des curez appartiendra « au juge écclésiastique. » (Cout. de Hainaut, au N. C. G. II, p. 49 b.)

10° « *Draps* de chambre et de paremens, » linge appartenant à la chambre et linge de corps. Le comte de Nevers, revenant de la prison où Bajazet l'avoit tenu depuis la défaite de Nicopoli en 1397, « Le duc de Bourgongne, et la duchesse sa femme « si ordonnerent tantost sur l'estat du comte de « Nevers, leur fils, mettre telle ordonnance, comme « à luy appartenoit ; et vaisselle d'or et d'argent, « *draps de chambre*, *de paremens*, vestures, et « habits, pour le corps du dit comte leur fils, furent « mis en voitures de sommiers, et envoyés vers « Venise. » (Froiss. IV, p. 286.)

11° « *Draps* d'office, » habits propres aux officiers

(1) « *Dras* emperiaus et orfrois. » (Roi Guillaume, p. 136.) — « *Dras* rices et emperiaus. » (Partonopex, v. 1454.) (N. E.)

(2) On connaissait aussi les *draps* de lit : « En l'ostel où il furent logez, il trouva ès mareschausies un *drap de lit* et une aulne et demie de toile. » (JJ. 119, p. 47, an. 1381.) (N. E.)

(3) « A Jehanne de Brie, marchande de toilles, demourant à Paris, pour .IIII. aulnes de toille bourgeoise,... pour faire *draps linges* pour Coquinet, fol de mons. le duc de Thouraine. » (An. 1386, Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. p. Douet d'Arcq, p. 241.) *Draps linges* est un terme général s'appliquant aux chemises, *draps* de lit, fonds de baignoire, couvre-chefs. (Id. 76.) (N. E.)

(4) Ou caleçon : « Ledit exposant se deschauça et despouilla et osta *ses petits draps*, et se prist à coucher ou lit avec ladicte Gibel. » (JJ. 189, p. 41, an. 1415.) (N. E.)

de justice : « La loy écrite ne souffre qu'on die vilen-« nie au juge, ne à ses officiers, par especial en « officiant, ou qui plus est tant qu'ils ayent vestu « les *draps d'office*, car ce ne peut, ne doit nul « ignorer, ou les verges, ou les enseignes d'office. » (Bout. Som. rur. p. 814.)

12° « *Drap* d'or » désigne les seigneurs, comme nous disons la « troupe dorée. » On a dit des seigneurs qui montèrent à l'assaut de Gênes, tandis que les Suisses faisoient difficulté : « Toutefois..... « voyans tant de *drap d'or* monter, eurent honte du « refus, et commencerent a sortir de leur rym. » (J. d'Anthon, Ann. de Louis XII, p. 149. — Voyez id. Ann. de Louis XII, fol. 31.)

13° « *Drap* de pied, » tapis de pied. (Oudin ; Mém. du duc de Guise, p. 108.)

14° « *Draps* à polies. » « Toutes choses emblées « aux champs, comme harnois, soc de charrue, *draps* « *à polies*, linges qui sechent, et autres choses qui « sont aux champs, hors la maison sont en la garde « de la justice, et pour ce les malfaicteurs doivent « estre punis corporellement. » (Cout. du païs de Lodunois, au C. G. II, p. 595.)

15° « Les trois jours de *draps*, » aux foires de Champagne, les trois jours affectés à la vente des draps. « Tuit marchaanz de chevaux Ytalien, Ale-« man, Provençal, ou autres dehors nostre royaume, « tenront estables de leurs chevaux ès dites foires, « dès *les trois jours de draps*, jusques à changes « abatus. » (Ord. II, p. 203.) « Premier jour des *trois* « *jours de draps.* » (Ibid.) « Dès le premier des *trois* « *jours des draps* jusques au sixiesme après. » (Ib.)

16° « Estre des *draps* » ou « aux *draps* de quel-« qu'un, » être de sa livrée (1) : « Un puissant homme « de la ville (qui *estoit des draps* du roy), qu'on « nommoit Nicolas Membre. » (Froissart, livre II, p. 142.) On lit à la marge : « Je n'entends point cette « parenthèse ; s'il ne veut dire que cet homme fut « habillé de la livrée du roy. » « A Lille i avoit un « chevalier qui estoit dou païs de Pulle, et estoit aux « *draps* Robert de Flandres. » (*Speculum historiale* de Loudun, D. C. sous *Drappale*. — Voyez Ord. II, p. 87.) « Escuiers d'un *drap*, » pour écuyers attachés au même seigneur. « Etre des *draps* du chapitre de « Reims, (2) » être chapelain habitué, et desservi-teur de l'église ou chapitre. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

17° « Les jurez de la halle aux *draps*. » Juridiction particulière, dans la ville d'Alost, de six officiers établis et renouvelés tous les ans par les baillis, bourgmestre et échevins, qui connoissent de tous les cas concernant les laines, les draps de laine, les serges, les cardes et ce qui y est annexé. (C. d'Alost, au N. C. G. I, p. 1108 a.)

18° « Ouvriers de *draps* de soye. » Corps de métier, à la Table des Mestiers de Paris, MS. Mesniere, p. 13.

19° « *Draps* de sire, » étoffe précieuse :

En Belleem naqui li sire ;
Mes onques n'i ot *drap de sire* ;
N'i ot cortine, ne buschaut
Qu'a dame Diex d'orgueil. *(F. nº 7218, f. 105 a.)*

20° « *Draps* en armeure » ou « en armez, » pour bannières :

Les pointes devant sont couvertes,
Et au desouz des creneleures
De riches *dras* a *en armeures*,
Atachiez comme a bastoneaus. *(G. Guiart, f. 309 a.)*

Quant cil dedanz Flamenz choisirent,
Qui en leur nés les atendirent,
Ou tant ot banieres enclines,
Dras en armez, à euvres fines,
Environs les borz espanduz. *(Id. ib. f. 308.)*

21° « Au bout de l'aulne faut le *drap*, » proverbe qui exprimoit que quand tout est employé, il ne reste plus rien. (Rab. II, p. 271.)

22° « *Drap* blanc de Nicole. » (Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1652.)

23° « Avoir *drap*, et argent ensemble. » Nous disons « avoir la marchandise et l'argent. » (Rech. de Pasquier, p. 750 ; voy. Oud. Cur. fr. et Dict. de Cotgrave.)

24° [Draps de retour au Cart. de Corbie 21, péages de Péronne : « Item ungz homs, qui porte *draps* « *de retour*, doit six deniers. (Du Cange, t. II, 745, col. 1). »] (N. E.)

25° [« Plusieurs autres personnes qui illec s'es-« batoient, qui *faisoient les draps de noce* d'icelle « fille, comme l'en a acoustumé de faire au pays « (Calais). (JJ. 168, p. 317, an. 1415). »] (N. E.)

Drapaille, *s. f.* Linge A. Habit B. C'est proprement le collectif de *drap*.

A Va buer ta poure *drapaille*. *(E. Desch. f. 378 b.)* (3)

B Non certes plus de bien m'ont fet,
Que n'aient testuit mi parant,
Quar il me voient mal parant,
Et poure, et a poi de *drapaille*
Si n'ont cure de tel frapaille,
Ne ne vont pas ce souhaidant. *(F. nº 7218, fº 235 b.)*

Drapant, *adj.* Fabriquant de draps. De là on nommoit « drapiers *drapans* » les marchands fabricant de drap. « Quand je parle des machands, « je comprends les *drapiers drapans*, usant de ce « mot là generalement. » (Apol. pour Hérodote, page 234.)

Drapeau (4), *s. m.* Enseigne militaire A. Compagnie de gens d'armes B.

A Ce sens étoit nouveau du temps de Pasquier. « Etendart, banniere, ou enseigne que nous disons « aujourd'hui *drapeau*. » (Rech. p. 662.)

B Compagnie de cent hommes d'armes dans Brantôme, qui parle de Mr de Biron : « M. le « mareschal de Brissac luy donna son guidon de « cent hommes d'armes, et tel *drappeau* ne se

(1) De là l'expression *retenir de ses draps*, prendre à ses frais l'entretien d'un homme (Froiss., Kervyn, II, 331.) (N. E.)

(2) « Lequel Pierre Gaude estoit,... clerc et familier et des *draps* des religieux de S. Pierre d'Abbeville. » (JJ. 75, p. 530, an. 1466.) — « Jehan le Bourrelier prestre,... *estant des draps* de la Sainte Chappelle. » (JJ. 195, p. 1159, an. 1473.) (N. E.)

(3) « Ouquel coffre il ne trouva que linge et *drappaille.* » (JJ. 171, p. 136, an. 1419.) (N. E.)

(4) *Drapeau* doit être confondu avec *drapel ;* il n'en diffère que par la vocalisation de *l*. Il signifie donc comme drapel : 1° Vêtements : « Icis venirs, icis alers Font as amans sous lor *drapiaus* Durement ameigrir lor piaus. » (La Rose, v. 2557.) — « Elle n'osoit pas descendre à la cave, à cause qu'elle estoit en ses beaux *drapeaux*. » (Desper., 47e Conte.) (N. E.)

« donnoit le temps passé, et mesme d'un si grand « mareschal que celuy là, à jeunes gens qui n'eus- « sent fait de fort signalés monstres de leur « valeur. » (Brant. Cap. fr. III, p. 327.)

Remarquons les expressions suivantes où le mot *drapeau* est pris dans le premier sens :

1° « Battre le *drapeau*, » donner le signal, avertir les soldats de se ranger sous leurs drapeaux. « Les tambours du detachement *battent le drapeau*. » (Le P. Daniel, Mil. fr. t. I, p. 349.)

2° « Chevalier au *drapeau* quarré. » Nom donné par dérision aux chevaliers à qui le roi donnoit la permission de lever bannière, à cause de la multitude de ces permissions. (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 303.)

Drapel, *s. m.* Menu linge[A]. Habits, vêtements[B]. Morceaux de drap ou de linge[C].

[A] *Drapeau* est expliqué dans Monet par « lange « d'enfant. » « Drapieaux en quoy nostre seigneur « fut enveloppé en estable, quant il fu né. » (Chron. S. Denis, II, fol. 31 a.) Le mot est mis pour « chemi- « ses » dans le passage suivant :

> Li prestres les a regardez,
> Si vit lor chemises couées,
> Qui tout entor erent nouées,
> Devant, et derriere, et en coste ;
> En maint leu lor paroist la coste,
> Quar petit y avoit d'encir :
> Lors cuida bien tout, sans mentir,
> Li prestres que tout desnier fussent
> Qu'en lor *drapiaus* noez, eussent. *(F. n° 7218, f. 235 b.)*

> [B] Mès un autre chastel en Niceroles sai
> Qui Trembloie a non, par yver m'en alai :
> G'iachetai deux dés, avoeques moi les ai,
> Qui perdra ses *drapiaus*, chastelain l'en ferai. *(Ib. f. 201.)*

[C] « Preng vielx *drappiaux*, langes et vieilles « bandes de parchemin, etc. » (Modus et Racio, MS. fol. 102, V°.) (1)

Remarquons l'expression suivante :

« *Drapeau* de fusil, » amorce, amadou. « Le feu « s'augmente de peu à peu, comme vous voyez « qu'il fait en un *drapeau de fusil*, principalement « quand on souffle. » (Bouch. Serées, I, p. 187.)

VARIANTES :

DRAPEL. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, f° 105, R° col. 1.
DRAPEAU. Nuits de Strapar. t. II, p. 284.
DRAPIEAU. Chron. S. Den. t. II, fol. 31, R°.
DRAPPEAU. L'Amant ressusc. p. 550.
DRAPPIAU. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 219, col. 3.
DRAPEAL. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 90.
DRAPEL. Ibid. p. 91.
DRAPPEAS. Ibid. p. 90.

Drapelet, *s. f.* Menu linge[A]. Morceau de linge, guenille[B]. C'est proprement le diminutif de « dra- « pel » ou « drappeau. »

[A] « Après que la petite fille eust esté bien lavée, « et nettoyée dedans le baing, et enveloppée dedans « les blancs *drappelets*, on commença à apperce- « voir à l'entour du col une chaine d'or, ouvrée « d'un grand artifice. » (Nuits de Straparole, t. I, page 212.)

[B] « Mettez tremper la poudre d'estaphisagre en « eau, enveloppée dans un *drapelet*. » (Arteloq. Faucon. fol. 94, V°.)

> Ele ne pot tenir as mains,
> Escroche, *drapele*, ne pieche
> Qu'ele n'i a keuse et asieche,
> En cinq cens dés n'ot tant de poins,
> Come avoit en ses dras pourpoins.
> Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 239, R° col. 2.

VARIANTES :

DRAPELLE. Villon, p. 39.
DRAPELE. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 239 b.
DRAPELET. Les Marg. de la Marg. t. I, p. 840, R°.
DRAPPELÉS. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 420, col. 1.

Drapeleus, *adj.* Epithète de « haillon » dans les Epith. de M. de la Porte.

Draper, *v.* Fabriquer le drap[A]. S'habiller[B]. Tromper[C]. Battre[D].

[A] (Voy. Monet.) « Ce sont les statuz, et ordenan- « ces, commant les drappiers de la drapperie........ « de la ville de Troïes, pevent et doivent *drapper*. » (Ord. IV, p. 511.) (2)

[B] « Là il faut avoir de quoy *drapper*, et de quoy « mettre au moulin. » (Rab. t. V, p. 4.) C'est-à-dire de quoi se vêtir et se nourrir.

[C] (Voyez Oudin.) Nous disons encore draper pour « railler. » (3)

[D] (Voyez le Celthell. de L. Trippault.) Nous ne savons dans quel sens entendre ce mot au passage suivant où il s'agit des changeurs :

> Avoir li font toutes ses aises,
> Au devant de lui mettent haises
> Afin qu'on ne le puist haper :
> Cil qui se mellent de *draper* (4),
> En prendent là par grans puignies. *(Froiss. p. 424.)*

On lit *drapper* aux Contr. de Songecreux, f° 16 b.

Draperie, *s. f.* Boutique de drapier[A]. Fabrication des draps[B] (5).

> [A] Mais tot ausi con *draperie*
> Vaut miex que ne fet freperie. *(F. n° 7615, I, f. 73 a.)*

[B] « Le prevost » ou » le chef de la *drapperie* » (6) étoit le chef de la juridiction établie pour connoître ce qui concernoit la draperie. (Cout. de Bailleul, C. G. t. I, p. 957 b.)

(1) « De Marre vouloit prendre un petit *drappel* ou un pou d'estouppes en l'ostel dudit Ingrant, pour envelopper un pou de graisse qu'il avoit acheté. » (JJ. 138, p. 171, an. 1390.) (N. E.)

(2) Le roi d'Angleterre défendit qu'on « ne amenast nulles lainnes englesces en Flandres, ne as Flammens, afin que il n'euissent de quoy *drapper*. » (Froiss., II, 362.) — « Que nuls ne puist *drapper* de gratusene de pelich fait, depuis tondisons jusques a la S. Remy. » (Statuts au Liv. Rouge d'Abbev., § 3.) (N. E.)

(3) « Oudart se chausse de son guantelet : et de daulber Chicquanous et de *drapper* Chicquanous. » (Rabel., *Pantagruel*, IV, 14.) (N. E.)

(4) Froissart était de Flandres, où la principale industrie était la draperie ; on empruntait aux changeurs pour s'établir fabriquant. (N. E.)

(5) C'était aussi l'impôt sur le drap : « La *drapperie* [à Lagny] vaut .CCCCX. livres. » (Cart. de Lagny, fol. 246 b.) On disait encore le tonlieu des draps. (Pièces sur Charles VI, p. p. Douët d'Arcq, I, 23.) (N. E.)

(6) Sur la fabrication du drap au XVe siècle, voy. le reg. JJ. 170, p. 233, an. 1418. (N. E.)

Drapier, *s. m.* Drapier.

Cordouaniers n'ot bon souler,
Ne *drapiers* (1) ne fu bien vetus,
N'ainc ot amie, loiaus drus.
Will. li Viniers, Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 33.

Railleur (Dict. de Borel et de Corneille.)

Drapilles, *s. f. p.* Hardes, nippes.

Chausses, pourpoinctz, et bourreletz
Robes, et toutes voz *drapilles* (1)
(Ains que cessez) vous porterez
Tout aux tavernes, et aux filles. *(Villon, p. 81.)*

Drappé, *adj.* Garni, tapissé.

Lessez les fleurs, o déesses Nappées,
Et appellés les fontalles Nayades,
Et aux forestz, de verdure *drappées*,
Allez querir satires, et dryades.
J. d'Aut. Ann. de Louis XII, MSS. de 1503-1504, fol. 131.

Drapper. [Intercalez *drapper*, chiffon, au reg. JJ. 166, p. 190, an. 1412 : « Icellui Mahiet trouva « une baudrée ou vieulx *drapper* pour nettoier le « four. »] (N. E.)

Drappeux, *adj.* Plein de draps. (Oud. et Cotgr.)

Drappieres, *adj.* Epithète de « forces. » (M. de la Porte.)

Draprier. [Intercalez *draprier*, dans l'expression « un coustel *draprier* à taillier pain » (JJ. 90, p. 122, an. 1359.)] (N. E.)

Dras, *s. m.*

Dras ot noirs comme cornelle.
Hug. de S. Quentin, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1251.

Draschier, *s. m.* Terme d'injure.

Moult ont Francheiz Normanz laidiz,
Et de mesfaiz et de mesdiz :
Souvent lor dient reproviez,
Et claiment bigos et *draschiers*. *(R. de Rou, p. 258.)*

Dras i gaoit. Nous ignorons ce que signifie cette expression que nous trouvons dans ce passage :

Si chante au cueillir les floretes,
Dras i gaoit meschinete :
S'ele trop vos aim,
Ci me tienent amoretes,
Ou ge tieg ma mein ;
Ainsi chante, ainsi s'esbanoie.
Alexandre et Aristote, MS. de S. G. fol. 73, R° col. 2.

Dravée, *s. f.* Mignonnette ou piloselle. (Oudin et Cotgrave.)

Draviere, *s.* Peut-être le même que *dravée*. « Si ce n'estoit chose qui de sa nature se doit « copper, et manger en verdaine, comme *dra-* « *viere*. » (Bout. Som. Rur. p. 430.)

Draule, *adj.* Drôle, plaisant. (Cotgrave et Caseneuve, Orig. de la langue.)

VARIANTES :

DRAULE. Des Acc. Bigarr. p. 136.
DRELLE. Poës. d'Eust. Desch. fol. 305 c.

Draulerie, *s. f.* Drôleries. Mot particulier aux peintres, maçons. « Les peintres, maçons, orfe- « vres, menuysiers, et telles sortes d'ouvriers...... « se sont addonez à ce qu'ils appellent *drauleries*. » (S. Jul. Mesl. hist. p. 575.) « On donne le los à la « reyne Isabelle de Bavieres, femme du roy Charles « sixiesme, d'avoir apporté en France les pompes, « et les gorgiasetez pour bien habiller superbe- « ment, et gorgiasement les dames ; mais à voir « dans les vieilles tapisseries de ce temps des « maisons de nos roys, ou sont pourtraittes les « dames ainsi habillées qu'elles estoient pour lors, « ce ne sont que toutes *drolleries*, bifferies, et « grosseries, aux prix des belles, et superbes « façons, coiffures, gentilles inventions, et orne- « mens de nostre reyne. » (Brantôme, D^es Illustr. pages 211 et 212.)

Draulerie. (Cotgrave.) *Drollerie*. (Caquets de l'Accouchée, p. 171.)

Drauliste, *s. m.* Nom des ouvriers qui dans les ornements de leurs ouvrages employoient des *drauleries*. (Voy. S. Jul. Mesl. hist. p. 576.)

Dray, *s. m.* Cribié, dans le patois de Marseille. (Du Cange, *draihatum granum.*)

Drecer (2), *v.* Dresser, élever [A]. Redresser, réparer [B]. Diriger [C]. Servir sur table [D]. Terme de chasse [E]. [Voyez DRESSER.] Dans S. Bernard, il répond au latin *assurgere, extollere* et *occurrere*.

[A] « *Drecez* bannieres au nom de Dieu et de Saint « Georges. » (Froiss. (3) liv. I, p. 322.) [« Et quant « Johannis oit ce, si asist le Dimot, Et *dreça* entor « seize perieres granz. » (Villehard. ; De Wailly, § 425.)] (N. E.)

[B] La chose qu'on ne puet amender, ne *drecier*,
Nus preudhom ne la doit elever, n'esaucier.
Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 111.

[C] « *Dreça* vers un chasteau. » (Chr. de S. Denis, t. II, fol. 160 V°.) Le latin, *parte direxit*. On disoit aussi « *dresser* pays, » pour « fuir. » (Fouill. Vén. folio 61 a.)

[D] « *Drecier* devant lui tous ses mets. » (Assis. de Jérusalem, p. 191 et 192.)

Uns preudoms fut en un villaige,
Qui devoit donner à disner
A un homme de son linaige ;
Si ot fait feves atourner
Au lart, mais, quant il fit *drecier*,
Les feves trouva seulement,
Sanz le lart ; Lors dist à sa gent :
Je feray de vous grand essart. *(E. Desch. f. 285 c.)*

[E] *Drescer* ou *drescier* signifioit « mettre le cerf « sur pied. » (Chasse de Gaston Phébus, MS. p. 184.)

VARIANTES :

DRACET (SE). Dans S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 154.
DRESCET (SE). Ibid. p. 243.
DRECIER. Villehard. p. 61.
DRESCIER. *Miles*
DRESCHIER. J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 61.
DRECHIER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f. 153, V° col. 1.
DROISSER. Cotgrave.

Dreche, *s. f.* La dresche, le marc de l'orge moulu dont se servent les brasseurs de bière ; dans la description du ventilateur, traduite par M. De

(1) « Li *draper* de Paris establirent entre eus, qu'il ne creroient à nul nules de lour denrées. » (Liv. de Just., 11.) (N. E.)
(2) On lit déjà dans Roland (v. 1139) : « Franceis se *dressent*, si se mettent sur piez. » (N. E.)
(3) Il l'emploie au neutre au sens de se dresser : « Des mas qui *dreçoient* contremont, ce sambloit un grant bois. » (Kervyn, III, 204.) (N. E.)

[ours, 1744, il est traité des moyens de faire sécher
e blé, la drèche, le houblon, la poudre à canon.

Dreçoir, *s. f.* Tablettes, buffet A. Armoires à
nettre des livres B. Plat, surtout C.

A Ce mot se dit encore en quelques provinces pour
es ais ou planches dressées en forme de tables ou
ablettes. (1) On lit *dressorium, directorium, dretec-
orium*, dans Du Cange ; voyez aussi R. Est. Nicot
t Cotgrave. *Dressoir* est une table de cuisine, dans
udin. Des menestriers, parlant au roi de Navarre
e la maison du roi de France, où ils avoient été
eçus en 1383, disent « qu'ils avoient été par plu-
sieurs fois receuz à grant feste, ès chambres sales,
cuisines, despenses, boutilleries, et autres offices,
et lieux de nos diz seigneurs, esquelz ils avoient
frequenté, et aussi au *dreçouer* (2) tout à leur
plaisir. » (Confession de Vaudreton, Trésors des
hartes, Layette 5, de Navarre, pièce IV, p. 7.)

Le roi de Navarre, parlant à celui par qui il vouloit
ire empoisonner le roy en 1385, lui dit : « Tray-
toy près de la cuisine, du *dreçouer*, de la bouti-
lerie, ou de quelques autres lieux, ou mieulx tu
verras ton point, et de celle poudre met ès pota-
ges, viandes, ou vins des diz seigneurs, ou cas
que tu verras que tu le porras faire à la sureté,
et autrement ne le fay point. » (Ibid. p. 10. —
. ibid. p. 11, Honn. de la Cour, ms. p. 35 et suiv.)
n y voit qu'il avoit des *dressoirs* à trois, à quatre
t à cinq degrés.

B (Voyez La Croix du Maine ; Bibl. Epit. au Roy,
age 513.)

C « Adonc elle assist ung *dressoir* d'argent devant
Norgal qui regarda dedans, et y trouva une
aumosniere si richement ouvrée, et tant subtile-
ment, que nul d'eux ne la sceut ouvrir. » (Perc.
ol. V, fol. 61 a.) On dit des chanoines :

Leur *dreçoir* est d'or, et d'argent doré ;
Vestent fins draps, et bien se fourreront ;
A leur povoir, bien gouvernez seront :
En crucifix ont noble patrimoingne,
Et vivent frans, et puisque tel vie ont,
Aujourdhuy n'est vie que de chanoingne. *(Desch. 368 d.)*

VARIANTES :
DREÇOIR. Eust. Desch. fol. 497 a.
DREÇOUER. Chron. S. Denis, III, f. 36 b.
DRESSOIR. N. Cout. gén. II, p. 258.
DRESSOUEL. Petit J. de Saintré, p. 373.
DRESSOUER. Lanc. du Lac, I, fol. 13 c.

Dreitement, *adv.* Directement :

Mout fu grant l'assemblée, quant li rois out sa gent
En Normendie vint à Roem *dreitement*. *(Rou, p. 94.)*

Dresciez, *part.* Servi à table : « Les chevaliers
admeneront l'escuyer en la sale jusques à la haute
table, et puis il sera *dresciez* au commencement
de la table seconde, jusques à la venue du roy. »
[Dans l'Ordonn. de faire et créer des chevaliers du
Baing, etc. citée par du Cange, Edition Henschel,
IV, 399 a.]

Dressement, *s. m.* A Action de dresser (Oudin.)
B Action d'assurer les droits : « Pour obvier à ce
« que le benefice de droit accordé aux parens d'un
« trespassé, pour apprehender la succession, sous
« inventaire, afin de n'estre plus avant tenus, aux
« crediteurs, qu'à concurrence de la valeur des
« biens, ne soit pratiqué à l'interest des dits credi-
« teurs et au profit des impetrans de tel benefice,
« selon qu'on s'est apperçu advenir depuis quel-
« ques années en ça, estant le *dressement* des dits
« crediteurs tiré en longueur. » (Ordonn. et Edit
perpetuel, au N. C. G. I, p. 461 b.)

Dresser (3), *v.* Relever, ramasser A. Adresser B.
Lever C. Envoyer D. Elever, établir E. Acquitter,
payer F. Redresser G. Diriger H.

A On a dit d'une princesse de Provence nommée
Barbasse, dont le poëte Aymeric de Belvezer étoit
amoureux : « Ceste dame luy tenant propos un jour,
« en la compagnie de l'infante Beatrix fille du comte
« Rémond de Provence, Aymeric, luy *dressa* son
« gand qui luy estoit tombé, et en baisant le gand,
« le luy presenta. » (J. Nostre Dame, des Poët. prov.
p. 121, répété dans Du Verdier, Bibl. p. 96.)

B « Le poëte.... fist une chanson qu'il luy *dressa*
« sur ce propos, et une autre à la dite infante Bea-
« trix. » (J. de Nostre-Dame, des Poët. prov. p. 121.)

C « *Dressoit* deux compagnies, afin qu'il se jettast
« dans la Reolle. » (Mém. de Montluc, t. II, p. 75.)

D « Je fus *dressé* pour savoir certaines nouvelles
« de l'empereur. » (Lettres de Louis XII, IV, p. 362.)
« Dira que madame *dresse* vers l'empereur, et le
« haste tant qu'elle peult, pour la conclusion du dit
« mariage. » (Ibid. p. 12.)

E « Elle *dressera* l'amitié avec luy, et l'empereur
« Monsr, et ses pays. » (Lett. de L. XII, IV, p. 351.)

F « Monsieur de Mayenne l'importunoit sur les
« assignations d'argent qui luy avoient esté promi-
« ses, par les articles de sa capitulation, disant n'en
« pouvoit estre *dressé*, à quoy le roy sousriant luy
« dit : que de luy trouver lors argent, il ne pouvoit,
« et qu'il aimeroit beaucoup mieux luy livrer enco-
« res une bataille à Yvry. » (Lettres de Pasquier, II,
p. 589.) « Le faire *dresser* non seulement de ses
« appointemens, mais aussi de l'exercice de son
« estat. » (Pasq. Rech. p. 500.)

G Un évêque, dans son *plait*, fait une reprimande
à un prêtre de mauvaise vie, et luy dit :

Dressés vos, trop desloiax,
Et trop malvais prestres, et fax
Qui vostre mere renoiez ;
Vos serez excomeniez. *(F. de S. G. f. 57 d.)*

(1) « Toute la vaisselle d'or et d'argent qui estoit ou palais, tant au *drechoir* comme ailleurs. » (Froissart, XVI, 85.) De
ême dans Christine de Pisan (Trésor des Dames) : « Un grand *dressoir* couvert comme un autel, tout chargé de vaisselle
argent. » Le *dressoir* était une étagère garnie de nappes où l'on exposait les grandes pièces d'orfévrerie et les choses
atteuses à montrer ; le nombre des degrés était fixé par l'étiquette, selon le rang des personnes. On en voit dans les
rmes de la Basse-Bretagne datant de la fin du XVe siècle. (N. E.)

(2) C'est aussi la forme dans l'inventaire des biens de la reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin : « Item 24
bles, 15 paere de tretiaux, 2 *dreçouers*. » (Nouv. Comptes, p. 91, an. 1328.) (N. E.)

(3) Doit être rapproché de *drecier* ; l'étymologie est encore le latin *derectiare*. (N. E.)

ᴴ « Quant le chevalier le veit venir, qui peu fist « de compte il *dressa* son frain à l'encontre de luy, « et joinct son escu au senestre cousté, et *dressa* sa « lance sur le chevalier qui luy venoit. » (Percefor. vol. I, fol. 140 ᶜ. — Voyez Oudin, Cur. fr. et Cotgr.)

Dresseur, *s. m.* Celui qui critique et redresse les autres :

> Moqueurs, *dresseurs*, abuseurs, trompereaulx,
> Diffamateurs, avenceurs, ventereaulx,
> On vent à gré, tant les gros, que menuz,
> Mais ceulx qui sont vertueulx, bien congnuz,
> Moins estimez seront que vielz houzeaulx,
> Au temps qui court (*R. de Coller. p. 142.*)

Dressier, *s. m.* (Cotgrave.)

Dressiere, *s. f.* Le droit chemin. (Oudin et Cotgrave.) Pierre Mathieu, dans un avertissement à la tête de son Histoire, parle des historiens qui l'avoient précédé, dont les uns par trop de précipitation avoient perdu plusieurs choses, et les autres, comme étrangers, avoient été égarés dans un pays inconnu par des guides trompeurs : « Je marche « après ceux-là, pour recueillir ce qu'ils ont laissé « tomber, je cherche les *dressieres* que ceux cy ont « perdu. »

Dressouoir. [Intercalez *Dressouoir*, au reg. JJ. 163, p. 6, an. 1408 : « Une cuillier d'airain appellée « *dressouoir*. »] (N. E.)

Dreste, *s. f.* Service féodal qui consistoit à transporter les moissons ou le bois, à mener les bestiaux d'un endroit dans un autre, d'après Du Cange, sous *Adductio* : « Item quidam.... debent adductionem, « quæ gallicè dicitur *dreste*..... videlicet adducere « animal, vel animalia cujuscumque generis fuerint, « ubicumque censuarius voluerit in villam S. Audo- « mari, et tunc debet ductor, vel ductores habere « pastum. »

Dretrouanges, *s.* Air à jouer sur la rote. [Voyez *rotruenge* et Diez, Poësie des Troubadours, page 117.]

> *Dretrouanges* de chançons
> Guite, ne harpe, ne viele
> N'en ausist pas une cinele. (*F. 7615, II, f. 169* ᵈ.)

Dretures. [Intercalez *Dretures*, au Cart. de Champagne, an. 1247, folio 342 ᵇ : « Nous Aubers « abbés et touz li covanz de Chatrices faisons « savoir.... que nos avons donné à Thiebaut.... le « mont de Passeavant.... Nos n'am porons panre « ne issues, ne autres choses, fors nos *dretu-* « *res*. »] (N. E.)

Dreue. [Intercalez *Dreue*, borne. « Jusques à « une borne, ou *dreue* qui est dedans lesdites terres « de Moulineuf. » (1678, Aveu du Petit-Lude, Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Dreux, *s. m.* Nom propre de ville. Il nous fournit un ancien proverbe : « A gauche le chemin de « Dreux. » (Voyez sur ce proverbe le Mercure de décembre 1729, p. 3020.)

Driadette, *s. f.* Diminutif de dryade. (Jacques Tahur. p. 270.) *Driete*. (Bourg. De Orig. voc. vulg.)

Driler, *v.* Trembler de froid. Mot du patois d'Avallon.) [Voir Driller.]

Drile, *s. f.* Haillon. (Monet et Oudin. — Voy. un arrêt du conseil du 18 janvier 1729, pour le péage de Pontcarlier.) (1).

> Chanoine de longue barbutte,
> Et curé de saincte Bazille
> Hospitallier de mainte fille
> Doyen de pas la belle *drille*. (*Coquill. p. 107.*)

> Je voys regarder mes clochiers,
> Je marquois plus de cent moutiers,
> Où ilz n'avoyent esté jamais :
> Or est il minuyt pour tous metz,
> Et ne voit on rien que la *drille*
> Parquoy je prenoye Beauvais
> Aucunes foys pour ceste ville. (*Ibid. p. 151.*)

Drileus, *adj.* Couvert de haillons ᴬ. Sale, malpropre ᴮ.

ᴬ Sur le premier sens, voyez Monet, Cotgrave et Oudin. Parlant du bourreau qui exécuta M. de Cinq-Mars : « Le bourreau estoit un vieil gaignedenier, « tout *drilleux*, qui fut estourdi en coupant ce peu « de peau qui restoit. » (Mémoires de Montresor, t. II, p. 256.)

ᴮ On a nommé *drileux* un cheval mal pansé, crotté, fangeux. (Du Verd. Bibl. p. 723.)

Drillant, *part.* Brillant, étincelant ᴬ. Sautillant ᴮ.

ᴬ (Voyez le Dict. d'Oudin.) Dans les Epithètes de M. de la Porte, *drillant* s'applique aux yeux, à l'acier, à la flamme et aux étincelles.

> ᴮ Comme un passereau *drillant* (2)
> Dans une seiche poussiere,
> S'égaye dru fretillant,
> De sa double aisle legiere. (*Œuv. de Baïf, fol. 77* ᵇ.)

Driller, *v.* Briller, étinceler ᴬ. Sautiller ᴮ. Se sauver promptement ᶜ.

ᴬ (Voyez Monet, Oudin et Borel.)

> Comme le fer dans la fournaise,
> Enseveli dessous la braise,
> *Drille* (3) et flamboye estincelant. (*R. Bell. I, p. 20.*)

(Voy. Baïf, fol. 67 ᵃ.)

> ᴮ Au trot je *drille* comme un cheval. (*S. Gelais, p. 85.*)

De là, on a dit en parlant de danse : « *Driller* ses « pas sur la note. »

> Sus danson, sus *drillon nos pas*,
> Suivant la note sonnée. (*Baïf, f. 181* ᵃ.)

> ᶜ Je m'en vais, tout de bon, promptement t'étriller,
> Si tu ne fuis bien vite et ne pense à *driller*...
> . . . . Il drille d'importance.
> Les Intrig. amour. com. de Gilbert, Hist. du Th. fr. t. X, p. 117.

(1) Dans les Chansons du XVIIᵉ siècle, *drille* signifie soldat d'infanterie (Voy. Fr. Michel, Dict. de l'Argot), Sᵗ Simon écrit : « Le luxe et la bonne chere avoient corrompu nos armées ; des haltes froides n'y estoient plus que pour des *drilles*. » On lit au Rec. des Farces (XVIᵉ siècle, p. 342) : « Sommes nous prests... Bien armez. — Il ne nous fault *drille*. » De même au tarif de 1664 : « Linge vieil, vieux drapeaux, *drilles*. » (N. E.)

(2) « Il sembloit voir une armée *drillante* de fourmis qui porte et traisne en sa fourmiliere tout ce qu'elle trouve. » (Carloix, V, 4.) (N. E.)

(3) « On ne voit point au ciel tant d'estoiles flambantes *driller* au firmament. » (Rons., 845.) (N. E.)

Dringue morigue (marcher en). « Un « officier du Roy nouvellement insinué, qui pour « se depaïser et faire l'habille, marche en *dringue* « *morigue,* et parle en iste, miste, de peur de faire « des enfans. » (Des Accords, Bigarr. fol. 55 [a]; voy. Cotgrave.)

Dringuer, *v.* Boire, trinquer. (Gloss. de Marot.) A l'entrée de Louis XII dans Gênes, « iceulx Alle- « mands, et grand nombre d'avanturiers françois « s'en retournerent au lieu où ils avoient tenus « leur dernier camp ; lesquels, après bien *dringuer* « [allemand *trinken*] s'entrepreindrent de paroles « par les chemins, et se batirent bien estroict. » (J. d'Auton, Annal. de Louis XII, p. 188.)

Dringuet, *s. m.* Sorte de jeu.

Si me vouldroie un pou esbatre,
Avecque vous, s'il vous plaisoit,
A quelque gieu ou l'en se congnoit ;
Au *dringuet*, à deux, ou trois dez. (*E. Desch. f. 374* [a].)

Et s'il y a chance ouverte,
Vous paierez, se vous perdez,
Soit à la vachette, ou aux dez,
Au *dringuet*, ou à autre gieu. (*Ibid. f. 374* [d].)

Dringuet. (Trés. des Chartes ; Reg. 116, page 33, an. 1379.) (1)

Drion. (Bourgoing, Orig. voc. vulg.)

Driver, *v.* Dériver. « Est deffendu à tous batte- « liers........ de laisser *driver* leurs batteaux, etc. » (Cout. de l'Angl. au N. C. G. I, p. 313 [a].)

Droe, *s. f.* Orge cuite. Du Cange, sous *drascus*, cite le Rom. du Cortois d'Artois :

Mais mon pain resamble becuit,
Il est fait ou d'orge ou de *droe ;*
A envis menjase si floe.

Il n'est pas aisé de deviner ce que ce mot signifie dans le Jargon ou Jobelin de Villon (Ballade VI) :

Vos ens soyent assez hardis,
Pour avancer la *droe ;*
Mais soyent memorandis
Qu'on ne vos face faire la moe.

Drogue, *adj.* [Mauvais ; nous disons encore : c'est de la drogue.]

Je ne la cognois, mais d'autant
Qu'elle est mesgre, hydeuse, et *drogue*,
Je croy que c'est la sinagogue
Que les Juifz estiment tant. (*Rog. de Coll. p. 149.*)

Droguement, *s. m.* L'action de droguer. (Oudin et Cotgrave.) (2)

Droguerie, *s. f.* Drogue [A]. Menus objets [B].

[A] « Et d'autres menues *drogueries* qu'on lui « avoit baillées, durant sa maladie. » (Arrest. amor. p. 85 ; voy. Ess. de Mont. t. II, p. 815.) « Les « femmes font amas de telles menues *drogueries* « pour en secourir le peuple. »

[B] « Cette anneau congnois je bien : car je don- « nay l'anneau à Lancelot, et toutes mes *drogue-* « *ries ;* et bien vueil que tous, et toutes, saichez « que je luy donnay cest anneau comme loyalle « dame à chevalier. » (Lanc. du Lac, I, fol. 160 [c] ; voy. Vigil. de Charles VII, I, p. 70 ; II, p. 144 ; Apol. pour Hérodote, p. 273.)

1. Drogueur, *s. m.* Droguiste. (Oud. et Cotgr.) « Un marchand *drogueur*, ou espicier. » (Bouchet, Serées, liv. I, page 104.) V. Rabelais (I, 171) ; on lit *drogueux* au Moy. de Parvenir, p. 322.

2. Drogueur. [Intercalez *drogueur*, navire qui pêchait et séchait le hareng : « En l'an 1525, le « jour de S. Maur, 15[e] jour de janvier, la mer fu si « desbordée... que de cette grande et furieuse « marée furent jettés et portés jusque dedans les « fossés du chasteau de Graville, 28 navires *dro-* « *gueurs* allant à la pesche des harencs et maque- « reaux. » (Mém. de la fondation du Havre de Grâce, page 71.)] (N. E.)

1. Droict, *s. m.* Droit [A]. Juridiction [B]. Possession [C]. Amende [D]. Vérité [E].

[A] Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr. au mot *Droit.* Le sens de ce mot a été fort étendu, comme on va le voir par ce passage : « L'en appelle aucunes fois « *droict*, la chose de quoy la possession appartient « à aucun, si comme Paris est le *droict* au roy de « France : aucunes fois appelle l'en *droict* satisfac- « tion de tort faict à aucun, si comme l'en dit cestuy « a eu *droict* de celuy qui le roba, quand il a esté « pendu ; aucunes fois appelle l'en *droict*, le loyer « que aucun a pour sa desserte, si comme l'en dict « du larron qui est pendu, s'il a bien eu son *droict ;* « aucunes fois appelle l'en *droict*, une vertu que « rend à chacun ce qu'il doit avoir ; et aussy est « appellée en cour laye *droict* , par quoy tous « contends sont finés ; aucune fois appelle l'en « *droict*, la voye de loyauté qui fine les querelles, « si comme l'on dict, celuy a fait *droict* qui loyaul- « ment a jugé, ou finé une querelle. L'on appelle « *droict*, les loix (3), et les coustumes de Norman- « die, pour ce que par eux est souvent le plet finé. » (Anc. Cout. de Norm. fol. 3 [a].)

[B] « Nous voullons, et octroyons que nos bailliz, « prevoz, ne autre justice ne puissent, ne doient « appeller aucuns à leurs *droits* pour bannir, s'il « n'y a mort, ou affolure, ou cas dont mort se doit « ensuivre. » (Ord. I, p. 164, art. 8.)

[C] « Quant aucuns est plaintif en jugement d'au- « cune personne, qui est venus à son *droit*, et à « son fié, ou à sa seignorie à force et à tort d'ar- « mes et en lieu où il n'avoit rien à tenir de luy. » (Ord. I, p. 289.)

(1) « Regnaut Dargent s'embati en une compaignie de jeunes hommes, par lesquels il fu induis à jouer à un jeu que l'en appelle *au dringuet.* » (JJ. 118, p. 220, an. 1380.) — « L'exposant estant à la foire de Montereul emprès Guise,... fut alez parmi ladite foire et y eust trouvé un lieu publique ou l'en jouoit au *dringuet.* » (JJ. 150, p. 180, an. 1396.) Voyez *tringlet* et *trinquet.* (N. E.)

(2) « Et quand bien ces *droguemens* rencontreroient. » (O. de Serres, 305.) (N. E.)

(3) *Faire droit et loi* à quelqu'un signifie le traiter selon la justice et la légalité (Froissart, II, 79) ; *avoir droit* est avoir raison (Froissart, XVI, 201) ; *par droit* équivaut à naturellement (II, 2) ; *à son droit* signifie convenablement (II, 143) ; *sus son droit, à bon droit* (III, 42). (N. E.)

D « Et si fera le *droit* à la justice de soixante « sols. » Ord. t. I, p. 183.)

E Se vous amez un homme et vous foi i trovez,
Gardez ne soit à vous legiérement meslez ;
S'on vous dit mal de lui, por ce ne le créez,
Jusqu'à tant que li *drois* en soit bien esprovez.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 331, R° col. 2.

Ce mot fournit d'ailleurs grand nombre de façons de parler :

1° « Maindre que *droit*, » c'est-à-dire plus petit que de raison, qu'il ne falloit. « Charlemagne avoit « le chief ung peu *maindre que droit* ne dictoit. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 125, b.)

2° « Droit du *droit*. » Dans un arpentage de la terre de Bazarne, compris dans la vente qui fut faite de cette terre en 1611, par M. de Chastelus à M. Regnier de Guerchi, on lit : « Sept arpentz de « prez au dit lieu, compris le bié dudit moulin, et « *droit du droit* tenants d'un long, etc. »

3° « En son *droit* soy, » à soi, en sa possession. « En y avoit jà de assemblez plus de quarante « mille dont tous avoient riches couvertures, « chascun *en son droit soy*. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 16 d.

4° *Droit* (mettre en). « *Mettre* ses coses *en droit* « en loy et en abandon par devant eschevins, » s'en soumettre à leur jugement. (Duchesne, Gén. de Bethune, page 164, tit. de 1240.) « Mettre en *droit*, « en loy et en abandon, » engager, obliger. (Duch. Gén. de Béthune, page 64, tit. de 1246.) « *Prendre* « *droit* à Bar, » être gouverné suivant la Cout. de Bar. (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 32.)

5° « *Droit* en la chose » et « en la saisine, » c'est-à-dire droit de la propriété et sa possession. (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 32.)

6° « En *droit* vous, » en votre particulier. « Lesquelz noz ordenances....... nous voulons........ « faciez publier, et crier solempnellement par « toutes les villes, et lieux solempnels de vostre « sénéchaussée selon il est accoustumé, et sera « expedient à faire, les choses contenues en icelles « faites, et accomplissiés *en droit vous*, et faites à « tous autres tenir et accomplir, garder de point en « point. » (Ord. t. III, p. 152.)

7° « En *droit* soit. » Lisez « en *droit* soi, » pour ce qui les concerne. (Ibid. p. 232.)

8° « *Droit* commun » pour « *droit* écrit. » (Voy. notes et observations sur les Cout. de Beauvoisis, p. 361.) [Voyez sous *hayneux droict*, où le sens est différent.]

9° « *Droict escript, et non escript*. » « *Droit* « *escript* est, ce qui est baillé par escript, comme « les loix, et les statuts, ou establissemens qui sont « baillés au peuple : et sont les loix appellées « droict civil et les decretales droict canon. » — « *Droict non escript* est ce que long usage a con- « fermé, ou les longues coustumes, qui sont confer- « mées par l'assentement de ceux qui en usent, et « sont tenues comme droict. » (Gr. Cout. de Fr. page 102.)

10° « *Hayneux droict*. » « Es pays coustumiers, « les coustumes qui sont contraires au droict « escript, gastent et destruisent le droict et sont « appellées *hayneux droict*, et quand la coustume « s'accorde au droict escript, l'on le dit droict com- « mun. » (Gr. Cout. de Fr. p. 102 ; voy. Bout. Som. Rur. p. 3.)

11° « A *droict* de ville. » « Si une personne vend, « ou donne en payement son bien foncier, de ligne, « ou luy est vendu à *droict de ville* par auctorité « de justice, son lignagier du costé d'où meut le dit « heritage, est recevable à le retirer dedans l'an et « jour du vendage passé, ou du parachevement du « dit *droict de ville*, et adjudication d'iceluy, lors- « qu'il y a contredits, ou oppositions. » (Cout. de Lorraine, au C. G. t. II, p. 1069.) Le titre XVII de la même Cout., page 1076, est intitulé « Des arrestz, « saisies, gageries, executions, vendanges à *droict* « *de villes*, main levées, et récréances. » On lit à la page 1077 : « Biens vendus par auctorité de jus- « tice, soient meubles, ou immeubles peuvent, « après le vendage à *droit de ville*, et delivrance « faite des meubles, ou mise en possession de « l'acquesteur ès immeubles estre reacheptez par « le debteur dedans la quinzaine, plustost que « laquelle expirée ne commence à courir l'an de « retraict lignagier. »

12° « Ester à *droit*, » comparoître en jugement. On trouve *directo et rationi stare, stare ad rectum*, dans Du Cange.

13° « Ce ne fut pas de *droit*, » ce fut à tort, contre le droit. (Lanc. du Lac, t. III, fol. 14 a.)

14° « Faire le *droit*, » remplir les conditions, exécuter la loi. « Or me laissez, dist Galaad, *faire* « avant *le droit* de l'espée, car nul ne la doit avoir « qui n'en puisse le poing empoigner, et lors pour- « rez vous bien veoir se elle sera mienne. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 107 b.)

15° « Faire le *droit* », donner la curée. « Puis « s'approucha, et print l'espervier, et l'aloette : de « la cervelle le repeut, puis au plus tost qu'il peult « luy *fist son droit*. » (Ger. de Nev. IIe part. p. 27.)

16° « Faire *droit*. » « Il est ordonné que nuls « bourgeois, ne nulle bourgeoise ne sera deffenduz, « ne soustenuz contre ce qu'il ne *facent droit* de « lours heritages, et pregnent droit par les sei- « gneurs sous cui il ont leurs heritages, et le mois- « mes des detes que leur subgiet doivent, ou « deveront à des bourgeois et bourgeoises. » (Ord. t. I, p. 316.)

17° « Faire son droit, » faire ce que l'on doit naturellement. Nous disons « faire son métier. » (Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 138 a.)

18° « *Droits* sires, » droits seigneuriaux. (Ordon. t. I, page 143.)

19° « *Droitz* feriaulx. »

Ce ne sont pas *droitz feriaulx*,
Les *droitz* de la porte Baudais ;
Nenny, non : ce sont droitz tous frais. *(Coquill. p. 4.)*

20° « *Droitz* de la porte Baudais. » (Voy. l'article précédent.) [Ce proverbe du XVe siècle se répétait au XVIe : « Il est bien fondé à raison le droit de la « porte Baudaiz (Menus propos, imp. chez J. Trep-

perel). » La porte Baudoyer tenait à l'enceinte antérieure à celle de Philippe-Auguste.] (N. E.)

21° « *A droit*, » avec raison, avec justice. « N'y « avoit personne qui *à droit* se put plaindre de « luy. » (Nuicts de Strapar. II, p. 299; Clém. Marot, p. 207; Sag. de Charron, p. 228; Ess. de Mont. t. I, p. 27; Id. t. II, p. 144.)

21° *bis*. « A *droit*, » exactement, régulièrement : « Que les enfans des princes n'apprenoient rien « *à droit*, qu'à manier chevaux, pour ce qu'en tout « autre exercice chacun flechit sous eux, et leur « donne gaigné, mais le cheval qui n'est, ny fla- « teur, ny courtisant, met aussi bien par terre le « prince que son escuyer. » (Sagesse de Charron, p. 198; Rom. de Rou, p. 20.)

22° « *Droit* a, » justement. « *Droit* à la Nativité. » (Chron. S. Denis, II, fol. 20.)

23° « Au *droit*, » vis-à-vis, auprès. « Quand il vit « que le Roy fut *au droit* de leur gallée, il com- « mença à siffler. » (Joinv. p. 75.)

24° « A son *droit*, » à sa droite. « Quand le soleil « *a son droit* tourne » exprime donc le déclin du jour.

Et quant ce vint à l'exsercé,
Que li solax *à son droit* torne,
Dame Auberée lor atorne
Ce qu'ele sot que lar est bon. *(F. MS. S. G. f. 81 c.)*

25° « A leur *droit*, » comme il convient. Les premières dents des loups tombent à six mois; « il en « revient d'autres, et quand elles sont refaites « *à leur droit* ils quittent pere et mere. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 67.)

26° « En *droit* parler, » parler juste. « Et *en* « *droit parler*, l'en ne doit nul desloial appeler « sage. » (Beaum. p. 11.)

27° « Le *droit*, » le cerf de meute. « S'il avient « que son *droit* fuye avec le change, ce que fait « bien souvent, il le pourra cognoistre à ses saiges « chiens, car si son droit est demouré là vu, le « change leur failli, ou est refui sus soy, et le « change s'en est allé oultre, les bons chiens « retourneront arriere, et le vendront voulentiers » requerir, et redrescier; et si *le droit* fait avec le « change, les bons chiens demourront touz coyz. » (Chasse de Gaston Phéb. MS. p. 233.) De là, on a dit « chasser *le droit*, suivre *le droit*, » expressions fréquentes dans nos anciens écrivains de vénerie. (1)

28° « *Drois* a bien mestier d'ayde. » (Froissart, Poësies MSS. page 334.) « Bon *droict* a bon mestier « d'aide. » (Villon, p. 52.)

VARIANTES :

[DREIT (Serm. de Strasbourg) : si cum om per *dreit* son fradra salvar dist.]
DROICT. Cotgrave, Dict.
DROIT. Orth. subsist.
DREIT. Gloss. de l'Hist. de Bret.
DREIZ. Ord. t. II, p. 342.
DREYTS. Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.
DROIS. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 334, R° col. 2.
DROT. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 170, R° col. 1.
DRET. D. Morice, Hist. de Bret. col. 980, tit. de 1261.
DROET. Baluze, Gén. d'Auvergne, Pr. p. 92, tit. de 1258.
DROYT. Rimer, t. I, p. 109, col. 1 et 2, tit. de 1268.

2. Droit (à), *adv.* Bien (2), duement, justement. Ce mot, dans les Serm. fr. MSS. de S. Bern. p. 17, répond aux mots *jure, merito, non incongrue, optime, rite.*

A droit. (Dictionn. de Monet.) Ce sont proprement deux mots, *à droit, à bon droit.*

Sans de fame, et bonté
Prise bien *à dreit* pois
De la bonté aux vins
Des vignes de Carampois
Si li valent pou.
Sens de fame vaut mains.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 138, V° col. 2.

« A *droit*, » opposé à *tort*. (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 31.)

« Garantir *à droit*. » (Du Bouchet, G. de Coligny, p. 63, tit. de 1245.)

VARIANTES :

DROIT (à). Chr. MSS. du C. Thib. p. 51.
DROIT (a et par). S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 112 et passim.
DREIT (par). Marbodus, col. 1652.
DEREITE (a). Id. col. 1678.

3. Droict, *adj.* Vrai, réel [A]. Juste, légitime [B]. On disoit aussi *drés* et *drech*, dans le même sens. (Voy. Borel.) *Drech* est provençal. (Ibid.) On écrivoit *drois* au singulier, comme au pluriel.

Penses toudis s'ert bien *drois* ki li paire ;
K'en la fin veut amours gherredouner
Ce dont ele est au commencier contraire.
Henris Amiens, Poes. MSS. Vatican, n° 1490, fol. 65, R°.

[A] « Dedans icelle sourdent tant de belles fontaines « que c'est un *droit* (3) paradis terrestre. » (Hist. du chev. Bayard, p. 261.) « Le chevalier à la fumée « qui de son *droit* nom estoit nommé Marones. » (Percef. VI, fol. 106.)

Ceuls qui le font, sont plus *droictes* bestes. *(Desch. 351 b.)*
.... C'est une *droicte* frénésie. *(Coquillart, p. 163.)*

[B] « Les confreres de la dite confrairie..... ne « domront, ne courtoisie aucun feront, par eulx, « ne par autres, à aucun tailleur, ou tondeur...... « que le *droit* (4) courretage, tel comme dessus est « dit. » (Ord. t. III, p. 586.) Dans les expressions, le sens varie :

1° « *Droit* a luy, » bon à lui. (Ord. I, p. 469.)

2° « Eage *droit*, » âge de majorité. (Duchesne, Gén. de Chast. p. 45, tit. de 1236.)

Vous avez oït le hustin
De la mort conte florentin :
Uns frere avoit de lui mainné,
Assés, et valant, et sené
Pou cou que si enfant n'avoient
Eage droit, et peu savoient
Fu cil de leur terre ballius. *(Ph. Mouskes, p. 816.)*

(1) Dans le dictionnaire adjoint à Du Fouilloux, « *droit de limier* » est la chair de la bête prise qu'on leur donne à manger. (N. E.)

(2) « [Une robe...] si coillie et jointe, Qu'il n'i ot une seule pointe Qui *à son droit* ne fust assise. » (La Rose, v. 1221.) (N. E.)

(3) « En vecy la *droite* vraye fondation de la matiere. » (Froissart, II, 5.) Il signifiait aussi régulier : « Si l'asegierent à *droit* siege fet (ib., 73) » ; et précis : « A le *droite* mienuit (II, 143). » (N. E.)

(4) « De ces nouvelles fu li dus de Normendie durement courrouchiés, che fu bien *droit*. » (Froissart, V, 91). (N. E.)

3° « *Droit* fil, » Fils légitime.

Horrestes son *droit fil* priva
De son hoirie, et tout donna
A Egistus, et à sa fille
Qui estoit orde, et fausse, et ville *(E. Desch. f° 506 b.)*

4° « *Droite* foi, » bonne religion, opposée à celle des mécréants. (Ass. de Jérus. p. 183.)

5° « *Droite* lice, » la lice principale. Celle qui étoit plus près du champ clos. (La Jaille, Champ de Bat. fol. 38 a.)

6° « *Droite* France. » La France proprement dite, dont Charles-le-Chauve étoit roi, à la différence de la France orientale ou Austrasie. (Chron. S. Denis, t. I, fol. 179 b.)

6° *bis*. « *Droite* science, » connaissance certaine. (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 58, an. 1268.)

7° « *Droit* vent, » le vent du midi. Cette expression est d'usage dans la Bourgogne.

8° « *Droiz* voiages, » routes droites. « Se entre « soleil levant, et soleil couchant, il soustenoient « pertes, ou domages, par aucuns malfecteurs, ez « *drois voyages* qui a aller en nostre dit ost seront « establi....., nous les rendrons, et ferons rendre, « et restorer du nostre propre, le dommage, et la « perte que il avoient soustenu. » (Ord. I, p. 545.)

9° « *Droicte* assiete, » règlement stable et durable. (Ord. III, p. 52.)

10° « Aler à *droicte* main, » se bien comporter.

Chacun doit *aler droicte main*,
Et obeir à l'escripture. *(E. Desch.)*

11° « Ils s'en vont en paradis, aussi *droict comme « une faucille*, et comme est le chemin. » (Rab. t. II, p. 197.)

12° « Nous lessons le *droit chant*, si prenons le « descort. » (Fabl. n° 7218, fol. 337 a.)

13° « *Droites* avantures, » succession directe. (Laur. Gloss. du Dr. fr. ; Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis ; Ord. des R. de Fr. I, p. 123.)

14° « J'ai non Davis, en *droit* bapteme. » (Fabl. n° 7989, fol. 210 d.)

15° « *Droite* escaenche , » succession directe. (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

16° « Faire son *droit* au corps, » rendre les derniers devoirs.

Li clerc de Rouen son cuer pristrent,
Qu'en or, et en argent assistrent,
Con se ce fust un saintuaire :
Au cors refist on *son droit faire*. *(G. Guiart, f. 50 b.)*

17° « *Droit* heir, » héritier direct. « Fis est plus « *droit heir* de pere, que autre. » (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.) « *Drois hoirs*. » (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 47, tit. de 1248.)

18° « *Droites* noires, » toutes noires. « Les flors « des margerites qu'ele ronpoit as ortex de ses piés, « qui li gissoient sor le menuisse du pié par « deseure estoient *droites noires*, avers ses piés et « saus ganbes, tant par estoit blance la mescinete. » (Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 72 a.)

19° « *Droit-ourinc*, » lire *droiturier*. Les rois étrangers disoient aux marchands de France, quand ils alloient dans leur pays, « que le roy de « France estoit le *droit-ourine* aux larrons de « chrestienté, et pour certain ils ne mentoient mie, « car tant y en avoit en l'isle de France, qu'elle « estoit toute peuplée de gens pires que ne furent « oncques Sarrazins. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 186.)

20° « *Droit* parlant et baube, » ceux qui parlent bien ou qui bégayent. (G. Guiart, MS. fol. 294 b.) C'est-à-dire tout le monde.

21° « *Droiz* et tors » a le même sens.

Mais li roys Charles, pour lors,
Le manda, et de son corps
Voult faire son connestable :
Moult fut à tous agréable :
A Paris, dedens, et hors
Venoit chascuns, *droiz, et tors*
Conjoïr l'omme honourable. *(E. Desch. f. 98 a.)*

22° « *Droit*, ne gambe, » ni droit, ni boiteux, c'est-à-dire « aucun. » (G. Guiart, MS. fol. 20.)

23° « *Dreit* servise. » (Loix Normandes, art. 33.) *Rectum servitium*.

« *Dreit* jugement. » (Loix Normandes, art. 41.) *Rectum judicium*.

VARIANTES :

DROICT. Dict. de Nicot.
DRECH, DRÉS. Dict. de Borel.
DROIS. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 6.
DIOTRE. Loix Norm. art. 33.
DREITE, *fém.* S. Athan. Symb. fr. 1re traduc.

Droict conseillant, *s. m.* Jurisconsulte. « Louys le Charond...... voulut aussi d'un juriscon- « sulte latin, faire en nostre langue un *droict « conseillant* : mais il perdit son françois. » (Pasq. Rech. p. 662.)

Droictement, *adv.* Directement, précisément. (Cotgrave.) « Mardi prouchain la lune sera *droicte- « ment* en bon point, pour faire nostre entre- « prinse. » (Le Jouv. MS. p. 60.) (1)

Droictier, *adj.* Droitier, adroit. (Oudin.) [Au Dictionn. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D. il signifie jurisconsulte, savant en droit, *peritus juris* : « Et sur ce nous, heu bon conseil de sages « hommes, bons « *droitiers*. » — 1320, Ord. de Philippe V.] (N. E.)

Droicture, *s. f.* Droit, redevance, tribut A. Justice B. L'état d'être droit C. Direction, règle D.

A (Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr. ; le Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis ; Rob. Est. ; Du Cange, Gloss. lat. sous *dretura*, *directus*, *rectitudo* et *renta*, où il dit que le mot *droiture* a le sens de rente. (2) « *Droiture* del patronage, » le droit de patronage. (Ord. I, p. 158.) « Et vaut la *droiture*, ung septier

(1) C'est aussi le sens dans Froissart (III, 239). On lit dans Roncisvals : « La loi Jesu as tenu *droitement* (p. 102). (N. E.)

(2) C'est le revenu d'un impôt quelconque : « Il faisoit lever les rentes, les tonlieux et les winages, les *droitures* et touttes les revenues que li contes devoit avoir et qui à lui devoient appertenir,... et touttes les maletotes. » (Froissart, II, 448, col. 2.) Il désigne aussi le droit de relief : « [Le vicomte de Castelbon] fut venu en France pour faire les *droittures* du relief et hommage de la comté de Foix. » (Froissart, XV, 84.) (N. E.)

« d'avene, et ung minot de froment, et deux cha- « pons seurennez. » (Du Cange, sous *Dretura*.) « Elle estoit en son premier feu, où jeunesse « demande ses *droictures*, à la semonce de « nature. » (Percef. vol. V, fol. 44 [d]; voyez Bout. Som. Rur. p. 495 [b].) (1)

[B] « Nous ordonnons, commandons estroitement, « à tous nos officiaus qui tiennent jurisdiction, qu'il « soit diligent et attentif de faire *droiture* à leurs « subgiez. » (Ordon. I, p. 671 ; Fauchet, Langue et poës. fr. p. 150.)

[C] « Ramener à sa *droiture*, » pour rendre droit, redresser : « Par le feu et la violence des coins, nous « *ramenons* un bois tortu à sa *droiture*. » (Essais de Mont. III, p. 471.) « Mettre *à sa droiture*, » redresser, remettre dans son état naturel :

Mis a roit a sa droiture
Le grant orguel, qui le fait revéler,
Et en verroit plustot à repentance.
Rich. de Furniv. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1287.

[D] D'amors est itel la *droiture*,
Et fu, et tosjors sera ;
Cuer qui en li maint et dure,
S'il est bon, mels en vaudra,
Li mauvais en deviendra
Vaillant par nature.
Perr. d'Angecort, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 579.

[Il signifiait encore offrandes : « Au temple vin- « drent, si descendent Leurs *droitures* à l'autel « tendent. » (Athis, dans D. C. II, 867, col. 2.) Le sens actuel est dans le Men. de Reims, § 181 : « [Li « vest] l'aumatique en laquel on lit l'Evangile, qui « doit estre blanche, qui senefie *droiture*. »] (N. E.)

Remarquons quelques expressions :

1° « Avoir *droicture* de sel, et de creme, » avoir le sel et le chrême qui est de droit quand on baptise :

Droiture ot de sel, et de cresme :
Sigebiers ot non en batesme. *(Mousk. p. 39.)*

2° « Faire *droicture*, » faire ce qui convient, en parlant des derniers devoirs. « Adonc firent au « corps toutes ses *droictures*, honorablement « comme il appartenoit à ung roy, et l'enterrerent « leans. » (Lanc. du Lac, III, f. 113 [b].)

3° « Mettre à sa *droiture*, » ranger dans l'ordre convenable, qui est de droit :

Les mors regrettent, et les plaignent,
Les bons vassaux forment complaignent,
Et dit Reiniers qu'il les fera
Demain cherquier, et pensera
D'eulz faire noble sepulture ;
Chascuns y *est mis à sa droiture*.
Hist. des Trois Maries, en vers, MS. p. 470.

4° « Recevoir ses *droitures* (2), recevoir le tribut des prières et autres cérémonies qu'on fait pour les mourans. Le roi Philippe III « receut le sacrement « de Ste Eglise tantost après ce qu'il *eust receu* toutes « *ses droictures*. » (Chron. de S. Denis, II, f. 115.)

5° « Relever *droiture*. » Le même que DROICTURER.

VARIANTES :
DROICTURE. Ord. I, p. 106.
DROITURE. Ibid. I, p. 671.
DROITOURE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 97, en lat. *Justitia*.
DROITTURE. La Thaum. Cout. d'Orl. p. 466, titre de 1178.
DRETURE. D. Morice, Hist. de Bret. col. 963, tit. de 1255.
DREITURE. Duchesne, gén. des Chasteigners, p. 29, 1246.
DROICTURE. Duch. gén. de Guines, p. 290, tit. de 1264.

Droicturer, *v*. Terme féodal [A]. Redresser, régler [B].

[A] Relever son fief de son seigneur, et lui en payer les droits. (Laur. Gloss. du Dr. fr. et Cotgrave.) « Si, « après le dit relief, le dit mary va de vie à trespas, « la femme de luy ne doit rien, au cas que para- « vant elle l'auroit relevé ; autrement seroit tenue, « après le trespas de son dit mary, de relever, et « *droicturer*, selon la nature d'iceluy. » (Cout. de Clermont, au C. G. I, p. 361. — V. encore I, p. 395.)

[B] Régler une horloge, dans les Poës. de Froissart, page 55.

Droicturierement, *adv*. Avec droiture. (3) (Nicot, Oudin, Cotgrave et Monet.) « Nous avons « exemple de David auquel il est escript qu'il faisoit « justice et vraye jugement à tout son peuple *droic-* « *turierement*. » (H. de la Tois. d'or, II, f. 10 [b].) (4)

VARIANTES :
DROITERIEREMENT. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 349.
DROITUREMENT. Labbe, Gloss.
DROICTURELLEMENT. Hist de Beauvais, p. 279, an. 1180.

Droila, *adv*. Près de là, vis à vis de ce lieu. (Bor. 1res addit.)

Droites, *s. pl*. Droits, impôts. (Ord. des R. de Fr. III, p. 185.)

Droitoier. [Intercalez *Droitoier*, plaider : « Kant « plais est d'iretage, ne doit on mie contraindre « l'averse partie de *droitoier* u lieu, juske jour souf- « fisant soit mis. » (Cons. Pierre de Fontaine, ch. 21, § 32.) « Les ferrons et gens dudit mestier se doivent « venir *droittoier* devant luy de ce que touche ledit « mestier. » (Ord. IX, p. 98, an. 1398.)] (N. E.)

1. Droiturier, *s. m*. Justice, droiture [A]. Le juste [B].

[A] *Droiturier*, et raison, et mesure. *(F. 7615, I, f. 101 c.)*

[B] « En quelque jour que le *droiturier* péchera, « toutes ses justices seront oubliées. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 373.)

2. Droiturier, *adj*. Juste, équitable [A]. Direct, immédiat [B]. *Droiturier*, dans S. Bernard, répond au latin *justus* et *rectus*.

(1) C'est ce qui lui revient de droit, ce qui est dans son droit : « Le gay vola aux bois tout droit ; Il feict bien sa *droiture*. » (Chansons du XVe siècle, p. p. G. Paris, p. 30.) Ce sens est dans Pierre de Fontaine : « Li commandement de droit est : vivre honestement, garder soi de grever autrui, rendre à chacun sa *droiture*. » (N. E.)

(2) « Lequel Jehan Beauvoir vesqui après ledit coup par neuf jours ou environ, et ot ses *droitures* comme bon catholique. » (JJ. 68, p. 272, an. 1347.) — « Il fu confessé, commencé au lit et annulié, et ot toutes les *droitures* de saint Eglise. » (JJ. 123, p. 260, an. 1383.) (N. E.)

(3) Au Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D., il signifie licitement : « Nous, adcertes, les lettres ci-dessus... approuvons... en tant qu'elles sont faictes justement et *droicturièrement*. 1383. Lettres de Charles V. (N. E.)

(4) « Chil offises li pooit bien valoir mil livres l'an à aler *droiturierement* avant (Froissart, IX, 162) », c'est-à-dire en procédant avec honnêteté. (N. E.)

[A] Voyez le Dict. de Nicot, Gloss. sur les Coutumes de Beauvoisis ; Diction. de Monet. « Messire Pierre « chambellan, qui fut le plus loial homme, et le « plus *droicturier* (1) que je veisse oncques en la « maison du roy. » Joinv. p. 83.)

[B] (Voyez Cotgrave.) « Seigneur *droicturier*, » seigneur direct. (2) (Gloss. de l'Histoire de Paris.) « Et se le roy estoit present, ils doivent dire, très « excellent, et très puissant prince, et nostre souve- « rain seigneur : Je suis tel N., qui à vostre presence, « comme à nostre *droiturier* juge competant, suis « venu à jour, et à heure par vous à moy assignée. » (Ord. I, p. 438.)

VARIANTES :

DROITURIER. S. Bern. S. fr. MSS. p. 105 et passim.
DROICTURIER. Coquillart, p. 72.
DROITIER. Gl. de l'Hist. de Paris.
DROITUREL. Britt. Loix d'Angl. fol. 60 [b].

3. Droiturier, *v.* Rendre compte [V. DROICTURER].

Devant l'Evesque de Paris,
Vous covient venir *droiturier*,
Qui vous fist mon parc depecier,
Sans congié, quant je me dormoie. *(F. R. 7218, f. 178.)*

Drolaticque, *adj.* Drôle, plaisant. « Quand on « voit leurs belles raisons si bien rabatues, qu'il est « aisé à voir que se sont fantosmes si *drolaticques*, « qu'autres qu'eux mesmes ne voudroyent prendre « la peine de les objecter, et refondre. » (Des Acc. Bigarr. Préf. p. 3.) « Gentille et *drolifique* rencon- « tre. » (Ibid. fol. 165 [b].) *Drolaticque.* (Cotgrave.)

Drolle. [Intercalez *Drolle*, dans Basselin : « Tous « les *drolles* mes compaignons, quand d'eux me « viendra souvenir, Auront part en mes oraisons. » (Basselin, LIII.) Dans la Saintonge, *drolle* est synonyme d'enfant, de garçon.] (N. E.)

Drollerie. [Intercalez *Drollerie*, dans Brantôme, Dames illustres, p. 211 : « On donne le los à la reyne « Ysabelle de Baviere, femme du roy Charles sixieme, « d'avoir apporté en France les pompes et les « gorgiasetez pour bien habiller superbement et « gorgiasement les dames ; mais à voir dans les « vieilles tapisseries de ce temps des maisons de nos « roys, où sont pourtraittes les dames ainsi habillées « qu'elles estoient pour lors, ce ne sont que toutes « *drolleries*, bifferies et grosseries au prix des belles « et superbes façons, coiffures, gentilles inventions « et ornemens de nostre reyne. » Des Accord, Big. fol. 136, donne la forme *draule*, qui correspond à drauleries, dans S. Julien, Mesl. Hist. p. 575 : « Les « peintres, maçons, orfevres, menuysiers, et telles « sortes d'ouvriers, se sont addonnez à ce qu'ils « appellent *drauleries*. »] (N. E.)

Dromont, *s. m.* Barque de corsaire. (Cotgrave et Oudin.) Vaisseau propre à la course. (Du Cange, sous *Dromones*.) [C'est le *navis longa*, tandis que le chaland est le *navis oneraria* des Latins.]

Lors fait les charpentiers mander,
Por cele barge commencer :
De XXX piez fu le *dromont*,
Li mas en fu droit contremont ;
Une broche ot el front devant,
Et un autre emmi le chalant ;
La tierce fu faite desriere,
Por deffendre la gent darriere.
Blanch. MS. de S. G. f° 185, R° col. 1.

Il est mention de cette sorte de bâtimens dans Froiss. p. 424 ; Ph. Mousk. MS. p. 560, etc.

VARIANTES :

[On lit dans Roland, v. 2467 : « Il n'i ad barge ne *drodmund*, « ne caland. »]
DROMANT. Oudin, Dict.
DROMON. Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LXI, col. 5.

Dromas, *s. m.* Sorte d'herbe, de remède. (Voy. Medecine des chevaux, p. 29.)

Dronos, *s. m. pl.* Des coups. Ce mot est usité en ce sens en Anjou. (Voyez le Dict. Etym. de Ménage, Cotgrave et Le Duchat, sur Rab. I, p. 194, note 22 ; Contes de Des Perr. II, p. 26.) Brantôme, Cap. estr. t. I, p. 224, écrit *dromos*.

Drossart, *s. m.* Préfet, gouverneur d'une ville, lieutenant de police ; on trouve *drossardus* et *drossatus* dans Du Cange. « La practique judiciaire ès « causes civiles, très utile, et nécessaire à tous « baillifs, prevosts, chastellains, seneschaux, « escouettes, maires, *drossarts*, legistes, practi- « ciens, et à tous autres justiciers, et officiers. » (Du Verd. Bibl. 773.) « J'escris à ce sujet à monsieur « l'evesque d'Anvers par monsieur Mireus son « nepveu, qui est encore icy, et n'en partira qu'a- « près demain, pour attendre que j'aye fay ordonner « que le curé mis hors sa charge, par le *drossart* « de Bergues, sera restably. » (Negot. de Jeannin, t. II, p. 508.)

Drouanant. « Que ne va-t-il droit ; il va *droua-* « *nant* (3) comme un badin, et trote de costé comme « un chien qui vient de vespres. » (Moyen de parv. page 266.)

Drouch, *adj.* Ivre. [M. Chazaud, page 131, imprime *dronch* ; c'est l'Anglais *drunk*.] Les Anglois voyant un des leurs qui avoit du dessous contre un François, dans un combat à outrance, dirent que cet Anglois *estoit drouck*, c'est-à-dire « yvre. » (Hist. de Louis II, duc de Bourb. p. 160.)

Drouille, *s. f.* Une femme grasse. (Oudin.)

Drouilles, *s. f. pl.* Ce qui se donne pardessus le prix d'un marché, pot de vin. Du Cange, sous *Druaglia*, donne *drouilles* et *drolées*.

Drouine, *s. f.* Femme de mauvaise vie. (4) Oudin (Cur. franç.), donne aussi *druine*.

Drouois, *adj.* Les habitans de Dreux. (Voyez G. Guiart, MS. f. 103 [a] et 123 [a].)

1. Dru, *adj.* Gaillard, fort, sain, vif [A]. Alerte,

(1) « Deus est si *droituriers*, ne poet faire fors droit. » (Thomas de Cantorbery, 120.) (N. E.)
(2) Et légitime : « Et en prist le possession comme *droituriere* hiretiere. » (Froissart, IV, 326.) (N. E.)
(3) Lisez peut-être *drouinant* ; en Belgique, les *drouineurs* sont les chaudronniers ambulants. (N. E.)
(4) C'est le havresac (bas-breton *drouin*) dans lequel les *drouineurs* ou chaudronniers mettent leurs outils. (N. E.)

intelligent, rusé [B]. Serré près à près, touffu. [C]. [Voy. Dreue.]

[A] On a dit, selon la première acception :

Partonopex fust sainz et *druz.* *(Parton. f. 149 c.)*

Graces a Dieu, tu es *dru,* et refait,
Moy plus deffais, que ceux que morts on fait. *(Mar. 333.)*

[B] Nous disons encore, dans le langage familier, « c'est un *dru,* » pour signifier « c'est un rusé ; » cette acception n'est proprement qu'une extension de la précédente. On lit *drup,* avec cette signification, dans Coquillart, p. 63 :

. . . . C'est une droicte plaisance
Que d'ouyr mignons en bancquetz,
Car en celle où l'on met l'advance,
Il y a toujours sy, ou mes.
Sotz, saiges, *drups,* dupes, nyais
En plaidoiers, en escriptures,
Tous advocatz, et clercs, et laiz,
Scavent ce tiltre des injures,
Et parlent souvent sans mesures,
Et injurient gens sans raison.

[C] On disoit aussi *dru*, pour « pressé, touffu, serré. » On lit dans Rabelais, t. I, p. 19 : « L'herbe « *drüe* (1), » pour l'herbe pressée, touffue. « Un bois « *dru* » est un bois épais, fourré. (Modus et Racio, MS. fol. 102 V°.)

De là on a dit dans le même sens : « Un bois *dru* « de bois. » (Ibid. f. 48 V°.) « Au plus *druz* (2), » cri de guerre de Tournon : au plus épais, au plus fort de la mêlée. (Le P. Menestr. Ornem. des Arm. 126.)

[Remarquons chanson *drue* (Wackern, p. 77), et le *dru* de la joe (joue) : « Icellui Thierry fery ledit « Simonnet de ladite esse droit sur le *dru* de la « joe assez pres de la tempe. » (JJ. 161, p. 245, an. 1407.)] (N. E.)

2. Dru, *s. m.* Ami, favori, galant, amoureux [A]. Vassal, sujet [B].

[A] Sur le premier sens, voyez Borel, Corneille et Du Cange, sous *Drudes* [éd. Henschel, II, 943 a.)

Ainz d'ome baisiée ne fu,
Ne onques n'ot ami, ne *dru.*
Blanch. MS. de S. G. fol. 176, V° col. 2.

Mainte dame, ce cuit,
Vient à son *dru,* par nuit,
Sanz ire, et sanz freor,
Por son seignor n'iroit
Jusqu'à l'uis de son toit,
Et dit qu'il a paor :
Plus tire eus que corde,
Ce dit li vilains. *(Pr. du Vil. MS. de S. G. fol. 75 a.)*

[B] Ce mot a signifié aussi « vassal, » favori (3) d'un seigneur. (Borel, au mot *Drudus.*)

Dont a mandé privez, et *drus*
Dont il y ot deux cens et plus. *(R. du Brut, f. 95 b.)*

Voz filz mettra le Roy en son servage,
Prendra le leur, et donrra à ses *drus.* *(Desch. f. 115 d).*

Secoruz est bien de ses *druz* *(Blanch. f. 191 d.)*

De là ces mots *drud, drudes, drut,* employés comme désignant une qualité affectée aux barons, telle que celle de feaux ou favoris du prince. (Le Labour. de la Pair. p. 54 ; Duchesne, Généal. de Montmorenci, I, p. 46.)

VARIANTES :

DRU. Fabl. MSS. du R. n° 7989 2, fol. 67.
Drus. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 144 b.
Druys. Borel, Dict.
Druiox, *plur.* Parton. de Bl. MS. de S. G. f. 144 c.

Druau. [Intercalez *druau*, buisson : « Laissant « laditte rue haussée, tirant à main senestre par « ung *druau* qui s'apparoist dedans une terre « labourable... » (1609, Aveu du Petit-Lude. — D. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Drudarias, *s.* Divertissement, d'après Borel, citant un livre de Hugues Brunet, intitulé « Las « *drudarias* d'amour. »

Dru dru, *adv.* D'un pas précipité.

Si je la voy d'un galant pied couler,
Dru dru, fuyant en ronde verdugade. *(Tahur. p. 301.)*

Drue, *s. f.* Amie, maîtresse, concubine; très fréquente dans nos anciens poëtes.

Et li moines menga, et but
Privéement, avec sa *drue.* *(F. S. G. f. 37 c.)*

En un bosquet, dessus une fontaine,
Trouvay Robin le Franc enchapelé ;
Chapeaux de flours avoit cilz afublé,
Dessus son chief, et Marion sa *drue :*
Pain et civez l'un et l'autre mangue,
A un gomer puisent l'eaue porfonde. *(Desch. f. 102 d.)*

Dans le greffe ou les archives de Pau, en Béarn, on trouve un cahier qui a pour titre : « De las com- « positions de las *drudes*, dites femmes de caporans « en 1378, ab lo senhor. » (Du Cange, sous *Drudaria.*)

[Plus bas, on lit : « Recepte de las femmes deus « caparans de sus scrits per la composition, feyte « ab mess. per que portassen los senhaus...... « 12 florins paga lo prebende deu Castet de Saliées « per composition de Marianne de Gusmicau de la « Mote et de Lugues de Casoux les femmes ; à Pau « le 7 jor de desembre. » Laurière pense qu'il s'agit des concubines des curés (*capela*).] *Drue.* Fabl. n° 7615, II, fol. 178 b. *Drude.* Laur. Gl. du Dr. fr.

Druement, *adv.* Fortement. (Oudin et Cotgr.)

Siz oncles de S. Liz qui *druement* l'ama. *(Rou, p. 97.)*

Druerie, *s. f.* Amitié [A]. Amour [B]. Galanterie [C]. (Borel ; Caseneuve, Orig. de la langue ; Du Cange, sous *Drudaria.*)

[A] Un roi, adressant la parole à un lion qui avoit épargné son fils, dit :

Seignor Leon, ce dit le roy,
Ma *druerie* vos otroi. *(Flore et Blan. f. 199 b.)*

[B] C'est le sens le plus fréquent dans les fabliaux (4) :

(1) « Tout l'abat mort au pré sur l'erbe *drue.* » (Roland, v. 1334.) De même dans Froissart (VI, 8) : « Vignoble enclos de *drues* hayes. » Par suite, il signifie plantureux : « Adonc estoit li royaulmes de France gras, plains et *drus* (II, 342); populeux : « Ville plaine, *drue* et bien garnie (II, 470). » (N. E.)
(2) Dans Froissart (V, 243), « *estre entre les plus drus* », c'est se trouver au fort de la mêlée. Comme nous disons il pleut *dru,* Froissart écrivait : « Les coups de viretons qui les enfloient *dru* et menu (VI, 23). » (N. E.)
(3) On lit dans Roland, v. 2049 : « Pur vasselage suleie estre tun *drut.* » Comparez v. 1640, v. 2814. (N. E.)
(4) « Comme l'exposant se feust enamourez par jeunesse et *druerie* de ladite femme et elle de lui. » (JJ. 112, p. 10, an. 1377.) (N. E.)

« amer par *druerie.* » (Fabl. MS. du R. n° 7989, folio 65 [d].)

Lequele amors vaut miex à maintenir ?
Ou de cil ki onques n'a amé,
Ou d'un autre ki d'une *druerie*
S'est, par raison, et par honor, partie.
Adams de Gievence, Poës. MS. av. 1300, t. III, p. 1181.

C Et les noces recommencerent ;
Tres qu'à quinzaine ne finerent :
En joie, et en grant *druerie*
Vesquirent, trestote leur vie. *(Fables S. G. f. 2 [d].)*

J'ay veu roy de Honguerie
Faire preparement
De tres haulte *drurie,*
Très glorieusement,
Qui attendoit la chere
Du nuptial atour ;
Trouvé mort en biere ;
Ne scayt on par quel tour. *(Molinet, p. 154.)*

Quant j'aurai lés mon costé
Mon cuer, madame, ma mie
Tant désirée,
Lors vous quie *druerie,*
Et le parlement. *(Chans. du C[te] Thib. p. 153.)*

Druerie, au sens d'amour, a fourni les expressions suivantes :

1° « Donner sa *druerie,* » accorder son amour.

Ma damoiselle vint derriere,
Qui moult par ert cortoise, et fiere,
Et chevauche loing de sa gent,
O sa maitresse solement,
Qui moult souvent li dit, et prie
Qu'ele *donast sa druerie*
Ou chevalier, ou à roi,
Qui fust de paraige en droit soi.
Blanchand. MS. de S. G. fol. 176, V° col. 2.

2° « Forfaire sa *druerie,* » manquer à son amour.

Et s'est porpensez, d'autre part,
Qu'ancor n'a quis enging ne art,
Por quoi il ait veu sa mie,
Ne *forfaite sa druerie.* *(Part. de Bl. f. 139 [c].)*

VARIANTES :

DRUERIE. Fabl. MSS. de S. G. fol. 77 [a].
DROERIE. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1367.
DRUIERIE. Fabl. MSS. du R. n° 7989 [2], fol. 51.
DRURIE. Tri. des IX Pr. p. 381 [a].
DRUESSE. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 262 [b].

Drufant. (Lire peut-être *trufant.*)

Absiens, sapiens, et boin sensist d'amar
Hoc et de fin trobar, per qu'en doi jugar
Car itol corptinente
Tot li cortois *drufant* dosne valent,
A Dieu vos comant keurai loignant.
Li Lais non pareil, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 907.

Druge, *s. f.* Souris [A]. Truffe [B]. Fuite [C]. Retraite, diminutif, comme mie point [D].

[A] Voyez le Dict. Etym. de Ménage (1) qui renvoie au Roman de la Rose.

[B] (Voy. Oudin et Cotgrave.) [C'est plutôt la pousse surabondante des pois. L'extrémité est nommée *drugeon* et peut se rapprocher de *drageon.*]

C Ceste sorte d'amor port,
Par déport
De *druge.*
J'ai confort,
De son port,
Ki m'aport
Refuge. (Li Lais des Pucelles, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 898.)

D Certes ce n'est mie de *druges,*
Que tu es si chaitis, et si las :
Ge cuit bien, par saint Nicolas,
Que tu aies faim de forment. *(F. S. G. f. 69 [d].)*

Tu ne sés vaillans deus festus,
Vez comme est ore bien vestus,
De son gaaingnage d'oan :
Vez quels sollers de Cordoan,
Et com beles chauces de Bruges,
Certes ce n'est mie de *druges,*
Que tu es si chetiz et las. *(F. R. n° 7218, f. 213 [c].)*

Son couroux ne tint pas à *druges,*
Sanz trop targier reconquist Bruges. *(Guiart, f. 107 [a].)*

Ne seront pas chaucié
De la saie de Bruges,
Cil gloton pautonier,
Qui ci poient de *druges.* *(F. R. n° 7615, t. II, f. 143 [a].)*

Drugeonnement, *s. m.* L'action de pousser des rejetons. (Cotgrave et Oudin.)

Drugeonneus, *adj.* Epithète de *sourgeon* dans Martin de la Porte ; *drugeonneux* dans Cotgrave.

Drugie, *s.* [Lire *dragie.*]

Un mosnier li done qu'a l'or fu brodellie
Il ot ens skitonal, canouele, *drugie,*
S'il eut ens guans d'éescoufle quatrenos mosquelie
Wisel le bese, par molt grant droerie.
Poët. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1367.

Druier, *s.* Gruyer. Officier subalterne qui juge en première instance des délits et malversations qui se commettent dans les forêts. (Gr. Cout. de Fr. p. 76.)

Drurie, *s. f.* Gruerie [A]. Droit [B].

[A] Juridiction où l'on fait le rapport des délits commis dans les forêts. (Gr. Cout. de Fr. p. 76.)

[B] Amende ou droit dû à quelques seigneurs par les hommes ou femmes débauchées. (Voyez Laur. Gloss du Dr. fr.) On disoit en latin *drudaria.* [Voy. DRUE.]

Drut, *adv.* Près à près, en quantité.

Dou païs les plus friches dames,
Moult richement, et bel arrées,
Très noblement, et bien parées,
En draps de changans, et de soie ;
Plus riches deviser n'osoie,
Drut perlées, et offrisiés. *(Froiss. Poës. p. 155, [a].)*

Druthin, *s. m.* Dieu, seigneur. Mot de l'ancien Frison. (Voyez Borel.) On lit dans les Origines de la Langue et Poës. fr. par Fauchet, p. 40 : « Lesquels « druides, le dit s[r] Pithou pense avoir donné le nom « à *druthin* qui signifioit seigneur, ou Dieu en « vieil langage françois frizon ; ainsi qu'il se lit en « la translation des Evangiles faites par le dit « Otfrid, de sorte qu'à son avis, druide voudroit « divin, ou theologien. »

Druthines haus, *s.* Maison de Dieu, temple. (Borel.) Mot formé de *druthin.*

Druyndes, *s. m. p.* Prêtres, officiers publics. (Dict. de Borel, qui cite les Chroniques de Hainaut.)

Dryades, *s. f. p.* Prophétesses des Gaules. (Borel ; voy. Pezron, Antiq. des Celtes.)

Dryadete, *s. f.* Diminutif de dryade. (Poësies de Jacq. Tahureau.)

(1) Le sens est retraite, et Ménage n'a pas compris : « Mout a souris povre secours Et fet en grant peril sa *druge*, Qui n'a c'un pertus à refuge. » (N. E.)

Dryinades, *s. f.* Animal fantastique, dans Rab. t. IV, p. 274.

Drylle, *s. f.* Chêne [A]. Arbre [B]. Gland [C].

[A] C'est le chêne femelle, selon Borel.

[B] Selon le Celthell. de L. Trippault, c'est tout arbre en général.

[C] Enfin c'est une sorte de gland, selon Nicot, Oudin.

Du, *art.* Par le. « Ceux de dedans se retirerent, « et furent conduits à Calais *du* mareschal de « France. » (Froiss. liv. I, p. 457.)

Dubia. Terme de droit, purement latin. « Pour « donner *dubia* aux parties ne prendront les juges « aucunes espices, ni sous tel pretexte, n'augmen- « teront leurs sportules de la sentence. » (Ord. du pays de Liege, au C. G. t. II, p. 978.)

Dubitateur, *s. m.* Sceptique : « Les uns ont « estimé Plato dubitateur, les autres dogmatiste. » (Ess. de Mont. II, p. 318.)

Dubitation, *s. f.* Doute. (Oudin et Cotgr. ; Ess. de Mont. II, p. 308, III, p. 168.)

Duc, *s. m.* Titre de dignité, confondu avec celui de comte, en parlant du duc de Bretagne, dans l'Hist. de D. Morice, col. 1021, tit. de 1270.

Duc et *dus*, dans S. Bernard, répondent à *dux*. « Li ceptres ne sereit mies osteiz de Juda, et li *dus* « de sa coisse, en joska tant ke cil vignet qui tramis « doit estre, et il iert li atendue des paiens. » (Saint Bern. Serm. fr. MSS. p. 54.) « Bien aureit sunt cil ki « desoz cil *duc* portent convenaulement lor armes. » (Id. p. 312.)

Remarquons que les Ligueurs de Troyes, en 1588, ne nommoient pas M. le duc de Guise autrement que « Monsieur le *Duc*. » (Hist. de Thou, p. 314.) (1) « Proprement le titre de *duc* signifie capitaine, ou « conducteur ; ceux qui le portoient anciennement, « étoient généraux des armées. Ils eurent depuis, « le souverain gouvernement des provinces. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 347) « Courés toutes les « histoires de Romme, vous n'y trouverez un seul « *duc* de guerre, capitaine, ou empereur qui ne fust « homme docte, ou sçavant. » (L'Am. ress. p. 260.)

Nous nommions autrefois *duc* le chef de la République de Venise que nous appelons *doge*. (V. Mém. de Fleur. MS. p. 84.) (2)

Remarquons ces autres expressions :

1° « *Duc* à haults fleurons, » c'est-à-dire souverain en sa terre. « Aux roys seuls appartient de « porter le heaulme ou mezail tarré de front à unze « grilles ; les *ducs à haults fleurons*, c'est à dire « souverains en leurs terres, neufs ; les autres « *ducs*, marquis, comtes, et vicomtes, sept. » (Fav. Th. d'honn. t. I, p. 43.)

2° « *Duc* d'armes. » Chef des hérauts d'armes. Les chefs des heraults d'armes, qui s'appeloient rois d'armes, quand ils appartenoient à des souverains qui n'avoient que le titre de *ducs*. « Le grand senes- « chal envoya le *duc d'armes* de Normandie devers « ceulx qui estoient esdites navires, et manda « que, s'il ne cessoient, qu'il feroit brusler lesdites « navires ; et quand le dit *duc d'armes* eut parlé « ausdits Anglois, fut prins appoinctement qu'ils « seroient esdites navires, et cesseroient de faire « guerre, pourveu que leurs personnes seroient « sauvées. » (Al. Chart. Hist. de Charles VI et VII, p. 343. — Voyez Hist. chronolog. dans le Recueil de Godefr. p. 476.)

3° « *Duc* d'Orient, » l'empereur d'Orient :

> On fait amours servir en espérance,
> Quand elle scet ainsi guerdonner ;
> Ne nul ne doit avoir fors que fiance,
> Quant elle va ainsi bien hosteler,
> O le petit que o le *duc d'Orient*,
> Et si luy donne aussi bon payement.
> Percef. vol. VI, fol. 99 R° col. et V° col. 2.

4° « Pouldre de *duc*. » C'étoit une sorte d'épicerie :

> *Pouldre de duc*, pour l'ypocras,
> Te convient, et maint lopin cras :
> Sucre blanc, pour les tartelettes. (*E. Desch. f. 497* c.

> Anne, ma mie, vous estes digne,
> Que vous ayez avant qu'on digne,
> De *pouldre de duc* (3) la tostée. (*R. Coller. p. 79.*)

VARIANTES :

DUC. D. Morice, Hist. de Bretag. col. 1002, an. 1268.
DUCK. Font. Guér. Vén. id. MS. p. 27.
DUX. Villehard. p. 6.
DUK. Rymer, I, p. 109 a, an. 1268.
DUC. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 312.
DUS. Id. p. 54.

Ducal (4), *adj.* dans l'expression « manches « *ducales*. » C'étoient des manches fort larges, telles que les ducs les portoient ; on disoit du prestre Jean, empereur d'Ethiopie : « Il va habillé d'un riche « accoustrement de drap d'or surfrizé, ayant la « chemise de soye à manches larges, comme *duca-* « *les*, et depuis la ceinture en bas porte un drap d'or « et de soye, comme un devantier episcopal. » (Div. Leçons de Du Verd. p. 62.)

Ducalement, *adv.* « Dans l'espoir de se voir « *ducalement* beau-pere. » (Le charme de la voix. com. de Th. Corn. acte 1, sc. 4.)

(1) Au IVe siecle, les cinq grands gouvernements militaires établis pour défendre le littoral et les côtes de la Gaule, étaient dirigés par des *duces* : c'étaient l'Armorique, les deux Belgiques, la Séquanaise et la première Germanie. Sous les Mérovingiens, les *ducs* réunirent dans leurs mains toutes les attributions de l'autorité publique, administrèrent, rendirent la justice, levèrent les impôts, commandèrent les troupes ; ils eurent la place des anciens recteurs ou présidents de provinces. Lors de la décadence Carolingienne, les duchés devinrent des fiefs de dignité ; au XVe siècle, la puissance des derniers d'entre eux fut anéantie par la mort de Charles-le-Téméraire et le mariage d'Anne de Bretagne. Les guerres de religion inspirèrent à la royauté des édits sévères contre l'érection de terres en duchés (juillet 1566 ; mars 1582). Mais ces édits furent peu respectés, et l'on distinguait en 1789 les *ducs et pairs*, les *ducs non pairs*, les *ducs à brevet*. (N. E.)

(2) « Lors orent li *dux* de Venise et li baron grant travail. » (Villehardouin, § 90.) (N. E.)

(3) « On donnera à l'accouchée un pressis de chapon on un chaudeau où il y aura du saffran et un peu de *poudre de duc*. » (Paré, XVIII, 34.) (N. E.)

(4) « Le *duc* (doge) la print par la main, après l'avoir salluée, et osté son chappeau *duchal*. » (P. Choque, dans la Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5e série, II, 177.) (N. E.)

Ducas, *s. m.* Monnaie. [Ainsi dite de l'effigie d'un *duc* ou doge de Gênes, Venise ou Florence.] (Voir Cotgrave et Corneille ; Le Blanc, sur les mon. p. 321, 336, 346 ; Hist. de la Tois. d'or, I, f. 128 b ; Rabel. Pronostic, V, p. 18 ; Godefroy, Observat. sur Charles VIII, p. 717.)

VARIANTES :

DUCAS. Anc. Cout. de Norm. en vers, MS. fol. 17 b.
DUCATON. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Ducatonus*.

Ducasse. [Intercalez *Ducasse*, abrégé de *dedicasse*, fête de village, dans la Flandre française et l'Artois ; ce mot, encore employé, est au regist. JJ. 150, p. 282, an. 1396 : « L'exposant qui demouroit « lors en la ville de Valenciennes, s'aloit esbattre « ou moustier ou estoit la *ducasse* ou feste, appellée « Saint Waast. » C'est l'équivalent des pardons de la Bretagne et des assemblées du Poitou.] (N. E.)

Ducation. [Intercalez *Ducation*, dédicace d'une église : « L'an de grace mil trois cent et cinc le jeudi « après la *ducation* S. Denis. » (JJ. 13, p. 41.)] (N. E.)

Ducer, *s. m.*

L'autrier esbanoier m'aloie
Ou marché, bien près du *ducer* ;
Si vi assez près de ma voie
D'avocas un moult grant parler. *(E. Desch. f. 216 d.)*

Duchable, *adj.* Ducal. « Barres *duchables*, » justices ducales. (Ord. des ducs de Bret. f. 308 a.)

Duchame, *s. m.* Duché :

Ce fut au tens lou roy Guillaume,
Que les *duchames* (1), et les reaumes
Par force, et par bataille prist.
Vers à la suite du Rom. de Rou, MS. p. 417.

Duché et **Duchée** (2) *s. f.* Duché. *Ducisca-tus* a le même sens dans Du Cange. « Le prince qui veult « estre roy de nouvel royaulme doit avoir du moins « quatre *duchez*, l'une tenant à l'autre, ou autrement quatre comtez : pour chascune *duché*, et « qui ne soient tenuz de homme nul que de l'empire, « ou de luy ; et en ces quatre *duchez* doit avoir dis « citez, l'une soit archeveschė, que on dit province, « ou aultrement ne doit estre roy ; et s'il les a, « peult bien honnestement par l'empereur soy faire « couronner à roy. » (La Salade, fol. 53 a.)

On nommoit « *duché* à haultz fleurons » le duché en souveraineté. « Le duc de Bourgogne se trouvoit « possesseur de cinq *duchez à haultz fleurons*. » (S. Julien, Mesl. Hist. p. 62.) « Estoit cinq fois duc « de *duchez à haultz fleurons*. » (Ibid. p. 67.) On lit à la p. 63, que les cinq *duchez* étoient Bourgogne, Brabant, Lothier, Lembourg et Luxembourg.

Duchesse, *s. f.* Souveraine A. Duché B. Ornement de tête C. [Voyez DUCHOISE.]

A « Platon dit que Prudence est la *duchesse* de « toutes vertus. » (Cartheny, Voyage du chevalier errant, fol. 152 a.) On a donné ce nom à la Sainte Vierge, dans les F. MSS. du R. n° 7218, f. 186 d.

B « La *duchesse* de Chastelleraut que les roys par « cy devant n'avoient voulu demordre, et l'avoient « mise à leur propre ; laquelle depuis donnerent, « pour appanage, à Mde leur sœur legitimée. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 278.)

C (Voyez Dict. de Richelet et de Trevoux.)

Duchoise, *s. f.* Duchesse. (3) (Du Cange, sous *Duchissa*.)

Encor la *ducoise* Gunnors,
Qui moult par fu vallant del cors. *(Mouskes, p. 387.)*

De là on disoit terre à *duchoise*, pour duché. « Les « chevaliers en court à plus de cent qui dient bien « que aura *terre à duchoise*. La dame a dit s'il est « de tel asent, et par son sens si hault honneur « attend. » (Percefor. vol. V, fol. 112 b.) *Duchoise*. (F. n° 7218, f. 280 d.)

Ducifluant, *adj.* Qui coule doucement. (Faifeu, page. 2.)

Ducone, *s.* L'hyeble, herbe. (Borel.)

Ducquesques, *s. m. pl.* Partisans de Maximilien Sforza, duc de Milan, en guerre contre la France. (Lettres de Louis XII, IV, p. 125, an. 1513.)

Ducquet, *s. m.* Diminutif de duc. (Molin. 163.)

Ducteur, *s. m.* Guide, conducteur, chef. (Oudin et Cotgrave. — Voyez aussi J. Marot, p. 48, et Chr. de S. Denis, t. I, f. 250 b, et t. II, f. 18 b.)

Ducteure, *s. f.* Conductrice, le féminin de *ducteur*. On a dit de la volupté : « Par toy *ducteure* de « tout mal, languissent les fors membres des ducz, « et capitaines de guerre, que tu affetardis, et ar[...] « chilles. » (Nefs des fols, f. 95 a.)

Du depuis, *adv.* Depuis. (Nicot et Cotgrave.)

Dueil, *s. m.* Dol A. Duel B.

A « Sans *dueil*, fraude, ne mal engin. » (Le Fev. de S. Remi, Hist. de Charles VI, p. 144.)

B On trouve *dueil*, pour « duel, » dans Montbour. des Gages de bat. f. 38 b.

Dueilluisant, *part.* Affligeant :

Las ! s'il advient que l'ennui tenebreux,
En mon malheur ensepulchre mon ame,
Et le flambeau de *dueilluisante* flamme,
Me dresse un lit au tombeau ténébreux. *(L. Caron, f. 20 a.)*

1. Duel. [Intercalez *Duel*, licou, au reg. JJ. 135, p. 237, an. 1389 : « Icellui Danois le menaça de « paroles, et aussi lui ceint le *duel* de son cheval « par la ceinture, pour ce qu'il faisoit semblant de « lui enfouir, et en cest estat le ramena en sa mai- « son. »] (N. E.)

2. Duel. [Intercalez *Duel*, deuil : « Car cil qui

(1) On lit aux Preuves de l'Hist. de Tournus (p. 241, an. 1339) : « Li dux qui seray par le temps, seray tenus de faire homaige à l'abbé... doudit monastère de Tornus... ou aultre part ou *duchame* de Bourgoigne. » Au reg. JJ. 66, p. 1435, an. 1334, « *ducheaume* de Bourbonnoys. » (N. E.)

(2) La forme la plus ancienne est *ducheté* (Roncisvals, p. 117) ; Villehardouin donne *duchée* (§ 304) par la chute du *t* ; le Menestrel de Reims adoucit le *ch* en g, *dugée* (§ 458) ; Froissart donne *ducée* (III, 316), et même *ducé* (328) et *duchié* (IV, I). Ces formes sont féminines comme *comté*. (N. E.)

(3) « Li donnerent la *duchoise* Elienor qui moult fu male famme. » (Menestrel de Reims, § 6.) Froissart donne *ducoise* (II, 33). (N. E.)

« voit tel amor desevrer A assez plus de *duel* et de « pesance, Que n'auroit jà li rois s'il perdoit France. » (Couci, XXIV.) Dans Roland, la forme est *doel* (vers 2082, 2206, 2608.)] (N. E.)

3. Duel, *s. m.* L'appelant et l'appelé en duel. (1) (Bruss. sur les fiefs, p. 979.)

4. Duel. [Lisez *d'icel*] « Petits deniers tournois « de deux deniers tournois, à deux deniers de loy « *duel* dit argent, et de vingt sols de poix, au dit « marc, et auront cours pour un denier tournoys la « piece. » (Ord. III, p. 38.) Dans le registre *B*, il y a « d'iceluy argent. »

Duelle, *s. f.* Troisième partie d'une once. (Oud. et Cotgrave.)

Duelliant, *part.* Combattant en duel : « Il est « esgal ennemy de l'un, et l'autre des *duellians* « (aucuns Italiens usent de ce mot) ou combattans. » (Brantôme, sur les duels, p. 88.) Savaron, parlant du duel chez les Espagnols, dit : « Lorsqu'ils sont « allez aux conquestes, sont gueris de ce mal, d'ail- « leurs incurable, si on ne l'eut diverti, de cazaniers, « et *duellions* sont devenus conquerans. » (Savar. contre les duels, p. 78.)

Duerne, *s. m.* « Le *duerne* » ou « le nombre « *duerne* » est le duel des Grecs. (Quintil. censeur, page 179.)

1. Dues. [Intercalez *Dues*, deux : « *Dues* bues « tirens, doze deniers.... » 1267, Marché pour la construction du pont de Romorantin. (Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

2. Dues. [Intercalez *Dues*, pluriel de *duel*, deuil, dans le Ménest. de Reims, MSS. du Brit. Mus. 11753, § 171.] (N. E.)

Duiere, *s. f.* Retraite, dans Froissart, quand le lion pris instruit les autres animaux à se défendre :

Tendront las, rois et filieres,
Entre haies, buissons, et pieres :
C'est uns grans griés,
Car en dru bois, et en bruieres,
Trouveront il bien vos *duieres*. *(Froiss. Poës. p. 205.)*

Sur la frontiere ont fait une *duyere*,
Pont, et barriere. . . . . . . *(Molin. p. 143.)*

Duil. [Peut-être *d'une*.]

Aimer la vueil, sur toute rien,
Melz l'aim je soulement à voir,
Que *duil* autre avoir plus grand bien.
Rich. de Forniv. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 691.

Duire. [Intercalez *Duire* : 1° Tirer : « Si *duist* « sa barbe afacta son guernon. » (Roland, v. 215 et 772.) — 2° Elever, former, comme *educere* : « Bien « sout esprevier *duire* e ostour et falcon. » (Rou, V, 3825.) « Et dit ainsi que se il l'a jeune, il la *duira* et « ordonnera à sa voulenté. » (Froissart, XV, 156.) « Pour ce que icellui village suppliant est fort *duit* « et experimenté en fait de navigage. » (JJ. 191, p. 234, an. 1456.)—3° Convenir, appartenir : « Recognurent « et confesserent pour tant, comme et chascun d'eulz « touche, puet toucher, *duire* et appartenir. » (Cart. S. Mart. de Pontoise, folio 35 b.) « *Duisent*..... à ma « dite dame, plusieurs beaux et notables droits. » (1409, Censives de Janville, Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Duis, *s. m.* Leçon, instruction ; formé du verbe *duire* :

Pour ce au luz roys prends ton *duis* :
Li luz, tant comme il noe vis,
Des poissons prent-il sa pasture ;
Mès en ce met il bien sa cure,
De sa nature, que se garde
Du poisson qui a dure escharde.
Geofr. de Paris, MS. du R. n° 6812, fol. 50 V° col. 3.

Duisson, *s. f.* Instruction. (Monet, Oudin et Cotgrave.)

1. Duit. [Intercalez *Duit*, chemin qui conduit d'un lieu à un autre : « Une maison fesant l'un des « bouts, sur le *duit* de la porte de Toury. » (1389, Cens de Janville.) Chaussée ou perrai pratiqué dans la Loire, à Orléans, vis-à-vis le couvent des Capucins. (Dictionn. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)

[De nos jours, *duis* est le lit artificiel que les digues donnent à un fleuve (comparez *doit*) ; *duit* est une levée de pierre et de cailloux traversant une rivière ou bordant une plage pour arrêter le poisson au jusant. On en voit à l'île de Ré, en face de la Mer Sauvage ; on les nomme écluses.] (N. E.)

2. Duit. [Intercalez *Duit*, habile, expérimenté : « Le suppliant bailla ses chevaux et charrette à son « filz pour les mener et conduire, lequel de ce faire « n'estoit pas bien *duit*. » (JJ. 145, p. 149, an. 1393.) « Et pour eschieller et assaillir villes aussi *duits* et « nourris que gens pourroient estre. » (Froiss. XI, t. III.)] (N. E.)

Duitres. [Intercalez *Duitres*, conducteur, aux Chr. de S. Denis, liv. III, chap. 5 : « Riens ne nous « puet grever, puisque Dieux veult estre nostre « *duitres*. »] (N. E.)

Dul, *art.* Du :

Et vit le mes *dul* lait venir.
Bat. de Quaresme, MS. de S. G. fol. 91 a.

Dulcoration, *s. f.* Douceur. Fabri, dans son Art de Rhét. f. 49 b, dit de l'envoi du chant royal :

Prince royal, retrogradation
Souvent l'on faict, ou quelque autre figure,
Pour mieulx garder la *dulcoration*,
Plus noblement, et par proportion,
Le champ roial.

Dulcoré, *adj.* Dulcifié. Dans Molière, Argante lit le mémoire de M. Fleurant, apothicaire : « Une « prise de petit laict clarifié, et dulcoré, pour adou- « cir, lenifier, tempérer, et rafraischir le sang de « Monsieur. » (Malade imag. de Mol. acte 1, sc. 1.)

Dumes, *s. f. pl.* Dunes. (Borel.)

1. Dumet, *s. m.* Duvet. [V. ce mot.] (D'après Du Cange, *Duma.*) Ce mot est employé en Normandie, en Anjou et en Poitou. (Le Duchat, sur Rabel. t. II, page 122, note 2.) « Si, au besoing, ils m'aident, et

(1) Au moyen-âge, on disait gage de bataille : « En ce temps estoit grant nouvelle, en France parmy les basses marches, d'un *gaige de bataille* qui se devoit faire à Paris jusques à oultrance. » (Froissart, XII, 29.) Voir *Bataille*. (N. E.)

« secourent, je leur érigeray ung autel joyeulx, « tout composé de fin *dumet*. (1) » (Rab. III, p. 74.)

2. Dumet (de), *adv*. A la rigueur. (d'après Le Duchat, sur Rab. II, p. 122, note 2.) « Car combien « que ce qu'ha dict partie adverse soit *de dumet*, « bien vray quant à la lettre, et histoire du factum. »

Du mettre à mort, c'est-à-dire tuez, mettez à mort. (2) « Adonc vint le roy yré, et plain de mal « talent qui print à crier, or *du mettre à mort*, « sans mercy, la maudite secte de Darnant, qui « onques bien ne fist. » (Percef. v. VI, f. 115.)

Dun, *s. m*. Forteresse, mont, lieu élevé [A]. Nom de lieu [B].

[A] Sur le premier sens, voyez Borel. « *Dun* en « vieux langage gaulois signifioit une montagne, et « de cela en avons nous encore quelques remar- « ques, en ce que la plus grande partie des villes « qui sont assises en couppe de montagne, ou « attenantes d'icelles, se terminent en *dunum*, « Lugdunum, Verodunum, etc. et les dunes encores « qui sont les levées des environs de la mer, nous « en temoignent quelque chose. » (Pasquier, Rech. p. 658. — Voyez une Lettre de D. Toussaint du Plessis, dans le Journal de Trevoux, avril 1740, p. 619, et Mercure de Fr. 1735... décembre, p. 2647, et 2649 ; voyez aussi sur ce mot, les discussions de Mrs Frerel, Fenel et Falconet, dans les Mémoires de l'Acad. des B.-Lett. t. XX.)

[B] *Dun* est aussi le nom de plusieurs lieux : *Dun* (Ariége ; *Dun*-le-Roi (Cher) ; *Dun*-sur-Meuse (Meuse) ; le mont *Donon* (Vosges).

Dund. [Intercalez *Dund* ou *Dimd*, outil de tonnelier : « Un des otilz que ledit tonnelier portoit « nommé *dimd* (ou *dund*) ou tiete. » (JJ. 129, page 187, an. 1386.)] (N. E.)

Dunques, *conj*. Donc. [Voyez ce mot.]

Nus hom de si bele faiture
Poroit *dunques* estre mauvais ? (*F. n° 7989 [2], f. 6 [a].*)

Dunt, *pron*. Dont. [Voyez ce mot.] « Allerent as « barges, *dunt* il ere venu. » (Villehard. p. 61.)

Duodene, *adj*. Qui est de douze, de *duodenus*. (Oudin.)

Dupette, *s. f*. Sorte de mode dans l'habillement :

Bien me souvient qu'on portoit les *dupettes*,
Et les manches des habits si estroictes
Qu'on y entroit, à vestir, à grand peine.
Gouj. Bibl. fr. t. X, p. 180.

Duplicant. Réponse à une deuxième lettre. « S'ensuit la seconde lettre du roy Henry, *duplicant* « à la seconde lettre du duc d'Orléans. » (Monstrel. vol. I, fol. 11 [a].)

Dupliquer, *v*. Doubler, redoubler [A]. Répondre à la replique [B].

[A] Voir les Poës. MSS. d'Eust. Desch. f. 338.

[B] C'est un terme de barreau. (Voyez Contred. de Songecr. fol. 117 [b], et Modus et Racio, MS. f. 230 [b].) (3)

1. Duppe, *s. f*. Huppe : « Panurge curieusement « considera sa forme (du papegaut) ...puis s'ecria : « en mal an soyt la beste, il semble une *duppe*. « Parlez bas, dit Editus, il a aureilles. Se ha bien « une *duppe*, dist Panurge. » (Pant. V, 8.) [En Berry, la huppe se dit encore *dube*.]

2. Duppe. [Intercalez *Duppe*, dupe, au reg. JJ. 173, p. 456, an. 1426 : « Lequel Nobis dist au sup- « pliant qu'il alast avecques lui en l'ostel, ou pend « l'enseigne des petits sollers, près de l'ostel archie- « piscopal de Rouen ; et que il avoit trouvé son « homme ou la *duppe*, qui est leur maniere de parler « et que ilz nomment jargon, quant ilz trouvent « aucun fol ou innocent qu'ilz veullent decevoir par « jeu ou jeux et avoir son argent. »] (N. E.)

1. Dur, *adj*. Difficile à dresser [A]. En grand nombre [B]. Fort, vigoureux [C]. De longue durée [D]. De bas aloi [E]. [Dans Roland, v. 1678, le sens est pénible : « *dur* sont li cop et li chaples est griefs. » Dans « St Alexis, il se dit des personnes insensibles : « Mult « fust il *dur*, ki n'estoit plurer. » (S. Alexis, 86.)]

[A] « Des oiseaux de *dur* affaitement, » oiseaux difficiles à dresser. (4)

[B] *Dur*, pour « en grand nombre, » est une altération du mot *dru*, quand S. André parle de la pêche miraculeuse :

. . . . Amont
Les poissons si très *durs* y sont,
Que toute l'eschine m'en ploye :
Sus compagnons, amont.
Hist. du Théât fr. t. I, p. 471.

« Les arbalestriers trayoient de carreaux *dur* « comme noif. » (Hist. de B. Du Guescl.) On lit à la page 499 : « *Dru* comme noif. » De même, *adurci* signifie « épais, serré, multiplié. »

[C] « Combien que Arfaran fut moult aagé, si estoit « il *dur*, et robuste. » (Percefor. vol. VI, folio 121.)

[D] Epithète de « parchemin, » dans Mart. de La Porte.

[E] « L'or qui a esté, et est apporté en noz mon- « noyes, a esté et est trouvé si *dur*. » L'éditeur l'explique par « à un titre si bas. » (Ord. V, p. 236.)

On disoit aussi :

1° « Deniers *durs* à la mace. » (Du Cange, sous *Moneta* [ed. Henschel, IV, 489, col. 3.]) Le cours des deniers d'or durs ou à la masse, fut défendu par mandement de Philippe-le-Bel, d'avril 1311. (Ordon. t. I, p. 480.)

2° « Le *dur* du heaume, » comble, haut du casque. « L'attaignit sur le *dur du heaulme*, et luy trancha « le chapeau d'acier. » (Percef. vol. I, fol. 26 [b].)

3° « *A dur*, » à regret. « Si s'accorda à ce que ses

(1) On lit dans Partonopex (v. 10323) : « Chiute de *dum* d'alerion. » Au v. 10333 : « Un oreillier ot al chieves ; Li *duns* en fu tos defenis. » (N. E.)

(2) Ce n'est pas là du style direct. (N. E.)

(3) « Si *duplica* ; Le douloureux qui l'ouït replica, Et son propos de tous poincts applica. » (Al. Chartier, le Débat des deux fortunes.) (N. E.)

(4) De là le sens de tête dure : « Li Escot sont *dur* à entendre. » (Froiss., II, 256.) (N. E.)

« gens en avoyent fait ; mais ce fut *à dur*, car bien « savoit qu'il ne povoit ce faire sans avoir grand « mal talent aux Anglois. » (Froiss. II, p. 113.) (1)

Molinet dit de la Pucelle d'Orléans :

> Saincte fut aorée,
> Par les œuvres que fist ;
> Mais puis fut rencontrée,
> Et prise sans prouffit :
> Arse à Rouen en cendre,
> Au grant *dur* des François. *(Molinet, p. 149.)*

4° « Le *dur* de la teste, » le sommet de la tête. « Troylus luy mist si ferme sur le *dur* de la teste « qu'il le bouta jusques au test, tellement que le « sang luy courut aval le viaire. » (Percefor. v. III, folio 129 [c].)

5° « A *dur* heur, de *dure* heure, » à la malheure, pour mon malheur :

> Las de *dure heure* m'espousas. *(E. Desch. f. 499 .)*

« A son *dur* heur. » (Percef. vol. III, f. 155 [d].)

6° « Entendre *dure*. » Nous disons « entendre « *dur*, » avoir l'ouïe dure : « Entendoit fort *dure*. » (Des Acc. Bigarr. fol. 52.)

7° « Faire *dure*, » tenir contre, disputer :

> Cloches i ot d'or, et d'argent,
> Qui adès, par enchantement,
> D'amors sonent un son novel :
> Ainc Diex ne fust nul cri d'oisel,
> El mont, tant con li siecles dure,
> Qui aux clochetes *feist dure* :
> N'est homme, tant eust maladie,
> S'il oist cele melodie,
> Que il tantost haitiez ne fust.
> Rom. de Florance, MS. de S. G. fol. 41 [a].

2. Dur, *adv.* Durement. Des coupables prioient ceux qui les menoient « que pour Dieu ils ne voul- « sissent pas le duc de Berri informer trop *dur* (2) à « l'encontre d'eux. » (Froiss. IV, p. 38.)

De là, on disoit « *dur* parler, » parler durement, dire des duretés : « Se vous voyez aucune personne « condemnée à mort por son meffait, depuis ne luy « accroissez son martyre, par fait, ne par pensée, « ainçois ayez pitié de luy, en faisant la justice « jugée, sans accroistre, et sanz *dur parler*. » (Perc. vol. II, fol. 40 [b].)

Durableté, *s. f.* Durée, persévérance :

> Par amour, et par charité,
> Joie, et par *durableté*,
> Humblement nous recouvra. *(E. Desch. f. 67 [c].)*

« A toz temps mais *à durableté*, » pour à toujours, à perpetuité. (Duchesne, Gén. des Chasteign. p. 28, titre de 1246.)

Duracine, *s. f.* Espèce de pêche [du latin *duracinus*.] Selon Oudin, c'est un fruit qui dure, qui se conserve.

Duraclan, *s. m.* Espèce de vigne. (Du Cange, sous *Aduraclæ*.)

Durance. [Intercalez *Durance*, durée, dans Rutebeuf, II, p. 253.]

Durandal, *s. m.* Epée de Charlemagne et de Roland ; on a employé ensuite ce mot pour signifier « épée, » en général. (Du Cange, ed. Henschel, II, 966 [a].) « Il leva *Durandal* (3) son épée toute nue sur « luy. » (Chron. S. Denis, I, fol. 146) On lit dans le latin de Turpin : « Elevavit spatham suam nudam « super caput ejus. » On lit à la suite de ce passage que *Durandal* étoit le nom de l'épée de Roland :

> Vien Attropos, et me couppe la teste
> De *Durandal*, Joyeuse ou Clarence
> Ou de Courtain ou Flamberge qu'est preste,
> Ainsi auray de mes maulx alegeance.
> Chasse et Departie d'amours, p. 242, col. 2.

(Voyez Oudin, Dict. et Cur. fr.)

VARI[illegible]TES :

DURANDART. Du Cange, [illegible] *Durissimus*.
DURENDART. MSS. 7615 [illegible]ol. 191 [d].
DURANDARS. Ibid.
DURENDAL. Ph. Mous[illegible], p. 193.
DURENDAUS. Ibid. p[illegible].

Durant, *adv.* [illegible]ependant. (4)

> La commença l'assault, et très cruelle alarme ;
> *Durant*, les pionniers besoignent fort et ferme. *(Mar. 110.)*

Duration, *s. f.* Durée [A]. Persévérance [B].

[A] « Par *duration* de temps. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 150 [b].)

[B] « Cela doit animer les roys chrestiens à la *dura-* « *tion*, et perséverance de la loi de Dieu. » (Sicile, Blas. des Couleurs, fol. 5 [a].)

Duraublement, *adv.* Perpétuellement. (Perard, Hist. de Bourg. p. 513, titre de 1266.)

Durchéant, *adj.* Infortuné. « Se Passelion avoit « esté *durchéant* de ses amours par Zephir, puis luy « en cheut à son vouloir, et de la en avant n'eut « cause de aucunement l'engaber. » (Percef. v. IV, fol. 147 [a].) C'est le participe d'un verbe formé de *dur* et de *cheoir*.

Durcir, *v.* Endurcir : « Il *durcissoit* sa personne « tous les jours à l'exercice des armes. » (Essais de Mont. II, p. 671.) « Si *durcis* à la peine. » (Ibid. page 130.)

Dure, *s. f.* La terre. « A deux, ou trois charges « que leur firent les François, plus de cent cin- « quante furent estendus sur la *dure* et plus de « quarante genetaires mors, et pris. » (J. d'Authon, Annal. de Louis XII, fol. 21 [b]. — Voyez DUR dans le même sens ci-dessus.)

Durece, *s.* Dureté. « De *duritia* ou *durities* nous « faisons *duresse* ou plustot dureté. (5) » (Rob. Est. Gramm. franç. p. 117. — Voyez Skinn. voc. forens. Expos. et Britt. Loix d'Angl. f. 245 [b].)

(1) Froissart écrit encore *à grant dur* (II, 170), *à trop grant dur* (IV, 6). (N. E.)
(2) « Le roy estoit *dur* informé sur eulx. » (Froiss., XVI, 153.) Il a aussi le sens du superlatif : « Fors chevaliers, rades et *dur* membrés. » (Froiss., III, 287.) (N. E.)
(3) Dans Roland, la forme est *Durendal* (926, 2316). Voir éd. Léon Gautier, t. II, p. 113-114. (N. E.)
(4) « Comme pendant, nonobstant, c'est un participe présent qu'on place après son régime : « Le mariage *durant*, li chevaliers aceta un fief et en fist homage au conte. » (Beaumanoir, XII, 10.) De même dans Froissart, « ce siege *durant*. » (II, 290.) (N. E.)
(5) Dureté vient d'une forme *duritatem*. (N. E.)

VARIANTES :

DURECE. Marbod. col. 1652.
DURESCE. S. Bern. S. fr. MSS. p. 11 et 350.

Durée, *s. f.* Puissance de résister. « Et m'est « avis, mon chier seigneur, parmy la très grant « puissance que vous avez, qui estes le plus puis- « sant roy du monde, que le roy Modus n'aura ja « à vous *durée* (1) » (Modus et Racio, MS. fol. 253.)

Durelet, *adj.* Diminutif de dur. (J. Tahureau, page 283.)

Durement, *adv.* Cruellement [A]. Fortement [B]. Longtemps [C].

[A] Voir le Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.

[B] Très fréquent en ce sens (2) :

> Merchi vos proi tant *durement*.
> Gautiers, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1037.

> Li prudoms en fu moult dolent,
> Quar il l'amoit moult *durement*. (F. ms. S. G. f. 6 c.)

De là, on disoit « *durement* bien, » très bien. (Ph. Mouskes, p. 518.) « *Durement* amer, » aimer beaucoup. (Marbodus, col. 1656.) « Chevaucher « *durement*, » chevaucher fortement. « Chevauchez « *durement* et vous viendrez au soir au pied de la « montaigne. » (Percef. vol. I, fol. 69 b.)

[C] (Voyez le Gloss. de Martene, t. V.) (3)

Durenleu. Refrain d'une chanson. (Voyez Will. li Viniers, Poës. MSS. av. 1300, II, p. 833.)

Durens, *prép.* Durant, pendant. « Un an « *durens*. » (Rom. de Rou, MS. p. 60.)

Durer, *v.* S'étendre, continuer [A]. Souffrir, résister, soutenir [B]. Demeurer, rester [C]. [Le sens de vivre est dans Roncisvals, p. 165 : « Se il durast et « eust longue vie. »]

[A] « Veez cy ung jardin qui *dure* jusques à la « chambre de la royne, entrez y, si trouverez la « plus secrette voye, et la plus estrange de gens « que on sache. » (Lanc. du Lac, III, fol. 135 c.) (4)

[B]
> Sire Dex, con *dure* (5) fin,
> Cuer qui aime loiaument. (P. av. 1300, IV, 1529.)

[C] On disoit de deux armées dont l'une est obligée de décamper avant l'autre, « que *dure* vaint, » celui qui demeure le plus longtemps a l'avantage. (Le Jouv. MS. p. 568.)

CONJUGAISON :

Durra. (Hist. de la Ste Croix, p. 9.)
Durriez. (E. Desch. fol. 187 a.)
Duruit. (Rom. de Rou, p. 60.)
Durier. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 275.)

Durés, *adj.* Un peu dur. [Une espèce de pomme se nomme *duret*.]

> Son corps est gent, drois, et lons,
> Sain, hault assis, petit, rons,
> Et bien *durés* ;
> Blanches mains, bras lons, grassés,
> Jambes droites, piés moult gés,
> Et puis après,
> Les yex vuairs comme un faucon. (Froiss. P. p. 233 a.)

Duret. Fabl. MS. n° 7218, fol. 218 b. (6)

Duresse, *s. f.* Terme de musique. (Oudin.)

Dureurs, *s. m.* Qui soutient les fatigues. Le grand Calife, écrivant au roy Garbus en 1340, entr'autres qualités, prend celle de « sire roy de « Turquie, et de Perse........ merveilleux *dureurs* « de la mer, juge sur les bons, et loyaux qui tien- « nent de la Ste loy de Mahomet. » (Chr. de S. Den. t. II, f° 102 a); faut-il lire *ducteur*, chef souverain ?

Dur eureux, *adj.* Malheureux.

> S'eusiés fait proiere au souverain roi,
> Qi vous venjast de la passionneuse,
> Et le fesist laide, et *dur eureuse*,
> Et povre. (Poës. V. 1490, f. 167 b.)

Durfeus, *s. m.* Ce nom semble avoir été celui d'un personnage de roman, qui travailloit aux mines, et auquel se compare un amant toujours bien traité de sa dame lorsqu'il arrive, et maltraité quand il la quitte :

> De tant ma amours alegié,
> Quand j'i vois, que bien sui venus,
> Mais n'i truis semblant d'amistié ;
> Luéz ke m'en part m'est retolus :
> Si sui li povres *durfeus* (7)
> C'on fait l'or foir, et quester,
> S'el gaite on si près, que porter
> N'en puet riens, tant l'ait bien repus,
> Ains s'en depart povres, et nus.
> Vill. li Viniers, Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 816.

(Voy. le MS. du Vat. n° 1490, fol. 33 b.)

Duriau, dureté, duriaus, duriax. Refrains de chansons. (Poës. MSS. av. 1300, IV, page 1428, et Jehan de Nueville, ibid. p. 1460.)

Durté, *s. f.* Etat dur, fâcheux [A]. Dureté, rigueur [B].

[A] Ce mot est au premier sens, en parlant des lettres que Pierre-le-Cruel, abandonné de ses sujets, avoit écrites au prince de Galles, pour implorer son assistance en 1364. « Print les lettres, et puis les « leut par grand loisir : et trouva comment piteu- « sement le roy dom Pietre luy rescrivoit, et luy « signifioit ses *durtés*, et povretés. » (Froissart, liv. I, p. 297) ; [éd. Kervyn, VII, 103.]

(1) On lit déjà dans Roncisvals, p. 147 : « L'ame s'en part, n'i put avoir *durée*. » De même dans Froissart (II, 17) : « Là où li peuples vodroit monstrer sa felonie et sa poissance li noble n'auroient point de *durée* à eulx. » (N. E.)

(2) « Ungs vaillans homs et hardis *durement*. » (Froiss., II, 3.) — « Li connestables fu *durement* souspris. » (V, 304.) — « Lors s'enclost en sa garde-robe, entre li et moy non plus, et me mist ses dous mains entre les seues, et commensa à plorer mout *durement*. » (Joinville, § 611.) (N. E.)

(3) On peut l'entendre au sens de beaucoup, extrêmement : « Quant il ot trivés entre les Sarrazins et les chrestiens, li Sarrazins amenerent tant de viandes as chrestiens, que bon tans orent *durement*. » (Martène, V, col. 588.) (N. E.)

(4) Voir Partonopex, v. 501, v. 518, et Froissart (III, 264) : « Et [illegible] chils pilotis tout au loncq de le riviere. » (N. E.)

(5) « Il estoient affermet ensamble que de bien deffendre leurs corps et vendre leurs vies tant qu'ils porroient *durer*. » (Froiss., II, 125.) (N. E.)

(6) On lit au Lai d'Ignaurès : « Car eles sanlent bien *duretes*. (N. E.)

(7) On lit aux Mir. de Couci, d'après Du Cange, II, 898, col. 2 : « Mais sachiés bien, c'en est la fins, Que dodins est e busnars fins, Faus est apers et *durfeus*, Ki ces miracles a leus. » Le sens est traître, comme dans Aiol, v. 1649 : « Si ferai jou, beau sire, che dist li *durfeu*. » (N. E.)

[B] *Durté* avoit aussi les mêmes acceptions que notre mot *dureté*.

Se la *durté* d'eur [de l'heur, de la fortune] ne le m'envoie.
Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 10, R°.

On disoit de plus :

1° « *Durté* de l'aage, » comme on dit la vigueur de l'âge.

Or pran garde à la *durté*
De ton aage, et l'orfenté. *(E. Desch. f. 95 a.)*

2° « A grant *durté*, » avec peine, avec chagrin. Les seigneurs d'Aquitaine passèrent avec peine sous la domination anglaise, lors du traité de Bretigny : « Ils obeirent; mais ce fut *a* trop *grant* « *durté*, et dirent biens les notables gens de la « ville, nous serons, et obeirons aux Anglois des « levres, mais les cœurs ne s'en mouveront. » (Froiss. liv. I, p. 253. — Voy ADUR.)

VARIANTES. [*Durtiet* (S. Bernard, p. 220); *durtiez* (Id. p. 146)]

Dusque, *adv.* Jusque, depuis que. Sous l'orthographe *usc* on reconnoît le mot latin *usque* dont toutes les autres orthographes sont sorties avec la même signification. « *Dusques* à tant que. » (Beaumanoir, p. 14.)

Dès le matin qu'il ajourna,
Desqu'au vespre qu'il anuita. *(R. du Brut, f. 23 b.)*

(Voy. Fabl. MSS. de S. G. fol. 81 c.)

« *Dusqu'a* pou, » jusques à peu de temps, dans peu. (Fabl. MSS. n° 7989, fol. 80 b.) « *Desque* chi, » jusqu'ici. (Gautiers, Poës. Vat. n° 1490, fol. 17 a.)

A pareille foi, si s'en va,
Doucque en Egipte, ne fina. *(F. S. Germ. f. 2 b.)*

« *Druk'a* la, » pour « jusques la. » (Poësies MSS. du Vat. n° 1490, fol. 862 a.)

Et s'iert de coutiaus escorciés,
Des ongles, des mains, *dusc'as* piés. *(Mousk. p. 221.)*

On trouve aussi *dusk'à* pour « jusqu'à. » « Li « viez, et le noviaus reste. » (Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 876.) *Dusk'en* pour jusques en. (Ibid. t. IV, page 1298.)

VARIANTES :

DE CE QUE. Perard, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246.
DECEUQUE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 34.
DECI A TANT KE. Id. p. 42.
DECI K'EN. Id. p. 70.
DEKES A TANT QUE. D. Morice, H. de Br. col. 1012, an. 1268.
DE SI COMME. Rymer, I, p. 13 b, an. 1256.
DESKE A. Id. p. 109, an. 1268.
DESPOZ QUE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 259.
DESPUEZ. Id. p. 128.
DES QUE. D. Morice, H. de Bret. col. 1002, an. 1266.
DESQUE KE. Marbodus, col. 1666.
DES QUE. Loix norm. art. 35.
DICI QU'IL. Id. art. 41 et 42.
DISSI LA QUI. Id. art. 25.
DUC A. D. Morice, col. 994, an. 1265.
DUCKE. Id. col. 1002, an. 1266.
DUQUES. Dom Toussaint, H. de Meaux, II, p. 155, an. 1252.
DUSKES. Duchesne, Gén. de Guines, p. 186, an. 1244.
DUSKES ORE. Id. p. 291, an. 1266.
DUSQUE. Id. Gén. de Béthune, p. 373, an. 1226.
DESQUE. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 17 a.
DISQUE. Gl. sur les Cout. de Beauvoisis.
DOUCQUE. Fabl. MSS. de S. G. fol. 2 b.
DRUKE. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 86 a.
DUC. Gl. sur les Cout. de Beauvoisis.
DUI. Gloss. de l'Hist. de Bret.
DUKE. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 54 a.
DUQUE. Borel, Dict.
DUQUES. Fabl. MSS. du R. n° 7989 2, fol. 68 c.
DUSC. Ph. Mouskes, MS. p. 221.
DUSKE. Poës. av. 1300, III, p. 1016.
TRESKE. Ibid. p. 1326.
TRESQUE. Fabl. de S. G. fol. 9 b.
TRUSQUE. Ibid. fol. 23 c.
ENDUSQUES. Ibid. fol. 7 c.
ENTRODOUEX. Ord. I, p. 448.
ENTROCUS QUE. Grieviler, Poës. MSS. du Vat. n° 1522.
ENTROISQUE. Poës. MSS. de Froissart.
ENTRUESQUE. Ph. Mouskes.
ENJOSK'A. S. Bern. S. fr. MSS. p. 8.
ENJOSQU'A. Id. p. 105.
ENJUQUE. Duchesne, G. des Chasteigners, p. 27, an. 1220.
GESCA et GESKA. Marbodus, col. 1668.
GEKES. Rymer, I, p. 13 b, an. 1256.
JESC'A. S. B. S. fr. p. 376. On y lit : « En *jesc'as* nues. »
JESKES A. D. Morice, col. 1012, an. 1268.
JESKY A. Rymer, I, p. 114 b, an. 1270.
JOSKA CI. S. Bern. S. fr. p. 298.
JOSK'A NUES (en). Id. p. 259.
JOSKA OR (en). Id. p. 64.
JOSKATANT KE et EN JOS KATANT KE. Id. p. 54 et 64.
JUSQUE A TANT QUE. Rymer, I, p. 45, an. 1259.
TRESQUE. Loix Norm. art. 6.

Dutout, *adv.* Absolument. « Si deffendons « escoles de dez, et voulons *dutout* estre devées. » (Ord. t. I, p. 74.)

Duvet. [Intercalez *duvet*, aux Nouveaux Comptes de l'argenterie (p. 226) : « .XXVIIJ. livres de « *duvet naif*, achatté de elle le 23e jour d'avril 1397 « après Pasques. » — « .XXIIIJ. livres de *duvet naïf*,... « pour garnir et emplir deus grans quarreaulx, « l'un pour la Chambre des nappes du Roy « (Id. page 228). » — « De bon *duvet* faictes vostre « litiere (Eust. Desch. fol. 234). »] (N. E.)

Duveté, *adj.* Rempli de duvet. (Oudin et Cotgr.)

Dux, *s. m.* Conduite [A]. Chef, conducteur [B].

[A] Sur le sens de conduite, voir Borel qui renvoie à un Boece fr. MS.

[B] Borel cite ces vers d'Ovide :

La s'assist Pan le *dux* des bestes,
Et tient un frestel de rosiaux,
Si chameloit li danziaux.

Dyablie. [Intercalez *dyablie*, scélératesse, dans une vie MS. de J. C. (D. C. II, 833 c.) « Mais que li « fist la juierie ; Or orés la grant *dyablie*. »] (N. E.)

Dyagomera, *s. f.* Sorte d'herbe. « La morsure « du serpent se cure en luy donnant poudre « diptamo, ou de *dyagomera*, ou serpentine, ou de « tormeuille; et tyriaole, et jarser la morsure, et « lier quelque animal vif dessus, fendu par l'es- « chine. » (Arteloque, Faucon. fol. 99 b.)

Dyal, *s. m.* Terme d'horlogerie. C'étoit une roue dont la révolution s'achevoit en 24 heures, selon la description que nous allons transcrire :

Après affiert a parler dou *dyal* ;
Et ce *dyal* est la roe journal
Qui, en un jour naturel seulement,
Se moet, et fait un tour precisement ;
Ensi que le soleil fait un seul tour
Entour la terre, en un naturel jour.

En ce *dyal* dont grans est li merites
Sont les heures .XXIIII. descrites ;
Pour ce, porte il .XXIIII. brochettes,
Qui font sonner les petites clochetes,
Car elles font la destente destendre,
Et li mouvoir très ordonnéement,
Pour les heures monstrer plus clerement :
Et cils *dyauls* aussi se tourne et roe
Par la vertu de celle mere roe,
Dont je vous ai la propriété dit,
A l'aide d'un fusilet petit,
Qui vient de l'un à l'aure sans moiien :
Ensi se moet reculéement, et bien.

Froissart, Poës. MSS. p. 58, col. 1.

Voyez *Dyauls* (Ibid. p. 58 ª ; p. 67 ª) ; l'amant y est comparé à une horloge.

Dyamant, *s. m.* Diamant. (Villon, p. 3.) « Par « ung riche *dyamant* qui porte signe d'avoir, l'en « vestira, et mettra en possession de sa conté. » (La Salade, fol. 53 V° col. 2.)

Dyapre. [Intercalez *Dyapre*, étoffe damassée, aux Nouv. Comptes de l'argenterie ; il était blanc (p. 7) ; vert (8) ; à la p. 15, 26 décembre 1320, on donne à la reine « .III. *dyapres* sus champ vert et « vermeil à oysiaus goutés d'or.... I. *dyapre* vert « gouté d'or... » A la page 280, en janv. 1387, il est question de « drap de soye vermeil en graine *dyap-* « *pré*. » Ces étoffes venaient de Lucques, p. 2. (Voir DIASPRE.)] (N. E.)

Dyaspere, *s. m.* Petite monnoye d'Italie. « Esti- « mant que je feusse quelque mendiant, mect la « main à sa bourse, et me offre ung *dyaspere*. » (Pèl. d'amour, fol. 76 ª.)

Dyckgrave, *s. m.* Inspecteur des digues. On a vu *dicque* au sens de *digue*. « Tous les jugemens du « *dyckgrave*, et des jurez sur le fait des digues. » (C. G. I, p. 604 ᵇ.)

Dyée. [Intercalez *Dyée*, au Cérémonial de Saint Brieuc (D. C. II, 850 ᵇ) : « Quant l'on fait la *dyée*, « c'est assavoir quant l'on fait la matine sur sep- « maine, comme en caresme ou en l'Avent... l'on doit « faire prostration, c'est assavoir que l'on doit estre « tous à genoulz durant les *Preces* et les *Miserere* « à toutes les heures. »] (N. E.)

Dyheresis, *s. f.* Diérèse, terme de grammaire. (Fabri, Art de Rhétor. II, f. 64 ᵇ.)

Dynan. [Intercalez *Dynan*, pour dinandier : « Estienne de la Mare *dynan* ou potier d'arain se « louast a Gautier de Coux *dynan* ou potier d'errain « pour le servir jusques à certain temps. » (JJ. 159, p. 6, an. 1404.] (N. E.)

Dynanderie, *s. f.* Dinanderie. (Cotgrave.)

Dyonides, *s. m.* Bacchus. Altération du grec *Dionysios*. [Sᵗᵉ Palaye se trompe, il s'agit de Vénus, fille de Dioné.]

Plus doulz que Paris estoit,
Et en mer mieulx se gouvernoit,
Mieulx qu'oncques *Dionides*. (*E. Desch. f. 97 ª et 215 ª.*)

Dyptongue, *s. f.* Diphthongue. « *Dyptongue* « picarde. » Les mots barbares du patois picard. (Fabri, Art. de Rhétor. fol. 57 ᵇ V°.)

Dyscrasié, *adj.* Décharné, maigre, desséché. (Cotgrave.) « L'ame d'ung homme indebté est toute « heticque, et *dyscrasiée*. » (Rab. III, p. 127.)

Dyve, *s. f.* Digue. « Tirant, et traversant le val « dessous le moulin de Chatellenot, et selon les « *dyves* y etant, tirant à une contrée dite la Com- « mette Deslaviere. » (Terrier de 1564.)

E

1. E. « Après vous conterai de l'*E*, N'a de long « gueres ne de lé ; Petit et courbé le veez » (Senefiance de l'A B C, Jubinal, II, 277.)] (N. E.)

E. Abréviation pour « écrit, » dans le G. Cout. de Fr., Epitre 11.

E, pour *ai* dans les finales des présents et des futurs. Voyez D. Morice, Histoire de Bret. col. 980, tit. de 1261, où on lit : « Ge grée et juré, » pour j'agreai et je jurai. « Ge n'yré encontre lui, ne « le guerroyere ne pledoyere, » pour je n'irai, ne guerroyerai, ni ne plaiderai.

E servoit à faire la liaison avec le *je* qui suivoit, comme nous l'employons actuellement. *Enhorte je*, pour exhorte-je, j'exhorte. (Perard, Hist. de Bourg. p. 474, tit. de 1252.)

2. E, *interj.* Hé ! Cette exclamation exprime la plainte, la surprise et d'autres mouvemens de l'âme. (Celth. de L. Trippault.) Elle semble être l'expression de l'impatience ou de la compassion dans ces vers (1) :

E cuer ! comment peus-tu durer ?
Ne le congié prendre endurer.

Jehan. de l'Escur. MS. n° 6812, fol. 60, R° col. 1.

3. E, *conjonct.* Et. (S. Athan. Symb. fr. 1ʳᵉ trad. passim ; Loix Norm. art. 13, 4 ; Marbodus, c. 1638 ; Carpentier, Hist. de Cambray, II, p. 18, tit. de 1133 ; Duches. Gén. des Chasteigniers, p. 27, tit. de 1220.)

(1) « *E !* reis amis, que vos ici n'en estes. » (Roland, 1697). — « *E !* France dulce (1985). » (N. E.)

Nous trouvons souvent cette lettre seule employée pour *et* dans nos anciens poëtes (1) :

La fu morz li quens de la Marche,
Cis tint maint chastel bon *e* fort. *(G. Guiart, f. 116 b.)*

(Voyez Hist. de Ste Croix, MS. p. 2.)

4. E, *adv.* En. (2) « Ressusciter *e* leur corps, » pour ressusciter *en* leur corps (S. Athanase, Symb. fr. 2e trad.) ; *e* ceste manere, » pour *en* cette manière (Rymer, I, p. 50, au. 1259).

E, pour au : « Despendre *e* service Deu, » pour dépenser au service de Dieu. (Rymer, t. I, p. 45, an. 1259.)

Eage. [Intercalez *Eage*, âge : « Tous li clergés et « li home d'*eage* Qui en aumosne et en bien fais « mainront. » (Quesnes, Romancers, p. 94.) Dans Roland, la forme *edage* (291) nous rapproche davantage de la racine fictive *œtaticum*. Au MS. 28 de S. Victor, f. 100 d, on lit : « La forme de Saint Marc « fu tele, lonc nés, sourciz vautis, biaus par iex, les « cheveux cercelés, longe barbe, de tres bele com- « position de cors, de moien *eaige*. » Cette forme est aussi dans Froissart (II, 52) : « Jehans de Hain- « neau qui estoit en le fleur de son *eage*. » *Desous eage* (IV, 59), c'est être mineur ; *venir en eage*, c'est devenir majeur (II, 198.)] (N. E.)

Eaitir. [Intercalez *Eaitir*, variante de *aatir*, dans Fierabras, p. 182 2 : « Or vignent à l'avant qui « soielent *eaitir* De lor force prover à corre et à « saillir. »] (N. E.)

Eau, *s. f.* Eau A. Rivière B.

A Regnier, Satire 16e, l'a fait masculin, et a dit *eau-fort* (3) pour « eau forte. » (Du Cange, sous *Eia*.)

En cel vasciel l'arcideclin
Fist Dieux servir ; *d'aige* fait vin. *(Mousk. p. 283.)*

Si prit de *l'aigue*, en un doré bacin.
Baude de la Kakerie, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1217.

On trouve *euwe* (4) pour *eau*, dans Gilles et Guil. li Viniers, Poët. avant 1300, t. II, p. 824. Charron, en son Hist. univ. cité par Borel, Préf. p. 66, range ce mot parmi ceux qu'il n'a pu entendre.

Nous lisons « *eaulles* et forests, » dans J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 21, mais c'est peut-être une faute pour *eauves*.

B De cette acception générique, ce mot a passé à la signification spéciale de rivière, dans Duchesne (Gén. de Béthune, p. 139, an. 1254.) « Sur une *eaüe* « qui a nom Lys, » dans la Chron. de S. Denis, t. I, folio 211 b. « La Denoe qui est moult grant *eaue* et « courrant. » (Ibid. fol. 260 b.) « Une renommée « courut si grande, par tout le pays, que si grant « planté de gens venoient avecques ces deux prin- « ces, que là où ils se logeoient sur une grant *eaue* « courant, tantost tarissoit, si qu'elle ne povoit pas « souffire au boire des chevaux, et des hommes. » (Ibid. f. 260 b.) On lit *fluvius*, dans le latin de Suger. Mouskes, p. 155, dit de Charlemagne :

Carles le sot, sor aus ala
Sour une *aigue* se beberga
Qui part Alemagne et Bauviere.

On lit ibid. « l'*aigue* de Garonne. »

Remarquons les expressions suivantes :

1° « *Eaue douce*, » eau pure : « Là y avoit plusieurs « femmes de vie qui servoient les François d'*aue* « *douce* pour boire ; et dist lors un bon homme « d'armes, que à celle heure l'en deust bien appor- « ter de bon vin qui en sceust finer ; car le bon vin « accroist le hardement de l'ame. » (B. du Guescl. par Mén. p. 498.)

2° « *Eaüe* doulce » a signifié aussi eau tiède : « Tenta la dame la playe, et y mist telle emplastre « qu'elle sçavoit que bon y feust ; lors vindrent les « deux pucelles à la dame qui apporterent de l'*eaue* « *doulce*, et deux grans bassins d'argent dont en « lava la dame le roy bien, et nettement, et puys le « ressuya d'ung drap de lin. » (Percef. t. I, fol. 29 c et t. II, f. 127 c.)

3° « Confesseur d'*eau* douce, » expression populaire dont Madame de la Vallière se servoit quelquefois. (Longueruana, II, p. 148.)

4° « Advocat d'*eaue* douce, » avocat dont on ne fait pas grand cas. (Duchat, sur Rab. V, Prol. p. 8, note 13 ; Path. Farce, p. 53.)

5° « *Eau bonne* (ne pas trouver) » indique le dégoût, le manque d'appétit. « Lequel je voyois « blesme, et deconforté, de sorte que l'on eut dit « qu'il ne beuvoit pas d'*eau bonne*. » (Contes de Chol. fol. 165 b.) « Aussi ne sçais-je que vous avez ; « je vous trouve depuis peu de jours changé, have, « défait, debiffé, si qu'il semble que ne trouvez l'*eau* « *bonne*. » (Ibid. fol. 238 a.)

6° « *Eaue* gregorianne » ou « gringoriane, » eau bénite d'après le rite grégorien. « Les lieux sacrez « pollus seront reconsiliez par *eaue gregorianne*, « ainsi que anciennement s'est accoustumé de « faire. » (Concordat à la suite de la C. de Hainaut, au N. Cout. G. II, p. 159 a.) On lit *eaue gringoriane* dans Rab. I, p. 270, et la note 5 de Le Duch. p. 271.

7° « *Eaue* ardante, ardant, ardente, » esprit de vin, eau de vie. (5) Arteloque, f. 98 b, nous apprend « qu'un peu de chair de bœuf trempée en *eau ardante* « fait tenir le past aux faucons. » On a dit du roi de Navarre : « Quant il fut couché, il commença à « trembler et ne se povoit echaufer ; car jà avoit « il grand aage, et environ soixante ans : et avoit « on d'usage que pour le rechaufer en son lict, et

(1) La forme est encore latine dans les Serments de Strasbourg : « *Et* pro christian poblo » ; dans Roland, la forme est toujours *e*. (N. E.)

(2) On lit déjà dans Roland : « S'en volt ostages, *e* vos l'en enveiez (v. 40). » De même dans Aiol (911) : « *E* vous .I. lecheor corant venu. » Au v. 1021 : « *Es* vous .I. lecheour tout abrveé. » *E, es*, sont pour *ens*, latin *intus*. (N. E.)

(3) On lit aussi dans Paré (XVI, 15) : « *Eau fort* qui aura servi aux orfevres dite eau bleue. » (N. E.)

(4) Froissart donne *eauwe* (II, 423). (N. E.)

(5) « Lequel Frobert conseilloit à icelle femme qu'elle beust de la rue ou de l'*eau ardente*, et que c'estoit la chose au monde qui plustost la feroit affouler d'enfant. » (JJ. 178, p. 257, an. 1447.) — Plus loin : « Aussi lui voult faire boire de l'*eau d'escabieuse* ce qu'elle ne voult consentir. » (N. E.)

« le faire suer, on boutoit une bucine d'airain, et « luy soufloit on à air volant : on dit que c'estoit « *eaüe ardant*, et que cela le rechaufoit, et le faisoit « suer. » (Froiss. III, p. 275.) « Luy bailla une boette « pleine de euphorbe, et de cocognide, conficts en « *eaüe ardente*, en forme de composté. » (Rabelais, t. II, p. 230.)

8° « *Eaue* seine » :

Tout au devant des filles Dieu,
L'en avoit fait une fontaine,
Gettant la, par tuiaulx d'un lieu,
Ypocras blanc, vermeil, *eaue seine*.
Vig. de Charles VII, t. I, p. 160.

9° « *Eau cordiale*. » « Je conseille qu'incontinent « que l'oiseau aura jetté le past qu'on luy donne « pouldre d'aloes, et reubarbe, avec un peu de « viande, et quant il aura enduit, luy soit donné « *eau cordiale*. » (Artel. Fauconn. fol. 98 b.)

10° « *Eau* de vigne, » sève qui coule de la vigne nouvellement taillée. « La chair que luy donneras « huit ou dix jours, soie lavée d'*eau de vigne*, etc. » (Fouil. Fauc. fol. 73 a.)

11° « *Eau des baings* (prendre). C'étoit prendre les bains : « Fit entendre au seigneur de Langey, « qu'il luy estoit besoing, pour sa santé,... s'il pou« voit avoir sauf conduit, de se retirer à sa maison « pour prendre l'*eau des bains*. » (Mém. de Du Bell. liv. VIII, fol. 260 a.)

11° bis [*Eau grasse* ; on lit au lit au Gloss. 7684 : « Adipatum, *eaue grasse*, i. brouet. » De même, au reg. JJ. 126, page 35, an. 1384 : « En esperance de « diner tous ensemble, de fait s'assirent à table, « furent serviz de souppes en *eaue grasse*. »] (N. E.)

11° ter. [L'*eau rose* était connue dès le XIVe siècle. (Inv. de Clémence de Hongrie, veuve de Louis-le-Hutin, 1328.) « Deux esparjouers dorés à gicter *eaue* « *rose*. »] (N. E.)

12° « *Eau* beniste de la medecine, » remèdes les plus communs. « Comme leurs clysteres et leur « catholicon, *eau beniste de la medecine*. » (Bouch. Serées, I, p. 362.)

13° « *Eaue* benoiste, beniste de cour. » (Coquill. p. 60 ; Rech. de Pasq. p. 701 ; Cartheny, Voyage du Chev. err. fol. 59. — Voyez Naudé, Coups d'état, t. III, p. 398.)

14° « Jurisdiction d'*eaue* (1), juridiction du prévôt des marchands et des échevins de Paris sur les marchandises qui venoient par eau. « Le clerc de la « marchandise de Paris quant au fait de l'*eaue*. » (Ord. III, p. 33.)

15° « Petites *eaux* et forests, » juridiction du maître particulier des eaux et forêts ; elle étoit opposée à celle du grand-maître. L'on a dit des officiers de la Bazoche : « Doivent presenter requeste « à Mrs des eaux et forests, pour obtenir la deli« vrance des deux arbres, pour le plan du may, et « là les gands sont delivrés, en la maniere accous« tumée, aussi bien que aux *petites eaux et forests*, « où l'on oublie une attache sur le jugement des « dits Srs des eaux et forests. » (Stat. de la Bazoche, page 37.)

16° « Justicier de l'*eau*, » juge preposé pour connoître les délits commis sur l'eau. (Du Cange, Henschel, I, 342 b.)

17° « *Franche d'eau*, » garantie des ravages que peuvent faire les eaux. « L'on donne à ferme les « maisons, et les censes qui sont dans la chastelle« nie, quelquefois par bail loyal, ou ordinaire, « quelques fois par bail, et quelquefois *franches* « *d'eaux*, et des vents, pour les tenir, et entretenir « aux despens du fermier sans diminution du prix « du bail. » (Cout. de Courtray, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 1034 a.)

18° « Corner l'*eau*, » sonner la trompette ou le cor pour faire lever de table les convives. « L'on « disnoit avec luy, et l'*eau estoit cornée*, c'est à dire « que le disner estant achevé, la trompette faisoit « lever de table tout le monde, et alors chacun se « lavoit les mains. » (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 41.) La Colombière pourroit s'être trompé ; il paroît plus naturel d'entendre cette expression comme l'éditeur de Gérard de Nevers, d'après lequel *corner l'eau* signifie sonner du cor pour avertir de se laver les mains et de se mettre à table. (2) « Droit « en la sale te menerent, où de la belle Euriant fut « moult courtoisement bien receuilly, de plusieurs « choses se diviserent ; le disner fut prest, et l'*eau* « *cornée*, si s'assirent. » (Gér. de Nev. Ire part. p. 12.) « Fut l'*eau cornée* et l'assiete faite. » (Mém. d'Oliv. de La Marche, II, p. 529.) On trouve encore ce sens dans Modus et Racio, MS. fol. 262 b.

19° « Gens de là *l'eau*, » imbéciles. « Vous en « feriez acroire de belles aux *gens de là l'eau*. » (Contes de Chol. fol. 96 V°.) « Vous feriez volontiers « acroire que les procez nous sont nécessaires ; « mais ce sera à *gens de la l'eau*. (3) » (Ib. f. 60 R°.) Oudin, dans ses Cur. fr. l'interprète par « gens dan« gereux et à qui on ne doit pas se fier. » (Voyez Le Duchat sur Rab. t. IV, p. 40.)

20° « *Mettre de l'eau sur son feu*, » mettre de l'eau dans son vin, se modérer. « Il avoit à sa suite « Nicolas Roland, autrefois conseiller des generaux « des monnoyes, homme du commencement voué, « avec une passion incroyable, au fait de la ligue, « et sous ce titre avoit esté créé eschevin de Paris, « la premiere année des troubles l'an 1588. Toutes « fois, quelque temps après, il commença de *met*« *tre de l'eau sur son feu*, et après avoir accompli « les deux ans de son eschevinage, se mit à suivre, « de fois à autre, le party qu'il estimoit mieux « reglé. » (Lett. de Pasq. II, p. 309.)

21° « *Lever l'eaue*, » faire aiguade, faire de l'eau : « Me partis bien matin du dict port de « Sapience, avec mes dictes galées, pour m'en venir « mon chemin devers Gennes, en volonté de lever,

(1) On disait aussi la compagnie des marchands de l'*eau*. (N. E.)
(2) C'est bien là le sens : « Adont fist-on l'*aigue corner*, Si vont communement laver, Et puis s'assisent au mengier. » (Couci, v. 1899.) (N. E.)
(3) On a le choix entre les Anglais et les Allemands. (N. E.)

« au port de lon, *eauë* dont mes dictes galées « estoyent mal fournies. » (Histoire de J. Boucic. Paris 1620, p. 258.)

22° « Riviere qui va tomber *l'eau*, » c'est-à-dire se décharger dans une plus grande. (Mém. du Bell. liv. I, fol. 27 b.)

VARIANTES :

[La forme la plus ancienne est *ewe* (Roland, v. 2465) qu'explique ce texte du VIIe au VIIIe siècle (Boucherie, Revue des langues Romanes, p. 114) : « Lapis tunc in *ævis* fluvio ruit. »]

EA. Cretin, p. 176.
EAULX. Joinv. p. 24.
EAUE. Fabl. MSS. du R. n° 7989 2, fol. 67 a.
EAUUE. Font. Guer. Trés. de Vén. p. 42.
EAUVE. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 6 b.
EAUEVE. Cout. gén. t. I, p. 769.
EIVE. Chastel de Coucy, Poës. MSS. av. 1300, II, p. 537.
ESVE. Borel.
EVE. Gloss. Martène, V, p. 372.
EUVE. Du Cange, sous *Stopa* 3.
EUWE. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 153 a.
IAUE. Prov. du Vil. fol. 75 d.
YAU. Ord. I, p. 459.
YAVE. Poës. Vat. 1522, fol. 149 c.
EVIE. Marbodus, col. 1642.
EWE. Rymer, I, p. 13 b, an. 1256.
IEVE. Athis, fol. 69 b.
AIVE. Guiteclin de Sassoigne, MS. 6985, fol. 138 c.
AUE. Lucidaires, MS. de Gebert, fol. 46 a.
AIWE COIE. Fabl. MS. de Turin, fol. 9 c.
IVE. Fabl. MS. de Turin, fol. 13 d.
AWE. S. Bern. Serm. fr. p. 211.
AIVE. Marbodus, col. 1654.
AYVE. Ordonn. I, p. 336.
AU. Fouill. Vén. fol. 49 b.
ESVE. Borel et Corn.
AUVE. Poës. av. 1300, II, p. 826.
AVE. MS. 7989 2, fol. 62 a.

Eaubenoistier, *s. m.* Bénitier. [Dans les N. Comptes de l'Argenterie, page 190, on lit : « Un « *eaubenoistier* et espargès d'argent doré.... fait « d'un viez *eaubenoistier*. » Ce sont les urnes que les enfants de chœur portent aux enterrements comme l'indique le règlement du 30 fév. 1679 : « Les eau-bénitiers seront marqués et contre-mar- « qués au corps, collet du pied et goupillon « (*espargès*). »] (N. E.)

(Voyez Dict. Etym. de Ménage.) Ce mot se trouve dans l'inventaire des joiaux et meubles de Charles V, à la suite de son Hist. par Choisy, p. 527.

Eaume. [Intercalez *eaume*, heaume, dans Athis (D. C. III, 642 c.) « D'*eaumes* gemés, blans et « fourbis. »] (N. E.)

Eaune, *s. f.* Plante médicinale, peut-être l'*aulne*. « Il avient souvent que chiens sont enfun- « dus, et rougneux : pour les garir, prenés une « herbe, et sa racine qui est dite *eaune*. » (Modus et Racio, fol. 60 b.)

Eaurole, *s. f.* Fiole, ampoule.

VARIANTES :

EAUROLE. Oudin.
EAUROLLE. Nicot, Cotgr.
AEROLLE. Cotgrave.
AEROLE. Borel, Oudin, Nicot et Rob. Est.
EVROLES. Ménage.

Eaveux, *adj.* Pluvieux. « Si un cerf a la teste « dure, ou est froiée, et se le temps est sec, tu ne « le dois tenir à destorner, s'il est encler pais, si le « temps est *eaueux*, et le bois moilé de pluye, « entrer ou cler, ou le dois tenir pour destourner, « et ne dois pas poursuivre de ton limier. » (Modus et Racio, fol. 6 a.) *Eaveus* (fol. 14 a.)

VARIANTES : *Ewage* (Bestiaire d'amours, MS. 7534, folio 277.)

Eavier, *s. m.* Evier, égoût A. Lieu où l'on garde l'eau B.

A (Voy. Cotgrave, Nicot, D. C. sous *esbia*). *Esvier* est au Glossaire des Cout. de Beauvoisis. (1)

B C'était parfois « le lieu où l'on garde l'eau, » en latin *aquarium*. (Gloss. de l'Hist. de Paris.)

VARIANTES :

EZVIER. Ord. t. III, p. 640.
EVIER. Nicot, Dict.
YAUYER, EVIER. Du Cange, sous *aquarium*.
YEUYER. Id. ibid.

Eavin. Pot à l'eau. (Dit de Charité, MS. de S. G. f° 217 c.) Le MS. du f. N. D. 2, donne *yavin* et *eavin*.

Ebaier, *v.* Aboyer :

Encore devés, sens delaier,
Quant le cerf se fait *ebaier*,
Corner ayde. *(Font. Guer. Trés. de Vén. p. 19.)*

Ebalaçon, *s. m.* Sorte de ruade, en terme de manége, très vieilli du temps de Corneille. (Dict.) Un cheval avoit des *ebalaçons*, « pour signifier qu'il « donnoit l'estrapade à celuy qui le montoit. »

Ebastu, *part.* Mis, placé. [V. *esbatre*.]

Dedens l'uef ot *ebastu*
Tote sa force et sa vertu. *(F. S. G. fol. 18 b.)*

Ebaubi, *adj.* Etonné, surpris. [Il bégaye, tandis que l'ébahi ouvre la bouche.]

(Voy. Ménage, Oudin, Borel et Corneille) (2)

Par Sainte Marie la gente,
Je me tiens plus *esbaubely*
Qu'onques le dyable, en lieu de ly,
A prins mon drap, pour moy tenter. *(Path. Farce, p. 66.)*

Eboby. (Prol. des fêtes d'am. et de Bacch. p. 5.)

Ebbe, *s. m.* Reflux. « Nous ne voulons mye que « la absence de temps lour soit prejudiciele, pour- « quoy ilz soient riens en damage ; et si le disseisi « eit esté en la terre sainte en pelerinage, adon- « ques soit acounté un an et un jour, et un *ebbe*, « et un flot, pour les delays de la mer...... si decea « la mer de Grece, adonques soient accountés « .IIIJ. moys, et un *ebbe*, et un flot, et .XV. jours, et « quater jours : et si en Engleterre adonques soient « acountés .XV. jours et .IIIJ. jours. » (Britton, Loix d'Angl. fol. 115 b.) On a dit proverbialement : « Tout ce qui vient d'*Ebe* s'en retournera de flot. » Cotgrave, qui cite ce proverbe dans son Dictionnaire, semble s'être mépris. Il faut dire : « Tout ce qui

(1) On lit au Recueil de Tailliar (p. 153, XIIIe siècle) : « Ne soit nus si hardis que il ait *euwier* qui ait son esseut devant devers la rue. » (N. E.)
(2) « S'il savoit ce meschief, mout seroit *esbaubis*. » (Berte, XXX.) (N. E.)

« vient de flot s'en retourne d'*ebe*. » [C'est-à-dire ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour.]

VARIANTES :

EBLE. Britt. Loix d'Angl. fol. 84 a.
HEBBE. Cotgr. et Oudin.

Ebdomade, s. *f.* Semaine. (Les Marg. de la Marg. fol. 111 b et *hebdomadier*.)

Ebée. [Intercalez *ebée*, vanne d'un moulin : « Icellui Henriet ala sur la chaussée dudit estang « pour lever l'une des *ebées* ou vannes du moulin. » (JJ. 176, p. 142, an. 1444).] (N. E.)

Ebetude, *s. f.* Sottise, étourderie, d'après Borel qui cite un MS. des Mém. de Paris.

Ebloique, *adj.*

Tympaniser, par criz haulx et publiques,
Et organer, d'ung chant vil, sans accord,
Convient leur noms, par moyens *ebloiques ;*
De raporteurs vient tout mal et discord.
Œuv. de Rog. de Collerye, p. 124.

Ebluans, *part.* Terme burlesque. (Du Tillot, Hist. de la fête des foux, p. 125.)

Ebondé, *part.* Débondé, sorti avec violence.

Amour, amour, si tu as quelque fois
Voulu hausser l'humble vol de ma vois,
Fay maintenant qu'on entende les pleurs,
Et les soupirs *ébondez* de mes plaintes.
Poes. de Loys le Caron, fol. 21.

Ebonné, *adj.* Abonné. (Ord. t. III, p. 228.)

Eboré, *adj.* Elabouré. (Borel.)

Ebouiller, *v.* Se dessécher en bouillant. (Oudin, Cotgrave.)

Conjugaison : Eboulu, desséché à force de bouillir. (Cotgrave.)

VARIANTES :

EBOULLIR. Oudin.
ESBOULLIR. Cotgrave.

Ebriation, *s. f.* Ivresse. (Voy. Monet, Oudin et Cotgrave ; voyez aussi Apol. pour Hérod. page 327 et les Tri. de la Nob. Dame, fol. 42 b.) On disait au figuré : « Aux gens d'armes est ordonné la deffence « des orateurs, des laboureurs, de toute la chose « publique, et de ceulx à qui on fait tort, en quoy « ils doivent employer leurs forces, non pas en « œuvres infructueuses, qui ne servent sinon « à l'*ébriation* de leur vie. » (Le Jouv. fol. 96 a.)

Ebriété. Etat d'une personne ivre. (Voir Contr. de Songecr. fol. 119, V°.) [On lit encore dans Paré (XX, 25) : « L'*ebrieté* et yvrognerie. »] (N. E.)

Ebrieu, *s. m.* La langue hébraïque.

Et ne chault jà, s'on parle *ebrieu* (1)
Latin, Escossoys, ou Flament. (*Coquill. p. 37.*)

Ebriu, dans Eust. Desch. fol. 215 b. (2)

On se servoit du mot *ebrieu* pour désigner les inscriptions qui sont au-dessus des crucifix. [Ou plutôt les Juifs eux-mêmes, dont la vue nous rappelle la mort de J. C.]

Li crucefiz, et li *ebrieu*
Nos renovelent la mort Dieu. (*Ste Léoc. MS. S. G. f. 27 c.*)

Ebriosité, *s. f.* Habitude de l'ivrognerie. (Monet, Cotgr. et Oudin.)

Ebriter, *v.* Ebruiter. Ménage dit que *ebriter* est du patois bas-normand. Les Hauts-Normands s'en servent aussi.

Ebroede, *s. m. Embrun*, située sur la Durance.

Arle la sezime trouvons,
Disietime dissons Viane,
U mains enfers sejorne et sane ;
Ebroede est .x. et nuevisme. [archevêché] (*Mousk. 98.*)

Eburcq. [Lire *et burcq* (burg), bourg.] « Sera « tenu le maire et les eschevins de fouiller tout le « bled, pour les priseries des rentes qui sont deues « à messieurs de saint Vaast ; les dits rentiers sont « quittes de payer aussi bon que celui qu'on a pris « au dit molin *éburcq*, en le ville dudit Biache. » (Cout. de Biache, au N. C. G. t. I, p. 435, col. 2.)

Eburnin, *adj.* Qui est d'ivoire. (Cotgrave et Oudin.)

Ec, *pron.* Ce, cela. Un homme engage un porcher à son service qui lui dit qu'il est content des gages qu'il lui offre :

Mais que j'aie du pain auvec :
Vous n'en irez mie sanz *ec*,
Chascun jour aurez piece entiere,
Por metre en vostre pannetiere.
Cort. d'Art. MS. de S. G. fol. 84, V° col. 2.

Ecacher, *v.* Briser, froisser :

Terre, mere de nous, que jà tiens *ecachez* (3)
Tant de braves mortels, que l'age a fait dissoudre,
Dy moy, les as tu tous faict retourner en poudre,
Si tost qu'ils ont esté dans ton giron couchez.
Poes. de Perrin, fol. 29, R°.

Ecarbouclée, *s. f.* Escarboucle, gros rubis ou grenat rouge, brun et foncé, tirant sur le sang de bœuf, et qui jette beaucoup de feu. On a dit en parlant d'un homme laid et hideux : « Il avoit une « grande hure plus noire qu'une *écarbouclée*. » (Fabl. MSS. du R. n° 7989, 2, fol. 78 d.)

Ecavage, *s. m.* Excavation. « Ausdicts courans « d'eaux, soit reepdich ewatergache, ne se pourront « faire aucuns dams, sans le consentement de ceux « de la loy ; et au cas de les avoir relevé deubve- « ment, par avant le dit *écavage*. » (C. de Langle, au N. C. G. t. I, p. 312 a.)

Ecclesiaste, *adj.* Ecclésiastique. (Labbe, sous *Ecclesiastic*, le traduit par *basilicanus*.) On disoit « dignitez *ecclesiastes* » (Chron. fr. MS. de Nangis, an. 1297) ; et « personnes *ecclesiastres*. » (Ibid. an. 1301.)

Prestres, et clers qui tenez telz monceaulz
De chapelles ; vous autres curiaulx ;
Des povres clers aiez compassion,
Ne partez leur ces biens *ecclesiaux*,
Afin que Dieu vous soit propiciaux :
Vous les tenez à vo dampnacion. (*E. Desch. f. 357 c.*)

(1) Dans J. Marot, p. 204, « parler en *hebreu* », c'est ne pas se faire comprendre. On lit déjà dans Rutebeuf (II, 87) : « Ne me traveilliez mès de moi, Va, salatin, Ne en *ebrieu* ne en latin. » (N. E.)
(2) Au fol. 105, il emploie la forme *hebrée*. (N. E.)
(3) On lit dans Renart : « Ne l'a triblée n'*esquachie* [une racine], Ainçois la menja sans tribler. » (Renart, v. 25106.) De même dans Joinville, § 188 : « *Esquachent* quatre amendes ou quatre feves. » (N. E.)

Ecclesiastic, *s. m.* Clergé. « L'*ecclesiastic*, la « noblesse et le peuple. » (Lett. de Pasq. III, p. 752.)

Ecclesier, *v.* Fonder des églises. [Lire *edefier*, comme au MS. Bombarde.]

Les vielles citez redreça,
Et les villes *ecclesia*
Une en fist en Galles fonder. *(Brut, f. 24 c.)*

Ecenssion, *s. f.* L'Ascension :

.VIII. jorz devant l'*Ecenssion*
Que trop faisoit chalt à foison. *(Part. de Bl. f. 152 b.)*

Ecervellé, *adj.* A qui la cervelle sort de la tête. (1) « Eut une playe en son chef de ce qui se « bleça au choir, et fut merveille qu'il ne fut tout « *ecervellez*, et douta l'on qu'il ne mourut. » (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 181.)

Ecessance, *s.* Excédant, accroissement. « Pran« nons dou noble baron Hugon duc de Bourgoi« gne..... Neblans et les appartenances en tele « maniere cum l'on les tient nos en *ecessance* dou « fey de Dole. » (Per. H. de Bourg. p. 519, an. 1270.)

Echaleau, *s. m.* « On appelle ainsi en Anjou une noix qui commence à sécher. » (Diction. étym. de Ménage.) Ce mot vient d'*echaler*, usité en Touraine, en Anjou. [On dit aujourd'hui *ecalot*.]

Echaler, *v.* Ecaler. [Enlever l'écale ou l'*échale* d'une noix en Berry. Comp. Dict. Ménage.]

Echantillage. [Intercalez *Echantillage*, droit pour la marque ou *échantillon* des tonneaux neufs transportés hors des châtellenies du duché. « De « l'*échantillage* des tonneaux neufs faiz pour cette « année, en la ville de Boiscommun, que ledit maistre « a *échantillonné*.... » 1452. Compte de la garde de Vitry. (Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D. — V. dans Littré *échantiller*, échantillonner.)] (N. E.)

Echantit, *s. m.* Mesure pour le sel. (V. Journal de Verdun, mars 1750, p. 233) ; il est fait mention d'un arrêt du conseil et lettres patentes enregistrées à la cour des aides, des 6 août 1748 et 4 oct. 1749, pour l'*echantit* des mesures dans les petites gabelles. [Lisez *echantil*, au sens d'étalon de mesure : « Mesures ordinairement échantillées sur la matrice « de bronze qui est au Saint Esprit.... pour servir « d'étalonnement et d'*échantils* à toutes les mesu« res. » (Bail Gautier, 6 mars 1660. — Voir ESCAUDILLER.)] (N. E.)

Echappée (par). (Jurain, Histoire du comté d'Aussonne, p. 24, an. 1229.)

Echauffement, *s. m.* Ardeur :

Mais moy qui suis absent des rayz de mon soleil,
Comment puis-je sentir *echauffement* pareil
A celuy qui est prez de sa flamme divine.
Œuv. de Joach. du Bellay, fol. 385 R°.

Echaupés. Terme de chasse :

Echaupés, et hués après,
Et ceulx qu'à force on y envoye,
De la retraite aront grant joye,
Car lors que le cor entendront,
De Dieu celui beneyront,
Qui la retraite cornera. *(Font. Guér. Vén. p. 21.)*

Eche. [Intercalez *Eche*, dans G. Guiart (I, vers 3912) : « Mes li François les feus alument En mainz « liens de chaillos et d'*eche*. » (Voir Raynouard, sous *Esca*.)] (N. E.)

Echeneis, *s. m.* Remora. Pline et les anciens ont cru qu'il avoit la force d'arrêter un vaisseau, et l'ont ainsi nommé du substantif *remora*.. « L'his« toire de l'empereur Maurice qu'il avoit entrepris « demeure en arriere arrestée par un mouscheron « comme un navire par un *echeneis*. » (Gar. Rech. des Rech. p. 198.) [Ecrire ἐχενηΐς, ἐχεῖν, ναῦς.]

Echerveno, *s. m.* Chanvre. (D. C. sous *Corderia*.) [C'est un mot provençal : « Item 12. denar. « vienn. pro corderia de *l'echerveno* super ponthem « Rhodani » (Ch. de Lyon, an. 1335.)

Echevissable, *adj.* Evitable, sous *Evitabilis*, dans Labbe, qui donne aussi *échoissable*.

Echidne, *s. f.* Serpent, hydre. (Cotgr. et M. de la Porte.)

Echile, *s. f.* Pierre. Elle se trouve dans le nid des aigles. (Voyez ses propriétés dans Marbodus de Gemmis, col. 1658, art. .XXV., dans le latin *ethites*.) [Aujourd'hui c'est un arbuste du genre Apocynée.]

Echnement, *s. m.* Ris moqueur, *cachinnus*, dans Labbe.

Echoite. [Intercalez *Echoite*, meubles ou immeubles entrant fortuitement dans le domaine du seigneur, tels qu'animaux, épaves, warechs, héritages d'aubains, confiscation commise. Elle fut levée sous le nom d'*echute* sur les mainmortables qui mouraient sans avoir communié, jusqu'à l'édit de 1779 ; il y avait aussi l'*échoite* régulière : « *Echoite* « si est quant hiretage descend du costé par la « defaute de che que chil qui muert n'a nus enfants. » (Beaumanoir, ch. XIV, p. 79.)] (N. E.)

Eclaboussure, *s. f.* Gouttes d'eau que le cerf fait rejaillir en passant une rivière. « Si vostre cerf « y a passé, il n'aura pas manqué d'y faire sauter « de l'eau, comme sur des pierres, s'il y en a qui « excedent, que vous verrez mouillées par endroits, « ce qui est plus ordinaire dans les rivieres, et « torrens.... c'est ce qui se doit appeller *éclabous« sure*, et les voyant vous devez crier, il bat l'eau, « etc. » (Saln. Vén. p. 187.)

Eclaire vie, *adj.* Epithète de beauté, dans Loys le Caron, fol. 56 b :

Petit mignon, de dur courage,
Volleur des cœurs, fuzil de rage
Pourquoy t'entortille à l'entour
De la beauté *eclaire-vie*.

Eclamer (s'), *v.* S'écrier. « *S'éclamant* de fois « à autre qu'il falloit mourir plutôt que de vivre « avec cette vergogne. » (Mémoires de Sully, t. III, page 416.)

Eclatter, *v.* Briser mettre en éclats. « *Eclattez*

(1) « Li cuens Guis de Saint Pol estoit aleiz veoir les traieurs des engins, et une pierre des engins à ceus dedenz li chei sour la teste ; si fu touz *escerveleiz*. » (Men. de Reims. § 332.) (N. E.)

« luy la machoire. » (Perrin, fol. 56 b. Marbodus, parlant de la jacinthe, a dit :

Pur la durece ke el a
Ja entailliée ne sera ;
Si de piècete n'en orrée
Ki d'aimas est *eslatée*.
Marbodus, col. 1652, art. 14, De la Jacinthe.

Eclice, *s. f.* Eclisse A. Cagerotte B. Tronçon de lance rompue. [Voir Esclice.]

A De ses dois deliiés, et doulx,
Sans *eclice*, et de flours petites
Que nous appellons marguerites,
Qui croissoient en un préel,
Faisoit madame le chapiel. *(Froiss. p. 26 a.)*

S'autrement fais, tu trouveras *eclipce*
Qui te fera ton œuvre trebuschier ;
Car fondement qui est fondé sur clipce,
Ne puet souffrir, ne pierre, ne mortier,
Qu'il ne conviengne cheoir, et despecier. *(Desc. f. 133 b.)*

B Cagerotte, moule où l'on fait le fromage. (Mon.) L'*eclisse* (1) est un ustensile de ménage, dans la Cout. de Valenciennes, au N. C. G. II, p. 258.

C O lui ert li rois de Galice,
Qui fait de mainte lance *esclice*. *(Part. de Bl. f. 151 a.)*

Lors li ont la lance baillie,
Par tel vertu l'a cil brandie,
Qu'il en fait voler les *esclices*. *(Fl. et Blanc. f. 195 c.)*

Ecligier, *v.* Ce mot semble avoir éprouvé quelque altération dans son orthographe. Nous lisons *eligier* dans un ms. et *clochier* dans un autre ; le sens signifie donc être défectueux ; *clocher* a le même sens. Une ancienne ordonnance parle des cas où les seigneurs sont appelés en justice par leurs vassaux, et établit que personne n'est juge en sa propre cause : « A ce jugement faut trois choses, et sont « nécessaires, juges, demandant, et deffendant, et « en ces quas où il auroit deffandant et demandant, « li sires seroit querelleres si ne seroit pas la cort « ygal, car jugement si ne doit pas *ecligier*, selon « l'usage de cort laie. » (Ord. I, p. 275.)

Eclipse. *s. f.* Eclipse. Il est masculin dans les Chron. de S. Denis, II, f. 11 b et 45 b. (Voyez aussi Pèler. d'am. I, p. 64 ; V. Du Cange, sous *Eclypsatio*.) [On lit dans un Comput du XIIIe s. f. 14 : « Li *eclip-* « *ses* est li defaute du solel et de la lune. » On lit, aux pièces du règne de Charl. VI (I, 287, juin 1406) : « Le soleil qui paravant dès .IIII. heures avoit luit « clerement et nettement, souffri *eclipse* de clarté, « par especial en ce climat, tel que l'en veoit aussi « obscurement que l'en voit à .X. heures de nuit ou « a .II. heures après minuit ; et dura ceste obscurté « l'espace de la Xe partie d'une heure ou environ « *novilunio existente*. »]

On se servoit souvent de ce mot au figuré.

....D'or sera, et d'argent grant *esclipces*. *(E. Desch.)*

Et pour ce que de tous biens est *esclipce*. *(Ibid.)*

Remarquons l'expression : « *Eclipse* de teste, » dans Du Bellay (VI, 312), reprochant à Charles-Quint l'empoisonnement du Dauphin, en 1536 :

.....En son lieu le meschant, je souhaitte,
Qui de sa mort a esté l'achaison,
Ou qu'à son col, au lieu de la thoison,
J'eusse causé une *eclipse de teste*.

Variantes : *Eglipse* (Chron. de Nangis, an. 1301.) *Eclypz* (Marbodus, col. 1662.)

Eclipsis, *s. f.* Ellipse, figure de grammaire. (Fabri, Art de rhétor. II, fol. 60 a.)

Eclisser (2), *v.* Eclabousser, faire rejaillir de l'eau ou de la boue sur quelqu'un. (Monet.) « Quand « tu le mettras coucher (l'oiseau), lui *eclisse* un peu « d'eau au visage, afin qu'il frotte ses yeux aux « jointes de ses ailes. » (Fouilloux, Fauc. fol. 62.)

Eclogue, *s. f.* Eglogue. (Boiss. p. 253.) L'usage a fait prévaloir *eglogue*, malgré le grec ἐκλογαί.

Eclos, *adj.* Enveloppé, peut-être faute pour *enclos*, dans un Fabliau ms. S. G. fol. 180 a, où trois galants sont trouvés par un mari dans un cuvier plein de plume : « Tuit estoient de plume *eclos*. »

Ecolorger, *v.* Glisser. [Voyez Couleuvrer.] (Gl. du P. Labbe, p. 499.) Selon Ménage, il signifie dans le patois angevin tomber en glissant.

E contra, *adv.* Au contraire. Ce mot, formé des mots purement latins *è contrà*, se trouve quelquefois dans nos coutumes. « Le franc ne succede point au « serf nec *e contra* le serf au franc. » (C. de Troyes, au C. G. I, p. 419.)

Ecorge, *s. f.* Grille de fer en usage dans les villages de Bourgogne ; on la suspend par deux crochets à la crémaillère pour faire sécher au feu le bois vert.

Ecoter. [Intercalez *Ecoter*, étêter un arbre, dans le pays de Dombes.] (N. E.)

Ecotier. [Intercalez *Ecotier*, nom du chantre dans certaines églises. (Du Cange, sous *Maceconici*.] (N. E.)

Ecoulé, *adj.* Ce mot s'est dit d'un soulier dont l'empeigne ne couvre pas le cou du pied. (Ménage.)

Ecouronné, *adj.* Etêté : « Des chesnes emon- « dables plantés sur le fossé dont le tronc n'excede « pas dix pieds de hauteur et est *ecouronné*. » (Cout. de Bret. au C. G. IV, p. 415 a.)

Ecoustrement, *s. m.* Pour accoustrement, dans Percef. VI, fol. 59 c.

Ecoutemant, *s. m.* Action d'écouter. (Monet.)

Ecraneer. [Intercalez *Ecraneer*, échancrer, dans Thomas de Cantorbéry, page 23 : « La kule « (coulle) out sur les dras ; cel ordre volt celer ; Mes « de pans et de maunches l'aveit fet *ecraneer*. »] (N. E.)

Ecriné, *adj.* Echevelé. On a dit d'une sorcière : « Toute *ecrinée* elle exorcice. » (J. Tahur. p. 301.)

Ecriveuse, *adj. au fém.* Qui écrit beaucoup. Mot factice de mademoiselle de Villeroy parlant

(1) Et te baisant mener les bœufs en pasturage, *Esclisser* des paniers et faire du fromage. » (Rons., 793.) Voyez aussi Bergeries de Remy Belleau (t. I, p. 115). (N. E.)
(2) *Ecclisser* son fief, c'est le démembrer. (JJ. 4, fol. 96, an. 1402).

d'elle-même : « Elle n'estoit pas *ecriveuse*. » (Lett. choisies, 1751, p. 280.) (1)

Ecruche, *s. f.* Ecaille ; ce mot est traduit en « latin par *testa*, dans Labbe, p. 529.

Ecstase, *s. f.* Extase. (Oudin.)

Ecstatique, *adj.* Extatique. (Oudin.)

Ecuirex, *s. m.* Ecureuil.

Bone cote ot, et bon mantel :
S'ot deus peliçons bons, et biaus ;
L'un d'*ecuirex*, l'autre d'aigniaus.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 229, V° col. 1.

Eculée. [Intercalez *Eculée*, terre qu'on peut ensemencer avec une écuelle de semence. « Un petit « morceau de verger contenant une *escullée*, ou « environ. » 1578, Aveu de La Mothe-Beuvron. (Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Edage, Edet. [Intercalez *Edage*, âge (Roland, vers 291) : « Ki durerat à trestut sun *edage*. » *Edet* (ætatem) a le même sens au vers 3170 : « Ni ad « Franceis n'i perdet sun *edet*. »] (N. E.)

Edatera. A boire. Mot basque. (Rab. I, p. 26.)

Edecquines, *s. pl.* « Tous les sujects du bail- « liage et chastellenie de S. Omer, demeurans sur « les manoirs amazez, ou amazables, estans sur les « fronts des rues, sont tenuz comparoir à la franche « vérité des *edecquines* qui se tiennent de sept ans « en sept ans, sans en pouvoir partir, jusques après « que les arrets qui se prononcent le dit jour soient « vuidez. » (Cout. de S. Omer, C. G. II, p. 877.)

Edefiez, *part.* Exalté, loué :

Bien doit estre ton nom partout *edefiez*,
Et de sains, et de saintes estre glorefiez.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 227, R° col. 1.

Edel. [Intercalez *Edel*, noble, mot allemand dans les Gesta Britannorum ; Martène, Anec. III, 1461 : « De quoy assez li fit par letre, Et par les gens de « son ostel, Qui lui disoit moult d'un *edel*. »] (N. E.)

Edenté, *adj.* Dentelé. « Le sixiesme (cheval) « estoit couvert de drap d'argent, et de velours cra- « moisi *edenté* ; et estoit semé de grosses campanes « d'argent. » (Mém. d'Ol. de la Marche, II, p. 566.)

Eder, *s. m.* « Peut-être endroit que les habitans, « et communauté d'un village se reservent, quelque- « fois, pour leur usage particulier, sans permettre « que l'on s'en puisse servir pour vaine pasture : « on ne peut mener pasturer bestes, en quelque « temps que ce soit, ès jardins, pasquis, et sembla- « bles enclos joignans les manoirs et clostures « d'iceux, que les Allemans apellent *eder*. » (Cout. de Luxembourg, N. C. G. II, p. 352 b.)

Edicter, *v.* Prescrire : « S'il estoit requis pour « le bien, et utilité de quelque ville, et communauté, « d'*edicter*, statuer, mettre sus, et introduire « quelques loix, ou coustumes nouvelles, se devra « faire par consentement de notre grand bailly de « Hainaut, et non autrement. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. II, p. 81 b.)

Ediffication, *s. f.* Maison. (2)

A ma dame faiz supplication,
Que li plaise moy tant faire d'onnour,
Qu'en sa nouvelle *ediffication*
Soye logiez. *(Eust. Desch. f. 214 c.)*

Edifice (3), *s. m.* Amélioration A. Etoffes à ramages B.

A Améliorations que fait un detenteur sur un fonds tenu à bail congéable « sont appellées *edifices*, et « superfices, et plus communement droits conve- « nanciers, ou droits reparatoires. Le bailleur « s'appelle seigneur foncier, et celuy qui reçoit « domanier, convenancier ou superficiaire. » (N. C. G. IV, p. 414, col. 1.) *Hedificamentum* a le même sens dans Du Cange.

B Assemblage de fleurs en guirlandes, comme on en voit sur les étoffes à ramages. « Destriers harna- « chés de velours azuré, à grans *edifices*. » (Favin, Offic. de la cour de Fr. 3e race, p. 293.)

« *Bon edefi* » désigne le paradis, la maison de Dieu, dans ces vers où le poëte, adressant la parole à la Ste Vierge, dit :

Comandez vostre fi,
Qu'i me face habitant
De son bon *edefi*. (4)
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 145, R° col. 2.

Edificient, *adj.* Edifiant, au sens religieux : « Sainte, et seule trinité, *edificient* bonté, soyes, si « te plaist, present à mes supplications. » (Chasse de Gast. Phebus, MS. p. 357.)

Edificier. [Intercalez *Edificier*, construire, au reg. JJ. 61, p. 181, an. 1322 : « Il aient usage.... en « la forest d'Orliens pour *edificier*, soustenir, et « raparlier toutes leurs maisons et edifices. »] (N. E.)

Edifié, *adj.* Solide, assuré. (Gloss. de Marot.)

Edifiement, *s. m.* Construction A. Maison B.

A « Chapelle de petit *edifiement*. » (Chroniq. de S. Denis, II, fol. 130.)

B Et tant a *edefiement*,
Que moult i puet avoir grant gent. *(Part. de Bl. 130 b.)*

Au sens moral et figuré, *edifiement* se disoit des sentimens de piété et de conversion inspirés par les discours de quelqu'un. Nous lisons du frère Richard, célèbre missionnaire, qu'il demeura « à « Paris pour confermer, par predication, le bon « *ediffiement* qu'il avoit commancé. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, page 121, an. 1429.) *Edefiement* (G. Guiart, MS. fol. 40 b.)

(1) Mme de Sévigné donne le masculin *écriveur*, prononcé *écriveux* : « Vous avez de l'obligation à Langlade ; mais il paraît votre ami en toute occasion. » (13 mai 1672.) (N. E.)

(2) Dans Rutebeuf, il a le sens religieux : « Por plus d'*edificacion*, Vieng en une religion (II, 127). » (N. E.)

(3) Le sens actuel est au Recueil de Tailliar (p. 511) : « S'il s'enfuioit li *edefises* de se maison seroit abattus. » On lit aussi dans Britton (Loix d'Angl., fol. 85 b) : « En tiel cas, serrount les *edifies*, et les plauntes, et les semenses au Seigniour del soil, pur la présumpcion de done. » (N. E.)

(4) On lit aussi dans Cuvelier (v. 1954) : « Mais li ducs, qui voloit user à son advis, Volt de Rennes veoir trestous les *edefis*. » (N. E.)

Edifier, *v.* Elever, au propre et au figuré [A]. Planter [B]. introduire [C]. Edifier [D].

[A] On a dit de gens prèts à se soulever, que leurs courages « par ung peu se vouloient *edifier*. (1) » (Chr. de S. Denis, t. II, f. 133 [b].)

[B] *Hedificare vineas* est pour *plantare*, dans du Cange. En Bourgogne, on se sert encore d'*édifier* en parlant des vignes et autres choses que l'on plante.

[C] Regardant les jeunes gens comme des vignes encore tendres qu'il faut élever avec soin, l'on a dit *edifier* la jeunesse : « Feit venir, de toutes les parties « du monde, gens instruits pour *edifier* la jeunesse « en bonnes mœurs et sciences. » (Mém. de Du Bell. livre X, fol. 350 [b].)

[D] *Edifiet* (S. Bern. Serm. f. MSS. p. 26), et dans Ste Léocadie MS. S. G f. 29 [d]) :

> Certes prelat ne voi nul hui,
> Qui les preudomes *edefit*.

Edifieur, *s. m.* Qui construit, qui édifie. (2) (Eust. Desch. f. 548 [c]. — Voyez les Marg. de la Marg. folio 87 [b].) *Edifiour* (Britt. Loix d'Angl. fol. 85 [b].)

Edilitieme (action). « Quand aucun vend un « serf qui est de telle condition qu'il ne peut arres- « ter en aucun lieu, dont l'acheteur si est decheu « de son achat, par ceste action il doit estre reinte- « gré. » (Bout. Som. rur. p. 165.)

Edit, *s. m.* Convention [A]. Allégation [B]. Propos [C].

[A] « Il n'yra pas ainsy, ainçois vous atourneray « tellement que vous viendrez en prison, par devers « la pucelle, en guerdon de sa vesture. Sire cheva- « lier, dist le daulphin, il pourroit bien estre, si « vous en feray ung *edit* : joustons ensemble deux « lances, à celle fin que se vous m'accablez de l'ung « des deux coups, je m'en iray en prison par devers « la pucelle ; et se je vous puis abatre, je auray la « vesture, sans autre violence. » (Perc. I, f. 151 [d].) « Entre tous les gens d'armes françois, avoit un « *edict*, que si une piece d'artillerie, ou un homme « seul, par inconvenient estoit arresté, que chascun « s'arrestoit jusques à ce que tout feust à poinct. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 44.)

[B] « Ils firent comparoir Jean d'Ivy devant Jean « Coustain, et a luy dit Jean d'Ivy, comment il avoit « marchandé à luy d'apporter les poisons, et les « luy avoit apportées : mais ne l'avoit voulu payer, « ainsi qu'il le luy avoit promis, et pour verifier « ses *edits*, luy monstra ses lettres escriptes de la « main du dit Coustain, et signées de sa main, non « pas une seule, mais plusieurs. » (Monstrelet, vol. III, fol. 93 [b].)

> [C] Vers le seigneur du lieu s'adresse, et dit,
> Pour Dieu, monsieur, escoutez quel *esdict*
> Madame tient ; elle extime, en effect,
> Chasses de chiens pour nulle. *(Cretin, p. 76.)*

VARIANTES :
EDIT. Villon, Repues fr. p. 15.
EDICT. Cretin, p. 86, 101 et 217.
EDIZ. Ord. III, p. 520.
EDITEMENT. Chr. fr. MS. de Nangis, an 1198.

Editer. [Intercalez *Editer*, aux Ord. VIII, p. 338, an. 1399 : « Que il soit *edité* et publié que aucuns « marchans. »] (N. E.)

Edonides, *s. f. pl.* Prêtresses de Bacchus. (M. de La Porte.)

Educateur, *s. m.* Précepteur, gouverneur. « Soient mis ès mains d'*éducateurs* qui les nouris- « sent, et instruisent en la dite religion. » (Mém. de Roh. II, p. 74.)

Ees. [Intercalez *Ees*, abeilles (Du Cange, sous *Apicularius*) : « Se les *ées* sont en crous de chesne « ou d'autre arbre, l'aurilleor poeut escrouser l'arbre « ou eles seront. »] (N. E.)

Eest, *s. m.* Est, vent du Levant.

> Li temps mua, li vent tourna,
> Ne pourrent terre avoir, ne port :
> Ne sai s'il ourent *eest* (3) ou orth. *(Rou, p. 209.)*

Efermeridiaire, *adj.* Ephémère. (Oudin et Cotgrave.)

Effable, *adj.* Qui se peut dire. (Oudin.)

Effacé, *part.* Passé, terni [A]. Pàli [B].

[A] « On trouve en peu de sacres, doigts gros, et « tendans, à couleur de *bleu effacé*. » (Fouil. Fauc. folio 58 [b].)

> [B] Jugiés de moy, amant qui congnissiez
> Que c'est d'amours, et des mauls qu'il y a :
> J'emporte tant, tous en sui *effachiés*. *(Froiss. p. 44.)*

Effacemant, *s. m.* Action d'effacer. (Mon. Rob. Est. Cotgr. et Oudin.) « Je laisse au temps seul, et à « l'oubliance des closes passées, à faire l'*effacement* « de leur sang. » (Mém. de Du Bellay, t. IX, f° 285 [a].)

Effacer, *v.* Effacer, détruire (4) [A]. Guérir [B]. Terme de jeu [C].

[A] « Les hérétiques *effacer* et extirper, » dans la Chron. de S. Denis, t. II, fol. 170 V°.

> [B] Sains, tres sains, appeller se font ;
> Mais d'ont ceste sainctité vient ?
> Quant à present ne me souvient,
> Je ne voy miracle qu'ilz facent,
> Ne maladie qu'ils *effacent* *(E. Desch. f. 526.)*

[C] Enchérir :

> Après ce coup la veissiez
> Autres coups aller, et tenir,
> Et flourins aller, et venir :
> L'un couchoit de quinze tous frans,
> L'autre n'*eface*, et en brief temps
> Veissiez coucher si grans morceaulx
> Que pleuseurs en y ot de ceaulx
> Qui n'avoient ne croix, ne pille. *(E. Desch. f. 392 [a].)*

Affacier (La Thaumass. Cout. d'Orléans, p. 464, an. 1137.)

(1) « Tu es Pieres, e sur ceste piere ferai M'eglise e ma meisum i *edifierai* Et les portes d'enfer par li depecerai. » (Th. de Cantorbery, 79.) — « Sur tous les lieux plaisans et agreables Que l'en pourroit en ce monde trouver, *Edifiez* de manoirs convenables. » (Eust. Desch., Bois de Vincennes.) (N. E.)

(2) Christine de Pisan a dit au sens religieux : « *Edifieur* en meurs. » (N. E.)

(3) Dans les Rois, p. 248, la forme est *hest*. (N. E.)

(4) Le sens propre est enlever la face : « Seient fait li fil de lui en peril ; en une generacion seit *esfaced* li nums de lui. » (*Lib. psalm.*, p. 169.) (N. E.)

Effaces, *s. f. pl.*

Li quens sait bien qu'il a passez,
Guivres, et serpenz, et de malfez :
Des lions conoist bien les traces,
Et lor tesches, et lor *effaces*. (*Part. de Bl. f. 145* [d].)

Effaceur, *s. m.* Qui efface. (Monet ; Loys le Caron, fol. 32 [b].)

Effaceuse, *s. f.* Celle qui efface. (Monet.)

Effadi, *adj.* Lâche, mol, proprement affadi :

Les bons n'orent pas les cuers *effadis*
Dont le renom yert pardurablement,
Qui conquirent terres, villes, et païs. (*Desch. f. 115* [c].)

Effaintifz, *adj. au plur.* Défaillans. « Perdirent « force sens, et entendement, par l'air qui leur « estoit changé autre qu'en l'isle de vie. Si devin- « drent ainsi comme tous *effaintifz*. » (Percef. VI, fol. 126 [a].) On lit plus bas *affoiblis*.

Effamer, *v.* Affamer.

Ne vos diroie mon cuer, fors
Par chanter ;
Ainçois morir me lairoie,
Et de mercy *effamer*
Par consirrer. (*Ad. li Bocus, Poët. av. 1300, I, p. 179.*)

Effance, *s. f.* Action d'enfant, dans le Rom. de Rou, ms. p. 56 ; on prononce encore ainsi parmi le peuple en Normandie.

Effant. [Intercalez *Effant*, enfant, au liv. rouge d'Abbeville, f. 53 [b] : « Uns vers (verrat, porc) ochist « un *effant*.... en le rue S. Gille, pour lequel fait et « par grant deliberation de conseil, on trayna et « pendi ledit vers, et fu pendus par les piés, et en « sonna on les trois clokes le vegille S. Vinchent « el mois de jenvier l'an 1323. »] (n. e.)

Effassure, *s. f.* Rature. (Cotgrave et Rob. Est.) [Sanz rayure ou sanz *effaceure*, de quoi soupeçon puisse nestre. (Tancrèdes li Ordinaires, f. 97, xiii[e] s.)]

Effaussié, *adj.* Terme de chasse. « Avient aux « chiens, qu'ilz heurtent du genoil devant de la « jambe derriere, et leur seiche la cuisse, et s'en « perdent : cieulx chiens appelle l'en estruffez ou « *effaussiez*, etc. » (Chasse de G. Pheb. ms. p. 111.)

Effectual, *adj.* Effectif, réel. (Tenur. de Littlet. folio 63 [b].) *Effectueux* a le même sens, dans les Œuvres de Théohp. I, p. 36, et dans Cotgrave.

Effectuelement, *adv.* Effectivement, réellement. (Monet.) « Fait bon paroistre pitoyable, loyal, « et humain, et l'estre *effectuellement*. » (Le prince de Mach. p. 116.) « Le roy a *effectueusement* observé « ce qu'il leur a promis. » (Ambass. de Bassomp. t. I, p. 205. — Voyez Bellievre et Sillery, p. 110 et 294 ; Du Bellay, liv. IX, fol. 280 [a].) Les Pièces justif. t. VI, p. 272, donnent *effectueusement*.

Effegesnée (feste), *part.* « Chevauchoit pen- « sif sur la journée d'armes qu'il attendoit ; car se « onques avoit esté chevalier, en celle feste le voul- « dra estre ; car tout ce qu'il avoit acquis d'honneur « ès unze tournois passez, ne luy valloit riens, se « à celluy ne passoit tous les aultres chevaliers : « ainsi s'en alloit cestuy chevalier pensans sur celle « *effegesnée feste*, ou il alloit tout chevauchant son « chemin, et bien luy plaisoit ; car il ne sentoit « bachelier qui l'honneur de la feste luy deust oster, « ne empescher. » (Percef. V, fol. 103 [a].)

Effeginée, *s. f.* Iphigénie. « Agamennon, « l'empereur des Grecs, sacrifia aux Dieux sa fille « *Ephigene*, sur la marine. » (Al. Chartier, l'Esper. p. 382.) On lit à la marge *Effeginée*.

Effellé (1), *adj.* Rompu : « Brisiée fu, et *effel-* « *lée*. » (Hist. de S[te] Leoc. ms. de S. G. f. 32 [b].)

Effemination, *s. f.* Faiblesse. (Oud. et Cotgr.)

Effeminément, *adv.* D'une manière effeminée. (Oudin et Cotgr.)

Effeminer (2), *v.* « Selon la coustume des Per- « sans, les femmes n'estoient pas reputées femmes « de bien qui se laissoient *effeminer* par adultere. » (Tri. des IX Preux, p. 313 [a].)

Efferé, *adj.* Cruel, féroce [A]. Fier [B].

[A] Voyez Oudin, Cotgrave. « Les plus *efférées* « nations du monde. » (Mém. de Du Bell. V, p. 340.)

[B] « N'ha été prince, ny ligue tant *efférée*, ou « superbe qui ait osé courir sus ; je ne dis point sur « vos terres, mais sur celles de vos confédérez. » (Rabelais, t. I, p. 205.)

Effernura (s'). Lisez *effervura* et voyez s'Efferver.

Quant fortune *s'effernura*,
Dieu a povoir de la reffraindre :
Et raison, qui ne doit riens craindre,
De moy ayder s'essayera.
Chasse et Départie d'Amours, p. 299, col. 1.

Efferver (s'), *v.* S'emporter : « L'autre se *efferve*, « et se trouble. » (Coquill. p. 43.)

Effervescence, *s. f.* Ce mot a été introduit par Descartes. « Toute cette colère étoit enfantine et lui « faisoit dire des choses que le marquis ne diroit « pas.... cela s'appelle donc comment dites-vous, « ma fille ? Des *effervescences* d'humeur ; voila un « mot dont je n'avois jamais entendu parler ; mais « il est de votre pere Descartes : je l'honore à cause « de vous. » (Lettres de M[me] de Sévigné, VI, p. 257.)

Effestucation, *s. f.* Déguerpissement (3), abandon, proprement l'action de déguerpir un héritage chargé de cens et rentes, en tenant une paille à la main. Cette formalité étoit la marque du dessaisissement, et de là le mot *effestucation* formé du latin *festuca*, paille : « Pardevant les eschevins de la ville « de Brusselles, sont toujours passez, et se passent « encore aujourd'huy, tous les contracts legitimes,

(1) Nous avons *effelure*, rognure de peau blanche pour faire de la colle. (n. e.)

(2) On lit dans Benoît de S[te] More (II, 7517) : « Tropte laisses tost abaissier, Femenins e *effeminez*, Qui n'en es mais crieuz ne dotez. » Chastelain donne *afeminer* : « Et s'*afemina* avec ces Cypriennes, femmes du subtilart, qui l'endormirent. » (Ducs de Bourgogne, III, 18.) (n. e.)

(3) Dans une charte de 1287, de la Chambre des Comptes de Lille (Du Cange, III, 12[c]) : « C'est werp, raport et *effestukement*, si comme deseure dit est, bien et souffisaument fais. » (n. e.)

« comme d'emphyteuse, *effestucations*, des permu- « tations, donations, etc. » (Cout. de Bruss. au N. C. G. II, p. 1245 [a].) On lit ibid. p. 1219 [a] : « Sed tum « vicissim cogitur venditor (de more flestucam, aut « stipulam in manibus tenens rem venditam per « cessionem in manum judicis sequestrare, transfe- « rendo in eum cujus postulatio æquior fuerit. »

Effestuer, *v.* Déguerpir, abandonner un héritage. Cet abandon se faisoit en jetant une paille qu'on tenoit à la main. (1) (Voyez Effestucation.) On trouve *effestucare* et *exfestucare*, dans Du Cange.

Effet, *s. m.* Action [A]. Exploit [B]. Actes [C].

[A] On disoit « Un bon *effet*, » pour une bonne œuvre. « A mesure qu'un bon *effet* (2) est plus ecla- « tant, je rebas de sa bonté, le soupçon en quoy « j'entre qu'il soit produit plus pour estre eclatant, « que pour estre bon. » (Ess. de Mont. III, p. 432.)

[B] « En venant il fit tout plein de beaux *effets*, car « il y prit force places que tenoient les huguenots « dont Mascon en fut une. » (Brantôme, Capit. fr. t. III, p. 260.)

[C] On a employé le mot *effet* dans les acceptions du mot « acte » étrangères à la signification du mot « action. » Ainsi pour exprimer un acte qui renfermoit des propositions d'accord entre des parties, on se servoit du mot *effet* ; dans les Preuves de l'Hist. de Louis XI, publiées par M. Duclos, les propositions du Dauphin sont intitulées : « *Effet* des choses « de quoy monseigneur se contenteroit. » [Nous disons un *effet* de commerce.]

On disoit :

1° « Prendre *effect*, » prendre intérêt. « Balde « n'*avoit* pas *pris effect* au malheur qui estoit arrivé, « pour la perte du navire, lequel estoit en la « possession de Liron ; mais continuant ses coups, « estoit aussi enragé à frapper. » (Merlin Cocaie, II, p. 45.) Dans la Normandie, *faire effet* a ce sens.

2° « Faire *effet* de change, » exercer l'office de changeur. « Ne *facent* aucun *effet de change* dans « la dite ville. » (Ordonn. V, p. 624.) On lit plus bas « faire fait de change. »

variantes : [Le mot est employé dès le xiii[e] siècle : « Ne querrai art ou engien, voie ou maniere que li « *effect* des coses presentes puist estre destourbés. » (Rec. des Monum. inédits du Tiers-Etat, IV, 58.)]

Effeuillemant, *s. m.* Abatis de feuilles. (Mon.)

Effeuiller. [Intercalez *Effeuiller*, au Ménagier, t. II, 2 : « En ce temps ne convient point couper le « percil, mais *effeuiller*. »] (n. e.)

Effeuilleur, *s. m.* Qui effeuille. (3) (Monet.)

Effeuleter. [Intercalez *Effeuleter*, ôter les feuilles. « Ils ont vacqué.... à *effeuleter*.... les « vignes.... » (1470, Vignes de l'Orme-Grenier, Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (n. e.)

Effeutré, *adj.* Garni de feutre. « Issirent tenans « les espées ès mains, lesquelles estoient *effeutrées* « à toutes fortes ét grosses rondelles sur la main. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 76.)

Efficace (par). Effectivement, réellement. « Elle n'en raporte la milliesme partie de ce qu'en « est *par efficace*. » (Rab. t. II, p. 189.) [L'adjectif est dans Bercheure, fol. 13 : « La crainte des Diex « seroit souverain et tres *efficace* remede. »] (n. e.)

Efficacieusement, *adv.* Efficacement. (Oudin, Cotgrave ; Mém. de Sully, IV, p. 193.) [Aux Ordon. III, 556, on lit *efficaument*.]

Efficacieux, *adj.* Efficace. (Oudin, Cotgrave) « Estoit le plus *efficacieux* instrument qu'on eust « pu choisir pour alterer les esprits de la compa- « gnie. » (Mém. de Roh. II, p. 37. — Voyez Eloges de Charles VII, p. 1.)

Toutes voyes je vous diray,
Le plus briefvement que pourray,
Deux raisons assez *efficaulx*,
De la noblesse des oyseaulx.
Gace de la Bigne, des Déd. MS. p. 150 V°.

variantes :
Efficacieux. Mém. de Sully, II, p. 105.
Efficax. Tri. de la Noble Dame, fol. 30 [b].

Efficher (s'), *v.* [A] Imaginer [du latin *effingere*.]

Beau douz amis, bien me puis *efficher*,
Que j'aing dou mont toute la mieux vaillant,
La plus courtoise, et la mieux avenant.
Thiéb. de Nav. Poes. MSS. av. 1300, t. I, p. 400.

[B] S'assurer : « Le roy mesmes disoit, en luy *effi-* « *chant* en ses estriers : or se gardent desormais « tous chevaliers trespassans, car ilz auront la jouste « à moy. » (Percef. vol. III, fol. 119 [d].)

Effiler, *v.* Affiler, aiguiser [A]. Affoiblir, épuiser [B].

[A] Donne moy les faveurs de l'attique oraison,
Ou clos ma voix de tenebreux silence ;
Effile mon cerveau de subtile raison,
Ou le sommeil sur ma paresse élance.
Poes. de Loys le Caron, fol. 70 V°.

[B] « Un jour qu'elle estoit au sermon elle ouyt le « prescheur qui s'*effiloit* d'alleguer l'Escriture. » (Moyen de parvenir, p. 107.)

Effimere, *adj.* Ephémère : « Si je n'ay eu fievre « *effimere*, Ce m'a faict divine clemence. » (Villon, page 43.)

Effimerie, *s. f.* Fièvre éphémère, courbature :

Qu'est ce que dittes de vo bouche !
Que vous estes ore malade,
De maladie grant, et rade :
Ma suer ne vous esbaisiez,
Et telz paroles delaissiez,
Ce n'est que une *effimerie*,
Que vous avez, ma suer Marie.
Hist. des Trois Maries, MS. p. 421.

Efflanché, *adj.* Efflanqué. La rage *efflanchée* est celle qui rend les chiens « cousuz parmi les

(1) Ou plutôt en la rompant : « Pour couper tout chemin à nous rapatrier, Il faut rompre la paille ; une paille rompue Rend, entre gens d'honneur, une affaire conclue. » (Molière, Dépit Amoureux, IV, 4.) On lit dans Guillaume le Normand (Hist litt., XI, 143) : « Et ex festucaverant fidem et hominia quæ olim fecerant eidem consuli. » (n. e.)

(2) Froissart écrit sans épithète : « Ils ne peuvent amener à *effect* choses nulles que ils emprendent. » (n. e.)

(3) On lit dans un Glossaire cité par Du Cange (III, 420 [b]) : « *Effeulleur*, cueilleur de feuilles, ou qui chante par feuille, ou qui fait son nid de feuille. » (n. e.)

« flanz, comme s'ilz n'avoient mengié. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 97.)

Effleuroter, *v.* Diminutif d'*effleurer.* (Voyez G. Dur. à la suite de Bonnefons, p. 90.)

Effloremant, *s. m.* L'action d'effleurer, d'ôter les fleurs. (Monet.)

Efflorer, *v.* Effleurer, ôter les fleurs. (Monet, Nicot, Oudin, Cotgrave, Cretin, p. 256.)

Efflorescence (1), *s. f.* Surface, superficie. (Oudin.)

Effluant. [Intercalez *Effluant*, produisant : « Perfecte bonté *effluant* tous biens. » (Chr. de Pisan, ch. V, III, 67.)]

Effluencieux, *adj.* Abondant. (Monstrel. t. II, folio 161 a.)

Effoaige. [Intercalez *Effoaige*, bois de chauffage (focus) : « Donons l'usaige en nos boys de Voisins au « chapelain qui desservira en la dite chapelle, por « son *effoaige.* » (Hist. de Bourgogne, Pr. II, 152, an. 1314.) Aux Ordonnances (VII, 32, an. 1347), on lit : « Les diz homme et femmes auront leur usage « en tous les bois, *effouage* et closure de terres « gaaignables. »] (N. E.)

Effoirer, *v.* Foirer. « Son maistre luy baillant « la fessée, il *effoira.* » (Faifeu, p. 22.) On a dit en parlant du Régent :

> Car pour certain il fut sy empesché
> A se *effoyrer*, que Faifeu despeché
> S'en est allé, car il ne l'a sceu battre,
> Pour la paeur. (*Ibid. p. 23.*)

Oudin donne *esfoirer.*

Effolaiger (s'), *v.* Faire des folies.

> Se tu te fais cortois, ne saiges,
> Envers vilain, ne t'*effolaiges.*
> Ovide de Arte, MS. de S. G. fol. 95, V° col. 2.

Effoncer, *v.* Défoncer. (Oudin, Cotgrave, Le Jouvencel, fol. 85 b.)

Effondement, *adv.* Avec profusion, abondamment. (Nicot et Cotgrave.) « Ils le remercierent « humblement, en baisant la terre et en pleurant « *effondement.* » (Juv. des Urs. Charles VI, p. 105.) *Effundement* (Percef. vol. VI, fol. 25 b.)

Effondré, *adj.* Qui n'a point de fond. De là on a dit : « Un gros *effondré*, » pour un grand mangeur. (Oudin, Dict. et Cur. fr.)

Effondrer, *v.* Briser, couler à fond A. Crever, ouvrir B. Verser, répandre C. Epuiser D. Tomber avec impétuosité E. [Il signifie encore : 1° Abattre : « Chil qui les sommiers *effondrerent* et reverserent « trois de leurs mulés tout chargiés. » (Froissart, II, 104) ; 2° Défoncer un marais : « Lesquelx mares « porront et poent lesdis religieux tourber et *effon-* « *drer.* » (Cart. de Corbie, 23, an. 1321.)]

A « Il cheyt de telle façon qu'il fut tout *effon-* « *droyé.* » (Chroniq. S. Denis, t. I, fol. 21.) « Qu'on « rompist les ponts, et *effondrast* les bacs, et grands « bateaux. » (J. des Urs. Hist. de Charl. VI, p. 317.)

> Faictes mouvoir sur les fleuves marins
> Barques, et nefz, galliens, brigandins
> Pour *effondrer* (2) ses escumeurs coursaires. (*Mar. 59.*)

B En terme de vénerie : « Fay *effondrer* (3) la paux, « et vuider, et très bien laver, et puis decoupper « sur le cuir, avec les autres choses. » (Modus et Racio, MS. fol. 32 a.)

C Il vient alors du latin *effundere.* « Tu es benoist, « sire Dieu, qui as delivré Israel qu'il n'*effondrast* « mye mon sang. » (Percef. vol. VI, fol. 124 c.)

D Froissart parlant de l'expédition du duc d'Anjou (II, 270) : « Certes il cousta tant au duc d'Anjou, qu'on « ne le pourroit pas nombrer, n'estimer ; et ceux « qui plus luy *effondroyent* son tresor, et sa finance, « ce fut le comte de Savoye, et les Savoisiens. »

E « Philippe fut le premier qui *effondra* sur la « sacrée compagnie des Thebains. » (Triomph. des IX Preux, p. 708 b.)

VARIANTES (4) :

EFFONDRER. Le Jouvencel, MS. p. 221.
EFFUNDRER. Vig. de Charles VII, p. 111.
ESFONDRER. Poës. Vat. 1490, fol. 111 a.
EFFONDROYER. Chr. S. Denis, I, fol. 21 b.
EFFONDRE. Tri. des IX Preux, p. 271 a.
EFFUNDRE. Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 37.
EFFONDER. (5) Fabl. MSS. n° 7615, t. II, fol. 127.

Effondriere, *s. f.* Fondrière. « Le cheval, par « batre, et flageller, et le beuf, par force d'aguillon- « ner durement, tirent hors leurs voictures des « *effondrieres*, et mauvais passages. » (Al. Chart. Quadrill. invec. p. 437.)

On disoit « faire *effondrerie*, » pour détruire.

> Quant est d'engins, canons, artillerie,
> De bombardes, et telle droguerie
> Moult largement en eussiez veu finer,
> Pour desmollir, et *faire effondrerie*
> De murs, carneaulx, et grant tempesterie
> Tant qu'on n'eust pas oy du ciel tonner.
> Vig. de Charles VII, t. I, p. 70.

Effondrerie (Vigiles de Charles VII, t. II, p. 143.) *Effundrerie* (Ibid. p. 111.)

Effondu. [Intercalez *Effondu*, amaigri. (Voyez FONDU) : « Et estoient leur cheval mort de froit et « *effondu* de povreté et de faim. » (Froiss. X, 399.)]

Effonsé, *part.* Défoncé. « Le tonneau de Dioge- « nes étoit *effonsé* d'un des bouts. » (Triomph. des IX Preux, p. 113 a.)

Efforcéement, *adv.* Avec effort. (Oudin, Cotg. Monet.) « Les archers estoient illecques tous rengés « sur le chemin, de costé et d'autre, qui trayoient « sajettes à leur pouvoir, et très *efforcéement* « contre eux. » (Froiss. I, p. 105.) « Entre les autres

(1) « Duquel [épiderme] la substance est de l'excrement ou *efflorescence* reseichée du vray cuir. » (Paré, I, 3.) (N. E.)
(2) « Et avoit *effondré* quatre gros vaissiaux. » (Froiss., IV, 185.) De même au pronominal (V, 263) : « A painne eurent il si tost fait que leurs nefs s'*effondra.* » (N. E.)
(3) « Ne tirez pas, ribaudailles ; car se vous tirez, je vous *effondrerai.* » (N. E.)
(4) On lit dans Aliscamp (v. 6830) : « Del gros du poing li a tele donnée, A pou la gorge ne lui a *effondrée.* » (N. E.)
(5) De même dans Joinville (§ 621) : « Il avoit bien huit cens persones en la nef qui tuit fussent sailli es galies pour lour cors garantir, et ainsi les eussent *effondées.* » (N. E.)

« choses pour lesquelles roys regnent, et royaumes « sont gouvernez, convenable chose, soit et necessaire que princes s'allient ensemble, par lien « d'amitié, et de bienveuillance, pour les grevances « de ceux qui grever les veulent *efforciement* « refraindre, et la paix, et la tranquillité d'eux et de « leurs subjects, plus paisiblement pourchacier. » (Godefroi, Annot. sur l'Hist de Charles VI, p. 769.) On a dit : « Le plus *efforcément* que faire se pourra. » (Voyez Invent. des joyaux et meubles de Charles V, à la suite de son Hist. par Choisy, p. 550.) Quatre ducs du sang d'Angleterre étant venus à Amiens pour traiter de la paix, en 1391, le roi Charles VI ordonna « qu'ils seroient honorés si *efforcément* « qu'on pourroit. » (Froiss. liv. IV, p. 134.) (1)

VARIANTES : [Voyez ESFORCIEMENT.]
EFFORCEMENT. Percef. vol. V, fol. 107 [b].
EFFORCEMENT. Ord. III, p. 36.
EFFORCHEMENT. Chr. S. Denis, MS. de Nangis, an 1306.
EFFORCHIEMET. Modus et Racio, MS. fol. 262 V°.

Efforcement, *s. m.* Effort [A]. Prière, instance [B]. Viol, rapt [C]. Vexation [D]. Renfort [E].

[A] La roys tout debonnairement
Verra tout leur *efforcement*,
Ne n'en fera autre assemblée.
Geofr. de Paris, MS. du R. n° 6812, fol. 53, V° col. 1.

[Voyez aussi Garin le Loherain, t. I, p. 126.]

[B] « Se bouta dessoubs une fourme (représentation « mortuaire) qui estoit sus le corps, et joint son chef « et sa joue à la terre qui estoit dessus le corps, et « la pria mout diligemment, et à grand *efforcement*... « et aussi elle s'endormit illec. » (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 176.)

[C] « Si un homme ravist à force une pucelle, ou « vierge, et à force la meine en sa maison, et l'en- « ferme, et lors elle soit priée de luy, et luy donne « son consentement d'estre violée, cela est reputé « *efforcement*. » (Gr. Cout. p. 548. [Voir une rémission pour un cas d'*efforcement* dans les Pièces du règne de Charles VI, II, 214.)]

[D] « *Efforcements* d'églises, et d'abbayes, » dans la Chron. S. Denis, I, fol. 242 [b] ; *vexationes ecclesiarum*, dans Suger.

[E] [Le mot est adverbe et signifie instamment, d'après M. de Wailly, § 463.] « Lors si manda depuis « *esforciement* quanque il pot de gent. » (Villehard. page 192.)

VARIANTES :
EFFORCEMENT. Ord. III, p. 608.
EFFORCIEMENT. Ord. I, p. 549.
ESFORCIEMENT. Fabl. MSS. de S. G. fol. 15 V° col. 2.

Efforcer, *v.* Fortifier [A]. Engraisser [B]. Animer [C]. Fausser [D]. Usurper [E]. Violer [F].

[A] Voyez Gloss. de Marot. « Sa maladie crut, et « *efforça* tant que il fist sa devise, et son lais, et « departi son avoir. » (Villeh. p. 14.) « La puissance « du roy d'Angleterre fut grandement *efforcée*. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 146.) On a dit en parlant des chiens de chasse : « Chiens « bien dressez, et qui gardent le change, si le cerf « se lance, et boute devant eux, ils ne sonneront « mot ; mais s'il y avoit quelques jeunes chiens fols, « ils *efforceront* leurs voix, et renouvelleront le « change. » (Fouil. Vén. fol. 42 [b].)

[B] .....Sangler *efforcent*,
De noiz, de glan, et de faïne ;
Le brost desdaigne, et la racine. *(Part. de Bl. f. 125 [c].)*

[C] « S'il voit que les chiens branlent les cueues, et « flairent à terre, et vont oultre, pourquant qu'ilz ne « crient, il puet bien penser qu'il fuit la, car pour « les raisons susdites, ilz ne pevent crier, si les « doit *efforcier*. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 227.) De même en fauconnerie : « Quant tu verras qu'il « mengera volentiers, sans ce que on l'*efforce*, si « lui donne de la char lavée. » (Modus et Racio, fol. 126 [a].)

« *Efforcer* un siege est le hâter, » dans les Contin. de Guill. de Tyr, Martène V, col. 706.

[D] « Preux estoient les deux chevaliers, si *efforcerent* leurs lances jusques ès poings. » (Percefor. vol. V, fol. 91 [a].) Il signifie aussi « prendre à force. » (Voyez Duchesne, Gén. de Bar-le-duc, Preuv. p. 32.) [« Et vist que la serreure de la dite chapelle avoit « esté *efforciée* à dagues. » (Ch. de 1406, D. C. t. III, p. 13 [c].)

[E] Cilz reserva vengence vindicable,
Sur tous les princes qui *efforcent* les droits. *(Desch. 104 [d].)*

[F] « A tant vindrent les deux chevaliers, et voient « que les deux tenoient les trois damoiselles, et « avoit l'ung mis sebille à terre, et la vouloit *efforcer*. » (Percef. vol. I, f. 42 [d].) [Si se resout anqes garniz Cels de la ville et afaitiez Et lor peis ont *efforciez*. (Roman de la guerre de Troie, Du Cange, t. V, p. 158 [b].)]

CONJUGAISON : *Esfort*, au présent de l'indic. « Ne « trueve qui de rien l'*esfort*, Ne qui de nule bien « la confort. » (Fabl. MS. 7218, fol. 125 [b].)

VARIANTES :
EFFORCER. Modus et Racio, MS. fol. 126 [a].
EFFORSER. Chasse de Gast. Phéb. p. 217.
EFFORCIER. Eust. Desch. fol. 303 [d].
EFORCIER. Poët. av. 1300, III, p. 1223.

Efforceuse, *adj.* Forcée. « Oncques nulle *efforceuse* haultesse ne fut sans grand peril. » (Petit J. de Saintré, p. 95.)

Efforchissant, *part.* S'efforçant. (Histoire de Beauv. par un Bénédictin, p. 273, tit. de 1167.)

Efforciés, *part.* (Voyez AFFORCIER.) « Sanc *efforciés*, » sang répandu par violence. « De sanc « *efforciés*.... s'il est d'armes amolues, soixente et « cinq sols. » (Perard, Hist. de Bourgogne, p. 486, an. 1257.)

Efforcillons, *s. f. pl.* Maladie. « A cause de la « douleur provenant du rhume froid, le plus souvent « les oiseaux ne peuvent bonnement ouvrir les « yeux, ne les tenir ouvers, et de ce mal renaissent « quelquefois plusieurs autres maladies, comme la

(1) *Efforciement* signifie aussi en forces : « Enjoignez de par nous estroitement que tretuit selonc l'estat de chascun... viengnent appareilliez si souffisamment et si *efforciement* en armes et en chevaus. » (Ch. des Comptes de Paris, an. 1310, dans Du Cange, III, 14 [a].) (N. E.)

« taye en l'œil.... et parfois leur en vient la pepie « en la langue qui s'appelle les *efforcillons.* » (Fouil. Faucon. fol. 15 a.)

Efforges, *s. f. plur.* Tenailles, pincettes, du latin *forceps.* [Comparez *forces.*] « Une barre de fer « pour rostir, des *efforges*, un gofrier, un garde feu « de fer pour les enfans. » (Cout. de Valenciennes, au N. C. G. II, p. 257.)

Efformier, *v.* Fourmiller. (Du Cange, Gloss. de Villehard.) « Lors veissiez la cité de Constantinople « mult *efformier* des Venitiens, et des Pisans, et « d'autres gens. » (Villehard. p. 193.) [M. de Wailly, § 466, édite *esformier.*]

Effort, *s. m.* Forces, troupes A. Aide, secours B. *Esforcium* a le même sens dans Du Cange.

A « Assembla le roy son ost, et ses *efforts* (1) de « toutes parts. » (Chron. S. Denis, t. II, folio 22 V°.) « La pucelle partit à tout son *effort.* » (Hist. de la Pucelle d'Orl. p. 512.)

B « Requiert.... leur *effort*, pour aller faire la dite « execution. » (Ord. V, p. 620.)

Expressions remarquables :

1° « A grand *effort*, » pour à grand peine. « Pour « ce que jeunesse habitoit en elle, *à grant effort*, « là où les demoiselles luy descousoient sa manche, « elles ne povoient arrester, tant avoit la chair « tendre, et chatouilleuse, et la se demenoit, et « esbatoit comme jeune qu'elle estoit. » (Percefor. vol. V, fol. 44 c.)

2° « Avoir par *effort*, » arracher de force. « Il la « salua moult courtoysement. « Sire, dist elle, c'est « *par* mon *effort* que j'ay ceste salutacion. » « Ma « chere dame, dist Lyonnel, je ne vous vueil des- « dire, mais je n'osoye venir devant vostre « presence. » (Percef. IV, fol. 6 a.)

3° « Par *effort*, » par force :

Tout homme armé doit estre, *par effort*,
Crueulx avant, piteux après victoire. *(E. Desch. 109 a.)*

4° « *Effort* de taverne, » violence au cabaret. « De l'*effort de taverne*, sept sols d'amende. » (Per. Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257.)

Effouage, *s. m.* Somme que chaque feu ou famille doit payer. (Borel.) [Voyez Effoaige et Fouage.]

Effoudre, *s. m.* Foudre.

Un *effoudre* (2) du ciel i va le jour kiant.
Poes. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1367.

Jalousie est trop merveilleuse,
C'est une branche perilleuse,
Et qui trop poet un coer confondre :
On le doit cremir comme *effondre.* (3) *(Froiss. p. 11 a.)*

(Voyez Ph. Mouskes, page 589 ; Histoire des Trois Maries, en vers, p. 375, et Vie des SS. Sorbon. LX, colonne 53.)

Ainc n'oistes *esfondre*, orage, ne tempeste,
Demener si grant noise. *(MS. n° 7218, fol. 343 d.)*

Effoudrer. [Intercalez *Effoudrer*, éclairer : « Tantost commença à toner et à *effoudrer* si dure- « ment, que toute la terre en crolloit... Uns *effoudres* « feri si durement la mere del enfant. » (ms. S. Vict. 28, fol. 365, a.)] (n. e.)

Effoueil, *s. m.* Part, portée, profit et croît du bétail. (Laur Gloss. du Dr. fr. ; Gloss. sur les Cout. de Beauv. ; Ménage ; Borel ; Corneille, sous *Effoel.*) « Si peut prendre et lever l'*effoueil*, revenu, et « escroist du bestail nourry du domaine, et mes- « tairie tenuz de luy à foy et hommage. » (Cout. du Maine, au C. G. II, p. 127. — Voyez Feuille.)

Effourcher, *v.* « Metz les cuisses d'ung cerf « contre terre, jointes l'une à l'autre, si que la « queue du cerf soit contremont ; puis *effourche* « les deux jambes du cerf par devers la queue. » (Modus et Racio, fol. 16 a.)

Effraé, *adj.* Effroyable, affreux, épouvantable A. Terme de Vénerie B. [V. Effreer. C'est le participe passé de *effraer.* (Joinville, § 512) : « Li maistres « dist ces choses au roy, dont li roys fu forment « *effraez* (ému, surpris). »] (n. e.)

A « Est grand orreur et laide chose et *effréé* que « de les oir uller. » (Modus et Racio, fol. 92 b.) On lit *effroyé* au fol. 50 b.

Tost fust la bataille ajoustée
Qi le jour fu moult *effraée.* *(R. du Brut, f. 31 b.)*

B Le ms. 7615, t. II, fol. 146 d, donne *esfraé.*

Or vous ay icy devisée,
Tout o mieux que j'ay avisée,
La maniere comment se font
Les chasses des cerfs qui ne sont
Encore bruny, ne fréé,
Mais quant ils sont plus *effréé*,
Et qu'i sont frée, et bruny,
Un homme aroient tot honny. *(Font. Guér. Vên. p. 44.)*

Effraie, *s. f.* Fresaie, oiseau de nuit et de mauvais augure. (Monet et Cotgr.) Budé (Ois. f° 119 b) donne *effraye.*

Effraieure, *s. f.* Epouvante. « Pleurs gemisse- « mens, cris *effraieures*, hurlemens, maledictions, « blasphemes, murmure. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 316.)

Effranche, *s. f.* Ridelle de charrette. « Print un « baston appellé *effranche*, ou ridelle de charette. » (Trés. des Chart. reg. 172, pièce 12. an. 1419.)

Effratté, *adj.* Empressé. « Une *effrattée* de « perruquiere de la mesme rue, voulant donner son « advis. » (Caquets de l'accouchée, p. 151.)

Adonc quant les Angloys la virent,
Et qu'ilz en sçeurent la verité,
Par despit tantost s'enfouyerent,
Et fut chascun bien *effreté.*
Vig. de Charles VII, t. I, p. 151.

Effray, *s. m.* Bruit, clameur qui effraye A. Pompe, faste B. Trouble, agitation de l'âme C. Terme de fauconnerie D.

(1) On lit déjà dans Roland (str. XLIV) : « N'assemblereit Charles si granz *esforz.* » (n. e.)
(2) « Lors vinrent bruiant comme *effoudre.* » (Couci, v. 1441.) (n. e.)
(3) Ces pierres d'engien leur buskoient si grans horions que ce sambloit *effoudres* qui descendist dou ciel. » (Froissart, Chron., IV, 261.) (n. e.)

A Dedens avoit cinq cens Angloys,
Dont estoit chief maistre Courson ;
Qui, après plusieurs grans *effrays*,
Si se vint rendre à l'amesson.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 82.

« Lors cependant que les choses se demenoient « ainsi, couroit une voix, et un *effray* (1) parmy Lon- « dres, en disant ainsi, on tue le roy, on tue le roy, « et le maire. » (Froiss. liv. II, p. 142.)

Mes j'oy desrompre moult fort
Les arbrisseaus, par dalès moi,
Et entendi un peu d'*effroi*,
Si me doubtai que gens n'euist
Illuec, et c'on ne m'i sceuist. *(Froiss. Poës. p. 4 b.)*

« Plus que par avant fist un grand *effroy* en son « logis. » (Petit J. de Saintré, p. 29.)

B Sa maison pas n'estoit si forte
Que celles sont hui en li jours
Ou noz seigneurs font leurs sejours :
A pié venoit sans nul *effroy*,
N'avoit cheval, ne palefroy,
Maiz un baston en sa main tient,
Moult humblement. *(Hist. des Trois Maries, p. 378.)*

C « Ainsi s'enamoura le roy Scapial de la pucelle, « mais tandis qu'il estoit en tel *effroy* (2) d'amours, « il cuyda aller celle part, tant desiroit parler à « elle. » (Percef. VI, fol. 111 c.) On a dit aussi de la parure simple des Trois Maries (p. 213) :

Ne portent pas guimples d'orfroy,
Pour les hommes mettre en *effroy*.

D ....S'est trop près de la paroy,
Et le faulcon bate d'*effroy*,
S'il se pend, ne l'en blasmez mye,
Car ce luy fait cil qui le lye.
Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 90 V°.

Expressions à remarquer :

1° *Effroy* du boys. En vénerie, c'est le bruit sourd que l'on entend dans les bois.

Ne doit nulz bons lesser sa garde
Qui à l'*effroy du boys* regarde,
Car on voit souvent avenir,
Bestes, pour l'effroy, sourvenir. *(F. Guér. Vén. p. 20.)*

2° Cloche de l'*effroi*, c'est-à-dire le beffroi. « Que « l'on n'eust à sonner nulle cloche, sinon celle de « l'*effroi*. » (Lettres de Pasq. t. I, p. 41.)

VARIANTES :

EFFROI. MS. n° 7218, fol. 272 c.
ESFROY. MS. n° 7989 2, fol. 69 a.
EFFROY. Les 15 Joyes du Mar. p. 198.
EFFROIS. Ph. Mouskes, p. 418.
ESFROIS. MS. n° 7989 2, fol. 48 b.
EFFREOUR. Borel.
EFROUR. MS. n° 7988 2, fol. 90 b.
ESFRÉS. MS. n° 7989 2, fol. 48 b.

Effrayement, *adv.* Avec effroi, d'une manière effrayante. (Cotgrave.) « Si leur convint tourner le « doz, voulsissent ilz, ou non ; si se frapperent « dedans le chasteau si *effrayement* que, quant ilz « deurent passer le pont, plusieurs furent noyez. » (Lanc. du Lac, III, fol. 17 d.) « Son regard n'estoit « jamais arresté, ne eslevé vers les cieulx, mais « derriere, et à costé gectoit ses yeulx *effraye-* « *ment*. » (Al. Chart. l'Espér. p. 265.) *Effréement* (Gér. de Nev. 2e part. p. 18.) *Effrayeusement* (Alec. Rom. fol. 95 b.)

Effrayeuse, *adj. au fem.* Effrayante. « Adonc « Gallehault, en voix terrible, et *effrayeuse*, luy dist « horriblement : rendez moy mon escu. » (Alector, Rom. fol. 99 b.)

Effréance, *s. f.* Frayeur. On a dit de S. Louis :

Souffri plu de maus outremer
De duel, d'angoisse, et d'*effréance*,
Qu'omme né qui regnast en France. *(Guiart, f. 53 b.)*

Effreé, *adj.* Cruel, féroce. [Variante orthogr. d'EFFRAÉ.] « Longuement luy avoit ris, et monstré « prospere faveur, mais à ceste heure le cuida « renverser, car elle le livra ès mains de cest *effreé* « et effrené peuple qui, à puissance, de toutes pars, « le vindrent enclore, et cruellement l'assaillirent « de traict à main, d'arcs, et arbalestres. » (Hist. de la Tois. d'Or, I, f. 126 b.)

Effréer, *v.* Effrayer, épouvanter. (Monet, sous *Effraier*, et Oudin.) « Si s'escommencent à *effréer*, « et à desconfire. » (Villehard. 147.) [M. de Wailly édite *esfreer*, § 359.]

Je lo dame qui ne croie
Ceaus ki si se vont hastant
D'avoir ce qu'en atendant,
Desert cil qui, de cuer, proie
Car haus desirs moute ploie
Boin ami, et fait joiant ;
Mais faus drus, quant on li noie
Son vouloir, tantost s'*effroie*,
Et vait une autre acointant
A cui fausement dosnoie.
Monios, Poès. MSS. av. 1300, III, p. 1651.

VARIANTES :

ESFROIER. MS. n° 7218, fol. 331 a.
EFFROYER. Font. Guér. Trés. de Vén. p. 44.
EFFRITER. Gloss. des Arr. d'amour.

Effreinte, *s. f.* « Un cerf qui sera au meismes « pays, s'en pourra bien aller de l'espave, et *effreinte* « des chiens, et ce ne sera pas le droit. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 218.)

Effrenation, *s. f.* Emportement. (Cotgrave et Oudin.)

Effrené, *adj.* Excessif. « Le nombre des procu- « reurs qui n'a guères jusques à present a esté, et « encores est *effrené* (3) en noz cours de l'eschi- « quier, et ailleurs, en si grant multitude que les « ungz ne pevent vivre pour les aultres, et tiennent « tousjours les procès en longueur, à la grant foulle « de nostre peuple, sera reduict à nombre compe- « tent. » (Ord. à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. folio 43 a.)

Effrenement, *adv.* D'une manière effrénée.

(1) De même au t. III, 250 : « Il oïrent grant *effroi* de gens. » Au reg. JJ. 86, p. 222, an. 1358, le sens est sédition : « Comme Guillaume Lanyeux demourant à Dueilz, ait esté comme capitaine avec plusieurs autres du plat pays d'environ, aus *effroiz* qui, derrenement et n'a gaires, ont esté faiz par lesdites gens contre les nobles dudit royaume, à abatre en plusieurs lieux forteresses, et dissiper leurs biens et aucuns mettre à mort. » (N. E.)

(2) Le trouble mene à la frayeur : « Uns si grans *effrois* et tels paours et hideurs les prist. » (Froiss., III, 298.) (N. E.)

(3) On lit au *dialoge* Gregoire lo pape (XIIe siècle) : « Maintes fois vult malvoisouse crenmors sembleir humiliteit et *effreneiz* orguez franchise. » (N. E.)

(Oudin et Cotgrave.) « Court *effrenement* où le vice « l'appelle. » (Nuicts de Strap. II, p. 335.) (Voyez Clém. Marot, p. 202.)

Effresler. [Intercalez *Effresler*, aux Miracles de Coinci (D. C. III, 15 [a]) : « La grans cloche de no « clochier Qui ne se degne mie lochier, se n'est pour « fu ou pour meslée, Brisié fu et *effreslée.* »] (N. E.)

Effressurer, *v.* Oter la fressure, au figuré : « Ils ont sublimé, *effressuré*, et hypocondrillé la « jurisprudence. » (Moyen de parv. p. 120.)

Effricher, *v.* Terme de fauconnerie. « Il a l'ori- « fice du fondement constipé, et luy deult ; à ceste « cause il *effriche* avec le bec, tant qu'il en fait « saillir le sang, et l'escorche. » (Fouill. Fauconn. folio 83 [b].)

Effriqué, *adj.* Fringuant, éveillé. « Voilà une « jeune *effriquée*, chaude tout ce qui se peut, fretil- larde, eveillée, lascive, et du tout encline à Venus. » (Contes de Chol. fol. 199 [a].)

Effriser, *v.* Briser, mettre en pièces. (Nicot, Monet, Cotgr. Oudin, Ménage.) [Rapprochez Effriter et voyez Effruitier.]

Por un poi de science, que Diex lor a prise,
Fait un potiers un pot, puis avient qu'il le brise :
Li potiers prant la terre, et despiece, et *effrise*,
Puis en refait un pot d'autre tele guise ;
Donc ne fait Diex ce pot, et si fait le potier.
Chantepleure, MS. de S. G. fol. 104.

Ce verbe, qui est actif dans le passage cité, est neutre dans celui-ci : « Ung corbaut volant en l'air « laissea cheoir une rocque de terre, qu'il portoit « entre ses ongles, dessus la teste d'Alexandre, « laquelle tantost s'*effroya*, et departit en petites « pieces. » (Tri. des IX Preux, p. 139 [b].) *Effrisier* (MS. n° 7218, f. 312 [a].) *Effroisser* (La Salade, f. 22 [d].) *Effroyer* (Tri. des IX Preux, 139 [b].) *Effrouer* (Mon. Cotgrave.)

Effroncher (s'), *v.* S'écrier :

Hains tient sa fame par la trece ;
Et cele qui de duel esprent
Son baron par les cheveux prent ;
Si le sache que tout l'embronche ;
Au pais le voit, en haut s'*effronche*,
Pour enhardir dame anieuse. *(MS. 7218, f. 50 [d].)*

Effronteiement, *adv.* Effrontément. (S. Bern. Serm. MS. p. 38.) *Effronteyement* (Id. page 203) : « *Effronteiment* et sottement apparilliez por parler, « isnels por enseignier et tardis por oïr. »

Effrontement, *s. m.* Effronterie. (Rob. Est.)

Effronter, *v.* Casser le front, la tête [A]. Faire rougir [B].

[A] *Effronte*, murdret, et assomme
Tant de peuples qu'il n'en est somme. *(Desch. f. 429 [c].)*

[B] Nule povretez ne m'*effronte*,
Tout mo mal oubli, et mesconte ;
Mes la povretez est el honte ? *(MS. 7218, f. 61 [a].)*

Effroyer, *v.* Frotter, du latin *fricare.* En véne- rie, on dit :

Qu'environ de la Magdaleine,
Le cerf muse, et tel vie mainne,
Que souvent aux arbres s'*effroye. (F. Guér. Vén. p. 44.)*

Effruicter, *v.* Effriter. En termes de jardinier, c'est ôter le fruit de quelque chose, amaigrir une terre, l'épuiser. (Oudin et Cotgrave.) Eust. Desch. fol. 292 [b], donne *effruitier.*

Effueillement, *s. m.* Action d'effeuiller. (Cotg.)

Effueillu, *part.* Qui est sans feuille. Epithète de tronc, dans Mart. de la Porte.

Effumer (s'), *v.* S'évaporer. « Ainsy verroit on « eslever, et avoir lieu la franchise de parler à un « chaqu'un ; plusieurs *s'effumeroient* en paroles « libres. » (Montbourch. Gages de Bat. f. 38 [a].)

Effusément, *adv.* Avec effusion. (Oudin et Cotgrave.)

Effuser, *v.* Verser, répandre. On a dit des cou- leurs du soleil couchant :

Luist le souleil, et nuit et jour,
En sa chaleur, en sa clarté ;
Mais il est vray que l'obscurté
Des montaignes, et la hautesce
Du firmament, et la rondesce,
Que le souleil va pourprenant,
Des terres le va *effusant*,
Quant il vient aux occidentaulx,
Et lors va, par autres ventaulx,
En une autre partie ronde
Où il enlumine le monde. *(E. Desch. f. 470.)*

Effustument. [Intercalez *Effustument*, char- pente, au reg. JJ. 127, p. 242 (an. 1385) : « A peine « voyoit l'en à celebrer et faire le divin service en « aucune des chappelles et oratoires d'icelle eglise « par les *effustumens* des edifices des maisons. »] (N. E.)

Effutaige. [Intercalez *Effutaige*, bienvenue payée par les garçons charpentiers à leurs compa- gnons : « Lesquelz compaignons conclurent aller « veoir ung autre charpentier... pour lui demander « son *effutaige*, comme ilz disoient estre la cous- « tume entre les charpentiers de par de là, quant « ilz changent atelier nouvel. » (JJ. 195, p. 543, an. 1471.) On trouve aussi *affutaige* (JJ. 197, p. 7, an. 1468) : « Item que les compaignons qui voul- « dront ouvrer desoubz maistres, seront tenuz de « paier ausdiz maistres douze deniers pour leur « *affutaige.* »] (N. E.)

Eflation, *s. m.* Gonflement. L'usage des fèves étoit défendu aux Pithagoriciens, parce que « ceste « viande avoit grande *eflation*, chose contraire à la « tranquillité nécessaire à l'esprit qui cherche « verité. » (L'Am. ressusc. p. 325.)

Eflaxier, *v.* Terme de manége, tourner un cheval légèrement. (P. Labbe, p. 486.)

Efracer. [Intercalez *Efracer*, déchirer, au reg. JJ. 120, p. 275, an. 1382 : « Icelluy Biset procedant « de pix en pix le prit et ahert par tele maniere qu'il « luy *efraça* mantel, chaperon et aumusse. »] (N. E.)

Efroncé, *adj.* Efforcé ; il traduit le latin *enixa.* (P. Labbe, p. 499.)

Egaiemant, *s. m.* Action d'égayer. (Monet.)

Egailler (s'), *v.* Ecarter, éparpiller. Ce mot est

encore en usage dans la Touraine. (1) On disoit d'un arbre qui étend ses branches :

> Entre tout un ormeau qui devant luy se panche,
> Et s'*égaille* ombrageux de mainte verte branche
> Embellie à l'entour de pampre, et de raisins,
> Effaçant les bonneurs de tous arbres voisins.
> Œuv. de Baif, fol. 229 R°.

Egaillier (R. du Brut, fol. 48 [b].)

Egalable, *adj.* Qu'on peut égaler. (Monet et Oudin.)

Egalement, *s. m.* Supplément de partage [A]. distribution, répartition [B]. (Monet, Oudin, R. Est.)

[A] *Exgalatio*, dans Du Cange. En termes de coutumes, *egalement* est l'action de rendre égal un partage de biens, en déchargeant un lot plus foible pour charger un lot plus fort. « Si en faisant le « partage du fief, les tenanciers avoient fait *egale-* « *ment* de rentes, sans appeller le seigneur, le dit « *egalement* luy sera signifié, et monstré par les « tenanciers, lequel le pourra faire reparer, s'il est « trouvé que le dit *egalement* ne soit justement « fait. » (C. de Bord. au C. G. II, p. 669.)

[B] « Toutes personnes, de quelque qualité qu'elles « soient, qui procederont à departement, et *égail* « de deniers, et audition des comptes de paroisse, « ne prendront aucune chose, pour leur depense, « vacation et salaire, sur peine de concussion, fors « le notaire, ou le clerc qui escrira le dit departe- « ment, *egail*, et comptes lequel sera payé de l'escri- « ture seulement. » (Proc. verb. de la Cout. de Bret. au C. G. II, p. 831.)

Egaleur (par). En revanche. (Quintilien Cens. page 227.)

Egalisation, *s. f.* L'action de rendre égal.

Egaliser, *v.* Rendre égal. (Monet, Corneille, Nicot, Cotgrave, Oudin, Rob. Est. — Voyez aussi Du Cange, sous *æquilire*.)

VARIANTES [se rapportant à égaler] : *Egualer* (Cotg. Dict.) *Igalé* (Per. Hist. de Bourg. p. 412, an. 1229.)

Egalité, *s. f.* Egalité, niveau ; *ewalitez*, dans S. Bernard, répond à *æqualitas*. « Trois chaisnes « tendues sur la riviere, la premiere, demi pied « dedans l'eau, la seconde en l'*égalité* de l'eau, et « la troisieme deux pieds dessus. » (Monstr. vol. I, folio 268 [b].)

Egange, *s.* Action d'égaliser les parties dans une transaction. (D. Morice, Hist. de Bret. col. 984, an. 1262.)

Egau, *adj.* Egal. (Cotgrave, Robert Est. Nicot.) « Je reviens à ma description de façon plus équita- « ble, et plus *équale*. » (Ess. de Mont. t. I. p. 290.) Un droit est appelé taille de l'*egal*, dans la Cout. de Berri. « Les bourgeois de la bourgeoisie de la « ditte ville et fauxbourgs du dit Chateauneuf ont « reconnu, audit demandeur, la taille appelée la « *taille de l'egal*, et les autres droits qu'ils doivent, « et sont tenus payer au dit demandeur, à cause de « leur bourgeoisie. » (La Thaum. Cout. de Berri, page 178.)

On disoit aussi adverbialement :

1° « A l'*egal*, » pour également. Le capitaine Matamore dit, en parlant de lui :

> Je suis craint *à l'egal* sur la terre et sur l'onde.
> L'Illusion, Com. de P. Corn. act. 3, sc. 8.

2° « Par *egal*, » egalement.

> Terre tint cinquante anz et trois plus ; *par égal*
> Dex crainst, et ama le pere esperital. (*Rou, p. 141.*)

3° « Demourer *esgal*, » demeurer neutre. (Mém. de Du Bell. liv. V, fol. 156 R°.)

VARIANTES :
EGAL. S. Athan. Symb. fr. 2e trad.
ESGAL. Oudin.
ESGUAL. Nicot.
EQUAL. Rab. IV, Nouv. Prol. p. 53.
ESWAL. S. Bern. Serm. fr. p. 31 : [A nos prelaiz et à nos *eswals* et à nos sorgiez.]
EWAL. S. Bern. id. p. 3.
EWALS. S. Bern. id.
IVEUX. (2) S. Athan. Symb. fr. MS. 2e trad.
IVEX. Id.

Egaulté, *s. f.* Equité. (Skinner, voc. forens ; Nicot, Cotgrave et Oudin.) « Faire *égauté* à chacun, » rendre justice à chacun. « Sans monoie, ne pour- « roit il le monde bounement estre gouverné, ne « faire droite *égauté*, à chacun de ce qui est sien. » (Ordonn. t. II, p. 340.)

> Ja non oghe mesesdance,
> Mais, en altre sens, m'envir,
> Quant en vos non truis *egance*,
> Et mout val mais à jehir.
> Symons d'Autic, Poës. av. 1300, t. III, p. 1230.

VARIANTES :
EGAUTÉ. MS. du R. n° 6812, fol. 81 [c].
EQUALITÉ. (3) L'Am. ressusc. p. 58.
EQUABILITÉ. Sag. de Charron, p. 296.
EGANCE. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1230.

Egaument, *adv.* Egalement [A]. Equitablement [B].

[A] [Riches estoient tuit *egaument* Et s'entramoient loiaument Les simples gens de bonne vie. (Rose, v. 9559.) — « Vint livres de rente annuelle et perpé- « tuelle, à distribuer *egaument* à ceulx qui seront « au long des dites messes. » (JJ. 140, p. 93, an. 1391.)] (N. E.)

[B] « Semblablement du seigneur Jean Jaques, « lequel nous a bien et *équalement* traictez sans « différence de personnes, en punissant plus tost « les siens que les autres. » (P. Desrey, à la suite de Monstr. fol. 100 [b].)

VARIANTES :
EGAUMENT. Ord. t. I, p. 186 [a].
EGGAUMENT. Modus et Racio, fol. 102 [a].
EQUABLEMENT. Sag. de Charron, p. 258.
EWALEMENT. S. Bern. S. fr. MSS. p. 3.

Egener. [Intercalez *Egener*, 1° Nuire. (Ord. VI, p. 148, an. 1375) : « En quoy le commun de la dicte

(1) Quand les Vendéens se dispersaient en tirailleurs, ils s'écriaient : « *Egaillez-vous!* » Dans la vallée d'Yères, la forme est *égasiller*. (N. E.)
(2) C'est la forme la plus régulière *(æqualis)* ; on lit aussi dans les Lois Normandes, 25 : « Il metrad [le bétail] en *ivel* main d'ici là que il seit *deramed*. » (N. E.)
(3) « Tous les met en *equalité* Quant à l'estat d'umanité. » (Rose, 18890.) (N. E.)

« ville et du pais d'environ, qui achate sel en la dicte « ville, a esté et est moult fraudé et *egené* par lesdiz « vendeurs. » 2° Diminuer. (Ord. IX, 312, an. 1407) : « Sans grever partie ou *egener* son droit. « (Voir Esgener.)] (N. E.)

Egent, *adj.* Pauvre.

Il est commis à toutes gens,
Tant aux riches, comme aux *egens*,
Et si va tout le droit chemin,
Sans ce qu'il soit à nul enclin.
Gace de la Bigne, Des Déduits, MS. fol. 19 R°.

Egestion, *s. f.* Déjection. « Les entrailles de « poule, avec les plumes, dilatent le boiau qui vuide « la digestion de l'oiseau, et seche l'humidité super- « flue, laquelle ne peut saillir par l'*égestion*, et « esmutissement de l'oiseau. » (Fouill. Fauconn. folio 64 V°.)

Eggle, *s. m.* Aigle. « Pour prendre oyseaulx qui « menguent charognes, comme (1) *eggles*, corbeaux, « escouffles, et tiex oyseaux. » (Modus et Racio, MS. fol. 171 ᵇ.) *Esgle* (Id. fol. 198 ᵃ.)

Egipanes, *s. m. p.* Dieux champêtres. Ce mot est formé de *pan* et de *αἴξ, αἰγὸς chèvre.* « Semi- « dieux, panes, satyres, sylvains, follets, *egipanes*, « nymphes. » (Rab. IV, p. 120.) Voir Cotgrave.

Egiptiaque, *adj.* Egyptien. (Cotgrave.) « Che- « veux poinconnez, et longuets à l'*egiptiaque.* » (Contes d'Eutrap. p. 354.)

Eglegie. [Intercalez *eglegie*, église, dans le Conseil de Pierre de Fontaine, ch. 21, art. 52.]

Egliper. [Intercalez *egliper*, au reg. JJ. 128, p. 176, an. 1385 : « Lequel coup vint en *eglipant* « sur le bras, et le entama jusques à l'os. »] (N. E.)

Eglise, *s. f.* Temple ᴬ. Couvent ᴮ. Biens d'église ᶜ. *Glise*, dans S. Bern. répond à *ecclesia.* On lit dans les Loix Norm. : « *Saint yglise*, mere « *yglise* de paroisse, et *yglise* de religion. »

ᴬ Ce mot s'entend de toutes sortes d'assemblées (2); puis du lieu même où l'on s'assembloit, des temples. (Vig. de Charles VII, t. I, p. 230.)

ᴮ (3) Le duc de Bourgogne, après avoir délivré la reine Isabelle qui étoit comme en prison à Tours, va, avec elle, entendre la messe dans une église hors la ville nommée Marmoutier ; « après ils disnerent « ensemble en la dicte *eglise* en grand liesse. » (Monstr. vol. I, fol. 256.)

ᶜ Les biens qui appartenoient à l'église furent usurpés par les laïques, qui se rendirent maîtres des paroisses de la campagne dans le XIᵉ siècle et inventèrent une distinction entre *église* et autel ; par *église*, ils entendoient le temporel, et par « autel » le spirituel. (Félib. Histoire de S. Denis, page 125.)

On disoit :

1° « La grande *eglise*, » la cathédrale. Le roy Louis XII dina, en 1510, « dans la grande *eglise* » à Tours, où il tint assemblée du clergé. (Lettr. de Louis XII, t. II, p. 32.)

2° « Mere *eglise* (4) de paroisse, » église paroissiale. (Voy. Du Cange, sous *ecclesia mater*, p. 5 ᵇ.)

3° Enfants d'*église*, enfants de chœur. « Commen- « cerent trois petits *enfants d'eglise* avec un « teneur, une très douce chançon. » (Math. de Coucy, Charles VII, p. 669.)

Proverbes et particularités. (5)

Trois choses sont tout d'un accord,
L'Eglise, la cour, la mort :
L'*Eglise* prend du vif et du mort. (*Ap. pr Hérod. p. 624.*)
L'*Eglise* fait la teneur, sans droiture,
Noblesse tient la contre, sans mesure. (*Ibid. p. 624.*)

(Voyez Oudin, Cotgrave) [et Le Roux de Lincy (I, 25) : Qui est près de l'*église* est souvent loin de Dieu. (Prov. du XVᵉ s.) »]

[En 1382, d'après les Pièces inédites du règne de Charles VI (I, 33), Jean d'Ailli, chanoine de N. D. de Laon fut blessé par l'écuyer Raoulin Poiré qu'il accablait d'injures : « Sacha un badelaire... l'ac- « taint ou bras un petit, dont il chey un petit de « sang en ladite *esglise ;* laquele a pour ce esté « tenue pour pollute, et l'a convenu reconcilier. » A la même époque, on fortifiait les églises comme au XIᵉ siècle : « Forteresse de l'esglise de Lumeau « en Beauce (II, 89). » Il en était de même à Pont-sur-Yonne en 1418 (II, 82). Les églises n'étaient pas respectées des pèlerins : Voyez au même ouvrage (II, 237, an. 1385) une scène scandaleuse dans l'*église* de N. D. des Barres, bailliage d'Orléans.] (N. E.)

VARIANTES :

Eglise. Loix Norm. art. 20.
Ecclise. Rab. t. I, p. 103.
Eglese. Chr. S. Den. t. II, fol. 173 ᵇ.
Englise. Carpentier, Hist. de Cambrai, p. 28, an. 1237.
Glesie. Rec. de Besse, sur Charles VI, p. 157.
Glise. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1343.
Iglise. Prov. du Cᵗᵉ de Bret. (6) MS. de S. G. fol. 114 ᵉ.
Iglese. Duchesne, Gén. des Chasteig. p. 28, an. 1246.
Yglise. Villehard. p. 49.

(1) « Et lores sera renouvelée la teue jovente, aussi comme de l'*egle.* » (XIIᵉ siècle, Psautier, Brit. Mus., fol. 122.) Thomas de Cantorbery donne le féminin (165) : « Mais jà de cele *eglesse* li reis mar dutera ; Jamais en altre lui ne nidifiera. » (N. E.)

(2) Et par suite d'une paroisse : « Iceux mariez qui estoient taverniers alerent boire et essaier en l'*esglise* d'Ardin, qui est forte des vins de Mabile Ratande. » (JJ. 127, p. 1, an. 1385.) (N. E.)

(3) Il signifie encore : 1° Presbytère : « Le suppliant et son compaignon entrerent dedans l'*eglise*, en laquelle ils trouverent une femme, qui se disoit chambriere du curé dudit lieu de Bricy, couchée en ung lict. » (JJ. 190, p. 117, an. 1460.) 2° Ermitage : « Ung hermite qui... faisoit sa demeure en une petite *eglise*, nommée N. D. de Primecumbe, près Sommieres. » (JJ. 195, p. 152, an. 1467.) (N. E.)

(4) « Li cors le roi [Henri II d'Angleterre] fu atourneiz et enseveliz, et fu porteiz à Rouen en Normandie, et fu enfouiz en la *mere eglise.* » (Ménestrel de Reims, § 27.) On disait aussi : « Tuit furent detranchié dedans le *maistre eglise.* » (Saxons, c. 23.) (N. E.)

(5) On disait en 1474, d'après M. Marchegay (Lettres miss. orig. du Chartier de Thouars, p. 11) : « Avoir d'homme d'*eglise* et fromage fondu S'il n'est pas chaud, il est perdu, » c'est-à-dire si on ne se hâte d'en prendre possession, il disparaît bien vite. (N. E.)

(6) C'est un proverbe au Villain (voyez Leroux de Lincy) : « Cil est bien de l'*Iglise* Qui le sien i divise, Ce dist li villains. » (N. E.)

YGLISSE. Rom. de Brut, MS. de Bombarde.
ILGLISE. Ord. t. I, p. 324.

Egnatins, *s. m. p.* Nom de religieux. « Moynes, « Jacobins, Jesuites.... . Theatins, *Egnatins*, Amadeans, Cordeliers. » Rab. t. IV, p. 81.

Egne, *s. f.* Aine. (Monet, Rob. Estienne, Cotgr.) *Eiggne* Labbe, p. 508. [Comp. le provençal actuel *l'engue*, lat. *inguinem.*]

Caryde (Charybde) horrible, en gouffres effroyans
Seylle, en mastins aux *egnes* aboyans. (*Baïf, f. 50* b.)

Egobuer, *v.* Ecobuer. [V. *escobatre.*] « Les « tenanciers à domaine congeable, » qui sont les fermiers de la Bretagne, « doivent acquitter les chef-« rentes, et autres charges deues au seigneur du « fief, ou autre, s'il n'est au contraire conditionné « par leur bail à domaine, et doivent le droit de « champart, et de terrage, quand ils *egobuent* à la « cinquième gerbe communement, s'il n'y a paction « expresse de plus ou du moins. » (Cout. de Bret. N. C. G. IV, p. 410 a.)

Egorgement, *s. m.* Action d'égorger. (Monet.)

Egraffigner, *v.* Ecrire mal A. Egratigner B.

A Voy. Ménage et Borel, au mot *esgrafigner* qu'il explique « par écrire peu lisiblement en égrati-« gnant. » On trouve *sgrafignare*, en ce sens, dans Du Cange. « Trouverent façon d'effacer, d'*egraffi-« gner*, de rompre, de falsifier tous les livres qu'ils « purent trouver de la dite science. » (Contes de Chol. t. I, p. 98.)

B (Voir Dict. de Corneille.) « Se rendirent à luy « sains, et saulves, excepté Eusthenes, lequel ung « des geans *avoit egraphiné* (1) quelque peu au « visaige. » (Rab. t. II, p. 245.)

Egraigner, *v.* Faire une petite brèche à un couteau. « Si l'estoc, ou espée de l'un de nous, ou « de tous deux rompt, ou *egraigne* (2), en faisant « les dites armes, celui à qui sera advenu le dit cas, « en pourra reprendre une autre. » (Expilly, suppl. à l'Hist. du Chr Bayard, p. 445.)

Egrater, *v* Egratigner. « Lors prist la pucelle « à mordre, et *egrater* le chevalier, et a cryer « ainsy que se elle fut hors du sens. » (Perceforest, vol. II, fol. 1 d.)

Egre. [Intercalez *egre*, aigre, avide dans Partonopex, v. 5770.] (N. E.)

Egrege, *adj.* Respectable, du latin *egregius*. Les notaires du Dauphiné et de Savoie donnent ce titre aux personnes les plus qualifiées de la bourgeoisie. (Nicot et Cotgr.) Il semble ici désigner des personnes de qualité. « Libelles diffamatoires con-« tre les officiers du roy, et personnes *egreges.* » (Gr. Cout. de Fr. p. 25.)

Egrès, *s. m.* Sortie. [Comparez l'anglais *egress.*] Du latin *egressus*. Dans les Tenures de Littleton, les mots « frank entre, *egrès*, et regrès » paroissent signifier franche entrée, sortie et retour; dans le chapitre « Tenant a volunt », on lit : « Si le lessée « emblea la terre, et le lessor après l'embléer, et « devant que les blées, et avera frank entre, *egrès*, « et regrès a scier, et de carrier les blées, pour ceo « qu'il ne sçavoit à quel temps le lessor voloit ent « sur luy. » (Tenures de Littl. folio 14 b.) « Si un « mese soit cessée à un home à tenir à volunt, par « force de que le lessée entre en le mese, deins « quel mese il porta ses utensiles de meason, et « puis le lessor luy ousta, uncore il avera frank « entre, *egrès*, et regres en le mese, per reasona-« ble tems de carier ses biens, et utensiles, si « come homme seisie d'un mese in fee simple, fée « taile, ou por terme de vie, lequel ad certain « biens deins le mese, et faits ses executors, et « devie, quecunque, après sa mort, ad le mese, « uncore les executors averont frank entre, *egrès* « et regrès de carier hors de m. le mese les biens « lour testator, per reasonable temps. » (Ibid.)

Egrevé, *adj.* Fatigué. « Ils sont desormais las, « *egrevez*, épuisés. » (Contes de Chol. fol. 197 b.) En Touraine, on dit *egravé*, d'un bœuf outré de fatigue.

Egritude, *s. f.* Maladie.

A ceste reigle afferment valetude
Vrays medecins, le maling seducteur
Nul signe y vit d'origine *egritude*,
Dont le premier parent fut producteur. (*Cretin, p. 12.*)

Egroter, *v.* Etre malade. « A la mort *egro-« tans*, » malades à la mort, dans la Chr. de Nangis, an. 1250; « *egrotans* de moult diverses « manieres. » (Ibid. an. 1271 ; voy. Cretin, p. 226.)

Egrun, *s. m.* Verjus ou fruit acide. (Du Cange, sous *acrumen* et *egrunum.*) « La charretée de « *egrun*, se elle est dechargée à Orliens, elle doit « 5 deniers...... le *egrun* a Sainte Crois, et à Saint « Ladre ; le *egrun* qui croit dedans la banlieue, ne « doit point de coustume, se la charge ne vaut « quatre deniers, obol...... le *egrun* qui vient à « Orliens par Loire, se home d'Orliens la moine, il « doit trois deniers obol. » (Anc. Cout. d'Orl. à la suite de Beaum. page 472. — Voyez *agras*, *aigrest*, *aigrun.*)

Egue, *s. f.* Jument. Mot languedocien. (Ménage et Cotgr.) *Eque.* (Thaum. Cout. de Berri, page 102.) *Esque.* (Rab. t. IV, p. 55.) [Voyez *eque.*]

Eguille. [Intercalez : 1° *eguille de Navarre* dans le Compte d'Edouard Tadelin de Lucques, mercier de Philippe de Valois, 1342 : « II. pièces de cendaulz « vermeilz en greine.. pour fourrer .III. chemises « à pointes faites à l'*eguille de Navarre*. » 2° Eguille, obélisque dans Oct. de S. Gelais (D. C. II, 153 c) : « Pres cette eglise a un grande *eguille* de fin por-« phyre et dessus une pomme. »] (N. E.)

Egyptien. [Intercalez *egyptien*, bohémien, au reg. JJ. 184, p. 376, an. 1453 : « Plusieurs *Egyp-« tiens*, vulgaument nommez Sarrazins... arrive-

(1) On dit encore *graffigner* dans l'ouest, pour égratigner : « Les petits chiens de son pere mangeoient à son escuelle... il [Garguantua] leur mordoit les oreilles ; ilz lui *graphinoient* le nez. » (Rabelais, I, 11.) (N. E.)
(2) On dit encore : « Ce rasoir *égrène* bien, » quand on l'ébrèche pour l'éprouver. (N. E.)

« rent à l'entrée de la ville de Cheppe en entention « de y estre logiez ; entre lesquelz en y avoient « aucuns qui portoient javelines, dars et autres « habillemens de guerre... en tout jusques au nom- « bre de .60. à .80. personnes. » Les Fabl. MS. de S. G. fol. 3 [a] donnent *Egitisien*.] (N. E.)

Egyptiennes, *s. f. p.* Bohémiennes. « Beli- « tresses qu'on appelle *Egyptiennes.* » (Nuict de Strap. II, p. 247.)

[L'*Egyptienne* dict la bonne fortune à autruy et la malheureuse ne cognoist la sienne. (XVI[e] siècle, Prov. Leroux de Lincy, I, 286.)]

Ehloigne. [Intercalez *ehloigne*, délai, aux Assises de Jérusalem, ch. 35 : « Convient au plaidoier « ses fuites et ses eschampées et ses *ehloignes* « faire. »] (N. E.)

Ehousses, *s. f. p.* Droit casuel, le même que « eschoite. » « Item que mon dict seigneur tient « en foy et hommage du roy nostre sire sa dicte « terre, et baronnie de Linieres, en laquele il a « droict de servitude, de nouveaux adveus, aubey- « nages, *ehouses*, espaves et confiscations d'icelles, « toutes fois et quantes que le cas y advient. » (La Thaum. Cout. de Berry, page 202.) Il faut peut-être lire *chouses.*

1. Ei, *exclamation.*

Ei mi tient li maus d'amer,
Haro ; je n'i puis durer.
Chr. du XIII[e] siècle, MS. de Bouh. fol. 212.

2. Ei. 1° Finale des substantifs en *e*. On lit « hospitalitei » pour hospitalité, dans Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, page 37, an. 1270, « volontei » pour volonté, p. 31.

2° Finale des participes en *e*. On lit « ainnei » pour aîné, « creantei » pour créanté, et « asseiz » pour assez, dans Duchesne, Gén. de Guines, p. 284, an. 1241.

Eians, *s. m. p.* Gens. (Borel.)

Eil, *s. m.* Œil.

Vous avez langue dorée ;
A l'argent, non au droit l'*eil.* *(E. Desch. f. 69 [c].)*

« Bien savez com il a disloiaument ouré vers son « seignor, et vers son frere, que il li a les *els* traiz « et tolu son Empire. » (Villeh. p. 56.)

Belle où il n'a k'enseignier,
Blance, vermelle come flor,
De rose ki naist de rosier,
Es vairs, rians, fresce coulour.
Andr. Contred. Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1121.

Ele a cors bien fait,...
Sorciz enarchies,
Vers *eus* qui restancelent. *(Poës. av. 1300, IV, 1427.)*

Ses vis est frès, colorés,
Ex vairs, boce bien assise.
M[re] Gautiers d'Argies, Poët. MSS. avant 1300, t. III, p. 1142.

Une femme voulant faire évader son galant, sans que son mari, qui étoit borgne, le vît :

. . . Sa bouche a son *hueil* mist. *(F. ms. S. G. f. 5 [b].)*

Mort m'a mes cuers, et mi *huil* m'ont trahi.
Gaces Brullés, Poët. MSS. av. 1300, t. I, p. 68

« Traistrent la prison où l'emperere Sursac estoit « qui avoit les *ialz* trais. » (Villehard. p. 71.)

.... J'aim cele qui prier n'oseroie,
Ne je n'ai *oieill* si hardi qui la voie. *(Chans. de Thib. 79.)*
Les *oiz* li creva, puiz l'occist. *(Rou, p. 306.)*

On a dit :

1° « Mettre ses *els*, » regarder fixement.

Cil li *met* adez el visage
Ses els, pour miner sa beauté. *(F. S. Germ. f. 86 [d].)*

2° « A *eu* veans, » à vue d'œil. (Fabl. MSS. du R. n° 7665, I, fol. 67 [a].)

VARIANTES :

EIL. MS. n° 6812, fol. 75 [a].
EL. Fabl. MSS. S. G. fol. 5 [d].
ELS. Ibid. fol. 54 [a].
ELZ. Chastie Mus. MS. de S. G. fol. 107 [c].
ES. Andr. Contred. Poët. av. 1300, III, p. 1121.
EX. Borel, Corneille.
EUL. Rob. Est. Gramm. fr. p. 114.
EULX. Chans. de Thib. p. 109.
EULG MS. n° 6812, fol. 1 [e].
EULZ. Poës. av. 1300, I, p. 271.
EUZ. MSS. n° 7615, I, fol. 63 [d].
EUS. Poës. av. 1300, IV, p. 1355.
EUGLE. Rob. Est. Gramm. fr. p. 114.
IELZ. Am. et Jalous. MS. de S. G. fol. 111 [b].
IEX. Poës. av. 1300, III, p. 999.
IALS. Borel.
IAUX. Id.
IOUS. Ph. Mouskes, p. 115.
HEUZ. Chastel de Coucy, Poës. av. 1300, I, p. 113.
HUÏL. Chans. de Thib. p. 97.
HUEIL. Fabl. de S. G. fol. 61 [d].
EUIL. MS. n° 6812, fol. 57 [b].
UEIL. Eust. Desch. fol. 131 [a].
UEL. Ph. Mouskes, p. 441.
OEL. Gil. li Vin. Poët. av. 1300, III, p. 993.
OEF (Lisez *oel*). Poët. du Vat. n° 1490, fol. 6 [a].
OEX. Baude de la Kakerie, Poët. av. 1300, III, p. 1218.
OES. Poët. av. 1300, IV, p. 1365.
OIZ. Brut, MS. p. 306.
OILL. Fabl. S. G. fol. 52 [e].
OIEILL. Chans. de Thib. p. 79.
OUEIL. Adans li Bocus, Poës. av. 1300, IV, p. 1403
OEULX. Eust. Desch. fol. 286 [d].
OEULS. Ibid. fol. 70 [b], etc.
OEUL. J. Le Fevre de S. Remi, p. 36.
OEILS. Rab. IV, p. 3.
OEILZ. Id. p. 63.
OEUIL. L'Am. ressusc. p. 211.

Eiller, *v.* regarder. *Oeiller*, dans Oudin.

En terre li frons me moille ;
De larmes le font moillier
My œil qui ne font qu'*œillier* :
La vue me trouble, et breille. *(E. Desch. f. 69 [d].)*

Eimparer, *v.* Remparer, fortifier. [V. EMPARER.] « Arrivay en l'un des chasteaulx nommé Verset, et « l'autre avoit a nom le Lut, et certes tous deux « estoient mal *eimparés*, et povrement edifiés. » (Le Jouvencel.)

Einfermeté. [Intercalez *Einfermeté* pestilante, peste, dans les Chron. de S. Denis. (D. Bouquet, III, 225.)] (N. E.)

Einne, *s. f.* Aulne. « Drap de vint quatre *ein-* « *nes,* » dans les Ord. des R. de Fr. t. III, p. 587.

Einsseins, **Einssi**. [Intercalez *Einsseins*, *Einssi*, ainsi. « Et il soit *einsseins* que les habi- « tans et manans de la paroiche de Nesploy.... » (1387, Ordonnance du grand maitre des eaux et forêts.) — « Et estoient *einssi* signées. » (1359, Usage du seigneur de Gaudigny, Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Eir, finale de l'infinitif : *demandeir*, *demorcir*. (Duchesne, Gén. de Guines, p. 291, an. 1266.)

Eiral, *s. m.* Aire à battre le blé. [Voyez Eyral.] (Du Cange, sous *eiraudus*.)

Eireau. [Intercalez *Eireau*, maison rustique avec ses dépendances : « Onze *eireaux* assis à Ville« rusche, ou les estagiers qui y demeurent.... Item « l'*eireau* qui fut Perrin Chenau. » (D. C. III, 637, an. 1366.)] (n. e.)

Eisage, *s. m.* [Voy. Eissagua.] « Item il a esdites « fermes, brebiage de tiers an en tiers an, services « de seonneeurs, en aoust, services de herces, et de « charues, et la court et l'*eisage* (1) qui sont prisiez « es dites fermes 40. sols. » (Une chart. de 1310, dans Du Cange, III, 652 c.)

Eisi, *adv*. Aussi.

Beneoit soit seinz esperiz
Qui maint, et el pere, et el filz,
Qui m'a doné, soe merci,
De mon seignor la grace *eisi*. *(Part. de Bl. f. 124[a].)*

Eissabarta, *v*. Emonder les arbres, en languedocien. (Borel, sous *essarter*.)

Eissagua, *v*. Faire partage des bêtes. (Voyez Eisage, Eisigne.) Mot languedocien. (Borel, sous *exiguer*.)

Eissalet. [Intercalez *Eissalet*, vent du S. E, sur la Méditerranée ; l'atlas catalan de 1375 le nomme *axeloch*. « Item dom Stephanus de sancto Paulo « patronus alterius galeæ consuluit, quod non est « ad præsens tempus ad navigandum cum dictis « galeis in Cataloniam, cum sit *eissalet* et sit ventus « contrarius. » (Charte de Marseille, an. 1291.)] (n. e.)

Eit. Finale de l'imparfait *aveit* et *teneit*. (Duch. Gén. des Chasteign. p. 28, an. 1246.)

Ejectement, *s. m.* Dépossession ; « breve de « *ejectement* » est un bref d'exclusion. « Le maner « est, l'ou deux teignont le gard des terres, ou tene« ments, duront le non-age d'un enfant, si l'un « ousta l'autre de son possession, il que est ousté « avera breve de *ejectement* de gard de la moitié. » (Tenur. de Littl. fol. 73[a].)

Ejunction, *s. f.* [Lisez *evinction*.] « Que par « stil, une cause principale qui seroit intentée pour « fons d'heritage d'entre le pretendant droict en « iceluy, et l'occupeur, et possesseur, doit surseoir, « durant la cause d'*éjunction*, et evocation de « garand. » (Cout. de Tourn. C. G. II, p. 955.)

Ek, *s. m.* Saumon. (Fauchet, Langue et Poës. fr. p. 10.) En allemand, ce mot signifie poisson en général. (Ménage.)

1. El, *art*. [En le. *El* se transforme en *ou*.] Nos anciens auteurs (2) s'en servoient très souvent. Borel cite le Roman de Rou :

Grans fu la cor ens *el* palais.
El demain, par matin, leverent. *(MS. n° 7989[2], f. 54[a].)*

« Par le droit qui est communs à tous *el* roiaume « de France. » (Beaumanoir, p. 2.) « *Elles* pars où il « voudra. » (Ord. I, p. 549.) « *Els* la vostre volenté. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1582. — Voyez ibid. p. 1362 ; Fauchet, p. 113 ; Villeh. p. 17.)

« *El* endroit, » envers, à l'égard. (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 28, an. 1233.)

« *El* temoignage de vérité, » en temoignage de la vérité. (Du Bouchet, Gén. de Colig. p. 58, an. 1268.)

VARIANTES :

Els. Poët. av. 1300, IV, p. 362.
Elles. Ord. I, p. 549.
Al. Marbodus, col. 1640.
Au. Loix norm. art. 42.

2. El, *pron*. Il, lui [A]. Autre [B].

[A] Puis est montez sur le toit *el*,
Si le desueuvre en cel endroict. *(F. S. G. f. 54[a].)*

On trouve *els*, dans Villehard. p. 24 et 42 ; *eulx* et *euls*, dans la Nef des fols, fol. 85[b]. Nous lisons « l'une d'*eux*, » dans Brant. Des III. p. 152. *Ex* étoit pluriel et singulier tout à la fois, dans les Fabl. mss. de S. Germ. folio 82[b], et dans les Poët. avant 1300, t. IV, p. 1299.

Les Poëtes se servoient souvent d'*el'* ou d'*ell'*, pour *elle*, ou *elles*, selon la mesure du vers. (3)

Heraulx adonc la nouvelle annoncerent ;
De la deffaicte, oultre plus, commenderent
Faire les feux ; qui fut chose accordée
De meilleur cuer, qu'*el'* ne fut commandée. *(Mar. 194.)*

On trouve *ell'* pour *elles*, dans les Œuvres de Des Portes, p. 219.

Si amenez ces damoiselles ;
Il vuet voir com *el'* sont beles. *(MS. 7615, I, f. 113[b].)*

[B] [En ce sens, il vient d'*aliud* : « Pur *el* n'estes « venud. » (Roland, vers 3397.) « Il ne voloient *el* « que le bataille. » (Froissart, VIII, p. 33.) « Quand « Butorx a veü que Bruns *el* n'en fera. » (Brun de la Montagne, v. 2969.)] (n. e.)

....N'i entendoit *el* ke bien. *(MS. 7989[2], f. 241[a].)*

Cil s'en tourna, ne pot faire *el*,
Et si revint à son hôtel. *(F. MSS. S. G. f. 1[c].)*

Je n'ai *el* que refus de soi. *(Froiss. p. 10[a].)*

Neiz si sergent le haïoient,
Et à grand ennuy le servoient,
Tant l'avoient trouvé cruel ;
Mais il n'en osoient faire *el*. *(Brut, f. 28[a].)*

.v. deners li covient payer,
Ne s'en puet pal *el* eschaper. *(F. S. Germ. f. 4[d].)*

De là, on disoit :

1° « Un et *el*, » d'une façon et d'autre :

Assez lour dist, et *un*, *et el*. *(Rou, p. 234.)*

Assez fu qui ly a compté,
Et d'un, et d'*el*, la vérité. *(Brut, f. 67[a].)*

Et d'*un*, et d'*el* assez parlerent. *(Ph. Mousk. p. 680.)*

2° « Avoir *el* à ordir, » avoir autre chose à faire :

Comment, fait il, quel parlement
Tenez vos ci à ceste gent ?
Moult *avez* or *el à ordir*,
Que parlement ey a tenir.
Parton. de Bl. fol. 156 R° col. 3 [Ed. V, 6329.

(1) C'est l'aisance, le droit d'user sur le bien d'autrui de ce qui n'est pas à vous. (Voy. Du Cange, *Eisiamentum*.) (n. e.)
(2) Voyez Roland, v. 151, 159, 601. (n. e.)
(3) « [L'espée] qu'*el* ne fu enrunjie ne tresalée. » (Aiol, v. 517.) (n. e.)

3° « Avoir a *el* entendre, » avoir autre chose à faire. Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, pendant une chasse, demande à des moines de quel ordre ils sont :

Cil l'en disent la verité,
Et offrirent leur carité,
Mais li dus n'en vot mie prendre,
Quar il *avoit à el entendre ;*
Et, si com il ala bierser,
Si fu abatus d'un sanglier. *(Mousk. p. 371.)*

VARIANTES :

EL. Fabl. MSS. de S. G. fol. 50 [c].
EL. Marbodus, col. 1640.
ELE, pour *elle*. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 294.
ELLE. Brut, fol. 14 [a].
HEL. Hist. des Trois Maries, p. 95.
EHEL. Villehard. p. 119, en marge.
EIL. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 29.
ELS. Borel.
ELS. Loix norm. art. 9.
ELX. Villehard. p. 38.
ESS. MS. n° 7989 [2], fol. 49 [a].
EZ. Ord. I, p. 565.
ELS. Marbodus, col. 1642.
ELES. Duchesne, Gén. de Chastill. p. 59, an. 1268.
EAUS. Assises de Jérus. Préf. p. 1.
IAUS. Adans li Bocus, Poës. av. 1300, IV, p. 1424.
IAUX. Id. ibid. p. 1407.
YAULX. Desch. fol. 335 [a], col. 1.
YAUS. Froiss. Poës. p. 278 [b].
YAUX. Desch. fol. 164 [c].
AX. Fabl. de S. Germ. fol. 5 [c].
EAX. Id. fol. 48 [b].
EAZ. Poët. av. 1300, IV, p. 1662.
EALS. MS. n° 7268 [2], fol. 218 [a].
EOS. Patois de Cognac. Ord. II, p. 243.
EAULX. Gace de la Bigne, des Déd. f. 68 [b].
EAULS. Perard, Hist. de Bourg. p. 514, an. 1266.
EAUX. D. Morice, Hist. de Bret. col. 958, an. 1254.
EEX. Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 58, an. 1268.
EULS. Froiss. Poës. p. 116 [a].
EULX. Cretin, p. 135.
EULS. Font. Guér. Vén. p. 64.
EI nom de mon pere. D. Morice, Hist. de Bret. col. 1012, an. 1268.
ULS. Perard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257.

Elaboratoire, *s. m.* Laboratoire. (Oud. et Cotgr.)

Elabouration, *s. f.* Elaboration (Cotgrave.)

Elabourer. [Intercalez *Elabourer*, dans Rabel. (Garg. I, Prol.) : « La mouelle est alement *elabouré* « à perfection de nature. »] (N. E.)

Elacher, *v.* Lâcher. (V. ALACHIER.) Il est pris au figuré dans les vers suivans :

Amour frandant la grace favorable
Qui s'*elachoit* de ton clin précieux,
A debandé le voile de ses yeux,
De son regard m'épasmant misérable. *(Loys le Car. 23 [a].)*

Mais telles amours sont de naige
Tost *eslacie*,
Ou de glace d'une nuitié,
Qui rompt à coup par la moitié. *(Al. Chart. p. 662.)*

Elacion, *s. f.* Hauteur, orgueil [A]. Faste, luxe [B].

[A] (Monet, Oudin, Cotgrave, sous *Elation.*)

Des povres, aujourdhui me merveil
Qui se mettent en cette *elacion*,
Que d'orgueil sont sur tuit, et non pareil
Dont de pluseurs ont l'indignacion. *(E. Desch. f. 127.)*

C'est l'oingnement d'umilité,
Qui a de tous poins rebouté
La tumeur, et l'*élacion*
De vainne cogitacion. *(Ibid. f. 512 [b].)*

V.

[B] Saiges grans noces ne feront,
Ne chiens de chace ne tendront,
N'abit de grant *elacion.* *(E. Desch. f. 437 [a].)*

Prince, qui veult bien garder sa closture,
Et maintenir triumphant *elature*,
Sans alterer sa domination,
Doit faire arrest aux bournes de droicture.
Chasse et Departie d'amours, p. 27, col. 2.

Elation. (Chasse de Gast. Phéb. p. 370.)
Elaction. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 319 [b].)

Elaisoy, *s. m.* Polissoir, flattoir. (V. ALISER.) [Le verbe *elaiser* est encore employé.] Ce mot est au figuré, dans D. Florès de Grèce (Ep. p. 4) : « Se retira en France ou il apporta ce vieil livre « francoys pensant que, par le lire et relire sou- « vent, il apprendroit plutost la langue du pais ou « il deliberoit vivre et mourir ; et parcequ'il y avoit « desjà mis grand'peine, et qu'il n'y pouvoit rien « comprendre, n'y entendre (pour estre le parler « de ce ciecle heureux, passé par l'*elaisoy*, et polis- « seure des langues plus disertes, et retirées du « brusq ancien) me pria que le voulsisse lire. »

Elanguir, *v.* Affoiblir, ralentir.

Jamais de te servir la fortune, ou malheur,
Elanguira mon ame d'amour pleine. *(Loys le Car. f. 70 [b].)*

Elargeonner, *v.* Effeuiller la vigne. (D. C. sous *Podare.*)

Elargissement, *s. m.* Liberté, permission. (V. ESLARGISSEMENT.) « Le quint sera à celuy qui « l'aura pris, si *elargissement*, congié, et licence « ne ly a esté donné, par les generaulx maistres de « noz monnoyes, de le porter en aucunes de noz « monnoyes. » (Ord. t. II, p. 280.)

Elavasse. [Intercalez *Elavasse*, lavasse, au reg. JJ. 72, p. 309, an. 1308 : « Disoie encores que lidiz « religieus [du mont S. Martin] me grevoient ès ce « qu'il avoient tourné par un certain cours les « yaues tourbles hors de leur dit vivier de Makin- « court, et ainssy par temps d'*elavasses.* » On pourrait lire *de lavasse*, mais il n'en est pas de même au reg. JJ. 53, p. 50, an. 1313 : « Se il ave- « noit que li yauue du dit biés s'encreussent par « *eslavasses.* »] (N. E.)

Elavé, *adj.* Ce mot se dit encore, en quelques provinces, de couleurs qu'un lavage semble avoir affaiblies. Salnove (Vén. fol. 58) dit qu'un bon chien doit avoir « un poil vif, et non *elavé*, ny aussi « blanc, à cause que les chiens de ces deux sortes « de poil apprehendent les froids. »

Elaver, *v.* Détremper. « Il faut choisir les temps « où un cerf puisse appuyer son pied sur la terre « ferme, qui ne soit pourtant, ni trop dure, ny trop « molle, et où le sentiment s'y conservera quatre, « cinq et six heures, pour les jeunes chiens ; pourvu « qu'il ne vienne point de pluye qui les *elave.* » (Salnove, Vén. page 61.) « Une grande nuée peut « tomber à l'improviste qui *elavera* les voyes du « cerf. » (Ibid. p. 156.)

Ele. [Intercalez *Ele*, 1° aile : « Que il n'avoient « *eles* ne tant ne quant (Aiol, v. 371.) » — « Chils « dus [d'Anjou] se tenoit communément à Paris, et

« supportoit desous ses *elles* les Parisyens (Frois- « sart IX, 464), » c'est-à-dire les flattait. De là la locution *sus ele*, sur le flanc : « Et vous tenrés sus « esle et reconforterez nos batailles là où vous les « verrés branler (Id. VII, 34). » 2° branche de cerf : « Uns trop biaux chers et à douze *elles* (Id. X, 69). » (N. E.)

Election, *s. f.* Choix, élite. « La fut accordé « que le duc de Lanclastre auroit, à coustages du « royaume d'Angleterre, entre mille et douze cens « lances, toutes gens d'*election* (1). » (Froissart, liv. III, p. 108 ; voy. Hist. du Th. fr. t. II, page 384.) On a dit de la synagogue :

Entens, selon tes livres, bone solucion ;
Quant Messies vendra, perdrez votre *election*.
Fabl. MSS. du R. n° 2718, f° 342, V° col. 1.

1. **Electre**, *s. f.* Mixture d'or et d'argent. (Oudin, Cotgr. ; Pezron, Antiq. des Celtes, p. 386.) [V. Eleutre.]

2. **Electre**, *s.* Ambre. (Marbodus, col. 1658, art. 24.)

Electuaire, *s. m.* Confiture faite avec du vin exprimé du raisin noir. (Ménage.) On dit à Metz *latuaire*. [Voir Lectuaire.]

Eleessé, *adj.* Alezé, en blason. « La croix *elees-* « *sée* » est celle dont les quatre extrémités ne touchent pas le bord de l'écu. (Voy. Pet. J. de Saintré, p. 444, note de l'éditeur.)

Elegie, *s. f.* Ce mot est dû à Lazare de Baïf, poëte du dernier siècle. « Mais d'avantage Lazare « de Baïf a donné à nostre langue le nom d'epi- « grammes, et d'*elegies*, avecq ce beau mot com- « posé aigre-doux, afin qu'on n'attribue l'honneur « de ces choses à quelqu'autre. » (Œuv. de Joach. du Bell. fol. 42 a)

Elegit. « Tenir par *elegit*, » étoit vraisemblablement tenir un héritage d'un seigneur, et le relever par droits et devoirs de convention, autres que ceux que prescrivoit la coutume. « Plus sera dit de « tenant en common en le chapter de releases, et « tenant par *elegit*, et confirmatous. » (Tenures de Littl. fol. 73 b.) « Tenaunt per *elegit*, tenaunt « per statute marchant, ou tenaunt per statute d'le « stapl' » (Ibid. fol. 157 b.)

Element, *s. m.* [Dans Eulalie, il signifie doctrine : « Ell'en adunet lo suon *element*. »]

1° « Perdre les quatre *elemens*, » ou « mourir « sans les *elemens*, » étoit la punition des parricides. « Ce crime cy ne se compare à nul autre, et « est à punir d'autre maniere, et doivent *perdre* « *quatre èlemens* en leur vie, et *mourir sans ele-* « *mens* par diverses manieres ecrites en la loy uni- « que. » (Bout. Som. Rur. page 171.) On lit Ibid. p. 869, au titre « d'occire son pere, ou sa mere :... » « Item qui occit son pere, ou mere, doit estre con- « damné à perdre l'hoirie ; tant est le peché detes- « table, et par la loy escrite doit estre mis en un « sac de cuir, et avec luy doit estre un coq chastré, « un chien, un singe et un serpent et ainsi jetté « dans la mer, si c'est près de la mer, ou sinon, en « la plus grande riviere de la contrée, à la fin que « le delinquant perde ciel, air, et terre, car il n'est « mie digne de demeurer sur terre, ne en l'air. »

2° « Donner la beneisson par les quatre *elemens*, » c'est-à-dire en nommant, dans la formule de la bénédiction, les quatre élémens. Jean XXIII, après sa cavalcade en 1410, vint en son palais, donna sa paix à tous les cardinaux, lesquels par ordre, et de degré en degré, le baisèrent « ou pied, en la main, « et en la bouche, et commença le cardinal de « Vimers, et en après les patriarches, archeves- « ques, et evesques, et abbez, et conséquemment « les autres gens d'eglise : et *par les quatre ele-* « *mens, donna sa beneisson* à tous estans en estat « de grace, et à ceux qui n'y estoient pas, il les dis- « pensa jusqu'à quatre mois après ensuivant, affin « que pendant ce temps ils s'y meissent. » (Monstr. vol. I, fol. 97 b.)

Elenche. [Intercalez *Elenche*, titre d'un livre, dans Guigneville (D. C. III, 27 c) : « Je songe festes « et dimenches pour lirre aucunes fois *elenches* « pour menchonges emmanteler, et faire les voirs « ressambler. »] (N. E.)

Eleotheosie, *s. f.* Monet explique ce mot par cette phrase : « Chambre à se faire oindre avant « que se poudrer, ou laver. » (Monet.)

Eleotrope, *s.* Pierre précieuse. (Marbodus, col. 1686.)

Il la nomme encore *eliotrope* (1662), *elyotrope* (Ibid.) [C'est une espèce de jaspe oriental.]

Elephanteau, *s. m.* Petit d'un éléphant. (Oudin et Cotgrave.)

Elephantie, *s. f.* Lèpre, en latin *elephantia*. « Il n'y a rien de meilleur pour les *elephanties* que « le jus d'une jeune poule, encores qu'elle n'ayt « été nourie de viperes. » (Bouchet, Serées, III, page 300.)

Elephantique, *adj.* Lépreux. (Oudin.)

Eleschier, *v.* Réjouir. (Chasse de Gast. Phébus, p. 357.) « Ainsi que en la presente vie que m'as « donnée, je me puisse *elleescier* en la perpetuele « gloire. » (Id. p. 359.)

Eleutre. [Intercalez *Eleutre*, alliage d'or et d'argent : « Ovec ce dona un autre grant vaissel « d'*eleutre*, si est aornez ou milieu et tout entor « de grant plenté de sardines et de granez. » (D. Bouquet, VII, p. 151).] (N. E.)

Eleve, *s. f.* Peut-être entendoit-on par « arbres « d'*eleve*, » les arbres de haute futaie ; au titre « de l'élargissement, et des bois auprès des mou- « lins », on lit : « Celuy à qui les moulins appar- « tiennent peut deacher les dits bois au dire de la « loy ; ou celuy à qui les dits bois, ou *arbres*

(1) On lit dans Roncisvals (p. 133) : « L'huime fut faite par droite *election* » ; et dans Kervyn (Froiss. V, 174) : « Et amenoit en sa compaignie cent lances de bonnes gens, tous à *election*. » (N. E.)

« *d'eleve* appartiennent sera tenu de les retirer, et « arracher, en estant requis dans les quarante « jours après; à peine de l'amende de .x. livres « parisis, pourveu que tous les dits bois soient agez « de trente ans. » (Cout. de Furnes, N. C. G. t. I, page 666 [a].)

Elever, *v.* Exciter. « *Elever* tort. » (Loix Norm. art. 41.) « Les grans mechefs que le roy « Charles de Navarre, pere de la duchesse de Bre- « taigne, *avoit* fait, et *elevé* du temps passé en « France. » (Froiss. liv. IV, p. 214.)

Elicies, *s. f. p.* La foudre. Les Grecs nommoient ainsi la foudre, lorsqu'elle sembloit décrire une ligne en tombant. (*Aristote de mundo.*) Rabelais, qui tire très souvent du grec des mots inusités, s'en sert dans une tempête sur mer. « Les categides, « thielles, lelapes et presteres emflamber tout « autour de nous par les psoloentes, arges, *elicies*, « et autres éjaculations etherées. » (Rabelais, t. IV, page 83.)

Elide, *s. f.* Eclair. « Entre els choses cheut une « pluye grosse, et espesse, et un tonnoire, et une « *eclipse* moult terrible. » (Froiss. liv. I, p. 152.) (1) L'éditeur croit qu'il faut lire *elide*, du verbe *elider* qui signifie éclairer en matière d'orage. Il ajoute que Lachaux écrit *esclistre*. « Avec un terrible « bruyt de tonnerre se espartit en reflambante « *elide*, et en très vehemente abondance d'une fou- « droyante et merveilleuse pluye. » (Alector, p. 2.) Montaigne, réfléchissant sur le néant de notre existence, dit au figuré : « Pourquoy penons nous titre « d'estre de cet instant qui n'est qu'une *eloise* dans « le cours infini d'une nuit éternelle. » (Ess. t. II, page 351.)

VARIANTES :

ELIDE. Alector, Rom. p. 74.
ELOISE. Borel, Corn. Mén. Dict.
ELOYSE. Cotgrave.
ESLOIDES. Du Cange, sous *Fulgetra*.
ECLIPSE. Froiss. liv. I, p. 152.
ESCLISTRE. Tri. des IX Pr. p. 186 [b].
ESCLITRE. Molinet, p. 145.

Elider, *v.* Ecacher, écraser [A]. Faire des éclairs [B].

[A] Voyez Nicot, Monet, Oudin et Cotgrave ; c'est le sens du latin *elidere*.

[B] Voyez Froissart, liv. I, p. 152, à la marge. (2) *Eslader*, dans le Morvan, a le même sens. (Du C. sous *Fulgetra.*)

Eligié. [Intercalez *Eligié*, estimé, au Poëme d'Alexandre. (D. C. III, 29 [a]) : « Son escu est à or à « un vermeil lion, Et son cheval ferrant, qui vaut « tous les Gascon, Ne seroit *eligié* pour un mui de « mangon. »] (N. E.)

Elimé, *part.* Très usé. Le peuple, en diverses provinces, dit encore « linge *elimé*. » « Ce fait est « honoré de la connoissance d'infinies personnes ; « mais il est *elimé* de vieillesse, et pris au monceau « de communs accidens de la fortune. » (Essais de Mont. II, p. 544.)

Elin, *s. m.* [Noble, contraction d'*edeling*, fait sur l'allemand *edel*] : « Plusieurs nobles hommes que ils « appellent ou pays (en Frise) les *elins*, c'est à dire « les gentils hommes ou les juges des causes. » (Froiss. Kerv. XV, 290.)

Elingue, *s. f.* Fronde. [V. ESLINDER et ESLINGUE.] (Ménage, Cotgrave.) Ce mot subsiste dans plusieurs endroits de la Normandie. [Aujourd'hui l'*élingue* est une embrasse dont on enveloppe les fardeaux à mettre à quai ou à bord.]

Eliser, *v.* Terme de monnoie. (Oudin.) D'après Monet, *élaiser* c'est redresser, aplanir la pièce de monnoie, l'arrondir.

VARIANTES :

ELAISER. Ord. II, p. 317.
ESLAISER. Ord. I, p. 805.
ESLESIER. Ord. I, p. 805.

Ellagues, *s. m. pl.* Nation adonnée à la piraterie sur les côtes de la Grande Bretagne. (R. de Brut, folio 41 [d].)

Elle. [Intercalez *Elle*, rideaux dont on parait les côtés de l'autel : « Item une paire d'*elles* pour « les solennez doubles, cascun de deux draps coppez « par barres de lonc, à oysiaux ouvrés de soye. » (Inv. de Cambray. 1371.) « De même, G. Guiart a dit *eles* d'une nef (vers 19211) pour les flancs d'un navire.] (N. E.)

1. Elme (sainct), *s. m.* Feu S. Elme. Météore qui apparaît à la pointe des mâts sous forme d'aigrettes lumineuses ; les anciens le nommaient Castor et Pollux. « Ils ne doivent avoir pour fanal, « et *sainct Elme*, que la vérité seule tesmoignée par « des autheurs qui couchoient par escript, en leur « langue ce qu'ils avoient veu de leurs yeulx, et non « pas ouy dire. » (Favin, Théât. d'honn. Disc. à la suite de l'Ep. déd. p. 2.) *Feu S. Herme*, dans Cotgr. et dans les Mém. de Villeroy, VII, p. 109. (3)

2. Elme. [Intercalez *Elme*, heaume : « Tresqu'à « l' nasel tut le *elme* li fent. » (Roland, vers 1602.) « Parmi son *elme* agu qui fu à or portrais Feri « Clarius l'Indois qui d'amour faisoit gais. Pour la « tres grant beauté la belle Fezenais, Trestut en « abati bericles et balais. » (D. C. III, 642 [c].)] (N. E.)

Eloge, *s. m.* « Je croy que ceux là n'attendent « de vous nul *elogue* pour le sujet que traictez. » (Lett. de Pasq. I, p. 558.)

Eloi, *s. m.* Eloy. On appeloit « mal S. *Eloy* » une espèce de maladie. [« Pour cause de son mauvez « gouvernement se engendra en la plaie du genoul « le mal de S. *Eloy* et y vindrent deux ou trois per- « tuis. » (JJ. 110, p. 148, an. 1376.)] On disoit aussi

(1) M. Kervyn édite : « Ungs tonnoires et ungs *esclistres* si mervilleux (IV, 141). » M. S. Luce (III, 210) édite *esclitrez*. (N. E.)
(2) M. Kervyn édite (V, 51) : « Et commença à *esclistrer* et à tonner. » (N. E.)
(3) Le P. Fournier, au liv. XV de son Hydrographie, écrit feu *saint-telme*, mais c'est une faute. Saint Erasme, évêque martyrisé sous Dioclétien, en 303, est appelé saint *Elmo* ou saint *Ermo* par les marins de la Méditerranée, qui l'invoquent pendant les tempêtes. (N. E.)

« Foi que doi S. *Eloir.* » (Gautiers Argies, Poët. av. 1300, I, p. 176.)

Elope, *s. m.* Poisson que les Latins nommoient *elops*. (Pline, liv. IX, cap. 17.) Rabelais l'emploie (IV, p. 274.) Les animaux qu'il énumère ont des noms grecs ou latins à terminaison françoise ; il est étonnant que Le Duchat n'en ait pas donné l'interprétation.

Eloquence, *s. f.* Eloge [A]. Parler [B].

[Le sens actuel est dans Wace (Vierge Marie, 3) : « Si esteit de grant *eloquence*, Et parleit par grant « sapience. »]

[A] Dans le passage suivant, il est question de Théodore de Bèze et de Pontus de Thiard : « Et parce « que les deux premiers eurent quelques conformi- « tez de rencontres, toutefois, sous diverses « religions je ne douteray de donner ici à chacun « d'eux son *eloquence.* » (Pasq. Rech. p. 634.)

[B] « Il me semble que autrefois vous ay veu ailleurs « que cy. Sire, dist Estonne, que pensez vous que « je soye ? Certes, sire, à vostre *eloquence*, il m'est « advis que vous estes Estonne, le conte des deserts « d'Ecosse. » (Percef. III, fol. 55 [b].)

Eloquential, *adj.* Qui appartient à l'éloquence, dans ces vers de S. Amand :

> Quant la guerre entre vous s'allume,
> Vous entre bourrez d'une plume,
> D'un cœur doctement martial,
> Pour le spectre *eloquential.*
> Gouj. Bibl. fr. t. XVI, p. 345.

Elouchér, *v.* Décocher, lancer.

> Quand la fierté de sa rigueur mignarde
> *Elouche* un traict de mépris offencé,
> Mon œil, à veoir si grand lustre advancé,
> Sent un élair qui toutz malheurs luy darde.
> Poes. de Loys le Caron, fol. 8 R°.

Elucidation, *s. f.* Eclaircissement. (Oudin et Cotgrave.)

Elucider, *v.* Eclaircir. (Nicot, Oud. et Cotgr.)

Elueques, *adv.* Là. [Voyez Illec.] (ms. n° 7615, t. II, folio 117 [b].)

1. Em, *pron.* En. « K'il vous *em* preigne pitié. » (Quesnes de Bethune, II, p. 985.)

2. Em, *prép.* En : « *Em* piés, » en pied. (Villeh. page 55.)

> Bien est France abastardie,
> Seigneur baron, entendés,
> Quant feme l'a *em* baillie.
> Hue de la Ferte, Poes. MSS. av. 1300, t. III, p. 1155.

> . . . . . . Li faus traitor
> Ont tot li mont *em* baillie.
> Gaut. d'Argies, ibid. t. III, p. 1135.

Emacération, *s. f.* Macération. (Oud. et Cotg.)

Emaciation. [Intercalez *Emaciation*, amaigrissement, dans Paré, XVI, 8.] (n. e.)

Emagie, *part.* Terme de vénerie. « Au point du « jour lavés la char que vous lui vouldrés donner « en deux paires d'eaves belles et cleres, et se c'est « beuf, ou lievre, soit *emagié*, ou pauchié dedens « l'eaue. » (Modus et Racio, fol. 126 [a].)

Emancier, *v.* Emanciper. (Cotgrave.)

Emanciper. [Intercalez *Emanciper*, dans la Vénerie de du Fouilloux, f. 86 : « Quand j'eus vingt « ans, il me prit une envie de m'*emanciper*, vivre « à ma fantaisie. »] (n. e.)

Emanez, *part.* Tiré.

> Dolent fu de sa terre dont il fu *emanez* ;
> Dolent fu de ses hons qui li fu controblez. *(Rou, 92.)*

Emanseur, *s. m.* Soldat maraudeur et vagabond, en latin *emansor*. « Le temps discerne, ou « distingue du malefice, entre celuy que la loy « civille appelle *emanseur*, et celuy qu'elle appelle « larron. Le *emanseur* est celuy qui se part de l'ost, « ou de l'armée, et se tient vagabond de longuement « par les champs, vivant sur le bon homme, et « destrousse à la fois un marchant si le trouve ; et « après qu'il a longuement vagué par les champs, « retourne en l'ost : tel doit estre pugny tant pour « ce qu'il est party sans congé comme pour les « larrecins qu'il a fais, mais le larron est celuy qui « pareillement part de l'ost, et se tient mussé en « ung bois, ou en une vieille mazure, et espie s'il « passera quelqu'un qu'il puisse destrousser, et « retourner en l'ost tost, et si tost aucunes fois qu'on « ne scait point s'il en est party ; tel est plus a « pugnir que le premier ; car il est de ceulx que « nous nommons brigands de bois, ou espieurs de « chemins. » (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 129 [d].)

Emarcum, *s. m.* Sorte de raisin. (Borel.)

Emaslé, *adj.* Qui a cessé d'être homme. Salmacis, nymphe et fontaine de Carie, énervait ceux qui se baignaient dans ses eaux :

> Or s'estant aperçu que l'eau, de force étrange,
> Avoit fait dedans luy si merveilleux eschange,
> Qu'homme entier y entrant, n'en sortoit qu'a demy,
> Et son cors *emaslé* s'y estoit afemmy [efféminé] ;
> Tendant les mains en haut, d'une voix agrelie,
> Hemaphrodite dit, vostre enfant vous suplie.
> Œuvre de Baïf, p. 114 V°.

Emathite, *s. f.* Hémathite. (Marbodus de Gem. art. 32, col. 1663.)

Emayoler. [Intercalez *Emayoler*, donner le mai, dans les Poésies de Froissart (D. C. IV, 189 [c]) : « Pour ce vous veux, Madame, *emayoler*, En lieu « de may, d'un loyal coer que j'ay. »] (n. e.)

Embabillé, *adj.* Babillard. (Oudin et Cotgrave.)

Embaboiné. [Intercalez *Embaboiné*, dans le Test. de J. de Meung, v. 2041 : « Cuer qui ce fait « n'iert jà si *embaboinés* D'amours ne d'autre vice, « tant soit enracinés, Qu'en assés petit leure ne soit « enluminés. » De même, dans la Sagesse de Char. (t. I, p. 21) : « Dont a dict l'Apostre, que ceux qui se « laissent *embabouiner* à ceste passion et cupidité, « font naufrage et s'esgarent de la foy et s'embar- « rassent en diverses peines. »] (n. e.)

Embabouineur, *adj.* Trompeur. (Mart. de la Porte.)

Embaciné, *adj.* Armé d'un bacinet. « Vient à « pied tout *embaciné* sa visiere abatue. » (La Col. Théât. d'honn. t. II, p. 59.) [« Jehan de Verruyes de « Trevins, qui estoit *embacinez*, et Pierre Cluveau « prindrent leurs lances. » (JJ. 113, page 331, an. 1378.)] (n. e.)

Embacle, *s. m.* Embarras. (Oud.) [Aujourd'hui glaces amoncelées barrant un cours d'eau dans une débâcle.] (N. E.)

Embacler, *v.* Embarrasser. (Oudin.)

Embages, *s. m. pl.* Détours, ambages. « Telle « fut sa proposition, en somme, combien qu'il y « adjousta encore assez d'autres indignitez à l'en- « contre du roy, en s'involvant et fourrant..... en « *embages*, et superfluitez de paroles. » (Mém. de Du Bell. liv. VII, fol. 199 [b].)

Embaguer, *v.* Donner des bagues. (Oudin et Cotgrave.) De là le participe *embagué.* (La Porte.)

Embaisseur. [Intercalez *Embaisseur*, ambassadeur. (Ord. IX, 297, an. 1407.)] (N. E.)

Embaissier, *v.* Baisser. (S. Bern. S. fr. p. 342.)

Emballer, *v.* Engloutir. (1) « Qui desrobe, ne « sugce, mais gruppe, n'avalle, mais *emballe*, ravit, « et joue de passe passe. » (Rab. t. III, p. 99.)

Embanie, *s. f.* Terre mise en défense. « Sont « reputées vaines pastures les terres non ensemen- « cées, et les prez non clos, ny mis en *embanie*, ou « regain, après la despouille, les terres vacantes, « non labourées, les rapailles, chemins, et buis- « sons. » (Cout. de Metz, N. C. G. II, p. 407 [a].) « Les « communautez, ni les particuliers d'icelles, ne « peuvent vendre, ou louer leurs *embannies*, ni « autrement en user, que pour leur propre usage, « à la nourriture de leur bestail, et de celuy qu'ils « tiennent à l'aix communement dit hoste. » (Cout. des 3 baill. de Lorr. C. G. II, p. 1074.) Espargne a le même sens.

Embanir, *v.* Mettre en réserve. « Nonobstant le « droict de percours dessus declaré, chacune com- « munauté a faculté d'*embannir*, et faire eschermie « pour l'aliment de leurs bestes trayans, sans fraude, « et sans empescher l'entrée sur leurs bans, et « jouissance du droict de percours, en vaine pasture « sur le reste du dit ban. » (C. de S. Mih. N. C. G. II, p. 1047 [b].) On lit la même disposition dans la Cout. de Clerm. p. 887.

Embarassement, *s. m.* Embarras. (Cotgrave et Sag. de Charron, p. 295.) [Lanoue écrit aussi : « Que si on voyoit quelques uns peu capables et « mal affectionnez à la guerre, on les devroit excu- « ser de marcher; aussi bien ne serviroyent ils que « d'*embarrassement* (236.) »] (N. E.)

Embarbelé, *adj.* Barbu.

> D'epics *embarbelez*, les champs sont herissez.
> Poës. d'Am. Jamin, f. 154, V°.

Embarni, *part.* Grandi, fortifié par l'âge. On a dit du jeune Lancelot : « Le roy le regarda moult « voluntiers, et s'il avoit semblé beau en son « venir, encores le voit il, et trouve plus beau, et « il luy est advis qu'il soit creu, et *embarny.* » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 33 [a].)

> Quant ces filles furent nourries,
> Par creues, et *embarnies*,
> Et depuis que ly temps venoit
> Que marier les convenoit. (*H. des Trois Mar. 102.*)

Variantes : [La mere d'icelle Magnon s'aperceut que sa fille *embarnissoit* et engrossissoit de corps JJ. 176, p. 581, an. 1447.) *Embarni.* (G. Guiart, ms. f° 39 [a].) [Ed. v. 2211 : Qui ja ierent tous *embarnis.*]

Embaronner (s'), *v.* Epouser un baron. Mot forgé par Th. Corneille.

> De votre chef ainsi vous vous *embaronnez.*
> Le Bar. d'Albikrac, com. de Corn. act. 5, sc. 6.

Embarrer, *v.* Séparer avec une barre [A]. Saisir [B]. Frapper [C]. Enfoncer [D].

[A] Mettre une barre pour séparer des chevaux qui se battent. De là, au figuré :

> .... Mettre on n'y peut tel ordre,
> Que toujours l'un l'autre ne veuille mordre ;
> Dont raison veult qu'ainsi on les *embarre.* (*Marot, p. 35.*)

[B] « Le François advisa son coup, et de toute sa « force *embarra* la hache à deux mains, et la rua « droit sur la teste du Lombard, de telle force que « tout plat s'en alla par terre. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 274.)

[C] « L'autre chevalier ferit Floridas sur son « heaulme de l'espée ung grant coup; car il luy « *embarra* (2) sur la coueffe ; et sachez que, se « n'eust esté la coeffe, il l'eust laidement navré, « mais la coeffe le garantit de ce coup. » (Percef. vol. I, fol. 68 [b].)

[D] « Boort qui, de grant force, le attaint, le fiert « durement que pour escu, ne pour haulbert, ne « demeure que en l'espaulle senestre ne luy *em- « barre* (3) le fer, et le fiert, et l'a tresbuché en « terre. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 22 [d].) « Adonc, « luy dit un Breton, qui moult bien savoit jouer de « l'arbaleste, voulez vous que je vous rende mort « ce portier, et du premier coup ; ouy, ce dit Aime- « rigot, et je t'en prie. Celuy arbalestier tira un « carreau, et assena le portier droit en la teste, et « le luy *embarra* dedans. » (Froiss. liv. II, p. 51 ; Ph. Mousk. p. 193 ; le Chev[er] de la Tour, Guidon des guerres, fol. 91 [d].)

[Dans les Tenures de Littleton, *ambarrer* est s'opposer à l'effet d'un acte.] *Embarrer.* (Tri. des IX Preux, p. 262 [b].)

Embas, *adv.* En bas. « Labour d'*embas*, » façon de parler obscène, dans Eust. Desch. f° 417 [d].

Embasmé, *adj.* Embaumé. [Si fu ouvers et embasmés (Froiss. II, 203.)]

> Très chrestien, vertueulx roy de France,
> Portant le lys qui du ciel print naissance,
> Sacré de l'huille aux sainctz cieulx *embasmée.*
> J. Marot, p. 58.

(1) D'après Buchon, Froissart aurait employé ce mot (II, II, 188) : « Et les aucuns Bretons chargeoient sur chars et sur chevaux leurs draps bien *emballés.* » (N. E.)
(2) Le sens est enfoncer comme dans Cuvelier (20236) : « E fu son basinet en son chief *embarrez.* » (N. E.)
(3) On lit déjà dans Raoul de Cambrai (176) : « De lor espées font esgrener l'acier, Et les vers elmes *enbarer* et trenchier. » Par suite, il signifie enfoncer les rangs ennemis : « Li rois Challes les siens attire Que joignant des autres *embarre.* » (G. Guiart, v. 11833.) (N. E.)

Dame merchi, la mains *embalsemée*,
Qi nuit et jour bais cent fois d'un estal
M'estoit parler de vous si à cheval.
K'il m'est avis que merchi ai trouvée.
Poët. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 9, R°.

M. de la Porte a dit : « Odeur *embasmée*. »

VARIANTES :

EMBALSEMÉ. Poës. Vat. n° 1490, fol. 9 c.
[EMBAUSUMÉS. Froiss. VI, 410.]
ENBAUSSEMÉ. MS. 7218, fol. 14 a.
[ENBAUPSMIÉS. Froissart, éd. Kervyn, II. 203.]

Embasmer, *v.* Embaumer. (Gloss. de Marot, Cotgrave.) [La saincte royne Clotilde prist les cors de ses neveuz en grans plours et en grans larmes, atourner et *embassamer* les fist (D. Bouquet, III, 188.)]

VARIANTES :

[EMBAUSEMIER. Froiss. IV, 294.]
EMBASMER. Gloss. de Marot.
[EMBASSEMER sous EMBAUSSEMENT.]
EMBAUSEMER. Ph. Mouskes, p. 726.

Embassement, *s. m.* Soubassement, embasement A. Entablement B.

A « L'*embassement* (1) signifie encore aujourd'hui « une espèce de base continue au pied d'un édi- « fice. » (Cotgrave.) De là, l'on a dit, au figuré, de Du Guesclin : « ses actions n'estoient que heraults « de sa gloire, les defaveurs theatres elevez à sa « constance ; le cercueil, *embassement* d'un immor- « tel trophée. » (Hist. de B. du Guesclin, par Mén. Epit. à la noblesse fran. p. 4.)

B (Voy. Oudin.) En architecture, c'est le dernier rang de pierre sur lequel pose la charpente d'un bâtiment.

Embasteis. [Intercalez *Embasteis*, dans un reg. de la Ch. des Comptes (D. C. III, 764 c) : « Environ « cinquante arpens de bois *Embasteis* avec autres « parsonniers. »] (N. E.)

Embaster, *v.* Maîtriser, subjuguer A. Charger B.

A On a dit, en parlant de ceux qui ne sont pas mariés, et qui se moquent de ceux qui le sont : « L'un voit ce qui advient aux autres, et s'en sça- « vent très bien mocquer, et en faire leurs farces ; « mais quand ils sont mariez je les regarde embri- « der, et *embaster* mieux que les autres. » (Les Quinze Joies du Mariage, p. 202.)

B « Il a esté *embasté* (2) de ceste succession. » (Celthell. de L. Tripp.)

Embastonné, *adj.* Armé. (V. BASTON.) « Quatre « compaignons bien *embastonnez* (3). » (Histoire de Florid. p. 702.) On lit : « *Embastonnez* de hac- « quebutes, et espées à deux mains », dans les Mém. de du Bellay, VI, p. 345. *Esbatonné.* (Ger. de Nev. 1re part. p. 101.)

Embastonnement. [Intercalez *Embastonnement*, arme offensive au reg. JJ. 164, page 241, an. 1310 : « Iceulx compaignons garniz de gros « leviers de charretes, de grosses reboules et autres « *embastonnemens*. »] (N. E.)

Embastonner, *v.* Armer. « Garnir d'armes « offensives. » (Monet et Cotgr.)

Embastre, *v.* Descendre A. Aller en avant, avancer B. Joindre, aborder C. Entrer, s'insinuer D. Enfoncer E. S'agiter F. Se hâter, s'empresser G (4).

A (Voyez le Gloss. de l'Hist. de Bret.) « *Embatre* « sa main » sur quelque chose, s'en saisir.

Sçay ma main sur l'argent *embatre*. (*E. Desch. f. 269 c.*)

B Labbe, dans son Gloss. p. 508, traduit *embatre* par *inferre*. « Scachez que toutes les damoiselles « sur qui vous vous *embastiez*, estoient si desirans « de faire tout ce qu'elles sçavoient, que bon vous « estoit, qu'elles ne regardoient peril qui leur en « peust venir. » (Percef. I, fol. 121 b.) « Tantost, « pour assembler aux Sarrazins, frapperent avant, « et se *embatirent* incontinent entre les pieux « dessus dicts, qui fort estoient roides, et aigus, si « qu'ils entroient es pances des chevaux. » (Hist. de J. Boucic. in-4°, Paris 1620, p. 94.)

C « Enclouent, s'ilz peuent, leurs ennemis entre « deux murs, ou s'ilz se parviennent *embatre*, si « les occient. » (Le Jouvenc. MS. p. 298.)

D Cil mist brese ardent toute pure
En deus poz grandez comme souches,
Et de glaise estoupa les bouches,
Si qu'yaue ne s'i *embatist* (5). (*G. Guiart, f. 70 b.*)

Li cors ou envie s'*embat*,
Ne se solace, ne esbat. (*MS. 7218, f. 295 a.*)

E « A ces mots il lança son espée sur luy, et le « luy bouta si roidement qu'il la lui *embatit* au « corps, et la fit saillir plus d'un pié de l'autre lez, « et l'abbatit en la place tout mort. » (Froissart, liv. I, p. 394 ; voy. Eust. Desch. fol. 225 d ; Ordonn. t. III, p. 588 ; Chron. S. Den. t. I, fol. 261.)

F On lit dans un livre de fauconnerie que « l'es- « privier qui est affaitié au chapperon, en telle « maniere qu'il souffre que l'en li mette, vault « mieulx que cellui qui n'y est mie affaitié, pour « cinq causes. La premiere est qu'il s'*embat* « moins. » (Mod. et Racio, fol. 136 b.)

G « Si le prince, qui sur ce doit veiller, y apper-

(1) « Et seront posés les dits termes sur un certain *embassement* qui servira de siege pour ceux qui sont assis dedans ledit cabinet. » (Palissy, 61.) (N. E.)

(2) Le sens propre est dans O. de Serres (315) : « Que le mulet aie le dos uni, non beaucoup pendant des deux costés,... ce que n'est considerable au mulet à bast, qui s'*embaste* bien en dos d'asne. » (N. E.)

(3) « Lequel messire Hector issit hors de son hostel et vint tout à cheval armé et *embastonné*. » (Monstrelet, II, 102.) De même au cartulaire S. Pierre de Chartres (an. 1465) : « Lesquelz *embastonnez* d'espées et autres armes invasibles et defendues. » (N. E.)

(4) Le sens le plus ancien est jeter, enfoncer : « Sun bon espiez enz el cors li *enbat*. » (Roland, v. 1266.) — « Vous m'avez *embatu* au perge. » (Lai d'Ignaurès.) Dans Villehardouin, le sens est le même, si la forme est réfléchie : « Se vous une autre fois vous *embatés* en autel péril (§ 512). » — « Nostre gens virent k'il en tel terre s'estoient *embatu* (§ 514). Dans cet exemple et dans Joinville, le sens est s'abattre sur : « Nostre marinier nous orent ramenez dou bras dou flum là ou il nous orent *embatus* (§ 315). » De même dans Froissart : « Il se fuissent *embattu* en ycellui port qu'il avoient chuesi (II, 67). » — « Deux trompeurs d'Escoce s'*enbatirent* sous l'un des gais qui guettoient as chaus (II, 174). » (N. E.)

(5) G. Guiart l'emploie encore à l'actif : « Cil qui sont de hardies taches *Embatent* le feu ès estaches (an. 1205). » (N. E.)

« coit dol ou fraulde aucune, il ne doit tollerer, « souffrir, ne permettre, mais doit contraindre ses « subjects, et tous aultres qui s'*embatent* à leur « principaulté, conduire leurs faits selon les loix « et coustumes des lieux, et vivre ensemble en « exerçant les marchandises sans fraulde et dol. » (Hist. de la Tois. d'or, t. II, fol. 121 b.) « Assez tost « après s'en alla le comte *embattre* de faire alliance « au roy..... pour estre plus fort en sa guerre. » (Froiss. liv. I, p. 58.)

VARIANTES :

EMBASTRE. Percef. I, fol. 121 a.
ANBATRE. MS. nº 7615, I, fol. 119 d.
EMBATRE. Ibid. II, fol. 183 c.
ENBATTRE. Raoul de Soiss. Poët. av. 1300, I, p. 570.
ENBATRE. G. Guiart, fol. 222 a.

Embatans, *part.* Adonné.

.... Nus ne doit estre *embatans*
En bordel, ne en lekerie. *(P. av. 1300, IV, p. 1323.)*

Embattement, *s. m.* Arrivée A. Entraînement B.

A « Soubdainement s'estoient embatu sur elles, « dont ung peu fut esbahy ; et quant les pucelles « appercurent le chevalier sur elles embatu, qui se « hontoyoit de son soubdain *embatement.* » (Perc. vol. V, fol. 86 a.)

B Cil qui sont batu a le roi (rets)
Se gardent mieus de fol *enbatement*
Que li niais. *(Poës. Vat. 1490, f. 175 a.)*

Embatu, *part.* Frayé, battu A. Jetée B.

A « Ne demeure mie longuement en un giste « pour ce que le pays ou il a esté est tantost *embatu,* et va en un autre lieu demourer et pescher. » (Mod. et Racio, fol. 57 a.)

B Ne voudroie, por nul androit,
Qu'en vostre dos fust *enbatue*
Robe qu'il eust vestue. *(MS. 7615, II, fol. 150 b.)*

Embauche, *s. f.* Ouvrage, emploi. (Oudin.)

Embaucher, Emboscher, *v.* Occuper. (Rob. Est. Cotgr. Oudin.)

Embaver, *v.* Salir de bave, comme l'italien *scombavare.* (Oudin.)

Embavetter, *v.* Mettre une bavette. (Oudin, Cotgrave.)

Embavietté, *part.* « Il s'adressa au records « *embavieté* de machoueres, et luy dist : estes vous « des frappins, des frappeurs, ou des frappars. » (Rab. IV, p. 68.)

Embaussement. [Intercalez *Embaussement,* embaumement, dans une vie MS. de J. C. citée par D. C. (III, 764 b) : « Ces trois dames que jé vos di, « Achaté ont chier ongement, Et moult vaillant « *embaussement* As plaies lor maistre saner Et à « son cors embassemer. »] (N. E.)

Embecqué, *adj.* Qui a reçu la becquée. On disoit proverbialement : « L'oiseau gazouille, selon « qu'il est *embecqué.* » (Cotgrave.)

Embecquer, *v.* Emboucher A. Donner la becquée B.

A Voir Cotgrave.
B Voir Oudin.

Embegaré, *adj.*

Or vous voeillies un petit reposer,
Et nous parrons (parlerons) d'amours tout à bon sens ;
Et celle dont li estat est plus gens
Que d'un porcel ort et *embegaré,*
M'a, en soudain, telement regardé. *(Froiss. Poës.)*

Embeleter, *v.* Embellir.

Tant ont ly compteour compté,
Et ly fableour tant fablé,
Pour leurs comptes *embeleter,*
Que tout ont fait fable sembler. *(Brut, f. 75 a.)*

Embeliner, *v.* Amuser, duper. « Ce maistre « homme sceut si bien *embeliner* ceste fille qu'elle « le creût. » (Des Acc. Escr. dij. fol. 19.)

Embellir. [Intercalez *Embellir,* 1º donner des agréments, des chances de succès : « C'est une chose « qui moult *embellist* et resjoïst vostre querelle. » (Froiss. XI, 306) ; 2º justifier : « Et tout pour *embellir* et verifier nostre matiere. » (Id. XIII, 3.)] (N. E.)

Embellissage, *s. m.* Embellissement. (Oudin et Cotgrave.)

Emberguer, *v.* Couvrir. (Borel, sous *boban.*) Il cite l'épitaphe d'Armoise de Lautrec :

L'an mil deux cens quarante et dis
Armoise absconda faits et dits ;
Diex vueil *emberguer* li delits,
Et partier li paradis.

Emberner, *v.* Il s'agit des seigneurs qui accompagnèrent Guillaume dans la conquête de l'Angleterre :

Itel, comme lor ancesors,
Souloient faire à lor seignors,
Donc dist chescun qu'il le feroit,
Et quantes nesf mener porroit :
Et li dus fist tout *emberner,*
Nesf fist et chevaliers nombrer. *(Rou, p. 287.)*

Embesca, *v.* Engluer, en languedocien. (Borel.)

Embesognement, *s. m.* Occupation, embarras. (Oudin.) « Je hay quasi, à pareille mesure, une « oisiveté croupie, et endormie comme un *embesognement* épineux, et penible. » (Essais de Mont. t. III, p. 188.)

Embesogner, *v.* Occuper, employer (1). (Nicot et Cotgr.) « Commença le roy à *embesongner* ceux « qu'il tenoit pour ses amis, envers le duc, pour « s'en pouvoir aller. » (Comines, p. 159.)

VARIANTES :

AMBESOGNER. Monet.
EMBESONGNER. Le Jouvencel, p. 434.
EMBESSONGNER. Cotgrave.
EMBESOIGNER. Sag. de Charron, p. 242.
EMBESOIGNIER. MS. 7218, fol. 205 d.

Embeu, *part.* Imbibé A. Ivre B.

(1) De même dans Roncisvals : « Car de ferir sui trop *embesogniez* (p. 66) ; » dans Froissart : « Et sachiés que je vous *embesoingneray* moult temprement (XI, 154). » Il signifie aussi embaucher : « Pour ce que le suppliant ne trouvoit personne qui en son mestier le voulsist *embesongner.* » (JJ. 159, p. 99, an. 1404.) Au moyen, il signifie s'entremettre : « Combien que il se feust *embesoingnié* pour mettre paix entre Castille et Portingal. » (Froiss., XI, 259.) (N. E.)

^A Voyez Borel et Oudin. On disoit au figuré :

De mon dame debonnaire,
Comment, en son doulc viaire,
Je suis tous *embus*. (*Froiss. Poës. p. 271* ^a.)

En grant langueur suy touz *embus*. (*Trois Maries, p. 484.*)

[Les Flamens, habitans en Saxe, *embeurent* les mœurs et conditions des Saxons. (Rabelais, Pant. t. III, p. 1.) (N. E.)]

^B Les Latins disoient *vino madidus* ou *madidus*, pour ivre : *embeu* s'est pris dans le même sens. (1)

Comme homme *embeu* qui chancelle et trépigne. *(Vill. 61.)*

VARIANTES :

EMBEUS. MS. 7618, fol. 125 ^a.
EMBEUZ. MS. 7218, fol. 177 ^a.
ENBEUZ. Rom. du Brut, fol. 66 ^a.

Embeurré, *adj.* Où il y a du beurre. (2) (Martin de la Porte.) *Enbeuré* (Hist. de Ste Léoc. MS. S. Germ. folio 29 ^b.)

Embierer, *v.* Mettre dans la bière. (Contes de Chol. fol. 58 ^b.)

Emblable. [Intercalez *Emblable*, terre qu'on peut ensemencer : « Lesquelles terres estoient et encore sont *emblables*. » (JJ. 170, p. 77, an. 1417.)] (N. E.)

Emblader, *v.* Emblaver. (Ménage) ; dans Du Cange, *Abladiare*, *Imbladare*, *Inbladare*, ont le même sens. « Si aucunes oyes sont trouvées ez prez, « ou en vignes, en quelque temps que ce soit, ou « terres *embladées*, ou semées, pour ce qu'elles font « grant dommaige, elles peuvent estre menées en « justice. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 366.)

VARIANTES :

EMBLAER. Du Cange [Henschel, I, 696 ^c.]
EMBLAIER. Borel.
EMBLAYER. Corneille.
EMBLÉER. Tenur. de Littl. fol. 14 ^b.
EMBLEYER. Corneille ^b.
EMBLOYER. La Thaum. Cout. de Berry, p. 228.

Emblaer, *v.* Empêcher, embarrasser. [C'est le mot précédent pris dans un sens figuré.] (Bor. Corn.) « Sire, n'en doutez mie que dou meneur esquier que « vous avez, serez vous plus *emblaez* (3) que de moi. » [Voyage d'Outremer, du comte de Ponthieu, Du C. t. I, 696 ^c.]

Emblavé, *part.* Fourni, garni.

Ors est sales, et deslavez,
Et de pou de chose *emblavez*. *(E. Desch. f. 554 ^a.)*

Emblavemence. [Intercalez *Emblavemence*, embarras (Froiss. X, 293) : « A le fin que nul *embla-* « *vemence* de guerre ne se remesist en Escoce. »] (N. E.)

Emblavence, *s. f.* Champ emblavé, terre ensemencée. (Cotgrave.)

VARIANTES :

EMBLAVENCE. Cout. de Boullenoys, au C. G. t. I, p. 693.
EMBLAVEURE. Du Cange, sous *imbladatie* [I, 696.]

Emblaunchir, *v.* Blanchir les cuirs. « De ceux « qui *emblaunchent* quirs à escient de bestes emblés, « de redublours achetauntz ascient dras emblés, et « les attirent à autre forme. » (Britt. Loix d'Angl. folio 71 ^b.)

1. Emblay, *s. m.* Embarras, empêchement. (Oudin.)

2. Emblay. [Intercalez *Emblay*, barre d'un pressoir à vis : « Grosse cheville de bois, qui est mise « parmi la viz du pressoir, et en quoy l'on mettoit « l'*emblay* ou grant thignel à faire tourner ladite « viz d'icellui pressoir. » (JJ. 176, p. 78, an. 1441.)] (N. E.)

Emblée, *s. f.* Vol, larcin. (Laur. Gl. du Dr. fr.) On disoit *par*, *en*, (4) ou *à l'emblée*, pour secrètement, furtivement, par surprise. Nous disons encore d'*emblée*. « Descente des Espagnols en Guienne à « un lieu qui s'appelle Saint Jean pied de port, et « le prindrent les d. Espagnols à l'*emblée*. » (Mém. de Rob. de la Marck, seig. de Fleur. MS. p. 154.)

G'irai contre l'emperiere,
En apert, non pas en *enblée*. *(G. Guiart, f. 113 ^a.)*

(Voyez Dict. de Rob. Est.) On trouve *par emblée*, dans Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 686 ; *A l'emblée*, dans Rab. t. I, p. 309 ; *En emblée*, dans Lanc. du Lac, t. II, fol. 88 ^a. (5)

Emblemature, *s. f.* Emblême. « Dessus le « porticque la structure du pavé estoit une *emble-* « *mature* à petites pierres rapportées, chascune en « sa naïve couleur, servans au deissein de ces « figures. » (Rabel. t. V, p. 183.) « Consequemment « estoit, en la susdicte *emblemature* figuré, comment « Bacchus marchoit en bataille, et estoit sus un char « magnifique tiré par trois couples de jeunes pards « joincts ensemble. » (Ibid. p. 186. — V. Cotgrave.)

Emblemy, *part.* Rendu blême. « Si le seignour « avera damage encurrue, ou sa fraunchise soit « *emblemy*. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 225 ^b.)

Embler, *v.* Oter, enlever ^A. Dérober, voler ^B. Céler, cacher ^C.

^A Voyez Monet, Nicot, Borel, Oudin, Rob. Est. et Ménage, Laur. Gloss. du Dr. fr. ; Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, Gloss. de l'Hist. de Bret. et Gloss. de Marot ; « *embler* une jouste » était emporter le prix d'une joûte. (Ger. de Nev. 2e part. p. 103.) (6)

(1) Voir Flore et Blancellor, v. 2178 : « Aalips la Maucuverte vint tout yvre et *embeue* en l'ostel d'iceux mariez. » (JJ. 120, p. 195, an. 1382.) (N. E.)

(2) « Je aime aussi chier *embeurrer* mon pain que de l'emmieller. » (Palsgrave, p. 739.) (N. E.)

(3) « Ne puis je faire herbergage, ne ostise doueir, ne *emblaeir* par quoi ly hommes devant diz soient destorbez de leurs aaisemens. » (Cart. de Corbie, 21, f. 95, an. 1247.) — « Ils n'avoient que faire de la tenir leurs chevaux, puisqu'ils aroient le siege et qu'ils en seroient trop *emblaués*. » (Froiss., XIV, 175.) — « Qui peuist veoir à l'endemain tente, et très abattre, gens fourhaster, *emblaver* et entouellier. » (Froiss., III, 108.) (N. E.)

(4) « Pur quei te unt mened ces de Judas en *emblées* ultre le flum et tes compaignuns sans nus. » (Rois, p. 196.) (N. E.)

(5) « Et pareillement en ces propres jours fut prist d'*emblée* la forteresse d'Estrepagny. » (Monstr., II, ch. LXVIII.) (N. E.)

(6) « Sur le larrecin par lui faict de VIII septiers de blé, à la mesure de Montargis, lesquels il a *emblé*... » (1389. Assises du duché d'Orléans.) Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D. De même au figuré : « Quant il pooit un seul regart *embler* et envoyer sus la dame, il li faisoit trop grant bien. » (Froiss., III, 457.) (N. E.)

B Covoitex sont, si com moi samble :
Fors lerres est qu'à larron *emble* (1)
Et cil lobent les lobeors,
Et desrobent les robeors. *(MS. 7218, f. 331 c.)*

C Le duc de Bourgogne versa des larmes à l'enterrement du duc d'Orléans qu'il avoit fait assassiner, « cuidant, par ce couvrir, celer et *embler* son « mauvais peché. » (J. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 211.) Nous trouvons *s'embler*, pour se dérober, s'échapper, s'esquiver, (2) dans le Gloss. des Arrêts d'amour. « Trouvast maniere de elle *embler*, et se « retirer arriere du dit d'Erminac son frere. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VI, p. 695.)

On a dit :

En enblant, « à la dérobée, » en cachette.

Estre vousist par senblant,
En emblant,
Là ou Robins flajolot. *(Rob. de Rains, II, p. 777.)*

Emblic. [Drupes du *phyllanthus emblica*, d'après Linnée.] (Voyez Cotgrave.) « Une jeune « Corinthiace qui m'avoit apporté ung pot de myro- « bolans *emblics*, conficts à leur mode. » (Rabelais, t. II, p. 144.)

Emblocquer, *v.* Mettre en bloc, en tas. (Cotg. ; Voyez Contes de Chol. fol. 62 R°.)

Emblouer, *v.* Eblouir. On dit encore *éblouer*, dans quelques provinces. « Ignorance *embloua* les « ieus d'entendement, en maniere qu'il ne pouvoit « veoir. » (Les Tri de la Noble Dame, fol. 145 V°.)

1. Emblure, *s. f.* Amble.

Va celui si grant aleure,
Com palefrois va l'*emblure*. *(MS. 7218, f. 309 d.)*

2. Emblure. [Intercalez *Emblure*, terre emblavée, dans la C. de Meaux, art. 70.)] (N. E.)

Embocher, *v.* Planter un bois A. Entrer dans un bois B.

A Ce mot s'est formé de *bosc*, forêt, dont il nous reste *bocage*. (Voir Oudin et Cotgrave.)

B En termes de coutume, « *embocher* porcs en « bois, » signifioit mettre des porcs à la glandée dans les bois. « Le temps d'*embocher* porcs en bois, « commence à la St Michel, et dure jusqu'à la Saint « André, et le recours, depuis la Saint André jus- « qu'à la my may. » (Cout. de Verd. au N. Cout. G. t. II, p. 432 b.)

On disoit aussi, en termes de vénerie : « Quant tu « iras entour le buysson, à tout ton limier, tu dois « prendre garde à deux choses ; la premiere si est « que se toutes les bestes qui s'*emboschent* au buis- « son trayent à aler en un pays. » (Mod. et Rac. f° 63 a.)

VARIANTES :

EMBOCHER. Cout. gén. II, p. 432 b.
EMBROCHER. Mod. et Racio, fol. 6 b.
EMBOSCHER. Id. fol. 63 a.
EMBOSQUER. Id. fol. 34 a.
ENBOSQUER. Id. fol. 63 a.
EMBOCHIER. Id. fol. 15 a.
EMBOUCHER. Id. fol. 44 a.
ENBROCHIER. MS. 7615, II, fol. 166 c.

Emboeller, *v.* Oter les entrailles. C'étoit, en Angleterre, le supplice infligé aux criminels de lèse-majesté. « Et pur ceo que vous abbetastes, et « procurastes discorde entre nostre seigneur le roy, « et la royne, et les altres del realme, si serez « *emboellez*, et puis ils seront ars. » (Sentence contre Hugues le despensier, sous Edouard II, dans Knyghton. — Voyez ESBOIELER.)

Emboer. [Intercalez *Emboer*, couvrir de boue. « Sans ses piez gaires *emboer*. » (La Rose, vers 12620.) « Icellui enfant et son chapperon estoient « honni de boë, et lui demanda pourquoi il pluroit, « et qui l'avoit ainsi *emboé*. » (JJ. 123, page 212, an. 1383.) De même, au figuré : « Luxure *emboe* « tout et gaste, et riens ne rince, Car en tous les « estaz mort ou acroiche ou pince, D'un duc fait un « vilain, et d'ung vilain un prince. » (J. de Meung, Test. 1805.)] (N. E.)

Emboier. [Intercalez *Emboier*, percer de part en part. (JJ. III, p. 4, an. 1377) : « Bon Wathier de « Donchery.... geta de sa ditte espée contre ledit « exposant si grand cop, qu'il *emboia* un boucler, « que ycellui exposant tendi contre le cop, et lui « creva un det de sa main. »] (N. E.)

Emboieté. [Intercalez *Emboieté*, ivre : « Peu « de temps après icelle femme qui estoit *emboietée* « et plaine de vin. »] (JJ. 197, p. 48, an. 1468.)] (N. E.)

Emboire, *v.* Imbiber, mouiller A. Etre imbu de B. Enfoncer C. [Voir EMBEU.]

A (Voyez Nicot, Oudin, Cotgrave et Monet.) On a dit d'un vaisseau lancé à l'eau :

Sur les roulleaux glissa, d'une boutée,
Dedans la mer, du flot la soulevant,
Son fust premier adoncques *amboivant*. *(Baïf, f. 49 a.)*

B « Les Saxons continuerent en leur rebellion, et « obstination premiere, et les Flamens habitans en « Saxe, *embeurent* les mœurs, et condition des « Saxons. » (Rab. III, p. 8.)

C ....L'espée en l'escu coula,
Et sy parfont y *embuvra*,
Que Cesar ne l'en pot sachier. *(Brut, f. 31 c.)*

On lit *embraia* dans le MS. Bombarde.

....Trait Wallain s'espée,
El chief l'y a toute *embuvrée*,
Jusques ès espaules le fendi. *(Brut, f. 90 b.)*

Emboiser, *v.* Séduire, tromper (3), de *boise*, finesse, tromperie. (Ord. I, p. 81.)

Emboistement, *s. m.* Emboîtement. (Cotgr.)

Emboisteure, *s. f.* Emboîture. (4) (Oudin.)

(1) Il signifie encore frauder : « Et se il avenoit cose par aventure que aucuns *emblast* ou forchelat ce tonlieu. » (Cart. de Corbie, 21, fol. 99, an. 1249.) (N. E.)

(2) « Et s'*embleerent* secretement d'Engleterre. » (Froissart, II, 28.) — « Les supplians forjurerent nostre païs de Normandie.... et furent conduis... jusques à Tracssy, auquel lieu... ilz se *emblerent* et eschapperent de ceulx qui les conduisoient. » (JJ. 161, p. 148, an. 1406.) (N. E.)

(3) Boursault l'employait en 1694 (Mots à la Mode, sc. 15) : « Est ce ma faute à moi si madame l'*emboise* ? » (N. E.)

(4) « Favas emporta la Reole par le chasteau avec des eschelles de plus de soixante pieds de haut faites de plusieurs pieces, les *emboitures* n'aians jamais esté pratiquées auparavant son invention. » (D'Aub., Hist., III, 25.) (N. E.)

Embolismal, *adj.* Embolismique, intercalaire. (Cotgr.) [Li *embolismes*, ce est à dire l'an qui a XIII lunes. Brun. L, Lat. Trés. p. 142.)]

Emborneur, *s. m.* Arpenteur. « Pour faire « l'estimation prédite, les *emborneurs* prendront « par ecrit tous les materiaux trouvez sur le fond, « et biens : à scavoir la massonnerie, et toits par « verges ; le bois par cents ; les pierres de taille et « vitres par pieds ; le fer et plomb, par livres ; l'es- « crinerie, et serrures par tauxe ; et ainsi de suite, « comprenant la valeur de tous les dits materiaux « en une somme : ce qu'estant fait, le fond sera « mesuré par pieds ou par verges, considerant « par tout la bonne, moyenne, ou mauvaise scitua- « tion, et autres circonstances de la maison, ou fond, « selon qu'ils le trouveront convenir de raison, et « conscience..... les partageurs predits ne pourront « doresnavant faire des sorts, divisions, ou partages « des maisons, ou heritages scituez dans la ville, « ou sa franchise, appartenans aux orphelins, « innocens, ou semblables, ou lorsqu'ils y auront « leur part, si ce n'est qu'elles seroient faites à « l'intervention des *emborneurs* jurez, sous peine « de nullité,.... lors qu'entre parties, est question, « à cause que l'une a trop étendu son fond, et que « tel fond n'est trouvé distingué par des bornes, les « *emborneurs* jurez separeront tel fond, sous leur « serment. » (Cout. de Bruxelles, au N. Cout. Gén. t. I, p. 1273 [a].)

Emboscade, *s. f.* Embuscade. (Mart. de la Porte.) (1)

Emboschement, *s. m.* Rembuschement [A]. L'action d'embuscher [B]. Embuscade [C].

[A] « Bische qui porte faons à matin quant elle ira « à son *emboschement*, elle ne demourra jà avec- « ques son faon. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 23.)

[B] « Quant il en encontrera aux champs de chose « qui li plaise, il doit traire l'*embuschement* pour « le mettre au fort entre les champs, et le boys. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 171.)

[C] ....Entre Blois, et Fréteval,
Orent un jour celéement
Anglois fait un *embuschement*,
En une forest. *(G. Guiart, f. 41 [a].)*

« Si tost comme Boort fut hors de l'*embusche-* « *ment* (2), et il fut approché de l'ost. » (Lancel. du Lac, III, fol. 141 [a].)

Embuchiœ et *Imboscamentum* ont ce sens dans Du Cange.

VARIANTES :

EMBOUCHEMENT. MS. 6812, fol. 82 [d].
EMBUSCHEMENT. Martene, V, col. 743.
EMBUSSEMENT. Ph. Mouskes, MS. p. 335.

Embosser, *v.* Croitre en façon de bosse. (Oudin, Cotgrave.)

Emboter. [Intercalez *Emboter*, emboîter : « Pour savoir la verité, la main de justice avoit « esté mise aux dittes queues [de vin] et fait deffense « qu'elles ne feussent meues ; que depuis elles avoient « esté abbattues et *embotées.* » (JJ. 127, page 167, an. 1385.) « Lequel fust estoit *emboté* avec autres « assis près de la maison. » (JJ. 164, page 15, an. 1409.)] (N. E.)

Embottelé, *adj.* Mis en botte. (M. de la Porte.)

Embotteler, *v.* Botteler. (Oudin et Cotgrave.) [En petits faisseaux le lin sera *embottelé*, Chacun botteau de plein poing. (O. de Serres, 733.)]

Embouché, *part.* Qui a la bouche pleine.

D'un parler feint, plein de deception,
Le faux parjure est toujours *embouché.* *(Marot, p. 632.)*

Embouchement, *s. m.* Embouchure, entrée. « La ville françoise du Havre de Grace..... est à « l'*embouchement* de la riviere de Sene. » (Mém. Du Bellay, liv. 10, fol. 336 [b].) « Apprendre sembla- « blement les situations des pays, pour cognoistre « l'elevation des montaignes, l'*embouchement* des « valées, l'estendue des plaines, la nature des fleu- « ves, et marescages. » (Le prince de Mach. p. 98.)

Emboucher, *v.* Instruire par avance [A]. Faire une brèche [B]. Braquer [C]. [Au reg. JJ. 118, p. 295, an. 1380, il parait signifier embusquer : « Le sup- « pliant *emboucha* son cheval à l'entrée de l'uys. »]

[A] « Si pensoient que ennemis qui estoient entour « luy l'avoient *embouché* (3), et conseillé de faire « cette exaction pour mieulx embourser. » (Chron. S. Denis, II, fol. 158 [a].) « Il estoit impossible que le « cas fut advenu, si premierement danger n'eut esté « *embouché* des envieux du dit deffunt. » (Arrest. amor. page 225. — Voyez Vig. de Charles VII, t. II, p. 166 ; Pasq. Rech. p. 906 ; Faifeu, p. 92.)

[B] « Ayant veu, durant la nuit, de la lumiere, dans « le plus bas du bastion de Mauvoisin, vous jugeates « qu'il etoit creux, et non de roc massif, et le jour « reconnu qu'il n'y avoit point d'epaule au flanc, et « par consequent qu'il seroit fort facile à *embou-* « *cher.* » (Mém. de Sully, t. IV, p. 155.) « Le flanc « des bastions se peuvent *emboucher* (4), ou briser, « quand les espaules sont debiles. » (Disc. polit. et mil. de la Noue, p. 403.)

[C] En termes d'artillerie, *emboucher* signifioit proprement tourner la bouche d'un canon vers quelque objet. « Messire Galeas de Sallazart chapi- « taine du chasteau, voyant le siege d'iceulx Gen- « nevois assis devant luy, feit *emboucher* plus de « cent pieces d'artillerie grosse, et menue, droict à « la venue du siege. »

VARIANTES :

EMBOUCHER. Le Jouvencel, MS. p. 238.
EMBOUSCHER. Cretin, p. 251.

(1) On lit dans Carloix (VIII, 36) : « Qu'il devoit estre en quelque *imboscade* pour l'attraper au passaige. » C'est là une forme italienne qui a pris la place d'*embusche, embuschement.* (N. E.)

(2) « Li jones bacelers prist par un *embuschement* qu'il avoit establi, le dit Gerard de Malain à toute sa compaignie. » (Froiss., IV, 34.) (N. E.)

(3) C'est proprement mettre le mors dans la bouche d'un cheval, le dresser : « Liquels (coursier) estoit fors et rades et mal *embouchiés.* » (Froiss., V, 229.) (N. E.)

(4) « Ce canon de son premier coup *emboucha* et creva un vertueil. » (D'Aub., Hist., III, 21.) (N. E.)

EMBOUCHER. Coquill. p. 10. [« Se un voisin s'est approché, « De ce debat là sans faintise, Chascun en sera *embouché.* » *(Les Droits nouveaux.)*

Emboucheure, *s. f.* Chaperon (?) [A]. Sorte de fraude [B].

[A] « Commenceront à marcher les huissiers, leurs « verges au poing, pour faire place, et auront leurs « testes nues, et leurs chaperons sur l'espaule, et « ne les auront vestus, et les dites *emboucheures* « mises dedans leurs estuis. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 747.)

[B] Fraude qui consiste à mettre, à la bouche d'un sac, des marchandises dont la qualité est beaucoup au dessus de celles qui sont au fond. « Quiconque « amenera, es dites places et marchez, bleds, fari- « nes, ou autres grains ou il y ait *emboucheure* (1), « c'est à scavoir qui ne soient aussi suffisans, et « aussi bons dessous comme en la monstre, il perdra « les denrées. » (Ord. II, p. 354, an. 1350.)

Embouchié, *adj.* Paré, fardé. Ce mot est employé souvent dans nos anciennes ordonnances, en parlant des marchandises qui ne sont pas au-dessous du sac ou du van, de la même qualité qu'au-dessus. « Que nuls n'apporte, ne face apporter à « Paris, ne ne face à Paris nulles confitures, en « boistes, ou en bouteilles *embouchiées,* qu'elles ne « soient d'autel maniere dessous comme dessus. » (Ord. I, p. 760.) « Entroit, ou fesoit entrer esdiz « vesseaux, et faisoit veoir, et jugier se les diz blés, « ou grains estoient *embouquiés*, ou mesalés » (Ib. t. III, p. 330.) « Que nuls ne vende, ne achate pour « revendre gimgembrat, ne pignolat *embouchié*, et « qu'il ne soit autel dessous comme dessus. » (Ibid. t. I, p. 513.)

Embouchoir, *s. m.* Embouchoir. On a dit des funérailles d'Henry IV : « Après eux marchoient les « haults bois, trompetes, fifres et tambours non « sonnants, les *embouchoirs* de leurs instruments « contre bas. » (Favin, Th. d'honn. II, p. 1850.)

Embouchonné, *adj.* Qui a un bouchon. Epit. de taverne. (La Porte.)

Embouchonner, *v.* Mettre un bouchon à une bouteille, à la porte d'un cabaret. (Oudin.)

Embouchure, *s. f.* On appeloit « droit d'*em-* « *bouchure,* » celui qui se levoit à l'embouchure des rivieres ; parmi les droits qui constituoient les revenus du roy, en 1596, on compte « les imposi- « tions des rivieres, *droits d'embouchures.* » (Mém. de Sully, t. II, p. 148.)

Emboucler, *v.* Boucler [A]. Lier, attacher [B].

[A] (Voyez Nicot, Oudin, Cotgr. et R. Est.) « Si tost « que les six pucelles vindrent par devant les six « chevaliers, chascun prenoit son cheval de lance « royde armée de pennoncel joly qui incontinent « fut embouclé sur ceulx qui attendoient qu'ilz « fussent receuz. » (Percef. IV, fol. 55 [b].)

[B] Si je ne te fais *emboucler*
Tout maintenant devant le juge,
Je prie a Dieu que le deluge
Courre sur moy, et la tempeste. *(Path. Farce, p. 69.)*

Embouclure, *s. f.* Obstacle.

.... Amour telle *embouclure*
M'ont engendré mainte affistolure,
Et fait faire maintes moettes. *(Coquill. p. 124.)*

Emboucque, *s. f.* Embouchure. On lit « *em-* « *boucque* de la Tamise, » dans Froissart, liv. III, page 165.

Embouer, *v.* Couvrir de boue [voir *emboer*] [A]. Obscurcir, avilir [B]. Embarrasser [C].

[A] (Voyez Nicot, Oudin, Rob. Est. et Cotgrave.) « Regarde l'escu du chevalier ; mais il estoit si « *emboué* (2) que il n'y eust point de cognoissance, « dont print il de l'herbe, et luy torcha son escu, et « regarde que il estoit verd, à ung chef de gueul- « les. » (Percef. vol. I, fol. 59 [d].)

[B] Nous avons beau autour de toy rouer,
Nous ne faisons que ton nom *embouer*,
Plus le cuidons faire à tous apparoistre,
Car ta grandeur nul ne scaurroit accroistre.
Les Marg. de la Marg. fol. 53, R°.

[C] On disoit s'*enboer* comme nous disons s'embourber.

Fox est qui autrui soing...
Li sient lait, si fait chief
D'autruy avoir, s'*enboe.* *(Prov. du Vil. f. 75 [c].)*

VARIANTES :
EMBOUER. Modus et Racio, f. 24 [a].
EMBOER. Gace de la Bigne, des Déd. f. 69 [a].

Embouger. [Intercalez *Embouger*, mettre des poches, des *bougettes :* « Lequel Montigne respon- « dit au suppliant qui avoit donné un pourpoint et « des chauses à faire, que la cousturiere avoit « cousu toute matinée pour *embouger* sa houppe- « lande » (JJ. 200, p. 117, an. 1468).] (N. E.)

Emboule, *s. f.* Ampoule. Mot languedocien. (Borel sous *Bulle.*)

Embouqueté, *adj.* Orné de bouquets. (Cotgr. ; M. de la Porte.)

Embouqueter, *v.* Garnir de bouquets. (Oudin.)

Embourbement, embourbeure. Action d'embourber ou de s'embourber. (Oudin et Cotgr.)

Embourghebiers. [Intercalez *Embourghebiers*, bière de Hambourg : « Après leur premier « escot fait et paié, firent venir certains potz de « keute et de *embourghebiers* » (JJ. 199, page 396, an. 1463).] (N. E.)

Embourre, *s. f.* Bourre. Terme d'artillerie. (Oudin.)

Embourrement, *s. m.* Action de bourrer. (Oudin et Cotgr.)

(1) « Item quiconques amenera aucunes d'icelles marchandises esdittes places et marchez, où il y ait aucune *ambouschure,* c'est assavoir qu'ilz ne soient aussi bonnes et souffisantes dessoubz comme en la montre, il forfera icelles denrées. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.) (N. E.)

(2) On lit déjà dans Th. de Cantorbery (163) : « Trez tuz *enboez* de tai (de fange). » On lit encore au Gloss. lat. 7684 : « Ingersare, infuscare, *embouer*, souiller. » (N. E.)

Embourrer, *v.* Bourrer. Ce mot est employé dans un sens obscène, par Rabelais, t. II, p. 221, et par Coquillart, page 168. On disoit : « *embourer* le « dos, » pour battre.

> . . . . . . Quelqu'un qui sera plus fort
> T'y *embourera* bien ton dos ;...
> Batu sera plus qu'ung viel chien. *(Ch. et dép. d'am. 98 b.)*

Embourreur, *s. m.* Qui garnit de bourre. (Oudin et Cotgr.) De là, au figuré : 1° « *Embour-* « *reurs* de santé, » les médecins. (Dial. de Tahur. fol. 93 b.) 2° « *Embourreur* de bas. » (Brantôme, Des Gal. t. I, p. 193.)

Embourrure, *s. f.* Doublure, fourrure. « Les « *embourrures* de mon pourpoint ne me servent « plus que de galbe ; ce n'est rien, si je n'y adjouste « une peau de lievre, ou de vautour. » (Essais de Mont. t. III, p. 585.)

Embousement. [Intercalez *Embousement*, enduit, aux statuts des potiers (JJ. 187, page 193, an. 1456) : « l'*embousement* est fait de chaulx et « d'eufz. »] (N. E.)

Embouser, *v.* Couvrir de bouse de vache. (Oudin, Cotgrave, Rab. t. I, p. 7) : « Sa barbe est « presque toute *embousée*. » [On lit déjà dans J. de Meung, t. I, 343 : « Et si ort et si *embousé*. » Il signifie encore enduire : « Ne pourront [les « potiers] icelles denrées, ouvrages et marchandi- « ses dudit mestier *embouser*, calminer ne estou- « per » (JJ. 187, p. 193, an. 1456).]

Embouter, *v.* Coudre en arrière-point. (Oudin et Cotgrave.) (1)

Emboutissement, *s. m.* Arrière-point. (Oudin et Cotgrave.)

Embraceler, *v.* Fournir de bracelets. (Oudin et Cotgrave.)

Embracer, *v.* Embrasser (2) A. Entreprendre B.

> A En dormant le suel *enbrachier*.
> Gontiers, Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1035.
> Moult a gent cors por *enbracier*. *(Blanch. f. 177 b.)*
> B M'estant sont cil desus la mote,
> Qui les tes, d'eus deffendre, *enbracent*. *(Guiart, f. 289 b.)*

VARIANTES :
EMBRACIER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 16.
ENBRACER. G. Guiart, MS. fol. 224 b.
EMPRACHER. Chans. du XIIIe siecle, MS. Bouh. folio 284 d.
EMBRAZER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 260.

Embrachement, *s. m.* Espace, enceinte. « Tray donc tout l'*embrachement* entre les champs, « et le bois, et met ton limier devant toi. » (Modus et Racio, fol. 15 a.)

Embraidir, *v.* Revêtir. « Porra *embraidir* le « fossé de pierre, » en latin « fossatum coriare « de lapidibus, » trad. d'une charte de 1223, au Cartulaire de Guise (D. C. II, 603 a).

Embraiser, *v.* Embraser. (Poës. de Loys le Car. fol. 24 a.) *Embreser*. (S. Bern. Serm. fr. MSS. page 148.) (3)

Embras, *s. m. p.* Embrassemens.

> Baisez, *embras*, atouchemens foletz.
> Chasse et Departie d'amours, p. 26, col. 1.

Embrasement, *s. m.* Incendie. (4) On appeloit « maistres des *embrasements* » ceux qui ont inspection sur la police qui regarde les incendies. (Voy. Cout. de Baill., N. C. G. I, p. 958 a.)

Embrassalé, *adj.* Armé d'un brassard. (Oudin et Cotgrave.)

Embrassée, *s. f.* Embrassade, embrassement. (Clém. Marot, p. 95 ; Des Portes, page 599.) « Cest « enfant, après avoir donné une *embrassée* à son « pere. » (L'Am. ressusc. p. 202.)

Embrasser, *v.* Un cheval *embrasse* la terre lorsque, maniant sur les voltes, il fait de grands pas. « Le roy Gadiffer brocha premier-picquant des « esperons son cheval qui print à *embrasser* la « terre, comme une fouldre. » (Perc. vol. I, f° 134 d.)

Embrayeur, *s. m.*

> Mes freres soyez *embrayeurs*,
> Et gardés les coffres massis. *(Villon, p. 109.)*

Embre. [Intercalez *Embre*, ambre, dans un Compte de l'Argenterie de 1386 (D. d'Arcq, p. 203) : « Pour avoir refait et mis à point une croix d'*em-* « *bre* garnie d'or. »] (N. E.)

Embrener (s'), *v.* Se poisser. [Former de *en* et de *bran*.] « Tant plus elle s'efforce soy depestrer « de la poix, tant plus elle s'en *embrene* (5) » Un homme s'*est embrenné*, quand il s'est engagé dans une mauvaise affaire. « Le seigneur des Cars se « trouva aussi *embrenné* avec luy, lequel fut aussi « disgracié. » (Brant. Cap. Fr. t. III, p. 149.)

Embreon, *s. m.* « Lui donne dessus la cuisse « d'une poulette toute chaude, et le cuer, et soit « osté l'*embreon* qui est sus la cuisse. » (Modus et Racio, fol. 115 b.)

Embretelé, *adj.* Qui a des bretelles. (Oudin et Cotgrave.)

Embrevement, *s. m.* Affiche. (Voyez EMBRIEFVEURE.) Comme ce mot, *embrevement* vient de *bref*, *abregé* : « L'affiche » n'est souvent que l'abrégé d'un acte plus long.

> Sire, ge ne herberch nul home,
> S'il ne fait le commendement
> Dont vos veez l'*enbrevement*
> La deseure, en cel marbre, escrit.
> Blanch. MS. de S. G. fol. 178, R° col. 2.

(1) Dans Froissart, s'*embouter* est s'engager : « Il furent si rice et si puissant que toutes manieres de gens estraingniers s'en venoient deviers yaux et s'*enboutoient* de leurs routes. » (VI, 94.) (N. E.)

(2) Ce sens est dans Roland (v. 3440) : « De sun destrer le col en *enbraçat*. » — « Qui trop *embrache*, mal estraint. » (Froiss., VII, 96.) Ce n'était pas toujours une preuve d'amitié : « Adont le prist et l'*embraça* et le jeta desoubs lui. » (Froissart, III, 269.) (N. E.)

(3) « Se il veïst ses fiz et sa femme enterrer E trestute sa terre ardeir e *enbraser*. » (Th. de Cant., 133.) (N. E.)

(4) Le mot est pris au figuré dans Saint Bernard (553) : « Nostre esperance et nostre chariteiz enflammeie par tanz *embrasemenz*. » (N. E.)

(5) « Enfans, poules et les *coulombs* Embrenent et souillent les maisons. » (Leroux de Lincy, Prov., I, p. 216.) (N. E.)

Embreveure. [Intercalez *Embreveure*, registre. On lit dans la Coutume de Cambrai, tit. III, art. 8 : « Registre ou *embreveure* originelle. »] (N. E.)

Embreuver, *v.* Abreuver. (Oudin et Cotgr.)

Embrider, *v.* Brider. (Oudin et Cotgrave.) On disoit au propre : « un cheval bien *embridié*. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. page 273.) *Embrider* est pris figurément dans ce passage : « Elles luy ont « aidé à *embrider* son mary, pour ce qu'il estoit « trop fort en bouche. » (Les Quinze Joyes du Mar. p. 199 (1).)

Embriefver. [Intercalez *Embriefver*, citer en justice : « A quoy icellui Regnault dist au suppliant, « je te vois *embriefver* à Clermont » (JJ. 105, p. 3, an. 1373).] (N. E.)

Embriefveure, *s. f.* Minute d'un contrat, original d'un acte ; on l'appeloit *embriefveure* de *brief* ou *bref*, abrégé, parce que, dans la minute d'un contrat, on sous-entend beaucoup de choses qui ne sont que de style, que l'on explique au long dans la grosse. « Si quelqu'un ait perdu une ayuwe, « et autres lettres eschevinalles, il les pourra « recouvrer par vidimus ; ou copie collationnée « à celle qui est au registre, ou sinon sur la minute, « ou *embriefveure*. » (Cout. de Valenc., C. G. t. II, p. 963.) « Pour à l'avenir obvier à tous inconve- « niens, nous ordonnons que toutes *embriefures* « d'obligations, et de contrats recognues, et passées « entre parties, soient aussi signées d'icelles par- « ties (si escrire scavent) à l'instant de la reco- « gnoissance avec les hommes de fief y ayans esté « requis, et presens, à peine de n'avoir effect « d'obligation. » (Cout. de Hayn., N. C. G. t. II, p. 131, col. 2.)

Embrievé, *part.* Il semble que par « moz *em-* « *brievez* » le poëte ait voulu désigner les « billets « doux. »

Moult vous ai vostre amor requis, bien le savez
Et par dis, et par lettres, et par moz *embrievez* :
Moult m'a petit valu, dont je sui adolez
Que de duel en morrai, se ne me confortez.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 256, V° col. 2.

1. Embriever, *v.* Enregistrer. Mouskes dit des troupes de Charlemagne, p. 137 :

Turpins l'arcevesque de Rains
Ki semons i fu premerains,
Nos tiesmogne, par escriture,
Et l'uevre, et toute l'aventure,
Quant il *embrieva*, de sa main,
Et le premier, et le derrain.

2 Embriever (s'). [Intercalez *s'Embriever*, au MS. 28, anc. S. Victor, f. 34 [a] : « Com li filz au prevost « la cuida touchier (S[te] Agnès), la clartez *s'embrieva* « en lui. »] (N. E.)

Embriquer (s'), *v.* S'embrouiller, s'embarrasser :

....Qui delesse, ou fuit, par voye oblique,
Ces quatre poins, qui sont li vray moyen
De bien parler, ou l'un d'eulx, il s'*embrique*
Si comme fait le foul phisicien
Qui veult ouvrer, et n'est praticien
Es corps humain, dont pluseurs sont en bierre.
Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 381, col 1

Embrisier. [Intercalez *Embrisier*, surprendre, dans Froissart, t. V, 83 : « Et fist faire grans fossés « tout autour de son host, par quoy on ne les peuist « *enbrisier* ne destourber. »] (N. E.)

Embrocher, (2) *v.* Mettre en perce. « Bon vins « ont souvent *embrochez*. » (Vill. p. 20.)

Embroiloir. [Intercalez *Embroiloir*, au reg. JJ. 166, p. 326, an. 1412 : « Un baston appellé *embroi-* « *loir* de charrette. »] (N. E.)

Embron. [Intercalez *Embron*, 1° Penché : « L'emperere en tint sun chef *enbrunc*. » (Roland, v. 214.) « Chascun tient sa lance empoingniée, Et « fichiet dessous l'elme, *embrons* Muevent chevaus « des esperons. » (G. Guiart, vers 16379) ; 2° Pensif : « Sire, merci de nos barons, que je vois penssis et « *embrons*. » (Flore, dans D. C. III, 36 [a].) « Parto- « nopex se tient *embrons* Trestot les jors tant com « est long. » (Ibid) ; 3° Colère : Et li rois de Navare « s'en ala touz *embruns* devant la roine. » (Mén. de Reims, § 358.)] (N. E.)

VARIANTES :
EMBRONC. MSS. n° 7218, fol. 199 [d].
EMBRON. Ibid. fol. 347 [c].
EMBRONS. Ibid. fol. 3 [d].
ENBRUNS. MSS. n° 7615, I, fol. 119.

Embronché, *adj. et part.* Baissé, incliné, penché [A]. Enveloppé, couvert [B]. Pensif [C].

[A] Aux funérailles du duc de Bourgogne, « entre « les prelats, et le corps estoient quatre roys d'ar- « mes *embronchez* vestus de leurs cotes d'armes. » (Monstr. vol. III, fol. 130 [a].) « Le tenoit le chevalier « *embronché*, (3) et busquoit sur luy du poing, à « tout l'espée, du tout à son vouloir. » (Percefor. vol. I, fol. 143 [b].)

[B] . . . . *Embronchiés* (4)
De sa robe, comme revestus,
Comme au trespas estoit vestus. *(Trois Mar. p. 312.)*

Les autres gens viennent derriere,
Et avec eulz les deux suers sont,
Les viaires *embronchiez* ont. *(Ibid. p. 303.)*

Sy parent furent environ,
Embronchiez en leur chapperon. *(Ibid. p. 298.)*

[C] Pilates fu moult *embronchiés*
Car bien sot c'a tort fu jugiés. *(Vie J. C. D. C. III, 36.)*

VARIANTES :
EMBRONCHÉ. Percef. II, fol. 81 [b].
AMBRONCHÉ. Monet.
EMBRUNCHÉ. Tri. des IX Preux, p. 171 [b].

(1) On lit à la page 135 : « Chacun, en droit soy, croit le contraire, et qu'il est preservé et beneuré contre les aultres ; et qui mieulx le croit, mieulx est *embridé*. » (N. E.)
(2) Le sens actuel est au Ménagier de Paris : « Laver, *embrocher* et cuire longuement (II, 5). » (N. E.)
(3) « Ne sunt pas né del ciel, n'i unt lur vos drechié ; De terre sunt formé ; vers la terre *embrunchié*. » (Thomas de Cantorbéry, 127.) (N. E.)
(4) « Es vos un vilain qui venoit Parmi la lande tot a pié, En son chaperon *enbrunchié*. » (Renart, 15044.) — « Leurs chapperons tellement *embrunchiez* entour leurs testes, que on ne les cognoissoit. » (JJ. 147, p. 232, an. 1395.) (N. E.)

Embrunchié. MS. nº 7219, fol. 47 ᵇ.
Embrunchi. Ger. de Nev. 2 part. p. 63.
Embronchié. Poët. av. 1300, III, p. 1011.
Enbronchié. Floire et Blanchef. fol. 204 ᶜ.
Embrochié. G. Guiart, fol. 287 ᵇ.
Embruchié. Floire et Blanchef. MS. de S. G. fol. 194.
Embrunchié. Ibid. fol. 204 ᵇ.
Enbrochié. Hist. de Sᵗ Léoc. MS. de S. G. fol. 30 ᵈ.
Embroncié. Ph. Mouskes, p. 820.

Embroncher, *v.* Pencher en avant, tomber [A]. Aller tète baissée [B]. Renverser, faire tomber [C]. (1) (Voyez Corneille, Mon. Cotgr. Nicot, Oudin, Borel et Ménage.

[A] « Ilz se deplacerent, et leur laisserent la voye, « et non pas si quittement que, au passer, chascun « ferit le sien du trenchant de l'espée, sur le dur du « heaulme, si grant coup qu'il n'y eut celluy qu'il « ne convenist *embroncher* sur le col du cheval tout « estourdy. » (Percef. vol. I, fol. 82 Vº col. 2.)

[B] .....Lors le veist *embronchier*, (2)
Contre ceus dont il ala tant,
Et veist comme il les atant,
Et comme il fait bien son devoir. *(G. Guiart, f. 98.)*

« Lors va *embroncher* son chef dedans son « heaulme, et mettre son escu dessus son dos, et « puis broche le cheval des esperons. » (Percefor. vol. I, fol. 137 ᵇ.)

A tant la dame a parler lesse,
Sa face *embronche*, et son chef baisse
Et print à soupirer forment. *(H. des Trois Mar. p. 382.)*

[C] « Il haulce l'espée, et fiert le chevalier sur le « comble du heaulme ung si grant coup qu'il l'*em-* « *bronche* sur le col de son cheval. » (Perceforest, vol. I, fol. 138 ᵃ.)

Là ù il torne son ceval,
Les fais tous *embroncier* (3) aval,
Chevaliers prent ; cevaus gaagne. *(Ph. Mousk. p. 920.)*

VARIANTES :
EMBRONCHER. Lanc. du Lac, I, fol. 64 ᵈ.
Ambroncher. Monet.
Embruncher. Brut. fol. 35.
Embronchier. Borel et Corneille.
Enbronchier. G. Guiart, fol. 317.
Enbrunchier. Brut, fol. 60.
Embroncier. Ph. Mouskes, p. 820.
Enbroncer. Id. ibid. p. 530.
Embrochier. Corneille.
Embrunger. Ger. de Nev. 1ʳᵉ part. p. 77, note.

Embroquer, *v.* Faire une embrocation. (Oud.)

Embrouillasser, *v.* Embrouiller. (Oudin.)

Embrouillé, *part.* Embarrassé. « De la gendar- « merie n'y avoit guere de perdu, ny de piétons « françois, qui tourna merveilleusement à gras « proffit au roy, et au royaume, car ils le trouverent « fort *embrouillé* d'Anglois et d'autres nations. » (Mém. de R. de la Marck, p. 187.)

Embrouilleur, *s. m.* Celui qui embrouille. (Oudin.)

Embrouilli, *adj.* Sali.

Vient s'ils sont d'une compaignie
Nape aront orde, et *embrouillie.* *(E. Desch. f. 354 ᵈ.)*

Embroyer, *v.* Enfoncer. « Quant il fut au meil- « leu de la planche, si voit celuy qui tenoit le glaive, « et met l'escu devant luy, et quant il voit qu'il « approuche, si s'efforce tant qu'il peult, si heurte « l'escu, et *embroye* dedans ; lors guenchist son « escu hors de la voye, et le laisse cheoir en l'eaue. » (Lanc. du Lac, I, fol. 154 ᵃ.)

Embruir (s'). [Intercalez *s'embruir*, s'irriter, au reg. JJ. 156, p. 156, an. 1401 : « Icellui Valerin « s'avance et se *embruy* si fort et tellement contre « ledit prestre, que dudit coutel il le bleça. »] (N. E.)

Embruissement. [Intercalez *Embruissement*, attaque : « Lesquiex par maniere d'assault et d'*em-* « *bruissement*, à armes descouvertes.... vindrent « audit hostel. » (JJ. 97, p. 152, an. 1366.)] (N. E.)

Embrunir, *v.* Obscurcir. (Cotgrave.)

Aucun malheur n'*embrunisse* vos jours. *(A. Jam. f. 2 ᵇ.)*

(Voyez Loys le Caron, fol. 71 ᵃ.) (4)

Embruvager, *v.* Boire ou faire boire.

Autheur de mille malefices,
Fraudant le droit, et la raison,
Il n'*embruvage* la poison
Pour crocheter les bénéfices. *(Jacq. Tahur. p. 112.)*

Embuche, *s. f.* Piége, tromperie [A]. Cachette [B]. Embuscade [C].

[A] On a dit, en parlant de gens que le roi d'Angleterre vouloit corrompre, et à qui il envoya des pierres blanches dans des coffres, au lieu d'argent : « Ils trouverent en une *embuche* pierres blanches. » (Chron. S. Denis, II, fol. 48.)

[B] « Le petit Saintré n'osoit descouvrir l'*embusche* « de ses cent soixante escus. » (Petit J. de Saintré, page 143.)

[C] Avant le xviᵉ siècle, il se disait pour embuscade : « Il se bouterent en *enbusque* en ès haies. » (Froiss. t. II, p. 492.) « Et de ceste *embusche* estoient « souverain dou seigneur de France. » (Id. 404.)

Embuchément, *s. m.* Abouchement, pourparler. (Borel.)

Embuffler, *v.* Attraper, séduire, tromper. (Oudin et Cotgrave.) « Je ne m'étonne plus de ceux « que les singeries d'Appollonius, et de Mahumed « *embufflerent.* » (Ess. de Mont. t. III, p. 412.)

Embuissonner, *v.* Cacher dans un buisson. (Oudin.)

Emburelucoquer, *v.* Emberlucoquer. (Oudin et Cotgr.) « N'*emburelucocquez* jamais vos esperitz « de ces vaines pensées. » (Rab. I, p. 35.) *Emburelucoquer* signifie proprement « s'emplir la tête de « chimeres semblables à celles que les moines ont « accoutumé de loger sous leurs capuchons de

(1) Il signifie encore enfoncer : « Icellui Tassart frappa le suppliant d'un baston, tant qu'il lui *embruncha* son chaperon devant ses yeulx. » (JJ. 165, p. 68, an. 1410.) (N. E.)

(2) « E en après si 'n *embrunket* sun vis. » (Roland, v. 3505.) — « Quant la dame l'oy si *enbroncha* son vis Et pleura des doux iex en son viaïre asis. » (Brun de la Montagne, v. 2856.) (N. E.)

(3) « Mainz preudommes, aus cops qu'il jonchent Sus les cols des chevaus *embronchent.* » (G. Guiart, v. 10031.) (N. E.)

(4) « Quelle langueur ce beau front deshonore ? Quel voile obscur *embrunit* ce flambeau ? » (Rons., 99.) (N. E.)

« bure. » (Note de Le Duchat.) *Emburlucoquer* (Du Tillot, Hist. de la Fête des foux, p. 125 et 150.)

Embuschement. [Intercalez *Embuschement*, embuscade : « Les dessus nommés ont fait plusieurs « *embuschemens* environ la maison du suppliant « pour le trover et cuidier mettre à mort. » (JJ. 100, p. 287, an. 1369. — Voir Emboschement.)] (n. e.)

Embuscher, *v.* Embusquer [A]. Cacher [B]. [Il signifie aussi entraver : « Le suppliant trouva deux « chevaulx *embuschez* de bris de fer, lesquelz il « desbucha, et furtivement en print et enmena « ung. » (JJ. 189, p. 495, an 1460.) « Le suppliant « *embouche* son cheval à l'entrée de l'uys. » (JJ. 118, p. 295, an. 1380.)] (n. e.)

[A] « Si proposay que je *embuscheroye* tous ceulx « du pays à mon povoir. » (1) (Lancelot du Lac, t. II, fol. 117 [a].)

[B] D'Alès la forest trovai,
Une dame *embuissié*. (2)
Vill. li Viniers, Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 817.

Trop me desplaist veoir trahison cachée,
Et *embuschée* aux cuers de si haulx roys
Qui font la loy, et puys rompent ses droictz. *(Mar. 212.)*

En sa chape s'est *embuschiez*,
Qu'il ne fust pris, ne encerchiez. *(R. de Rou, p. 167.)*

variantes :

EMBUSCHER. Les 15 Joyes du mar. p. 111.
ENBUSCHER. G. Guiart, MS. fol. 313.
EMBUCHER. Vig. de Charles VII, I, p. 113.

1. **Embut**, *s. m.* Entonnoir. En latin *infundibulum*. On s'en sert en languedocien. (Voyez Menage, Cotgr. et Du Cange.) « On ne faisoit que luy entonner « vin en gorge avec un *embut*. (3) » (Rab. II, p. 232.)

2. **Embut**. [Intercalez *Embut*, absorbé, au figuré : « Et estoient la contournées et *enbutes* « toutes les rentes et revenues d'Engleterre. (Frois. t. III, p. 311.)] (n. e.)

Emchapement. [Intercalez *Emchapement*, revêtement d'une tour : En cheant aval ledit plas- « tras cheu sur un *emchapement* d'icelle tour (de « Vincennes) qui le fist aler plus loing d'icelle tour « que l'en ne cuidoit. » (JJ. 115, p. 287, an. 1379.)] (n. e.)

Eme. [Intercalez *faire eme*, guetter, dans Renart (vers 7350) : « Ja ne cuidé que fist *eme* Cil « fel. » (Voir Esme.)] (n. e.)

Emendateur, *s. m.* Celui qui corrige. (Oudin et Cotgrave.)

Emendation, *s. f.* Correction. (R. Est. Cotgr. et Oudin. — Voyez Œuv. de J. du Bellay, f. 36 [b].) (4)

Emendatrice, *s. f.* Celle qui corrige. (Oudin et Cotgrave.)

Emeraude. [Intercalez *Emeraudes*, dans l'Inv. de Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin, an. 1328. (N. Comptes de Douët d'Arcq, p. 38.)] (n. e.)

Emerciable, *adj.* Amendable. « Et aussi de « viscontes que eyent pris fyns, et amerciamentes « de gentz de louer baillie, que ilz ne soient des- « treintz de estre chyvallers et en ceo cas sount « *emerciables*. » (Britt. Loix d'Angl. f. 35 [a].)

Emergeant, *adj.* Sortant [A]. Distingué [B].

[A] On disoit, en termes de droit et de commerce, « dommage *emergeant*, » pour dommage naissant. (Ess. de Mont. III, p. 324.)

[B] .... D'un air si gent,
Tant élégant, coppieux, *emergent*. (*Gouj. Bibl. fr. p. 328.*)

..... Ceus ausquels les hauls astres conferent
Tems à souhait, et qui en biens prosperent,
Jacoit qu'ils soient en vices *emergens*,
L'honneur des bons les princes leur transferent,
Et le loier des vertus leur conferent.
Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 35, V°.

Emerillon, *s. m.* Sorte de faucon. [V. Esmerillon]; on appeloit « *emerillon* de l'armée » le s[r] Montoison, vieux officier françois mort à Ferrare en 1511, à cause de sa vigilance et de son activité continuelle. (Voy. Tellier, Hist. de Louis XII, t. II, page 318.)

Emeriste, *s. m.* [Lisez emetiste, pour améthyste.]

D'or fin erent li candelier,
D'*emeriste* li encensier,
Dont il encensoient, etc. *(MS. 7989 [2], f. 147 [c].)*

Emerveillablement, *adv.* Admirablement. (Monet.)

Emessure. [Intercalez *Emessure*, charge, au reg. JJ. 61, p. 344, an. 1318 : « Jehan de Vignoy... « fust tenuz en prison... pour la souppeçon de la « mort Colinet.... Lidiz Jehan de Vignoy aloit deli- « vrés du cas de la souppeçon et de la *emessure* « devant dite. » On lit encore au reg. JJ. 69, p. 181, an. 1334 : « Jehans Pepins devoit estre absoulz et « delivrez des souspeçons, *emmessures* et cas « dessus diz. »] (n. e.)

Emeute, *s. f.* Meute. « *Emeute* de chiens. » (Cotgrave.)

Emflambé, *adj.* Enflammé. (J. Marot, p. 7, et Contes de la reine de Nav. p. 192.)

Emfler, *v.* Enfler. « Premierement il *emfle*, « puis il rent grant douleur et puis vient en fievre. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 413.)

Emfleure, *s.* Ulcère. (S. Bern. Serm. fr. mss. page 298.)

Emformer, *v.* Ajuster. (Gloss. du P. Labbe, page 488.)

Emine. [Intercalez *Emine*, mesure pour les grains ; dans un terrier de la B. N. (anc. 9898 [2]), on lit : « Les deux bichots font une *emine ;* les deux « *emines* font ung setier ; douze setiers font ung « muy de blé. »] (n. e.)

(1) Avec cette signification, il est encore neutre ou réfléchi : « Et les fisent *embuscier* dedens ung val entre vignes. » (Froiss., II, 464.) — « Quant il vint à l'entrée, ens s'ala *embuchier*. » (Brun de la Montagne, v. 3080.) (n. e.)
(2) Cette forme est aussi dans Aiol (v. 4642) : « Et bos de Quintefeuille se furent *embuissié*. » (n. e.)
(3) « Item unum *embut* et duas calcadoyras » (Cart. de S[t] Victor de Marseille ; Du Cange, III, 36 [c], an. 1320.) (n. e.)
(4) « Ce qui empeschera que nous ne puissions aussi retirer les jeunes gens du pis au mieux en usant de semblables *emendations*. » (Amyot, Com. il faut lire les poëtes, 51.) (n. e.)

Eminence, *s. f.* Le titre d'éminence étoit nouvellement introduit dans notre langue du temps de Balzac. (Voy. Id. Socr. chret. t. II, page 249.) Il fut donné aux cardinaux en 1631 ; on les traitait auparavant de seigneurie illustrissime (Larrey, angl. IV, 142.) Il faut lire *emmenée* au lieu d'*eminence*, dans la Coutume de Tours (C. G. II, p. 15) : « Depuis que « l'herbe est fauchée, fenée, et *eminence*. jusques « au huictiesme jour de mars. » Ce passage est rectifié par la page 47 : « Puisque l'herbe est fau-« chée. et *emmenée* jusques au huictiesme jour de « mars. »

Eminent. [Intercalez *Eminent*, évident. « Et « pour ce que le péril se démontre très *éminent*. » (1427, Sentences de la prévôté). — Le Clerc-de-Doüy, dans son Dict. des droits seig. préfère ce sens à celui d'*imminent*.] (N. E.)

Eminentissime, *adj. au sup.* Titre d'honneur. Ce mot ne s'est introduit dans notre langue que depuis 1630 ; il fut fait alors à Rome, par le Sacré Collége, en faveur des cardinaux. Un moutardier qui crioit moutarde *eminentissime* fut entendu par les cardinaux assemblés délibérant sur le nouveau titre qu'ils devoient prendre. (Ménage, Observ. sur la langue fr. III, p. 128.) Balzac (Socr. chret. t. II, p. 249) dit que l'autorité du cardinal du Perron, qui l'avoit fait imprimer dans ses ouvrages, n'avoit pu le faire admettre.

Emiouere. [Intercalez *Emiouere*, d'après le Gloss. lat. fr. 7692 : « Fratillum, moulin à poivre, « vel *emiouere*. »] (N. E.)

Emis, *part.* Admis.

Le roy Loys, filz du roy Loys le Gros,
D'avoir enfans masles si estoit gros :
Fut à Cisteaulx, et sa requeste *emise*,
En chapitre se vint agenoullier,
Priant les moynes d'eulx trestous traveillier
A prier Dieu, que ce feust son plaisir,
De luy donner ung filz à son desir. *(Charles VII, p. 197.)*

(Voy. Cout. Gén. II, p. 916, et Mém. de Com. t. III, preuv. p. 105.)

Emitteus, s. Espèce de fièvre. (Marbodus, art. 7, col. 1646) dit de l'émeraude :

D'une fevre garist mul fort
Ke a maint ume dune mort :
Si a num *emitteus*

On lit dans le latin *erutriceum, hemitritæum*, ou *ermitileum*. Au MS. S. Victor, la forme est *emitreus*.

Emmaigrir, *v.* Maigrir. (Cotgrave et Oudin.) On trouve *emmegrissant*, dans l'Amant ressusc. p. 50. [E dist al bacheler : qu'espelt que tu es si deshaitez et si *emmegriz?* (Rois, p. 162, XIIe s.)]

Emmaigrissement, *s. m.* Action de maigrir. (Oudin.)

Emmailloler. [Intercalez *Emmailloler*, emmailloter, dans Raoul de Cambrai, v. 311 : « La le « presismes trestot *emmaillolet*. »] (N. E.)

Emmaillotement, *s. m.* L'action d'emmailloter. (Oudin.)

Emmailloter. [Intercalez *Emmailloter*, dans le Mystère de la Nativité : « A mon povoir li aide-« ray et l'enfant emmailloteray. »] (N. E.)

Emmaisonner, *v.* Loger, donner un logement. (Oudin et Cotgr.)

Emmaladir. [Intercalez *Emmaladir*, rendre malade : « Li enfançonnet que David ont engendré « de la femme Urie, *emmaladit* et fu desesperez. » (Rois, p. 160.) — « Del duel qu'il ad s'enpesanti, « en poi de tens *enmaladi*. » (Lai du desiré, XIIIe s.)] (N. E.)

Emmaler. [Intercalez *Emmaler*, emballer, dans la Vie de S. Isabelle (D. C. III, 767 c) : « Il avint un « matin qu'ils devoient heirer, que ciz qui devoient « trousser et *emmaler* les licts. »] (N. E.)

Emmalié, *part.*

Ocient tant quant qu'il i treuvent,
Con gens de courrouz *emmaliez*. *(G. Guiart, f. 322. a.)*

Emmancheeur. [Intercalez *Emmancheeur*, au liv. des Métiers, 49 : « Quiconques veut estre « coutelier à Paris, ce est à savoir.... *emman-« cheeurs* de coutiaus, estre le puet. »] (N. E.)

Emmanchoir, *s. m.* Instrument qui sert à emmancher. (Oudin et Cotgrave.)

Emmanné, *adj.* Rempli de manne. (Nicot, Cotgr., M. de la Porte.)

Emmanner, *v.* Accommoder, préparer avec de la manne. (Oudin.) On a dit au figuré :

La passion ennée
En mon desastre cœur,
A mon ame *emmannée*
Du venin de langueur. *(Loys le Car. f. 62 a.)*

Emmanteler. [Intercalez *Emmanteler*, couvrir comme d'un manteau, d'un voile : « Pour menchon-« ges *emmanteler* et faire les voirs ressambler. » (Pèler. de Guigneville, D. C. III, 768 a.) — Dans l'Inv. du duc de Berry (1416), on lit encore : « Item « un doussellet où sont ois et cynes *emmentelez* « des armes de monseigneur, et de son mot : le « temps viendra — « Junon.... Hier d'un voile noir « *emmantela* les cieux. » (A. Jamyn, fo 60.)] (N. E.)

Emmarer. [Intercalez *emmarer*, embourber, enliser : « Une desdites jumens estoit afondrée ou « *emmarée* par cas d'aventure, tellement que d'il-« lecques ne se povoit ravoir ne delivrer. » (JJ. III, p. 64, an. 1377.)] (N. E.)

Emmarquiser, *v.* Faire marquis.

Quand tu seras à moy, ne va pas t'aviser,
De devenir comtesse, ou de t'*emmarquiser*.
La comtesse d'Orgueil, com. de Th. Corn. act. 5, sc. 4.

Emmarteler, *v.* Donner martel en tête, donner de l'inquiétude. « Non que je vueille permettre ses « propos tenir lieu, en la généralité des femmes ; « mais je ne trouveray estrange que son conseil « s'exerce en l'endroit de celles qui malicieusement « s'imputent à gloire, et honneur *emmarteler* « les pauvres gens, assurement dignes, non de « reprehension, ains de griefve, et extraordinaire « punition. » (Pasq. Monoph. p. 222.)

Emmasqué, *adj.* Masqué. (Arr. Am. page 406.) On a dit, au figuré, de la visite que le roy et la

reine allèrent faire à l'amiral de Chatillon blessé : « Tout ce beau semblant tourna après à mal, dont « l'on s'estonna fort, comme leurs majestez pou- « voient jouer un tel roole, ainsi *emmasqué*, si « auparavant elles avoient resolu ce massacre. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 166.)

Emmasser, *v.* Amasser. (Cotgr. et Oudin.)

Là je trempe, et retourne, et reforge,
Mille sanglots, dont l'effroyable horreur
Emmasse, entourne, en double la fureur
De ces gros vers battus à triple forge.
Œuv. de Joach. du Bellay, fol. 217, V°.

Emmatrelé, *adj.* Enroué, enrhumé. Mot picard. (Nicot et Cotgr.)

Emmatriculer, *v.* Immatriculer. (Cotgrave, Oudin.)

Emmayoler, *v.* Donner le mai. (Voir Esmayer.) [La seurveille du premier jour de may, iceulx supplians voulans aler *enmaioler* les dittes filles. (JJ. 107, p. 140, an. 1375.)]

De quoi que soit se doit renouveler
Uns jolis coers, le premier jour de may :
Voires, s'il aimme, ou s'il pense à amer,
De quoi que soit
Pour ce vous voeil, ma dame, *emmayoler*,
En lieu de may, d'un loyal coer que j'ay
De quoi que soit. *(Froiss. Poës. p. 332 a.)*

Emme, *s. f.* Ame. On a dit des Albigeois :

. . . . Icil qui riens ne croit,
Ne cuide pas qu'anfers, ne que paradys soit,
Ne qu'il ait *emme* el cors por ce qu'il ne la voit.
Chantepl. MS. de S. G. fol. 104, R° col. 2.

Emmecher, *v.* Garnir de mèches. (Cotgrave et Oudin.)

Emmeliorer, *v.* Améliorer. (Cotgr. et Oudin.)

Emmenement. [Intercalez *Emmenement*, rapt, au reg. JJ. 97, page 618, an. 1366 : « Laquelle « dame par paroles expresses approuva, ratiffia et « accepta que la prinse et *emmenement* que ledit « chevalier avoit fait de elle, se avoit esté de son « bon gré et volenté. »] (N. E.)

Emmensissure. [Intercalez *Emmensissure*, diminution, dans une Ch. de Corbie (D. C. III, 437 c, an. 1415) : « Les maisons... seront tenus de retenir « bien et souffissamment de pel, de vergue, de tor- « que, de couverture sans fonture ne *emmensis- « sure*. »] (N. E.)

Emmenuiser, *v.* Amenuiser, diminuer. (Oudin, Cotgr.) « Li cuers avaricieux acquiert, ne li chault « coument, ne ne puet estre assasiés d'avoir ; et en « tele maniere de cuers ne se puet loyauté herber- « gier, et souvent voit on que il amasse d'une « part avoir, et d'autre part *emmenuisse* l'or, si « que, quant la roe de fortune leur tourne, ils des- « chendent plus en une eure, que il ne sont montés « en dix ans. » (Beauman. p. 9.)

Emmery. [Intercalez *Emmery*, au Mon. Inéd. sur l'Histoire du Tiers-Etat, IV, 318 : « Ne porront « lesdits wainiers fourbir ne prendre à fourbir à « l'*emmery* espées ne aultre baston. »] (N. E.)

Emmeslé, *part.* Entrelacé. « Tu feras faire une « douzaine de pouches qui seront lacées de si grant « mailles que le taisson boute sa teste parmy la « maille,... et doivent estre *emmeslées* de cordelet- « tes, ou il y aye au bout une bouclete faite comme « une chevestre, et ne doit avoir chascun que une « cordelette de quoy elle sera enlacée. » (Modus et Racio, fol. 51 a.)

Emmeublement, *s. m.* Ameublement. (Oudin et Cotgrave.)

Emmevé, *adj.* Ce mot désignoit ceux que le désir de retourner dans leur patrie inquiète sans cesse ; il fut introduit par le maréchal de Bassompierre. (Dict. Etym. de Ménage.)

Emmeute, *s.* Emotion. (S. Bern. S. F. p. 200.)

Emmi. [Intercalez *Emmi*, au milieu de, et voy. Enmi.] (N. E.)

Emmiellement, *s. m.* L'action d'emmieller. (Oudin et Cotgrave.)

Emmieller. [Intercalez *Emmieller*, enduire de miel : « Fisicien en ont à faire [du vin de la « Rochelle] por sirop et bruvage faire ; c'est chose « *emmiellée* et non pure. » (Nouv. recueil de fabliaux, I, 297.) Le sens est figuré dans Christine de Pisan (ch. V, III, 71) : « O coronne precieuse, « dyademe de nostre salut, tant est douls et « *enmiellé* le rassadyement que tu donnes. »] (N. E.)

Emmielleure, *s. f.* Emmiellure. Onguent dont se servent les écuyers et les maréchaux pour guérir les blessures ou écorchures des chevaux (1). (Cotgr.) *Emmielleure*. (Médec. des chev. p. 13.) *Emmieusleure*. (Coquill. p. 124.)

Emmilieu, *adv.* Au milieu. « Là, se il plaist à « l'acheteur, sera veus li dis poissons dessus, des- « soubz et *emmilieu*. » (Ord. I, p. 791.)

Emminer. [Intercalez *Emminer*, emmener, dans l'Histoire de Liége (II, 446, an. 1424) : « S'il advenoit que par seduction ou alourdement de « curatier ou curatresse,... filhe desous l'eage de « douze ains fusse *emminée* par aucune per- « sonne. »] (N. E.)

Emmitonné, *adj.* Emmitouflé : « *Emmitonné* « dans les martres jusques aux oreilles. » (Essais de Mont. I, p. 356.)

Emmitrer, *v.* Mitrer, donner la mitre. (Oudin, Cotgrave.)

Emmiudrement. [Intercalez *Emmiudrement*, amélioration, dans une charte de 1235 (D. C. III, 35 c) : « Le valant lxx. sols doit il laisser à l'*em- « miudrement* de la maison. »] (N. E.)

Emmoeller, *v.* Garnir de moelle. (Oudin.)

Emmoflé. [Intercalez *Emmoflé*, ganté de moufles : « Ne vous laissez pas desconfire ; grefes [*gra-*

(1) Carloix le prend au figuré (VII, 18) : « Ainsy ce roy oinct et gressé de ceste *emmielleure*. » (N. E.)

« *phium*, poinçon] avez, pensez d'escrire; n'aiez « pas les bras *emmoflés*. » (La Rose, v. 19995.)] (N. E.)

Emmonceler, *v*. Amonceler. (Nicot, Cotgr.)

Emmorionner, *v*. Mettre un morion. (Oudin, Cotgrave.)

Emmouché, *part*. Gâté, corrompu. Mot du bas Dauphiné. Une viande corrompue par des mouches qui y ont fait leurs ordures, est dite *emmouchée*. (Le Duch. sur Rab. II, p. 152.)

Emmoyenner, *v*. Moyenner. (Froissart, t. I, page 310.)

Emmoyser, *v*. Faire porter des cornes, par allusion aux prétendues cornes de Moïse. « Une « jeune marchande d'auprez du Chastelet, qui, dès « le lendemain de ses nopces, a *emmoysé* et « actéonisé son mary, le plaçant dans le zodiaque « au signe du capricorne. » (Caquets de l'Accouchée, p. 41.)

Emmuler, *v*. Mettre en meule.

Mais cil qui veult *emmuler*,
Et, d'avoir, fait un trop grand mule,
Se puet de legier aculer,
Se largesce ne le descule ;
Face adonc que nulz ne l'acule. *(E. Desch. f. 222 d.)*

Variante : *Enmuler* (Fabl. S. G. fol. 64 c.)

Emmument, *s. m*. Ce mot, formé de mue pour les oiseaux, se trouve dans le passage suivant, pour action d'enfermer : « S'il advenoit qu'aucun eust « brebis, moutons, pourceaux, bœufs, vaches, che- « vaux, asnes, mules, ou semblables bestes, qui « sont ordinairement à domestique usage entre les « gens,... et que si rebelleuses fussent,... et regim- « bassent, et rebellassent contre mesure, et bles- « sassent aucun, et fissent dommage, ou que ce « fussent grosses bestes qui coustumières fussent « de mordre, ou getter, ou ferir, ou qui eussent « autre rebelleux empeschement, et le seigneur, « sous qui ce seroit, n'y mettroit remede, au moins « ne meist diligence de les tenir, et garder par « garde, ou *emmuement* de mue, ou d'autre deten- « tion. » (Bout. Som. Rur. p. 263.)

Emmurailler, *v*. Environner de murailles. (Cotgr., Oudin, Nicot, Gloss. de Marot, et Du Cange, sous *Immurare*.) On a dit de Paris : « Qui la vou- « droit *emmurailler* comme Strasbourg, Orleans ou « Ferrare, il ne seroit possible, tant les frais, et « despens seroient excessifs. » (Rab. II, p. 148.)

Emmuré, *part*. Cloitré : « Recluse dans un monastere de religieuses *emmurées*. » (Mém. de Sully, VIII, 56.) A Rouen, les religieuses de l'ordre de S. Dominique sont appelées les *emmurées*. » (La Roque, Orig. des noms, p. 247.) [On lit aux mandements de Charl. V, 656, an. 1376 : « Les pauvres reli- « gieuses *emmurées* de l'eglise de S. Mathieu près « de Rouen. »]

Emmurer, *v*. Enfermer. « La menaçoit de l'*em-* « *murer*, et tenir en prison toute sa vie. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 567. — Voy. Clém. Marot, p. 686 ; Eust. Desch. Poës. MSS. folio 570 a ; Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 104 ; Les Marg. de la Marg. folio 389 a ; Ph. Mouskes, p. 789.) On a dit au figuré :

Je ne vi onques flor em branche,
Par ma foi, qui fust aussi blanche
Comm' est vostre sade gorgete,
Qui fu forgie en forge nete,
Et par dedens sont *enmurées*
Petites vaines azurées. *(MS. 7218, f. 218 a.)*

Emmusquer, *v*. Parfumer de musc. (Nicot, Oudin et Cotgr.)

Emoeller, *v*. Oter la moelle. (Oud. Nic. Cotgr.)

Emoignier. [Intercalez *Emoignier*, mutiler, dans une Charte d'Edouard 1er. (D. C. III, 36 c) : « Ou « il avenoit aus [bourgeois d'Abbeville] *emoignier* « chu meffaitteeur d'aucun membre en aus deffen- « dant. »] (N. E.)

Emologation, *s. f*. Homologation. (Voy. Oud. et Cotgr.) ; La Thaum. Cout. de Berry, p. 677, donne *esmologation*.

Emologese, *s. f*. Accord, convention. On a dit de Henri IV : « Ny sa grandeur, ny sa majesté, ny « la honte de son peché, ny les brigues publiques, « qu'il voioit estre faictes contre luy par le legat, « creature du duc de Parme, ne le destournerent de « faire ceste *emologese*, et penitence publique, « asseuré tesmoignage de l'interieur de son ame. » (Lettres de Pasq. t. II, p. 266.)

Emologuer, *v*. Homologuer, confirmer. (Nic. Monet, Oudin, Cotgrave, Borel, Henry Estienne.) « Furent les choses *emologuées* (1) avecques toute « seureté pour l'avenir. » (Mém. de Du Bellay, l. IV, fol. 99 a ; Gloss. de l'Hist. de Paris ; Sag. de Charr. p. 332 ; La Thaum. Cout. de Berri, p. 133, et Rech. de Pasq. p. 237) ; *esmologuer* (Cout. gén. I, p. 341.)

Emondeiz, *s. m. pl*. Emondes. « Les *emondeiz* « de plusieurs arbres sur la dite riviere. »

Emotemant, *s. m*. Action de briser les mottes de terre. (Monet.)

Emoteur, *s. m*. Herseur. (Monet.)

Emotion, *s. f*. Action d'émouvoir, de commencer A. Action d'être ému B.

A « Craignant qu'on imputast à son *emotion* de « guerre le retardement du bien public, indubita- « blement il se contiendra. » (Mém. de Du Bellay, livre IX, fol. 287 a.)

B Or fu je esclave, environ de quinze ans,
N'ayant encore *émotion*, et sens :
Quant j'eus vingt ans, il me prit une envie
M'émanciper, vivre à ma fantaisie. *(Fouill. Vén. f. 86 b.)*

Emouvement. [Intercalez *Emouvement*, tumulte. « En ce que nous maintenons que en « *emouvement* du pueple.... par force avoir esté « occupée de fait notre Tour-Neuve d'Orliens. » (1367, Lettres du duc Philippe, Priviléges d'Orléans, Dict. des dr. seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

(1) « Et icelles volons, loons, gréons, approuvons et expressément *emologons* par ces presentes. » (Chart. de Laon, 1339 : Du Cange, III, 40 c.) (N. E.)

Empacher, *v.* Empêcher. (Assis. de Jér. p. 34.) [Vient de *impactiare*, pour *impactare*, lancer.]

Empaigne, *s. f.* Empeigne. On s'en servoit pour désigner une chose de peu de valeur. Guillemette reproche à Pathelin l'extrême misère où ils sont réduits, malgré les talents et la capacité dont il se vante, et lui dit : « Que nous vault cecy ? Pas *empi-* « *gne.* » (Avis au lecteur, fol. 3 ᵃ.) L'éditeur ajoute : « Dans quelques éditions, on trouve *empaigne*, « dans d'autres *empeigne*, et enfin *espaigne.* »

VARIANTES : [*Empiengne* (Gloss. 7692) ; *Empangne* (Gl. 4120, an. 1359) ; *Ampienne* (Monet) ; *Empienne* (Nicot et Cotgrave.)

Empaindre, *v.* Jeter, lancer, pousser (1), du latin *impingere.*

L'*empaint*, et boute, et à soi tire,
Si qu'à terre le mist à force.
Rom. de Flor. MS. de S. G. fol. 42 R° col. 2.

« Lancelot le fiert par si grant vertu, que l'escu « ne le peult garantir que il ne luy mist le fer « parmy l'espaulle, et l'*empainct* si durement qu'il « le porte à terre tout estendu. » (Lanc. du Lac, II, fol. 20 ᵇ.) « Se tyra près de luy, luy appuya la lance « qu'il tenoit entre ses espaules, puis boute, et « *empaint* (2) de si grant force qu'il le perça tout « outre de l'autre part. » (Chr. S. Denis, I, f. 21.)

Estrumans prist et maronniers,
Par promesse, et par loiers,
En mer se fist o eulx *empaindre* (3),
Que Artus ne l' peust ataindre. (*Brut, f. 100 ᶜ.*)

Li marinier les voiles tendent ;
En mer s'*empaignent* ; plus n'atendent.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 317, R° col. 2.

CONJUGAISON : Ind. présent : « En grant dolor mon « cuer *empaig.* » (Gont. Poët. av. 1300, III, p. 1033.) *Empainct* (Lanc. du Lac, t. II, folio 20 ᵇ) ; Prétérit : *Empaint* (4) (MS. n° 7615, II, folio 184 ᵈ) ; Présent : *Empoint* (Gaces Brullés, Poët. av. 1300, I, p. 69.)

VARIANTES :
EMPAINDRE. Parton. de Bl. fol. 172 ᵈ.
EMPAINDRE. Brut, fol. 64 ᵃ.
ENPEINDRE. Hist. de Sᵗᵉ Léoc. fol. 31 ᶜ.
AMPAINDRE. Rom. de Rou, p. 418.
EMPOINDRE. Id. p. 102.
ENPAINDRE. G. Guiart, fol. 229.

Empaingné. [Intercalez *Empaingné*, frappé, au r. JJ. 100, p. 555, an. 1369 : « Icelle femme prist « une petite espée, laquelle elle mist au devant de « son mari qui estoit tout nu levé pour la batre et « n'avoient point de clarté, et de ladite espée eust « *empaingné* tellement son dit mari que il chey « mort. »] (N. E.)

Empaint, *part.* Du verbe empaindre. (Voir Brut, fol. 62 ᶜ et Eust. Desch. fol. 221 ᵇ.)

Tant a bouté, et tant a *empaint*, (5)
Que ne sai par quelle aventure. (*MS. 7218, f. 333 ᵈ.*)

VARIANTES : *Empoint* (Id. fol. 278 ᵇ) ; *Empains* (MS. Vat. 1490, fol. 47.)

Empainte, *s. f.* Choc, attaque, secousse. (Mon. Nicot, Borel, Oudin.) « Lors à celle *empainte* furent « les notres moult domagié. » (Chroniq. de Nangis, an. 1187.) « Fut commandé, de par leur mareschal, « que nul n'allast avant son commandement, ny ne « fist jouste, course, n'*empainte.* » (Froiss. livre I, p. 283.) « Il abbatit, à celluy *empoindre*, douze che- « valiers par son corps seul. » (Percef. I, fol. 151 ᵃ.) « A y ce *empointe.* » (Chron. de Nangis, an. 1204.) « Adonc ilz luy coururent sus, à tous lez, dont Pas- « selion, à celle *empraincte*, receut mainte playe. » (Percef. V, fol. 26 ᶜ.) « Engloiz s'y porterent moult « puissamment tant que, à une *espainte*, ilz occi- « rent de noz François. » (Hist. de Bert. du Guescl. p. 113.) « Les deux parties sont au champ montés a « cheval, la lance sur la cuisse, et jetté qu'est le « gant, partent comme tempeste, et à la premiere « *espainte*, chacun donne à son compaignon tel « coup de lance qu'il luy part corps, et cœur de part « en part ; par quoy tous deux tombent mort. » (La Jaille, Champ de bat. fol. 67 ᵇ.) (6)

On disoit :

1° « En grant, ou o grant *empointe*, » pour impétueusement, tout d'un coup. « Si se feri, en grant « *empointe*, dans la ville. » (Chroniq. de Nangis, an. 1249.) « Lors si vint illeuc o grant *empointe.* » (Ibid. an. 1247.)

2° « D'*emprainte* ou d'*empeinte*, » tout d'un coup. « Deux François monterent sur leurs coursiers, et « baisserent leurs lances, et vindrent tous d'une « *emprainte* sur luy, si le porterent à terre. » (Froiss. liv. I, p. 201.) « Quant il se veit à cheval, il « se fiche ès estriez, et tire l'espée, et se fiert à « l'estour, et s'en va de celle *emprainte* à plus de « six coupper les testes. » (Percef. t. II, fol. 23 ᵈ. — Voyez Faifeu, p. 52 ; « De cette *empeinte* », dans Desperriers, t. I, p. 115.

Empainturé, *adj.* Le poëte parle de la parure des femmes et de leurs longues robes :

.....Si le vait empasturant,
Et à la terre trainant,

(1) Il signifie encore saisir : « *Empeint* le [cor] ben ; par grant vertus le sunet. » (Roland, v. 1754.) Dans Brun de la Montagne, v. 560, il signifie s'élancer pour non s'occuper de : « D'accomplir vo vouloir est drois, que je m'*empaigne*, Et je le feray bien, ainz que plus en remaigne. » (N. E.)

(2) « Icellui curé *empaint* et bouta ledit Symmonnet vilainement, si que il le fist cheoir sur un sauger. » (JJ. 111, p. 107, an. 1377.) (N. E.)

(3) « Tutes sez oz ad *empeintes* en mer. » (Roland, vers 2629.) « A tant se sont *empaint* en mer. » (Flore et Blanchefl., vers 1380.) (N. E.)

(4) « Icellui varlet charretier prist une charrette, laquelle il *empaint* et hurta deux fois contre l'uis, telement qu'il la rompi. » (JJ. 147, p. 254, an. 1395.) (N. E.)

(5) « Toutes voies pour la force du cop et de ce que la picque estoit *empainte* ou fichée ès robes dudit exposant. » (JJ. 148, p. 284, an. 1395.) (N. E.)

(6) Dans les Miracles de Coincy (Du Cange, III, 776 ᵃ), il signifie tempête : « Et si reclaiment sains et saintes Quant de mer voient les *empaintes.* » Dans Froissart, il a le sens de tentative (XVI, 12) : « Le duc de Glocestre vey bien que pour celle *empainte* Il ne vendroit point à ses attaintes. » (N. E.)

> Et muet une grande poudriere
> Que tant les yex à ceus derriere
> Nous recorde que enterré
> *Empainturé*, et aveuglé
> Sommes par ce que fame fist,
> Et de li toz li maus nous ist. (*MS. 7218, f. 125.*)

Empaïser (s'). *v.* Se rendre naturel d'un pays. (Oudin et Cotgrave.)

Empaisseler, *v.* En Bourgogne, en Touraine, c'est garnir une vigne d'échalas dits paisseaux ; voyez *paisselare*, dans Du Cange.

Empalé, *part.* Percé [A]. Surmonté, orné [B].

[A] « *Empalé* d'un fer de glaive. » (Froiss. II, 211.)

[B] « En signe de ceste foy promise, je vous donne « et laisse cest anneau d'or *empalé* d'un très fin « carboncle flamboyant lumineux en tenebres. » (Alector, Rom. fol. 58 [b].)

Empaler. [Intercalez *Empaler*, percer d'une flèche : « Car ils *empaloient* et feroient parmi le « corps chevaus et gens d'armes. » (Froissart, I. V, p. 49.) La 4[e] rédaction (p. 521) donne : « Il enfier- « roient et *empalloient* parmi les corps ou parmi « chevaus, ou testes ou bras ou jambes de gens d'armes. »] (N. E.)

Empaletocqué, *adj.* Couvert d'un manteau à capuchon. (Rabel. I, p. 133. — Voyez Cotgr. Oudin.) L'habit de mer des matelots s'appelle encore *paletot* dans divers ports.

Empalin, *s. m.* Empan. (Dict. de Cotgrave.)

Empalmier, *v.* Nous ne le trouvons que dans la relation de l'entrée du roy Charles IX à S. Malo : « Etant les dits galions arrivez en Soulidort, le « navire le Croissant y estoit qui commença à tirer « sa volée, et *empalmier* ; le bateau où étoit la « reine, étoit devant celuy du roy, bien loin, que le « dit Croissant salua d'une belle volée de son artil- « lerie. » (Bibl. Cur. II, p. 105.)

Empampré, *adj.* Garni de pampres. (Cotgrave, Oudin.) On disoit au figuré :

> ....Pour mieux tromper ses ennuiz,
> Le chef tout *empampré* de joye,
> Gaillard, il les plonge, et les noye
> Au fond de ses plus vineux muiz. (*Tahur. p. 115.*)

Empaner, *v.* Mesurer à l'empan, c'est-à-dire par l'extension du pouce et du petit doigt opposé. « *Empanant* le visage du patient en forme de signe « de croix. » (Mém. du maréchal de la Vieilleville.)

Empaneré, *part.* Mis dans un panier. « Nul « marchant ne pourra remuer poisson de paniers « en autres, puisqu'ils seront *empanerez* en la mer, « ne ne pourra faire, de deux paniers, trois, sur « peine de perdre toutes les denrées. » (Ordonn. t. II, p. 360, an. 1350.)

Empanerer, *v.* Mettre dans un panier. (Cotgr.) Au Dict. franç. ital. d'Oudin, on lit *empaneter*.

Empanseir. [Intercalez *Empanseir*, méditer, au Mén. de Reims (§ 23) : « Ne onques ne leur fist « savoir que il avoit *empansei* à faire. »] (N. E.)

Empantouflé, *adj.* Qui porte pantoufles. (Oud. Cotgr.) De là, Rabelais, selon Le Duchat, appelle « un gros briviere *empantouflé*, un gros breviaire « romain, autorisé par le pape, et pour ainsi dire « scellé de sa pantoufle. » (T. I, p. 133, note 12.)

Empaqueteur, *s. m.* Celui qui empaquète. (Cotgrave.)

Emparagé, *part.* Marié [A]. Doté [B].

[A] « Fille suffisament, et duement *apparagée*, ou « *emparagée*, » fille mariée convenablement selon la naissance et les biens. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. Cotgrave, C. G. II, p. 72.)

[B] *Apparagié* (D. C. sous *Apparagium*) désigne une fille duement dotée par ses frères.

> Si vos dirai par quel raison
> Quant li hom passe muison
> Qu'il est auques souraagiés
> Rices d'avoir, *emparagiés*,
> Et s'ait le cuer plein de noblece,
> Et qu'il ait kier, feste et leece
> Li enuiex, par moquerie,
> Dit lues que c'est radoterie.
> Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1315.

Emparager, *v.* Faire un mariage sortable. (Corneille, Monet et Oudin) ; *imparagare* a le même sens dans Du Cange.

Emparanter, *v.* Etre ou devenir parent. (Oud.)

> Lors si volt li dus marier,
> Pour ses amis *emparenter*,
> Et pour soi mesme enforcier. (*Ph. Mouskes, p. 441.*)

> ....Ne sai dont ele est née
> Ne de quels parens elle est *emparentée*. (1)
> Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1430.

Emparcher. [Intercalez *Emparcher*, assiéger : « Cils d'Angi et cils de la Marche que Jouhan oren- « droit *emparche*. » (G. Guiart, v. 2790.) Rutebeuf (I, page 27) écrit au figuré : « Trop ai en mauvais lieu « marchié ; Li dé m'ont pris et *emparchié*. »] (N. E.)

Emparé, *adj.* Accompagné [A]. Embarrassé [B].

> [A] En l'an (1431) cy dessus déclairé,
> Henry jeune, roy d'Angleterre,
> En Paris si vint *emparé*
> De plusieurs seigneurs de sa terre.
> Vigiles de Charles VII, t. I, p. 128.

> [B] Heureux me tiens estre desemparé
> Du mocqueur monde, ou j'estoye *emparé*. (*Faifeu, p. 4.*)

Emparemens, *s. m. pl.* Fortifications. (Gloss. de l'Hist. de Paris et de l'Hist de Bret.) « Abillemens, « et *emparemens* (2) que les bonnes gens ont fait en « forteresse. » (Ord. t. III, p. 647. — Voyez Etat des offic. du duc de Bourg. p. 203, et Bout. Som. rur. page 791.)

Emparement, *s. m.* Action de s'emparer. (Oudin.)

Emparenter. [Intercalez *Emparenter*, apparenter : « Lors se volt li dus marier Pour ses amis « *emparenter*. » (Ph. Mouskes, D. C. III, 94 [b].) « La

(1) « Quatre escuiers des miex *emparentés*. » (Bat. d'Aleschans, v. 3746.) — « Graalent fu de Bretuns nés, Gentix et bien *emparentés* (Marie). » (N. E.)

(2) « Et ont desja dit lesdits hommes... que ils ne contribueront audit *emparement*, ne ne feront guet en ladite forteresse. » (Cart. de Chartres, an. 1380.) — « Pour la fortification et *emparement* de la ville de Meaulx. » (JJ. 160, p. 326, an. 1406.) (N. E.)

« fame Bernart fu moult bien *emparentée.* » (Wace, ibid.)] (N. E.)

Emparer, *v.* Fortifier. « *Emparer* ou enfourcier forteresses. » (Ord. III, p. 362.) [« Vous faites « contraindre tous les manans en la ville et paroisse « de Pontgocing.... à *emparer* et fortifier la tour et « nef dessus dites. » (Ch. de 1380, au C. de Chartr.) Au r. JJ. 86, p. 137, an. 1368, on lit : « Damoiselle « Jehanne de Vendosme, dame de Bertecourt..... a « fait *emperer* et gariter et enforcier son dit chas- « tel. »] (N. E.)

Emparfumer, *v.* Parfumer. (Nicot, Cotgrave, Oudin.) *Amparfumer* (Monet.) [« Ceste Marguerite « Qui ciel et terre *emparfume* d'odeur. » (Ronsard, page 56.)]

Emparkement, *s. m.* Action de mettre en parc. Lorsque des bêtes ont fait quelque dommage, « y doit le seigniour del soil mettre remedie, par « *emparkement* del outrage de bestes. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 148 [b].)

Emparlance, *s. f.* Facilité de s'exprimer. (Skinn. Voc. forens. expositio.)

Emparlé, *adj.* Eloquent [A]. Babillard [B].

[A] Voyez Borel, Oudin, Cotgrave, Du Cange, sous *Prælocutor.* (1) « Si *emparlé,* et si sage estoit en « paroles qu'il sembloit que ce fust ung grant clerc, « et ung grand maistre. » (Chr. S. Den. I, f. 126 [a].) « Thelamon, qui étoit le plus *emparlé* (2), dist tout « hault. » (Percef. II, fol. 36 [b].)

[B] « Femmes trop *emparlées.* » (Voyez Gar. Rech. de Rech. p. 829.)

Donnez pour Dieu, soiez po *enparlée* (3),
A vo mari ferme et obeissant,
Sobre, en tous cas, prude femme trouvée. *(Desch. 305 [d].)*

Voyez Ess. de Mont. I, p. 392, et t. III, p. 63. — Voyez *Mal emparlé*, dans Oudin. Nous disons encore dans le style familier *mal embouché ; mal parlieir* signifie médisant, dans Gont. P. av. 1300, t. III, p. 1020.

VARIANTES :
EMPARLÉ. MS. 7218, fol. 257 [d].
ENPARLÉ. Villehard. p. 121.
EMPARLEZ. Gl. du P. Labbe.
EMPALÉ. MS. 7218, fol. 51.
ENPERLER. MS. 7615, I, fol. 103 [d].
PARLIER. Fabl. S. G. fol. 122 [b].

Emparlerie, *s. f.* Office d'avocat, dans le conseil de P. de Fontaines, ch. 10. *Amparlerie* signifie babillage, aux Poësies MS. du Vatican, n° 1490, folio 129 [b] :

Cil ont plus le teste hardie
Qi mainent tel *amparlerie.*

Parliers dans E. Deschamps, *parlerie* dans E. Pasquier, ont la même signification.

Si vi bergiers, et bergieres aux champs,
Qui tenoient là leurs *parliers* moult grans. *(Desc. 113.)*

« Vous devez quitter la maîtrise, et la prééminence en la *parlerie,* pour ne vous faire croire du « naturel de la cigale de laquelle le propre est de « gazouiller. » (Lettres de Pasq. t. III, p. 268.)

Pris en bonne part, il signifioit « éloquence. » « J'aimerois mieux que mon fils aprint aux taver- « nes à parler qu'aux ecoles de la *parlerie.* » (Ess. de Mont. t. III, p. 254.) « Ce duc, ainsi que vous « sçavez : combien qu'en autres affaires il fust bien « pourveu de sens, d'honneur, de belle *parleure,* et « de grand largesse. » (Froiss. liv. IV, p. 12.)

Emparleur. [Intercalez *Emparleur,* traquet de moulin : « Huguenin de Genay, qui se tenoit sur les « *emparleurs* du moulin. » (JJ. 172, page 23, an. 1419.)] (N. E.)

Emparlier, *s. m.* Avocat. (Borel, Corneille, Mén. Laur. Du Cange, sous *Amparlarii* et *Prelocutor*; Cotgrave.) « Les advocats estoient anciennement « appellez *amperliers* (4), qui parloient pour les « parties, soustenoient, et defendoient leurs droicts, « et causes, et lors, comme j'ay observé en mon « vieil praticien, les parties ne plaidoient par pro- « cureurs, ainz parloient et plaidoient leurs causes « par *amperliers* » (Bout. Som. rur. liv. II, notes, p. 713. — Voyez aussi Ord. t. I, p, 261, et Gr. Cout. page 99.)

VARIANTES :
EMPARLIER. MS. 7615, I, fol. 110 [c].
AMPARLIER. Bout. Som. rur. p. 38.
EMPALLIER. MS. du R. n° 6812, fol. 49 [b].
APARLIER. Borel.
AVANTPARLER. Percef. V, fol. 108 [c].
AVANT PARLIER. Gloss. sur les Cout. de Beauv.
AVANT PARLEUR. Cotgr. et Oudin.
PARLIER. Du Cange, sous *Prœlocutor.*

Emparquer, *v.* Enfermer. [Voir EMPARCHER.] Ce mot est souvent répété dans les différentes Coutumes, en parlant des bêtes prises en dommage : « Si aucun heritiers prendeurs de bestes sur leurs « heritages, la datte des jours dessus écrites en leur « dommaiges il les peuvent mener, et *emparquer* « en prison. » (Cout. de Richeb. N. C. G. I, p. 395 [a].) « Et si on ne pouvoit trouver le maistre, ou celuy « qui les auroit *emparchées,* on pourroit bailler « gage mort à celuy, ou celle qui seroit demeuré à « l'hostel, et mener bestes, sans tort faict. » (Cout. de Bret. C. G. II, p. 779.)

Emparquer est au figuré, dans P. Desrey, suite de Moustrelet, f. 115 [a] : « Estoient *emparquez* dans « un fort près la ville de Therouenne. »

VARIANTES :
EMPARCHIER. MS. 7615, I, fol. 60 [d].
EMPERCHER. Anc. Cout. de Bret. fol. 155.
EMPARQUER. G. Guiart, MS. f. 235 [b].

Empartir (s'), *v.* Partir. (Faifeu.)

Empas, *s. m. p.* Entraves. (Oudin, Cotgrave, Rab. I, p. 11, note 13.)

(1) Il cite Athis : « Avant envoyés un message Bien *emparlé*, courtois et sage. » Au Gloss. 7657, bien *emparlé* est traduit *affabilis.* » (N. E.)
(2) « Les plus sages et mieulx *emparlés* en respondirent et dirent. » (Froissart, XIV, 305.) (N. E.)
(3) « Icellui Macé, qui estoit homme fort noiseux, *emparlé* et moqueux. » (JJ. 182, p. 32, an. 1453.) (N. E.)
(4) « Li *emparlier* defendent lis plaideurs dehors. » (P. de Fontaines, ch. X.) (N. E.)

Empasté. [Intercalez *Empasté*, au livre des Métiers, p. 209 : « Nus ne puet metre en sele ne en « escu, de quelque maniere que la sele ou li escu « soit, chose emprientée ne *empastée*. »] (N. E.)

Empasteler, *v.* Empâter. (Oudin.) On se sert encore de ce mot dans la Normandie. [« Par ces « mots de guéder ou d'*empâteler* se doit entendre « le bleu aux laines ou étoffes. » (*Instr. pour la teinture*, 18 mars 1671, art. 219.)]

Empastement, *s. m.* Action d'empâter. Oudin rend ce mot par l'italien *impastamento*.

Empastenostré, *adj.* Fourni de patenôtres. (Oudin, Cotgr.)

Empasturer. [Intercalez *Empasturer*, faire paître : « Lesquels enfans *empasturoient* les che- « vaux de leurs diz peres ou dit pré. » (JJ. 159, p. 14, an. 1404.)] (N. E.)

Empateliner, *v.* Séduire.

Mais mon Dieu ! comme ce perclus,
Ce vieux reveur, ce mitouin,
A contrefait le Pathelin :
Il l'a si bien mitouinée,
Et si bien *empattelinée*
Qu'il a fait ce qu'il a voulu.
R. Belleau, la Reconnue, III, 5.

Empatronner (s'), *v.* Se rendre patron, maître d'une chose. (Nicot, Cotgr.)

Empattement, *s. m.* Base, soutien. (Oudin, Cotgrave.)

Empaumer, *v.* On disoit « *empaulmer* un « soufflet, » pour donner un soufflet. (Oudin.)

Empaumure, *s. f.* Terme de chasse : « Pour « connoistre s'il y a *empaumure*, il faut qu'il y ait « une largeur au bout de la teste comme la paume « de la main, d'où est venu le nom d'*empaumure*. » (Salnove, Vén. p. 72.) Oudin donne *empaumeure*.

Empaventer. [Intercalez *Empaventer*, paver : « L'Iglise de l'archevesquié De Roen, du plus riche « sié, Fist abatre et faire graignor... Plus longue la « fist et plus lée, Plus haute et miex *empaventée*. » (Wace, d'après D. C. V, 150 a.)] (N. E.)

Empavescher, *v.* Armer d'un pavois, *empavoiser*, dans Oudin et Cotgrave. « Quand le mares- « chal du duc et ses gens furent venus devant « Ponteviede [Pontevedra], si meirent pié à terre, « et baillerent leurs chevaux à leurs varlets; et « puis ordonnerent leurs livrées pour assaillir, et « se rengerent archers autour de la ville, les arcs « tendus, et appareillés pour traire ; et gens d'ar- « mes bien *empaveschés* (1), et armés de toutes « pieces entrerent ès fossés. » (Froissart, livre III, page 136.)

Empayé, *part.* Appuyé, soutenu. « Meirent le « siege devant la tour, et la Ciquot de la Saigne, « qui se veit mal *empayé* (2), et qui loing estoit de « secours, rendit au duc de Bourbon la tour. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 110.)

Empeau, *s. m.* Ente ou écorce. (Monet, Cotgr., Oudin.)

Empeecier. [Intercalez *Empeecier*, contester une chose à q.q'un : « Or faisoit il doubte que mes- « sires Charles ne [la duchée] li *empeeçast* et li « rois de France ne li volsist oster par poissance. » (Froiss. III, 374.) Cette forme nous mène au latin *impedicare*, tandis qu'*empacher* vient d'*impactiare;* on trouve aussi *empeechier :* « Trop poroie « ma principale matere *empeechier*. » (Froissart, II, 9.)] (N. E.)

Empeeschanz. [Intercalez *Empeeschanz*, dans l'expression « armes *empeeschanz*, armes défensi- « ves. » (G. Guiart, v. 14111.)] (N. E.)

Empeie, *part.* Empreint (*impactus*.) « Ce me « semblet que cette cotte soit li ymagene de Deu « qui ne puet estre detrenchie ne departie, et qui « en l'ome fut *empeie* et saeleie en la nature « misme. » (S. Bern. Serm. MSS. page 372.) Le latin donne *insita*.

Empeigner, *v.* Joindre : « *Empeigner* une « douve. » (Cotgr., Oudin.)

Empeirer, *v.* Empirer. (3) (S. Bern. Serm. Fr. page 346.)

Empeitous. [Intercalez *Empeitous*, impétueux, dans la Consolation de Boèce (D. C. III, 775 a) : « Quant le vent qui est *empeitous* Fait de mer en « poy mouvoir l'onde. »] (N. E.)

Empeliçonné, *part.*

« Certes de grant amour vous aim, »
Lors la prent li homs prins à l'ain,
Li cornebaux, li coque bus,
Et a force monte dessus,
Et à grant paine a celle place
Afin que bonne paix se face
Gist a elle li bons eurez,
Li cornus *empeliçonnez*,
Dont li deduis ne plaist c'un po. *(E. Desch. f. 515 c.)*

Empellé, *adj.* Incirconcis. (Apol. pour Hérod. page 128.)

Empenné, *adj.* Ailé A. Garni de plumes B. Rapide C. Blessé D. D'un seul morceau E. [Voir EMPENÉ.]

A (Voy. Corn., Borel, *empennatus* dans Du Cange.) « Le Roy s'esmerveilla moult quelz gens ce pou- « voient estre, car à les veoir sembloient angelez « *empennez* (4). » (Ger. de Nev. IIe part. p. 102.)

B « Alors de tous costez environnoient Gerard, en « luy lancant dars *empennez*. » (Ger. de Nev. Ire part. p. 111) Au figuré, on a dit :

. . . . . Le trait de ses yeulx
Tout *empenné* d'humbles requêtes. *(Al. Chart. p. 505.)*

(1) M. Kervyn (XI, 411) édite *paveschiés*. (N. E.)
(2) M. Chazaud, p. 92, imprime *emparé*. » (N. E.)
(3) « Mult estes vers le roi *enpeirez* et medlez. » (Thomas de Cantorbery, 36.) (N. E.)
(4) « Et Pietre qui chevauche comme oisel *empenné* : Regarde tout entour, si s'est tout seul trouvez. » (Guesclin, vers 15077.) (N. E.)

[C] Neptune resjouy de vos succez heureux
Rendit, de vostre nom, tous ses flots amoureux,
Et d'un char *empané*, fendant ses routes calmes,
Vint planter sur ses bords une forest de palmes.
Œuv. de Theoph. 1re part. page 126.

. . . . Tant les vouloye
Que bien sembloit que je voloye
Toute *empannée*
De joye, ne, de toute une année,
Ne feusse de dancer tannée,
Lasse, mote, ne enhannée. *(Al. Chart. p. 632.)*

Le MS. 7218, fol. 87 [c] donne aussi *empané*. « Carreaux *empennés* d'arain. » (Froiss. II, p. 223.)

[D] « A coups de traict feurent chargez de tant que « six d'iceulx feurent mortellement *empennez* (1), « et arrestez en la place. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 228.)

[E] Ce mot vient ici de *pan*, morceau : « Le capitaine « Rense assiegeant, pour nous, la ville d'Eronne, et « ayant fait mettre la mine sous un grand pan de « mur, et le mur en estant brusquement enlevé « hors de terre, recheut toutefois tout *empenné*, si « droit dans son fondement, que les assiegez n'en « valurent pas moins. » (Essais de Mont. t. I, p. 349.)

Empenner, *v.* Garnir de plumes. (Oudin, Nicot.) Ce mot est au figuré dans les vers suivans :

O cueur, cueur genereux, *empanné* les deux ailes,
Pour voler vers le ciel. *(De Per. f. 62 [b].)*

De ceux qui ont en main la plume,
Plusieurs ont bien ceste coustume,
D'*empanner* le nom éternel.
Des hommes dont l'honneur notoyre
Faict voler luy mesme sa gloire,
D'un trait legerement isnel. *(J. Tahur. p. 55.)*

VARIANTE : *Enpaner*. (MS. 7615, II, fol. 163 [c].)

Empennon, *s. m.* Plumes qui garnissent les flèches. (Oudin, Cotgrave.) « Se toute ta pensée ne « poursuit ton oroison, elle demeure en chemin, « comme fleche tirée d'un arc sans *empenons*. » (Al. Chart. l'Espér. p. 381.)

VARIANTES :
EMPENNON. Clém. Marot, p. 531.
EMPANNON. Baïf, fol. 189 [a].
EMPANON. MS. 7218, fol. 355 [d].
EMPENON. Gast. Phéb. p. 325.
ENPENNON. Modus et Racio, MS. fol. 72 [b].

Empensé, *part.* Pensé[A]. Occupé, attentif[B].

[A] « Quant providence ot oy parler la vieille, il lui « pensa qu'il lui verroit faire ce qu'elle avoit « *empensé* (2). » (Modus et Racio, fol. 227 [b].)

[B] . . . . D'errer est *enpenssez*. *(MS. 7218, f. 347 [b].)*

Empeorez, *part.* Empiré.

Or m'en vois a Soilli ; piec'ai que n'assenai
A si bone maison ; le seignor demandai :
Maintes foiz m'a donné robes, et maint bel don,
Ce n'est pas en pardons, si j'en sui retornez :
S'il n'est *empeorez*, j'en aurai guierredon.
Gaut. d'Espin. Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 176.

Emperadour. [Intercalez *Emperadour*, forme méridionale dans Froissart (II, 467), d'après le MS. de Rome, pour *empereour :* « Loïs de Baviere, rois « d'Alemagne et *emperadour* de Rome. »] (N. E.)

Empercher, *v.* Pendre à une perche. (Du Cange, sous *Imparticare*.)

Empere, *s. m.* Empire.

Theodoris ses maisnés frere
Ot la couronne del *empere* ;
Un an tant seulement regna. *(Ph. Mousk. p. 45.)*

(Rich. de Furniv., Poët. av. 1300, t. IV, p. 1311 ; S. Bernard, S. Fr. MS. p. 178.)

VARIANTES (3) :
EMPERE. MS. 7989 [2], fol. 54 [d].
EMPAIR. Rou, p. 8.

Emperecier. [Intercalez *Emperecier*, devenir paresseux, en latin *torpere*, dans un glossaire du XIV[e] s.] (N. E.)

Empereris, *s. f.* Impératrice. (Borel et Oudin.) Balzac (Socrate Chr. II, p. 262) condamne l'usage de ce mot.

Chascun par amour m'aima,
Et sa dame me clama,
Je fu comme *empereis* *(E. Desc. f. 70 [c].)*

Tant ont esté de voyage emprins
En Surie, pour la crestienté,
D'empereurs, roys, roynes, *emperis*. *(Ibid. f. 296 [a].)*

« L'*emperiere* Junon », dans Jacques Tahureau, page 77.

VARIANTES :
EMPEREIS. Vies des SS. MS. Sorb. chif. 60, 38. [Joinv. § 138.]
EMPERIS. Baluze, Gén. d'Auvergne, p. 92, an. 1258.
EMPERRIS. Martène, t. V, col. 606.
ENPERRIS. MS. 7989 [2], fol. 70 [d].
EMPERERIX. Villehard. p. 73.
EMPERERIZ. MS. 6812, fol. 67 [a].
EMPERISSE. Lett. de Louis XII, II, p. 78.
EMPERIERE. Mont. I, p. 153.

Empereur, *s. m.* Il se prenoit autrefois indistinctement pour *empereur* et pour roy. (4) (Voyez Borel, le Gloss. du P. Martène, Floire et Blanchef. MS. de S. Germ. f. 196 [b] ; Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 89.) Ce titre s'est donné aux rois de France. (Du Tillot, Recueil, p. 171.) Charles VII, dans une charte rapportée par La Thaumassière, Coutum. de Berri, p. 434, se sert des mots *imperia dignitas* pour exprimer la royauté de la reine Constance, femme du roi Robert. « Le roy nostre souverain *empereur* en son « royaume. » (Grand Cout. de Fr. p. 423. — Voyez Bouteiller, Som. rur. p. 2360.) L'Empereur, en 1510, prit le titre de souverain pontife pour contrecarrer le pape qui se faisoit appeler *papam* et *cæsarem*. (Lettres de Louis XII, I, p. 261.)

Charles-Quint voulut se faire conférer par le pape, le titre « d'*empereur* (5) du Nouveau monde. (Brant.

(1) « Icellui Gieuffroy dist que s'il trouvoit plus au jardin son pere les pourceaulx d'icelui Poitevin, il les *empenneroit*. (JJ. 195, p. 706, an. 1472.) (N. E.)
(2) « Et ne savoient qu'il avoit *empenset*. » (Froiss., III, 171.) De même dans Du Cange, III, 772 [a], an. 1392 : « Sur la nuyttée, d'aguet et entreprinse *empensés*, sanz defiances precedens. » (N. E.)
(3) « Jurisdiction haute, moienne et basse avecques mere et mixte *empere*. » (Ch. des Comptes de Paris, an. 1320 ; Du Cange, III, 774 [c].) Au t. V des Ord., p. 444, an. 1371 : « Jurisdicions haute, basse et moyenne, mixte et mere *emper*. » (N. E.)
(4) « Charles li reis nostre *emperere* magne. » (Roland, v. 1.) (N. E.)
(5) C'était aussi un calibre : « Doubles canons de calibre d'*empereur*. » (Carloix, VIII, 24.) (N. E.)

Cap. Estr. I, p. 31.) Mouskes (p. 674) dit de l'imposteur Glançon, qui se faisoit passer pour Baudouin, comte de Flandres :

> Mais l'*empirete* de Glançon
> Kantera là d'autre kançon.

VARIANTES :

[EMPEREUR. Roland, v. 414.]
EMPERAOR. Perard, Hist. de Bourg. p. 450, an. 1241.
EMPEREUX. Vig. de Charles VII, I, p. 37.
EMPEREOUR. Modus et Racio, fol. 332.
[EMPEREOR. Roland, vers 954. C'est le cas régime, *imperatorem.*]
EMPERERE. Villehard. 77. [C'est là le cas sujet, *imperator.*]
EMPERERES. Ibid. p. 59.
EMPERIERE. G. Guiart. fol. 102.
EMPOIRIERE. Ibid. fol. 52.
EMPERIER. Villon, p. 27.
ENPERIER. MS. 7989 [2], fol. 62.
EMPEREZ. Poët. av. 1300, I, p. 314.
EMPERE. MS. 7615, II, fol. 169 [d].
ENPERES. Ibid. fol. 153 [c].
EMPIRETE. Ph. Mouskes, p. 47.

Empereur des sotais. [Intercalez *Empereur des sotais*, titre équivalent à celui de *mère sotte*, chez les clercs de la Bazoche : « Certain esbat ou « assemblée faict en la ville de Neelle entre plusieurs « compaignons avecques cellui que lors on nom« moit l'*empereur des sotais.* » (JJ. 183, page 117, an. 1456.)] (N. E.)

Emperiere, *adj. f.* On nommoit « rime *emperiere,* » une espèce de rime couronnée dans laquelle deux monosyllabes étoient de même terminaison que la rime qui finissoit chaque vers. En voici un exemple tiré de l'Art Poët. de Sibilet (II, 150) :

> En grand remord mort mord
> Ceux qui parfais, fais, fais,
> Ont, par effort fort fort,
> De clers et frais rais rès.

Des Accords, dans ses Bigarrures, au chapitre de « l'Echo, » f. 118 [a], l'appelle « double echo. » Goujet, dans sa Bibl. t. XI, p. 187, dit que Gratien du Pont, vers 1550, se servoit encore de cette espèce de rime.

Emperiaus, *adj. plur.* Fiers, insolents. [Voir *Drap emperiaus*, sous DRAP.]

> De cause qu'il soit or endroit,
> A la cour ne nous fait on droit,
> Sers, vilains, avocateriaus
> Sont devenus *imperiaus.* *(MS. 6812, f. 85 [c].)*

Emperique, *s. f.* Empirique.

> Modus a toutes *emperiques*,
> Par quoy scet les ars mecaniques :
> Il n'est rien que face de main. *(Mod. et Rac. f. 1 [b].)*

Emperler, *v.* Garnir, orner de perles. (Nicot, Oudin, Cotgrave.)

> ....Le printems ses tapis nous dessere,
> Et s'*emperle* de fleurs, et ouvre maint bouton. *(Enoc, 19.)*

Voyez G. Durant, p. 92, et les 15 Joyes du mar. p. 32. [L'aultre vestue en garse, coiffée d'un attiffet *emperlé.* (Mont. I, 77.)]

On a dit de Malherbe, qu'il *emperloit* trop son style. (Gouj. Bibl. fr. t. XV, p. 191.)

Empertinent, *adj.* Indécent. « Les prevots, et « autres officiers qui sont dessoubs eulx, qui sont « déloyaux, tortueres, ou exaucionnaires, ou « suspettenez d'usure, ou qui mandront deshoneste « vie *empertinent*..... ils ne sortiront en leur hon« neur, mais corrigeront leurs excez en bonne foy, « sans emport. » (Etat des offic. du duc de Bourg. page 300.)

Em pès. En paix.

> .....Si lui dist *em pès*,
> D'amor lessons cette matiere. *(Modus, f. 148.)*

Empeschable, *adj.* Importun, incommode. Dans Pathelin (p. 46) Guillemette dit au drapier :

> Parmi le col soient ils pendus
> Telz gens, qui sont si *empeschables :*
> Allez vous en, de par les dyables,
> Puisque de par Dieu ne peut estre.

Empeschant, *adj.* Qui garantit. « Ung homme « vestu d'une grosse, et rude vesture, et d'ung chap« peron, si *empeschant* que son visage ne pouvoit « aucunement estre veu. » (Percef. vol. IV, fol. 22, R° col. 1.) *Empeeschant* (G. Guiart, f. 239 [a].) [Voyez ce mot.]

Empesche, *s. f.* Empêchement, obstacle. (1) Cl. Marot (p. 455), adressant la parole à ceux qui pleurent un parent, dit :

> Le veux tu vif tirer hors du cercueil ?
> Pour a son bien mettre *empesche*, et defense ?

« Disoit à bon droit le fameux philosophe Diogene « que nous devons plutost eviter l'envie des amis, « que l'*empesche* des ennemis. » (Nuicts de Strapar. t. II, p. 340.)

Empesché, *part. ou adj.* Occupé, embarrassé ; mot autrefois fort usité. « Adonc dressa le gentil roy « son visage, et veit aux crocz qui estoient fichez « aux murs, pendre plusieurs escuz : mais les crocz « n'estoient pas tous *empeschez*..... car il n'y avoit « par compte que soisante et trois escuz aux crocz. » (Percef. II, fol. 129 [b].) « Picrochole ne voulut oncques les laisser entrer, ny aller à eulx parler, et « leur manda qu'il estoit *empesché*, mais qu'ils « dissent ce qu'ils vouldroient au capitaine Toucquedillon. » (Rab. I, p. 210. — V. Faifeu, p. 23 ; des Accords, Contes de Gaulard, p. 47 ; Sagesse de Char. p. 295.) Nous lisons « soit *empecciés,* » dans la règle de S. Ben. MS. de Beav. ch. 52. (2) *Empeschié* (Le Jouv. MS. p. 368.)

On disoit :

1° « Femme *empeschée,* » pour femme enceinte. (Oudin, Cur. fr.)

2° « Faire l'*empesché,* » feindre de travailler beaucoup. (Oudin, Cur. fr.) Nous disons faire l'affairé.

Empeschement, *s. m.* Empêchement, obsta-

(1) « Icellui Hugue Gros meneroit ledit Jaquet en un autre lieu ou ilz trouveroient de bonnes pesches ou *empesches.* » (JJ. 163, p. 316, an. 1409.) (N. E.)

(2) *Empeschié* signifiait encore : 1° Obstrué : « Chil qui les sommiers menoient affin que li porte fuist tenue et *empeschie*, reverserent trois de leurs mulés tous chargies desoubs le porte. » (Froiss., II, 404.) 2° Sur quoi on a mis arrêt : « Ses terres qui pour le present sont moult chargiées et *empeschiées* envers Lombars et autres gens. » (Froiss., XIII, 8.) (N. E.)

cle. (1) *Impechementum* et *Impechiamentum* ont le même sens, dans Du Cange. (2) (Beaum. p. 193.)

Empescher, *v*. Empêcher, mettre obstacle [A]. Occuper [B]. Saisir, s'emparer [C]. Retenir [D]. Embarrasser [E] (3).

[A] [Pour l'étymologie, voir EMPEECIER.] Il a souvent ce premier sens, dans les Ordonn. t. I, p. 426, dans Beauman. p. 15. On a dit proverbialement : « Qui « peut et n'*empesche*, peche. » (Loisel, Inst. Cout. t. II, p. 254.)

[B] « Ses femmes, lesquelles toutes elle avoit « *empeschées* ailleurs. » (L'Am. ressusc. p. 240.)

[C] « Le roy depuis *empescha* (4) les villes, et terres « dudit d'Alençon ; mais bientost après tout fut « delivré. » (Chron. scand. de Louis XII, p. 125.) Ce mot se disoit aussi dans la pratique. (Proc. de Jacq. Cuer, p. 41.) « Les dessus dis seneschaux, et baillis « jureront que il garderont loyaument nos droits, « et nos rentes, ne ne il ne soufferront que il sachent, « que il nous soient soustrait, osté, *empeschié*, ne « amenuisié. » (Ord. t. I, p. 78.)

[E] « S'il eust marché au costé des Alemans, il eust « bien *empesché* le bataillon de nos François. » (Mém. de Du Bellay, X, fol. 323 [a].) [Voir EMPEECIER.] On s'en servoit (5) encore très souvent en ce sens, avec le pronom personnel :

....Je ne voy, ne Gautier, ne Colin,
A court, n'aileurs, qui s'*empesche* d'autrui,
Ni qui cure ait de parent, ne cousin :
Chascun ne pense aujourdhuy que de luy. *(Desch. 18 [b].)*

« Pareillement ne vouldroit il pas que je m'en « *empeschasse*, pour ce qu'il y a trahison, et n'a pas tort. » (Le Jouv. p. 116.) VARIANTE : [Et a tort li *empeequieriemes*. (Beaum. XII, 10.)]

Empestrement, *s. m.* [« Promettons audit « Ebbles enterin et durable guariment, et defendre « le contre toutes personnes qui riens i demande- « roient ou *empestrement* i mettroient. » (Ch. Pougens, Archéol. fr. I, 163 ; XIII[e] s.)]

Empestrer. [Intercalez *Empestrer*, dans Bouc. t. I, p. 24 (XV[e] siècle) : « Si furent là nos gens moult « *empestrés* et toutefois passerent oultre. »] (N. E.)

Empestroire, *s. f.* Entraves. (Merlin Cocaïe, t. II, p. 156.)

Empetrer, *v*. Impétrer, obtenir. « Il se peut « traire au seigneur, et *empetrer* que drois li soit « fés. » (Beauman. p. 9. — V. Ord. I, 466 ; [Froiss. éd. Kervyn, II, 197, 442.)]

Empetuosité, *s. f.* Impétuosité. (Cotgrave.)

Emphiteose. [Intercalez *Emphiteose*, dans les notes de La Thaumassière, sur les Assises de Jérus. (p. 251) : « Dans son goban mie n'est close La spu- « rienne *emphiteose*, Que comtemne la noble gent, « Qui naist et meurt quant et l'argent. » Les Vig. de Ch. VII donnent *amphisteose* (II, p. 25) ; Cotgrave, comme Loysel (p. 210), écrit *emphyteuse* : « Baux « d'heritage à *emphyteuse* et longues années sont « immeubles. »] (N. E.)

Emphyteosien, *s. m.* Emphytéote. (Oudin, Cotgrave.)

Emphiteosité, **Emphiteote**, *s. f.* Même sens que le précédent. « D'heritage chargé de censive, « baillé à rente, *emphyteosité*, ou acensivement, le « seigneur de la dicte censive prendra lots, et ren- « tes. » (Cout. de Troyes, C. G. t. I, p. 416.) « Si les « procureurs, ou detenteurs d'aucuns heritages « tenus en *emphiteote*, ou ascensissement sont « defaillans de payer la charge, ou pension, par « trois ans continuels, le seigneur les peut contrain- « dre, par justice, à luy laisser les dits heritages, « après sommations duement faites de payer la dite « pension, ou charge. » (Coutum. de Chaumont en Bassigny, N. C. G. III, p. 376, col. 2.)

Emphyteotique, *adj.* Qui appartient à l'emphytéose. « Si telz marchez sont faicts par lettres, « ou faicte es convens qu'ils ne soient tenus « d'un costé, ou d'autre, ce engendre action de « *emphyteotique*, qui se peut poursuivir, à juste « tiltre, de remplir les convens contenus es escrits « sur ce faicts. » (Bout. Som. rur. p. 383.) L'éditeur observe « qu'il confond le contrat *emphyteotique*, « avec la location, ou bail qui se faict de bestes à « moitié, entre lesquels, toutes fois, y a grande « différence ; parce que l'emphyteose est d'heritages « à tousjours, ou à certain tems ; et la location des « choses à moitié est de meubles pour le temps « convenu entre le bailleur, et le preneur. » (Ibid. notes, p. 384.) On lit : *Emphiteotecaire* (Cout. de Tourn. C. G. II, p. 955.)

Empiece, *adv.* En peu de temps. (Oudin.) Lire *en piece* dans le Jouvencel, page 78 : « Vrayement « Capp[ne] vous avez bien dit, et n'eusse *empiece* « advisé.... si grans, et notables raisons. »

Empiecer, *v*. Mettre en pièces. « Avoient jà « *empiécé* la moitié de la porte, et faict grande « ouverture. » (J. d'Aut. Ann. de Lous XII, p. 14.)

Empiéger, *v*. Prendre au piége. (Monet, Nicot,

(1) Dans la Cantilène de S[te] Eulalie, on a une forme toute latine : « Melz sostendreiet les *empedementz*. » Thomas de Cantorbery (121) donne *empeechement* : « Les suens voleit baisier senz *empeechement*. » Beaumanoir (V, 11) écrit : « Et grans *empecquemens* est as baillis et as juges d'oïr longes paroles. » (N. E.)

(2) Dans les Chartes de Commune, c'est une condamnation qui entraîne le bannissement : « Et par vertu dudit *empeschement*... ont esté et sont enregistrez ès registres [de Tournay]... comme avoir perdu à tousjours l'abitation d'icelle sans rappel. » (JJ. 121, p. 43, an. 1381.) (N. E.)

(3) Il signifie encore : 1° Obstruer : « Et *empeschierent* si les destroits que tout fu clos. » (Froiss., XI, 246.) 2° Mettre arrêt sur : « Et lui *empescha* son douaire. » (Froiss., XIII, 16.) 3° Contester : « Et complaindroit grandement de l'antipape de Rome qui luy *empeschoit* son droit. » (Froiss., XIV, 38.) 4° Accuser pour faire bannir : « Icellui Andrieu... au conjurement des jurez de nostre ville de Tournay, ainsi qu'il est acoustumé à faire en tel cas, encoulpa et *empescha* ledit exposant, et dist que icellui exposant lui avoit fait l'une desdittes plaies. » (JJ. 121, p. 43, an. 1381.) (N. E.)

(4) Le sens est plutôt mettre arrêt sur ; voir la note précédente : « Le Seigneur nouveau ne peut *empescher* ne mettre en sa main les fiefs. » (Cout. de Vassy, art. 32.) (N. E.)

(5) « Un d'iceulz chevaux par les mouches ou autrement s'*empescha* ou entraitta. » (JJ. 127, p. 91, an. 1382.) (N. E.)

Oudin, Cotgrave.) « Souris *empegée.* » dans Rabel. t. III, p. 198 ; au t. II, p. 24, il écrit *empeiger.*

Empiener. [Intercalez *Empiener*, au reg. JJ. 157, page 328, an. 1402 : « Lesquelz rompirent les « serreures de ladite prison, prindrent ledit reli- « gieux et l'emporterent ou *empienerent* tout « enferré en l'ostel du suppliant. »] (N. E.)

Empierrant, *adj.* Qui pétrifie.

> ....Le dompteur de Meduse *empierrante*,
> Fut estoillé d'une flamme esclatante. *(J. du Bell. p. 301.)*

Empierré, *adj.* Pétrifié.

> Non mignarde, je m'estonne
> Comment je ne demeure,
> Tout à l'instant, *empierré.*
> G Durant, à la suite de Bonnef. p. 121.

Empierrement, *s. m.* Pétrification. (Oudin, R. Belleau, I, 43) ; Cotgrave écrit *enpierrement.*

Empierrer, *v.* Pétrifier. (Nicot, Oudin, Cotgr.) [« Ton œil habile à descocher, Par sa vertu m'*em-* « *pierre* en un rocher, Comme un regard d'une « horrible Meduse. » (Ronsard, 4.)]

Empiés. Sur pied, debout. « Par l'accort, et par « li conseil aus autres barons, et le duc de Venise, « se leva *empiez* Coenes de Bethune, qui ere bons « chevalier, et sages, et bien eloquens, et respont « al message. » (Villeh. p. 55.) [M. de Wailly, § 144, édite : « se leva *en piez.* »]

Empieté, *part.* « Le faucon de Tartarie est pas- « sager, comme le pelerin ; toutesfois de plus grande « corpulence, roux dessous les aisles, et moult « *empieté* de longs doigts. » (Budé, des Oiseaux, folio 113 b.)

Empietement, *s. m.* Usurpation. (Cotgrave.)

Empieter, *v.* Usurper, s'emparer. « Après qu'il « se *fut empiété* des deux royaumes. » (Pasq. Rech. p. 440.) « Ils s'*empieterent* du pays qui est aujour- « dhuy de leur nom. » (Ibid. p. 35 ; N. C. G. t. III, page 137 b, et une citation de Brantôme, sous *Compromis.*)

Empieteure, *s. f.* Enchâssure. (Oudin, Cotgr.)

Empietrer. [Intercalez *Empietrer*, empêtrer, dans Cuvelier, v. 16584 : « Bien cuidoit li rois Pietres « *empietrer* vilonnie Au noble roi Henri et à sa « baronnie. »] (N. E.)

Empiger. [Intercalez *Empiger*, enduire de poix, au reg. JJ. 189, p. 196, an. 1457 : « Icellui Cardine « demoura avecques son frere oudit pressouer « pour lui aidier à goutrenner et *empiger* la mette « d'icellui pressouer. »] (N. E.)

Empillier, *adj.* Qui est en pille. M. de la Porte en fait une épithète de couche.

Empimenter, *v.* Parfumer. (Du Cange, sous *Pigmentus*, cite le Roman d'Athis, MS. [Voyez EMPIEUMENTER.]

> Parmi la salle *empimentée*,
> De lis, de glaiaire enjonchée,
> De roses fresches et nouvelles.

Empiné, *part.* Changé en pin. Epith. d'Atys, dans Mart. de la Porte.

Empirance, *s. f.* Altération de la monnoie. (1) (Oud. Cotg.) Mre du Vair s'est servi de ce mot au figuré, dans l'Eloquence françoise. Pasquier dit à ce sujet : « Il nous sert de ce mot *empirance* que je n'avois « jamais leu qu'en luy encores que la métaphore soit « empruntée des monnoyes. » (Lett. de Pasquier, t. II, p. 199.) *Empirence* (Garasse, Rech. des Rech. page 483.)

1. Empire, *s. m. et adj.* Empyrée. C'est le plus haut des cieux ; ce mot est adjectif dans ces vers :

> Et comme au ciel *empire*
> Te louent tous les anges,
> En ce monde j'aspire
> Qu'on te donne louenges. *(Marg. de la Marg. f. 124 b.)*

2. Empire, *s. m.* Ce mot désignoit (2) autrefois le pays qu'arrose le Rhône et ses dépendances. « De « tout tems, le costé du Languedoc, a esté appellé « le royaume, et l'autre auroit été appellé l'*em-* « *pire.* (3) » (Mémoires de Sully, t. VII, p. 328.) « Es « provinces mesmes qui retiennent entre nous le « nom de l'*empire*, » (Pith. Cout. de Troyes, 561.) « Par ce mot il faut entendre les comtez de Savoye, « et de Bourgogne. » (Ord. t. V, p. 404.) « Il y a eu « longtemps en France des monnoieurs du serment « de l'*empire*, et des notaires royaux, et imperiaux. » (Ord. II, p. 152.)

On a souvent abusé de ce mot pour faire des équivoques ; ainsi, pour aller en empirant, on disoit :

1° « Aller à l'*empire.* » « Le monde est réduit à « cette condition qu'il *va* plustost *à l'empire* qu'au « royaume. » (Print. d'Yver, f. 24 b.)

> Du roiaume sui en l'*empire.* *(MS. 7218, f. 138 a.)*

2° « Se trouver en l'*empire*, » tomber d'un état gracieux dans un état misérable.

> ....Il perdirent geu, et rire,
> Et *se trouverent en l'empire.* *(MS. n° 6812, f. 65 a.)*

3° « Le monde à l'*empire*, » le monde qui va en empirant. (Du Verdier, Bibl. p. 1066.)

4° « Etre de l'*empire*, » c'est-à-dire être du nombre des choses qui vont en empirant.

> Amors *sont de l'empire*,
> Tuit vuellent vivre de lober,
> Nul ne set més voir dire. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1491.)*

5° « Mettre en l'*empire.* »

> Bien me doiz toz li mons gaber, et despire
> Cils qu'avancié avoie, a convenu eslire,
> Et les a l'en fors mis du royaume *en l'empire.*
> Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 245, V° col. 1.

6° « Entrer en l'*empire*, » empirer.

> ....Tost est *entrez en l'empire.* *(MS. 7218, f. 220 c.)*

(1) « Sçavoir la maniere du pays et de la loy des monnoyes tant en or comme en argent, les dragmes, caras, demi dragmes, et les empirances. » (Eust. Desch., Art de faire Chansons.) C'est aussi corruption en général : « Gast, fraction, ou *empirance* de vivres. » (Monstrelet, II, 5.) (N. E.)

(2) Le sens actuel est dans Roland (v. 3094) : « Carles, semunz les oz de tun *empire.* » (N. E.)

(3) La Saône séparait de même la France et l'Empire, la comté et la duché de Bourgogne. (N. E.)

7° « Devenir de l'*empire*. »

....Vous morrez povres, et nus,
Quar vous *devenez de l'empire*. *(MS. 7218, f. 323 b.)*

8° « Saillir du royaume en l'*empire*. »

Il sont assez de fames, qui les voudroit eslire,
Qui moult tost sont saillies du royaume *en l'empire*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 340, R° col. 2.

9° « On disoit aussi, en proverbe :

Lors est perdus joers, et rires,
Li roiaumes devient *empires*. *(MS. 7615, I, f. 102 a.)*

Empirement, *s. m.* Même sens qu'*empirance*. (Oudin, Cotgrave, Gloss. sur les Cout. de Beauvois.) « Comme pluseurs pintiers, et ouvriers d'estain « mettent, en leurs œuvres, *empirement* (1) de « plomb, ou autres metaux, a esté deffence que, « doresnavant, nul ne se avance à y mettre *empire-* « *ment,* (2) ains faire les œuvres de bon estain. » (Ord. des ducs de Bret. f. 208 b. — Voyez Ord. III, p. 229.)

Empirer, *v.* Gouverner. « Doit *empirer* et les « corps, et les ames. » (Mém. de Sully, IV, p. 271.)

Empireur, *s. m.* On a dit de Charles-Quint : « Ah ! malheureux qui te dis empereur, fait toi « nommer du nom de l'*empireur*. » (Mém. de Du Bellay, VI, p. 309.)

Empiri, *part.* Endommagé. (Borel.) Le Roman de Rou, p. 315, donne *emperi*.

Empirie, *s. f.* Charlatanerie. « Si feriez vous « une illation trop cornue, de préférer vostre *empi-* « *rie,* à nostre profession : il y a autant à dire que « du jour à la nuit. » (Contes de Chol. f. 98 V°. — Voyez Alector, Rom. fol. 35 b.)

Empirier, *v.* Empirer A. Rendre pire B.

A Par vieillesse, et par mal prist moult à *emperier*.
Rom. de Rou, MS. p. 112.

B Anciennement il étoit presque toujours actif, comme dans les vers suivans :

L'on a veu desconfire
Maint prodome, par agait,
Et s'engiens d'autrui m'*empire*,
Certes ne l'ai pas meffait :
Je l'ai sovent oï dire,
Rices hom fait riche plait :
Dame Diex les puist maldire,
Qui m'ont à cest duel atrait.
Gontiers, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1049.

Trop aroit à dire,
De sa bonté,
De sa beauté,
Ke onques rien n'*empire*. *(Id. ibid. p. 1028.)*

Sanz repos cist max m'*empire*. *(G. d'Espin, ibid. I, 173.)*

Nous lisons dans les Ordon. (I, p. 219) : « Nous ne « voulons point que vous frerachiez avec nous, se « vous n'amendez ce que vous *avez empirié* de « vostre partie. »

« Empirierent (3) mult les murs, et les tors. » (Villeh. p. 196.) « Il ne sejorna que un jour devant « la ville, tant qu'il ot veu li domage que Johannis « i avoit fait à ses trencheors, et à ses perieres, as « murs, et as tors, qui mult avoit la ville *empirié*. » (Ibid. p. 203.)

Baex assaillirent, durement l'*empoirierent* *(Rou, 315.)*

« *Empirer* de quelqu'un, » devenir en plus mauvais état par la faute d'autruy. « Le roy Alexandre « mesmes la print entre ses bras, et luy commença « moult à faire feste, pour ses bonnes risées, et puis « luy dist : Lyriope, belle fille, vous ne devez pas « *empirer de moy*, que vous avez si bien donné « joye, et la compaignie aussi ; car je vous donne « en heritaige, à tousjours, toute la terre que on « nomme la Silve, ou Forest Carbonniere que on « nomme aujourdhui Brebant, et Hainault. » (Perc. vol. I, fol. 123 c.) (4)

VARIANTES :

EMPIRIER. MS. 6812, fol. 89 c.
ENPIRIER. Poët. av. 1300, IV, p. 1587.
EMPIERIER. Borel, Corneille.
ENPOIRIER. Brut, fol. 14 a.
ENPIRER. Mouskes, p. 121.
EMPIRER. MS. 7615, I, fol. 65 c.

Empistolé, *adj.* Armé de pistolets. « Les reistres « estoient armés jusques aux dents, bien *empistolez* « pour l'offensive, et la deffensive, et les Turcs tous « nuds, n'ayant pour armes que la lance, la targue, « et le cimeterre. » (Brant. Cap. fr. III, p. 49.)

Moissonnant cette vermine
De reistres *empistolez*,
Et la brigade mutine
De leurs soldats evolez. *(Rem. Bell. II, p. 60.)*

Empistoler, *v.* Armer de pistolets. (Oudin et Cotgrave.)

Empitement, *s. m.*

Il sont com la beste esgarée
Qui, quant s'apercoit adirée....
De levriers entour, et serrée,
Lors li va par *empitement*,
Ne ne peut fouir longuement. *(MS. 6812, f. 59 d.)*

Emplacer, *v.* Placer. [Comme des corps mal unis qu'on empoche sans ordre, trouvent d'eulx mesmes la façon de se joindre et *emplacer* les uns parmy les autres. (Montaigne, IV, 80.)]

Emplage, *s. m.* Total, complément (5) [dérivé d'*emplir*.] « Au feur l'*emplage*, l'*emplaige*, l'*em-* « *playe*. » (Nicot.) « Si aucun prend un héritage « censuel, à rente perpetuelle chacun franc de « rente est estimé à treize livres tournois, et de « chacun franc des dits treize livres tournois, doit

(1) Le sens est plus général dans la Rose, v. 8394 : « Jadis soloit estre autrement ; Or va tout par *empirement*. » (N. E.)
(2) De même au reg. JJ. 205, p. 304, an. 1294 : « Que ilz ne mettent en la chandelle point d'*empirement*. » (N. E.)
(3) « Les engins nuit et jour jettoient contre les murs dou chastiel, mès trop petit l'*empiroient*. » (Froiss., IV, 290.) (N. E.)
(4) Il signifie aussi diffamer : « Jehan Blatier dist au suppliant qu'il les avoit *empirez* et les avoit nommez et baillez par escript ; à quoy ledit suppliant respondi qu'il ne les avoit point *empirez* ne blasmez. » (JJ. 195, p. 1496, an. 1475.) (N. E.)
(5) « Lesdiz fermiers maintenoient... que non contrastans l'*emplage* fait ès charretes, ils estoient en saisine pour le roy de faire apporter l'eullage au celier, ou les vins de la prise sont, par les marchaans pour les diz vins aeuller et emplir. » (JJ. 61, p. 439, an. 1322.) — « Auquel [bois] nous avons vendu la tonture six livres douze sols tournois pour chascune acre, sans *emplage*. » (JJ. 45, p. 139, an. 1310.) — « De chacun septier un boisselet, et de plus plus, et de moins moins, au fur l'*emplage*. » (Cart. de Lagny, fol. 148, an. 1430.) (N. E.)

« le preneur quatre sols, et au feur l'*emplaije.* » (1) (Cout. de Montargis, C. G. I, p. 916.)

VARIANTES :

EMPLAGE. Ord. III, p. 54.
EMPLAIGE. Al. Chart. p. 662.
EMPLAYE. C. G. II, p. 467.

Emplaider, *v.* Attaquer en procès. Nous disons plaider quelqu'un. (Nicot, Oudin, Cotgrave.) On lit aux fables de Marie de France (D. C. V, 282 c) :

Or conte d'un chien veneour,
De male guise menteour,
Qui une brebis *emplaida.*
Quand chil qui furent au concile
La verité oirent dire
Que chilz qui tant lor a aidié,
Et par cui furent *emplaidié*
Est li senescaus de la tierre.
Robert le Diable, dans D. C. III, 777.

« Par la loy peus, et dois sçavoir que le pere, « pour le fait de son fils, ne peut, ne doit estre « *emplaidoyé.* » (Bout. Som. Rur. p. 823.)

VARIANTES :

EMPLAIDER. [« Dous sunt perceners d'un crichet, e est « l'un *emplaidé* sans l'altre, » Lois de Guill. 39.]
ENPLAIDER. MS. 7218, fol. 62 a.
EMPLEDER. Britt. Loix d'Anglet. fol. 18 b.
ENPLEDER. Id. Ibid. fol. 150 b.
EMPLEDIER. Beauman. p. 182.
EMPLAIDIER. [« Ainc de la mort son pere ne le vaut « *emplaidier,* » Aiol, v. 7974.]

Emplaite, *s. f.* Achat A. Emploi de deniers B. Expédition C.

A Nous disons encore *emplette.* [De *implicita*, somme dépensée, puis chose achetée.] « Faire « *emplaite* d'huile. » (Nuicts de Strap. I, p. 83.)

L'argent a pris, au matin, sans esmoy,
Au boucher va, pour faire son *emplecte* (2). *(Faifeu, p. 92.)*

B « Le second poinct de ceste science est de bien « employer les finances. Voicy par ordre les arti- « cles de ceste *emploicte* (3), et despence. » (Sag. de Char. p. 417.)

C « Anglois sont gens de fait, et d'*emplaite ;* et au « cas que vous les ayez vous en ferez bien vostre « emplaite et *besongne.* » (Froiss. livre IV, p. 222.)

Si y vint le duc d'Alençon,
Narbonne, d'Aumale, Fayete,
Et autres grans gens de façon,
Pour y faire vaillant *amplecte. (V. de Charles VII, I, 53.)*

[Il signifie encore emploi, usage : « Autre drap- « perie à deux pas, de tele *emploite* comme la pre- « cedente. » (Ord. VII, p. 79, an. 1378.)]

VARIANTES :

EMPLETTE. Vig. de Charles VII, I, p. 180.
EMPLOITE. Apol. pour Hérodote, p. 215.
AMPLOITE. Monet.
EMPLOITTE. Sag. de Charron, p. 12.

Emplanté, *adj.* Ce mot est mis pour épithète de dauphin, dans les Epith. de M. de la Porte.

Emplastre. [Intercalez *Emplastre* : 1° Topique pharmaceutique : « Isaias le fist tut issi, puis « cumandad que l'um figes (figues) li portast, si en « fist une *emplastre,* e fist la mettre sur un clou. » (Rois, p. 417.) 2° Terrain cultivé, place où on a bâti, où l'on peut bâtir : « Item sur l'emplastre qui fu « Roulin, une grant mine d'avainne... Item sur une « *amplastre* et pourpris, qui fu au chemin emprès « le pressouer. » (JJ. 80, p. 17, an. 1350.) — « Une « maison, uns *emplastres*, et les appartenances « joignans et seans entre. » (Ch. de 1310, D. C. V, 293 b.) — « Un *emplastre* en S. Pere, auquel souloit « avoir une maison. » (Ch. de 1463, id.)] (N. E.)

Emplastrer, *v.* Enter en écusson A. Mettre un emplâtre B.

A [V. Oudin et O. de Serres, 669 : « La est *emplas-* « *tré* l'escusson, de telle sorte qu'il prist l'escorce « de l'arbre de trois divers endroits. »] (N. E.)

B « Pour plume desjoincte resserrer, prens « estouppes bien menues taillées, et meslées avec « le rouge d'un oeuf bien batu ; mets les sur linge « bien delié, duquel lieras, dedans, et dehors, le « lieu de la penne desjoincte, ou *emplastre* le dict « lieu de myrrhe, et de sang de bouc meslez ensem- « ble. » (Fouill. Faucon. fol. 64 b.)

Emplastreure, *s. f.* Ente en écusson. (Oudin.)

Emplastreus, *adj.* Qui tient de l'emplâtre A. Rempli d'emplâtre B.

A (Voy. Oudin et Cotgrave.)

B Epithète de « drapeau », dans M. de la Porte.

Emple, *adj.* Grand A. Rempli B.

A Salomon qui fu si *emple* (4),
Si tres riche, si poteys. *(MS. 6812, f. 48 c.)*

B Li frere, li mestre du temple,
Qui estoient rempli et *emple*
D'or, et d'argent, et de richece. *(MS. 6812, f. 76 a.)*

Ce mot semble employé adverbialement dans ces autres passages :

Changez, andossez souvent,
Et tirez tout droit au tremble,
Et eschicquez tost en brouant,
Qu'en la jarte ne soyez *emple*,
Villon, IIe ballade du Jobelin, p. 106.

« Coviendra especifier quant centz des acres, « choses de bestes, et en qui seisine, solon ce que « l'*emple* (5) declama espécialement en court. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 151 a.)

Emplement, *s.* Plénitude, abondance. (S. Bern. S. F. p. 23.) *Emplissement* dans Oudin.

Empler (6), *v.* Emplir A. Effectuer B.

(1) « Pour millier de lin, chanvre... vingt deniers et au fur l'*emplage.* » (1679. Péage de la Loire.) Dict. des Droits seig. du D. d'Orléans. (N. E.)
(2) « Les marchans qui estoient alez audit pays de Bourgongne pour faire leurs *amplettes.* » (J. de Troyes, Chron., 1467.) (N. E.)
(3) On lit déjà dans Froissart (V, 257) : « Et firent leurs *emploites* et marcheandises. » — « Marchands qui vont à l'*emploicte* sont toujours bien garnis et montés. » (Carloix, IV, 17.) (N. E.)
(4) « Ne se plaint mie de sa plaie, Ainz vet et fet ses pas plus *emples.* » (La Charrette, 1150.) (N. E.)
(5) *Emple* vient ici de l'anglais *to emplead* et signifie le poursuivant en justice. (N. E.)
(6) *Impleo*, avec l'accent sur *im*, donne *emple ;* mais cette forme n'indique pas la première conjugaison ; l'infinitif doit être *emploir*, ou par confusion de *ere* et *ire*, *emplir.* (N. E.)

[A] « Il prent une couppe d'argent, si l'*emple* « d'eaue, et la boit toute pleine. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 74 [d].) [Sarrazins, dont le païs *emple* (G. Guiart, v. 10010.)]

Feme prent le musart à la gluz, et a l'ein ;
Feme fait moult de tors, moult est de mal pelein ;
Feme prant tot à chois, ou courtois, ou vilain,
Borjois ou chevalier, mais qu'il *emple* la mein.
Chastie Musart, MS. de S. G. fol. 106, V° col. 3.

[B] « Par cest signe, peus tu *emplir* ton proupos. » (Modus et Racio, fol. 11 [a].) Ces deux sens se retrouvent dans le verbe *remplir*.

CONJUGAISON.

Emplesse. (Contred. de Songecr. fol. 119 [a].)
Empleroit. (S. Bern. S. F. p. 106.)
Empliz. (Ibid. p. 241.)

VARIANTES :

EMPLER. Poët. av. 1300, IV, p. 1441.
ENPLER. MS. 7989 [2], fol. 45 [c].
EMPLIR. Modus et Racio, MS. fol. 9 [a].
AMPLIR. Monet.

Emplever, *v*. [Donner en plége, hypothéquer.] « Pour ce que le prieur de S. Giles du dit ordre, est « si grievement malade que l'en espere plus la « mort que la vie, ils se doubtent que les mortuai- « res, et vaccans d'iceluy prieuré, s'il alloit de vie « à trespassement, se pourroient perdre, ou « *emplever*, se par nous ne leur estoit sur ce « pourveu de convenable remede, ainsi qu'ils « dient, imploranls très humblement ycellui. » (Ord. VIII, 479, an. 1401.)

Emploe. [Intercalez *Emploe*, ampoule, au reg. JJ. 130, p. 212, an. 1387 : « Une *emploe* d'alebastre « ou de cristal ; quatre hanaps de madre. »] (N. E.)

Emploicter, *v*. Faire emplette, acheter [A]. Employer [B].

[A] Voy. L. Trippault, sous *emploigter;* Oudin, sous *emploitter*, qui est l'orth. de Charron (p. 418.)

[B] « Peu de gloire me semble accroistre à ceulx « qui seullement *emploictent* leurs yeulx, au de- « mourant y espargnent leurs forces. » (Rab. III, prolog. p. 11 ; voir Cotgrave.)

Emploier, *v*. 1° Introduire : « Or quart chas- « cuns que granz colps i *empleit*. » (Roland, v. 1013.) « Mais Girart son mantel lui ploye ; Le serpent son cop y employe. » (Villette, D. C. III, 778 [a].) 2° Faire emploi de salaires, services, bienfaits : « Malement ai mon service *emploié*. » (Couci, VII.) — « Jamais tut cil denier n'ierent bien « *empleié*. » (Th. de Cantorb. 157.) — « Il donne « lourdement et largement là où il est mal assis et « mal *employé*. » (Froissart, XVI, 5.) — « Si se « aviserent que il chevauceroient vers Espaigne « pour *employer* leurs gaiges. » (Id. IX, 108.) 3° Placer bien ou mal : « Et ne veons où li royau- « mes de Jherusalem fust mieux *emploiez* que à « vous. » (Mén. de Reims, § 141.) — « Vostre fille est « mariée, au moins, s'il vous plaist, et au roy « Perceforest son oncle qui cy est, au noble roy « Lyonnel Du Glas, et au regard de moy, il m'est « advis qu'on ne la pourroit plus haultement « *employer*. » (Percef. IV, fol. 7 [a].) 4° Diriger : « Li « aucun voloient que leur chevaucie fust *employée* « en Engleterre. » (Froiss. III, 235.) 5° S'appliquer, s'efforcer : « Si s'*emploierent* arbalestrier au traire « moult vigereusement. » (Froiss. III, 103.) — « Je « vous prie que vous hastez de faire ce mariage le « plus tost que vous pourrés, et vous asseure que « de ma part, je m'y *emploieray* autant que si « c'estoit pour ma propre fille. » (Lett. de Louis XI ; Bibl. de l'Ec. des Ch. IV[e] s. I, 20.) — N'est amy qui « à m'ayder s'*emplye*. » (Hist. du Th. fr. page 279.) — 6° « Il est bien *employet*, car messires Loïs « d'Espagne estoit très mal avisés et consilliés de « eulx voloir faire morir » (Froissart, IV, 109) ; c'est-à-dire, c'est bien fait. — VARIANTES ORTH. : *Emplier* dans Cotgr. et Oudin, et dans les Preuves sur le meurtre du duc de Bourgogne, page 311 : « Vingt pieces de bois, *empliées* autour du chœur « de la dite eglise de S. Vaast, pour sur icelles « asseoir platteaux. »] (N. E.)

Emploitant, *part*. Qui achète ; épithète à « tra- « fic, » dans M. de la Porte, ce grand forgeur de mots.

Emplombé, *adj*. Garni de plomb. M. de la Porte en fait l'épithète de « losenge. » « Pour pes- « cher en vivier, ou en estang, on doit avoir des « filez qui ateignent de l'une rive à l'autre, « *emplomez* dessoubz, et non pas dessus, afin que « le filé aille au fonz de l'yeaue. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 299.)

Emplomber, *v*. Plomber [A]. Appesantir [B].

[A] (Voy. Oudin et Cotgrave.)

[B] L'oisiveté qui trahit les desseings,
Emparessoit, sous l'oubly d'ignorance,
L'esprit couard, contente d'apparence,
Qui *emplomboit* mes pensers les plus sains.
Poës. de Loys le Caron, fol. 71, V°.

Emplotonner, *v*. Mettre en pelote. (Oudin, Cotgrave.)

Emplovoir. [Intercalez *Emplovoir*, en latin *impluere* au gloss. 7692.] (N. E.)

Emplourez, *adj*. Triste, larmoyant. (Borel.)

Employable, *adj*. Qu'on peut employer. « Le « potier fait des pots *employables* à services honne- « tes, et honnorables, et d'autres applicables à « choses indignes, et vilaines. » (Beloy, Orig. de la Chev. page 38.)

Employement, *s. m*. Dépense, emploi. (Rob. Est. Oudin, Cotgrave.)

Emplumailhe, *s. f*. Ruse de chasse pour prendre les oiseaux de rivière : « De cœtero nullus « ausus erit aves aliquas capere cum quadam arte « vocata *emplumailhe*, sive capusiera, sive cum « quibusdam aliis artibus antiquis, arte tamen prœ- « dicta vara duntaxat excepta. » (Charte méridion. au reg. JJ. 47, p. 130, an. 1311.)] (N. E.)

Emplumailhé, *adj*. Garni de plumes. (Cotgr.)

Emplumasser, *v*. Emplumer. (Oudin.)

Emplumé, *part*. Garni de plumes [A]. Prompt, rapide [B].

[A] La mode étoit d'*emplumer* les chapeaux, et c'est cette mode que nous trouvons désignée dans les priviléges rédigés au livre *Coustumier d'amours :* « Entre autres articles, leur est permis de faire « l'amour, d'estre braves, *emplumez*, desguysés, « descouppés, masqués, musqués, parfumés, et en « bon ordre. » (Arr. Amor. p. 409.)

Prince, on a lis, chambre mal ordonnée,
Gros draps, et durs, sanz fenestre fermée;
D'une coute ma couverture y truy [trouve];
Sans cuevre chief, on a robe *emplumée* (1). *(Desch. 358 c.)*

[B] Lors amour d'une traitte *emplumée*,
En me laissant chez vous, s'en retourna. *(A. Jam. 72.)*

Emplumer. [Intercalez *Emplumer* : On emplumait les adultères, les considérant comme des coucous qui pondent au nid d'autrui : « Le suppliant « par joyeuseté et esbatement commença à dire à « Nicolas le Blanc, qu'il estoit marié en son pays, « et que neanmoins il avoit esté trouvé avec une « femme en la ville d'Eu, et avoit eu sa compaignie ; « par quoy il falloit qu'il fust *emplumé*, ainsi que « estoient les autres qui aloient avec autres fem- « mes que les leurs. » (JJ. 206, p. 329, an. 1479.)] (N. E.)

1. Emplus, *adj*. Mouillé. [Voyez Emplotoir, c'en est le participe.]

Mais à la dame mesavint ;
Sires Hernoul ses maris vint,
Touz *empluz*, et toz engelez. *(MS. 7615, I, f. 62 a.)*

Sommes chaulx, frois, mouillez, *emplus*
Nostre vie sur pou se fonde. *(E. Desch. f. 348 c.)*

[Voyez encore Chastelain de Coucy, v. 2516.]

2. Emplus, *adv*. Excepté, hormis [A]. Tout au plus [B].

[A] « Lors prindrent les damoiselles les deux cheva- « liers, et les menerent à l'arriere du boys, et les « desvestirent *emplus* leurs brayes, et puis laverent « de clere eaue leurs corps et leurs playes. » (Perc. vol. I, fol. 87 a.)

[B] « Le chevalier fiert le bossu ou frontel du « heaulme ; l'acier s'attache au fer, et emporte le « heaulme emmy le camp, et le bossu demeure « *emplus* sa coiffe. » (Perceforest, vol. I, fol. 85 c.) « Bruyant saillit sus de son lict *emplus* sa chemise. » (Id. fol. 122 c.) « La femme convolant en secondes « nopces ne peut donner de ses biens à son mary, « *emplus avant* que ce qui en peut escheoir, à celuy « de ses enfans qui en aura le moins. » (Cout. de Norm. C. G. t. I, p. 1021.) « Ne nous apparroissoit « aultre lumiere, *enplus que* si nous feussions au « trou de S. Patrice, en Hibernie. » (Rab. V, p. 174.) « Ainsi ne doit le povre soy excuser de faire aul- « mosne, *en plus que* le riche ; mais chascun la doit « faire, selon sa faculté. » (Hist. de la Toison d'or, folio 187 b.)

Empoignal, *adj*. Qui s'empoigne.

Les freres fist monter
Li rois sur deus chevaus,
A chaucun fist baillier
Une lance *empoignal*. *(MS. 7615, II, f. 172 b.)*

Empoigneure, *s. f*. Poignée. (Cotg. Oud.) « Con- « cernant les arbres montans que les fermiers ont « plantez et cultivez et qu'ils veulent delivrer à leur « sortie, sous le nombre des montans, ils doivent « estre hors de l'*empoigneure* de l'homme, au moins « au dessus de huit pouces de circonference, à la « hauteur de l'homme, et les branches ayant crues « au moins pendant deux ans. » (N. C. G. I, p. 542.)

Empoignier. [Intercalez *Empoignier*, empoigner, dans Renard (vers 1770) : « Et le mesenge a « *empoignié* plein son poing de mousse et de « foille. » — « Puis a saisi l'eschiele, à deus mains « l'*empuigna*. » (Ch. d'Ant. VI, p. 636.) — « Mais « souvente foiz il avient, qui trop *empoigne* pou « retient. » (Liv. du bon Jehan, 728.) — « Dit-on « pas, en commun latin, que les gens vestus de fins « draps, soit d'escarlate ou de satin *empoignent* « l'honneur à plain bras ? » (Farce du xiv[e] s. Recueil, p. 339.) Au xii[e] siècle, dans Th. de Cantorbery, 37, la forme est *enpuignier*. Dans Cretin (p. 88) il est pris au figuré : « Oyseau despit s'essore de legier ; Tan- « tost yra en pays estrangers, Se une fois il *empon-* « *gne* son vent. » De même, aux Contredits de Songe Creux, fol. 175 b : « Qui vit en court de tous costez « *empongne*. »] (N. E.)

Empoillier, *v*. Ensemencer ; dans des lettres de Charles VI, du mois de juin 1415, nous lisons : « Eust emblavée, et *empoilliée* a froment,.... piece « de terre. » (Trés. des Chart. Registre 168, pièce 385.)

Empoindre. [Intercalez *Empoindre*, frapper, comme *empaindre* (latin *impingere*) : « Et li bouta « le fer en la poitrine bien un demi piet et l'*em-* « *poindi* fort et le renversa à terre. » (Froiss. l. III, p. 84.)] (N. E.)

1. Empoint, *s. m*. Etat, situation, santé : « *Ampoint* d'une personne. » (Monet.)

2. Empoint, *adv*. En temps et lieu, justement, à point. (Oudin, Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

Saichiés, ki autrui mesprise,
Empoint est venjance prise.
Gaust. d'Arg. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1152.

Empoise. [Intercalez *Empoise*, empois, au livre des Métiers, p. 248 : « Nus chapelier ne doit metre « *empoise* en ses chapiaus ; et se il le fet, il doit « cinq sols d'amende. »] (N. E.)

Empoisement, *s. m*. « Ce bon docteur étoit « nommé Pseudomanthanon, très savant maistre « ès ars de sa profession, qui estoient magie, « cabale,... falsifications de qualitez, poix et mesu- « res.... *empoisement*, *empuisement*, empoisonne- « ment. » (Alector, Rom. fol. 35 b.)

Empoiser, *v*. Empeser. (Oudin.) *Ampoiser*. (Monet.)

Empoisonnement. [Intercalez *Empoisonnement*, dans Berte (coupl. 95) : « Elle avoit pourveü « tout l'*empoisonnement*. » — « Et la maniere de

(1) « Les poetes et les peintres, voulant exprimer l'amour des hommes, représentent un enfant *emplumé*. » (Yver, 530.) (N. E.)

« l'*empoisonnement* fu teix. » (Joinville, § 145.) — « Jehan Dubos, procureur au parlement et Ysa- « belet sa femme prisonniers ou Chastellet de Paris « pour souspeçon de la mort et *empoisonnement* de « feu maistre Jehan le Charron, jadis procureur « oudit parlement et premier mari de la dicte « Ysabelet. » (P. s. Charl. VI, I, 245, an. 1402.)] (N. E.)

Empoisonner. [Intercalez *Empoisonner :* « Si « home *empuissuned* altre, seit ocis. » (Loix de Guill.) — « Ainques dou buvrage ne bui Dont Tristan « fu *enpoissonnez.* » (Chrestien de Troyes.) — « D'amour et de sa poison, sire, estes *empoisonnez.* » (Bibl. de l'Ecole des Ch. IVe série, t. V, 33.) Il signifie aussi ensorceler : « Perette la Baudouyne *empoi-* « *sonna* le suppliant et lui bailla ung mauvais « morceau, tellement que à cause de ce et depuis « ledit temps, il ne s'est peu, ne peut aider, labou- « rer ne gaigner sa vie. » (JJ. 206, p. 554, an. 1480.)

VARIANTES ORTH :

« Onques de boevrage ne bui, Dont Tristans fu *empuiso-* « *nés.* » (Chrestien de Troyes, Poët avant 1300, III, p. 1262.) « Ains de beveraie ne bui, dont Tristans fu *enpuisunés.* » (Vat. n° 1490, fol. 108 a.) « Le felon Cuvert, le gagnart, Qui « l'avoit à Acre *enpuisnié,* Si que, ne de mains, ne de pié, Ne « li estoit ongles remes. » (Mouskes, p. 532.) — EMPUISONNER (Brut, MS. fol. 63 b.) — ENPUISSONNER (Ph. Mouskes, p. 411.) — ENPUISOUNER (Vatic. n° 1490, f. 128 a.) — ENPUISUNER (Ib. fol. 108 a.) — EMPOEISSONNER (Brut, MS. Bombarde.)

Empoisonneresse, *s. f.* Empoisonneuse. (1) (Oudin, Cotgrave.)

Empolie, *s. f.* Poulie. (Labbe, 505.)

1. Emport, *s. m.* Egard, faveur, acception A. Importance B. L'action d'emporter C.

A On a dit du chancelier du duc de Bourgogne : « En la jurisdiction de la chancelerie, il gardera « l'onneur, et le droit de prince et des parties, sans « *emport* (2) ; et exercera la jurisdiction en personne, « ou par lieutenans sages, discrets, et convenables « à tel office. » (Etat des officiers du duc de Bourg. p. 5. — Voyez Ord. IV, 336, an. 1331.)

B « Chose de si petit *emport,* » dans les Négot. de Jeann. I, p. 283. « Quand nostre dit prevost, ou son « lieutenant, se trouve absent de la ville, les ditz « jurez peuvent choisir un bourgeois d'icelle, pour « tenir le lieu du dit prevost ès cas de petit *emport,* « comme pour emancipation d'enfans de famille « afforages de vins, et chose semblable. » (Cout. de Binch, N. C. G. II, p. 208 a.)

C « Action pour *emport* de terrage, s'intente en « dedans l'an, par complainte faite au bailly, et « hommes de fiefs, pour contraindre l'emporteur à « restablissement. » (Cout. de Cambrai, C. G. t. II, p. 860.) « Plaindant en cerque-manage pourra, par « sa plainte, pretendre, et poursuivre l'*emport,* et « interest à luy fait, par un mesme volume, en « adressant sa plainte contre l'heritier marchissant, « et contre celuy, et ceux ayans fait l'*emport,* et « interest. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 80, colonne 2.)

Remarquons ces expressions :

[1° « Avoir *emport,* avoir influence. « Pour ce « que je n'eusse point d'*emport,* je me levai dou « consoil, et en ting quanque il raporterent. » (Joinv. § 111.)

2° « *Emport* de comptes, » reddition de comptes. « Les dits curateurs, ayant l'administration des « biens de l'absent, sont obligez de rendre comptes, « tous les ans, par devant les chefs tuteurs, et de « consigner, ou employer les deniers, avec l'*emport* « *des comptes,* et de tout faire en quoy les cura- « teurs, et administrateurs sont obligez. » (Cout. de Bruss. au N. C. G. t. I, p. 1260, col. 1.)

2. Emport, *part.* Emporté. « Biens *emports,* » dans les Tenur. de Litl. fol. 113 b.

Emporte, *s. f.* Enchère. « Si l'un des dits con- « joints alloit de vie à trespas, et eussent plusieurs « manoirs, jardins, et heritages, le survivant demeu- « rera en la mecte et manoirs par eschanges d'autres « heritages, et si aura la maison à fauquiere, et les « arbres portans fruits, par priserie de priseurs « sermentez, comme à l'*emporte.* » (C. de Richeb. Ladvoyé, N. C. G. I, p. 394 a.)

Emportement, *s. m.* Le P. Bouhours (Rem. sur la langue, p. 465) écrit : « Nous avons vu naistre ce « mot sans que nous sachions precisément qui en « est l'auteur. Il naquit durant les guerres civiles ; « et on ne le prit d'abord que pour un mouvement « et un transport de colère. » [Aux Ord. t. VI, 361, an. 1360, *emportement,* comme plus haut *emport,* signifie faveur.]

Emporte piece, *s. m.* Cautère. (Cotgrave.)

Emporter, *v.* (3)

La beste l'aveu, qui moult est de grant force :
Ne trueve si grant arbre qu'à li frotter n'escorce ;
Mes tant estoit crueuse, n'est riens qu'ele desporte :
Puisqu'ele l'a veu qu'en la gueule n'*enporte.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 344, R° col. 1.

Voici plusieurs expressions hors d'usage où ce mot est employé :

1° « *Emporter* seisine » ; lorsque le roi se saisit d'un bien ou d'un héritage contesté, il ne peut pas se l'approprier ; mais celui en faveur duquel il en dispose le tient de lui. « Se aucune justice a à mar- « chir au roy, de quelque justice que ce soit de « heritage de seignorie, ou d'autre chose, li roy, « pour le debat, prendra la chose en sa main, et si « esgardera droit, à luy, et à autruy ; car ly roy « n'*emporte* pas *sesine* de autrui, mais l'en l'emporte « de luy, selon l'usage de cort baronnie. » (Ord. I, p. 248.) « Se il y a debat de la justice entre les par- « ties, le roy qui est souverain ès choses temporieux,

(1) Il signifie aussi sorcière : « Jame meu de mauvaise voulenté répondit à ladite Jeanne qu'elle estoit... vieille sorciere ou *empoisonneresse,* et qu'il regnioit Dieu, s'il ne la faisoit ardoir et tous ceulx de son hostel. » (JJ. 137, an. 1339.) (N. E.)

(2) « Quant li Champenois virent la traison et l'*emport* de Baudouin d'Avesnes, si s'acorderent aus trives. » (Mén. de Reims, § 452.) (N. E.)

(3) On lit déjà dans Roland (V, 955) : « Se trois Rollant, n'enporterat la teste. » De même au v. 1268 : « L'anme de lui *emportet* Sathanas. » (N. E.)

« le prent en sa main, ne li rois ne desesist nului, « ains enquiert de son droit loyaument, et de l'autrui « esgarde droit à soy, et à autruy. Car l'en *emporte* « *sesine du roy*, non pas li rois d'autruy. » Ib. 260.)

2° « *Emporter* la faute. » c'est-à-dire se soustraire après avoir commis une faute. « Se il avoit « ouvrier, ou monnoier qui *emportast la faute* que « il auroit faicte, sans le congié du mestre, que le « dit mestre le peust faire prendre par la justice du « lieu, et mettre en prison, jusques à tant que il « eust rendu la faute, et le dommage. » (Ordonn. t. I, p. 806.)

3° « *Emporter* son travers, » passer dans un lieu sans payer le droit de travers. (Voyez Beaum. 157.)

Empossessionner, *v.* Mettre en possession. (C. G. II, p. 1034 ; N. C. G. II, 1083 [a].)

Empoudrer, *v.* Emplir de poussière. (Oudin et Cotgrave.)

Armes tentissent, l'air s'*empoudre*. (1) *(Guiart, f. 228 [b].)*

Empouldré, *part.* Couvert de poudre, de poussière. « Le visage moult fort *empouldrez*. » « Percef. II, fol. 113 [b].) [Et estoient leurs chevaux tout chargés et *empoudrés* et aussi eux mesmes. (Froiss. Buchon, II, III, 83.)] (N. E.)

Empouillé, *adj.* Emblavé. Dépouiller une terre, c'étoit en moissonner le blé ; de là on avoit formé *empouiller* pour semer du blé. (2) « Pendant le temps « que les terres sont emblavées, il est prohibé « mener bestes pasturer aux champs tenants, et « contiguz aux heritages *empouillez*, et emblavez, « avant le poinct du jour, et de les y tenir après le « soleil couché. » (Cout. de S. Mihiel, N. C. G. II, p. 1058 [a]. — Voyez Cout. de Gorze, ibid. p. 1095 [a].)

Empoule, *s, f.* Ampoule [A]. Bulle d'eau [B]. [Voy. Emploue.]

[A] [Ainsi que vignerons qui ont ès mains l'*empoule* à force de bécher. (Ronsard, 427.)] — Voyez R. Est. Oudin) ; Cotgrave donne *empoulure*.

[B] Si vous tranchez à l'homme de son cours,
L'enfance folle, et l'ennuy des vieux jours,
Puisque cela n'est que folie et peine,
Il restera le milieu assez beau ;
Mais sa durée est aussi incertaine
Que d'une *empoule* enlevée de l'eau. *(Perr. fol. 46 [b].)*

(Voy. Am. Jamin, et Pourtrait de la Vie humaine, par Perrin, fol. 77 V°.)

1. Empoulement, *s. m.* Gonflement, enflure. (Oudin et Cotgrave.)

2. Empoulement. [Intercalez l'adverbe *Empoulement*, dans Ronsard, 126 : « A mon commen- « cement quand l'humeur pindarique Enfloit « *empoulément* ma bouche magnifique.] » (N. E.)

Empouler, *v.* Remplir d'ampoules [A]. Enfler [B].

Tant les grands rois, qui portent la couronne,
Que les païsans qui *empoulent* leurs mains
A labourer : tous les pauvres humains,
Qui, des presents de la terre grossière,
Vivent ici, se doivent à la biere. *(Am. Jam. p. 293.)*

[B] On a dit de Malherbe qu'il *empoule* trop son style. (Goujet, Bibl. fr. XIV, p. 311.)

Empouns, *adj.* « *Empouns* de celle peyne, » condamné à cette peine. (Carta magna, fol. 82 [a].)

Empoupper, *v.* Souffler en poupe. (Cotgrave, Oudin, Monet.) « Je prie à Dieu que vous puissiez « *empoupper* vostre navire d'un vent heureux. » (Lett. de Pasq. III, p. 599.) [« Lors un bon vent vint « *empoupper* la flotte. » (Du Bellay, IV, 38 [b].)]

Empourprer, *v.* Teindre en pourpre, assortir d'étoffes pourprées, vêtir en pourpre. (Voyez Monet, Cotgrave, Oudin.) Loys le Caron (fol. 36 [a]) le prend au figuré :

Mais le desir de la liberté vive
Rompit le but de ma fierté oisive,
M'*empourprerant* (3) de mon ennuy saigneux.

Empovrir, *v.* Appauvrir. « Le vray dispensa- « teur du ciel n'a pas voulu aorner les premiers « aages de si grande splendeur, de paour d'*empo-* « *vrir* la posterieure. » (Le Pèler. d'Am. f. 144 [a].)

Empovry, *part.* Appauvri. (Pèler. d'Am. 101 [b].)

Empraignant, *part.* Empreignant. (Cotgrave et Oudin.)

1. Empraint, *part.* Empreint, imprimé. (Gloss. de Clém. Marot.)

....Cuer qui l'amor Dieu maintient,
Quant de ceste se sent *emprient* (4),
De riens, fors d'amer, ne li tient. *(MS. 7218, f. 125.)*

Variante : *Empriens* (S. Bern. S. fr. p. 137.)

2. Empraint, *s. m.* Gaufrure. « Bible.... cou- « verte de cuir rouge à *empraint*, » c'est-à-dire de cuir gaufré, dans l'Invent. des livres de Charles V, art. 1. « Livre couvert de cuir rouge à *empraints*, à « fermoirs d'argent. » (Ibid. art. 78.)

1. Emprainte, *adj. au fém.* Enceinte, grosse. [Voir Empreingnier.]

.....Depuis ce qu'*emprainte*s (5) sont,
Elles n'aront de mascle cure ;
Mais femmes ont autre nature,
Plus sont grosses, et plus desirent
Les hommes qui enfans leur firent. *(E. Desch. f. 528 [a].)*

Variantes :

Emprainte. Desch. fol. 477 [b].
Empreinte. Merlin Cocaïe, I, p. 103.
Empraingnie. MS. 7218, fol. 179 [d].

(1) On lit dans Du Cange, III, 516 [a] : « Une borgoise bien vestue Qui *enpourroit* toute la rue De la queue de son bliaut. » De même dans une charte d'Abbeville (1300) : « Se aucuns... *enpourroit* ou metoit ordure pour faire plus peser ses draps. » — « Ou se sa robe trop s'*empoudre*, Soulevez la lui de la poudre. » (Rose, v. 7285.) (N. E.)

(2) On considère donc *dépouiller* comme formé de *dé*, plus *pouiller*. » (N. E.)

(3) J'*empourpreroy* mes plumes en mon sang Pour tesmoigner la peine que j'endure. » (Ronsard, 77.) (N. E.)

(4) On lit aux Trouvères artésiens de Dinaux (p. 253) : « Dès que ce fui hors d'ignorance Et que connui qu'estoit honnours, *Emprient* à vo douce semblance, Dame, en mon cuer loial amours. » *Emprient* est pour *empreint*, comme *muete* est pour *meute*. (N. E.)

(5) Parfois le participe vient directement de *impressus* : « Vint li termes k'eles devoient Enfanter çon qu'*enprès* avoient. » (Flore et Blanchefleur, v. 165.) (N. E.)

2. Emprainte, *s. f.* Empreinte (1), marque. « Recevoir l'*emprainte*, et l'autorité de chevalerie, » c'est-à-dire recevoir la chevalerie. (Voyez Pithou, Cout. de Troyes, f. 14.) Ce mot est au propre dans le passage suivant, où *emprunte* n'est vraisemblablement qu'une faute d'orthographe : « Si tu rencontre « d'un cerf en tel pays que tu puisse veoir « l'*emprunte* (2) du pied pour l'herbe, et ne puisse « veoir la forme du pied tant seulement, se sont « dictes follées. » (Modus et Racio, folio 7 [b].) [Il signifiait encore choc : « N'il [les cieux] ne reçoivent « pas *empreintes*. » (Rose, v. 19123.)]

Empreindre, *v.* [« Très dous pensers en li « *empraint*. » (Machaut, p. 26.)] Ce mot désigne aussi la conjonction du bélier et de la brebis : « Les « beliers *empreignent* les brebis. » (Moyen de parv. p. 171.) *Empreing* (Modus et Racio, ms. fol. 9 [a].)

Empreingnier. [Intercalez *Empreingner*, forme extensive de empreindre, au sens d'engrosser : « Comme pieça Pierre le Maire eust séduite « laditte Perrette, et tant fait par ses cauteles « que il la deflora et l'*empreingna*, et en ot un « enfant. » (JJ. 110, p. 249, an. 1377.)] (N. E.)

Empreinture, *s. f.* Sculptures en relief.

Quand fu un peu avant allé,
Je vy un verger long, et lé,
Enclos d'un gros mur bastillé,
Pourtrait dehors, et entaillé
De maintes riches *empreintures*. *(La Rose, Borel, 229.)*

Emprendeur, *s. m.* Celui qui entreprend.

Cuides tu c'on tiengne à eur
Celi qui emprent, or le sens,
Un très grant fait, devant son sens ?
Nennil, et souvent il avient
Que, quant al *emprendeur* mesvient,
Il n'en est ne plorés, ne plains. *(Froiss. Poës. f. 35 [a].)*

« Si en ont esté aucune fois maint ochis, et les viles « malmenées par les fous *empreneeus ;* doncques « quant li sire de le vile voit mouvoir tel contens, « il doit courre au devant. » (Beauman. p. 269.)

Emprendre, *v.* Entreprendre. (Nicot, Borel, Corneille, Cotgrave, Oudin, Monet, Gloss. de l'Hist. de Bret.) « Voyage *empris*. » (Ord. I, p. 643.)

Je n'ay congneu guere homme de replique
Qui moins voulsist le vray dissimuler,
Quant la raison *emprenoit* (3) stimuler
Vostre grant cueur, et excellent couraige. *(Cretin, 117.)*

(Voyez Faifeu, p. 19 ; Vigiles de Charles VII, t. I, p. 99) ; Ce verbe est employé substantivement dans Molinet, p. 153 : « J'ay veu ung hault *emprendre*. »

Conjugaison : *Empraigne* (ms. n° 7218, folio 28 [d].) *Empraign.* (Jeh. Erars, Poët. av. 1300, III, p. 1089.) *Enpren* (ms. 7218, folio 238 [b].) *Enprist* (Loix Norm. article 25.) *Emprendre* (Modus et Racio, folio 9 [a].) *Amprendre* (Monet.)

Emprès, *adv.* Après, ensuite [A]. Auprès [B].

[A] (Voyez Borel, Corneille, Oudin et Cotgr. ; le Gl. de l'Hist. de Bret. ; Coucy, V, 1803.) [« *Emprès* li « dient : « Sire, car nos menez. » (Roland, v. 357.) « *Emprès* sun colp ne quid que un dener vaillet. » (Id. 1666.)] *Emprest que* (La Thaumassière, Cout. de Berry, p. 125.)

Emprès grant temps, avint ainsi
Que si huiles molt encheri. *(Fabl. de S. G. f. 8 [b].)*

[B] [L'endemain ses gens passerent *emprès* Duram, (Froiss. II, 180.) « A la table le roy manjoit *emprès* « li, li cuens de Poitiers. » (Joinville, § 93.) — » Je « suis François, dont ce me poise, Né à Paris, *emprès* « Pontoise. » (Villon.)] (N. E.) (Voyez *Emprès* ms. 7615, t. II, f. 138 [b].) *Enprès* (Duchesne, Gén. de Chastill. p. 59, an. 1268.) *Enaprès* (Perard, Hist. de Bourg. p. 514, an. 1266.)

Empresenter, *v.* Présenter. (Assises de Jérus. p. 81.)

Empresser, *v.* Presser, serrer de près. Labbe traduit *empressier* par *imprimere*. (Gloss. p. 507.) On a dit du roy de Chypre, défait et pris par les Sarrazins : « D'autre part le roi fut si très fort « *empressé* (4) de ses ennemis, qu'il se partit tout « abandonné de ses gens. » (Monstr. t. I, folio 30 [b].) *Empressier* (G. Guiart, fol. 112 [b].) (5)

Emprest, *s. m.* Emprunt : « Celui de qui la « chose est, et à qui l'on la requiert à *emprest*, ne « la prestera jà se il ne viaut. » (Ass. de Jér. p. 62.)

Emprester, *v.* Prêter. (Ass. de Jérus. p. 93.)

Empreu, *adv.* Premièrement, en premier lieu. Ce mot composé s'employoit souvent dans les comptes, pour désigner le premier article :

Pour parvenir, il convient mectre en jeu ;
Avant jouyr, baillez *empreu*,
Vela le point, ou la dosne se fonde :
Et sans cela, à la brune, ou la blonde,
Ja n'y aurez accez, ne bon adveu,
En faict d'amours. *(Collerye, p. 139.)*

Variantes : EMPREU. Borel. — AMPREU. Monet. — EMPREUT. Cotgrave, Nicot, L. Tripault. — EMPREUF. Rou, p. 247. — EMPREUX. Ménage. — EMPRUT. Oudin.

Emprintoir, *s. m.* Poinçon, burin, du verbe *empreindre*.

En ponces, ou en *emprintoirs*,
En rigles, ou en rigleoirs. *(MS. 7218, f. 176 [b].)*

Empris, *part.* Entrepris [A]. Appris [B]. [Il signifie encore allumé : « Il venront atout lor lampes *empri-* « *ses*. » (Joinv. § 840.)]

[A] Voyez Borel, Monet, Cotgrave ; Gloss. de l'Hist. de Paris, des Arr. amor. ; Fauchet, p. 107 ; Jehan de Saintré, p. 7.

[B] « Mais jo diré biaus mots, qui bien dot estre

(1) « Voit-on cler par ce seel que l'*empreinte* dou seel brisié est semblable au seel entier. » (Joinville, § 67.) — « Si taille *emprainte* de tel lettre Qu'il lor donne formes veroies En coinz de diverses monnoies. » (Rose, v. 16216.) (N. E.)
(2) Rapprochez l'italien *impronta*. (N. E.)
(3) On lit dans Henri de Valenciennes, suite de Villehardouin (§ 508) : « Par le grant hardement *emprist* toz seus le rescousse de son homme. » — « En ces grans batailles et fors et durs rencontres, qui les ont *emprises* et achievées. » (Froissart, II, 3.) Il signifie aussi concevoir ; « Il *emprist* une hayne par devers le chevalier. » (Froiss., XIII, 32.) (N. E.)
(4) « Hardres l'*empresse* qui tint le branc d'acier. » (Garin, I, 132.) (N. E.)
(5) Cet auteur dit aussi : « Le chastel prennent, tant l'*empressent* (v. 8872). (N. E.)

« *empris.* » (Poët. av. 1300, IV, p. 1363.) « Uns « sorisons commence, qui bien dot estre *emprins.* » (Ibid. p. 1367.)

Variantes : EMPRIS. Cretin, p. 57. — Ampris. Monet. — Emprins. Poët. av. 1300, IV, p. 1367.

Emprise, *s. f.* et **Enprison**, *s. m.* Entreprise [A]. Terme de chevalerie [B]. Devise [C]. (1)

[A] Voyez Cotgr. Borel et Oudin ; Du Cange, sous *Empresia.* « Excusez moy de ceste folle *emprise.* » (Cretin, p. 120.) « Li *enprison* Qu'à mon cuer ai faite « de li aimer. » (Gaces Brulés, Poët. avant 1490, I, p. 324.) [« Nus hom ne le deveroit plaindre s'i li « mescaoit de cheste *emprise.* » (Henri de Valenciennes, § 508.) — « Et pour ce demoura celle « *emprise*, que li signour terrier ne s'i voudrent « accorder que il y alast. » (Joinv. § 564.) — « En « ceste noble et honnourable *emprinse.* » (Froiss. t. II, p. 55.) — « Le suppliant fit tant par devers sa « femme, qu'elle lui recongnut ladite *emprinse*, et « en presence de son pere lui fit confesser les « couvenances et *emprises* du prestre et d'elle. » (JJ. 138, p. 223, an. 1389.)]

[B] En termes de chevalerie, il désignoit essentiellement les joûtes entreprises par des chevaliers qui parcouroient les royaumes étrangers pour éprouver leur valeur et portoient, pendant un mois, six mois, un an, et plus longtemps encore, au bras ou à la jambe, sur leur chaperon ou en quelque autre endroit visible, les signes de leur *emprise :* c'étoit une écharpe, une manche, un garde-bras, une chaine, une étoile ou quelque autre marque semblable, que leur avoient donné leurs maitresses, et qu'elles avoient pris soin d'attacher elles-mêmes. Les chevaliers portoient ces signes comme une espèce d'engagement qui duroit jusqu'à ce que quelque brave champion les en eut délivrés, en venant les toucher, les lever ou les arracher ; c'étoit alors un signal pour le combat. Lorsqu'on ne faisoit que toucher ou lever l'*emprise*, le combat n'étoit point à outrance, mais lorsqu'on l'arrachoit, il falloit que l'un des deux combattans y perdit la vie. En plusieurs pays, il falloit une permission du roi pour porter une *emprise.* (Voyez le P. Menestr. de la Chev. p. 232 ; La Colombière, Th. d'honn. I, page 273 ; Mém. d'Ol. de la Marche, p. 177 ; voy. aussi les Mém. et notes sur l'ancienne Chevalerie [de La Curne de Sainte-Palaye, luimême.)]

[C] On a encore appelé *emprise* les livrées ou devises des dames, que prenoient les chevaliers qui soutenoient des pas d'armes ou qui faisoient des tournois pour elles. (Voy. le P. Menestr. de la Chev. page 63 ; Philosophie des images, page 59. — Voyez Delivrer ci-dessus.) On trouve aussi cette acception dans Cotgrave, Monet. Les Italiens disent *impresa*, pour *entreprise* et *devise.*

Proverbe : « Il y a ung proverbe commun...... « qu'on ne doient riens faire à l'*entreprinse* de son « ennemy, et pour ce nous ne sommes pas delibe- « rez de faire rien à l'*entreprinse* de vos mais- « tres..... nous sommes venus pour entreprendre « sur eulx à nostre requête, et non pas à la leur. » (Le Jouv. p. 218.)

Variantes : EMPRISE. Molinet, p. 128. — Amprise. Cotgrave, Monet. — Emprinse. Marot.

Emprisonné, *adj.* Fait prisonnier. On a dit de Fabrice de Colonne : « Fabrice en la bataille de « Ravenne, combattant vaillamment, et enfonçant « furieusement un gros de cavalerie françoise, fut « fort blessé, et *emprisonné* (2), non sans grande « peur, et belle vezarde qu'il eut que le roy de « France, Louis XII, ne luy fist payer la menestre de « sa revolte, comme infailliblement il eust fait, « sans Mr le duc de Ferare Alphonse. » (Br. Cap. Estr. I, p. 105.)

Emprisonner. [Intercalez *Emprisonner*, au sens actuel, dans l'Hist. litt. de la France (XXIII, 753) : « Qui bien veut amor descrivre, a mors est male et « bone ; les *emprisonnés* delivre, les delivrés « *emprisone ;* l'un fait morir, l'autre vivre, A l'un « tolt, à l'autre done. » Les poëtes érotiques aimaient beaucoup ce mot. « Si m'en aun et ame- « rai, Rant si sagement, Par mon hardement m'*em-* « *prisonai.* » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, V, 4e s. 482.) — « Vueilliez vos yeulx *emprisonner.* » (Charles d'Orléans.) Chrestien de Troie écrit *enprisoner*, et Thomas de Cantorbery *enprisunerent* (152.) Il est au propre dans Beaumanoir (41) : « Il le « doit penre et *emprisonner* de son office. »] (N. E.)

Emprisonnerie, *s. f.* Emprisonnement. [*Emprisonnement* est dans l'Ettique d'Oresme, 145.) (Voy. Clém. Marot, p. 50.)

Emproie, indicatif de *empreindre* ou *emprendre.*

..... Cil qui volentés *emproie*
D'amours, et d'armes, et d'ounour. *(Ph. Mousk. p. 821.)*

Emprofondir. [Intercalez *Emprofondir*, approfondir, dans un Cartulaire de Corbie (D. C. I, 337 [a], an. 1418) : « Et aveuc ce doibt *emprofondir* tous « noeufs graviers, qui lui seroient prejudicia- « bles. »] (N. E.)

Emprumté. *part. et adj.* Qui tient la place d'un autre. « Il doit mieulx avoir le gouvernement « de cest ost que moy qui ne suis que ung *em-* « *prumté*, dont luy rends la charge qu'il luy avoit « pleu de moy bailler, et donner. » (Perceforest, vol. III, fol. 46 [d].)

[Il signifie aussi : 1° *Embarrassé* dans Agolant, p. 172 [a] : « Par foi, Hiamont trop par as mal erré, « Quant sans ton pere t'es à Carlon mellé ; Car ci

(1) Il signifie encore : 1° Hardiesse, résolution : « Liquels estoit moult hardis et de grant *emprise.* » (Froiss., V, 243.) — « Cinq cens armeures de fier, bien montés et plains de bonnes *emprises.* » (Froiss., IV, 346.) 2° Reprise, partie de jeu au reg. JJ. 191, p. 49, an. 1454 : « Lesquelz jouerent une autre *emprinse*... laquelle derreniere *emprinse* ou passade iceux Millas et Casal qui avoient perdu la premiere *emprinse* gagnerent. » (N. E.)

(2) « Quant Gautiers voit son oncle *emprisonné*, Tel duel en a, le sen qui de derver. » (Raoul de Cambrai, 159.) (N. E.)

« François ne sunt mie *empruté ;* Bien nous chalen- « gent la loi grant herité. » — « Furent maintes « dames parées. Pas ne sembloient *empruntées.* » (Couci, v. 906.) — 2° *Faux.* « Et estoit assise au « mangier, et li cuens *enprunteis* le sot, et fist « monteir sa gent pour penre la contesse. » (Mén. de Reims, § 318.)]

Empruncter*, *v.* Emprunter [A] Recevoir [B]. Duper [C].

[A] Sous la seconde orthographe, on disoit en proverbes :

Qui *empruncte* ne choisit mye. *(Pathel. Farce, p. 6.)*

Qui plus *empruntera*,
Plus paiera
Ce dit li vilains.
Prov. du C[te] de Bret. MS. de S. G. f° 115, V° col. 2. (1)

[B] Joinz, et souventes foiz destendent
Quarriaus *emprunteut*, quarriaus rendent. *(Guiart, 297 [d].)*

[C] S'ai telle fois chantey,
Qu'en reçoi, por moi, grant
Ennoi ; plorroie de cuer marry ;
Entre genz, ai jeu et ris
Demené.
Ensi m'a, de beau semblant,
Empruntey. (Poët. avant 1300, I, 201.)

Emprunelé, *adj.* Fourni de prunelles. (Oudin, Cotgrave.)

Emprunt. [Intercalez *Emprunt ;* on lit dans Britton, Lois d'Angl. fol. 37 [a] : « Par *empromtz* de « lour chevaux ou de cariage ou de deners. » — « Ce jour (3 juin 1417), avant les plaidoieries, ont « esté mandez en la chambre les advocas et procu- « reurs seulement, et exhortés par la court de par « le roy de prester au roy pour sa necessité « urgent.... pour resister aux Anglois et autres « adversaires de ce royaume qui se mettent sus « pour le grever. Et a esté au fait desdis *emprums.* » (Pièces sur Charles VI, I, 391.) Dans Froissart (II, 460), par *emprunt* signifie par semblant : « Si « en fist meilleur semblant qu'il peut par *emprunt.* » De même dans Perceforest (IV, 142 [b]) : « Tous y « moururent fors moy qui ne *vis* que *par emprunt*, « comme vous voyez, adonc il decouvrit ses playes, « et luy monstra la pitié que les Rommains eurent « de luy en la bataille. »] (N. E.)

Empruntement, *s. m.* Emprunt. On a dit, en parlant des plaintes du duc de Bourgogne contre la mauvaise administration des finances en 1417 : « La dite finance étoit perdue avec elle, qui estoit « levée, et cueillie par tailles, par *empruntemens*, « et autres exactions. » (Monstr. vol. I, fol. 242 [b].) [Eust. Desch. fol. 46 [c] donne aussi *empruntement.*]

Emprunteur, *s. m.*

.....Tou dis est-il d'*emprunteurs*
Plus assez qu'il n'est de presteurs. *(E. Desch. f. 407 [c].)*

C'est un axiome de droit que « tant comme li « *empruntierres* tenra les deniers, li prestierres « tenra l'heritage. » (Beauman. p. 345.) [*Empruntierres* est le cas sujet.]

Emptice, *adj.* Constitué à prix d'argent. « Devroit prouver la qualité des dites rentes qu'el- « les seroient *emptices*, et constituées pour prix « d'argent. » (Ord. et Stat. du pays de Liége, Cout. Gén. II, p. 973.) « Semblablement tous cens et ren- « tes *emptices* en argent, à quelque pris que ce soit, « seront rachetables pour le pris de leur originelle « constitution, et en payant le cannon à la date du « temps. » (Ibid. p. 974.)

Emption, *s. f.* Achat. (Nicot, Oudin, Cotgrave, C. G. I, p. 362.) « Garandie, que les clers appellent « *emption*, est de la chose vendue conduire, et « livrer par le vendeur à l'acheteur, le marché fait, « si avant que bonne foy, et ordonnance de juge « le peut, et doit souffrir, et par la coulpe du ven- « deur, ou de son temps seront advenu le dommage « sur la chose vendue. » (Bout. Som. Rur. p. 212.)

Empuance. [Intercalez *Empuance*, corruption, au reg. JJ. III, p. 244, an. 1377 : « Quatre tonneaux « de viez vin qui tournoient en *empuance.* »] (N. E.)

Empuer. [Intercalez *Empuer*, corrompre, empuantir. « Pour ladite place clore,... pour ce que « les enfans, autres gens et bestes y faisoient ordu- « res et punaisies qui *empuoient* ledit puis. » (1403, Bail à rente d'une place, rue au Lin, à Orléans.) Dictionn. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.] (N. E.)

Empugner, *v.* Combattre. « Toutes les vertus « des cieulx, et tous les sains ordres des beneurés « esperis, force de la seigneurie contraire, refre- « nés, et *empugnez* ceulx du rongant ennemy puis- « samment me deffendés. » (Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 386.)

Empulenté, *part. et adj.* Empuanti, infecté [A]. Terme d'injure [B].

[A] « Lancelot plus dur que pierre, plus amer que « fiel, et plus aspre que figuier, comment fuz tu si « hardy ? quant tu osas entrer au lieu où le sainct « Greal repairoit ; va t'en d'icy : car li lieu est ja « *empulenté* de ton repaire. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 76 [d].)

[B] « En cest an feist le roy des Rommains empe- « reur d'Allemigne, une moult grande assemblée « de gens d'armes, de plusieurs pays de la chres- « tienté, pour combattre, et resister aux entrepri- « ses de faux, et *empulentez* heretiques, qui se « tenoient en la cité de Pragues. » (Monstr. vol. I, fol. 317, R°.)

VARIANTES : EMPULANTÉ. Desch. fol. 215 [a]. — ENPULLANTÉ. Fabl. S. G. f. 34 [c].

Empulentir, *v.* Empuantir. (2)

En terre que tout honnissoit,
Et tout l'er *empulentissoit.*
Ovide, MS. cité par Borel au mot *Honnir.*

(1) On lit aux Rois, p. 355 : « Respondi li prophetes : Va, *emprunte* de tes veisins vaissels vuids et mulz. » — « Et s'en rala en son pais, et *enprunta* deniers, et assembla granz genz. » (Mén. de Reims, § 149.) — « Ledit Jehan *emprinta* de la maison Dieu de Bourges huit liz granz. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4[e] série, II, 68.) (N. E.)
(2) « Si grans pueurs fors en issoit Tout l'air en *empullentissoit.* » (Mir. de Coincy ; Du Cange, III, 843 [b].) (N. E.)

Empunaisé, *part*. Empuanti, souillé. (Nicot et Rob. Est « La chandelle fut esteinte,..... et la « chambre tellement *empunaisée* qu'il couta plus « de deux pintes de vinaigre pour la parfumer. » (Des Acc. Escr. Dijon. folio 37 a.) « Le pavé de nos « rues *empunaisi* encore du sang des notres. » (Vray et parf. Am. fol. 263 b.)

[« Que desdites boucheries soient tousjours issues « grans punaisies et odeurs... telement que les « lieux d'environ en ont esté tousjours corrompuz « et *empunaisiez*. » (JJ. 141, p. 97, an. 1391.)]

Empunaisir, *v*. Empuantir. (Cotgrave, Oudin.) [« Et pour yaux plus grever et *empunaiser* on leur « jettoit chevaux mors et charoignes. » (Froissart, t. III, 173.)]

Emput, *s. m.* Entonnoir. (Oudin. — Voir Embut.)

Emputement. [Intercalez *Emputement*, dénonciation, au reg. JJ. 179, page 157, an. 1447 : « Comme ledit blé estoit ainsi mussié, vindrent « audit buisson par *emputement* ou autrement « trois gens de guerre. »] (N. E.)

Emputer, *v*. Emputer, couper, rompre A. Imputer, dénoncer B.

A Il vient d'*amputare*, au sens figuré :

L'un achate, et ly autre vent,
Tout ont *emputé* le convent. (*E. Desch. f. 524* d.)

B [« Icelle Guillemette *emputa* aux Anglois... de « Sainte Suzenne le pere du suppliant, et leur dit « qu'il receloit les François et les entrenoit à son « povoir. » (JJ. 189, p. 134, an. 1457.)] (V. encore Nicot, Estienne, Oudin, Cotgr.)

Emputeur, *s. m.* Délateur, dénonciateur. (1)

Las quel dangiers ? de faulx accusateurs,
Meschans garçons, et mauvais *emputeurs*,
Qui vont dire mensonges aux seigneurs,
Pour deffaire
Mainz bons marchans, et leur argent sustraire.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 19.

Emuchié, *part*. Evincé. (Laur. Gloss. du Dr. fr., C. G. I, p. 754.)

Emuctoire, *s. f.* Emonctoire. Terme de médecine. (Cotgrave.)

Emulation, *s. f.* Désir, volonté A. Jalousie, mauvaise intention B.

A « Comme tuteurs, et curateurs de Anne et « Magdeleine de Boulogne, mineures d'ans, oppo- « sans à la publication de certaine coustume de « nouvel mise, et rédigée par escrit, à l'*emulation* « des dictes damoizelles, par le moyen, et à la sus- « citation des officiers de monsieur le duc de Bour- « bonnois, et d'Auvergne. » (C. G. II, p. 496.)

B « Chacun peut aussi maçonner, et bastir sur et « dans son propre fonds, de la maniere qu'il luy « plaist, nonobstant, et sans avoir égard à aucunes « fenestres, ou à aucuns jours d'un autre, qui par « la pourroient estre obscurcis, si ce n'estoit que « l'autre eut droit de servitude au contraire ; pour- « veu aussi qu'un tel ouvrage, ou édifice soit « construit sans *emulation*, ou envie de faire tort. » (Cout. d'Ostende, N. C. G. I, p. 764 a.)

Emulgeant, *adj*. Emulgent. (Cotgrave.)

Emyspere, *s. m.* Hémisphère. (Cretin, p. 164.)

1. En, *particule*. On A. En B Particule relative C.

A Anciennement l'on disoit très souvent *en* pour *on*. (La Thaumass. Cout. d'Orl. p. 464, tit. de 1137.) Cette particule se trouve employée par presque tous nos anciens auteurs, en ce sens. (Voyez Borel, Corneille.) « Et distrent li conte que autant les « creist *en* comme lor cors. » (Villehardouin, § 15.) — « Et se l'*en* nous deffault huit jours tant seule- « ment de vivres. » (Froiss. XIV, p. 271.)]

...... Mais ce ne voit l'*en* pas
Guere advenir. (*Cretin, p. 77.*)

B Jointe aux verbes de mouvement, elle indique le lieu : c'étoit l'*indè* (2) des latins. On la mettoit souvent après le verbe, comme dans ce passage : « Ceux qui aller s'*en* vauldrent. » (J. Le Fev. de S. Rem. Hist. de Charles VI, p. 136.) « Avuir *en*. » (Marbodus, col. 1650.) « *En* i aveit. » (Rymer, t. I, p. 13 b, an. 1256.)

Je ne sçai où je m'entraie,
Pour avoir *ent* garison. (*Froiss. Poës. p. 18* b.)

C Cette transposition est très fréquente dans G. Guiart. (Voyez Roy. Lign. folio 97 b, 258 b, 351 a.) C'est une particule relative (3) qui désigne la chose dont on a parlé. Nous la trouvons aussi placée après le verbe, dans les Ord. t. I, p. 685. (Compter *en*.) Cet *en* est écrit *enn*, dans Marbodus, p. 1652. On lit dans Marbodus, col. 1654 (4) : « *N*'a beu » pour « *en* a beu. » Ibid. col. 1664, art. 16 : « *N*'i a » pour « il y *en* a. »

2. En, *prép*. A, au, dans A. Par B. Pour C.

[Il signifie encore au pouvoir de : « Il ne seroit « point *en* nous de les conquérir sur euls. » (Froiss. XIV, 271.) — « Don droit soit hui en Deu. » (Id. VII, 46.)]

A « Jeusner *en* pain et *en* eau. » (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 179) ; « Ecrit *en* main, » écrit à la main. (Du Verd. Bibl. p. 498) ; « *En* lieu. » (Ord. t. I, page 111) ; « *En* nom, » au nom. (Du Plessis, Hist. de Meaux, page 62, tit. de 1175) ; « *En* la par- « sone, » en personne. (S. Bern. S. F. mss. p. 293) ; « *En* la mort notre pere, » au temps de la mort de notre père. (La Thaumass. Cout. d'Orl. page 464, an. 1137) ; « *En* permanant, » éternellement.

(1) « Guillaume Bernard,... homme *emputeur*, sedicieux et plain de mauvais langaige. » (JJ. 209, p. 176, an. 1480.) — « Icellui Conte qui estoit homme très rioteux, *emputeur* de gens et tribouleur, eust fait adjourner à ce jour le suppliant. » (JJ. 122, p. 177, an. 1382.) (N. E.)

(2) La particule honorable des Provençaux *en* vient aussi de *inde*. (N. E.)

(3) Dès l'origine de la langue, l'adverbe de lieu *indè* est une particule relative : « Si is returner non l'*int* pois. » (Serment de Strasbourg.) — « Elle *ent* adunet lo suon element. » (Eulalie.) — « Tient Halteclerc, sanglent *en* est l'acer. » (Roland, v. 1507.) Roland lui conserve aussi le sens local : « Allez *en* est (v. 11). » (N. E.)

(4) De même dans Roland : « Ki 'n riet (3364) ; » — « si 'n durrat (2226). » (N. E.)

(S. Bern. Serm. Fr. MSS. p. 8); « Jor *en* deis, » au dixième jour. (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 18, an. 1133); « En qu'il ne poent », dans lesquels ils ne peuvent. (Perard, Histoire de Bourg. page 486, an. 1257); « *En* pour chose, » pour cela, à cet effet. (Duchesne, Gén. de Guines, p. 290.)

B « Sera aussi tenu le greffier *en* ses clergs jurez, « de chercher, et trouver les procès que la dite « cour, ou partie demandera. » (Cout de Hain. C. G. II, p. 109 a.) « *En* ses clergs, » c'est-à-dire en la personne de ses clercs.

C « Adopter *en* filz, » au lieu d'adopter pour fils. (Cotgrave.) Dans l'Histoire d'Artus III, duc de Bret. p. 791, « *en* luy, » signifie en sa faveur, pour lui. Nous disons *enfin*, au sens de pour fin. On disoit autrefois *en enfin*. (Tri. des IX Preux, p. 328 a.)

Enaager. [Intercalez *Enaager*, déclarer majeur : « Comme de par nostre amé et feal Aymar de Poi- « tiers chevalier, pere de nostre bien amée Polie de « Poitiers damoiselle... nous ait esté soupplié... « que ladite Polie... vousissens *enaager* et soupplir « ce qui li deffaut de son dit aage, Nous... ladite « damoiselle... laquelle a passé onze ans, *en* « *aagons* et volons... que elle puisse faire toutes « choses, tout aussi comme elle fust en l'aage de « quatorze ans. » (JJ. 60, p. 224, an. 1319.) De même au reg. JJ. 45, p. 150, an. 1131 : « Ce que lidiz Loeys « fera en ce cas,... soit ferme et estable à touzjours, « aussi bien comme se il avoit vint et un ans accom- « pliz et passez, ou se il estoit du tout *enaagiez* « d'aage parfait. »] (N. E.)

Enagaïter, *v.* Epier, observer. (Voyez AGUETER.)

Enaigrir, *v.* Aigrir. (Oudin et Cotgrave.) On disoit au figuré :

> S'il advient quelquefois que ma muse *enaygrisse*
> Ses accords animez, c'est quand contre le vice,
> Le vice monstrueux, elle darde ses traits,
> Non contre les humains, de Dieu les vifs pourtraits.
> Pois. de Perr. Disc. prélim. p. 111.

Aux Contes de Cholières, f° 250, on lit *enaygrir* ; les Chansons du XIII[e] s. (MS. Bouhier, folio 389 b) donnent enaigrir.

Enamer. [Intercalez *Enamer*, aimer, dans Flore et Blanchefleur (v. 2152) : « Je vous ai for- « ment *enamé*. » — « Car or vos ai tant *enamée*. » (Partonopex, v. 1431.) — « Et *enama* li rois gran- « dement le lieu et la place pour tant que il i fu « nés. » (Froiss. II, 101.)] (N. E.)

Enameré, *part.* Rendu amer. Devenu amer, rempli d'amertume.

> O mon cœur ne t'oublie
> En ton mal endurci ;
> Cette douleur delie,
> Et l'aluyne aussi
> Du corpz *énameré*,
> Par l'espoir empiré. *(Loys le Caron, f. 63 a.)*

Enamerer, *v.* Rendre amer. (Nicot, Oudin, Cotgrave, Loys le Caron, fol. 8 b.)

Enamouré. *adj.* Rempli d'amour, amoureux. (Cl. Marot, 2.)

> Bele me seroit la journée,
> Se la pastoure à blons cheveus,
> Estoit de moi *enamourée*. (1) *(Froiss. Poës. f. 287 a.)*

> Tuit cil qui sunt *enamourat*,
> Viegnent dançar, li autre non.
> Ch. fr. du XIII[e] siècle, MS. de Bouh. fol. 219, R°.

(Voy. Mel. de S. Gelais, p. 175; Li quens de Rousi, Poët. av. 1300, III, p. 1086.)

VARIANTES : ENAMOURÉ. MS. 6812, fol. 51 b. — ENAMORAZ. MS. 7218, fol. 59 b.

Enamourer. [Intercalez *Enamourer ;* à l'actif il signifie : 1° rendre amoureux. « Lors dreça [la « pucelle] contre mont son dous viaire cler Qu'ele « ot bel et bien fet pour gent *enamourer*. » (Rom. d'Alexandre, D. C. I, 235 a.) 2° Mettre en faveur quelqu'un ou quelque chose : « Cheste parole *ena-* « *moura* moult ce Jaque Lambé de Yeurwain. » (Froiss. IX, 73.) — « Quant le roy de Chyppre lui « remonstra le voiage du Saint Sepulcre il le *ena-* « *moura*... à faire un grant conquest par de là. » (Id. XI, 53.) Au pronominal, il signifie s'éprendre : Voyez Froissart, II, 137 et le reg. JJ. 154, page 126, an. 1398 : « En icelui an s'*enamoura* ledit chevalier « de ladite Jehannete qui estoit belle fille et « jeune. »] (N. E.)

Enangler. [Intercalez *Enangler*, cacher, dans G. Guiart (v. 719) : « Et à la parfin l'estrangloient « En crotes, où il l'*enangloient*. » — « Les galies « aus nés s'assemblent ; El grant flo se vont *enan-* « *glant*. » (Id. 19253.)] (N. E.)

Enannelé, *adj.* Qui a un anneau. « Pourceaux « *enannelez*, » pourceaux auxquels on passoit un anneau au grouin afin de les empêcher de fouiller. (N. C. G. I, p. 340 a.)

Enanter, *v.* Epouvanter. (Cotgrave.)

En appert. [Intercalez *En appert*, ouvertement, publiquement. « N'ira ni aler fera pour loy ouver- « tement et en appert. » (1367, Vente de la terre de Nanteau.) Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.] (N. E.)

Enaprès, *adv.* Après. (Nicot, Cl. Marot, p. 7.)

En aprié, *adj. et part.* Epris.

> Ains fu d'amour *enaprié*. *(Vat. 1490, f. 98 a.)*

Enarborer, *v.* Arborer. « *Enarborer* ensei- « gnes. » (Merl. Cocaie, II, p. 378.)

Enarbrer (s'), *v.* Se cabrer. (Oudin.) Il donne aussi *enarber*.

Enarcher, *v.* Courber. (Cotgrave, Oudin.)

> . . . . . . De si très grant fès me carche ;
> Que toute l'eschine m'*énarche*. *(MS. 7218, f. 157 a.)*

Enarchié, *part. et adj.* Arqué, fait en arc A. Terme de vénerie B.

(1) « Qui plus haut brait et crie, Plus est, ce semble au monde, du mort *enamorez*. » (J. de Meung, Testament, 418.) — « *Enamouré* de l'amour d'une si noble et si belle dame. » (Froissart, III, 467.) (N. E.)

[A] On a dit, au premier sens :

Enarcans soutieus, et ligniés. *(Poës. Vat. 1490, f. 132 b.)*

Elle a cors bien fait,
Et duretes mameles,...
Sorcis *enarchiés.* *(Poët. av. 1300, IV, p. 1427.)*

[B] En termes de vénerie, on appelle « teste ren- « gée,...... une teste qui n'est mye crochée, et est « une teste haulte, et large, *enarchée*, et n'y sont « nulles perches boeteuses,...... et les perches « sont bien ployées, et *enarchées*, par mesure, « sans estre accoudées. » (Modus et Racio, fol. 8 b.)

VARIANTES : ENARCHIÉ. Poët. avant 1300, IV, p. 1469. On employoit aussi le part. présent. — ENARCANS. Poët. Vat. 1490, fol. 132 b et MS. 7218, fol. 251 a.

Enardre, *v.* Brûler. « Le dit chastel, hostel, « et donjon du dit seigneur *enardit*, et fut bruslé. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 138.)

Enargenter, *v.* Argenter. (Loys le Caron, folio 34 a.)

Enarir, *v.* Sécher. (Labbe, 489.)

Enarme, *s. f.* Anse, courroie par laquelle on tenait l'écu ou bouclier. (Borel, 1er add.)

L'escu par les *enarmes* prant. *(P. de Bl. f. 157 c.)*

....Messire Oudart seulement,
Qui l'escu pres par les *enarmes*. (1) *(Guiart, f. 285 b.)*

(Voyez Lancelot du Lac, II, fol. 10 a ; Boullainv. Essais sur la Noblesse, p. 63 ; Fauchet, des Orig. t. II, p. 109.)

Enarmé, *part. et adj.* Qui a de fortes épaules [A]. Muni d'enarmes, de courroies [B]. [Dans G. Guiart, v. 18280, il signifie armoirie.]

[A] Bien ennuys me combatroye
A un sangler bien *enarmé*,
Ny a ung cerf bien eschauffé.
Gace de la Bigne, des Déduits, MS. fol. 119, R°.

[B] [« Et faisoit porter devant lui une espée toute « engainée et *enarmée* très ricement d'or et d'ar- « gent. » (Froiss. IX, 124.)]

Enarmenicque, *adj.* Enharmonique.

Meismement que par la musicque,
Qui est nommée *enarmenicque*,
Chantans les chiens, ne double mye,
Si font plus doulce mélodie.
Gace de la Bigne, des Déduits, MS. fol. 134, V°.

Enarmeure, *s. f.* [Armoiries ?]

Les pointes devant sont couvertes,
Et au dessouz des creneleures,
De riches dras à *enarmeures*,
Atachiez comme à bastonceaux.
G. Guiart, fol. 309, éd. v. 18310.

Enarration. [Intercalez *Enarration*, mention, dans Froissart, t. II, p. 60 : « Et pour tant que il fu « plus vaillans qui nuls autres, j'en ai fait *enarra-* « *tion*. »] (N. E.)

Enarré, *adj. et part.* Enarrhé, enrôlé, engagé : « Quatre mil reistres *enarrez* en Allemaigne. » (Des Acc. Contes de Gaulard, fol. 28 b.)

Enarrere, *adv.* En arrière, auparavant. (Loix Norm. art. 34.)

Enars, *part.* Brûlé [A]. Ardent [B].

[A] Li quens Renaus, comme renars,
S'estoit en sa prisson *enars.* *(Mousk. p. 599.)*

[B] ....Quant nus autres mon martire
Ne set que vous, se aillors mire
Qerroie du mal qu'est *enars*
En moy, bien seroye musars. *(MS. 7218, f. 156 c.)*

Enarser, *v.* Enflammer, embraser :

Cupido qui, de son tison,
Tout *enarse*, m'avoit feru. *(Froiss. Poës. p. 96 b.)*

Enarta, *v.* User de magie, mot du comté de Foix. (Borel.)

Enarté, *part.* Enclin au mal.

Avez vos de nul oi dire,
Qui fust de bonne renommée,
Et ne fust de mal *enartée.* *(F. S. G. f. 7 c.)*

Enartous. [Intercalez *Enartous*, enclin au mal, dans Aiol, v. 6282 : « Li vieus fu grans et fors et de « mal *enartous*. »] (N. E.)

Enasé, *part.* Qui est sans nez. (Rab. IV, p. 34.) *Enasé* est épithète de « mufle et de verolé, » dans M. de la Porte.

Enaser, *v.* Ecraser le nez. (R. Est. Mon. Ménage, Cotgrave.) « Au lieu qu'on doit moucher l'enfant, « cela s'appelle l'*enaser*. » (Montaigne, t. II, p. 79.) « Ce fou, non fou tout a fait, rencontrant beaucoup « mieux qu'un chien qui s'*enase*, en ses plaisantes « boutades, les forçoit de rire à gorge desployée. » (Pèler. d'am. II, p. 652.) *Enazer* (Pasquier, Rech. page 150.)

Enaspries, *part. fém. plur.* Irritées. (S. Bern. Serm. fr. p. 289.)

Enavant, *adv.* Davantage.

....Quant ele ne peut *enavant*,
Si li donne congié dou penre. *(MS. 7615, II, f. 129 c.)*

Enaymer, *v.* Aimer. [Voir ENAMER ; il est fréquent dans Aiol (vers 169) : « N'aiés cure d'autrui « feme *enamer* »] (Voyez Percef. I, fol. 68 c.)

La meillor dou mont ai *enamée.*
Cord. de Crois. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1243.

(Voyez Rich. de Furniv. ibid p. 1287, et MS. 7218, folio 183 b.)

En ayer, *prép.* En arrière, auprès de. On lit dans S. Bernard, p. 26 : « *En ayer* luy ; *En ayer* Deu, » (page 163.)

Enbaïe, *s. f.* Joûte. Borel, sur ce mot, cite le Roman de la Rose :

Ou il eut fait pour sa vie
Mainte jouste, mainte *enbaïe*

Enbarbellé. [Intercalez *Enbarbellé*, barbelé, dans le Poëme de la guerre de Troyes : « Qar farine « que l'en tamise Ne chiet pas si menuement... Com « font sagittes *enbarbellées*, Dars et engignes « empenées. » (D. C. III, 23 b.)] (N. E.)

Enbarré. [Intercalez *Enbarré*, transpercé, dans

(1) Le mot est toujours employé au pluriel : « Là veissiez grosses lances croisir Et les *enarmes* fors des poins departir. » (Garin ; Du Cange, III, 705 b.) — « L'escu par les *enarmes* al pisseré. » (Aiol, v. 817.) (N. E.)

Aiol, v. 529 : « Ains ne fu *enbarés* por caup d'es-« pée. »] (N. E.)

Enbatre. [Intercalez *Enbatre* : 1° Enfoncer : « Sun bon espiès enz el cors li *enbat.* » (Roland, v. 1266.) « Entre lui et la quisse li *enbati* tout ens. » (Aiol, v. 6462.) — 2° Battre le blé : « Comme les diz « Colin et Simonnet eussent esterny du blé en la « grange dudit Raoulin et *enbatu.* » (JJ. 113, p. 216, an. 1378.) — 3° Battre le briquet : « Esque et fuisil « avoient aprestè li borgois, Le feu ont *enbatu*, qu'il « le voillent ardoir. » (Aiol, v. 7896.)] (N. E.)

Enbauchure. [Intercalez *Enbauchure*, ferme de comble, *bau*, dans un Cart. de Corbie (D. C. t. V, p. 559 a, an. 1421) : « Seront tenus de recoveronner « une *enbauchure* de la grange d'icelle cense ; « lesquelx queverons. »] (N. E.)

Enbeguiné. [Intercalez *Enbeguiné*, enivré : « Gillet Crasset commença à dire que le suppliant « estoit *enbeguiné*, qui estoit à dire qu'il estoit « yvre. » (JJ. 183, p. 145, an. 1456.)] (N. E.)

Enbelir. [Intercalez *Enbelir*, plaire, être agréable : « Dex, tant m'*enbeli* Quant seule la vi. » (Pastourelle, Laborde, 188.)] (N. E.)

Enbesongnié, *part.* Occupé, empêché : « Mar-« chans qui seront en la foire *enbesongnié.* » (Duch. Gén. de Chast. p. 14, an. 1231.)

Enbesongner. [Intercalez *Enbesongner*, embaucher, au reg. JJ. 173, p. 81, an. 1427 : « Pour ce « que le suppliant ne trouvoit personne qui en son « mestier le voulsist *enbesongner.* » (JJ. 159, p. 99, an. 1404.) Sous la forme pronominale, il signifie s'embarrasser : « Partonopels del roi s'esloingne De « grant folie s'*enbesoingne.* » (V. 625.)] (N. E.)

Enbevrer, *s. m.* Abreuvoir : « *enbevrer* a bes-« tes, dans Britt. Loix d'Angl. fol. 109 b.)

Enbevré. [Intercalez *Enbevré*, enivré, dans Aiol (2296) : « Puis a il les François si *enbevrés.* »] (N. E.)

Enbin.

Jamais nul jour ne seray Jacobin,
Ne prescheray en la feste des roys :
Pourquoy ? par ce qu'on m'erroye *enbin* :
Jamais nul jour ne seray jacobin. *(Desch. f. 185 d.)*

Enbler. [Intercalez *Enbler*, voler : « Quant il « failloit à aucun chevalier coutel ou courroie, gans « ou esperons, ou autre chose, il l'aloit *enbler*, et « puis si li donnoit. » (Joinv. § 417.) — « Car armes « que il porte a il *enblées.* » (Aiol, v. 906.)] (N. E.)

Enboer. [Intercalez *Enboer*, souiller de pus. (G. de Coinsi, D. C. I, 709 c) : « E tant saut venin et « boe, Que tout sen lit soille et *enboe.* »] (N. E.)

Enborder. [Intercalez s'*enborder*, s'embarrasser, dans Partonopex (vers 2987) : « N'a cure de « misericorde Ne d'alesne pas ne s'*enborde.* »] (N. E.)

Enbourroumer. [Intercalez *Enbourroumer*, tourner en pus : « Laquelle plaie s'*enbourrouma* ou « apostuma. » (JJ. 187, p. 153, an. 1455.)] (N. E.)

Enbracer, *v.* Embraser.

.....Se j'atent le jor cler,
Qu'on me puist ci trover,
Li fus sera allumés
Dont mes cors iert *enbracés.* *(MS. 7989 2, f. 77 b.)*

Enbraceure, *s. f.* Taille.

Greile est parmi la ceinture,
Biaus bras, bele *enbraceure*,
A acoler.

Bruneax de Tours, Poës. avant 1300, II, p. 706.

Enbrachier. [Intercalez *Enbrachier*, passer son bras dans les enarmes de l'écu : « Puis a traite « l'espée et l'escu *enbrachié.* » (Aiol, vers 7955.) Le sens actuel est dans Roland (vers 3440) : « De sun « destrer le col en *enbraçat.* »] (N. E.)

Enbrami. [Intercalez *Enbrami*, courroucé. Renart, v. 5721 : « Qui vers lui vint si *enbramie.* »] (N. E.)

Enbranlerocher, *adj.* Qui ébranle les rochers. Epithète de Borée. (Nicot.)

Enbriever. [Intercalez *Enbriever*, écrire : « Bien « savoit Aiols lire et *enbriever.* » V. 275.)] (N. E.)

Enbroncié. [Intercalez *Enbroncié*, la tête basse, dans Aiol (10243) : « Aiols siet a la table dolans et « *enbronciés.* »] (N. E.)

Enbrouer (s'), *v.* S'enfuir. « Plusieurs villains « du païs vindrent despouiller les mors, et quand « les gens d'armes s'en retournerent, iceulx villains « s'*enbrouerent* bientost pour doubte de mourir, et « iceulx qui pourent estre attainz ourent mauvais « payement. » (Hist. de B. du Guesel. par Ménard, page 118.)

Enbrunc. [Intercalez *Embrunc*, incliné : « Li « emperere en tint sun chef *enbrunc.* » (Roland, v. 214.)] (N. E.)

Enbruncher. [Intercalez *Embruncher*, branler : « Pluret des oilz, tute sa chere *embrunchet.* » (Roland, v. 3645.)] (N. E.)

Enbulleter. [Intercalez *Enbulleter*, donner un certificat : « Comme, des longtemps a, le suppliant ait « esté en l'obéissance de nous et *enbulleté.* » (JJ. 172, p. 534, an. 1423.)] (N. E.)

Ença, *adv.* En deça. « Depuis cinq ans, ou « *encza.* » (Anc. Cout. de Bret. folio 61 a.) *Encha* (Ms. n° 7989 2, fol. 211 b.) *Enença* (Ord. III, p. 62.)

Encacher, *v.* Poursuivre. (1)

Tiebaut haï Richart, et neent ne s'en cela ;
Son mal et son damage volentiers porcacha,
Ses hommes fist raaindre, et ses terres gasta,
Arsons mist en ses villes, et la proie *encacha.* *(Rou, 112.)*

Encacquer, *v.* Mettre en caque. (Oudin, Cotgr.) « Je commencerai dès cejourdhui à faire compter « et *encaquer* l'argent nécessaire pour faire faire « montre aux cinq regimens françois, et à toutes

(1) De même dans Froissart (II, 221) : « Il tous sens *encachoit* .VI. Flamens qui portoient longhes pickes. » On lit aussi dans le Mén. de Reims (§ 128) : « Et Englois les *enchaucent.* » (N. E.)

« les compagnies des suisses, et de lansquenets. » (Mém. de Sully, III, p. 339.)

Encager, *v.* Enfermer, mettre en cage. (Oud.)

Leanz sont il assouagiez,
Et si enclos, et *encaguez*,
Comme un cors saint en une fierce (châsse.)
G. Guiart, MS. fol. 80, V^{o}.

[« Il n'est pour le present pucelle qui fust digne « de l'achever, fors celle qui les amena jusques au « lieu où ils sont *encagés.* » (Perceforest, V, f. 2^{d}.)

Encaindre, *v.* Enceindre. (Nicot, Cotgr.) « Ilz se « fortiffierent prestement, le mieulx qu'ilz peurent, « et César les *enchaindit* par siege. » (Triom. des IX Preux, p. 373^{a}.) [« Marne l'*ensaint* ; les haulz « bois profitables Du noble parc puet l'en veoir « branler. » (E. Desch. Bois de Vincennes.]

Ençaint, *s. m.* Circuit, détour [A]. Enceinte [B].

[A] Ovecques vous pluseurs preudomme,
Qui les convoient hors de Romme,
Et leur enseignent le sentier,
Et le chemin sur, et entier,
Et les *ensains* et les passages
Que trouveront. *(Trois Maries, p. 414.)*

[B] « Entre l'*enceint* des murailles d'une ville. » (Contes de Chol. fol. 217.) *Essaint* (Chasse de Gast. Phéb. p. 222.)

Ençainte, *adj. au fém.* Enceinte. (1) Voyez Borel et Celthell. de Leon Tripp. ; Du Cange, sous *Incincta*, cite le Roman de Parise la Duchesse : « Je « suis de vous *ançainte*, de verté le sachiez. » [Au Gloss. 7684, *incincta* est rendu par *enczaintte.*]

Enchainte sui d'Ugon,
Si k'en lieve mes gris [ma robe de gris].
Audef. li Bastars, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 855.

On a dit de la Ste Vierge :

Tu es le buisson Sinay
Du saint Espir fus *encaintée.* *(MS. 7218, f. 179^{c}.)*

« *Enceinte* d'enfant, » dans l'Amant ress. p. 334.

VARIANTES : ENCHAINTE. Borel. — ENSAINCTE. Coquill. p. 170. — ENSEYNTE. Percef. VI, fol. 102^{b}. — ENSEINCTE. L. Trippault.

Encais, *adj.* Enclin. (?) « De vous servir *encais* « doit estre à tousjours. » (P. Vat. n° 1490, f. 120^{b}.)

Encal. [Intercalez *Encal*, dans une épitaphe de Bayeux (D. C. VI, 181^{c}) : « Ci gist l'*encal* Cranctol, « Ly fut qui cacha S. Gerbot ; Len mal le prit le jour « de Pagues ; D'enpeux sen ventre n'ut relague. Ah « Dieu ! combien il chia ! Dite por ly Ave Maria. »] (N. E.)

Encant, *s. m.* Encan. (Cotgr. Oudin.) On trouve *incantum* dans Du Cange, qui dérive ce mot de *incantare*, « entonner, crier haut ; mais je croirois plus naturel de le tirer d'*inquantum*, combien. L'orthographe *enquant*, que nous trouvons dans les Ord. V, p. 682, favorise cette conjecture ; [Ménage cite un arrêt du parlement : « Tellemeut que comme « à l'*inquant* se bailloient les dites prelatures. »]

Nus clers d'apranre n'est mès chalz ;
Quar li prelat, tot a *enchaulz*,
Vendent les biens que departir
Doivent à ceux qui sont martir. *(Ste Léoc. f. 30^{b}.)*

Encantement. [Intercalez *Encantement*, musique, dans Flore et Blanchefleur, v. 3195 : « La « oïssiez les estrumens vieles et *encantemens.* » Au même poëme, v. 844, il signifie opération magique : « Dont il sorent que fol estoient Quant il « criement *encantement.* »] (N. E.)

Encantere, Encanteor. [Intercalez *Encantere*, cas sujet, *encanteor*, cas régime dans Flore et Blanchefleur (v. 805, 810) ; on lit aussi dans Roland (v. 1391) : « L'*encanteur* ki jà fut en « enfer. » (N. E.)

Encanteur, *s. m.* Qui vend à l'encan. « Que « nulz ne vende nulle chose, quelle quelle soit, qui « doit estre vendue à l'enquant, sanz licence de « l'*encanteur* (2), ou de celluy qui pour luy sera, à « la peine de vingt sols. » (Ordonn. t. V, page 682, an. 1373.)

Encapé, *adj. ou part.* Qui a une cape. (Cotgr.)

Encapeliner, *v.* Mettre un chapeau. (Oudin et Cotgrave.)

Encapeluchoné, *adj.* Encapuchonné. (Cot.)

Encaper, *v.* Mettre une cape. (3) (Cotgrave, Oudin.)

Encapitonner, *v.* Coiffer. (Cotgr.) « L'*encapi-* « *tonna* d'un beau, et blanc beguin. » (Rabelais, t. V, p. 205.)

Encapricer, *v.* Devenir amoureux [A]. Rendre amoureux [B].

[A] « Quand elles ont envie d'un homme, et qu'elles « s'en viennent enamouracher, et *encapricher*, « elles vendroient, et donneroient jusqu'à leur « chemise, plus tost qu'elles n'en tastassent. » (Brant. D^{es} Gall. II, p. 62.)

[B] « D'autres dames y a t'il, lesquelles à deissein « ne font pas grand scrupule de faire à pleine veue « la monstre de leur beauté, et se descouvrir nues, « afin de mieux *encapricier*, et marteller leurs ser- « viteurs, et les mieux attirer à elles. » (Brantôme, D^{es} Gall. I, p. 376.)

VARIANTES : ENCAPRICER. (Id. II, p. 259.) — ENCAPRICIER. (Id. I, p. 323.)

Encaprié, *adj.* Amoureux. « Tels escroqueurs, « et escornifleurs sont grandement à blasmer, « d'aller ainsi allambiquer, et tirer toute la subs- « tance de ces pauvres diablesses martellées et « *encapriées.* » (Brant. D^{es} Gall. I, p. 136.)

Encarater. [Intercalez *Encarater*, ensorceler, au reg. JJ. 158, p. 360, an. 1404 : « André Guibre-

(1) « Quand la dame se sent *enceinte* Si est forment muée et teinte. » (Grégoire-le-Grand, p. 10.) (N. E.)
(2) « Couratiers, criours de vins et *enchanteurs.* » (JJ. 73, p. 148, an. 1340.) (N. E.)
(3) On lit dans le Pèlerinage de Guigneville (Du Cange, III, 122^{b}) : « Comment que soie emmantelée Par dehors bien et *encapée.* » De même dans les Mirac. de Couci : « Cil grant segnor chaus avant traient Et chaus *encapent* et enjupent. » (N. E.)

« tea... couru après une femme en disant : Pute « vielle tu m'as *encaraté*. »] (N. E.)

Encarauder. [Intercalez *Encarauder*, ensorceler : « J'*encaraude* contes et dus, Princhès et « rois. » (Guigneville, D. C. II, 171 b.) On lit au reg. JJ. 157, page 27, an. 1402 : « Icelle femme con- « fessa à son mary que ledit Tymonnier la mainte- « noit, et qu'elle ne povoit resister ne soy desloyer « dudit Tymonnier, et qu'elle cuydoit que il l'eust « *encharaudée*. »] (N. E.)

Encarcerer. [Intercalez *Encarcerer*, emprisonner : « Le suppliant a esté de ce puniz et « *encarcerez* au pain et à eaue. » (JJ. 143, page 32, an. 1392.)] (N. E.)

Encaré, *adj.* Terme de marine. « Notre nauf « est elle *encarée* ?..... comment la remolquerons « nous ? » (Rab. IV, p. 96.)

Encarener, *v.* Carener. (Cotgrave.)

Encaresser, *v.* Gagner par caresses. « Enfin, « pour tant plus faciliter cette besongne, vous « pourrez leur offrir que serons contens de rendre « Rhimberc à l'électeur de Colongne, et par là « nous priver du tout du passage du Rhin que vous « sçaurez bien *encarresser ;* mais surtout que la « Flandre nous demeure entiere, qui est ce qui « nous importe le plus. » (Negot. de Jeann. t. I, page 56.)

Encargier, Enchargier. [Intercalez *Encargier :* 1° Charger, endosser : « Cil qui ne demandoit « el (*aliud*), Prent le bacon par le hardel ; Si s'en- « carche com un fardel. » (Fabl. S. Germ. fol. 53 c.) — « Messires Oudars prist les florins qui estoient « en deux bourses et les fist *encargier* par ses « varlés. » (Froissart, V, 240.) — « Robert prist et « encharga tout simple habit. » (Id. XV, 90 ; voyez encore Nicot, Cotgrave, Rob. Estienne, Monet.) — 2° Confier un message, conférer une dignité, ordonner : « Lor *encarga* le message si ke il voloit ke il « fust dis. » (Henri de Valenciennes, § 595.) — « S'il lui *encherge* qu'il fasse simple contremant à « quinzaine. » (Beaum. 74.) — « Li a son voloir et « dit, et *encargié*. » (Audef. li Bast., Poët. av. 1300, t. II, 856.) — « Le roy Richart avoit une condition « que quant il *enchargoit* un homme il le faisoit si « grant et si prochain de lui que merveilles. » (Froissart, XVI, 89.) — « La fille obeissante à sa « bonne nourrice fit tout ce qu'elle luy *enchargea*. » (Nuits de Straparole, I, 65.) — « Item, que ledit « Michau Le Sesne,... enjoignit et *enchargea* à « Jehan Hureau... qu'il fit inhibicion... » (1408, Châtellenie de Bois-Commun. Droits de boucherie, d'après Le Clerc de Douy.) — 3° Prendre à charge, à cœur, à tâche, en haine : « Il *encarga* grant estat « et bien le pooit faire. » (Froiss. II, 337.) — « Car « li contes de Hainnau et messires Jehans avoient « si fort encargiet ceste guerre. » (Id. III, 225.) — « Guillemme de Haynau *encharga* dist et proposa « en soy meïsmes que à celle feste il yroit. » (Id. XIV, 255.) — « Je dis que grant folie *encharge* « Qui de trestot cuide estre sage. » (MS. 7615, II, fol. 134 b.) — « Il avoit en trop grande hainne « *encargié* le dit messire Robert d'Artois. » (Froiss. t. II, 311.) — 4° Prendre des armoiries : « Se li roys « d'Engleterre volsist *encargier* et porter les armes « de France, ils le tenroient pour roy de France. » (Id. III, 63.) — 5° Imposer un désagrément, une pénitence (Renart, v. 23184), la guerre : « On le « voit aussi par le royaulme de Frise que nos cou- « sins de Haynnau ont *enchargié* en guerre. » (XVI, 99.) — 6° Devenir grosse : « Tost apres cele « avision, *encharja* l'enfant la royne. » (Guiart, v. 563.) — « Apres lequel mariage ainsi fait et con- « sommé, ladite Marie, comme on dit, a *enchargié* « et est grosse d'enfant. » (JJ. 153, p. 424, an. 1398.) Dans un MS. de Merlin, on lit *encarkier*. (D. C. t. II, 308 c.) — 7° Gagner une maladie : « Le gentil « mareschal d'Audrehem y print, et *encharga* la « maladie de mort, non pas qu'il fut navré, mais « d'orbes coups qu'il reçeut. » (Histoire de Bertr. Du Guesclin, par Mén. page 447.)

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES : *Enchargier*. (MS. 7218, fol. 289 a.) — *Encharcier*. (Modus et Racio, fol. 211 b.) — *Encharchier*. (Beaum. p. 227.) — *Encargier*. (Poët. av. 1300, t. II, page 856.) — *Encarchier*. (MS. 7218, folio 145 d.) — *Enquerquer*. (MS. 7989², fol. 90 a.) — *Encarquier*. (Beauman. p. 228.) — *Enquarquer*. (MS. 7989, folio 90 b.) — *Encarcier*. (SS. MS. Sorb. XXVII, col. 22.) — *Encarcher*. (MS. 7218, folio 252 b.)] (N. E.)

Encarier, *v.* Charroyer. « Par la coustume de « la dite Eglise, nul ne doit, ne poeult, lever, « ammener, ne *encarier* aucuns ablais croissans, « et ayans creu, sur aucunes terres chergiez du « droit du terraige envers la ditte Eglise, sans « préalablement avoir paié le dit droit de terraige. » (Cout. de S. Vaast, N. C. G. I, p. 411 b.)

[« Ne pooit copper, abatre, ne faire copper, « reabatre, emmener, ne *encarier*, ne faire emme- « ner, ne *encarier*. » (Cart. de Corbie, 21, an. 1454.)]

Encarir, *v.* Devenir rare A. Enchérir B. Chérir, aimer C.

A .... Vos bons amis, et entiers,
Sont envers vous tuit *enchieri*. *(MS. 6812, f. 70 a.)*

B (Voy. Ord. I, p. 713.) [« Nous perdons nos gaain- « gnes et nos marchandises, et nous *enchierit* li « vivres chascun jour. » (Mén. de Reims, § 226.)]

Quant messire noble dessemble toutes les bestes,
Aux bons jours, ne aux bonnes festes,
En leur maison,
Et si n'y scet nulle raison,
Fors qu'il redoubte la saison
Qu'il n'*enchierisse*. *(MS. 7615, I, f. 101 b.)*

C ..... Flore Kins apiélés fu ;
Gentillaice l'avoit nouri,
Et largaice l'*ot encari*. (1) *(Mouskes, p. 782.)*
Tant l'*ai encheric*. *(Adams li Bocus, P. av. 1300, 1396.)*

(1) « Beals reis, se tu voleies encerchier les escriz, Plusurs rois trovereies que Deus ont ainz eslir ; Quant il les ont el mund muntez et *encheriz*, Mal unt encontre Deu lur mestiers acompliz. » (Th. de Cant., 75.) (N. E.)

S'ai bien cuesi,
Quant j'*ai* encoer tel flourette *enchieri*.
Froissart, Poés. MSS. p. 71, col. 2.

Encartement, *s. m.* Chartes, titres : « Bailler, « et delivrer tous instrumens, *encartemens*, regis- « tres, livres, et prothocolles » dans une pièce rapp. par le Laboureur, Hist. de Louis, duc d'Anjou, roy de Sic. p. 54. — *Enchartement*. (Hist. de Fr. par du Haill. Epit. au roy, p. 81.)

Encarter, *v.* Envelopper avec du papier. (Oudin.) [Passer un contrat, dans les Preuves de l'Hist. de Nîmes, III, 345, an. 1481.]

Encasé, *part.* Rendu à la maison. « Son « escuyer Oplophor les suivant, qui de telz, et si « longz sermons ne se repaissoit pas voluntiers, et « luy tardoit qu'ilz ne fussent jà *encasez ;* ainsi ilz « entrerent à la ville. » (Alector, fol. 110 [a].)

Encassé, *part.* Enchâssé. « Ainsi que la pierre « précieuse est plus apparente, lorsqu'elle est en « or *encassée*, aussi est chasteté en cueur humble « d'une vierge. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 47 [b].) « Sçachez que la grayne que l'arbre por- « toit y estoit faicte de fin rubis rouge, à deux, et « trois *encassetez* gentement. » (Perceforest, vol. I, folio 153 [b].)

Encasser, *v.* Encaisser. « Avoit faict *encasser* « tous iceux tiltres, et ensaignemens, et les avoit, « sur mullets, envoyez en un sien chasteau. » (Mém. de Du Bell. liv. VIII, fol. 242 [b].)

Encassiller. [Intercalez *Encassiller*, enchâsser, dans un Inventaire de la S[te] Chapelle. (D. C. III, 793 [c], an. 1335.) Au reg. JJ. 169, page 243, an. 1416, on lit : « Huis *encassillez*.] » (N. E.)

Encasteleure, *s. f.* Encastelure. Maladie qui vient aux pieds des chevaux. (Oudin, Cotgrave.)

Encastillement, *s. m.* Enchâssure. (Cotgrave, Oudin.)

Encastrer. [Intercalez *Encastrer :* « Et si avoit « dedens cascune [cisterne], une cuve de marbre « bien *encastrée* de fors maisieres. » (MS. cité par D. C. III, 790 [b].)] (N. E.)

Encavage. [Intercalez *Encavage :* « Chacune « queue doit cinq deniers, tant pour l'*encavage* que « pour l'asseage. » (Statuts de l'Echevinage de Mézières, D. C. II, 248 [a].)] (N. E.)

Encauc. [Intercalez *Encauc*, poursuite, forme verbale de *encauchier*. On lit dans le Rom. de Rou, p. 369, à propos de la bataille d'Hastings : « Nous « voissiez Engleiz tomber, Gesir à terre et gambe- « ter ; Mout voissiez voler cervelles, Et à terre « gesir bouelles ; Mout en chai, en cel *enchaux* Dez « plus riches et des plus beaux. » — De même dans Partonopex, fol. 170 [c] : « Li Troi fuient ensamble « par merveillox aïr, Aval un val parfont commen- « cent à ravir, Et paien à l'*enchauz* accueillent « à glatir Que toz en font les vax, et les monz re- « tentir. » (Partonopex, folio 170 [c].) — « Molt fu « grans li *encaus* apriès Burile et apriès se gent. » (Henri de Valenciennes, § 543) — Et dura li « *enchauz* jusqu'à la nuit obscure. » (Mén. de Reims, § 128.) — « Atant es vos l'*encauc*, qui molt « s'en est penés. » (Aiol, v. 7489.) — « Là eut, je « vous di, grant *encauch*, grant noise, grant occi- « sion d'ommes. » (Froissart, IV, 149.) — On trouve aussi la forme féminine : « Li *enchauce* et li poursui- « vite. » (Id. III, 347.) — « L'*enchauz* jusqu'à la « vile dure. » (G. Guiart, folio 215 [b].) — « Lequel « Berny le poursuioit asprement... et les autres « aussi complices dudit Berny lui faisoient grant « *enchaux*. » (JJ. 110, page 209, an. 1376.) Remarquons l'expression fournir un *encaus*, charger, dans Ph. Mouskes (MS. page 590.) « Paine auroit à « nommer tous caus Qui bien furnirent lor *encaus*. » — « Hues de Boves, et Renaus Vorrent par fournir « lor *encaus*. » (Mouskes, p. 575.) — On lit *enchauceir*, dans Blanch. fol. 183 [d] ; *enchaz*, dans S. Bernard, p. 376, correspond à *importunitas*. — Le mot est dans Roland (v. 3635) : « Li *enchalz* duret « d'ici qu'en Sarraguce. »] [(N. E.)

Encaucier. [Intercalez *Encaucier*, etc., poursuivre, dérivé de *calcem* (talon), tandis que *encachier* vient de *captiare :* « Bons à fuir et bons à « *enchaucier*. » (Aubri le Bourgoing, 183 [b].) — « On demande se li fix, qui tout jors *encauce* pour « demander hyretage. » (P. de Fontaine, c. 35 [a].) — « Quant li rois Ferranz et sa gent virent qu'il ne « la porroient endureir, si tournerent le dos. Et « Englois les *enchaucent*. » (Mén. de Reims, § 128.) — « Et nostre gent se retracent arriere « sans *encaucier*. » (Henri de Valenciennes, § 521.) — « Si sievrai le cembel por *encauchier*. » (Aiol, v. 2821.) — « Messires Jehans de Haynau et « ses gens caçoient et *encauçoient* le signeur de « Vervins. » (Froissart, III, 108.) « Yceulx sup- « plians courechiez de ce que il supposoient ledit « Estienne estre feru à mort, *enchaucerent* icellui « Hues et le battirent. » (JJ. 91, p. 278, an. 1361.) — La forme *enchalcer* est fréquente dans Roland (v. 2796, 2785) : « Vers Sarraguce les *enchalcent*. » (v. 2462.)] (N. E.)

Encaver, *v.* Loger [A]. Creuser [B].

[A] « *Encaver* les nids des poules, » dans Rob. Est. et Cotgrave. On a dit au figuré :

Chevalier, congé avez
D'aymer ou il vous plaist ;
Gardez ou vostre cueur *encavez*,
Chevalier, qui congé avez. *(Percef. VI, f. 95 [b].)*

[B] Nicot explique *encaver* (1) par « creuser. »

Encaverner, *v.* Entrer dans une caverne. « C'est le chevalier qui tant suyvit depuis la pucelle « que les deux dragons emportoit, que luy mesme « les veit à plain *encaverner*. » (Percefor. vol. VI, folio 61 [d].)

Encaveure. [Intercalez *Encaveure*, mortaise,

(1) On disait chemin *encavé*, pour chemin creux : « C'est un chemin moult destravé, Pleins de boullons, tout *encavé*. » (Bruyant, dans le Ménagier, II, 18.) (N. E.)

au Gloss. lat. 7684 : « Incastatura, *encaveure*, « enchasseure. »] (N. E.)

Enceinct, *part.* Entouré. (Oudin.)

Ne ta lumiere n'y ert estincte,
Ainçois sera ta lampe *encincte*,
De clarté. *(Desch. f. 490 a.)*
Tu es toudis de bran *ensinte*. *(E. Desch. f. 378 a)*

Enceinter, *v.* Engrosser [A]. Devenir grosse [B]. [Voir Encainte.]

[A] « Il entra entre les courtines, et *enceinta* la fille « ainsnée de l'Empereur. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 3 b.)

[B] Borel cite ce vers du Testament de Jean de Meung : « Vierge qui du cors Dieu, ton fils, t'*en*« *ceinturas*. » — *Encenter*. (Marb. col. 1670.)

Enceis. [Intercalez *Enceis*, 1° Auparavant (adv.) : « *Enceis* ne l'vit, si l'recunut veirement. » (Roland, v. 1596.) — 2° Avant que (conjonction) : « Doel i « averat *enceis* qu'ele departet. » (Id. 3480.) — « *Enceis* qu'en seient .vii. .c. espées traites. » (Id. 811.)] (N. E.)

Encelé, *part.* Clos, scellé. [Voir Encastrée.] « Il « y avoit en Jerusalem, en trois lieus, caves de « marbre *encelées* en masieres, et si avoit en chas« cune des trois caves, deux bacins. » (Contin. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 587.) Il est au figuré dans les Chansons du XIIIe siècle. (MS. Bouhier, folio 29 c.)

Vo gent cors de faiture, et d'ator,
Enluminé de pitié de docor,
Est *encelée* de promesse d'amors.

Enceler, *v.* Seller.

... Li Borjois leva bien main,
Son palefroi fist *enceler*,
Et ses charrettes aroiner. *(MS. 7615, II, f. 124 a.)*

On a dit au figuré (Ibid. I, fol. 65 b) : « La mort « qui les bons *encelle*. »

Encendrement, *s. m.* Incendie : « Pour raison « de crime, de leze-majesté, de murtre, de larcin, « d'*encendrement* et ravissement. » (Ord. V, 566, an. 1372.)

Encendré, *adj.* Cendré. « Le loutre....... a le « poil court, et onny, de couleur noire *encendré*. » (Modus et Racio, fol. 94 a.)

Encendrer, *v.* Réduire en cendre. (Oudin.) On a dit des géants qui voulurent escalader le ciel :

Mais du grand Dieu le foudre rigoureux
Desorgueillist la bande porphyreuse,
Encendroiant, en la poudre phlegreuse,
L'inique effort de l'assault malheureux.
Poes. de Loys le Caron, fol. 21, V°.

Encenge. [Intercalez *Encenge*, mesure agraire : « Une *encenge* de vigne.... une *encenge* de terre « arable. » (Livre des pitances de S. Germain des Prés, fol. 130 b, an. 1384.) — « Une *ensange* et un « tercel de pré. » (Ibid. folio 124 b, an. 1394.)] (N. E.)

Encenon, *adv.* Sinon, autrement.

Pour ce soit chascune avisée
Personne, à faire amendement ;
Encenon, assez courtement,
En sera l'amende levée. *(MS. 6812, f. 53 c.)*

Encens, *s. m.* L'encens mâle est le meilleur ; on s'en sert pour certaines maladies des oiseaux. (Fouill. Faucon. fol. 84 b.) Ailleurs cet auteur indique un remède pour « l'oiseau malade des « aiguilles » : « Prenez..... de l'herbe de rüe, et « de l'herbe d'absinte, ou *encens* puant, autant de « l'une que de l'autre, feuilles de pescher, autant « que des deux autres, pillez tout ensemble, et en « espreignez le jus, dedans lequel mettrez puis « après un peu de la pouldre à vers, puis mettrez « la medecine ainsi composée, en un boyau de « geline. » (Id. folio 28 b.) Il est au figuré dans ces vers :

Je ne fusse pas bons truans ;
Je ne scay deux fois demander :
Tantost veil estre hors, ou ens,
Je ne fusse pas bons truans :
Et qui son don n'est d'*encens*. (1)
.. A Dieu dy, sans plus truander,
Je ne fusse pas bons truans. *(E. Desch. f. 182 c.)*

Encensier, *s. m.* Encensoir [A]. Nom d'une constellation [B].

[A] Voyez Borel et Cotgrave. « Ozias mesprisa ceste « reprehension, et print l'encens, et comme il mist « en sa main l'*encensier* (2) soubdainement la lepre « le frapa au front, et luy devint tout le visaige « difforme, et plain de lepre. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 174 b.)

[B] *Encensier* étoit le nom que les astronomes donnent à la 13e des 15 constellations méridionales. (Oudin.) Nous l'appelons « l'encensoir ou l'autel. »

Variantes : ENCENSIER. MS. 7989 2, f. 47 d. – Encencier. MS. 6812, fol. 81 a. – Encensirs. Inv. des Joyaux et meubles de Ch. V, p. 525. – Encenciers. Lanc. du Lac, II, f. 52 c. – Encensser. Blanch. MS. fol. 190 c.

Encentrer, *v.* Enter un arbre. (Borel, Cotgr. L. Trippault.)

Encependant, *adv.* Cependant. (Goujet, Bibl. fr. t. XII, p. 148.) « *Encependant* arriva le seigneur « de Langay vers le roy. » (Mém. de Du Bell. VIII, folio 112.)

Enceper, *v.* Mettre dans les entraves, dans les ceps. (Cotgrave, Oudin, Borel et Nicot.) On lit *encepper*, dans Britton, Lois d'Angl. f. 125 b.)

En ce que, *adv.* Tandis que. « *En ce qu*'il par« loit ainsi, si descendirent en la cour, les quatre « freres monseigneur Gouvain. » (Lancel. du Lac, t. III, f. 28 b.)

(1) On lit déjà dans Th. de Cantorbéry (74) : « Del saint *encens* porter el temple s'enhardi ; Deus s'en ert cureciez, de liepre le feri. » (N. E.)

(2) On lit dans les Rois (p. 244, XIIe siècle) : « Des phieles, des *encensiers* et des altres ustilz. » — « Jehan le Bourrelier prestre... print et vola ung *encencier* d'or du poix de six marcs, quatre unces et dix sept esterlins d'or. » (JJ. 195, p. 1159, an. 1473.) Voyez aussi les Nouveaux Comptes de l'Argenterie (p. 52 et 230) et les Pièces sur Charles VI (II, 380) : « Item un *encencier* d'argent doré à six quarres, et au dessus du pié six escuçons entaillés des armes de monsgr le Dauphin, et en la couverture d'en hault a trois losenges, esqueles a trois autres escuçons aux armes dessusdictes. » (N. E.)

Encerceler, *v.* Mettre en cercle. (Oudin.)

Encerchaules (niant), *adj.* Impénétrables. (S. Bern. S. fr. MSS. p. 50.)

Encerche, *s. f.* Recherche. *Encerchement*, dans S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 373, répond au latin *scrutinium.* « Nul cueur d'homme mortel ne pour- « roit estre de si cler sens qui vous en peust dire la « vérité certainement, de toutes les *encerches* que « l'en feroit. » (Lanc. du Lac, I, f. 121 c.)

Encercheur, *s. m.* Celui qui épie, espion. (Borel et Corneille.)

Encerchier, *v.* Rechercher A. Demander, s'informer B. Découvrir C.

A « Il doit *encerchier* (1) que li denier de le vente « devinrent, et quies payemens en fu fais. » (Beaum. page 284.)

.....Ceux des murs l'*ont encerchié*,
Si l'ont à cordes sus sachié. *(Brut, f. 69 d.)*

S'est trait entre la povre gent,
Sy qu'il ne fust aperceuz,
Ne *encerchiez*, ne congneuz. *(Ibid. f. 109 a.)*

B Veignent au seignour *encerchier*,
Li quex ai droit en la querelle. *(MS. 7615, II, f. 151 d.)*

« L'avoit prié de s'en *enchercher* au vray. » (Des Acc. Bigar. p. 32.)

C ....Quant il voit que par cherchier,
N'enport nouvelles *encherchier*. *(Froiss. Poës. p. 177 b.)*

Encerchievent. Cherchoient. (S. Bern. Serm. fr. page 125.)

VARIANTES : ENCERCHIER. MS. 7218, f. 285 a. — ENCHERCHIER. MS. 7615, I, f. 109 c. — ENCERCHER. S. Bern. Serm. fr. MS. p. 32. — ENSERCHER. Labbe, page 524. — ENCHERSER. Borel.

Encercler, *v.* Entourer. (Oudin, Cotgrave.)

Encercueillir, *v.* Mettre dans le cercueil.

Las ! je scay bien que toutz mortelz nous sommes,
Et qu'Atropos *encercueille* les hommes :
Mais ne batist plus d'une sepulture,
A chacun corps, qui ne peut plus mourir ;
Mon triste ennuy me fait cent fois perir. *(Caron, f. 15 b.)*

Ce mot a eu pour synonymes *embierrer*, *ensepulchrer*, *entomber*.

Encerner, *v.* Entourer. (Oudin, Cotgrave.)

En ce temps pendant que. (Voy. EN CE QUE.) « *En ce temps pendant qu*'ils parloient. » (Lancel. du Lac, II, fol. 54.) De là vient l'adverbe *stapendant* en usage parmi les paysans de plusieurs provinces.

Encerveleiz. [Intercalez *Encerveleiz*, dans Girard de Viane (p. 167 a) : « Ke mors fuisiez et toz « *encerveleiz*. »] (N. E.)

Enchà. [Intercalez *Enchà*, jusqu'à ce moment ; il renforce puis ou depuis : « Depuis quinze jours « *enchà*. » (Froissart, X, p. 161.) On disait même : « Puis trois ans *en encha*. » (Id. II, 151.)] (N. E.)

Enchacié. [Intercalez *Enchacié*, chassé : « Ung « roy *enchacié*, et boute hors de son pays » (Froiss. t. XI, p. 229. — Voir ESCACHIER.)] (N. E.)

Enchaenner, *v.* Enchaîner. (Oudin et Cotgr. sous *Encadener*.) On a dit du pape Clement V :

Enchaenner fist-il, com chiens,
Clers, et religieux en paine. *(MS. 6812, f. 73 e.)*

« Il luy estoit grief de voir tant de chrestiens « *encadenez*, et menez esclaves, et traittez misera- « blement pour jamais. » (Brant. Capit. estr. t. II, p. 95.) [On lit déjà dans Roland, vers 1827 : « Si « l'*enchaeinent* atresi comme un ours. »]

Enchagriner, *v.* Chagriner. (Oudin et Cotgr.)

Enchaienné, *part.* Enchaîné. (Borel, sous *Enkaené*.) [Ours et lions et veltres *enchaignez*. » (Roland, v. 128.) — « Corborans prist congié, s'ala « en sa contrée, Avec lui enmena no gent *encae- « née*. » (Ch. d'Antioche, t. I, p. 648.) — Fist li rois « venir ses prisons Cinq contes tous *enchaïnez*. » (Guiart, Royaux lignages, 7027.)]

On appeloit « rime *enchayennée* ou *enchaisnée*, » une rime qui se faisoit par gradation, en répétant au second vers la cause ou effet mentionné au premier vers :

Dieu des amans de mort me garde,
Me gardant donne moy bonheur,
En me le donnant prens ta garde,
En li prenant navre mon cœur. *(Poëtiq. Boiss. p. 257.)*

VARIANTES : ENCHAYENNÉ. Art de Rhét. de J. Mol. MS. 7984 in-4°. — ENKAENÉ. Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 36. — ENCHAENÉ. MS. 7218, fol. 297 b. — ENCHAYNÉ. Chasse et dép. d'am. p. 235 b. — ENCHAISNÉ. Goujet, Bibl. fr. t. XI, p. 187.

Enchainement, *s. m.* Chaînes.

Ou sont les *enchainemens*,
Que l'on portoit comme courroye ? *(E. Desch. f. 432 d.)*

Enchainte, *s. f.* Enceinte. C'est, en termes de chasse, le lieu que l'on a environné de toiles pour y chasser. « S'il est haute heure, que toutes bestes « soient demourez, faiz une grant *enchainte*, ou « devant ou pays ou il se destourna, ton limier « devant toy. » (Modus et Racio, f. 16 a.)

Enchainure, *s. f.* Enchainement. (Cotgrave.) [« Les voylà dans le grand cours de l'univers et « dans l'*enchaisneure* des causes stoïques. » (Mont. t. III, 271.)] (N. E.)

Enchaitiveiz, *masc.* ; **Enchaitiveie**, *fém.* Captif, dans S. Bernard, p. 260, 280, 363.

Enchalasser, *v.* Mettre des échalas à une vigne. (Oudin et Cotgrave.)

Enchambrée, *part.* On appelle « canon *enchambré*, » un canon vide dans la culasse pour lui donner plus de force. (Oudin.)

Enchambrer, *v.* Arrêter, emprisonner ; Oudin l'explique par l'italien *incamerare*.

Il sont au jugement allé,
Mot sunt pensiu, et esgaré
Del franc home d'autre païs :
Lanvax est si entrepris,
Encambrer le veulent plusor. *(MS. 7989 2, f. 57 a.)*

(1) « Jo' es voll aler quere et *encercer*. » (Roland, v. 2180.) M. Gautier corrige *entercier* (*intertiare*, d'après Du Cange, signifie *sequestrare, in manum tertiam ponere*). — « Enquerre et *encerchier*. » (Etabliss. de St Louis, ch. XLVI.) — « Or m'avés *encercié* à fol. » (Renart, v. 21460.) — « Ha ! comme il est souvent planté Es chieres nues qu'il *encerce*, Maugré Espaingnols leurs rens perce. » (G. Guiart, an. 1267.) (N. E.)

Enchanbader, *v.* Enjamber. (Borel.)

Enchancrer, *v.* Se donner le chancre ou la gangrène. (Oudin, Cotgrave.)

Enchant, *s. m.* Enchantement.

Maniere avenant
Ont fait tant d'*enchant*,
Que pris est Adans. *(MS. Bouh. f. 280 d.)*

Enchantation, *s. f.* L'art des enchanteurs. (Percef. II, f. 28 b.) *Enchaunterie* a le même sens, dans Britt. Loix d'Angl. f. 25 b.)

Enchanté, *part.* On trouve « voye *enchantée*, » peut-être pour « voie detournée, » dans une Lettre de Mme de Sévigné à M. de Pomponne, p. 34.

Enchantement, *s. m.* Encan. (Voyez Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, sous *Anchantement* ; « Chose vendue à l'*enchantement*. » (Assis. de Jér. p. 63.) On trouve *incantare*, pour vendre à l'encan, dans Du Cange.

[Le sens actuel est aux Rois (p. 420) : « Ecreid en « sorceries et en *enchantemenz*. » De même dans Merlin (fol. 66 b) : « Morganz la fée correça la « boenne reïne Guenievre par ses *anchantemenz* « d'un suen ami qu'ele tint longuement en sa pri- « son. » Dans Flore et Blanchefleur, la forme est *encantement* (v. 844).] (N. E.)

Enchanter. [Intercalez *Enchanter*, ensorceler, endiabler : « Tant les ad *enchantez* qu'od sei les « fist aler, A la nef sunt venu, e entrerent en « mer. » (Thomas le Martyr, 133.) — « Diables « nous est près qui nous veut *encanter*. » (Chanson d'Antioche, I, 97.) — « Ensi estoient gentil et « vilain dou royaume de France *enchantés* et « enfantosmés li ung pour l'autre. » (Froissart, VI, 95.)] (N. E.)

Enchanteres, *s. m.* Enchanteur. Judas, pour consoler sa mère, lui dit en parlant de J.-Christ : « Ceo estoit uns *enchanteres* (1) qe fesoit que la gent « decevoit. » (Hist. de la Ste Croix, MS. p. 20.) Nous trouvons *enchanterier*, dans la 24e note au 2e livre de Froissart : « Le faisant espous de Marie, seur de « la royne Jehanne de Naples ; mais quant à ces « *enchanteriers*, nulles nouvelles. » [Le cas régime est *encanteür* (Roland, vers 1391) : « L'*encanteür* ki « jà fut en enfer » ; ou *enchanteor* (Roncisv. p. 67.) Dans Froissart, III, 323, on lit au sens de chanteur de place publique : « Pluiseur jongleour et *enchan-* « *teour* en place ont chanté et rimet les guerres de « Bretagne et corromput. »] (N. E.)

Enchantrer, *v.* Entamer :

Moult li cuida grant cop doner ;
Sor la teste le vait sevrer,
Mais la besague a levée
Li rois poi *enchantre* l'espée.
Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 136, V° col. 1.

Enchapelé, *part.* Qui a un chapeau de fleurs.

En un bosquet, dessus une fontaine,
Trouvay Robin le Franc *enchapelé*,
Chapeaux de fleurs avoit cilz afublé,
Dessus son chief. *(E. Desch. f. 102 d.)*

Enchapeler, *v.* Mettre un chapeau sur la tête. (Nicot, Oudin, Cotgr.) — *Anchapler*, dans Monet, est se couronner de fleurs. — *Enchappeler*. (La Sal. folio 53 c.)

Enchapeleure, *s. f.* Guirlande, chapeau de fleurs A. Sorte de fraude B.

A (Voyez Oudin et Monet.)

B Dans les Ordonnances, il désigne une fraude commerciale consistant à cacher, sous une belle apparence, de mauvaises marchandises. « Que « nuls ne vende, ne achate pour revendre gimgem- « brat, ne pignolat enbouchié ; et qu'il ne soit autel « desous, comme dessus ; et sans *enchapleurs*, qui « ne saint de meme le cucre, et la confiture sans « yringes. » (Ord. I, p. 513.)

Enchaperonnement, *s. m.* Action de mettre un chaperon ou capuchon. (Oudin, Cotgr., Monet.)

Enchaperonner, *v.* Couvrir d'un chaperon. (2) (Oudin, Cotgrave, Monet.) Il se dit encore en fauconnerie. [Charles d'Orléans a dit au figuré : « Mon « cueur plus ne volera, Il est *enchaperonné*, Non- « chaloir l'a ordonné, Qui ja pieça le m'osta. »]

Enchappé, *adj.* ou *part.* Revêtu de chape. (Cotgrave.) Aux funérailles de Charles VII, « ceux « dudit S. Denis attendirent le corps, lesquels « estoient *enchappez*. » (Math. de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 737 ; voyez Vigil. de Charles VII, t. II, p. 169.)

Encharboté, *part.* Embarrassé, confus, embrouillé. (Cotgrave.) « Cela me semble trop *enchar-* « *boté*, et confus. » (Des Acc. Bigarr. p. 157.) A la page 72, on lit *encharbouté*.

Encharboter, *v.* Embarrasser, dans la Bourgogne. (Voy. Le Duchat, sur Rab. I, p. 198, note 2.)

Enchardonner, *v.* Hérisser de chardons. (Oudin, Cotgr.)

Li chardonal tot eschardonent,
Les eschars qui donc chardonent,
Maint preudom ont *enchardoné* :
Chardonal sont *enchardoné*,
Por ce poignent comme chardon.
Hist. de Ste Léoc. MS. de S. G. fol. 29.

Enchargement, *s. m.* Grossesse. (Oudin.)

Encharger. [Voir ENCARGER.]

Encharges, *s. f. p.* Charges, obligations, en termes de coutumes. « Quiconque desire de passer « des emphiteuses, transports, permutations, « *encharges*, ou obligations des heritages. » (Cout. de Bruss., N. C. G. I, p. 1245 b.) — « La ville at aussi « le droit d'issue des alienations, permutations, et « *encharges* qui se font par des afforains, au regard « des biens, fermes, cens, et rentes qui leur sont

(1) « La tigre i vint et la pantere ; Et Cointeriaus li *enchanterre*, Uns singes qui fu nez d'Espaingne, S'est ajostez à la conpaingne. (Renard, v. 9024.) (N. E.)

(2) Couvrir d'un chaperon une muraille de clôture : « Auquel jardin les dits preneurs feront une cloison de pierres et de mortier, *enchapperonné* de plastre. » (Cart. de Lagny, an. 1378, fol. 224b.) (N. E.)

« acquises par voye de succession, dans la ville. » (Ibid. p. 1246 a.)

Encharmer, *v.* Charmer, enchanter.

Cet oeil sorcier qui mes pensers attrait,
Pour *encharmer* mon ame déguisée,
Par le regard de ta face prisée.
Poës. de Loys le Caron, fol. 22, V°.

(Voy. Percef. II, fol. 14 c.)

Encharné, *part.* Qui tient à la chair[A]. Incarné[B]. Terme de fauconnerie[C]. Mis en curée[D]. Acharné[E].

[A] Tant comme les deliz charnelz
Seront en la char *encharnez*,
Ces mos de Salemon retiens,
Li feux ne sera bien estins. *(E. Desch. f. 533 b.)*

[B] « Par l'obumbracion du S. Esperit, sera de ton « precieux, et plus pur sang formé, en ton très « digne ventre virginal, ung corps humain d'ung « enfant duquel sera incorporé, et *encharné* le fils « de Dieu, et naistra de toy cest enfant dieu et « homme. » (Hist. de la Tois. d'Or, I, fol. 13 b.)

[C] « Que ton loerre soit bien *encharné* d'un costé, « et d'autre. » (Modus et Racio, fol. 115 a.)

[D] « Fault que les chiens, qui le chacent, soient « bien *encharnés*, pour le chacier. » (Modus et Racio, fol. 55 b.)

[E] P. Desrey parle ainsi de la bataille de Ravenne : « Là fut veu deux nations superbes, et hardies aux « armes, et avec aussi grande voulenté, et desir « qu'avoient les François d'eux rencontrer : on ne « veit jamais mieux chamailler, ne frapper, si qu'ils « estoient *encharnez* les uns sur les autres, que « c'estoit grand pitié à les regarder. » (P. Desrey, à la suite de Monstr. fol. 111 b.)

Encharneie, *adj.* Incarnée. « O sapience « vrayement *encharneie*, » en parlant de J. C. (S. Bern. S. Fr. p. 145.)

Encharnelé, *part.* M. de la Porte s'est servi de ce mot pour épithète « d'appui. » Dans les deux vers suivans, un mercier dit en étalant ses marchandises :

J'ay les guimples ensaffrenées,
J'ai aguilles *encharnelées*. *(F. S. Germ. f. 42 c.)*

Encharneler, *v.* Soutenir une vigne. L'appuyer d'échalas qu'on nomme *charniers*, dans quelques provinces. (Oudin, Cotgr.)

Encharnelz, *adj. au plur.* Nourris de chair.

.... Ainsi vient la convoitise
De char aux hommes, et par tel guise,
En finant les desirs charnelz,
Et lors en sont ils *encharnelz*,
Et repus contre raison. *(E. Desch. f. 538 d.)*

Encharnement, *s. m.* Appât pour attirer les loups. « Quand le veneur verra qu'ils ne voudront « menger, pour quand que on leur fait trains, il « doit remuer la chair de l'*encharnement* comme « est de cheval, ou de boeuf,....... ou de moutons, « ou de brebis, ou de pourceaux, ou asnes qu'ils « mangent volontiers. » (Fouill. Vén. fol. 104 a.)

Encharner, *v.* Insinuer dans la chair[A]. Amorcer[B]. Mettre en curée[C]. Acharner[D].

[A] On a dit du serpent qui tenta Eve :

Entrer tu sceuz au lieu voluptueux,
Pour *encharner* en la pauvre nature
Du serf Adam, ta venimeuse ordure.
Les Marg. de la Marg. fol. 188.

[B] « Quand le veneur voudra chasser le loup, il « doit *encharner* les loups par ceste maniere, etc. » (Fouill. Vén. fol. 103 b.)

[C] « Doit il encharner ses levriers plus que nulle « autre beste ; car communement levriers pren- « dront toute autre beste plus voulentiers que ne « feront un loup ; pour ce faut ilz qu'ilz soient « mielx *encharnez*. » (Chasse de Gast. Phébus, page 289.)

[D] « Quant les chiens se furent *encharnez* sur « luy. » (Percef. II, fol. 61 b.)

VARIANTES : ENCHAIRNER. Gace de la Bigne, fol. 95 a. — ENCHERNER. Cotgrave. — ENCARNER. Oudin, Cotgrave.

Encharneure, *s. f.* Enchâssure. D. C. sous *incastraturæ* cite le Catholicon Armoricon : « Engrava de gall. *encharneure*, lat. incastratula.

Encharpé, *adj.* Enchâssé. Ce mot se disoit de ce en quoi l'on a enchâssé.

Au costé pendoit son espée,
La croix, pommeau estant tout d'or,
Qui estoit d'un ruby *encharpée*.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 75.

Encharroingner, *v.*

Quant, par aucun pechié dampnable,
Chiet aucuns ès mains au deable,
Legierement se *encharoigne*,
Quant se repent. *(MS. 7218, f. 188 b.)*

Enchartreir, *v.* Donner chartes. (Baluze, Gén. d'Auvergne, p. 92, tit. de 1258.)

Enchartrement. [Intercalez *Enchartrement*, transaction faite par écrit : « Veulent lesdites par- « ties que tout, c'est assavoir procès, lettres, « *enchartremens*, escrits, soient en la vertu et « estat, qu'estoient avant que se missent en voy « d'accord. » (Arrêts du Parlement, t. V, an. 1236.)] (N. E.)

Enchartrer, *v.* Emprisonner. « Ainsi qu'il « alloit legerement vers Paris, il fut rencontré d'un « huissier du roy venant de Paris à Clermont qui « prestement le feit prisonnier du Roy ; car il avoit « lettres et puissance, de par le dict Roy de pren- « dre, et *enchartrer* (1) iceluy, à Amiens, ou sur le « chemin, se par aucune adventure il le rencon- « troit. » (Monstr. I, fol. 92 b.) — On a dit au figuré : « Tenez vous gay, et joyeux, et me jettez aux pieds « ces badinages qui *enchartrent* votre pauvre « jugement dans des jalousies fort obscures. » (Cholières, fol. 168 a ; voy. Faifeu, p. 5, et J. Boucic. page 245.)

Enchassement, *s. m.* Poursuite. (Cotgrave.) « Charles et ses gens qui bien les apperceurent, les

(1) « Pour lequel fait ledit Perrot fu pris et *enchartré* à Cambray ès prisons de l'evesque. » (JJ. 91, p. 68, an. 1357.) (N. E.)

« enchasserent ; en cest *enchassement* fut occis le « roy de Galabale, et le roy de Bougie, et environ « trois mile Sarrazins. » (Chr. S. Denis, I, f. 138 a.)

1. Enchasser, *v.* Chasser, poursuivre. (Cotgr. Gloss. de Marot, Borel.) « Y alla depuis, luy et le « duc d'Anjou fils du roy Loys ; et fut receu en la « cité d'Averse ; mais.... fut *enchassé* (1) par le roy « d'Arragon, et du tout debouté d'icelle seigneurie. » (Monstr. vol. I.) [Le mot est dans Joinville (§ 391.) : « Quant il se retournoit et il veoit que li Turc « estoient entrei par l'autre chief, il lour recouroit « sus, l'espée ou poing, et les *enchaçoit*. » De même au § 267 : « Et par celle pointe que li roys fist, il « secouri le roy de Sezille et sa gent ; et *enchacie-* « *rent* les Turs de lour ost. »] (N. E.)

VARIANTES : ENCHACER. Modus et Racio, f. 324 b. — ENCHASSIER. J. Le Fev. de S. Rem. Charles VI, p. 99. — ENCHACIER. Borel.

2. Enchasser. [Intercalez *Enchasser*, mettre en châsse : « L'an propre que l'en *enchassa* [le corps « de S. Louis] Philippe d'Artois trespassa. » (Guill. Guiart, II. 308.)] (N. E.)

Enchassillé, *adj.* Qui a un châssis. (M. de La Porte.)

Enchassiller, *v.* Fournir de châssis de toile. Oudin, dans son Dict. italien, le traduit par *fornir di telari*.

Enchassilleure. [Intercalez *Enchassilleure*, enchâssure, action de mettre un châssis : « Pour « avoir fait en l'hostel de la Prévosté... une *enchas-* « *silleure* de bois.... » (1469, Compte du Domaine, Dict. des dr. seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Enchastelé, *part.* Accastillé, en parlant des vaisseaux :

A .xv. nés ensemble jointes,
Devant en sont les mestres pointes,
A chascun bout, *enchastelées*,
Et de touz costez crenelées. (*Guiart, f. 308 b.*) (2)

Enchasteler. [Intercalez *Enchasteler*, dans l'expression *enchasteler* un heritage, le mettre en valeur, le fournir de tout ce qui est nécessaire pour le faire valoir. (Loisel, III, ch. 4.)] (N. E.)

Enchastonner. [Intercalez *Enchastonner*, dans le Compte de Robert de Seres (JJ. 5, fol. 3 a) : « Les entrechamps de grosses pelles fines et de « chastons *enchastonnez* en fin or. »] (N. E.)

Enchastre. [Intercalez *Enchastre* : 1° L'une des pièces de bois encastrant le rouleau d'une corde à puits : « Qui ert apoiez à l'*enchastre* Del puis qui ert « volté de plastre. » (Renart, v. 15285) ; 2° Compartiments d'un écrin : « Un escrin plat de cuir ferré « d'argent, à dix *enchastres*. » (P. s. Charles VI, II, p. 299, an. 418.)] (N. E.)

Enchatonner, *v.* Enchâsser. (Oudin, Cotgrave.)

Enchauceur, *s. m.* Celui qui poursuit :

Leurs messages ont congneus,
Et les *enchauceurs* ont veus,
Emmi les vis leur ont sailly,
A une voix, et à un cry :
Romain sempres se ressortirent,
Par les campaignes s'embatirent. (*Brut, f. 90 b.*)

Enchaulmer, *v.* Couvrir de chaume. (Oudin, Cotgrave.)

Enchaus. [Voyez ENCAUC.]

Enchausseure, *s. f.* Chaussure. (Oudin.)

Enchaussuiner. [Intercalez *Enchaussuiner*, enchaussener, plonger les peaux dans un bain de chaux : « Que doresnavant tous cuirez seront « *enchaussuinez*. » (Ord. IX, 211, an. 1407.)] (N. E.)

Enche, *s. f.* Anche. (L. Tripp. Cotgrave.) Borel ajoute que ce mot signifie canal de pressoir, sens subsistant dans l'Anjou et la Normandie.

Encheement, *s. m.*

. . . . Me lo del oltrage
Que j'ay, par son *enchéement*, empris.
Vill. li Viniers, Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 812.

Las pourquoi vi sa beauté, son cors gent,
Et son cler vis, sa faice encolorée,
Ses dols regars, ou pris l'*enchéement*
De ceste mort ki m'est langors nomée.
J. Erars, Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1097.

Encheminer, *v.* Acheminer. (Oudin, Cotgr.)

Enchemisé, *part.* Qui a une chemise. (Cotgr. Oudin.)

Enchendure, *s. f.* Poignée. [C'est plutôt la garde, le *helz*. (Voir Roland, v. 1364.)] Roland dit à son épée : « Blanche comme yvoire, par l'*enchen-* « *dure* entreseignée de croix d'or. » (Chroniq. de S. Denis, I, f. 146 b.) On lit dans le latin de Turpin : « Capulo eburneo candidissime, cruce aurea splen- « didissime. »

Enchenseure. [Intercalez *Enchenseure*, enchâtre. (V. ENCHASTRE.) « A Millet le peintre, pour avoir « paint le pommeau et l'*enchenseure* du pillory « d'Orliens... » (1395, Compte du Domaine, Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Encheoir, *v.* Tomber, succomber. (V. ESCHEOIR.) Il est souvent employé dans les Ordonnances sous différentes orthographes. (Voyez N. C. G. II, p. 57.) L'éditeur explique « sur *encheoir* » ou « *encheir* l'amende, » par sur peine d'encourir (3) l'amende. Dans un sens moral et figuré, il signifioit succomber. « Aima mieulx la mort que d'*encheoir* à ce « péché. » (Hist. de Floridan, p. 724.)

Pucele precieuse, pucele nete et pure,
Ne me lai *encheir* (4) en peché de luxure. (*7218, 192 c.*)

CONJUGAISON : *Anchaissions*, subj. prés. (Villehard.

(1) « Ycellui Vincent embrasé de mauvais esperit commença à *enchasser* ledit Jehan. » (JJ. 90, p. 180, an. 1359.) Voir *Encaucier*. (N. E.)
(2) G. Guiart l'emploie souvent ; voyez l'édition aux vers 18297, 18418. (N. E.)
(3) « Il *encheirent* en grant haynne de tout le pays. » (Froiss., II, 123.) Sous la forme pronominale, il signifie se résoudre à : « Se laissier *encheoir* en tretiet. » (Froiss., IV, 298.) (N. E.)
(4) Il se prenait aussi en bonne part : « En telle maniere que tous ceuls et celles qui ce livre liront, y puissent prendre esbatement, et je, *encheoir* en leur grace. » (Froiss., II, 4.) (N. E.)

p. 11. — *Enchace*. (S. Bernard, p. 365.) — *Encharrez*, au futur de l'indic. « En enfer *encharrez*, ou « point n'a de lumière. » (MS. 7218, folio 342.) — *Encherrez*, fut. (Ger. de Nevers, 2e partie, p. 56.) — *Encheu*, part. (P. de J. Cuer, p. 57.) — *Enchiece*, subj. (MS. 7218, folio 192 a.) — *Enchiée*, subj. (Ibid. f. 319 a.) *Enchient*, ind. (Ord. I, p. 741.) — *Enchies*, ind. (Beaum. p. 312.) — *Enchirent*, prét. (Martène, t. V, col. 584.) — *Enkaie*, ind. (P. Vat. 1490, f. 37 b.) — *Enkerrés*, fut. (MS. 7218, f. 152 d.)

VARIANTES : ENCHEOIR. N. C. G. II, p. 57. — ENCHOIR. Laurière. — ENCHEOR. C. G. I, p. 812. — ENCHEIR. MS. 7218, f. 192. — ENCHIER. G. Guiart, f. 86.

Encher, *s. m.* Eau qui dégoutte. (Oudin.)

Enchercheur. [Intercalez *Enchercheur*, provocateur, au Gloss. latin. 7692 : « Adagonista, *enchercheur*. »] (N. E.)

Enchere, *s. f.* On ne dit plus, comme autrefois, « avoir l'*enchere*, » pour « avoir à prix d'argent. » (Chasse et Départ. d'amours, p. 115 a.) On trouve *encheramentum* et *incheramentum* dans Du Cange. « Sont les dits encherisseurs tenus par corps satisfaire au pris de leur *encheries* (1), dedans la « quinzaine pour les meubles et dans le mois « pour les immeubles. » (Cout. de Lorraine, au C. G. II, p. 1077.)

Puisqu'ainsy est, mettez vous à *enchiere* ;
J'offreray tant que je devray partir [avoir part].
Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 182, col. 2.

Encherement, *s. m.* Enchère. « Baudront les « dites fermes à oies de paroisse, et par *encherement*, si comme il est accoustumé. » (Ordonn. t. I, p. 462.)

Encheressement. [Intercalez *Encheressement*, enchérissement, dans une pièce de 1310, au Livre Rouge de la Ch. des Comptes, f, 383 a : « A sis « livres parisis d'*encheressement*. »] (N. E.)

Encheri, *adj.* Renchéri. Ce mot ne se dit guères que d'une précieuse : « Elle ne faisoit que l'*encherie*. » (Rab. V, p. 66.)

Encherir. [Intercalez *Encherir*, chérir, aimer, dans Thomas le Martir, 75 : « Plusurs rois trovereics que Deus ont ainz esliz ; Quant il les ont el « mund muntez et *encheriz*, Mal unt encuntre Deu « lur mestiers acompliz. »] (N. E.)

Encherubiné, *part.* Enluminé. (Voy. Deffense pour Est. Pasq. p. 566.)

Encherubiner (s'), *v.* S'enluminer. Le Père Garasse auroit dit du « ministre nommé Moyse..... « bon biberon, qui s'estoit rougy le museau de vin, « et *encherubiné*. » (Deffense pour E. Pasq. p. 309.)

Encheue. [Intercalez *Encheue*, échoite régulière, au Cart. de S. Pierremont, an. 1279 : « Houdrois et Hawions donent et aquitent pour Deu et « en aumosne à la gleise de S. Pierre lour « menandies davant dites, et tous lour preis et « toutes lour terres où qu'il les ont, et l'*encheue* « qu'il doivent avoir apres la mort la maraistre « Hawion. »] (N. E.)

Encheute, *s. f.* Dans les coutumes, ce mot désigne les meubles ou immeubles qui tombent à quelqu'un en partage, soit par adjudication ou à droit d'hérédité. « Pour tout delay, sont tenus satisfaire au prix de l'enchere par eux faite, dans la « quinzaine pour l'*encheute* du meuble, et dans le « mois pour l'adjudication des immeubles, si autre « terme ne leur est préfigé, et à faute de consignation au greffe, ou ailleurs, comme sera dit, « pourront les pieces à eux encheuttes, ou adjugées « paravant, estre recriées à leurs périls et fortunes, « à peine d'en estre à la folle enchere. » (Cout. de Gorze, N. C. G. II, p. 1084 b.) — « Ceux qui décédent « sans hoirs procréez de leurs corps, font *encheute* « de leurs meubles, et acquests à leurs freres, ou « sœurs germains, et aux descendans d'iceux ; et à « faute des dits germains, aux non germains ; et « s'ils n'ont aucuns freres, ou sœurs, les dits meubles écherront en tout aux peres, ou meres ayeuls, « ou ayeules les suivans. » (Cout. de Lorr. C. G. II, p. 1081. — Voyez ECHOITE et ENCHEUE.)

Enchevaller, *v.* Chevaucher. (Oudin, Cotgr.)

Enchi, *adv.* Là. (Borel.) « Il vint vers Messinoples sor le flum, et *enchi* se herberia. » (Villeh. p. 113.) — « *Enqui* après, » après cela. (Ibid. p. 5.)

Enchierissement. [Intercalez *Enchierissement*, action d'enchérir : « Il (les tisserans) firent « compilation, taquehans, mauveses montées et « *enchierissemens* à leurs volentez de leurs euvres. » (JJ. 59, p. 414, an. 1319.) Au XIIIe s., on lit : « Se aucuns a aucun marchié qui soit à *encherissement*, et aucuns vienne à lui, si li dit qu'il « li enchereira son marchié. » (Liv. de justice, 108.) (N. E.)

Enchiés, *prép.* Chez.

Par foi, si seroit or granz hontes,
S'il n'avoient autre viande
Que l'escripture ne demande ;
Et ele n'i met riens, ne oste
Que ce qu'on trouve *enchiés* son oste. (*MS. 7218, 327 a.*)

(Voy. encore Ibid. f. 291 c, fol. 312 b.)

Enchiferné, *adj.* Enchifrené. Borel cite ces vers du Roman de la Rose (v. 14340) :

Nus n'i gardast condicion,
Foi, ne veu, ne religion,
Si ne fut aucun forcenez
Qui fut d'amours *enchifernez*,
Et loyalment s'amie amast.

C'est un dérivé de chanfrein ou plutôt de *chinfreneau*.

Enchiffrer, *v.* Marquer d'un chiffre. (Cotgr.)

Enchifrenure, *s. f.* Enchifrenement. Rhume de cerveau. (Oudin.)

1. **Enchine**, *s. f.* « N'est permis à aulcuns

(1) C'est aussi la forme au reg. JJ. 58, fol. 1 b.) (N. E.)

« tenir *enchine* de taverne, ou cabarel, ne y mectre « vin, ou cervoise, pour vendre, et distribuer à « détail, bouter enseigne hors, estaller marchandi- « ses,...... sans grace du dict sieur, son bailly, ou « officiers. » (Cout. de la Seigrie de Saulty, N. C. G. t. I, p. 407 a.)

2. Enchine. [Lisez *encline*, salue.]

Lors est sailliz el bon cheval,
Dont il ot mort le seneschal :
En riant dist à la roïne,
Par desoz l'eaume l'*encline* :
Ceste pucele vos commant.
Flore et Blanchef. MS. de S. G. fol. 197, V° col. 1.

Enchiser. [Intercalez *Enchiser*, couper, dans Partonopex, v. 3318 : « Li uns aciers à l'autre « ront, Li uns bons aciers l'autre *enchise*, Devant « le helt l'espée brise. » De même dans Renart (v. 19627) : « Si l'ont trenchie à un costel Bien ont « *encisiée* la pel. »] (N. E.)

Enchoisonner. [Intercalez *Enchoisonner*, réprimander, blâmer : « Et je les *enchoisonnai* et « lour dis que tiex paroles n'estoient ne bones ne « beles. » (Joinv. § 298.) — « Et m'*enchoisonna*, « et me dist que je n'avoie pas bien fait quant je « avoie tant tardei à li veoir. » (Id. § 411.)] (N. E.)

Enchomer. [Intercalez *Enchomer*, au reg. JJ. 184, page 96, an. 1450 : « Le suppliant frapa d'un « petit coustel Robert le Quien deux coups en hate- « reau et l'*enchoma* à plaie ouverte et sanc cou- « rant. »] (N. E.)

Enchoper, *v.* Broncher. « Ilz avoient flechi les « tendres branches des bois, le bout d'en hault « fiché en terre fermement, la tige dehors deux « piez...... par telle façon qu'impossible estoit à « aucun cheval y traverser, sans soy *enchoper* et « cheoir. » (Tri. des IX Preux, p. 314 a.)

Enchroniquer, *v.* Enregistrer [par allitération et ressemblance au mot *corne*.] « On n'a garde « d'y mettre Mr de Rohan, ny de l'*enchroniquer* si « avant dans les annales. » (Caquets de l'Accouch. p. 38.) « Comme si on ignoroit qu'elle a *enchroni-* « *qué* son mary elle même au rang des cornards. » (Ibid. p. 179.)

Encienor, *adj.* Ancien. (Ord. I, 613 bis.)

Jadis au tens *encienor*,
Ert li siecles de grant valor,
Et li roi, et li emperere
Fesoient chere bele, et clere,
Et tenoient ferme jostise,
Sanz loier, et sans covoitise.
Blanch. MS. de S. G. fol. 174, V° col. 2.

[Ces formes *enciennor*, *ancienor*, sont d'anciens génitifs pluriels de la seconde déclinaison, comme geste *Francor*, cheval *milsoudor*.]

Enciennement, *adv.* Anciennement. (Ord. t. III, 507.)

Encirailler. [Intercalez *Encirailler*, mettre en morceaux : « Lesquelles escuelles le suppliant *en-* « *ciroilla* et mist à pieces. » (JJ. 187, page 177, an. 1458.)] (N. E.)

Encirer, *v.* Enduire de cire. (Nicot, Rob. Est., Cotgrave.)

Si je pouvois *encirer* mon pouvoir,
Pour l'emplumer de son fatal devoir,
J'oisellerois le vol des destinées,
Pour engluer la loy de mon bonheur :
Mais las ! je crains l'icarien malheur,
Qui naieroit mes forces obstinées.
Poës. de Loys le Caron, fol. 25, V°.

Encis. [Intercalez *Encis*, meurtre d'une femme enceinte, aux Coutumes d'Anjou : « *Encis*, si est « quand l'en fiert femme enceinte, et elle et l'en- « fant se meurent » ; — aux Preuves de l'Histoire de Bret. I, col. 1167, an. 1301 : « L'*ancis* si est « femme enceinte quand l'en a fiert ou enfant li « est. » Voyez aussi les Etabliss. de S. Louis, I, ch. 25, et le Dict. de Le Clerc de Douy : « Et toute « justice et espaves... sauve et excepté les trois « cas... rapt, murtre et *encis*. » (1351, Aveu de la seigneurie de Baule.)] (N. E.)

Enciser, *v.* Inciser. (Nicot, Oudin. — Voyez Enchiser.)

On a dit figurément :

Li batel les granz nès esloingnent,
Si comme avirons l'yaue *encisent*. (Guiart, f. 325 b.)

Variantes : [Le mot est dans Th. de Cantorbery, 150 : « Le mantel e les dras tresqu'al cuir *encisa*. »] — ENCISER. MS. 7615, II, fol. 167 d. — Ensiser. Modus et Racio, f. 15 a. — Enchiser. Ibid. fol. 28 b.

Encisure, *s. f.* Incision. (Nuicts de Straparole, t. II, page 31.) « Pren le cerf par le pié destre, et « enchise la jambe tout en tour, au dessoubz de la « jointe du pié, puis le pourfent par dessus la « jambe, tout au long, depuis ton *enchiseure* « jusques à la hampe, que les bouchiers appellent « bruchet, ou poitrine. » (Modus et Racio, fol. 28.)

Variantes : Ensisure. Modus et Racio, folio 14 b. — Ensiseure. Ibid. f. 27 b. — Encisseure. Gast. Phéb. p. 190.

Enciter, *v.* Exciter, animer. (Voyez S. Bern. S. Fr. MS. p. 250.)

Enciz, *part.* Taillé. « Haut rocher *enciz* « d'amont jusques en bas. » (Jean d'Aut. Ann. de Louis XII, page 66.) Louis XII, ayant réduit Gênes, y fit faire un château neuf, où « est la tour de « Codesfa, nommée la Lanterne, lequel debvoit « estre fossoyé en roch *enciz* de soixante pas en « large, et tant de parfond que la mer qui frappe « là, peut passer par tout autour. » (Ibid. p. 227.)

Enclarcir, *v.* Eclaircir. « Cest mot, succession, « emporte tout, et *enclarcist* la dicte renoncia- « tion. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 305.)

Enclastre. [Intercalez *Enclastre*, grenier. « Icellui Biaurain dist au suppliant que il vouloit « avoir une *enclastre* en son hostel pour mettre « son blé. » (JJ. 176, page 426, an. 1446.) Dans un registre des Olim (9 mai 1321), il signifie pierres des émaux cloisonnés : « Unum scrineium de « latone, nigellatum de argento cum multitudine « de *enclastres*. »] (N. E.)

Enclave, *s. m.* Limites d'un territoire. (Voyez Borel.) « Nous vous mandons de l'autorité, et pou- « voir à nous donné, par le dit seigneur, que faciez « assembler les sujets de vostre dit baillage, *encla-* « *ves* et anciens ressors d'icelluy. » (C. d'Amiens,

C. G. I, p. 615.) « Les *enclavemens*, et appartenan« ces de la duché de Bourgogne. » (Monstr. cité par Laurière, Gloss. du Dr. fr. au mot *Ressorts et enclavements*.) [Le Cart. de S. Martin de Pontoise (an. 1312, fol. 30 b) donne *encleve* au sens d'enclos : « Et est assavoir que avesques les heritages dessus « dis il y a une *encleve*, qui est tenans aus dites « mesons. »]

Enclaver, *v.* Enfermer A. Enfiler B. [Le sens actuel est dans Beaumanoir (t. LVIII, 13) : « Les « justices de plusor segneurs sunt entremellés et « *enclavées* les unes dedans les autres. »]

A « N'osoyent les barons, et les chevaliers de « Poictou, qui Anglois se tenoyent, chevaucher « parmi le pays, fors en grans routes, pour la doute « des François qui estoyent *enclavés* en leur pays. » (Froiss. liv. I, p. 410.)

B En changeant d'acception, ce mot ne change pas d'étymologie et vient de *clavus*, clou ; *enclaver* un anneau avec une lance, la passer comme un clou au travers de l'anneau. Nous dirions aujourd'hui l'*enfiler*, par allusion au fil qu'on passe à travers l'aiguille. « De sa lance doncq asserée, verde, et « roide, rompoit ung huis, enfonçoit ung harnois, « aculoit ung arbre, *enclavoit* ung anneau. » (Rab. t. I, p. 162.)

Enclaveure, *s. f.* Enclave A. Clôture B (d'après Oudin.)

A Voy. le Dict. de Cotgrave.

B « Toutes fois veues, esgouts, entrées, yssues, et « *enclaveures*, ne se peuvent prescrire, par quel« que temps que ce soit, s'il n'y a tiltre. » (Cout. de Péronne, Montdidier et Roye, C. G. I, p. 723.)

[Dans Froissart, il désigne l'enchainement des choses : « A la fin que par celuy on peust savoir la « verité et l'*enclavure* de leur covenant. » (XIV, 230.) — « Le duc qui riens ne lui voult celer, lui « compta mot après autre toute l'*enclavure*. » (Id. 321.)]

Enclигner, *v.* Regarder, observer :

La maison *ont* bien *enclignée*,
Que lor oill totes parts voloient. *(F. S. G. f. 52 e.)*

Enclimpostair, *s. m.* Nom d'un des enfants de Morphée :

Car il envoya, parmi l'air,
L'un de ses fils *Enclimpostair ;*
Sitost qu'en ma chambre entrés fu,
Je ne sçai le pertuis par u,
Je m'endormi, en tels pensées
Que à vous seront recensées. *(Froiss. Poës. 1 a.)*

1. **Enclin**, **Enclinement**, *s. m.* Action de pencher, incliner A. Inclination B.

A Entre Mars, et Saturne estoit
La comete, et entre pretoit,
Pour la cause de Mars, la guerre,
Dont encore n'est pais en terre,
Si comme l'en voit or endroit :
Mès pour ce que, de l'autre endroit,
Devers Saturne s'inclinoit,
Par cel *enclin* nous devinoit (présageait)
Une longue pluye ennuieuse. *(MS. 6812, f. 54 c.)*

B « Je feray, pour conclusion, cette remarque qui « ne desplaira comme j'espère, à ceux qui sont « touchez d'un meilleur *enclin* (1) envers l'Eglise « catholique. » (Pasq. Rech. p. 146.)

Sanz *enclinemens* deshonnestes. *(E. Desch. f° 477 b.)*

Carpentier (Histoire de Cambrai, p. 28, an. 1237) donne *enclinanche*.

2. **Enclin**, *adj.* Baissé A. Soumis, obéissant B.

A « Tout l'honneur, et la prouesse, que tous che« valiers pevent acquerre par leur corps, sont cou« ronnez, par le loz des dames, et damoiselles : Et « qui sont ceulx qui contre leur gré montent en « honneur ? par ma foy il n'y en a pas ung : car « chascun, pour soy exaulcer, tend vers elles le « chef *enclin*. (2) » (Percef. I, fol. 44 b.)

. . . . . . Par les treces la prent,
A la terre la rue *encline ;*
Tant la bat d'un baston d'espine,
Qu'il la laissa tote por morte. *(MS. 7615, II, f. 176 a.)*

B . . . . . . Riens n'obéiroit
De temporel, mes il seroit
De l'esperituel *enclin*,
Au siege de Romme sanz fin. *(MS. 6812, f. 71 c.)*

Or etende chescun, et gart
De la noblesce au vieil Richart ;
Et comment sa gentil lignie
Fut encore, et essaucie :
Cume sa fille fu rainne
Alie, fu Engleterre *encline* (3),
Ewrat si niez roiz des Engleiz,
Et Harde que fut dez Daneiz :
Gonnil fu à Romme amenée,
Et a Romme fu mariée ;
Fame fu à l'empereour. *(Rou, p. 176 b.)*

VARIANTES : ENCLIGNE. S. Bern. Serm. Fr. page 350. — ENCLINTE. Ibid. page 364. — ENCLIGNEIZ. Ibid. page 11. — ENCLINEIT. Ibid. p. 34. — ENCLINT. Ibid. p. 172.

Encliner, *v.* Incliner A. Saluer B. Louer, flatter C.

A L'ost qui vers le roi s'*enclina*
Lendemain se rachemina. *(G. Guiart, f. 335 b.)*

Celle de qui l'Ocean termina
Le large empire, et les astres la gloire,
Que nul effort, fors le sien n'*enclina*. *(S. Gelais, 17.)*

Il faut peut-être lire *enclinoit* au lieu d'*encloit*, dans l'Hist. de la Toison d'or, I, fol. 104 a : « Ne dit « pas en vain l'hystoire que le roy de Navarre « machinoit contre le roy, et son aisné fils ; car il « *encloit* à la couronne de France, à quoy luy sem« bloit que il pourroit parvenir, se le roy Jehan, et « son aisné filz estoient mors. »

B La vieille l'en a *incliné* (4),
Puis s'en part, sans autre response. *(F. S. G. f. 57 d.)*

(1) « S'uns dolans fait un acroupie Et un *enclin* devant s'ymage. » (Miracl. de Coincy ; Du Cange, III, 48 c.) (N. E.)

(2) On lit dans Roland (139) : « Li emperere en tint sun chef *enclin*. » De même dans la Rose (v. 8751) : « Se tu trueves chaste moillier, Va t'en au temple agenoillier, Et Jupiter *enclin* aore. » (N. E.)

(3) De même dans Berte (LVI) : « Se ele le seüt, mout fust à lui *encline*. » (N. E.)

(4) Ce sens est dans Roland (v. 2763) : « Li messager ambedui l'*enclinerent*. » De même dans Henri de Valenciennes (§ 572) : « Si le salua, et Aubretins lui ; et puis l'*enclina*, et non mie de cuer. » — « Li gaus et les gaudines, les forès grans Qui contre lui aloient tout *enclinant*. » (Aiol, v. 398.) (N. E.)

.....Por cui sui si esbahis,
Ke les felons me convient *encliner* ;
Et escoter lor gas, et lor medis.
M[re] Andr. Contref. Poët. MSS. avant 1300, t. III, p. 1118.

Voyez Vig. de Charles VII, I, p. 96 ; Eust. Desch. f. 69 [b] ; Froiss. IV, p. 135 ; [Ed. Kervyn, II, p. 347 : « Quant li baron d'Engleterre eurent le conte salué « et *encliné*. »]

[c] S'en paix veulx ta vie finir,
Quelque chiere que femme face,
Il te fault *encliner* sa face ;
Soit belle, ou laide, ou difformée. *(E. Desch. f. 500 [b].)*

[A l'actif, il signifie porter à : « Par plaisance qui « tousdis à ce m'a *encliné*. » (Froiss. II, 5.) — Au réfléchi : « 1° Montrer de l'inclination pour : « Li « jones Edouwars s'adonnoit le plus et s'*enclinoit* « de regart et d'amour sus Phelippe que sus les « autres. » (Id. II, 54) ; — 2° Consentir : « Chil doi « signeur assés legierement s'*inclinerent* as reques- « tes des Escoçois. » (II, 211.)]

Enclinouer. [Intercalez *Enclinouer*, *inclinatorium*, au Gloss. 7684 : C'est la miséricorde, le support en forme de cul de lampe pratiqué dans une stalle de chœur, au dessous du siége, et se relevant avec lui.] (N. E.)

Enclisser, *v.* « Il m'estoit avis que l'on m'*en-* « *clissoit* les réparations, pour ce que l'on nous « avoit rapporté qu'il avoit esté tué ; ce que nous « luy dismes, et il se prit à rire, et s'excuser, nous « disant qu'il estoit vray qu'il s'estoit battu avec son « ennemy, mais qu'il n'avoit pas esté tué, et qu'il le « prouveroit par qui l'avoient veu faire. » (Moyen de Parv. p. 13.)

Encloistre, *s. m.* Lieu clos [A]. Cloître [B]. Communauté [C].

[A] ....Cascuns s'en ala fuians
En l'*enclostre* de maintenant ;
Vesci l'ourse crioit cascuns. *(Mouskes, p. 111.)*

Vit que ly rois ne savoit gaires,
Qui ert en *encloistre* nourris. *(Brut, f. 51 [a].)*

[C] Uns abbés, par grant pourveance,
Por les lex amender, et croistre,
Par l'assentement de l'*encloistre* (1),
Qui a enuiz si ostroia,
Des cor sainz prist, s'es envoia
Par ses chasteax, et par ses viles. *(S Léoc. S. G. f. 32 [e].)*

Enclore, *v.* On disoit en vénerie « *encloer* un « buisson, » le fermer, l'environner. « S'il a...... « aucun cler pays où tu puisses tendre tes rais, si « les y tens, en crochant, et *encloant* le buisson. » (Modus et Racio, f. 63 [b].) — *Enclore* est pris figurément dans ce passage : « Il est trois manieres de « convoitise qui *enclouent* en eux tous pechez. » (Monstr. I, f. 36 [b].)

Conjug. : *Encloira* (Ord. I, p. 670.) — *Encloirent* (Ch. S. Den., II, f. 70.) — *Encloit* (Id. II, 27.) — *Enclorat* (S. Bern. S. fr. p. 266.) — *Enclot* (Id. p. 266.) (2)

Enclos, *part.* Inclus. « Du dit premier jour de « may, jusques au dit tiers jour de novembre « *enclos*. » (Ord. II, p. 546.) « Selon la forme conte- « nue en un rolle, lequel nous vous envoyons « *enclous* sous nostre contrescel. » (Ibid. II, p. 490. — Voyez Extr. des Chroniques de Flandres, p. 731.) [« Chastel de Saiette, qui est mout forz et *encloz* est « de la mer en touz senz. » (Joinv. § 551.)]

Remarquons cette expression figurée : « Cestuy « roy Perceforest, qui est vostre oncle, fut à la « bataille, et demoura luy, et trois autres en vie, « ayans toujours *enclos dedans son poing* l'honneur « de la grande Bretaigne. » (Percef. V, f. 12 [c].)

Variantes : Enclous. Ordon. II, p. 490. — Encloux. Le Jouvencel, f. 299.

Encloseure, *s. f.* Enclos [A]. Clôture [B].

[A] On a dit de la marguerite :

Mercurius, ce dist li escripture,
Trouva premier
La belle flour que j'aim oultre mesure ;
Car en menant son bestail en pasture,
Il s'embati dessus la sepulture
De Cephey, de quoy je vous figure ;
Et la cuesi, dedens l'*encloseure* (3),
La doulce flour dont je fai si grant cure. *(Froiss. 72 [a].)*

[B] « Pourchassour s'a seisine, par le haspe, ou par « le anel de l'huys, ou par *enclosture* de la porte. » (Britt. Loix d'Angl. f. 102 [b].)

Enclostrer, *v.* Encloîtrer. (Cotgrave, Oudin. — Voyez Ph. Mouskes, p. 114.) ; on lit dans Martène (V, col. 598) *enclostrent*.

Enclotier, *v.* Enclotir. « Qui veut avoir bonne « garenne de connilz, il les doit chascier deux ou « trois fois la sepmainne, et les faire *encloter*, car « autrement ilz vuident le pays. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 49.) *Encotter* n'est vraisemblablement qu'une faute. (Fouill. Vén. f. 100 [a].) On lit *enclotier* au Gloss. du P. Martène.

Enclouement, *s. m.* Enclouure. (Oudin.) Au figuré, obstacle en général : « L'*enclouement* estoit. » (Brant. Cap. Estr. 1, p. 23.)

Enclouer, *v.* [« Car de peine clochoit com che- « val qu'on *encloe*. » (Berte, XXXIII.) — « Encore i « eut si grant presse sur les trois jours que il furent « à Durames que bien la tierce part des chevaus « furent *encloés*. » (Froiss. II, 82.)]

.....Des mareschaulx
Adviser doit le mareschal
Qui ferre d'autruy le cheval ;
Car par l'*enclouer*, ou retraire,
Puet trop le maistre avoir contraire. *(Desch. f. 443 [c].)*

S'enclouer étoit s'engager dans une mauvaise affaire. (Oudin, Cur. fr.) On lit *encloer*, au ms. 7218, folio 194 [d].

Encloueure, *s. f.* Mauvaise démarche (4), par

(1) « Mainte dame d'*enclostre*. » (Froiss., IV, 412.) C'est la forme dans une charte de Lille (Du Cange, III, 796 [c], an. 1267) : « Fourfait ne enfrainture ke on face el moustier saint Pierre ne dedens l'atrie benoit, ne devens leur *enclostre*. » (N. E.)
(2) Le mot est dans Thomas de Cantorbery (66) : « Engleterre est *enclose* e de mer e de vent, Ne crient Deu ne ses saints pur un poi de turment. » (N. E.)
(3) Aux Chroniques, on lit *enclosture*. (Froissart, XI, 359.) La variante est *enclosure*. (N. E.)
(4) On lit au sens figuré de difficulté, dans Thomas de Cantorbery (125) : « Ne eüssent fait as suens desonur ne enjure : Mais conuistre i pont l'um mult tost l'*encloeüre*. » (N. E.)

allusion à la marche d'un cheval encloué. « Si « avoient ils pourtant cette *encloueure* de cocu qui « les effaçoit du tout, car telles encolures, et « *encloueures* ne se peuvent cacher, et feindre. » (Brant. Dames gal. I, p. 189.) Le ms. 7218, f. 316 c, donne *encloeure*.

Encloyer, *v*. Devenir grosse. On a dit des fées, ainsi appelées par « le commun peuple ; car il cuy- « doit qu'elles fussent fées, et ne mourussent pas,... « et qu'elles *encloyoient* de pur air, (devenoient « grosses par le vent comme les juments d'Espagne) « par leurs conjurations et leurs enchantemens. » (Percef. I, f. 97 b.)

Enclume, *s. f.* Nous trouvons ce mot, au masculin, dans Rabelais, t. II, p. 243. On dit *encluge* en Auvergne. (1) (D. C. III, 48 a.) On a dit proverbialement : « A dure *enclume* marteau de plume, » c'est-à-dire une difficulté se surmonte par la patience. (Oudin, Cotgrave.) Le ms. 7218, fol. 232 d, donne *encleve*.

Enclumeau, *s. m.* Diminutif d'enclume. (Oud. et Cotgr.) Ce mot est au figuré dans ces vers :

> ....Je ne puis martel lever,
> Pour les excès, et pour l'ardure
> Que j'ay eu de trop marteler
> En jeune temps ; prins m'a froidure.
> Nulz ne scet les maux que j'endure,
> Ne fraper sur les *enclumiaux* (2),
> Tant com j'ay fait, doulx jouvenciaux. *(Desch. f. 453 a.)*

1. **Enclus**. [Intercalez *Enclus* : 1° Enfermé (Froiss. II, 203) : « Le vasselet d'or où li coeurs dou « roi Robert estoit *enclus* » ; 2° Compris : « Du .xxii. « jour de jeuillet *enclus*, jusques au darrein jour « d'aoust *enclus*. » (Hist. de Nimes, Preuves, II, 3.)

2. **Enclus**, *s. m.* Reclus. (3)

> Cil est sage ki a point
> Se set traire, com uns *enclus*,
> Ainçois c'on le refiere plus. *(Poët. av. 1300, IV, 1339.)*

Encocher, *v*. Employé dans un sens obscène par Faifeu, p. 62.

Encocheure, *s. f.* Encochement. (Oudin.)

Encogiter, *v*. Penser. (L'Amant ress. p. 507.)

Encoi. [Intercalez *Encoi*, aujourd'huy, dans Roland, v. 1167 et 2981.] (N. E.)

Encoingner, *v*. Aboutir en angle. « Asséant « quelque pieces d'artillerie, et faisant batterie « par le costé, dont la ceinture, ou courtine faisoit « *encoigner* avecques celle qui est au dessous « d'icelle montaigne. » (Mém. de Du Bell. liv. VII, folio 226 b.)

Encoigneure, *s. f.* Encognure. (Cotgrave.) [« Pour y remedier, faudroit bailler place en ces « *encogneures* à sept ou huict des plus braves har- « quebusiers. » (Lanoue, 325.)

Encoir, *adv*. Encore (4). Ce mot est joint à *dechief*, pour *derechef*, de nouveau. « Si vous pri, « chiers amis,..... que vous le voeilliez lire *dechief* « *encor*, et parfettement viseter, et examiner. » (Froiss. Poës. p. 211 a.)

> N'*encoire* ne m'ont paié.
> Guiot de Dij. Poet. MSS. av. 1300, t. III, p. 1170.
>
> N'estoit *encoire* nule lois,
> Quant Abrahans estoit en vie.
> Li vies et nov. Test. Poet. MSS. av. 1300, t. II, p. 875.

Variantes : ENCOIR. Rich. de Furniv. Poët. avant 1300, t. III, page 971. — ENCOIRE. Coquill. page 95. — ENCOIRES. Id. page 96. — ENCOURES. Borel. — EINCOR. Brut. MS. Bombarde. — ENKOR. Mouskes, p. 686. — ENCOR. Froiss. Poës. p. 211 a. — ENQUORES. Ord. I, p. 678. — ENCORES. Mellin de S. G. page 41.

Ençois. [Intercalez *Ençois*, pour *ainçois*, dans Partonopex (v. 5217) : « Quar ge morrai *ençois* mes « dis. »] (Voir ENCEIS.) (N. E.)

Encoistre, *v*. Croitre.

> Mais tot le virent si *encoistre*,
> Que ne la porent recounoistre,
> Et li bobiert, et li vilain,
> Disent quel iert li quens à plain. *(Mousk. p. 670.)*

Encoisure, *s. f.* Redevance : « Sont tenus « payer chacun manant d'icelle terre, et paroisse, « aus dits religieux de Saint Vaast, chascun an, une « poulle, et demy gros, que on a dit *encoisure*, « dont sont quicts ceux qui ont heritages chargés « de terraiges, et tous les eschevins regnans ; et « ceux qui n'ont nulles bestes allantes au maretz « sont quicts du dit demy gros d'*encorsure*, et ainsi « en est usé. » (Cout. d'Enneulin, N. C. G. t. I, page 437 b.)

Encolé (haut), *part*. Haut monté, épithète de gorge dans M. de la Porte.

Encoler. [Intercalez *Encoler*, dans une ordonnance (déc. 1496) : « Ledit compaignon (peintre) « sera tenu achecter et avoir agreable ce que les « ministres lui ordonneront par escript pour faire « son dit chef d'œuvre ; et fera faire son tableau de « bon boys bien sec, et sera *encolé* et blanchy bien « et deuement, et puis pourtraict et ebauché de « coulleurs à huyle. »] (N. E.)

Encoloré, *adj.* et *part.* Fardé A. Coloré B. Orné C.

A (Cotgrave.) M. de la Porte en fait l'épithète de *page*. On a dit des femmes :

> .... Sovent sont *encolorées*,
> Appareilliées, et mirées. *(MS. 7218, f. 80 b.)*

B
> Las ! pourquoy vi sa beauté, son cors gent,
> Et son cler vis, sa faice *encolorée*,
> Ses dols regars, ou pris l'enchéement
> De ceste mort, ki m'est langors nomée.
> J. Erars, Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1097.

C
> Fille si bien *encoulourée*
> De sens, et de bonne doctrine. *(Froiss. Poës. p. 43 b.)*

(1) De même au Gloss. lat. prov. 7657 : « *Encluge*, prov., incus. » (N. E.)
(2) *Enclume* est dans Aleschans v. 5039 : « Or est plus durs qu'*enclume* retrempée. » (N. E.)
(3) On lit dans le Chevalier au Barisel (Du Cange, III, 798 a) : « Il n'epargnoit ne clerc ne moine, *Enclus*, hermite ne canoine. » (N. E.)
(4) *Oi* pour *o*, s'explique dans *oit* de *octo*, par la transformation du *c*, dans *cloison* de *closionem*, par le déplacement de l'*i* ; mais dans *encoires*, c'est un fait particulier au picard (*couere*, *ecouere*) et fréquent en wallon (*foirt* pour fort, *poirte* pour porte). (N. E.)

Encolorer, *v.* Colorer. (Oudin.) On a dit, au figuré, de la veuve d'un supplicié : « Ele purra dire « que ascune les pendes par hynge, ou il ne fuit « onques encoupé de nule felony ; par tel et teux « autres *encolourerent* sa mort par un mesme « jugement. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 257 [b].)

Encombattre, *v.* Combattre. (Ord. I, p. 440 [a].) « Adonk conust Adam ès estoilles que Eve avoit « essoigné, et se dist : « Une grant dolor me vient, « jeo ai pour que le serpent que nous a deceuz « n'*encombate* autre fois à Eve. » (Histoire de la S[te] Croix, MS. p. 2.)

Encombler, *v.* Accumuler, de *in* et de *cumulus*. Il est au figuré dans Froissart (livre I, p. 184) : « Y eut plusieurs chevaliers, et escuyers abbatus « d'un costé et d'autre, et puis par force relevés, et « recoux, et dura ceste chose une bonne espace ; « qu'on ne sceut à dire ceux qui auroyent du « meilleur, tant estoyent fort *encomblés* l'un à « l'autre. »

Encombrance, *s. f.* Embarras.

...... Quant mon cors deffetes,
Gardez moi d'*encombrances*. *(MS. 7218, f. 171 [b].)*

Encombre, **Encombrier**, **Encombrement**, *s. m.* Obstacle, malheur (1).

(Voy. Cotgrave, Oudin ; Glossaire de Marot ; Laurière ; Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis ; Ordonn. t. II, page 10.)

...... Pour ce qu'ilz estoient grant nombre
D'archiers, et de gens à guisernes,
Doubtant qu'ilz ne fissent *encombre*,
Si ne print que les hommes d'armes.
Vig. de Charles VII, t. I, p. 42.

« L'approcha de près, et le herdy à l'eschevesaille, en disant que se il ne se rendoit, ce seroit « en son *encombrement ;* et à ce mot se rendy. » (B. du Guescl. par Mén. p. 424.)

Que vault li homs qui autrui mal perçoit,
Et ne voit pas son propre *encombrement* *(Desch. 103 [c].)*

« Soit que le Roy vescust, ou mourust, ils ne « prevoyoient que mal, et *encombrier*. » (Etat de la Fr. sous François II, par la Planche, p. 733.) Un charlatan vantant son onguent, dit : « Si est bons « por fi, por clapoire, por rudoreille, por *encom-* « *brement* de piz. » (Erberie, MS. de S. G. fol. 89 [b].) C'est l'asthme. [*Encombrier* est dans Froissart, XVI, 138 : « Et ne euist point eu le grant *encombrier* « que il rechupt. »] (N. E.)

Proverbes : 1° « Bonne garde évite très mauvais « *encombrier*. » (Percef. IV, fol. 29 [d].)

2°......... En la fin gist l'*encombrement*
De la chose mal ordenée. *(MS. 6812, f. 53 [b].)*
En la queue gist l'*encombrier*. *(Ibid. f. 74 [c].)*

3°......... Cascune mue beste conoist son *encombrier*.
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. 27, col. 5.

4°.......... Tel se cuide avancier,
Qui quiert son *enconbrier*.
Marc. et Salem. MS. de S. G. fol. 116, R° col. 1 et 2.

Variantes : ENCOMBRE. Vig. de Charles VII, t. I, p. 219. — Ancombre. Monet, Dict. — Ancombrier. Ibid. — Encombrier. MS. 7218, fol. 251, R° col. 2. — Encombriez. J. Le Fevre de S. Rem. Histoire de Fr. p. 25. — Enconbrement. Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis. — Encombrement. MS. 7615, II, fol. 209 [d]. — Encumbrement. Marbod. col. 1654. — Ancombremant. Monet, Dict.

Encombré, *part.* Embarrassé [A]. Abattu, renversé [B]. Fatigué [C].

[A] « Le cheval monseigneur Lancelot du Lac « estoit si fort las, et si fort travaillé d'errer...... « qu'il ne peut, en nulle maniere, supporter le « coup, ainçois luy convint cheoir, emmy le che« min ; et monseigneur Lancelot du Lac, qui de ce « ne se pregnoit garde, et aussi estoit il moult « *encombré* des armes, si s'en emerveilla moult. » (Lancelot du Lac, III, fol. 30 [b].)

De grant travaill, et de petit esploit
Voi jou cest siecle cargié, et *encombré*.
Chans. MSS. du C[te] Thibaut, p. 143.

« Choses prises et *encombrées*. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257.)

[B] « Le cheval d'Hector fut *encombré*, et cheut « par dessus. » (Lanc. du Lac, I, fol. 105 [d].)

[C] « Lors est entré en son chemin, par quoi le « cheval est durement chargé du chevalier qui sur « luy est grant, et pesant, et plain de douloureux « penser, et si fut *encombré* de la grant alleure « qu'il alloit ; si choppa en une pierre, dont le « chemin estoit espessement jonché, si que vint à « terre à deux genoulx. » (Lanc. du Lac, t I, f° 114.)

Dans la Coutume de Normandie, un mariage est *emcombré* lorsque le mari a aliéné quelque chose des héritages de sa femme, et l'en a dessaisie, soit de son consentement ou non ; « le bref de mariage « *encombré* » est l'action ou plainte faite à ce sujet. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) On lit presque toujours « mariage empeschié » dans la traduction en vers de cette coutume. Voyez un chapitre intitulé, « de brief de mariage *encombré* » dans la Cout. de Normandie. (C. G. I, p. 1026.)

Variantes : Encombreit. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 260. — Encombreies. S. Bern. S. fr. p. 93.

Encombrer, *v.* Embarrasser, nuire [A]. Arrêter, saisir [B]. Accabler [C]. Garantir [D]. [Obscurcir : « Li rai dou soleil en estoient tout *encombré*. » (Froiss. III, 156.)]

[A] La fille au Roy seoit en l'onbre ;
Des dras qu'el ot vestuz s'*enconbre*,
Tant qu'ele ne s'en pot foir ;
Et Blanchandin la vait saisir. *(Blanch. f. 181 [c].)*

« Je prie à Dieu tout puissant, qu'il vous vueille « garentir, pourquoy Pietre qui tant vous het, ne « vous puist *encombrer* (2) en chemin. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 269.)

(1) *Encombre* est au sens de perte, ruine, dans Benoît de S[te] More (II, 26790) : « Trop s'esragent li paisant ; Et si les nos convient danter, E ratorner e raseignier Queus est lor vie e lor mestier ; Mais c'est lor mort e lor *encombre*. » *Encombrement* a le même sens dans Thomas de Cantorbery (41) : « Quant li pluisur entendent qu'un quist l'*encombrement* De Thomas l'arcevesque, mult en furent dolent. » (N. E.)

(2) Ce sens est dans Roland (v. 15) : « Oez, Seignurs, que l' pechet nus *encumbret*. » De même dans Froiss., ms. d'Amiens, II, 81 : « Lors pechiés leur *encombra*. » (N. E.)

[B] « Si l'*encombra* tantost, et l'occist. » (Chron. S. Den. t. I, fol. 23 [b].)

Pour ce nous estouvoit pener
De Petreium *encombrer*,
Que vif, ou mort, le puissons prendre. *(Brut, f. 91 [b].)*

[C] Mon pechié m'a *encombré*,
Que ge ay un homme tué. *(Fabl. S. G. f. 1 [d].)*

Que le malheur, pouvreté, et souffrette,
Puisse soudain sa famille *encombrer*.
Les Marg. de la Marg. fol. 214, V°.

Borel cite ces vers de Vigenere :

... S'*engombroit* de la pesanteur de la Targe.
Maint home despent, et boit,
Et sor autrui acroit,
Qui bien tressaut son ombre,
Puis l'estuet esmaier,
Quant il covient paier,
Ce pourquoi il s'*encombre* :
Tel cuide sor les costez aucuns,
Qui boit sa chape, a tot le chaperon,
Ce dit li vilains. *(Prov. du Vil. S. G. f. 75 [a].)*

Qui s'aquite, ne s'*encombre*,
Ce dit li vilains. *(Ibid. f. 75 [c].)*

[D] Parquoy vous pry que, sous cette belle umbre,
Prenons repos, laquelle nous *encombre*
Du chault soleil. *(Chasse et Dép. d'am. p. 60 [b].)*

Encombrevent. (S. Bern. S. F. p. 10.)

Encombreux, *adj.* Embarrassant. « Se il vient « baillier cuves, ou huches, ou gros merriens, ou « teix choses qui sont *encombreuses* à manoier, li « creanchier ne les penra pas, se il ne vient. » (Beauman. p. 283.)

Mais quant perte s'avient, ou destoit *enconbrox*. (1)
Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 173, V° col. 2.

Encombrier. [Intercalez *Encombrier*, contrariété, tourment : « Et ne euist point eu le grant « *encombrier* que il rechupt. » (Froiss. XVI, 138.) Ce sens est aussi dans Partonopex (v. 3264) et dans le Roi Guillaume, p. 62.] (N. E.)

Encomiaste, *s. m.* Panégyriste, du latin *encomium.* « Je ne me ren point *encomiaste* (2) de l'espée « françoise. » (Savar. Ep. fr. p. 44.)

Encommencement, *s. m.* Commencement. (Cotgrave, Oudin ; Ord. III, p. 583.) *Encommencement.* (S. Bernard, p. 278) [« Nos faisons ui, chiere « freire, l'*encommencement* del avent. » (Mém. Acc. Inscr. XVII, 181.)]

Encommencer, *v.* Commencer. (Nicot, Cotgr. Oudin, R. Estienne ; voyez Poët. avant 1300, IV, p. 1502 ; Fauchet, p. 99 ; l'Amant ressusc. p. 13 ; Joinville, p. 26 ; Dial. de Tahur. f. 134 [b] ; Cl. Marot, p. 474 ; Ord. III, p. 372.) — *Encomencievet* (S. Bern. p. 168.) — *Encomenst* (ibid. p. 35.) — *Encommencier* (MS. n° 7218, f. 130 [c].) — *Encoumenchier* (Beauman. p. 1.) [« Qui tel vilonie *encommence.* » (La Rose, v. 7035.) — « Et cil *encommençoit* excommu- « nier et jurier, keju ne sai, ke cist hom soit ke vos dites. » (Mém. Ac. Inscr. t. XVII, p. 275.) Froissart donne *encommenchier.* (T. XI, 93.)]

Encommenceur, *s. m.* Qui commence. (Oud. Cotgrave.)

Encomplir, *v.* Accomplir ; il est employé substantivement dans Gaston Phébus, MS. p. 411 : « La « voulenté est en moy, mais l'*encomplir* je ne puis « trouver. »

Encomprez. Lisez *encompayerez*, payerez. « Folle gent, faites moy tantost venir vostre capi- « taine, et sans point arrester, ou, par Dieu, vous « l'*encomprez.* » (Hist. de B. du Guescl. p. 309.)

Enconcer (s'), *v.* Se cacher. « Le soleil ne se « doit pas *enconcer* (3) sur votre couroux ne yre. » En latin : « Sol non occumbat super iracundiam « vestram. » (J. de Saintré, p. 37.)

Enconché, *adj.* Accommodé, orné. (Oud. Cotg.)

Enconduire, *v.* Emmener : « Ainsy comme si « les diables l'eussent *enconduit.* » (Chron. S. Den. t. II, fol. 98.)

Encontenancé, *adj.* Qui a une bonne contenance. « Une très debonaire, et bien *encontenancée* « damoiselle. » (Al. Chart. l'Esper. p. 279. — Voyez Oudin.)

Encontenancer, *v.* Donner de la contenance. (Oudin et Cotgrave.)

1. Encontre, *s. f.* Rencontre, aventure. (Voyez M. de S. Gel. p. 234 ; E. Desch. f. 380 [d] et 530 [d].) « De « bonne *encontre* (4) » signifie heureusement, dans Oudin. [*Encontre* signifie encore : 1° Combat : « Il « y eut dur *encontre* et fort bouteis. » (Froissart, V, p. 243) ; — 2° Rencontre amicale : « Le duc de Berry « et le duc d'Orléans eurent le premier *encontre.* » (Id. XVI, 114) ; — 3° Choc : « De cel *encontre* fut la nef « dou dit roy si estonnée. » (Id. V, 261) ; — 4° Prise de corps au jeu de la soule : « Adam Curcé de Coucy « qui souloit et avoit *encontre* de corps et de piz à « plusieurs personnes, en la maniere que on a « accoustumé de faire *encontres* en jouant à la soule « audit lieu ; après lesquiex *encontres* ledit Remy « prist l'esteuf ou soule et en portant icelluy, si « comme l'en a accoustumé, ledit feu Adam vint et « encontra au dit Remy et le dit Remy audit Adam « de corps et de piz, si comme on a accoustumé de « faire audit jeu. » (JJ. 86, p. 3, an. 1357.)]

2. Encontre, *adv. et prép.* Contre, en comparaison de [A]. Près [B]. Devant [C]. Au contraire [D]. [Forme extensible de *contre*, il en partage les significations.]

[A] *Encontre* (5) ma coutume. *(Marg. de la Marg. f. 62 [b].)*

« De la truye, *encontre* (6) le sangler, puet il « jugier ; car la truye, etc. » (Chasse de Gast. Phéb.

(1) *Encombros, encombreux*, est dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 37356, v. 37554. (N. E.)
(2) « O bienheureux confesseur et martyr de Dieu, que je serois volontiers le paranymphe et l'*encomiaste* de tes louanges. » (Sat. Mén., p. 72.) (N. E.)
(3) Aujourd'hui, nous disons *engoncer*. (N. E.)
(4) Dans Froissart, *d'encontre* signifie par hasard (V, 57). (N. E.)
(5) « *Enceintre* mei revelerunt li Seisne. » (Roland, v. 2921.) (N. E.)
(6) On lit déjà dans Roland (v. 1516) : « *Encuntre* mei fait asez à preiser. » (N. E.)

ms. p. 162 ; voy. Ord. III, p. 518.) — « *Encontre* qui. » (J. Marot, p. 46 ; [Flore et Blanchefleur, v. 787.] Des avocats se servent de ce mot pour *contre* ; mais ce sont ceux qui aiment les vieilles phrases.

.....Vous estes pingnie,
Et je sui *encontre* ce, blonde. *(MS. 7218, f. 178 c.)*
.....En gentillece n'a porfit
S'on n'est *encontre* ce, vaillant. *(Id. f. 244 b.)*

B « Je vos amenray les viandes encontre vos. » (Villehardouin, p. 114.) (1) « Approchames jusques « *encontre* (2) la cité. » (Joinv. p. 107.)

El mai, quant rousier sont flouri,
Que chantent oisel tant seri,
Que tout amant sont resbaudi,
Encontre le douz tens jolis. *(MS. Bouh. f. 297 a.)*

C « Lors luy joignit les mains, ainsi comme s'il « eust esté *encontre* Dieu. » (L. du Lac, III, f. 10 b. — V. Mell. de S. Gel. p. 163.)

On joignoit *encontre* aux verbes de mouvement : « Aller *encontre*, » aller au devant. (S. Bern. S. fr. p. 12 ; voy. Modus, f. 68 b.) — *Encontrevenir*, venir audevant. (ms. 7989 ², f. 55 a.) « Quant au cerf, se tu « lesses aler tes levriers à l'*encontre*, il est si rade « de prinsaut, et haut sur jambes...... que a paines « le prennent levriers à *encontre*, et s'ils faillent, « c'est à leur grant destourbier. » (Modus, f. 66 b)

D « Quant aux redevances, si le terme escheu « avant les saisies, et notifications susdites, les « fruicts appartiennent au vassal ; et *encontre*, s'ils « escheent après au seigneur. » (Cout. de Nivern. C. G. t. I, p. 875.) Même sens, dans Perard, Hist. de Bourg. p. 513, an. 1266. « Estre *encontre* cuer, » déplaire, répugner. (S. Bern. S. fr. p. 73.)

Remarquons les expressions suivantes : 1° « Demeurer d'*encontre*, » demeurer d'accord. Nous lisons, dans la réponse du duc de Glocester aux lettres de défi du duc de Bourgogne : « Mais pour ce « que je ne sçay si voudrez *demourer d'encontre* « vostre signet ; je vous somme et requier, que, par « le porteur de cestes, m'envoyés autres lettres, qui « soient scellées de vostre scel. » (Monstr. II, f. 21 a) ; — 2° « Aller *encontre*, » contredire. (Duchesne, Gén. de Châtillon, p. 45, an. 1236.) « Venir *contre*. (Per. Hist. de Bourg. p. 484, an. 1256.)

Encontreis, *s. m.* Rencontre, choc, mêlée. [Voir Encontre 1.]

Grant tumulte, et grant corneis
Ot, au premier *encontreis* ;
Maint cop y ot pris, et maint doné. *(Brut, f. 17 e.)*

Encontremont, *adv.* En remontant (Voyez Contremont.) « S'en alla *encontremont* la rue. » (Lanc. du Lac, III, f. 138 a ; Cl. Marot, p. 59.)

Encontrepeser, *v.* Contrebalancer. (Voyez Contrepeser.) « Ou que le serve se marie, tuit si « enfans demeurent sers, et pour che puet on metre « à peine trop grant estimation *encontrepeser* le « damage du servaje à le fame. » (Beaum. p. 255.)

Encontrepleger. [Intercalez *Encontrepleger*, donner en caution : « Especialement *encontreple-* « *geons* toute nostre terre de nostre contrée de « Forays tout pour vendre, aliener et estrangier à « tel fuer, tel vente pour droite garentie porter. » (Ch. de 1301, au Livre rouge de la Ch. des Comptes, f. 187 b.)] (n. e.)

Encontrer, *v.* Rencontrer. (Borel, Cotg. Oudin.) On a dit des épagneuls : « Vont.... voulentiers tous- « jours devant quorant, et jouant de la cueue, et « *encontrent* de tous oysiaux, et de toutes bestes, « maiz leur droit mestier, si est de la perdriz, et de « la caille. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 130. [De même, dans Froissart, XIII, 55, et dans Aiol, 1747 : « Car tost m'aront mestier, tex me peut *encontrer*. » Il a les sens correspondants à ceux d'Encontre 2, comme attaquer : « Li Barrois se maintenoit si bien « qu'il n'*encontroit* chevalier qu'il ne meist à « terre. » (Mén. de Reims, § 100) ; S'entrechoquer : « La nef du roi et la nef espagnole s'*encontrerent* « de telle ravine. » (Froissart, V, 261.) Au neutre, il signifie réussir : « Com il m'est hui ce jor bien « *encontrés*. » (Aiol, 1287) ; Saisir à bras le corps : « S'il bien *encontre* à bon le tient. » (Partonopex, v. 6895.)] (n. e.)

Encontrester, *v.* S'opposer. (Voy. Contrester.) « Desirant, pourvoyant, et procurant la paix, la « tranquillité, le profit, et la sureté des subjects, en « *encontrestant*, en toutes bonnes manieres, aux « griefs, oppressions, et dommages d'iceux. » (Ord. t. II, p. 2.)

Encontreval, *adv.* En bas. (V. Contreval.)

Soit qu'ebranlant sa criniere,
Le soleil porte lumière
Au matin, monte à cheval ;
Soit que soufflant des narines,
Dans les campagnes marines
Il descende *encontreval*. *(G. Durant, p. 202.)*

Voyez Cretin, p. 177, et Baïf, f. 248 b.

Encontrevenancer, *v.* Convenir, promettre, accorder. (3) (Oudin, Cotgr.) — « *Enconvenança* de « rendre la ville. » (Froiss. I, p. 106.) « La fille du « duc de Bourgogne estoit *enconvenancée* (4), et « promise au fils aisné du roy de Sicile. » (Jacq. le Bouv. Chr. de 1402 à 1455, an. 1413.) On lit *enconvenancé*, dans Al. Chart. Hist. de Ch. VI et VII, p. 28.

Variantes : Enconvenancier. Preuves sur le meurtre du duc de Bourg. p. 255. — Enconvenanchier. Beaum. p. 185.

Encontrevenir, *v.* Contrevenir : « *Encontre-* « *venir* les ordonnances. » (Ord. II, p. 12.)

(1) Dans Roland, il signifie le long de : « *Encuntre* tere se pasmerent li plusur (v. 2422). » (n. e.)
(2) On lit dans l'édition de Wailly, § 272 : « La bataille le conte Guillaume de Flandres lour estoit *encontre* lour visaiges. » (n. e.)
(3) Dans Leclerc de Doüy (Dict. des droits seign. du D. d'Orléans), il signifie s'engager : « Promistrent et *enconvenancèrent* rendre et payer à mondit seigneur... » (1443. Bail de la halle aux cordonniers.) (n. e.)
(4) Il signifie donc fiancer : « Ces paroles reffraindoient le duc de Berry à non accorder sa fille et à *enconvenenchier* nulle part. » (XV, 98.) — « Le suppliant fiança et *enconvenança* de prendre en mariage Marie, fille de Loys Masure. » (JJ. 186, p. 6, an. 1450.) (n. e.)

Enconvenanche, *s. f.* Convention. (Beaum. page 17.)

Enconvenent, *part. et adj.* [Il y a dans cet article deux formes : *enconvenent*, part. présent, et *enconvent*, part. passé de *enconvenir*.] On disoit « avoir *enconvenent*, » convenir, promettre. « Après « les espousailles le fils delivra au pere les trois « parts des fruits, si comme il *ot enconvenent*. » (Beaum. p. 183.) « Je n'ai pas *anconvient* à rendre « quarante sols pour le mui de blé. » (Ibid. p. 198.)

> Ki mal quiert, mal a encontré,
> Et ki mal chasce, mal atent ;
> Ke li mal sont plus tost torné
> Ke li kokes ki torne au vent :
> La dont il vieignent sont alé,
> Ki li *avoient encovent*.
> Rich. de Fournival, Poet. av. 1300, t. III, p. 975.

> L'eureus wagons *a encovent*
> Qu'il fera un molin de vent.
> Poet. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1357.

> ..... Je vous vueil ce chant offrir,
> Pour aemplir
> Ce que vous *avoie encouvent*.
> Adans li Bocus, Ibid. page 1395.

Enconvenient, *s. m.* Inconvénient, préjudice. (Ord. t. II, p. 193.)

Enconvenir, *v.* A l'impersonnel, il signifie il faut : « En tiex cas *enconvenroit* il aler avant en le « mise, en quelque main que li soubz aagié feust. » (Beaum. p. 231.)

Ençoque, *adv.* Tandis que. « *Ençoqu*'il estoit « en tel aise, et en tel deduit, et uns estores de « Sarazins vinrent par mer, salirent au chastel, si « le prirent par force. » (MS. 7989², fol. 79 ª.)

Encoqueluché, *adj.* Qui a un coqueluchon. Oudin et Cotgr. donnent encore *encoqueluchoné*.

Encor. [Intercalez *Encor*, la forme la plus ancienne est *uncor* : « Charles respont : *uncore* « pourra garir » (v. 156.) De même aux lois de Guillaume (45) : « Et *uncore* le mande l'on que il « vienge à dreit. » — *Encor* est dans Couci (V) : « Mais ne sai pas *encor* certainement Quel guerre- « don ele me voudra rendre. » — On trouve *encoir* (Quesnes, *Romancero*, p. 83); *ancores* (Saxons, IV); *encore* (Berte, coupl. 112.)] (N. E.)

Encoragié. [Intercalez *Encoragié*, excité : « Renart voit Ysengrin irié Et de maufere *enco-* « *ragié*. » (Renart, 20072.) — « Li prinches de Galles « fu grandement troublé et *encoragiés* et fort cou- « rouchiés. » (Froissart, VII, 288.) — Suivi de *de*, il signifie résolu : « *Encoragiés* de mal faire. » (Id. IX, 49.)] (N. E.)

Encoragiéement, *adv.* Courageusement.

> Ge voi, fait il, .II. chevaliers
> Venir mielz que cel autre gent,
> Et plus *encoragiéement*. (*Part. de Blois, f. 153* ᵇ.)

Encordeler, *v.* Lier avec une corde.

> Le Dieu subtil en fait de mauvestié,
> Pour m'enchesner de ses cordes mortelles,
> A redoublé ses forces plus rebelles
> *Encordellant* ma restante moitié.
> Poës. de Loys Le Caron, fol. 14, V°.

Voy. Oudin et Cotgrave.

Encorder, *v.* Garnir d'une corde. [« Une arba- « leste d'assier *encordée* et montée. » (JJ. 196, p. 293, an. 1470.) De même dans G. Guiart, à l'année 1264 : « Et mainte arbaleste *encordée*. »

> Il *encorde* son arc, il le courbe, il l'étend.
> Berger. de Rem. Bell. t. I, page 169.

> Dame, par ta misericorde
> D'entor mon col, oste la corde
> Dont anemis m'*a encordé*. (*MS. 7218, f. 174* ª.)

Encorder un accord, c'est l'enfreindre, dans le Gloss. de l'Hist. de Bret. :

> Ainsi fut il là acordé,
> Mais l'accord *fut* puis *encordé*.

Encordeure, *s. f.* Oudin explique ce mot par *incordatura*. (Dict. ital.)

Encordonner, *v.* Cordonner, tresser. (Oudin, Cotgrave.)

Encornal, *s. m.* Encornail. (Oudin et Cotgrave.) [Trou pratiqué dans l'épaisseur du mât, à son sommet, pour y mettre un rouet de poulie.]

Encorner, *v.* Garnir de corne [A]. Corner aux oreilles [B]. Terme de chasse [C].

[A] Voyez Nicot, Oudin, Cotgrave.

[B] Neis la guette qui le jour corne,
Chascun d'eulx d'avoir vin m'*encorne*. (*E. Desch. 378* ᵇ.)

[C] En termes de chasse, c'est étendre un cerf mort sur les cornes. « L'en *encorne* le cerf, c'est-à-dire « que tu lui mettes les cornes au long du dos, et le « tourne envers les .IIII. pates contremont. » (Modus et Racio, MS. fol. 28 ᵇ.)

Encorneter, *v.* Mettre dans un cornet. (Nicot, Oudin, Cotgrave.) [Se déguiser en femme : « Mes- « sire Bon se couvrit d'une jupe, s'*encorneta*. » (La Fontaine.)]

Encornure, *s. f.* Garniture de corne, au bout d'un arc. (Cotgrave, Oudin.)

> . . . . De son arc
> Rompt le bout, et perd l'*encornure*. (*R. Bell. I, f. 56* ᵇ.)

Encoronner, *v.* Couronner. (Nicot, Cotgrave, Oudin.)

Encorper. [Intercalez *Encorper*, pour *encolper*, inculper : « Comme li empereres avoit fait « commune penitance et pleine satisfaction au « pople de ce dont il l'*encorpoient*. » (Dom Bouquet, VI, p. 158.)] (N. E.)

Encorporé, *part.* Incorporé. « Encorporées en « nostre domaine. » (Ordonn. t. II, p. 239 ; Poës. d'Eust. Desch. fol. 474 ª.)

Encorrement. [Intercalez *Encorrement*, confiscation, dans l'Hist. de Languedoc, Preuves, III, col. 344, an. 1229 : « Dixit quod les *encorremens* « totius Albiœ sunt episcopi, sine consortio prœdic- « torum. »] (N. E.)

1. Encoste. « Les jugemens qui viennent par « *encoste*, » sont nos jugemens interlocutoires. (Laur. Gloss. du Dr. fr. ; Gloss. sur les Cout. de Beauv. ; Beauman. p. 341.)

2. Encoste, *prép.* Auprès, à côté. (Borel.)

« L'evesché de Lescale (Lescar) *encoste* Pau. » (Froiss. liv. III, p. 32.) On a dit du roi Robert :

Enfouois fu jouste son pere,
Et d'*encoste* Huon son frere. *(Mouskes, p. 418.)*

Assis se sont et entablé ;
Le dus a le mestre apelé,
Encoste lui le fet seir. *(Estrub. ms. 7996, p. 18.)*

« Demeurer d'*encoste*, » tenir sa parole, dans la réponse du duc de Glocester aux lettres de défi du duc de Bourgogne. « Vous laisse sçavoir que le « contenu de mes dictes lettres, je dis et tiens estre « vray, et d'*encoste* iceluy vueil *demourer*. » (Monstr. II, fol. 21 ᵃ.) [D'*encoste* signifie à côté de, dans Froissart, III, 6. *Par encoste* a le même sens, dans Rutebeuf, II, 238.]

Encotonner, *v*. Garnir de coton, de duvet. « Et quand le second age Nous vient *encotonner* de « barbe le visage. » (Ronsard, 916. — Voyez aussi Nicot, Oudin, Cotgrave.)

Encouan, *adv*. Encore. Ce mot est composé de *in hoc anno*. (Voir Ouan.)

C'est coustume, qui n'est nouvele,
A Toulouse, et dedens Rouen :
Bien pert, et perra *encouen*. *(MS. nº 6812, f. 65 ᵇ.)*

Variantes : ENCOUAN. G. Guiart, fol. 82 ᵇ. — Encoan. MS. 7615, t. I, fol. 72 ᵇ.

Encouarder, *v*. Rendre couard, lâche. (Cotgr., Oudin.)

Encouardir, *v*. Devenir couard, lâche. (Cotgr., Oudin ; voy. Ess. de Mont. II, p. 6.)

Encouché, *part*. Encoché. « Tenoit ung arc « tendu, et une sajette *encouchée*. » (Lanc. du Lac, t. II, p. 124 ᵇ.)

Encoulourer. [Intercalez *Encoulourer*, colorer, présenter sous un aspect favorable : « Pour « mieux aprouver et *encoulourer* les besongnes de « la dame. » (Froissart, IV, 92.)] (n. e.)

Encoulpement. [Intercalez *Encoulpement*, accusation, au reg. JJ. 121, p. 43, an. 1381 : « Icel- « lui Andrieu au conjurement des jurez de nostre « ville de Tournay, encoulpa et empescha le dit « exposant... et sous umbre dudit *encoulpement*. »] (n. e.)

Encoulper. [Intercalez *Encoulper*, accuser. (Voyez Encolper et Encorper.) La meilleure forme est *encouper* dans Froiss. (II, 212) et dans une charte de 1236 (D. C. III, 805 ᵃ) : « Et jurra li prevos le « chastelain, Quant il sera nouviaus prevos, qu'il « n'*encoupera* homme ne femme de ces trois « choses. » (Voyez G. Guiart, v. 9011 ; Flore et Blanchefleur, v. 2757.)] (n. e.)

Encoulpeur, *s. m*. Accusateur. (Oudin, Cotgr.)

Encouragement, *s. m*. Action d'encourager. (Oudin.)

Encouragier, *v*. Aimer, de *courage*, pris au sens de *cœur* :

Se vos dous cuers, dame, ne s'umelie,
Pour moi metre en volonté de jehir
Mon cuer, dont je vous *ai encouragie*.
Adans li Bocus, Poet. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1379.

Glorieuse Vierge Marie,
Puisque vos services m'est biaus
Et je vous *ai encouragie*. *(Id. p. 1424.)*

Encourance, *s. f*. L'action d'encourir. (Cout. Gén. t. II, p. 677.)

Encourement, *s. m*. Amende encourue pour un délit.

« Se il advient qu'on appelle de luy, ou de ses « seneschaux, ou de leurs lieutenans, en quel cas « que se soit, et les appelans chieent ; nous voulons « que son droit, il soit, sauf en forfaiture, en pai- « nes, en *encorement*, et en toutes autres choses « que de ce li devront avenir. » (Ord. I, page 311.) [« Que nostre prevost de Paris, auquel appartient « la cognoissance des cas et chouses dessusdit, « puist modifier et modérer sur ce et sur l'*encoure-* « *ment* et la qualité desdites peines. » (Ord. t. III, 586, an. 1362.)] (n. e.)

Encourir, *v*. Autrefois ce verbe se construisoit avec le datif ou la préposition *en*. « *Encourir* au « danger de la mort. » (Nuits de Strap. II, p. 82.) — « *Encourir* en reproche » pour encourir le reproche. (Mém. de du Bell. liv. II, fol. 276 ᵇ.) On disoit *encourre* [à l'infinitif venant de *incurrere*, avec *e* bref, tandis que *encourir* suppose une forme en *ire*.] « Redoute *encourre* le vice de perjure. » (Ord. t. I, p. 79.) Quelquefois *encourir* seul avait le même sens : « Sera trouvé...... avoir meffait, et *encouru*. » (Bout. Som. Rur. p. 114.) — « *Encourrir* à l'indigna- « tion, » encourir l'indignation. (Chron. de S. Den. t. II, folio 168 ᵇ.) — « *Encourrir* en sa male grace » encourir sa disgrâce. (Nuits de Strap. I, page 289.) — « *Encourir* en une mort ignominieuse, » mériter une mort ignominieuse. (Id.)

[Dans Froissart, III, 217 : « Sus paine de *encou-* « *rir* en entredit de Rome et sentense d'empe- « reur. »]

Conjugaison : *Encorriens*. (Ordonn. t. I, p. 664.) — *Encourge*. (Ord. t. I, p. 487 ᵇ.) — *Encueurent*. Ord. III, p. 579.) — *Enqueurent*. (Ibid.) — *Enqueurt*. (Bout. Som. Rur. p. 710.)

Variantes : *Encorir*, dans Roncisvals, p. 53 : « A li armer « *encorent* li plusor. » Dans la Rose (8004) : « Par là soit esté, « soit ivers, s'*encorent* dui flueves divers. » — Encourrir. Chron. S. Den. t. II, fol. 168 ᵇ. — Encourre. Ord. t. I, p. 79. — Encore. Ord. t. III, p. 151.

Encourroyer, *v*. Fournir de courroies. (Oud.)

1. Encours. [Intercalez *Encours*, exposé à une pénalité : « Et n'osa un lonch temps nuls prestres « chanter messe sus privation de benefice et estre « *encours* en sentence de esquemunication. » (Froissart, t. III, 219.) C'est le participe intensif de *encourir*.] (n. e.)

2. Encours, *s. m*. Action d'encourir. « Sus l'*en-* « *cours* de nostre indignation. » (Ordon. I, p. 507, an. 1312.) — « Greignour y seroit *encour* et poroit « estre, si remede n'y estoit mis. » (Id. I, 770.)

Encourtinement, *s. m*. Action de tapisser ᴬ. Tapisserie ᴮ.

ᴬ « Est assavoir que l'oratoire dessus fait pour

« cause de la feste de la noble maison..... 2 draps « d'or et demy pour faire les *encourtinemens* de la « noble maison, pour cause de la dite feste de « l'Etoille. » (Compte de La Fontaine, argentier du roi, an. 1351.)

[B] Voyez Perceforest, II, f. 118 [a].

Encourtiner. [Intercalez *Encourtiner*, tapisser, garnir de courtines : « Trestoute la grant rue « estoit *encourtinée*. » (Berte, coupl. 82.) — « Et fu « li halle de le ville *encourtinée* de biaux draps « comme la cambre le roy. » (Froissart, II, p. 472.) — « Comme la femme de Jehan Blanchet nostre secre- « taire et pluseurs autres en sa compaignie à « cheval et en un chariot *encourtiné*. » (JJ. 115, p. 271, an. 1379.)] (N. E.)

Encourtis, *adj. au plur*. Engourdis, énervés.

Ne pot Mordret avoir durée,
Ne la gent qu'il ot amenée :
Mordret ot hommes *encourtis*,
En paix, et en repos nourris,
Ne se sorent pas si couvrir,
Ne si tourner, ne si ferir,
Comme la gent Artus savoit,
Qui en guerre nourrie estoit. *(Brut, f. 100 [a].)*

Le manuscrit Bombarde donne *conquetis*.

Encousdre. [Intercalez *Encousdre*, coudre dans : « Li varlés prist la lettre que li chevalier li « baillerent et li *encousirent* en ses draps. » (Froiss. t. IV, p. 159.) Au figuré, il signifie enfoncer : « Li « espée percha le premier (quissiel) et le quisse ossi, « et s'*encousi* en l'autre cuisse bien une puignie. » (Froiss. V, 431.) — « Et li assist son glaive dessoubs « l'œil et li *encousi* là dedans en fuisellant contre- « mont. » (VII, 447.)] (N. E.)

Encoutelasser, *v*. Fournir de coutelas. (Oud. Cotgrave.)

Encouverté, *adj*. Caparaçonné. « Destriers « *encouvertés*, et armoyez de leurs armes. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 66.)

Encovir. [Intercalez *Encovir*, désirer; Partonopex, v. 3999 : « Moult a *encovi* le vallet. »] (N. E.)

Encraissaule, *adj*. Ennuyeuse. (S. Bern. Ser. fr. p. 177) ; il répond au latin *onerosa*.

Encraissier, *v*. Engraisser.

D'un porc qu'il eut en sa maison
Encraissié tote la saison. *(F. S. G. f. 38 [b].)*

.....Fortune t'a or bien fet,
Qui t'a *encressié* (1), et refet. *(MS. 7218, f. 215 [b].)*

[Voyez Partonopex, vers 528]

Encraissiez, *part*. Engraissé. Labbe traduit *encraissiez* par le mot latin *arvinatus*.

Or vous ai conté tous mes fais,
Estes vous ore bien refaiz ?
Qu'en estes vous ore *encreissiez* ? *(MS. 7218, f. 2 [c].)*

Encraver. [Intercalez *Encraver*, augmenter. (Robert d'Avesbury, Hist. d'Edouard III, p. 111, an, 1343) : « Par qui le service Dieux et la foy cris- « tienne fussent honourez, *encravez* et embelis. »] (N. E.)

Encreaules, *adj*. Incroyable. (S. Bernard, S. fr. page 53.)

Encremer. [Intercalez *Encremer*, oindre du saint chrême : « Une colombe vint qui aporta une « ampoule en son bec, de laquel li arcevesques « *encrema* le roi. » (MS. S. Victor, 28, f. 27 [d].)] (N. E.)

Encrené. [Intercalez *Encrené*, muni de crans, d'entailles : « Un baston *encrenez*. » (An. 1406, D. C. V, 690 [c].)] (N. E.)

Encrer, *v*. Pendre. « Se de ce que tu me diras « je ne voy certaine espérance, je te feray *encrer*. » (Bertr. du Guescl. par Mén. p. 525.)

Encresce. [Intercalez *Encresce*, augmentation, dans Martène, Anecd. t. III, 1459 : « Quar assex de « tous la grace, Senons de cels à qui l'*encresce* De « son estat et de sa vie. » Il vaut mieux lire *encrasce*.] (N. E.)

Encresmer, *v*. Mettre de la crême [A]. Oindre du saint chrême [B].

[A] Voyez Oudin.

[B] « Sacrement de confirmation, lequel aulcuns « appellent *encresmer*. » (Doctr. de Sap. f. 32 [a]. — Voir ENCREMER.)

Encrestre, *v*. Accroître. (Britton, Loix d'Angl. folio 36 [b].)

Encreue. [Intercalez *Encreue*, pleine : « Les « amendes qui encheiront pour les forfez ès arbres « pourtans fruit et en bestes *encreues*. » (D. C. III, p. 804 [a].)] (N. E.)

Encreuser, *v*. Creuser. (Cotgr. et Oudin.)

Encrier. [Intercalez *Encrier* (Pièces sur Ch. VI, t. II, p. 306, art. 153) : « Un *encrier* d'argent doré, « hachié à fleur de liz. » De même à la page 356, art. 537.] (N. E.)

Encriesme, *adj*. Criminel, endurci dans le crime.

Un vill garçon, fel, et mauvés ;
Encriesme, felon, et engrès. *(P. de Bl. v. 5193.)*

Thiebaut en fu tenu pour *encrisme* (2) felon. *(Rou, 114.)*

[Le mot est dans Aiol, 9002 : « Il n'en a mie mort « de l'*encrieme* felon, Mais il l'a abatu de l'auferant « gascon. »] (N. E.)

VARIANTE : ENCRIME. MS. 7218, f. 290 [c].

Encriné, *adj*. Qui a une épaisse crinière. « Ces « chevaux..... sont fort *encrinez*. » (Vray et parf. am. f. 344 [a].)

Encrochement, *s. m*. Demande d'une redevance ou service plus considérable qu'il n'est dû. C'est un mot anglais dans Knyghton, p. 2715. [En anglais moderne, *encroachement* signifie usurpation, empiétement.]

Encroé, *part*. Suspendu, pendu [A]. Crucifié [B]. Elevé [C].

(1) Th. de Cantorbery donne *encraissié* (155) et *encreissier* (102). *Engresser* est dans la Rose, 5482. (N. E.)
(2) On lit dans Renart le Nouvel (IV, v. 703) : « Come *encriesmes*, fel, desloiaux. » (N. E.)

[A] « Il estoit pris par les deux piés, et il estoit « *encroé.* » (Modus, f. 165 [b].)

Puis fu il pris, et enroés,
Et sor une estace *encrués.* *(Mouskes, p. 689.)*

[B] Borel (2[es] add.) cite les Chron. de S. Denis.

Sibila de la crois redist,
Chosaï, ses dis avez escrit ;
Cho dist : se Dex bon curé
Qui pent en haut fust *encroé ;*
Sa venue prophetiza,
Et de sa naissance parla.
Vies des SS. MSS. de Sorb. ch. LX, col. 22.

[C] On a dit d'un homme mal fait :

Grant teste avoit, et laide hure
Cort col, et les espaules lées,
Et les avoit haut *encroées.* *(MS. 7218, f. 238 [d].)*

Encroer, *v.* Pendre, suspendre, élever [A]. Tomber en travers [B].

[A] Je te ferai la hare antor le col noer,
Et pendre as forches, et au vent *encroer.*
Parise la Duchesse, Du Cange, sous *Incrocare.*

Aux creniaus de la tour, viant la baronnie
Le ferai *encroier* comme beste enragie. *(Cuvelier, ibid.)*

« Le dit Besgue manda tous les chevaliers de l'ost, « et fist drecier fourches à *encrouer* tous les « prisonniers. » (Bert. du Guescl. par Mén. p. 324.) De là ce mot s'est pris, au figuré pour élever :

Bien voi que trop haut m'*encrou.* (1)
Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 46.

[B] En Normandie, il se dit de tout ce qui s'accroche en tombant :

D'une part fist le bois trenchier,
Et bien espessement plaissier ;
Arbres sor arbres traverser
Et tronc sur tronc *encroer ;* (2)
De l'autre part se heberga
Puis n'en issy nuls n'y entra. *(Brut, f. 70 [b].)*

Encrot (Parton. de Bl. f. 164 [b].)

Encroingneux, *adj.* Qui craint.

Mesiau pourry, faulx, putre, et yvrongne
Menteurs, pervers, de trestous vices plain,
Prevaricat, *encroingeux de besoingne,*
Discordieux, envieux soir et main,
Tu ne penses tousjours qu'à tricherie ;
Gloux enparler, et gloux en lecherie. *(Desch. f. 453 [a].)*

Encroire, *v.* Croire. (Contes d'Eutrap. p. 452.)

Encroisement. [Intercalez *Encroisement*, augmentation. (Partonopex, v. 10477.)] (N. E.)

Encroiser, *v.* Prendre la croix [A]. Etendre en forme de croix [B]. Mettre en travers [C].

[A] [« Enqui après, s'*encroisa* li quens Joffrois del « Perche. » (Villehard. § 10.)]

[B] « Aux uns *encroisserent* les bras, et attacherent, « et leur fendirent le ventre, et l'estomach, en leur « arrachant le cœur, et les entrailles du corps. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 94.)

[C] « Il la mist, et *encroisa* à sa ceincture du baudrier « d'armes. » (Alect. Rom. f. 123 [b].)

Encroler. [Intercalez *s'encroler*, s'enfoncer : « Bien sachiés que qui *se* fuist *encrolé* en ces cro- « lieres et en ces cras marès plains de bourbe, « jamais ne s'en fuist parti. » (Froissart, t. II, p. 144.)] (N. E.)

Encrou, *s. m.* Escroue. (Cotgrave.) « On disputa « s'il falloit dire l'*encrou*, ou l'escrou (v. Escroe) ; « après que quelqu'un de la Serée eut dit que « c'étoit un mot grec qui signifie « introduire » « selon M. Cujas. »

1. Encrouter, *v.* Incruster, revêtir [A]. Epaissir [B].

[A] « Amphiteatres *encroustez* de marbre au de- « hors. » (Ess. de Mont. III, p. 214.)

[B] « J'ay l'apprehension naturellement dure, et « l'*encrouste* et espessis tous les jours par dis- « cours. » (Ess. de Mont. I, p. 13.)

2. Encrouter, Encroutement. [Intercalez *Encrouter*, *Encroutement*, dans Partonop. v. 1087 : « Or puet mangier seurement Car n'i a point d'*en-* « *croutement* ; Car nus hom de mangier n'*encrouta* « Qui de la coupe boive goute. » (Voir Engrouter.)] (N. E.)

1. Encrucher, *v.* Mettre dans une cruche. (Cotgrave, Oudin.)

2. Encrucher, *v.* Attacher en haut, suspendre [A]. S'élever [B].

[A] « Le piqueur sonnera toujours,.... en frottant « ses chiens avec la main leur monstrant le lièvre, « en disant : va le mort ; puis.... l'ouvrira, après le « despouillera devant eux, en luy ostant le pas, le « poulmon, et la peau, lesquels il *encruchera*, en « quelque arbre, de peur que les chiens en man- « gent. » (Fouill. Vén. f. 69 [b].)

[B] On disoit d'une femme bien faite :

Espaules qui point n'*encrucoient,*
Dont li lonc brac adevaloient
Gros, et graile, ù il aferoit. *(MS. Vat. 1490, f. 132 [b].)*

Qui plus haut el monde *s'encruche,*
De plus haut en enfer trebuche. *(MS. 7218, f. 187 [b].)*

« *Encrucher* un grant coup » se disoit pour donner un grand coup.

Cil qui sont dedanz les recueillent,
Aus granz cos que sus eus *encruchent* (3),
Si bien que maint mort en trebuchent. *(Guiart, 18699.)*

Au ms. 7218, f. 250 [b], on lit *encruncher.*

Encrudir, *v.* Rendre ou devenir cru. (Oudin, Cotgrave.)

Encrunquier. Forme picarde, pour *encruncher*, *encrucher*, dans Nicot.

(1) La forme *encrouer* est dans Berte, couplet 97 : « A Montfaucon le firent sus au vent *encrouer.* » (N. E.)

(2) En termes d'eaux et forêts, un arbre est *encroué* quand il tombe sur un autre et y demeure embarrassé : « Pour ce que moult de fois a t'on veu que aucuns coustumiers ou acheteurs, qui un arbre ou plus avoyent à prendre en noz forez, le faisoient abbatre, telement qu'il se *encrooit* sur autre. » (Ord., VI, 231, an. 1376.) (N. E.)

(3) Il y signifie aussi : 1° Lancer (v. 4781) : « Tant de grosses pierres i gastent Et si souvent là les *encruchent* C'une grant partie en trebuchent. » 2° S'élancer (8778) : « En haut ès clochiers des yglises En ra aucuns qui là *s'encruchent.* » (N. E.)

Encruttez, *part.* Malade. [V. Encrouter 2.] Le manuscrit Bombarde donne *engroter*.

Ly roys Amboise se gisoit :
A Wincestre ert, si languissoit ;
Encruttez ert, longuement jut,
Q'ui ne gari, ne n'i mourut. *(Brut, f. 63 a.)*

Encueilli, *part.* Désiré ardemment. Cette forme est dans le ms. de Bombarde du Rom. du Brut, au lieu de *encouvi* qui est dans le mien. (V. Encovir.)

Encueillir, *v.* Cueillir avant le temps. « L'homme ou la femme survivant, sa partie peut « prendre, et lever tous les fruicts, et chastels fran« chement, dessus les heritages du deffunt, tant « d'anciens que d'acquets, dedans les quarante jours « après la mort du deffunt ; pourveu qu'ils soient « en bonne maturité, sans les *encueillir*. » (Cout. de l'évêché de Metz, N. C. G. II, p. 424 b.)

Encueur, *s. m.* Mal de cœur, maladie du cheval. (Cotgr. Oudin.)

Encui. [Intercalez *Encui*, aujourd'hui, dans Renart, v. 206.] (n. e.)

Encuict, *adj.* Trop cuit, brûlé. (Nicot, Cotgrave, Oudin.)

Encuirasser, *v.* Durcir. Ce mot s'employe avec le pronom personnel, et vient d'*incoriatus*, rendu dur comme le cuir, à force de crasse ou de graisse. (Oudin, Nicot, Cotgrave, Monet.)

Encuire, *v.* Faire cuire. (Monet.) Dans le passage suivant, une préparation que l'on donnoit aux corps que l'on vouloit embaumer. [On cousait certains seigneurs dans une peau de cerf.]

Par nuit en a le corps emblé,
Encuit l'en a, et balsemé,
A grant honor l'ensevelirent.
Vies des SS. MS. de Sorbonne, chif. lx, col. 58.

Encumulez, *part.* Accablé ; proprement entassé ; d'où l'on a dit au figuré :

Tousjours maris seray si tapis,
En *encumulez*, qui vault pis. *(E. Desch. f. 458 b.)*

Encusement, *s. m.* Accusation. (Cotgr. ; Ord. t. I, p. 133.)

Medisant, male gent.
Mi veulent trestous nuisir,
Par leur faus *encusement*.
Ghil. de Berney. Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 940.

Voyez aussi le Gloss. 7684.

Encuser, *v.* Accuser, déclarer, déceler A. Cacher, déguiser B.

A Voyez Nicot, Rob. Est. Oudin, Cotgr. L. Tripp. Monet. « Je vous dirois voulentiers aucunes choses « pour vostre bien ; mais que vous me promectez « de m'en *encuser* point. » (Le Jouvenc. ms. p. 591 ; voyez aussi ms. 7218, f. 297 a ; Ord. I, 468.)

B Mouskes, p. 495, dit du diable que le comte Guillaume d'Aquitaine rencontre dans un bois sous la figure d'une fille :

Si ert li diables voirement,
Et s'*encusa* si faitement
Pour prendre, et decevoir le conte.

Encuseur, *s. m.* Accusateur. (Oudin, Cotgrave.)

On trouve le cas sujet *encusierres* dans les Ordon. t. I, p. 257.

Encuvaules, *adj.* Désireux, convoiteux. (Saint Bern. S. fr. p. 109.)

Encuver, *v.* Enfoncer.

Du cul de robbe, qui leur chiet
Contre val, comme un fonds de cuve,
Bien fourré, où elle s'*encuve*. *(E. Desch. f. 497 d.)*

Encuvir, *v.* Désirer ardemment.

Vrai Diex, quant je premiers la vi,
Mervell moi coment j'*encovi* ;
Car tant par ert dolente,
K'en sa faice rovente
Faisoïent larmes sente.
Gill. li Vin. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 933.

Bele doce amie,
De la cortoisie,
N'est nus nombres,
Trop m'encombres :
Trop ai *encovie*,
Trop ai grant envie,
Ke cou viegne,
Ke je tiegne
Cou ke mes cuers pense.
Ern. li Vieille de Gastin. ibid. p. 887.

S'o lui estoient en ma chemise,
Ne crienderoie, ne vent, ne bise,
Ne riens qui me pooïst mal faire,
Tant est cortois, et debonnaire :
Sor toz hommes l'*ai encovi*. *(Blanch. f. 182 a.)*

Le regne au sesnes donné,
Que il leur avoit afié ;
Cilz ont la terre recueillie
Qui l'avoient moult *encouvie*. *(Brut, f. 104 a.)*

On lit *covoitié*, dans le ms. Bombarde. (Voyez Ph. Mouskes, p. 105.)

Conjugaison : *Encuvist* (S. Bern. S. fr. p. 329.) — *Encuviz* (Id. p. 52.) — *Encuvisset* (Id. page 351.) — *Encuvons* (Id. p. 106.)

Endable, *adj.* Guéable. « Un gué *endable*. » (Vig. de Charles VII, II, p. 87.)

Endaibles, *adj.* Foible, infirme, caduc.

Car anchiens estoit, et foible,
Maladieux, et moult *endaibles*
Vesqu avoit moult longuement. *(Trois Maries, p. 152.)*

[« Icellui exposant fist mettre ledit Bodart en « geyne, en laquelle il qui estoit *andable* de grosse « maladie, si comme on dist, expira. » (JJ. 109, p. 145, an. 1376.) De même, aux Chr. de S. Denis (dom Bouquet, III, 179) : « Li sains homs qui estoit « malades et *endables*. » — « Icelle femme disoit « que elle n'y pouvoit aler, pour ce qu'elle estoit « *endable* d'une de ses jambes. » (JJ. 173, p. 303, an. 1425.)] On lit *Endaybles* (Ibid. p. 398.) — *Endesble* (Modus, f. 329 a.) [La forme *endeble* est dans un Bestiaire cité par D. C. *Indebilitatus* : « Quant viel et « *endeble* se sent. »]

Endaine, *s. f.* Nom qu'un de nos anciens poëtes donne à un royaume d'Espagne.

Dela ert li rois de Valence ;
O lui venront cil de Palence,
Et cil d'*Endaine*, et d'Oriole ;
Et cil de Grivelain la fole,
Qui tant tire a envoisure,
Qu'il ne prant de nul sens mesure. *(P. de Bl. f. 151 a.)*

Peut-être y réunir *Andaigne*. (ms. 7615, II, f. 186 b.)

Endamer, *v.* Dominer, vaincre, de *in* et *dominare.*

....Se jalousie l'*endame*
Le coer, si com je croi moult bien
Qu'il est liiés de ce liien,
Tout quanque te conseillerai,
Ma parolle je perdrai ;
Car jalous a le coer si tendre,
Qu'il ne voelt à riens entendre,
Fors seul à sa marencolie. *(Froiss. Poës. p. 11.)*
La balade qu'ot fait la dame,
En lisant, le coer moult m'*endame.* *(Ibid. p. 219 b.)*

Endare, *v.* Mot formé de l'italien *andar*, aller. (Cotgr.) « Je vous vay maintenant apprendre comme « je suis habile à prendre, et *endare.* » (Des Accor. des Equivoq. f. 28 a.)

Endaussez, *part.* « Lui mirent sur son chief le « dit pris, qui estoit un chappel ouvré d'or, et « d'argent, et il leur dist que, pour Dieu, ilz lui « ostassent, et qu'il n'estoit pas *endaussez*, et « droit. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 11.)

Endeans, *adv.* En dedans. (N. C. G. II, 346 b.) [Ce mot, omis par Littré, est encore en usage et vient de *endedens* par la syncope du *d* médial.]

Endeblé, *adj.* Affoibli. (Borel ; voir Endaibles.)

Endebtement, *s. m.* Action de s'endetter. (Cotgrave.)

Endebter (s'), *v.* S'endetter A. S'engager B.

A [« Li empereres Baudoins estoit juenes et « enfantis ; si despendi largement, et ne prist pas « garde à son affaire ; si fu povres et *endeteiz.* » (Mén. de Reims, § 437.) — « S'il ot meuble, ce fut de « dete ; Car qui trop despent, il s'*endete.* » (Ruteb. page 275.)]

B ....Se trop en lui tu t'*endebtes*,
Tu folieras, jo te di. *(Froiss. Poës. p. 11 b.)*
....Tost est en piez resailliz
Pour paour de soi *endeter.* *(G. Guiart, f. 130 a.)*

« *S'endebter* d'ung don, » c'est s'engager à faire un don. « Suyvit tant le chevalier la pucelle, qu'il « la trouva cheuz une sienne cousine, ou le cheva- « lier se *endebta* envers elle d'*ung don.* » (Percefor. vol. VI, f. 54 b.)

Endedens. [Intercalez *Endedens*, dans l'expression *là endedens*, durant ce temps : « Si aviserent « que il prenderoient un petit de respit et *là ende-* « *dens* il traiteroient de la paix. » (Froissart, t. IX, p. 455.)] (N. E.)

Endemain. [Intercalez *Endemain*, lendemain : « Et l'*endemain*, quant on sot que la roïne ot ce fait, « si en fu mout loée. » (Ménest. de Reims, § 49.) — « Li message s'en vont et distrent que il parleroient « ensemble et lor respondront l'*endemain.* » (Villeh. § 24) Nous disons le lendemain, pour l'*endemain*, comme le lierre, pour l'*ierre.*] (N. E.)

1. Endemené, *adj.* Qui s'agite A. Empressé B. Troublé C.

A Voyez Nicot, Cotgrave et Oudin. « Les dames le « blasmoient fort d'insconstance et legereté, de ce « qu'il estoit si *endemené* qu'il ne faisoit que mou- « voir, et remuer. » (Bouch. Serées, I, p. 180.)

B « Touchant le grand nombre de personnes, de « tous partis, de toutes qualitez, et de bien diverses « humeurs, qui se font de feste, et font les *endeme-* « *nez*, pour aux entremises de la pacification du « royaume. » (Mém. de Sully, II, p. 3.) [« Lorsque « trop curieuse et trop *endemenée.* » (Régn. Sat. XI.) Le mot est dans Villon : « Quand ils voient ces « pucelettes *endemenées* et à recoy. » M. Jannet, p. 38, imprime *en admenez.*]

C S'y rouva qu'ils eussent paix ;
Toute paix, et quittance eussent,
Et, si *endemné* fussent,
Que qui nul en violeroit,
Si demenés forfais seroit. *(Brut, f. 20 c.)*

Endementiers. [Intercalez *Endementiers que*, pendant que : « *Endementiers que* il ala parler as « contes et as barons. » (Villehardouin, § 81.) Dans Roland, v. 1396, la forme est *endementres* et le sens est adverbial : « La bataille est enduré *endemen-* « *tres.* » Froissart se sert de *endementres* (II, 9) ; *endementiers* (II, 313) ; de *endementroes* (— *ues* — *eus*), t. III, 81 ; t. VI, 106 ; cette dernière forme ne peut venir de *dum intereà*] (N. E.)

Endemie....

Mais vous servez trop faintement,
S'en aves trop *endemie.* *(Vat. no 1490, f. 109 b.)*

1. Endent, *adj.* Qui a des dents. Ce mot désigne les chartes écrites, une ou plusieurs fois, sur un même parchemin divisé entre les parties qui contractoient ; on coupoit les bords à dents, afin que, s'il s'élevoit quelque contestation, on pût, en rapprochant les morceaux de cette obligation divisée, en constater la vérité et terminer les disputes. (Voyez Laurière, sous *Charte partie.*) On lit « escript *endenté*, » dans Britt. Loix d'Angl. f. 10 a ; Ten. de Littlet. f. 47 b, 74 a.

2. Endent. [Intercalez *Endent*, espace que la faux parcourt d'un seul coup, dans la principauté de Dombes.] (N. E.)

Endenté, *adj.* Qui a des dents (en blason) A. Qui ronge, qui détruit (*edax*) B.

[Il signifie encore renversé le visage contre terre : « Lors est à icel mot pasmée, Par desus la « table *endentée.* » (Couci, v. 8089.) — « Les sup- « plians prindrent icelle Beraulde qui estoit morte, « et la mirent toute *endentée* dessus les degrez « d'icelle crotte, le visaige contre la terre. » (JJ. 205, p. 408, an. 1479.)] (N. E.)

A Felenie qui het pitié,
Avoit Bourguignons à planté,
Et portoit l'escu *endenté* (1)
A .VII. rons mastins rechigniés. *(MS. 7615, II, f. 190 b.)*

Puissent nos deux noms, et ce livre,
Contre les siecles *endentez*,
Tousjours d'age en age revivre. *(G. Durand, p. 109.)*

Endenteis. [Intercalez *Endenteis*, même sens

(1) « Et estoit sa banière à une bordure d'asur *endentée.* » (Froiss., III, 275.) — « La baniere estoit d'or à un lyon de sable couronnet et *endentet* de gueules. » (Froiss., V, 301.) (N. E.)

que *endent* : « Et pour souvenance et cognisance « des joiaus desusdit est fait chis escris *endenteis* « et doubleis. » (Ch. anglaise de 1297, D. C. III, 809 [illegible] N. E.)

Endenter, *v.* Accrocher, en parlant de nefs qu'on aborde :

> Si serré les *ont endentées*,
> Sanz ce qu'aucune enfraingne et quasse. *(Guiart, 314 b.)*

Endenture, *s. f.* Nom collectif de dents [A]. Age propre à dompter le cheval [B]. Obligation [C]. [C'est aussi une bordure *endentée* en blason : « Le « champ estoit d'argent à une *endenteüre* de gueu- « les. » (Froiss. XI, 391.)] (N. E.)

> [A] Bouche, et belle *endenture* ;
> A biau parler, sage, et de bele apresure.
> Brun. de Tours, Poet. MSS. av. 1300, t. II, p. 706.

On lit *ententure* dans le MS. Val. 1490, f° 132 b.

> [B] Qu'aprend poullain, en *endenture*,
> Veut tenir tous les jours qu'il dure.
> La Somme des vices et des vertus, fonds S. Victor, n° 461, f° 144.

On lit dans l'imprimé *nourriture*, éducation.

[C] L'usage de couper en forme de dents les bords du parchemin sur lequel on écrivoit les obligations sous seing privé, les fit appeler *endentures*. [« Nous « avoir veues lettres de contrait fait, par maniere « de cirograffe ou *endenture*, du bail d'une place « assise... à Therouenne. » (JJ. 173, page 208, an. 1424.)] (Voir Endent.)

Enderier (à l'), *adv.* En dernier lieu. « Te- « moin le legat qu'il fit, à sa mort, à monsieur « l'amiral d'Annebaut, son grand favory ; *à l'ende-* « *rier*, enchargea à son fils de le luy laisser, et « donner, et entretenir, qui montoit à cent mille « livres sur la maison de ville de Rouen, disant « qu'il ne luy avoit fait de grands biens, et de « grands dons. » (Brant. Cap. fr. I, p. 266.)

Enderriere, *adv.* En arrière. (Rob. Est. Gr. fr. page 98.)

Endestre, *adj.* [Lisez *en destre*. E. Deschamps raconte ici comment Darius devint roi de Perse par l'adresse de son écuyer.]

> Tous .VII. sont li saige monté,
> Et li peuple de la cité,
> Pour veoir qui roy pourra estre ;
> Mais si tost qu'ilz furent *en destre*,
> Ly chevaulx Daires, a chiere lie,
> Qui avoit la jument saillie,
> Commença à lever la face,
> Et a hannir, à moult haut ton,
> Devant tous ; et lors ot le don
> Daires, par sa subtilité,
> Du regne, et de la royauté. *(E. Desch. f. 489 c.)*

Endessoubz, *adv.* Au-dessous. « Le terme de « neuf ans ou *endessouz*. » (C. G. II, p. 913.)

Endesver. [Intercalez *Endesver*, endêver, dans Rabelais (Pantagruel, III, 7) : « Je ne l'ay prins que « ce matin ; mais desja j'*endesve*, je gresille d'estre « marié. » (N. E.)

Endevant, *adv.* Ci-devant, ci-dessus. (Perard, Hist. de Bourg. p. 475, an. 1253.) [Dans Froissart il signifie avant : « *Endevant* sa maladie (II, 375) ; il est parfois suivi de *de* : « son predecesseur qui a « regné *endevant* de lui. » (II, 16.)]

Endevins, *s. m. p.* Devins. (La Salade, fol. 8 d.)

Endevoir, *v.* Devoir.

> Avint k'uns vilains de farbu,
> *Endevoit* aler ou marchié. *(MS. 7989 ², f. 45 a.)*

Endiablement, *adv.* Furieusement. Nous disons encore *endiable* (1) dans le langage familier. « Combattirent plus *endiablement*, pour vanger sa « mort. » (Brant. Cap. Estr. I, p. 212.)

Endiamenté, *adj.* Garni de diamants. (Oudin, Cotgrave.)

Endict (l'). Le Landit. La foire de S. Denis. [C'est la véritable orthographe de ce mot. *Endit* vient d'*indictum*, synonyme de *indictio*, foire et impôt levé sur les marchands qui y étalaient : « Nostre lendit ou païage et bastage de S. Julien en « Minerbois, en la seneschaussée de Carcassone. » (JJ. 82, p. 632, an. 1340.) — Bientôt le mot prit un sens restreint et désigna la foire qui se tenait le 11 juin, d'abord dans la plaine, puis dans la ville de S. Denis. « Primitivement, dit M. Quicherat (Hist. « de Ste Barbe, page 260), l'Université s'y rendit en « corps avec tous ses suppôts, afin de donner plus « de solennité à l'inspection que le recteur allait « faire là du parchemin mis en vente.... Des ins- « pecteurs attitrés visitaient le papier en son nom ; « lui-même était tenu de visiter le parchemin. « Lors donc qu'il allait à Saint Denis pour approu- « ver ou rejeter celui qu'avaient apporté les mar- « chands forains, de l'escorte que lui faisait toute « la jeunesse des écoles résultait un interminable « défilé. » Voir encore dans le Dict. de Paris de Hurtaut, un poëme du XIIIe s. sur le Landit.]

Endicteur, *s. m.* Délateur, accusateur. (Borel, Nicot, Cotgrave, L. Trippault, H. Estienne.) On lit *enditour*, dans Britt. Lois d'Angl. fol. 12 a. [Comparez l'anglais actuel *to endict, endictment, enditment*.]

Endiseler, *v.* Mettre par diseaux. (Nicot, Oudin, Cotgr. et Monet.) « Après que les dits ablais sont « liez, et *endizellez*. » (C. de Ponth. C. G. I, p. 677.) Ce mot subsiste en Normandie.

Endité, *part.* Accusé, dénoncé [A]. Enseigné, déclaré [B].

[A] « Si acun *endité* soit present, tauntost soit « pris, et mené à nostre gaole. » (Britt. Lois d'Angl. folio 72 b.)

[B] Saint Louis fit chercher, pour remplir la place de prevôt de Paris, « un homme qui fist bonne « justice, et qui ne soutenist, nen plus le riche que « le povre. Si lui fut *endité* Estienne Boileau ; « lequel Estienne garda si bien la prevosté que les « malfaiteurs s'enfouirent. » (Chron. S. Den. t. II, folio 77 b.)

[Joinville (§ 718) écrit : « Si li fu *enditiez* Estien- « nes Boilyaue, liquex maintint et garda si la pre-

(1) « Puis si tost que vostre moyne *endiablé* fut parti. » (Sat. Mén., p. 145.) (N. E.)

« vostei, que nus malfaiterres, ne liarres, ne mur-
« triers n'osa demourer à Paris. »]

Bien fu aux Francois *endité*
De ces .II. pas la verité. *(G. Guiart, f. 296 a.)*

VARIANTES : ENDITÉ. G. Guiart, folio 328 a. – ENDITTÉ. Brut, fol. 107 d. – ENDICTÉ. Tenur. de Littl. fol. 45 b.

Enditement, *s. m.* Accusation faite sur enquête A. Ordre B. Conseil C.

A Voyez Nicot, Cotgr. et Oudin, Du Cange, sous *endictamentum*, dans *indiciare*.

B « Engueran de Marigny fut arresté par l'admo- « nestement, et *enditement* de Charles Cte de « Valois. » (Chron. S. Den. II, fol. 147 b.)

C Par je ne sai quel *enditement*,
Ouvra lors li rois folement. *(G. Guiart, f. 214 b.)*

Enditer, *v.* Déférer en jugement, accuser A. Instruire, donner des instructions B. [De *indictare*, équentatif de *indicere*.]

A Voyez Nicot, Rob. Estienne, Ménage, D. C. sous *indictare*, et Britt. Lois d'Angl. fol. 12 a.

B « Avoient conseillé, et *endité* Richard de Bor- « deaux, un long temps, à faire tous les faits. » (Froiss. IV, p. 335.) — « Puis leur *endicta* Berthaut « qu'ils dissent ce, pour quoy ils estoyent là venus. » (Id. III, p. 262.) — « Le firent mettre hors, par une « barge, sur le sablon : et l'*endicterent* ainsi : tu « t'en iras, les couvertes voyes, tout le pays. » (Id. III, p. 312.) [« Il prist un heraut et l'*endita* et « enfourma et l'envoia dedens Hainbon parler à la « contesse » (éd. Kerv. IV, 43.)]

VARIANTES : ENDITER. G. Guiart, fol. 239 b. – ENDITIER. Monjos, Poët. MS. av. 1300, t. III, p. 1054.

Endition, *s.* Indiction. (Hist. de Beauv. par un Bénéd. p. 273, tit. de 1167.)

Endiviner, *v.* Déifier, diviniser.

Endivina la celeste charité. *(Loys le Caron, f. 70 b.)*

Endoairer. [Intercalez *Endoairer*, assigner un douaire, aux Preuves de l'Histoire de Bretagne, I, col. 1410, an. 1340. Dans un acte de 1449 on lit *endouairer* (D. C. sous *doalium*.)] (N. E.)

Endoctrinable, *adj.* Facile à instruire. (Oudin, Cotgrave.)

Endoctriné, *part.* Instruit, élevé.

La dame, qui ne se remue,
Quant uns grans sire la salue,
Et ele se tient estonée,
L'en dit, mal est *endoctrinée*. *(MS. 7218, f. 131 c.)*

Endoctrinement, *s. m.* Enseignement. (Cotgr.; Pasquier, Rech. p. 898.)

Endoctriner. [Intercalez *Endoctriner*, instruire : « Celuy à cuy tu paroles por lui *endoctri-* « *neir*. » (S. Bern., 559.) — « Si le conseille et « *endoctrine* Comment il les doit procurer. » (La Rose, v. 10258.) — « Si estoit elle de son eage « moult bien introduite et *endoctrinée*. » (Froiss. liv. XV, 185.)] (N. E.)

Endoctrinour, *s.* Celui qui enseigne. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 370.)

Endoier, *v.* Montrer du doigt. (Gloss. du P. Labbe, 507.)

Endoille, *s. f.* Andouille. (Cotgrave.)

Endoulles font pluseurs de son pourcel. *(Desch. f. 26 a.)*

Endolieres, *s. f. p.* Andouillers. Terme de chasse : « Tête rengée,...... une teste qui n'est mie « crochée, et est une teste haulte, et large enar- « chée, et n'y sont nulles perches boeteuses, et « sont les *endolieres* bien rengées, au long des « perches. » (Modus et Racio, fol. 8 b.) Font. Guérin (p. 50) donne *endoillés*.

Endommagement, *s. m.* Dommage. (Oudin, Rob. Estienne, Cotgrave.)

Endommager. [Intercalez *Endommager*, dans Froissart (éd. Buchon, I, 1, 207) : « Cognées dont « ils coupoient les palis, et en peu de temps les « *endommageoient*. » — « Il a gaigné de grandes « batailles sans *endommager* son royaulme. » (Commines, VI, 13.)] (N. E.)

Endorce, *part.* [Subj. de *endorcer*, endosser ; comparez l'anglais actuel *to endorse*.] « Come si « home soit obligé en un obligacion de XX liv. sur « condicion, *endorce* sur mesme l'obligacion que « s'il paia à celuy à qui l'oblygacion est fait à « tiel jour .X. l., adongs l'obligation de .XX. l. per- « dra sa force, et sera tenus pour nul. » (Tenur. de Littl. folio 78 a.)

Endorer, *v.* Dorer. (Oudin, Cotgrave.) On a dit au figuré :

Sur luy amour, ses fleches debandant,
Le transperça d'argentine innocence,
Et l'*endora* de sa riche puissance.
Poes. de Loys le Caron, fol. 33, Ro et Vo.

Endormeur. [Intercalez *Endormeur* de genz, trompeur, dans une Coutume MS. du XVIe s. (D. C. t. II, 928 b.)] (N. E.)

Endormi. [Intercalez *Endormi*, paresseux : « Il le tiennent à *endormi* et pesant. » (Froissart, t. II, p. 16.)] (N. E.)

Endormir. [Intercalez *Endormir*, assoupir l'attention, la vigilance. « Or poez, fait-il, esculter « Del cher seignor cum s'umilie, Or nous cuide « peler la fie (figue) E od beau parler *s'endormir*. » (Benoit, 9069.) — « Li bras fud *endormiz* des granz « colps que il out dunez. » (Rois, p. 212.)] (N. E.)

« S'*endormir* à la françoise, » souffrir impatiemment : « Nous nous y *endormirions* tellement *à la* « *françoise*, que je craindrois qu'il en arrivast « quelque inconvénient, partant excusez vous en « doucement. » (Mém. de Bellievre, et de Sillery, page 131.)

Endormissement, *s. m.* Assoupissement. (R. Est. Cotgr. et Oudin.)

Endormisson, *s. m.* Engourdissement. (Rob. Est. Cotgr. Nicot.)

Endormoire, *adj.* Assoupissant.

Le sommeil doux, et lent, sous la plume *endormoire*,
Tenoit les bords cousus, paupière sur paupière,
Des beaux yeux de Cypris. *(R. Bell. I, f. 41 b.)*

Endorsser, *v.* Endosser. (D. C. sous *Indorsare* ; voir ENDORCE.)

Endos, *s. m.* Endossement. On lit dans Cotgrave : *endos* du contrat. (Voyez C. G. I, 1011.)

Endosé, *adj.* Dosé. (Oudin.)

Endose, *s. f.* Dose.

Il y eust eu au moins à prendre
Quelque *endose*, pour les depens. (*Th. fr. I, p. 205.*)

Endosse, *s. f.* Dos [A]. Endossement [B].

[A] Alix a si chault qu'elle sue ;
Bellot a ses deux filles grosses.
Quel descharger d'une massue,
Et d'ung ravault sur leurs *endosses.* (*Coquill. p. 168.*)

[B] C'est en ce sens que l'on trouve « *endosse* d'es« criture, » en italien *indossatura.* (Oudin.)

Endossé, *part.* Chargé sur le dos.

Et me nomme on, où que je soye,
Le gendarme fameux cassé
Mince d'argent, povre *endossé.* (1) (*Coquill. p. 165.*)

Endosseure, *s. f.* Endossement. (Cotgrave, Oudin.)

Endouairement, *s. m.* L'action de donner un douaire. (Skinn. Voc. Forens.)

Endouairer, *v.* Assigner un douaire. (Voyez Endoerer ; Cotg. Oudin ; C. G. II, p. 781 (2).) Rabelais a dit au figuré (II, 89) : « Entre les dons, graces et « prérogatives desquelles le souverain plasmateur « Dieu tout puissant ha *endouairé*, et aorné l'hu« maine nature. »

Endoubté, *adj.* Douteux. (Oudin, Cotgrave.)

Endoucir, *v.* Adoucir. (E. Desch. f. 165 [b].)

Endoussure, *s. f.* Voussure, dans Rabelais, I, page 311. (3)

Endrager, *v.* Confondre, mêler.

.....L'a engagée,
Et de ses biens du tout gagée,
Est la voulenté enragée
Qui a dueil et joye *endragée.* (*Al. Chart. p. 655.*)

Endrescieie, *part.* Adressée. « Soit davant ti « *endrescieie.* » (S. Bern. S. fr. p. 215.)

1. Endroit, *s. m.* Etat, situation. [Il n'est substantif et ne prend ce sens qu'au XIIIe siècle.]

Je sui en riche point, tu es en povre *endroit :*
J'ai robes et joiaus, dont l'en cent mars auroit ;
N'auroies pas cinq sols, qui pendre te devroit.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 338, col. 2.

Ce mot a conservé plusieurs de ces acceptions. On dit encore « l'*endroit* d'une étoffe, » par opposition à son envers, mais on ne diroit plus :

Pourés à l'*endroit*, et envers,
Dormir jours ouvriers, et dimenches. (*Cretin, p. 160.*)

« En tel *endroit* » signifie en telle manière :

Ses parens mande, si lor dist,
Que son seignor *en tel endroit*
Vers sa femme se contenoit. (*Fables S. G. f. 7 [b]*)

2. Endroit, *prép. et adv.* Envers [A]. Vis à vis [B]. Auprès [C]. Quant à, à l'égard de [D].

[A] « *Endroit* vous. » (Clém. Marot, p. 125.) [« Si « avint une mult granz mesaventure en l'ost, « *endroit* hore de vespres. » (Villeh. § 88.)]

[B] « A l'autre costé, *endroit* (4) celle range, en « feras une autre autelle, et ara entre tes deux « rangs, la lese d'une voie de charrette. » (Modus, folio 97 [a].)

[C] *Endroit* un arbre se repont. (*MS. 7989 [2], f. 61 [c].*)

[D] « Chacune en son *endroit*, » chacune pour ce qui la regarde. (Nuits de Strapar. I, Préf. p. 4.) (5) — « Chacun suivant son *endroit* soy. » (Al. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 216.) — « En vostre *endroit.* » (Vig. de Charles VII, t. II, p. 202.) — « *D'endroit* les « hommes. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.) — « *Endroit* « de moi. » (Modus, f. 66 [a].)

Je la vorrai doner plus bas,
Je la voil doner *endroit li.* (*MS. 7615, II, f. 174 [c].*)

C'est-à-dire à son égal.

Ce mot accompagne et renforce les adverbes de temps ou de lieu sans valeur sensible ; cet adverbe explétif est encore très usité en Basse-Normandie : « Sur le soir, quant la mer s'en fut allée, les Anglois « tasterent à leurs lances si là *endroit* pourroient « passer. » (Al. Chartier, Hist. de Charles VI et VII, p. 120 ; voyez Chron. S. Denis, I, f. 23.)

Les reputant comme de nul estime,
Sans y trouver cause bien legitime,
Pour mon escript devoir icy *endroit*
Mettre en avant sur ce. (*Cretin, p. 112.*)

Jà endroit, en qui endroit signifie déjà, alors, dès lors, dans les passages suivans : « Le cors fut « moult joyeulx, quant il cheut de soy seoir près « s'amye, et sa bonne hostesse ; car *jà endroit* print « il hardement de parler à elle, car il luy demanda « comment il luy estoit. » (Perc. v. I, f. 151, R° c. 1.) — « *En qui endroit* refu la guerre grant entr'als. » (Villehardouin, p. 129.)

Endroit ou *dendroit* se trouve pour « quant à, à l'égard de, » dans S. Bernard, S. fr. p. 64. — « *Endroit* « d'ols. » [« Sire, il est voir qu'il m'a fait honte, « Mès n'i ai mie tant meffet, *Endroit ce que* force « m'a fet » (Renart, v. 728.) Dans Froissart, il est suivi de *de* : « Chacuns se pourvey *endroit de* lui « dou mieux qu'il peult. » (T. II, 291.) Mais devant un substantif on lit : « Et tournoit *endroit* ce juge« ment sus un ancien chevalier. » (T. II, 80.)

Endroitoier. [Intercalez *Endroitoier*, poursuivre son droit en justice, comme *droitoier*, au ch. 15, art. 26 du Conseil de Pierre de Fontaines.] (N. E.)

Endruir. [Intercalez *Endruir*, prendre du corps : « La char convient desendruir, Qui les

(1) On lit dans Partonopex (v. 5939) : « Le col a lonc dès qu'il *endosse*, Tresqu'à la teste qu'il a grosse. » (N. E.)

(2) Du Cange cite les Tenures de Littleton (sect. 39) sous *Affidare*, 3 : « Quand il vient à l'huis del monastery ou d'esglise d'estre espousé, et là après affiance entre eux fait, il endoive la femme de sa entiere terre. » (N. E.)

(3) Dans Rutebeuf, II, 74, le sens est vêtement pour le dos : « Et vi qu'à ceste vesteüre N'auroie pain n'*endosseüre.* » (N. E.)

(4) « Si recomencierent la ville à rehorder *endroits als.* » (Villehard., § 233.) (N. E.)

(5) L'adverbe signifie le plus souvent directement : « Iloec *endreit* remeint li os tut nut (3602). » — « Bertain tout erraument ci *endroit* amenroie. » (Berte, couplet 117.) — « Et tourna *endroit* sous un viel chevalier qui là estoit. » (Froiss., II, 79.) (N. E.)

« pechiés veut ensuir ; Qui *s'endruit* trop et « encraise ; A pechié faire tost s'extaise. » (Mir. de Coincy. D. C. II, 942 c.)] (N. E.)

Enduire, *v.* Induire, engager A. Digérer B. Accabler C.

A [« Nos amis et nos allyés à leur amour et « alliances, se il nous en requierent, de nostre « pooir *enduirons.* » (Froiss. VI, 303.)]

B Jusqu'à midy estes ou lit bouté ;
Lors vous levez, et *avez* mal *enduit*
Vostre manger s'en est entermeté. *(E. Desch. f. 61 b.)*

On disoit des oiseaux de proie : « *Enduire* (1) sa « gorge, » digérer une gorgée. (Fouilloux, Faucon. folio 65 a.)

C « De douleur *enduit.* » (G. Guiart, f. 215 a.)

Enduis, *part.* Amené, dans le Testament de Jean de Meung cité par Borel : « Car ils sont à mal faire « *enduis*, et envoyez. »

Enduisement, *s. m.* Action d'enduire. (Cotgr.)

Enduiseur, *s. m.* Qui enduit. (Cotgr. Oudin.)

Endurable, *adj.* Supportable. (Oudin, Cotg.)

Endurcir, *v.* Endurcir. « Sauf ce que je « aucuns.... se laissassent endormir et *endurcir* en « excommuniment. » (Ord. III, 231.) « lez estoient « la mis et ordonnés pour apprendre le mestier de « la guerre et pour eulx *endurchir* au travail : car « on ne puet mieulx le stille d'aucun mestier que « de la frequenter souvent et fuyr les aises du « corps. » (Le Jouvencel, 7, MS. du R. f. 8 b.) [« Et « gloutonne la vilaine luxure, peresce et envie, Et « avarice l'*endurcie.* » (J. de Meung, Tr. 107.]

1. Endure, *s.* Epreuve ainsi nommée parmi les Vaudois. (Vaissette, Hist. de Languedoc, IV, cité dans le Journal des savants, Janv. 1746, p. 16.)

2. Endure, Enduron. Refrain de chanson. (Poës. MSS. av. 1300, IV, p. 1523.)

Endurei, *part.* Enduré. (Voyez Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 31, an. 1249.)

Endureit, *part.* Endurci. (Marbodus col. 1668) ; *Enduri* (S. Bern. S. fr. 296) ; *Endurit* (Id. p. 220.)

Endurement, [Intercalez *Endurement :* 1° Action d'endurer : « Le suppliant moiennant son « labour et travail et le grant *endurement* et « patience qu'il a eu. » (JJ. 169, p. 131, an. 1416 ; voyez Rob. Est. Oudin, Cotgrave.) — 2° Endurcissement : « *Endurement* del cuer. » (S. Bernard, S. fr. p. 296.)] (N. E.)

Enduré. [Intercalez *Enduré*, endurci : « Tant « estoit *enduré* en ses malisces que il n'en sçavoit « ne voloit issir. » (Froiss. II, 43.)] (N. E.)

Endurer. [Intercalez *Endurer* : 1° le sens actuel est déjà dans Roland : « *Endurer* e granz « chalz e granz freiz. » (Roland, v. 1011.) — « Amors me dit qu'ainsi doi *endurer.* » (Couci, VI.) — « Endure doit on leur voloir sans plaindre et « sans decevoir. » (Thibaut, MS. p. 66.) — 2° Résister : « Et tant assaillirent et geterent que cil « dedenz nou porent plus *endureir.* » (Mén. de Reims, § 56.) — 3° Il signifie dans Perceforest, VI, fol. 36 c, « faire plier, renverser. » « Ne feroit sur « chevalier à plain coup, ne tenoit aux bras, qu'il « ne versast à la terre, ou *endurast* sur le col de « son cheval. » — On cite comme proverbes : « Le « papier *endure* tout. » (Oudin.) — « Qui *endure* « n'est pas vaincu. » (Strapar. II, 309.)] (N. E.)

Enduveter, *v.* Garnir de duvet. (Cotgrave, Oudin.)

Eneas, *s. m.* Eneïde. « Comme dit Virgile, ou « quart livre d'*Eneas.* » (Pet. J. de Saintré, p. 6.)

Enée (temps). Deschamps dit le *temps Enée* où nous dirions vieux comme Hérode : « Tu parles du « vieil temps Enée » (fol. 441 c.)

Eneeische. [Intercalez *Eneeische*, aînesse, dans Beaumanoir, ch. 13 du MS.] (N. E.)

Enegrir. [Intercalez *Enegrir*, tourner à l'aigre au Gloss. 7692.]

Enentrer, *v.* Entrer. « En là *enentrerent.* » (F. MS. 7615, t. I, fol 105 b.) On a déjà remarqué que dans l'ancien français, comme dans le nouveau, *en* entrait facilement en composition.

Enepguerch, *s. m.* Présent de noces, *morgengab*, en breton ; *enep* signifie « contre, » et *guerch* « virginité. » « C'est proprement le don fait à la « femme que l'on épouse, en considération de sa « virginité. C'est une chose une fois donnée, qui ne « produit point de rentes, » dit le Gloss. de l'Hist. de Bret. où l'on peut voir une très longue dissertation sur ce mot. (Voyez Morice, Hist. de Bret. préf. page 19.)

Energiquement, *adv.* Avec énergie. (Mém. de Villeroy, VII, p. 52.)

Enermi. [Intercalez *Enermi*, désert, comme le provençal *enerm*, dans Girard de Viane, 3716.] (N. E.)

1. Enerrer, *v.* Donner des arrhes.

Il vouldroit alors ta richesse,
Et que tes corps fust enterrez,
Dez qu'il est, de femme, *enerrez. (E. Desch. f. 503 b.)*

Voyez encore Gilbert de Berneville (Poètes av. 1300, I, 344) et les Ord. VIII, 324, an. 1399.

2. Enerrer. [Intercalez *Enerrer*, exciter, dans G. Guiart : « Qui de si grant douleur *enerre* » (v. 9355.) — « S'est d'aler près *enerré* » (v. 432.)] (N. E.)

Enervation, *s. f.* Affoiblissement. [Proprement supplice qui estropiait le patient par l'application du fer rouge aux jarrets et aux genoux.] « Qui « venoit grandement à l'*enervation* de la jurisdic- « tion temporelle. » (Pasq. Rech. p. 253.)

(1) « Li faucon qui ont tout *enduit* se debatent par la riviere. » (L'Escoufle.) (N. E.)

Enervé, *part.* Affoibli, diminué. « Si le vassal « alienne partie de son fief, sans le consentement « de son seigneur, en diminuant le dit fief, le sei- « gneur, en ce cas, peut promptement saisir tout « ce qui sera *enervé*, et mis hors du dit fief. » (Cout. de Peron. N. C. G. II, p. 600 a.) *Enerver* a ce sens dans la Touraine (1). — « Le tombeau des *ener- « vez* » est un tombeau qui se trouve dans l'abbaye de Jumièges. (Description de la Haute et Basse Normandie, II, 260.) [L'histoire a donné le nom d'énervés de Jumiéges aux deux fils de Clovis II, qui eurent les tendons des bras et des jambes coupés. Abandonnés dans un bateau sur la Seine, ils furent recueillis par les moines de Jumiéges.]

Enès l'eure, *express. adv.* Sur l'heure.

> La dame l'a oï, si pleure ;
> Et il ala *enès l'eure*,
> Si a demandé que el a. (*F. S. G. f. 45 c.*)

On a dit des gens d'église :

> ...... Diex qui het ypocrisie,
> Lor fauxetez, et lor affaire.
> Ce qu'il dient nos ruevent faire ;
> Mais il deffent *enès le pas*,
> Que ce qu'il font ne façons pas.
> Hist. de Ste Léoc. MS. de S. G. fol. 31, V° col. 3.

VARIANTES : ENÈS LE PAS. Ph. Mousk. page 41. [On lit au MS. anc. S. Victor, 28, fol. 73 a : « Soudainement li soliers « chai et li florenz estains et mors *en es le pas.*] — ENEZ LE PAS. — Parton. f. 172 b. — ENNE LE PAS. P. MSS. Vat. 1490, fol. 136 b. — ENSEL LE PAS. Fabl. S. G. fol. 79 f. — ENES LES PAS. MS. 7989 2, fol. 59 d. — EN EST LE PAS. MS. 7615, t. I, fol. 71 b. — ISNELE PAS. Thibaut, Poët. av. 1300, t. I, p. 529. — ISNEL LE PAS. Ph. Mousk. p. 28.

Enesce parait signifier « fatigué, essoufflé, » dans Froiss. (Poës. p. 110.) (2)

> Parmi le bois, tout le grant cours,
> Moult li sambloit li termes cours
> Qu'avoir peuist aucun secours
>   De la desse,
> Dyanne, à qui elle tousjours
> Prioit et faisoit ses clamours,
> Et li disoit, tous mes retours,
>   Dame, et maitresse,
> Sont en vous : dont, par vo noblece,
> Ne consentés que jà me blece
> Phebus ; car je en sui *enesce*.
>   Trop m'est entours,
> Et, se je fui, tout pour lui es ce ;
> Car onques d'amer n'oc la tece,
> Ne onques ne senti la flece
>   Au Dieu d'amours.

Enesleure. [Intercalez *Enesleure*, *Eneislore*, sur le champ, comme *eneslepas*, dans la Chron. des ducs de Normandie.] (N. E.)

Enesser. [Intercalez *Enesser*, mettre en vente, au reg. JJ. 173, p. 151, an. 1424 : « Ne pourra nul « *enesser* ne entabler drap retrait, sur paine de « cent solz d'amende. »] (N. E.)

Eneure ou **Enevre**, enivre (ind. prés.)

> Douz vis, maintienz de pucele,
> Gens cors avenans,
> Vers qui cuers kaymans
> De joye *eneure*, et esquartelle.
> Adans li Boc. Poët. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1404.

Eneus (m'). Je m'ennuie.

> ..... D'une riens ne m'*eneus*. (*N. du R. d'Alex. f. 77.*)

Enevois. [Intercalez *Enevois*, à l'instant, dans Aiol, v. 7354 : « Baron, or tost as armes, *enevois* « i para Qui preudom vaura estre. »] (N. E.)

Enexé. [Intercalez *Enexé* : 1° Annexé, dans Froissart, II, 256 : « Car jà n'ont il en leur pays « nulle province, mès sont *enexé* et conclavé en la « province de Evruich. — 2° Compris : « Si se fisent « fort li bourgois de Flandres de le tenir et faire « tenir à leur seigneur le conte et tout le pays « *enexcé* en le trieuwe. » (Id. VIII, 99.) — 3° Attaché : « Les bonnes villes et les eglises estoient si « fort *enexcées* et loïes en Urbain [le pape]. » (Id. X, 191.)] (N. E.)

Enfagotter, *v.* Emballer. (Oudin, Cotgrave ; voy. Contes de Chol. fol. 64 b.)

Enfaisseler, *v.* Mettre en faisceaux, empaqueter. (Voyez ENFOISSELÉ.)

> Adonc fera Dieux congreger
> Les pecheurs, et *enfaisseler*,
> Par les sains angles glorieux,
> Et ou damnable feu getter. (*E. Desch. f. 91 b.*)

Oudin et Cotgr. donnent *enfaisser*.

Enfaister, *v.* Couvrir une maison. (Oudin.)

Enfaisteure, *s. f.* Le comble, le faîte. (Oudin, Cotgrave.)

Enfamés, *adj.* Renommé.

> Dont iert li rois de grant valor,
> Et de proaice sans folour ;
> Par tout le monde fu amés,
> Et de boine feme *enfamés*. (*Mousk. p. 74.*)

Enfance, *s. f.* Enfance A. Jeunesse B. Constitution, tempérament C. [Il signifie encore folie, dans Partonopex, v. 9280 ; dans Aiol, v. 2001 : « Che me « samble enfanche et vilenie. »]

> A Ce c'on aprent dedens *enfance*,
> Se laisse l'on moult à envis.
> Pour cela ay jou esperance
> D'aimer loiaument tout dis,
> Car moult jovenes l'entrepris. (*Poët. av. 1300, II, f. 799.*)

On disoit aussi des arbres :

> En jeune plant ne te fie d'*enfance*,
> Se beaux appert. (*E. Desch. f. 27 c.*)

B Froiss. dans ses Poës. MSS. page 342, dit que Charles, roi de France, l'avoit aimé « dans son « *enfance.* » Froissart avoit alors 15 ans. Il dit encore qu'il avoit vu le roi Edouard « dans son « *enfance.* » Il avoit alors 20 ans. L'enfance s'étend jusqu'à l'âge de 14 ans dans un titre de 1229, rapporté par Jurain, Hist. du comté d'Aussonne, page 25, et dans Perard, Histoire de Bourg. page 412.

C « Quant les chevaliers, et les bourgeois, et tout « le peuple virent les œuvres du roy si merveilleu- « ses, et que il estoit jeune, et de bonne *enfance*,

(1) On lit au Test. de J. de Meun (677) : « Leur science en partie ton grant pooir *enerve*, Leur povreté est dame, et ta richece est serve. » (N. E.)

(2) On lit dans Renart (v. 1958) : « Dont me laidi et fu *enesses* Que me preisse à ses templiers. » (N. E.)

« ils rendirent graces à nostre seigneur. » (Chron. de S. Den. II, fol. 5 [a].)

Enfançon, *s. m.* Petit enfant. [« Li chastiaux « fu garnis de toute garnison, Si ot de toutes « armes lassus si grant foison, Qu'il ne criement « François nient plus que *enfançon.* » (Ch. d'Antioche, VI, 1044.) Le mot est donc connu au XIIIe siècle. De même au reg. JJ. 138, page 23, an. 1389 : « Deux petits *enfançons* estans de la « ville de Courcelles. » (Voyez aussi Aiol, v. 4550.)]

VARIANTES : ENFANCEGNON. S. Bern. Serm. Fr. p. 199. — ENFEÇON. Poët. avant 1300, t. IV, page 1354. — ENFECHON. MS. 7218, fol. 152 [c]. — EFFANSÇON. Percef. VI, folio 114 [b]. — ENFANÇONNET. Histoire de Bertr. du Guesclin, par Mén. — ENFANCHONNEL. Cotgrave.

Enfangement, *s. m.* L'action de s'embourber. (Cotgrave.)

Enfanger (s'), *v.* S'embourber. (Oudin ; voyez Al. Chartier, p. 565.)

Enfanonner (s'en), *v.* Se parer de son manipule.

Prestres, s'ensi ne t'*enfanonnes* (1),
Dont quier un lieu où te reponnes.
Rom. de Char. cité par du Chesne, annot. sur Al. Chart. p. 852.

Enfant, *s. m.* (2) « Li temps de l'enfance est « jusques à quatorze ans. » (Ord. t. IV, page 395.) On dit encore *effant* en Normandie.

1° « L'*enfant*, » le jeune. « Gerard l'*enfant*, pen- « sif, et triste alloit chevauchant par plusieurs con- « trées. » (Ger. de Nev. 1re part. p. 66.)

2° *Enfant* avait le sens d'*infant*, non-seulement en parlant des fils des rois, mais des fils des seigneurs. (3) « L'*enfant* de Castille. » (Froissart, livre II, page 41.) « Monsieur Jean de Combres, « nommé l'*enfant* Dom Petre, qui fut fils du bon « roy Dom Jean de Portugal. » (Mathieu de Coucy, Charles VII, p. 666.) Ph. Mouskes, dans D. C. III, 821 [c], dit de Frédéric, fils de l'empereur Henri II : « L'*enfant* de Pulle couronnerent. »

« Estoient avecques luy les comtes de Nevers, « d'Estampes, de S. Paul, l'*enfant* de Cleves ; et en « leur compaignie estoient quatre mil combatans. » (Al. Chartier, Hist. de Charles VI, p. 110.) « L'*enfant* « de Cleves. » (Chron. de Berri, an. 1437, p. 400.) On lit « damoiseau de Cleves, » dans Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 557, an. 1446. Les enfans de Percy se distinguèrent dans la guerre entre les Anglois et les Escossois en 1388. (Voyez Frois. liv. III, p. 333.)

3° *Enfant* se disoit d'un jeune seigneur. On dit de ménétriers en voyage : « De là se partirent, et s'en « allerent à une ville appellée Bienagnisil, et là « trouverent un appellé l'*enfant* de Dompmartin, « qui leur donna vint frans. » (Confession de Voudreton, Trésor des Chartes, Layette 5 de Navarre, pièce 11, p. 4 et 5.)

4° « *Enfants* de la chambre, *enfans* d'honneur » désignent les pages de la chambre, peut-être menins. On dit d'Yvain de Galles, dont le père avoit été décapité en 1378 : « Cel enfant, en sa jeunesse, « s'en vint en France, et remonstra ses besongnes « au roy Philippe de France qui voulontiers y enten- « dit, et le retint de lez luy, et fut, tant qu'il vesquit, « des *enfans de sa chambre*, avecques ses neveux « d'Alençon, et autres : et aussi le roy Jehan l'en- « treteint. » (Froiss. II, p. 28.) En parlant du jeune Saintré : « Il estoit encore bien jeune ; l'ordonna « pour estre son paige seullement, pour près luy « chevaucher, et le surplus servir en salle, comme « ses aultres paiges, et *enfans d'honneur* ; lequel « Jehan de Saintré, sur tous les aultres paiges, et « *enfans d'honneur*, servoit chacun jour à table. » (Petit J. de Saintré, p. 2.) M. de Strozzi « avoit esté « nourry *enfant d'honneur* du petit roi François II. « estant Mr le Dauphin. » (Brant. Cap. f. IV, p. 304.) En parlant de don Carlos, fils de Philippe II : « Il « aimoit fort à ribler le pavé, et faire à coups d'es- « pée, fust le jour, fust la nuyt ; car il avoit, avec « luy, dix ou douze *enfans d'honneur*, des plus « grandes maisons d'Espagne ; les uns le forçant « d'aller avec luy, et en faire de mesme, et d'autres « y allans d'eux-mesmes, et de très bon cœur. » (Brant. Cap. estr. II, p. 115.) « Christofle de Roche- « chouart, *enfant d'honneur* du duc d'Angoulesme « frere du roy. » (C. G. II, 607.) « M. de Puy Laurens « avoit esté nourri *enfant d'honneur* de son altesse « (Gaston d'Orléans). » (Mém. d'Orléans, p. 1608.)

5° « Messieurs les *enfants*, » les enfans de France, du sang royal. (Poës. de J. Tahur. f. 25 [a].)

6° « *Enfans le roy*, » valets du roi.

Charlot, Charlot, biens dous amis,
Tu te fez aus *enfans le roy* ;
Se tu i es, qui t'i a mis. (*MS. 7218, f. 323* [b].)

7° « Les nobles *enfans*, » la noblesse. « Lors les « *nobles enfans*, en la dite assemblée, nous dirent « que noblesse procedoit, et devoit proceder du « costé du pere, et non de la mere. » (Procès verbal de la Cout. de Troyes, C. G. I, p. 427.)

8° « Freres et *enfans*. » Interpellation du maréchal de champ clos à la jeune noblesse avant le combat des champions. (Oliv. de la Marche, Gage de bat. f. 39 [b].)

9° « *Enfans* de cuisine, » garçons de cuisine ou marmitons. « Leur office étoit de plumer les volail- « les, et nettoyer le poisson. » (Etat des offic. des ducs de Bourg. p. 60.)

9° *bis* [« A laquelle messe doivent assister deux « *enfans d'aube* et autres gens de la dite eglise [de « Troyes]. » (JJ. 195, p. 1540, an. 1475.)] (N. E.)

10 « Bel *enfant* » : « Tindrent ceste besongne à « grand prouesse ; et quand le comte de Flandres « sçut les nouvelles, il en fut grandement rejouy : « et dit au seigneur d'Anghien, que c'estoit un *bel*

(1) Dans Froissart, on dit d'une lance (XV, 68) : « Une lance vermeille toute *enfanonnée* de soie. » (N. E.)
(2) Le cas sujet est *enfes* dans S. Bern. Serm. fr., p. 17, et dans Joinville, § 332 : « Et cist *enfes* avoit non Berthelemin. » *Enfant* est dans Roland (1772) : « Par tels paroles vus ressemblez *enfant.* » (N. E.)
(3) « L'*enfant* de Champagne avoet, Et maint franc baceler iluec. » (Mouskes, dans Du Cange, III, 821 [c].) (N. E.)

« *enfant*, et bon, et qu'encores seroit un vaillant « homme. » (Froiss. l. II, p. 127.)

11° « *Enfant* bien aimé, *enfant* de prédilection » désignoient l'enfant ou l'héritier mieux partagé que les autres par une donation faite de la main à la main. « Personne ne peut faire d'*enfant bien aimé* « ou de prédilection ; ce qui est, lorsque le pere, ou « la mere, le grand pere, ou la grand mere ont fait « leurs enfants, ou neveux donataires, par donation « de main chaude ; les dits enfants ou neveux sont « tenus, voulants venir au partage, de rapporter « leurs dons, à la succession du donateur, afin de « partager egalement, avec leurs coheritiers. » (Cout. d'Oudenarde, N. C. G. t. I, p. 1100 ª.)

12° « Cuer d'*enfant*, » cœur faible. Ganelon empêche Charlemagne d'aller au secours de Roland, son neveu [Voyez le vers 1772 de la Chanson de Roland, cité p. 363, n. 2] :

Mais Guenles, ki bien sot jingler,
Dist : Sire, c'est pour uns sengler
Que vostre niés va si cornant ;
Or n'aiiés mie *cuer d'enfant* ;
Nos gens logent, alons logier. (*Mouskes, p. 196.*)

13° « *Enfans* à pied, » infanterie. « Il avoit « .XVIII. mille chevaux, et dix mille *enfans à pied*. » (La Salade, f. 41 ª ; Voyez Lettres de Charles, duc de Bourg. au Sr Dufay, p. 358.)

14° « *Enfans* du roy, » paysans qui prirent les armes pour le service du roi, en 1411. « Le comte « de Roussy pareillement, qui s'estoit retrait en son « chastel de Pont à Arsy sur Aine, après son retour « de S. Denis, fut incontinent environné, et assiegé « des paysans laonnois, et de la Marche environ,... « et s'appelloient les dicts paysans les *enfans du* « *roy*. » (Monstr. vol. I, f. 139 ᵇ.)

15° « *Enfans* perdus, » soldats qui marchoient par détachement, pour escarmoucher avant une bataille ; ils servoient également pour les assauts. Ces détachemens ne se faisoient pas par un ordre absolu du général ; on ne prenoit de chaque corps que ceux qui s'offroient d'eux-mêmes, et auxquels on donnoit un commandant. Quand il arrivoit qu'il s'en offroit plus qu'on n'en avoit besoin, comme il arrivoit souvent, on les faisoit tirer au sort, pour ne point causer de jalousie et ne point offenser ceux qu'on n'auroit point agréés. L'usage des *enfans perdus* est très ancien parmi nous, et le père Daniel croit que les François l'avoient pu prendre des Romains, chez lesquels les *velites* étoient dans leurs armées ce que furent depuis les *enfans perdus* dans les nôtres. (Voyez Mil. fr. t. I, p. 326 ; Brant. Capit. fr. II, p. 346 ; Mém. de Bassomp. II, p. 203 ; Mém. de Sully, I, p. 335.)

16° « *Enfans* sans soucy, » espèce de société que l'on conjecture s'être formée au commencement du règne de Charles VI ; elle étoit composée de quelques jeunes gens de famille qui joignoient à beaucoup d'éducation un grand amour pour les plaisirs et les moyens de se les procurer. (Voyez-en l'histoire, dans le Théât. fr. t. II, p. 198.) [Leur chef prenoit le titre de prince des sots ; ils jouaient aux Halles. Voir, sur l'origine des *enfants sans souci*, le livre de M. A. Fabre, Les Clercs du palais, Lyon, 1875.]

On trouve, sur le mot *enfant*, divers proverbes dans Oudin, Dict. et Cur. fr. et dans Cotgrave ; voy. aussi des Accords Bigarrures, f. 51.

.....Amour descent aux *enfans*
Des peres ; beau filz, or m'entens,
L'amour aux peres ne remonte
Des *enfans*. (*E. Desch. f. 503 ᵇ.*)

VARIANTES : EFFANT. Ord. I, p. 459. — ENFANS. Marbod. col. 1676. — ENFAUNS. Britton, Loix d'Angl. f. 17 ª. — ENFÉ. Vat. 1490, f. 32 ª. — ENFES. Gloss. de Martène, V. — ENFON. Borel.

Enfantelet. [Intercalez *Enfantelet*, diminutif d'enfant, dans Rabelais, III, p. 96, et dans Clotilde de Surville : « O cher *enfantelet*, vrai pourtrait de « ton pere. »] (N. E.)

Enfantelin, *adj.* Enfantin « Jeux *enfantelins*. » (Hist. de J. Boucic. p. 15.) Ailleurs, on dit du jeune Boucicaut : « Si estoit avenant, joyeux et courtois, « en tous ses *enfantibles* faits. » (Ibid. p. 13.) De là on disoit pour tombé en enfance : « *Enfantibles* et « fous de sens. » (Chr. de Nangis, an. 929.)

Enfantement. [Intercalez *Enfantement*, ensorcellement, aux Miracles de Coincy (D. C. V, 234 ᶜ) : « En la ville un Juis avoit Ki tant d'engieng et d'art « savoit, D'entregent et d'*enfantement*, De barat et « d'encantement. »] (N. E.)

Enfanter. [Intercalez *Enfanter*, dans les Rois, p. 4 : « Graces rendit al *enfanter*, E Samuel le fist « numer. » — « S'ele [la mere] estoit franche « ele conçut, et quant à l'*anfanter* est serve droit « dit que li enfes est frans. » (Livre de justice, p. 54.)] (N. E.)

Enfanterresce. [Intercalez *Enfanterresce*, accouchement, au Gloss. 7692.)] (N. E.)

Enfantieusement, *adv.* Comme un enfant, à la manière d'un enfant. (Oudin, Cotgrave, sous *Enfantinement*.) « *Enfantieusement* parlés. » (Vat. 1490, f. 173 ᵇ.)

Enfantiex, *adj.* Simple.

Sire Jehan, trop estes *enfantiex*,
Quant vous cuidiez qu'il soit si faitement
C'on ne puist estre en amours trop tardiez.
Poes. MSS. du Vat. n° 1522, fol. 165, V° col. 2.

[On lit, dans Aiol (107) : « Tous i devenrés sos, « *enfantieus* et savages. » — « Encore estoit Aiols « si *enfantis*. » (644.)]

Enfantillage, *s. m.* Enfance. « Avec le corps, « l'esprit s'use, et s'empire, et vient enfin en *enfan-* « *tillage*. » (Sag. de Charron, p. 157.) « Retomber « en *enfantillage*. » (Essai de Montaig. II, p. 670.) Pasquier, dans ses Lettres, reproche ce mot à Montaigne.

Enfantiller, *v.* Faire l'enfant. (Oudin, Cotgr.) « Je desire qu'il *enfantille* aucunement avec mes « nepveux, pour estre aimé d'eux encores enfans. » (Lettres de Pasq. III, p. 650.)

Enfantillonge. [Intercalez *Enfantillonge*, au MS. 28, Saint Victor, f. 4 : « On ne doit mie entendre

« que tuit puissent estre encloz dedenz cele valée, « car ce seroit *enfantillonge.* » (N. E.)

Enfantin. [Intercalez *Enfantin*, dans li Dialoge Gregoire lo pape (p. 340) : « Si lo sonons coment « que soit (le nom de Dieu), solunc la maniere de « nostre humaniteit barbotant et encombreit d'*en-* « *fantine* floibeteit. » — « La premere hore dou « matin senefie aage *enfentin.* » (Macé, Bible en vers, f. 144 b.)] (N. E.)

Enfantosmemens, *s. m. pl.* Fantôme. (Hist. des Trois Maries, en vers MS. p. 356.)

Enfantosmer, *v.* Eblouir, fasciner, faire illusion.

A tort m'avez si tost, de convenant faussé ;
Les promesses le roy vous ont *enfatosmé*,
Mais ne scait mais que il face,
Tant est dolens et abosmez,
Qu'il cuide estre *enfantosmez.* *(F. S. G. f. 123 d.)*

[Au Roman de Rou (p. 104) on lit : « A tort m'avez « sitost de covenant faussé ; Les promesses le roy « vous ont *enfantosmé.* » Dans Froissart, il signifie ensorceler : « Et disent plusieur qu'il avoient estet « *enfantosmet.* » (Froiss. III, 301.)] (N. E.)

Enfanture, *s. f.* Grossesse.

L'une comptera de monsieur,
Et l'autre d'une creature
Qui a cul de bonne grosseur ,
Mais il ne vient pas de nature :
L'une dict que c'est *enfanture*,
L'autre dira qu'il n'en est rien. *(Coquill. p. 61.)*

Enfardeler, *v.* Mettre en fardeau, emballer. (Nicot, Oudin, Cotgr.) « Le duc de Bretaigne envoya « acheter à Milan certaine quantité de harnois, « comme cuirasses, salades, et autres harnois, qui « furent *enfardelez* en fardeaux en façon de drap « de soye, et aultres marchandises, fort enveloppez « de cotton. » (Chron. scand de Louis XI, p. 322 ; voyez Percef. III, f. 70 d.) [« Item pour une flossoye « pour *enfardeler* la selle dessus dite. » (JJ. 5, f. 5 a, an. 1332.) — « Lequel Boussart et icelle femme « prindrent et *enfardelerent* tout l'or, argent, vais- « selle. » (JJ. 165, p. 396, an. 1411.) — « Ordon- « nons que toutes choses *enfardellées* à Paris pour « porter hors, soyent en enfardelier veues et visi- « tées. » (Ord. IV, p. 357, an. 1359.)] (N. E.)

Enfardelier. [Intercalez *Enfardelier*, douane, entrepôt ; voyez l'article précédent.] (N. E.)

Enfariner, *v.* Blanchir. Ce mot a le sens propre dans Charles VI, par Choisy, page 409, où il raconte que les séditieux de Paris, en 1413, entre autres insultes qu'ils firent à plusieurs dames de la cour, les *enfarinèrent.*

.....Quand la neige *enfarine*,
A gros floccons, les bords de la marine. *(A. Jam. 29 b.)*

Enfatrouiller. [Intercalez *Enfatrouiller*, au reg. JJ. 183, p. 71, an. 1455 : « Je ne crois pas ton « papier, tu m'en a autrefois *enfatrouillé* ; mais tu « ne m'en *enfatrouilleras* plus. »] (N. E.)

Enfaxcigné. [Intercalez *Enfaxcigné*, fasciné, ensorcelé, au regist. JJ. 198, p. 294, an. 1461 : « Le « mari de la suppliant lui dist qu'elle l'avoit *enfax-* « *cigné.* »] (N. E.)

Enfeconder, *v.* Féconder. (Oudin, Cotgrave.)

Enfeffer, *v.* Inféoder, investir. (Britton, Lois d'Angl. f. 131 a.)

Enfeir, *v.* Enchanter, Charmer. Borel le dérive du mot *fée.*

Enfellé. [Intercalez *Enfellé*, dans Agolant (vers 618) : « La noif abat de la sele dorée Et la gresille « qui iert enz avalée, Qui la nuit iert choette et « *enfellée.* »] (N. E.)

Enfelonir, *v.* Devenir furieux, s'irriter. (1) (Cotgrave, Oudin.) « Si tost que Olofer le veit venir, « il commença *à enfelonnir* sur luy. » (Percef. VI, f. 116 d.) « Et tant les *enfelonna* que nonobstant la « honte tous trois se prindrent à ferir sur luy, de « toute leur force. » (Ibid. V, f. 60 b.)

[On lit au reg. JJ. 127, p. 137, an. 1385 : « Colin « le tamisier dist auxdiz hommes armez, qui veoit « *enfelonnir* et demener oultrageusement. » De même au reg. JJ. 167, p. 142, an. 1413 : « Le sup- « pliant se apperceu que icellui Nicaise par trop « avoir beu ou autrement se *enfelonnissoit.* » — On trouve le participe dans Froissart (Kerv. V, 214) : « Il avoit le coer si dur et si *enfeloniet* de grant « courous. » — « Ceste parole *enfebleni* et enco- » ragea grandement le coer dou prince. » (Id. V, 426. ; voyez aussi Perceforest, VI, f. 116.)]

Enfenteté. [Intercalez *Enfenteté*, enfance, au Gloss. 7684 sous *infantilitas.*] (N. E.)

Enfentivement. [Intercalez *Enfentivement*, en enfant, Ibid. sous *infantiliter.*] (N. E.)

1. **Enfenture.** [Intercalez *Enfenture*, enfantin, Ibid. sous *infantilis.*] (N. E.)

2. **Enfenture.** [Intercalez *Enfenture*, accouchement, Ibid. sous *fetura.*] (N. E.)

1. **Enfer**, *s. m.* [Le mot se rencontre dès le XIe s. dans Roland : « L'enchanteür qui jà fut en « enfer » str. 106.) Au XIVe s. il se prend au figuré.] « L'autre des places estoit Bauverne, où les Anglois « avoient compassé une fosse nommée *enfer*, et là « ils jettoient les gens qui ne pouvoient, ou vou- « loient rançonner. » (Chron. de Louis de Bourbon, p. 16.) Ils en avoient une pareille à Beauvoir. « Quand ils ont prins aucuns prisonniers, qui ne se « veullent, ou peuvent rançonner , ils disent : « menez les en *enfer ;* et là estoient jettez en celle « fosse plaine de feu. » (Ibid. p. 21.) — « L'*enfer* de « Marot, » la prison. (Oudin.) — S. Bernard donne *enfeir.*

2. **Enfer.** [Intercalez *Enfer* , infirme , dans Rutebeuf (II, 181) : « Leenz a une grant meson, « Qui lors estoit en la seson, Plaine de fermes et « d'*enfers.* » D. C. cite un MS. de S. Victor (III, 824) : « Quant il viseteut les *anfers* et les enchartrez. »

De même dans Renart (II, 115) : « Nus hons n'y « vient, tant soit *enfers*, Que maintenant gariz ne « fust. » (N. E.) On a dit de la couronne d'épines de Jésus-Christ :

> ...... Si douce oudours en issi,
> Que li *enfer* furent gari
> Ki là furent, et li malade (1). *(Ph. Mouskes, p. 289.)*

Enferge. [Intercalez *Enferge*, chaine, au reg. JJ. 195, p. 337, an. 1472 : « Le suppliant donna « à icellui Piron ung coup des mailles des *enferges*, « dont il vouloit enferger et lyer ladite jument. » Dans le Moyen de Parvenir, p. 98, on lit : « Avoit « mis sa cavale enfargée en ses foussez... on lui a « pris les *enfarges* avec une serrure à bosse. »] (N. E.)

Enferger, *v.* Mettre des entraves. (Cotgrave.) « Avoit mis sa cavale *enfargée* en ses foussez. » (Moyen de Parvenir, page 98.) « *Enforgez* des pieds « et des mains. » (Ess. de Mont. t. I, page 327.) Le sens est figuré dans Charron (p. 178) : « Ceux qui, « foibles de corps, ont l'esprit grand, fort, et puis- « sant, est ce pas grand dommages, de les *enferger* « et garrotter, à la chair, et au mariage, comme « l'on fait les bestes à l'estable. » [Le mot est employé dans les registres du Trésor des Chartes : voyez *deffergement, deferger.*]

Enferm, *adj.* Infirme, malade. (Voir Beaumanoir, Dom Morice et Cotgrave.) « Est l'*enferme* en « grant péril, qui se met, pour guérir ès mains de « celluy qui ne congnoit sa maladie. » (Percefor. vol. VI, fol. 71 [c].) On disoit : « viande *enferme*, » pour viande mal saine. « Sache ossi, lesquelles « y aves, et lesquelles viandes sont saines, ou « *enfermes*. » (Reclus de Morliens, MS. 7649 ; voyez aussi les Marg. de la Marg. fol. 130 [a].)

[Dans S. Alexis (XVII) : « Tut soie *anferm*, si « m' pais pur sue amor » ; de même dans le Reclus de Morliens, cité par Raynouard sous *eferm :* « Celui « est fox de pesme nature, Que plus li est doctrine « sure. Que ne soit à l'*enferm* le pain. »] (Voyez aussi Froissart, VIII, 8, éd. Kervyn.] (N. E.)

Enferme, *s. m.* Enfer.

> Après passay une poterne
> Où je trouvay ung triste val :
> Je cuidois que ce fust l'*enferme*,
> Car c'est ung abisme de mal. *(Al. Chart. p. 733.)*

1. Enfermement, *s. m.* L'action d'enfermer. (Rob. Est. Oudin, Cotgrave.)

2. Enfermement, *adv.* Sûrement, certainement. « Afin qu'ils puissent plus *enfermement* « avoir leur poiement. » (Ord. I, p. 664.)

Enfermer, *v.* Enfoncer, affermir [A]. Tomber malade [B].

[A] « Icy luy asseoient la couronne d'épine sur la « teste, et lui *enferment* avecques bastons. » (Hist. du Th. fr. I, p. 395.)

> [B] Choel ot mal, si *enferma.* *(R. de Brut, f. 44 [illegible].)*

On lit *engrota* dans le MS. de M. de Bombarde.

> .... Carlemainne afebli
> De son eage, et *emferma.* *(Ph. Mousk. p. 297.)*

[Le sens actuel est dans Roncisval (p. 111) : « Par « les reliques qu'au pont fit *enfermer*. » On lit dans Froissart (Kervyn, X, 245) : « Il faisoit chaut « et estoit li temps moult *enfermes*. » Il faut lire *enferme*, non *enfermé*, car on lit aux Miracles de S. Louis, page 185 : « Moult de bons chevaliers... « moururent pour le grant chaut qu'il faisoit et pour « l'air qui estoit corrompus et *enfers*. »] (N. E.)

Enfermerie, *s. f.* Infirmerie. (Cotgr., Oudin ; voyez Pasquier, Rech. page 702 ; Vie d'Isabelle à la suite de Joinv. page 171.) Dans le MS. du Vat. 1490, fol. 141 [b], on lit *enfremerie* [« Et la ramenerent en « l'*enfermerie*, et la lierent en un lit de fust seur « cordes. » (Miracles S. Louis, 153.) — « Dix galices « (calices), huit en tresor, et un en l'*enfremerie*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, IV[e] s., V, 168.)]

Enfermeté, *s. f.* Infirmité, maladie [A]. Forteresse [B].

[A] Voyez Laurière, Beaumanoir, Borel. « La cou- « cha malade d'une grant *enfermeté*, et mourut le « dimenche d'après. » (Chron. S. Den. II, fol. 49 [b] ; voyez Eust. Desch. fol. 61 [b].)

> Ma douce dame, quant vi
> Vo gent cors, et vo beauté,
> Adont nul mal ne senti,
> Ne nule autre *enfremeté ;*
> Mais, de grant jolieté,
> Trovai mon cuer si garni,
> Ke pour vous en ai chanté.
> Piere Kins de le Coupele, Poet. MSS. av. 1300, t. III, p. 1078.

> N'avoit gueres à Romme esté,
> Quant il chey en *enferté ;*
> Grant fu le mal, morir l'estut. *(R. de Brut, f. 113 [a].)*

[On lit dans S. Alexis (XVI) : « Mult li angreget « la sue *anfermetet;* Or set il bien quet il s'en deit « aler. » De même au reg. JJ. 153, p. 293, an. 1398 : « *enfermeté* ou maladie appelée vamon. »]

> [B] Et tout le droit chemin maintindrent,
> Qu'ilz à fontaine bliaut vindrent,
> A po de gent, po de mesniée,
> Le mains encor de sa ligniée,
> La vint, et si li aggrava
> Le mal, c'onques puis n'enleva :
> Car, en sa grant enfermeté,
> Tour, ne chastel n'*enfermeté*,
> Emplastre, syrop et fuisique
> Tout ce, si li firent oblique. *(MS. 6812, f. 86 [c].)*

[Lisez *ne fermeté* et comparez les noms de lieux tels que *la Ferté* Bernard, *la Ferté* Macé.]

VARIANTES : ENFARMETEIT, ENFERMETEIT, ENFERMETEIZ. Sermons de S. Bernard. — ENFIRMITÉ. Villehardouin. [Li un furent mort de l'*enformité* de la terre, § 229.] — ENFREMETÉ. Poët. av. 1300, III, p. 1078. — ENFERTÉ. Vat. n° 1490, f. 127 [a]. — ENFRETÉ. Poët. av. 1300, III, p. 1029.

Enfermier. [Intercalez *Enfermier*, religieux qui soigne les malades, au registre 23 de Corbie, an. 1401. De même dans Mignard (bailliage de la Montagne, p. 116) : « Item [le couvent] doit pain et « vin aux *enfermier* et secretaire, quand ils font « reparer les maisons de leurs offices. » Au procès

(1) Le mot est aussi dans les Poëtes avant 1300, IV, 1356. (N. E.)

de J. Cœur, page 239, on lit *anfermier*. « Dam J. la « Paintre, son *enfremier* de Saint Remi. » (Arch. adm. de Reims, II, 2ᵉ p., p. 1141, an. 1347.)] (N. E.)

Enfermiere. [Intercalez *Enfermiere*, infirmière, dans les Cent Nouvelles (XXI) : « Comment « madame, dit l'*enfermiere*, vous estes vous de « vous-mesme homicide. »] (N. E.)

Enfernal. [Intercalez *Enfernal*, dans Benoît de S. More (II, 6287) : « Deus qui dreites merites rent « A tuz son lorz faiz dreitement, As uns paine laide « *enfernal*, As autre glorie esperital. »] (N. E.)

Enferne, *adj*. Infernal. « *Enferne* palu, » au MS. 7218, fol. 301 ᶜ.

Enferrer, *v*. Mettre aux fers [A]. Garnir de fer [B]. Blesser [C]. Accabler [D].

[A] [Ce sens n'apparaît qu'au XIVᵉ siècle : « Item « se *enferrer* convient pour aucun esploit fait par « notre justice. » (JJ. 48, p. 8, an. 1311 ; voy. aussi Froissart, Kervyn, XII, 163)] « Il fut *enferré* et « mené en la fosse. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 283.) « Fut ramené au temple en prison, *enferré* « en bons liens, et anneaux de fer, et gardé très « diligemment. » (Chron. S. Den. t. II, fol. 149 ᵃ ; voy. Eust. Desch. fol. 381 ᵇ ; Percef. I, fol. 64 ᵈ)

[B] [« Qui lors veist d'une part et d'autre haubers « rouleir, glaives (lances) *enferreir*, pourpoinz et « cuirées et escuz enarmeir. » (Mén. de Reims, § 123.) — « Et tenoit une lance enferrée d'un bon « fier. » (Froissart, III, 270.)] — « Le camp se pre- « pare, on ne voit que soldats mouvoir de toutes « parts, que fourbir des armes,..... *enferrer* « lances. » (Merl. Cocaïe, II, p. 378.)

[C] « Ils furent très maltraictez, car ils estoient « *enferrez*, et mal pensez tellement qu'ils s'en sont « sentis toutte leurs vyes. » (Rob. de la Marck. p. 20.) [On lit déjà dans Froissart (IV, 270) : « Il trou- « voient sus les camps les archiers qui traioient « sus euls et sus leurs chevaus et les *enferroient* « si que il ne pooient aler avant. »] (N. E.)

[D] Cérès mes blés acravante et atterre,
Et mes vingnes a destruites Bacchus ;
Jupiter pleut, qui de gresil m'*enferre*. (*Desch. 219 ᵇ.*)

Enferrure, *s. f.* Chaine. « Scavez vous la rai- « son de ma venue, et la cause de l'*enferrure* dont « je suis enferré. » (Percef. I, fol. 64 ᵈ.)

Enfes. [Intercalez *Enfes*, cas sujet de enfant. Voyez ce mot.] (N. E.)

Enfestau, *s. m.* Faitière. Tuile en demi canal qu'on met sur le faite des maisons. (Nicot, Oud. Cotg.)

Enfeste, *s*. Terme, fin.

...... Le servi si bonnement,
A l'amor de tote sa gent,
Si qu'an l'*enfeste* son seignor,
Si qu'il jut neis en langor. (*Part. de Bl. f. 165 ᵃ.*)

Enfesté, *adj*. Qui aime les fêtes.

Mais soit tousjours près de ma coste,
Sinon pour aller au moustier
Quant au jours qu'il sera mestier
Et qui ne soit pas *enfestée*,
Ne de saillir à la volée. (*E. Desch. f. 492 ᵇ.*)

Enfester, *v*. Couvrir le faite. (Oudin et Cotgr.)

Enfestuquer, *v*. Mettre en possession. Ce verbe vient du latin *festuca*, paille ; la loi salique exigeoit, pour mettre en possession, que l'ancien propriétaire mît aux mains de l'acquéreur une paille en signe de tradition. [« Par l'enseignement « et le jugement des hommes devant dis, nous « fumes adheritez, et li dis tiers desheritez : et « enwerpi et *enfestuca* une fie, autre et la tierche, « si que n'i en eut, ni retient, et nus en fumes « enheritez bien et à loi. » (Histoire de Guines, an. 1300, D. C. III, 248 ᵇ.)]

Enfesture, *s. f.* Maladie de cheval. (D. C. le donne pour une ancienne traduction de *infestatus*, dans Petrus de Crescentiis de Agric. l. IX, ch. 21.)

Enfeu, *s. m.* Caveau dans une église pour la sépulture des morts. [« Pour faire parachever et « construire nostre chapelle... en la ditte eglise « de Saint François de Nantes, jouxte nostre « *enfeu*. » (Histoire de Bretagne, Preuves, III, 426, an. 1482.) C'est le substantif verbal de enfouir.]

Enfeucher. [Intercalez *Enfeucher*, enfoncer, au reg. JJ. 165, p. 355, an. 1410 : « Icellui Robert « *enfeucha* d'un piet ou chey dedens un fumier. »] (N. E.)

Enfeuiller, *v*. Couvrir de feuillages, ombrager. De là s'*enfueiller*, se cacher dans les feuilles d'un arbre. (Nicot, Cotgr.) On lit dans Modus et Racio, *enfeuilloler* (fol. 168 ᵇ), *enfoilloler* (fol. 78 ᵇ.)

Ennforceiz, *adj*. Devenu fort. « Hon *enffor-* « *ceiz*, » signifie homme fait :

Assez l'avoie dit à Bernart vous amis,
Que jà ne seriez *hon* par *enfforceiz*. (*Rou, p. 81.*)

Enffreir, *v*. Effrayer. (Borel.)

Enfiancer, *v*. Fiancer. (Le Duch. sur Rabelais, t. V, p. 80 ; Cotgrave.)

Enfiansailles, *s. f. p.* Fiançailles. (Le Duchat, sur Rab. t. V, p. 80.)

Enficher, *v*. Ficher, attacher.

Fortune fet maint home riche,
Et met si haut, et si l'*enfiche*. (*MS. 7615, f. 146 ᵃ.*)

« *Enfichier* la vigne, » c'est y mettre des échalas. On lit au reg. JJ. 99, p. 9, an. 1367, *enfichier*.

Enfieller, *v*. Rendre, devenir amer. (Nic. Oud. Cotgr.) « On doit ensucrer les viandes salubres à « l'enfant, et *enfieller* celles qui luy sont nuisi- « bles. » (Ess. de Mont. I, p. 25 ; Sag. de Charron, p. 149 ; Poës. de Loys le Caron, f. 63 ᵃ.)

Enfierer, *v*. S'enorgueillir. (Nicot, Robert Est. Oudin.) « La beauté ensorcelle tellement les fem- « mes, que les moins mal conditionnées s'*enfierent* « au préjudice de leur devoir. » (Contes de Chol. f. 164 ᵇ.) G. Guiart écrit *s'enfierir*, v. 16685.

Enfiers. Dans Ph. Mouskes, racontant la bataille de Bouvines (p. 590) :

...Et quant on crie S. Denis,
Cis mos les a mors, et honnis :
Cis mos les a si esperdus
Qu'il n'i remest, ne quens, ne dus,
S'il n'i remest pour estre *enfiers*,
Cis mos leur fu mors, et infiers.

Enfievrer, *v.* Donner la fièvre. (Oudin. Cotgr.) « *Enfievrant* vostre santé mesme. » (Ess. de Mont. t. III, p. 476.)

Enfiler, *v.* Prendre aux filets. (Oudin.) [On lit, au sens actuel, dans la Rose, p. 93 : « Lors trais une « aguille d'argent D'un aguiller mignot et gent ; Si pris l'aguille à *enfiler*. » De même, au Livre des Métiers, 67 : « Nus du mestier desus dit ne puet ne « ne doit nulles patenostres *enfiller*, Se elles ne « sunt rondes et bien fourmées. » Dans Froissart, il signifie percer de part en part : « Coups de viretons « qui les *enfiloient* dru et menu. » (VI, 23.)] (N. E.)
Voyez les proverbes faits avec ce mot, dans Oudin et Cotgrave.

Enfileur, *s. m.* Un enfileur de perles est un grand discoureur, dans Oudin.

Enfileure, *s. f.* Suite, enchaînement. (Oudin.) « Par une longue *enfileure* de demandes dextrement « faictes, il mene doucement au giste de la vérité. » (Sag. de Charr. p. 538) ; voyez Mont. t. I, 266, qui le prend au propre : « *Enfileure* de nos aiguilles « [aimantées] suspendues l'une de l'autre. »

Enfistulé, *adj.* Ulcéré. (Cotgr. Oudin.)

Enflambé, *part.* Enflammé. « Amende *enflam-* « *bée*, » amende honorable qui se fait la torche au poing. (Martin de la Porte, Cotgrave.) [On lit dans Froissart (XVI, 124) : « *Enflambés* d'ire et de mal- « talent. »]

Enflambement, *s. m.* Embrasement. (Cotgr. Monstr. II, f. 160 [b].)

Enflamber, *v.* Enflammer, irriter. (Oud. Cotg. Rab. II, p. 95 ; Villon, p. 76 ; Clém. Marot, p. 349 ; Nuits de Strapar. I, p. 26.) Rabelais (t. V, 192) écrit *enflamboyer*.

Enflameir. *v.* Enflammer, dans S. Bernard, page 32 ; à la page 329, le subj. est *enflammet*. [De même, dans Coucy, t. V : « Ses blanches mains, ses « doigts lons et tretis, Qui font l'amor *enflamer* et « esprendre. » (Th. le Martyr, 28.)]

Enflamement. [Intercalez *Enflamement*, dans les Macchabées (II, 5) : « Por le grant *enflamement* « de sa pensée. »] (N. E.)

Enflammaison, *s. f.* Incendie. (Poës. de Rem. Bell. I, f. 9 [b].)

Enflans, *adj.* Ce mot est traduit par *contumax*, dans la règle de S. Benoît, lat.-fr. ch. 23.)

Enfle. [Intercalez *Enfle*, hydropisie : « De jour « en jour li princes agrevoit d'*enfle* et de maladie, « laquele il avoit conçut en Espagne. » (Froiss. VII, p. 296.)] (N. E.)

Enflé. [D. C. traduit *tuberosus* par *enflez* ou orgueilleux, d'après un glossaire] (N. E.)

Enflebœuf, *s. m.* Taon. (Cotgr. Oudin.) [C'est plutôt le carabe doré.]

Enflement, *s, m.* Enflure. (Rob. Est. Cotgr.)

Enflescher, *v.* (Oudin, Cotgr.)

Enfleure, *s. f.* Enflure. Dans S. Bern. il répond à *tumor*. *Enfleure* ès entrailles, hernie. (P. Labbe, p. 506.) [*Enflure* de sanc. (Gloss. lat.-fr. 7684.)]

Enfleurer, *v.* Orner de fleurs.

Lors de bouquets *enfleura* ses cheveux. (*A. Jam. 116 [b].*)

Le mot se retrouve dans Loys le Caron, fol. 6 [b] ; Cotgrave donne *enfleuronner*.

Enflumé, *adj.* Enflé, dans la description d'une peste : « Les uns avoient dissentere, les autres « avoient fievres, les autres estoient *enflumez*, les « autres mouroient de mort soudaine. » (Chroniq. S. Denis, II, f. 96 [b].)

Enflure, *s. f.* « L'*enflure* du cœur, la vaine présomption de soi-même, dans les Essais de morale de Nicole (1er traité, chap. I) : « L'orgueil est une « *enflure* du cœur par laquelle l'homme s'étend et « se grossit en quelque sorte en lui-même et « rehausse son idée par celle de force, de grandeur « et d'excellence. » Madame de Sévigné (lettre 77) attaqua d'abord cette expression : « J'ai été blessée, « comme vous, de l'*enflure du cœur* ; ce mot d'*en-* « *flure* me déplait. » Elle en prit ensuite la défense (l. 85) : « Je poursuis cette morale de Nicole, que je « trouve délicieuse... J'ai même pardonné l'*enflure* « *du cœur* en faveur du reste, et je soutiens qu'il « n'y a point d'autre mot pour expliquer la vanité « et l'orgueil, qui sont proprement du vent : cher- « chez un autre mot. »

Enfoirer, *v.* Couvrir d'ordures. (Oudin.)

Enfoisselé, *adj.* Se dit d'un fromage mis dans une faisselle, qui lui donne la forme. (Ovide, d'après Borel.)

Enfolastré, *adj.* Devenu fou. (Nicot, Oudin, Cotgrave.) « Lesquelles sont, non seulement *enfo-* « *lastrées*, ains idolastres de soy mesmes en l'amitié « qu'elles se portent. » (Pasquier, p. 269.)

Enfollatis, *adj.* Affolés. « Se sont *enfollatis* de « l'amour desordonnée des femmes. » (Triom. de la Noble Dame, f. 261 [b].)

Enfoncer, *v.* Enfoncer un arc, le courber. (Oudin.)

Enfondre, *v.* Morfondre. « Afin que la humeur « de la terre ne fasse *enfondre* les chiens. (Gaston Phéb. p. 135.)

Enfondrement, *s. m.* Action d'enfoncer, de défoncer. (Oudin.)

Enfondrer, *v.* Enfoncer [A]. Eventrer [B].

[A] « La chose va mauvaisement nostre bateau « *enfondrer*. » (Percef. I, f. 51 [d].)

[B] « Adonc vint ung garson de l'ost, et s'en va *enfon-* « *drer* son cheval, et luy fait les boyaulx cheoir à « terre. » (Percef. I, f. 87 [a].)

[Dans Froissart, il équivaut à *enfondrer* : « Chil « enghien gettoient nuit et jour pierres et magon- « niaus à grant fuison qui *enfondroient* et abattoient « les combles et les tois des tours. » (édit. Kervyn, t. III, p. 174.)] (N. E.)

Enfondu, *part.* Fondu, maigri [A]. Détruit [B]. Morfondu [C].

[A] Gelez, meurdriz, et *enfondus.* (*Villon, p. 8.*)
Tousseux, enrumez, *enfondus*,
Je n'ay que le cuir et les piaulx. (*Desch. f. 533 b.*)

Voyez ibid. p. 180 c, où ce mot est injurieux.

[B] Voz fondemens sont *enfondus ;*
N'y a mes rien qui les soutienne. (*Monstr. I, f. 322 a.*)

[C] Il signifie morfondu, dans les traités de vénerie. (Chasse de G. Phéb. p. 147 ; Modus et Racio, f. 33 a ; Gace de la Bigne, 115 a.)

[Au reg. JJ. 194, p. 359, an. 1473, comme aujourd'hui, en Saintonge, il signifie mouillé, trempé : « Icelle Gernesote pour se evader de la voye se mist « en une mare, ou il y avoit beaucoup d'eaue ;.... « ils allumerent du feu pour lui seicher ses habille- « mens, qui estoient tous *enfondus* d'eaue. » On lit dans Martène (Anecd. t. I, col. 1378, an. 1329) : « A « l'*enfondu* de la cuisine, .XL. livres tournois. »] (N. E.)

Enfonsure, *s. f.* Cavité. (Cotgr.) Dans Modus et Racio, fol. 60 b, c'est une maladie des chiens : « Cy « devise comment l'on garist les chiens d'*enfon-* « *cure*. »

Enfont (s'). S'enfonce.

.....L'en voit maintes fois perir
Les douves par les trous qu'ilz font ;
Et que mainte queue s'*enfont*
Qui ne sera jamais si saine. (*Desch. f. 474 b.*)

Enforçat, *s. m.* Infortiat, nom de la deuxième partie du Digeste. Dans l'Inventaire des livres de Ch. VI, art. 46, il est nommé *enforçat ;* à l'art. 328, on lit *enforçade*.

[Savigny (Hist. du Dr. romain, III, 307) suppose que les glossateurs n'avaient d'abord retrouvé que le commencement du digeste : ce fut le *digestum vetus ;* la fin prit le nom de *digestum novum ;* la partie intermédiaire fut l'*infortiat*, le digeste ancien *renforcé*.] (N. E.)

Enforcement. [Intercalez *Enforcement*, fortifications d'un château : « Pour certains *enforcemens* « et reparations que nostre dit pere fist faire audit « chastel, par la doubtance de messire Jehan de « Vernny, quand il se tourna ennemi du royaume ; « lesquels *enforcemens* cousterent bien deux mille « livres parisis à nostre pere. » (Lettres d'Ant. de Beaujeu, an. 1361, Mém. D. f. 27 a.)] (N. E.)

Enforcer, *v.* Forcer le pas [A]. Forcer, violer [B]. S'efforcer [C].

[A] « Lors s'en vont *enforcer* de chevaucher tant « que, sur le soleil esconsant, ilz s'en vindrent sur « une fontaine. » (Percef. II, f. 113 b.)

[B] « *Enforcer* femmes, et vierges despuceler. » (Chron. S. Denis, II, f. 261.)

[C] Et pour ce que li diz baillis
S'est *enforcez* de nos subgis
Faire convenir devant lui. (*Desch. f. 409 a.*)

De même dans Lanc. du Lac, III, f. 112 a. Dans S. Bernard (p. 175) *enforst* signifie fortifie.

[De même, dans Froissart (XVI, 96) : « Tous deux « *s'enforchoient* l'un pour l'autre. » Il signifioit aussi se retrancher (V, 190) : « Il s'estoit si *enfor-* « *chiés* de fors passaiges que on ne pooit venir « jusques à lui. » — A l'actif, il signifiait : 1° Faire violence : « Il avoit tousdis doubté que ses freres « n'*enforçast*, apriès son deciès le droit de sa jone « niece. » (Id. III, 329) ; — 2° Traiter contrairement à la loi : « A la fin que cils qui l'amoient, ne peussent « point dire que par envie ne hayne on l'euist *enfor-* « *chié* ne forjugié. » (Id. t. XV, 73) ; — 3° Grandir : « Donc commença li duels à *enforcier*. » (Roncisv. p. 99.)] (N. E.)

VARIANTES : ENFORCIER. Joinville, p. 111. – ENFORCHIER. Gilles Li Vin. Poët. avant 1300, t. III, p. 993. – ENFORZER. S. Bern. p. 312.

Enforceur, *s. m.* Qui fait violence. « Celles qui « ont fortes maisons ne veulent plus recevoir che- « valiers errans, aussi il n'en va plus nulz, sinon « *enforceurs* de pucelles, qui destruisent chevalerie, « laquelle paravant estoit en honneur. » (Percefor. V. VI, 115 a.) « *Enforceur* de femmes. » (Du Cange, sous *Infortiare.*)

Enforcheure, *s. f.* Fourche, partie du corps entre les cuisses ; le Roman de Rou (p. 142) dit de Guillaume, duc de Normandie :

Grant cors out, et lonc bras, et *enforcheure* lée. (*Rou, 142.*)

Le piz espès, et granz les flans,
Les hanches basses sor les pans ;
Et a longue l'*anforcheure*,
Les jambes grailles, par mesure. (*Parton. de Bl. 126 b.*)

Enfourchure est aussi embranchement des chemins. (Mém. de Bassomp. III, p. 373.)

Enforcis, *adj.* Puissant.

Castelain, et princes, et marcis
Et li baron plus *enforcis*. (*Ph. Mouskes, p. 517.*)

Sans dus, sans contes, sans marcis
Sans rois, sans princes *enforcis*. (*Id. p. 71.*)

Enforer, *v.* Percer. « Il l'*enfora* avec telle dou- « leur, en l'espaule droite, que la playe ne fut moins « grande que dangereuse. » (Flor. de Grece, VII a.)

Enforestó, *adj.* Enfoncé dans une forêt. (Bor.)

1. **Enformer**, *v.* Construire, élever. « Ses ene- « mins.... en lui n'en atroverent altre chose dont il « poissent panre acheson d'*enformer* la voisouteit « de lor malice. » (S. Bern. p. 353.)

2. **Enformer**, *v.* Informer [A]. Réformer [B]. Instruire [C].

[A] Voyez Cotgrave ; Ordonn. I, p. 652 ; Chron. de Nangis, sous 1303 ; Pasquier, Rech. p. 661. On lit *enformeriens*, aux Ord. II, p. 345. [Froissart, t. II, p. 26, donne *enfourmer*.]

[B] « Pour ce que nous ostons ces injures, et « *enfourmons* l'estat de nostre royaume en miex, « nous avons ordené aucunes choses cy après « contenues. » (Ord. I, p. 67 b.) [Ce sens est dans Thomas de Cantorbery (113) : « Pur la pais *enfor-* « *mer*. »]

[C] Pucele, en qui prise forme a
Li formerez, qui tout forma,
A toi servir mon cuer *enforme ;*
Moult est cil biaus, et bien formez,
Qui de t'amour est *enformez*,
Quar te toz biens es tu la forme. (*MS. 7218, f. 174 a.*)

Enforné, *part*. Enfourné.

..... Au convers, et à la none,
Li boulenguiers à toz en done,
Ains qu'il soit cuis, et *enfornez ;*
Ne saachiez, ne buletez,
Ne tornez, ne sor couche assis,
En auront plus de trente six. *(MS. 7218, f. 175 c.)*

Enforti, *adj*. Enforci. (Oudin, Cotgr.)

Enfossé, *adj*. Brisé [A]. Creux [B].

[A] « Maison *enfossée*, huis et huches brisiés. » (Beauman. p. 196.)

[B] Pales et vers, longue teste et cocuë,
Yeulx de perdriz, et nez de chahuant,
Groin de pourcel, long coul comme une grue,
Bossus derrier, et *enfossez* devant. *(E. Desch. f. 221 d.)*

Enfosser. [Intercalez *Enfosser*, enterrer, aux Miracles de Coincy (D. C. III, 381 c) : « Che qu'il « estoit mors desconfès, Fors de Chartres, en un « fossé, Comme un larron l'ont *enfossé*. »] (N. E.)

Enfouer, *v*. Faire rougir au feu. (Oudin.) Dans S. Bernard (S. F. 230), on trouve *enfues* au part. passé, et on lit page 126 : « Il at jai dambleit son espoye *enfueye ;* jam vibrabat gladium ignitum). »

Enfouillé, *adj*. Enveloppé. « Un materas, et « coissin couvert, et *enfouillé* de drap d'or frisé. » (Du Bell. VI, p. 145.) Peut-être *ensouillé ;* en Anjou et en Touraine, on nomme *souille* l'enveloppe des matelas, coussins et lits de plume.

Enfouir, *v*. Enterrer, du latin *fodere :* « Puis « fut porté en l'eglise S. Marc de Soissons, et « enfouy delès Clotaire son pere. » (Chron. de S. Denis, I, fol. 40 a.) — « Les dames et les damoi- « selles *enfeuent* jusques à esselles. » (Rou, p. 172.) — « Il si *enfeut* et s'i enraque. » (Vat. 1490, fol. 130 b.) — « Dont a il le deable el cors ? Qui l'ont « raporté ça dedens ; Et s'il en i avoit deux cens ; « Si les *enforrai*-je, ains le jor. » (MS. 7218, f. 13 c.) *Enfourai* est au futur, dans le MS. 7989 [2], fol 90 b; *enfueche* au subj. dans 7218, fol. 13 a; *enfuit* au part. (Ibid. 12 d.) *Enfouyr* (Deschamps, folio 450 a.) *Enfoir* (MS. 7615, II, fol. 146 b.)

[On lit déjà dans Roland : « *Enfueront* nous en « aitres de moustiers. » (Str. 130.) C'était le supplice des femmes au moyen-âge. (Berte, XVI) : « La « sera *enfouie*, ou ele ert estranglée. » De même au livre rouge d'Abbeville (fol. 50 a, an. 1331) : « Marote Duflos, pour souppechon de larrechin, « fust fustée à le banllieue seur le pic et seur le « pele et d'estre *enfouie* toute vive. »] (N. E.)

Enfourcelé, *adj*. Enveloppé. « *Enfourcelé*, et « couvert de drap. » (Modus, fol. 180 a.)

Enfourmoir. [Intercalez *Enfourmoir*, forme de soulier : « Girardin l'Alemant cordonnier prins « en son ouvroir l'*enfourmoir* d'un housiau. » (JJ. 78, p. 177, an. 1350.)] (N. E.)

Enfournement, *s. m*. Action d'enfourner. (Oudin, Cotgrave.)

Enfourrer. [Intercalez *Enfourrer*, donner du fourrage : « Ainsi deux fois le jour, de son trou- « peau soigneuse, Ell' l'*enfourre* elle-mesme et « n'est point paresseuse. » (Plaisir des champs, p. 260.)] (N. E.)

Enfourvoyer, *v*. Fourvoyer. (Perceforest, vol. IV, fol. 45 c.)

Enfouture, *s. f*.

Le temps passé, à tous souloye plaire ;
Maint m'offroient, et honneur, et service,
Quant ma mere, la doulce, et debonnaire
Me nourrissoit ; or fault que tout tarisse,
Et qu'à meschief, et à doulour perisse ;
Plain de malons (1), et de povre *enfouture*,
Puisqu'ay perdu ma doulce nourreture.
La 15e des 100 ballades de Christ. de Pisan, MS.

Enfouyr, *v*. Fuir, du latin *fugere*. (Voyez Vig. de Charles VII, I, 18.)

..... D'une vessie plaine de poys,
Les en fist toutes *enfouyr*. *(Coquill. p. 113.)*

Enfractueux, *adj*. Enveloppé, embarrassé. (Oudin.)

Enfractuosité, *s. f*. Enveloppement. (Oudin.)

Enfraignance, *s*. Fracture, infraction. (Rymer, t. I, p. 45, an. 1259. — Voyez ENFRAINTURE.)

Enfraigneur, *s. m*. Qui enfreint. « Comme « *enfraigneurs* des ordenances, et statuts royaulx. » (Ord. I, p. 57.)

Enfraindre, *v*. Interrompre. « Seigneurs cou- « sins, je vous requiers la première jouste, en « recompense de la bataille que par vous *ay* « *enfrainte :* Norgal, dist Marones, vous n'avez « mestier de ce faire, quant vous avez huy plus « combatu que besoing ne vous fut. » (Percef. V, fol. 22 b.) [Le sens actuel est dans Wace, *Vierge Marie*, p. 35 : « S'ele son vo nen *enfraigneit*, Que « ele *enfraindre* ne devreit. » On lit aux Lois Norm. *enfraiant*, *enfreit*.]

Enfrainte, *s. f*. Bruit, tumulte. « Par grant « *enfrainte*. » (Percef. IV, fol. 59 c.) [De même au reg. JJ. 99, p. 279, an. 1368 : « Le suppliant estant « en son hostel où il faisoit son mestier de tisseran- « derie, environ vespres, oy *enfrainte* de gens « d'armes. »]

Enfrainture, *s. f*. Infraction, dommage qui en résulte. « Puisque chil qui n'ont fors le basse justi- « che ne pueent contraindre à donner trieves, ne « fere fere asseurement, doncques ne doivent pas « avoir la connoissance des *enfraintures* qui en « naissent. » (Beauman. page 295.) « Se li oste le « conte meffet en la terre à un gentiex houme, et « il n'est pris, ne arresté, et li sire se plaint au « conte de l'*enfrainture* de sa terre, li quens li fait « amander le meffet conneu, ou prouvé. » (Ibid. page 54.)

Enfranchir, *v*. Affranchir. « Se il avenoit que « nous *enfranchissiens* aucuns de la dite ayde, « nous voullons que ladite franchise tiengne leu o « noz dites bonnes gens de Paris. » (Ord. II, 20, an. 1328.)

(1) En Basse-Normandie, la gale. (N. E.)

Enfranchissement, *s. m.* Affranchissement. (Tenur. de Littl. fol. 45 [a].)

Enfranger, *v.* Garnir de franges. (Oud. Cotgr.) *Enfrengoient* est, au figuré, dans Loys le Caron, folio 65 [b].

Enfraunche, *adj. fém.* Affranchie. « Si come « terres *enfraunches* par nous, ou nos predeces- « sours dans nos anciennes demeynes. » (Britton, Loix d'Anglet. fol. 164 [a].)

Enfraunchy, *part.* Affranchi. (Britt. f. 278 [a].) [Comparez l'anglais *to enfranchise.*]

Enfregié, *part.* Enchaîné, pour enfergié. « En « ta prison l'*as enfrégié.* » (Li Lais de la Rose d'Ernoul, li vieille de Gastinois ; Poët. avant 1300, t. II, p. 884.)

Enfremer, *v.* Enfermer. [« Je demande toutes « les cozes qui sont là *enfremées.* » (Beaumanoir, t. VI, 3.)] « En lor osteus si s'*enfremoient.* » (Poët. av. 1300, IV, p. 1354.)

Le peuple en Normandie prononce *enfrumer* [et les Bourguignons *enfromai*], ce qui explique la forme *enfrumer* dans les Trois Maries (150) et dans Froissart (Poësies, 67 [a]) :

> Car souvenir qui ens au coer s'*enfrume*,
> Toutes les fois qu'il li plaist, il deffrume,
> Le douc penser.

Enfremir, *v.* Frémir. (Percef. II, fol. 93 [d].)

Enfrené, *adj.* Qui a un frein. « Quand le Roy « veit son cheval *enfrené,* il saillit sus. » (Percef. vol. II, fol. 47 [c].) [« Leurs chevaus tous enselez et « tous *enfrenez* de lorains dorez. » (Dom Bouquet, t. V, p. 238.) De même dans le Roman de la guerre de Troyes, cité par D. C. (III, 409 [b]) : « Palefrois « orent gens et biaus... Ensellés furent gentement « Et *enfrenés* si richement, Que de mil besans « monez Ne fust li lorains achatez. »]

Enfret, *adj.* Rompu. « Par moi ni est la pes « *enfretes.* » (Parton. fol. 137 [c].)

Enfreutruse. [Intercalez *Enfreutruse*, dans un inventaire des joyaux de la couronne de 1418 (Pièces sur Charl. VI, II, 293, art 58) : « Une saliere « en façon d'un porteur d'*enfreutreuse*, et sur son « *enfreutruse* a une saliere de critail. »] (N. E.)

Enfricher (s'), *v.* Devenir stérile. (Oudin, Cotgrave.)

Enfriés, *adj.* Qui est en friche. « Heritages qui « demeuroient *enfriez.* » (Beaumanoir, p. 127. — Voy. FRIEZ.)

Enfroiduré, *adj.* Saisi par le froid (Nicot, Rob. Est.) ; de nature froide (Oudin.)

Enfroidurer, *v.* Refroidir. (Oudin, Cotgr.)

Enfrongné, *adj.* Refrogné. (Clém. Marot, page 559.)

Enfronté, *adj.* Effronté. [Effronté est dans la Rose, 11125 : « Qu'est-ce diable ? Es-tu *effronté ?* »]

> On doit en mariage refuser
> Feme qui est *enfrontée.* *(Vat. 1490, f. 174 [a].)*

Enfroqué, *adj.* Qui a un froc. « Les règnes « d'un Childeric l'*enfroqué*, Louis le faineant, « Charles le-Simple. » (Sully, III, p. 136.) « Sur- « vient un quidam *enfroqué*, ayant la charge d'es- « teindre les chandelles et de chasser les chiens « hors l'eglise. » (Eutrapel, XX.)

Enfruicté, *adj.* Ensemencé. « Heritage *en-* « *fruicté.* » (C. G. II, p. 263.) « Le droit de terrage « est tel que les heritages qui sont tenus au dit « droit quand ils sont *enfruictez* en grains, et « autres fruits, il en est du au seigneur du terrage « certaine portion. » (Cout. de Blois, Cout. Gén. t. II, page 257.)

Enfruiter, *v.* Ensemencer. (Oudin, Cotgrave.) [« Jaçoit que le suppliant et les autres dessus nom- « mez... eussent icelle piece de terre *enfructuée* « et semée en blé. » (JJ. 196, p. 37, an. 1469.) — « Laquelle pièce de terre estoit *enfruittée* partie de « froment. » (JJ. 197, p. 401, an. 1473.)]

Enfrun, *adj.* Impudent, insensé. On lit dans D. C. au même sens, *infrontatus* et *infrunitus.*

> Sa mort fut moult reclamée
> Lui vivant, petit amée,
> Pour ce qu'il sembloit *enfrun.* *(E. Desch. f. 101 [b].)*
>
> .... Une dame sai, en cest pais,
> Felonesse est et *enfrune.* *(Vat. 1490, f. 152 [a].)*
>
> Et se fortune,
> Qui mains estable est ne soit cours de lune,
> Et contre vous diverse, ou trop *enfrune*,
> N'i regardés ; mais prendés la rancune
> De Socrates. *(Froiss. Poës. p. 77 [b].)*

« Li *enfrun* de Tol, » proverbe. (Poës. MSS. av. 1300, IV, p. 1651.) [*Enfrume* est un glouton, dans Marie de France (I, 88) : « Ce nous dist li « lous lozengier Dehait chanter devant mangier ; « Encore en tiennent la coustume Du leu tuit li « vilain *enfrume.* »] (N. E.)

Enfuir, *v.* [Dans Roland, la particule est réunie au verbe (str. 80) : « Dient Franceis : dehait ait qui « s'*enfuit.* » Elle peut se séparer (str. 123) : « Fuïr « s'en velt, mais ne lui valt nient. » Il en fut ainsi jusqu'au XIV[e] siècle.]

PROVERBES : 1° « Qui s'*enfuit*, on l'ensuit. » (Cotg.) — 2° « Pieça dit on que chil qui s'*enfuit* trueve assés « qui le chasse. » (Beaumanoir, p. 21.) [D'après le Liv. du bon Jehan, 25, le subj. est *enfuge* : « C'est « en cest siecle ung grant deluge, N'est celuy qui « d'elle s'*enfuge.* »] (N. E.)

Enfumé, *part.* On reprochoit à Pasquier d'avoir ainsi appelé les Minimes. (Deff. pour Est. Pasquier, page 342.) C'étoit aussi le nom des membres dans l'ordre burlesque « des fumeux. »

> Après, sachiez, qu'a ma venue,
> A Eustace ly *enfumez*,
> Eu la toux, et s'est enrumez,
> Qu'à paines puet il dire mot. *(Desch. f. 423 [a].)*

[Il signifie encore : 1° Durci au feu : « Li Alle- « mans li consuiwi par telle maniere de son glaive « roide et *enfumet* qu'il oncques ne brisa ne ne « ploya. » (Froissart, III, 168.) — 2° Le sens actuel est dans Aleschans (v. 3453) : « Toz nu piez est ; si « drap sont *enfumé.* » (Alesch. v. 3453.) — « Josset

« apporta..... une vieille lettre *enfumée.* » (1405, Us. de Nesploy, L. C. de D.) (N. E.)

Enfumement, *s. m.* Action d'enfumer. (Oudin, Cogtrave.)

Enfunceler, *v.* Blesser. On a dit de la jalousie : « ...Qui s'en lait *enfunceler*. Ne entamer.... Se met... « En trop plus grand peril qu'en mer. » (Froissart. Poës. p. 19 [b].)

Enfurié, *adj.* Rempli de fureur. Oud. Cotgr.

Le prince *enfurié* lors, plus qu'une mere ourse,
L'espée nue en main, vers ce vilain prend course.
Du Verd. Bibl. fr. p. 1204.

Voyez Bouchet, Serées, III, p. 106.

Enfurier (s'), *v.* Devenir furieux. « Tant plus le « S. de Belaceuil poursuivoit, d'autant *s'enfuirioit* « le tourment du S. Marry. » (Contes de Cholières, folio 168 V°.)

Enfurnement, *s. m.* L'action d'enfourner. Au figuré, l'action de commencer. « *Enfurnement* d'une « negotiation. » (Neg. de Jeann. t. I, p. 163.)

Enfuseler, *v.* Mettre sur un fuseau. (Du Cange, sous *Infusare.*)

Enfusté, *adj.* Qui est mis en fût [A]. Roide, engourdi [B].

[A] Se disait d'une lance, comme du vin. (Voyez Oudin. Cotgrave.)

[B] « Il m'est advis que telle feste ne doit passer « sans aulcun esbanoy d'armes ; les jeunes cheva- « liers se tiennent pour tous *enfustez* du grant « repos, qu'ilz sont desirans de monstrer leurs for- « ces en aulcun beau fait d'armes, ou de tournoy. » (Percef. II, f. 11 [d].)

Engage, **Engageure**, *s. f.* Engagement. (Cotgrave.) « Celuy qui engage ses héritages, et après « les vend, et fait entrer le prix de l'*engage* en la « vente, il doit payer les ventes, tant de l'*engage*, « que de la vendition. » (Cout. de Bret. C. G. t. II, p. 759.) « Doit peser à un homme l'*engageure* d'une « obligation. » (Ess. de Mont. III, p. 332.) Le Cout. gén. II, 865, donne *engajure.*

Engagement, *s. m.* « L'apanage transfère les « droits honorifiques, ce que ne fait pas l'*engage-* « *ment*, qui transfere seulement l'usufruit, et les « droits utiles, et non les honorables, en tant qu'ils « peuvent être separez du profit : en sorte qu'un « engagiste ne doit jamais prendre le titre des terres « de son *engagement* : le domaine du roy étant « sacré, et attaché à la couronne ne doit point être « usurpé. » (La Roque, de la Noblesse, p. 355.) On lit dans Beaumanoir, XXIV, p. 4 : « S'il pot prouver « que li heritages ait esté tenus par *engagement* si « comme il avient que uns hons engage sa terre à « dix ans ou douze...., tex tenure ne valent rien « contre celi qui veut prover les *engagemens.* »

Engager. [Intercalez *Engager*, au sens féodal, dans les Assises de Jérusalem, t. I, 206 : « Et il deit « après jurer que il ne l'a vendue, ne donnée, ne « prestée, ne *engagée*, ne alienée en aucune « maniere, par quei il ne la puisse et deive recou- « vrer par l'assise. »] (N. E.)

Engaigerie. [Intercalez *Engaigerie*, aliénation temporaire : « Qui sa maison ou sa chose... mouvant « de nous engaigeroit, nous... n'en devons avoir « vente, ne autre prouffit, se la *engaigerie* n'estoit « oultre cinq ans. » JJ. 198, p. 360, an. 1374.] (N. E.)

Engaigne, *s.* Irritation [A]. Inquiétude, incertitude [B]. Chagrin [C]. Ce mot se dit encore en ces divers sens, dans quelques cantons de Normandie.

[A] Molt me *tornez à grant engaigne*,
Que vos issi m'avez gabée. (Fabl. S. G. f. 48 [c].)

Tibaus li quens des Campenois
Ot puis en France moult d'anois ;
Quar il ot le roi en couvent,
Une fois, et autre souvent,
Que sa fille n'auroit baron,
Se par le congié du roy non ;
Et cartre l'en avoit dounée,
Sur trois castiaus de sa contrée :
Mais li quens, qui en ot *engaigne*
Au fil le comte de Bretagne
Le douna, que li rois ne l' sot. (Mousk. p. 793.)

S'il voit tenir à s'en sorciel
Un cavel, lors en *a engaigne* ;
Il cuide ce soit une araigne. (P. av. 1300, IV, 1307.)

[« Li Englès en eurent grant *engaigne.* » (Froiss. t. IX, 262.)]

[B] J'en ai mout grant *engaigne*,
Coument donroient une estraigne
De leur blé, ne de leur argent. (P. av. 1300, IV, 1356.

[C] Charles fut nommez proprement,
Duquel l'en fist dueil et *engaingne*,
Quant le bon marchal de Champaingne
Dit : Messire Jehan de Conflans
Fut d'espées feruz os flans. (Desch. f. 572 [a].)

Engaignier. [Intercalez *Engaignier*, irriter, au reg. JJ. 97, p. 220, an. 1366 : « Icellui Jehan venoit « pour *engaignier* ledit Robin, auquel il avoit fait « paravant signifier une sauvegarde... lequel Robin « *engaignié* et esmeu de ce. »] (N. E.)

Engaioler. [Intercalez *Engaioler*, mettre en geôle, aux Miracles de Coincy (D. C. t. III, p. 460 [a]) : « Dex l'emprisonne et *engaiole* Plus que ne soit « gais en gaiole. » Ce mot mène à enjôler.] (N. E.)

Engairde. [Intercalez *Engairde*, colline, dans Richard de Furnival (Wackern, p. 58) : « Cuers est « moriels en l'*engairde*. D'iluec provoit et esgairde « Per lai ou puist eschaipeir. »] (N. E.)

Engamer. [Intercalez *Engamer*, avaler l'hameçon : « Se maudissant de s'estre ainsi laisser *afa-* « *tuer* et *engamer* de son opinion. » Carloix, t. VII, p. 14.)] (N. E.)

Engan. [Intercalez *Engan*, tromperie, comme engin, engien ; c'est une forme plus provençale que française : « Qu'avoit desireté par son *engan.* » (Aiol, 2416.)] (N. E.)

Engané. [Intercalez *Engané*, trompé, dans le Doctrinal cité par D. C. (III, p. 831 [a]) : « Que plus i « ariez mis, plus seriez *enganez.* » De même, au Lusidiaire : « Mult par se tient à *enganné.* »] (N. E.)

Engaraire, *s. m.* Sujets à corvée et services manuels. « Et tui li homme de la cité seront tos

« jors mais *engaraire* ; c'est assaver qu'il laboure-« ront continuellement... qui soit de vile condition « vilain, ne *engaraire.* » (Statuts de Charles Ier, roi de Sicile, cités par Du Cange, sous *Angariarius.*)

Engarbarde, *adj.* Contaminé. (Borel citant le Testament de Jean de Meung.)

Engarber, *v.* Donner de bonne grâce. (Oud. Cotgrave.)

Engarder, *v.* Empêcher. (Oudin, Cotgr. ; voyez Rab. I, p. 250.)

Engarentie. [Intercalez *Engarentie*, garantie, denier à Dieu, au Livre du bon duc Jean an. 1313, fol. 522 b : « Nulz ne c'est trait avant pour enchie-« rier lesdites choses, ne pour plus y offrir, ne « donner *engarentie.* »] (N. E.)

Engasse. On lit au Catholicon armoricum : « Lumiere ou chandelle à veiller de nuit, ou chou-« loil, ou *engasse*, britannice creuseul. »

Engavemens, *s. m. pl.* Lisez *engagemens.*

Fait aron, as au quanz, plusors *engavemens*
Covenanz trespassez, et foi, et sermens. *(Rou, p. 129.)*

Enge, *s. f.* Race.

Amis, se tu sçavoies
Que c'est grand chose de loenge,
Et com prisi en est li *enge*
Piuschier l'auroies à avoir. *(Froiss. Buisson de jonèce.)*

Et pour avoir *enge* nouvelle
De poulcins, une damoyselle
Me donna par ung tres bon zelle,
Neuf ou dix oeufz. *(Molinet, p. 188.)*

[En Normandie, on dit encore : « Des pigeons de « la grande ou de la petite *enge.* »] (N. E.)

Engeance. [Intercalez *Engeance*, race, dans Charron (Sagesse, p. 400) : « De la deffiance vient la « dissimulation, son *escheance.* » *Engeance*, comme *enge*, dérive du verbe *enger.*] (N. E.)

Engeancement, *s. m.* Augmentation d'engeance. (Oudin, Cotgrave.)

Engeancer. [Intercalez *Engeancer*, être fécondé, être planté. (O. de Serres, p. 72) : « Elle « reproduira par après des foins, six fois plus « qu'elle ne faisoit auparavant, moiennant la culture « et s'estre *engeancé* de jeunes et franches semen-« ces. »] (N. E.)

Engeça. Lisez *en geta*, en retira, dans Will. li Vinier, poëte av. 1300 (II, 831.)

Par toi infers fu frais,
Dont Adam fu fors trais,
Qui i souffroit grant fais ;
Par li l'*engeça* Diex.

Engeigneusement. [Intercalez *Engeigneusement*, par fourberie, par mal engin : « Il (Gondoald) « disoit *engeigneusement* que bien li souvenoit des « vilenies que son pere li avoit faites. » (D. Bouq. t. III, 250)] (N. E.)

Engelande, *s. f.* L'Angleterre ; la terre (*land*) des Angles. (Brut, f. 104 a.)

Engelé, *part.* Gelé. Nicot en dérive le mot *engeleure* ; il semble être une injure dans Colin Muset (Poët. av. 1300, II, 708) :

Ma feme ne me vit mie
Ainsi me dire Sire *engelé*
En quel terre avez esté ?
Que n'avez rien conquesté.

[Le sens propre est dans Berte (coupl. 46) : « Et « de froit en ce bois sui vilment *engelée.* »] (N. E.)

Engeler, *v.* Geler.

Et me faictes la quelque bois livrer,
Ou, c'est yver, seray trop mal bailly :
Ne souffrez pas que je doie *engeler.* *(Desch. f. 234 d.)*

[On lit *enjeler* au ms. du Vat. 1490, f. 120 r. De même dans Henri de Valenciennes, § 563 : « A l'un « *engeloient* li pié, et à l'autre les mains. »] (N. E.)

Engemir, *v.* Gémir ; dans S. Bernard, il répond au latin *ingemiscere* ; au présent, on trouve *engemist* (p. 64) ; au prétérit, *engemit* (p. 355.)

Engendarmer (s'), *v.* On a dit d'une fille qui dans un siége monta la garde pour son frere malade : « Bien qu'elle se fut garçonnée, et *engen-« darmée* ce n'estoit pourtant pour en faire une « nouvelle et continuelle habitude, mais seulement « pour cette fois faire un bon office à son frere. » (Brant. Des gall. II, p. 367.)

Engendrable, *adj.* Capable d'engendrer. Le mot est dans La Rose, vers 17717 : « Car tousjours « choses *engendrables* Engendreront choses sembla-« bles. » C'est presque le mot de Gace de la Bigne (f. 71 r) : « Sovent choses *engendrables* Engendrent « choses ressemblables. »

Engendrement, *s. m.* On a dit des conditions que Cicéron prescrit pour la vengeance : « Quant « au quart point que tu les met *engendrement*, tu « dois savoir que ceste injure est engendrée de « hayne de tes ennemys ; de la vengence s'engen-« drera autre vengence, hayne, contens, et guerre, « et degastement de tes biens. » (Le Chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, f. 79.) [On lit dans Thomas de Cantorbéry (77) : « E David li psalmistes qui nus « dit ensement : Ne vit ainc deguerpi nul qui vit « leaument, Ne nului pain querant de son *engen-« drement.* »]

1. Engendrer, *v. act.* [Intercalez *Engendrer*, 1° au sens actuel dans Berte (III) : « Onque de celle « fame ne put hoir engendrer. » 2° Concevoir le germe d'une maladie : « A cel examen les medecins « respondirent que le roi dès grant temps *avoit « engendré* ceste maladie. » Froiss XV, 44.) On trouve aussi la forme *engenrer*, dans une vie ms. de J. C. D. C. III, 505 b : « Et hom brehains ne « doit entrer o chiens qui pueent *engenrer.* »] (N. E.)

2. Engendrer (s'), *v. pron.* S'établir, commencer A. Donner un gendre B. Prendre pour gendre C.

A « En pareille amende eschet, vers le seigneur « vicomtier, celuy qui est défaillant de payer le « droit d'acquit, quand il *est engendré* envers le « dit seigneur vicomtier, s'il ne le paye en dedans « soleil couché, le jour de la vente. » (Cout. de Ponthieu, C. G. I, p. 675.) « S'ils en ont au dessous « de dix, ils doivent mort herbage, au dit seigneur « foncier, pour lequel mort herbage, luy appartient « une maille, de chascune beste à laine : et s'*engen-*

« *dre* droit d'herbage, tant le vif comme le mort, « la nuict de Noel, et se liéve la nuict sainct Jean « Baptiste. » (Ibid. p. 676.)

[B] « Ce beau pere futur craint bien qu'on ne l'*engendre*. » (Le Charme de la voix, de Th. Corn. act. III, sc. 5.)

[C] Un valet parle de l'homme dont son maitre veut épouser la fille :

> Et trouve tout en vous, tellement à son gré,
> Qu'il voudroit dès demain vous avoir *engendré*.
> Le Galant doublé, Com. de Th. Corn. acte 1, scene 1.
>
> Ma foy je m'*engendrois* d'une belle maniere.
> L'Etourdy de Mol. act. 2, sc. 5.

« Faire engendrer, » exciter, soulever : « Par les « grands coups qu'il donnoit à dextre, et à senes- « tre, il faisoit *engendrer* la fumée dont il estoit « enclos. » (Percef. VI, fol. 40 [a].)

[Dans l'ancienne langue, *ingignere* donnait *engendre* ; d'où le prétérit *engenui*, dans Brut, ms. fol. 57 [b] ; dans S. Bernard et dans Flore et Blancheflеur : « Uns roi payens l'*engenui* » (v. 14.)] (N. E.)

Engendreur, *s. m.* (Cotgrave.) Le féminin *engentrix* est dans S. Bernard, fol. 21.

Engendreure, *s. f.* Progéniture, génération, postérité. (Oudin, Cotgrave ; voyez Britton, Lois d'Angl. fol. 78 [b] ; Percef. V, fol. 95 [c].) [On lit dans un bestiaire ms. (D. C. III, 505 [b]) : « Quant li oisiaus « guerpist arriere s'*engendreure* en la poudrière. » Dans une vie ms. de J. C. (Ibid.) : « Cele fu femme « Zebedée, Cele fist boine porteure, Femme ne fist « tel *engierure*. » On lit *engenrrure*, dans le ms. Sorb. 61, col. 2.

Engenouiller (s'), *v.* S'agenouiller. (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. page 173.) [C'est aussi la forme dans Froissart, IV, 422. Au t. II, p. 28, on lit s'*engenillier*.]

Engeollement, *s. m.* L'action d'enjôler. (Oudin.)

Enger, *v.* Croître ; verbe formé de *enge*, *engeance*.

« Si tost comme Abel eut esté occis, et eut receu « mort soubz cest arbre, il perdit la belle couleur « verte, et devint en toutes choses vermeil, qui fut « en remembrance du sainct sang qui dessoubz « avoit esté respandu ; ne de celuy ne pouvoit nul « autre plus *engier*, ains mouroient toutes les « plantes qu'on en faisoit, et a bien ne povoient « venir. » (Lanc. du Lac, III, fol. 105 [c].)

[*Enger* paraît avoir été précédé de *a* au XIII[e] siècle, au sens d'embarrasser : « Mais se m'amie a cuer « changié, Ele m'a de mort *aengié*. » (Blanche et Jeanne, v. 2529.) Faut-il en rapprocher *ongier* : « Irons tornoier moi et vos ; Or ne devez vos pas « longier, Mes les tornoiemens *ongier*, Et anpanre, « et tot fors giter. » (Chevalier au lion, v. 2501.)]

Engermer, *v.* Ensemencer.

> De la terre poudreuse on *engerme* le sein,
> Pour en tirer l'usure, et redoubler le grain.
> Poes. de Rem. Belleau, t. I, fol. 30, V°.

Engerrant (au larron.) Froissart dit des jeux de son enfance :

> Aux poires juiens, tout courant,
> Et puis au *larron engerrant*.

C'est peut-être d'Enguerrant de Marigny que vient ce jeu. On le retrouve au livre de « l'ordonnance « du grand maistre *Enguerran* prince et seigneur « de tous les maris. » (N° 1061, de la Bibl. ms. du P. Labbe, in-4°, p. 325.)

Engetier, *s. m.*

> Assez se porroit jà debatre,
> Et Jacobin, et Cordelier,
> Qu'il trouvassent nul *engetier*,
> Nul tangre, ne nul Baudoins ;
> Aincois lairont aux Bedoins
> Maintenir la terre absolue. *(MS. 7615, I, f. 60 [a].)*

Engeveleir. [Intercalez *Engeveleir*, mettre en javelles, au Gloss. lat. fr. 4120, an. 1352.] (N. E.)

Engien, *s. m.* Esprit, habileté [A]. Stratagème, artifice [B]. [*Ingenium* avait l'accent sur *e* bref, qui donne *ie* en français, d'où engien, *enghien* ; puis l'*i* seul a été prononcé d'où *engin*, *enghin*. Nous laisserons subsister l'article *engin*, bien que cette forme se trouve dans les exemples présentement cités.]

[A] « La nueviesme vertu qui doit estre en cheli « qui s'entremet de baillie, si est que il ait en soi « soutil *engien*, et hastif de bien esploitier, sans « faire tort à autrui. » (Beauman. p. 10.)

> ..... *Engien* surmonte vertu :
> Bon est force, et *engien* mieulx vault ;
> La vaut *engien* ou force fault ;
> *Engien*, et art font mainte chose,
> Que force commencier n'en ose. *(Brut, f. 61 [d].)*
>
> *Engien* a fauxée droiture,
> Fauxers a vaincue nature,
> Droiz vint avant, et torz aorce :
> Mielz valt *engien*, que ne fait force. *(F. S. G. f. 47 [c].)*

« Mieulx vault *engin* que force, » disent encore Cotgrave, Rabelais (II, 224) et Lanoue (Disc. polit. et milit., 785.)

> [B] Il ne quesist, por nul avoir
> Art, ne *enghien*, ne nule ghise
> D'aler encontre sainte glise. *(P. av. 1300, IV, p. 1342.)*

[Par un soutil malisce d'*enghin*. (Froiss. II, 24.) « Nicete fu, si ne pensoit Nul mal ne nul *engin* qui « soit. » (Rose, v. 1272.)] (N. E.)

On trouve bien d'autres variantes orthographiques : 1° *Engaingne* :

> ..... Por ce ont mesdisans *engaingne*
> Sus fins amans, qu'il sevent bien
> Qui por le mal dont il sont plain
> Ne pueent avoir cele joie. *(MS. 7218, f. 205 [a].)*

2° *Engaingnement* :

> Je crain Guillaume forment,
> Qui moult est plein d'*engaingnement*. *(Rou, p. 311.)*

3° *Engigneure* (Fabl. ms. S. Germ. folio 121 [d]) ; 4° *Engignoire* (Oudin) ; 5° *Enginoison* (Fabl. ms. S. Germ. fol. 6 [d].

Engigner, *v.* Imaginer, susciter [A]. Faire en sorte, engager [B]. Tromper, duper [C]

[A] « *Engigner* clein, » imaginer un procès. « Quiconque *engigne* cleins, ou contreditz, dont il « eschiet que la querelle principalle retardeje

« ceulx qui les engignent sont tenus à les pour-
« sieudre. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 101 [a].)

[B] Donc seroie pires d'un chien,
Quant vous m'amez sor tote rien,
Se g'*engignoie* vostre mort,
Ou ce que plus tenez a fort :
Madame, conment porroit estre ?
Que g'*engignasse*, por nul mestre,
Sor vostre deffens, nul desroi,
Quant je vos aim moult plus que moi. *(Parto. f. 140 [a].)*

S'il offre font qui auques vaille,
Si lor relaisson la bataille,
Et s'il nul offre ne li font,
G'*engignerai* qu'il le feront. *(Ibid. f. 133 [c].)*

A ça venir l'*engignates*. *(Ibid. f. 147 [c].)*

[C] [Ce sens apparait dès le XI[e] siècle dans Roland (v. 95) : « Ne s'poet garder que alques ne l'*engi-* « *gnent.* » De même dans Henri de Valenciennes (§ 623) : « On dist piecha ke teus cuide autrui *engi-* « *gnier* ki de cel meismes engien u de semblant est « *engigniés.* » La Fontaine écrit enfin (Fables, IV, 11) : « Tel, comme dit Merlin (Roman de la Table ronde, fol. 47) *engeigner* autrui, Qui souvent « *s'engeigne* soi-même ; J'ai regret que ce mot soit « trop vieux aujourd'hui, Il m'a toujours semblé « d'une énergie extrême. » Voyez d'autres exemples dans D. C. sous *Ingenium.*] (N. E.)

Amors semble deable qui maistrie ;
S'*engigne* plus celui qu'en li se fie.

« Dame, dist il, mal y va, s'on m'*engaigne.* » (Percef. vol. V, fol. 111, R° col. 1.)

Que tu ne sois *engennez*,
Et par ton pechié enconbrez,
Si com as borjois avint ja,
Que li vileins bien *engenna*. *(Fabl. S. Germ. fol. 9 [c].)*

[« Et renoncent quant à ce li davant dis mestre « Johan et Eustace à tot aide de droit, de canon.... « et à ce qu'il ne puissent jamais dire que li « davant dit mestre Johan et Hues aient été déçeu « ou *engigné...* » (1267, construction du pont de Romorantin. — Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

VARIANTES : ENGIGNIER. Sire Adans, Poët. av. 1300, t. II, p. 928. — ENGINGNIER. Adans li Bocus, Poët. av. 1300, t. IV, p. 1416. — ENGINGNER. Villon, p. 60. — ENGUIGNER. Tri. de Petrarq. trad. d'Oppede, folio 83 [a]. — ENGUIGNIER. Modus, fol. 95 [b]. — ENGAIGNER. Percef. V, fol. 111 [a]. — ENGAINGNER. MS. 7218, fol. 49 [b]. — ENGUENER. Borel. — ENGENNER. Fabl. de S. G. fol. 9 [c].

1. Engigneur, *s. m.* Ingénieur. Celui qui a soin des *engins*, des machines de guerre. « Il y a encore « aujourdhuy dans les sieges, comme du temps de « Philippe Mouskes, le sire des *engigneurs*, « c'est à dire un ingenieur en chef qui préside à « tous les travaux d'un siége, et duquel les autres « ingenieurs prennent leurs ordres. » (Le P. Daniel, Mil. fr. t. II, p. 90.)

Saige sont les *engigneor*
Qui si deffendent cele tor ;
Nus hom ne les peut *engigner*. *(Blanch. f. 189 [c].)*

..... Cil autre sont mineour,
Cil de la sont *engigneour*. *(Ph. Mouskes, p. 145.)*

VARIANTES : [Dans la chanson des Saxons, IX, on lit : « Il fait creuser souz terre à pic et à martel « a ses *engigneors*, dont ot pris maint chastel. » Le cas sujet était *engignieres* (Flore et Blanchefleur, v. 1852) : « Li *engignieres* fu moult sage. » Froissart donne *engigneour* (III, 266) et *enghienneour* (IV, 374.) *Engingneur* (G. Guiart, fol. 82 [a]) *Engineur* (Desch. fol. 405 [c].)] (N. E.)

2. Engigneur, *s. m.* Machinateur. « *Engigneur* « de contens, » meneur, boute-en-train. (Anc. Cout. de Bretagne, fol. 159 [a].) « *Engigneur* d'apertises, » faiseur de tours d'adresse. (Froiss. IV, 4.) « Li plus « *engineor* marchant sont en sarrazienesme. » (Poët. av. 1300, IV, 1652.)

Engigneux, *adj. m.* Rusé, trompeur. « *Engi-* « *gneux*, soubtiz. » (Du C. sous *Geniosus.*) « Gens « soubtilz, et *engigneux.* » (Chroniq. S. Denis, t. I, f. 126 [a].) On a dit de Tibere : « Il fut, à la fin de son « empire, le plus mauvais, et crueux de tous les « aultres ; et fut aguaitans, et *engeneux* ; faigniant « et simulant de vouloir ce qu'il ne vouloit mie, et « de non vouloir ce qu'il vouloit. » (La Sal. f. 20 [c].) — « O tu ! femme mauldite entre toutes les autres « femmes, soubtille *engingneresse* à controuver art « et engin pour le monde. » (Chroniques S. Denis, t. I, fol. 73 [a].)

[On disait aussi des choses : « Mout ot en Vregille « saige homme Et souptiu ; car il fist à Rome Une « chose moult *engigneuse*, Moult souptieue et moult « mervilleuse. » (Cleomadès, cité par D. C. t. III, p. 419 [c].)] (N. E.)

VARIANTES : ENGINGNEUS. MS. 7218, f. 349 [b]. — ENGIGNOUS. Brut, f. 88 [a]. — [Thiebaut li quens de Chartres fu fel et *engignous*. (Rou, 4408.)] — ENGIGNOX. Ovide, MS. de S. G. f. 96 [a]. — ENGIGNEUSE. Desch. f. 514 [d].

Engignot, *s. m.* Diminutif d'engin. (Chasse et Départ. d'am. p. 37 [b].)

Engin, *s. m.* Machine de guerre [A]. Terme de chasse et de pêche [B]. Machine [C]. Mot obscène [D]. Engeance [E]. [Comparez ENGIEN.]

[A] Voyez Ménage ; Gloss. de Villehard. ; Milice du P. Daniel, I, p. 196 ; Mathieu de Coucy, Charles VII, p. 733 ; Fauchet, liv. II, p. 121 ; Froissart, livre III, passim ; Chron. de S. Denis, t. III, fol. 31 [b] ; Berry, Chroniques de 1402 à 1461, p. 390.

On distinguoit diverses sortes d'*engins* ou machines de guerre :

1° « *Engin* à verge. » Le P. Daniel (Milice fr. t. I, page 563) dit qu'il ne sait pas quelle étoit cette machine de guerre. Du Cange croit qu'on appeloit *priapus* « machina bellica sic dicta quod rotis aptata « membri virilis speciem referret, quomodo canones « nostri. » — « Les Anglois y laisserent deux grosses « bombardes, plusieurs canons avec deux *engins à* « *verge*, et autres instrumens de guerre, lesquels « *engins à verge*, et bombardes jectoient, et tiroient « nuit et jour sans cesse contre le chasteau. » (Ib. p. 61 et 62.) [La forme, la manœuvre, le tir de l'*engin* « *à verge* ont été expliquées par M. Viollet-le-duc (Dict. d'Architecture, V, p. 224 à 239.) Ces engins se subdivisaient en trébuchets et en mangonneaux. Voici comment un architecte du XIII[e] siècle, Villard de Honnecourt, décrit l'*engin à verge* (éd. Lassus et Darcel) : « Se vus voles faire le fort *engieng* con

« apiele trebucet prendes ci gard. Ves ent ci les « soles com il siet sor terre. Ves la devant les .II. « windas et le corde ploie a coi on ravale la *verge*. « Veir le poes en cele autre pagene. Il y a grant « fus al ravaler, car li contrepois est mult pesans. « Car il i a une huge plainne de terre, ki .II. grans « toizes a de lonc et .VIII. piés de lé, et .XII. piés de « profont. Et al descocier de le fleke penses. Et si « vus en donez gard, car il le doit estre atenue à « cel estançon la devant. » A cette description est adjoint le plan de la machine (planche LVIII) ; c'est une longue poutre montée sur un axe et tournant dans un plan vertical. La partie la plus courte de cette poutre, à partir de l'axe, est chargée d'un contre-poids énorme. On élevait ce contre-poids en l'air, en abaissant l'autre extrémité de la poutre, terminée par une sorte de poche ou de cuiller chargée d'un projectile. Si, dans cette situation, on abandonne la poutre à elle-même, elle tournera rapidement sur son axe, et le contrepoids en retombant chassera le projectile avec une grande force. Cet engin est donc une sorte de fronde gigantesque. L'engin mis en batterie devait être tenu immobile pour diriger le coup. A cet effet, une cheville maintenait l'extrémité abaissée de la poutre. Lorsqu'on voulait lancer le projectile, d'un coup de maillet on faisait sauter cette cheville. On se servait aussi d'un mécanisme à échappement dit *déclic*, d'où le verbe *décliquer*. (Voyez *perriere, trebuchet*, etc.] (N. E.)

2° « *Engins* volans. » Le duc de Bourgongne se « partit de Courtray, et alla devant Gaure, et « l'assiégea, et l'environna de toutes pars, et fit « descendre bombardes, mortiers et *engins volans*, « et furent les approches faites. » (O. de la Marche, liv. I, p. 396.) « Les Bretons demeurerent mors en « la place, reservé trente, lesquelz le duc Jehan mena « au siege de Nantes, et devant les portes, les fit « decapiter, et gecter leurs testes en la cité, par les « *engins vollans* du siege. » (Toison d'or, fol. 103 [d] ; voyez Vig. de Charles VII, I, p. 154 et 200 ; Histoire d'Arthur de Richemont, p. 787 ; Berry, Chroniq. de Berry, p. 389 ; Le Jouvencel, f. 85 [a] ; Monstrel. III, folio 26 [c].)

3° « Mestre des *engins*, » dans le sens de « maitre « de l'artillerie. » (G. Guiart, f. 82 [a].) — « Faire *engin* « du dextre bras » était se servir de son bras droit comme d'une machine de guerre. « Lors fit bouclier « de son escu, et *engin du dextre bras*, jectant coups « de l'espée trenchant si cruelz, qu'il ne attaignoit « chevalier, qu'il ne luy fist le sang rayer jusques « à l'esperon. » (Percef. I, f. 86 [c].)

[B] « Toutes ont tendu leurs *engins* à le prendre. » (Les 15 Joyes du mar. p. 151.) — « Li autre *engiens* « sont trouvez chez les dits pescheurs. » (Ordonn. t. I, p. 792.)

[C] « *Engin* à prandre les souris, » souricière. (E. Desch. f. 354 [a].) — « *Engin* automates, » automates. (Rab. I, p. 174.)

[D] *Engin* a un sens obscène dans Desch. fol. 206 [b], et 230 [d]. Collet trouvoit ridicule le titre de « Theatre « des bons *engins* » que Guillaume de la Perriere avoit donné à un de ses ouvrages dédié à Marguerite de Navarre. (Goujet, Bibl. fr. XIII, p. 106.)

[E] ....Fame est de mauves *engin*. (*MS. 7218, f. 193* [b].)

[Le sens est plutôt adresse, comme dans Renart (107) : « Tot cil qui sont d'*engin* et d'art, sont mes- « tuit appelé Renart. »] (N. E.)

Enginable, *adj.* Qu'on peut tromper : « Engi- « neuse non *enginable*. » (Desch. f. 17 [c].)

Engine. [Intercalez *Engine*, forme féminine d'engin, faite sur le pluriel *ingenia*, au sens d'appareil de charpente : « S'il failloit abbatre une « *engine* ou ung arc boutant, qui estoit appoincté « contre ledit clochier. » (JJ. 195, p. 1385, an. 1476.)] (N. E.)

Enginer. [Intercalez *Enginer*, variante d'engigner, dans Garin (D. C. III, p. 831 [a]) : « Mes d'une « chose estes vos *enginez*. »] (N. E.)

Engingneusement, *adv.* Ingénieusement. « Comment les hommes pevent prendre toutes « manieres d'oiseaux *engingneusement*. » (Modus, folio 189 [a].)

Engiponné, *adj.* Sot, benêt. (Oudin ; voyez Rab. III, p. 141, note 14

Engironer, *v.* Environner. (Borel, Cotgrave.)

Engis.

Tot autresi com ot longis,
Ki del cop ne fu pas *engis*
Dont li ot perciet le costé. (*Mousk. p. 178.*)

Englacer, *v.* Glacer. (Oudin, Cotgrave.) [Le mot est dans Renart, v. 1163 : « L'iaue commence à « *englacier*. »]

Englé, *adj.* Anglais. [Le nominatif était *Englès*, au féminin *Englesce*. Froiss. II, 116) et *Englesque* (t. X, 126.) « Sel *englé*, et tout autre sel menus, la « piece, deux sols six deniers ; c'est le muid, quatre « sols deux deniers. » (Ord. t. I, p. 600.)

Englecherie, *s. f.* Anglaiserie. [Sous la domination danoise, les Anglo-Saxons de chaque *hundred* (centaine) étaient responsables du meurtre d'un Danois, et devaient produire le coupable ou payer une amende. Guillaume appliqua aux Normands ou Français le bénéfice de cette loi dite d'Anglaiserie.] « Et de chescun és, face le coroner vener un parent « al mort, ou plusurs, de part le piere, ou de mere, « devaunt luy, en tesmoynaunce de *englecherie*, et « solon l'usage du pays. » (Britt. Loix d'Angl. f. 7 [a].)

Engleiz, *s. m.* Anglois. (Rou, page 143 : voyez Englé.)

Englesche, *adj.* Angloise. [Dames *englesches* de Saint Saan. (Ch. de 1310, D. C. III, p. 50 [c].)] « En « telle manière fut le roy par devant le bachelier, « l'espace de deux heures *englesches*, pour attendre « qu'il s'esveillast de son gré. » (Percef. I, f. 111 [a].)

Engleschiau, *s. m.* Anglois. « Ice Gourpil, « tricherre *engleschiau*. » (Chroniques de Nangis, an. 1302.) [« *Loyauté d'Anglois* : bonne terre, mau- « vaise gent. » (Le Roux de Lincy, Prov. t. I, 281.)] (N. E.)

Englechon, *s. m.* Petite fenêtre. « Sire, cis lius « est moult fremez, n'i est mes pertuis, ne *engle-* « *chons* privés. » (MS. Sorb. chif. XXVII, c. 18.)

Engleterre, *s. f.* Angleterre. « Li mieldres « buvedreux (*aliàs* buveors) en *Engleterre*. » (Poët. av. 1400, IV, p. 1652.)

Englez (blancs doubles). Monnaie anglaise battue en France en 1422. (Voy. P. de Fénin, p. 495.)

Englinceler, *v.* Mettre en peloton. (Borel.)

Englise. [Intercalez *Englise*, église : « Que la « dicte terre ensy appartenant à la dicte *englise*, « comme dit est, ne puet, ne doit... estre guer- « riable pour nostre fait. » (Ch. de Lorraine de 1382, D. C. III, 586 c.)] (N. E.)

Englober, *v.* Devenir rond. (Oudin, Cotgr.)

Englobeure, *s. f.* Forme d'un globe. (Oudin, Cotgrave.)

Engloirer, *v.* Glorifier, illustrer.

Celestes sœurs qui aimez tel amour,
Ravissez moy en vostre heureux séjour,
Et m'enyvrez du saint nectar d'Ascrée,
Pour *engloirer* ma lyre à vous sacrée. *(Le Caron, f. 29 a.)*

Ce verbe s'est employé avec le pronom personnel, dans des vers à la louange de Du Verdier (Bibl. Préf. p. 28) :

Sachant que ta doctrine est trop recommandée,
Et ton œuvre partout d'un bon œil regardée,
De laquelle à bon droict s'*engloyre* l'univers.

Englois, *adj.* Qui est du parti anglois. « Un « Breton qui avoit esté *Engloiz* » (Hist. de Bertr. du Guescl. Mén. p. 524.)

Englot. Engloutit. (Ind. prés.) Vatican, MS. 1490, folio 155 b.

Englotir (s'), *v.* Avoir le hoquet. (Nic., R. Est.)

Engloutant, *part.* Engloutissant.

Hé Diex ! que feras tu de cest chetis dolent ?
De qui l'ame en ira en enfer le boillant ;
Et li maufez l'iront à leur piez defoulant :
Ahi terre, quar œvre si me va *engloutant*
Rutebeuf, d'après le MS. 7218, f. 301, R° col. 1.

Engloutement. [Intercalez *Engloutement*, embouchure d'un fossé, dans le reg. de Corbie, 13, f. 168 b, an. 1513 : « Ne porra tendre ledit fermier « nulz harnaz depuis le penne de Cherisy jusques à « ledit *engloutement* du fossé de l'eglise. » (N. E.)]

Engloutir, *v.* Engloutir. [On lit dans S. Alexis, chap. LXI : « Ne guardent l'ure que terre nes *anglu-* « *tet*. » Dans Aleschans (v. 4551) : « A moult grans « trais le fort vin *englotir*. »]

Tant a esté ma vie desmesurée, et gloute,
Ne gart l'eure que terre, par mon pechié m'*engloute*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 192, R° col. 2.

Engluement, *s. m.* Action d'engluer. (Oudin.)

Engluer, *v.* On lit dans le Ménestrel de Reims (§ 429) : « Si sailli bien quatre piez dedenz le fossei, « et s'entouella si durement que il sembloit à ceus « de li que il fust *englueiz*. » [On lit au Gl. lat.-fr. 7684 : « *Viscare*, engluyer, prendre o gluyz. » *Englueroun*t. (Britt. Lois d'Angl. f. 39 b.)

Englume, *s. f.* Enclume A. Fourreau B.

A Voyez Borel, Cotgr. et les Poësies de Froissart, page 125 b. [La forme picarde est *inglaine* ; le wallon a *eglome* ; le namurois *églume* : « Un martel et « une *englume* à battre faulx à faucher. » (JJ. 159, p. 213, an. 1404.)]

B « Print l'espée à genoulx, et la tire de l'*englume* « aussi légierement comme si elle ne tint à nule « chose. » (Lanc. du Lac, MSS. 6784 à 6787, Part. II, liv. I, fol. 150.)

Englutir, *v.* Avaler, engloutir. (S. Bern. 274.)

Engoir. [Intercalez *s'engoir*, se réjouir, au Roi Guillaume (page 153) : « Li autres de çou qu'il ot « Desmesuréement i *engot*. »] (N. E.)

Engoisser (s'), *v.* Sentir de l'angoisse.

Tantost com il s'*engoissera*......
Si criera. *(Estrub. MS. 7996, p. 46.)*

Engoisseurement, *adv.* Dangereusement. « Fut tant *engoisseurement* malade. » (Chroniq. de Nangis, an. 1335.)

Engoisseux, *adj.* Qui est dans l'angoisse. (Fab. MSS. de S. G. f. 2 d ; voyez ANGOISSEUX.)

Engolé, Engoulé. [Intercalez *Engolé*, *Engoulé*, bordé, formant bordure : « Si ot vestu un « hermin *engoulé*. » (Garin, d'après D. C. III, 594 a.) D. C. cite encore le Reclus de Morliens : « Houches, « manteaus, chappes fourrées De sebelines *engou-* « *lées* » ; — Girard de Viane : « Ces hauz barons qui « tant font à loer, Qui sont vestus de frez ermines « chers, De vair, de gris et d'ermine *engolé*. » — De même dans Aiol, v. 8289 : « Et Elies enpuigne son « hermin *engoulé*. »] (N. E.)

Engoncer, *v.* Embarrasser. (Oudin.) [Il ne se dit plus que d'un vêtement qui fait paraitre le cou enfoncé dans les épaules.]

Engorger, *v.* 1° Avaler. [« Ains boive petit et « sovent, qu'il n'aut les autres esmovant, A dire « que trop en *engorge*. » (Rose, v. 13462.) Il est au figuré dans Froissart, IX, 127 : « Jehans de Gistelles « y estoit qui notoit et *engorgoit* toutes les paroles « dou chevalier, et tant que finablement il ne s'en « peut taire. »]

Quant il peult trouver la charongne,
Tellement l'*engorge*, et entonne. *(G. de la Big. f. 78 b.)*

« S'il veut menger, tantost qu'il est prins, c'est « signe qu'il est familleux, et mengera ; si luy « donne tout l'oysel, et comme un moisonau, ung « pinson, et autant luy en donne au vespre, et « l'abeche sur jour aulcunes fois, mais qu'il n'ait « riens *engorgie*. » (Modus et Racio, f. 74 R°.)

2° Gorger. « Gueules *engorgiées de vilenies*. » (MS. 7615, t. II, f. 192 a.)

3° Saisir à la gorge.

En ceste terre n'a mastin
Qui me resconsist un poucin,
Puisque je l'eusse *engorgie*. (1) *(MS. 7218, f. 47 a.)*

Engorgeur, *s. m.* Qui engorge. (Oudin, Cotgr.)

(1) En d'autres manuscrits, on lit *engolé*. (N. E.)

Engornée (à l'). Lisez *à l'enjornée.* (Voyez Ajornant.)

Engouer. [Intercalez *Engouer*, se gaver, en parlant d'un poulet : « Encores d'abondant en eus- « sent il *engoué*, car il avoient grand fain. » (Frois. t. XI, 142.) Ronsard (843) le prend au figuré : « Et « mordoit goulument, comme un homme, en « songeant Resve après la viande et *s'engoue* en « mangeant. »] (N. E.)

Engoufrer. [Intercalez *Engoufrer*, dans Jacq. Tahureau (Poësies, p. 119) : « N'est il donc pas bien « miserable, Celuy qui est insatiable D'amonceler « l'or dessus l'or, Ou qui, soulant son avarice, « L'*engoufre*, o trop estrange vice, Dedans l'abisme « d'un tresor ? »] (N. E.)

Engouler, *v.* Avaler avec avidité [A]. Mordre [B].

[A] [« Le serpent] la jambe li *engoule* ensamble « atout le pié. » (Aiol, vers 6157.) — « Qui n'est nus « qui tant en *engoule* Qu'il n'en vueille plus *engou-* « *ler*. » (Rose, D. C. III, p. 593 c.) — « Le suppliant « vouloit tout avoir et *angouler*. » (JJ. 169, p. 277, an. 1416.)] (N. E.)

[B] On disoit aussi *engouler*, pour saisir avec la gueule, avec les dents, mordre. [Le bord du henap trop n'*engoule*, si comme font maintes norrices. (Rose, 13646.)] « Le fer à leurs denz *engouloient*. » (G. Guiart, f. 351 b.)

Engouleur, *s. m. et adj.* Glouton. (Cotgrave.)

Engoulfer, *v.* Débouquer (terme de marine.) (Oudin, Cotgrave.) « Passa lés Gades, et *engoulfant* « dans la mer Occean, fut tellement poussé que, le « vingtiesme jour qu'il avoit fait voyle, print port « à Vindilisore. » (D. Flor. de Grèce, f. 13 b.) [En combien de perils et dangiers nous allons *engoulfer* par ung chemin estroict de 30 lieues de long. » (Carloix, IV, 24.)] (N. E.)

Engourdelis, *adj.* Engourdi. [On lit aux Mir. de Coinci cités par D. C. III, 597 b : « La pensée ont « vers Diu si froide Qu'il sont *engordeli* et roide « Plus que ne sont poil en fouache. »]

Et ne fussent lasches, ne *engourdelis*,
Mais fors et preux, et à chiere hardie. *(Desch. f. 25 b.)*

Engouster, *v.* Donner le goût, l'envie, la volonté. (Oudin.)

Engraigner, *v.* Croître, aggraver.

Ses maux li croist tant et *engraigne*
Que joie, ne confort ne daigne. *(Part. f. 142 a.)*

Borel cite ces vers du Rom. de la Rose qu'il traduit à tort par environner :

Se l'ire jalousie *engraigne*
Elle est moult fiere, et moult grifaigne.

[« La noisé *engraigne* et se lieve li cris. » (Garin, t. I, p. 273.)]

Variantes : ENGRAIGNER. Parton. f. 120 b. — Engregner. MS. 7615. I, f. 70 a.

Engraing. [Intercalez *Engraing*, accablé, pour *engraint*, de *engraindre*, *engrainter* : « L'exposant « qui estoit nouvellement relevez d'une grosse « maladie.... et estoit encores tout pesant et « *engraing* d'icelle maladie.... » (JJ. 141, page 5, an. 1391.) Plus loin, il est substantif : « Ledit expo- « sant pour l'*engraing* d'icelle maladie. »] (N. E.)

Engrains, *s. m. pl.* Engrais. « L'achateur sera « payé de ses airures, semences, et *engrains*, s'il « n'a les fruits. » (Cout. de Norm. C. G. I, p. 1024.) [Forme verbale de *engrainer*, proprement engraisser avec du grain ; voyez Engrener.]

Engraissier, *v.* Engraisser. *Engrast* dans Saint Bernard, S. f. p. 132. [Cette forme n'apparaît qu'au XIIIe siècle, dans la Rose (5482) : « Cil qui de mal faire « s'*engressent*. » Au XIIe s. on lit dans Thomas de Cantorbery (102) : « Ne mie pur sun cors emplir ne « *encreissier*. » Dans Froissart (XIV, 266), il est au figuré : « Riens n'y avoit esté oublié, ains mis et « adjousté du nouvel pour la besongne *engresser*. »]

Engramir, *v.* Devenir plus rude.

Au cuer me point forment le mal qui vous destreint ;
Moult me font angoissier vo soupir, et vo plaint :
Grant sens avez chargié, grant sens avez ataint,
Et se cist maus vous dure, tant qu'en bierre vous maint,
Ma dolor *engramist*, et ma joie remaint ;
Je vuiderai la terre, moi ne chaut qui i maint.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 346, V° col. 1.

Engramis, *adj.* Affligé : « Dolez et *engramis*. » (Cortois d'Artois, f. 84 c.) « Doleur plus *engramie*. » (Vat. n° 1522, f. 158 a.)

Engrancer, *v.* Grandir. « Il croist toz jorz, et « *engrance*. » (Fabl. de S. G. folio 64 b.) « Moult li « croist li cuers, et *engrange*. » (MS. 7218, f. 249 c.)

Engrand, *adj.* Désireux de, enclin à, disposé à.

.....Or y ert *engrande*
D'avoir fremillez, et affiches. *(Desch. f. 439 a.)*

« Nos gens sont moult *engrant* de piller sur vos « biens. » (Du Guescl. par Mén. p. 86.)

De Dieu servir estoient *engrans*. *(Trois Maries, p. 50.)*

Aux festes me tendoient la main,
Chascun de m'amour fut *engrans*. *(Desch. f. 335 b.)*

[Le mot est dans Couci (6589), dans le R. Guillaume (p. 144), dans Partonopex (v. 10548), dans Ruteb. (II, 254), dans Coinci cité par D. C. (t. III, p. 561 a) : « Soions engrés, soions *engrant* De lui servir et « jour et nuit » ; dans Froiss. (II, 431) : « Li Englés « qui estoient *engrant* d'iaux assaillir. » Ce doit être le participe présent d'un verbe dont engrés serait le participe passé, comme *ingratare*, fait sur *gratus*. Le féminin *engrande* est dans Mouskes (MS. p. 638), et dans G. Guiart (v. 13085.)] (N. E.)

Engrandir. [Intercalez *Engrandir*, rendre fier, dans Froissart, t. XI, p. 254 : « *Engrandi* et enor- « gueilly. »] (N. E.)

Engranger. [Intercalez *engranger*, loger, dans la 22e Nouv. de Louis XI : « Et encore le nourrit « celui qui la mere *engrangea* en l'absence de notre « dit gentilhomme. »] (N. E.)

Engravade, *s. f.* Enchâssure : « *Engravade* « gallic. incharneure. » (Catholic. Armor. cité par D. C. sous *Incastraturæ* ; voyez Encharneure.)

Engravement, *s. m.* Mal, charge, proprement ce qui grève.

Au roiz porchaceront aucun *engravement*. *(Rou, p. 93.)*

« Por l'*engriegement* de la cité oster. » (Anc. Cout. d'Orl. à la suite de Beauman. p. 465.)

Engraver, *v.* Graver sur. On lit dans un Cart. de Corbie (D. C. III, 834 a) : « Item y a un ponchon « ou est *engravé* une croche, ponr merquer les « mesures d'estain. » — « Gros jaspes verds *engra-* « *vez* et taillez en dracons. » (Rab. Garg. I, 8.)

Engraveur, *s. m.* Graveur. (Oudin et Cotgr.) « L'*engraveur* n'est, pour son cizeau, aimé. » (Le Caron, f. 13 b ; voyez Joach. du Bell. p. 37, et Dial. de Tahur. f. 95 b.)

Engraveure, *s. f.* Gravure. (Cotgr. Oudin.)

Son poignant trait m'a gravé dans le cœur,
Les deux beaux noms de vous, et vostre sœur,
Et si avant s'est mise l'*engraveure*,
Que pour jamais y demeurer s'asseure. *(A. Jam. 252 b.)*

[On lit déjà au XIIe siècle, Rois, 252 : « Maistres de « orfavrerie, e de portraiture, e de *engravure*, e « de altres engins. »] (N. E.)

1. Engre, *s. f.* Ancre.

Lor *engre* sachent du gravier,
Et font la voile à mont drecier. *(Fl. et Blanch. f. 198 b.)*

2. Engre. [Intercalez *Engre*, race, dans Aiol, v. 9091 : « A haute vois s'escrie le quivers de mal « *engre*. » — Ne pourrait-on rapprocher *engre* de « *engrans*, *engrès*, et lui donner le sens de désir ?] (N. E.)

Engrege, *s. f.* Aggravation de peine, de mal A. Méchanceté B.

A ....Il faut que j'aye
Contrecueur, et que plus je haye
Celuy que sur tous plus amaye ;
Et depuis l'ay-je
Veu souvent, dont mon mal engrege,
Car l'eslongner le cueur soulege,
Et le veoir est une *engrege*. *(Al. Chart. p. 671.)*

B « Trop estoit baude, et hardie, aussy comme la « coustume de telles femmes est de faire *engresses*, « et felonie, par le palais alloit, et disoit à tous « qu'elle estoit dame, et royne. » (Chr. de S. Denis, t. I, f. 36 b.) [C'est là un dérivé de *engresser*, et non de *engrier*, *engreger*.]

Engregier, Engrier, *v.* Aggraver. [Bedoin fit excommenier et *engregier* ledit vigneron. (JJ. 137, p. 58, an. 1389.)]

Mais les barons ly ont rouvé
Que il sejour en la cité,
Tant que Dieux de mal le reliet,
Quar moult criement ne l'y *engriet*. *(Brut, f. 68 b.)*

VARIANTES : ENGREGER. Sag. de Charron, p. 142. — ANGREGER. Chron. S. Denis, I, p. 137 b. — ENGRIGER. G. Guiart, f. 148 a. — ENGRIGIER. MS. 7615, II, fol. 141 d. — ENGRENGIR. Duchesne, Annot. sur Al. Chart. p. 856. — ENGRANDIR. Loys le Caron, f. 19 b.

Engrener, *v.* Commencer.

Prendre estuet garde à l'*engrener* (1).
Par foi, cil dist par devinaille,
Ausi com par ci le metaille,
Qu'il s'en fust gardez à l'enprendre. *(MS. 7218, f. 250.)*

Engrener signifie, au propre, mettre son grain dans la trémie. (Duchesne, Généalogie de Bethune, p. 109, tit. de 1232.) [(Les religieuses de Beaupré) poent morre as moulins quittement sans moture et sans autre droiture tout chou que il convenra à le souffisance de le meson, et si ai octroiet as nonnains devant dictes que elles poent *engrener* sans nul contredit après le blet de celui que elles trouveront *engrenet*. (Tailliar, Recueil, p. 85, XIIIe s.)]

Engrès, *adj.* Empressé A. Fâcheux, importun B. Fâché, chagrin C.

A L'un des parens alimodes
Estoit de tournoier *engrès*,
Por la pucelle qui l'esgarde. *(Blanch. f. 179 c.)*

Quant vos venroiz des dames près,
Soiez de chevaucher *engrès*. *(Ibid. f. 176 d.)*

[Voyez la citation de Coinci, sous *engrant*. De même, dans Renart (21883) : « Qui de occire lui est « *engrès*. »] (N. E.)

B Plus li bons, que li mauvès,
Plus li simples, que li *angrès*. *(Partonop. f. 164 b.)*

Quant la femme est demanderesse,
Aucune fois est si *angresse*,
Et assaillant que son mari
Ne puet durer an, et demi. *(Desch. f. 424 b.)*

[De même dans Aiol (8178) : « Deus felons traitors « orgellous et *engrès*. » On dit aussi des choses : « Revint un vent grants et *engrès*. » (D. C. t. III, p. 834 a) De même au féminin (Brut, f. 98 d) : « Tant « estoit grant entreulx la presse Et la bataille si « *engresse*. »] (N. E.)

C On a dit des regrets des deux sœurs de la Sainte Vierge morte :

Ycelles deux, forment gemissent,
Parfont, souspirent, et fremissent.....
Bassetement font leurs regrez,
Car leurs cuers sont forment *engrez*. *(Trois Maries, 297.)*

Perdu ai deux chastelx,
Dont je sui mout *engresx*.
Gaut. d'Espin. Poés. MSS. avant 1300, t. I, p. 176.

....Diex, partant, grant bien lor fist,
Qu'ils moururent si priés à priés,
Que l'un ne fut de l'autre *engriés*. *(Mousk. p. 231.)*

Engresle :

Tout autressi comme li chiens reille,
Voit on le mauves riche *engresle* ;
Si doivent estre compaignon,
Li mauves riche, et li gaignon. *(MS. 7218, f. 127 b.)*

Engreslure, *s. f.* Grêle.

Car pour repos, j'ay enfollure,
Pour le beau temps, j'ay *engreslure*,
Pour provision, des pouetes,
Pour chariots branslans, brouetes.
Le honeste fortune, cité par Du Cange, sous *Birotum*

Engresser, *v.* Empresser A. Exciter B. Serrer de près D. [Dérivé de *engrès*.]

A « Et pensent que il ait pluriex gens estranges « venus pour aus rober par che que li chien s'*en-* « *gressent* d'abayer. » (Beauman. p. 211.)

As processions, a grans feste,
Chascun d'aler avant s'*engresse*. *(Brut, f. 79 d.)*

B « Se prindrent à *engresser* les chiens sur les « porcs. » (Percef. II, f. 9, V° c. 1.)

C Et les payens fort les *engressent*,
Moult les aprochent, et empressent. *(Trois Maries, 467.)*

(1) Le proverbe est : « Puisqu'il a *engrené*, c'est à lui à moudre. » (N. E.)

Engressier, *v*. Engraisser. [Voir Engraisser.]

J'ay tozjors *engressié* ma pance
D'autrui chastel. (MS. 7218, f. 332 [b].)

Demeurer oisif pendant un siége :

Anglois le siege environ tiennent,
Francois en haste la seurviennent ;
Ne si lessent pas *engressier*,
Ainz leur font le chatel lessier. (G. Guiart, f. 40 [a].)

Engrever, *v*. Aggraver. « Et si font plus *engre-* « *ver* mon mal. » (Chron. ms. Bouh. f. 389 [a].)

Engrez (à), *adv*. Avec empressement.

L'hostel me querrez à *engrez*,
Et ge vos en escondirai. (Fables S. G. f. 43 [d].)

Engriegement. [Intercalez *Engriegement*, dommage : « Nous Loys à nos borjois d'Orliens por « l'*engriegement* de la cité oster, Yceles coustu- « mes leur donasmes. » (Ancien Cout. d'Orliens, an. 1137, à la suite des Ass. de Jerusalem.)] (N. E.)

Engrieser, *v*. Grever, affliger.

Toutes voies le confiessa
La papes qui moult l'*engriesa*. (Ph. Mousk. p. 648.)

Engrieté, *s. f.* Envie, jalousie [A]. Méchanceté [B].

[A] Voyez Borel qui cite le Roman de la Rose.

[B] Le lion moult se correça ;
Le lou, son prevost, apela,
Demanda li, porquoi ne vint :
Li lox li dist, riens nel detint,
For l'*engrieté* de son coraige. (Fables S. G. f. 20 [a].)

Engrignir. [Intercalez *Engrignir*, irriter. (Froissart, IV, 315) : « Ce fu une cose qui moult « *engrigni* et enflama chiaus de Gand. » C'est un dérivé de *grigne*.] (N. E.)

Engrillonné, *adj*. Lié.

Au temps qu'Alexandre regna,
Ung hom nommé Diomedes
Devant luy on luy amena,
Engrillanné poulces et detz,
Comme ung larron. (Villon, p. 16.)

On lit dans une deuxième copie *esquillonné*, et dans une troisième *enguillonné*.

Engriné. [Intercalez *Engriné*, gaugrené, au reg. JJ. 156, p. 207, an. 1401 : « Tant par la mauvaise « garde dudit Williaume, comme pour le harle et « air du temps, laditte plaie pourroit estre *engrinée*. » Il vaudrait mieux lire *engrivé*.] (N. E.)

Engroigné, *adj*. Grondeur. (Oudin.) « Morne, « tacite, et *engrongné*. » (Plutarque d'Amyot, t. II, page 194.)

Engroin, *s. m.* Humeur. « Par mal *engroin* de « la Perce felone. » (Rab. III. p. 56.)

Engroisser, *v*. Devenir et rendre gros [A]. Devenir et rendre grosse [B]. S'irriter [C].

Bien boivre, et bien manger
Fait home assoager,
Ce dit Salemons :
Et ventre *angroisser*,
Fait cainture alascher,
Marcol li respont. (Marc et Salem, f. 116 [a].)

« Si lui *engroissa* le cueur. » (Bertr. du Guescl. par Mén. p. 242.) [La mer s'enfloit et *engroissoit*. » (Froiss. XV, 296.)]

[B] « Elle *engroissa* d'ung beau fils, et le porta « jusques à l'unziesme mois. » (Rab. I, p. 14 ; voy. Nuits de Strap. I, p. 99 ; Contes de la reine de Nav. p. 186. [« Mais aucuns pot bien naistre en tens de « loial mariage, qui n'est pas loiax hoirs, si comme « s'aucune femme grosse se marie à autre personne « que celui qui l'*engrossa* hors mariage. Beauman. chap. XVIII, p. 2.)] « Ne vous *engrossez* jà tant, par « vos haulx parlers ; attendez le jugement de l'es- « pée. » (Percef. VI, f. 100 [c].) [« Quant Bernars ot « che entendu, se li *engroissa* li cuers ou ventra et « felonia grandement. » (Froiss. IX, 117) C'est-à-dire le cœur lui gonfla de colère.] (N. E.)

Engroississement, *s. m.* Action d'engrosser, ou de devenir enceinte [A]. Accroissement [B].

[A] Voyez Oudin et Rabelais, V, p. 145.

[B] Pour accroissement de courage : « Si a très « grand nombre de chevaliers qui sont venus pour « honneur acquerre à la feste, montez sur leurs « chevaulx, qu'il n'est plus d'*engrossement de cueur* « à chevalier qui à honneur tend. » (Perceforest, vol. II, fol. 115 [d].)

Engrommeler, *v*. Former des grumeaux. (Oudin, Cotgrave.)

Engrommeleure, *s. f.* Grumeau, croûte. (Oudin.)

Engros (villein). « *Villein engros* est lou un « home seisie d'un maner à que un villein est « regardant. » (Ten. de Littl. f. 40 [b].)

Engroté, *adj*. Malade.

Cil qui estoient *engroté*,
D'aucune enfermeté grevé,
Des laveures baing faisoient,
Baignoient soy, si guarissoient. (Brut, f. 62 [a].)

Engrotement, *s. m.* Maladie.

Or puet menger seurement,
Quar n'i a point d'*angrotement*. (Parton. f. 127 [e].)

En son temps pluic de sang plut ;
Trois jours entiers, ne say que dut :
Et tel plenté de mouches crut,
Dont mainte gent d'*engrout* morut. (Brut, f. 16 [c].)

Variantes : Engrutement. Marb. col. 1652.

Engroter, *v*. Tomber malade.

....Nul, por menger, n'en *engrote*
Qui de la coupe boive goute. (Parton. f. 127 [e].)

Louis, roi de France, vaincu par Richard duc de Normandie :

....Puiz cel jour de deul, et de pesance,
Ne vout porter espée, escus, haubert, ne lance :
Engrota, si mourut, si remest sa boubance
A Lohier son fiz, emprez sa demorance. (Rou, p. 111.)

Deuz ans fu reiz, puis *engrouta* ;
Ne langui gaires, tost fina. (Ibid. p. 258.)

Engroué. Voyez Cotgrave. Ce mot est épithète d'un mot obscène dans Rab. III, p. 154.

Engrun. [Intercalez *Engrun*, légumes aigres, comme *esgrun* : « Des fruiz, des aux, des oignons « et autres *engruns*. » (JJ. 104, p. 316, an. 1342.)] (N. E.)

Engrunatges, *s. m. pl.* On lit au Cartulaire de S. Eparchius d'Angoulême (f. 130) : « Bernardus si « quidem Duzac in unoquoque mainamento man-

« siet, borderiæ, quæstum fabarum, quæ vulgò « dicitur *engrunatges*, faciebat. [C'est un dérivé du mot précédent.]

Engrune, 3e *pers sing. du prés. de l'ind.* Met en pièces. [Voir Esgruner.]

Enguardes. [Intercalez *Enguardes*, éclaireurs, avant-garde, dans Roland, v. 2975 : « De paiens li « surdent les *enguardes.* » — « A Baligans repai- « rent ses *enguardes.* » (V. 3130.)] (N. E.)

Enguegne. [Intercalez *Enguegne*, sorte de trait, dans l'Hist. de Bretagne de dom Lobineau (t. II, col. 565) : « Armiger percussus fuit tractu cujusdam « balistæ, adeo quod sagitta seu carellus vocatus « *enguegne* gallice intravit guttur ipsius. » Ce doit être une variante d'engin.] (N. E.)

Engueulé (mal), *adj.* Mal embouché. (Oudin.)

Enguicheure, *s. f.* Cordons servant à porter un cor de chasse. (Oudin.) « Quand il se rencontrera « dans une teste un andouiller fort court (ce qui « peut faire entrer en doute s'il peut estre compté), « l'on doit en faire la preuve en prenant une « trompe qui ait une *enguicheure* que vous pendrez « à cet andoüiller, car si elle y peut demeurer atta- « chée, l'on le doit compter. » (Saln. Vén. p. 71.)

Enguie, 3e *pers. du singul. du prés. de l'indic.* Emmène.

Le congié prent, sa femme *enguie.* (*F. S. G. f. 44 b.*)

Sous lui ocisent son ceval,
Et li Eslius cai à val ;
Mais li quens de Gisnes l'*enguie*,
Remonté l'a sa compagnie. (*Ph. Mouskes, p. 820.*)

Enguillades, *s. m. pl.* Etrivières. « Les petits « *enguillades*, à la sauice de nerfs bouvins, ne « seront espargnez sur vos espaules. » (Rabelais, Pronostic, V, 4.)

Enguilleminer, *v.* Charlataner. « Les villa- « geois qui tiennent autant de conte de vous, que « vous faites de la mort d'un homme, les voit « malades, alictez, et altérez, comme ces douillets, « lesquels vous avez *enguilleminez* par vos dro- « gueries. » (Contes de Chol. f. 47 b.)

Enguillemineur, *s. m.* Charlatan. « Quand « vous y mettriez toutes les decoctions du monde, « distilées, et soufflées, je vous despite tous, tant « que vous scauriez estre d'*enguillemineurs*, de « pouvoir rendre la guerison. » (Contes de Cholièr. f. 95 b.) « Un *enguilmineur* n'arrache les dents sans « tenailles. » (Merl. Cocaie, I, p. 359.)

Enguinaille. [Intercalez *Enguinaille*, aine : « Laquelle pestilence il apelent enguinaire, ce est « apostume sans entleure en la *enguinaille.* » (Ms. S. Victor, 28, f. 119 a.)] (N. E.)

Enguirlander, *v.* Orner de guirlandes. (Oud. Cotgrave.) « Après l'avoir couronné, et *enguirlandé*, « si je l'ose dire, avec Pindare, des festons de ses « louanges florissantes. » (Garasse, Recherches des Recherches, p. 51.)

Enguisse. [Intercalez *Enguisse*, dans une Ch. d'Humbert, évêque de Bale (Ann. des Prémontrés, I, col. 229, an. 1404) : « Ab omni steurarum et peti- « tionum, in gallico dictorum *enguisse*,.... et actio- « nibus quibuscumque exempti sint. »] (N. E.)

Enhacher. [Intercalez *Enhacher*, au cartul. de Lagny, f. 259 b : « Quatre arpens et demy qui se « *enhachent* par le bout... Item cinq arpens trois « quartiers de terre en une piece *enhachée* aux « deux bouz. »] (N. E.)

Enhainter, *v.* Garnir d'une hante, emmancher. (Nicot, Oudin.) Dans la description de la bataille d'Hasting, on lit dans Rou, p. 347 :

Onc ne laissa, pour la coignie
Qu'il avoit sour le col levée,
Qui moult estoit loing *enhaintée*,
Que il Engleiz, si ne ferist,
Que à terre platir le fist. (*Rou, p. 347.*)

[On lit *enhanter*, dans Desch. f. 293 a ; de même au regist. JJ. 173, p. 705, an. 1427 : « Une coignée « *anhantée* en guise de hache. »] (N. E.)

Enhair, *v.* Haïr A. Eviter B.

A Voyez Nicot, Borel, R. Estienne et Oudin.

De grant dolor, li cuers me renouvelle,
Quant me souvient qu'ele m'a *enhaï.*
(Poët. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1485.)

Voyez Vat. ms. 1490, f. 68 a. Le peuple dit encore *enhair*, dans la Normandie. [« Li rois d'Engleterre « qui les avoit grandement *enhay.* » (Froiss. V, 257.) Comparez Enamer.]

B En fauconnerie, « faire *enhaïr* le change à un « oiseau, » c'est lui faire éviter le change. (Modus, folio 117 b.)

Variantes : Enhai. G. Guiart, f. 101 b. — Enhair. Desch. f. 427 a. — Enhayr. Percef. V, f. 4 c.

Enhaitiet. [Intercalez *Enhaitiet*, subj. du verbe *enhaitir*, rendre heureux, bénir : « Bel sire, chers « cumpainz, pur Deu que vos *enhaitet.* » (Roland, v. 1693.)] (N. E.)

Enhalegrir, *v.* Se réjouir.

Vrake dit qu'il est ainsi ;
S'il en a moult *enhalegri.* (*Part. f. 149 c.*)

Enhannable. [Intercalez *Enhannable*, labourable, au reg. JJ. 105, p. 74, an. 1372 : « Terres « *enhannables* toutes assises environ ledit manoir, « bien enhannées et labourées. »] (N. E.)

Enhanner. [Intercalez *Enhanner*, labourer. Voyez le mot précédent et le reg. JJ. 195, p. 1636, an. 1477 : « Je te promets, Mahieu, que avant qu'il « soit huit jours, je te trouveray en la charrue ou « tu *enhanes.* »] (N. E.)

Enhanssé. [Intercalez *Enhanssé*, au regist. JJ. 172, p. 348, an. 1423 : « Le suppliant tenant en ses « mains un baston, auquel il avoit *enhanssé* trois « aguz cloux de fer. » Corrigez probablement *enhansté.*] (N. E.)

Enhansté. [Intercalez *Enhansté*, comme *enhasté*, embroché, dans Guigneville (D. C. t. III, page 633 b) : « L'autre vielle en sa main tenoit Un « glave qui tous plains estoit D'orelles d'ommes « treffórées Qui y estoient *enhanstées.* »] (N. E.)

Enhanté, *part.* Emmanché. [Voyez Enhainter.] Ce mot s'est dit, au figuré, d'un soulier à poulaine.

Adam, ne Noé ne chaussa,
Ne nos peres d'antiquité
Tels solers comme on trouvera,
Qui une aulne ont de bec anté
Dedans, de baleine *enhanté ;*
S'en reculent com creviciaulx. *(Desch. f. 138.)*

Enhanter, *v.* Fréquenter. [Composé de *hanter.*] Les Anglois, pour obtenir la dispense du vœu que leur roy Edouard avoit fait d'aller à Rome :

A l'apostolle ont envoyé ;
Cil a du vou le roiz laschié ;
Mez enjoint li a, et loé,
Pour avoir du vou quitté,
Que une abeie pour querre,
Qui soit fondée el non S. Pierre :
Tant li doing de suest, tant le nort,
Et de ses rentes tant i cort,
Que touz temps mez soit *enhantez,*
Et el non S. Pierre honorez :
Ewart recheut le mandement
De l'apostolle bonnement. *(Rou, p. 257.)*

Enhardement, *s.* Hardiesse. [Voyez Enhardissement.]

Enhardement, sans mesure,
Peut tost avoir mesaventure. *(R. de Rou, p. 205.)*

Enhardir. *v.* [Del saint encens porter el temple « s'*enhardi,* Deus s'en ert cureciez ; de luepre le « feri. » (Thomas de Cantorb. 74.) — « Mais garde « bien, surtout ne t'*enhardi* A faire chose où il ait « villenie. » (Machault, 5.)] « Le seigneur de Moni- « gue qui estoit en la meslée, *enhardioit* ses gens, « en donnant à tour de bras. » (J. d'Aut. Annal. de Louis XII, an. 1506.)

Enhardissement, *s. m.* Hardiesse. « Le roy « Jehan, fils au roy damp Pierre de Portugal, (qui « fut moult vaillant homme), et frere bastard au roy « damp Ferrand, estoit entré en la possession, et « heritage du royaume de Portugal, par le fait, et « *enhardissement* seulement de quatre cités, et vil- « les de Portugal. » (Froiss. livre III, p. 85.) [Edit. Kerv. XI, 257.]

Enharmonisé, *adj.* Organisé. « Un homme de « bon sens, et jugement naturel, bien *enharmonisé* « des sens et membres corporelz, bon, sage, juste « tempérant. » (Alect. Rom. f. 62 ^{r}.)

Enharneskier, *v.* Enharnacher. [« Aux autres « quevaux traianz à carue touz *enharnesqués* de la « valeur de lxx. escuz ou environ. » (JJ. 89, p. 103, an. 1357.) Au figuré, disposer, dans P. de Fontaines, cité par D. C. sous *Harnascha :* « Nekedent teus « espace n'est mie pour plaidier, mais pour lui « *enharneskier,* et à che repair cois. »]

Enharnichement, *s. m.* Enharnachement. (Cotgrave.)

Enhasé, *adj.* Affairé. (Oudin, Dict. et Curios. fr.) « Faisant bien de l'*enhazé,* et feignant avoir grant « haste. » (Rob. Est. Apol. pour Hérodote, p. 156.)

[Et par charbons ardens qui bruient
Grant part de la cité destruient.
Si malement l'ont *enhasée*
Qu'assez tost fu toute embrasée. *(G. Guiart, v. 3244.)*]

Enhaser, *v.* Embesogner. (Borel.) [V. Enhasé.]

Enhaster, *v.* Embrocher, mettre à la *haste*, à la broche. (Nicot, Cotgr. et Oudin.) « Trouverent les « François des pourveances de chairs *enhastées,* « pain, et pastés en four. » (Froiss. livre I, p. 148.) « Fist prendre la meschine, et tourmenter de divers « tourmens, puis la fist *enhaster* en ung pal, et « ficher en terre. » (Chron. S. Den. I, f. 50 ^{b} ; voyez Fabl. ms. de S. G. 57 ^{b}.) [« Les supplians prindrent « en l'ostel d'icellui Mosnier... trois pièces de chair, « qu'ilz *enhasterent* en un baston. » (JJ. 195, p. 608, an. 1471 ; voyez Enhanster.)]

Enhastir, *v.* Avoir hâte. Borel cite ces vers de Merlin :

Sire G. estoit *enhasti,*
De foler sur eux de fors.

Enhaucé, *adj.* Exhaussé, élevé. (Britton, Lois d'Anglet. folio 118 ^{a}.) [Il vaut mieux lire *enhancé*, enchéri, comme l'anglais actuel *to enhance.*]

Enhauscer, *v.* Lisez *enhanster* dans ce passage : « Firent rouler leurs aubers, esclaircir leurs baci- « nez, fourbir leurs espées, *enhauscer* les fers de « leurs glaives, et leurs chevaux referrer. » (Bertr. du Guescl. par Mén. p. 404.)

Enhaze (tout), *express. adv.* Sur le point. « Il « est *tout enhazé* à pleuvoir. » (Cotgrave.)

Enheaulmé, *adj.* Armé d'un heaume. (Percef. vol. VI, f. 104 ^{d}.)

Enheaulmer, *v.* Armer d'un heaume. « Lors « va son chef *enheaulmer*, et monte sur le cheval. » (Percef. I, f. 136 ^{c}.)

Enheldé, Enheldi. [Intercalez *Enheldé, Enheldi,* muni d'une poignée, d'un *helz* (haut allemand *helza.*) « Veez m'espée, ki d'or est *enheldiè.* » (Rol. v. 966.) — « Ceignent espées *enheldées* d'or. » (Id. v. 3866.) De même, dans Girard de Viane, v. 2690 : « Et le poig d'or, dont el fu *enhoudée.* »] (n. e.)

Enherbement, *s. m.* Action de mettre à l'herbe, empoisonnement. (Voyez Oudin, Nicot, Cotgrave.)

Enherber, *v.* Mettre à l'herbe [A]. Coucher dans l'herbe [B]. Empoisonner [C].

[A] Voyez Oudin, Monet.

[B] Par très grant chault, querez les lievres ;
E adoncq, en la grant herbe,
Près de l'eauve, souvent s'*enherbe,*
Tout pour estre plus freschement. *(G. la Big. f. 110 ^{a}.)*

[C] Voyez Nicot, Cotgrave, Borel et Oudin. « Le « Roman de Pepin dit *enherber ;* nous empoison- « ner. » (Pasquier, p. 661 ; voyez Percef. II, f. 24 ^{d}.) [« Ne ja n'estra par magie *enherbé.* » (Agolant, 1320.) — « Et mettoient oultre que le roy estoit empoisonné « et *enherbé.* » (Froissart, XV, 353.) — « Li buens « empereres hardis De Constantinoble Henris C'on « avoit appelliet d'Ango, Fu *enerbiés* et vesqui po. » (Mouskes cité par D. C. III, 649 ^{b}.)] (n. e.)

Enherdure, *s. f.* Poignée de l'espée. [Dérivé de *helz* ; voyez Enheldée.] « Lors me monstra ung « chevalier armé de haubert, et de gambieres, ung

« escu à son col, l'espée sainte, l'*enherdure* (1) ver« meille, une lance blanche en son poing. » (Chron. S. Denis, I, 128 [a].) On lit *enheudure* [par vocalisation de *l*, dans Guil. Guiart cité par D. C. sous *Spaltra*, t. VI, p. 316 [a]] :

Il iert plain de si très grant force,
Se l'ystoire de lui ne ment,
Que de s'espée proprement,
Dont li ponz, et l'*enheudure*
Ierent d'or fin, à couleur pure,
Et qui nommée estoit Joieuse
Et gent courtoise et outrageuse,
Quant par ire la descendoit,
Un chevalier armé fendoit.

Enheritance, *s. f.* Droit d'hérédité, chose dont on peut hériter [A]. Héritage [B].

[A] « Tenant en fee simple est celuy que ad terres « ou tenements a tener a luy et à ses heyres a tous « jours.... En son purchase..... ceux parolx (ses « heires) font l'estate d'*enheritance*. » (Britt. Lois d'Angleterre, f. 1 [a].) « Son purchase puit estre dit « *enheritance* pur ceo que ses heyres luy purront « enhériter. » (Id. ibid. f. 3 [a].)

[B] Voyez Tenur. de Littl. f. 3 [a] ; voyez Adheritance ci-dessus.)

1. **Enheriter**. Héritier. (Britton, Loix d'Angl. folio 163 V°.)

2. **Enheriter**, *v.* Faire quelqu'un héritier [A]. Hériter [B].

[A] Voyez Nicot et Oudin.

[B] Ce même mot signifie « hériter, » dans les Ten. de Littl. f. 3 [a].) [De même, dans le Froissart, ms. de Breslau (XI, 83) : « Je vous *enherite* de toute la terre « de Berne après mon trespas. »] (Voyez Tenures de Littl. f. 141 V°.)

Enheritrix, *adj. au fém.* Héritière. (Voy. Ten. de Littl. f. 141 V°.)

Enhermi, *adj.* Touffu.

.....La forest est *enhermie*,
C'on ne veoit la clarté mie. *(MS. 7218, f. 353 [c].)*

[Dans Aiol, v. 9778, on lit : « Tant ont trespassé « bois et landes *enhermines* Qu'ils sont venues en « Esclavonie. » MM. Normant et Raynaud corrigent *enhermies* et traduisent par désertes. En provençal, *enerm* signifie en friche.] (n. e.)

Enherminé, *adj.* Garni d'hermine. (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 667.)

Enhers. [Intercalez *Enhers*, au registre JJ. 194, p. 301, an. 1468 : « Le suppliant bailla à labourer... « plusieurs pieces de terres à moitié des blez et « autre *enhers* qui y croistroient. »] (n. e.)

Enheter, *v.* Exciter.

C'est folie qui vous *enhete*. *(MS. 7218, f. 285 [d].)*

Enheudé, *adj.* Entravé. « Cheval *enheudé*, » d'Argentré, Cout. de Bret. p. 1532. On lit en note : « Alii dicunt entrave : sunt vero *heudes* pedicæ quœ « anterioribus equorum pedibus injiciuntur, et « numellæ quæ uni tantum pedi appellant se« peaux. » (Anc. Cout. de Bret. f. 154 [b] ; Cout. Gén. t. II, p. 778.)

Enheutist, Faute pour *enhastit*, se hâta. « Lancelot se *enheutist*, et dist qu'il partira au « matin. » (Lanc. du Lac, I, f. 139 [d] ; voy. Enhaster.)

Enhidé. [Intercalez *Enhidé*, saisi de frayeur. (Comparez Eshidé.) « Et cheoient à mons l'un sus « l'aultre, tant estoient il fort *enhidé*. » (Froissart, t. IV, p. 410.)] (n. e.)

Enhorner, *v.* Encorner un arc. (Nicot.)

Enhors, *adv.* Hormis. « Fist mettre le feu es bois, « en divers lieux, au dessus du vent, de maniere « que tous y furent miserablement brulez, d'aucun « *enhors*, qui, se voulans sauver du feu, tomberent « es mains des ennemis. » (Mém. de Du Bellay, VIII, folio 224 [a].)

Enhort, *s. m.* Exhortation. [Voyez Mathieu de Coucy, Charles VII, p. 708 ; on lit au reg. JJ. 169, p. 280, an. 1416 : « Par l'*ennort* d'un serviteur la « meschine du suppliant se partoit de son hostel. »] — *Enhort* (Monstr. I, f. 49 [a].) — *Enort* (Froissart, Poës. page 248 [b].)

Enhortance, *s. f.* Exhortation. (Voyez Cotgrave et Rob. Estienne.) — « Par l'*enhort*, et instigation. » (Monstr. I, f. 49 [a].) — « Par *enhort*, et par le conseil « d'autrui. » (Math. de Coucy, p. 708 ; voyez aussi Percef. V, f. 64 [b].)

Enhortement, *s. m.* Exhortation. (V. Coquill. p. 46.) — *Anhortement* (Mon.) — *Ennortement* (Laur.) — *Enortement* (S. Bern. S. f. p. 149.) — *Exhortement* (Contes de la r. de Nav. II, p. 349.)

Enhorter, *v.* Exhorter. (Rob. Est. Oud. Cotgr.)

Un larron cherche une proye estimée,
Si faisons nous femme plus enfermée ;
Ne sa beauté tant à ce nous *enhorte*,
Que l'amitié que son mari lui porte. *(Mel. de S. G. 177.)*

Variantes : Ennortelz, *part.* Desch. f. 495 [a]. — Enhorter. J. Marot, page 114. — Enhorteir. S. Bernard, p. 71. — Anorter. Monet. — Enorter. Joinv. p. 25.

Enhorteresse, *s. f.* Qui exhorte. (Voyez Desch. folio 255 [c].)

Enhorteur, *s. m.* Qui exhorte. (Cotgr. Oudin ; voyez Desch. f. 550 [a].)

Enhoster, *v.* Mettre dans la hotte. « .....Li « maufez sa part *enhoste*. » (ms. 7615, I, f. 72 [d].)

Enhouer, *v.* Labourer à la houe. (C. G. I, 747.)

Enhucher, *v.* Mettre dans un coffre. (N. C. G. t. I, p. 402 [a].)

Enhui, *adv.* Aujourd'hui. [Formé de *hui* (*hodiè*) et de *en*. « Car il faut qu'*ennuit* soit en Bersillant « portés. » (Brun de la Montagne, v. 642.) Ce sens est conservé dans plusieurs patois.] « Nous sommes « *enhuy* vivans, demain morts. » (Pasquier, 438.)

Je sai bien que s'amours voloit
Le plus lié feroit soupirer,
Et aussitost, si lui plaisoit,
Li feroit joie de mener ;

(1) Il vaut mieux lire *enheudure*, comme dans dom Bouquet (VIII, 350) : « Li dux dona une moult riche espée dont li pomiaus et l'*enheudeure* estoit de fin or. » (n. e.)

Et tant vous os bien conter
Que des siens n'i a celui
Qu'ele ne feroit aucun
Plourer des iex de son front,
Et puis rire. (*Vat. 1490, f. 24 b.*)

[Cette dernière forme et celles où entre un *c* (voy. variantes) viennent plutôt de *nunquam hodiè* ou de *hanc horam hodiè*.] (N. E.)

VARIANTES : ENHUI. Cotgrave. — ENHUY. Pasquier, Œuv. mêlées, p. 438. — ENNUY. Lanc. du Lac I. f. 60 b. — ENNUICT. Favin. offic. de la Cour, p. 179. — ENNUYT. Lancel. du Lac, t. III, f. 21 b. — ANNUIT. S. Bern. p. 114. — ANNUYT. Villon, p. 31. — ANUIT. Brantome. II. p. 131. — ENUIT. Blanchard, f. 183 b. — AENQUI. MS. 7218, f. 298 a. — ANCUI. Vat. nº 1490, f. 24 b. — ENCUI. — MS. 7989 2, f. 91 a. — ENQUENUIT. F. MS. de S. G. f. 37 b. — ANQUENUIT. Poët. av. 1300, IV, p. 1354. — ENCORNUYT. Le Jouv. p. 85. — ENCORNUIT. Desch. f. 450 b. — ENCORENUIT. Modus, f. 277 b.

Enhuilement, *s. m.* Extrême-onction. (Mezer. t. I, p. 143.)

Enhuiler, *v.* Oindre d'huile [A]. Donner l'extrême-onction [B].

[A] Voyez Nicot. Oudin. Monet.

Nus ne seroit jamais *ennueliiés*,
Sans demander son oile, che saichiés. (*Vat. 1490, 172 a.*)

[B] « Estant en extremité de maladie, et le jour « mesme qu'il fut *enhuilé*, et deceda. » (Pithou, C. de Troyes p. 176.) [« La fille dudit Yvonnet avoit « esté si très fort malade au lit que elle avoit esté « *enolice* et confessée. » (JJ. 153, p. 530, an. 1398.) — « Il fut présent avec les autres freres mineurs, « quand on *enhuilla* madame notre saincte mere. » (Vie d'Isab. sœur de S. Louis, 175.) — « Li benoiez « rois requist la derreniere onction et fu *ennuilié*. » (Vie de S. Louis, page 390.) — « Jehan Guillon.... « d'icelle maladie fu confessé, commenié au lit et « *annulié*. » (JJ. 123, p. 260, an. 1383.)] (N. E.)

Enhydride, *s. f.* Animal qui vit dans l'eau. Rabelais, IV, p. 274, a tiré ce mot du grec ἔνυδρος. Il en est fait mention dans Aristote et dans Pline. [C'est un genre de serpents ou la loutre d'Amérique.]

Enjalouser (s'), *v.* Devenir jaloux.

D'une mordante jalousie,
Se bourelle la fantaisie,
S'enjalousant de tous. (*J. Tahur. p. 128.*)

Les cieux ne vous portent envie,
Ores qu'ilz soient *enjalouscz*
De vos graces. (*L. le Caron, f. 64 a.*)

Voyez fol. 34, et Pasquier, p. 600 ; Montaigne, t. III, p. 240.

Enjambé, *adj.* Ingambe : « L'office de sergent « major, ny de mestre de camp general, ne se pou- « voit bien exercer, qui ne se peut jamais bien faire « à pied, quelque bien *enjambé* qu'il soit. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 216.) Il signifie aussi à califourchon : « Nonobstant que pour elles plus haster à venir, « chevaucherent grand espace, *engambées* sur « chevaux trottans. » (Monstr. I, f. 220 a.)

Enjambée. [Intercalez *Enjambée*, dans Montaigne (I, 93) ; au XIIIe siéc. on lit dans le Chevalier au Cygne (v. 1919) : « Et li enfes li dist : or dittes « vo pensée ; Mais ne vous aprociées de moy plaine « *angambée*. » Cotgrave donne *enjambeure*.] (N. E.)

Enjambier, *v.* Enjamber. (Le Duchat, sur Rab. t. II, 195.) — *Agamber*, dans Cotgrave, et *agembier* (Percef. II, f. 86 b), ont le même sens. [« Il ont tout « l'estatu depecié et faussé, Et ont sur les François « si avant *enjambé*. » (Cuvelier, v. 20962.) Le sens est figuré.]

Enjaveleur, *s. m.* Botteleur. (Oudin, Cotgr ; voyez des Acc. Bigarr. p. 172.)

Enjaveliner, *v.* Armer de javelots. (Oud. Nic. et Cotgrave.)

Enjauler, *v.* Engeoler. (Oudin.)

Enjaunir, *v.* Jaunir. (Oudin, Cotgrave.)

Eniblé, *part.* Il faut lire *emblé*, soustrait, dans Favin (Th. d'hon. I, 766) : « Piteusement regrettoit « ses enfans, et un bastard nommé Jean, lequel elle « veoit volontiers, en disant qu'il luy avoit été « *eniblé*. »

Enidre, *s. f.* Pierre précieuse, en grec ἔνυδρος. (Voyez Marbodus de Gemmis, fol. 1672) ; au f. 1680, on lit *enidros*.

Enigme, *s. m* On disoit autrefois : « Un excel- « lent *enigme*. » Des Acc. Bigarr. f. 8 et 97 ; Nuits de Strap. I, p. 31 ; et Am. Jamin, f. 228 b.)

Enjenglez, *adj.* Gaillard.

Onques nus hom, à mon avis,
Ne fu mes ausi desjonglez :
Or n'est il pas si *enjenglez*
Comme il fu, l'autrier, en sa chambre ;
Ains li fremissent tuit li membre. (*MS. 7218, f. 266 d.*)

Enjoincté. [Intercalez *Enjoincté*, terme de fauconnerie dans O. de Serres (300) : « Les jambes « grosses en ses ossemens, peu chargées de chair, « mais fort nerveuses, droites et bas *enjoinctées*, « faisant les joinctures grosses. »] (N. E.)

Enjobeliner, *v.* Engeoler. (Oudin, Cotgrave.)

Enjoier, *v.* Accueillir avec joie.

Jamais en tel lieu ne vendrés,
Que tos li mons ne vos *enjoie* ;
Et chascun fera de vos joie. (*Fables S. G. f. 58 c.*)

Enjoiller, *v.* Donner des joyaux. On a dit du mariage d'Isabelle, fille de Charles V, avec Richard roi d'Angleterre : « Item que son dit cousin de « France sera tenu de vestir, *enjoeler*, et faire « mesme accompagner, à ses frais et despens, la dite « dame. » (Godefr. Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 583.) « Ne sera tenu le dit monsieur le comte de « vestir ne *enjoueler* la dite damoiselle sa sœur, « sinon qu'à son plaisir et volonté. » (Ib. Charl. VII, page 824.) [« Item est accordé entre lesdites parties « que ledit mons. le duc garnira ladite madame « Bonne, et ledit mons. le conte la *enjoielera* selon « son estat. » (Contrat de mariage de 1372, D. C. III, page 51 a.) — « Item mondit seigneur de Bretagne « vestera, ornera et *enjoiellera* madite dame Blan- « che sa sœur. » (Id. VI, p. 936, c, an. 1406.)] (N. E.)

Enjoincte, *s. f.* Injonction. « J'ay été cause de « la premiere *enjoincte* à vous faite. » (Percef. V, folio 47 d.)

Enjoindre, *v.* Enjoindre, ordonner. [« Mes por

« Dieu traiez vos plus près, Et si n'escoutez mes pe-« chiés, Et penitance m'*enjoingniez* » (Ren. 28642.) *Enjoing* (Duchesne, Généalogie de Bar-le-duc, p. 37, an. 1270) ; — *Enjoignet* (S. Bern. p. 342.) ; — *Enjunt* (om) (Ibid. p. 383) ; — *Enjoint* (Ibid. p. 255.)

Enjoint, *adv. et adj.* Conjointement. « Que leurs « predecesseurs esdits offices ont faict le temps « passé à nos predecesseurs, et esperons que *enjoint*, « eux, et leurs successeurs roys de France ou temps « avenir. » (Godefr. Observations sur Charles VIII, p. 474.) « Cose *enjointe*, » fidei-commis. (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

Enjolivement, *s. m.* Dans les Poës. de 1634. (Goujet, Bibl. fr. t. XV, p. 341.) [Le verbe est dans Régnier : « Ils attifent leurs mots, enjolivent leur « phrase. » (Sat. IX.)]

Enjoncher, *v.* Joncher. (Nicot, Oudin, Cotgr.); voyez Regnier, Discours au roy. [« Quant no baron « l'entendent, hardemens leur monta ; Dont com-« mence li chaples et deça et de la Des mors et des « navrés tos li vaux *enjonça.* » (Chans. d'Antioche, t. I. p. 54.)]

Enjornée. [Intercalez *Enjornée*, point du jour : « Johannès, li rois de Blaquie et de Bougrie, « ere venuz à l'*enjornée* devant Andrinople à tote « s'ost. » (Villehardouin, § 371.) — « Quant vint à « l'*enjornée*, si vint à un casal ou Commain et Blac « estoient herbergié. » (Id. § 405.) On trouve aussi *ajornée* (§ 369.) Voir aussi Mén. de Reims, § 410.] (N. E.)

Enjoué. [Intercalez *Enjoué*, gai, dans Amyot (Marius, 69) : « L'asne le regarda d'une façon toute « guaye et *enjouée*... puis se prenant à braire fort « hault et à saulter et regiber au long de luy. » (N. E.)

Enjouer, *v.* Mettre en joue. « *Enjouer* une arme à feu. (Oudin.)

Enjouter. [Intercalez *Enjouter*, tromper, dans les Miracles de Coinci (D. C. I, 79 [b]) : « Le prestre « avoit si *enjouté*, Si a envers lui si bouté. »] (N. E.)

Enjoyer, *v.* Entrer en jouissance. (Tenures de Littl. fol. 108 [b].)

Enjun. [Intercalez *Enjun*, à jeun : « Car encor « estoient il tout *enjun.* » (Froiss. VI, 435.)] (N. E.)

Enjuper. [Intercalez *Enjuper*, donner une jupe : « Cil grant segnor chaus avant traient, Et « chaus encapent et *enjupent.* » (Coinci, dans D. C. t. II, 122 [b].)] (N. E.)

Enjurer, *v.* Jurer. (Ph. Mouskes.)

Enjurié, *part.* Injurié. (Hist. de Beauv. par un Bened. p. 273, an. 1167.)

Enjusques, *prép.* Jusqu'à présent : « *Enjus-« ques* à ores. » (Ord. I, p. 111.)

Enixe, *adj.* Emané. « Finalement, par arrest, « nous feusmes appointez au conseil ; j'avois la « coustume, avec la volonté *enixe* de la mere. » (Lett. de Pasq. I, p. 366.)

Enkarnanée, *subst.* Incarnation de J. C. (Carpentier, Hist. de Cambray, II, p. 18, an. 1133.)

Enkarné, *part.* Incarné. « Li an de J. C. « *enkarné.* » (Carpentier, Hist. de Cambray, t. II, p. 23, an. 1178.)

Enkembeler. [Intercalez *Enkembeler*, assaillir : « Les moignes de laiens *enkembelerent.* » (Aiol, v. 785.) De même dans Coinci (D. C. III, 270 [a]) : « Par le valet qui tant est biax Vient deables de ces « chembiax La bone dame *enkembeler* Et giler « s'ame et tremeler. »] (N. E.)

Enki, *adv.* Là. Voyez *enchi* et Villehardouin, § 28 : « [*Enki* ot si grant bruit et si grant noise, « que il sembla que terre fondist. »] (N. E.)

Enkuis, *part.* Enquis.

> Cil qui m'ont repris
> De ma canchon couronnée,
> N'ont pas bien *enkuis*,
> Que je sene, ne qel pensée. (*Vat. 1490, f. 79* [b].)
> Aucuns gens m'ont *enkuis*
> Se j'aim. (*Ibid. fol. 92* [b].)

Enlaceure. [Intercalez *Enlaceure*, union de la mortaise et du tenon, dans Partonopex (v. 10309) : « Et la trelle et l'enlaceure [du lit] Fist moust sou-« tive par figure. »] (N. E.)

Enlachement. [Intercalez *Enlachemens*, enlacements. (Chassant, vocab. lat.-fr. du XIII[e] s., sous *Illecebra.*)] (N. E.)

Enlachi, *adj.* Enlacé, embarrassé.

> ..... De son chemin se tort,
> Qui n'aim mieus fin desirs, sans pentie,
> C'un pau de joie, en dolour *enlachie.* (*Vat. 1490, 148* [a].)

Enlacier, *v.* Enlacer.

> ..... Quant fame peut home
> *Enlacier*, et sorprendre,
> Ele le batut tant
> Que n'i lait que repenre. (*MS. 7615, f. 139* [a].)

[« Altres beşuignes m'orent le quer si *enlascié.* » (Thomas de Cantorbery, V, 118.) — « Ainsi ne delit « *enlace* et maine Les cors et la pensée humaine « Par jonesce sa chamberiere Qui de mal faire est « coustumiere. » (Rose, 4487.)] (N. E).

Enlaidir. [Intercalez *Enlaidir*, salir, dans Benoît de S. More (II, 5981) : « Qui est qui s'ira « *enlaidir*, Ne par si fait leu assaillir, Ensanglan-« ter n'entrer en fiens. » Le sens actuel est dans Blanche et Jeanne (1423) : « Mais toutes les biautés « du monde Ne valent riens envers la Blonde Qui « avoec sa mere s'aroute Ne n'enlaidi mie la « route. »] (N. E.)

Enlaidissement, *s. m.* Honte, déshonneur, affront. (Dict. de Rob. Estienne.)

Enlangagé, *adj.* Disert, éloquent. « Si estoit « elle très-belle dame et feminine et doucement « *enlangagié.* » (Froissart, Kervyn, II, 28.) — « Loys de Cranhem, sage homme durement et bien « *enlangagiet.* » (Id. 449.) — « Bel *enlangaigé.* » (J. Marot, p. 179.) Voyez aussi Cotgrave et les Contes de la reine de Navarre, p. 182.

Enlangager, *v.* Dire des grivoiseries. « Si

« aucun en *enlangage*, trois jours [de pénitence.] » Traduction des statuts de l'Église de Tours, B. N. ms. 1237 ch. 77, an. 1396 : « Si quis lingua lascivus « fuerit, triduana pœnitentia expietur. »

Enlangourer, *v.* Languir.

Tant que, moy mort, mon ame ayt recouvrée.
Celle qui fait ma vie *enlangourer*. (E. Desch. f. 144 d.)

.... De mort *enlangourée*,
Pour vostre amour, me convendra mourir. (*Ibid.* 147 b.)

Est mon las cuer pour vous *enlangourez*. (*Ibid.* 157 a.)

Enlarder, *v.* Embrocher. (Voyez Larder.)

Tout vif me face l'*enlarder*,
Se jamais hons vivans y entre. *(D. C. sous Illaridare.)*

Il falloit lire l'*en larder*. « ...Tout vif me fasse-t-on « larder. »

Enlarger, *v.* Etendre, élargir [A]. Donner, répandre [B].

[A] Voyez Britt. Lois d'Angl. fol. 100 a; Tenures de Littleton, f. 108 b. [Comparez l'anglais *to enlarge.*]

[B] Carpentier, Hist. de Cambray, II, p. 28, an. 1237.

Enlarnonné, *adj.* Lisez *enlandonné*, armé d'un baton, nommé *landon*. (Voyez ce mot.) « Par « la dite coustume, nul, soit estranger, ou demou- « rant ès mettes de la dite garenne, ne peut, et ne « doit mener chiens par la dite garenne, sinon par « les chemins, et si ne peuvent les habitans, et « demourans ès mettes d'icelle, tenir chiens en « leurs maisons, s'ils ne sont *enlarnonnez*, ou « affolez à peine. » Cout. de Hesdin, C. G. t. II, page 888.)

Enlasché, *adj.* Relâché, mou. (Recréation des Dev. amour. p. 95.)

Enlassement, *s. m.* Enlacement. (Cotgrave.)

Enlatinié. [Intercalez *Enlatinié*, savant, dans Garin le Loherain (I, p. 97) : « Li mes parolent qui « sunt *enlatinié.* »] (N. E.)

Enleçonné, *adj.* Instruit.

Ert de Saxonie nez,
Qui moult estoit *enlechonnez*
De medecine se faisoit saige,
Si savoit parler maint langaige. (*Brut, f. 63 b.)*

Richart iert beaux, et sages, et de bele fachon
Bien fu *enleçonnez*, et de belle raison. (*Rou, p. 79.)*

Enlegier, *v.* Appeler en duel. D. C. sous *inlegiare* cite Garin le Loherain :

Et a dit Bue : « Vous i avez menti,
Com felon traitor anemis,
C'onques mes freres sa parole mesdit ;
Com traitor vos *enliege* deci,
Fins que soit vespres ne soluel à declin,
Vos en ferail'ame del cors partir. »

L'anc. coutume de Bretagne donne *enlaier* (f. 38 a) et *enlayer* (f. 81 b.)

Enlevé, *part.* Relevé en bosse. (Cotgrave.) Rabelais dit des portes d'un temple (V, 178) : « Les « deux parties estoient d'arin comme Corinthian, « massifves, faictes à petites vignettes *enlevées*, et « esmaillées mignonement. » Il a le même sens dans la Chron. de Nangis.

[« Deux corsez de scorpions semez, *enlevez*, « bordez d'or de Chippre. » (Compte de Robert de Seres, JJ. 5, fol. 3 a.)]

Enlever. [Intercalez *Enlever*, relever en bosse, dans Joinville, édition Du Cange, page 25 : « Il fist « entailler et *enlever* par image l'Anunciation de « la Vierge Marie. »] (N. E.)

Enleveure, *s. f.* Relief [A]. Récolte [B].

[A] [« Les billetes d'orfaverie de haute *enleveure* « dorez à fleur. » (A. N. JJ. 5, fol. 5 a.) — On trouve aussi *esleveure* : « Item un autre petit dorei ouvrei « d'ymaiges pourtraites sans *eslevure*. » (Inventaire d'Edouard Ier, 1297.)] (N. E.)

[B] « Tout ainsi que la terre, quand elle a esté « sejournée et engraissée, par aucunes années, « rapporte puis à la premiere *enleveure* le double. » (Claude de Seyssel, Louis XII, p. 136.)

Enliement, *s.* Obligation, engagement. (Perard, Hist. de Bourg. p. 514, an. 1266.)

1. Enlier, *v.* Lier, engager, obliger [composé de *ligare.*] « *Engligés* de hommage, » peut-être assujetti à rendre hommage. (Gén. de Bar-le-Duc, p. 31, XIIIe siècle.) [« La paiennie fut en tant plus « *enloie* des vices que ele n'out la connissance de « son faiteor. » (Job, p. 441.) — *Enlier*. Gén. de Coligny, an. 1268. — *Enloier*. Perard, Bourg. p. 282, an. 1255. — *Enloyer*. Jurain, Histoire du comté d'Auxonne, p. 27, an. 1229.

2. Enlier, *v.* Se réjouir [dérivé de *lætus.*] « Compaignie de dames, et de damoiselles qui s'en « vont *enlier* en ung preau. » (Percef. II, fol. 77 b.)

Enlignagé, *adj.* Apparenté.

Or me laissiez, car se je crie,
Vous y aurez tel villenie,
Qu'en la fin dolenz en serez;
Femme suy bien *enlinaigie*,
Ce n'est pas ce que vous querrez. *(Desch. f. 450 c.)*

[« Robers d'Artois.... li uns des plus hauts « barons de France, et le mieuls *enlinagiés* et « estrais et descendus des roiauls. » (Froiss. II, 309.) — « Bien enlignaigez, de grant et noble « estat. » (JJ. 167, p. 147, an. 1413.)] (N. E.)

Enlignager (s'), *v.* Etablir les degrés de parenté. « Et come je soie le plus prochains hoirs, « et de cele part, dont li heritage muet, et cil « tienne à tort les dites choses, dont je requiex à « avoir la sesine, et bien m'en *enlignageray* envers « luy, se il le me nie. » (Establissements de S. Louis aux Ord. I, 249.)

Enlissé, *adj.* Lissé, poli. (Oudin, Cotgrave.)

Enlisseure, *s. f.* Fard. (Oudin.)

Enlourdi, [Intercalez *Enlourdi*, étourdi. « Duquel cop icellui Havis cheu à terre tout « *enlourdi*. » (JJ. 368, an. 1409.) Voir Eslourdi.] (N. E.)

Enlourdir, *v.* Devenir balourd. (Oudin, Cotgr.)

Enloyment, *s. m.* Engagement. « Nul ne sera « receu à alleguer compromis, en dissimulant, et « retardant la cause commencée, et intimée, se « cellui qui allegue compromis ne monstre presen-

« tement compromis vaillable, par lettre passée, et « sellée de seau portant foy, et qui soit vaillable, à « l'esgart du juge, ou autrement *enloyment* de ser- « ment de partie, sans jour changer. » (Ord. des ducs de Bret. fol. 193 [a].)

[On lit aux Preuves de l'Hist. de Bourgogne, II, 43 [b], an. 1276 : « Nos prometons por nos et por nos « heirs sus l'*enloiement* de tous nos biens. »] (N. E.)

Enluisseler, *v.* Mettre en peloton. Voir Luissel dans le P. Labbe, p. 505. On dit *lissel* en Normand pour « peloton. »

Enlumé, *adj.* Eclatant. Brillant de lumière.

Du beau soleil, ou estes destinée,
Vous n'irez point la chaleur esprouvant ;
Mais deviendrez, sous ses rayz escrivant,
De sa clarté belle, et *enlumée*. (*Mel. de S. G. p. 80.*)

Enluminement, *s. m.* Lumière, clarté. « Ire « est troublement en couraige, de remembre- « ment, et de voulenté, et par cest troublement, le « remembrement se convertit en oubliance, et « l'entendement, en ignorance, et la volonté en non- « chaillance, ou hainance, et comme remembrer, « entendre, et vouloir souvent soient *enlumine-* « *ment* par lequel chevalier peut suivre la voie, et « la regle de l'ordre de chevalerie. » (Ordre de cheval. f. 17 [a].) [On lit dans un Psautier du XIII[e] s., Bibl. Mazarine, n° 258, fol. 76 : « Seur nous la seue « face tort, qui est *enluminemenz* de tout le « monde. »]

Enluminer, *v.* Rendre la vue [A]. Eclairer [B]. Devenir éclatant [C].

[A] « Une multitude d'aveugles...... y furent *enlu-* « *minez.* » (Chron. S. Den. fol. 133 [a].)

[B] Dieu qui domine,
Et *enlumine*,
Ciel, terre, et mer, le nourrira. (*Cretin, p. 161.*)

[On lit dans Roland, au figuré : « De tel barnage « l'ad Deus *enluminet* » (v. 535.)]

[C] Esgardez con beautez decline :
La rose est bele, et *enlumine*,
S'est de moult bele estature.
Trad. du *de Arte Amoris*, MS. S. G. fol 96.

[Il signifie encore 1° Emailler : « La prée D'erbe « et de flors *enluminée*. » Rose, v. 10050. — 2° Enluminer : « La premiere letre dou comence- « ment estoit *enluminée* d'or. » (Assis. de Jérusalem, I, 25.) — « Et ainsi comme li escrivains qui a « fait son livre qui l'*enlumine* d'or et d'azur, *enlu-* « *mina* lidiz roys son royaume de belles abbaïes. » (Joinville, § 758.)] (N. E.)

Variantes : Enleminer. G. Guiart, fol. 345 [b]. — Enluminer. S. Bern. S. F. MSS. p. 13.

Enlumineur, *s. m.* Qui fait briller. « Si j'es- « tois grand *enlumineur* de mes actions, à l'adven- « ture rembarrerois je bien ces reproches. » (Ess. de Mont. t. I, p. 271.)

[Le sens propre est au livre des Métiers (425) : « Ce sont les mestiers frans de la ville de Paris, « qui ne doivent point guet au roy... paintres, yma- « giers, libraires, parcheminiers, *enlumineurs.* »]

Enlumineure. [Intercalez *Enlumineure*, enluminure, dans Laborde, Emaux, page 310 (XIV[e] s.) : « Et y mist et assist plusieurs cristaux, pieces d'*en-* « *lumineure* de plusieurs devises, perles et autres « pieces de pierreries. »] (N. E.)

Enlustrer, *v.* Illustrer. (Loys le Caron, fol. 40 [a].)

Enmailler, *v.*

Adonc, le parfaict felon,
Contre terre estraine le faulcon,
Et fait qu'en a la seigneurie,
Mais ce n'est pas sans vilainnye,
Et sans dommage qu'il reçoit,
Et le fillé, et si l'*enmaille*,
Il n'a pas garde qu'il s'en aille,
Et soubz son surcot le repost. (*Gace de la Bigne, f. 1 [b].*)

Enmaillolez, *part.* Orné de mais. (Voyez Enmaioler.)

Au departir du bel esté,
Qui a gais, et jolis esté,
De fleurs, de fueilles faillolez,
Et d'arbrissiaus *enmaillolez*.
Machaut, MS. 7609, fol. 22.

Cette pièce est datée du 9 novembre 1349.

Enmaioler. [Intercalez *Enmaioler*, donner le mai : « La seurveille du premier jour de may, « iceulx supplians voulant aler *enmaioler* les dittes « filles, comme il est de coustume. » (JJ. 107, p. 140, an. 1375.) Voir Emayoler.] (N. E.)

Enmaler, *v.* Emballer. [« Il avint un matin « qu'ils devoient heirer que ciz qui devoient trous- « ser et *enmaler* les licts. » (Vie d'Isabelle, p. 171.) — « En troussant et *enmalant.* » (Froissart, XII, page 198.)]

Ses chiers avoirs fist *enmaler*,
Ses draps, ses robes fist entorser.
La guerre de Troie, MS. cité par D. C. sous *Mala*.

Et se les tetins est demise (pendant),
Il convient faire en la chemise
De celle qui li sangs (seins) avale,
Deux sacs, par maniere de male,
Ou l'en fait les peaulx *enmaler*.
Et les tetins à mont aler. (*E. Desch. f. 497 [d].*)

Enmanteler. [Intercalez *Enmanteler*, cacher, dans Guigneville (D. C. III, p. 768 [a]) : « Pour men- « chonges *enmanteler* Et faire les voirs ressam- « bler. » — « Il s'advisa encore d'une grande ruse « pour mieux couvrir son desseing, et *enmanteler* « son entreprise. » (Carloix, tome VI, page 45 ; voir Emmanteler.)] (N. E.)

Enmellé, *adj.* Brouillé, troublé.

....D'autre cose n'a envie,
Fors de faire Brunel mellée :
Sovent li fait teste *enmellé*,
Bien est mestiers que il soit durs. (*P. av. 1300, IV, 1346.*)

Enmender, *v.* Condamner à l'amende. (Cout. de Norm. en vers, passim.)

Enmener, *v.* [Il est dans Roland, v. 502 : « Ses « meillors humes enmeinet ensembl' od sei. »] On lit dans Partonopex, ms. folio 14 [b] : « Que deci vos « enmaig o moy. » — *Enmain* (ms. 7989 [2], f. 52 [d].) — *Enmaint* (Ibid. f. 53 [d].) — *Enmenra* (Villeh. p. 105.) — *Enmerra* (Ord. I, p. 279.) — *Enmerrois* (F. S. G. f. 58 [c].) — *Enmerroiz* (Blanch. ms. S. G. f. 192 [b].)

Enmenri, *part.* Amoindri. « Si en fu le nombre « *enmenri.* » (ms. 7812, f. 79 .)

Enmer, *v*. Aimer.

> Trop estes de legier coraige,
> Si ne vos *enmerois* por riens. *(Blanch. S. G. f. 177 c.)*
> Je vous *amoie*, or vous aim plus. *(Rou, p. 315.)*

Enmerciment, *s. m*. Amende. (Du Cange, sous *Amerciare*.)

Enmestré, *part*. Ce mot semble signifier cordelé, tissu, dans divers passages de Modus et Racio : « Le pavellon, pour prendre les perdris à l'amerse… « doit estre, lachie de fil qui ne soit mie trop delié,… « doit avoir cinq piés, ou plus par dedens, de lé et « de long, et ne doit mie estre trop hault, et doit « estre *enmestré* du cordel assez fort par dessoubz, « où il ait chevilles qui seront fichiés en terre tout « entour. » (Fol. 177 b.)

Enmetre. [Intercalez *s'enmetre*, s'entremettre. (Partonop. v. 3566.) Dans le Mén. de Reims, § 340, il signifie imputer : « Li *enmeteroient* la mort le « roi. »] (N. E.)

1. Enmi, *adv*. Au milieu. (Borel, Oudin et Mén.) « Fist son tré tendre *enmi* l'ost. » (Villeh. p. 43.) — « *Enmy* la rue. » (Dialog de Tahur. f. 18 b ; Faifeu, p. 25 ; Coquill. p. 140 ; Vig. de Charles VII, t. II, p. 25 ; Ess. de Mont. I, p. 73 ; Marguer. de la Marg. f. 201. [La forme est dans Roland (986) : « *Enmi* ma « veie. »] (N. E.)

1° « *Emmy* le milieu, » pléonasme.

> ….Ung des piedz lui vit faillir,
> Si cheyt *emmy le millieu*. *(G. de la Big. f. 35 b.)*

Voyez aussi Chasse de Gast. Phéb. p. 311.

2° « *Emmy* l'heure, » sur le champ.

> Courut le cheval si tost,
> Qu'*emmy l'heure* fust hors de l'ost. *(G. de la Big. 51 c.)*

3° « *Enmi* son vis, » vis à vis.

> Devant luy s'est, *emmi son vis*,
> Ly quens de Cornouaille assis. *(Brut, f. 65 c.)*

VARIANTES : ENMY. Villeh. p. 43. – EMMEI. S. Bern. p. 36. ENMY. Tahur. f. 18 b. – EMMI. Ord. III, p. 232.

2. Enmi, *s. m*. Ami.

> Mil foiz te porvoi de l'ami
> Et une foiz de l'enemi ;
> Quar cil qui premiers fu *amis*,
> Par aventure, ert anemis
> Donc te porra il plus grever,
> Quant il saura le tien pensser. *(F. S. G. f. 3 c.)*

Enmiellé, *part*. Emmiellé : « Dame en toutes « douçors *enmiellée*, et soucie. » (MS. 7218, f. 192 c.) [« Fisicien en ont à faire du vin de la Rochelle Por « sirop et bruvage faire ; C'est chose *enmiellée* et « non pure. » (Nouv. recueil de Fabl. I, 27.) — « O « corone precieuse, dyademe de nostre salut, tant « est douls et *enmiellé* le rassadyment que tu don- « nes. » (Chr. de Pisan, Ch. V, III, 71.)

Enmieudré, *part*. Amélioré. (Règle de S. Ben. MS. de Beav. ch. 36.

Enmitouflé, *adj*. « Un chat *enmitouflé* ne prend « jamais souris; » une personne qui a des gants aux mains ne sauroit faire une chose avec adresse. (Oud. Dict. et Cur. fr.)

Enmondices, *s. f. pl*. Immondices. « En mes « péchiez, et *enmondices*. » (Chasse de Gast. Phéb. page 394.)

Enmortaisé, *adj*. Qui a des mortaises : « Mal « *enmortaisez*. » (Rab. IV, Nouv. prol. p. 30.)

Enmuché, *part*. Caché. (Triom. des IX Preux, p. 35 b, et ci après MUCHER.)

Enmurer. [Intercalez *Enmurer*, emprisonner (Mén. de Reims, § 11) : « A ce conseil se tint li rois, « si fist que fous mieuz li venist l'avoir *enmurée*. » (N. E.)

Enmuseler. [Intercalez *Enmuseler* (D'Aubigné, Hist. de France, t. III, p. 538) : « Sous ces chapeaux « d'oliviers, les lions et les ours de la France « enchainez et *enmuselez*. »] (N. E.)

Ennasé, *adj*. Ce mot se dit à Metz au sens d'enchifrené. (Rab. t. IV, page 33.)

Ennasser (s'), *v*. Donner dans la nasse, le piége. (Cotgrave, Oudin.) « Sans se laisser *ennasser* « en infinis, et inexplicables discours que leurs « heteroclites, et irresolues ou plus tost folles « cervelles sont coustumieres inventer, pour assub- « jectir la foy à la raison naturelle. » (S. Jul. Mesl. histor. p. 197.)

Ennaturé, *adj*. Conformé par la nature. (Brant. Dames gal. I, p. 352.)

Ennazer (s'), *v*. Se mettre dans le nez. (Oud.)

1. Enne, *particule interrog*. [« *Enne* poroit bien « avenir Que li rois perdus revenroit. » (Roi Guill. p. 128.) — « Bien dis, fais Renars. *Enne* voire ? Fait « Ysengrin. » (Renart, v. 612.)] (N. E.)

> Ami, che li dist nostre dame,
> *Enne* te sanle je plus bele ?
> Que ne faisoit ce damoisele ? *(Vies des SS. Sorb. n° 58 c.)*

Voyez encore Villon, p. 75.

2. Enne, *s. f*. Cane.

> ….Il a un estant garni
> D'oysiaux de riviere parmy,
> *Ennes*, mallars qui vont noant. *(Modus, f. 150 a.)*

[« Le sommier de poulaille, de conins, d'ouës, de « pedriz, de mallars, de *ennes* et de plouviers, « .III. den. » (D. C. III, 51 b.) C'est le latin *anas*.]

Enné, *adj*. Inné.

> La passion *ennée*
> En mon desastré cœur. *(Loys le Caron, f. 62 a.)*

Voyez Baïf, f. 244 b.

Enneigé, *adj*. Couvert de neige. [« Son afaire a « trop agregié, Qui por un fumier *eneigié* [une « femme fardée] Et qui por un buisson flouri Pert « paradis et champ flori. » (Gautier de Coinci, les Miracles de la Ste Vierge, p, 472 (abbé Poquet)] (N. E.) Voyez Cotgrave et Oudin.

Ennelé, *adj*. Annelé. (Cotgrave.) « La mesme « chaleur causant aussi aux Mores, Ethiopiens, et « Abyssins leurs pieds cauches, et jambes *ennelées*, « comme la chaleur peut cauchir le bois, elle peut « aussi defformer, et corrompre le corps des ani- « maux. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 131.)

Ennement, *adv*. Vraiment. — *Ennemen* (Rog. de Collerye, p. 49.) — *Ennement* (Coquill. p. 157.)

Ennemi. [Intercalez *Ennemi ;* on le trouve déjà dans Ste Eulalie : « Voldrent la veintre li Deo « *inimi*. » Au moyen-âge, c'était le surnom du démon : « Et disoit que li *ennemis* est si soutilz que, « quant les gens se meurent, il se travaille. » (Joinv. § 43.) — « Je pry à Dieu que l'*ennemy* m'emporte si « je le prins (un florin.) » (JJ. 189, p. 56, an 1455.)] (N. E.)

En ne mies. Pour « et non pas. » (S. Bernard, S. fr. MSS. p. 92.)

Ennemistie, *s. f.* Inimitié. (Chron. de S. Den. t. II, fol. 209.) [« Après les defiailles et *ennemistie*, « qui depuis ont esté meue et continuées. (JJ. 108, p. 306, an. 1376.)] (N. E.)

Ennevers, *s. m.* Nevers. « .....Loys li quens « d'*Ennevers*. » (MS. 6812, f. 66 c.)

Ennicroché, *adj.* Accroché. (Cotgrave ; voyez Rabelais, I, p. 99.) [On dit encore une anicroche.]

Ennieller (s'), *v.* Se gâter par la nielle. (Cotgr. Oudin.)

Ennieusement. [Intercalez *Ennieusement*, ennuyeusement : « Uns petiz biens vaut mieux, si « Diex me voie Qu'on fait courtoisement, Que cent « greignor fait *ennieusement*. » (Couci déjà cité sous *Anoiousement*.)] (N. E.)

Ennoircir, *v.* Noircir. (Cotgr. ; voyez J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 266.)

Ennoliement, *s. m.* Extrême-onction, dans le Poëme du Riche et du Ladre (Du C. sous *Molcare*) :

Dore vous vuel du sacrement,
C'on appelle *ennoliement*,
Et plus proprement l'appellon
Qui vuelt le saincte inonction
Homme malade ennolier.

Ennom Dieu, *exclam.* Au nom de. *En nom* se joint aux mots *Da* ou *Dea*, pris pour la Ste Vierge, Notre-Dame, et avec *Dé*, *Dex*, *Diex*, *Dieu*. (Voyez Oudin et Marot, sous *Enda ;* Moyen de parv. p. 60 ; Dial. de Tahureau. f. 22 b.) « *En nom* de la glorieuse « benoite Vierge meire Dieu. » (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 37, an. 1270.) [Voir sous DÉ, DIEU.]

VARIANTES : ENNOM DIEU. MS. S. G. fol. 88 e. — ENNON DIEU. Vat. n° 1490, f. 93 a. — ENNONDÉ. MS. 7615, II, f. 126 a. — ENNONDIEZ. Chron. du XIIIe siècle, MS. Bouher, f. 192 1. — ENONDIEU. Poët. av. 1300, t. IV, p. 1533. — ENDA. Gloss. de Marot. — ENDEA. 15 Joyes du mariage, page 73. — ENONDA. MS. 7989 2, f. 71 b. — ENENDA. Nuits de Strapar. II, p. 11. — ENNAMENDA. Dialog. de Tahur. fol. 18 1. — NANDA. Borel. — MANDA. Moyen de parvenir, p. 396. — MENDÉ. L. Trippault. — MENANDÉ. Cotgrave. — MENENDA. Des Accords, f. 165 b. — MANANDA. Eutrapel, p. 447. — PARMANDA. Moy. de parv. p. 42. — PARMANENDA. Borel, sous *Nanda*.

En nom de mi. Par mon nom. « Li rois jura « *en non de mi*. » (MS. 7615, I, f. 67 b.)

Ennor. [Intercalez *Ennor*, domaine, comme *honor* et *onor :* « En l'*ennor* et en la chastellanie du « chastiau de Rochefort. » (Du Cange, III, p. 692 c, an. 1300.)] (N. E.)

Ennorance. [Intercalez *Ennorance*, respect, dans Partonopex (v. 8964.)] (N. E.)

Ennoréement, *adv.* Honorablement. « Un « jour sist au mangier moult *ennoréement*. » (Rou, MS. page 68.)

Ennorer. [Intercalez *Ennorer*, honorer. (Partonopex, v. 309.)] (N. E.)

Ennosquier. [Intercalez *Ennosquier*, mettre la flèche dans la noix de l'arbalète : « Icellui Vitel « tenté d'anemi retourna son arc tendu, la sayette « *ennosquiée*, et deux sayestes en la bouche. » (JJ. 105, p. 22, an. 1373.)] (N. E.)

Ennotement. (Voyez ENVOIRREMENT.)

Ennoter, *v.* Noter, observer. « Du royaulme « de Jerusalem yci endroit je lesse à *ennoter*, et à « plus entituler. » (Chron. de Nangis, an. 1224) ; dans le latin *annotare supersedeo*. — VARIANTE : *Ennoyter*. (Britt. Lois d'Angl. fol. 1 a.)

Ennouer, *v.* Nouer A. Embarrasser B.

A Voyez Nicot, Oudin, Cotgr.

B Ores, dans tes cheveux, d'une façon gentille,
S'empiestre, enrethe, enlasse, *ennoue*, et entortille.
G. Durant, à la suite de Bonnef. p. 188.

Dans se filet s'*ennouerent*. *(Loys le Caron, fol. 33.)*

S'*ennouer* a signifié aussi s'embarrasser la gorge. (Nicot, Cotgrave.)

Ennourable, *adj.* Honorable. « *Ennourable* « pere, » titre donné à un évêque. (Duchesne, Gén. de Montmorency, p. 386, an. 1265.)

1. Ennoyer, *v.* Noyer, submerger. « Si ascun « enchauce son estaunkes taunt que il *ennoye* le « fraunke tenement son veysin. » (Britton, Lois d'Angl. fol. 153.)

2. Ennoyer, *v.* Nouer. « Les *ennoya* du lien « d'excommunication. » (Chr. de Nangis, an. 1216 ; voyez Britt. Lois d'Angl. fol. 25 b.)

Ennuager, *v.* Obscurcir. (Oudin, Cotgrave.) S. Bern. (S. F. p. 378) donne *ennuyuler*.

Ennubler, *v.* Couvrir d'un nuage.

..... De nuages noirs, une ombreuse fumiere,
A coup, vint *ennubler* les étoiles des cieux. *(Baïf, 17 a.)*

[On lit au figuré, dans le Roman de Roncevaux, p. 54 : « Les els *ennuble*, li frons en paloie. »]

VARIANTE : *Ennublir*, dans Borel, que cite Ovide, MS :

Dont ot molt le cuer *ennubly*.

Ennuel, *adj.* Annuel. (Joachim du Bell. p. 322.)

Ennuelier, *v.* Charmer. [C'est le verbe *ennuilier*, *inoleare* pris au figuré.]

..... Tout le monde ne set mie
Con belement ele *ennuelie ;*
Car elle fait d'un saje un sot. *(Vat. 1490, f. 130 b.)*

Ennui. [Intercalez *Ennui*, dans Couci, IV : « Amors m'a fait oublier l'*ennui* qui long temps « m'a mort. » Ce mot vient de *in odio ;* il avait au moyen âge la force qu'il a conservée dans le style relevé : les *ennuis* du trône.] (N. E.)

Ennuieusete, *adj. au fém.* Diminutif d'ennuyeuse.

Durer, suer doucete,
Dist li jalos,
Ennuieusete,
Qui amez tos. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1507.)*

Ennuiez. Intercalez *Ennuiez*, fatigués, dans Roland 2484 : « Noz chevalz sunt e las e *ennuiez*. »] (N. E.)

Ennullement, *adv.* Anéantissement. S. Alban. Symb. fr. 2e trad.

Ennuloit (s'). Lisez *s'ennubloit*, se couvroit comme d'un nuage. « Le cardinal d'Amboise estant « lors à Rome logé à la vichancellerye, comme « avez ouy dessus, le cardinal Ascaigne, qui au roy « avoit promis de bien besoigner, *s'ennuloit* tous- « jours en parolles fainctes, et motz converts, con- « tinuer propos, voyre de bouche, mais d'effet « besoignant pour le cardinal de Seine. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, ms. fol. 57 b.)

Ennuyable, *adj.* Ennuyeux. « A les racompter, « chacun à par soy, il seroit trop long, et *ennuya- « ble*. » Monstr. I, fol. 310 c. — Voy. Anoieus.)

Ennuyaument, *adv.* Ennuyeusement. (Borel. — Voy. Anoiousement et Ennieusement.)

Enoiable. [Intercalez *Enoiable*, plein d'ennui, dans Froissart, VI, 3 : « Ce fu une très-grant deso- « lacion et *enoiable* pour toutes manieres de « gens. » (N. E.)

Enoindre, *v.* Oindre. (Borel.)

> Samuel fist jadis de Saul roy
> Sur Israel, et l'*ennoint*, et sacra. *(Desch. f. 110 a.)*

Enoindre est au ms. du Vatican, 1490, folio 132 a ; *enoindit* (Tri. des IX Preux, page 405 b.) [Et la fut *enoint* et sacré en six lieux. (Froissart, XVI, 207.) Du latin *inungere*.]

Enoindres, *s. m.* Sacre. Ph. Mouskes (p. 751) écrit de S. Louis :

> Quant li *enoindres* fu finés,
> Si com il diut, et terminés.

Enoiseler, *v.* Ce mot se dit des oiseaux que l'on dresse, et subsiste comme terme de fauconnerie ; au figuré, il a signifié instruire.

> ..... On *a* moult tart *enoiselé*
> Un mais plun de folour. *(Vat. 1522, f. 165 b.)*
> Qui dame ama, ne damoisiele,
> Son cuer de bien faire *enoisiele*. *(Mouskes, p. 810.)*

Voyez Enoyselement.

Enombrager, *v.* Ombrager A. Couvrir B.

A Voyez Nicot, Cotgr. et Oudin.

B Voyez Cotgrave et Adombrer.

Enonder, *v.* Inonder, submerger. (Oudin, Cotgrave.)

> L'amas pleureux, qui mes larmes debonde,
> Avec un vent de soupirs angoisseux,
> Flotte en langueur mon esprit paresseux,
> Pour l'*énonder* en la douleur profonde.
> Poës. de Loys le Caron, fol. 65, R°.

Enorder, *v.* Salir, souiller. (Borel, Cotgrave et Oudin.) « Tu ne le *enordis* et craches sur la face. » (Hist. de la Tois. d'Or, II, folio 4 b.) Ce verbe dérive de *ord*, sale. (Voyez Ordoyer.) — Variantes : *Enorder*. (ms. 7218, fol. 339 a) ; *Enordir*. (Oudin, Cotgr.)

Enorgueillir. [Intercalez *Enorgueillir*, dans Villehardouin, § 208 : « L'empereres... *s'enor- « gueilli* vers les barons et vers cels qui tant de « bien li avoient fait. » De même au livre des Métiers (éd. Depping, 236) : « Et ce ont li preudomme « establi pour les garçons qui *s'enorgueillissent*, « ains qu'ils aient fait la moitié de leur terme ou « le quart. »] (N. E.)

Enormale, *adj.* Irrégulier, extraordinaire. (Borel et Marot.)

> Le comte d'Armignac, de Marle,
> Pour ce temps, chancelier de France,
> Furent, par ung meurtre *ennormale*,
> Mis au palais par remembrance.
> Vig. de Charles VII, t. I, p. 29.

Enorme, *adj.* « Perdant la veue, et guide de « l'aisseuil septentrional, font navigation *enorme*. » (Rab. IV, 5.) [« Des plus *enormes* et villains cas. » (Ord. VII, 544.)]

Enormement, *adv.* [« Icellui suppliant voyant « le dit Estienne *enormement* battu et gourfolé. » (JJ. 198, p. 556, an. 1462.] (N. E.)

Enormissime. Superlatif d'*énorme*. (Cotgrave.)

Enormité, *s.* [« Choses greves et cruelles que « la *enormité* de cestuy fait ne laissa pas reciter. » (Bercheure, fol. 27 a.)] (N. E.)

Enort, *s.* [Instigation : « [Edouard II] fist moult « de diverses merveilles en son pays par le conseil « et l'*enort* de monsigneur Huon le Espensier. » (Froiss., II, 22.) C'est le substantif verbal de *enorter*.] (N. E.)

Enorter, *v.* [Pousser à : « Et encoires ne cessa « point atant li dis messires Hues de *enorter* le roy « à mal faire. » (Froiss., II, 24.)] (N. E.)

Enortier, *v.* Piquer avec des orties. (Cotgrave, Oudin.)

Enossement, *s. m.* Etat d'enosser, d'être enossé. (Oudin.)

Enosser, *v.* Boucher le gosier avec un os A. Entrer dans les os B. Faire entrer dans les os C.

A Voyez Oudin, Cotgrave, Nicot.

> B Doleur ès costés, ou ès rains,
> Ou gravelle qui est uns rains
> De langour mortel, incurable,
> Quant elle a esté trop durable,
> Et qu'elle est jà trop enfossée,
> Et de trop longtemps *enossée*
> Es gens qui ont l'age moien. *(Desch. f. 473 b.)*
> Se la male mort l'*ennosse*.
> Rom. de la Rose, cité par Borel, sous *Ennosser*.

C De fer, de fust, ou de fievre l'*énosse*. *(Desch. 253 b.)*

Enouler, *v.* « *Enouler* des noix, » séparer le brou de la coquille, avant de les presser et d'en tirer l'huile. Ce mot subsiste en Touraine.

> L'hyver vient il ? les noix lors on *enoule*,
> Et l'huile étreinte hors de la presse coule. *(Baïf, f. 24 a.)*

Enovré, *adj.* Occupé. « As *enovrez*, et as « oiseus. » (Fab. ms. de S. G.)

Enoysellement, *s. m.* Instruction. « Preste- « ment se rompirent les dits Gandois, et se meyrent « en fuitte, et certes il en mourut bien, à celle ren- « contre, quinze cens : et fut un droit *enoysselle- « ment*, et un gibier, pour les jeunes gens, et « nouveaux chevaliers, dont plusieurs en y avoit

« qui estoient nouveaux gens d'armes. » (Ol. de la Marche, I, p. 361.) Voir ENOISELER.

Enpaiené. [Intercalez *Enpaiené*, attaché à la religion païenne : « Toulete est toute *enpaienée*, « Encor fust ele el païs née. » (Coinci, cité par D. C. V, 9 b.)] (N. E.)

Enpaluer, *v.* Embourber.

Mors, qui en toz leuz as tes rentes,
Et de toz marchiez a les ventes,
Qui les riches sez desnuer...
Qui les honor sez remuer,...
Qui quiers les voiers et les sentes
Por c'on se sent *enpaluer*,
Je vel mes amis saluer,
Par toi, que tu les espoantes. (*MS. 7615, I, f. 102 b.*)

Enpancer, *v.* Se remplir la panse. On a dit de la gourmandise des gens d'église :

Ne sevent riens, s'ils n'ont .VII. mes...
Chascun entent tant à maier
Ses crax boiax, sa crasse pance,
Que tot se crievent, et *espancent :*
Toz tens, d'enpancer, lor pance art,
Toz tens font feste seint pancart.
Hist. de Se Léoc. MS. de S. Germ. fol. 31, V° col. 1.

Enparentez. [Intercalez *Enparentez*, apparenté : « Par foi, dit la chievre, pour ce que vous « iestes uns granz sires et forz et bien *enparen-* « *teiz.* » (Mén. de Reims, § 406.) De même dans Aiol, v. 4392 : « Makaires est forment *enparen-* « *tés.* »] (N. E.)

Enpasturer, *v.* Mettre à la pâture. « ... Si *enpas-* « *ture* son cheval. » (MS. 7218, f° 235 b.) [De même dans Aiol (v. 5446) : « Ses cevaus *enpasture*, si a les « frains ostés, si lor lait boire l'aigue et l'erbe pas- « turer. »] (N. E.)

Enpenchement, *s. m.* Empêchement. « Com- « mandons.... ke ceste ordenance soit tenue, et gar- « dée,... sans nul *enpenchement.* » (Ord. t. I, p. 330.)

Enpencher, *v.* On lit dans Villehardouin, p. 1 (d'après le MS. 4972) : « L'apostoille...... manda al « prodomes que il *penchast* des crois par s'auto- « rité. » [Le MS. 12204 porte *prescha* : c'est la bonne leçon.]

Enpené. [Intercalez *Enpené*, empenné, dans Garin (I, 66) : « Ausi va droit com faucon *enpené.* » On lit déjà dans Roland (v. 439) : « Un algier tint ki « d'or fu *enpenet.* »] (N. E.)

Enpenetant, *adj.* Impuissant. Il est opposé à « poissant, » puissant, dans le MS. du Vatic. 1490, folio 142 d.

En perpetuel, *adv.* Perpétuellement.

Phisique n'a, de sa nature,
Que elle puist, contre nature,
Faire vivre *enperpetuel.* (*Desch. f. 475 c.*)

Enpesker, *v.* Interroger.

[Et puis li *enpeskent*
Dont il vient et qu'il quiert si tart. (*Renart le Nouv. v. 1464.*)]

......L'*enpesçoient*
Dont il ert, ne dont fu venus. (*P. av. 1300, IV, 1351.*)

Puis le fist à Amiens semondre
A la cort, par devant l'evesque,
Qui bien leur enquiert, et *enpesque*
Comment il lor fu avenu. (*MS. 7218, f. 249 b.*)

Enpevré. [Intercalez *Enpevré*, poivré : « Et « menus oiselons roistis et *enpevrés.* » (Aiol, vers 8609.)] (N. E.)

Enpieumenter. [Intercalez *Enpieumenter*, parfumer, dans Coinci cité par D. C. V, 250 b : « Si « *empieumente* ses florettes, ses flors de lis, ses « violetes, Ki entour li vont et repairent, Que plus « souef que pieument flairent. »] (N. E.)

Enplaidi. [Intercalez *Enplaidi*, dans Couci, v. 470 : « La dame n'est pas *enplaidie*, Ains fu d'une « maniere coie. »] (N. E.)

Enplaingz, *adj.* Repoussés. Peut-être *empeings.*

Mais y a deux petits oyseaulx
Qui dedens l'eauve *enplaings.* (*G. de la Big. f. 122 b.*)

Enpoindre. [Intercalez *Enpoindre*, presser (v. 3271) : « Aiol l'*enpoint* par forche, qui bien se « tient, Que l'escu de son col li a malmis. »] (N. E.)

Enporront. Employeront. « Les notaires, qui « seront à Paris, exceptez ceuls qui sont deputez à « certains offices, venrront, chaque jour, audites « requestes, et *enporront*, chascun tant comme il « en pourra faire la journée, sans soy astraindre, « par son serment, de loyaulment besoigner. » (Ord. t. I, page 731.)

Enpoudrer. [Intercalez *Enpoudrer*, emplir de poussière : « Serjans meurent, li airs s'*enpoudre.* » (G. Guiart, an. 1260, p. 157 b.) — « De même dans une Vie des pères citée par D. C. (V, 516 a) : « Une « borgoise bien vestue Qui *enpourroit* toute la rue « De la keue de son bleaut. » — Enfin au Livre rouge d'Abbeville cité par le même (an. 1300) : « Se aucuns « *enpourroit* ou metoit ordure pour faire plus peser « son draps. »] (N. E.)

Enpovers, *adj.* Appauvri. (Carta magna, 29 b.)

Enpraint, *part.* Epris, participe du verbe *enprendre.* « Cuer qui bien sont d'amour *enpraint.* » (Adans li Bocus, Poët. av. 1300, IV, p. 1401.)

Enpres, *adj.* Prêt, disposé : « Si serez de corner « *enpres.* » (MS. 7615, II, f. 168 a.)

Enpris. [Intercalez *Enpris*, entrepris : « Faites « la guere cum vos l'avez *enprise.* » (Roland, vers 210.)] (N. E.)

Enprover, *v.* « Tout le profist qu'il prist pur le « mariage soit restoré as amis, et as parentz la « feme, pur *enprover* al oes la femme. » (Britton, Loix d'Anglet. f. 169 a.) « Villeinage est tenement de « demeynes de chescun seignour, baillé à tenement, « à sa volunté, par villeyns services d'*enprouver* al « oés le seignour. » (Ibid. f. 165 a.)

Enpuinger. [Intercalez *Enpuinger*, saisir, dans Aiol (v. 8289) : « Et Elies *enpuinge* son hermin « *engoulé.* »] (N. E.)

Enpuissuner. *v.* Empoisonner : « Si homme « *empuissuned* altre, seit ocis. » (Lois normandes, article 38.)

Enpullentir. [Intercalez *Enpullentir*, empuantir : « Si grans pueurs fors en issoit Tout l'air

« *enpallentissoit.* » (Coinci, cité par Du Cange, III, p. 843 b.)] (N. E.)

En quan qu'il pot. *Express. adv.* Tout ce qu'il pût. (Ph. Mousk. p. 531.

Enquarré, *adj.* Embarrassé « A deux milles du « lieu, feurent nos naufs *enquarrées* parmy les « arenes, telles que sont les rats de St Maixent. » (Rab. V, p. 83.)

Enque, *s. f.* Encre, au ms. 7218, f. 268 a. On lit *enke*, dans Britton (f. 66 a) : « Diversité de main ou « de *enke* en l'escripture. »

Enqueden, *adv.* Cependant, pour *nequedent.* (Rom. du Brut. f. 38 b, ms. de Bombarde.

Enqueillir. [Intercalez *Enqueillir*, prendre : « Et le *enqueilli* en si grant haine. » (Froissart, V, p. 310.) (N. E.)

Enquenouiller. *v.* Charger la quenouille. (Oudin, Cotgrave.)

Enquerant, *part.* Questionneur. « Li plus « *enquerant* home en Normandie. » Poët. av. 1300, t. IV, p. 1652.)

Enquerellez, *adj.* Querelleur.

Quar s'uns garçon d'une quisine
Coschoit auvec une roïne,
Qui fust mauvais, *enquerellez*,
Ses fruis en seroit pire assez *(Fabl. S. G. f. 34 c.)*

Enquereour, *s. m.* Curieux. (Gaces Brûlés, Poët. av. 1300, I, p. 370.)

Enquerre, *v.* Enquérir, rechercher. [« *Enquis* a « mout la lei de salveté. (Roland, v. 126) — « Ce puet « l'en bien des clers *enquerre* Qui Boece de confort « lisent et les sentences qui la gisent. » (Rose, 5052.) — « Li rois *enquerri* souvent comment li besoigne « se portoit. » (Froiss. V, 58.) Le prétérit vient ordinairement du latin. Cette forme extensive *enquerri* due à l'analogie est curieuse.]

Variantes : Ei enqui. Chrest. de Troyes, Poët. av. 1300, t. III, p. 1262. — Anquergent. D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 983, an. 1262. — Enquiers. Gloss. de Marot. — Enquist. S. Bernard, p. 214. — Enquere. Ordon. I, p. 69. — Enkerte. Marbodus, col. 1646. — Ensquereor. S. Bernard, page 24.

Encques, *adv.* Onques, jamais.

Plus de honours, et de biens maours,
Ont à Sainte Eglise donné,
Qu'*enques* n'ont fait cler couronné. *(MS. 6812, f. 50 b.)*

« Tout auci, cestuy roy Henry a laissé seurs, et « nevou, et par la connoissance que lors fu faite par « messire Hugue de le Seignau son ayol, entendoit « il que les homes devroient estre bien clers de « faire ceste connoissance de l'eschute qui requirt « ores, veu pour *enques*, encor disoit il que il voloit « faire plus clers les homes dou royaume de cest « usage. » (Assises de Jérus. p. 210.)

Enqueste, *s. f.* Terme de palais. Voyez la distinction entre *enqueste* et *information*, dans la Thaumassière, Cout. de Berry, p. 266, et dans les Ord. III, p. 159, et la distinction entre *enqueste* et *aprise*, dans Beauman. p. 219. « Il y a entre les « proverbes ruraux, que fol est qui se met en « *enqueste* : car, le plus souvent qui mieux abreuve, « mieux preuve. » (Lois. Instit. Cout. t. II, p. 238.)

L'éditeur du tome V des Ordonnances croit qu'*enquestes* désigne ceux qui étoient appelés par les juges à juger avec eux ; ailleurs ils sont nommés « hommes jugeurs et hommes jugeans. » « Les diz « échevins auront la congnoissance, jugement et « execution de tous meubles, et heritaiges, gissans « en leur eschevinages, et donront conseil aux « *enquestes* de ceulx dehors, si comme l'en a usé, « et acoustumé anciennement. » (Ord. V, p. 375 ; voyez « hommes jugeurs » (IV, p. 319) et « hommes « jugeans » (ibid. p. 345.)

Expressions : 1° « *Enqueste* à futur, valetudi« naire, » ou *ad perpetuam rei memoriam*, répond à « examen à futur. » C'étoit une information par précaution, quand on appréhendoit que la preuve des faits, dans un procès en demandant ou en défendant, ne vint à périr par l'absence ou par la mort des témoins. (Voyez N. C. G. II, p. 47 a.)

2° « *Enquestes* de sanc. » Enquêtes en matière criminelle. « Que en trois huches ou coffres soient « mises les dites enquestes ; c'est assavoir, en l'une, « les enquestes à juger, et en l'autre, les enquestes « jugées, et en la tierce, les *enquestes de sanc* dont « les diz jugeurs porteront les clés. » (Ord. I, 730.)

3° « Office des *enquestes*, au royaume de Jérusalem ; par une Ord. de 1362, il fut supprimé. (Assis. de Jérusalem. p. 214.)

4° « Maître des *enquestes.* » Au royaume de Jérusalem, c'étoit peut être celui qui étoit revêtu de l'*office des enquestes* dont nous venons de parler. « Faire abatre tous les droictures, et apaus « que les *maistres des enquestes*, et autres ont mis « et husé, sans l'assent des homes. » (Assises de Jérus. p. 214.)

« Avoement » est opposé à vérité pure et loyale *enqueste.* (Duchesne, Généal. de Bar-le-Duc, p. 33, an. 1249.)

Enquesteur, *s. m.* Ce mot désigne « celui qui « examine les temoins que l'on produit en un pro« cez, pour faire preuve des faictz articulez en « demande, ou en défense ; toutes fois aussi en « quelques lieux l'on a baillé aux *enquesteurs* le « pouvoir d'interroger les parties litigantes, les « confections d'inventaires, l'addition, et examen « des comptes de tutelle, et autres ; administrations « de faire les informations, interrogatoires, recolle« mens, et confrontation de temoins. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) [« Et de l'office as auditeurs est il parlé « au chapitre qui parole des auditeurs et *enques« teurs.* » (Beaumanoir, VI, 15.)]

On entendoit autrefois, par le mot *enquesteur*, un officier envoyé dans les provinces, comme député extraordinaire, pour connaître des impôts, subsides ou tailles. « Item ils jureront que il ne feront « prendre à leurs fames, ne à leur autres parens, « affins, amis, ou mesniée, ne à ceux qui leurs « comptes oirront, ne à nul *enquesteur*, ou visiteur « que nous envoirons en querre contre eus, és « lieux où il auront esté en office de par nous. » Edit. de S. Louis, de 1256, cité par Du Cange, sous *Inquisitores.*)

[On s'est mépris en assimilant les *enquêteurs* de S. Louis aux *missi dominici* de Charlemagne ; il n'y a aucun rapport entre ces deux institutions ; pour s'en convaincre, il suffit de consulter les procédures originales des enquêtes aux Archives. Dupuy et Godefroy négligèrent ces documents d'un caractère purement administratif, lorsqu'ils furent chargés par Richelieu de l'inventaire du Trésor des Chartes. Dom Joubert, après la Révolution, vit dans ces rouleaux et ces registres mutilés des actes judiciaires qu'il classa soit avec les anciens documents relatifs à la province à laquelle ils se rapportaient, soit dans un titre spécial, *Enquêtes*. Pour comprendre le rôle des *enquêteurs*, il faut réunir ce qu'il a disséminé

Les baillis, investis d'un pouvoir omnipotent, en abusaient. S. Louis voulut remédier aux abus et même les prévenir à l'aide des *enquêteurs et réformateurs*. A la veille de la Croisade de 1248, il organisa leurs inspections. Considérant ce qui s'était passé sous sa minorité et sous les règnes de son père et de son grand-père, il eut scrupule de l'agrandissement subit du royaume. D'ailleurs, les annexions de Philippe-Auguste ne s'étaient pas faites sans violences ni injustices : ces *enquêteurs* eurent pour mission de recevoir des plaintes même contre le roi, et de les provoquer au besoin.

Ces *enquêteurs* n'étaient pas des légistes, mais des moines. A la prière du roi, les supérieurs désignent des personnes capables de remplir ces fonctions. Ils faisaient au roi acte d'obédience religieuse. Saint Louis avait de la prédilection pour les ordres nouveaux ; aussi, parmi les *enquêteurs*, vit-on surtout des dominicains et des franciscains ; pas un bénédictin : sans doute le roi les jugeait trop cloîtrés. Peu d'*enquêteurs* appartenaient au clergé séculier. Ils formaient des commissions de 2 à 4 membres ; ils avaient plusieurs diocèses à inspecter ; les évêques étaient tenus de leur donner tous les renseignements possibles ; les baillis fournissaient à leurs dépenses. Les bailliages d'Orléans et de Bourges furent inspectés par deux prêcheurs et deux cordeliers ; Amiens, le Vermandois, Senlis, par un chanoine de Reims, maître Etienne de Lorris, un franciscain et un dominicain de Paris.

Les *enquêteurs* commencèrent leur inspection dès 1247 ; ainsi on peut suivre ceux de Picardie à Amiens, Saint-Riquier, Montreuil, Péronne, Roye, S. Quentin, Creil, Crépy, La Ferté-Milon, Laon.

Les documents sur leurs fonctions sont peu abondants. Matthieu Pâris, Lenain de Tillemont, dom Vaissète en font à peine mention. Mais c'est par le supplément au Trésor des Chartes (A. N. J. 1031, 1032), que nous connaissons ces commissaires inspecteurs. Ces layettes contiennent des registres où se trouvent : 1° des plaintes adressées aux *enquêteurs ;* 2° des informations à propos de ces plaintes ; 3° des décisions ou des compromis à ce même propos. Les *enquêteurs* n'étaient pas des magistrats judiciaires ; ils ne devaient pas accepter une réclamation contre les sentences judiciaires des baillis et prévôts. On pouvait du moins dénoncer un offfcier du roi pour avoir levé une amende indue ou emprisonné quelqu'un sans jugement. Aussi les lettres de nomination leur ordonnent-elles de réformer *forefacta baillivorum*. Le fonctionnaire reconnu coupable était condamné à la réparation du dommage dans un bref délai. Quand il n'y avait que présomption, un arbitre décidait.

Philippe-le-Bel employa les *enquêteurs*, mais avec mission de trouver le plus d'argent possible, en vendant tout. Ils devinrent un fléau et furent détestés, si bien que Charles V promit de n'en plus envoyer. Depuis ce règne, on n'en voit plus.] (N. E.)

VARIANTES : ENQUESTOUR. MS. 6812, f. 89 a. — ENQUEREOR. MS. 7218, f. 286 b.

Enquestonné. [Intercalez *Enquestonné*, enchâssé, dans Partonopex, v. 10624.)] (N. E.)

En-qui, *adv.* Là, en ce lieu. (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 37, an. 1270.) [Dans Roland, v. 2808, il signifie aujourd'hui : « Li rois Marsilie *enqui* sera « venget. »]

Enquierir, *v.* Enchérir. « En cheli delaiement, « blés *enquierit* si que il revient en aussi grant « quierté, ou en plus, comme il estoit quant il fut « prestés. » (Beaum. p. 198.)

Enquieté, *part.* Inquiété. (Godefr. Observ. sur Charles VII, p. 622.)

Enquisition, *s. f.* Information. « Il avoit fait « *enquisition* sor lui. » (Contin. de Guill. de Tyr, Mart. V, col. 726.)

Enquité, *part.* Inquiété.

Mais à cel son cors le tramist
Li rois, ki moult s'en entremist ;
Et si tramist de Normendie
Ricart a la ciere hardie,
Si reprise le mireour
Et dus Garins vint à l'estour,
Ki tint Pavie *enquitée*. (*Ph. Mouskes, p. 126.*)

Enquittée, *part. f.* Franche. (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 134, an. 1247.)

Enquoué, *adj.* Attaché à la queue. « Je porte si « peu de respect à ce B. de P. que je voudrois qu'il « fut *enquoué* avec mon levrier, » dit un Dauphinois dans l'Etat de la France sous François II, par De la Planche, p. 300.

Enquyrour, *s. m.* Enquesteur. « Clerc de jus- « tice d'eschetour, ou d'*enquyrour*. » (Gr. Charte, folio 34 a.)

Enrabasseur. [Intercalez *Enrabasseur*, au reg. JJ. 197, p. 345, an. 1472 : « Icellui de la Tare « disoit..... que ledit Jehan Madone estoit faulx, « traite, *enrabasseur*. »] (N. E.)

Enrabier, *v.* Enrager. (Molinet, p. 165.)

Enracher. [Intercalez *Enracher*, au reg. JJ. 160, page 324, an. 1406 : « Icellui chariot se feust « *enraché* tellement, que les roues d'icellui cheu- « rent en une charriere, par telle maniere que les « chevaulx qui le menoient, ne le povoient avoir « d'icelle charriere. » — « La eut chevaus *enras*- « *quiés* qui ne se peurent ravoir. » (Froiss. X, 109.)

— Cotgrave donne *enrasquié* et le picard *enraqué ;* à Mons, *rester ain rage* est rester dans la bourbe. Ce mot dérive de *raque*, fange, probablement le même que le terme de marine *rache*, lie de goudron.] (N. E.)

Enracinable, *adj.* Qu'on peut enraciner. (Oud. Cotgrave.)

Enracinement, *s. m.* Action d'enraciner. (Oudin, Cotgrave.)

Enraciner. [Intercalez *Enraciner*, au figuré, dans S. Bernard, édit. Leroux de Lincy, page 522 : « Gens si ahers et si *enracinez* en terriens solas et « ens corporiiens, qu'il departir ne s'en puyent. » De même dans la Rose (v. 11196) : « Pense d'aillors « *enraciner* Les entes où tu vues fruit prendre. »] (N. E.)

Enragé, *part.* Accablé de. « Dont il fut *enragé* « de deul. » (Chron. de S. Denis, I, f. 245 [b].)

Enragée (à l'), *express. adverb.* « Combattre « *à l'enragée*, ou aux escaboulettes *enragées*. » C'étoit un jeu consistant à « se heurter de la tête l'un « contre l'autre, comme font les beliers qui, de cette « maniere, s'accouplent par les cornes. » (Le Duch. sur Rab. I, p. 152) ; Oudin et Cotgrave font entrer ce mot en divers proverbes.

Enragéement, *adv.* Avec rage. (Oud.) « Mieulx, « et plus sagement aiment les asseurez, et mieulx « scavent garder la paix, et honneur de ce qu'ilz « ayment, que ne font ceulx qui ayment *enragée-* « *ment*. » (Percef. VI, f. 99 [b])

VARIANTES : ENRAGEMENT. Baïf, f. 66 [a]. — ENRAGIEMENT. Guil. Veaux, Poët. av. 1300, II, 774. — ENRAIGEMENT. Perc. vol. I, f. 146 [c].

Enragement, *s. m.* Action d'enrager. (Oudin ; Voyez Hist. du Th. fr. II, p. 238.)

Enragerie, *s. f.* Emportement, fureur. [On lit au Gloss. 7684 : *rabiditas*, enragerie.] « Il fit toutes « les *enrageries* contre sa femme dont il se peut « aviser. » (Amours d'Henri IV, p. 17.) « Lors se « leva la déesse de discorde, qui estoit en la tour « de Mauconseil, et esveilla ire la forcenée, et con- « voitise, et *enragerie*, et vengeance, et prindrent « armes de toutes manieres. » (Journ. de Paris sous Charles VI et VII, p. 40.)

Enragier. [Intercalez *Enragier*, au Mén. de Reims (§ 103) : « Quand li rois ot oï le message, a « pou qu'il ne fu touz *enragiez*. » — De même dans Partonopex (v. 2711) : « Devers nos ert li rois d'Ar- « caje Et cil d'Almène ù nus n'*enraje*. » — Le mot se rencontre au XII[e] comme au XIII[e] s. : « En la curt « l'arcevesque vindrent li *enragié ;* Tut dreit devant « la sale sunt descendu à pié. » (Thom. de Cantorbery, 138.)] (N. E.)

Enraier. [Intercalez *Enraier*, enrayer : « Mieux « vaudroit *enraier* que ne vous traie à fin. » (Roncisval, p. 195.)] (N. E.)

Enraillé, *adj.* Ouvert. Dict. de Borel qui cite Coquillart.

Enrainié. [Il signifie bien appris : « Il fist un « varlet preu et bien *enrainié* monter sour un des- « trier, et aleir par toutes ses bonnes viles. » (Mén. de Reims, § 198.)] (N. E.)

Que lors la vissiez esjoir,
Et de feste fere *enrainie*,
Qu'ele ert a privée mesnie,
Sans compaingne d'estrange gent ;
Ne demandoit pas le plus gent
Mantel, qui fust dedens sa chambre,
Si com l'estoire me remambre ;
Mes le plus vil, et le plus sale :
Ainsinc aloit parmi la sale. *(MS. 7218, f. 288 [c].)*

Enramement, *s. m.* Action d'orner de rameaux. (Oudin, Cotgrave.)

Enramer, *v.* Orner de rameaux. (Cotgrave, Oudin.)

Enrancir, *v.* Devenir rance. (Cotgr., Oudin.)

Enraquer, *v.* Enfoncer. [Variante de *enracher*.]

Pour est waris si esplaque
Il s'i enfeut, et si *enraque*. *(Vat. 1490, f. 130.)*

Enrassé, *adj.* Enragé. (Cotgrave.)

Enrayoir, *s. m.* Pieu ou morceau de bois pour enrayer. (Oudin, Cotgr.)

Enreclus. Emprisonné.

Et vins filles, ou plus,
A li rois *enreclus :*
Onques mais quenz, ne dus
Tant n'en engenni. *(MS. 7615, I, f. 66 [d].)*

Enrederie. [Intercalez *Enrederie*, folie, extravagance : « Et brochant le cheval si come par *enre-* « *derie*. » (Cuvelier, cité par D. C. III, 45 [a].) — « Pluiseurs l'ooient volentiers, et li aucun non, qui « ne demandoient que l'*enrederie*. » (Froissart, IX, page 220.) — On trouve encore dans Froissart les variantes suivantes : « Par droite *herrederie*. » (V, 90.) — « Et séoient li plus par *erredrie* que « pour cose que li chastiaus vausist quatre fois. » (IV, 372.) — « En ces *esrederies* les avoit mis et « boutés uns fols prestre d'Engleterre. » (IX, 387.) — On trouve aussi *enresdié :* « Cuers vil a tant de « boidie, De traison et d'*enresdie* » (D. C. III, 45 [a]), et *herredie :* « Assés tost apriès celle *herredie* et ce « cruel fait accompli » (Froiss. VIII, 298.)] (N. E.)

Enrée, *part.*

Leons, ki les ious ot crevés
Dont il estoit moult agrevés,
Et si ot la langue trancie :
Pour souffrir plus grande hascie,
Ensi l'eurent cil conraé,
Et si ne l'ot pas *enreé*. *(Ph. Mouskes, p. 110.)*

Enrefrigère, *part.* Rafraîchi. (S. B. Serm. fr. page 189.)

Enregistrable, *adj.* Digne de remarque. (Oudin, Cotgrave.) « J'ay toujours assez duré pour « rendre ma durée remarquable, et *enregistrable*. » (Ess. de Mont. II, p. 526.)

Enregistrer. [Intercalez *Enregistrer*, dans G. Guiart (v. 9890) : « Le front des batiaus vient à « terre Ou l'ost le roi les *enregistre*. » — De même au Ménagier (II, 3) : « Faictes par maistre Jehan le « Despensier *enregistrer*, en son papier de la des-

« pense, le jour que vous retendrez la chambe-
« riere. »] (N. E.)

Enregistreur. [Intercalez *Enregistreur* (Varin, Arch. administr. de Reims, II, 2e p., page 652, an. 1333) : « Un valet Perrin qui estoit clerc d'un « *enregistreur* de l'arcevesque. »] (N. E.)

Enregistreure, *s. f.* Enregistrement. (Cout. Gén. t. II, p. 119.)

Enrenger. [Intercalez *Enrenger*, se ranger, dans Roland (v. 2181) : « Dedevant vos juster et « *enrenger*. »] (N. E.)

Enrentrer, *v.* Confondre, anéantir. On a dit de l'inimitié des François contre Henri, roi d'Angleterre, qui épousa Eléonore de Guyenne :

Se lez Franceiz poient lor pensées achever,
Jà li roiz d'Engleterre n'auroit rien de chà mer ;
A honte l'en feroient, s'il pooient, passer :
Au siege de Roem le cuiderent gaber,
S'il le peussent prendre, ou par force *enrentrer*
Tout temps mar lor feissent, par eschar, reprover.
Rom. de Rou, MS. page 136.

Enresdes, *adj.* Roide, opiniâtre, violent. « Li « quex qui requiere l'amesurement la justice, avoir « le doit; et se li uns, et li autres est si *enresdes* « qu'il ne demande nul amesurement, entrer « pueent, par leur folie, en peril de gages ; et en « tous ches cas doivent li oir prouver par tesmoins, « leur damaches, par l'amesurement à la justice : « car bataille n'a mie lieu, là ou justice a mesure. » (Le Grand Cout. de Fr. p. 33.)

Enresdie, *s. f.* Violence, opiniâtreté, entêtement. (Voir Enrederie.) On a dit du fils de Mahaut, sœur d'Estienne roi d'Angleterre, au temps de Louis I, roi de France :

Et fu fais dus de Normendie
Li fius Mahaut, par *enresdie* :
Henris ot non, moult fu vallant. *(Mousk. p. 491.)*

.... Se vous plus maintenez l'*enredie*,
Vous avez plus folie que savoir. *(Vat. 1522, f. 152 c.)*

On trouve dans une autre copie :

Vous amez plus folie que savoir. *(Vat. 1490, 141 b.)*

Les fabliaux ms. de S. Germain donnent *enredie* (folio 88 c.)

Enressué, *adj.* Tout en sueur. « *Enressuez* « est vostre cheval. » (Fabl. ms. 7615, I, folio 112 d.)

Enresvé, *adj.* Rêveur. « Toutes gentils femmes, « et nobles pucelles de bon lieu doivent estre de « doulce maniere, humbles, et fermes, d'estat, et « de manieres, pou emparlées, et respondre cour- « toisement, et n'estre pas trop enrisées, ne *enres-* « *vées*, ne soursaillies, ne regarder trop legiére- « ment. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, folio 8, R° col. 1.)

Enreter, *v.* Prendre comme dans des filets. (Nicot, Cotgrave.) [On lit dans Renard, v. 17326 : « Hermeline si haut sailli Qu'ele n'iert pas trop « *enrestée*, Que li cop ne li a adessée. »]

Ce que tu pense estre tresses,
Ce sont des rets, et des lesses,
Où enfin tu periras ;
Et où étant *enretée*,
Vers moi si bien arrestée,
Jamais ne retourneras.
G. Dur. à la suite de Bonnef. p. 86.

Ores dans tes cheveux, d'une façon gentille,
S'empestre, *enrethe*, enlasse, ennoue, et entortille.
Gil. Dur. à la suite de Bonnef. p. 188.

Enrevé. [Intercalez *Enrevé*, opiniâtre, comme *enredi* : « Et se l'uns on li autre est si *enrevés*, Ke « il ne demandent nul amesurement. » (Conseil de Pierre de Fontaine, ch. 15, art. 27.)] (N. E.)

Enrichement, *s. m.* Enrichissement. (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 429.)

Enrichissieres. [Intercalez *Enrichissieres*, qui enrichit. (Chron. de S. Denis, Dom Bouquet, t. III, p. 298) : « Devoz *enrichissieres* et fonderes « d'abaies. »] (N. E.)

Enricir, *v.* Enrichir. (Voyez. ms. Vatic. n° 1490, fol. 180 b.) « [Nus hoirs ne doit *enriquir* du tor fet « son pere. » (Beaumanoir, XXI, 17.)] — *Enrici.* (Rog. d'Andelis, Poët. av. 1300, III, p. 1248.) — *Enrichions.* (Vig. de Charles VII, t. II, p. 20.)

Enrieumé, *part.* Enrhumé. « Cecy est bon à « cheval, quant il est morveux, et aussi à homme, « quant il est fort *enrieumé*. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 105.)

[On lit dans Marie de France (37e fable) : « Il dist « au leu que molt esteit *anrimez*. »]

Enrieure, *adj.* Gai, qui a envie de rire.

Sur celluy temps je fu jeune, et *enrieure*,
Servant dames à Tours, à Meun sur yeure.
Poës. de Meschinot, cité par Gouj. Bibl. fr. t. IX, p. 409.

Molt seroit malvais au civé
Li connins, que li fuiron chace ;
Molt est fox qui tel connin chace;
Miex li venroit trover deux lievres :
Quar si connins est si *enrieures*,
Qu'il ne peut faire bele chiere,
S'il n'a fuiron, en sa terniere. *(Fabl. S. Germ. fol. 65 d.)*

Enrievres. [Intercalez *Enrievres*, même sens que *enredi* : « Un fol vilein, fel et *enrievres* Hardiz « autres i com un lievres. » (Renard, v. 2270.)] (N. E.)

Enrimer, *v.* Fournir de rimes. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Enrisé, *adj.* Riant. « Un regart *enrisé*. » (Vat. n° 1490, f° 169 b.) « Toutes gentils femmes, et nobles « pucelles...... doivent estre de doulce maniere,..... « et n'estre pas trop *enrisées*. » (Le Chevr de la Tour, Instr. à ses filles, folio 8 a.) [Voir Enresvé.]

Enrober (s'), *v.* Se donner des habits.

..... Par le dé sui desrobez,
Se Diex plest, je m'*enroberai*. *(MS. 7218, f. 283 b.)*

Enroché, *part.* Pétrifié, dur comme un rocher.

Quand à leurs raiz attaché,
Je me pasme, doucement,
Soudain je suis *enroché*,
Sans plus avoir sentiment.
G. Dur. à la suite de Bonnef. p. 145.

Pourras-tu, si tu n'as la poitrine *enrochée*,
Te departir de moy, sans en estre faschée. *(Ibid. 184.)*

Enrocheur, *s.* Qui met en cave. « Et d'autres « expers *enrocheurs*, qui l'ont entonnée dedans un « vaisseau, à celle fin qu'elle ne print vent. » (Dial. de Tahur. fol. 161 b.)

Enroet, *adj.* Attaché sur une roue, promené sur une charrette :

Adont fu quens Carles mordris
A Bruges, ki moult iert hardis,
Par traïson, en uns moustier,
U il estoit pour Dieu proiier :
Mais puis furent si *enroet*,
Boulit, pendut, et trainet ;
En Lille en fu faite justice. *(Mouskes, p. 470.)*

En France vint tieus noviele,
Ki ne fu, ne plaisans, ne biele
Qu'on avoit à Coulogne ocis
L'arcevesque, gens dou pais,
Et li clergies fist autre lues,
Si com mestiers lor fut, et vues :
Puis fu il pris, et *enroés*,
Et sour une estace encrués. *(Ibid. p. 689.)*

Enroidir, *v.* Devenir roide. « Du froid fumes « *enrroidis.* » (Desch. fol. 411 [a].)

Enroier, *v.* Enrayer. [« Quand li apprentis « est *enroié* à apprendre, et il s'enfuist un mois ou « deux, il oublie quant que il a apris. » (Liv. des Mét. 50.)]

On a dit au figuré « *enroyer* son arere en dure « terre. » (Voyez MS. 7218, fol. 345 [d].)

Enroir. [Intercalez *Enroir*, enrouer : « L'apos- « tolies tiel suls le voleit maintenir : Ki bien cunut « sa cause, mais nel poet oïr : Car lur criz e lur « noise l'orent fait *enroïr.* » (Th. de Cantorbery, 94.)] (N. E.)

Enroiser. [Intercalez *Enroiser*, mettre au rouissoir le lin et le chanvre : « En mettant le dit « lin en la roise, ledit Jehan du corps vint audit « charreton et lui dist qu'il n'*enroisast* point ledit « lin oudit vivier. » (JJ. 151, 283, an. 1397.)] (N. E.)

Enroller, *v.* Mettre en rouleau, enrouler. « Mappemonde *enrollée* dans un grand étuy de « bois. » (Inv. des Liv. du duc de Berry, rapporté par le Laboureur, dans l'Hist. de ce prince à la tête de celle de Charles VI, p. 83.)

[« Deux triquehouses de blanchet, que le sup- « pliant avoit *enrollées* autour de ses jambes. » (JJ. 189, p. 380, an. 1459.)] (N. E.)

Enromancer, *v.* Ecrire en françois, raconter. [« Il avoit gens illec qui savoient le sarrazinois « et le françois, que l'on appele drugemens, qui « *enromançoient* le sarrazinois au comte Perron. » (Joinv. § 335.)] (N. E.)

Chascuns devroit à son messire
Fere connoistre, et enseignier,
Et bonement *enromancier*,
Les aventures qui avienent. *(MS. 7218, f. 150 [a].)*

Enroncher, *v.* Déchirer avec des ronces.

..... En buyssons, de jour, s'embuschera,
Visage, mains, et nez *enronchera.* *(Al. Chart. p. 575.)*

Enrooler, *v.* Mettre sur un rôle, enregistrer.

VARIANTES : ENROULER. (Britt. Loix d'Angl. folio 4 [a].) — ENROTULER, (C. G. II, p. 74.) — [ENROTULER est aussi aux Ord. IX, 643, an. 1411.]

Enroser. [Intercalez *Enroser*, arroser : « Le « suppliant par maniere d'esbatement, vestu d'un « surpeliz ou roquet de toile, prinst un pot d'arain, « en quoy il avoit de l'eaue et un vipillon, dont il « *enrosoit* en alans par le chemin les gens qu'il « trouvoit. » (JJ. 169, p. 143, an. 1416.)] (N. E.)

Enrouage, *s. m.* Ce mot se trouve dans un aveu du XIII[e] s. rendu à la Chambre des Comptes.

Enrouere, *s. f.* Enrouement. (Chroniques de S. Den. I, fol. 225 [b].) Bouchet (Serées, I, 43) donne *enroueure.*

VARIANTES : ENROUERE. Chr. S. Den. t. I, fol 225, V°. — ENROUEURE. Bouch. Serées, liv. I, p. 43.

Enroufillé, *adj.* « Quant Lyonnel veit le soleil « apparoir, il regarda, et voit plaine terre. Lors se « myt hors de la forest au plain, et se print à esten- « dre au ray du soleil, qui estoit bel et cler : car il « estoit tout *enroufillé* de la moisteur des arbres.... « car toute la nuyt il n'avoit reposé, ainsy qu'il se « tournoit pour soy ressuyer au soleil, son escuyer « le regarda et dist. »

Enrougi, *adj.* Rougi. « Les Genevois furent « repoussés, et abandonnerent la muraille toute « *enrougie* de leur sang. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, p. 79.)

Enrouillement, *s. m.* Action d'enrouiller. (Oudin; Cotgr.)

Enrouillure, *s. f.* Rouille. « Tu cueilleras « mousse, et enrouilleure, par deffaulte de corps « à recevoir qui te tenoient cler et poly. » (Percef. vol. V, fol. 82 [a].)

Enroulement, *s. m.* Enregistrement. (Britton, Loix d'Angl. fol. 3 [b].)

Enroupié, *adj.* Qui a la roupie au nez. (Oudin, Cotgrave.)

Enrouser, *v.* Arroser. (Oudin, Cotgr.) « Estoit « le pays d'environ bien peuplé d'arbres, et d'ar- « brisseaux, avec belles prairies *enrosées* d'une « infinité de canaulx. » (D. Florès de Gr. fol. 127.) De là on a dit, au figuré, du savoir de François I[er] : « Au regard de la ryme françoise, dont il se trouve « quelques livres de sa façon, ils donnent assez à « congnoistre la grande fertilité de son entende- « ment, car il y a je ne sçay quelle grace *enrosée* « d'une douceur d'élégance. » (Du Verdier, Bibl. page 361.)

Enroussi, *adj.* Endurci. Borel cite Ovide MS.

Enriver (s'), *v.* Rentrer dans ses rives. « Eave desruiant, s'*est* tantost *enrrivée.* » (Eust. Desch. fol. 48 [a].)

Enrucher, *v.* Mettre dans la ruche. (Oudin.)

Enrudir, *v.* Rendre rude. (Tri. de la Noble Dame, fol. 116 [b].)

Enrugni. [Intercalez *Enrugni*, rouillé, dérivé de *rugne* (*rubiginem.*) On dit encore *érûni* à Namur : « Les aucuns estoient armés de cuir, et les autres « de *haubergeons* tout *enrugnis.* » (Froissart, XV, 290.) — « Sovent l'avoir forbie et ressuée Qu'el ne « fu *enrunjie* ne tresalée. » (Aiol, v. 516.)] (N. E.)

Enruhir. [Intercalez *Enruhir*, dans Henri de Valenciennes (§ 535) : « Thou les a hui si *enrahis* « ke il nos troverent ier un poi travelliés. »] (N. E.)

Enruillié, *part.* Rouillé. « Espée *enruilliée*, » dans le MS. 7615, t. II, fol. 212 c.

Enruillir, *v.* Rouiller.

Les mares où sont les cannars,
M'assauldroient de toutes pars,
Et le ruilly m'*enruilliroit*. *(Desch. f. 430 d.)*

[*Enruillier* est pris au figuré, dans le Pèlerinage de Guigneville, cité par D. C. (v. 814 b) : « Ausi li « homs qui nuiseus est, Et riens ne fait, en peril « est, Que assez tot *enruilliés* Ne soit par vices et « pechiés. » — Il est pris au propre dans Renart (v. 17319) : « S'espée ala maintenant querre, Qui « iert *enroillie* et frete. »] (N. E.)

Enruisseler (s'), *v.* Couler par ruisseaux. (Rob. Est. Cotgr. et Oudin.)

1. Ens. Finale des premières personnes du pluriel : *brisiens, voliens.* (Jurain, Histoire du comté d'Auxonne, p. 28, an. 1229.)

2. Ens, *prép.* Dans A. Envers B.

A Ce mot vient du latin *intus.* « Jacopins soient « hors, ou soiens *ens.* » (Pathelin, Farce, p. 141.) Voyez Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis : « *Ens* « ou marchié, » dans le marché. (Poët. avant 1300, t. IV, p. 1362.) « Ce fu *ens* ou mois de septembre. » (Bat. du Liege, p. 3.) — « *Ens* ou bras. » (Jeh. de Renti, Poët. av. 1300, III, p. 1203.) — « Passerent « au plus près de Paris sans entrer *ens.* » (Journ. de Paris sous Charles VI, page 56.) — « *Ens* ès diz « fiefs. » (Ord. t. V, p. 205 ; voyez Molinet, p. 145 ; J. Marot, p. 167 ; Villehard. page 19 ; Chans. MS. du Cte Thib. p. 3 ; Ger. de Nev., 2e part., p. 14 ; Fauch. des Orig. I, p. 96 ; Desch. Poës. fol. 183 c.) — « *An* « borc de Riaumon. » (Duchesne, Gén. des Chast., p. 29, an. 1246.)

De là on disoit : 1° « Faire venir *ens*, » faire rentrer. « De *faire venir ens*, par ses decharges, et « lettres, tous les deniers des dites finances. » (Journ. de Paris sous Charles VI, page 117.) Cette expression est très fréquente dans nos anciennes ordonnances, surtout sous le règne de Charles VI ; elle signifie faire rentrer les deniers ; 2° « *Ens* en « l'heure » (G. Guiart, fol. 75 c) ; 3° « *Ens* enmy » (MS. 7218, folio 234 d) ; 4° « *Ens* enentrer, » entrer dedans (Hist. de la Ste Croix, MS. p. 14.)

B Ne mefferai *ens* mon seignor. *(MS. 7989 2, f. 56 a.)*

[*Ens* précède et renforce la préposition *ès* : « Remettre *ens* ès mains du roy. » (Froiss., II, 43.) — « *Ens* esquels il se fioit le plus. » (Id. II, 198.) Notez encore la locution *povoir ens*, pouvoir entrer, en allemand *hinein konnen* : « Ceux qui « estoient à cheval ne *peurent ens.* » (Froissart, t. XV, 10.)] (N. E.)

VARIANTES : ENSEN. Poët. avant 1300, IV, page 1339. — ENSANS. Poët. avant 1300, t. II, p. 521. — AN. Perard, Hist. de Bourg. page 300, an. 1213. — ENSES. Duchesne, Gén. de Béthune, p. 152, an. 1237.

3. Ens. Contraction pour en les : « *Ens haltis-* « *mes* » (S. Bern. Serm. fr. p. 164). — « *Ens porta-* « *ges des vins* » (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, page 37, an. 1270). — « *Ens prophetes* » (S. Bernard, p. 193). — « *Ensquels* » (S. Bern. p. 60). — « *Ens uns* » (S. B. Serm. fr. p. 165.)

4. Ens, *adv.* Ensemble A. Y B.

A Voy. le Dict. de Borel qui cite Perceval.

B Tant a faus proieurs *ens.* *(Vat. 1490, f. 71 b.)*

Ensablonner, *v.* Couvrir de sable. (Nicot, Oudin, Cotgrave.)

Ensacher, *v.* Chasser A. Mettre dans des sacs B.

A « Les François, jeudi dernierement passé, envi- « ron menuit, ont aidé mettre les [Bentivols en « Boulogne, qui paravant avoient esté *ensaché* du « pape. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 244.)

B « Et cil [moines] sont de sas *ensachié.* » (Rutebeuf, II, 52.)

L'un machoit gros, l'autre, comme fourez ;
Je n'oy onques tant de joye, ne ris,
Que de veoir leurs morceaulx *ensacher.* *(Desch. f. 219 a.)*

Voyez ENSAQUER.

Ensacrer, *v.* Consacrer.

Voulant chanter le clair nom de ma dame,
Et l'*ensacrer* au temple de memoire.
Poës. de Loys le Caron, fol. 15, R°.

Ensaffranner, *v.* Apprêter avec le safran. (Oudin, Nicot, Cotgr.) Un marchand dit qu'il a « des « guimples *ensaffrannées.* » (Fabl. de S. G. f. 42 c.)

[On lit aux Miracles de Coinci cités par D. C. t. VI, 21 a : « Ausi sont mais *ensafrenées*, Comme « s'estoient en safren nées. » — De même dans les Chansons du XVe s. (n° 96, v. 1) : « Tousjours de « celle me souvyn Qui a la teste envelopat D'in « covrechef *ensaffrenat.* » Le linge de toilette n'est réputé blanc que si sa fraicheur est accentuée par un œil de bleu ; au moyen âge, on recherchait la teinte jaune. On ensafranait les guimpes, les chemises, et même le visage.] (N. E.)

Ensafrené, *adj.* [Fardé. Un poète, cité par M. Quicherat, se plaint du safran dont on se badigeonnait les joues : « *Saffrens* et estranges colours « Qu'elles metent en lor visage. » (Histoire du Cost. 191.)] (N. E.)

Ne seront pas si cointes,
Ne si *ensafrenées*,
Les dames qui se sont
Folement demenées ;
Il semble, qui les voit,
Que ce soient poupées,
Mes el iront en chief,
Toutes developpées. *(MS. 7615, II, f. 143 b.)*

Ensaicher, *v.* Arracher, enlever. « Quant il « vint sur le bort du fossé, il vit les assaillans qui « la muraille *avoient* percée en deux lieux, et « *ensaiché* mainte pierre. » (Bertr. du Guescl. par Mén. p. 495. — Voy. SACHER.)

Ensaie, *s. f.* Essai, attaque.

Miex ne puet cuer d'ami estre honnis
Que d'escondis en vertu *ensaie.* *(Vat. 1522, f. 162 a.)*

Ensaier, *v.* Essayer.

Nus ne set les maus d'amours,
S'il ne les *a ensaiés.* *(Vat. 1490, f. 105 b.)*

Ensaignal. [Intercalez *Ensaignal*, médaille, dans un Inventaire de 1393 (B. N. fr. anc. 9484 2.

fol. 366 a) : « Item une pasternostre ou il a six « *ensaignaux* à façon de tabliers. »] (N. E.)

Ensaigne. [Intercalez *Ensaigne* : 1° Etendard : « Li quens Rollanz ad l'*enseigne* fermée » (Roland, v. 707) ; 2° Cri de guerre : « L'*enseigne* Carle n'i « devum ublier » (Id. v. 1179); 3° Armoiries : « Les « estranieres ensengnies de leurs *ensengnes* » (Froiss. V, 259) ; 4° Monnaie, médailles, patenôtres : « Lors ledit Toustain eut sachié de sa bourse une « *ensaigne* d'argent, qui bien povoit valoir deux « solz ou environ. » (JJ. 153, page 129, an. 1397.) De même au reg. JJ. 196, page 165, an. 1470 : « Lequel mareschal fist deux ferremens en façon « d'estrilles.... cuidant que ce fust pour faire des « *enseignes* d'argent ou mahelins. » — « D'iceulx « coffres ilz emporterent certaines mailles ou « *enseignes*, qui estoient du curé d'icelle eglise » (JJ. 162, p. 152, an. 1407) ; 5° Preuves authentiques : « Liquels castelains li envoya parmi les bonnes « ensaignes dou dessus dit monseigneur Carle de « Blois. » (Froiss. IV, 99.) — Remarquons l'expression *outre l'ensengne*, signifiant : 1° Outre mesure : « Uns siens escuiers d'onneur que il amoit *oultre* « *l'ensengne* » (Froiss. VIII, 195) ; 2° En quantité : « Et leuz envoya bons chevaus et armeures *oultre* « *l'ensengne* » (Id. XII, 51.)] (N. E.)

Ensaillir, *v.* Salir, souiller. (Oudin, Cotgrave.)

Ensainné. [Intercalez *Ensainné*, enduit de sain : « Doivent estre les laines *ensainnées* de sain « clair ou de beurre. » (Ordonnances, t. VI, 365, an. 1378.)] (N. E.)

Ensainsiner, *v.* Mettre en possession A. Se saisir B.

A « Vous ne l'eussiez pas ranconné, pris, n'*en-* « *saisiné* son heritage. » (Froiss. III, p. 303.)

B « S'il advenoit que aucun prince, seigneur, ou « autre voulsist d'icelle duché prendre le titre, ou « nom, ou par quelque moyen, ou couleur s'effor- « cast de s'en *ensaisiner*. » (Godefroi, page 459.) « Disoit l'en contre icellui Jehan qu'il c'estoit « *ensaisiné* furtivement d'une coste hardie. » (JJ. 167, p. 179, an. 1413.)

Ensamble, *adv.* Ensemble.

Jamais certes ne nos verrons,
Ne *ensanle* ne parlerons. *(P. av. 1300, IV, p. 1354.)*

[On lit dans Roland, str. VIII : « *Ensemble* od lui « Roland et Olivier. »] On trouve *ensamble* (Villehard. p. 37) ; *emsamble* (MS. 7615, I, f. 111 a); *ensanle* (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1354.)

Ensample, *s. m.* Etalon de poids et mesures. « Come nous eyons les estandars, et les ensamples « de nos peys, et de nos mesures, baillé à garder à « ascun de nos ministres, volons que celuy minis- « tre eyt le poer et la conisaunce de faux peys, et « fause mesure, partout nostre verge. » (Britton, Lois d'Anglet. folio 75.) [Comparez l'anglais actuel *to ensample*, représenter.]

Ensanlet, *part.* Rassemblé. (Carpentier, Hist. de Cambray, II, p. 28, an. 1237.)

Ensaquer, *v.* Mettre dans un sac. (Oudin, Cotgrave.) Voyez Ensaquer.

Ensaqués (fraires). On appeloit *fraires ensaqués*, les frères de la Pénitence de Jésus-Christ, les *freres au sacs.* (Voir Sacs.)

Ensarchemens, *s. m. p.* Recherches. On lit dans un Gloss. lat.-fr. cité par D. C. sous *Rimor* : « *Ensarchemens*, scruttines. »

Ensarrer, *part.* Enfermer.

Et li frere barré (1),
Resont gros, et quarré ;
Ne sont pas *ensarré ;*
Je les vi mescredi. *(MS. 7615, I, f. 66 c.)*

[« *Ensarrerent* ledit Juenin en une chambre d'un « hostel de taverne.... Ledit Juenin qui estoit « *ensarré* en ladite chambre. » (JJ. 109, page 431, an. 1376.)] (N. E.)

Ensauchier, *v.* Relever, exhausser.

.... Plus courchiés est cil c'on veut despire,
Que cil n'est liés qi on veut *ensauchier.*
Poet. MSS. Vat. n° 1490, fol. 171, R°.

Par qui s'onors *est ensaucié.*
Mahius de Gant. Poet. MSS. av. 1300, t. II, p. 859.

« Charron dans son Hist. universelle dit n'avoir « pu entendre le mot *ensaucier.* » (Préf. du Dict. de Borel, p. 66.)

[On lit dans Garin le Loherain (I, 138) : « Bien « vous devez lever et *ensaucier.* » A la page 139 : « Mais por s'onor lever et *essaucier.* »] (N. E.)

Ensauvagi. [Intercalez *Ensauvagi*, sauvage, dans la vie de seint Alban, p. p. Atkinson (Londres, 1876) : « Kar [les païens] raisun plus n'or- « reient ke tigre *ensauvagi* » (v. 470.)] (N. E.)

Ensavonner, *v.* Savonner. (Oudin, Cotgrave.)

Ensaymer. [Intercalez *Ensaymer*, comme *ensainner* : « Se li draps qui sera trouvés ors ou « *ensaymés*, soit rebourés et depuis rapportés as « wardes. » (Registre d'Abbeville, D. C. VI, 30 c.) On lit au même registre (an. 1300) : « Se aucuns « *enseymoit* trop se laine, on en pourroit ou met- « toit ordure pour faire plus peser son drap. »] (N.E.)

Ensceptré, *adj.* Garni d'un sceptre. (Oudin, Cotgrave.)

Enscient. [Intercalez *Enscient* (à bon) pour à bon escient, dans Froissart (XIII, 206.)] (N. E.)

Enseeler, *v.* Enchâsser.

La sus el ciel, sans fin, puist vivre
Li bons rois ampereres,
Qui si granz pierres, et si cleres,
Enseela en no ciboire. *(Ste Léoc. f. 32 c.)*

[Le sens est différent dans Robert le Diable (D. C. t. III, 850 c) : « Cil sont venu qui l'enfant prisent

(1) Ce sont les carmes que St Louis amena de Terre-Sainte ; leur habit était zébré de bandes blanches et brunes. En 1286, le pape Honorius leur interdit ce costume, qui donnait lieu à des plaisanteries, et voulut qu'ils prissent à la place gonne grise et chape blanche. (N. E.)

« Et crestiens adonc le fisent, son propre nom li « enseelent, Et Robiert par droit nom l'apielent. »]

Ensegnement, *s. m.* Science. « Douce dame « plaine d'*ensegnement.* » (Contred. Poët. av. 1300, t. III, p. 1124.)

Ensegnie, *s. f.* Enseignement.

Courtoisie, et bien *enseignie*
Le bel parler, et l'acointier,
M'en ont tolu, par envie,
Faus losangier. *(Wilars de Corbie, P. av. 1300, p. 1268.)*

Ensei. [Intercalez *Ensei*, au reg. JJ. 194, p. 344, an. 1471 : « Le suppliant faisoit charroyer six « *enseiz* de vendange foulez à vin en ung charroy « de beufz... les beufz reculerent... et en reculant « verserent et tumberent laditte charrette et lesdiz « *enseiz.* »] (N. E.)

Enseignable, *adj.* (Gloss. fr.-lat. de S. G. cité par D. C. sous *Sequax.*)

Enseigne, *s.* Signe, marque [A]. Sorte de drapeau [B]. Bannière d'église [C]. Compagnie d'infanterie [D]. Banderolle d'une lance [E]. Uniforme [F]. Cocarde [G]. Cri d'armes [H]. Empreinte [I]. Instructions [K]. [Voir Ensaingne.]

[A] On a nommé *enseignes* les signes naturels sur la peau. « Pas ne scay penser, ne scavoir comment « tu pourchassas de scavoir les *enseignes* que sur « moy avoye. » (Ger. de Nevers, II[e] part. 14.)

Vostre amors m'ataing,
Et non faing,
Per l'autrui *ensaing.* *(P. av. 1300, II, p. 902.)*

Le regent, pour l'eure, affula
Un chaperon de la livrée
De Paris, toute la journée,
Qui estoit de rouge, et de pers
Parti au long : cas est divers,
Que, pour paour, li sires prangne
De son serf et subgit l'*ensaingne,*
Que li subgiett doit de lui prandre. *(Desch. f. 573 [a].)*

[B] Sanz espargner, ils furent mal bailliz,
Mais mal pugnir fait le lever *ensaigne.* *(Desch. 206 [c].)*

.... Ne fut veu, depuis S[t] Charlemaigne,
Roy si eureux, faisant valoir l'*ensaigne.*
Vig. de Charles VII, t. II, p. 197.

Ce mot étoit autrefois distinct de ceux de guidon, bannière, cornette et pennon. Il s'est dit pour l'infanterie et la cavalerie. « L'*enseigne* d'une compa- « gnie de gens d'armes à cheval finit en poincte à « deux queues ; le guidon finit pareillement en « poincte, et n'a seulement qu'une queue ; mais la « cornette est quarrée, ainsi que la banniere de « France, et celle des barons, et chevaliers banne- « rets. » (Fav. Th. d'honn. II, 1413.) Le P. Daniel, Mil. fr. t. II, page 64, dit que le mot *enseigne* étoit autrefois commun à l'infanterie et à la cavalerie. On voit dans l'Hist. du chev[er] Bayard, p. 301, que l'*enseigne* servoit à une division plus nombreuse que la cornette ; Fauchet (Origines, livre II, p. 112) dit que l'*enseigne* « a pris son nom pour ce que le « linge, ou drap estendu au vent, enseignoit la « route que l'armée devoit tenir et suivre. »

[C] « Après vint l'évêque Dudon avec la croix, l'*en-* « *seigne,* l'eaue benoiste et les chrestiens ; et incon- « tinent que le roy apperçeut la croix, il descendit « à pié, et vint au devant à guenoilz l'adorer. » (Le Jouvenc. ms. p. 482.)

[D] C'étoit le signe sous lequel se rangeoit une compagnie de soldats ; ce fut, par suite, la compagnie même. (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, page 487 ; Brant. Cap. fr. t. IV, page 285 ; et Negoc. de Jeannin, t. I, page 67.)

[E] Vermelz fu l'escu et l'*ensaigne,*
Et la lance, conment qu'il praigne,
Et la cote qu'il ot vestiee. *(Blanch. S. G. f. 181 [b].)*

El cors li met le fer du dart,
Si qu'il l'enpaint de l'autre part,
Plus de .IIIJ. pieds de l'*ensaigne.* *(Ibid. f. 175 [e].)*

[F] « Agamemnon ordonna ses batailles acoustu- « mées, auquel Achilles envoya ses Mirmidons « habillez d'une *enseigne* vermeille affin d'eulx « entre congnoistre. » (Tri. des IX Preux, p. 281 [a].)

[G] « Henri IV, dans son entrevue avec madame de Guise, lui dit : « Ma cousine, vous voyez comme « je vous ayme, car je me suis paré, pour l'amour « de vous. Sire (luy respondit elle), en riant,.... je « ne vois pas que vous ayez si grande parure..... Si « ay (dit le roy), mais vous ne vous en avisez pas. « Voila une *enseigne,* qu'il montra à son chapeau, « que j'ay gagnée à la bataille de Coutras, pour ma « part du butin et victoire ; cette qui est attachée, « je l'ay gagnée à la bataille d'Ivry. » Ces *enseignes* étoient des ornemens qui se mettoient au bonnet ; dans la description de l'habillement de l'archiduc, on lit : « Un bonnet de velours avec des pier- « reries,..... et autour de l'*enseigne* du bonnet, des « frizons incarnats et bleue. » (Mém. de Bellievre et de Sillery, p. 433.) « Sur les *enseignes* de pier- « rerie de la valeur de mille écus chacune, » qu'Henri IV donna à deux envoyés du duc de Savoie en 1607, voyez Mém. de Sully, IX, page 372. Le roi d'Angleterre, en 1626, en fit présent d'une de quatre diamants à M. de Bassompierre. (Ambassad. de Bassomp. p. 289.)

[H] Bien escria cascuns s'*ensagne.* *(Mousk. p. 185.)*

Blanchandin, au siége de Tormaday, est aux prises avec l'ennemi et s'écrie : « S'*ensaigne* escrie « Tormadai. » (Blanch. ms. de S. G. fol. 92 [b].)

Guillaume crie : Dex aye ;
C'est l'*enseingne* de Normendie. *(Rou, p. 239.)*

[I] « Florins d'or appellez francs, de la forge, et « enseigne du roy nostre sire. » (Bout. Som. Rur. page 145.) « Francs d'or à la forge, et *enseigne* du « roy. » (Ibid. p. 892.)

[K] Le Vieux de la Montagne donna contr'ordre aux assassins de S[t] Louis en 1226, par des envoyés qui : « trouvés les ont, et si lor disent Del viel *ense-* « *gnes.* » (Ph. Mouskes, ms. p. 800.)

Expressions remarquables :

1° « A ces *ensaignes.* » (S. B. Serm. fr. p. 151.) « A telle *enseigne* que. »

2° « Enseigne des Juifs, » la rouelle, large comme le sceau du Châtelet : « Voulons que tous les dits « Juys, ou Juyves demourans en nostre dit royaume « portent leur *enseigne* accoustumée au dessus de « la ceinture, et en lieu plus apparent. » (Ordonn. t. V, p. 498.)

3° « *Enseignes* de justice, » potence. « Auquel « dirent, sans autre propos luy tenir, que s'il ne « faisoit envers son frere, qui avoit le chasteau en « garde, que tost en l'heure feust mis entre leurs « mains, que premier que jour couchast, abandon- « neroient sa vie au pouvoir de la corde, et afin « qu'il ne meist la chose en double, feurent plan- « tées les *enseignes de justices* en la place de la « ville. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 19.)

4° « Retrousser l'*ensaigne*, » plier bagage. (E. Desch. Poës. MSS. fol. 327 d.)

5° « De pitié *portez l'ensaingne.* » (Histoire des Trois Maries, en vers, MSS. p. 234.)

De tout mal *porte l'ensengne.* (Ibid. p. 339.)

6° « Crier l'*enseigne*, » se ranger du parti.

Ki *crie l'ensegne* as recreans
Il n'ara nul desguerredons plaisans.
Mr Gaut. d'Arg. Poës. MSS. avant 1300.

Qi *crie l'enseigne* a repentans. *(Vat. 1490, f. 16 b.)*

7° « Oultre l'*ensengne*, » plus qu'on ne peut dire.

La matinée m'en fourmoit
Qu'il feroit bel *oultre l'ensengne.* *(Froiss. p. 357 a.)*
Riches estoit *oultre l'ensengne.* *(Ibid. p. 31 a.)*

8° « Capitaine *enseigne*, » capitaine commandant la compagnie colonelle. (Brant. II, p. 188.)

9° « Anel aux *enseignes*, » bague qui en faisait reconnaître le possesseur. « Vous allez rendre pri- « sonnier à la voulenté de la royne d'Angleterre, « et la saluez de par moy, et luy porterez cest « *annel, aux enseignes*; lors luy bailla ung annel « que la royne lui donna par amours. » (Percefor. vol. I, fol. 31 d.)

10° « *Enseignes* noires, » bandes noires. « Peu « de jours après, le seigneur Horace Baion chef des « *enseignes noires*, ayant faict entreprise d'aller « chercher les ennemis entre le dit fort, et la « Magdelene, les ayant trouvez, les chargea de telle « vigueur, qu'il les remit dedans la ville. » (Mém. du Bell. III, fol. 84 b.)

VARIANTES : ENSAINGNE. Ord. t. I, page 545. — ENSEGNE. Huon d'Oisy, Poët. av. 1300, t. III, p. 1285.

Enseignements, *s. m. p.* Insignes. « L'empe- « reur revestu de ses habits, et *enseignements* « impériaux. » (Chron. S. Den. III, f. 33.) [Le sens actuel est dans la Rose, v. 13705 : « Car voi bien « que vous escrivés On livre du cuer volentiers « Tous mes enseignemens divers. » Aux Ord. IV, 144, an. 1346, il signifie sentence : « Par sentence « ou *ensengnement* de eschevins de ladite ville de « Bethune. »]

Enseigner, *v.* Indiquer A. Conduire B. Signer C. Reprendre D.

A [Ce sens est dans Roland (v. 119) : « S'est ki « l' demandet, ne l'estoet enseigner. » De même dans Aubri, p. 153 2 : « Jà Auberis n'iert par moi « *enseigniés*; Ne sai on est, tot de fi le saciés. »]

Sijebers, par son consillier,
Prist adonques une mollier,
Et, si com l'estore m'*ensagne*,
Fille fu à un roi d'Espagne :
Brunehaus fu celle nommée. *(Mousk. p. 20.)*

Le même auteur dit de Thibaut, comte de Champagne, accusé d'avoir empoisonné le roy Louis VIII, et chef des seigneurs révoltés contre Louis IX :

Li quens de Boulogne i ala,
Et li baron, et si mena
Li rois, li conte de Canpagne,
Que tous li mons al droit *ensagne.* *(Ibid. p. 61.)*

B « Se vos voliez otroier que je preisse le signe « de la croiz, por vos garder, et por vos *ensein- « gnier.* » (Villehard. p. 25.)

C « A peine de vie, ou de membre, ou d'estre « flastry, ou *enseigné* d'enseigne publicque. » (Bout. Som. Rur. p. 170.) — « *Enseigné* de sein de « justice. » (Ibid. p. 173.) — « *Enseigné* d'oreille, » criminel à qui on a coupé l'oreille. (Ibid. p. 246.)

De la main Dieu, qui te forma,
Soies tu *enseingnée*, auberée. *(F. S. G. f. 82 b.)*

D N'i ot que *enseigner.*
Moniot de Paris, Poët. MSS. avant 1300, t. II, p. 637.

Belle où il n'a k'*ensegnier*,
Blance, vermelle comme flor
De rose. *(Contred. Ibid. III, p. 1121.)*

.... Est tous drois, gens, et de belle taille :
Tex fu li cors où il n'ot k'*enseignier*
De la dame, qui pour nous se travaille.
Chans. MSS. du Cte Thib. p. 5.

On lit *ensoignier*, dans un autre MS. « Que « devons nous à nos meres qui, en nous concevant, « perdent la fleur de virginité, qui nous portent en « leurs flans en anxiété et travail, en angoisses et « paour, qui nous enfantent en douleur intolérable « et péril de leurs vies, et quant nous sommes nez, « tant ont de soing, et de cure, pour nous nourrir, « pour nous elever, pour nous *enseigner* de mal et « de inconvenient. » (Hist. de la Toison d'Or, II, folio 94.) — *Enseigner* est une faute pour *ensoigner*, soigner. [Il signifie armorié, dans Froissart, V, 259 : « Les estranieres armoyées et *ensengnies* de leurs « *enseignes.* » — De même dans Renart (2208) : « Car « ainsque muire, *ensingnie* Veil que soit la courone « d'or. » — Au XVIe s., il signifie marquer : « Sur « paine les femmes d'estre *enseignées* d'ung peron « en visaige à une joinhe (joue). » (Ord. contre les vagabonds du 5 janv. 1539, dans le Rec. des Ord. de la principauté de Leeze, pp. Polain.)]

CONJUGAISONS : *Ensaigneit* (S. Bern. p. 321.) — *Ensaignievet* (S. Bern. p. 200.) — *Ensaint :* « Jà ne « quier que nus m'*ensaint* A issir hors de sa pri- « son. » (Blond. Poët. av. 1300, t. II, page 953. — « Amors proi ke m'*ensaint* à faire vo talent. » (Id. Ibid. page 959.) — *Ensege* (MS. 7989 2, fol. 61 b.) — *Enseigni* (MS. XIIIe s. Bouhier, f. 29.) — *Enseignievet* (S. Bernard, page 371.) — *Ensens* (MS. 7218, fol. 275 d.) — *Ensoint* (Lamb. Ferris, Poët. av. 1300, t. I, p. 291.

VARIATNES : ENSEIGNIER. Beauman. p. 1. — ENSEINGNIER. Villehard. p. 25. — ENSEGNIER. Guios de Dij. Poët. av. 1300, t. III, page 1169. — ENSAIGNIER. Ord. t. III, page 426 d. — ENSAIGNER. S. Bern. p. 200. — ENSAINGNER. Ord. III, p. 481. — ENSIGNIER. Ph. Mouskes, p. 761. — ENSOIGNIER. Thieb. de Nav. Poët. av. 1300, t. I, p. 3. — ENSOIGNER. La Colomb. Th. d'honn. t. II, page 248. — ENSOIIGNIER. MS. 7615, t. II, fol. 171 d. — ENSONGNER. Les Quinze Joyes du Mar. p. 153. — ENSEYNER. Britt. Lois d'Angl. fol. 117 b.

Enseigneur, *s. m.* Qui enseigne, qui instruit. (Voy. Molinet, p. 167 ; Cretin, p. 50 ; Clém. Marot,

p. 650; Ess. de Mont. t. II, p. 318, et Dial. de Tahur. p. 190.) [Le mot est dans Joinville, § 448 : « Tel « courtoisie vous [chrétiens] fait [Dieu] que il vous « a bailliez *enseignours*, par quoy vous congnois- « siés le bien et quant vous faites le mal. » De même dans Christine de Pisan (Charles V, II, 2) : « Conseillers des princes futurs et *enseigneurs* du « simple peuple. »] (N. E.)

Enseigneurier (s'), *v.* S'emparer. « Vouloit « peu à peu s'*enseigneurier* du royaume. » (La Salade, fol. 42 c; voy. Pasq. Rech. p. 42.)

Enseigneuse. Il faut peut-être lire *engeigneuse*, trompeuse, dans ce passage : « Pour rien n'eust « voulu souffrir que, soubz son jugement, nulle « chose mal *enseigneuse*, ou de fraude eust esté « faite. » (Mém. d'Ol. de la Marche, livre I, p. 282. — Voy. Engigneur.)

Enseler, *v.* Mettre une selle. [« Quatre chivalz « *enselez* et frenez. » (Lois de Guillaume, 23.) De même dans Girard de Viane (D. C. VI, 167 b) : « Sur « un mulet qu'il ot fait *enseller*, Monta Girard qui « mout fist à loer. »] (N. E.)

Le sens est peu clair au MS. 7615, I, f. 65 b :

Avec les sains soit mise en celle
L'ame de monseigner Ensiau ;
Car Diex, qui ses amis *enselle*,
L'a trové, et bon, et feau :
Mais la mort, qui les bons encelle,
A aporté felon fleau.
A Lile fors letres seele,
Osté en a le fort seau.

Ensemblable que, *express. adv.* Ainsi que. « Les dits seigneurs vassaux, pour les prisonniers « chargez des crimes, pourront administrer justice, « et un sergeant, pour partie, *ensemblable que* nos « officiers ordinaires recevans les dits prisonniers « en leurs exceptions, et defenses de tiers jour à « autre. » (Cout. de Hainault, C. G. II, p. 96 a.)

Ensemble, *adv.* [Le mot est dans Roland (3000) : « Plus de cent milie s'en adubent *ensem-* « *ble*. »] On ne dit plus *ensemble eulx*, en même temps qu'eux. (Rab. t. I, p. 121.)

On disoit encore : « Que la ditte paix de Venise « se face premierement, ou au moings *ensemble* « de celle d'avec le pape. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 199.) « Estre *ensemble* » signifie être semblable. « ... A sardine si resemble Ke pur poi ne « sunt *ensemble*. » (Marbodus, col. 1658, de la Pierre Alabaudine.)

Variantes : Ensamble. Perard, Hist. de Bourg. page 514, an. 1266. — Ensanble. S. Bern. p. 284. — Ensanle. Hist. de Beauvais, par un Bened. page 273, an. 1167. — Ensaule, Ensaulet. Carpentier, Histoire de Cambray, p. 18, an. 1133. — Ensemble. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 8 et passim.

Ensemblé, *part.* Assemblé, réuni. « Pourquoy « les hommes se sont ainsi *ensemblez*, édifié villes, « et citez. » (Dial. de Tahur. p. 56.)

Ensembléement, *adv.* Ensemble. (Voy. Loix Normandes, art. 8, et Marbod. col. 1640.) [« Nabal, « en hebreu, ço est fol ; e folie est *ensemblement* « od lui. » (Rois, 99.)]

Variantes : Ensembléement. Rob. Est. — Ensemblement. Rymer, I, 114 b, an. 1270.

Ensement. Ensemble, dans Roland (v. 3173) : « Blanche ad la barbe *ensement* cum flur » ; dans Couci (v. 8013) : « Je le ferai, ne vous doubtés, « *Ensement* que vous dit l'avés. » De même au Roman d'Alexandre (D. C. VI, 459 b) : « A la porte « gardes remest un Sulient ; Sire fu de Salerne, de « Nubie *ensement*. »

Variantes : Ensemement. Ord. III, p. 362. — Encement. Parton. de Bl. folio 169 d. — Ensemant. Estrubert, MS. 7996, page 45.

Ensencer, *v.* Donner à cens, au figuré :

N'est pas drois d'amours qi les biens *ensence*
Chil qi nul des maus ne veut soustenir.
Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 89, V°.

Ensendre, *adj.* Gris couleur de cendre. « Le « loutre..... a le poil...... de coulleur noire, *ensen-* « *dre*. » (Modus et Racio, fol. 50 b.)

Ensenovillé, *adj.* Agenouillé. Un dévot voulait se faire fouetter par une femme, qui lui dit : « Je ne me cognoy point en foueterie ; adonc le « jeune *ensenovillé* gracieusement se retire. » (Moy. de Parv. p. 48.)

Ensens. [Intercalez *Ensens*, ensient, comme *enscient*, escient : « Que mes maris par nul *ensens* « Ne puist esgarder cest afaire. » (Couci, v. 5579.) — « Renardiaus fu plains d'*ensient* J'enteng d'en- « gien. » (Renard, v. 7452.)] (N. E.)

Ensepelir, *v.* Ensevelir. « Quant il ot estran- « glé, si fist dire par tot que il ere morz de sa « morz, et le fist *ensepelir*, comme empereor, « honorablement. » (Villeh. p. 89.) — *Ensepvelir*. (Cretin, p. 121.)

Ensepelissement. [Intercalez *Ensepelissement*, dans Wace (Vierge Marie, page 71) : « Si li « mostra un vestement A son *ensepelissement*. »] (N. E.)

Ensepulcher, *v.*

Sa main m'estraint, qui tout ennuy m'ordonne,
M'*ensepulchrant* comme un corpz phantosmé.
Poës. de Loys le Caron, fol. 19, R°.

En moustier Nostre Dame, el costé vers midi,
Ont li cler, et li lai, le corps *ensepulcri*. *(Rou, p. 53.)*

Ensepulturer, *v.* D. Bouquet (VIII, 326) : « Quant il sot que il estoit *ensepouturez* en Lom- « bardie. » — On lit aussi dans une Charte de 1465, au Cart. de S. Pere de Chartres : « Depuis sont « trespassez plusieurs personnes... qui avoient « esleu leur sepulture en ladite eglise, lesquels... « obstant ladite pollucion et interdiction, il a « convenu... *ensepulturer* ailleurs. » (N. E.)

Enserchable, *adj.* Pénétrable. On a dit des femmes :

Les piez d'elles en mort descendent,
Leurs alers en enfer les rendent,
Leurs pechiez sont innumerables,
Et leurs voies non *encherchables*. *(E. Desch. f. 530 a.)*

Enseré, *adj.* Embarrassé, d'après Laurière. « Et aucune fois est avenu que court estoit *enserée* d'aucunes choses, et que l'une court mandoit

« demander conseill à l'autre. » (Ass. de Jérus. p. 201 ; voy. aussi le Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.) [Dans le pays de Dombes, *enseré* se dit des gens dévoyés.]

Enserée, *s. f.* La soirée.

Et quant ce vint a l'*enserée*,
Que li solax à son droit torne. (*Fabl. S. G. f. 81*.)

Ensermenter. [Intercalez *Ensermenter*, former le sarment en fagots : « Icelle femme ala « besoigner en une vigne... et *ensermenta* en icelle « vigne. » (JJ. 195, p. 844, an. 1473.)] (N. E.)

Enserpenter, *v.* Envenimer.

Hé ! quelle Tisiphone encore a suscité
Vos fureurs, et de tristes rages
Vous *enserpente* les courages. (*Am. Jam. p. 62.*)

Enserrement, *s. m.* Action d'enfermer. (Rob. Est. Cotgrave.)

Enserrer, *v.* Enfermer. (Cotgrave.)

Je ne veux pas que seul, sans moy,
La tombe envieuse t'*enserre*.
Gilles Durant, à la suite de Bonnef. page 108.

Voyez Poës. de Perrin, fol. 7 ª ; Rab. t. I, p. 202 ; Faifeu, page 72 ; E. Desch. folio 233 ª. [On lit dans Villehardouin, au sens d'assiéger (§ 400) : « Et i fu « puis longuement *enserrez*, bien treize mois à « grant mesaise et à grant poverté. »]

Enserve, *adj. au f.* Sujette à servitude. « Apar- « tenances donc les unes sont fraunkes, les autres « *enserves*. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 139 ª.)

Enserver, *v.* Asservir ; dans S. Bern. page 93, on *ensert* répond à *colitur ;* c'est soumettre son héritage à une servitude, dans Britt. Lois d'Anglet. folio 139 : « Les servages dont home put son soil « *enserver*, sont sauns nombre. »

Enseute, *s.* Imitation. « De son *enseute* ai ju « ensemble vos lo renoyement del munde. » (S. Bern. p. 314.)

Ensevaule, *adj.* Qui est à imiter, dans S. Bern. p. 291 ; en latin *imitabilis*.

Ensevelir, *v.* Envelopper. Eust. Deschamps (f. 159 ᵇ) dit aux dames de son temps :

Quant vous allez par Paris,
Vos visaiges *sont* trop *ensevelis*.

Ensevelez a ce sens dans l'Hist. de la Sᵗᵉ Croix, page 11.

Ensevelisseur, *s. m.* Celui qui ensevelit. (Oudin.)

Enseymer. [Intercalez *Enseymer*, comme *ensaymmer*, ensimer, mettre du saindoux à l'endroit des étoffes pour faire couler les forces et tondre plus facilement : « Se aucuns *enseymoit* « trop se laine, on enpourroit, ou mettoit ordure « pour faire plus peser son drap. » (Livre Rouge d'Abbeville, f. 39 ª, an. 1300.)] (N. E.)

Ensgetement. [Intercalez *Ensgetement*, en latin « initio vel injectio » au Gloss. l. 7692.] (N. E.)

Ensgeter. [Intercalez *Ensgeter*, au Gloss. 7692 sous *Inicere*.] (N. E.)

Ensi, *adv.* Ainsi, aussi. Voyez Ord. t. I, p. 635 ; Villehard. page 6 ; Mᵉ Andr. de Contredis, Poët. av. 1300, III, p. 1123 ; Chans. de Thib. p. 3. [« *Par ensi* (Froiss. III, 166) signifie « de cette manière » ; *ensi que* signifie pour ainsi dire : « et n'ensougnoient « le prevos *ensi que* noient. » (Froiss. IV, 111.)]

VARIANTES : ENSI. S. Bern. p. 2. — ENSY. Ord. I, p. 299. — ENSIS. MS. 7615, I, fol. 105 ᵈ.

Ensienneté. [Intercalez *Ensienneté*, aux Ord. V, 105, an. 1367 : « En la ville de Caen où l'on euvre « d'*ansienneté* grant foison du mestier de drappe- « rie. »] (N. E.)

Ensierer. [Intercalez *Ensierer*, enfermer : « Et n'eut mies li rois conseil que il y demorast ne « s'*ensierast* la dedans. » (Froiss. V, 64.)] (N. E.)

Ensievir. [Intercalez *Ensievir*, 1° Se conformer à (Froissart, XV, 163) : « Beaulx oncles, vous avés « bien parlé et remonstré toute raison, et je de ma « personne *ensieuls* vostre parole. » — 2° Imiter : « *Ensiewir* les œuvres de son pere. » (Froissart, t. II, 16.) Le participe présent signifie dans la suite (Id. t. II, 14) : « A celui Edouwart dont je ferai « *ensuiwant* mention. »] (N. E.)

Ensignement, *s.* Enseignement. (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 29, an. 1260.)

Ensignié, *part.* Incrusté. Roland regrette le cor qu'il perdit à la bataille de Roncevaux :

Apries regretta il son kor :
Et cors d'ivoire *ensignié* d'or. (*Mousk. p. 20.*)
Ensignié i es de crois à or. (*Ibid. p. 208.*)

Ensiser. [Intercalez *Ensiser*, au reg. JJ. 154, p. 163, an. 1399 : « Lequel Aymeri en tirant à lui « *ensisa* le petit doy d'icelle Jehanne Dupont de la « dite serpe. » « Ledit prévost... disoit qu'il avoit « bastu et *ensisé* les dois de Guillemet Le Maire... » (1406, Justice de la Châtellenie de Janville. — Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Ensnehors, *express. adv.* Dedans, ni dehors, pour *ens*, *ne hors*, dans Eust. Desch. f. 146 ª.

Ensoier, *v.* Adapter des soies au fil. On lit au Gloss. 7684 : « Insetare, *ensoyer*, mettre soyée de « porc, comme en ligneul. »

Ensoingner, *v.* Prendre soin.

Paresse est mauvais faulconnier,
Car ne se veult *ensoingner*
De faire à l'oysel son devoir. (*G. de la Bigne, f. 79 ª.*)

Ensoiniez, *adj.* Embarrassé.

Jà tant *ensoiniez* ne seré,
Ne si forment embesoignié. (*MS. 7218, f. 205 ª.*)

Ensoler. [Intercalez *Ensoler*, paver (JJ. 164, p. 240, an. 1410 : « Desquelles pierres le suppliant « employa neuf pour *ensoler* sa maison. »] (N. E.)

Ensoles.

Puis ai esté mainte jornée
Loingz que j'oi vo mandement :
Ensoles ne fui-je noient
Si vos ont li mire mandé. (*Fabl. S. G. f. 20 ª.*)

Ensom, *adv.* En somme, enfin.

Le face tenrre, et colorée,
Com le rose qui sempre est née :

Jà en le nés, ne el menton,
N'apperceussiés meffaichon :
Ensom le col blanc com ermine,
Lung doit et le bloie crine.
Vies des SS. MS. de Sorbonne, chif. 61, col. 4.

Ensommer. [Intercalez *Ensommer*, charger une bête de somme : « Droit environ six heures « ils eurent tout troussée et *ensommé* et chargié « leurs chevaulx. » (Froissart, XIII, 78.)] (N. E.)

Enson, *prép.* Au-dessus.

Des flors issi un papeillon,
Qui me feri *enson* le front ;
De ce fui moult espoentée.
Flore et Blanchef. MS. de S. G. fol. 203, R° col. 3.

Par enson signifie de plus, outre cela.

Je sui touz en tel guise, en tel semblance,
Espris dou feu qu'amours lance...
Ce feux me vint *par enson*,
Car je me senti feru,
Lorsque j'ai veu,
Ce dont Li monz si mervoille.
Gileb. de Bernev. Poet. MSS. av. 1300, t. I, p. 253.

Cil en voit à toz *par enson*,
Nus ne se prant à ses beautez,...
Ne connois home n'en ait mains. *(Fables S. G. f. 161 [r].)*

Ensonne. [Intercalez *Ensonne*, embarras, souci : « Je n'en fais que penser, doubtant que « grant *ensonne* n'en adviengne. » (Froiss., XIV, 259.)] (N. E.)

Ensonniement. [Intercalez *Ensonniement*, embarras : « Si croy mieux que li rois de Cippre « le [gros navire donné par le roi d'Angleterre] « laissa pour l'*ensonniement* dou meners c'autre « cose. » (Froiss. VI, 381.)] (N. E.)

Ensonnier. [Intercalez *Ensonnier*, verbe actif : 1° Charger d'un travail : « Et se li rois les « *ensonnie*, il sont payet. » (Froisart, t. II, 17.) — 2° Embarrasser : « Un petit chemin si estroit que « uns seuls homs à cheval seroit assés *ensonnyés* « dou passer oultre. » (Id. t. III, p. 249.) — « Nos « devandis sires li cuens Guillaumes est grande- « ment *ensonniiés* de plusieurs debtes et de plui- « seurs grans frais et fais de wieres et chevauchies. » (B. N. anc. 10196, 2, 2, fol. 4 [v], an. 1311.) — 3° Molester : « Et faisoit aporter bombardes et pos « plains de vive cauch pour plus *ensonnyer* chiaux « del ost. » (Froissart, IV, 17.) — Verbe réfléchi : 1° S'efforcer : « Afin que li grant fait d'armes qui... « soient notablement registrée, je me voeil *enson-* « *nier* de les mettre en prose. » (Froissart, II, 1.) — 2° S'entremettre : « Si en convint le conte « Guillaume de Haynnau *ensonnyer*. » (Id. II, 307.) — 3° Se compromettre : « Or fu avisé que on feroit « une cose raisonnable sans que li rois s'en *enson-* « *mast* de riens. » (Id. IV, 11.)] (N. E.)

Ensonser, *v.* Dans Perceforest, *ensonseroit* doit être lu *esconseroit*, cacheroit : « Depuis se par- « tit d'illecques la vieille, qui en cueur ne se povoit « appaiser, qu'il n'y eust aucun homme au pour- « pris du chastel, selon le contenu des parolles de « la belle Dorine, si pensa qu'elle *ensonseroit* la « chose en aucunt sentz, combien que ce feust fort « à faire, car la royne estoit desjà advertye. » (Percef. V, fol. 99 [c].)

Ensophionné, *adj.* Garni d'un escoffion. (Cotgrave.)

Ensor, *adv.* En sus, de plus, dans le Gloss. de l'Hist. de Bret. On lit, dans les Preuves de l'Hist. t. II, page 405 : « *Ensorqu'entot*, » comme *ensurquetout*.

Ensorcelerie, *s. f.* Ensorcellement. (Dict. de Rob. Estienne.)

Ensorceré, *adj.* Ensorcelé. (V. Agolant, v. 13) :

Roine, fait il, chou que doit,
Que si paroles contre droit ?
Crestien t'ont *ensorcerée*,
Car tu i es toute fantosmée.
Vies des SS. MSS. de Sorb. ch. LX, col. 54.

[« Les aucuns disoient que on avoit le roy empoi- « sonné et *ensorceré* pour destruire et honnir le « royaulme de France. » (Froiss. XV, 43.)] (N. E.)

Ensoucier, *v.* Mettre en souci, inquiéter.

Heureuse telle jeunesse
Que ny l'effroyable mort,
Ny l'incurable tristesse ;
De l'amoureux deconfort,
Peut *ensoucier* de crainte. *(L. le Caron, f. 51 [r].)*

Ensoudrer. [Intercalez *Ensoudrer*, assaisonner : « Comme Jehan de Saint Germain escuier se « feust courouciez que le tavernier leur avoit mal « appareillié et *ensoudré* leur poisson. » (JJ. 127, p. 265, an. 1385.)] (N. E.)

Ensoufflé, *adj.* Gonflé, enflé. (Oudin, Cotgr.)

Ensoufrer. [Intercalez *Ensoufrer*, imprégner de la vapeur de soufre : « Nus frepier ne puet *en-* « *soufrer* lange. » (Liv. des Mét. 196.) De même dans la Rose (6047) : « Les iaues en sont *ensoufrées*, « Tenebreuses, mal savorées. »] (N. E.)

Ensoupeau, *s. m.* Rouleau opposé à l'*ensouple* sur lequel la toile, le drap sont roulés à mesure qu'ils sont tissus. C'est l'orthographe du Dictionn. d'Oudin, qui donne encore *ensoupleau ;* Monet écrit *ansoupleau*.

Enspris. [Intercalez *Enspris*, allumé : « Il « virent un foc *enspris* » (S. Bernard.) — De même au liv. de Job (p. 443) : « *Enspris* de charror de « droiture. »] (N. E.)

Enstruire, *v.* Instruire. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. page 210.)

Ensuairer, *v.* Envelopper dans un suaire. (Oudin, Cotgrave.) Montaigne donne aux Essais (III, 172) : *Ensuerer*.

Ensuccrer, *v.* Sucrer.

Roynes Orchomeniennes,
Riches d'immortel honneur,
Aux rives Cephisiennes,
Ensucrez vostre bonheur. *(Loys le Caron, f. 43 [a].)*

Ensuer, *v.* Suer. (Cotgrave.) « De peine et « d'ahan le plus souvent j'*ensue*. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 374.)

Ensuivre, *v.* Suivre. Ce verbe ne se conjugue aujourd'hui qu'à la troisième personne du singulier ou du pluriel.

[« Je puis bien dire, si m'*ensueront* cinq cens. »

(Roncisvals, p. 102.) — « Ses tu pas qu'il ne s'*en*-« *sient* mie. Se lessier veil une folie. Que faire doie « autel ou graindre. » (La Rose, v. 5753.) — « Afin « de obvier aux fraudes qui s'en pourroient « *ensuir*. » (1402, Ordonnances de la Prévôté d'Orléans ; Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.) (N. E.)

Conjugaisons : *Ensuyent* (Britton, Loix d'Anglet. fol. 220). — *Enseivant* (D. Morice, Hist. de Bret. col. 983, an. 1262). — *Enseult* (Gloss. de l'Hist. de Bret.). — *Ensequens* (Duchesne, Gén. de Chastillon, an. 1268). — *Ensevent* (S. Bern. p. 2). — *Enseus* (Id. page 144). — *Enseut* (Id. page 106). — *Enseut* (Duchesne. G. de Montmorency, p. 386, an. 1265). — *Ensuant* (Rymer, I, p. 45, an. 1259). — *Ensieu* (Desch. folio 62 a). — *Ensievant* (Etat des offic. du duc de Bourg. p. 250). — *Ensievi* (Adans li Bocus, Poët. av. 1300, IV, p. 1421). — *Ensievit* (Ord. t. III, p. 577). — *Ensieult* (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 111). — *Ensievy* (Ord. t. III, p. 647). — *Ensigant* (Ord. V, p. 82). — *Ensigecient* (Ord. t. III, p. 511). — *Ensivis* (Ord. t. III, page 670). — *Ensugue* (Desch. folio 322 b). — *Ensui* (Gontiers, Poët. av. 1300, t. III, page 1030). — *Ensuiant* (Ord. t. I, p. 385). — *Ensuies* (Ord I, p. 411). — *Ensuiguent* (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg., p. 329) — *Ensuivez* (Monstr. vol. I, folio 155 b). — *Emsuivant* (Ord. III, p. 420). — *Essiut* (MS. 7218, folio 239 d).

Variantes : ENSUIVRE. Carpentier, Hist. de Cambray, p. 31, an. 1269. — Ensievre. Ord. t. I, p. 58). — Ensivre. MS. 6812, fol. 1 b. — Ensigre. Ord. t. III, p. 511. — Ensuir. Petit J. de Saintré, p. 5. — Enseure. S. Bernard, page 41. — Ensevir. Id. p. 198. — Enseurre. Id. page 6. — Ensuivir. Ord. t. I, p. 437.

Ensulte, *s.* Insulte. (Marbodus, col. 1642.)

Ensurquetout, *adv.* Surtout.

Tant l'a cilz Dieux voulu amer,
Ensurquetout lui a soubz mis,
Par sa loy ; ses drois ennemis,
Les sept mortelz pechiez ensemble. *(Desch. 456 c.)*

Comment osas ? sanz mon congié,
En ma terre mestre le pié,
En ma cité, en mon chastel,
Sanz mon congié, sanz mon apel,
Et en mon lit *ensurquetout*. *(Part. f. 128 a.)*

[« Et *ensourquetout* vous n'avez nul enfant de « li. » (Mén. de Reims, § 11.) — « *Ensurqueket* « si ai vostre soer. » (Roland, v. 312.)] (N. E.)

Variantes : ENSURQUETOUT. Ord. III, p. 35. — Enseurquetout. Brut, fol 105 c. — Enseurquetot. MS. 7981 [2], fol. 73 d. — Ensorquetot. Fabl. MSS. de S. G. folio 13 a. — Ensorque tout. Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, page 31, an. 1249. — Ensorqu'entot. D. Morice, Histoire de Bret. col. 980, an. 1261. — Ensurchetot. Loix Norm., art. 41. — Ensusque tous. Histoire de Beauvais, par un Bénédictin, p. 279, an. 1182.

Ensur sepmaine, *expr. adv.* Pendant, sur la semaine. « Tant en feste, qu'*en sur sepmaine*. » (Hist. des Trois Maries, en vers, MS. p. 400.)

Ensury, *adj.* Aigre. « L'on te peult tenir pour « faulx, et plain de deception ; car si tost que tu te « sens asseuré de tes subjects, tu retyres à toy tous « les bienfaitz, et leur mectz au cueur ung doulou« reux emplastre, destrempé de vin aigre, et « *ensury* de poinctures, et d'aguillons de doutes, « et de meschiefs, dont les vrays amans ont leurs « cueurs tourmentez nuyt et jour. » (Perceforest, vol. III, fol. 37.)

Ensus, *adv.* Par delà, au delà. Loin, hors. « Epaminondas disoit que jusques à l'age de trente « ans, on devoit dire aux hommes, vous soyez les « bien venus ; car en ce temps il semble qu'ils « viennent au monde ; de trente jusqu'à cinquante, « bien soyez ; pour ce qu'alors ils sentent quelle « chose est le monde ; et de cinquante *ensus ;* allez « en bonne heure, car alors paroist que ceux com« mencent à prendre congé du monde. » (Div. Lec. de Du Verd. p. 235.)

S'en treuve grue, il faut aler,
Deux, ou trois seulz, prendre leur voye ;
Les autres bien *ensus* troter,
Et eulx catir, c'on ne les voye. *(E. Desch. f. 111 c.)*

« Le vent les avoit élongnés, *ensus* de Bretaigne, « plus de six vingts lieues. » (Froiss. liv. I, p. 110.)

Nes porent prou Breton grever,
Ne dedens eulx à force entrer,
Ensus les enstuet sortir. *(Brut, f. 64 c.)*

Amours est si con li fus ;
Car de près le sent on plus,
K'on ne fait de l'eskiever ;
Et ki ne se veut bruler
Si se traie *ensus*. *(Vat. 1490, f. 55 a.)*

Alès *ensus* de ma maison *(MS. 7989 [2], f. 210 b.)*

Ensus de li signifiait hors de soi.

L'en doit, *ensus* de li, chacier
Tous les vices, et tous les maus. *(MS. 7615, II, f. 163 a.)*

« Bottons *ensus* de nous, » rejetons loin de nous. (S. Bern. Serm. page 361.) « Fuirat *ensus* de « nous. » (Id. p. 261.)

Ensus jour, *expr. adv.* Pendant le jour. (Petit Jean de Saintré, p. 11.)

Ent. [Intercalez *Ent*, adverbe et pronom, du lat. *inde*, dans Partonopex (v. 3603) et dans Froissart (II, 69) : « Retournés *ent* arriere et Hollande. » Il est pronom comme *en* au t. V, 405 : « Pour avoir « *ent* l'avantage. »] (N. E.)

Entablature, *s. f.* Entablement. (Cotgr. Oudin.) [Au XII[e] siècle, on disait *entablure* (Rois, p. 248.)]

Entablement, *s. m.* Piédestal. [On lit aux N. Comptes de l'argenterie, page 52, dans l'Inv. de Clémence de Hongrie : « Item, un *entablement* « ouquel a Nostre Dame et deux angeles, à tableaux « esmailliés d'argent. »] Ce mot se trouve plusieurs « fois pour base dans l'Invent. des Joyaux et meubles de Charles V, à la suite de son Histoire, par Choisy, p. 539.

[On lit au XIII[e] s., dans le Recueil de Taillar, page 473 : « Et colombes et capitielx et basses et « *entaulement* tient on par tout à pierre sauvage « (non taillée) »] (N. E.)

Entabler (s'), *v.* Se mettre à table. (Oudin.) [Au reg. JJ. 173, p. 151, an. 1424, il signifie exposer sur un étal : « Ne pourra nul enesser ne *entabler* « drap retrait sous paine de cent solz d'amende. »

Entaché, *adj. et part.* Taché, souillé [A]. Doué [B]. Ce mot, qui a la même origine que *entechć* et *entiché*, se prenoit en bonne et en mauvaise part.

[A] « Les femmes sont principalement *entachées* « de ce vice de trop de parolle. » (L'Am. ressusc. p. 146.) « Mest sur la playe du roy ce qu'elle sceust « que bon feust....... pour oster le venin dont la « playe estoit *entachée*, du jour de devant. » (Perc. vol. II, fol. 26 [a].) « Ceux qui se sentoient *entachés* « de maladie, et affoiblis de corps, et qui desiroyent « à renouveller d'air, se departirent, si tost qu'ils « peurent, et prirent congé au duc, et au connes- « table. » (Froiss. liv. III, p. 249.)

[B] « Il estoit damoyseau de trop grant, et gracieuse « beaulté, et *entaché* de toutes bonnes mœurs. » (Chron. S. Den. t. I, fol. 255 [b].) « *Entaché* de bon- « nes taches. » (Lanc. du Lac, III, fol. 15 [d].)

VARIANTE : ENTACHIÉ. C. G. I, 816.

Entacher, *v.* Souiller, corrompre [A]. Douer [B]. Tacher [C].

[A] Voy. les Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave et les exemples de l'article précédent.

[B] Dame Dieu, selonc son avis,
De toute valour l'*entecha*.
Raoul de Ferieres, Poet. MSS. avant 1300, t. II, p. 630.

[C] Tiex a pauvre cuer, et lâche,
Quant voit un preudhom qui *entache*
De sor soi tote une besongne,
Que maintenant honte, et vergongne
Li cort sus, et si jette fors
Le pauvre cuer qu'il a el cors :
Et si li donne plainement
Cuer de preudhomme, et hardement.
Fauch. Lang. et Poes. fr. p. 101.

VARIANTES : ENTAICHER. Gace de la Bigne, folio 1 [a]. — ENTECHIER. G. Guiart, fol. 90 [a]. — ENTICHIER. MS. 7615, t. II, fol. 136 [b]. — ENTECIER. MS. 7989 [2], fol. 90 [a].

Entacheure, *s. f.* Tache, souillure. (Cotgrave, Oudin.)

Entaier, *v.* Peut-être tendre, comme *enteser*.

En grant cruauté s'*entaie*
Cuers gentis
Qui fait samblant, ne dous ris
Qu'il ne toille, ne retraie. *(Vat. 1490, f. 38 [a].)*

Entail, *s. m.* Mortaise [A]. Taille [B].

[A] Voyez les Dict. d'Oudin et de Cotgrave.

[B] « Balay d'*entail*, » pierre précieuse qui est taillée. Du Cange, sous *baleis*, cite Skinner, lexic. étymol. angl. : « *Balais of entail*, gemmæ seu « lapidi incisi et insculpti a fr. gal. balay d'ental. »

Entaille, *s. f.* Sculpture. [« E de tutes parz i « out *entailles* de cherubins et de palmes. » (Rois, page 247.)]

Li quarnel sont moult bien asis
De blanc quarrel vermeil, et bis ;
La veissiez tant bele *entaille*
N'a vile el monde qui la vaille. *(Parton. f. 127.)*

Entaillement, *s. m.* Sculpture, ciselure. (Voy. les Dict. de Rob. Est., Borel, Cotgrave et Oudin.)

Entaillé, *adj.* Incrusté [A]. Taillé [B].

[A] « Et cest baston qui est d'or *entaliez* » (Roncisvals, p. 120.)

[B] Menton voutis
Rondet, comme est un parisis ;
Entailliez, et fez par devis. *(MS. 7218, f. 204 [a].)*

Le MS. 7218 (f. 360 [b]) donne *entailli*.

Entailler, *v.* Sculpter, représenter [A]. Mettre en pièces [B].

[A] [« Et li roys, pour veoir se il les pourroit « atraire à nostre creance, fist *entaillier*, en ladite « chapelle, par ymaiges, l'Annonciacion Nostre « Dame et touz les autres poins de la foy. » (Joinville, § 134.)] (N. E.)

Qui bien savoit images faire,
Et bien *entaillier* crucefis. *(MS. 7218, f. 183 [b].)*

[B] [« Sur l'ordre de Philippe de Valois] là veissiez « gens d'armes *entailler* entre eux, et frapper, et « ferir sur eux [les arbalétriers Génois qui fuyaient « à Crécy. »] (Froiss. liv. I, p. 152.)

VARIANTES : ENTAILLER. Marbodus, art. 16, col. 1652. — ENTAILLIER. Ibid. art. 2, col. 1642.

Entailleur, *s. m.* Sculpteur. [« Tassin Croix, « Hannequin Godefroy et Jehan Duffle, *entailleurs* « d'ymages. » (JJ. 115, page 199, an. 1379.) — De même au reg. JJ. 209, p. 185, an. 1481 : « Jacques « Hacq povre homme *entailleur* de ymages demou- « rant en nostre ville d'Amiens. »] Le cas sujet est dans le R. de la Rose, cité par D. C. sous *Tailliare* :

Pygmalion, uns *entaillieres*,
Portraians en fus, et en pierres.

Entailleure. [Intercalez *Entailleure*, sculpture, dans Floire et Blanchefleur (1184) : « Naturelment « a grant merveille Ens est faite par *entailure*. » — De même dans Partonopex, v. 851 : « Enrichi « de *entailleures*, paintures, armoieries et autres « menuieries plaisant à l'ueil. » (De Laborde, Emaux, page 263, XIV[e] s.) « Environné de diverses, « et differentes habitations, par engins de souve- « rains ouvriers ; enrichi de *entailleures*, paintures, « armoiries, et autres menueries plaisans à l'ueil. » (Al. Chart. Quadril. Inv. p. 408.)] (N. E.)

Entaint, *part.* Atteint. « Fu ataint de contage « de meselerie. » (Chron. MS. de Nangis, an 1153.) — « *Entaint* de maladie. » (Ibid. an. 1302.) On a dit d'une épée :

Et sa misericorde a ceinte,
De frès entouchement *entainte*. *(Parton. f. 135 [b].)*

Entais, *adj.* Appliqué, attentif.

Forment sai bien mon avantage esmer,
Quant en tel lieu sui pour garison trais,
U jou n'ai nul espoir de recouvrer :
Nule riens voir, fors d'esgarder me pais,
Et se de chou sui trop *entais*,
De riens blasmer ne m'en doit-on. *(Vat. 1490, f. 32 [d].)*

A cou fu il tousjors *entais*,
De traveillier, et de combatre. *(Ph. Mousk. p. 578.)*

On a dit de Blanche de Castille concluant une trêve avec Thibaut de Champagne :

En cele triuve fu pais faite,
Quar la roine fu *entaite* ;
Mais li quens de Bologne en ot
Quanque demander sot, et pot. *(Ph. Mouskes, p. 761.)*

Entalenté. Désireux de.

Jà ne verrez moine c'on face abbé,
De bien servir église *entalenté*. *(Vat. 1522, f. 167 [b].)*

Créez moi, lessiez vostre mestre,
Qu'en avez vous *entalenté*. (*MS. 7218, f. 299 a.*)

(Il est aussi dans Froiss. (XI, 356.) De même dans Garin, cité par D. C. VI, 493 b : « Entalenté fu « de Buegue vengier ; Par mantalent a crochié le « destrier. » *Entalenté* — (Rab. IV, p. 267.) — *Entalenteiz* (S. Bern. Serm. fr. mss. page 245.) — *Entalenti* (ms. 7218, fol. 278 b.)

Entalenter, *v.* Inspirer du goût. (Cotgrave, Oudin.)

Entalles, *s. p.*

Li connestables s'en va outre,
Derrier les chars ses genz acoutre,
Dont longues furent les *entalles*.
G. Guiart, MS. fol. 348. [Ed. v. 20567.]

Entamé, *part.* Blessé. [On lit dans Roncisvals, p. 36 : « Jà par cop d'arme ne sera *entanpnez*. »]

Creusement fui *etamez* ;
J'amai, ne ne dui estre amez. (*MS. 7218, f. 356 b.*)

Entamement, *s. m.* L'action d'entamer, de commencer. « Par la dite coustume, un louagier « d'une maison, après son louage passé, ayant « paisiblement residé, par forme d'*entamement* de « nouveau louage, en la dite maison, par le terme « d'un mois, il est tenu de parfaire le dit louage, « au mesme prix que paravant, pour une année. » (Cout. de Lille, C. G. I, 776.) On lit aussi dans Beaumanoir (éd. Beugnot, IX, 1) : « Ce n'est pas *entamemens* de plaid que de requerre jour de conseil. »

Entamer, *v.* [Voyez sous Entamé un exemple du XII[e] s.] « Si sçai bien, se li Sarazins la prenne, « il ne l'*entameront* mie, ains l'abatront. » (Cont. de G. de Tyr, V, col. 602.) [Dans Froissart (III, 175) il signifie : 1° Commencer une négociation : « Chil « trettiées fu *entamés ;* » une narration : « Li con- « tes li entama et dist. » (IX, 1611.) — 2° Toucher : « Quant li roys d'Engleterre vit *entamet* si grande- « ment les cœurs de tels trois grans seigneurs « comme chil estoient en reconfortant ses besoi- « gnes, si en fu plus liés. »]

1. **Entan**, *adv.* D'autant, d'autant plus [A]. [Une meilleure orthographe est *entant*.]

[A] Nous nous chauffons *entan* nous deux,
Devant, et puis après derriere. (*Coquill. p. 161.*)

« De tant que vous estes du pays de Grece extrait, « *entant* devez vous estre plus desirant que sa vou- « lenté soit acomplie. » (Percefor. vol. II, fol. 12 c.) — « *Entant* comme a present. » (Ibid. fol. 51 c.) — « *Entant* que maintenant. » (Ibid. I, folio 38 d.) — « *Entant que* » signifie tandis que. (Lancelot du Lac, t. III, fol. 12 d), et d'autant que. (Ibid. f. 42 b.)

2. **Entan**. L'année précédente, du latin *ante annum*, comme autan ; on disait de même *ouan*, cette année, du latin *hoc anno*.

Ci ot *entan* une assemblée
Puisque fustes de ci tornée. (*Partonop. f. 147 t.*)

Hélas ! vous sçavez tous comment,
Nous perdismes nostre froment,
Que *entan* nous semasmes ès terres. (*Monstr. I, f. 323.*)

Voyez Eust. Desch. fol. 323 b ; « Devant *entan*, » signifie « cy-devant, » dans Blanchandin, fol. 185 c.

...... Si chevalier proprement,
Qui tuit furent *entan* o lui. (*MS. 7218, f. 6 a.*)

Entancer, *v.* Tancer, gronder. « Tantost, roi- « dissant sa voix pour les *entancer*, où sont, « disoit il, ces beaux préceptes de la philosophie ? » (Ess. de Mont. II, p. 752.) Voy. Tancer ou Tencer.

Entandis. [Intercalez *Entandis*, cependant : « *Entandis* aucuns des compaignons anglois mon- « terent sur leurs chevaus. » (Froissart d'après D. C., III, 863 c.) — « Loing de son corps souvent « d'elle parloye, Entre mes dents, desirant *entan-* « *dis* L'heure et le temps que je la reverroye. » (Al. Chart. p. 803.)

Entanné, *adj.* Enfumé. « Ramoneur *entanné*, » dans la Bibl. de Goujet, t. XIII, p. 221.

Entans.

Dedans sauvage, et de sa gent,
En le fesoient sans argent.
Entans souvent Girars de Trois,
Et je lor dis que toutes vois
Estoit Girard en lor merci. (*MS. 7615, I, f. 117 a.*)

Entant, *part.* Hantant, fréquentant.

Car s'aucuns l'aloit *entant*,
De ces qui m'en ont repris,
D'amour ardent l'ameroit,
En escoutant ses sages diz. (*Poët. av. 1300, I, p. 256.*)

Entascher, *v.* Adresser, ajuster, diriger.

Les tourbes des bidaux fremissent,
Qui là endroit sont en estant :
Le premerain front d'eus estant,
Quarriaus, et dars, et pierres laschent,
Vers ceus qui viennent, les *entaschent*.
G. Guiart, MS. fol. 356, V°. [Ed. v. 21167.]

Entaschier (à l'), *expr. adv.* Elle paroit signifier dans l'attaque :

La veissiez, *à l'entaschier*,
Cops, de divers bastons, laschier,
Maus, et orribles, et cuisanz. (*G. Guiart, f. 314 b.*)

Entasmer, *v.* Entamer. On trouve cette orthographe dans Adans de Gievenci, Poët. avant 1300, t. III, p. 1185.

Entassé, *part.* Touffu, épais [A]. Charnu [B]. Rempli [C].

[A] Puis le soir arrivé, je feroy ma retraite
Dans ce bois *entassé*,
Racomptant à la nuit, mere d'amour secrette,
Tout le plaisir passé.
Giles Dur. à la suite de Bonnef. p. 182.

[B] ...... Aucunes fois chars de veaulx,
Qui aient plus d'un mois passé ;
Qui soient gras, et *entassé*,
Nourriz de let de bonne mere. (*Desch. f. 486 a.*)

[C] « Les autres deux se vont frapper où ilz virent « le tournoy plus espès, et plus *entassé* de cheva- « liers. » (Percef. I, fol. 138 d.)

Et li kans iert tous *entassés*
D'armes, dont ils prisent assés. (*Ph. Mouskes, p. 205.*)

Entasselez, *adj.* Couvert, garni.

Li manteax est, et bons, et chiers,
La panne en est à eschequiers ;...
De sebelins noirs ert orlez,
Et de safirs *entasselez*.
Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 142, V° col. 1. [Ed. v. 4809.]

Entassement. [Intercalez *Entassement*, dans Foulque de Candie, publié à Reims en 1860 (p. 27) : « Mais il leur fust avenu malement Quant les « secours quens Guillaume o sa gent ; Lors ot au « pont un tel *entassement*, Nul n'i regarde ne frere « ne parent. »] (N. E.)

Entasser, *v*. S'*entasser* se disait au figuré, pour s'empresser (G. Guiart, fol. 347 [a]), et au propre « aller *entassant*, » pour aller en foule. (Ibid. page 26 [a].) [Le sens actuel est dans Marie, fable 84 : « Uns huns, ce dist *entasseit* blé. »]

Entayer, *v*. Mettre une taie d'oreiller. (Oudin.)

1. Ente (à). Abondamment. [« S'Aiols dort en « son lit, *a ente* peut songier. » (Aiol, v. 4613.)]

Le jovencèle est moult *à ente*
Quant .XXI. ans use se jovente
Avoec son malostru viellart. *(P. av. 1300, IV, p. 1312.)*

Voyez Anseis de Carthage, folio 8 [c]. On lit dans Guiteclin de Sassoigne, f. 247 [d] : «.... Ne li fu mie à « *ente*. »

2. Ente, *adj*. Triste, accablé. [« Ne cuidies que « ses cuers fust *ente*. » (Couci, v. 3220.)]

Si fait la Magdalaine gente,
Qui a le cuer et nier et *ente*. *(Trois Maries, p. 168.)*

Moult se plaint, et moult se demente,
Quar li maus le tenoit moult *ente*. *(Mouskes, p. 648.)*

La fu grande la cruaucie,
Et si ot gent a piet assés :
Si ot d'*entais*, et de lassés. *(Ibid. p. 846.)*

3. Ente, *s. f*. Greffe [A]. Arbre fruitier [B]. Plaie, douleur, chagrin [C].

[A] Au premier sens, ce mot vient du bas latin *impotus*. (Du Cange.) [« Bon *ente* en bon estoc deit « bien fructifier. » (Thomas le Martyr, 128.) « Berte « est gracieuse comme est la fleur sur l'*ente*. » (Berte, 8.)] « De bon maistre se part volentiers « bon escolier, et le bon fruict de bonne *ente*. » (Perceforest, I, fol. 111 [b].) « Le bon fruict vient de « bonne *ente*, et ainsi du contraire. » (Ibid. f. 32 [a].) [Tous les exemples cités peuvent se prendre dans l'acception suivante.]

[B] Cette acception subsiste encore en Normandie.

Dame blonde, fresche, et gente,
Plus blance que flors en *ente*.
Gil. li Vin. Poet. MSS. av. 1300, t. II, p. 933.

Si ot coulour rouvelante
Ausi coume la flors sur l'*ente*. *(Mouskes, p. 649.)*

Tout autresi com l'*ente* fait venir
Li arrousers de l'eve ki chiet jus,
Fait bone amor naistre et croistre et florir.
Chans. MSS. du Cte Thibault, p. 59.

[C] On a dit de S. Simon et de S. Jude, qui se séparent des Trois Maries, pour aller prêcher la foi :

Au departir, combien qu'il plaise,
S'en a le cuer aucun malaise ;
Ja soit hore qu'il si contente,
Si ly fait il au pertu *ente*. *(Trois Maries, p. 240.)*

Dans l'exemple suivant, il désigne les biens du monde :

Li gaains del mont torne à perte,
Et li grant richoise a poverte ;
Meismes li *entes* del mont [illegible]
Est grans dolors à chiaus qui l'ont ;
A painnes en conquiert on l'onor,
S'il le pert dont a grant tristor.
Vies des SS. MS. de Sorbonne, chif. LX, col. 42.

Remarquons l'expression : « Porter *ente*. »

Il m'est advis, selon d'amours la vie,
Jaçoit que amy les faitz damours *porte ente*,
N'est droit qu'il ayt au mal premier venant,
Comme de mercy confort si advenant :
Dame ne peult son honneur trop près garder,
Pour ce luy loue, ses octroys retarder.
Percef. vol. VI, fol. 99, R col. 1.

Enté, *part*. Employé en fond [A]. Fumées de cerf réunies deux à deux, si bien qu'on ne les peut séparer sans les rompre [B].

[A] [Le sens est plutôt attaché à l'arbre comme un rameau *enté*.]

Se argent avez, il n'est pas *enté* ;
Mais le despendez tost, et viste.
Villon, p. 80. Voyez la note 1 de l'éditeur.

[B] Gaston Phébus (MS. page 18) dit des cerfs : « Ils « jettent les fumées en diverses manieres ; selon « les temps et selon les viandes qu'ilz font : Ore en « tourthe, ore en plateaux, ore fourmées, ore « aguillonnées, ore *entées*, ore pressées, ore debo- « tées, et en d'aultres diverses manieres. »

Entechié. [Intercalez *Entechié*, au sens de entaché, entiché, doué de ; on le prenait en bonne part : « Et fu li plus riches homes, qui en son « temps allast aux armées on royaulme de France, « de plus grand grace, et de plus grande renom- « mée d'estre bien *entechiez* et de bonne vie « mener. » (Le Lignage de Coucy, cité par D. C. t. VI, 514 [a].) — « Il estoit *entachié* de toutes bonnes « taches. » (Mén. de Reims, § 332.) — On disait aussi en mauvaise part : « Yvrongne ou *entechié* de « aucun mauvais et vilain vice. » (Assises de Jérusalem, ch. 190.)] (N. E.)

VARIANTES : ENTECHIÉ. Chron. S. Denis, I. folio 270 [a]. — ENTEICHÉ. Rom. d'Hippocrate, MS. 7935 [6], fol. 1 [a]. — ENTECHIÉ. Vat. nº 1490, f. 176 [a]. — ENTECIÉ. Ph. Mouskes, p. 383.

Entechier. [Intercalez *Entechier*, pris en bonne part, dans Athis (D. C. VI, 514 [a]) : « Boutez « chascun membre toucha De bonnes tesches l'*entecha*. »] (N. E.)

Entelechie, *s. f*. Perfection, énergie, du grec ἐντελέχεια. Le poëte français en use ainsi :

Pour me donner force, et mouvement,
N'estes vous pas ma seule *entelechie* ?

« Comme s'il eut dit vous estes ma seule perfec- « tion, et ma seule ame qui cause en moy tout « mouvement. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 599.)

Entelette, *s. f*. Diminutif d'ente.

Mais bien, d'une serpe trenchant,
Les fruictiers seveux esbranchant,
Y met meilleures *entelettes*. *(Baïf, f. 90 [b].)*

Enten, *s. m*. Intention.

Or t'en va, biaus amis, va t'en ;
Esté avons en autre *enten* ;
Or t'en va, si feras que sages,
Ou tu auras parmi les nages,
D'une grant aguille d'acier. *(MS. 7218, f. 214 [b].)*

On lit *entent* aux Tenures de Littl. (fol. 594.)

Entence, *s. f*. Le contenu, le sens. « Telle

« estoit la douleur de la *entence* de la chartre au « patriarche Jehan. » (Chron. de S. Denis, t. I, folio 127, V°.)

Entencet. Vieux mot que Charron, dans son Histoire universelle, dit n'avoir pu entendre. Voyez prét. du Dict. de Borel, p. 66. [C'est le participe du verbe suivant.]

Entencier, *v*. [Du latin *intentiare* pour *intentare*, menacer d'une accusation.]

> Feme set moult de renart,
> Deus cordes a en son arc,
> Nus ne la poroit *entencier*.
>
> Gelin de Reins, Poet. MSS. av. 1300, t. II, p. 723.

Entencieux. [Intercalez *Entencieux*, étant dans l'intention de : « Le duc Jean de Bourgongne « si estoit moult *entencieux* et carieux d'assembler « gens de guerre. » (Monstrelet, ch. 47.)] (N. E.)

Entendable, *adj*. Intelligible [A]. Intelligent [B]. Attentif [C].

> [A] Selonc aucuns tres anciens poetes,
> Faingnans d'oyseaulx, et de bestes leurs fables,
> De Protheus, de Gamme des tettes,
> Et de pluseurs qui sont mal *entendables*
> Aux gens communs. (*E. Desch. f. 296* [b].)

« Les paroles de cette ordonnance, jaçoit qu'elles « soient claires et *entendables*. » (Ordonn. I, 508, an. 1312.)

[B] « Age *entendaule*, » âge de raison, dans S. Bernard. « Home *entendable*. » (Loix Normand. article 28.)

> Or s'assemblent, pour la conclusion
> De celle paix, loups, renards *entendables*. (*Desch. 139* [b].)

[« Salemons dist en sa sentence Que Crist est de « Dieu sapience Uns esperis mout epleable, Soutil, « mouvant et *entendable*. » (Bestiaire, dans D. C. t. III, 859 [a].)] (N. E.)

> [C] Considerons nos grans fragilitez,
> Nostre aage brief, le haut juge esperitable,
> Les cas soudains, la fortune versable ;
> Faisons raison, et justice à dix fois :
> Au bien commun soions tuit *entendables*. (*Desch. 139* [b].)
>
> Cilz prie envain qui n'a devocion,
> Neïs, quant le cuer est ailleurs *entendable*
> Bouche parle, mais c'est deception,
> Que Dieu n'a pas, ne les sains agréable. (*Desch. 251* [b].)

Entendament, *adv*. Intelligiblement, distinctement. « Adonc elle atrempa sa harpe, puis com-« mence le lay : quant la damoiselle eut chanté, « de sa bouche sus la harpe, le lay si *entendament* « que tous ceulx et toutes celles de la feste avoient « les mots ouys. » (Percef. III, folio 36 [b].) « Publi-« quement, haut, et *entendement*, mot après autre. » (Monstr. I, fol. 53 [b].)

VARIANTES : ENTENDAUMENT. Gloss. sur les C. de Beauv. — ENTENDEAUMENT. Assis. de Jérus. page 26. — ENTENDEMENT. Monstr. I, fol. 53 [b].

1. Entendant, *adj*. Dans la locution *faire entendant*, faire comprendre. « Faisivet *intendant*, » dans S. Bern., p. 373, répond au latin *innuebat*. « Luy *firent entendant* que ledit comte de Kent le « vouloit empoisonner. » (Froissart, livre I, p. 27.) [De même au registre JJ. 178, page 257, an. 1447 : « Ainsi qu'icelle femme *entendant* icellui Robert « à l'oncle d'icelle, qu'elle lui sembloit estre « ytropete. »

2. Entendant, *adj*. Intelligent. « Guillaume « qui est assez *entendant*, complera bien tout. » (Petit J. de Saintré, I, page 295.) Dans Rymer, I, p. 114 [b], an. 1270, *entendant* signifie obéissant. — *Entendauns* a le même sens au t. I, page 109 [a], an. 1268. [Dans Partonopex, v. 7444, *être entendant* c'est être attentif.]

Entendement, *s. m*. Signification [A]. Intention, application [B].

[A] « Contre nostre presente grace et le vray *entendement* d'icelle. » (Ordonn. t. III, p. 578.) Voyez Beaumanoir, p. 70, et Ovide, MS. cité par Borel sous *Espondre*. On lit « double *entendement*, » pour sens équivoque, dans Perceforest, vol. VI, folio 86 [d]. [« Aucuns haineux du suppliant l'ont fait empri-« sonner pour causes desdites paroles, voulans par « haine aggraver ou sincoper lesdittes paroles et « l'*entendement* d'icelles. » (Lettre de Rémission, aux arrêts du Parlement, t. VII, an. 1385, D. C. t. III, 860 [b].)]

> [B] Il ne me doit nus tenir à folour,
> Si je desir estre ses biens voillans,
> Puis ke beautés fait de li mireor,
> Et ens tos biens est ches *entendement*.
>
> Chevaliers, Poet. MSS. av. 1300, t. III, p. 978.

[Dans Froissart, XIII, 300, « à juste *entendement* » signifie à tout bien considérer.] (N. E.)

Entendere, *s*. Qui entend. [Cas sujet de *entendeur*.] « ...Or soiez *entendere*. » (MS. 7218, f. 345 [d].)

Entendeur, *s. m*. Homme intelligent. [« Li « dus de Brabans et pluiseurs de son acord disoient « ensi, que il ne pooient avoir blasme del partir à « tous bons *entendeurs*. » (Froissart, III, 46.)] — « J'ay à faire à un *entendeur*. » (Pathelin, Farce, p. 72.) Voyez Caquets de l'Accouchée, p. 185 ; Rab. t. V, p. 32 ; Apol. pour Hérod. p. 54 ; Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 435. On trouve aussi des proverbes sur ce mot dans Oudin, Cur. fr.

Entendible. [Intercalez *Entendible*, intelligible. « Lequel Jehan dist à haute voix et *entendible*, « si que ledit Colart et autres dessus nommez le « pueurent ouyr. » (JJ. 129, p. 96, an. 1386.)] (N. E.)

Entendiblement. [Intercalez *Entendiblement*, à voix intelligible : « Lesquelz rooles... feu-« rent leuz par bon loisir et bien *entendiblement*. » (JJ. 138, p. 28, an. 1389.) — De même au registre JJ. 185, p. 39, an. 1450 : « Icelle basse ou chambe-« riere dudit prestre dist *entendiblement* : veez la « cy venir. »] (N. E.)

Entendibletez, *s. f*. Intelligence. En latin *perspicabilitas*, dans le Gloss. du P. Labbe, p. 518.

Entendis, *adv*. Tandis, jusqu'à ce que, comme *entandis*.

> Il m'est permis de vous dire *entendis*
> Qu'il vous plaira m'ouir, ce que jadis
> Vous ay celé. (*Les Marg. de la Marg. f. 301* [a].

Entendis est aussi dans Coquill. p. 13.

Entendoire, *s. m*. Entendement, intelligence.

(Cotgrave.) « Mais cela ne provenoit pas de son « *entendoire.* » (Des Acc., des équivoques, f. 36 b.) Rabelais (IV, 320) donne *entendouoire.*

Entendre, *v.* Comprendre A. Avoir intention B. Avoir soin C. Faire entendre, enjoindre D. Aspirer E.

[Il a le sens du latin *intendere :* 1° Être attentif, par suite être soumis, dans Roland (v. 3782) : « Un « en i ad à qui li altre *entendent.* » — Dans le *Romancero* de M. P. Paris, p. 48, nous retrouvons le sens d'attention, application : « Bele Doette, as « fenestres seant, Lit en un livre, mais au cuer ne « l'*entent.* » — 2° Espérer : « Il en *entendoit* à « avoir bon confort. » (Froissart, II, 332.) — 3° Donner ses soins : « *Entendre as blessés.* » (Id. t. II, p. 127.) — *Entendre sur* (IV, 205) a le même sens; Froissart écrit même : « Si *entendirent* ces « gens d'armes dou remparer et pourveïr grande- « ment. » (Id. IV, 340.) — Quand on est attentif, on écoute, on comprend une langue (Froiss., II, 128); lon vous donne à *entendre* (Id. II, 171); *c'est à entendre*, c'est à comprendre, à dire. (Id. t. II, 285.)] (N. E.)

A [« Ele voit bien et conoist et *entent* Qu'il n'en « est plus qui aimt si leaument. » (Coucy, V.)] (N. E.)

B Voyez Rabelais, III, 33, et Rymer, t. I, pages 116 et 117, an. 1270. [« Au cor regarder *entendoit.* » (Roi Guillaume, page 137.) — De même dans Partonopex (v. 3376) : « Li pros rois al escut *entent.* »]

C « Nous mandons à tous nos justiciers, et sub- « gez, et requerons à tous autres, que à vous, et à « chascun de vous, en faisant les choses dessus « dictes, obeïssent, et *entendent* diligenment. » (Ord. III, p. 98.) « Nous donnons, estat, respit, et « delay de leurs dettes payer, aux nobles, et autres « qui *entendent* au fait de noz guerres. » (Ordonn. t. III, p. 15.) « Les deux autres si *entendent* à faire « les comptes, et les essays des maistres particu- « liers qui ont à compter, et les deux autres *enttendront* à faire les comptes de l'emolument des « boistes, tant d'or, comme d'argent. » (Ord. t. III, p. 524.) « Ne pensoient point de la chose publique ; « maiz *entendoient*, et *ont entendu* principalement « à leur prouffit singulier. » (Ibid. page 125.) « Tenez, je vous baille messire Raoul de Persy « pour prisonnier ; mais faites *entendre* à luy, car « il est durement navré. » (Froiss. liv. III, p. 336.)

D Un maître parlant à son domestique « luy *entendit* de le servir au mieux. » (Chron. S. Denis, t. II, folio 22 b.)

E L'autre chevalier, dont je di,
A la damoisele *entendi*
Qui fille au chevalier estoit ;
Mes li peres li contrestoit. *(MS. 7218, f. 349 a.)*

Remarquons ces expressions :

1° « Se faire entendre, » donner à entendre. « La reyne d'Angleterre ne s'*est* point *fait entendre* de vouloir traiter avec sa majesté catholi- « que. » (Mém. de Bellievre et de Sillery, p. 96.)

2° « Se laisser *entendre*, » consentir. « Je ferois « moins de doute de la volonté du pape à nous « assister en cette occasion, que de celle du roy « catholique ; car sa sainteté s'*est* déjà *laissé entendre* qu'il falloit choisir un prince du sang catho- « lique pour heriter du royaume, après le décès de « Mr le cardinal de Bourbon. » (Mém. de Villeroy, t. II, p. 170 ; voyez Negot. de Jeann. t. II, p. 235, et Ambassades de Bassomp. t. I, p. 156.)

3° « Que vous entendez, » c'est-à-dire ainsi que vous l'entendez. Cette façon de parler est fort ordinaire à Froissart. Plusieurs chevaliers « se combat- « tirent vaillamment » au combat entre les Anglois et les Ecossois, en 1388, « et plusieurs autres ; et « tous, à pié *que vous entendez.* » (Liv. III, p. 337.)

4° « Hola, l'*entends-tu ;* » façon de parler dont usaient les Flamans à table, pour éluder l'ordonnance de Charles-Quint qui défendoit de boire des santés. « Aux banquets qu'ils faisoient, ils se mons- « troient les uns aux autres, les gobelets, et les « tasses pleines de vin, et les soustenans, regar- « doient à qui ils les portoient, et vouloient ; puis « s'entredisoyent : « *Holà ! l'entends-tu?* » Celui « qui estoit tenu de pleiger son compagnon, res- « pondoit : « Et quoy? » L'assaillant repliquoit : « Ce que l'empereur a deffendu. » Et la dessus il « falloit trinquer, et faire raison. » (Brantôme, Cap. Estr. t. I, page 17.) « A bon *ententu* il ne faut « qu'un demy mot. » (Prov. dans le Dict. de Cotgr.)

[Ententu, dans ce proverbe, est pour *entendu* et ne vient pas de la locution rapportée par Brantôme.]

5° « Donner l'*entends-tu*, » donner le signal.

Madame n'avez vous point eu ?
L'astuce de vous faire entendre,
A minuit, sans parolles rendre,
Qu'on vous *eust donné l'entens-tu.*
Recr. des Dev. amour. pages 48 et 49.

Voyez encore Oudin, Cur. fr. et le Dict. de Cotgr.

CONJUGAISONS : *Entendommes* (MS. 7218, fol. 58 a.) — *Enteng* (Hist. de la Ste Croix, page 4.) — *Entenge* (Anc. Cout. de Bret. fol. 169, Ro.)

Entend trois, *s. m.* « Equivoques par amphi- « bologie, vulgairement appellées des *entends* « *trois.* » (Des Acc. Bigarr. fol. 40 b.) « Fauça bra- « vement sa parole par un equivoque, et *entend* « *trois.* » (Fav. Théât. d'honn. t. I, p. 453.) De là on disoit « faire de l'*entend trois*, » feindre de ne pas entendre ce que l'on a proposé. « Nous avons « encore ce proverbe ordinaire, que, quand quel- « qu'un feint de ne pas entendre ce que l'on pro- « pose, et repond d'autre, on dit qu'il *fait de l'en-* « *tend trois.* » (Des Acc. Bigarr. folio 40 b ; voyez Cotgr. et Oudin, Cur. fr.)

Entendu, *part.* Qui entend, qui écoute, qui comprend. *Entendeiz*, dans S. Bernard (page 93), répond au latin *capaces.* — *Entendu*, *entenduis* et *entenduit* (Id. p. 2), répond à *intentus.* — *Entenduiz* (Ibid. page 106) est en latin *incumbans.* — *Entenduz* (p. 61) répond au latin *cogitans.*

[*Entendu* est un participe extensif fait sur une forme en *utus ; intentus* donnait *entent*, qui a subsisté sous la forme féminine *entente.*] (N. E.)

Entendu que, *expr. adv.* Attendu que. (Oudin, Cotgrave.) « Elle se délibera de soy appareiller

« pour honnestement faire son messaige : car bien « convenoit le faire de bonne sorte, *entendu que* « les pucelles, à qui il falloit qu'elle feist les mes- « saiges, estoient de grand estat. » (Perceforest, vol. VI, fol. 79 b.)

Entendues, *s. f. p.* Soins, attentions.

Et si leur fault encor avoir
Beaux lis, beaux draps, chambres tendues,
Et qu'ils mettent leurs *entendues*
A belles touailles, et nappes. *(Desch. f. 497 a.)*

Entenebré. [Intercalez *Entenebré*, obscurci, au MS. du f. S. Victor, 28 f. 2 c) : « Cil qui ont lon- « guement demoré en chartre, ont les oelz *entene-* « *brez* et oscurs et ne poent veoir clerement. »] (N. E.)

1. Entente, *s.* Attention. [« Entre itantes merveil- « les cum Deus daigna ovrer... Or i doenez *entente* : « si la m'orrez cunter. » (Th. de Cantorbery, 166.)] « Avoir son *entente*, » dans S. Bernard, page 296, répond au latin *meditari*. Il signifie aussi inclination, amour.

..... Ele se fesoit baingnier,
Avec un clerc de grant franchise,
Où ele avoit s'*entente* mise. *(MS. 7218, f. 234 b.)*

Remarquons les expressions suivantes :

1° « A l'*entente*, » selon le dessein, le bon plaisir, au gré. « Quand le comte d'Arondel et les sei- « gneurs, qui avecques luy estoient, se furent « departis des bendes de Bretaigne, ils singlerent « *à l'entente* de Dieu, et du vent à plain voile, car « ils avoyent le temps, et la marée pour eux. » (Froiss. liv. III, p. 313.)

2° « L'*entente* est au diseur. » Je m'entends bien, je sais ce que je veux dire. (Oudin, Cur. f.)

[*Entente* signifie encore 1° Opinion : « Et fu « pryés qu'il en volsist dire sen *entente*. » (Froissart, t. III, page 272.) — 2° Intention : « A tel « *entente*. » (Froissart, t. II, page 81.) — « Avoir « *entente* » (II, 67.) — Venir à son *entente* est venir à ses fins, mettre en l'*entente* signifie communiquer à : « Et furent toutes les paroles que il « dist là, mis en l'*entente* des prélas et signours « d'Engleterre qui là estoyent. » (Id. III, 80.)] (N. E.)

2. Entente, *s. f.* Atteinte, [de *ententer*, pour attenter.]

Amis, la vostre amor me livre tele *entente*,
Q'en larmes, et em plors usera ma jovente.
Audefr. Li Bast. Poet. MSS. avant 1300, t. II, p. 852.

Ententer, *v.* Attenter : « ....*Ententer* Ne puist il « jà à ma personne. » (Pathel. Farce, p. 66.)

Ententiement. [Intercalez *Ententiement*, attentivement, dans Couci, v. 7454 ; Partonopex (v. 6811) donne *ententivement*. — « Ces nouvelles « faisoient plus *ententievement* guaitier les Englès « que nulle autre cose. » (Froiss. II, 71.)] (N. E.)

Ententieu, *adj.* Attentif, appliqué, soigneux.

Quant ils lairont de Dieu le droit chemin,
Et ne seront à justice *ententieu*. *(E. Desch. f. 62 b.)*

« Le duc Jean de Bourgongne dessus nommé si « estoit moult *ententieux*, et curieux d'assembler « gens de guerre, pour secourir, et ayder son « beau frere [l'évêque de Liége.] » (Monstrelet, vol. I, fol. 72 b.)

Cors avenans, à bien faire *ententieus*. *(Vat. 1490, f. 75 b.)*

[On lit *entencieux* dans Adans li Bocus (Poët. av. 1300, IV, p. 1400.) « Li hons sont *ententiex* à « toutes les paroles ke on dira en cort. » (Conseil de Pierre de Fontaine, ch. 21, page 118, art. 4.) — *Ententif* peut être rangé sous cet article : le *v* de la terminaison latine en *ivus* a donné un *u* comme dans *ententiu*, *ententieu*, ou s'est durci en *f*.] (N. E.)

Ententis (Ord. t. I, p. 775.) — *Ententix* (Vies des SS. MS. de Sorbonne, chif. LVIII, col. 8.) — *Ententif* (Cretin, p. 59.)

Ententieusement, *adv.* De bon cœur, en lat. *intentione cordis* dans la Règle de S. Ben. lat. fr. MS. de Beav. ch. 52.

Ententiment, *s. m.* Tentation.

Le segrestain que je vous di,
Par *ententiment* d'anemi,
Aloit un jour par le moustier,
Prenant garde de son mestier :
Une dame vit, si l'ama,
A merveille la convoita. *(Rou, p. 151.)*

Entention, *s. f.* Intention, dessein [A]. Entendement, esprit [B].

[A] « Quand je vous écrivis les doutes que l'on me « mandoit, ce n'estoit pas en *entention* que vous « delaissiez à conclure, mais seulement pour vous « avertir des menées qu'on fait par deça. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 388.)

[On lit déjà dans Couci (II) : « Et quant j'ai mis « en li m'*entencion*. » — « Et croient [les Arabes] « que quant li om meurt pour son signour ou en « aucune bone *entencion*, que l'ame d'aus en va en « meillour cors et en plus aaisié que devant. » (Joinville, § 249.) — « Et monta en mer en *enten-* « *tion* pour ariver en Engleterre. » (Froissart, t. IV, p. 120.)] (N. E.)

[B] Lors Briquemer, josne d'*entencion*,
Non regardans la fortune versable
Puissans de cors, court par sa region,
Et en maint part fait chose decourable. *(Desch. f. 139 b.)*

Entenu, *adj.* Obligé à quelque chose. (Oudin, Cotgrave.)

Enter, *v.* Bâtir [A]. Placer l'un sur l'autre [B].

[Le sens de greffer pouvait être figuré : « Une « vertu en ton coer *ente*, Que dame belle jeune et « gente Obeira et cremiras. » (Froiss. Espinette amoureuse.] (N. E.)

[A] Plus hurte li vens aux clochiers,
Qu'il ne fait aux petits planchiers ;
Et par fouldre, sont cravantez
Plus que les celiers bas *entez*. *(E. Desch. f. 567 b.)*

[B] Pot s'onques mais nus hom vanter
K'en plourant, peust chanter ?
Plor, et chant, ki puet *enter*,
Puet li chans le plor donter.
Li Lais de la Rose, Poet. MSS. av. 1300, t. II, p. 884.

Remarquons ces autres acceptions :

1° « *Enter* en le roll, » faire entrer une pièce dans un rôle, l'y enregistrer. (Tenures de Littleton, fol. 17 a.) [Comparez l'anglais *to enter*.]

2° « *Enter* les plumes à un oiseau. » (Oudin.)

Raccommoder une penne froissée ou rompue, soit par la jonction d'une penne gardée, soit à l'aiguille ou au tuyau.

Entercer. [Intercalez *Entercer*, réclamer, rechercher, du latin *intertiare*, qui selon D. C. signifie *sequestrare, in manum tertiam ponere*, puis *repetere rem in sequestrum positam* et enfin poursuivre : « Se aucune persone sieut aucune « chose qui li ait esté emblée, et il *enterche* pour « l'emblée. » (Etabliss. de S. Louis, D. C. III, 870 c.) — De même dans Aiol : « Tost venroit en tel lieu « qu'il seroit *enterciés* » (v. 1865.) — Dans Roland (v. 2180) il signifie chercher : « Jo 'es voell aler « quevre et *entercer*. » Peut-être en tous ces exemples pourrait-on lire encercer, encercher, encercier.] (N. E.)

Entercomer, *v.* Commercer l'un avec l'autre. (Preuves de l'Hist. de Bretagne, t. II, p. 585.)

Enterconverser, *v.* Se fréquenter. (Preuves de l'Hist. de Bretagne, t. II, p. 585.)

Enterde. C'est là une erreur de copiste ; lisez *enterve*, de *enterver*, dans G. Guiart (v. 173, v. 4037.)

Prie à ton fil qu'il nous *enterde*,
Et nous esleve
De l'ordure qu'aporta Eve,
Quant de la pomme osta la seve. *(MS. 7218, f. 328 b.)*

Enterdis. *s. m.* Interdit. (Voyez Entredit.) « Voulons que nos executeurs enquerrent diligem- « ment des domages que l'en auroit eu pour reson « des *entredis*, ou *enterdis* qu'il auront esté mis, « et des sentences en nostre terre. » (Testam. du Cte d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 184.)

Enteriété, *s. f.* Pureté. « Quintement Lucresse « estriva pour l'*entériété* de son corps. » (Hist. de Florid. p. 725, après Jean de Saintré.)

Enterin, *adj.* [Intercalez *Enterin*, 1° Entier : « De totes detes et de tos empruns ou nobles dux « Hugues dux de Bourgoigne nous ai esté tenus,... « nos an avons receu paiement *entereing*. » (Preuves de l'Hist. de Villehardouin, an. 1259, p. 8.) — On lit *fiés enterins* aux Etablissements de S. Louis (Ordonn. t. I, 115.) Voyez *Fief entier* sous Entier. — « Dix ans regnons *enterin*. » (Deschamps, f. 105 c.) — « A la relaxation de foy, et de serment, au béné- « fice d'*entérine* restitution, à tout aide de droit « escrit et non escrit, canon et civil, et par espécial « au bénéfice du senatus consult Velleian. » (Commines, III, Preuv. p. 150.) — 2° Pur : « Exercitez « vous au matin, Se l'air est cler et *enterin*. » (Desch. fol. 485 c.) — « Ne doit avoir amours vraie, « *enterine* Ki à la fois n'en est liés et dolans. » (Hues li Chastelain d'Arras, Poët. avant 1300, t. III, p. 1240.) — 3° Sincère : « Ce dist li dux, conseil a « *enterin*. » (Garin, I, 56.) — De là l'expression *en enterin*, entières : « Ayans, *en enterin*, ycelles let- « tres, et la dicte enqueste, ou information, dont « elles font mention, et par vertu de ycelles, à la « requeste des marcheanz dessus nommez, et plu- « seurs de la riviere de Somme, fait appeller « devant nous à Peronne. » (Ord. t. II, 208.)] (N. E.)

Enterinance, *s. f.* Entérinement. « Quant « homme, ou femme, sont condamnez par court « séculière, de corps de terre, ou d'autres choses, la « justice qui a fait la condemnacion doit faire « l'*enterinance*, par elle, ou par ses subgez. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 161 a.)

[Dans une pièce de 1300 (D. C. III, 864 c), le sens est plutôt caution : « Ne seront tenuz de faire nul « gariment ne *enterinance* à nous Guillaume « L'Arcevesque, ne à nos hoirs,... mes que des dep- « tes desqueles i nous doivent acquiter et garir. »]

Entérinéement, *adv.* Entièrement. [« Item « nous voulons que le pavage acoustumé à lever à « Laon, soit levé et converti *enterinement* ès repa- « rations et soustenement des chaucies. » (JJ. B. p. 35, an. 1331.) — De même dans Froissart, t. V, page 467 : « Ossi *enterinnement* comme en devant « vous serés servis de moy. »] « Ce qui en fu gardé « en son temps, faites par vous, ou par nos subgiez, « tenir, et garder *enterignement*, et loiaument. » (Ord. t. II, p. 32.)

Variantes : ENTERINÉEMENT. MS. 6812, folio 50 a. — Enteraignement. Perard, Hist. de Bourg. p. 518, an. 1269. — Enterrinnement. Estrub. MS. 7996, page 79. — Enterignement. S. Bern. p. 215.

Enterinement, *s. m.* Ratification. « Perfection « et *enterinement* de la ditte paix. » (Ord. t. III, p. 437.) [« L'*enterinement* et congnoissance d'une « remission obtenue par ung nommé Yvonnet du « Tertre, d'un meurtre par lui commis. » (Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII, page 216.)]

Enteriner, *v.* Ratifier, exécuter. « Lesquelles « choses, par nostre serment, promettons, tenir et « garder, *enteriner*, et accomplir, » dit le roy d'Angleterre, parlant des conditions du traité de Bretigny, dans ses lettres de 1360. (Chron. S. Den. t. III, folio 8.) [On lit déjà dans Beaumanoir (86) : « Li procureres doit *enteriner* à le partie ce qu'il « li convenancha ou autant vaillant. » De même dans Froissart (IX, 299) : « Pour toutes ces coses « *enteriner* et affermer. »]

...... Si com l'ai *enteriné*. *(MS. 6812, f. 88 d.)*

Enterineté, *s. f.* Intégrité. [« A la parfin fu « déterminé et dit que n'estoit point de la necessité « que à la perfection et *enterineté* du corps ressus- « cité de Jhesu Crist, ravoir tout le sang respendu « en l'arbre de la croix. » (Christine de Pisan, ch. V, éd. Le Beuf, p. 139.)] On lit dans S. Bernard, p. 80, *enterigneiteiz* de *virginiteiz*.

Entermarie, *adj. au fém.* Immaculée. Du lat. *intemerata*. « Par la loy de Saint Eglise *enterma-* « *rie*. » (Tenur. de Littl. fol. 5 a.)

Enterquer. [Intercalez *Enterquer*, enduire de terque, de goudron : « Item avoit sur ledit marchié « ung bel feu et grand,... on avoit tonniaux, que « on avoit *enterqués* de sieu pour les mieux alu- « mer. » (Réception de Marguerite d'Evreux, duchesse de Bourgogne à Douai, le 19 novembre 1470 ; Reg. R. de l'hôtel de ville, f. 106 b.)] (N. E.)

Enterrage, *s. m.* Enterrement. « Ressemblant « au gueux, lequel interrogé, s'il vouloit gaigner « une piece d'argent pour estre un des pleureux, « à un *enterrage*, respondit ne pouvoir plorer ; « mais qu'il ne laisseroit d'estre bien marri. » (Contes d'Eutrap. page 172 ; voyez Chron. fr. MS. de Nangis sous l'an. 1360.) [« Icellui curé voult faire « payer pour l'*enterraige* et sepulture du corps « d'une des niepces du suppliant, qui n'avoit que « unze ans, autant comme d'un grant corps. » (JJ. 176, p. 164, an. 1442.)]

Enterrement. [Intercalez *Enterrement*, dans Grégoire-le-Grand, p. 31 : « Le cors atant il enter- « rerent ; Grant e petit trestuit i erent ; Tuit vont à « la procession, A l'*enterrement* del baron. » — De même dans E. Deschamps, sur la mort de Du Guesclin : « O Bretaingne, pleure ton esperance ; « Normandie, fai son *entierement* ; Guyenne aussi, « et Auvergne, or t'avence. »] (N. E.)

Enterrer, *v.* [On lit déjà dans Roland, str. 209 : « A grant honur puis les ont *enterrez*. »] « Il fut « porté, et mené pour *enterrer* à S. Denis, » c'est-à-dire pour être enterré. (Vig. de Charles VII, page 47.)

[Dans Garin (I, 169), il signifie protéger par des terrassements. — De même dans Aiol, v. 5061 : « Si fist *enterer* et portes et postis. »] (N. E.)

Enterreur, *s. m.* Qui enterre. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Entertuer, *v.* Entretuer. « *Entertuoient*, des- « truoient. » (Ord. t. III, p. 434.)

Enterver. Regarder, considérer. (?)

Dame Sainte Marie,
Mon corage varie,
Ainsi que il te serve,
Ou jamès n'est tarie,
Ma dolors, ne garie ;
Aens sera m'ame serve,
Ci aura dure verve,
S'ains que la mors n'énerve.
En vous né se marie
M'ame, qui vous *enterve* ;
Soufrez li cors deserve,
L'ame ne soit périe. *(MS. 7218, f. 301 c.)*

Ront li pluseurs piquois, et hoes,
A qui les bocetes esrachent ;
Li autres les buissons dehachent,
Poi y a nul qui bien l'*enterve*,
Qui d'aucune chose ne serve. *(G. Guiart, f. 76 b.)*

Et me pris à la vraie histoire,
Jouste laquele ce mesis,
En l'an .M. et .CCC. et .VI.
.VIII. jourz, ainz may, qui voit *enterve*,
Ai recommenciée ma verve. *(G. Guiart, f. 5 a.)*

Partir, dire adieu à la fille,
Est t'on prest, la bouche laver,
De mesme le trou la cheville
Tenir ferme, pour *enterver*. *(Coquill. p. 167.)*

Enterveux, *adj.*

Si grupez estes des carieux,
Rebignez moy tost ces *enterveux*. *(Villon, p. 105.)*

On lit *entreveux* à la marge.

Entes, *adv.*

Honz n'est pas foz pour vivre ages :
Sont li tens ces .II. divers,
A l'un esté, à l'autre yver :
Cil fu batus, et laidengiez,
L'un fu paradis, l'autre enfers ;
Cil fu en buies, et enfers,
Cil ne fu onques mis engiez,
Cil fu de toz biens chalongiers,
Diex ci leus devora tes fez.
Cil aiguiaux fu par lui mengiez ;
Entes s'il n'est par toi vengiez,
Dont il est jugiés pervers. *(MS. 7615, I, f. 104 c.)*

Enteser, *v.* 1° Tendre, 2° Ajuster, 3° Lever une arme pour frapper, 4° Diriger un coup[A]. Tendre vers un lieu[B]. Entreprendre[C]. Préparer[D].

[A] 1° Donc voissiez homme visser,
Piez afourchier, arc *enteser*. *(R. de Rou, p. 192.)*

.... Dans la bute on décoche la vire
De l'arbaletre, ou la flèche l'on tire,
Entesant l'arc. *(Œuv. de Baif, f. 24 b.)*

Et Cupido lors aministre
Son arch, et l'*entoise*, et estent. *(Froiss. f. 347 b.)*

De l'arc, qui est plus roit que n'est un jonc,
Il *entesa* la flesche jusqu'au penon :
A cel coup, perça l'ele d'un papeillon.
Rom. d'Audig. MS. de S. G. fol. 66, R° col. 1.

[« La vire ou boujon dont ledit du Quesnoy jouoit « et que paravant il avoit *entesé*. » (JJ. 151, p. 12, an. 1396.) — « Le suppliant en son arc bendé qu'il « avoit mist une flèche en coche et *enteza* son dit « arc pour donner crainte à icellui Fauvel ; mais « ne tira aucunement. » (JJ. 206, p. 279, an. 1479.)]

2° « L'une de ses femmes s'en vint sur Estonne « le *baston entesé*, et l'en frappa. » (Perceforest, vol. II, folio 2 b.) On trouve *enteser l'épée*. (Ibid. folio 52 a.)

3° « [Icellui Jehan perseverant en sa mauvaise « volenté *entesa* ledit coustel pour ferir ledit « Colin. » (JJ. 105, p. 241, an. 1373.) — « Seurvint « sur le lieu Jehan le Marostiau de Justines tenant « en sa main un baston, appellé hache danoise, « laquelle il entesa et se efforsa de en ferir le sup- « pliant, et quant ledit suppliant vit ladite hache « *entesée*. » (JJ. 118, p. 74, an. 1380.)] (N. E.)

4° « Lors appuye l'un d'iceulx le glaive, par des- « soubz la couverture, l'autre *entesa son coup*, et « monseigneur Gauvain avoit mis son bras dehors ; « si advint que l'acier, qui fut froid, le heurta au « bras, et il s'esveille, et gecte son bras en hault, « par dessus l'espée, et celluy qui le mail tenoit, « qui son *coup avoit entoysé*, fiert si durement, « qu'il le fait voler en pieces. » (Lancelot du Lac, t. I, folio 99 d.) On a dit d'Abraham, sur le point de sacrifier son fils :

Mais, quant le *coup* volt *enteser*,
Ains que l'enfant peust adeser,
Et vous un ange qui li crie,
Garde l'enfant, ne l'ochis mie. *(Trois Maries, p. 13.)*

[« Et perdi par celle voie le cop qu'il avoit *entesé* « au chevalier. » (Froiss. V, 431.)] (N. E.)

[B] D'aler en ton païs te prend moult grant tendors,
J'à n'y *enteseray* mès, veine est ceste dolors.
Notice du Rom. d'Alex. fol. 72.

[C] A Cornouaille a gent atrait,
Et paine soy que plus en ait :
Tenir celle, et plus prendre *entoise*. *(Brut, f. 101 a.)*

On lit *enteise* dans le MS. de M. de Bombarde.

> Franchise, qui moult est courtoise,
> Sa vois joliement *entoise*,
> Pour chanter, à bonne maniere. *(Froiss. p. 377.)*

« Seur, dist Margon, ce sachez, dur m'en poise : « Mais dictes moy comment le le fait apoise : Sire, « dist elle, vous le verrez veoir, Les chevaliers « après comme courtoise, Et son mari qui à l'aller « s'*atoise*, Jusqu'à la tour, au mieulx ne peut « cheoir. » (Percef. V, fol. 112 d.)

Enteset, *adv.* Sans faire de bruit.

> Nous ont si sorpris *enteset ;*
> Querons vers eux por avoir plet. *(Parton. f. 168 c.)*

Entesnier. [Intercalez s'*Entesnier*, entrer dans sa tanière. (Renart, v. 677.) Au vers 478, *entesnie* signifie couchée.] (N. E.)

Enteste, *s. m.* Ancêtres. [Corrigez *enceste* ou *encestre*.]

> .... Je vueil, et doy le vostre estre,
> Car mi parent, et mi ancestre,
> Mon ayeul, mon pere, et li mien
> *Enteste*, si comme je tien,
> Et scay nourris à vostre court. *(Desch. f. 484 c.)*

Entesté, *part.* Occupé.

> Jusqu'au lieu de guerre *entesté*. *(G. Guiart, f. 337 b.)*
> Sa route iert de guerre *entestée*. *(Ibid. f. 350 b.)*

Entester. [Intercalez *Entester*, porter à la tête : « Et avoec un baril de vin Aporta, qui crust sur le « Rin ; Mout estoit fors et *entestans*. » (Blanche et Jeanne, v. 3838.) — « Tu romps alambics, grosse « beste, Et brusle charbon qui t'*enteste*. » (La Nature à l'Alchim. 18.) — Par suite s'enivrer : « En « lieu de hairs, haubers vestent, Et boivent tant « que il s'*entestent*. » (Ruteb. 156.)] (N. E.)

Entesteure, *s. f.* Mal de tête. (Cotgr. Oudin.)

Entetremer, *v.* [Lisez entretremer pour entretramer.] « Se il avoit plaidié contre aucun, et chil « contre qui il pleida à Biauvais, fist reconvention « seur li, ou seur ses redevanciers, i pleida, et « *entetrema* plet avant qu'il mourust, en tous « liex cas, i seroit il tenus à respondre. » (Beaumanoir, p. 21.)

Entettement. [Intercalez *Entettement*, entièrement, de *entet* pour *entait* (*intactus*) : « Le « bataille et la route qui fu le mieuls combatue et « plus *entettement*. » (Froiss. VII, 215.)] (N. E.)

Enteur, *s. m.* Qui ente. (Oudin, Cotgrave.)

Enteure, *s. f.* Action d'enter. (Oudin, Cotgr.)

Enteus. [Intercalez *Enteus*, dans Flore et Jeanne, p. 65 : « Vostre rois n'est pas si *enteus* ne « si courtois. »] (N. E.)

Enthandure, *s. f.* [Lisez *enhandure* pour *enhendure*, poignée.] « Une moult riche espée dont « le pommeau, et l'*enthandure* estoit de fin or. » (Chron. de S. Den. f. 210 a.)

Enthe. [Intercalez *Enthe*, partie du volant d'un moulin : « Icellui munier fist un faulz conduit « appellé une fausse *enthe* ou dit moulin par lequel « conduit pouvoit cheoir occultement blé ou « farine. » (JJ. 140, p. 281, an. 1391.)] (N. E.)

Enthousiaser, *v.* Enthousiasmer.

> Ronsard, je connois bien que, si tu ne me vois,
> Tu oublies soudain de ton grand roy la vois ;
> Mais pour t'en souvenir, pense que je n'oublie
> Continuer toujours d'apprendre en poësie ;
> Et pour ce, j'ay voulu t'envoyer cet écrit,
> Pour *enthousiaser* ton phantastique esprit.
> Charles IX, cité par Gouj. Bibl. fr. t. XII, p. 204.

Enthroner, *v.* Mettre sur le trône. (Cotgrave.) Voyez Favin, Off. de la Cour de France (1re race, page 19.) De là, on a dit au figuré :

> Celle qui est des quatre l'excellence,
> Et qui s'*enthrosne* au plus beau lieu des cyeux,
> De son bandeau t'a sillé les deux yeux,
> Et à ta main, a donné la balance.
> Œuv. de Joach. du Bellay, p. 367.

Enthusiasme, *s. m.* Enthousiasme. (Oudin, Cotgrave ; voy. Rab. III, prolog. p. 11.)

Enticé, *adj.* Incité.

> Quant Francois de guerre *enticé*
> Arriverent souz Ciricé,
> Touz apareilliez de combatre. *(G. Guiart, f. 312 a.)*

Enticement, *s. m.* On a dit d'Eve mise en opposition avec la Ste Vierge :

> Et par feme, et par fust estoit vie perdue,
> Et par feme, et par fust couvint que fust rendue :
> Par feme fu perdue, par son *enticement ;*
> Par le fust, par le fruit, donc diex fist véement.
> Disp. du Juif et du Chret. MS. de S. G. fol. 109, Vo col. 2.

« Sus leur coururent soudainement par l'*enticement* du deable. » (Dom Bouquet, VII, 127.) — De même au t. VIII, p. 332 : « Et tout fesoit-il par « l'*enticement* de sa femme. »

Enticer, *v.* Exciter, inciter (comme *aticer*.)

> Ne l' lait dormir, ne reposer,
> De la grant honte ramembrer,
> Ne d'alumer li sa grevance,
> Ne d'*enticer* la devinance,
> De si la qu'il mande sa gent. *(Partonopex, f. 162 d.)*

Enticher. [Intercalez *Enticher*, comme *entecher* et *entacher :* « Elles se souillent en l'ordure « De lecherie et de luxure Et des autres vilains « pechiés Dont tous li mons est *entichiés*. » (Hist. litt. de la France, t. XVIII, page 793.) — De même dans la Rose (v. 2138) : « Et qui d'orgoil est *enti-* « *chiés* Il ne puet son cuer aploier. »] (N. E.)

Entiennement, *adv.* Anciennement. « En la « fourme, et maniere qu'il a esté accoustumé « *entiennement*. » (Ord. t. III, p. 495.)

1. Entier, *s. m.* Totalité A. Accomplissement total B.

A « Si l'*entier* soit demaundé, et party de cel « entier soit aliené. » (Britt. Loix d'Angl. f. 213 a.)

B « A l'ayde du benoist fils de Dieu, auquel je « prie madame, vous donner l'*entier* de vos très « haulx desirs. « (Lett. de Louis XII, t. II, p. 5.)

2. Entier, *adj.* Entier A. Intact B. Pur C. Fidèle D. Plein, uni E.

[Il signifie encore intègre : « Item il convenroit « passer par la force de plusieurs seigneurs qui ne « sont pas si *entiers*, ne si loyaus aux chrestiens, « comme ils deussent. » (Reg. *Noster* de la Ch. des Comptes, f. 291 ter b.)] (N. E.)

A [« Set ans aconplis et *entiers.* » (Roncisvals, p. 31. — « Ja cil d'Espaigne n'eschaperont *entier.* » (Id. page 83.) — « Et les ronces n'ont pas laissé sa « robe *entiere.* » (Berte, XL.) — « Dame, voici, il « est mes sire ; Je sui son home lige *entier.* » La Rose citée par D. C. sous *Solidus*.)] (N. E.)

B « Il n'est pas vray que l'armée du pape, et des « Venitiens ayt esté détruicte, mais qu'elle est « quasi demeurée toute *entière* de gens d'armes à « cheval. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 275.)

C Ains ere adès, courageus et hardis,
De li amer de loial cuer *entir.* (*Vat. 1490, f. 127* ^{a}.)

[« Qui veist Blanchefleur la dame au cuer « *entier.* » (Berte, c. 129.)] (N. E.)

D J'ay long temps souffert vo pechié,
Comment m'avez vous reprouchié ?
Que j'estoye trop villotiere.
Meilleur vous suy, et plus *entière*,
Que vous ne m'estes, par ma foy. (*Desch. f. 517* ^{a}.)

E « Si avoit la gorgerette moult blanche, et « *entiere.* » Percef. V, f. 44 ^{d}.)

Expressions à remarquer :

1° « Vers *entiers,* » grands vers, opposés à « vers « couppez. » (Desch. f. 426 ^{d}.)

2° « Cousin *entier,* » cousin germain.

.... Ains vos voit volentiers,
Trop plus que ses *cousins entiers.* (*Froiss. p. 134* ^{a}.)

3° « *Entier* sank, » parenté complète, entre enfants de même père et mère, à la différence de « demi sanke, » entre enfants de deux pères ou de deux mères différentes. (Tenur. de Littl. fol. 1 ^{d}.)

4° « Homme *entier,* » homme de bien. (Oudin.) [Voir le sens ^{c}.]

5° « *Entier* amy, » intime ami. (Voyez les Quinze Joyes du Mariage, p. 114.)

6° « Fief *entier.* » On distinguoit deux sortes de fiefs ; l'un dont les redevances se payoient en argent, et l'autre qui étoit redevable d'un cheval de service. Le premier, pour être réputé *entier,* devoit valoir trente livres tournois de revenu par an, le second soixante sols tournois. « Le vassal « qui veut entrer en foy, et hommage, et qui doit « rachat à son seigneur feodal, est tenu de lui faire « trois offres ; l'une d'une somme d'argent, telle « qu'il advisera, l'autre de l'estimation, et arbitrage « du dict de preudhommes ; la tierce, du revenu de « l'année, avec le marc d'argent avalué, selon la « qualité du fief. L'année, avec le marc d'argent « avalué, s'entend que si le *fief est entier,* « c'est-à-dire, valant trente livres tournois de « revenu par an, et que le seigneur feodal accepte, « pour l'une des dites offres, l'année, avec le marc « d'argent avalué, il aura, et prendra, en ce cas, « l'année du dit fief, avec le dit marc d'argent « entier ; et si le dit fief n'est *entier,* c'est à dire « qu'il vaille moins de trente livres tournois par « an, il payera le dit marc d'argent au fur amplage, « et au prorata du revenu du dit fief. » (Cout. de Chateauneuf en Thimerais, ressort françois, t. II, p. 202.) « Le cheval de service se peut lever par le « seigneur feodal, quand le fief est *entier,* et est « reputé iceluy *fief entier,* au regard du dit cheval « de service, quand il vaut soixante sols tournois « en rachat. » (Cout. de Chartr. Ibid. p. 227.) « Le « *fief entier* et pleins » dans la Cout. de Bruxelles est celui dont « le revenu annuel, ou les rentes « feodales partagées emporte quinze florins. » (N. C. G. t. I, p. 1276 ^{b}.)

7° « Etre *entier* , » être recevable. « Quelque « temps que le dit seigneur en jouisse, il ne peut « prescrire la propriété du fief ; mais en est garde « seulement, en telle façon que l'heritier *est* tou- « jours *entier* de relever la propriété de son dit fief, « en payant les droits et devoirs. » (Proc. verb. de la Cout. d'Amiens, C. G. I, p. 625.)

8° « Demeurer *entier,* » conserver ses droits en entier. « Et si a protesté aussi de demourer entier « audict nom, pour le droit du dit four, ensemble « pour la jarbe de don, comme choses deues et « accoustumées de payer, et lever, selon qu'il est « porté par le loyer des dites coustumes, comme « aussi ont autrement protesté les dits habitans « *estre enthiers* en ce que dessus ont dict, et main- « tenu. » (Cout. de S. Vaast, N. C. G. I, p. 408 ^{a}.)

9° « Dettes contractées de lict *entier.* » Cette expression « s'entend, à Valenciennes, d'une obli- « gation signée du mary, et de la femme, et con- « tractée par tous deux ; mais à Mons, et dans son « chef lieu, où la femme ne peut s'obliger, *dette* « *contractée de lict entier* signifie une dette con- « tractée par un mary, et des enfans vivans d'elle. » (N. C. G. II, p. 71.)

10° « Armé *entier,* » armé de toutes pièces.

Qui ne chevauche, et qui n'est bien monté,
Qui ne poursuit, et qui n'a grant estat,
Bassinet nuef, et tout *entier armé,*
Et qui ne va où l'en se combat,
Chascun dit qu'il ne vault rien. (*Desch. f. 217* ^{d}.)

11° « Vendu *entier,* » vendu en entier. « De cha- « cun draps *vendu entier.* » (Ord. III, p. 584.)

12° « N'avoir d'*entier* que les cueurs. » On a dit de chevaliers qui dans un combat avoient été désarmés et blessés : « La vertu et proesse des « quatre chevaliers estoit joyeuse à regarder : car, « sans heaulmes, et sans escus estoient en estant. « Le roy Perceforest, le roy Lyonnel, le roy Gadiffer, « et le chevalier Doré son frere, roy de Norwegue « qui n'*avoient d'entier que les cueurs,* qui n'es- « toient plains que de grant voulenté. » (Percefor. vol. IV, folio 84 ^{c}.)

13° « Robe *entière,* » vêtement complet. Eust. Deschamps (fol. 112 ^{b}) dit d'un ménage :

Il y fault lart, blef, charbon, buche, et vin,
Lis, couvertoirs, linge, draps, *robe entière,*
Pos de mestail, chauderon, et chaudière,
Femme servir toute nuit, anuitie,
Ouir ses mos, souffrir sa dure chiere ;
Dont est cilz foulz qui deux fois se marie.

14° « Sanglier *entier,* » en termes de vénerie, est un sanglier grand et vieux. (Modus et Racio, MS. folio 23 ^{a}.)

15° « Table *entiere.* » Voyez TABLE.

VARIANTES : ENTERS. Ord. III, page 7. — ENTERZ. Parton. fol. 145 ^{c}. — ENTIR. Poët. av. 1300, t. IV, p. 1322.

Entiercement, *s. m.* Action de sequestrer, de

mettre en main tierce. [« De *entercement* de vif « aveir. » (Lois de Guillaume, 25.)]

Entiercer, *v*. Séquestrer, mettre en main tierce des choses mobiliaires. « La chose mobiliaire « estant veue à l'œil peut estre *entiercée*, sauf le « droict d'autruy. » (Cout. d'Orl., C. G. I, p. 975.) [Voir Entercer.]

Entierceur, *s. m*. Séquestre, aux lois de Guillaume, art. 25, d'après Du Cange sous *intertiare*.

Entiercier, *v*. Distinguer, démêler. On lit, au sujet de la victoire de Charlemagne à Roncevaux, après la défaite de son arrière-garde :

Si ot de mors si grant plenté,
Des paiens qui furent encoistre,
C'on n'i pot crestiien connoistre,
Et donques pria Carlemainne,
Au roy Jhesu Crist en demainne,
Qu'il y demonstrast tel signe,
Que li François fusent plus digne
A reconnoistre, et il se fist :
Quar à cascun François asist
Une aubespine florissant,
Et li paien furent gisant
Lait, et hideux, et sor cascun
Ot un sek arbre, noir, et brun,
Si con les pot bien *entiercier*. *(Ph. Mouskes, p. 225.)*

Sans vos connoistre, et *entercer*. *(Part. de Bl. f. 149.)*

Sire, ge vos di à estrox,
Fait cil, qui vistes est, et prox,
Que bien ai alé *enterçant* :
N'avez encore nul sergent
Qui soit avec vos, qui vos serve,
Si quit que vos i aiez perte
Vez me ci, si me retenez. *(Fables de S. G. f. 55 c.)*

Eust. Desch. f. 148 d, donne *entrechier*.

Entierement. Entièrement.

[Amours] qui tout me done à vous *entierement*. *(Couci, XVI.)*

Vostres suis *entirement*. *(P. av. 1300, III, p. 1193.)*

Variantes : Entirement. Le Vid. de Chartres, Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1003. — Enterement. Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 58, tit. de 1268. — Enterrement. Perard, Hist. de Bourg. p. 450, tit. de 1241.

Entierer, *v*. Enterrer.

.... Li rois Pepins moru ;
A S. Denis *entiérés* fu. *(Ph. Mouskes, p. 65.)*

[Dans Froissart, II, 494, il signifie bloquer par des terres : « Et fisent chil seigneur *entierer* trois « des portes de Cambray qui point n'estoient neces- « saires à l'ouvrir. »] (n. e.)

Entiereté, *s. f*. Intégrité, sincérité A. Obstination B.

A Voyez Nicot, Oudin, Robert Estienne. « Sauf « l'*entiereté*, » sauf l'intégrité, l'honneur. (Div. lec. de Du Verd. p. 572.)

B On a dit des devoirs de chancelier : « Toutes « foys plustost ployer que rompre, de peur que, s'il « vient à user d'une je ne scay quelle stoïque « *entiereté*, et ne pense devoir ceder à aucune « tempeste, poulsé hors de ce gouvernail, il ne « laisse la République en troubles, et factions « comme une nau à la tourmente. » (Du Verdier, Bibl. page 174.)

Entierspieds. Il faut lire *en tiers pieds*, pour en *trepieds*, c'est-à-dire à trois pieds. « Le sei- « gneur chastellain est fondé..... et peut avoir et « tenir justice, ou fourches patibulaires à trois pil- « liers, *entierspieds*, et avoir seels à contracts. » (Cout. de Poictou, C. G. II, 571.)

Entierté, *s. f*. Totalité. « Si le donour neque- « dent reteigne devers luy, mesme ascun parcele « de tout l'*entiereté*. » (Britt. Loix d'Angl. f. 105 b.)

Variantes : Entiertie. Tenur. de Littl. f. 8 a. — Entiertye. Autre édit.

Entievene, *s. m*. Antienne.

A la porte de S. Estievene,
De quoi on cante maint *entievene*. *(Ph. Mousk. p. 835.)*

Entieus, *adj*. Honteux.

S'en sui *entieus*,
Et très pensieus. *(Froiss. Poës. p. 270 a.)*

Entilbardé, *part*. Embarrassé. « Gectez votre « lance le premier, si vous povez, et la suivez de « près, et vous trouverez votre homme *entilbardé* « de sa lance, et de son pavaiz. » (Le Jouvencel, ms. page 359.)

Entimbraillé, *adj*. Couronné d'un timbre. (Cotgrave.) Oudin donne *entimbré*.

Entirement, *adv*. Entièrement.

Qui les chevaliers honnerés
Sour tous hommes *entirement*. *(MS. 7218, f. 154 b.)*

Entitlé, *adj*. Mentionné, rapporté, expliqué. « Solonc ceo que, en le chapitre de lour office, « serra *entitlé*. » (Britt. Lois d'Angl. f. 2 a.)

Entitulé, *part*. Intitulé.

Sur les deduis que vous verrés,
Ycy devant *entitulés*. *(Modus, f. 3 a.)*

Entoiler, *v*. Garnir de toile. (Oudin, Cotgrave.) [On lit dans Raoul de Cambrai (244) : « Et son man- « tel à fin or *entoillet*. »]

Entoires, *s. p*. Terme de vénerie. « Quant tu « defferas le cerf, oste premierement la langue..... « puis oste les *entoires*, que aucuns apelient les « neux du cerf ; les *entoires* c'est une haute chair « qui est ou cousté du col, et joint ès espaules ; « ensise au travers celle chair. » (Modus, fol. 15 a.)

Entois, *s. m*. Action de tenir son arc tendu. Voyez *Entoiser* sous Enteser. « Il ne pourroit lon- « guement tenir son *entois*, se l'arc estoit trop « fort. » (Modus, fol. 76 b.)

Entoiser, *v*. Enjamber par toise. « Li bon des- « trier la terre *entoise*. » (G. Guiart, ms. f. 284 a.)

Entomber, *v*. Mettre dans le tombeau. (Nicot, Oudin, Cotgr. ; Lett. de Pasq. III, p. 625.)

Entombi, *part*. Étonné, interdit. (Nicot, Oudin.) On s'en sert encore dans quelques endroits de la Normandie, au sens propre d'*engourdir*. [On lit aux Miracles de S. Louis, p. 479 : « Qui ont les membres « aussi com *entomiz* et endormiz. »]

Variantes : Entombis. MS. 7218, fol. 116 a. — Entommi. Tri. des IX Preux, p. 187 a.

Entombir, *v*. Endormir, engourdir, être engourdi. (Oudin.)

Entommer, *v*. Entamer : « Feit ung son tel

« que font les chastaignes jectées en la braise, sans « estre *entommées*. » Rab. IV, p. 236.)

Entommeure, *s. f.* Entamure. (Cotgrave.)

Entoner, *v.* Ce mot subsiste dans le sens de « commencer a chanter, » et dans celui de « boire. » [C'est dans un cas un dérivé de *tonne* et dans l'autre il vient de *tonare*.] On lit en ce double sens des désordres des ecclésiastiques :

> Ge connois tel qui pas n'*entonne*
> Tant el moster, com lez la tone.
> Hist. de Ste Léoc. MS. de S. G. fol. 29, V° col. 3.

> Le jeu me fuyt, malheureté m'aterre,
> Pour *entonner* goutte, febvre, catherre. (*Cretin*, p. 180.)

De là s'*entonner* pour s'engouffrer. « Le vent « s'*entonne* en la voile. » (Joinv. page 24.) [Le mot n'est pas dans l'éd. de Wailly.]

Entonnage, *s. m.* Action d'entonner. (Oudin, Cotgrave.)

Entonnelement, *s. m.* Action d'entonneler. (Cotgrave.)

Entonneler, *v.* Diminutif d'entonner. (Oudin, Cotgrave.)

Entonnement. [Intercalez *Entonnement*, action d'entonner : « Ladite cour permet, ausdits « questeurs, après le premier *entonnement* fait, de « jauger et sonder les cuves. » (Cour des Aides de Rouen, Arrêt du 30 mars 1540.)] (N. E.)

Entonnouer, *s. m.* Entonnoir. (Rabelais, V, page 204.) [On lit dans l'Inventaire de Clémence de Hongrie, § 461 : « Item un *entonnouer* de cuir. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, 85.)]

Entorbié, *part.* Troublé. On a dit d'Adam et d'Eve :

> Quant il orent mors en la pome,
> Il furent mort par le péchié :
> Dou maufez est toz *entorbiez*,
> En enfer il dui dessendirent. *(MS. 7615, I, f. 73 b.)*

Entorce, *s. f.* « Avoir l'*entorce*, » c'est ne pas réussir dans une affaire. (Voyez Duchat, sur Rabelais, t. II, p. 227.)

Entordre, *v.* Contraindre, tenir, lier. (Gloss. de Marot.)

Entorné, *part.* Etourdi d'un coup. (Cotgr. Oud.)

1. **Entorner (s')**, *v.* S'en aller. « Le vilain de « [illegible] cort s'*entorne*. » MS. 7615, I, f. 120 c.)

2. **Entorner**, *v.* Détourner. « Si entornent les « oylz de lor cuer, ou il acouvatent lor vices, par « aucune controuveure. » (S. Bern. Serm. p. 272.)

Entors, *part.* Couvert. (Oudin.) « De sanc et de « paliz sont soilliez et *entors*. » (Rou, p. 103.) Voyez Ovide, de Arte Amoris, fol. 96 b.

Entors (d') et de travers, *expr. adv.* De côté et d'autre. [C'est une forme ancienne d'entour : « Orent porpris *entors* et environ. » (Roncisvals, page 47.

> Une damoiselle sonjoit
> Que uns bachelers qui l'amoit,
> Vestuz d'une coste de pers,
> Venoit d'*entors, et de travers*,
> Et avoeques li se couchoit. *(MS. 7218, f. 178 b.)*

Entorser, *v.* Trousser, plier.

> Ses chiers avoirs fist enmaler,
> Ses draps, ses robes fist *entorser*.
> Rom. de la guerre de Troye, MS. cité par Du Cange, à *Trussare*.

Entort, *adj.* Injuste.

> Je voi trestout le siecle, et felon, et *entort* :
> Nous lessons la droiture, si nous tenons au tort ;
> Nos lessons le droit chant, si prenons le descort.
> Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 337, R° col. 1.

Entorteiller. [Intercalez *Entorteiller*, entortiller, dans Joinville, § 252 : « Preque tuit [li Beduyn] « sont vestu de seurpeliz, aussi comme li prestre ; « de touailles sont *entorteillies* lour testes, qui lour « vont par desous le menton. »] (N. E.)

Entortillonnement, *s. m.* Entortillement. (Dictionnaire d'Oudin.)

Entortillonner, *v.* Diminutif d'entortiller. (Cotgrave.)

Entosche. [Intercalez *Entosche*, poison, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 36952, et dans Partonopex, v. 1019.] (N. E.)

Entoscher, *v.* Empoisonner [du latin *intoxicare*.] (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 383.) [Voyez aussi Partonopex, v. 6251.]

Entoschié, *part.* Empoisonné.

> .... Saiete *entoschiée*.
> Vill. Li Vin. Poët MSS. avant 1300, t. II, p. 822.

> Quant ly rois volt boire, et il but,
> *Entouchiez* fu, morir l'estut,
> De l'eaue but, après enfla,
> Taint, et noircy, sempres fina. *(Brut, f. 68 c.)*

Entouchement, *s. m.* L'action d'aiguiser. On a dit, en parlant d'une épée, qu'elle étoit

> De frès *entouchement* entainte. *(Part. de Bl. f. 135.)*

C'est-à-dire aiguisée nouvellement.

Entouellier. [Intercalez *Entouellier*, embarrasser, troubler : « Ainsi estoit tout li païs *entouelliés*. » (Froiss., III, 172.) — « La veissiés gens « d'armes *entouelliés* entre yaus ferir et fraper sur « yaus. » (Id. V. 49.) — On le trouve aussi sous la forme réfléchie : « En passant il s'*entouella* en son « parement (manteau), tant qu'un petit il s'abuscha. » (Id. VII, 455.) — De même au Mén. de Reims (§ 429) : « [Le cheval] sailli bien quatre piez « dedens le fossei, et s'*entouella* si que.... il fust « englueiz. » — On trouve aussi la forme *entouillier* (VIII, 76 ; XV, 120.)] (N. E.)

Entouillement, *s. m.* L'action d'embarrasser.

Entouillers, *s. m. p.* Andouillers. On a dit d'un cerf :

> Tantost la teste est apportée
> Au roy, qui fort l'a regardée,
> Car est haulte, large, et rammée
> Pour ce l'a voulentiers veue ;
> Mole grosse près de la teste,
> S'en doit estre plus vieille beste,
> Et gros, et lours ses *entouillers*. *(G. de la Big. 106 a.)*

Entour, *prép.* [Comme préposition, il signifie autour, vers, environ ; comme adverbe, il a le sens de environ, à peu près.] Voyez *entor* qui est aussi dans S. Bernard, p. 2. « Vostre ambassadeur qui « est *entour* du pape. » (Lett. de Louis XII, t. II,

page 101.) « La femme se part d'*entour* son mari. » (Beauman. p. 292.) — « *Entour* trois heures. » (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 180.) — « *Entor* la « Candelor. » (Villehard. p. 92.)

« *Entour* et environ, » de tous les côtés, partout.

Le siege estant vint une pluie fiere
Qui l'ost moilla *entour*, et environ. *(E. Desch. f. 109 a.)*

[On le trouve aussi sous la forme *entours :* « Et « pooient estre *entours* six banieres. » (Froissart, t. III, page 227.)]

Entourellé, *adj.* Garni de tourelles. (Oudin et Cotgrave.)

Entourement, **Entoureure**. Action d'entourer. (Oudin, Rob. Est. et Cotgr.)

Entourner, *v.* Environner, entourer A. Attaquer, accuser B. Retourner C.

A « Il *entourna* toute la ville de peaux d'anes. » (Dial. de Tahur. p. 122.)

B « Se li sergens dit : je le prins cy par mon ser- « ment : et se il ne liève comme parjur, li sergens « est creus sur ly, et convient qu'il en pait .LX. solz « d'amende ; et se il *entorne* le sergens comme « parjur, il y a champ de bataille. » (Pith. Cout. de Troyes, page 446.) A la page 633, on lit *enclave*, au lieu de *entorne*.

C « Et ce fai tenir, et garder fermement, sanz « enfraindre en tele maniere que par ton défaut, ou « par ta negligence, de ci avant, nous n'i puissons « avoir domage ; lequel, s'il avenoit, nous *entourne-* « *rions* à ton cors, et à tes biens. » (Ord. t. I, p. 468.)

Entours, *s. m. p.* Les environs. (Oudin, Melin de S. Gelais, p. 41.)

Entourseure, *s. f.* Entorse. (Cotgr. Oudin.)

Entourtiller, *v.* Entortiller. [V. Entorteiller.]

L'un veult dormir, l'autre veillier,
L'un veult sa robe *entourtillier*
Pour le froit. *(E. Desch. f. 448.)*

Ce mot est pris figurément, dans ces vers, où parle la Vérité :

Sanz moy, voy tout detrier,
Et périr, par ma dorveille,
Tout se gaste, et *entorteille*. *(Ibid. f. 69 d.)*

« Tout ainsi qu'ils chevaulchoient, les flamerolles « les suivoient ; et alloient joustant après eulx, « *entretouillant* l'une avec l'autre, ainsy que ce « fussent mouches. » (Percef. vol. II, fol. 13 b.)

Variantes : Entourteller. Beaumanoir, page 330. — Entourtillier. E. Desch. f. 374 b. — Entretouiller. Rob. Est., Cotgrave. — Entorteillier. MS. 7218, folio 213 c. — Entortillier. Desch. f. 259 c.

Entourtillure, *s. f.* Entortillement (Cotgrave.)

Tantost de sa chevelure
Je fais une *entourtillure*,
Et je m'en vais garrotant.
Gil. Dur. à la suite de Bonnef. p. 103.

Entous, *adj.* Honteux. [Au féminin *enteuse ;* v. Ente, 2, qu'il faut comparer au provençal *anta.*]

...... Madame est si enteuse,
Et je ne sui si *entous :*
Aimer devroie une touse,
Quant je sui si sos, et fols.
Cont. Poet. MSS. av. 1300, t. III, p. 103

V.

Entoussé. *adj.* Travaillé de toux. « Enduroit « grant froit, et estoit tout noir, et tout pasle, et « *entoussé*. » (Le Chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 59 b.) « Es mois de Fevrier et de Mars se « leva un vent merveilleux, puant et tout plein de « froidures. Pour occasion duquel plusieurs gens « feurent tellement enreumez, et *entoussez*, que « merveilles. » (Juven. des Urs. Hist. de Charles VI, page 274.)

Entoxiquement, *subst. masc.* Empoisonnement. « Mourant par les poisons, et *entoxique-* « *ment*. » (Triomp. des IX Preux, p. 390 b ; voir Entosché.)

Entoxiquer, *v.* Empoisonner. (Voir Entosché.) « Leur trait... étoit *entoxiqué* d'un venin que les « medecins ignoroient. » (Tri. des IX Preux, p. 209 b.)

Entoyer, [Intercalez *Entoyer*, couvrir d'une toile : « Un treillis nuef à *entoyer* un lit. » (JJ. 107, p. 338, an. 1375.)] (n. e.)

Entrabatre (s'), *verbe.* Se renverser réciproquement.

Par le poing a prise la dame,
D'une part vont en une açainte ;
Desloié l'a, et desçainte,
Sor le fuerre noviau batu
Se sont andui *entrabatu*. *(MS. 7218, f. 243 a.)*

Entrac, *s. m.* Charbon, du grec ἄνθραξ.

. . . . Mal de dentz, rongne, *entrac*, morve, toux
Viennent souvent. *(Crétin, p. 180.)*

Entraccointer (s'), *verbe.* S'attaquer mutuellement. *Accointer* signifie, au propre, aborder quelqu'un.

Par la guiche prant son escu,
Puis est montez sor son destrier,
Jà se vorront *entracointier :*
Lors broschent andui, à tel rage,
Que retentissent li boscaige. *(Blanch. f. 175.)*

On lit *entreaccointer* dans Percef. II, f. 34 b.

Entraccoler (s'), *v.* S'embrasser mutuellement. (Nicot, Cotgr.) On a dit au figuré : « De leurs « broches de fer se vont *entracoulant*. » (Chron. de B. Duguescl. citée par D. C. sous *Veru*.)

[« S'*entr'acoloient* et baisoient. » (Rose, v. 8471.) « Si s'*entra'ccolerent* et firent grant chere. » (Frois. éd. Buchon. II, II, 117.)] (n. e.)

Entraccompagner (s'), v. S'accompagner réciproquement. (Nicot, Cotgrave.)

Entraccrocher (s'), *v.* S'accrocher mutuellement. (Cotgrave.) [« (Les atomes) heurtés ensemble « ont composé le monde, s'*entr'accrochant* de liens « tous divers. » (Rons. 21.)]

Entraccuser (s'), *v.* S'accuser réciproquement. (Nicot, Cotgr.) [« Si com tesmongent sainz Paules, « ki dist ke les penses soi *entraccuserunt*, le defen- « derunt. » (Job. XIIe siècle, p. 456.)]

Entradmonester. [Intercalez *Entradmonester :* « Ilz se rallierent en bataille au devant de luy, « s'*entre-admonestans* les uns les autres de n'aban- « donner pas leur capitaine. » (Amyot, Carville, ch. 64.)] (n. e.)

Entradvertir (s'), *v.* S'avertir réciproquement. (Cotgrave.) « Et est encores en usage entre les « filles, de là une chanson, par laquelle elles « s'*entravertissent* de ne faire point de grandes « enjambées. » Montaigne, I, 92.

Entraffoler (s'), *v.* Se blesser mutuellement. (Cotgrave.)

> Qui s'*entrafollent*, et occient,
> Laidement s'entrecontralient.
> Lauch. Lang. et Poës. fr. p. 101.

Entrafier. [Intercalez *Entrafier*, se promettre mutuellement : « Li .x. s'entrafierent, grant et fort « pautonnier. » (Aiol, v. 4631.)] (N. E.)

Entrage, *s. m.* Entrée. [Droit payé au seigneur, en prenant possession d'une censive.] (Voy. Dict. de Cotgr. et le Cout. Gén. I, p. 866; II, p. 389. — Voy. aussi le N. C. G. III, p. 1211.)

Entrahastir (s'), *v.* Se hâter, s'empresser mutuellement.

> Mesdisant se sont *entrahasti* ;
> De moy grever, se sont bien assenti.
> Gobin de Rains, poët. av. 1300, p. 387.

Entraicture. [Intercalez *Entraicture* ; dans un arrêt du Parlement de l'an. 1395 (13 février, vol. VIII), il est dit des étoffes qui ne peuvent être exposées en vente : « Sub hac alta tonsura... latitare poterant... insuturæ, quœ gallice dicuntur « *entraictures*. » Aujourd'hui on dit *rentraiture*, couture rentrée, cachée.] (N. E.)

Entraider (s'). *v.* S'aider mutuellement. [« Et « s'entrejurent et raffient, Qu'à leur pooir s'*entrai-* « *deront*. » (La Rose, 15321.)]

Entraier, *v.* Attirer, entraîner.

> En mainte guise feme essaie
> Que l'avoir son ami *entraie* ;
> Ennel, ou cainture de soie,
> Aumosnere, ganz, ou corroie.
> Ovide de arte Amoris, S. G. fol. 94.
>
> Si a feru Gautier un cop grant, et chargant ;
> Sor l'eaume, et sor l'escu l'a feru *entraiant*,
> Que grant masse en abat comme foudre fendant.
> Partonopex, fol. 172, V° col. 2.

Entraiguiser. [Intercalez *Entraiguiser* (Yver, p. 593) : « Une escole ou comme deux couteaux qui « s'*entraiguisent*, cette gaillarde jeunesse, par un « exercice alternatif, apprend. »] (N. E.)

Entraille, *s. f.* Ce mot s'employoit autrefois au singulier. [On voit donc que les Romans ont pris les neutres pluriels en *a* pour des noms féminins de la première déclinaison : « Del sanc aus Sarrazins « font corre grant ruisel Tout li pré sont covert « d'*entraille* et de boiel. » (Chanson d'Antioche, II, 563.)]

> . . . . . Trenchie le cuer, et l'*entraille*,
> S'il ne s'enfuit de la bataille. (*Blanch. f. 186 c.*)

Voyez Ph. Mousk. MS. p. 221.

1. Entrait, *s. m.* Onguent, au figuré. [Ne pas le confondre avec la pièce de charpente dite *entrait* : « Les jambaiges, esseliers et *antrais* seront du « parage à yceux chevrons, tant en un sens comme « en l'autre. » (Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., t. XXIV, p. 635, XVe siècle.)]

> Il n'est nulz plus doulz attrait
> Que d'amer dame jolie ;
> C'est un précieux *entrait*,
> Dont mainte playe est guerie. (*Desch. f. 164 a.*)
>
> . . . . . Vrais est li *entrais*,
> Ki garist clers, et lais. (*Vat. 1490, f. 120 b.*)

On a dit des criminels mis à mort :

> C'il n'auront mès mestier ne d'*entret*, ne de mire.
> Notice du Roman d'Alex. MS.

2. Entrait, *partic.* Inséré.

On a dit du métier de tisserand : « Se il avenoit « que les gardes du dit mestier trouvassent un « drap, ou une couverture sur un mestier, où « il eust deux, trois ou quatre roez wis, et il estoit « aussi que la lame, et li rooz fussent nuef, et que « onques on n'eust tixu au dit roez, et que les diz « draps, ou couvertures y fussent *entrait*, li tixe- « rans ne seroit tenuz de payer nulz douze deniers, « pour les roez wis. » (Ord. III, p. 515.)

Entraitier, *verbe.* Traiter. « Avons *entraitié* « deliberation, et accord, et fait certaines ordon- « nances. » (Ord. I, p. 519.)

Entraitter. [Intercalez s'*Entraitter*, s'embarrasser dans les traits : « Un d'iceulz chevaux par les « mouches ou autrement s'empescha ou *entraitta* « en ses traits ; ...et incontinent que ledit exposant « ot despechié et destraittie ledit cheval. » (JJ, 127, p. 91, an. 1385.)] (N. E.)

Entraiture, *s. f.* Poignée de l'épée.

> . . . . . A s'espée à sa main mise ;
> Si l'a par l'*entraiture* prise. (*Parton. f. 164 c.*)

Entramans (s'), *part. au plur.* S'entraimans. [Le verbe s'*entraimer* est dans Audefroi le Bastard, au Romancero de M. P. Pâris, p. 19 : « Mout dou- « cement *s'entraiment*, loiaument, sans feintise.]

> En cel an, au commencement,
> Ne s'estoient pas *entramans*
> Ne les François, ne les Flamans. (*MS. 6812, f. 67 c.*)

Entrangulaire, *adj.* Triangulaire.

On a dit d'un lieu où l'on rendoit la justice : « Au « mylieu estoit une large table de marbre ronde, et « polygonalle ; car celle table avoit vingt cinq « espaces *entrangulaires* d'un pied et demy ches- « cun. » (Alector Rom. f. 129.)

1. Entrant (à l'), *expr. adv.* A l'entrée : « A « *l'entrant* del douc termine Del tans novel. » (Mre Mucrisse de Greon, poët. av. 1300, III, p. 994.)

2. Entrant aoust ou **entrant en aoust.** Le premier jour d'août. « Dedans le dit jour de St Pierre « en *entrant aoust*, et non plustost. » (Cout. de Boullenoys, au Cout. Gén. I, p. 694.) — « St Pierre « *entrant en aoust* » se trouve dans la Cout. de Richebourg, au Nouv. Cout. Gén. I, p. 394 b. On disoit aussi « St Pierre *entrant aoust* venu. » (Ibid. Cout. de Boullenoys, p. 396 b.) — « Entrant Novem- « bre », pour le 1er novembre. (Voy. Perard, Hist. de Bourg. p. 316, tit. de 1215.)

[On lit déjà dans Couci, XVI : « A l'*entrant* de « pascor. » De même dans Villehardouin, § 193 : « Li noviaus emperere seroit encoronez à la feste « monsignor Saint Pere, *entrant* august. »] (N. E.)

3. Entrant, *adj.* Qui est d'un abord aisé. (Oud.)

Il est *entrans*, il a ses loix
Il accorde à chascun ses droiz. *(Desch. fol. 205 c.)*

4. Entrant. [Intercalez *Entrant*, onguent, comme Extrait : « Le suppliant se transporta en « l'ostel d'un barbier pour avoir de l'*entrant* à soy « guerir de certain mal. » (JJ. 197, p. 127, an. 1471.)] (N. E.)

Entraoit. Entraînoit, tiroit. « Par la main « diestre l'*entraoit.* » (Mousk. p. 409.)

Entrape, *s. f.* Entrave, obstacle. (Oudin, Cotg.)

S'argent pleuvoit, c'est ce donc je m'y pleure ;
Ailleurs cherroit, tant suis garnis d'*entrapes*. *(D. f. 230 a.)*

Entraper, *v.* Entraver [A]. Embarrasser [B].

[A] J'escommeni, de par le Pape,
Vilain qui a mazelin lape,....
Et qui sa bele fame *entrape*. *(MS. 7218, f. 194 d.)*
Prince, hom n'est, ni si foul, ni si saige,
Se femme prent, qu'elle ne l'assouaige ;
Et qui ne soit, par son fait, *entrapé*. *(Desch. f. 256 b.)*

[B] « S'en vont aux chambres porter leurs malles « sur les coffres, ès lieux qu'elles *entrapoient* le « moins. » (Des Acc. Escr. Dijon, f. 31 b.)

Entrapeuse, *adj, au fém.* Embarrassante.

. . . . . C'est cele qui s'achemine
A confesse, qui tout netoie :
Moult i a *entrapeuse* voie,
Ainçois c'on i puisse venir. *(MS. 7218, f. 314 a.)*

Entrappeler (s'), *v.* S'appeler réciproquement. (Cotgrave.) [« Ils *s'entre-appeloient* bel oncle, « beau cousin et beau neveu ; coutume qui dure « encore entre les grands. » (Carloix, I, 34.)]

Entrapprocher (s'), *v.* S'approcher réciproquement. (Cotgrave.)

Entrarmé, *partic.* Renforcé, çà et là. On a dit, de l'équipage de Quaresme allant au combat :

Sa baniere fu d'un obar,
Bien *entrarmé* de verous. *(B. de Quaresme, S. G. f. 92 a.)*

Entrassaient. [Intercalez s'*Entrassaient*, s'exciter réciproquement, dans le Rom. d'Alexandre (D. C. III, 856 b) : « De tels paroles s'*entrassaient.* »] (N. E.)

Entrattacher, *v.* Attacher ensemble. (R. Est., Cotgrave.)

Entraverser, *v.* Mettre en travers [A]. Traverser, faire obstacle [B].

[Il signifie aussi soulever avec une traverse : « Icellui Coulin avoit *entraversé* ledit huys afin de « le faire cheoir. » (JJ. 195, p. 121, an. 1468.)] (N. E.)

[A] « Les gens du pays avoient faict tranchées, et « fossez par les chemins, et sentiers, abbatu ponts, « et planches, *entraversé* grands arbres en la voye. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 32.)

[B] « C'est felonie qu'une poignée de sujets donne « la loy, et mesure à leur prince, *entraversent* sa « puissance, mettent frein à sa volonté, bornent, « et estressissent son authorité suprême. » (Lett. de Pasq. III, p. 769.)

Entravestir, *v.* Se faire un don mutuel, au dernier vivant, entre mari et femme. « Par la dite « coustume, notoirement gardée, et observée ès « mettes du dit eschevinage, si deux conjoints par « mariage *entravestissent* l'un l'autre, par lettres « passées, par devant les eschevins du dit lieu, ou « si, entre les dits conjoints, est entretenu *entra-* « *vestissement* par sang, qui se cause quand iceux « conjoints ont un, ou plusieurs enfans ; après le « trépas du premier mourant, ou survivant sont, « compettent, et appartiennent tous les biens meu- « bles, maisons, terres, et héritages, estant ès « mettes du dit eschevinage. » (C. de Mazengarbe, N. C. G. t. I, p. 395.)

Entravestissement, *s. m.* Don mutuel fait au survivant, entre mari et femme ; il en est de deux espèces : « L'*entravestissement* de sang » et « par lettres. » Le premier se dit lorsque l'un des conjoints par mariage est fait seigneur des biens du prédécédé, et il est ainsi nommé quand il y a des enfans issus du mariage. (V. Laur. Glos. du Dr. fr.) « L'*entravestissement* par lettres » se dit lorsque mari et femme comparoissent devant deux juges, et pour gage de leur amour mutuel, que la femme confirme par un baiser, se donnent leurs biens, ou une partie, par don mutuel. « En la dite ville, loy, « banlieue, et eschevinage, y a deux manieres « d'*entravestissemens*, l'un appelé *entravestisse-* « *ment de sang*, qui se cause quand il y a enfant « yssu du mariage l'un de l'autre ; l'autre, quant « deux conjoints comparent par devant deux esche- « vins, et recognoissent l'amour de mariage qu'ils « ont l'un à l'autre, et en en iceluy demonstrant, « la femme va baiser son mari, en la presence des « dits eschevins ; lequel *entravestissement* ainsi « fait, est appellé *entravestissement par lettres.* » (Cout. d'Artois, au Cout. Gén. t. II, p. 870.) Voyez Ravestissement.

Entraveur, *s. m.* Qui met des entraves. (Oudin, Cotgrave.)

Entraviser (s'), *v.* S'entreregarder.

Sont les uns devant les autres,
Chascun rens de près s'*entravise*,
L'espace d'un champ les devise. *(G. Guiart, f. 123 b.)*

Entrausque, *adv.* Tandis que.

. . . . . . Une si grant maladie
Li prit, er soir, dedenz sa teste,
Entrausque demenient grant feste. *(MS. 7615, I, f. 106 c.)*

Entrazurer, *v.* Entremêler d'azur. (Poës. de Loys le Caron, fol. 56 a.)

Entré, *part.* Enregistré [A]. Commencé [B]. Traîné [C].

[A] [Le sens actuel est dans Roland (str. LVII) : « Al « cors vous est *entrée* mortel rage. »] — « Soient les « parceles *entrés*, et especefiés en pluseurs escro- « ves. » (Britt. Loix d'Angl. f. 185 b.) — « *Entré* en « nostre roule. » (Ibid. f. 24 b.)

[B] « Encores n'estoyent les treves *entrées*, ne con- « fermées. » (Froissart, liv. III, page 312.) « Cette « semaine qui est *entrée.* » (Lanc. du Lac, I, f. 31 c.)

[C] Dettraiz comme saint Soubastiens
Soit de sajettes, en la fin,
Et mis en vers, et en liens,
Comme hors du sens ; en haut chemin,

Soit *entrez* pour larresin,
Et pour mourdis au derrain pendus
Par crain à queue de roussin. *(Desch. f. 212 a.)*

1. Entre, *s. f.* Entrée, commencement de jouissance. « Fraunke *entre*, et fraunk issue. » (Britt. Loix d'Angl. folio 141, R°.) On lit entrie dans les Tenures de Littleton, folio 91 a. De là *bref de entre*, dans Britton, chap. 114, folio 263 b, où il est traité de ce bref.

2. Entre, *prép.* [Dans Roland (voir le Gloss. de M. Léon Gautier) il signifie entre, parmi ; on trouve un sens spécial au v. 3073 : « *Entre* Rembalt e « Hamon de Galice Les guierunt, » c'est-à-dire Rembalt et Hemon se partageront le commandement. Ce tour est fréquent chez les trouvères. Par suite *entre*, joint à un nom collectif, signifie tout autant que : « *Entre* vous, hommes de la ville vous « estes grandement fourfaitz envers moi. » (Froiss. t. III, 365.)] Conjointement, avec, ensemble, tant l'un que l'autre A. Séparément B. Pendant ce temps-là C. Dans D.

A « Le roy Perceforest se retrahit eeleément *entre* « luy, et sa mesgniee par devers son logis ; car il « ne vouloit point estre congneu. » (Percefor. II, fol. 150 c.) « N'estoyent pas plus de mille *entre* « maistres, et valetz. » (Chr. S. Den. II, f. 257.)

Ains vos dorrai ore du mien,
.xx. muis, *entre* vin, et forment,
Et .lx. plates d'argent. *(Blanch. f. 186 b.)*

Entre raison, et amour, grant tourment
Font a mon cuer. *(Vat. 1490, f. 82 b.)*

« *Entre eux deux*, » ensemble, dans Gerard de Nev. IIe part. I. — « *Entre* eulx, » conjointement. (Lanc. du Lac, II, folio 94 c.) — « *Entre eulx deux.* » (Ibid. I, folio 140 d.) — « *Entre* argent et or, » tant en argent qu'en or. (Ph. Mouskes, p. 176.) — « *Entre* luy, « et le roy, » le roi et lui. (Ibid. page 45.) — « *Entre* « hommes d'armes, et archers. » (Mém. de Du Bell. liv. VII, fol. 214, R°.) — On trouve le mot latin *inter* employé de même dans la Chron. d'Alberic, p. 578 : *benè inter milites, et armigeros sexaginta mortui sunt.*

Remarquons ces autres expressions :

1° « *Entre* ci et ke Paskes, » « *entre* ci e Pes- « kes, » d'ici à Pâques. (Rymer, I, p. 109 a, an. 1268.)

2° « *Entre* luy et moi, » nous deux seulement. (Lanc. du Lac, II, fol. 76 b.) — « *Entre* moy et elle. » (Percef. I, fol. 44 a.)

3° « *Entre* nous. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 53 d.) — « *Entre* vous. » (Confess. de Vaudreton, au Trésor des Chartes, layette V, de Navarre, pièce 11, p. 9.)

4° « *Entrous* et *entrious*, » dans S. Bernard, p. 233, répond au latin *apud eos*.

5° « *Entre* vous, » vous tous. (Percef. III, f. 8 a.)

6° « *Entre* vous deux, » l'un et l'autre. (Lanc. du Lac, II, fol. 12 a.)

7° « *Entre* vous et moy, » nous deux. (Percef. vol. I, fol. 39, R° col. 2, et V° col. 1.)

8° « *Entre* deux et as, » d'une façon douteuse. (Cotgrave.)

B « Lors laissa courre *entre* luy, et ung autre « chevalier, si advint qu'il encontra Patrides. » (Lanc. du Lac, III, fol. 38 c.)

C « Nous lesserons tous nos prisonniers avec ce « bestail à nos varlez qui les mettront tout droit à « nostre fort, et *entre*, nous irons, se bon vous « semble, au port de Lussant. » (Hist. de Bertr. du Guescl. par Mén. p. 474.) On lit : « *Entre* eux qu'ils « mangeoient, » tandis qu'ils mangeoient, au ms. 7989 2, folio 77 b.

D « Cil qui estoient descendu à terre des galies et « des uissiers, furent remis *entre* à force. » (Villehard. page 90.)

Entreassambler. [Intercalez *Entreassambler*, s'embrasser pour lutter : « Le suppliant et ledit « bastard se *entreassamblerent* et batellerent « ensamble, telement que ledit bastard demoura « mort. » (JJ. 94, p. 55, an. 1364.)] (N. E.)

Entrebaail, *s. m.* Ouverture à demi. (Oudin, Cotgrave.)

Entrebaailler, *v.* Ouvrir à demi. (Cotgrave.) [« Ledit Bourguignon bailla à iceluy archier, en « *entrebaillant* le dit guichet, d'une dague dans le « ventre. » (Jean de Troyes, Chron. an. 1465.)]

Entrebaiser (s'), *v.* Se baiser mutuellement. (Cotgrave.) [On lit déjà dans Thomas de Cantorbery, 108 : « Donc se sont aprescié, Qu'en paist s'entre- « baisassent et en veire amistié. » — De même dans Renart, v. 5687 : « Après cest most s'*entré-* « *baiserent* cil qui onques ne s'*entramerent*. »]

Entrebat, *s. m.* (Britt. Loix d'Angl. f. 265 a.)

Entrebattre, *v.* Se battre réciproquement. « Qui « *entrebattera* à coups de poing, tombera en « amende vers le fisque, en dix sols. » (Cout. de l'Angle, N. C. G. I, p. 302.) [« Ce n'est pas à Paris « ni en France seulement qu'on *s'entrebat*, pour « les biens de ce monde. » (Commines, I, 7.)]

Entrebée. [Intercalez *Entrebée*, ouverture, au reg. JJ. 173, p. 751, an. 1427 : « Icellui Cotele se « efforça de frapper le suppliant d'icelle dague par « l'*entrebée* ou ouverture de l'huis. »] (N. E.)

Entrebende. [Intercalez *Entrebende*, entrait au reg. JJ. 160, p. 130, an. 1405 : « On trouva icel- « lui deffunt pendu et estranglé par le moien d'une « corde mise et tenant à un bauch ou *entrebende* « dudit hostel. »] (N. E.)

Entrebeu, *adj.* A demi ivre. (Nicot, Oudin.)

Entrebienfaire. [Intercalez *Entrebienfaire*, dans Montaigne, I, 215 : « Cherchant l'un et l'autre, « plus que toute autre chose, de s'*entrebienfaire*, « celui qui en preste l'occasion est celui-là qui fait « le liberal. »] (N. E.)

Entrebont et volée, *express. adv.* Il faut lire *entre bond et volée*, façon de parler encore usitée. (Voy. Cretin, p. 185.)

Entrebourrer (s'), *v.* Se bourrer mutuellement.

..... Si d'autres que moy ne les vont separer,
Ils auront tout loisir de bien s'*entrebourrer*.
(L'Auteur à la mode, Com. de Th. Corn. act. 3 sc. 10.)

Entreboyau, *s. m.* Le boyau du milieu. (Oudin, Cotgrave.)

Entrebriser. [Intercalez *Entrebriser*, dans Yver, p. 600 : « Assis en des chaires qui sembloient « estre faites naturellement de vieux troncs de « bois et de rochers *entrebrisés*. »] (N. E.)

Entrebrouiller (s'), *v.* Se brouiller réciproquement. (Oudin, Cotgrave.)

Entrebrusler (s'), *v.* Se brûler l'un l'autre. (Oudin, Cotgrave.)

Entrecaresser (s'), *v.* Se caresser l'un l'autre. (Oudin, Cotgrave.) [« Ils s'entrecaresserent quelque « peu et plus se reunirent au promenoir. » (Marg. *Nouv.* XLIV.)]

Entrecasser (s'), *v.* Se casser mutuellement. (Oudin, Cotgrave.) [« S'*entrecassent* les dens. » (Ronsard, 852.)]

Entreceder (s'), *v.* Se céder l'un à l'autre. (Cotgrave.)

Entreceler (s'), *v.* Se céler l'un à l'autre. (Oudin, Cotgrave.)

Entrecens, *s. m.* Sorte de redevance. « C'est « un droit de centième, quelquefois plus fort, quel- « quefois plus foible, suivant l'usage des lieux, que « le seigneur haut justicier, leve sur les mines « qui sont fouillées dans l'étendu de sa haute jus- « tice..... ce droit d'*entrecens* se prend quelquefois « pour les censives. » (Cout. de Haynaut, N. C. G. t. II, page 138.)

Entrecesse, *s. f.* Interruption. « Lesquelles « se guerroyoient sans *entrecesse*. » (Pasquier, Rech. page 7.)

Entrecesser, *v.* Cesser, discontinuer. « Onques « n'*entrecessoit* des larmes la valée. » (Vie des SS. MS. de Sorb. chif. XXVII, col. 31.)

Entre chainiaule, *adj.* Alternatif. Ce mot, dans S. Bern., p. 279, répond au lat. *alternans*.

Entrechamailler (s'), *v.* Se chamailler mutuellement. (Cotgrave.)

Entrechangé, *adj.* Diversifié. « Houpelande « de couleur jaune, *entrechangée* d'un bleu « celeste. »

Entrechangeablement, *adv.* En faisant échange. « En tesmoing de ce, nous avons fait scel- « ler ces lettres *entrechangeablement* de nos « seaux. » (Preuv. de l'Hist. de Bret. t. II, p. 594.) [On lit dans Rymer, IV, 666 : « En tesmoignance « de quele chose lesditz roi et coumte à cest enden- « ture *entrechaungeablement* unt mis leurs seals. »]

Entrechangement, *s. m.* Changement réciproque. « Achilles qui gisoit malade de ses playes, « fut moult couroucé de cest *entrechangement*, et « de ce qu'on avoit delaissé le gouvernement de « Agamenon. » (Tri. des IX Preux, p. 276 b.)

Entrechanger, *v.* Changer alternativement A. S'égarer B. Déguiser C.

A On lit dans S. Bern. « entremellent ou *entre-* « *chaingnent* » page 69 ; dans le latin *alterat vel alternat*.

> L'en voit les cers naturelement muer,
> L'an une fois, le merien de leurs testes ;
> Et leur suffist un an celluy porter,
> Sans changement ; mais les dames sont prestes
> D'*entrechangier* aux jours communs, aux festes,
> L'abit des chiefs, en estrange maniere. (*Desch. f. 328 a.*)

B « Quant vous mesmes estiez devant elle, la « veue vous *entrechangeoit*, affin que vous ne « peussiez que en tout bonneur faire, ne dire la « moytié de vostre volunté. » (Percef. III, fol. 83 b.)

C ... Son seignor ne connut mie,...
Quar sa parole *entrechanjoit*. (*MS. 7218, f. 199 b.*)

Entrechapler. [Intercalez *Entrechapler*, se battre à l'épée : « Lesquelles parties se entrecha- « plerent les uns aus autres et meslerent. » (JJ. 114, p. 148, an. 1378.)] (N. E.)

Entrecharger (s'), *v.* Se charger réciproquement. (Oudin, Cotgrave.)

Entrechasse, *s. f.* Entrechat. (Oudin, Cotgr.) [Corruption de l'italien *introcciato* dans la locution *capriola intrecciata*, cabriole entrelacée.]

Entrechausser (s'), *v.* Se chausser l'un l'autre. (Oudin, Nicot.)

Entrechemin, *s. m.* Intervalle entre deux chemins. (N. C. G. t. I, p. 1006.)

Entrechenuz, *adj.* Gris, moitié blanc. « ..... Cheveus blois, *entrechenuz*. » (Parton. de Bl. MS. de S. G. fol. 152 d.)

Entrechercher (s'), *v.* Se chercher mutuellement. (Cotgr. et Oudin.) [« Il y a des conditions qui « s'*entrecherchent*. » (Mont. I, 256.)]

Entrecherir (s'), *v.* Se chérir mutuellement. (Cotgrave.)

Entrechevaucher, *v.* Chevaucher pêle-mêle. « Qu'un chacun se tint au lieu où il luy seroit « ordonné, de par le roy, sans aller, ny *entreche-* « *vaucher* les uns devant les autres. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 591.) [« Icellui Defraine « retourna la teste de son cheval vers ledit Henne- « quin, veuillant le *entrechevauchier*. » (JJ. 106, p. 387, an. 1375.)]

Entrechoc, *s. m.* Choc mutuel, réciproque. (Oud. Cotgr.) [*Entrechoquement* est dans Lanoue (146) ; *entrechoquer* est dans Yver, p. 631 : « Par « cette rencontre d'œillades, comme deux caillo x « qui s'*entrechoquent*, s'excite un feu. »]

Entrecler, *adj.* Qui est plus clair au milieu. (Oudin.)

Entrecloant, *partic.* Enfermant.

> Or vendrai au moustré devant,
> Puis la gorgete en avalant ;
> Et premiers en pis camuset,
> Dur, cort, et haut, de point, et bel,
> *Entrecloant* le riciotel
> D'amors, qui chiet en la forcele. (*MS. 7218, f. 251 b.*)

Entrecloz. [Intercalez *Entrecloz*, entrebaillé : « Duquel ostel le suppliant trouva l'uis *entrecloz* « et n'y avoit personne dedans. » (JJ. 146, p. 175, an. 1394.)] (N. E.)

Entrecognoistre (s'), *v.* Se connoitre l'un l'autre. (Oudin, Cotgrave.)

Entrecoingner (s'), *v.* S'entrechoquer.

> Biau fu le jour, cler, et luisant,
> En la bataille moult cuisant,
> La où les deux rens *s'entrecoingnent.* (*Guiart, f. 130 b.*)

Entrecoissi, *part. au m. pl.* Entreregardés.

> *Entrecoissi* se furent tant
> Que desviserent les batailles,
> Des cevaliers, et des piétailles. (*Mousk. p. 120.*)

Entrecolomne, *s. f.* Espace entre deux colonnes. (Oudin, Cotgrave.)

Entrecombattre. [Intercalez *Entrecombattre*, dans le Ch. au Lion, v. 2771 : « Quant je trovay en « uns essarz Tors salvages, ors et lieparz, Qui « s'*antrecombattoient* tuit. » De même dans Brunetto Latini (Trésor, p. 120) : « Li vent qui *s'entre-* « *combatent* si merveilleusement. »] (N. E.)

Entrecommencer, *v.* Commencer à demi. « Vous luy voyez rouiller les yeux en teste ; faire « des sursaillies les plus étranges du monde, « *entrecommencer* des propos à demy entrecoupés. » (Contes de Chol. fol. 168, V°.)

Entrecompaigner (s'), *v.* S'accompagner.

> . . . . . Orgueil, et yre, pour voir,
> S'*entrecompaignent* main, et soir. (*G. de la Bigne, f. 1 b.*)

Entreconjouir (s'), *v.* Se fêter réciproquement. « Moult s'*entreconjouirent* l'un frere, et « l'autre. » (P. de Fennin, Mém. de Ch. VI, p. 457.)

Entrecontralier (s'), *v.* Contrarier.

> Les vifz desor les morts roellent,
> Qui s'entrafollent, et occient ;
> Laidement *s'entrecontralient.* (*Fav. L. et P. F. p. 101.*)

Entrecontrer. [Intercalez *Entrecontrer*, rencontrer, au Châtelain de Coucy (v. 2562) et dans une charte de Corbie (cart. 23, an. 1340) : « Qu'il « puissent prendre terre pour leur edifice... en tel « largeur que trois benel (chariots) se puissent « *entrecontrer.* »] (N. E.)

Entreconvier (s'), *v.* Se convier mutuellement. (Cotgrave.)

Entrecor, *s. m.* Partie de l'épée.

> Quatre espées y ot a or
> Que pong, que heut, que *entrecor ;*
> Quatre roy les quatre portoient,
> Qui droit devant le roy alloient :
> Cilz mestiers leur appartenoit,
> Quant ly Rois feste et court tenoit. (*Brut, f. 79 b.*)

Entrecosser (s'), *v.* Se heurter réciproquement. (Cotgrave.)

> . . . . Entre le double mont
> Qui, d'un choc mutuel, s'*entrecossoit* le front. (*Jam. f. 33 b.*)

Entrecoudoyer (s'), *v.* Se coudoyer l'un l'autre. (Cotgrave.)

Entrecouler, *v.* Couler au milieu. (Oud. Cotg.)

Entrecouper, *v.* Couper au milieu. (Oud. Cotg.)

Entrecours, *s. m.* Terme de fief [A]. Terme de commerce [B].

[A] Au premier sens, c'est « une société contractée « entre deux seigneurs, au moyen de laquelle les « sujets de l'un pouvoient librement, et sans danger « de perdre leur franchise, s'aller domicilier dans « la seigneurie de l'autre seigneur. » (Laur. Glos. du Dr. fr.)

[On lit dans une charte de 1295, aux preuves de l'Hist. de Châtillon, par Duchesne : « Et est assavoir « que li *entrecours* qui estoit des fames et des « hommes le roy, et des hommes et des fames de « l'eglise de Resbais et de Jorre, avant ledit eschange « demorront en la menerre qu'il estoit au temps « le roy : sauf ce que les fames que cils de ceste « franchise prendront de l'eglise de Jorre et de « Rabays, seront de cette franchise. »] (N. E.)

« En cas de mariage, par le sus dit droit d'*entre-* « *cours*, l'homme changeant sa résidence doibt à « son seigneur naturel demy droict de rachapt. » (Cout. de Luxembourg, N. C. G., II, 340.) « Lequel « *entrecours* s'entend seulement quant au change- « ment de résidence des subjects en allant demeurer « chez un autre seigneur, et nullement pour le « regard des biens immeubles que les dicts subjects « ont chez leur seigneur naturel. » (Ibid.) On appeloit aussi cette société *parcours*, et on nommoit « bourgeois de parcours » celui qui avoit changé son domicile. « Droit de bourgeoisie s'acquiert par « demeure par an et par jour, ou par aveu, ès lieux « où il y a parcours et *entrecours.* » (Loysel, 39.)

[B] « Quant au droit de parcours, et *entrecours*, « c'est une espèce de société entre quelques pays, « et villes du royaume, estans sous divers seigneurs, « pour la liberté de commerce qui étoit appellé « droit de marche. » (La Thaumas. Cout. de Berri, p. 14 ; voyez Pithou, Cout. de Troyes, p. 385.) Comme terme de commerce, ce mot désignoit le cours réciproque des marchandises, « le commerce mutuel », comme l'expliquent Monet et Oudin. « Afin que les dites denrées, marchandises, et « richesses soient en plus grand nombre descen- « dues, et menées par le dit pays, pour la plus « ample provision, et fourniture d'icelles, le fait, et « *entrecours* de marchandises mieux, et en accrois- « sance, et multiplication entretenue. » (Godefr. Observ. sur Ch. VIII, p. 452 ; voy. Let. de Louis XII, I, p. 76 ; voyez aussi Preuv. sur le Meurtr. du duc de Bourg. p. 252.) [Comparez l'anglais *intercourse*, qui signifie commerce.]

Entrecraindre (s'), *v.* Se craindre l'un l'autre. (Oudin, Cotgr.)

Entrecroisement, *s. m.* L'action de se croiser. (Cotgrave, Oudin.)

Entrecroiseure, *s. f.* Etat de deux choses qui se croisent. (Cotgr. Oud.)

Entrecueillir, *v.* Cueillir ensemble. (Oud. Cot.)

Entrecuisses, *s. f.* L'entre deux des cuisses. (Oudin, Cotgr.)

Entredebouter (s'), *v.*

> L'ost des pietons s'*entredeboute*,
> Près de mil en ot en leur route :
> A ceus annuie li sejours. (*G. Guiart, f. 58 a.*)

Entredeffendre (s'), *v.* Se défendre l'un l'autre. (Oudin, Cotgr.)

Entredemander (s'), *v.* Se demander réciproquement. (Oudin, Cotgr.)

Entredent, *s. m.* L'espace qui est entre deux dents. (Oudin, Cotgr.)

Entredeschirer (s'), *v.* Se déchirer l'un l'autre. (Oudin.)

Entredeviser, *v.* Parler mutuellement de quelque chose.

. . . . Vint au lit où cil se gisent
Qui lor amor *entredevisent.* (*Fabl. S. G. f. 81* [b].)

1. **Entredeus,** *s. m.* 1° Embarras, empêchement.

Diex qui tout set, et tout puet, et tout voit
Nous auroit tost un *entredeus* gieté,
Se la dame ki est de grant bonté,
Ki est lès lui, pour vous ne li prioit.
Chans. MSS. du Cte Thibault, p. 113.

2° Coup donné par le milieu de la tête : « Grant « pièce dura ceste meslée, et tant qu'il ennuyoit « moult ; lors getta au geant ung *entredeux* si « amerement, qu'il luy coupa le nez, et toute la « baulevre, en telle maniere que les dens luy « apparoissoient de tous costez, et dessus, et « dessous. » (Lanc. du Lac, II, fol. 118 [c].)

[Ce terme d'escrime se retrouve dans la Chron. des ducs de Normandie et dans Renart, v. 14553 : « Engigneus est, mès n'est pas fort Se Ysangrin li « fait effort, De l'*entredeus* se set covrir, Et bien « tapir. »] (N. E.)

2. **Entredeux (par),** *adv.* A travers, au milieu. [Il signifie encore intervalle : « Car il n'y a nul « *entredeux* entre la ville et l'abbeïe. » (Froissart, III, 278.)] Voy. Eust. Desch. fol. 28. Oudin, Cur. fr. rapporte sur ce mot d'autres façons de parler.

3. **Entredeux,** *adv.* Cependant, dans l'intervalle. [« Et *entredeuls* lui disoit paroles de soupeçon « et de manaces. » (Froiss. II, 422.)]

« *Entredeux* il nous plaist. » (Ord. II, p. 518.) Voy. Godefr. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 896.

Entrediffamer (s'), *v.* Se diffamer mutuellement. (Cotgr.)

Entredire, *v.* Interdire, excommunier. Ph. Mousk., p. 43, dit de la guerre du duc de Normandie contre l'archevêque de Rouen :

L'arcevesque fors s'en alla,
En France vint, trois ans fu là,
Et la tiere de Normandie
Coumanda que on *entredie.*

Il dit encore page 594, de l'empereur Othon à la bataille de Bouvines :

Mais, par l'escomuniement,
Estoit il a destourbement ;
Nonques mais n'ot on oi dire,
D'empereour à *entredire ;*
Mais cou fist le Pape Innocens,
Pour les drois St Piere, et ses cens.

Voy. Ord. I, p. 602 et 605.

Entredis, *partic.* Interdit [A]. Excommunié [B].

[A] Voy. Poës. d'Eust. Desch. fol. 405 [d], et Mousk. page 455.

[B] Voy. G. Guiart, fol. 151 [b].

[Il signifie encore catéchumène au Gloss. 7684 : « *Entredit* en la foy, *catecuminus*, qui n'est pas « encore baptizé. » Il vaudrait mieux lire *entreduit* de *entreduire.*] (N. E.)

Entredit, *s. m.* Interdit. [Voy. Froiss. VII, 284.] « Sentence d'excommunement et d'*entredit* » dans Pérard, Hist. de Bourg. p. 488, an. 1457. « *Entredit* « excommuniement Y sont faiz. » (Desch. f. 523.)

[« Nos à la requeste doudit roy ou de son certain « commendemant, après nostre amonestemant de « quarente jors escumenissiens les persones et « missiens lor terre *entredit*, autretant qu'il fuis- « sient retrez audites convenances. » (Cart. de Champagne, an. 1262, fol. 208 [a].) — « Nos depuis « en avant feissiens et porchassiens par quelque « maniere parcoi nos fissiemes rassolt, ou li *entre-* « *diz* rapalez, ou les sentences relaschies. » (Id. fol. 341 [b].)] (N. E.)

Entredonneir. [Intercalez *Entredonneir*, dans le Mén. de Reims (§ 127) : « Et saillirent sus au plus « tost que il porent, et traient les espées nues des « fuerres et s'*entredonnent* granz colées. » Déjà dans Roland (v. 3582) on lit : « Sur ces escuz mult « grans colps s'*entredunent.* »] (N. E.)

Entredormir, *v.* Etre à moitié endormi. (Oud. Cotgrave.)

Entredos (sans), *expr. adv.* Sans rien cacher. « *Sans entredos*, apertement. » (MS. 7218, fol. 125 [c].)

Entredous, *adv.* (Voy. Entredeus.) Dans S. Ber. Serm. fr. p. 93, il répond au latin *Intermedium* et *Interim :* « Enz valleis *entredous* les montaignes « trespesseront les awes. »

Entreduire, *v.* Instruire.

Conter me devez, par doctrine,
Et por amor de decepline,
Que bien me puisse *entreduire*,
Et de bele science estruire,
Vostre filz sui, s'él devez faire. (*Fabl. S. G. f. 6* [a].)

« Il est drois que nus ne sois fez plus riche, o « autri domage : ces choses nos sousfissent que nos « avons dites briement, en ceste oeuvre, por *entre-* « *dire* les juges, et d'enteringue restitucion, et des « autre articles qui i sont compris. » (Li Ordinaires Mestre Tancré, Chans. de Bouloingne, 7347, f. 15?.)

[On lit dans Brun de la Montagne, v. 991 : « Li « ert de moy sa char *entroduite* et nourrie Tant « qu'il sera en point de desirrer amie. » De même au v. 3154 : « Qui bien le conseilla et l'*entroduisi* « sy. »] (N. E.)

Entrée, *s. f.* Commencement [A]. Prélude [B]. Entreprise [C]. Revenu [D]. Appointements [E]. Droit seigneurial [F]. Terme forestier [G].

[A] « Si eut à celle *entrée*, moult de chevaliers « abbatuz, et d'hommes tuez. » (Lanc. du Lac, III, fol. 42 [b].) [De là plusieurs expressions adverbiales : « A l'*entrée* du jeu » (Froissart, III, 458) ; « d'*entrée* » (id. X, 74), d'abord. Le sens de commencement mène à celui de causes, d'origine : « Nous li savons bon « gré de ce que il a envoyet deviers nous fiablement

« pour remonstrer l'*entrée* de son information. » Id. II, 356.

[B] « A ces mots, se tira Paustonnet d'ung costé, et « accorda sa harpe, puis s'en vint par devant la « table, jouant petites *entrees*. Lors commença à « jouer le lay de l'hermite Pergamon, moult bien, « et gentement. » (Percef. V, fol. 70 [b].)

[C] On a aussi nommé *entrée* une « entreprise. » Une dame parle de la Croisade où son amant étoit entré :

Dex ! quant crier ont *entrée*,
Si r'aidiez au pelerin
Par cui sui espoantée,
Car felon sunt Sarrasin.
Geros de Dijon, Poet. MSS. av. 1300, t. I, p. 410.

[D] On a dit des revenus des princes et des états : « Les communes *entrées* des princes ne sont pas « toutes suffisantes à la grant charge que ilz main- « tes foys ont, tant aux emprinses, comme aux « deffances de guerre, et aultres despences néces- « saires. » (La Salade, fol. 5 [d].)

[E] « Il est enchassé de son service, et a très petit « revenu, au lieu où il fut né, mais il treuve les « *entrées* si estroictes qu'il n'y peut entrer ; or va « il par lieux estranges, povre, mendiant, et de « tous debouté. » (Percef. VI, fol. 74 [d].)

[F] C'étoit aussi un droit seigneurial qui se payoit, en argent ou en autres denrées, par l'acquéreur d'un fief ou d'un héritage quelconque. « Outre paye le « vendeur, pour l'issue, unze solz trois deniers « tournois, et l'acheteur, autant pour l'*entrée*. » (Cout. de Dax, C. G. t. II, page 678.) « Un, ou deux « septiers de vin, d'issue, et autant d'*entrée*, avec « les droits des officiers. » (Cout. de Péronne, N. C. G. p. 602.)

C'est aussi un droit de « bienvenue » payé par le nouvel habitant étranger qui venoit s'établir dans une commune et qui étoit fixé à dix sols payable dans l'an et jour par les habitans de Pontallier. (Voyez Perard, Histoire de Bourg. p. 487, an. 1257.) [Par suite, *entrée* signifie bienvenue : « Quilibet « canonicus, carens domo claustrali,... non perci- « piet partem fructuum vulgo dictorum les *entrées* « ou baise-main. » (Preuves de l'Hist. d'Auxerre, p. 218 [a], an. 1353.) — De même dans Froissart, XV, 142 : « Et estoie pourveue de ung très-beau livre « pour faire present et *entrée*. »]

[La joyeuse entrée signifiait aussi, dans l'ancienne Flandre, la charte qui assurait les libertés des habitants. A son avénement, le prince était inauguré solennellement dans chaque province, en qualité de duc, comte ou seigneur, et s'engageait par serment à observer lui-même et à maintenir envers et contre tous les priviléges de la nation ; la charte qui consacrait ces obligations et qu'on ne séparait pas du fait de l'avénement était connue sous le nom de joyeuse *entrée*. (Defacqz, Anc. Droit belge. I, 6.] (N. E.)

[G] « Comme par fol hardiment, ou par simplesse « des usagers, ou autres causes des officiers qui se « sont entremis pour nous, aucuns coustumiers, « soubz ombre de leur coustume de prendre en « noz forets, et abbatre chesnes en estant, qu'ils « nomment d'*entrée ;* c'est à sçavoir si tost comme « en la racine, ou autre part en bas, ils peuvent « mettre la congnée, et battre à sec, pour rendre « dix sols de la chartée de chesne. » (Gr. Cout. de Fr. p. 62.) [Voir cette même citation aux Ord. VI, 235, an. 1376.]

[*Entrée* désigne encore la place qui, à l'entrée d'un pays, en est comme la porte : « Trois bonnes « villes que li princes goulousa pour tant que elles « estoient entrées de son pays. » (Froissart, t. VII, page 234.)]

On disoit aussi :

1° « *Entrée* de table, » dans le sens où nous disons simplement *entrée*. « Pour *entrée de table* je « te donne ces petites fricassées. » (Des Accords, Bigarr. folio 181 [a].)

2° « D'*entrée* de table ; » nous disons aujourd'hui d'entrée de jeu. « Je doute fort qu'ayant fait sem- « blant, d'*entrée de table*, de desirer la paix, vous « ne corniez la guerre, à bon ecient, à l'issue de « vostre propos. » (Mém. de Villeroy, t. III, p. 12.)

3° « Avoir *entrée*, » avoir droit ou avoir beau jeu, être en beau chemin. « Il *a* très bien *entrée* « d'avoir amye. » (Percef. VI, fol. 86 [d].)

Entréeser, *v*. Se recréer ensemble. (Borel.)

Entrefaictes, *s. f. p.* Ravages. Ce mot semble employé en ce sens, dans le passage suivant, où il s'agit des guerres des Gantois, en 1453 : « Les « Gandois perseverans en leur obstination firent « tousjours la guerre à leur pouvoir à l'encontre « de leur prince et seigneur, et feirent moult d'em- « prises, de courses, d'*entrefaictes*, et de maux au « plat pays de leurs voisins. » (Mém. d'Ol. de la Marche, livre I, page 390.) [Dans Froissart, « à ces « *entrefaites*, » au t. XI, 336, signifie sur ces entrefaites.]

Entrefaille, *s. f.*

Cele partie a appellée
De Corineo Corenée,
Puis ne scay par quelle *entrefaille*,
Fu appellée Cornuaille. *(Brut, f. 9 [b].)*

Entrefaire. [Intercalez *s'Entrefaire* compagnie, fréquenter quelqu'un, au reg. JJ. 155, page 249, an. 1400.] (N. E.)

1. Entrefait, *s. m.* Entreprise. (Marot.)

2. Entrefait, *adv.* Tout de suite.

.... J'aurai mon afere fait,
A huistese tout *entrefait*. *(MS. 7218, f. 119 [c].)*

On lit aussi *tot entrefait*, dans Gontiers, Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1041.

3. Entrefait. Il faut lire en deux mots *entre fait :* « *Entrefait* et devis a moult. » (Vat. 1522, f. 169 [b].) C'est-à-dire entre les actions et les paroles, il y a grande différence. [Cet ancien proverbe ne seroit-il pas le même que le nôtre : Promettre et tenir sont deux ?]

Entrefaits, *s. m. p.* Entrefaites. « Sur ces « *entrefaits*. » (Pasq. Rech. p. 455.)

Entrefascher (s'), *v.* Se fâcher réciproquement. (Cotgrave.)

Entrefendre, *v.* Fendre au milieu. (Cotgrave.)

Entreferir (s'), *v.* Se blesser l'un l'autre. (Cotgrave.) [« Les eschieles des nés aprochier si « durement que en plusors leus s'*entreferoient* « d'espées et de lances. » (Villehardouin, § 172.) — De même dans Henri de Valenciennes, § 630 : « Il « s'*entrefierent* parmi les hyaumes tant ke tout li « lach sont depechié. »]

Entrefession, *s. m.* L'entre-deux des fesses. (Oudin.)

Entrefestoyement, *s. m.* L'action de se fêter réciproquement. « Quant les deux parties s'encon- « trerent, la noblesse doubla pour les beaux *entre-* « *festoyemens*, et aussy pour aller à l'espousailles « du noble conte. » (Percef. III, f. 136 b.)

Entrefestoyer. [Intercalez *s'Entrefestoyer*, dans Carloix, IX, 9 : « De sorte que nous vivions « en toute seureté, et s'*entrefestoyoit-on* à tour de « role et à l'envie. »] (N. E.)

Entrefier (s'), *v.* Se fier l'un à l'autre.

Tant ont dit, tant ont fait qu'*entrefiez se sont*,
Et jurent surement qu'ensemble si tendront,
Contre royz, et contre autres, quant le besoin verront.
Rom. de Rou, MS. p. 21.
De prendre Normendie s'*erent entrefié*. (*Ibid. p. 84.*)

Entrefileure, *s. f.* Oudin traduit ce mot en italien par *trafilatura*, et en espagnol par *entrehiladura*.

Entreflater (s'), *v.* Se flatter l'un l'autre. (Oudin, Cotgrave.)

Entrefouetter (s'), *v.* Se fouetter l'un l'autre. (Cotgrave.)

Entrefouir, *v.* Fouir au milieu. (Oudin.)

Entrefrapper (s'), *v.* Se frapper l'un l'autre. (Oudin, Cotgrave.)

Entrefroisser (s'), *v.* Se froisser mutuellement. (Oudin, Cotgrave.)

Entrefrotter (s'), *v.* Se frotter réciproquement. (Oudin, Cotgrave.)

Entrefusée. [Intercalez *Entrefusée*, le fil enveloppant un fuseau : « Une paire de draps à lit, « quatre *entrefusées* de file. » (JJ. 162, page 356, an. 1408.)] (N. E.)

Entregarder, *v.* Préserver. « J'ay paour de le « dire que les très laches mains ont esté mises sur « ton corps, pour eslever les depouilles, se fortune, « qui nous a esté misericordieuse envers nous, ne « t'*eust entregardé*. » (Tri. des IX Preux, p. 206 b.)

Entregent, *s. m.* Savoir-vivre. [C'est une expression métaphorique empruntée à la fauconnerie ; c'est pour les faucons l'habitude de vivre sans s'effrayer des gens : « Il vous convient continuer à « le tenir souvent sur le poing et *entre gent* tant et « si longuement que vous pourrez. » (Ménagier, II, 290.)] « C'est, au demeurant, une très utile science « que la science de l'*entregent*, elle est comme la « grace, et la beauté consiliatrice des premiers « abords de la société, et familiarité. » (Essais de Mont. t. I, p. 69.) « Comitas, humanité, ou gracieu- « seté, ou courtoisie, que Ciceron appelle *urbani-* « *tas*, civilité, *entregent*, ou bonne grace. » (Natur. d'Amour, f. 250, V° ; voyez Pasquier, Rech. p. 740 ; Contes de Chol. f. 69 b ; Coquill. p. 62.)

Entregente, *s. f.* Savoir-vivre. Le même qu'Entregent ci-dessus. L'auteur du Moyen de Parvenir a tourné ce mot en ridicule. « Toutes fois je « m'estonne que vous, qui estes latin, ne le scavez, « et surtout vous, qui entre les galans, sçavez « mieux vostre court ; j'ay pensé dire comme nos « docteurs vostre *entregente* : mais il me semble- « roit dire entre jambes, tant cela est fat. » (Moyen de Parven. p. 47.)

Entregenté, *part.* Civilisé, poli. (Cotgrave.)

Entregenter, *v.* Se conduire dans le monde. (Cotgrave.) « Il se savoit bien *entregenter* en toutes « compagnies. » (Contes de Despériers, II, p. 188.)

Entregesant, *part.* Situé entre, compris. « Lieux *entregesans* dedans les mettes, et bornes « qui s'ensuivent. » (Chron. S. Den. III, fol. 7.)

Entreget, *s. m.* Intervalle, espace [A]. Trajet [B]. Interposition [C]. Tour de passe passe [D].

[A] « C'est une idée d'amour passant d'un long « *entrejet* toutes les autres passions vulgaires de « nos amoureux transis. » (Pasq. Œuv. Mel. p. 331.) « Pendant lequel *entrejet*. » (Id. Rech. p. 59.)

[B] « Si tu veulx connoistre fortune, et te soubz- « mettre à sa variableté, de tout temps, en cour la « trouveras ; là s'esbat elle de ses tours bestournez, « et fait ses mutations, et son *entregiet*. » (Al. Chart. l'Esper. page 267.) [C'est le sens de jeu d'adresse, pris au figuré.]

[C] « Ils ont fait un *entreject* de la dite fausse « coustume, au chapitre des donations, dots, et « mariages. » (Proc. verb. des Cout. d'Auvergne, C. G. II, p. 496.) « Sans *entrejet* d'aucune difficulté, « m'ont presté le serment de fidélité, avec toute « sorte de congratulation. » (Mém. de Viller. t. V, p. 244.) C'est en ce même sens qu'on a dit : « Vou- « lant gagner le temps qu'il luy falloit encore à « mettre en poinct son armée, sema des *interjects* « d'accord. » (Ess. de Mont. I, p. 30.)

[D] Dans les vers suivans, il s'agit d'un jongleur qui vante son adresse :

Bien sai joer de l'escambot,
Et faire venir l'escharbot,
Vif, et saillant, desus la table ;
Et si sai meint beau jeu de table,
Et d'*entregiet*, et d'astumaire :
Bien sai un enchantement faire. (*Fabl. S. G. f. 70 c.*)

[« Le suppliant et marques par esbatement prin- « drent des festuz et les mistrent sur le plat d'un « coustel moullé de leurs salives, en feignant qu'ilz « savoient bien jouer d'*entreget*. » (JJ. 148, p. 127, an. 1408.) — De même aux Miracles de Coinci (D. C. III, 54 c) : « En la vile un Juis avoit, Ki tant « d'engieng et d'art savoit, D'*entreget* et d'enfante- « ment, De barat et d'encantement. »]

On a dit de plus :

1° « *Entrejet* de paroles, » altercation, dispute. (Nicot et Rob. Est.)

2° « Faire un *entrejet*, » insérer, introduire. (Nicot et Rob. Est.)

Entregetter, *v.* Jeter les uns aux autres [A]. Substituer [B]. Insérer [C]. Entremêler [D].

[A] Arbalestiers quarriaus destessent,
Selonc ce que chascun d'eus vise ;
Espringales font leur servise,
Dont ligarrot, en maint lieu saillent :
A eux *entregeter*, se taillent. (*G. Guiart, f. 314 a.*)

[B] Je scay bien trois geus, voire quatre,
De bourses coupper soutilment,
D'*entregetter*, legierement,
Un hanap, ou un pot d'estain,
Pour un d'argent. (*E. Desch. f. 269 c.*)

[C] « L'article vingt cinquiesme commençant, un « chacun doit closture, ont esté, de l'advis des dits « estats, *entregettez*, et adjoustez ces mots, de « pierre, brique, brocail, moillon, ou pailliz. » (Cout. d'Amiens, C. G. I, p. 635.) « Ont été adjous- « tez et *intergettez* ces mots. » (Ibid. p. 627.)

[D] Enfin dans le Journal du Voyage de Charles VIII, à Naples, par André de la Vigne, on explique à la marge le mot *interjetter*, par « entremesler, par- « semer. »

Entregourmer. [Intercalez s'*Entregourmer*, dans Carloix, VI, 36 : « Quand on voyoit pages ou « laquais s'*entregourmer*, on disoit qu'ils se con- « fessoient comme les cordeliers de Metz. »] (N. E.)

Entregouspiller (s'), *v.* Se battre l'un l'autre. Nous disons dans le langage vulgaire, *se houspiller*. « Des chiens qui s'*entregouspilloient*. « (Gar. Rech. des Rech. p. 62.)

Entregratter (s'), *v.* Se gratter l'un l'autre. (Cotgrave.)

Entregrimper, *v.* Grimper l'un sur l'autre.

L'eau veut couler avecque un libre cours,
La terre veut ses fleurs librement peindre,
La vigne aussi avec l'ormeau se ceindre,
De sa nature *entregrimpant* ses tours. (*Tahur. p. 248.*)

Entregronder (s'), *v.* Se gronder mutuellement. (Cotgr.)

Entreguerroyer (s'), *v.* Se faire la guerre l'un à l'autre. (Cot.) [On lit dans Henri de Valenciennes, § 545 : « Chil Burile disoit ke le terre ke Esclas « tenoit devoit estre soie, et Esclas disoit ke non « fesoit, et pour chou s'*entreguerrioient-il*. »]

Entrehaïr (s'), *v.* Se haïr mutuellement. (Rob. Est. et Cotgr.) [« Et ne pourquant il (le mari et la « femme) s'*entreheent* tant que il ne veulent de- « morer ensemble. » (Beaumanoir, LVII, 1.)]

1. Entrehanter (s'), *v.* Se fréquenter l'un l'autre. (Rob. Est. et Cotgr.)

2. Entrehanter, *v.* Enter l'un sur l'autre. « Sachez que plusieurs chevaliers ont *entrehantez* « renommée en prouesse de chevalerie. » (Percef. vol. V, fol. 44 b.)

Entrehapper (s'), *v.* Se happer l'un l'autre. (Cotgrave.) [« Ainsi commença la meslée des deux « lyons, et dura moult longuement, si s'*entrehap-* « *perent* aux ongles et aux dents. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 2.)]

Entreharceler (s'), *v.* Se harceler mutuellement. (Cotgr.)

Entreheurt, *s. m.* Choc réciproque. (R. Est.)

Entreheurter (s'), *v.* Se heurter réciproquement. (Rob. Est., Oudin et Cotgrave.) [« Li cheval « *s'entrehortent* devant emmi le pis. »] (Ronc. 194.)

Entreil. [Intercalez *Entreil*, entr'œil, *intercilium* dans un Gl. lat. fr. du fonds S[t] Germain.] (N. E.)

Entreillizé, *adj.* Garni comme en treillis. On a dit de la jument de Gargantua : « Au reste, avoit « poil d'alezan, toustade, *entreillizé* de grises « pommelettes. » (Rab. I, p. 99.)

Entreingne. [Intercalez *Entreingne*, aîne, dans le Poëme d'Alexandre, cité par D. C. (III, 817 b) : « Si come Eumenidus de Gadres lor sorfrongne, « Si iert feru ou cors assés près de l'*entreingne*. »]

Entrejetterie. [Intercalez *Entrejetterie*, comme entreget : « Gieus de tables et d'eschequiers, De « boulles et de merelliers, De dés et d'*entrejetterie* « Et de mainte autre muserie. » (Pèlerinage de Gulleville, cité par D. C. III, 54 a.)] (N. E.)

Entrejoindre, *v.* Joindre ensemble. (R. Est.)

Entrejointe, *s. m.* Jointure. (Borel.)

Entrejou, *s. m.* Espace pour faire couler l'eau du moulin, quand il ne va pas. (Voy. Laur. Gloss. du Dr. fr.) On lit *entriou* (Cout. Gén. II, p. 369) et *entryon* (ibid. p. 341).

Entrejouer (s'), *v.* Jouer ensemble. (R. Est.)

Entrel, *s. m.* Sorte d'emplâtre. [Lisez *entret*, pour *entrait*.] « Meslez avec sain de porc, les « herbes susdictes, et les mettez sus les boces, et « cele les fera meurer, et quant elles seront molles, « si les crevez d'une lancette, et quant elles seront « crevées mettez dessus *entrel* tirant, et sera gari. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 110.)

Entrela, *adv.* Pendant ce temps là. Du Cange, sous *Interibi*, cite un gl. lat. fr. du fonds S. Germain.

Entrelacemenz, *subst.* Action d'entrelacer : « *Entrelacemenz* des vices, » dans S. Bern. Serm. fr. p. 311, répond à *obligationes vitiorum*.

Entrelaceure, *s. f.* Entrelacement. (Cotgr.)

Tairoy je bien l'*entrelaceure*
De cette belle cheveleure,
Qui, de mille tortiz dorez,
Si gayement entrégarez,
Enserre dans ses cordelettes,
Le plus doux de nos amourettes. (*J. Tahur. f. 162.*)

Entrelasseure. (Brant. Dames Gall. II, p. 366.)

Entrelacier, *v.* Entrelacer. *Entrelacier*, dans S. Bern., répond au latin *intricare*. [« Et estoient « les villes et li chastiel *entrelachiet* li un en l'autre, « li uns Englès, li autres François. » (Frois. VIII, 78.) Dans Joinville (§ 280), il signifie entremêler : « Pour « ce que il nous convient poursuivre nostre matiere, « laquel il nous convient un peu *entrelacier*. »]

Entrelaidir (s'), *v.* Se dire des injures réciproques. (Borel.)

Entrelaier, *v.* Interrompre, cesser, abandonner. *Entrelatons*, dans S. Bern. Ser. fr. MSS. p. 361, répond au latin *omittimus*.

Voyez aussi Rob. Est. et Cotgr. [*Entrelaisser* a le même sens dans Flore et Blancheflor, v. 2207 : « Por cou qu'en lui vit tel biauté Tot *entrelaist* sa « cruauté. »]

A vidame d'Amiens prie
Ma chançons, qu'*entrelaier*
Ne voille la boine vie,
Qui li a fait comenchier
Valours, à qui prist envie
De lui avancier. *(Monios, Poët. av. 1300, III, p. 1056.)*

« Dont pour ce, nous *entrelaissasmes* nostre « entreprise. » (Percef. IV, fol. 55 [b] ; voy. Hist. de Ste Léoc. MS. de S. G.)

Entrelaisse, *s. f.* Discontinuation. *Sanz entrelaissement*, dans S. Bern. p. 252, répond au latin *sine intermissione*.

Qui sa valor,
Et sa doçor,
Tote vauroit descrire,
May finast mais,
Sans *entrelais*,
Car trop aroit à dire. *(Gont. Poët. av. 1300, III, 1028.)*

Entrelant. [Lisez *entretant*.]

« Aucune fois, peut arriver que, quant l'en a « failly à trouver un sanglier du limier, que on » laisse aler deux chiens, ou trois, pour le trouver, « et yceulx chiens chieent sur les erres, et mangues « des truyes, et les vont trouver *entrelant*, si que « il semble qu'ilz aient trouve le sanglier. » (Modus et Racio, MS. fol. 51 [a].)

Entrelardé, *partic.* Entremêlé.

« Et puis se assirent en ordre à table *entrelardez* « de damoiselles. » (Percef. I, f. 91 [b].)

[On lit dans Blanche et Jeanne (v. 3560) : « Leurs « disners *entrelardés* fu De ce qui plaisant leur fu, « Ce fu de baisiers savoureus. »] (N. E.)

Entrelas, *s. m.* Entrelacement, mélange [A]. Sorte de poësie [B].

[A] On lit dans les lettres de Pasquier, t. II, p. 76 : « La majesté d'un souverain s'entretient par un « *entrelas* de l'exercice de la justice, avec les « armes. »

[B] On nommoit de là *entrelas*, ou *entrelats*, une poësie aux rimes entrelacées. « *Entrelas* couronné « mâle par équivoque » ; il est ainsi appelé lorsque, dans le vers masculin, la syllabe de l'avant dernier mot fait une équivoque ou un son égal avec le dernier mot qui est une monosyllabe dans chaque vers. Exemple :

Je vois que suis trop deffortuné né,
Tourner ne puis : si tresfort pouvant vent
Rien contre l'heur par sens ordonné n'ay,
A moy douleurs, fortune souvent vent.
Chasse et départ d'Am. p. 236.

Entrelasser (s'), *v.* S'embarrasser, s'embrouiller. « Je me suis, sur la fin, un peu *entrelassé* de « mon premier discours : mais prenez le cas, « qu'après la moralité, et la tragedie vient la farce. » (Brant. Dames Gal. II, p. 433.)

Entrelassi jambon, *s. m.* Mot équivoque et obscène, dans les Bigarr. de Des Acc. f. 136 [b].

Entrelier, *v.* Lier ensemble. (Oud. Cotgr.)

[« L'amour dont leurs cœurs estoient *entreliés* et « enlacés. » (Louis XI, 98e nouv.)] (N. E.)

Entreligne, *s. f.* Digression. « Premier que de « passer outre, je vous prierai me permettre de « faire icy cette *entreligne*, pour puis reprendre à « mon point, le fil de cette généalogie. » (Pasquier, Rech. p. 385.)

Entreligné, *partic.* Où il y a des interlignes : « Lettre *entrelignée*. » (Mém. de Sully, IX, p. 138.)

Entreligner, *v.* Mettre en interligne. (Cotgr.)

Entrelignure, *s. f.* Interligne. [« Encore pot « estre lettre faussée en autre maniere, si comme « quand il y a *entrelignure*. » (Beaumanoir, XXXV, 12, éd. Beugnot.)]

Entrelire, *v.* Lire ensemble. (Cotgr.)

Entrelouer (s'), *v.* Se louer l'un l'autre. (Cot.)

Entreluicter, *v.* Lutter l'un contre l'autre. (Oudin, Cotgr.)

Entreluitement, *s. m.* L'action de lutter l'un contre l'autre. Ce mot est pris dans un sens obscène aux Contes de Cholières, f. 154 [a].

Entrelunaire, *adj.* Interlunaire, qui est entre deux lunes. (Oudin, Cotgr.)

Entrelune, *s. f.* L'espace de temps qui est entre deux lunes. (Oudin.)

Entremainre, *v.* [Résister, du latin *intermanere*, avec l'accent sur *a*.]

. . . . Si fu si bien doctrinés,
Et si sages, et si sachans
Et de paroles, et si tranchans,
Que nus n'i peust *entremainre*,
Puisqu'il vousist la langue estrainre,
Il ne doutast .II. avocas. *(MS. 7989 [2], f. 230 [b].)*

1. **Entremains**, *partic.* Entremis, déposé.

Dusk'as tans de Jeshu Crist,
Que la virge ot *entremains*
La car k'en la virge prist.
Li viés et Li nov. Test. Poët. av. 1300, II, p. 877.

2. **Entremains**, *s. m.* Partie d'une armure. « Que nul, doresnavant, ne puist faire cote gam- « boisiée, ou il n'ait .III. livres de coton tout net, se « elles ne sont faites enfrémés ; et au dessous soient « faites *entremains*, et que il y ait un ply de vieil « linge, enprez l'endroit, de demie aulne et demy « quartier devant, et autant derriere. » (Statuts, MS. de 1296, cités par D. C. sous *Gambiso*.)

Entremander (s'), *v.* S'écrire réciproquement. (Oudin, Cotgr.)

Entremanger (s'), *v.* Se manger mutuellement. (Oudin, Cot.) [« Les petits potentats sont bien aises « que le grands s'*entremangent*. » (Lanoue, 395.)]

Entremarcher (s'), *v.* « Pren te garde s'il ne « s'*entremarche*, c'est-à-dire s'il met le pied derriere

« oultre cellui devant, c'est oultre marchier. » Modus, fol. 14 b.

Entremater (s'), *v.* Se mater réciproquement. (Al. Chartier, p. 651.)

Entrembrasser (s'), *v.* S'embrasser l'un l'autre. (Cotgr.) [« Aucuns s'entre saluer, autres « s'*entrembrasser*. » Lanoue, 588.)]

Entremecteur, *s. m.* Il y avoit des « *entremecteurs* de finance », peut-être les mêmes que les contrôleurs : « Noz tresoriers, receveurs, prevolz, « auditeurs des comptes, et autres officiers, et « *entremecteurs* de nos finances, jureront, que bien « loiaument, ilz garderont noz rentes, et dom- « mainnes, avecques tous, et chascuns noz droiz. » (Joinv. page 122.) De là ce mot s'est employé pour désigner un homme chargé des affaires d'autrui : « On le peut faire adjourner à la personne de son « procureur, et *entremetteur* de ses affaires. » (Cout. de Sens, C. G. I, 144.) — « On est d'usage de « mettre en toute maison mortuaire, un *entremetteur*, ou, administrateur qui represente la maison « mortuaire, et en responde, et les survivants, ou « les survivantes peuvent estre *entremetteurs*, ou « administrateurs en leurs maisons mortuaires. » (Cout. de Bourbourg. N. C. G., I, 494 b.)

Entremeffaire (s'), *v.* Se faire du mal réciproquement. (Ord. I, p. 57.)

Entremelléement, *adv.* Pêle-mêle. (Borel, Corn.) On lit *entremesléement* dans Perc. III, 44 b.

Entremeller, *v.* Confondre, brouiller. [Dans les Fabliaux, éd. par Jubinal, II, 28, il signifie converser : « Si oyd deux femmes *entremêler*. »] On lit dans S. Bern. Serm. fr. MSS. : « *Entremellent* « ou entrechaingnent », p. 69.

[« Et trairent les espées, et s'*entremellerent* li « un aus autres, et niont en i ot des navreiz et des « abatuz. » (Mén. de Reims, § 99.)] (N. E.)

> Las! c'on fait mais felonie
> Tot le mons *entremeller*. *(Gont. P. av. 1300, III, 1049.)*

Entremenées, *s. f. p.* Menées, intrigues. « Son lieutenant général de son armée, trouva « moyen, par les *entremenées*, et entrefaites d'un « moine, de faire la paix. » (Brantôme, Cap. fr. t. IV, page 218.)

1. Entrement (m'), 1re *pers. sing. du prés. de l'ind.* Je m'entremets, j'entreprends.

> ...... M'*entrement*, main, et soir,
> De chanter jolivement,
> En espoir d'alegement.
> Per. d'Angecort, Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 577.

2. Entrement, *s. m.* Action d'entrer. (Rob. Est. Oudin, Cotgrave.)

Entrementes. [Intercalez *Entrementes que*, pendant que. (Froiss. XI, 67.) On lit *entrementiers*, au Conseil de Pierre de Fontaine, ch. 17, art. IV, p. 107.] (N. E.)

Entrementiere. [Intercalez *Entrementiere*, fourniture : « Nous vous mandons que vous fachiés « avoir au maieur de Clermont en nostre forest « en Hès une cartée de bos par semaine : quar « nous avons entendu par nos enquesteurs que « ainsinc avoient si ancesseur icelle *entrementiere*, « s'il demourassent iluec. » (Charte de 1255, au reg. du comté de Clermont.)] (N. E.)

Entremerlé, *part.* Entremêlé. « Blancheur « *entremerlée* de rougeur. » (Tri. des IX Preux, p. 107, col. 2.)

Entremeslé, *part.* Embarrassé. « Encontra « un vavasseur *entremeslé* de chaines. » (Lanc. du Lac, t. I, folio 161 c.) [Dans Agolant, v. 795, barbe *entremeslée* est barbe à moitié grise et blanche, barbe fleurie.]

Entremetans, *adj.* Entreprenant A. Intercesseur B.

> A La ou en a trois cent, ou mil,
> Ni a il plus hardi qu'il est :
> Cil passe d'auques rogelet,
> Quar plus est *entremetans*. *(MS. 7218, f. 146 d.)*
>
> B D'ire fremist, et couleur change,
> Dieu, et le bras S. Jasque jure,
> Qu'il ne laïra pas sa droiture,
> Qui qu'en doie estre *entremetanz*. *(G. Guiart, f. 24 v.)*
>
> Li roys, quant on li ot conté,
> Donna Renaut cele conté :
> Pluseurs autres, qui lors là furent,
> Riches dons, par sa main, reçeurent
> Car d'onneur iert *entremetanz*. *(Id. f. 88 a.)*

Entremetre, *v.* [Le sens de s'entremettre est dans Thomas de Cantorbery, 104 : « Loewis Ende- « mentieres s'est durement *entremis* Que il fesist « le rei et saint Thomas amis. »] Il signifie décider, dans le MS. 7615, I, f. 72 a :

> Rutebuef ne set *entremetre*,
> Ou l'en puit ame à vilain metre.

Entremets, *s. m. p.* [Dans Froissart, il signifie prendre à tâche (XI, 2) : « Je me suis *entremis* de « croniquer ceste presente histoire. »] Ce mot se trouve dans la signification d'aujourd'hui, dans plusieurs anciens auteurs, comme dans Froissart, dans Petit J. de Saintré et autres. On verra à la fin de cet article l'abus qu'ont fait de ce mot la plupart de nos écrivains, et le sens détourné ou figuré dans lequel ils l'ont employé. *Entremets*, suivant Beauchamp, « étoit des spectacles qui consistoient en « danses, et en representations [« Je vous parlerai « des *entremets* qui y furent. » (Froiss. XIV, 15.)] « pendant les festins que les rois, et les princes se « donnoient quelquefois : on appelloit aussi de ce « nom les machines mises sur la table, en maniere « de surtout. Entremise étoit l'action d'*entremets*. « Il faut remarquer que les *entremets* s'appelloient « ainsi, non qu'ils fussent servis dans l'intervalle « des services, mais parce qu'ils étoient parmi les « mets. » (Beauch. Rech. des Th. t. I, p. 223.) On peut voir le détail et la description de ceux qui furent donnés par Charles VI, au dîner qui se donna au palais, le lendemain de l'entrée de la reine Isabelle dans Paris, en 1389, dans Froissart, livre IV, page 5 ; ceux des banquets de la cour de Bourgogne, en 1453, dans les Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 412 à 430, et dans Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 672. On peut encore consulter sur cet objet Favin, Th. d'hon. I, p. 572 ; Monstr.

vol. II, fol. 78 c, et Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 538 et suivantes; voyez J. Chartier, Histoire de Charles VII, page 92; les Mém. sur la Chevalerie, 3e partie. Comme ces représentations se faisoient dans les festins, dans l'intervalle des festins, on a depuis nommé *entremets* de tragédie ou de ballets, ce que nous appelons aujourd'hui *intermèdes*. (Voyez le P. Menestr. Repres. en musique, p. 298 et 299.) « *Entremets* de la tragedie de Sophonisbe. » (Œuv. de Baïf, folio 120 a ; voyez du Verdier, Bibl. p. 639.) « Un chacun commença à s'esclater de rire « voyant ce vieillard bossu, et tout crevé se pre- « senter, comme l'on void, quand on represente « une comedie, où pour un *entremets*, on repre- « sente quelque chose pour faire rire le peuple. » (Merl. Cocaie, I, p. 134.)

1° Ce fait male bouche, et danger
Qui m'ont, par un dur *entremais*,
De sa grace fait estranger.
L'Amant rendu Cordelier, p. 545.

2°... L'un et l'autre presenterent
La bataille, pour *entremays*.
Vigiles de Charles VII, t. I, p. 123.

3° Sans cesser vostre amour me grève,
Ma mignonne, je vous prometz,
Dont je suis en tel *entremectz*,
Qu'il semble à me voir que je resve.
Œuv. de Rog. de Collerye, p. 139.

Doulx yeulx qui poignent sans sentir,
Doulx yeulx de piteux *entremès*,
Qui font semblant de despartir,
Et si ne bougent jamais.
L'Amant rendu Cordelier, page 580.

4° Servans l'un l'autre d'*entremestz*.
Vig. de Charles VII, t. I, p. 216.

5° « Ce temps pendant, Patelin vient aux *entre-* « *mets*, que dit mille mots de resverie. » (Pasquier, Rech. p. 148.)

6° « Je vous laisse plusieurs *entremets* de cette « histoire. » (Pasq. Rech. p. 402.)

7° Ne a peine croiray je jamais
Que ce cordelier fust rendu,
Se eust veu le piteux *entremets*,
Ou l'oeil sur l'un eust estandu,
Que son cœur ne luy fust fendu,
En plus de cent mille parties,
Et qu'il n'eust cy-pris, cy perdu,
Jetté la son froc aux orties.
L'Amant rendu Cordelier, p. 568.

8° « La feit arranger, et charger son artillerie, et « eulx conviez à ce banquet, quatre faulcons leur « meit a mont qui pour riviere feirent tel vol, que, « qui toute leur prise eust voulu mectre en car- « bonnade, divers *entremets* s'y fussent trouvez. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 26.)

9° Vous scavez bien comment se sont portez
Vos ennemis, et de quelz *entremectz*,
Je les servy devant mesieres. *(J. Marot, p. 214.)*

10° ..... Se trouver en la prairie,
Auprès d'ung bois soubz la ramée,
Avec sa chere, et bien aymée,
Est ung amoureux *entremetz*.
Œuv. de Roger de Collerye, p. 77.

Entremettant, *part.* Qui s'entremet A. Poli, qui a de l'entregent B. Négligent C.

A On lit dans nos anciennes ordonnances, au sujet des vendeurs de poisson : « Nous voulons que « toutes les personnes, ou les *entremettans* du dit « mestier, qui par fraude ou autrement malicieu- « sement prendroient, ou acheteroient, des dits « vendeurs, les dites denrées...... nous voulons « que tels poissonniers, ainsi repris du dit malefice, « soient privez du dit mestier. » (Ord. II, p. 591.)

B « Ilz s'en vindrent tous douze par devant la « royne, et s'enclinerent par devant elle. Lionnel « qui estoit le plus *entremettant*, dist, madame, « Dieu vous doint huy bon jour. » (Perceforest, vol. I, fol. 107 a.)

C J'ay tosjors oï conter,
Sanz proesce, ne puet monter
Nus chevaliers, très bien avant,
Qui d'armes soit *entremettant*. *(Li Cuens de Bret.)*

Entremetteur. [Intercalez *Entremetteur*, suppléant. « Messire Gui de Craon seigneur de « Montereau et de Laleubéloys, Colin Pinguet son « *entremetteur* et garde de la justice dudit lieu. » (1387, Dict. des Dr. seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)

Entremi. [Intercalez *Entremi*, intervalle, au reg. JJ. 166, page 272, an. 1412 : « Une petite vie « (voie), la vie publique *entremi*. » (N. E.)

Entremise, *s. f.* Administration des biens d'autrui A. Exercice d'un office B. Action des entremets C. [Il signifie aussi par intervalle : « Qui à « blanc esmail sont assises De lius en lius par « *entremise*. » (Flore et Blanchefleur, v. 1201.)]

A « Item, quant aux plaintes, ou requestes qui se « font en la court à Mons, pour contraindre ser- « gens, receveurs ou entremetteurs, à rendre « compte des biens dont ils auront eu l'*entremise*, « telles plaintes, ou requestes se devront signifier « à partie. » (Cout. de Haynault, C. G. I, p. 789.)

B « Advenant le décès d'aucun des dits jurez, en « l'année de son *entremise*, notre dit prevost « créera un autre en son lieu, pour le temps res- « tant de la dite année. » (Cout. de Binch. N. C. G. t. II, p. 202 b.)

C On lit, au sujet des fêtes qui furent données au duc de Bourgogne, en 1453 : « Par icelle chasse fut « assouvie, et parfaite toute l'*entremise* du pasté, « comme de l'église. » (Math. de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 673.)

Entremocquer (s'), *v.* Se moquer l'un de l'autre. (Oudin, Cotgrave.)

1. **Entremoien**, *s. m.* Seigneur de fief qui tient le milieu entre un seigneur supérieur et un inférieur. (D. C. sous *Dominus intermedius*.)

[On lit aux Ord. II, 14, an. 1328 : « Item et pour « les choses et possessions, que personnes non « nobles ont acquises depuis trante ans en ça, et « en nos fiez et arriere fiez sans assentement de « nous ou de nos devanciers ; et ainsint soit que « entre nous et la personne qui aliene icelles cho- « ses, soint trois seigneurs *entromoiens* ou plus, « ils payeront pour finance l'estimation de quatre « ans. »] (N. E.)

2. **Entremoien**. [Intercalez *Entremoien*, cloison : « Le suppliant rompit de plain jour l'*entre-*

« *moien* du grenier, et illec print furtivement deux « sextiers de seigle. » (JJ. 190, page 69, an. 1460.)

Entremoison, *s. f.* Entremise, médiation. (Hist. de notre temps, an. 1570, p. 558.)

Entremordre (s'), *v.* Se mordre réciproquement. (Oudin, Cotgrave.)

Entremouiller (s'), *v.* Se mouiller l'un l'autre. (Oudin, Cotgrave.)

Entremouvoir (s'), *v.* Se mouvoir réciproquement, aller l'un contre l'autre. « Lors s'*entremeu-* « *vent* l'ung contre l'autre, tant que les chevaulx « peurent venir, et s'entreferirent sur leurs « escus. » (Percef. I, fol. 28 [b].)

1. Entremoyen, *s. m.* Le milieu. (Oudin, Cotgrave. Voir ENTREMOIEN (1 et 2.)

2. Entremoyen, *adj.* Moyen. « Des sommes « *entremoyennes.* » (Ord. II, p. 405.)

Entrempescher (s'), *v.* Se faire obstacle mutuellement. (Cotgrave.)

Entrempoigner (s'), *v.* S'empoigner l'un l'autre. (Cotgrave.)

Entremué, *adj.* Métis. « Ils sont faucons de « plusieurs manieres ; les uns sont muiers de bois, « les autres sont sors, les autres sont *entremués*, « et tiennent du sor, autres qui ont esté pris ou « ny, et sont appellés nyais. » (Modus, f. 108 [b].)

Entremuye. [Intercalez *Entremuye*, trémie : « Le suppliant geta le blé dedens le molage du « molin, et puis descendit de ladite *entremuye.* » (JJ. 201, p. 195, an. 1498.)] (N. E.)

Entremy, *prép.* Entre.

Pour leur donner *entremy* eulx,
Escus telz que prince les donne. *(Villon, p. 9.)*

Entrenavrer (s'), *v.* Se blesser réciproquement. (Oudin, Cotgrave ; Cl. Marot, p. 105.)

Entrencontrer (s'), *v.* Se rencontrer l'un l'autre. (Chron. de S. Den. III, fol. 35 [b].) [On lit déjà dans Roland, v. 3567 : « En mi le camp audui « s'*entrencuntrerent.* »] (N. E.)

Entrencourager (s'), *v.* S'encourager mutuellement. (Cotgrave.)

Entrenmant. Lisez *erraument*, au MS. 7615, t. I, folio 106 [a].

Li clers qui fu en ces biaus dras,
Qui cest comte forment amoit,
De rire en aise si pamoit,
Quant il vit le laidagement,
A l'oste s'en vint *entrenmant.*

Entrenorer. [Intercalez s'*Entrenorer*, s'entr'honorer, dans Wace (Vierge Marie, p. 47) : « Les « deux dames s'*entrenorerent* et de ce que lor plut » parlerent. »] (N. E.)

Entrenouer, *v.* Nouer une chose avec une autre. (Cotgr. ; Poës. de Jacq. Tahur. p. 236.)

Entrenquerir (s'), *v.* Se demander réciproquement. « S'*entrenqueroient* nouvelles. » (MS. 6812, f° 52.)

Entrentendre (s'), *v.* S'entendre, être d'accord. (Rob. Est., Cotgr.)

Entrenuire (s'), *v.* Se nuire réciproquement. (Oudin, Cotgr.)

Entreoubliance. Il faut lire *entre oubliance*. On a dit « cheoir *entre oubliance* », pour être oublié, ou perdre le souvenir, la mémoire. « Tant « y demoura que les humeurs de son corps sei- « cherent, dont il alla à néant, si qu'il cheut *entre-* « *oubliance*, et au bon vouloir de son createur, il « vesquit en icelle chaire seant ung an an entier, « sans boire, et sans manger, fors que de la rosée « du ciel qui sur luy cheoit par une rayée. » (Perc. vol. V, fol. 95 [c].)

Entreoublier, *v.* Oublier [A]. Se troubler [B].

[A] « Il fut si joyeulx qu'il eut tost *entreoublié* la » peine qu'il avoit soufferte. » (Percef. I, f. 117 [c].)

J'ai mis mon cuer et ma pensée
En la meilleur du mont, ce m'est avis :
Elle n'ert jà par moi *entroubliée.* *(MS...)*

[B] [C'est alors un composé de *en* et de *troubler* : « C'estoient gens de petit estat qui ne desiroient « autre chose que de fort *entroubler* les besongnes « pour eux augmenter et avoir majesté sur les plus « riches. » (Monstrelet, II, f. 142, an. 1437.)] « Luy « donnerent les damoyselles ne scay quelles herbes « à manger, dont fut ainsy comme tout *entroublié.* » (Percef. II, f. 82 [c].)

En ta pitié me fi
Que, quant je pens durement,
De joie tout m'*entrobli.* *(Chans. du Cte Thibaut.)*

. . . . . . Quant je remir
Ses euz vers, sa bouche riant,
De mal ne me puet souvenir,
Ainz les vois tous *entrobliant.* *(Guill. Vaux, av. 1300.)*

Jou proi amours, a qui sui obeis
Que, par pité, vous face .I. douc mesaïe,
Si qu'*entroubliier*
Ne voilliés, dame, mais resgarder
De vos biaux iez. *(Vat. n° 1490.)*

Entrepaier, *v.* Rendre la pareille. « Prendre à *entrepaier* », prendre aux conditions de le rendre. (G. Guiart, f. 224 [b].) Le même poëte se sert du mot s'*entrepaier* pour rendre la pareille. (f. 130 [b]).

Entrepans, *s. m.* Partie d'un corset. L'intervalle qui en sépare les deux côtés.

Or convient un large colet
Es robbes de nouvelle forge,
Par quoy les tetins, et la gorge,
Par la façon des *entrepans*,
Puissent estre plus apparans. *(E. Desch.)*

Entrepardonner (s'), *v.* Se pardonner l'un l'autre. (Cotgr.)

Entreparler, *v.* Interrompre quelqu'un en parlant [A]. Servir d'interlocuteurs [B].

[A] Voyez Oudin et Cotgrave.

[B] L'abbé Goujet, dans le t. XIII de la Bibl. fr. page 263, cite le titre d'un des ouvrages de Baïf : « Vers recités en musique..... auxquels deux bons « anges de la ville *entreparlent.* »

Entreparleurs, *s. m. pl.* Interlocuteurs. (Oud.) Voy. Contes de Cholières, f. 92 [b].

Entrepassable. [On lit au Glos. 7692 : « *Inter-* « *insilis*, *entrepassable* vel enterinsable. »] (N. E.)

Entrepelé, *adj.* A demi pelé. « Verge *entrepelée.* » (F. MS. 7218, f. 203 [b].)

Entrepener, *v.* Ajouter de fausses pennes aux ailes des oiseaux de proie.

. . . . Te garde
De ses plumes desordonner ;
Car il desplaist l'*entrepener.* *(G. de la Bigne, f. 24 [a].)*

Entrepicquer, *v.* Se piquer l'un l'autre. (Oud. Cotgrave.)

1. **Entrepié**, *adj.* Estropié. « Soldats demem« brez, mutilez, et *entrepiés* par une mine. » (Br. Cap. fr. t. IV, p. 83.)

2. **Entrepié**. [Il vaut mieux lire *entre pié*, comme dans Froissart, IX, 413, où on lit : « Cheoir « *entre piés.* »]

. . . . Joignant celle haquenée,
Y avoit ung varlet de pié
Par qui en main estoit menée,
Sans y avoir autre *entrepié.* *(Vig. de Ch. VII, t. II, 72.)*

Entrepied, *s. m.* Piédestal. « Donnasmes audit « lieu un imaige d'argent de N. D. tenant son enfant « à un *entrepied* des armes de France. » (Glos. de l'Hist. de Bretagne.) [On nomme, dans la vallée de Chevreuse, *entrepié*, la borne qui sépare deux champs.]

Entrepiés, *adj.* Embarrassé.

Ores est apparens
Li maus, de lonc tans,
Porçaciés,
Il y a bien .XXX. ans,
Que li premiers pans
Fu tailliés
De le trequerie
Dont li bourghesie
Gist ore *entrepiés :*
J'en ai grant engaigne.
Leur mauvais ouvraigne
Me fait dire grief (1).

. . . . . Sevrez leschaille dou novel ;
Le cuer remaint, l'eschaille est *entrepiez.* *(Vat. 1522.)*

. . . . Se j'amoie abeesse, ou prieuse
D'Estruem vers mont S[t] Eloy
Si me menast sans deserte à besloy,
Je vauroie que vanjance honteuse
M'en fesist Dieus : aucune desdaigneuse
I porroit prendre chastoi,
Et s'en seroit mes cuers asouagiés ;
Trop longuement puet on estre *entrepiés.* *(Vat. 1490.)*

On lit dans le même sens :

De Novel, tot est bel,
Et de viez, *entrepiez*,
Ce dit li vilains. *(Prov. du Vil. MS. de S. G.)*

Il nous semble qu'on peut entendre de même le mot *entrepiez*, dans ces vers de Froissart :

J'aim mieulz morir, jà ne demeure,
Puisque fortune me court seure,
Et que la mort pour moi labeure,
Qu'estre *entrepiez.* *(Frois. Poës.)* [*Ed. Scheler, I, p. 146.*]

[On lit aux Chron. II, 43 : « Quant la royne oy « ces nouvelles, si fu plus desconfortée et esbahie « que devant, car elle se veoit *entrepiés* et toute « arriere dou confort et de l'ayde que elle quidoit « avoir doux roy Carle son frere. » De même dans Aiol, v. 1138 : « Jel laisai de l'avoir si *entrepiés*, « Qu'il n'en avoit vaillant .IIII. deniers. »] (N. E.)

Entrepigner (s'), *v.* Se battre l'un l'autre. (Cotgr. ; Apol. pour Hérodote, p. 357.)
[On lit au reg. JJ. 205, p. 38, an. 1478 : « Le « suppliant voyant son serviteur et icellui Janvret « prestz à eux *entrepoigner* pour eulx oultrager « l'un l'autre. »] (N. E.)

Entreplanter, *v.* Planter au milieu. (Oud. Cot.)

Entreplevir, *v.* Se promettre mariage l'un à l'autre. « Se li aucuns font convenanches de mariage « entre leurs enfans qui sont soubz aagiés, et font « li enfans *entreplevir*, quant li enfans viennent en « aage, ils pueent aler arrieres des plevissailles, se « il leur plest. » (Beauman. p. 186.)

Entreplier, *v.* Plier au milieu. (Oudin, Cotgr.)

Entreport, *s. m.* Faveur, protection. « Quelque « ce fust qui vaincroit, il auroit une couronne, sans « faveur, ne *entreport.* » (Hist. de la Tois. d'Or, II, fol. 8.) « Son jugement sera en telle équité, qu'il « n'aura acception de quelque personne, ne faveur, « ne *entreport* sera fait à homme, ou à femme, « mais tout en équité, et en vraye justice. » (Ibid. fol. 146 [b].)

Entreporter, *v.* Soutenir, favoriser, protéger.

Sans faveur, en aucun guise,
Et sans *entreporter* homme. *(Eust. Desch.)*

Chascun d'eulx sera au hault dois,
Pour compte de ses bourdes rendre :
De ce vous donnons la puissance,
N'en vueillez nul *entreporter :*
Informez de la suffisence ;
Qu'om me face au jour appeller ;
Car qui mieulx y sçara jangler,
Couronnez sera comme Roys. *(Eust. Deschamps.)*

Entreposéement, *adv.* Avec interruption. « *Entreposéement* blecier » (Glos. lat. fr. MS. de S[t] Ger., dans D. C, sous *Interlidere.*)

Entreposer, *v.* Interposer. (Cotgr. Oud.) [Dans Christ. de Pisan, Ch. V, II, 1, le participe signifie intermittent : « Fievres fimehes et *entreposées.* »]

Entreposition, *s. f.* Interposition. (Cotgrave.)

Entrepouvoir, *v.* Pouvoir de part et d'autre. « Il se levoit une si grande poussiere qu'on n'entre« connoissoit, ny François, ny Anglois, tant que les « batailles ne s'*entrepouvoient* plus voir, combien « qu'ils fussent près les uns des autres. » (J. Ch... t. Hist de Ch. VII, p. 35 ; voy. Lanc. du Lac, III, f. 26, et C. G., t. II, p. 767.)

Entreprendre, *v.* Surprendre, envahir, usurper. *Entreprenre*, dans S. Bern., répond au latin *prœripere, insumere.*

Là ou la nuit l'*entreprenoit*,
Sur l'erbe froide se gisoit. *(Vies des SS. MS. de Sorb.)*

[Le participe a le sens d'embarrassé, du XII[e] au XV[e] siècle : « Li Cons Rolant estoit moult *entrepris* à « Roncevaul entre ses anemis. » (Roncisvals, 103.) De même dans Al. Chartier, l'Espérance ou Consol.

(6) Citation extraite du recueil de copies de Sainte-Palaye, les Anciens Po...tes de la France avant 1300 (B. N. fonds Moreau). (N. E.)

des trois vertus : « Une vieille toute desarroyée, le « regard bas, la voix *entreprise.* »] (N. E.)

[Il signifie encore vaincre : « Je me esmerveille « durement comment vous avés oset *entreprendre* « la duché de Bretaingne où vous n'avés nul droit. » (Froiss. III, 384.)] (N. E.)

1° « *S'entreprendre* », se prendre réciproquement. (Cotgr.)

2° « *Entreprendre* la parole sur soy, » prendre la parole : « Après le festoyement aux deux chevaliers, « *entreprint* la parolle sur luy Persiides, et dist. » (Percef. II, fol. 54 b.)

Entrepreneur, *s. m.* Celui qui tient un pas d'armes, l'agresseur. Ce mot est souvent répété en ce sens, dans les Mém. d'Ol. de la Marche. Voyez liv. I, p. 295, et Petit J. de Saintré, p. 236 : « Alors « Saintré, qui jà estoit en point comme commen- « ceur et *entrepreneur* de l'emprinse, monta à « cheval. » [Dans Villon, Franches Repues, il signifie compère : « Et pour trouver moyen meilleur, Fai- « gnant que point on ne se joue, Il viendroit un « *entrepreneur* Qui lui bailleroit sur la joue. »] (N. E.)

Entrepressure, *s. f.* Entreprise [A]. Ce qui est compris [B].

[A] « Nous disons que, se les defautes, ou les « *entrepresures*, sont pour chose qui appartiengne « au fief, si comme se il désobeist, ou se il les « semont de serviche, et il ne le sert pas si comme « il doit,.... pour tous tiex cas, le seigneur puet « mettre la main au fief que il tient de li, et penre « des fruits dusques au jugement des houmes, pour « les *entrepressures* dessus dites. » (Beaumanoir, p. 64 et 65.)

[« La besongne nous samble si grosse et de si « haute *entrepressure.* » (Froissart, II, 322.)] (N. E.)

Entrepresure a le sens d'invasion dans Duchesne, Gén. de Bar le Duc, p. 32.

[B] « Si l'heritier propriétaire vouloit réédifier à « ses despens, faire le pourra, si le viager faire ne « le veut, en jouissant, par le dit propriétaire « seulement, de l'*entrepresure* des edifices. » (Cout. de Hainaut, N. C. G., II, p. 75 b.)

Entreprinse, *s. f.*

C'estoit plaisir veoir, ès prochains sentiers,
Sur serpoletz, et floriz esglantiers,
Mouches à miel, avec leurs *entreprinses*,
Qui de succer fleurs estoient bien apprinses.
Reponse MS. des Oracles d'Apol. révélée par la Sibylle Cumée sur les trois Enfans de France.

Entrepris, *partic.* Malade, perclus.

Sire, mercy, ce dient tuit ;
Pourquoy as cest pays destruit ?
Aiez mercy des *entrepris*,
Que tu sire de fain occis. *(Rom. du Brut.)*

De là, on a dit « *entreprins* de ses membres. » (Cotgr.) [« Seigneur, dist li Anglois, dam Pietres « soit maudis ! Car par lui sui ainsi de mon bras « *entrepris.* » (Cuvelier, v. 10236.)]

Entrepriser (s'), *v.* Se priser réciproquement. (G. Guiart, MS. f. 283 a.)

Entrepromettre (s'), *v.* Se promettre mutuellement. (Oudin, Cotgr.) [« Et s'*entrepromirent* la foi « de ne s'abandonner jamais. » (Carloix, VIII, 16.)]

Entreprouver (s'), *v.* Se prouver réciproquement. (Cotgrave.)

Entrequerir (s'), *v.* Se chercher l'un l'autre. (Oudin, Cotgrave.)

Entrer, *v.* Entrer dedans [A]. Proposer, commencer [B]. Compter, rabattre [C]. [Le mot est dans Roland au sens actuel v. 365, 660, 2709.]

[A] Au premier sens, on disoit : « *Entrez* le clos, » pour « entrez dans le clos. » (Rab. I, p. 197.)

On disoit *s'entrer*, au même sens. On lit, dans des lettres pour faire armes : « Si assemblerons des « dictes lances une fois : et assis d'icelles lances, « ou non assis : chascun ostera sa targe à part luy, « et prendra son espée sans ayde, si en ferons « vingt coups d'espée, sans reprinse, et pourrons « à s'*entrer* à noz corps s'il nous plaist. » (Monstr. vol. I, fol. 7, V°.)

[B] « La manere de *entrer* les essoyms est telle. » (Britt. Loix d'Angl. folio 283 b.) [« La fù accordée « une trieuwe à durer une année, et devoit tantost « *entrer.* » (Froissart, III, 307.) — Par suite entamer : « Comment y *entrerons* nous tout par point « et par raison. » (Id. XV, 56.)]

[C] « Luy *seront entrez* les fruicts perceus aux dits « biens, à tant moins de principal. » (Cout. de Buc. N. C. G. II, p. 1235 b.)

[Il signifie encore : 1° Consentir : « Il se repenti « moult quant oncques y avoit entré pour faire « messaige. » (Froissart, IV, 131.) — 2° Attaquer, charger : « Et s'en vinrent le bon pas et *entrerent* « en ces François et commenchierent à pousser. » (Id. V, 243.) — 3° Intenter une action : « Par « aucune voie faut il *entrer* en euls. » (Id. XV, 59.) — 4° Changer de conversation : « *Entrer* en « aultres paroles. » (Id. II, 356.)]

Remarquons ces expressions :

1° « *Entrer* de fief servi. »

2° « *Entrer* en banniere. » (Voyez Banniere ci-dessus.)

3° « *Entrer* plege, » c'est-à-dire se rendre caution. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

4° « *Entrer* en la haute game. »

5° « Etre *entré* en li, » pour être attaché à elle. « Il avoit une vaine dame à Constantinople qui fille « avoit esté à un chevalier d'Arras, qui avoit nom « Baudoin de Noveville : cele dame avoit mere : « L'empereoir l'aima,......si l'espousa coiement...... « quant li chevalier de Constantinable sorent qu'il « l'avoit espousée, si en furent mult dolent, car il « estoit si *entrés en li*, qu'il ne l'en pooit faire issir « hors de sa chambre. » (Contin. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 675.)

Conjugaison : Futur : « J'*entenrai* en Paradis. » (Ph. Mousk. p. 163) ; *Enterra* (MS. 7218, fol. 241 c) ; *Enterré* (Chr. MS. de Nangis, an. 1270) ; *Enterront* (S. Alban. Symb. fr. 2e traduct.) : « En Paradis n'en « *enterront.* » (Blanch. f. 189 b) ; *Entestra* (Regle de S. Ben. lat. fr. MS. de Beav. ch. 37.) — Prétérit : *Entrai :* « Li maus k'*entrai*, et la dolors, M'ont si

« conquis, tos sui desous. » (Gont. Poët. av. 1300, t. III, page 1034); *Entri* (MS. 7989 ², folio 50 ᵇ.) — Subjonctif : *Entrece* (Regle de S. Ben. lat. fr. MS. de Beav. ch. 52.) — Participe : *Entrent* (Rom. de Rou, p. 2.) — Imp. subj. : *Entresist* (Beauman. p. 246); *Entrissions* (Montluc, I, p. 76.) — Formes extraites de S. Bernard : *Enterreiz, enterrez* (p. 94, 116); *Enterrit* (p. 368); *Enterroie ju* (p. 266); *Enterrois* (page 354); *Entresses* (page 254); *Entret* (page 13); *Entrexiez* (p. 254.)

Entreracler, *v.* Racler au milieu. (Cotgrave.)

Entrerechigner (s'), *v.* Se rechigner mutuellement. (Chᵉʳ de la Tour, Instruc. à ses filles, f. 14 ᵈ.)

Entreregarder (s'), *v.* Se regarder réciproquement. (Cotgr. Oudin.) [« Les femmes *s'entreregardoient* et se cachoient les yeux à doigts « entr'ouverts. » (Despériers, Contes, 37.)]

Entreregretter (s'), *v.* Se regretter l'un l'autre. (Cotgrave.)

Entrerencontrer (s'), *v.* Se rencontrer l'un l'autre. (Cotgr. ; Dial. de Tahur. f. 116 ᵇ.)

Entrerire (s'), *v.* Se sourire.

..... Doucement s'entrebesoient,
Et s'*entrerioient* toz jorz. *(MS. 7218, f. 360 ᵈ.)*

Entrerompre, *v.* Interrompre. (Rob. Estienne, Cotgr. et Oudin ; voyez Ord. t. I, page 729 ; Merlin Cocaie, II, p. 331 ; Histoire de Floridan, page 717.) « *Entrerompant* sa parole. » (Des Acc. Bigarr., fol. 50.) [« Nous deffendons etroitement que nuls « des maitres du parlement, soient président ou « autre, ne empeschent, ne *entrerompent* les be- « soignes ordinaires du parlement, pour leurs pro- « pres besoignes ou autres. » (Ord. II, 223, an. 1344.)]

Entrerougir, *v.* Rougir un peu. (Cotgrave.)

Entreruer (s'), *v.* Se jeter réciproquement : « S'*entreruer* des pierres. » (Cotgr. Oudin.)

Entresaier (s'), *v.* S'essayer réciproquement.

Cil vont avant, cil se retraient,
De mainte guise s'*entresaient*. *(Rou.)*

Entresain. [Intercalez *Entresain*, marque, au Roman de Robert le Diable (D. C. III, 869 ᶜ) : « Se « li fisent viestir l'auberc Dont li *entresain* et li « miere Des mailles en la char li perent. » (N. E.)

Entresaisir (s'), *v.* Se saisir réciproquement. (Cotgr. et Oudin.)

Entresait, *adv.* Aussitôt, tout de suite, subitement ᴬ. Certainement, infailliblement ᴮ. [Ces sens sont dans Renard, Partonopex de Blois, le Chastelain de Coucy.]

ᴬEn la sale arriere s'en vait,
Au chevalier dist *entresait*,
Qu'il face au pis que il porra. *(Fabl. S. Germ.)*

Mouskes dit de Richard, duc de Normandie, père de l'archevêque de Rouen :

L'arcevesques ses fius vint là,
Al tierc jour, et si coumanda
C'on le descouvrist ; si fu fait,
Et il vit son pere *entresait*,
Autre si biel com il vesquit. *(Ph. Mouskes.)*

Cil de Lombardie *entresait*,
Ki vers lui s'estoient retrait,
S'en retornerent à Melans. *(Ph. Mouskes.)*

Or le laissiez mauvais vieillart,
Ou, par la gueules Moyse,
Jà y mourrés ; tout *entresés*,
Allez vous en, faulz ypocrite. *(Trois Maries.)*

Puis s'en va tout *entreset*,
Où elle scet que Jaque est. *(Ibid.)*

ᴮSaiges est *entreset* ;
Cil qui amer se fait,
En biens est reclamez. *(Prov. du Vil.)*

Le mot *entresait* est souvent une particule explétive, comme *certes*.

VARIANTES : ENTRESAIT. MS. 7218, f. 250 ᵃ. — ENTRESAIS. MS. 7615, I, fol. 109 ᵈ. — ENTRESCET. Ibid. fol. 111 ᵇ.

Entresalle, *s.* Entresol. (Mém. de Bassomp. t. II, page 86.)

Entresaluer (s'), *v.* Se saluer réciproquement. (Cotgrave, Oudin, Nicot.) [« M. de Nevers mist « pied à terre, et tous semblablement, pour s'*entresaluer* et caresser. » (Carloix, V, 24.)]

Entrescondre (s'), *v.* Se cacher dedans.

Là veissiez, à l'entaschier,
Cops de divers bastons laschier,
Maus, et orribles, et cuisanz
Sus atours oscurs, et luisanz,
Ou il les se font *entrescondre*. *(G. Guiart, f. 314 ᵇ.)*

Entresec. [Intercalez *Entresec*, à demi sec : « Lignis appellatis *entresecs*. » (JJ. 59, page 133, an. 1319.) — « Deus chartées de bois au bois mort « ou *entresec* pour ardoir et edifier. » (JJ. 61, p. 283, an. 1322.) Donnons et octroions... quarente « charretées de bois à prenre.... en la forest de « Biere aux *entressés* et essoumettes. » (JJ. 82, p. 54, an. 1346.)] (N. E.)

Entresecourir (s'), *v.* Se secourir mutuellement. (Cotgrave.)

Entreseignées, *s. f. p.* Caparaçons avec armoiries. « Estoit la marche plaine, et tendue de « parures à chevaulx, et de testieres tumbées, et « d'*entreseignées* de chevaux dont ils avoient esté « parez. » (Percef. IV, f. 61 ᵃ.) Voyez ENSEIGNE.

Entreseigner, *v.* Distinguer.

.... Cointise riche, et bele,
Que couleur diverse *entreseigne*. *(Guiart, f. 276 ᵇ.)*

Entreseingni, *adj.* Armorié.

Sir est Godefroi de Breban,
A armes bel *entreseingnies*. *(G. Guiart, f. 234 ᵇ.)*

Entresembler (s'), *v.* Se ressembler. (Cotgr., Oudin.) Beaumanoir (p. 137) donne s'*entresembler* ; on lit *entresambler* au MS. 7989 ², fol. 53 ᵇ.

Entresemer, *v.* Semer au milieu. (Oudin, Cotgrave.) [« Il forme un bataillon de toutes ses « piques, *entre-semé* de tous ses mousquets et « d'autant d'arquebusiers. » (D'Aub. Hist. III, 15.)]

Entresemoner (s'), *v.* S'exhorter réciproquement. « Li combatans s'*entresemonent*. » (G. Guiart, MS. fol. 131.)

Entreseng, *s. m.* Signe, marque, preuve. [Voir ENTRESAIN.]

Li arcevesques, bien le sai,
Et Watiers vesques de Tornai,
Et cil d'Arras, et de Noion,
Furent à l'enquisision :
Ausi doi frere de Masteng,
Furent ars, pour tel *entreseng*. (*Ph. Mouskes.*)

[On lit *entresigne*, aux Assises de Jérusalem, page 65; *entresains*, dans la Chronique de Nangis (an. 1226.)]

Entresfaux, *s. m. p.* Défauts, faussetés. « Le « dit traité, en tous, et chacuns ses points, soit « accomply, et entretenu, et que les contraven- « tions, et *entresfaux*, se aucuns en sont, soient « réduites, réparées, et remises. » (Mém. de Comines, III, Preuv. p. 317.)

Entresgarder, *v.* Garder. (Hist. de Ste Léoc. MS. de S. Germ.)

Entresloingner (s'), *v.* S'éloigner les uns des autres. (G. Guiart, MS. fol. 43 ^a^.)

Entresolive, *s. f.* Solive de traverse. (Oudin, Cotgrave.)

Entresouffrir (s'), *v.* Se souffrir réciproquement. (Cotgrave.)

Entresouvenir (s'), *v.* Se souvenir un peu. (Cotgrave.) « Laquelle histoire me fait souvenir, ou « pour mieux dire *entresouvenir* d'un autre. » (Apol. pour Hérod. p. 312.)

Entrespace, *s. m.* Espace au milieu. (Oudin, Cotgrave.)

Entresprouver (s'), *v.* [Intercalez s'*Entresprouver*, s'éprouver réciproquement, dans la Rose (v. 8115) : « Car ainçois nous *entr'esprovasmes* Si « que bons amis nous trovasmes. »] (N. E.)

Entresque. [Intercalez *Entresque*, jusqu'à : « Des porz d'Espaigne *entresqu'*à Durestant. » (Roland, v. 870.) — « *Entresqu'*à la charn. » (V. 1265.)] (N. E.)

Entressier, *v.*

En sa meson s'en va toz liez,
Il sera jà bien aresniez :
Sa fame, qui chauce les braies,
Li a dit, vilain, mal jors aies,
Pour qoi as tu jà lessi l'oeure?...
Il n'ert vespres jusqu'à sept liues ;
Est ce pour *entressier* les giues?
Paor avez n'aies forage. (*MS. 7218, f. 189 ^b^.*)

Toutes les fois que vous buvez,
Vostre bouche bien essuez ;
Que li vins *entressiez* ne soit ;
Qu'il desplet moult à cui les boit. (*Ibid. f. 132 ^b^.*)

Entrestonner, *v.* S'étourdir réciproquement. Nous croyons qu'on peut entendre ainsi ce mot, dans ces vers où l'on décrit un combat :

Là roist-on armes sonner,
Et veist gens *entrestonner*. (*G. Guiart, f. 130 ^b^.*)

Entrestoquer (s'), *v.* Se battre à coups d'estoc. « Belliers se tirent à part du troupeau, pour s'en- « trechoquer, de même les François se mettent à « quartier du gras des armées, pour s'*entrestoquer*. » (Savar. contre les Duels, p. 7.)

Entrestrer (s'), *v.* S'attrister, s'affliger.

Beax filz, ne t'*entrestre* mie
De Bricon qui, par sa folie,
Est cheuz en encombrement :
Tost t'en avenroit malement ;
Quar qui le pendu despendra,
Le fais desur son col cherra. (*Fabl. MS. de S. G.*)

Entresuite, *s. f.* Suite, succession. (Oudin.) « Duquel chevalier sera cy après escrit, par honno- « rable recommandation, à l'*entresuitte* de mes « memoires. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 193.)

La terre gelée, et recuite,
Du froid, par la douce *entresuitte*
De mille printanniers plaisirs,
Se détrempe aux vents des zephirs. (*R. Bell. I, 107.*)

« Toutes les choses de ce monde se reglent par « une *entresuite*, ou pour mieux dire par un « éternel jugement de la volonté Divine. » (Pasq. Rech. p. 19.)

On lit *entresuite*, aux Contes d'Eutrapel, p. 27.

Entresuivant, *partic. et adj.* Qui se suit, consécutif. « Vingt années continuement, et *entre-* « *suivans*. » (Ord. V, p. 492.) « Cueillir, et lever un « an entier *entresivant*, et accompli. » (Ord. III, p. 679.) [On disait au sens de teintes fondues : « Quiconque vendra draps..... mal taints ou non « *entresuivants* en teinture. » (Arrêts du Parl. t. VIII, an. 1395.)]

Entresuivre, *v.* Se suivre l'un l'autre ^A^. S'accorder ^B^.

^A^ Voyez Oudin et Cotgrave.

^B^ « Les choses contenues au dit vidimus s'*entre-* « *suivent* à celles qui sont contenues ès dittes « lettres originaux. » (Ord. t. V, p. 515.) [« Et en « ceste maniere de proeve convient il deus loiax « tesmoins liquel s'*entresivent* sans varier es « demandes qui lor sunt fetes. » (Beau. XXXIX, 5.)]

CONJUGAISON : *Entresivent*, G. Guiart, f. 146 ^a^. — *Entresuient*, MS. 6812, fol. 54 ^d^.

Entretail. [Intercalez *Entretail*, découpure, aux Nouv. Comptes de l'Argenterie (p. 29, an. 1342) : « .IIII. pièces de zetonnin, pour faire le ciel dudit « paveillon et l'*entretail* de goutieres. »] (N. E.)

Entretaillement, *s. m.* Incision, découpure. (Oudin, Cotgr.)

Entretailler. *v.* Entailler. « Le gentil Troylus « regarda moult l'enfant, et apperceust qu'il avoit « une ensaigne sus la dextre espaulle, de nouvel « guarie, car sa chair estoit empraintte d'une pierre « que les enfans d'Ysrael *entretaillerent* en venant « en la terre de promission. » (Percef. III, f. 158.)

On a dit au figuré s'*entretailler*, pour se contredire. (Oudin.) « La grande confusion de paroles, « parmy lesquelles on s'*entretaille*, gaste plus « qu'elle n'édifie ; et si quelque fois l'on descouvre « le pot aux roses, sans y penser, et par trop « parler, qu'on ne voudroit pas souventes fois. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 248.) « On trouve « s'*entre-* « *tailler* des machoires » dans le même sens. (Oud. Cur. fr.) [On dit aussi des chevaux au sens d'entrecouper (Ménagier de Paris, II, 3) : « Advise que le « cheval ne s'*entretaille* de la jambe de l'autre lez. »]

Entretailleur, *s. m.* Découpeur.

Or fait venir drappiers, et tailleurs,
Brodeurs, ouvriers, et bons *entretailleurs*,
Et jouelliers, orfevres, esmailleurs,
Tous embesoigne. *(Al. Chart. p. 562.)*

Entretant. [Intercalez *Entretant*, cependant : « Ainsi que l'exposant tenoit ledit Jehan, il dist : « laisse moi aler, il me tuera *entretant* que tu me « tiens. » (JJ. 155, p. 204, an. 1400.) De même dans Froissart (IX, 153).] (N. E.)

Entretaster (s'), *v.* Se tâter l'un l'autre. (Cotg.) « Se vont *entretaster* aux espées un assaut si « grand, et font tant, en peu d'heures, qu'il n'y eut « celluy dont sang n'issist en plusieurs lieux. » (Percef. I, fol. 21 c.)

Entretemps. [Intercalez *Entretemps*, fait sur *entretant*, faussement interprété : « *Entretemps* se « revelerent encores ceuls de Paris. » (Froissart, X, 14.)] (N. E.)

Entretenance. [Intercalez *Entretenance*, entretien : « A esté ordonné que Colau Berthould « palfrenier de l'eglise, prendera ung josne filz « honeste et propice pour le aidier à abiller les « chevaulx, et le entretiendra à ses despens ; pour « laquelle *entretenance*, ses gaiges qui se montent « à .x. livres par an, seront augmentés de .III. « livres. » (Reg. de Corbie, XIII, an. 1510, f. 59 b.)]

Entretenant, *adj.* Contigu.

« S'ils sont separés du dict manoir, et non *entre-* « *tenans* à icelluy. » (La Thaum. C. de Berry, 453.)

Entretenement, *s. m.* Entretien A. Conversation B. L'action d'entretenir C. Liaison D.

A « Remonstra les biens, et les grands *entretene-* « *mens* que le Roy avoit faits à monsieur d'Orléans, « les graces, et remissions qu'il luy avoit faites. » (Jaligny, Hist. de Ch. VII, p. 41.) [« Comme pour « la retenue et *entretenement* du pays de Cayeu « avoit sur la mer, qui y vient deulx fois jour et « nuit, ...soit necessaire ...retenir et reparer les « chaussées et les cathiches estans autour et à « l'environ dudit pais. » (JJ. 183, p. 93, an. 1455.)]

B Gens d'apparence, et gens d'entendement,
De bonne grace, et d'*entretenement*,
De grand beauté, d'honneste acoustrement.
Les Marg. de la Marg. fol. 303.

Voyez Contes de la Roine de Navarre, I, p. 341.

C. . . . . Pour loyaument conseiller
L'*entretenement*, et police,
Y avoit Traynel chancelier,
Et autres grans gens de justice. *(Vig. de Ch. VII, II, 110)*

« Comprins ez traictez d'alliance sur ce faitz, « jurez, et anathematizez à faulte de l'*entretenement* « d'icelluy. » (J. Marot, p. 74.)

D Voyez le Dict. de Rob. Estienne.

Entreneresse, *s. f.* Causeuse.

Mes grandes *entreteneresses*,
Combien que vous soyez maitresses,
Escoutez nos moyens parfaicts. *(Coquillart, p. 3.)*

Entretenir, *v.* Tenir, effectuer A. Contenir, retenir B. Se tenir l'un l'autre C. Communiquer, exposer D. Rester, subsister E.

A « Jura de leur *entretenir* ce qu'il leur avoit « promis. » (Hist. d'Arthus III, connest. de Fr. duc de Bret. p. 767 ; voyez Ger. de Nev, Ire part p. 77 ; Percef. V, fol. 7 b.)

B *Entretenir* est employé pour contenir, retenir. « De peur qu'ils fissent quelque mal d'autant que « c'estoient la plûpart des Routiers et des gens forts « à *entretenir*. » (Hist. d'Artus III, connest. de Fr. duc de Bret. p. 768.) On lit à la marge « retenir, réprimer. »

C « Le mareschal prend les mains dextres des « combattans à outrance, et les fait *entretenir*. » (La Colomb. Th. d'Hon. t. II, p. 88.) — « Eulx deulx « *entretenans* par les mains, vindrent en court, ou « ilz descendirent. » (Ger. de Nev. Ire part. p. 31 ; voy. Ord. t. I, p. 439, notes, col. 2.)

[« Coment porons entrer dedens ? Ces piex sont « si *entretenans* Que n'i porrons metre les piez. » (Renard, v. 2700.)] (N. E.)

D « Voult il à madame Jehanne, et aux autres sa « demande *entretenir*. » (Petit J. de Saintré, p. 24.)

E « Les opinions furent que ilz ne pouvoient « longuement *entretenir* en leur païs, que ce ne « fust la destruction d'eulx. » (Le Jouv. MS. p. 559.) — « *Entretenir* le tapis » se disoit au sens où nous disons « amuser le tapis ». (Voy. Negot. de Jeann., t. II, page 292.) Voyez aussi d'autres locutions et proverbes dans Cotgrave.

CONJUGAISON : S'*entretiegnent* (Chass. de Gast. Ph. p. 151). — S'*entretindrent* (Vig. de Ch. VII, t. I, 95.)

Entretenu, *part.* Entremis. « Se aucuns s'en « sont *entretenus*. » (Ord. t. V, p. 384.)

Entretenue, *subst. fém.* Maintien, entretien A. Conversation B.

A « Si de bien prez regardez, trouverez les meil- « leures, et principales monarchies avoir esté « instituées, ou conservées, par la sagesse, ou « magnanimité des femmes, ou pour le moins par « leur moyen, quasi d'une influence celeste : et au « contraire, celles qui, par le moyen des hommes, « trouverent acheminement, de nulle, ou petite « *entretenue*, ou bien, dès leur premiere entrée, « avoir pris nom de tyrannie. » (Pasq. Monoph. p. 120 et 121.)

B « Ayant sçu que le courrier estoit depesché vers « sa majesté, pour luy donner avis de l'*entretenue* « de Mr le duc d'Epernon avec le Roy nostre maistre, « je n'ai voulu faillir de vous faire la presente, et « vous avertir des nouvelles de deça. » (Mém. de Villeroy, III, p. 1.)

Entreterrer. [Intercalez s'*Entreterrer*, se renverser à terre : « Lequel bourgois happa icellui « moine aux mains et se *entreterrerent* à terre. » (JJ. 168, p. 391, an. 1415.)]

Entretissus, *adj.* Tissu par intervalles, entrelacé. (Rob. Est. Oudin, Monet et Cotgr.) [On lit dans Du Bellay, (IV, 13) : « Et si avoit encor *entretissu* « les toiles de fin or. » Le verbe *entretisser* est dans Mondeville (fol. 14) : « [Les veines et arteres]

« ilnec s'*entretissent* ensemble et composent la « dure mere. »]

Entretistre, *v.* Entrelacer. (Oudin, Cotgr.)

Entretoler (s'), *v.* S'enlever les uns aux autres

. . . . . Partout s'enbatent,
Parmi la vile, s'entrebatent,
Et s'*entretolent* les osteus. (*MS. 7615, II, f. 188 b.*)

Entretoucher (s'), *v.* Se toucher. (Cotg. Oud.)

Entretrover. [Intercalez *Entretrover*, dans Grégoire le Grand : « Vostre fiz sui, e vos ma mere; « Bien sai que Des, li nostre pere, Nos volt à bone « fin mener, Que nos a fait *entretrover*. »]

Entretter, *v.* S'entremettre, se mêler. « Ceux « qui de payer sa rançon s'*entrettoient*. » (Chron. S. D. t. I, fol. 181 b.)

Entretuer (s'), *v.* Se tuer réciproquement. (Cotgr. [« Si que jadis s'*entretuoient*. » (La Rose, v. 14117.)]

Entreval, *s. m.* Intervalle. (Voy. C. G. II, 693.) Il est mis pour intervalle de temps dans Britt. Loix d'Anglet. (f. 262 a). *Entrevaus* est rendu par *intervallo*, dans la Règle de S. Ben. lat. fr. MS. de B. 8.

Entrevalles, *s. m. p.* Entretiens. « Pluiseurs « devises, et *entrevalles* eurent le roy d'Angleterre, « et le duc d'Orleans. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 45.)

Entrevaus. [Intercalez *Entrevaus*, intervalles, au Mén. de Reims (§ 19) : « En ces *entrevaus* li « desloiaus rois Henriz ala tant entour la damoiselle « que il jut charneument à li. »] (N. E.)

Entreveiller (s'), *v.* S'éveiller l'un l'autre. (Oudin, Cotgr.)

Entreveuir, *v.* Survenir, intervenir A. Empiéter B. En venir C. En venir aux mains D.

A Voyez Oudin, Nicot, Cotgrave et Monet, Marot, Ord. des R. de Fr. t. I, p. 790, et t. III, p. 45, et le N. C. G. t. II, p. 65 a.

B « Nul ne peut avoir ressort, ne cognoistre « d'appaux interjectez de ses sujets, s'il n'a ce « droit, et titre exprès, ou grande possession, et « jouissance immémoriale, et s'il s'efforce faire le « contraire, il *entrevient* sur la prééminence du « roy, et est amendable, à la discretion de justice. » (Cout. de Meaux, C. G. I, p. 86.)

C « Lors s'*entrevinrent* ensemble aux espées. » (Percef. I, fol. 149 c.)

S'*entrevindrent*, à un trepas,
Moult en y chey d'ambes pars,
O lances, o quarreaux, o dars. (*Brut.*)

Voyez Blanchand. et Eust. Deschamps.

D Là ou li deus rene s'*entreviennent*. (*Guiart, f. 18 a.*)

Entrevenue, *s. f.* Incident. « Obstant l'*entrevenue* de la mort de messire Arthus Gouffier. » (Mém. de Du Bell. I, f. 18 a.)

Entreverdir, *v.* Commencer à verdoyer. (Cot.)

Entreverser (s'), *v.* Se renverser l'un l'autre. (Oudin, Cotgrave et Nicot.)

Entrevescher, *v.* Embarrasser, embrouiller, engager, entremêler. (Nicot, Oud., Cotgr. et Monet.) « Pour enseigner au commun peuple l'obéissance « qu'il doit à son Roy, et de n'*entrevescher* ses « affaires avec celles des grands. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 285.)

De là s'*entrevescher* pour s'entremêler. « Les « lunes s'*entreveschoient* les unes sur les autres. » (Fav. Th. d'Hon. t. I, p. 378.)

VARIANTES : ENTREVÊCHER. Al. Chart. Poës. p. 631. — ENTREVERCHIER. Id. l'Esper. p. 377. — ENTREVESCHIER. G. Guiart, fol. 12 b.

Entrevoir (s'), *v.* [« Ben s'*entreveient* enmi la « pleine tere. » (Roland, v. 3294.) — « Si tost cum « s'*entrevirent*, lues se sont encontré. » (Th. de Cant. 114.)] S'*entrevierent* (Chron. S. Denis, t. II, folio 181 b.)

Entriboulé. [Intercalez *Entriboulé*, troublé, dans Froissart (VIII, 119) : « Ensi estoient chil « pays de Guerles et de Jullers ensonnyet et *entriboulet*. » (Froiss. VIII, 119.)] (N. E.)

Entriguet, *s. m.* Importance : « Et que toute « notre famille Si proprement s'habille Pour être « placée au sommet De la salle où l'on met Les « gens de l'*entriguet*. » (Molière, Bourgeois gentilhomme, ballet.)

Entrobliger (s'), *v.* S'obliger réciproquement. (Cotgrave.)

Entroccir (s'), *v.* Se tuer l'un l'autre. « Il « n'est mie costume que nos *entrocions* li uns l'au- « tre. » (MS. 7989 2, fol. 77 d.)

Entroduire, *v.* Introduire A. Instruire B.

A « Usage *entroduit* pour le bien commun. » (Ord. t. II, p. 588.)

B « Qui estoit *entroduit* de la malice de son « pere. » (Chron. S. Den. II, fol. 13.) On lit dans le latin de Rigord *a patre instructus*. [« Joseph tout « ainsi convertist Vespasyen et *entroduist*, Si que il « croit bien fermement Jhesu omnipotent. » (S. Graal, v. 2235.) — De même dans Brun de la Montagne (v. 3153) : « Et s'i estoit la fée avec qui « l'ot nourri Qui bien le conseilla et l'*entroduisi* « sy. » — Il signifie aussi engager : « Icellui Raoul « *entroduist* tant icelle femme que elle lui accorda « à lessier le suppliant son mary. » (JJ. 117, p. 206, an. 1380.)]

Entroeil, *s. m.* Partie de la face entre les deux yeux :

Cheveles blans, un petit sors,
Sourcieus, *entroeil*, nés, face, et bouche,
Com pour le temps avoit la douce. (*Froiss. p. 349 b.*)

A un douc regart si friant,
Blonc chief, cler front, et bel *entroel*. (*Villon, p. 30.*)

On lit *entrueil* dans Deschamps (f. 250 a.)

Entroingnier, *v.* Ce mot factice, employé par Eust. Desch. s'est formé par onomatopée avec le nom propre de *Entroingnart*.

..... Entroingnart a *entroingnié*,
Tant qu'il a mal besongnié.

Entroir, *v.* Entre ouïr, ouïr imparfaitement. Voyez Merl. Cocaie (II, 95), Tahureau (216) et Eust.

Deschamps. [« La dame qui avoit l'œil et l'oreille « toujours à son ami, l'*entrouit*. »]

Entrois, *adj.* [Lisez Entrais, au sens d'onguent.]

Vos cuers gentix,
Fins, et dous, et vrais,
Est si *entrois*
Qui garist clers et lais. *(Vill. li Vin.)*

Entroner, *v.* Questionner.

Moult s'entregardent ambedui,
Et li commence à demander,
Moult sovent a *entroner*,
Des rois, des contes de la terre,
Se il ont pais, ou il ont guerre.
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LX, col. 25.

Entrongne, *s. f.* Trogne.

Or me di, est il nul qui voye ?
Ne qui perçoive leur *entrongne*. *(E. Desch.)*

Voyez Al. Chartier, p. 674.

Entronizer, *v.* Installer, mettre en place : « *Entronizer* en consulat. » (Gloss. lat. fr. de S. G. cité par D. C. sous *Incomitiare*.)

Entronquement, *s. m.* Assoupissement. « Il « n'eust gueres la esté, que l'air venimeulx de la « fontaine fist le chevalier anéantir, si que l'ancien « preudhomme, que loing le regardoit,...... luy « escria, et dist : haa ! chevalier, tu mourras illec, « se tu n'est mieulx advisé de ta vie garder....... « adonc Passelyon yssit de son *entronquement*, « et....... veit venir deux chevaliers bien armez. » (Percef. IV, fol. 127 a.)

Entropeans, *adj. plur.* Européens. « Les « Asiens, Africains, et *Entropeans* scavent assez « combien mauvaise, et cruelle beste est le loup. » (Fouill. Vén. fol. 110 a.)

Entroubler, *v.* Troubler. [« C'estoient gens de « petit estat, qui ne desiroient autre chose que de « fort *entroubler* les besongnes pour eux augmen- « ter et avoir majesté sur les plus riches. » (Monstr. vol. II, fol. 142 b, an. 1437.)

.... Ele avoit
Le jouvencel *entroublée*. *(MS. 7989 2, f. 60 a.)*

Entroublier. [Intercalez *Entroublier*, dans l'Hist. litt. de la France (XXIII, 614) : « Mais quant « li devoie conter, Tant me plaisoit à regarder Sa « biauté, tous m'*entroublioie ;* Qui me deüst les iex « crever, Ne seüsse un seul mot souner, De quan- « ques enpensé avoie. » Voyez aussi Froissart, IV, 91 ; XIII, 249.] (N. E.)

Entroupeler, *v.* Attrouper. (Nicot, Oudin et Cotgrave.)

Entrousselée, *adj. au f.* Pourvue d'un trousseau. Dans un contrat de mariage de 1609, on lit : « Sera la dite future epouse habillée, et *entrousse-* « *lée*, par ses dits pere et mere, selon son estat. »

Entrousser (s'), *v.* Se charger en trousse, en croupe. « Elles monterent sur leurs palefrois, et « s'*entroussa* chascune de boire, et de viande, ce « qu'elle peut porter. » (Percef. I, fol. 75 a.)

Entrouvé, *part.* Controuvé. « Sur ce, et autres « choses eussent esté faites au dit d'Alençon, plu- « sieurs remontrances, par lesquelles eut apparu « que c'estoit chose *entrouvée* par lui, pour soi « cuider couvrir, et donner couleur à sa charge. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 173.)

Entrouverture, *s. f.* Fente, petite ouverture. (Fabl. MS. de S. G.)

Entrouvrir, *v.* [« Le grant huis de la chambre « Blancheflors *entrouvrit*. » (Berte, couplet 89.]

Tout le renc adonques descoche,
D'aler isnelement chevissent ;
Parmi les pietons se flatissent,
Qu'à force de destriers *entr'euvrent*. *(G. Guiart, f. 255 b.)*

Entrues, *adv.* Aussitôt A. Tandis B.

A *Entrues* est Berengiers levez. *(MS. 7218, f. 147 b.)*

B Voyez Dusques.

Un petit enfant au berchuel
Paissoit li prode fame en l'aistre ;
Entrues qu'ele entendoit au paistre,
L'uns des clers vers li s'acosta. *(MS. 7989 2, f. 240 c.)*

[On lit aussi dans Froissart (V, 155) : « Tous dis « entroes couroient et guerroient chil des fortrè- « ches. » D'après M. Scheler, *entroes* serait pour *inter opus*, comme *ad oes* pour *ad opus*.]

Entruever, *v.* Trouver. (Ord. t. I, fol. 474.)

Entruscher, *v.* Précipiter.

Mais ils t'ont les elz clos, por que ne puisses veoir
Le saut, où il te meinént, por toi faire *entruscher* ;
Porce que il te puissent plus griefment tresbucher.
Disp. du Juif et du Chret. MS. de S. G.

On lit *entrucher*, dans G. Guiart, fol. 82 a.

Entrusour, *s. m.* Intrus. (Britton, Loix d'Angl. folio 113 a.)

Enttende, *s. f.* Entente. (Ord. III, p. 192.)

Entuiler, *v.* Couvrir de tuiles. (Oudin, Cotgr.)

Entullés, *adj.* Fou. [On lit *enturlé* dans la Consolation de Boèce (D. C. IV, 163 a) : « Quant « aucuns est trop paresseus, *Enturlez*, lours et « oublieus. »]

Li premiers est uns chevaliers
Preuz, et hardiz, et bien avant,
Mes *entullés*, et de noiant,
Mal ensaigniez, mal apris. *(MS. 7615, II, f. 133 c.)*

Enturbanné, *adj.* Qui a un turban. « Pour « cimier une teste de more, le front *enturbanné* « d'argent. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 100.)

Enturquin, *adj.* Espèce d'oiseaux.

Et si a des milions
D'*enturquins*, et d'alerions. *(G. de la Bigne, f. 132 b.)*

Envahie, *s. f.* Attaque, invasion, irruption. (Borel, Corneille et Oudin.) « Les ribaux de l'ost, « qui tantost devoient faire la premiere *envahie*, « quant l'en assault. » (Chr. de S. Den. t. II, f. 15 b.) On lit dans Bigord : *Qui primos impetus, in expugnandis munitionibus, facere consueverant*. (Voyez Fauchet, des Orig. liv. II, p. 110.)

Variantes : Envaie. Parton. de Bl., v. 8858. – Envaie. Froiss. [Ed. Kervyn, II, 171, III, 165, XII, 705.] – Envayée. G. Guiart, fol. 86 a. – Envoie. Histoire de B. du Guescl. par Mén. page 86.

Envahir, *v.* Attaquer A. Frapper B. Prendre C.

A « Qu'il soit envahi de dure guerre, par quelque « peuple ferocieux. » (L'Am. ressusc. page 236 ;

voyez C. G. I, p. 781, et N. C. G. II, p. 53 [a].) [On lit dans Roland (v. 2062) : « Tut par seit fel ki ne s' « vait *envair*. » — De même dans Froissart, t. II, 117 : « Il *envaïrent* de si grant couraige ces « archiers. »]

D'eus *envaïr*, pour dechair.
Vill. li Viniers, Poët. MSS. avant 1300.

Cette orthographe se trouve encore dans Adans li Bogus, dans Gontiers. On disoit aussi « *envéir* « l'assaut, » pour donner l'assaut. (MS. 6812, f. 61 [c].)
[B] On a dit du Juif qui perça le côté de J. Ch. :

Du lieu que lores *envai*,
Sanc et yaue, aus poinz, li chai. *(G. Guiart, f. 94 [a].)*

[C] Mainte personne pecheresse
L'*envai* (la croix), pour cele promesse,
De laquele il se renvoisa. *(G. Guiart, f. 209 [a].)*

Blois, Clermont, Nevers et Champaigne
L'*envahissent* quoique s'en plaingne. *(Ibid. f. 25 [a].)*

Envahisseur, *s. m.* Agresseur. « Si aucun « estant envahy, tue, mutile, ou navre son *envahis-* « *seur*, en son corps deffendant, l'envahy ne sera « tenu, pour ce, en faire quelque amende vers « Justice, ne partie. » (Cout. de Hayn. Cout. Gén. t. I, page 781.)

Envaissant, *s. m.* Assaillant. « L'assaillant, ou « *envaissant*,...... l'assaillant ou *evadant*. » (Ord. t. V, p. 378.) Ces mots répondent à ceux « d'assault « et invasion » (p. 377.)

Envaissellé, *adj.* Enchâssé. « La vraye croix « richement *envaissellée*. » (Godefr. Ann. sur l'Histoire de Charles VI, page 662 ; voy. Juven. des Ursins, Histoire de Charles VI, p. 131, et Cotgrave.) Voyez Envasseler. « Un Agnus Dei et un autre en « haut garniz et *envassellez* en argent. » (JJ. 171, p. 103, an. 1419.)

Envaissement, *s. m.* Invasion, attaque. (Ord. t. III, page 46.) [Dans Froissart, II, 348 : « Il ne se « voelt mies fonder ne arester sur lui ; ne sur l'*en-* « *vaisement* de ses hommes. »]

Envasé, *part.* Embourbé. « Ainsy qu'est le na- « turel des empereurs, roys, et grands princes « souverains, que quand ils veulent debaucher un « homme, et le revolter, ou destourner de son « party, et du service de sa patrie, et de son roy, « ils lui promettent des montagnes d'or ; mais « estant une fois *envasé*, et engagé parmy eux, ils « n'en tiennent plus conte, et s'en mocquent. » (Brant. Cap. Estr. t. I, p. 211.)

Envasseler, *v.* Enchâsser. « Fist querir les « sainctes reliques que saincte Helaine mere du « Grant Constantin eut fait *envasseler*. » (Tri. des IX Preux, p. 434 [b].) [« Le chief de la virge à grant « feste Anchois qu'il venist en sa fin, En cler argent « et en or fin *Envaissela* à ses deux mains. » (Mir. de Coincy, D. C. III, 881 [c].) — De même au reg. JJ. 171, p. 103, an. 1419 : « Un *agnus Dei* et un aultre « en hault garniz et *envasselez* en argent. »]

Enveier. [Intercalez *Enveier*, envoyer, dans Roland (str. III) : « *Enveions* i les filz de nos moil- « lers. »] Eust. Deschamps écrit *enveay* pour envoyai.

Enveiset. [Intercalez *Enveiset*, pour *envoiset*, se divertir, dans Roland (v. 977) : « Greignor fais « portet par giu, quand il s'*enveiset*. »]

Enveiller (s), *v.* S'éveiller. « Errerent troys « jors, e troys nuitz, onqes point de eauve ne « poient trover, e tendirent lour trefs en pleyn « champ, e furent illoec toute nuit, e quant vint a « matyn..... moysen s'*enveilla*. » (Histoire de la S[te] Croix, p. 13.)

Envelimer. Envenimer. [« Survint une appos- « tume ou bosse audit Geffroy, laquele il fit fendre « et flamer à un barbier, qui se *envelima* telement « qu'il n'en pot estre gueri. » (JJ. 155, page 433, an. 1400.)] Au figuré, irrité. « Les femmes qui « estoient si *envenimées* contre eulx. » (Percef. vol. II, fol. 2 [d].) [« Philipot le Clere ressembloit fort « emflamé et *envelimé* contre icelui Foucault. » (JJ. 195, page 153, an. 1408.)] On prononce encore *envelimé* en Normandie.

Variantes : Envelimé. S. Bernard, p. 4. — Envelimeit. S. Bern. p. 283.

Envelope. [Intercalez *Envelope*, drap, au reg. JJ. 165, p. 377, an. 1410 : « Lequel jeune homme « bailla à icelle suppliant un escu pour avoir et « acheter à laditte fille des chemises et *envelopes*. » On lit encore au reg. JJ. 155, page 454, an. 1400 : « Deux *envelopes* de lin. »]

Envelopéement, *adv.* D'une manière embarrassée. (Rob. Est. et Cotgr.)

Envelopoir, *s. m.* Enveloppe. (Cotgrave.)

Envelousté, *adj.* Couvert de velours : « Vilain « *envelousté*. » (Contes d'Eutrapel, page 143.) Nous disons aujourd'hui « un gueux revêtu. »

Envenimement, *s. m.* Poison. « Comment « Lancelot print l'*envenimement* en la fontaine, « dont a pou qu'il n'en mourut. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 74 [c].) [On lit dans un Psautier du XIII[e] s. (folio 68) : « Icil serpent se reponent por ceus qui « les quierent aus *envenimemenz* faire. »]

Envenimer, *v.* Empoisonner. On a dit, d'Alexandre-le-Grand : « Encore est il croyable, qu'a « cause de ses homicides, il fut *envenimé*. » (Div. Lec. de P. Mes. f. 272 [a].) — De même au Roman de Rou, cité par D. C. (VI, 762 [c]) : « Alexandre fu « roiz puissanz,... Mais cil conquist, poi li valut, « *Envenimez* fu, si morut. »]

Envenimeur, *s. m.* Empoisonneur. (Anc. Cout. d'Orléans, à la suite de Beauman. p. 470.)

Envenimoison, *s. f.* Empoisonnement.

Puis fu ocis o Nice, par *envenimoison*,
Un gars l'envenima par conseil d'un felon.
Rom. de Rou, cité par D. C. VI, 762.

Moult est douce en s'aventure
Amours, mais a l'esprouver
Est con droite *envenimeure*. *(Poët. Vat. 1490.)*

Envenimeure se lit aussi dans P. de Fontaine (p. 133, art. 21.)

Envengon, *s. m.* Vengeance.

Et li Troiien, par *envengon*,
Redesposerent Gelion ;

Si ont Childeric rapieté,
Qui en Tourainne avoit esté,
A Bissine feme, Bissin,
Qui l'avoit amé de cuer fin. *(Ph. Mousk. p. 12.)*

Envensiez, *s. m. p.* Joyeux. [Lisez plutôt Enneusiez.]

Fableaus sont or moult en corse,
Maint deners en ont en borse
Cil qui les content, et les portent ;
Car grant confortence aportent
As *envensiez*, et as oiseus. *(MS. 7615, II, f. 208 b.)*

Enventrer. [Intercalez *Enventrer*, avaler, au Reclus de Morliens (D. C. III, 893 c) : « Convoitise « est toute esventrée, Ja ne sara *enventrer*. »]

Enventurer. [Intercalez *Enventurer*, sous la forme neutre ou réfléchie, s'aventurer : « Jou iroie « *enventurer* aval ce pays pour querre bestes et « vitailles. » (Froissart, IV, 343.) — « Et aucun « autre baceler qui se voloient *enventurer* et leurs « corps avancier. » (Id. II, 64.)]

Enventureus. [Intercalez *Enventureus*, aventureux : « Les miex faisans et les plus *enventu-* « *reus*. » (Froiss. II, 318.)]

Enuere, *s. f.* Œuvre.

...... Oraison est l'*enuere*
Qui Dieu prent d'homme, pour erre,
De le remettre en son erre. *(Al. Chart. p. 384.)*

Envergoigner (s'), *v.* Avoir honte. Etre embarrassé, timide.

Quant ele i vint, ne sot que dire,
Si que tote s'*envergoigna* ;
A chief de pose, si parla. *(Fables de S. G.)*

Envergoné, *adj.* Honteux. (Oudin, Cotgrave.)

Envermilloné, *adj.* Qui a du vermillon. (Oud.)

1. Envers, *adj.* Qui est à la renverse.

Il dit qu'il a mal de teste, ou dedens,
Au lict se met, puis *envers*, puis a dens,
Si se tempeste. *(Al. Chart. p. 553.)*

Dans la description de la bataille de Roncevaux :

Trop durement se desconforte
Rollans, quant il vit sa gent morte,
Et vit gesir sous le sablon,
Olivier, Ogier, et Navelon,
Et tous les autres vit a fin,
L'uns *envers*, et l'autre souvin. *(Ph. Mouskes.)*

Desor un lit la giete *enverse*. *(Fabl. S. G.)*

On trouve *à l'enverse*, dans la Chron. S. Denis, t. I, fol. 238 b.

[On lit déjà dans Roland : « L'un gist sur l'altre « e *envers* e adenz. » (V. 1624.)]

Tellement la reboutterent,
Qu'elle cheut jambes *enverces*. *(G. de la Big. 64 b.)*

François, qui la endroit en euvrent,...
Emplissent des murs les allées,
D'ommes *envers*, et adentez,
Sanz vie, et touz ensanglentez. *(G. Guiart, f. 35 a.)*

2. Envers, *s. m.* Le dessus, le revers. « Si s'en « vont entredonnant si grans coups à l'*envers* des « heaulmes, que leurs visaiges au descouvert appa- « rurent à roses de sang vermeil. » (Perceforest, vol. V, fol. 81 d.)

On a dit « dormir à l'endroit, et à l'*envers*, » pour dormir profondément.

Pourrez à l'endroit, et *envers*
Dormir jours ouvriers, et dimenches. *(Cretin, 160.)*

[On lit dans Renart (v. 21345) : « Si ont chanté « salmes et vers, Moult hautement à deus *envers*. » — « Tybert a dit après le vers Et Renart li respont « à *envers*. » (V. 21361.)]

3. Envers, *prép.* A envers, contre, auprès, au prix, en comparaison. [« Les gens de Norhom- « brelant sont *enviers* les Englès ensi que demi « sauvage. » (Froissart, II, 144.)] On lit dans S. Bern. p. 327 : « Ne montoit niant *envers* lei, » et dans le latin, *ei non valeat comparari*.

On lit : « Querelle *envers* quelqu'un, » pour « querelle contre quelqu'un, » dans Perard, Hist. de Bourg. p. 518, an. 1269.

Chacieres cui prent soif
Nés si destroiz, n'angoissous,
Ne *envers* moi dolourous,
Que je ne soie de ceus
Qui aiment desor lor pois. *(Thieb. de Navare.)*

« Trop estoit noble femme *envers* lui, et plus « jeune assez. « (Lanc. du Lac, t. I, fol. 71 b ; voyez Percef. II, fol. 43 c.)

On disoit en ce même sens *envers ce que*, pour « en comparaison de ce que. »

Mes encore fu ce neenz,
Envers ce qu'ele le fist fere. *(MS. 7218, f. 117 c.)*

Enverser, *v.* Renverser. (Oudin, Cotgrave.)

Enveus, *part.*

Lors vient à cele, si l'a mise
Contre terre, par les cheveus ;
El chief li a ses dois *enveus*
Lors tire, et fiert, et coute, et saiche,
Qu'a peine ses mains en arrache. *(F. de S. G.)*

Envez, *adv.*

Henry li jeunes d'Angleterre
Li tramist *envez*, a cele erre,
C'on amena, contremont saine,
Plenté de bestes, à l'estraine,
Comme biches. *(G. Guiart, f. 17 a.)*

Enviable, *adj.* Qui est à désirer : « Envieuse « mon *enviable*. » (Eust. Desch.)

Enviaille, *s. f.* Chose digne d'envie. [Le mot se retrouve dans Renart, v. 20980 ; le sens est *défi*.]

Li rossignous ses lais organne,
Qui de chanter forment s'ahanne,...
Et nuit et jor tot abataille,
Et ge li tieg c'est *enviaille*. *(Part. de Bl.)*

Envial, *s. m.* Terme de jeu ; nous disons aujourd'hui *invite*.

Escu bendé de larrecin,
Ot hazart, a .III. dez du meins,
Et .I. lambel de males mains,
Atachié a faus seremens :
Un *envial* avoit dedens,
D'une merlée fet as poins,
Atachié a .XVIII. poins :
Au faus escu de mescheance,
Qui li portoit double chaance
De rencontres, et d'*enviaus*. *(MS. 7615, II, f. 192 d.)*

Tost monte uns homme, come amiraus,
Et tost rechiet comme orinaus,
Tost a changié ; ci reporsui
Comme plus fui en la roë haus,
Et j'oi fet toz mes *enviaus* ;
Lors me covint perdre le gieu. *(MS. 7218, f. 61 b.)*

Enuie, *s. f.* Ennui.

> ...... Muir d'*enuie*,
> Que souvent ni os aler,
> Ne sanz li ne puis durer. *(Poet. av. 1300.)*

« Nous en dirons aucunes causes, et non pas « toutes, pour ce qu'il n'eust *enuie* de ceulx qui « ceste histoire liroient. » (Chron. S. Denis, t. II, folio 63.)

Envie. [Intercalez *Envie.* M. Scheler voit dans l'expression suivante une forme verbale de envier (*invitare*), provoquer : « Il y avoit si grant nombre « de grans signeurs que cascuns par *envie* voloit « li monstrer sa poissance. » (Froiss. V, 42.)]

1° « Onques *envie* ne mourut. » (Froissart, livre II, p. 235.)

2° ..... *Envie* ne mourra jamais,
Car, dès Adam, print son demaine. *(E. Desch.)*

3° « L'*envie* suit la faveur, et la vertu ; tout « ainsy que l'ombre fait le corps. » (Mém. de Sully, t. III, p. 359.)

4° « *Envie* de moine ners. » (Rec. de Prov. avant 1300.) Voyez d'autres Prov. dans Oudin (Cur. fr.) et Cotgrave.

Envieillir, *v.* Vieillir, devenir vieux. [« Li tens « qui *envieillist* nos peres Et qui tous nous *envieillira*. » Rose. 383.]

> Mathusalé est *enviellis*. *(E. Desch.)*

Envieillissement, *s. m.* Action de vieillir. (Rob. Est., Oudin, Cotgr.)

Envier, *v.* Inviter. [Il signifie aussi faire un envi : « La teste Godefroy metent à l'*envier* ; Tengré « ne Bucemont n'i vourent oublier. » (Ch. d'Ant. VII, 721.)]

> Beau pere, dit le filz, comment
> Doit on respondre à la gent ?
> Quant aucun m'*envie* à menger. *(Fabl. de S. G.)*

On disoit du temps de Corneille, *envirez* pour *envierez*.

> M'*envirez*-vous l'honneur. *(Nicom. act. I, sc. I.)*

Enviesir. [Vieillir par le temps. « Robe qui « empire par vers ou *enviesir*. » (Beaumanoir, XXXVII, 1.) — « Les coses se poroient bien tant « *enviesir* et eslongier que on les meteroyt en « oubly. » (Froiss. IX, 379.) — On lit encore dans une charte de S[t] Pierre de Lille, an. 1235 (D. C. VII, 793 [b]) : « Les maisons doit li censier maintenir, fors « que d'*enviesir*, et se gros mairien i mettoit, rendre « li doit on à l'issir. »

> Ci lais ki est boins, et loiaus,
> Est fait, por vos, tos noviaus,
> Et s'il *enviesist* si niaus
> Tosjors plaira mais. *(Le Lais de Chevrefeuille.)*

VARIANTES : ENVIEZER, ENVIEZIER. S. Bernard.

Enviesissure. [Intercalez *Enviesissure*, vétusté au reg. JJ. 48, p. 106, an. 1312 : « Et se en aucun « temps, tant comme il le (manoir) tenront, gros « marien y falloit par *enviesissure*, livrer leur « devons l'estofe au devant dit manoir. »]

Enviesmes (à).

> Si me partit d'ileuc a tant,
> Puis en un pré vi esbatant
> Chevaliers, dames et damoiselles
> Qui s'entrequeroient nouvelles,
> Et ensemble à un jeu jouoient,
> Qu'au roys, et au roynes nommoient ;
> Et celui qui sa main levoit,
> A *enviesme* Roys estre devoit. *(MS. 6812, f. 52 [b].)*

Enviesure, *s. f.* Durée, vétusté. « Se aucun « me preste se robe, pour mon vestir, et il la suefre « tant en ma baillie que la robe empire par *enviesure*, je ne suis tenus à rendre se robe fors tele « come ele est quant l'en me le demande. » (Beaumanoir, p. 197.)

Enuieus, *adj.* Ennuieux. « Pour che que che « seroit *enuieuse* chose à chaus qui vourront regar- « der en che livre, en aucun lieu qui leur soit « convenable, ...nous, en cette partie, deviserons « briement, et nommerons tous les chapitres. » (Beaum. p. 2.) [Dans les manuscrits antérieurs au XIV[e] siècle, il est difficile de distinguer *enuieus* et *envieus*, tous les deux s'écrivant par un *u*.]

Envieux. *adj.* 1° Odieux. « Cas si enorme, et si « *envieux*. » (Mém. de Com. page 9.) — 2° Dans Oudin, c'est un terme de jeu signifiant enchérisseur. — 3° *Envieux :* « As bons porte compaignie, Bien se « part des *envios*. » (J. Mon. d'Arras, cité par Fauch. page 135.) [Dans Froissart, *envieus sus* est pour envieux de (II, 17).]

Envigorer, *v.* Fortifier. (S. Bern. p. 165.)

Envilenir, *v.* Avilir, endommager. « Il est « demeuré victorieux, et n'a point esté *envileny*, « de fait, ne de son honneur. » (Les XV Joyes du mariage, p. 129.) « Estoit ung grant esclandre que « ung tel homme vous deut tellement outraiger, et « sy longuement mesner la guerre, et *envilismer* « tous vous pays d'ambas. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 303.) [« Icellui Perceval s'estoit mis en « peine de *envillener* la femme dudit Bouher. » (JJ. 141, p. 145, an. 1391.)]

Envinaigrer, *v.* Aigrir. (Oud., Cotgr.)

Envire, *s. f.* Perte, dommage.

> . . . . . Pristrent la terre à destruire :
> Dieu ! quel dolour ! et quel *envire* !
> De bonne terre, et de gentil
> Atournée est à grant essil. *(Rom. du Brut.)*

Envirer, *v.* Environner, envelopper.

> D'un viel mantiel que il avoient
> S'*enviroient* tot environ. *(Ph. Mousk.)*

Envirollé, *adj.* Attaché avec une virole. (Oud., Cotgrave.) [« Une paire de cousteaux engainnez, « enmanchez d'ivoere, et *envirolez* d'argent. » (JJ. 161, p. 148, an. 1406.)]

Environ, *prép.* 1° A l'entour. « Li escu furent « portendu *environ* de borz, et des chaldeals des « nès. » (Villehard. page 28.) — « Fut en Normandie « *environ* Avranches. » (J. de Paris, sous Ch. VI, p. 96.) [« *Environ* lui plus de vingt mille homes. » (Roland, str. II.) — Il se dit aussi du voisinage dans le temps : « *Environ* Pasques. » (Froiss. II, 105.) — « Et fut à Orthais messire Loys de Sancerre « *environ* de six jours. » (XIII, 29.)]

2° En tous lieux. « Adonc y ot grant joye demenée « entour et *environ.* » (B. Duguescl. par Mén., 302.) [« A l'*environ* signifie à l'égard de : « Tant par « temptacion de l'ennemy et de jeunesse, que aussi « pour le hardement, foles et simples manieres que « avoit et tenoit à l'*environ* d'icellui suppliant une « jeune fille.... il la cogneut charnelement. » (JJ. 178, p. 108, an. 1446.)]

On lit *envirum* (Duchesne, Gén. des Chastaigners, p. 27, an. 1220, et *envirun* (Marbodus, col. 1656).

Environné, *p.* Qui environne. La construction de ce participe nous a paru singulière dans ces passages: « Un autre gobelet a .III. pieds, imaginez « avec un coc dessus a trois chevaliers *environnez* « avec une vigne, pezant .XIV. mars. »

« La chaine *environnée* entour son col. » (Petit J. de Saintré, p. 320.)

1. Environneement, *adv.* Autour. « Ces « chrestiens avoient assiégé *environnéement* la cité « et forte ville de Nicopoli. » (Frois. liv. IV, p. 234.) [De même au t. VII, p. 302, de l'éd. Kervyn : « Tous « les marcissaus *environnéement* autour de son « royaume. »]

2. Environnement, *s. m.* L'action d'environner. (Rob. Est.)

Environner. [Intercalez *Environner.* 1° Assiéger: « Et l'asiegerent et *environnerent* si avant que « il porent. » (Froissart, IV, 20.) « Et avoient jà « esté *environnez* trois mois quartorze jours. » (Commines, VIII, 8.) — 2° Parcourir : « Cant cil ont « le païs trestout *environneit,* Droit à une fon- « tenne ont Merlin encontreit. » (Fierabras, 182 [b].) « [Proece] a cerchiet et *environné* ces royaumes et « ces pays dessus nommés. » (Froissart, II, 11.) — 3° Placer autour: « Englois et archiers estoient « *environné* autour. » (Id. X, 229.) — 4° Examiner en tous sens : « Quant il l'eut bien advisé [le châ- « teau] *environné* et concheu toutes les gardes et « les deffenses. » (Id. XII, 167.)]

Envis, *adv. et adj.* A regret, à contre cœur, avec peine. (Nicot, Rob. Est., Cotgr.) [« Molt *envis* « les laissast issi seuls chevacier. » (Aiol, v. 4676.)]

De novel m'estuet chanter,
Ou tant ke plus sui marris,
Quant ne puis merci trover,
Bien doi chanter à *envis.* (*Chans. du Cte Thib.*)

Mon tout, c'est à regret que de toy je m'escarte,
Bien qu'*envis,* de mon coeur, si faut il que je parte.
G. Dur. à la suite de Bonnef. p. 185.

Belle femme est *enviz* domptée,
Et la laide est trop ahontée. (*Eust. Desch.*)

On disoit *demi-envis* pour forcé à demi. « Lui « accorda comme *demi-envis,* la chose que plus il « desiroit. » (Mém. du Bell. liv. VII, f. 232 [a].)

On disoit de même : « *Envis* meurt qui appris ne « l'a. » (Ger. de Nev. Ire part. p. 49.)

Envyz meurt cil qui ne l'a appris. (*Crétin, p. 205.*)

Voyez aussi Hist. de la Popel. I, liv. I, fol. 23 [a].

Envisagement, *s. m.* Visage, physionomie. « Ay-je d'un assassin l'*envisagement* blême ? » (Le Geôl. de soy-mesme, C. de Th. Cor. act. III, sc. VII.)

V.

Envitaillé, *adj.* Mot fait sur une racine obscène, dans Brant. Dames Gal., t. II, p. 202, et Bouchet, Serées, liv. I, p. 188.

Envitaillement, *s. m.* Approvisionnement. (Cotgr.) « Le dit seigneur d'Annebaud fut aussi fort « estimé à l'*envitaillement* de Therouanne, qu'il « exécuta très bien. » (Brant. Cap. fr. I, p. 376.)

Envitailler, *v.* Approvisionner. (Cotgrave.) « *Envitailler* de poisson. » (Ord. V, p. 199.)

En ultres, *adv.* En outre. (La Salade, f. 54 [c].)

Enumbrer, *v.* Obscurcir. *Enumbrier,* dans S. Bern. répond au latin *obumbrare.* « La fumée « qui de eulx, et de leurs chevaulx yssoit, les « *enumbroit* tellement qu'il sembloit qu'ilz fussent « en une nuée. » (Percef. V, fol. 17 [b].)

[Ce mot se dit de Jésus-Christ quand il a pris chair humaine dans le sein de la Vierge : « Et de toutes « rentes qui nous appartiendroient et devroient « appartenir pour cause de iceluy royaume de « Jherusalem, lesquelles seroient où nostre Sei- « gneur *enumbra* en la glorieuse Vierge Marie. » (Testam. de Louis, roi de Jerusalem et de Sicile, an. 1383, dans Martène, Anec. I, col. 1606.)]

Envoie, *adv.* Hors. Proprement *en voye,* dehors.

Ainçois me dist, or si *envoie,*
Quant a laschié sa corroie. (*MS. 7218, f. 169 [a].*)

Envoier, *v.* Faire aller, inviter à aller [A]. Congédier, renvoyer [B]. (Voir ENVEIER.)

Ce saicent jovenes, et viaus,
Ke por cou ke kievrefiaus
Est plus dous, et flaire miaus
K'erbe ki *envoie* as gaus.
Li Lais de Kievrefoel d'Ernoul la Vielle de Gast.

[B] Quant ce fu fait, si s'avoia
Vers France, et l'ost en *envoia,*
Qu'assembler l'an meismes fist. (*G. Guiart, f. 89 [a].*)

On disoit : 1° [*Envoier aval,* avaler : « Si tost « comme je la (l'eau) mis à ma bouche pour *envoier* « *aval,* elle me sailli hors par les narilles. » (Joinville, § 323.)

1° bis Perdre l'aller, et *envoyer,* perdre son temps, ses frais.

Ay perdu l'aler, et l'*envoier.* (*Vat. n° 1522.*)

2° « *Envoyer* le jour, » passer la journée. « Ainsi « *envoyames* le jor. » (MS. 7615, I, f. 67 [d].)

CONJUGAISON : *Envoiessions.* (Ord. t. I, p. 613, bis.) — *Envoiet.* (Beaum. p. 1.) — *Envois.* « Se parmi le « voir *envois.* » Si je donne dans le vrai. (Ph. Mousk.) — *Envoissiez.* (MS. 7218, f. 271 [a].)

VARIANTES : ENVOYER. Cout. de Feuchy, N. C. G. I, 446. — ANVIER. Pérard, Hist. de Bourg. p. 503, an. 1262. — ANVOIER. Duchesne, Gén. de Chast. p. 14, an. 1231. — ENVEER. Marbod. col. 1638. — ENVEIER. Id. col. 1646. — ENVUEIER. Id. ibid.

Envoiler, *v.* Mettre les voiles.

Il faut soudain ses vaisseaux *envoiler,*
Guinder au mast, les verges estaler. (*J. du Bell. f. 255 [b].*)

Envoiller, *v.* Voiler, couvrir.

Je sen alors un fier oeil m'*envoiller*
Par un mepris de pudique disgrace. (*L. le Caron, f. 25 [a].*)

Envoirrement, *s. m.* Verres collés ensemble

par une gomme résineuse, qui les lie et leur communique de la couleur, en sorte que ces deux verres se prêtent de l'éclat l'un à l'autre. (Ordon. t. III, p. 11.)

1. Envois. Narcisse croit voir Echo dans l'eau.

> Adont se lieve contremont,
> Et volentés si le semont,
> Que de criier *envois, envois*,
> Equo, Equo, à clere vois. *(Froiss. Poës.)*

2. Envois, *s. m.* Don, présent, qui fait *envoiser*. « Diex.... M'a donné, par sa grace, engien ; c'est « biaus *envois*. » (Notice des vœux du Paon, MS.)

Envoisce, *subst.* [Je crois qu'il faut corriger *cervoise*, bière d'orge.]

> Certes makeriax, et *envoisce*
> Aront, a un denier, a plain,
> Ce dist ; et deux deniers, au pain.
> C'est asses pour lui et son fils. *(MS. 7989², f. 45 a.)*

> Atant vienent a un ostel
> U on vendoit, et pain, et al,
> Vin, et *envoise*, et makerax. *(MS. 7989², f. 45 a.)*

Envoiser, *v.* Amuser, réjouir, égayer A. Attaquer avec fureur B.

A [« De juer et d'*enveisier* ne vus defends je mie. » (Jordan Fantosme, v. 1299.)]

> En mai la rousée que nest la flor,
> Que la rose est bele au point du jor,
> Parmi cele arbroie,
> Cil oiselon s'*envoisent*,
> Et mainent grant baudor. *(J. de Neuville.)*

> . . . . Diex m'en doient entiere joie
> De cele dont mes cuers s'*envoise*. *(Amour et Jalousie.)*

> . . . . Por li m'*envoiserai*
> Et baus, et joians serai :
> L'en doit bien, por li chanter,
> Et renvoisier, et joer,
> Et son cors tenir plus gai. *(Poët. av. 1300.)*

> Très doulce flour, mon tresor et ma cure,
> Tout mon desir, ce qui me *renvoise*
> Dire m'esjoït, et m'est douce pasture,
> Bonne et belle, gracieuse, et courtoise. *(Desch.)*

> Amors mi fait *renvoisier*, et chanter,
> Et me semont ke la plus jolie soie. *(Monios.)*

> Adont mi semont fine amor
> Ke je chant, por moi *renvoisier*,
> Et pour ma dolor alegler. *(Andrius de Contred.)*

B
> Mauvais chiens encombrez
> *Envoise* les amis nez. *(Marc et Salem. MS. de S. G.)*

> Sire, fait il, avant venez,
> Et vostre gent o vos tenez,
> G'irai as paiens *envoiser* ;
> Remandrai o vos au mester. *(Parton. de Blois.)*

Envoisié, *adj. et part.* Gai, joyeux, content, réjoui.

> Quant ele me vit si joious,
> Si *envoisié*, si curious
> De faire tous esbatemens. *(Froiss. Poës.)*

> Amour *envoisie*,
> Qi mon fin cuer a,
> Pour la plus jolie,
> Canter me fera. *(Cançons ms. de J. de Grev. Vat. 1490.)*

> Li plus desconfortés del mont
> Sui, et si chant con *envoisiés*. *(Mre Pierre, Vat. no 1490.)*

« Le duc de Bourgongne fut, de son temps, un « Prince le plus dameret, et le plus *envoiseux* que « l'on sceut ; et avoit des bastards, et de bastardes « une moult belle compaignie. » (Ol. de la Marche, liv. I, p. 238.)

VARIANTES : ENVOYSIÉ. Lanc. du Lac, t. II, fol. 29 d. — RENVOISIÉ. Bat. de Quar. MS. de S. G. — ENVAYSIÉ. Lanc. du Lac, t. I, f. 142 b. — ENVOISÉ. Parton. de Bl. — ENVISIÉ. Chol. le Boutelliers, Poët. av. 1300.

Envoisie, *s. f.* Folie, frénésie, fureur A. Joie, gaieté, enjouement B.

Envoiseure, dans S. Bern. (p. 301), répond à *petulantia* ; « charnels *envoiseures* » au lat. *carnis illecebræ*.

A « Là je trouvoye Norgal demenant le greignour « dueil du monde, et tant estoit courroucé qu'il se « monta sur son cheval, et se ferit en la forest par « grant *envoisie* : Si le suyvis par pitié pour le oster « hors de ceste frenesie. » (Percef. V, f. 67 b.)

B
> Je ne chant pas por verdor,
> Por let tens, ne por froidure ;
> Ains chant, por très bon amor
> En qui j'ai mist ma cure ;
> De li vient m'*envoisure*. *(Perrin d'Ange Cort. ms.)*

> Raconter vueil une aventure,
> Par joie, et par *envoisure* ;
> Ele n'est pas vilaine à dire,
> Mais molt por la gent fait rire. *(Fabl. ms. de S. G.)*

> A fol ne siet mesure,
> N'a viel *envoisure*,
> Ce dit Salemons. *(Marc. et Salem. ms. de S. G.)*

> S'un poi eussiez de ma cure,
> Moult perdriez l'*envoisure*
> N'en tenriez tel batestal :
> Soef conforte qui n'a mal. *(Parton. de Bl.)*

VARIANTES : [ENVOISERIE. Rutebeuf, I, 7.] — ENVOISE. MS. 7615, t. I, f 112. — RENVOISERIE. G. li Vigneres, Poët. av. 1300. — ANVOISEURE. Poët. av. 1300. — ENVOISEURE. S. Bern. p. 294. — ENVOISURE. Ph. Mousk. — ENVOYSEURE. Cotgrave.

Envoisiement, *adv.* Gaiement, joyeusement. [*Enveiseement* est dans la Chron. des ducs de Normandie.]

> Je chantasse plus *envoisiement*,
> Et plus souvent que jou ne fait assez,
> S'amours m'eust la grant joie donnée
> Qi, de par li, me fu presk'afremée. *(Rob. de le Piere.)*

> Cil amant qui d'amors vivent,
> Chantent *renvoisiement*. *(Giles de Mesons, Poët. av. 1300.)*

Envolepeir, *v.* Envelopper. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 20) ; il répond au latin *involvere*. [On lit dans Roland, v. 407 : « Un faldestoed ont suz l'umbre « d'un pin ; *Envolupet* fut d'un palie alexandrin. »]

> Si com Pieres de la Torniele,
> Dont l'arme (l'âme) fu sage, et isniele,
> Ki la de cest siecle escapa,
> Et devant Dieu s'envolepa. *(Ph. Mousk.)*

Envolsé. [Intercalez *Envolsé*, enveloppé, dans Partonopex, v. 10323 : « Chuife de dum d'alerion « *Envolsé* d'un blanc siglaton. »]

Envoulentif. [Intercalez *Envoulentif*, désireux de : « Quant icellui André vit que Buffiere estoit « moult *envoulentifs* de villener le feu Potier. » (JJ. 163, p. 334, an. 1409.)]

Envoulté, *adj.* Fait en voûte. (Oud.) [On trouve *envous*, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Envoutement, *s. m.* Maléfices. Ils se faisoient « avec des images faites à la ressemblance de la

« personne à qui on vouloit du mal. » (Les XV Joies du Mariage, p. 139.)

[Voyez le recit d'un *envoûtement* dans les pièces inédites du règne de Charles VI, t. II, 182. On lit au Glos. lat. 521 : « Stellionatus..... *envoutement*. » Ce mot et le suivant dérivent de *votum*, car on lit aux pièces de Charles VI (II, 183) : « Après ce, avoir fait « acheter.... un quarteron de cire, duquel elles « firent un *vœu* à la fourme d'un homme. Lequel « *veu*, ladicte Arzene... avoit porté à l'ostel dudit « Capitaine. Et fu mit soubz son lit où il demeura « l'espace de .VII. ou .XV. jours (avril 1382). »]

Envouter, *v*. Ensorceler. (Voyez ENVOUTEMENT.) C'était proprement faire la figure de quelqu'un, pour lui donner la mort, par des opérations magiques. (Dict. de Ménage.) « Sur les paroles que le dit « messires Jean avoient dites au Roy, c'est assavoir « que le dit messire Henris l'avoit *envulté*, ou fait « *envulter*. » (Reg. du Parlem. de 1343, cité par Du Cange, sous *Vultuarius*.) « Advient souvent que « telles femmes qui sont en tel estat ont un mary « que, quant ils sont ensemble, il n'est pas *envoulté*; « mais s'aide bien de ses membres, à l'ayde qu'ils « y mettent. » (XV Joies du Mariage, p. 141.)

[« Jehanne de Cretot menistrele de vielle avoit « ensorcelé ou *envousté* Pieres Coquel clerc, et fait « tant par son mauvais sort et engin, que il estoit « devenu son ami. » (JJ. 68, p. 267, an. 1347.) — « Icellui Pastant lui dist qu'il doubtoit qu'elle ne « *envoultast* on fist mourir sa femme. » (JJ. 156, p. 36, an. 1406.)]

VARIANTES : ENVOULTER. Chron. S. Den. t. II, fol. 149. — ENVULTER. La Colomb. Th. d'Hon. II, p. 202.

Envoyable, *adj*. Qui est à renvoyer. (Britt. Lois d'Anglet. f. 261 [b].)

1. **Envoye**. Lisez *en voye*, dehors. « Porter *en* « *voye* », emporter, transporter. « Heritiers, ou « proprietaires de fiefs, et heritages peuvent retenir « les edifices, arbres, bois montans, cateulx, et « autres biens reputez pour meubles adhérens au « fonds, appartenans à autruy, pour tel pris qu'ils « seront prisez, à porter *envoye*, sans le pouvoir « desmolir, abatre, ne emporter, que préallable- « ment l'on ait fait signier ausdits heritiers s'ils le « veulent retenir, ou non. » (Cout. de la Salle et de Lille, C. G. II, p. 907.) « Il peut prendre jusques à « un quartier d'héritage seulement, ...et autres « choses reputées pour heritages, avec le surplus « des dits edifices, et bois estans sur le dit quartier « de terre, reputez pour meubles, se bon luy sem- « ble, pour tel pris qu'ils seront prisez à porter « *en voye*, mectant en mont commun, pour recom- « pense, un autre quartier de terre, ou autant qu'il « en averoit prins, et eu, à front de chemin, de « pareille tenue, et semblable rente, ou moindre. » (Ibid. p. 908.)

2. **Envoye**, *s. f.* Envoi. Action par laquelle on fait transporter une chose d'un lieu dans un autre. (C. G. t. II, p. 980.)

Enwagement, *s. m.* Engagement. (D. C. VI, 719 [c], d'après une charte de Corbie, an. 1311.)

Enwagier. [Intercalez *Enwagier*, engager : « Adans de le Faleske a *enwagiet* à l'eglise S. Pierre « de Lisle, por sissante et dis libres d'Artesiens, « trois muis de le dime k'il tient de mi en fiés. » (Cart. de S. Pierre de Lille, an. 1242, dans D. C. t. III, 881 [b].)]

Enwan. [Intercalez *Enwan*, dernièrement, comme *enouan* : « Faites le biau saut, ensi que « vous avés *enwan* fait saillir les nostres. » (Froiss. t. IX, 360.)]

Enwée, *s. f.* Gorgée d'eau. « Li jalous boit, par « an, mainte orde *enwée*. » (Bretit, Vat. 1490.) On lit *yavée* au MS. Vat. n° 1522.

Enwerpir. [Intercalez *Enwerpir*, dans une charte de l'Hist. de Guines (av. 1300) : « Par l'ensei- « gnement et le jugement des hommes devant dis, « nous fumes adheritez, et li dis Hues desheritez : « et *enwerpi* et enfestuca une fie, autre et la tier- « che, Si que n'i en eut, ni retient, et nus en fumes « enheritez bien et à loi. »]

Envyer, *v*. Envier. (Voir ce mot.) Terme de jeu figuré dans Percefor. I, fol. 46 [a]. [Fait sur *envi*, forme masculine de *invite* que nous avons conservé] dans l'Inv. des livres de Charles V, art. 8.

Enyvrer, *v*. Dans S. Bern. il répond au latin *inebriare*. La même orthographe est dans la Rose : « [L'amour] c'est la soif qui tousjours est ivre, « Yvresce qui de soif s'*enyvre* » (v. 4324.)]

Sire, la mort qui vous *enyvre*
Vous taint si le cuer, et encombre,
Qu'il n'a més en vous, fors que l'ombre :
Par tens, vous tornera au cuer. *(MS. 7218, f. 243 [a].)*

Enyvrousement, *adv*. Avec ivresse, comme un ivrogne ; dans S. Bern. Serm. fr. p. 99, il répond au latin *temulente*.

Eo. Terminaison fréquente pour *e*. Elle se trouve le plus souvent dans les livres français à l'usage des Anglais : *jeo* pour je, *ceo* pour ce. Elle est employée quelquefois au milieu des mots : *feoffer* pour fieffer. (Voyez Tenur. de Littl. passim.)

Eo (d'), *pron*. De ce, de cela. Voyez Loix Norm. art. 38, où il répond au latin *de hoc*.

Eo ipso. Mots latins qui, dans le Gr. Cout. de Fr. p. 148 et 507, répondent à l'*ipso facto*, expression encore usitée et signifient « pour cela même. »

Eoure, *s. f.* Œuvre.

Ainsi avient bien de tel *euvre*,
Que telz y pert, qui puis recueuvre. *(Rom. du Brut.)*

Eouse, *s. f.* Yeuse, sorte d'arbre. (Oudin.)

Epaigneul, *s. m.* Epagneul. (Borel.)

Epanalepse, *s. f.* Figure de rhétorique. Répétition de la même pensée, après quelques mots. (Voy. Cotgr. et Fabri, Art. de Rhétor. liv. II, f. 20 [a].)

Epargnant, *adj*. Avare, économe. (Monet.)

Eparses. [Intercalez *Eparses*, rentes primor-

diales et seigneuriales, répandues en différents lieux. D. C. VII. 314 [b].]

Epatie, *adj.* « Si lui ferai cette medecine, prenés « aloes *épatie*, aussi gros comme un pois, et soit « broié en une escuelle, et soit destrempé d'eaue « tiède, plaine demy escaille d'une nois. » (Modus et Racio, fol. 129 [b].)

Epavir, *v.* Epouvanter, dans le patois du Morvan ; on dit *espaurir* en gascon.

Epenne, *s. f.* Herbe. « Il advient souvent que « les chiens sont enfondus, et rougneux ; pour les « garir, prenez une herbe, et sa racine, qui est « dicte *epenne*. » (Modus, fol. 33 [a].)

Eperchevoir, *v.* Apercevoir. Ce mot se dit encore en Normandie ; nous trouvons au futur *eperchevra*, dans Hugues de Bregi, Poët. av. 1300.

Eperduement, *adv.* Horriblement. « Fut tellement, et *eperduement* battu, que tous ceux qui « estoient dedans, ou la pluspart, furent contraints « de s'enfuir, et quitter la place. » (André de la Vigne, Voyage de Naples de Charles VIII, p. 133.)

Eperlan, *s. m.* On disoit proverbialement : « Avaler l'*éperlan* sans éplucher, » manger goulûment.

> Or entre tous ceux là qui se mirent à table,
> Il ne s'en trouva point qui ne fut remarquable,
> Et qui, *sans eplucher, n'avallast l'eperlan.*
>
> Regnier, Satyre, X.

Epharmie, *s. f.* « C'est ce que les laboureurs « reservent de leurs terres pour le pasturage de « leurs chevaux, dans lesquelles les voisins ne « doivent mettre leur bétail, comme ils feroient « en vaine pature ; pour telle reserve, a été intro- « duit le droit de saintre en plusieurs lieux. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) Voy. Cout. Gén. II, p. 234. Voyez EMBAME.

VARIANTES : EPHARMIE. N. C. G. II, p. 1095. — ESCHARMIE. Id. p. 1057. — ESPARGNE. C. G. II, p. 1029. — EPARGNE. N. C. G. t. II, p. 422 [a].

Ephumere, *adj.* Ephémère. (Eust. Deschamps.)

Epicaie, *s. f.* Adoucissement de la rigueur du droit. (Corneille, Cotgrave, Oudin.) On lit *epicaye* (Hist. de la Tois. d'Or, II, fol. 153).

Epicaizer, *v.* Juger suivant la raison. (Oudin, Cotgrave.) Mot formé du précédent.

Epicalte, *s.* Espèce de démon. (T. XIII, des Mém. de l'Académie des B. L. p. 646.)

Epicausteres, *s. p.* « *Epicaustrum*, *epicausteres*, cheminée ou le lieu des ontguemans, ou le « lieu de discernales causes. » (Gloss. de S. G. cité par D. C. sous *epicaustorium*.)

Epidemie. [Intercalez *Epidemie :* « De mau- « vais air corrompu, de pourceaulx Font en maint « lieu causer l'*epidemie*. » (Deschamps, f. 350.) — « Finablement la bosse et *epidimie* le print, de « laquelle et de la batteure, il ala de vie à trespas- « sement. » (JJ. 137, p. 17, an. 1389.)]

Epidimial, *adj.* Epidémique. (Oudin, Cotgrave.)

Epier (s'), *v.* Devenir pie. J. Tahureau (page 20 a dit de la métamorphose des Pierides :

> Cette cy se sent voler,
> Comme un oiseau, parmi l'air :
> L'une après l'autre s'*épie*,
> Chacune en forme de pie.

Epiffayne, *s. f.* Epiphanie. (Britt. Loix d'Angl. folio 134 [a].)

Epigramme, *s. f.* Baïf n'en introduisit en France que le nom, suivant Goujet, Bibl. fr. t. XI, p. 463 ; il est mis au masculin dans Clém. Marot, p. 349 (1) ; Bouchet, Serées, III, p. 275 ; Apol. pour Hérodote, p. 325 ; Essais de Montaigne, II, p. 140. « *Epigramme* signifie proprement inscription. » (Les Touches de Des Acc. fol. 2 [a].) « Au fond d'icelle « est une obscure tombe : à l'entrée y a une grande « pierre, en laquelle on void un tel *epigramme* « gravé. »

> Dedans ceste grande sepulture,
> Molcael subtil magicien,
> Et Bariel astrologien
> Ont eu leurs corps sous pourriture.
>
> Merl. Cocaie, t. II, p. 132.

Epilence. [Intercalez *Epilence*, épilepsie, dans Cotgrave.]

Epilogacion, *s. f.* Epilogue. « Pour icy metre « fin, pour brefve *epilogation* de ceste vertu de « magnanimité. » (Hist. de la Tois. d'Or, I, f. 132 [b].) Du Cange, sous *epilogatio*, cite le Gloss. lat. fr. de S. G. : « Epilogatio, *epilogacion ;* c'est longue chose « briefment recitée. » Ce mot est employé pour sommaire ou prologue, dans le Précis du Verdier, Bibl. page 687.

Epilogue, *s. m.* Ce mot signifie quelquefois, dans nos anciens poëtes, « l'envoy » d'une ballade. (Poët. de Bissiere, p. 249 et Sibilet, art. Poët. liv. II, p. 97.) C'est une espèce de poésie « que les Picards « appellent fatras. » (Fabri, Art. de Rhétor. liv. II, folio 39 [b].)

Epiloguer, *v.* Raconter, résumer. « Luy *epilo-* « *guay* tout le cours de ma peregrination. » (Peregr. d'Am. folio 138 [a].) « Peregrin *repilogue* toutes les « fatigues, et travaux par lui soustenus. » (Ibid. fol. 65 [b].) [On lit aussi dans Coquillart (Blason des armes et des dames) : « J'ay sceu, veu, leu, aprins, « congneu, Noté, entendu, souvenu, *Epilogué* « mille traficques, Mais peu, quoy ? qu'est tout « devenu ? »]

Epilotique, *adj.* Fortuit. « Cette maladie n'es- « toit pas *epilotique*, mais estoit du jugement de « Dieu. » (Chron. S. Den. II, fol. 158 [b].)

Epinette, *s. f.* Société établie à Lille en Flandres. Voy. *Spineticum* dans Du Cange. Bourgoing a écrit un traité de l'Epinette du jeune prince conquérant le royaume de bonne renommée. (Voy. Hist. du Th. fr. p. 248.)

(1) « Mais d'avantage Lazare » Baif a donné à nostre langue le nom d'*epigrammes* et d'elegies, aveq ce beau mot composé aigredoux afin qu'on n'attribue l'honneur de ces choses à quelqu'autre. » (Du Bellay, I, 39 [a].) (N. E.)

Epinoche, [Intercalez *Epinoche*, épinards, aux Fabliaux (IV, 41) : « Je vueil avoir des *epinoches*. »]

Epinocher, *v*. Ce mot s'emploie encore pour manger en petite quantité. [Aujourd'hui on dit plutôt *pignocher*.] Il signifioit, autrefois en général, s'amuser aux choses peu importantes : « S'arrester « en si peu de temps, c'est *épinocher* en l'histoire. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 599.)

Episcopalité. [Intercalez *Episcopalité*, revenus d'un évêché, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne (II, col. 105, an. 1375) : « Tous les profits et emolu- « mens, qui à nous... appartiennent pour raison « du regale de ladite *episcopalité*. »]

Episcopisant, *adj*. Qui aspire à l'épiscopat. (Rom. Bourg. p. 250.)

Epismalimphe, *s*. Syncope. « *Epismalimphe* « se faict quant, de deux syllabes, on n'en faict que « une, comme en bas normant l'on dit : où estous ? « pour où estes vous? » (Fabri, Art. de Rhétor. liv. II, fol. 64 [a].)

Epistite, *s. f.* Pierre précieuse, de couleur rouge ; une de ses propriétés est de refroidir l'eau bouillante. (Marbod. de Gem. col. 1633.)

Epistole, *s. f.* Epitre.

Pran en gré ta folie, et garde
Que le feu des femmes ne t'arde ;
Aussi ceste *epistole* en gré. *(E. Desch. f. 419 [d].)*

On lit *epistolle*, au Jouvenc. fol. 314.

Epistolier, *s. m.* Faiseur d'épitres [A]. Livre contenant les épitres qu'on chante à la messe ; partie d'une coutume [B].

[A] « *Epistolier* M[r] de Balzac. » (Ménage, sur Malherbe, p. 239.)

[B] « Le ccux[e] article du dit coustumier, a esté reco- « gneu pour ancienne coustume, excepté en ce qui « fait mention des livres appellez le manuel, et « l'*epistolier* ; lequel manuel, et *epistolier* ont été « adjoustez de nouveau, outre l'ancienne coustume, « du consentement de tous les dits estats. » (Cout. du duché de Vallois, au C. G. t. I, p. 390.)

[« Un evangelier et un *epistolier* de grans volu- « mes. » (Inv. de la S[te] Chapelle, D. C. IV, 63 [c].) — De même dans l'Inventaire de Clémence de Hongrie : « Item un *epistolier* vendu à Pierres des « Essars 40 s. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 62, an. 1328.)]

Epitafe, *s. m. et f.* Epitaphe [A]. Inscription [B]. Placard, satire [C].

[A] Il est au masculin dans Des Acc. Bigarr. fol. 20, V°, et fol. 168, V° ; dans l'Apol. pour Hérod. p. 343 ; dans Mel. de S. Gelais, p. 109. Il semble qu'il faut lire *epitaphe mi* (*epitaphe mis*), à propos du duc de Normandie enterré à Rouen :

En moustier Nostre Dame, el coxté, vers midi,...
.... La sepulture y est, et l'*epitaphani*
Qui raconte ses fez, et comment il vesqui. *(Rou, p. 53.)*

[B] « A l'entrée de Louis XII, à Creme, les rues « estoient couvertes, et tapissées, et il y avoit plu- « sieurs *epitaphes* aux portes. » (Simphoriam Champier, Hist. de Louis XII, p. 343.)

[C] « Le Roy fut mal content des *epitaphes*, et libel- « les diffamatoires qui ainsi avoient été mises, et « attachées à l'esclandre du dit monseigneur le « Connestable, et d'aultres. » (Chron. scand. de Louis XI, an. 1471, p. 173.)

VARIANTES : [On lit dans Renard, v. 10021 : « Ont escrit « une *espitace* Desoz cel arbre en une place, » et dans D. C. (III, 64 [a]) : « *Epitafle* à mettre sur la porte de Marcoussis. »] — EPITACLE. Monstrel. I, fol. 14 [b].

Epitasse, *s. f.* Epitase, partie du poème dramatique qui suit la protase ou exposition et contient les incidents essentiels de la pièce. (Cotgrave.)

Epithète, *s. m.* Ce mot est au masculin, dans l'Apol. pour Hérod. p. 113.

Epitheton, *s. m.* Epithète. « Il est decent que « les *epithetons* soyent adaptez, et consonans à « leurs substantifs, et mettre un *epitheton* mascu- « lin contre ung substantif, s'il n'est en bon « vulgaire, et maternel françois. » (Fabri, Art. de Rhétor., liv. II, fol. 50 [a].)

Epithimer, *v*. User d'epithême, d'un topique (onguent, emplâtre.) (Oudin, Cotgrave.)

Epitoge, *s. f.* Manteau. (Nicot, Oudin, Cotgrave, Gloss. de l'Hist. de Paris.) « Greffier civil, avec son « *epitoge* fourré. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 433.) « Le greffier civil vestu d'un *epitoge* « d'escarlatte. » (Ibid. p. 434.)

Epitres, *s. f. p.* Ecriteaux. « Le mistere du « juif, qui étoit dans une charette lié, où il avoit « epitres, comme se on le menât ardoir. » (Beauch. Rech. des Théât. t. I, p. 245.) [La forme est *epistle* dans Thomas de Cantorbery, 71 : « Voldrai vues « les *epistles* e dire e reconter Qu'al rei et al ves- « ques enveia li bon ber. » — Dans le Mén. de Reims (§ 18), on lit : « Après li vesti on la tunique, « qui doit estre verz, en laquel on lit l'*epitre* qui « senefie souffrance. »]

Eplaner, *v*. Aplanir. *Eplaner* un lieu planté de bois, c'est l'aplanir, couper le bois dont il est couvert ; en parlant de la chasse aux toiles, on dit qu'il faut choisir le « lieu..... ou il y aura le moins de « bois, pour l'avoir plus tost couppé, et *éplané*. » (Salnove, Vén. p. 310.)

Eplouré. [Intercalez *Eplouré*, dans Berte (couplet 68) : « Par semblant fait la serve dolente et « *eplourée*. »]

Epoigne, *s*. Sorte de pain. Les paysans de Bresse et du pays de Dombes appellent *epoigne* un pain rond de froment fait avec du beurre. (Du Cange, sous *Expogna*.)

Epoinçonnement, *s. m.* Picotement, élancement. « Tout rempli du sang de ma scarification, « qui s'étoit figé, et attaché à la serviette, que l'on « avoit mise dessus, et qui s'ecorchoit de tems en « tems, avec un *epoinçonnement* dedans la teste, « une forte fievre continue, etc. » (Mém. de Bass. t. II, p. 421.)

Epoinçonner, *v*. Piquer, animer.

> Le courroux ne m'*époinçonne*,
> Je ne veux mal à personne,
> Nul ne me veut mal aussi.
> G. Dur. à la suite de Bonnef. p. 201.
>
> Par fois *epoïnçonné* d'une plus belle envie,
> Je vouldroye bequeter
> Sur ses levres, le miel, et la douce ambroisie,
> Dont se paist Jupiter. *(Ibid. p. 182.)*

Epois. Intercalez *Epois* : « Sa metaierie de « Sédenai.... avec les appartenances d'icelle.... « *l'épois* et le poursoiement... » (1367, Aveu de Sédenai. — Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.]

Epondre, *v*. Ce mot, dans le Morvan, s'emploie pour « arriver ; » on le dit aussi pour « ajouter, » du latin *adponere*.

Eponine, *s. f*. Ce mot semble faire allusion à la chausse que portent les docteurs. « Il te donnera, « pour te faire docteur, une *eponine*, ou épauliere « d'un coup de barre de fer, sur le colet, en guise « de chausse d'hipocras, ou de hallebarde de « drap.... »

Epoticquié, *adj*. Hypothéqué. (C. G. I, 819.)

Epousages, *s. m. p*. Epousailles. (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 554.)

Epouserie, *s. f*. Mariage. (MS. 7615, II. f. 130 c.)

Epoustade, *s. f*. Action de battre. Ce mot est formé du verbe *espousseter*, qu'on dit encore pour « battre. »

> Qu'en ung preau, au dessoubz d'une treille,
> A ces flacons vous tirerez l'oreille,
> Accompaignez d'une mignone salade ;
> S'il est besoin, donnez luy l'*époustade* :
> D'un tel assault, on n'est jamais desdit
> Ne craignez riens, faictes vostre roussade.
> Œuv. de Rog. de Collerye, p. 195.

Epparron. [Intercalez *Epparron*, au reg. JJ. 121, p. 40, an. 1382 : « Portant un gros et pesant « baston, appellé *epparron*. »]

Epreser, *v*. « *Epreser* les prés, » dans un bail de 1740, à S. Lupien, ou Somme Fontaine, à 5 lieues de Troyes, en Champagne.

Epreuver, *v*. Eprouver. (Monet.)

Epurement, *s. m*. Pureté de sentiment.

> Qu'un tel *épurement* demande un grand courage,
> Qu'il est, mesme aux plus grands, d'un difficile usage :
> Madame permettez que je die à mon tour.
> Othon, trag. de P. Corn. act. 1, sc. 5.

Epymone, *s*. « Figure de methaplasme que « l'on appelle *epymone*. » (Fabri. Art. de Rhétor. liv. II, fol. 41 b.)

Equanimité, *s. f*. Egalité d'esprit. (Cotgrave, Oudin.) « De quelle douceur, familiarité, *équani-* « *mité*, amour et droiture un souverain doit user « à l'endroit de ses sujets, et serviteurs, pour en « tirer une gaye, et volontaire obeissance. » (Mém. de Sully, t. II, p. 272.) Voy. Sag. de Charron, p. 244, et Ess. de Mont. t. III, p. 410.

Equarquillemant, *s. m*. Action d'ouvrir, d'écarter. (Monet.) On lit dans Montaigne, III, 127 : « Les *escarquillemens* et les secousses. »

Equarquiller, *v*. Ouvrir, écarter. (Nicot, Cotg.)

> Marcher *equarquillez*, ainsy que des volans.
> Molière, Ecole des Maris, acte 1, sc. 1.

VARIANTES : ESQUARQUILLER. Nuits de Straparole, t. II, p. 27. — ESCARQUILLER. Rab. t. IV, p. 34.

Equateur, *s. m*. Ce mot fut introduit dans la langue vers 1550. (Voyez Ménage, Observ. sur la langue, t. I, p. 2.)

Eque. [Intercalez *Eque*, jument : « Le suppliant habitant de Tarbe en Bigorre loua les jumens ou « *eques* de Raymond de Fort en Bearn pour piquer « ou batre son mil ou blé. » (JJ. 163, page 139, an. 1408.)]

1. Equestre, *s. m*. Cavalier. « Cesar envoya « T. Labienus,...... à tout les *equestres*. » (Tri. des IX Preux, p. 322 b.)

2. Equestre, *adj*. Introduit dans la langue vers 1550. (Voy. Ménage, Observ. sur la lang. I, p. 2.)

Equidistamment, *adv*. A égale distance. (Cotgr. et Oud.) Voy. S. Jul. Mesl. Histor. p. 403.

Equidistance, *s*. (Cotgrave.)

Equignon, *s. m*. Chicot [A]. Touche à épeler [B]. Barre de fer [C].

[A] « Se il perche sus une platte pierre, il fault que « il ait les piés estendus ; se il perche sus un « *esquingnon*, il empoigne l'*esquingnon* des piés. » (Modus et Racio, fol. 167 a.)

[B] « Touche à eppeller. » (Oudin, Cotgrave.)

[C] Barre de fer dont on garnit un essieu de bois pour le renforcer (Oudin.)

Equilance, *s. f*. Languette d'une balance. (Cotgrave, Oudin.)

Equilatere. [Intercalez *Equilatere*, équilatéral, dans un Comput du XIIIe s. (fol. 16) : « Li costés du « triangle *equilatere* est graindres de sen livel le « septisme partie de soi. »]

Equilibrer, *v*. Peser également. (Cotgr. Oudin.)

Equinancie, *s. f*. Esquinancie. (Oudin, Monet et Cotgr.) Voyez E. Desch. et Rab. t. III, p. 179.

Equineur, *s. m*. Equivoqueur. « C'est donc « Charles V ; dit Charles d'Autriche, dont je parle, « que les anciens François de son temps brocardans, « et mesmes les Picards, qui sont grands *equineurs*, « mot propre à eux, pour dire grands causeurs, « appelloient Charles qui triche, faisant allusion « sur Autriche qui triche, autant à dire qui « trompe. » (Brant. Cap. Estr. t. I, p. 1.)

Equinocce, *s. f*. Equinoxe. (Monet et Cotgrave.)

Equiparable, *adj*. Comparable. (Oudin et Cotgrave.)

Equiparaison, *s. f*. Egale comparaison. (Nicot, Rob. Est. Oudin et Cotgr.)

Equiparer, *v*. Egaler, comparer. (Rob. Est. Nicot, Oudin, Cotgr.)

> Je l'*equipare* à la maison
> Ou ouvrouer d'ung apoticaire. *(Coquill. p. 51.)*

VARIANTES : EQUIPARER. Cout. Gén. t. I, page 438. — ESQUIPARER. Tri. de Petr. trad. d'Opp. fol. 48, Vo. — EQUIPALER, faute dans Eust. Desch. Poës. MSS.

Equipars, *s. m. p.* [Voyez Esquepart, Esquipart. On lit au reg. JJ. 144, page 27, an 1392 : « Icellui « Andriet tenant un *equipart* de fer prinst icellui « Jehannin par son mantel, Qu'il avoit vestu, en le « cuidant frapper dudit *equipart.* »] « Se, d'aven- « ture, vous estes en lieu où vous puissiez miner, il « est de nécessité que vous ayez ce qui s'ensuit : c'est « assavoir besches, peles de bois, *equipars* pour « vuider l'eaue, un bon nombre de pionniers, « grands croqs de fer agus, ayans chascun deux « boucles, hotes toutes effoncées, lanternes, che- « villes de fer, de pié et demy de long, ung miller ; « selonc ce que verrez estre à faire, et autant de « pellices. » (Le Jouv. fol. 85 ᵇ.)

Equipol, *adj.* Equivalent. « Disoit oultre que « la dite rente ils avoient esté tousjours payés, qui « estoit *equipol*, et reputé à saisine, et souffisoit « pour obtenir à leurs conclusions. » (Procès de Jacq. Cuer, ms. p. 148.)

Equipolance, *s. f.* Equipollence. Egalité de valeur, proportion de facultés. *En equipolance*, à proportion.

> Convoitise des biens mondains n'en praingne,
> S'il a assez, d'acquerir se refraingne,
> Sanz grant estat, vivre en *equipolance*,
> Si qu'envie ne li fiere, ne lance. *(E. Desch.)*
>
> Juges subject, juges royal,
> Doivent estre ferme et loyal,
> Et juger à droicte balance,
> Povre, et riche, en *équipolance.* *(Id.)*

Equippe. [Intercalez *Equippe*, équipage : « Arriva cinq challans chargez de vin près « S. Mathurin sur la levée de la riviere de Loire, « avec leurs *equippes*, notonniers et gens condui- « sans lesdiz challans. » (JJ. 189, p. 122, an. 1456.)]

Equitation, *s. f.* L'action de monter à cheval. Ce mot s'employoit pour désigner le service militaire à cheval. « Nul toutes fois qui demourera en « la dicte voirie, ira en expedition, ou *équitation*, « s'il ne veult, si en iceluy jour il ne retourne en « son hostel. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 425.)

Equité, *s. f.* [« Vraie fois de necessité, Non « tant seulement d'*equité* Nous fait de Dieu sept « choses croire. » (Trésor de Jean de Meung, 58.) — « Doutour lui doit touz menteurs reboutez, Justice « avoir, *equité*, et raison. » (E. Deschamps.)]

« Dieu nous garde de l'*equité* de Parlement. » Ce proverbe nous est conservé par Carondas. (Cout. de Bourg. du P. Bouhier, ch. I, 2ᵉ part.) [Dès le temps de Palsgrave (p. 61), on prononçait *ekité*.]

Equivalence, *s. f.* Equipollence. (Oud.)

Equivalent, *s. m.* Subside levé, en Languedoc, sur les choses mobiliaires, par l'Ordonnance de Charles VI, de 1382, pour les frais de la guerre ; il était ainsi nommé parce qu'il tenait lieu d'un droit de douze deniers pour livre, qui se levoient ailleurs. Laur. (Gloss. du Dr. fr.) dit que l'*équivalent* se paie en plusienrs endroits, au lieu de gabelle. (Mém. de Sully, X, p. 217.) [Ce droit rapporta 800 000 ... jusqu'en 1754, où il fut adj... une compagnie ... ...000 livres ... 1 200,000 livres à ... un receveur ...

« pour Jacques Cuer de l'*equivalant*, en la séné- « chaussée de Toulouse. » (Proc. ms. de J. Cuer, 83.)

Equivenement, *s. m.* Action de s'esquiver. « Il ne doutoit nullement de la victoire, s'il pouvoit « une fois affronter les ennemis ; et qu'il redoutoit « plus leurs ruses, et leurs *equivenements* de com- « bats, que non pas leurs armes, ny leurs courages. » (Mém. de Sully, I, p. 428.)

Equivocation, *s. f.* Equivoque. (Fauchet, Lang. et poës. fr. p. 210 ; Preuves sur le Meurtre du duc de Bourg. p. 316 ; Chron. de S. Denis, II, f. 44 ᵇ.)

1. Equivoque, *adj.* Cet adjectif s'emploie dans les expressions de *rime équivoque* et de *vers équivoqués.* La rime *équivoque* étoit ainsi appelée de deux ou plusieurs vers finissant par le même mot, ayant chaque fois une signification différente. (Fabri, Art de Rethor. liv. II, fol. 4 ᵃ.) Il en est d'espèces différentes, et on les trouve avec des exemples des différents genres, dans la Chasse et départ. d'Amour, p. 233. (Voy. Poës. mss. d'Eust. Desch. ; Art poëtique de Sibilet, I, p. 44 ; Goujet, Bibl. fr. t. XI, p. 187, et Œuv. de Rog. de Collerye, p. 157.) On disoit aussi, dans le même sens, *vers equivoquez.*

> Le bon Cretin aux vers *equivoquez.* *(C. Marot, p. 467.)*

[Exemple : « Je viens de faire un vers alexandrin ; « Qu'en penses-tu, mon cher Alexandre, hein ? »]

2. Equivoque, *s.* Selon Pasquier, il se dit lorsque d'un mot on en fait deux qui ont la même terminaison. (Rech. p. 642.)

Equo, *s. m.* Echo.

> Si com *Equo*, ki sert de recorder
> Chel k'autres dit. *(Richars de Fornir. av. 1300.)*

Er, *adv.* Hier. [« *Er* main sedeit l'empereres suz « l'ambre. » (Roland, v. 383.)] On a dit des Normands, après qu'ils eurent ravagé l'Italie :

> Conseil pristrent qu'il s'en iroient,
> Et en France repareroient
> Lez voies qu'il ourent trespassées,
> Et les voies ont retornées ;
> Ceu qu'il eurent *er* en destre,
> Au repaire ourent à senestre. *(Rou. p. 19.)*

[« Je puis bien afermer de voir Que je l'essaiai « bien *er* soir. » (Renard, v. 16267.)]

Erable. [Intercalez *Erable*, au livre des Métiers (p. 103) : « Fin cuer de chaisne, sanz aube de peri « d'alier et d'*erable.* » J. de Garlande (590) d... *arable.*]

Erachier. [Intercalez *Erachier*, ... « Oudit usaige pevent prendre... la for... « racines d'icelles *erachier* et fauc... arracher : « ques ferremens qu'il leur plaira ... chière et les « chesnes. » (JJ. 124, p. 357, an. ... ier à quelcon- ... hors l'esgot des ... 1361.)]

Eradiation, *s. f.* Fi... « se faict, quant le d... « reprent en r... « Equit... ... de rhétorique. « Elle ... ernier r... ot de la proposition, se ... commençant ... l'autre, comme : Saincte ... ure en prison le by... able print ; en le prenant « le ... batit, en le batant, l'e... cheina, en l'encheinant, « en enfer l'en voya. » (Fabri, Art. de rhétor. I, 95 ...)

Eraigne, *s. f.* Araignée. (Cotg.) Voy. Araigne.

Eraigner, *v.* Ce mot bourguignon signifie, comme *araigner*, appeler en justice.

Eranos, *s. m.* Turquoise. « Plusieurs cognois-« sent les amans impudiques, par les pierres pre-« cieuses de leurs bagues, qui deviennent obscures, « fuligineuses, et blafardes, à causes des vapeurs « qui sortent des corps luxurieux, ce que particulié-« rement j'ay remarqué en l'*éranos*, ou turquoise. » (Gland. d'Amour, p. 115.)

Erbage. [Intercalez *Erbage*, dans Roncisvals (p. 65) : « Sanc et cervelle fait voler en l'*erbage*. » — De meme dans Renard 7396 : « Prestres Martins « estoit moult sage De bien norrir par ces *erbages* « Brebis dont il ot maint fromage. »]

Erbaille, *s. f.* Collectif d'herbe. « Autre *erbaille* « i croist par mauvais terroir. » (Vat. n° 1490.)

Erbe, *s.* Herbe. [« Sus l'*erbe* verte estut devant « son tref. » (Roland, v. 671.)] Voyez Marbodus, col. 1638, et S. Bern. Serm. fr. p. 1.

Quant voi le tans felon, et l'*erbre* verde
Contre soleil resplendre, je chanterai. *(Aubuins, poët.)*

Erbé. [Intercalez *Erbé*, vin aux herbes (Partonopex, v. 1047) : « Après laver vienent *erbé* Et li « piument et li claré. »]

Erbelette, *s. f.* Jeu d'enfant dont parle Froissart en ses poésies : « Juiens nous au Roy qui ne « ment,... A l'*erbelette*, et aux risées. »

[Le sens d'herbe est dans Berte (c. I) : « Que « *erbelete*. . poignent et pré sont raverdi.)

Erberie, *s. f.*

Caus qui vivent de juglerie,
Vielent par devant le conte,
Et tiex i est qui fabliaux conte ;
Où il ot mainte gaberie,
Et li autres dit l'*erberie*,
La où il ot mainte risée. *(MS. 7615, I, f. 119 a.)*

Erbier, *s. m.* Lieu plein d'herbe, pré.

. . . . . A passé tous les *erbiers*,
Ki mainent de si à Paris. *(Poët. av. 1300, IV.)*

[« Parmi le cors le fist l'espieu baignier ; Plaine « sa lance l'abati en l'*erbier*. » (R. de Cambrai, 107.)]

1. Erbiere, *s. f.* L'un des estomacs d'un ruminant. L'*erbiere* d'un cerf étoit « comme un bouel « de cher qui joignoit au gosier. » (Chasse de Gast. Phébus, ms. p. 192.)

2. Erbiere, *s. m.* Sorcier ou empoisonneur qui use d'herbes. [Comparez *Erberie*.]

Aelais ot non li *erbiere*,
Cele vious, desloiaus, sorciere. *(Ph. Mousk.)*

Erboi, *s.* Herbe, lieu planté d'herbe.

Mort le tresbuche en l'*erboie*. *(Blanchand. ms. de S. G.)*

Je pris morel, à un rainsel
L'atachai, en l'*erboie*. *(Vat. 1490.)*

Diex ti ait Bergerette,
Ci en l'*erbois*. *(Hues de S. Quentin, av. 1300.)*

Se s'entrebaisent par douçour
Q'andoi caïrent à l'*erbour*. *(Aud. Li Bast. av. 1300.)*

[« Icil les femeles mestroie Et en la plaine et en « l'*erboie*. » Bestiaire, cité par D. C., III. 619 c. — La Chronique des ducs de Normandie donne *erbei*, *erbeie*, *erbos*.]

Erce, *s. f.* Herse.

Mes vez ci roncin bien vendable,
Fols est qui le tient en estable :
Bons est partout ou l'en l'adrece,
Bons en charrue, bons en *erce*,
Et bons ès trais, et ès limons. *(MS. 7218, f. 249 b.)*

Erculisse, *s. f.* Réglisse. (Cotgr.)

Erdance. [Intercalez *Erdance*, attachement, en latin *inhærentia* (B. N. Glos. lat. 4120, an. 1352).]

Erdoice. [Intercalez *Erdoice*, ardoise : « Ung « cent d'*erdoice*. » (JJ. 188, p. 51, an. 1459.)]

Erdre. [Intercalez *Erdre*, être attaché, en latin *inhærentia* (B. N. Gloss. lat. 4120, an. 1352). Dans Renart, (v. 12978), s'*erdre* signifie s'accoupler.]

Ere, *s.* Subside. « Era, *ere*, decime, monnoie. » (Glos. lat. fr. de S. G. ms. cité par D. C. sous *Era*, 2.)

Erecteur, *s. m.* Qui érige.

Bien scay autheurs,
Et précepteurs,
Avoir escripte,
Des *erecteurs* :
Tes directeurs
L'ordre est descripte. *(Cretin, p. 124.)*

Erege, *adj.* Hérétique.

Li evesques estoit leanz
Qui d'*ereges* iert touz reanz,
Cele gent par les champs estendre,
Qar vile n'a c'on ne li arde. *(G. Guiart, f. 92 b.)*

Ereims, *s.* Airain. Marbodus, art. 36 de la Pierre appelée *mede*, col. 1666, dit :

En vaissel volt estre d'argent
Ou d'*ereims* mult bel et gent.

Le ms. St Victor donne de veirre.

Ereisie, *s. f.* Hérésie.

. . . . Quiconques porte le nom,
Et les armes d'ipocreisie,
De legier chiet en *ereisie*,
Qui des ypocrites s'acointe. *(MS. 7615, II, f. 191 b.)*

Ereole, *s. f.* Poids de deux grains. (Oud. Cotg.)

Eretier. [Intercalez *Eretier*, domicile, dans les Enfans Haymon (v. 471) : « Seigneurs, dont estes « vous et de quel *eretier*. »]

Ergastule, *s. m.* Sorte de prison. « Lieu comme « une prison, auquel les serfs qui ont forfait, ou « desquels on se defie qu'ils s'en veulent fuir, sont « enchainez, et y font la besongne qu'on leur com-« mande. » (Dict. de Nicot ; voy. Oudin, Cotgr.)

Ergent, *s. m.* Argent.

Chapiaus d'orfrois, et laz de soe,
Fermiaus d'*ergent*, et bons, et biaus. *(MS. 7615, II, 153 b.)*

Ergo, *adv.* Donc. Ce mot latin s'emploie encore quelquefois ; on le trouve dans les Contred. de Songecr. fol. 21 a.

Ergoglu. Façon de parler dont on se sert quand on veut dire qu'un raisonnement ne conclut rien.

[« Il s'ensuit qu'elles sont plus pesantes, *ergo-« gluc*, c'est-à-dire moins promptes à babiller. » (Cholières, Contes, t. II, Apresdinée, 5.) — « Ergo « sic argumentor : omnis clocha clochabilis, in

« clocherio clochando, clochans clochativo, clo-
« chare facit clochabiliter clochantes : Parisius habet
« clochas. *Ergo gluc.* » (Rabelais, Gargantua, I, 19.) *Ergo glu* sont les premiers mots de la conclusion : *ergo glu capiuntur aves.*]

Ergoterie, *s. f.* « Laissant donc à part ces nou-
« velles *ergoteries.* » (Pasq., Rech., p. 204.)

Ergoteure, *s. f.* Ergot. (Cotgr., Nicot et Monet.) Fouilloux donne *erigoteure* [a].

Ergotisme. [Intercalez *Ergotisme*, manie d'ergoter : « Je crois que ces *ergotismes* en sont cause,
« qui ont saisi ses advenues. » (Montaigne, I, 175.)]

Ergotiste, *s. m.* Ergoteur. (Cotgrave.)

Erine, *adj. au f.* Aérienne.

. . . . Le volant Aeriside
Suit de près le vol legier de Minerve sa bonne guide,
Quelque pescheur l'avisant sillonner les pleines *erines.*
Œuv. de Baif, fol. 40.

Eringium, *s. m.* Sorte de plante dont on use pour la gravelle. (Ess. de Mont., III, p. 558.)

Erite, *adj.* Hérétique [A]. Sodomite [B].

[A] Par Dieu vous n'estes mie *erites*,
Qui tel cose me requerez ;
Molt estes de mal apensés. *(MS. 7989², f. 211 b.)*

[B] Voyez les Fabl. MS. 7218, fol. 277 d.

Erité. [Intercalez *Erité*, héritage, dans Aiol, v. 8250 : « Li rois li rent sa tere et toute s'*erité.* »]

Erithodanon, *s. m.* « On guerist aussi les
« oiseaux de proye par purgation, qui se faict, ou
« avec aloes, ou rheubarbe, ou *erithodanon*, poivre,
« mastic, fueilles de laurier, et avec myrrhe. »
(Budé, des Ois., fol. 121 b.

Erluise, *s. f.* Tromperie. « En lui a tant truffe,
« et *erluise.* » (Poët. av. 1300.)

Ermage, *s. m.* Rivage.

Chose qui vient par accident soudain,
Et violant, n'a pas longue durée :
L'eaue descent soudainement au plain,
Et semble mer par toute la contrée ;
Mais en brief temps est l'eaue consumée,
Et ne remaint de tout fors l'*ermaige*
Et le droit cours de l'eaue accoustumée :
A ce mirer se doivent foul, et saige. *(E. Desch.)*

Car trop soudain sont illec li oraige,
Les vens divers, si que nulz ne pourroit
Eulx efforcier, ne prendre l'*ermaige*,
N'aler au port, ou cilz aler vouldroit. *(Ibid.)*

Ermine. [Intercalez *Ermine*, au Compte de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe-le-Long (1317) : « .II. nachis à or sus champ ardant, dont l'en
« li fist .I. *couvertouer* fourré d'*ermines.* » (Nouv. Comptes, 10.) — « Environ .VIII. .C. .LX. queues d'*er-*
« *mines.* » (Id. 197.)]

Ermins, *s. m. pl.* Arméniens. « Fu un grant
« crole en Hermenie qui fondi un chastiaus, et trois
« abbaies d'*Ermins*, et bien XII casiaus. » Contin. de G. de Tyr, Martene, V, col. 743.) [On lit dans Roland, v. 3227 : « E la siste (eschiele) est d'*Ermines*
« et de Mors. »]

V.

Ermitage, *s. m.* Ermitage. [« Il commença
« par grant estude entendre diligemment à piteuses
« œuvres, les quex li *hermetaiges* (vie d'hermite)
« li avoit enseignié. » (Légende de Girart, au Jour. des Savants, 1860, 202.) On trouve aussi *ermitoire.*]

Ermite, *s. m.* Ermite. [« Car, si cum tes habis
« nous conte, Tu sembles estre uns sains *hermi-*
« *tes.* » (Renart, v. 11423.) — « Li abis ne fait pas
« l'*ermite ;* S'uns hom en hermitage abite, Et il en
« a les dras vestus, Je ne pris mie deux festus Son
« abit ne sa vesteure. » (Rutebeuf, 260.)]

Ermitier, *s. m.* Ermite.

Ha, mauves homme, trahitier,
Tu pris l'abit d'*ermitier*,
Por moi prover a desloial. *(MS. 7218, f. 200 c.)*

Ermoise. [Intercalez *Ermoise*, au reg. JJ. 191, p. 124, an. 1455 : « Le suppliant et Perrin Pompet
« prindrent ung sachet et une bourse qui estoient
« en une *ermoise* ou fenestre. »]

Ermoufles. [Intercalez *Ermoufles*, aux Miracles de Coincy (Du Cange, III, 71 a) : « Mais quant tenons
« par les illiers Ces nonnains, ces convers, ces
« moines, Ces chevaliers et ces canoines, Ces
« papelars et ces *ermoufles*, Assés les tient pires
« qu'esmoufles. »]

Ernuer. [Intercalez *Ernuer* (Partonopex, vers 3065), hennir : « Li noirs cevals cabre et *ernue.* »]

Eroder, *v.* Ronger [A]. Appeler [B].

[A] La première acception se trouve dans le Dict. d'Oudin et de Cotgr.

[B] [On lit dans Fouill., Vén., fol. 90 : « Tantost
« l'ouy ses brebis *erodans* Qui de sa voix faisoit des
« plaisans chants : Car la coustume est ainsi en
« Gastines, Quant vont aux champs de hucher leurs
« voisines, Par mesme chant que je mets cy en
« musique, Rendant joyeux tout chœur melancho-
« lique. » On lit ensuite au-dessus d'une gravure représentant la bergère tendant le bras, au-dessus de deux portées de musique : « Comment les ber-
« geres *erodent* leurs brebis. »

Erracher, *v.* Arracher.

. . . . . Cil li porfent l'autre naiche,
Semblant fet que il li *erache ;*
El bacin tot sanglant le rue,
Ele se pame, si fu mue. *(MS. 7615, II, f. 176 d.)*

[On lit aussi *errager* dans Alexandre, cité par Du Cange (III, 117 c) : « Un Grieu qui tint sa lance,
« qui ert venus jouster, Du poing li *erraga*, le cuirs
« en fist vouler. »]

Erranment, Errant, *adv.* Aussitôt, promptement [A]. Au hasard [B].

[A] Littéralement en *errant*, en courant. Nous disons encore « tout courant. » Voy. Cotgr., Oudin.
« Se lance dans l'eaue tout *erramment.* » (Lanc. du Lac, II, fol. 31 b.)

Brutus n'el fit pas lentement,
Au tref le Roy vint *erranment.* *(Brut, ms.)*

S'il étoit un vilains qui par fole ocoison,
Vausist de lui mengier, et fort vin ni beust
Que grande maladie, tot *eraument*, n'eust. *(Poës. av. 1300.)*

57

[Voyez aussi Froissart (II, 48), éd. Kervyn.]

> Quant il parla, si dist, ourez
> *Errant*, et point n'i demorez ;
> Porquoi m'avez la porte close ? (*Fabl. ms. de S. G.*)
> Tost est l'enfant *esrant* mandé. (*Mousk.*)
> . . . Vint de là tot *esrant. (Huon d'Oisy, Poët. av. 1300.)*

« La chevalerie de l'ost, *erraument* qu'ele ot oï « le cri, si s'armerent tuit. » (Villehardouin, § 219.) *Errant* est dans Partonopex (v. 816).]

B « Feroyent *errament* dedans les archers. » (Froiss., liv. I, p. 15.)

VARIANTES : ERRAMENT. MS. 7615, II, fol. 167 d. — ERRAUMANT. Ibid. I, fol. 106 b. — ERRANMENT. Ibid. I, fol. 117 c. — ERRANTMENT. Ibid. f. 117 b. — [ERROMENT. Renart, v. 11964.]

1. Errant, *s. m.* [M. Paulin Paris, t. I, p. 86, édite *erre, course*.] Le cuisinier Lyon dit à Attalus qu'il vouloit tirer d'esclavage : « Si que tu ayes « appareillé nostre *errant*, le mieulx que tu pour- « ras. » (Chron. St Denis, I, fol. 22 b.)

2. Errant, *adj.* Passant. « Quand aucune per- « sonne tient, et occupe aucun chemin public et « *errant*, par sa coulpe empesché, il est amendable « de soixante sols tournois envers justice. » (Cout. de Vastan, C. G., II, p. 281.)

3. Errant, *part.* Ceux qui partent, par opposition à ceux qui restent.

> Moult se vont entre saluant
> Ly remanant et ly *errant*. *(Brut.)*

Erratique, *adj.* Errant, vagabond A. Volage B. Passager C. Faux, erroné D.

A [« Sept planetes Qu'on nomme estoilles *errati-* « *ques*. » (J. de Meung, Trésor, 95.)] « Il n'est rien « de si souple, et *erratique* que nostre entende- « ment. » (Ess. de Mont., III, p. 453.)

B On a dit des femmes :

> Peu de cervelle, et moins de jugement,
> La font superbe, *erratique*, inconstante. *(Des Portes, 544.)*

C Ce monde est vain, decourrant, *erratique*,
> Tuyt y mourront, et li fol et li saige. *(E. Desch.)*

D Des biens de Dieu ne fist vendicion,
> Mais le prenoit l'éresie *erratique*
> Des Arriens. *(E. Desch.)*

Erraunt, *adj.* Errant, sans siége fixe. « Ascuns « foitz, par devaunt nos justices *erraunntz*, et ascuns « foitz en bank, à Westminster, par les establisse- « mentz de la graund chartre. » (Britt., Loix d'Angl., fol. 222 b.)

1. Erre, *s.* L'air, les airs. Marbodus dit à l'art. 53 de la pierre appelée Kalcofane (col. 1674) :

> Kalcofanes est piere neire :
> Quant um la fiert, si sune en *erre*.

On lit dans le latin :

> *Calcofanus pulsata refert tinnitibus æra.*

2. Erre, *s. f.* Course, chemin, marche. [On lit dans Thomas de Cantorbery (48) : « Endementres « ad fait tut sun *eire* aprester. »] « Et se fera la « dite *erre* pour le jour seulement. » (La Colomb., Th. d'Honn., I, p. 150.)

> Vers Londres tuit leur *erre* tindrent ;
> De toutes pars Brettons y vindrent. (*Brut, f. 50 c.*)

« Prirent leur *erre* à aller outre mer. » (Chron. Nangis, an. 1190) ; en latin : *iter transmarinum accipiunt.*

> Or donc Jesus, regardés sur la terre
> La vostre espouse estant en piteuse *erre* ;
> Pleine de pleurs et lamentation.
> Les Tri. de la Noble Dame, fol. 163.

1° « Accueillir son *erre* », se disposer à se mettre en route. (Chron. de Nangis, 1346.)
2° « Appareiller, ou apprester son *erre*. » (Hist. de J. Boucic., in-4°, Paris, 1620, liv. I, p. 82.)
3° Atemprer ses *erres*, » modérer son train, être plus retenu. (Parton. de Bl.)
4° « Exploicter son *erre*. » (Hist. de J. Boucic., liv. II, p. 236.)
5° « Haster son *erre*. » (Percef. VI, f. 87 c.)
6° « Prendre *erre*. » (J. Marot. p. 98.),
7° « Reprendre ses *erres*. » (D. F. de Grèce. f. 125.)
8° « Je m'en vois belle *erre*. » (Rab. IV, p. 197.) « Il s'en va grant *erre*. » (Faifeu, p. 52.) « Vint « frapper sur eux de grand *erre*. » (Vig. de Ch. VII, t. II, p. 88.) « Aller à eux de ceste *erre*. » (Ibid. 35.)
9° « En *oirre*, en *erre*, » sur le champ. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f. 149.) [Les formes *eire*, *oire*, nous reportent au latin *iter*, *i* bref accentué donnant *ei*, *oi* : « Cil des galies..... ratornerent lor « *oirre* vers Andrepole. » (Villehardouin, § 479.)]

3. Erre, *s.* Arrhe. [Voyez les notes sous ARRHES ; on lit dans la Rose (3418) : « Et sachiés bien cui » l'en otroie Le baisier qu'il a de proie Le miex et » le plus avenant Si a *erres* du remanant. »]

> Il me convendroit dire, tien :
> Et de fait baillier .IV. frans,
> Car s'autre m'estoit plus offrans
> Et j'en avoie de toy *erres*. *(Eust. Desch.)*

« Qui se parjure, il a grant *erre* de vilenie avoir. » (Beauman. p. 12.)

> Males *herres*, amis, recui,
> Male estraine, quant vous connui ;
> Ainz puis, ne soir, ne jor, ne fui
> Sanz grant peine, et sanz ennui.
> Pirame et Thisbé, MS. de S. G. fol. 99.

Voy. Tri. de la Noble Dame, f. 337, Ord. II, 349.

4. Erre. [Intercalez *Erre*, aire, mesure agraire : « Item, deux *erres* de chenevière.... » (1353, Aveu du Moulin de Pompierre ; Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.)]

Erreaiges, *s. m. pl.* Arrérages. « Responsal « peut estre jugé à tort, fait puis ung an, et aux « *erreaiges*, et devoirs qui sont deuz dedens l'en- « née. » (Anc. Cout. de Bret. f. 8 b.)

Erredé. [Intercalez *Erredé*, déraisonnable : « Se cil qui l'amende a faite, est si *erredés* ou si « folz que il ne veulle obeir au commandement du « maistre. » (Livre des Métiers, statuts pour les boulangers.)]

Errederie. [Intercalez *Errederie*, folie, comme *enrederie* : « Et seoient [tenoient le siége] li plus « par *errederie* que pour cose que li chastiairs « vausist quatre fois. » (Froissart, IV, 372.)]

Erréement, *adv.* Promptement. « Il en chas- « cera mielx, et plus saigement, et plus *erréement*. »

(Chasse de Gaston Phéb. ms. page 231.) [C'est une variante d'Erranment.]

Erremance, *s. f.* Erreur, égarement.

Celuy qui, par fol *erremance*,
Dit qu'il a trop long tems servi.
Baudoins des Autieus, Poet. av. 1300.

On lit dans Roufins de Corbie, même recueil :

. . . . Covient estre en atendence
Celui qui, par fole *erremence*,
Dit qu'il a trop lonc tans servi,

1. Errement, *s.* [Action en justice, procédés, manière d'*errer*. (Voy. Laur. Glos. du Dr. fr.)] Dans le traité entre le duc de Bretagne et les seigneurs de Clisson, on lit : « Des plez que ge Olivier de « Cliçon avoye meu par devant le Roy contre le dit « comte, et de la quittance que ge ly mettoye sus « que il m'avoit quitté de tous *erremans*, je m'en « delesse e m'en suis delaissié. » (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 980.) Le duc de Bretagne, dans le même titre, dit : « E ge, le dit comte, par ceste pez, « dois despecier les lettres de tos les *erremans* e « de tos les exples e de totes les convenances que « ge avoie avant ceste pez. »

[« Et si baille on toz les *erremens* du plet ou « copie du dit as temoins. » (Beaum. VI, 14.)]

Et dessisse, et l'estre, et l'*errement*.
Huon de la Ferté, Poet. av. 1300, III, p. 1153.

Doit bien trestout dire son *errement*. *(Vat. nº 1490.)*

Fol *errement* fait bon laissier. *(Jeu parti. Vat. nº 1490.)*

. . . . . Je m'en irai
A l'Evesque, li conterai
Vostre *errement*, et vostre vie,
Come vostre meschine est servie. *(Fabl. ms. de S. G.)*

Ki bien sauroit les *erremens*
Qu'ele ma toujours eslongié. *(Gontiers, mss. av. 1300.)*

2. Errement. Encre. [Il vaut mieux lire *arrement* ou *atrement*.] « J'ay le cuer plus noir « qu'*errement*. » (E. Desch.)

Errementer, *v.* « Au stile du pais de Norman- « die, ce mot signifie prendre expédition, et proceder « en la cause avec sa partie adverse. » (Laur. Glos. du Dr. fr.) « Depuis que toutes les deux parties « auront une fois ensemble comparu en jugement, « et *errementé* sur la clameur, le clamant ne sera « plus subject de soy presenter à chascun siege. » (Stille de procéder au Parlem. de Normand. f. 75 d.)

[« Jaquier Girart prist à parler audit Pierre « Martin teles paroles en effect : Pierre Martin, tu « m'as fait cemondre et *errementer* de privileges « par ceulz de chapitre de Reims. » (JJ. 114, p. 36, an. 1378.)]

1. Errer, *v.* Cheminer, voyager A. Se conduire, agir B. [Le primitif latin est *iterare*, d'où *edrar* en provençal, *errer* en français.]

A [« Ki *errer* voelt, à mei venir s'en alt. » (Rol. 3340.)] — « *Errant* par le païs », dans les Loix Norm. art. 30, dans le latin *per patriam errantem*. « Quant les huit compaignons furent sur la chaus- « sée, ils *errerent* tant qu'ilz vindrent assez prez « de la porte. » (Percef. IV, fol. 30 a.) [« Proece ne « volt point sejorner à l'ostel, mais *errer* et travil- « lier. » (Froissart, II, 12.)]

Vieilles genz doivent séjorner,
Et juvenceax doivent *errer*,
Por conquerrer pris, et barnage,
Et proesce, par vasselaige. *(Blanchand. ms. de S. G.)*

Quant Artus ot sa gent armée,
Et sa bataille conraée,
Le petit pas les fit *errer*. *(Brut.)*

On lit *aler*, dans le ms. de M. de Bombarde.

Ly rouva que Mellin mandast,
Et par son conseil s'en *errast* ;
Nulz homs mieulx n'el coseilleroit
A faire ce qu'il voudroit. *(Brut.)*

On lit *ouvrast*, dans le ms. de M. de Bombarde.

Ce mot se disoit également des voyages par mer.

Tant *errent* par mer, sanz essoinne. *(G. Guiart, f. 32 b.)*

[Le chevalier *errant* n'est donc pas le chevalier vagabond, mais le chevalier voyageur.]

B [« Qui le fait on a fait il *erre* maisemant. » (Froissart, VII, 98.)] « *Erra* mauvaisement contre « la convenance qu'il avoit eue. » (Chr. de Nangis, an. 1276.) Dans le latin : *Contra pactum initum iniquè agens.*

2. Errer. Donner des arrhes, engager, de *erre*, arrhe. « Est grand ennemys des Suisses, combien « il dissimule assez avec eux, et se vouldroit rompre « une jambe, pour leur rompre le col ; et peult « estre c'est pour ce qu'il ne les peult *errer* à luy. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 210.)

Or ne vous chault à demeurer,
Car tout sui prest de vous *errer*.
Athis, cité par D. C. sous *Erraticus*.

Erres, erres, *adv.* Certes.

Erres, erres vous n'i dormirés mie
Entre mes bras, jalous. *(Ernous Caupains, P. av. 1300.)*

1. Erreur, *s. m. et f.* Erreur A. Crainte, frayeur B. [Du latin *error*.]

A Ce mot est au masculin dans plusieurs de nos anciens auteurs. « Ignace de Loyola introduisit un « *erreur* au milieu de nostre Eglise aussi dangereux « que celuy de Martin Luther. » (Pasq. Rech. 301 ; voy. Melin de S. G. p. 71 ; Clém. Marot, p. 321 ; Sag. de Charr. p. 525 ; Apol. pour Hérod. p. 518, etc., etc.) « Ont humblement supplié et requis, pour « oster... toutes *errous*, et abus, nous leur vueillons « pourveoir de nostre grace, et sur ce faire esclair- « cissement convenables des choses dessus dictes. » (Ord. t. V, p. 459.)

B De cette *errour* assurés seroie. *(Adans li Boçus, av. 1300.)*

Passe Mongeu, pren Lombardie ;
L'empereour, qui te deffie,
Met en *erreur*, et en effroy,
Qu'il n'ait loisir de grever toy. *(Brut.)*

Cil devalerent de la tor,
Qui de la mort sont en *error*. *(Flore et Blanchef.)*

Por le danzel fu en *error*,
Qu'ele vit joster en l'estor. *(Blanch. ms. de S. G.)*

2. Erreur. [Dérivé d'*errer*, marcher, agir : « Et maintint bien celle *erreur* de cinq à six ans. » (Froissart, XI, 195.)] « De cou ne set l'*esrour*. » (Vat. nº 1490.)

« *Erreur* d'une luye. » C'est ainsi qu'on lit dans le texte de l'ordonnance de Louis IX, de 1268 ou

1269. L'éditeur dit que dans la même ordonnance rapportée dans les notes de Du Cange sur Joinville, il y a « l'*erreur* d'une lieue » ; mais il observe que dans le Trésor des Chartes et dans la Thaumassière on trouve « une heure de jour », et croit que cette leçon est la seule bonne. (Ordon. des R. de Fr. t. I, p. 101, art. 3.) Il ajoute que *luye* vient de *lux*, jour. On lit : « Il sera mis en l'eschiele l'*erreur d'une* « *luye*, en lieu de nostre justice. » (Ibid. à la page 100, art. 2. Cette citation se trouve dans Du Cange au mot *Scala*. Malgré les remarques de l'éditeur, on peut ajouter que l'*erreur d'une luye*, ou d'une lieue, signifie l'espace de temps que l'on met à *errer*, c'est-à-dire à parcourir une lieue de chemin ; d'autant plus qu'on trouve dans Beauman. p. 316, en parlant d'un combat pour gage de bataille : « Se « combatirent l'*esrure* d'une liuë, a un home à « pied », c'est-à-dire l'espace de temps qu'un homme peut *errer*, marcher pendant une heure de temps, qui fait communément une lieue. Voy. Erre Errement, Errer.

Variantes : Esrour. Vill. li Vin. Poët. avant 1300. — Esrance. Simm. d'Autie, Poët. av. 1300. — Esranche. Vie des SS. MS. de Sob. chif. LX, col. 48. — Exerrance. S. Ber. S. fr. p. 33 et 218.

Erriere, *adv.* Arrière. « Tous ses affaires *erriere* « mis, conclud entrer en Arragon. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. I, f. 92.) De là on disoit : « *Errieres gardes* » pour « arrières-gardes ». (Voy. Blanchand. MS. de S. G.)

Erroné. [Intercalez *Erroné*, dans la *Geste des Nobles*, p.p. V. de Viriville, 117 : « Une proposition « dampnable, contenant faulse doctrine et *erronée* « en la foy catholique. »]

Erronéement, *adv.* D'une manière erronée. (Monet, Oudin.) « S. Eusebe en la vie de Constantin « dit *erronéement*. » (Du Till. Rec. des Rois de France, p. 239.)

Erronique, *adj.* Erroné.

Que vouldra voir, et lire sa cronique
Des roys de France, sans sillabe *erronique*,
Il trouvera de tant riches coulleurs,
Que on ne sçauroit en dire les valleurs. (*Faifeu*, p. 7.)

Ertaye. [Intercalez *Ertaye*, au censier d'Estilly (B. N. anc. 9493, an. 1430, fol. 6 b) : « Item sur une « autre piece d'*ertaye* qui est près le sentier en « aliant aus Motaiz, joignant à l'*ertaye* de Guillaume « Guignet »]

Erubescence, *s. f.* Rougeur. (Oudin, Cotgr.)

Eructation, *s. f.* Emission sonore de gaz stomachaux. (Oudin, Cotgr.)

Erudier, *v.* Instruire. « Bien eureulx celui, ou « celle, mon Dieu, que tu *erudieras*. » *Beatus homo quem tu erudieris*. (Perfection de la vie par S. Bonaventure, MS. 7861 2.)

Erudition, *s. f.* Notoriété : « Il est common « *erudition*. » (Ten. de Littl. fol. 85 a.)

Erugine, *s. f.* Rouille. (Oudin.)

Erupeis, *s. m.* Hurepoix. Borel cite le Roman d'Alexandre :

L'autre fu Espaignos, et l'autre fu Normans,
Li autre *Erupie*, et parla bien Romans.

[La Herupe, dans la chanson des Saxons de Jean Bodel, est la Neustrie. *Herupe* a peut-être la même racine que *hérupé*, hérissé. Sur le Hurepoix et ses limites, voyez Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris t. I, 8 à 13.]

Erusser, *v.* « *Erusser* le chanvre, » en Anjou, c'est arracher la graine du chanvre avec un bâton fendu ou avec deux baguettes que l'on approche l'une de l'autre.

En Touraine, *ercisser* des feuilles, c'est les arracher en passant légèrement la main sur les branches. [Voyez Errager, Erracher.]

1. Es, *adv.* Voici, voilà.

[Du latin *intus* qui a donné *ens*, puis par la chute de *n*, ès ; lé, lés est là pour *latus*.]

Es lé vos el chemin entré. (*Fables S. G.*)
Es lés venues. (*Partonop. de Blois.*)
Es lés vous ensemble ajoustés. (*Brut.*)

2. Es, *prép.* Dans, dedans, aux, sur. « Il s'est « formé de *en les*. » (Mén. Rem. sur la langue, p. 442.) Voyez Rabelais, t. I, p. 41 ; Villon, page 97 ; Beauman. p. 8. [« Et longuement avez *es* bois esté « perdue. » (Berte, c. LII.)] « Ne puit rens jamais « demander ce saesines monseignor Herveu de « Leon. » (D. Morice, Histoire de Bret. col. 984, an. 1262.)

3. Es, *s. m. p.* Ais, planches.

Macobrez vient avant, sor morel d'Arquasses,
Et anseax lait aler, s'el fiert de grant eslés,
Haut, très parmi l'escu, s'en a trenchié les *ès*,
Ne l'a en char touchié, ge quit, qu'il n'en pot mès.
Partonopex de Blois, MS. de S. Germ.

.... Son escu fu d'une tarte,
Et les *ès* en furent de paste :
Sa cote à armes fu partie
De flaons chaus, à bone mine. (*Bat. de Quaresme.*)

[« D'un autre colp qu'il fiert après Empire del « escu les *ès*. » (Partonopex, v. 3384.)]

Le danger de mauvais
N'amerai-je jamais,
Ce dit Salemons :
Le baiser de punés
Set de chambre les *ès* :
Marcol li respont. (*Marc. et Salem.*)

[Il signifie aussi fourreau : « Au costé ot s'espée « ceinte Qui de roil estoit tote teinte Qui ne pot « issir des *ès*. » (Renart, v. 21707.)]

4. Es. [Intercalez *Es*, abeilles : « Les trauvaiges « de mes terres sont miens, Ainsi comme elles « seuent, si comme de vaisseaux de *ès*. » (JJ. 198, p. 441, an. 1229.)]

Esachier, *v.* S'avancer :

Mais trait avant *sont esachié*,
Cil qui l'avoir ont ensachié.
Hist. de Sainte Léoc. MS. de S. G. fol. 29, R° col. 2.

Esaerder (s'), *v.* Se détacher.

.... Vez la folie,
Se de ce ne se *desaerdent*. (*MS. 7218, f. 255 b.*)

Esaucier, *v.* Exhausser, relever, exalter. [Voyez Garin le Loherain, I, p. 90, 157.]

Or est puterie *esaucièe*,
Que honte est, et noiée, et morte. *(MS. 7218, f. 252 b.)*

[On lit dans Roncisvals, p. 71 : « Car pour sa loi « *esauchier* combaton. »]

Esbaboyner. [Intercalez *Esbaboyner*, au reg. JJ. 158, p. 224, an. 1403 : « Icellui Perrin dist au « suppliant que il n'estoit que un fatroulleur, et le « cuidoit ainsi *esbaboyner*, et que tout ce qu'il disoit « estoit mensonge. »]

Esbaé, *adj.* Entr'ouvert.

L'ane s'est à l'uis aculé,
Un petitet l'a *esbaé*. *(MS. 7218, f. 48 c.)*

Esbahi, *part.* Etonné, surpris A. Effrayé, troublé B. Etourdi C. Affligé D.

A Voyez le Gloss. des Arr. d'Amour, le Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, les Contes de la roine de Navarre, p. 54, Rabelais, t. II, p. 24

B [« Moult ai esté longuement *esbahis* Qu'onques « n'osai chanson à faire emprendre. » (Couci, V.) « La royne, qui avoit ouy le cri des trois pucelles, « se prent à retourner ainsy comme toute desvée, « et le roy aussi appuyant sur ses deux filz ; mais « quant la royne les veit accourre vers elle, toutes « haittées, elle en fut moins *esbaye* que devant. » (Percef. II, fol. 58 c.)

C « Se lance au chevalier, et le prent à plain « bras ; celluy qui n'estoit ne fol, ne *esbahy*, le « rahert appertement. » (Perc. vol I, f. 143 d.)

A vos me rent, beau pere Jhesu Christ ;
Si bon seignor avoir je ne porroie ;
Cil qui vos sert ne puet estre *esbahiz*.
Thieb. de Nav. Poet. avant 1300.

Fous ne *esbahi*, n'i ot mestier. *(Brut.)*

D Onques tortue qui pert son compaignon
Ne remest sor de moi plus *esbahie*.
Rob. Dou Chast. d'Arras, Poet. MSS. avant 1300.

1° « *Esbahi* de joie, » saisi de joie. Quand la « dame l'entendit, elle fut toute *esbahie de joie*. » (Percef. I, fol. 49 c.)

2° « Chevaux *esbahys*, » peut-être « chevaux « ombrageux, » dans la Médecine des chevaux, page 17.

3° « Jouer à *esbahy*. » (Oudin.) C'est le même jeu que celui de l'admiration ou de l'étonnement dont il est parlé au 4e livre de la Maison des jeux, f. 584. Il est employé alternativement comme jeu et comme façon de parler : « Si vous estes mal aisez en vos- « tre mariage, quelque amitié que vous vous por- « tiez, vous *jouez à l'esbahy*, vous ressouvenant de « la commodité du temps passé qui vous apporte « une repentence du present. » (Lett. de Pasquier, t. I, page 31.) « A tant, les chevaliers s'arresterent « moult *esbahis* ; nul de eux ne sonnoit mot, et ne « sçavoient dont ce venoit : tandis qu'en tel main- « tien ils se tenoient, le preux Lyonnel, commença « à dire : qu'esse à dire ? seigneurs, que ne sonnez « mot ; il semble que nous *jouons* comme à « l'*esbahy*. » (Percef. IV, fol. 25 b.)

Chacun parle de divers gieux jouer,
De cliner l'œil, de porter male honte,
Et de la briche aux compaignons donner,
Et de souffler le charbon, mais n'acompte
A tous ces gieux nule chose du monde,
Quant mon cheval m'a au besoing failli ;
Desor me fault *jouer a l'esbahy*. *(E. Desch.)*

Ce poëte s'est servi souvent de cette expression ; Froissart parle du *jeu de l'ebahi*, dans ses Poës. MSS. comme d'un jeu de son enfance ; Rabelais le met au nombre de ceux de Gargantua enfant, t. I, page 148. (Voy. Contes de Chol. folio 245 ; Nuits de Strapar. t. II, p. 20, et l'Amant ressusc. p. 407.)

Esbahiment, *adv.* Avec étonnement, avec admiration.

Moult l'esgarde *esbahiment*,
Moult pert qu'il l'aime durement. *(Part. de Bl.)*

Esbahir (s'), *v.* Etre surpris, s'étonner. Voyez Rob. Est. Oudin, Cotgrave ; Apol. pour Hérodote, Préf. p. 22 ; Vig. de Charles VII, t. I, p. 28 ; Sagesse de Charron, p. 46. [« Car sa beautez me fait tant « *esbahir* Que je ne sai devant li nul langage. » (Couci, XIX.) — Dans Froissart, II, 129, 300, *esbahir* signifie saisir de frayeur ou d'étonnement ; au t. XIII, 177, s'esbahir est s'effrayer.]

Esbahissable, *adj.* Etonnant. « Se fist la Dieu « merveilles bien *esbahissables*. » (Modus, f. 330 a.)

On lit *esbahissement* (Petit J. de Saintré, p. 682.) — *Ebahissement* (Dial. de Tahur. p. 37). — *Ebaissement* (Nuits de Strapar. Préf. p. 3). — *Esbaysse-ment* (Mém. d'Ol. de la Marche, II, p. 554).

Esbailleure, *s. f.* Ouverture. (Oud., Cotgr.)

Esbaissance, *s. f.* Etonnement, surprise. (Rob. Est., Oud., Cotgr., Gloss. de Marot.)

On lit *esbaissance* (Faifeu, p. 62), et *esbâhyssance* (Ibid. p. 16).

Esbalançon, *s. m.* Ebalaçon, espèce de ruade, en termes de manége. (Oudin, Cotgrave.)

Esbaloyer (s'). [Intercalez s'*Esbaloyer*, forme altérée de s'*esbanoier*, aux Chansons du xve siècle (p. 27, v. 3) : « L'autrier m'aloye *esbaloyer*. » Cette forme s'est maintenue en certains patois.]

Esbandé, *part.* Débandé. « Les Albanois qui « estoient logez près ladite compagnie, oyans l'a- « larme, se retirerent vers Challons tous *esban-* « *dez*. » (Mém. de Du Bell., liv. X, fol. 331 a.)

Esbander, *v.* 1° Détacher, faire avancer : « Il « ordonna l'assaut aux deux breches, tout en un « temps ; puis *esbanda* 2 ou 3000 hommes, avecques « eschelles, pour plusieurs endroits donner l'as- « sault. » (Mém. de Du Bell., liv. VIII, fol. 264 a). — 2° Se *débander* : « Les soldats étans sans chef s'*es-* « *benderent*. » (Mém. de Du Bell. II, fol. 67 b.)

Esbanlevrée. [Intercalez *Esbanlevrée* : « Une « femme publique de vie dissolue,... toute *esbanle-* « *vrée* dist au suppliant tels motz : Valée, tu as eu « ma compaignie. » (JJ. 174, p. 233, an. 1428.)]

Esbanoi, *s. m.* Joye, plaisir, divertissement.

[M. Scheler, dans *esbanoi*, *esbanoier*, voit des dérivés du mot bannière ; s'agiter, se remuer comme une bannière. (Gloss. des Poésies de Froissart.)]

Arbre foellu, et foelle, et flour,
Et vert buisson,
Sont ti deduit, et ti sejour,
Li *esbanoi*, toute l'amour. *(Froiss. Poës.)*

Un vert nous vient di Boulonois,
Dont povres est li *esbanois*. *(Poët. mss. av. 1300.)*

On disoit « *esbanois* de joustes, *esbanoy* de che-« valerie, *esbanoy* d'armes. » C'étoit une joûte de chevaliers qui se faisoit pour le plaisir, sans y répandre de sang. (Percef. II, fol. 111 c.)

Esbanoiement, *s.* Divertissement, comme *esbanoi*.

Il huche, et cely ont grant paor :
Trestot lor *esbanoiement*
Lor est torné amarrement. *(Fabl. ms. de S. G.)*

Il est aussi dans Molinet, p. 168.

On lit *esbaniement*. (Hist. de Fr. du XIIIe siècle, ms. de Bouh. fol. 3361.)

Esbanoier, *v.* Se divertir, se réjouir, s'égayer. [On lit dans Roland, v. III : « As tables juent pur « els *esbanoier*. »]

Quant ly rois leva du mengier,
Alé sont tuit *esbanoier* ;
De la cité, aux champs issirent,
A pluseurs jeux se departirent. *(Brut.)*

Ne me poi plus tenir mie,
Que n'alasse, sans atargier,
Joer, et *esbanoier*. *(Poët. mss. av. 1300.)*

Pastore ai trovée,
Qui fait a prisier ;
Matin si est levée,
Por *esbanoier*. *(Mon. de Paris, av. 1300.)*

Par un tres bel jour de mai,
Me levai l'autrier :
Esbanoier m'en alai,
Parmi un vergier,
Et trouvai, lés son bregier,
Une bergerete
Qi moult ert doucete. *(Jeh. Erars, Vat. n. 1490.)*

[« Encoires fu il arestet que on deffendist que « nuls ne jeuast ne s'*esbaniast* fors que de l'arc à « main. » (Froiss. II, 418.)]

On disoit de là :

1° « *Esbanoyer* aux escus, » jouer aux escus. « Adonc les deux jeunes champions s'entresaluerent « courtoisement, et puis conclurent qu'ils s'en « yroient *esbanoyer* aux escuz, comme il estoit « ordonné, et qui en pourroit avoir l'honneur, si « le gardast. » (Percef. V, fol. 8 a.)

2° « Quant il fut monté sur son cheval, ilz ouy-« rent appertement que la guette l'ost commencoit « à *esbanoyer le jour*. » (Percef. I, fol. 80 c.) — « Ilz « escoutent que les guettes de l'ost *esbanoient le* « *jour*, dont il dirent qu'il étoit temps d'eulx armer. » (Id. fol. 84 c.)

Esbarbat, *adj.* Qui est sans barbe. « Un diacre « *esbarbat* déguisé en femme. » (Mém. de Montluc, t. II, p. 100.) On appeloit « cadets *esbarbats* » une troupe de guerre composée de cinquante jeunes gens, tous de la première jeunesse. M. de Salvaison, dans une entreprise, « mit comme enfans perdus, « soixante jeunes cadets, qu'il appelloit ses *esbar-* « *bats*, et en vouloit toujours avoir en sa compa-« gnie, disant qu'il la feroit toujours jetter dans le « feu, puisqu'ils étoient le feu même, et n'avoient « point peur qu'autre feu les endommageast. » Brant. Cap. fr. II, p. 346.) « Ce M. de Salvoison « avoit voulu dresser une compagnie de chevaux « legers de ces jeunes cadets *esbarbats*, mais il « mourut. » (Ibid. p. 348.)

Esbarbement, *s. m.* L'action d'esbarber. (Oudin, Cotgrave.)

Esbarber. [Intercalez *Esbarber*, couper la barbe : « Allez dire à Saint Gelais qu'il se fasse « *esbarber* et couper ses cheveux, puisque voilà « d'Aubigné de retour de son voyage. » (D'Aubigné, Vie, LXXII.)]

Esbat, *s. m.* Passe-temps, plaisir. Voyez Monet, Gloss. de Marot, Gloss. de l'Hist. de Bret. et Gloss. de l'Hist. de Paris.

Sans nul soulas, je lamente ;
Tout mon *esbat* est tourmente. *(Molinet, p. 126.)*

« Tandis que le vin viendra, je m'en voys un « petit à l'*esbat* ; faites reinsser des verres. » (Cymbalum mundi, p. 66.)

Exercitez vous au matin,
Se l'air est cler, et enterin,....
Et se le temps n'ert de saison,
Prenez l'*esbat* en vo maison. *(E. Desch.)*

[Dans Froissart, c'est une promenade, un lieu où on s'ébat : « Il ne vot mies soufrir que elle alast « hors ne s'amontrast nulle part fors en aucuns « *esbas* qui estoient devant le porte dou castiel. » (II, 46.)]

Esbatant. [Intercalez *Esbatant*, gai : « Icellui « Petitpain qui est homme joyeux et *esbatant*. » (JJ. 154, p. 277, an. 1399.) « Elle l'a veu le plus joyeulx, « et *esbattant* qu'il pouvoit estre. » (Arr. Amor. page 335.)]

Esbatement. [Intercalez *Esbatement* : 1° Divertissement : « Je requier au Sauveur de tout le « monde que il veuille créer et mettre en moi sens « et entendement si vertueux que ce livre... je le « puisse continuer et persévérer de telle maniere « que tous ceuls et celles qui le liront y puissent « prendre *esbatement* et plaisance. » (Froiss. II, 4.) — 2° Services agréables : « Considerez plusieurs « bons loyaulx et agréables services..... avec plu-« sieurs bons *esbatemens* que nostre amé sergent « d'armes Jehan Musart, dit d'Arras nous a faiz. » (JJ. 90, p. 92, an. 1358.) — 3° Joûte militaire : « Et « faisoit souvent joustes, tournois et *esbatemens*. » (Froissart, II, 245.) — 4° Promenade : « En l'isle de « Commieres a de pluiseurs beaulx *esbatemens*. » (Froissart, XIV, 159.)]

Esbatre, *v.* Divertir, amuser A. Se promener B. Combattre C.

A Court, et long fault maint garnement ;
Grans noces faire, et chiere lie ;
Menestrels de maint instrument,
Pour *esbatre* la compaignie. *(E. Desch.)*

De là, on disoit s'*esbattre*, 1° s'amuser, se divertir.

[Il s'*esbat* iluec et solace,
O ses gens car plus bele place,
Ne plus biau lieu por soi joer,
Ne povroit-il mie trover. *(Rose, v. 615.)*]

Si me vouldroie un pou *esbatre*
Avecque vous, s'il vous plaisoit
A quelque gieu où l'en se congnoit. *(E. Desch.)*

2° Disposer : « Le vassal *se* peut *esbatre* de la « tierce partie de son fief, par vente, donation, ou « autre contrat alienatif, retenus à luy à foy, et « hommage, ou autre denier annuel dont, pour ce, « ne sera deu aucun profit au Seigneur du fief. » (Cout. de Bl. C. G. II, p. 252.) Ailleurs, on dit « se « jouer de son fief. »

[B] « Gerard le jeune conte de Nevers estoit aller « *esbatre* jusqu'à Corbeil. » (Ger. de Nev. Ire Part. p. 25.) Voy. les Marg. de la Marg. fol. 367 [a] ; Nuits de Strapar, t. I, p. 301 ; Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 263.

[C] [De même *esbatement* signifie joûte, combat.]

Bouchers es poinz, coifes laciées,
Et blanches espées sachiées,
Se vont vistement à l'*esbatre*,
Entre ceus de Flandres enbatre,
Qu'aus colées geter estrainent. *(Guiart, f. 255 b.)*

On disoit :

1° « *Esbatre* son vin, » cuver son vin en se promenant :

Que faites vous cy ? sire moyne,
Et quel vent, ne temps, vous y moyne :
Je ne fiz oncques cest jardin
Pour *esbatre vostre* grant *vin*,
Que vous avez à nuit beu.
Apparation de Jean de Meun, ms. anc. 7202.

2° « *Esbatre* en peché. » Robert de Boudricourt n'avoit pas grande opinion de la vertu de la pucelle d'Orléans : « Il luy sembla qu'elle seroit bonne pour « ses gens, à se divertir, et *esbatre en peché;* « mesmes il y eut aucuns qui avoient volonté d'y « essayer; mais aussitost qu'ils la voyoient, ils « estoient refroidis, et ne leur en prenoit volonté. » (Hist. de la Pucelle d'Orl. p. 505.)

Esbatu, *part.* Fatigué. « Mal prent au cerf de « chasse *esbatu.* » (Prov. dans J. Marot, p. 13.)

Esbaubir (s'), *v.* S'étonner. « Oncques, pour « ce, ne t'*esbaubis.* » (Fabl. MS. 7615, II, fol. 167 b.) [« S'il savoit ce meschief mont seroit *esbaubis.* » (Berte, coupl. 30.) — « Et mont en fu de cuer « dolente et *esbaubie.* » (Ibid. c. 72.)]

Esbauchement, Esbauchure, *s.* Ebauche. (Oudin, Cotgr.)

Esbaudir. Se réjouir : [« A icest mot si s'*esbal-* « *dissent* Franc. » (Roland, v. 1481.)]

Mielz se vient *esbaudir*
Qu'an grant penser languir,
Ce dit Salemons. *(Marc. et Salem.)*

[A l'actif, il signifie 1° égayer, encourager : « Si « l'en a forment *esbaudi.* » (Partonopex, v. 6868.) « Crient et braient por lor gent *esbaudir.* » (Garin, I, 222.) — 2° Résonner : « Mainte buisine corner et « *esbaudir.* » (Id. I, 170.)]

Esbaudisse, *s. f.* Hardiesse.

. . . . Assez y a d'autres que je ne sui
Qui la prit de faint cuer baudement ;
Esbaudisse fait gaaingnier souvent. *(Ch. du Cte Thibaut.)*

Fauchet cite le même auteur (p. 121) :

Qui la prient de fin cuer baudement ;
Ebaudisse fait gaaignier souvent.

Esbaudré. [Intercalez *Esbaudré*, ceinture où l'on met le baudrier : « Gros par espaules, large par « l'*esbaudré.* » (Aubri, p. 174.)]

Esbaudy, *adj.* Gai, enjoué. [Dans Roncisvals, 56, il signifie plein de courage : « Pour nostre roi « devons estre *esbaudi.*]

Le jour s'est *esbaudis*, belle est la matinée. *(Fauch. p. 114.)*
Adonc le rat, sans serpe, ne cousteau,
Y arriva joyeux, et *esbaudy.* *(Clém. Marot, p. 118.)*

Esbe, *s.* « *Esbe* qui est une herbe qui se nomme « ellebore noir. » (Salnove, Vén. p. 329.)

Esberluer, *v.* Donner la berlue. (Oudin, Cotgr.) « Il y a des œillades qui parmy le disner, et le sou- « per se jettent si vivement, que le pauvre mary « en demeure tout *esberlué.* » (Contes de Cholières, folio 174 b.)

Esbétiz, *adj. au pl.* Hébétés. (Contredits de Songecreux, fol. 106 b.)

Esbeu. [Intercalez *Esbeu*, ivre, au reg. JJ. 175, p. 218, an. 1432 : « Lesquelz estans yvres et « *esbeux*, en tele maniere qu'ilz faisoient. »]

Esbeurrer, *v.* Oter le beurre. (Cotgrave et Nicot.) [« Un sextier de bon lait non *esburré.* » (Ménagier, II, 4.)]

Esbioufler, *v.* « Quand vous les mettez sur la « perche, liez les courts, afin qu'ils ne se puissent « descouvrir, et puis les descouvrez au soir, à la « chandelle, et les *esbiouflez* avec vin fort. » (Artel. Faucon. fol. 89 b.)

Esblevir. [Intercalez s'*Esblevir*, s'évanouir : « Et vit une si grant clarté Que de luor tot *s'es-* « *blevi.* » (Roi Guillaume, p. 42.)]

Esblochier, *v.* Tailler en blocs. [« Iceulx char- « pentiers estans sur une piece de bois pour « *esblocher*, doller et escarrir. » JJ. 195, page 1647. an. 1476.)]

L'en faisoit là marble *esblochier*,
Et entaillier, soux le rochier. *(Hist. des Trois Maries.)*

.... Vers le rochier
Où nous estions, pour *esblochier*
Le marbre bis, en la carriere. *(Ibid.)*

Esblouisson, *s. f.* Eblouissement. (Oud. Cotgr.)

Puis un *esblouisson* saisira la paupiere,
Voyant tant de clartés. *(Am. Jamin, f. 151.)*

Esbloyr, *v.* Eblouir [A]. Etonner, troubler [B]. Eclipser [C].

[A] [« Il sont tot *esbloi* aussi comme li ors. » Rutebeuf, 233.)] « Quant Lancelot veit le peingne qui « estoit là dessus, il n'eut pas tant de povoir de le « prendre, et fut si esbahi que mot ne dist, et les « yeux luy *esbloyent ;* si se oublye qu'il ne set où « il est et à peu qu'il ne s'est pasmé. » (Lancelot du Lac, t. II, fol. 6, R° col. 2.) — « Il tira l'espée ver- « meille hors du fourreau, laquelle jecta telle « clarté, aux rays du soleil qui frappoit dessus, que « le chevalier en fut tout *esbluy.* » (Percef. vol. VI, fol. 51, R° col. 2.)

« Tout le pays de vous veoir s'*esbloe* ;
Faicte fustes pour enfans estrangler. (*E. Desch.*)

Je voy faucon quand il gette sa croe,
Et lanneret que pluseurs sont si mos,
Qu'il faillent bien, car le temps les *esbloe.* (*Ibid. f. 229.*)

.... L'angle a la veue *esbloie*,
Par la louange à luy donnée. (*Ibid.*)

Je voy souvent crier Noé [Noel],
Et si le crie un tant qu'il vient :
Mais le bon temps est *esbloi*,
Car maintes gens ne souvient. (*E. Desch.*)

VARIANTES : ESBLOHIR. G. Guiart, folio 317 ª. — ESBLUIR. Percef. vol. VI, folio 51 ᵇ.

Esbloy, *part.* Aveuglé.

Les aveugles que fonda saint Loys,
Qui .xv. vins sont en une maison
Voient de cuer, des oeuls sont *esbloys.* (*E. Desch.*)

On lit *esbloi*, dans G. Guiart, fol. 111 ᵇ.

Esbocher, *v.* Ebaucher, dégrossir. [« Iluet, « prend cette pierre bise, Sy l'*esboche* à ton grant « martel. » (Mir. de Sainte Geneviève.)]

Esbocler, *v.* Eventrer, faire sortir les boyaux (*boele, bouelle, boyelle*). [« Si tu la porte ne nous ouvres,... T'*esbouelerai* « comme un chien. » (Mir. de Coincy, D. C. t. III, fol. 76 ᶜ.) — « Le signifiant lui respondi de rechief « que se elle ne se taisoit et ne lessoit en paix le « devant dit signifiant, il la *esbouleroit.* » (JJ. 110, p. 342, an. 1377.) — « Se il issoient hors (du moulin « incendié), il estoient *esboullé* et regetté ou « feu. » (Froissart, IX, 360.)]

.... Ly Breton les *esboelent*,
Et esmanchent, et escervelent. (*Rom. de Brut.*)

Cil qui chassent, les destranchent,
Et lors chevaux lor *esboellent* ;
Les vifz desor les morts roëllent.
Gaces Brulez, dans Fauch. Lang. et Poes. fr. p. 101.

Maint bon ceval lor *esboiele*,
De la lance fist mainte astiele. (*Ph. Mouskes.*)

Les enfanz hors des bers traioient,
Es pos des messons les frappoient,
Que les cervelles lour voloient.
Et as aucuns *esboloient.* (*Rom. de Rou.*)

Esbouelés fu ses cevaus. (*Ph. Mouskes.*)

Et puis si tirai mon coutiel,
Et jurai, par ce hateriel,
Je t'*esboulerai*, crapaudeaus. (*Froissart.*)

Esboire, *v.* Dessécher. (Oudin, Cotgrave.)

Esboité, *adj.* Rendu boiteux. « Par le chemin, « on voyoit ordinairement valets portez par terre, « chevaux *esboitez* et recreus, malles renversées. » (Disc. Polit. de la Noue, p. 662.)

Esboitement, *s. m.* L'action de boiter. (Cotgr. Oudin.)

Esbondé. [Intercalez *Esbondé*, borner, au Cartulaire de Saint Vincent de Laon (an. 1290) : « Li chemin.... demourra dores en avant à tous-« jours de telle leesse, comme il est ores tout « *esbondés.* »

Esbonnaige, *s. m.* Bornage. [On lit au Cart. de S. Corneille de Compiègne (fol. 201 ᶜ, an. 1293) : « Item quiconque voudra *esbonner* oudit terroir « par nous ou par nostre commandement, sera fais « li *esbonnages ;* et pour chascune *bonne* deux « deniers parisis seront paié. »] « Se aucuns hons, « ou aucune femme, aient à faire à un autre, et il « viegnent devant le juge, et requierent *esbon-« naige*, ne doit avoir, ne fuites, ne barres, se ce « n'est que il querre avoir jour de monstrée. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 451.)

Esbonnement. [Intercalez *Esbonnement*, affranchissement : « Icellui chevalier Ancel sire de « Pontmolain franchi et esbonna ses hommes et « femmes de serve condition... Il estoient paravant « ledit *esbonnement* audit chevalier. » (JJ. 114, p. 98, an. 1378.)]

Esbonner, *v.* Borner. On a dit de Dieu : « Qui « les quatre élémens *esbonnes.* » (Borel.)

« Comment on doit *esbonnir*, et qui oste bonne, « quelle amende il doit. » (Titre 34 de la Cout. de Troyes, par Pithou, p. 451.)

[Il signifie aussi affranchir. Voy. l'art. précédent et le reg. JJ. 163, p. 353, an. 1387 : « Avons iceulx « Jehan Tinet et Peronelle sa femme...*esbonné* et par « ces présentes *esbonnons*, mettons et ostons, hors « de la servitude de mortemain et de for mariage. » Le serf était *abonné ;* on le *desabonne*, on l'*esbonne*.]

Esbouchaire. [Intercalez congnée *esbouchaire*, au reg. JJ. 199, p. 426, an. 1464.]

Esbouffer (s'), *v.* S'essouffler. (Oudin, Cotgr.) « S'*esbouffer* de rire, » rire à crever. (Oudin.) Voy. Contes de Cholières, fol. 61 ª.

Esbouillu, *part.* Bouilli. (Cotgrave et Rob. Est.)

Esbouler (s'), *v.* [« Mais les ondes forment « s'*esboulent* Qui la nef deburtent et foulent. » (Roi Guillaume, p. 130.) « Toutes amendes qui sont « par empiremens de quemins, si comme por « *esbouler* quemins. » (Beaumanoir, XXV, 10.)]

« Ne pourquant se li arbre est sec, ou se il a bos « *esbouli*, li sires qui a la justice dou chemin les « puet couper, ou esrachier sans meffait. » (Beaumanoir, p. 131.)

Esbouillir (s'), *v.* Se remuer, se mouvoir. « En y ce meesmes veu de la croix prendre, *se* « *esboulirent*, et esmeurent. » (Chr. de Nangis, sous l'an 1188.) « Entre le roy d'Engleterre Henry, « et le roy de France Philippe *se esbouli*, et esmut « descort. » (Ibid. sous l'an 1189.) [On lit au Gloss. 7692 : « *Formum*, fer chaut ; *formus*, *esboulissant.* »]

Esbourcer, *v.* Débourser. « En eussent *es-* « *bourcé*, et payé le prix. » (Cout. de Bueil, N. C. Gén. t. II. p. 1239 ᵇ.)

Esbourgeonneur, *s. m.* Celui qui ébourgeonne. (Cotgrave.)

Esbourjonnage, *s. m.* Action d'ébourgeonner. (Cotgrave.)

Esbourjonner. [Intercalez *Esbourjonner*, aux Proufficts champ. et ruraux (VII, 5, XVᵉ s.) : « Les « vignes sont continuellement fouyes, et les *esbour-* « *jonne* l'en. »]

Esbourrer (s'), *v.* Quitter la bourre ᴬ. Ecarter, éparpiller ᴮ. Répandre ᶜ. Détruire ᴰ.

[A] On a dit des bourgeons qui s'ouvrent :

Voy le tendre bourgeon qui s'enfle, et qui decouvre,
S'*esbourant* peu à peu, une gemme qui s'ouvre,
D'un oeil à demy clos. *(R. Belleau, I, p. 4.)*

[B] « Usance albanoise est d'escarmoucher, et « *esbourrer* la meslée, et puis se retirer à quartier, « après avoir donné l'alarme. » (Merlin Cocaie, II, page 239). « Fremillent en leur camp, comme l'on « veoid les fourmis briller, quand on *esbourre* leur « fourmilliere. » (Vray et parf. am. fol. 314 [a].)

[C] « Il en survint après d'autres qui adjoutent des « gloses aux livres de ses premiers inventeurs de « bayes, pour nous *esbourrer* encores d'avantage « ceste mauvaise odeur. » (Dialogue de Tahureau, folio 13 [a].)

[D] Pour leur chauffer l'un mist une bourrée
Emmy le feu, qui tost fut *esbourrée*. *(Faifeu, p. 68.)*

Esboutures. [Intercalez *Esbouture*, dans un Cart. de Corbie (D. C. III, 76 [c], an. 1457) : « Lesquelles terres par longue continuation de temps « et au moyen de nosdiz bos se soient abocqués et « peuplés en partie d'aucuns menus bos, que on « dit *esboutures* ou espailles. »]

Esbraillé, *adj*. Débraillé. (Cotgrave) Voyez Ess. de Mont. t. I, p. 461.

Esbranchement, *s. m.* Action d'ébrancher [A]. Incident en procédure [B].

[A] [« Nouveaux arbres ou renouvellés par *esbran*« *chemens*. » (O. de Serres, 666.)]

[B] Il signifie alors « branche », partie d'un tout : « Il fu jugié que si tost coume li acusemens fu fez « de fausseté, che fu action personel, et *esbranche*« *mens* de la querele qui devant estoit reelle. » (Beauman. p. 43.)

Esbrancher, *v.* Ebrancher. « *Esbrancier* un « fief », c'est le démembrer. (Voy. Beauman. p. 263, et Bout. Som. rur. p. 422.) [« Cil qui sunt tenu en « fief poent en tele maniere estre estrangié ou « *esbranquié*, qu'il sunt forfait au signeur. » (Beaumanoir, LI, 19, éd. Beugnot.) Le sens propre est au Ménagier, II, 2 : « *Esbranchier* à la main les fueilles « d'entour et non le milieu (de la bette). »]

Esbrancheure, *s. f.* Action d'ébrancher. (Du Cange, sous *Esbrancatura*.) On lit *esbranche*, dans Cotgrave.

Esbrandi, *part*. Allumé. (Oud. Cotg.) « Quand « le feu est *esbrandy* en plusieurs maisons, l'on « peut abatre les maisons prochaines, pour appai« ser, et esteindre le feu. » (D'Argentré, Cout. de Bret. p. 2056.) On lit dans le latin *quando ignis perplures domos latè grassatur*.

VARIANTES : ESBRANDI. Anc. Cout. de Bret. fol. 91 [b]. — EBRANDY. Cout. Gén. II, p. 791.

Esbranle-rocher, *s. m.* Vent de bise, selon les Dict. d'Oudin et de Cotgrave ; il en paroît plutôt l'épithète.

Esbraser, *v.* Allumer. « Les Sarrasins voyans « qu'il y avoit peu gens à resister contre eulx, ils « n'attendirent mye le feu à *esbraser*, et qu'il eut « couru partout. » (Joinv. p. 53.)

Esbrasiller, *v.* Faire des bravades. (Oudin.)

Esbrechement, *s. m.* Action d'ébrécher. (Cotg. Monet.)

Esbrecher, *v.* Faire brèche. [« Nus boutonier « ne doit vendre ne avoir oevre *esbrechiée*, c'est à « savoir fendue où elle se doit sauder. » (Liv. des Mét. 185.)] « *Esbrecher* une muraille. » (Nicot et Monet.)

Esbrecheure, *s. f.* Dent, brèche. (Oud.)

Esbrouement, *s. m.* Action de souffler de colère. (Oudin.)

1. Esbrouer, *v.* Souffler des narines [A]. Effaroucher [B].

[A] Voyez le Dict. de Nicot ; on lit « *esbrouer* des « narines », dans la Médecine des Chev. page 16. [« Lesquelx buefz de ce s'*esbruierent* et fuirent. » (JJ. 159, p. 123, an. 1404.)]

[B] Le sens est figuré dans Cholières, fol. 229 [b] : « Entre ceux qui ne s'*esbruyent* point autrement, « il y aura tel qui, avec sa plume, gaignera la demy « douzaine d'escus par jour. » — « S'il advient que « le loup ait passé les hurtes de ceux qui seront à « la garde des filets, on jettera, incontinent, après « ses fesses, un court baston pour l'*esbrouer*, et « haster d'avantage, à ce qu'il n'ait la cognoissance « du filet. » (Fouill. Vén. f. 120 [a].)

2. Esbrouer. [Intercalez *Esbrouer*, passer une pièce d'étoffe à l'eau, de l'allemand *brühen*, laver : « Ne pourra nul mouiller les draps jusques à ce « qu'ilz soient seellez tous escruz, ou qu'ilz aient « prins congié aux boujonneurs de les *esbrouer* « seulement. » (JJ. 173, p. 151, an. 1434.)]

Esbroueure, *s. f.* L'action de souffler de colère. (Cotgrave.)

Esbrucer (s'), *v.* S'esbrousser, terme populaire pour s'esquiver.

Quant li vassax s'estent, et il s'*esbruce*,
Et si li enfle le cuer com une puce. *(Audig. de S. G.)*

Esbucheter, *v.* Ramasser des brins de bois pour en faire des fagots. (Oudin, Cotgrave.) « Une « vieille sempiterneuse *ebuschetoit*, et amassoit du « bois par la dicte forest. » (Rab. II, p. 50.)

Esbuffer, *v.* Se moquer.

A tant s'en va, si les *esbuffe*
Par sa malice, et par sa buffe. *(MS. 7218, f. 236 .)*

Esburucher. [Intercalez *Esburucher*, aux Miracles de Coinci, cités par D. C. (III, 22 [a]) : « L'ame « toute s'*esburuche* Quand ele sent tel laituaire. »]

Esbusquier. [Intercalez *Esbusquier* : « Tous « pareurs seront tenus de bien et souffisaument « parer les draps qui baillés leur seront et y *esbus*« *quier*. » (Livre Rouge d'Abbeville, art. 13, D. C. III, 76 [b].)]

Escaanche. [Intercalez *Escaanche*, échoite, au Livre Rouge de la Chambre des Comptes de Paris (fol. 368 [d], an. 1310) : « Jamais sur ladite terre ne « demanderai, ne ferai demander par moi, ne par « autre, chose nule par raison d'*escaanche* ne de « droiture naturel. »]

Esça (en). *adv.* En deçà. « .xxv. ans a *en esça.* » (Ph. Mousk.)

Escabeau, *s. m.* Petit siége, marchepied, du latin *scabellum.* On se servoit anciennement de l'*escabeau* pour monter à cheval, avant l'usage des étriers ; il paroit s'être dit pour « sautoir ». On s'en est servi depuis l'usage des étriers, et c'est le sautoir propre au blason. « Alors les combatans « incontinent sailliront sur leurs *escabeaux*, pour « monter, qui voudra, sur leurs destriers qui seront « là tous pretz. » (Ord. de Philippe-le-Bel, rapportée par Basnage, sur les duels, p. 200.) [Il est au sens propre dans Commines (IV, 8) : « Et le roy se vint « seoir sur ung *escabeau.* »]

Escabelle, *s. f.* Petit siége [A]. Tréteau [B].

[A] [On lit au Bulletin du Bibliophile, mai 1833, page 233 : « Deux *scabelles* prisées ensemble seize « deniers parisis. »] Voy. Nicot, Rob. Est., Monet, Cotgrave et Oudin.

[B] « Y avoit moult belle table mise sur deux *sca-* « *belles*, mais riens n'y avoit encores sus. » (Percef. vol. I, fol. 44 [a].)

Escabieuse. [Intercalez *Escabieuse*, scabieuse, au reg. JJ. 178, p. 257, an. 1447 : « Aussi lui voult « faire boire de l'eaue d'*escabieuse.* »]

Escabort. [Intercalez *Escabort*, au reg. JJ. 155, page 343, an. 1400 : « L'exposant qui est boiteux et « mutilez de ses jambes, tant qu'il le convenoit aler « à une poutence, par grant chaleur ledit Murat lui « dist qu'il estoit un faulx, mauvaix boiteux, *esca-* « *bort*, avec plusieurs autres paroles injurieuses. »]

Escabousseur. [Intercalez *Escabousseur*, au reg. JJ. 140, p. 22, an. 1390 : « *Escabousseur* qui « vault à dire au païs d'Aunis trompeur de gens. »]

Escabreux, *adj.* Rude, grossier [A]. Chatouilleux, vif [B].

[A] « Nostre langage auparavant *scabreux*, et mal « poly, rendu élégant. » (Joach. du Bel. f. 6 [b].)

[B] « A quoy ne vouloit entendre le capitaine Bour- « deille, car il estoit un jeune homme *escabreux*, « vieux capitaine pourtant. » (Brant. sur les duels, p. 225.) « Estoit prompt, haut à la main, et *scabreur*, « s'il en fut onques. » (Brant. Dames Gal., I, 134.)

Escacheure, *s. f.* Froissure, contusion. (Oud. et Cotgrave.)

Escachier. [Intercalez *Escachier*, expulser : « *Escachie* et banie dou royaume d'Engleterre. » (Froissart, II, 34.) — « Coment que Robert d'Artois « fust banis et *escachiés* de France. » (Id. III, 222.)]

Escadaffault. [Intercalez *Escadaffault*, dans une charte de 1379, au MS. lat. 8542, 6, fol. 152 [a] : « Extra portale saunneriœ super quodam *escadaf-* « *fault.* »

Escadre, *s. f.* [« On lit dans une ordonnance MS. de Charles-le-Téméraire, an. 1473, citée par D. C. VII, 96 [c] : « Les conductiers après leur insti- « tution, et qu'ils seront arrivez en leurs compai- « gnies, les departiront en quatre *escadres* egales, « et sur les trois d'icelles commettront trois chiefz « d'*escadre* lesquelz ils pourront eslire ; ....icellui « seigneur leur baillera le quatrieme. »]

On lit : *Escadre* (Mém. de Tavanes, page 81). — *Esquadre.* (Borel.) — *Escarre.* (G. Guiart, 27 [b].)

Escadron, *s. m.* Troupe de gens armés. « Au « lieu de bataillon, nous avons dit *escadron.* » (Pasq. Rech. p. 662.) — « Pour dire un bataillon de « gens de pied, ils disent un *escadron* de gens de « pied. » (Brant. Cap. Fr. t. IV, p. 227 et 228.) — « Le corporal qui commandoit à l'*esquadre.* » (Brant. Dames Gall. t. II, p. 367.) — « A mon grand « regret diray ....*esquadrons*, ...au lieu de batail- « lons. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 105.) — « Alla par « toutes les *esquierres* de sa bataille. » (La Salade, f. 12 [c].) — « Cy devise comment on doit ordonner les « batailles par *esquierres*, c'est-à-dire en batailles, « pour combattre. » (Ibid. f. 56 [a].) — Le Père Daniel, Milice fr., t. I, p. 322, dérive ce mot de *scala* ou *scadra*, dont les auteurs latins se servoient pour exprimer une troupe de soldats, soit de cavalerie ou d'infanterie, et il croit que Du Cange s'est trompé en expliquant *scala* ou *scadra*, par escadron. (Ibid. page 223.) Boullainvillers, dans son Essay sur la Noblesse, table, p. 25, dit que sous la 1[re] et la 2[e] race on s'est servi du mot *scares*, et que sous la 3[e] on a employé le mot *eschelles*, et critique Fauchet qui, dans ses Origines, liv. II, p. 111, outre qu'il explique mal à propos *scarres* par compagnie de gens à cheval, il prétend encore, avec aussi peu de raison, que le *scadron* est italien et signifie « un grand carré ». — [*Eschiele* dans Roland, *esquerre* (provençal), *esqueira*, étaient employés avant *escadron*, emprunté à l'italien lors des guerres d'Italie.]

Escafete, *s. f.* « Grande et longue coquille de « moule de riviere, dont les femmes, en Picardie, « se servent pour amasser la crême de dessus le « lait, pour en faire du beurre. » (Monet, Nicot, Oudin et Cotg.) Froissart, parlant des jeux de son enfance, dit :

> . . . . Pus juiens aux papelottes,...
> A faire voler aval vent
> Une plume ; et s'ai moult souvent
> Tamisié, en une *escafotte*,
> La poudrette, parmi ma cotte. *(Froiss. Poës.)*
> J'avoie, dessous un escame,
> D'*escafottes* (1) un grand grenier. *(Ibid.)*

C'est peut être dans le sens de coquille qu'il faut l'entendre dans le passage suivant, où il est employé comme terme de blason. « L'escu taris d'argent, a « trois *eschafottes* noires, l'escu blanor de noir à « trois *eschaffottes* d'argent. » (Percef. II, f. 129 [c].) — *Escaffette* (Cotgr.)

1. Escaffignon, *s. m.* Escarpin, chausson de toile. (Nicot, Monet, Cotgrave, Oudin.) *Escafinon* est expliqué par souliers, dans le Glossaire de l'Histoire de Paris.

> De bons harnois, de bons chauçons velus,
> D'*escafilions*, de sollers d'abbaye. *(E. Desch.)*

(1) *Escaplotte*, côte de bœuf qui a été perforée par les fabricants de moules à boutons. (N. E.)

[« Le suppliant fust à la place Maubert chez ung « cordouennier ; ...et print ...trois paires d'*escafignons* de cuir. » (JJ. 188, p. 159, an. 1459.) — « Item que tout ouvrage, tant de chausses que « d'*escafignons* ou chaussons. » (Stat. an. 1472, JJ. 197, p. 366.)]

2. **Escafignon**, *s. m.* Petite barque. (Oudin.)

Escafourer, *v.* Barbouiller. « Je suis bien « marry qu'il m'ait fallu apporter cet exemple, et « le mettre icy, d'autant qu'il est d'une personne « privée, et de basse condition, pour ce que j'ay « deliberé de n'*escafourer* mon papier de si petites « personnes, mais de grandes, et hautes. » (Brant. Dames Gall. II, p. 64.)

Escagne, *s. m.* Echeveau de fil, dévidoir, dans un inventaire de 1294, au cartulaire de S[t] Victor de Marseille, D. C., VI, 85[c].

Escahiex, *adj. au pl.* Chétifs, débiles. On a dit de la sépulture de la S[te] Vierge :

Par devant prent Pierres la biere,
Et lors saint Pol print par derriere,
Jaques avec, et saint Matiex,
Qui point ne furent *escahiex*,
Ne ne font pas chere desvée
A leurs espaules l'ont levée. *(Les Trois Maries.)*

Escaiele, *s. f.* Echelle. (Borel et Corneille.)

Escaigne, *s.* Sorte de brassart, du latin *scamnum*, banc dont on se servoit au jeu qui en a pris le nom et que l'on jouoit avec une balle pleine de vent. « Comment M[r] d'Angoulesme, et le jeune « advantureux jouoient à l'*escaigne*, qui est un jeu « venu d'Italie,.... et se joue avecq une balle plaine « de vent qui est assés grosse, et l'*escaigne*, qu'on « tient dans la main, est faict le devant en maniere « d'une petite escabelle dont les deux petits pieds « sont pleins de plomb, afin qu'elle soit plus « pesante, et qu'elle donne plus grand coup. » (Mém. de Fleur. impr. VII, 9.) Ce jeu paroît différent du jeu de « la grosse boule » dont il est parlé (ibid. p. 10), et qui est le jeu du ballon.

Escaille, *s. f.* Ecaille[A]. Coquille[B]. Croûte[C]. Ardoise[D]. Cuirasse[E]. Extraction[F].

[A] On lit dans Rabelais « huytre en *escale*, » t. IV, page 37. [« De saint Jame l'*escale*. » (Thomas de Cantorbery, 158); il parle des pèlerins de saint Jacques.]

[B] « [Petit valt noiz, qui ne l'esquaille ; Li noeax « gist dedens l'*eschaille*. » (Hist. de S[te] Léocadie.) — « On ne doit pas selon l'*escaille* Juger li quels « noyaus vaut mieux. » (La Mort, Jubin. II, 274.)]

[C] « L'*escaille* du dit pain ostée. » (Eust. Desch.)

[D] [« Jou Gerars chevaliers sires de Chasteler... « jou ai octroiet à l'eglise de Foisny... cent piez de « front de pierre pour faire *escaille*. » (Charte de 1260, D. C. VI, 89[a].)] « Lequel heritier propriétaire « sera tenu à livrer le gros bois, pierres, bricques, « et mortier, et l'heritier viager à refaire les def- « fautes de massonneries, charpentages, couvertu- « res, d'*escailles*. » (Cout. de Hainaut, N. C. Gén. t. II, page 75[a].)

[E] « Estoit armé d'une *escaille* couverte de velours « verd, un morion doré en teste, et une hallebarde « dorée à la main. » (Mém. de Montluc, I, p. 653.)

Armez fut d'un haubert clavez de double maille,
Un tourniele dessus aussi comme d'*eschaille*.(?)

[« Le suppliant yssi hors de son hostel à tout une « coiffelte de fer ou *escailles* sur sa teste. » (JJ. 165, p. 93, an. 1411.)]

[F] « De noble couraige, et *escaille*. » (Vig. de Charles VII, t. I, p. 37.)

1° « A rouge *escaille*. »

C'est le bon seigneur de Coucy,
Qui m'a souvent le poing fouci
De beaus florins, *à rouge escaille*. *(Froiss. Poës.)*

2° « Ouvrir l'*escaille*, » dépuceler. Oudin.

3° « Pleins d'*escaille*, » de galle. (Contredits de Songecreux, fol. 126[b].)

Escaillé, *adj.* Ecaillé. (Oudin, Cotgrave.)

Escaillement, *s. m.* Action d'ôter la coquille. (Oudin, Cotgrave.)

Escailler, *v.* Oter la coquille.

Petit valt, noiz qui ne l'*esquaille*,
Li noeax gist dedenz l'eschaille. *(S[t] Léoc. ms. de S. G.)*

On disoit proverbialement :

Ailleurs *avez escaillé noix*,
Vous scavez tout le sens du monde ;
Toute science en vous habonde. *(E. Desch.)*

[On lit dans une Ord. de décembre 1496 : « Que « nul paintre ne paygne ymage de bois viel, pour « ce que la dicte ymage se retrairoit après qu'il « seroit paint, et pour ce que la painture *s'escailleroit* et ne dureroit point. »]

« *Escalarder* des noix » est au Dict. de Cotgrave. On y trouve aussi « *escailler* sa jeunesse. »

Escailleures, *s. f. pl.* Eclats de pierre. (Cotgr. Monet et R. Estienne.)

Escailleux, *adj.* Ecailleux. (Cotgr. Oudin.)

Escaillon, *s. m.* Degré, échelon. (Oudin.)

Tu ne porois non enmi voies
Monter, or est droit que voies
La maniere de l'*escaillon*,
Et comment or le te baillon. *(Froissart.)*

Abattez leurs bastillons,
Faictes fagotz, bosquillons,
Dressez hecqz, et *equaillons*. *(Molinet, p. 129.)*

« *Escaillon* du palais, » dans Cotgrave.

Escails, *s. m.* Terme de fauconnerie. « Il y a « cinq manieres de superfluitez..... La premiere « sont larmes et eaux des nerfs ; la seconde, ventosité ; la tierce, vomissement ; la quarte la cheutte « des pennes hors de saison ; la quinte l'*escails*, ou « esmail. » (Arteloq. Faucon. fol. 94[a].)

Escainte. [Intercalez *Escainte*, dans une charte de 1408, D. C. VI, 85[c] : « Item les recreantises, « reliefs, tierziesmes, forfaitures, bastardises, « *escaintes* de lignes et autres avantures du dit « fief. »]

Escairre, *s.* Equerre. « Item fens le cuir sur « pinelier,..... et fens tout entour en *escairre*, de « deux doigts de chacune part. » (Modus et Racio, fol. 49[b].) On lit ailleurs *escarre* et *esquerre*.

Escaitivée. [Intercalez *Escaitivée*, prisonnière, dans Flore et Blanchefleur, v. 3295 : « Car remese « est *escaitivée* Dolante en estrainge contrée. »]

Escalas, *s. m.* Echalas. (Cotgrave.) [« Eschalaz, « bren, fuerre, tuile ne doivent point de chaucie. » (Liv. des Mét. 278.)]

Lance portoit bele, à mesure,
Qui fu fete d'un *escalas*. (*MS. 7615, II, f. 192 c.*)

Escalavorgans. [Intercalez *Escalavorgans*, au ms. de S. Victor, 28, fol. 187 b : « Uns escoliers qui « estoit avant vains et *escalavorgans*, fu faiz chas- « tes et contenanz. »]

Escalavorgement. [Intercalez *Escalavorgement*, au ms. de S. Victor, 28, fol. 76 c : « Car la « Incarnations n'estoit mie faite tant solement « pour la reparation de l'humain *escalavorgement*. »]

Escalborder, *v.* Monter, parvenir. Borel cite ces vers d'Ovide, ms. :

L'ame *escalborde* derechef,
A duel, à honte, et à meschief.

Escalbotter, *v.* Gargouiller (Oudin, Cotgrave.)

Escalcer (s'), *v.* Se déchausser. On lit, au sujet des conventions faites en faveur d'un champion : « De soy mettre à un genouil, ou deux à terre, « et soy relever, comme il luy plaira, de parler à « son maistre, si mestier est, d'estre ouy, se parler « veut au juge, ou au conseil, de soy *escalcer*, de « demander, et avoir à boire, se mestier est. » (Bout. Som. Rur. p. 883.)

1. **Escale**, *s.* Amende payée par les prisonniers. « Les menent, par leurs forces, et puissance, en « prison ès dits lieux, et quand ils y sont, leur font « payer plusieurs servitudes, l'*escale*, prisonage, « castelage, et autres choses, en faisant contre les « dits privileges. » (Ord. t. II, p. 230, an. 1345.)

2. **Escale.** [Intercalez *Escale*, degré, au reg. JJ. 167, page 2, an. 1412 : « Le suppliant donna à « icellui prestre d'un baston en descendant une « *escalle* de pierre, estant oudit hostel. »]

Escaler, *v.* Escalader. On a dit du Cte de Brissac : « Le comte desesperé du fruit de son amour, « avoit resolu un jour d'*escaler*, en plaine cour de « son roy, la chambre de sa maitresse, qui ne le « haissoit pourtant trop, et passer par la fenestre, « et la nuit entrer dedans, et en jouir ; fut par force, « ou par amour. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 428.)

Escalette. [Intercalez *Escalette*, sonnette, dans Jean Molinet, d'après D. C. II, 269 b.]

Escalibor, *s. m.* « Aussi *escalibor* son espée, « qui toute estoit ensanglantée. » (Lancelot du Lac, t. I, folio 104 c.) C'étoit l'épée du roy Artus. (Id. III, fol. 149 c.) Voyez Rom. du Brut, ms. de Bombarde, et *caliborne*.

Escallonier, *adj.* [Voyez Escalogne.] « Les « dents *escalonieres*, » selon Oudin, sont les défenses du sanglier, les « troches » du cheval. Ce sont des dents grosses et longues qui sortent des deux côtés de la mâchoire.

Escalognes, *s. f. pl.* Sorte de dents de cheval. Du Cange, sous *Scalones*, cite une traduction française de Petrus Crescentius, de Agricultura, liv. IX, ch. I. [Elles devaient ressembler à l'échalotte dite *escalongne*, au Gloss. l. 7692, sous *hinnula ;* on lit encore dans ce même glossaire, sous *eruca :* « *Escalongne* vel chatepelose, » et au Cartulaire de Lagny, folio 240 b : « La somme d'*eschalongnes* « obole. »]

Escalorgier, *v.* Déloger.

.... Je sai qu'entre deux courtines
Est tout le bien toute la joie
D'amours, de solas et la voie
Là est la forge et la droiture
D'omme et femme, c'est de nature
Le recept pour chascun forgier
C'est pour la mort *escalorgier*
Qui tout destruit et destruiroit. (*E. Desch.*)

Escalope, *s. f.* Coquille. [Aujourd'hui ce sont des tranches de veau, ayant forme d'écaille, *schale*.]

La limace gete son cors,
De l'*escalope*, toute fors,
Par le biau tens. (*Rutebeuf, II, 215.*)

Escalque, *s. m.* Celui qui porte la viande sur table. (Voyez Oudin, Cotgrave.) Ménage l'explique par « écuyer tranchant. »

Escamanc, *s. m.* Combat.

Oudart, et li sien si se preuvent,
En faisant là maint *escamanc*,
Que desconfit sont li Flamanc. (*G. Guiart, f. 258 a.*)

Escambarlat, *adj.* Ecarquillé. « C'est le nom « qu'on donnoit, au temps de nos guerres civiles, « à ceux qui estoient, partie pour les uns, et partie « pour les autres ; c'est-à-dire ayans une jambe « d'un costé, et une jambe de l'autre. » (Borel sous *Enchanbader*.)

Escame, *s. m. et f.* Banc, escabeau, du latin *scamnum*. Voyez Nicot et Cotgrave.

Uns compains estoit assommez,
Qui ronfloit dessus une *escame*. (*E. Desch.*)

.... Quant ce venoit au quaresme,
J'avoye, dessous un *escame*,
D'escafottes un grant grenier. (*Froiss. Poës.*)

[« Et fisent lanchier baux, *escammes*, tables et « toutes manieres de bois pour ensonnier le voie. » (Froissart, VI, 143.)]

« Lors les fist le preudhomme seoir auprès de « luy, sur une longue *escane*. » (Percefor. vol. I, folio 124 b.)

Ce nous raconte Salemons,....
Qu'il seroit un siecle divers,
Qui tot torneroit à envers ;
Les *eschames* abaisseroient,
Et li chamel releveroient. (*Fables de S. G.*)

[On lit au Recl. de Moliens, xiie s. (D. C. VI, 91 a) : « De haut estal en bas *escame* Pueent bien lor « siege cangier. » — De même au registre JJ. 176, page 599, an. 1448 : « Lequel Jehannin print une « petite forme ou *escame*, de laquelle il bouta et « frappa par maniere d'estoc icellui Mahiet. »]

Escamel. [Intercalez *Escamel*, diminutif du précédent : « De son siege se leva l'*eschamel* ala « dejettant. » (Fable ms. de S. G.) — « Ou quant il

« mestent l'*eschamel* Desoz ses piés, quant ele « siet. » (Ovide, de Arte Amoris, MS. de S. Germ.) — « Li *eskamiel* vont sur kacere, Tou cou devant « torne derriere. » (Ph. Mouskes.) — « Et là fist on « tout homme seoir sus *escameaus* por casqun « veoir le roi plus aise. » (Froissart, t. II, 326.) — « Sus bas *escamiaulx* couvers de draps d'or. » (Id. IX, 301.) — Voy. encore Partonopex, v. 10369, 10836.]

Escamirant.

Já sunt ce .II. pucelles, qui en viennent chantant ;
Chacune devant soy fait traire un auferrant,
Couvert de ci qu'aux pieds d'un paile *escamirant* :
Y chevauche chacune un palefroi emblant.
Notice du Rom. d'Alex. en prose, MS. du R.

Escamonée, *s. f.* Scammonée. (Gloss. de l'Hist. de Paris.) [Le roi Guillaume donne *escamoine* (p. 94), *escamonée* (p. 98.)]

Escampe, *s. f.* Fuite. (Oud. Cotgrave.) « Faire, « ou prendre l'*escampe*. » (Oudin, Cur. fr.) « Il eut « une fois un lacquais d'Auvergne qui luy avoit « desrobé dix ou douze escus, et avoit pris « l'*escampe*. » (Des Acc. Contes de Gaulard, f. 22 [b].) *Eschampe* signifie délai, exception dilatoire, dans le Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, les Assises de Jérus. p. 30, et Britton, Lois d'Anglet. fol. 34 [b].

Escamper, *v.* Echapper, fuir, décamper. [*Escamper* vient de *excampare*, sortir du champ, tandis que *excapper* vient de *excapare*, sortir de la chappe. *Escamper* est dans Roncisvals (page 43) : « Li doze pair n'en *escamperont* mie. »] « Il erent « mult de grant peril *escampé* » (Villehard. p. 86), Froissart dit de la bataille de Najara, en 1367 : « Que le prince de Galles, soustenant le parti du « roy Dom Pietre de Castille, gaigna, contre le roy « Henry, frere bastard d'iceluy, et comment, y « estant prins Bertrand du Guesclin, le roy Henry « fut contraint d'*escamper* après s'y estre porté « fort vaillamment. » (Froissart, livre I, page 321.) Voyez Rab. III, p. 93; Id. t. V, p. 29; Merlin Cocaie, t. I, p. 297 ; « le fondement vous *escappe*. » (Rabelais, I, 16.)

Escandail, *s. m.* Sonde de marinier. (Oudin.) [On trouve le mot dans l'hydrographie du père Fournier.] Rapprochez *escandalh*, mesure pour le vin, dans Du Cange, sous *Scandalium* 1.

Escandale. [Intercalez *Escandale*, scandale, dans Froissart (II, 38) : « Grandes murmurations et « *escandales*. » — De même au t. II, p. 285 : « Si « commença durement chils *escandeles* à moute- « plyer. » — « Il vouloit miex lessier son droit, « que à sainte Eglise avoir contemps, ne *escandele* « susciter. » (Annales de S. Louis, p. 285.)]

Escandalieux, *adj.* Scandaleux. « Joyeux « soiez, sans estre *escandelis*. » (E. Desch.)

Le mot est aux Lettres de Louis XII, t. I, page 12. On lit *escandaliseux* (Monstrel. vol. I, folio 197 [a]) ; *escandelis* (E. Desch.)

Escandalir, Escandaliser, *v.* Scandaliser [A]. Diffamer, déshonorer [B].

[A][« Quant Dïex commanda que li destres oil qui « escandalisast fust ostez et gitez hors. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 459.)] « Si vous pri, chiers amis, « ançois qu'il soit noiant veus, ne *escandelisiez*, « que vous le voeilliez lire de chief encor, et parfe- « tement veseter, et examiner. » (Froissart, Poës.) Le duc de Lancastre amusant M[re] de Lignac, chargé de négocier le mariage de sa fille avec le duc de Berri, « monstroit,..... par ses parolles qu'il avoit « grand affection d'entendre à ce mariage du duc « de Berry ; mais non avoit, car tout ce qu'il disoit, « et monstroit, n'estoit que fiction, et dissimula- « tion, et ce qu'il tenoit le chevalier si longuement « delez luy, n'estoit fors pour ce que les nouvelles « *fussent* plus *scandalisées* partout, et par especial « au royaume de Castille ; car la gisoit toute son « affection. » (Froiss. liv. III, p. 305.)

[B][« Icelle femme tint vie dissolue et deshonneste « avecques plusieurs hommes, tellement qu'elle en « estoit moult diffamée et *scandalisée*. » (JJ. 189, page 94, an. 1456.) — « Lesquelx freres distrent à « Pierre Audebert : « Beau sire, vous *escandalisez* « et donnez blasme à nostre seur. » (JJ. 166, p. 297, an. 1412.)] « S'est efforcé d'*escandalir*, et « destruyre sa renommée, en proposant libelle « diffamatoire. » (Monstrelet, vol. I, fol. 54 [b].) « Le « scandale d'une fille desbauchée est très grand, et « d'importance, mille fois plus que d'une femme « mariée, ny d'une veufve ; car elle ayant perdu ce « beau tresor, en *est escandalisée*, vilipendée, « monstrée au doigt de tout le monde, et perd de « très bons partys de mariage. » (Brantôme, D[es] gal. t. II, p. 30.)

[Dans Froissart, il signifie faire courir le bruit : « Se il muert sur la fourme et estat dont il est « *escandalisié*, je n'aray jamais joye. » (XV, 94.) — « Teles advenues sont tantost *escandelisées* et « sceues. » (Id. 127.)]

1. Escande. [Intercalez *Escande*, 1° bateau : « Thomas Laignel arriva en une petite *escande* ou « batel. » (JJ. 189, p. 231, an. 1457.) — 2° Echandole, petit ais de merrain dont on couvre les toits : « Un plain panier de petits couppeaux ou *escandes* « de bois. » (JJ. 153, p. 433, an. 1398.) — 3° Scandale : « Soiez si avisez, si arréez et si attrempez « que vous le faciez sans *escande* et commotion « dou peuple. » (Chambre des Comptes, reg. *Pater*, folio 261 [a].)]

2. Escande, *adj.* Scandaleux. « Que a apporté « la constitution de non marier les prestres, sinon « tourner, et éviter legitime génération en advoul- « tise, et honneste cohabitation d'une seule « espouse, en multiplication d'*escande* luxure. » (Al. Chart. de l'Espér. p. 389.)

Escandele, *s. m.* Scandale. « Me delivre de « touz maulx passez, presens, et avenir, de subite « et pardurable mort, de toute pestilence, et mi- « sere, de tout *escandel*, de peril, et de desirer « maligne. » (Chasse de Gast. Phébus, MS. p. 357.) [Voir ESCANDALE.]

Escander, *v.* Scandaliser. On a dit du clergé :

> Tant est sa coulpe plus grande,
> Il pesche, et autrui *escandre*,
> Il enfrainct ce qu'il commande. *(Al. Chartier, p. 311.)*

« Fut contrainct rendre graces de son secours à « celuy dont il *avoit escandé* l'honneur. » Al. Chart. Quadr. invectif, fol. 429.)

Escandillié. Intercalez *Escandillié*, échantillonné. Ord. IV, an. 1282, page 381. « Peuvent et « doivent tenir et avoir boisseaut et mesure de « vinz et de oile, qui davent estre *escandilliez* à la « mesure du soignour. »]

Escandillonage, *s. m.* Droit dû à des seigneurs féodaux pour la visite, l'examen et l'étalonnage des mesures. (Laur. Gloss. du Dr. fr.) [Voir D. C. sous *Escandillare*.]

Escandir, *v.* Monter.

> Jà n'est il oisiaus si hardis,
> Quant il ardes est *escandis*
> Et il est montés en son tour,
> Pour veir entour son entour. *(Ph. Mouskes.)*

Escandit, *part.* Diffamé. « Prist aliance avec« ques les Engloiz, pour grever Vannes, et Rennes, « ou il estoit haiz, et *escandit*, et conquerre toute « la duché. » (Hist. de Bert. du Guesclin, par Mén. page 17.)

Escandolle, *s. f.* Le fond du tillac. (Oudin.) C'est, dans une galère, la chambre de l'argousin.

Escange, *s. m.* Echange. [« Deus! se jel pert, « jà n'en aurai *escange*. » (Roland, str. LXV.)] « De « cest *escange* se soffrissent mult bien li pelerin. » (Villehard. page 18.) [« Convenence d'*escange* doit « estre tele que cascune partie doit garantir à toz « jors ce qu'il baille. » (Beaumanoir, XXXIV, 10.)]

Escangier, *s. m.* « L'héritier à qui la succes« sion eschet, et est sinonime à *hoir*. » (Cout. Gén. t. I, p. 790.)

Escaniller, *v.* Mettre en déroute. (Oudin et Cotgrave.)

Escanné, *adj.* Egorgé. (Oudin, Cotgrave.) On dit *escanat* en Gascogne, *scannare* en Italien.

Escanteler. [Intercalez *Escanteler*, 1° Cercler de fer : « Pieret de Beaumes fery d'une macque « *escantelée*. » (JJ. 171, page 254, an. 1429. — 2° Abattre le *cantel* de l'écu : « L'escu de l' col li « freint et *escantelet*. » (Roland, 1292.) — « Li escu « sunt estivé et depechié et *escantelé* par dessus « et par dessous. » (Rom. de Merl. D. C. III, 111 a.)]

Escantillon, *s. m.* Angle, coin, diminutif de *échantil*, étalon de mesure.

> Tous dis, en costiant le bois,
> Tant alames, à ceste fois,
> Devant nous, à l'*escantillon*,
> Que droitement en l'aguillon
> D'un terme gratious, et cointe,
> Je perceu seans en la pointe
> De ce lieu; dont je fac exemple,
> Et me fu vis un trop temple,
> Bien maçonné couvert d'escaille. *(Froiss. Poës.)*

Escantoula, *s.* Escandole ou écoutille. « Mousse ho, de par tous les diables, garde l'*escan*« *toula*. » (Rab. t. IV, p. 89.)

Escap. [Intercalez *Escap*, échappatoire, au Roman de Robert le Diable (D. C. III, 80 c) : « Mais « ains ne me vausistes croire Ainchois teniez tout « à faloise, Et à *escap* et à folie. »]

Escapolin, *s. m.* Coupon d'étoffe. (Oud. Cotgr.)

Escappiter, *v.* Décapiter. (J. d'Auton, Ann. de de Louis XII.)

Escaras. [Intercalez *Escaras*, fagots : « Fagots, « bourrées, *escaras* et autres choses. » (Registre de Corbie, 13, an. 1509.) — « Furtive ceperat prœdic« tus Johannes certam quantitatem lignorum, *esca*« *ras* vulgariter vocatorum. » (JJ. 84, page 68, an. 1355.)]

Escarbot, *s.* Escargot en Normandie. On disoit autrefois : « 1° Esprit d'*escarbot*. » Terme d'injure, dans Garasse, Rech. des Rech. p. 171. — 2° « *Escar*« *bot* le Brun, » sorte de jeu compris dans les jeux de Gargantua enfant. (Voyez Rabelais, t. I, p. 149.) — [Le sens propre est dans H. de Mondeville (folio 85 b) : « Escorpion est beste petite semblable à « *escharbot*, fors que il a queue. »]

Escarboter, *v.* Remuer : « *Escarboter* le feu. » (Cotgrave.) [Voyez Escharboter.]

Escarboton, *s. m.* Le petit d'un escarbot. « L'escarbot, au definement de la lune, forme il pas « une boulette de fiente de bœuf? laquelle il « enterre, et ayant demeuré vingt huict jours, au « renouvellement de la lune, ne trouve il pas un « *escarboton* formé? animé, né et renouvellé avec « elle. » (Lett. de Pasquier, t. III, p. 843.)

Escarbouiller, *v.* Ecraser. (Cotgr., Oudin.) « Ez ungs *escarbouilloit* la cervelle, ez aultres « rompoit bras, et jambes. » (Rab. I, p. 193.) — « Ny plus, ny moins que font ceux qui sont picquez « de l'escorpion; le plus souverain remede qu'ils « ont c'est de le tuer, ou l'*escarbouiller*, et l'appli« quer sur la morsure et playe qu'il a faite. » (Brant. Dam. Gal. I, p. 97.) On dit encore *ecrabouiller* dans la Bourgogne.

Ercarbuncle. [Intercalez *Escarbuncle* (Roland, v. 1488) : « Il li dona s'espée et s'*escarbuncle*. »]

Escarbuner. [Intercalez *Escarbuner*, jaillir (Chanson de Roland, stance 261, v. 8) : [« Des hel« mes clercs li fuus en *escarbunet*. »]

Escarcelette, *s. f.* Petite bourse. (Voy. Poës. de Jacq. Tahur. p. 288.)

Escarcelle, *s. f.* Bourse [où l'on met ses épargnes, de l'ancien français *eschars*, avare.] « Ouvrit « son *escarcelle*, et en tirant de l'argent. » (Nuits de Strap. II, p. 447). — « Larron habillé semblable« ment en gentilhomme, fouillant en la gibeciere, « ou grande *escarcelle* du feu cardinal de Lor« raine. » (Apologie pour Hérodote, p. 155.) — « S'accomode entierement, en forme de courrier, « à son costé droit pend un cornet et au gauche a

« une *escarcelle*, ou faulconniere. » Merlin Cocaïe, I, p. 114.)

Escarciier, *v.* Epargner, dérivé de *escars*, chiche.

> Tu ne dois pas *escarciier*
> Ce qui te poet agraciier,
> Se tu es ables, et propices
> D'aucun art. *(Froissart, Poës.)*

Escarcine, *s. f.* Arme propre aux janissaires et aux Maures. « A l'expedition de Gigeri en 1664, « Cadillan repoussa deux fois les Maures, en tua « de sa main trois des plus remarquables, et fit « emporter six de leurs corps dans le camp, avec « une grande quantité de zagaies, d'*escarsines*, et « d'autres armes de ces barbares, comme pour « trophée de sa valeur. » (Péliss. Hist. de Louis XIV, de 1661-1678, t. I, liv. II, p. 230.)

Escard, *s. m.* Ecart. « Jettay crainte à l'*escard.* » (Cretin, p. 114.) [Par suite, moyen de se mettre à l'*écart*, de se sauver: « Nul autre *escard* n'i sai « trover. » (Chron. de Normandie, v. 9283.)]

Escardes, *s. f. pl.* Chardons à carder la laine. (Oudin, Cotgrave, Eutrapel, p. 479.) [Le chardon employé à carder la laine a donné son nom au peigne du cardeur: « Le suppliant et ses gens « escarderent et filerent une tresse pour faire ung « drap,... geta contre ledit Georget une *escardes* « qu'il avoit en sa main. » (JJ. 186, p. 15, an. 1450.)]

Escarder, *v.* Carder [A]. Diviser [B]. Etendre [C].

[A] Voyez Oudin, Cotgrave. « Tistre, filler, ny *escar-* « *der* la laine. » (Perrin, fol. 61 a.) — [« Jehan Girard « *escardeur* de laynes... gaingnoit ses journées... « à *escarder* laynes. » (JJ. 194, p. 366, an. 1473.)]

[B]
> Mort se tu as darde, darde,
> Arcq turquoys, canon, bombarde,
> Ou quelque taillarde larde,
> Et *escarde*
> Mon cuer de ta dure perche. *(Molinet, p. 126.)*

[C] « Il luy convint *escarder*, et espandre son armée, « pour contrester à ses adversaires rebellans de « toutes pars. » (Tri. des IX Pr. p. 183 b.)

Escardeur, *s. m.* Cardeur. (Cotgr.) [Voir les deux articles précédents; on lit aussi au reg. JJ. 105, p. 240, an. 1373: « Colin Manceau valet *escar-* « *deur* de laine. »]

Escardoillé. [Intercalez *Escardoillé*, au reg. JJ. 168, p. 305, an. 1415: « Lequel Regnault dist au « suppliant, qu'il estoit un sanglant vaillart ès « yeux *escardoillés.* »]

Escare, *s. m.* Poisson. (Montaigne, II, p. 261, et Du Verd. Bibl. p. 1146.)

Escargaitier. [Intercalez *Escargaitier*, environner de sentinelles: « Et fisent celle nuit leur « ost bien *escargaitier* et priès garder. » (Froiss. II, 274.) — « Et quant çon vint à la nuit, Chrestien « se fisent mult bien *escargaitier.* » (Histoire des Guerres d'Outremer, Du Cange, VI, 97 b.) — De l'allemand *schaar*, troupe, et *guetter:* troupe qui fait le guet. Comparez Echauguette.]

Escargne. Chose de peu de valeur.

> Mais la mort, qui nului n'espargne,
> Ne me crient vallant un *escargne*,
> Pour l'envie qu'ele ot de lui,
> Ne n'iert envious de nului,
> L'ariesta, et prist par le train. *(Ph. Mousk.)*

Escarimant. [Intercalez *Escarimant*, dans Partonopex, v. 10607: « Cauces de palie *escarimant* « Et escapins à or luisant. »]

Escarir. [Dicter, suggérer: « Si ont juré tot « autresi Con li François l'ont *escari*... Après ont « juré li François Ço qu'escarissent les Danois. » (Partonopex, v. 2928.)]

> Amedeuls de Sormeuse onc lor voie acuillie,
> Là où li roiz Henry prist sa herbergerie,
> Ne fu mie venu sans mesnie *escarie*,
> Mout i out riches hons, grant fu la baronnie. *(Rou.)*

« La justice dira à celui qui a gagié la loy (appe- « lée desramme dans la Coutume de Normandie) « se il est garny, et appareillé, de sa loi faire: se « il dit ouil, adont il fera *escarie* la loy en cette « fourme, sa main estendue sur le livre, et dira « après cil qui tendra les plez: se Dieu m'ait, et ses « sains, l'argent que vous me demandez, je ne vous « le dois pas: ou dira, je ne le fis pas cen: et adont « se doit lever sus du serement, et départir s'en. » (Du Cange, sous *Adramire*, I, 91 c.)

Escarlate, *s. f.* Drap. [Au xii[e] siècle, il signifie étoffe de pourpre: « Donc devint li sainz hom plus « vermeilz quant ço vit, que nen est *escarlate.* » (Thomas de Cantorbery, 139.) A partir du xv[e] siècle, c'est une étoffe de couleurs diverses.] « *Ecarlate* « noire, ou blanche » étoit « un drap d'un très beau « noir, ou d'une extrême blancheur. » (Duchat, sur Rab. I, p. 325.) Froissart dit de l'entrevue du roi de Portugal avec le duc de Lancastre, en 1386: « Si « fut ce jour le roy de Portugal vestu de blanche « *escarlate*, à une vermeille croix de S[t] George, et « toutes ses gens estoient vestus de blanc, et de « rouge. » (Froissart, III, p. 134.) [Ed. Kervyn, XI, 495.) — « Fines *escarlattes*, blanches et vermeil- « les. » (Id. liv. IV, p. 260.) Elles furent envoyées en 1396 par Charles VI à l'empereur Bajazet. On lit « *escarlatte* rouge, » dans Le Laboureur (Orig. des Arm. p. 127); « *escarlatte* vermeille, » dans la Chron. de S[t] Denis, III, fol. 35 b); » *escarlatte* vio- « lette » (Fav. Th. d'Honn. II, p. 873); *escarlatte* « brunette morée, c'est violet » (Ibid. I, p. 731); « *escarlatte* brune morée, » dans les Statuts de l'ordre du S[t] Esprit (Ibid. p. 669). « L'*ecarlate* de « Paris renommée en Italie en 1495. » (André de la Vigne, voyage de Charles VIII à Naples, p. 143.) — « Il n'estoit pas adonc vestu de drap d'or, de soye « ne d'*escarlette;* aincois avoit cotte, et chapperon « d'un fort drap de grizet, et rude, et gros. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 398.) — [« Une « piece d'*escarlate* brüne et une autre d'*escarlate* « vermeille. » (JJ. 160, p. 141, an. 1406.)]

1° *Ecarlatte* de noblesse françoise. On appelle ainsi la noblesse du Dauphiné, à cause de son excellence. (Hist. du chev. Bayard, p. 2.) — « Tous

« deux estoient de l'*escarlate* des gentilshommes. » (Ibid. p. 276.

2° Bureau vaut bien *escarlate*. Proverbe usité principalement dans le Maine. J. Bureau, seigneur de Montglat, maire de Bordeaux, chambellan des rois Charles VII et Louis XI, maitre de l'artillerie de France, était en procès en 1518, avec le cardinal de Luxembourg; il lui dit comme en colère: Bureau vaut bien *escarlate*, comparant le bureau, drap non teint, à l'habit de cardinal qui est écarlate. (Godefr. Rem. sur l'Hist. de Ch. VII. p. 878.

3° *Esquarlate* de Gant. Poët. mss. av. 1300.)

4° *Escarlate* d'Ypre. Eust. Desch.)

1. Escarlatin, *adj*. De couleur d'écarlate. (Oudin.) Voy. les Touches de Des Acc. fol. 89 [b].)

L'esclat de ces fraizelettes,
De leur vif *escarlatin*,
Fait rougir chaque tetin. (*G. Durand Bonnef*, *p.* 97.)

2. Escarlatin, *s. m*. Etoffe contrefaisant la véritable écarlate. Au carrousel de Turin, en 1608, « il y avoit des chevaliers vestus d'*escarlatin*. » (La Colomb. Théât. d'Honn. I, p. 306.) — « Lors « prent une riche manche d'*escarlaton*. » (Percef. I, fol. 145 [a].)

Escarmouche, *s. f*. Combat particulier à l'espée pour se tirer un peu de sang. « Il est bien « vray que conquis nous avez à l'*escarmouche*, par « votre haulte vaillance, dont vous en recevez « honneur; mais pour ce que nous ne scavons « encores comment vous scavez ferir de la lance, « nous vous prions, par courtoisie, et par esbanoy, « que à nous, à qui vous avés acquis victoire, et « honneur, vous vueilliez employer une lance. » (Percef. V, fol. 8 [d].)

1° Dresser l'*escarmouche*. Se disposer au combat. (Mel. de S[t] Gelais, p. 74. — Des Accords, p. 31.)

2° En ordre d'*escarmouche*. Epars. « Me fit com- « mandement d'envoyer trente chevaux, en ordre d'*escarmouche*, » c'est-à-dire espars. Mém. d'Angoulesme, p. 45.)

Escarmoucher, *v*. Attaquer [A]. Agacer [B]. S'agiter, se démener [C].

[A] [« Lequel exposant... tira un coustel ou base- « laire qu'il portoit à sa ceinture, et en feri ledit « Besançon en soy *esquarmunchant*. » (JJ. 118, p. 458, an. 1380.)]

Soldat qui, deffiant la mort,
Prodigue de sa vie, *escarmouchoit* un fort.
Berger. de Rem. Bell. 1, fol. 22.

[« Et si fit on aucun compagnon monter sur « coursiers pour *escarmoucher* à eux. » (Froiss. I, 1, 41, éd. Buchon.)]

Escarmoucher à l'appast. Attaquer l'appât: « Poissons vient *escarmoucher* à l'appast. » (Contes d'Eutrap. p. 550.)

[B] « Elle qui estoit toute plaisante, joyeuse et « hardie, voyant cet homme beau, gaillard et de « bonne façon, commença l'*escarmoucher* du coin « de l'oeil, luy lancant mille amoureux regards. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 188.)

[C] « Il se commença à aider et *escarmoucier* d'i- « celle pelle pour faire place. » (Bibl. des Chartres, I[re] série, V, 489; XV[e] siècle.)] — « S'*escarmouchoit* « parmi les troupes » (Rab. V, p. 119.) En parlant d'un âne, « il s'esmouchoit, desmorchoit, s'*escar-* « *mouchoit*, en façon épouvantable, comme s'il « eust un frelon au cul. » (Ibid. p. 188.)

1° S'*escarmoucher* au vent. S'attaquer à choses qui n'existent pas. (Ess. de Montaigne, II, p. 352.)

2° S'*escarmoucher* se prenoit aussi dans un sens obscène. (Des Acc. Contes de Gaul. fol. 11 [b].)

Escarmoucheur, *s. m*. Les *escarmoucheurs* de costes étaient les gens entreprenant auprès des femmes: « Pour attirer à soy par resgards lascifs, « et contenances impudiques, quelque jeune clerc, « ou autre novice *escarmoucheurs* de costes qui se « montrera à la voir dispos de membres, frais, et « de bonne taille. » (Dial. de Tahur. fol. 17 [b].)

Escarmouchis, *s. m*. Escarmouche. « Alla li « duc devant Amburs, moult belle place, où estoient « bien quatre vingt combattans, et à la venue ot « grosse escarmouche; car ceux de leans issirent, « et y ot bel *escarmouchis* de lances, et d'épées, des « deux costez. » (Loys III, duc de Bourb. p. 112.)

Escarné, *adj*. [Décharné, écorché.]

Amours m'a si *escarné* mon affaire,
Qu'amer ne l'os, ne ne m'en puis retraire.
Thiebaut de Nav. Poës. av. 1300.

Escarnelé, *adj*. Crénelé. Borel cite ces vers de la destruction de Troie:

Les tournelles *escarnellées*,
De marbre bis, fait sans painture.

Escarni. [Intercalez *Escarni*, au reg. JJ. 105, p. 431, an. 1374: « Afin que ledit malefice ne feust « point parcheux, mais fust celez et *escarnis*. » La citation est incomplète et *escarnis*, suivi d'un adverbe, doit signifier blâmer en secret.]

Escarnir. [Intercalez *Escarnir*, blâmer, railler, dans le Chevalier au Barizel (D. C. II, 181 [c]): « Mais « aussi que tous le haissent Le laidangent et *escar-* « *nissent*. » (Voyez Partonopex.) Voir Escharnir.]

Escarnison, *s. f*. Moquerie; raillerie.

. . . . On diroit,....
Par maniere d'*escarnison*,
Cils poetes, qui tant fu sages,
Et qui cognissoit les usages
Des herbes, et des medecines. (*Frois. Poës. ms.*)

Voyez Escharnissement.

Escaroufler, *v*. Ecorcher, faire une escarre. (Cotgrave.) « De la teste d'un clou, je m'*escarouflay* « toute la fesse gauche. » (Contes d'Eutrap. p. 458.)

Escarper, *v*. Echapper.

Mix veul hastivement morir
Que longement cest mal soffrir.
Si je peus ce *escarper*,
Jalasce ou fustes mis en mer. (*MS. 7989* [2], *f.* 52 [c].)

Escarpine, *s. f*. Espèce de canon. (Oudin.)

Escarpiner, *v*. Courir légèrement. (Cotgr.)

Escarpoise. [Barque venant de la rivière Escarpe, aujourd'hui la Scarpe: « Se doit une nef « *escarpoise*. Ki seit amainne, .VII. solz... li *escar-*

« *poise* ki mainne blet u autre grain doit .IIII. solz. » (Revenus du comté de Hainaut, an. 1265.)]

Escarpoulette. [Intercalez *Escarpoulette*, escarpe, muraille qui domine le fossé du côté de la place : « Le tout ainsi arresté, et les assiegez aians « garni les flancs de fauconnaux, et quelque pierrier, « mettent leurs femmes en sentinelles aux autres « endroits et se trouvent à l'*escarpoulette*. » (D'Aubigné, Hist. III, 136.)]

Escarrabillad, *adj.* Gentil, mignon. Voyez Borel au mot *Chere*. C'est un mot gascon qui signifie gai. Voyez Cotgrave sous *escarrabillad*, et Oudin sous *escarrabillat*. « Voulant representer un esprit « tel que celuy du Gascon, je ne douterois d'em- « prunter de luy le mot d'*escarbillat*, qui est né au « milieu de l'air du païs, pour designer ce qu'il « est. » (Lett. de Pasq. t. p. 104.)

Escarre, *s.* Ecart, localité écartée, dépendant d'une paroisse, d'une commune (1). « Les habitans « des villes, et villages qui ont leurs finages contigus, « et joignant l'un de l'autre, sans moyen, ni privi- « lege, peuvent mener leurs bestes, grosses, et « menues, l'un sur l'autre, en vaine pasture, « jusques aux *equares* des clochers des églises. » (Cout. de Verdun, N. C. G. t. II, p. 431 [a].)

VARIANTES : ESCARRE. C. G. t. II, p. 1041. – EQUARRE. Cout. de Metz. Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 422. – ESCAIRE. Modus, fol. 49 [b]. – ESQUIERE. C. G. I, p. 461. – ESQUIERRE. Laurière. – ESQUIERS. C. G. t. I, p. 505.

Escarré, *part.* Troué, percé. « Cages d'ozier « *escarrées*, et pertuisées avec une brochette rougie « au feu. » (Bergerie de Remi Belleau, I, p. 74.)

Escarrer, *v.* Echancrer un habit dans la partie qui couvre la poitrine. (Oudin.)

Escarri, *adj.* Carré. « A table ronde, ou *escarie*. » (E. Desch. Poës.)

Escarrir, *v.* Equarrir [A]. Se disperser, fuir [B].

[A] [« Ly carette de tous bois *esquariz* doit un « denier. » (Recueil de Tailliar, p. 471.) — « Des- « pense pour abaltre et *esquarrer* le dit boys. » (Bibl. des Chartes, III, p. 240, XIVe siècle.)] Voyez Villon, p. 106.

[B] Telles choses ne sont pas ris,
Voila mes amours *escarris*. (*Le Loyer des Foll. amours.*)
De paour qu'on le vint empoigner,
Il fut saige, et luy d'*escarrir*. (*Coquillart.*)

1. Escars. [Intercalez *Escars*, avare (aujourd'hui *échars*, vent *échars*, vent faible qui saute d'un rumb à l'autre) : « Icellui Renouf dist qu'il n'estoit « que un *eschars* et un larroncel. » (JJ. 126, p. 8, an. 1384.) — De même au Roman de Cléomadès, (D. C. III, 83 [c]) : « Car ne vault riens princes *escars*, « S'il avoit or chargiés mil chars. » — « Et fut en « son temps le plus *eschars* et le plus aver que on « sceuist. » (Froissart, XV, 78.) — « Henry Dupuis « qui tenoit à ferme l'imposition de la marchandise « de pourpointerie de la ville d'Abeville trouva « Pierre Loncheron que ledit Henry disoit lui estre « *escarsse* pour cause de ladite imposition. » (JJ. 153, p. 118, an. 1397.)]

2. Escars. [Destruction, carnage (aujourd'hui *escarre*, brèche que fait le canon dans une muraille) : « Car se li contraires fu avenus as François, li « captaus de Beus euist fait un grant *escars* en « France. » (VI, 445.) — De l'allemand *schart*, *scharte*, entaille ; en bas latin on trouve *eschartare silvas*, expression différente de *essartare*, *essarter*, *essart*, avec lequel notre mot a été confondu.]

Escarsaufle. Mot forgé par Rabelais, IV, 171.

Escarsement. [Intercalez *Escarsement*, 1° au plus bas prix : « Item une coupe d'or haute et de « ample ouvrage sans pieres, poise cinq marcs, « *escarsement* prisié le march dix libres. » (JJ. 153, p. 118, an. 1397.) — 2° Avec avarice : « Et levroient « leurs garchons par portion bien *escarsement*. » (Froissart, II, 170.) — 3° Rarement, à peine : « En- « coires assés *escarsement* m'ose jou veoir à Gand, « tant trueve jou le pays plein de rebellion. » (Id. II, 217.) — Comparez l'anglais *scarcely*.]

Escart, *s. m.* Terme de blason, escartelure. (Voy. Fav. Th. d'hon. t. II, p. 1753.) [La pièce a la forme d'une *escarre*, d'une équerre.]

Escartelaige, *s. m.* Massif de pierres de taille. *Quartelage*, en Bourgogne ; ce sont les massifs, les quartiers de pierres de taille qui servent à resserrer l'eau d'un moulin. On lit dans la nouvelle histoire de Tournus, par Mr Jouennin, une épitaphe qui commence ainsi (D. C. III, 130 [a]) : « Soubs ce pier- « reux *escartelaige*, Gist un notable personnaige, « D'Olchisy et Pristy curé, Receveur loyal estimé. »

Escarteler, *v.* Fendre. [« En la fin son hiaume « *escartele* Au chevaliers messire Yvains. » (Chev. au Lion, v. 860.) — « Et après il fit cerquier le teste « du mort et trouva le test *esquartelé* en tele « maniere que ce ne peust estre fet d'espée. » (Beaumanoir, LXIX, 16.)] — « Tant avoit fait d'ar- « mes, que son heaulme luy cheoit *escartelé* sur « ses espaulles. » (Percef. V, f. 88 [b].) — On a dit de l'assassinat du duc d'Orléans : « Par force, et abon- « dance de coups, fut abbatu jus de sa mulle, et sa « teste toute *escartelée*, par telle maniere que la « cervelle issit dessus la chaussée. » (Ger. de Nev. IIe partie, p. 64.)

VARIANTES : ESCARTELER. Beauman. p. 350. – ESCARTILLER. Gouj. Bibl. fr. t. XIII, p. 212. – ESQUARTELER. Laur. Gloss. du Dr. fr. – ESQUARTELLER. Ad. li Boçus, poët. av. 1300. – EQUARTELER. Hist. de Ste Léoc.

Escarteleure, *s. f.* Division en quatre quartiers : « Son cheval estoit paré selon mon souvenir « d'un demy satin blanc, et violet en *escarteleure*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 206.)

Escas (droit de), *s. m.* « Est dû, sur tous les « biens meubles, et cateux qui viennent, et échéent « de bourgeois, ou bourgeoisie en la main de per- « sonne foraine, non bourgeois, et non bourgeoise, « pour fait, et cause de don d'hoirie, succession ou

(1) *Escarre* vaut mieux comme orthographe. Ce sont les fragments d'une commune. (N. E.)

« par autre maniere quelconque. Ce droit est dù « aussi par la femme, ou fille bourgeoise qui se « marie à l'homme forain. » Laur. Glos. du Dr. fr.) Nous lisons dans la coutume de Lille que « *droict* « *d'escas* est deu à la dite ville, pour biens meubles, « catheux et heritages reputez pour meubles, succe- « dans de bourgeois à non bourgeois, ou qu'ils sont « donnés par tel bourgeois en avancement de « mariage, ou autrement à non bourgeois... quand « auscuns bourgeois d'icelle ville achatent, à non « bourgeois, maisons ou heritages tenus au dit « eschevinage, tels bourgeois sont tenus de payer « le dit *droit d'escas*, tel que du dixiesme denier du « pris des achapts, et si tels bourgeois vendent aus « dits bourgeois, ou non bourgeois, leurs maisons, « et heritages, le dit *droict d'escas* n'est deu. » (Cout. de Lille, C. G. t. II, p. 923.)

Escassable, *adj.* Sujet au droit d'escas. (Laur. Gloss. du Dr. fr.) Voyez l'art. précédent et le Cout. Gén. II, p. 923.

Escassadour. [Intercalez *Escassadour*, abreuvoir, mot provençal, dans les libertés d'Aigue-Perse (JJ. 198, page 360, an. 1374) : « Item comme nos « devanciers aient donné et octroiés aux habitans « de la dite ville le fons, le abreuvoir et les *escas-* « *sadours* des chevaulx, ...et les conduiz des eaues « venant à ladite fons et abreuvoirs et *esgassa-* « *dours.* » — Au reg. JJ. 191, p. 188, an. 1455, on lit : « Pierre Gillebert dist qu'il romproit la chaussée « dudit cros ou fossé, pour faire descendre l'eaue « d'icellui cros et mettre en son *essegadour.* »]

Escatiers.

> Ernous de Gaure, en son venir,
> Ne pot, de plain, sor aus ferir.
> A reculons i fist entrer
> Son ceval, pour mious debouter ;
> Quar li cevaux iert tous couviers
> De fier, grans, et fors, et apiers :
> A force *escatiers* s'enbati,
> Moult en ocist, et abati. *(Ph. Mouskes.)*

Escavaige, *s. m.* « Par la dite coustume, aus « dits mayeur, et eschevins appartient la visitation « et *escavaige* des rues, et flegards. » (Cout. de Tournehem, N. C. G. I, p. 454 ᵃ.)

VARIANTES : ESCAULVAIGE. N. C. G. I, p. 237 ᵃ. — ESCAUVAIGE. Ibid. p. 1133 ᵃ. — ESCAUVAGE. Ibid. p. 3222 ᵇ.

Escaudé, *adj.* Echaudé, brûlé.

> On met l'*escaudé* doit, pour alegier,
> Vers le feu ; car autrement
> S'en dauroit on. *(Jeu parti, Vat. nᵒ 1490.)*

Escaudis, *s. m. p.* Echaudés. [« Et leur *escaudis* « et tout autre pain qui est tournez pour vendre. » (Ord. V, 511, an. 1355.)]

Escaudisseur. [Intercalez *Escaudisscur*, boulanger qui cuit les échaudés : « Chil mastilier ne « cil *escaudisseur.* » (Ord. V, 511, an. 1355.)]

Escaveçant. Donnant des saccades avec le licol ou la bride.

> Et si vint Esconart courant sor le patin,...
> Si fu *escaveçant* Villaume Scouelin. *(Poet. av. 1300.)*

Escavelé. [Intercalez *Escavelé*, échevelé (Flore et Blancefl. v. 2878). *Eschievelé* (Parton. v. 4891).]

Escavessade, *s. f.* Licol, cordeau. (Oud. Cotg.) [Aujourd'hui secousse du caveçon, pour presser le cheval d'obéir.]

Escaufer, *v.* Echauffer.

> N'i ot un seul, qui l'esgardast,
> De droit amor ne l'*escaufast.* *(MS. 7989 ², f. 58 ᵃ.)*

Escauleraige, *s. m.* « Que les amendes, « reliefs, et *escauleraige*, droits seigneuriaux, « ventes de chesnes, et planchons, restes de fouilles, « fermes muables, actes prejudiciables seront en- « registrées par le greffier, et qu'il soit mis, et « passé à la chandelle. » (Cout. de Tournehem, N. C. G. I, p. 458 ᵃ.)

Escaupine. [Intercalez *Escaupine*, maladie, dans Froissart (II, 131, variantes) : « Pour deux « grandes maladies, l'une de goutte et l'autre « d'*escaupine.* »]

Escauvaus. [Intercalez *Escauvaus*, au Livre Rouge d'Abbeville (f. 35 ᵃ) : « Li *escauvaus* qui est « deseur le pont Setine ne puet estre estoupés fors « de wason et de ramille. »]

Escavi. [Intercalez *Escavi*, accompli, achevé, Chanson de Roland, st. 279, v. 6 : « Heingre out le « cors e graisle e *eschewid.* » — De même dans Garin le Loherain (I, 85) : « Aubris fu biaus, « *eschevis* et molés. »]

Escefler, *v.* On a employé ce mot en parlant du supplice de Brunehaut :

> La fist lues, et prendre, et saisir,
> Et demener, a grant viltance,
> Par le commun consel de France,
> Sour un kameul, par la contrée,
> U plus ot de gens ariestée :
> Et apriès le fist trainer,
> Et a cevaus *escefler*,
> Et puis en fist il sans demoure
> Les os ardoir, venter la poudre. *(Ph. Mousk. p. 36.)*

Escepper, *v.* Déraciner le cep : « Il jura Dieu, « et sa digne puissance, que de leurs vignes, il n'i « demourroit cep, branche, ne racine qui ne fut « coppée, ou *esceppée*, tant que jamais ne porteroit « substance. » (Hist. de B. Duguescl. par Mén. 469.)

Esception, *s.* Exception. (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 58, an. 1268.)

Escerner, *v.* Cerner. (Nicot, Rob. Est., Oudin et Cotgrave.)

Escerpe. [Intercalez *Escerpe*, écharpe, dans une vie MS. de J.-C. (D. C. III, 82 ᵃ) : « Vous alastes « en mon sermon Portant *escerpes* et bourdon. » — « Colinet Luillier sacha un grant couteau badelaire « qu'il portoit à *escerppe* pendu à son col. » (JJ. 115, p. 136, an. 1379.) — « Liquels traist tantost « une longe coutille de Castille que il portoit à « *escerpe.* » (Froiss. VII, 272.)]

Escerveler, *v.* Faire sauter la cervelle. « Le « ferit en la teste d'ung martel, si qu'il l'*escervella.* » (Lanc. du Lac, II, f. 45 ᶜ.) — [« Et une piere des « engiens à ceous dedens li chei sour la tieste, et « fu tous *esciervelés*, et fu portés au tref le roi. » (Chr. de Rains, 176.) — « Icellui Pierre print ung

« queminel et s'en ala vers ledit Jehan, en disant « que d'icellui il donroit si grand cop qu'il le « *escherveleroit*. » (JJ. 195, p. 315, an. 1469.)]

Et ly Breton les esboelent,
Et esmanchent, et *escervelent*. *(Brut, fol. 23 c.)*

Voyez Poës. mss. d'Eust. Desch. *passim*, et Monstrelet, I, fol. 170 b. — On lit *esserveler* (Chron. de St Denis, t. I, fol. 62 a).

Escervellement, *s. m.* Sottise, état de l'homme qui est sans cervelle. (Oudin, Cotgrave.)

Eschaans, *s.* Successeurs éventuels. On lit *eschaans*, dans Pérard, Hist. de Bourg. p. 450, an. 1241. C'est le sens de *escheiturs*, dans Rymer, t. I, p. 109, an. 1268.

Eschableter. [Intercalez *Eschableter*, au reg. JJ. 163, p. 325. an. 1409 : « Le suppliant frappa de « son espée sur la teste un pou au dessus de « l'oreille, en *eschabletant* du costé dextre. »]

Eschace, *s. f.* Jambe de bois, échasse.

S'avoit un pié chaucié,
Et l'autre avoit trenchié,
Si aloit a *eschace*. *(MS. 7218, f. 259 c.)*
Et, s'il hurte l'*eschace*,
Lui ne chaut que il face ;
Mès s'il son pié hurtast,
Je cui qu'il se blesast. *(Ibid.)*

[« Qu'Ysengrin i lessa le pié... Or li convient « *eschace* fere, Autrement ne porroit aler. » (Ren. v. 23064.) — *A eschace*, dans une Chanson du comte Thibault (Poëtes av. 1300), signifie monté sur des *échasses*.

. . . . . . Cil ki tant chasce,
Que il ataint, bien se tient a *eschace* ;
Quant à ses pieds ne chiet tout enclinés,
Je dis qu'il est deaubles forsenés.

On disoit : « Faire de pié *eschasse*, » pour chasser. (ms. 7218, fol. 326 b.)

Eschacier, *s. m.* Qui a une jambe de bois. (ms. 7218, f. 259 c.)

Eschafaud. [Intercalez *Eschafaud* : « Genius « sans plus terme metre S'est lors, por miex lire la « letre, Selon les faiz devant contés, Sor un grant « *eschafaut* montés. » (La Rose, v. 19794.) — « On « fist lever et carpenter ung grant *escaufaut* et « amener à roes jusques as murs dou castiel. » (Froissart, V, 375.)]

Eschafauder, *v.* Exposer sur un échafaud. « Celui qui est trouvé avoir fait un faux temoi- « gnage, suborné des temoins, ou avoir fait un faux « serment, sera puni, par estre *eschafaudé*, et « marqué à l'une des joues, avec une clef brulante « et rouge. » (Cout. du pays du Franc., N. C. G. I, 605 a.) « Le roy, seant en son lit de justice, au par- « lement de Paris, par arrest du 29 may 1408 ; « fut ordonné que la bulle seroit lacerée ; Gonsalve « et Conseloux, porteurs d'icelle, seroient *eschaf-* « *faudez*, et preschez publiquement, et qu'on « remonstreroit au peuple que le roy ne pouvoit « estre excommunié ; ce qui fut exécuté au mois « d'aoust, le plus ignominieusement que l'on scau- « roit dire ; portans les deux nonces, sur leurs « mytres, ces mots : ceux cy sont desloyaux à « l'eglise, et au roy. » (Pasq. Rech. p. 207.) — [Le sens actuel est au liv. des Mét. p. 323 : « La charretée « de cloies à *eschafauder* doit un denier de ton- « lieu. »]

Eschailler. [Intercalez *Eschailler*, en latin *scamare* (écailler) au Glos. 7084. Voyez Escailler.]

Eschaillon. [Intercalez *Eschaillon*, échelon (ms. anc. 7218, fol. 146 c) : « Ceste eschielle a sept « *eschaillons*. » (Rutebeuf, II, 243, parlant de la voie du Paradis.) Le picard a la forme *écaillon* ; on lit dans la Chanson d'Antioche (VI, 363) : « Puis par « *escaillons* moult bien amesurés. De l'un deus piés « à l'autre à tant les a esmés. »

Eschaillongne. [Intercalez *Eschaillongne*, échalotte (d'Ascalon, ville de Phénicie) : « Nulz ne « peut estre regratiers à Paris de fruit ou d'esgrin, « c'est assavoir d'aulx ou d'ongnonz, d'*eschaillon-* « *gnes* et de toute maniere de tel esgrin, s'il « n'achette le mestier du roy. » (Stat. de 1412, liv. I, f. 38 a ; D. C. III, 16 c.) Voir Escalongne.]

Eschair. [Intercalez *Eschair*, écheoir : « Jou ay « vendu et escangié... toutes les justices, ...et toutes « les services, ...qui appartiennent à la castellerie « devandite, en toutes issues et en tous pourfis, « qui issir et qui *eschair* et venir y poent. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1208.)]

Eschaivinies, *s. f. p.* Chute, éboulement. « Tous arbres, et plantes estans sur les chemins « royaux, et autres flegards, appartiennent aux « propriétaires des terres y adjacentes, en entre- « tenant par eux, les chemins et rives d'iceux, à « leur peril d'*eschavinies*. » (Cout. de l'Alleuc, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 378, col. 1.)

Eschalacier. [Intercalez *Eschalacier* (JJ. 151, p. 131, an. 1398) : « Pour ce que en icelles vignes... « failloit mettre et employer lors environ dix javel- « les d'eschalas pour icelles du tout *eschalacier*. »]

Eschaldeure, *s.* Brûlure. Marbodus, art. 19, dit des propriétés de la *magnette* :

La puldre est bone sur ardure
Et sur tute *eschaldeure*. *(Marbodus, col. 1656.)*

Eschalfer, *v.* Echauffer. (Marb. c. 1654 et 1674.)

Eschalier, *s. m.* Escalier.

. . . . L'une part du pont fondi,
Par ne sai quele mescheance,
En tel sens que li rois de France
Vint à l'yaue, sanz *eschaliers*. *(G. Guiart, f. 50 b.)*

Eschalis. [Intercalez *Eschalis*, châlit, au Glos. lat. 4120, an. 1352 : « Sponda, gall. *eschalis* sive « esponde. »]

Eschalle. [Intercalez *Eschalle* et voyez Escalle, escalier : « Lesquelx supplians arrivez au bout de « l'*eschalle* dudit hostel, par laquelle l'en monte en « la salle d'icellui. » (JJ. 160, p. 303, an. 1406.)]

Eschallement. [Intercalez *Eschallement*, échelle : « Le supplians lui fist ung petit *eschalle-* « *ment* de corde de .viii. toises de long. » (JJ. 177, p. 189, an. 1445.)]

Eschaller, *v.* Mettre au pilori, faire monter un condamné sur une échelle, pour y être exposé aux insultes des spectateurs. « St Louis fit *eschaller* « ung orfevre en braies, et en chemise moult villai- « nement. » (Joinv. p. 120.) — [On lit dans une charte de 1339, au Cartulaire de St Jean de Laon : « Lesquelz religieux maintenoient que à eulz seulz « et pour le tout appartient à drecier et avoir « *eschieles* ou piloris dedens les termes de la com- « mune en leurs treffons, et de mettre en ycelle « ceulz qui jureront le vilain serment,... et quant « ceulz qui auront esté *eschielez*, par l'ordenance « des maires et jurez, seront descenduz, on ostera « ladite eschiele. »]

Eschalles, *s. m. p.* Dans l'Ordonn. sur la réception des chevaliers du Bain : « Il sera decha- « peronné, et portera l'espée de l'escuier, avec les « esperons pendans sur les *eschalles* de l'espée et « soit l'espée à blanches *eschalles* fectes de blanc « cuir. » (Du Cange, IV, 399 ^c.)

Eschalleur, *s. m.* Qui écale [A]. Qui escalade [B].

[A] « *Escaleur* de noix. » (Rab. t. II, p. 251.)

[B] [« Icellui Gailleteau dist au suppliant que le « sire de Pons avoit fait venir deux des meilleurs « *eschalleux* de son pays, qui avoient failli deux « fois à le mettre hors. » (JJ. 177, p. 189, an. 1445.)]

Eschallon, *s. m.* Echelon. (Voir ESCHAILLON.) On lit *eschallon*, dans Cotgrave et Rabelais, t. I, 72; *eschalon*, dans Lanc. du Lac, II, f. 15 ^c.

Eschaloigne, *s. f.* Eschalotte.

Par la mere Dieu, je vourroie
Que paix fust, sanz plus vestir brongne :
Pour gens d'armes plus ne furoye ;
Ne m'ont laissié une *escalongne*. *(E. Desch.)*

Jaçoit ce que je vous esloingne,
N'auré perte d'une *eschaloingne*.
Guiart, an. 1213, dans D. C. sous *Ascalonia*.

« Les *eschaloignes* d'Estampes » étoient passées en proverbe. (Poët. MSS. av. 1300.)

Eschalpre. [Intercalez *Eschalpre*, au reg. JJ. 179, p. 187, an. 1448 : « Unes tenailles, une *eschal-* « *pre* et des limes pour soy desenferrer. »]

Eschamel. [Intercalez *Eschamel* et voy. ESCAME, escamel, escabeau : « Le seau de la lettre estoit « brisié si que il n'i avoit de remenant fors que la « moitié des jambes de l'ymage du scel le roy et « l'*eschamel* sur quoy li roy tenoit ses piez. » (Joinville, p. 15. — « ....De son siege se leva, L'*es-* « *chamel* ala dejettant. » Fabl. de S. G.)]

Eschampée. [Intercalez *Eschampée*, subterfuge, aux Assises de Jerusalem, ch. 33 : « De toutes « les raisons et les *eschampées* que il pora trover « à ce que il ne devra respondre. »]

Eschampeles. [Lisez *eschameles*.]

Jà ont tant fet, et tant drecié,
Tout environ, et bans, et perches,
Seles, eschieles, *eschampeles*. (*MS. 7218, f. 146 ^a.*)

Eschampeler. [Intercalez *Eschampeler*, effleurer, blesser légèrement : « Le suppliant hesma à « deux mains ladite coingnée et en frappa en « *eschampelant* un seul coup de la teste icellui « Hochet en la teste. » (JJ. 171, p. 496, an. 1421.) — « L'un des cops fut parmi la gorge en *eschampe-* « *lant* et alant contreval. » (JJ. 173, p. 352, an. 1445.)]

Eschamper. [Intercalez s'*eschamper*, faire un écart : « Lequel cheval effroyé et espouvanté à coup « se *eschampa* de costé, ou recula parmi de grosses « pierres. » (JJ. 172, p. 47, an. 1422.)]

Eschanceler, *v.* Remuer, s'agiter [A]. Regimber [B].

[A] Oncque elme n'y ot mestier,
Ne ly haubers qu'il ot moult chier
Des piez un poy *eschancela* ;
Iluec morut, mot ne sona. *(Brut.)*

Les bras estent, lez poinz detort ;
Cescun qu'il voit dist qu'il soit mort ;
Qui oist le felon crier,
Et le veist *escancherer*, (1)
Dens reguignier, braz degeter,
Jambes estendre et recorber. *(Rou.)*

On a dit de la naissance de Guillaume le Bâtard :

Quant Guillaume primes nasqui,
Que du ventre sa mere issi
En viex estrainier fu couchiez,
Et en l'estrain fu soul lessiez ;
Li enfant tant *eschancera*
Que en l'estrain s'envelopa. *(Ibid.)*

Tant ala Artus guendissant,
Souvent derrier, souvent devant,
Que Caliburne l'alemelle
L'y embati en la cervelle ;
Traist, et empaint et cil chey ;
Eschancela, si fist un cry. *(Brut, f. 88 ^a.)*

[B] Pour cau ne me desfendi point,
Car on dist que deux fois se point
Ki contre aguillon *eskancira*. *(Ad. li Boçus, Vat. 1490.)*

S'avés maintes fois oï dire,
Ki contre aguillon *escancire*,
Tierceiois se blece, et mort. *(Ph. Mousk.)*

. . . . On voit souvent avenir,
Ki contre aguillon *escancire*,
Il s'en puet destruire, et ocire. *(Poët. av. 1300.)*

Qui contre aguillon *escancire*,
Deux fois se point ; si se doit on
Oster, d'encontrer aguillon. *(Ph. Mousk.)*

Eschançon, *s. m.* Echanson. [« Il aiment miex « les *eschançons* Et les kex (cuisiniers) et les « bouteilliers, Que les chanters ne les veillers. » (Rutebeuf, II, 51.)] Favin (des Officiers de la couronne) le dérive du mot vieux allemand *schanch*, qui veut dire et signifier « verser ». [Ou mieux de *scencan*, *schenken*.] — On lit *essason*, dans Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 676.

Eschançonner, *v.* Faire l'essai (Oud. Cotgr.), au mot *Eschansonner* qui est traduit par donner à boire ou faire l'essai du vin ; mais ce mot est pris dans un sens plus étendu en ce passage : « Ainsi « que coustumierement tels traitteurs d'amours, ou « porteurs de poulets sont coustumiers de faire ; « lesquels ne sont pas si remplis de fidelité à l'en- « droit de ceux qui les employent, (au moins la plus « part d'eux) qu'ils n'*eschançonnent*, et ne tastent

(1) *L* se transforme en *r* au milieu des mots : « *Concilium, concile* et *concire*. » De là les formes *eschancerer*, *eskancirer*. (N. E.)

« devant, ou après, le bon morceau, qu'ils appa- « reillent pour autruy. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 146 et 147.) On lit *eschansonner*, dans les Contes de Desperr. t. I, p. 7.

Eschandele. [Intercalez *Eschandele*, scandale, au 1er livre des Rois, ch. 18, v. 21 : « Pur ço que « ele li seit à *eschandele*. »]

Eschandole, s. Bardeau. Petit ais dont on couvre les maisons. (Oud. Cotgr.) Voyez Escengle ci-dessus et Essangle ci-après.

Eschaner, v. « Ainsi le pouras-tu baudir, et « *eschaner* à prendre heron. » (Mod. et Racio, f. 66.)

Eschange, s. m. Echange A. Changement B.

A [Le mot est dans Roland, v. 840 : « Deus ! se jo « l' pert, ja n'en avrai *escange*. »] En ce même sens on disoit :

1° « Enfans mariez par *eschange* ». « Lorsqu'un « pere marie sa fille en autre maison, en laquelle « il prend une femme pour son fils, et domestique, « laquelle il subroge en la place de sa propre fille « pour luy succeder, comme feroit sa fille naturelle, « et legitime. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

2° « Convertir en nature d'*eschange*, » échanger, chose pour une autre. (Cout. Gén. II, p. 1029.)

3° « A *eschange*. » A condition d'échanger. « Pour « les bourgeois, et habitans de nos bonnes villes, « maistre Jean George licencié ès loix, et maistre « des requestes de nostre hostel à *eschange* d'au- « tres, au cas que par mort, maladies, ou autre « empeschemens, eux, ou aucun d'eux n'y pourront « vaquer. » (Cout. de Bourg. C. G. I, p. 835.)

B « Les amours, et nouveaux *eschanges* des « pierres précieuses, vertus, et propriétés d'icelles. » (Poës. de Rem. Bell. I, p. 9.)

. . . . . Que la France enyvrée
Soit grosse d'un beau printemps,
D'un printemps qui tousjours dure,
Et qui surmonte l'injure,
Et les *eschanges* des temps. (*R. Bell. f. 8 v.*)

On lit *eschaunge*, dans Rymer, I. 109 a, an. 1268.

Eschangement, s. Echange, dans Monios de Paris, Poët. av. 1300. D. Morice (col. 983, an. 1262) donne *échangement*.

Eschanger, v. [« Si comme se je vendoie ou « donnoie ou *escangoie* ou enconvenencoie aucune « cose à plusieurs personnes. » (Beaum. VI, 17.)] On lit *escanger*, *escangier* (Duchesne, Gén. de Beth. p. 47, an. 1247.)

Eschantellet. [Intercalez *Eschantellet*, coin, au reg. JJ. 117, p. 188, an. 1380 : « Le suppliant « prist un franc qu'il vit sur l'*eschantellet* ou gues- « ton d'icelle huche. »]

Eschantillon, s. m. Petite portion A. Essai B.

A « Estant nostre royaume divisé en *eschantillons*, « et parcelles. » (Pasq. Rech. p. 128.)

B « Peut bien estre que ses parents l'eussent plus « hautement mariée et ne l'eussent pas baillée au « bon homme, ce ne fust un petit *eschantillon* « qu'elle a fait en sa jeunesse, je ne scay par quelle « maladvanture, qui lui advint par chaude cotte, « dont le bon homme n'avoit riens sçeu. » (Les Quinze Joyes du Mar. p. 63 et 64.) — [Le sens actuel est au Liv. des Métiers, 8 : « Se li noviaus taleme- « lier pert son *eschantillon* une fois ou plusieurs « dedans les quatre années dessus dites, il devra à « chascune fois qu'il le perdra, un chapon ou XI « deniers por le chapon. »]

Eschantillonner, v. Marcher A. Rogner B.

A « Ces nations estrangeres *eschantillonnerent* « en parcelles l'estat de Rome. » (Pasq. Rech. p. 21.)

B « Même, s'il tailloit un sien habit, il luy estoit « advis que son drap n'eut pas été bien employé, « s'il en eut *eschantilloné* quelque lopin, et caché « en la layette des bannieres. » (Contes de Des Perr. I, p. 273.) — « Circuye de quatre, ou cinq « armées qui luy *echantillonnoient* toujours quel- « que lopin de son grand, et pesant corps d'armée. » (Mém. de Sully, I, p. 289.)

Eschaoir, v. Echeoir, arriver par succession ou donation. « Si plais et contens *eschet* dedans la « commune. » (Duchesne, Gén. de Beth. p. 132, an. 1244.)

. . . . Lour puist *eschaoir*
Nule deboinaireté.
Piere, Kins de la Coupele, Poët. av. 1300.

Se tant de bien me peust *eschaoir*
K'amors, pour moy, recheust son homage,
Plus m'avoit fait honour, et avantage,
Ke se sires iere de tout l'avoir,
Ne tout li mons me peust *eschaoir*. (*Ibid.*)

Conjugaison : *Escara*. (Poët. av. 1300.) — *Escharroit*. (Ord. I, p. 167.) — *Eschair*. Rymer, I, p. 45, an. 1259.) — *Eschaoit*. (Ibid.) — *Escheites*. (Ibid. p. 109, an. 1268.) — *Eschou*. (Baluze, Gén. d'Auv. p. 92, an. 1258.) — *Eschoir*. (Rym. I, p. 50, an. 1259.) — *Eskut*. (Carp. Hist. de Cambray, p. 18, an. 1133.) — *Eschiee*. (Ord. I, p. 124.) — *Eschire*. (Britt. Loix d'Anglet. fol. 15 e.) — *Eschiront*. (Rou.) — *Eskaant*. (Vat. n° 1490.) — *Eskaoit*. (Ord. III, p. 294.) — *Eskerroit*. (Ph. Mouskes.) — *Eskiet*. (Poët. av. 1300.) — *Eschera*, *escherra*. D. Morice, Hist. de Bretagne, an. 1248, col. 933.) — *Eschoet*. (Ibid. col. 980, tit. de 1261.) — *Esqaïr*. (Jeh. Bretel, Vat. n° 1490.)

Eschapatoir, s. m. Fuite, évasion A. Subterfuge B.

A « Quant au second poinct, touchant le chres- « tien, qui avoit été vendu, il ne scavoit, ny n'avoit « rien sceu de son *eschapatoire*. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 692.)

B Dans le Mystère de la Ste Hostie, par personnages, en 1444, la femme du juif demande la grâce de son mari, et prie qu'on lui accorde le baptême ; l'évêque est prêt à y consentir ; le prévôt s'y oppose et dit :

Nenny, il soit à mort jugé,
Ce n'est rien qu'un *eschapatore*,
Et pourroit faire pis encore,
Qu'oncques ne fist. (*Hist. du Th. fr. II, p. 371.*)

Eschapé, part. Il sert à former les expressions suivantes :

1° « Celuy n'est *eschapé* qui traine son lien. » (Apol. pour Hérod. p. 417.)

2° « Jouer du cheval *eschappé.* » Agir étourdiment, sans mesure ; en parlant des femmes : « Volonté impudique, et effrenée de ces audacieuses « bestes qui jouent du cheval *eschapé.* » (Dial. de Tahur. p. 18.)

3° « Un cheval *eschappé.* » Un débauché. (Oudin, Cur. fr.) Dans les vers suivans, *eschapée* est synonyme de quitter, pour acquitter :

Quant l'oi despucelée,
Si c'est en piés levée,
En haut s'est escriée,
Bien vos sui *eschapée* ;
Treze ans a que je ne fui née ;
Par mien esciant,
Onques mes n'oi matinée
Que je amasse tant. *(Poët. av. 1300.)*

Eschapelerie. [Intercalez *Eschapelerie*, espèce de vol, aux Ord. I, p. 127, an. 1270 : « Hons quand « l'en li tot le sien, ou en chemin, ou en boez, soit « de jour, soit de nuit, c'est apelé *eschapelerie.* »]

Eschaper, *v.* Echapper, éviter, perdre patience[A]. Aller au-delà[B]. Couler[C]. Préserver[D]. [On lit aux Lois de Guillaume, 38 : « Kar leist à faire damage à « altre par poür de mort, quant per el (*aliud*) ne « pot *eschaper.* » (Lois de Guillaume, 38.)]

[A] « La fille à qui il *eschappoit* de se marier, et « qui sentoit les esguillons et poinctures de la « chair. » (Bouchet, Serées, I, p. 184.)

[B] « S'il *eschape* le quart (le quatrième degré de « parenté). » (Beaum. p. 104.)

[C] « Si avons entendu qu'il n'y *eschappe* journée « qu'il n'y ait jouste. » (Percef. V, fol. 89 b.) Au figuré, on disoit « *eschaper* doucement, et à petit « frais, » pour « faire peu de dépense. » (Oudin, Dict., et Cur. fr.)

[D] « Après que Dieu nous eut *eschappez* de ce « peril. » (Joinv. p. 113.)

Conjugaison : *Eschapaioient.* (Fontaine Guérin, Trés. de la Vénerie, p. 20.) — *Eschapet.* (S. Bern. p. 281.) — *Eschapirent.* (Hist. de la Ste Croix, p. 15.)

Eschapin. [Intercalez *Eschapin*, escarpin, dans Garin : « Toute dolente hors de la chambre esi, « Desafublée, chaussée en *escharpins* Sor ses « espaules li gisoient li crin. » (Du Cange, VI, 101 a.) — « Icellui Thevenin estant en une houppelande « sanz autre vestement fors sa chemise et en *eschapins.* » (JJ. 125, p. 81, an. 1384.)]

Eschapler. [Intercalez *Eschapler*, tailler, trancher, comme chapler : « Aus cops prendre et aus « cops paier Sus les atours que l'en *eschaple* Peussiez lor veoir biau chaple. »]

Eschaqué. [Intercalez *Eschaqué*, dans une Charte de Frédéric, duc de Lorraine, au cart. de Remiremont (an. 1295) : « Tant que les dictes amen- « des soient *eschaquées* et demenées par les « menestrelz S. Pierre en plait bannaires. »]

Eschaqueté, *adj.* Echiqueté. « Couverture (de « cheval) *eschaquetée* de ses pleines armes. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 251.) Voy. le Laboureur, Orig. des Arm. p. 194, et Petit J. de Saintré, p. 379. — [« Item un grant banquier *eschaqueté* de vert « bleu et rouge, à plusieurs rayes d'or. » (Inv. du duc de Berry, an. 1419, Ch. des Comptes, fol. 7 b.)] — « Les cerfs naissent *echaquetez*, et durent en « ce poil jusques à la fin d'août. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 15.)

1. Eschar, *s. m.* Moquerie, insulte. [« Mestre « Giefroi de Flavi, sous diacre et chanoine de Tours, « phisicien, dist aussi comme par *eschar :* Qui vos « a gueri. » (Miracles de St Louis, p. 469.)]

Keues ont derrier en leur char,
En remembrance de l'*eschar*
Que il firent au Dieu amy,
Qui des keues l'orent laidi. *(Brut.)*

. . . . . . Par grant *eschart*,
L'espoignoit tos d'un aiguillon. *(La Bat. des Sept Arts.)*

De là, on lit :

1° « Dire *eschar.* » Se moquer, tourner en raillerie :

Et de ses oeuvres le gaboit,
Et de ses faiz, et de ses diz,
Disoit *eschar*, disoit affiz,
Et mesprisoit ses oevres tant
Que tuit l'en erent mal vueillant. *(Parton. f. 165.)*

2° « Lor est *eschar.* » Ils se moquent : « *Eschar* « lor est de mon dangier. » (Parton. fol. 141 c.)

3° Marbode, art. 18, dit de la pierre appelée *jayet :* « Si garist ume seinz *eschar* D'enflure entre cuir et « char. » (Marbod. col. 1654.)

2. Eschar. Avarice, comme escars. De là l'expression : « A grant *eschar.* »

Gonorille fu moult avere,
A grant *eschar* tint de son pere
Que si grant maisnie tenoit,
Et nulle chose ne faisoit.
Moult li pesoit du coustement. *(Brut, fol. 14 c.)*

3. Eschar. [Intercalez *Eschar*, au reg. JJ. 201, p. 110, an. 1466 : « Jehan Chavet laissa... ses esclos « (sabots) qu'il avoit en ses piez, tous piez nuz et « en *eschar* s'en courut. »]

Escharboter, *v.* Tisonner, éparpiller. (Voyez Escarboter.) « Escript au foier, avec ung baston « bruslé d'ung bout, dont on *escharbotte* le feu. » (Rab. I, p. 198.)

Escharboucle, *s.* Escarboucle. On a dit de Charlemagne : « Quant il estoit couroucé, ses yeulx « resplendissoient comme *escharboucle.* » (Chron. St Den. I, fol. 125 b.) Voy. Percef. IV, fol. 73 a. — [« Il li donna s'espée et s'*escarbuncle.* » (Roland, str. CXV.)]

Escharcé, *part.* Se dit d'une monnoie au-dessous du titre légal. « Ne puisse faire l'euvre de nos « doubles dessus dits plus *escharcé*, d'un grain de « la loy que vous leur diviserez. » (Ord. II, p. 428, an. 1351.)

Escharci, *part.* Eclairci.

La nuit est soef, et serie
Et la lune s'est *escharcie.* *(Parton.)*

Escharçon. [Intercalez *Escharçon*, échalas, écharde : « Six jarbes d'escalas ou *escharçons.* » (JJ. 172, p. 20, an. 1419.) — « Item d'avoir emblé « en la vigne Simone dou puis de Acy deux faissiaus « d'*escharssons.* » (JJ. 85, p. 119, an. 1356.)]

Escharde, *s. f.* Arète[A]. Morceau de bois[B].

[A] Que se garde
Des poissons, qui a dure *escharde.* (*MS. 6812, f. 50 a.*)

[B] De fust ardimainte *escharde.* (*G. Guiart, f. 10.*)

Ce mot paraît un nom de lieu dans les vers suivans :

D'iluec alla par terre, a Regnier au lonc col,
Qui se tint as vareis ; mez il s'en tint por fol ;
La terre estoit en vasse, le païs estoit mol
Ne vout mie d'anoiz par la contrée aiol.
Je me mepris, dist Rou, une fuille de col,
Se Regnier puiz ataindre, se l'orguil ne li tol ;
Rou entra en l'*Escharde*, une eve de la terre
En plusors liex fist mal, proie prist et fist guerre. (*Rou.*)

Oict cenz et soissante siz ans out trespassez,
Puisque Dex de la Vierge en Belleem fu nez,
Quant Rou fu à Regnier au lonc col accordez :
Lors a guerpi l'*Escharde*, la terre avirona,
En Normandie vint, et amont Sainne sigla. (*Ibid.*)

Escharder, *v.* Mettre en éclats[A]. Dépouiller[B].
[A] Au premier sens, on disoit :

Lances brisent, bastons *eschardent.* (*Guiart, f. 290 a.*)

[B] Tout le païs de biens *eschardent.* (*G. Guiart, f. 61 b.*)

Grand sens est d'amis faire,
Et greigneur de garder ;
Mais pou en fait l'en garde,
Qui les veut *escharder.*
Testament de Jean de Meung, cité par Borel.

Eschardeur. [Intercalez *Eschardeur*, cardeur. (Ord. IX, p. 173, an. 1403.) Voir Escardeur.]

Eschardeus. [Intercalez *Eschardeus*, garni d'échardes : « [Bois] et pleins de neus et *eschar-* « *deus*. » (La Rose, 978.)]

Eschardonner, *v.* Enlever les chardons. On trouve un jeu de mots assez bizarre, dans le passage suivant où il s'agit des cardinaux :

Li chardonal tot *eschardonnent*,
Les eschars qui donc chardonnent.
Maint preudom ont enchardonné,
Chardonal sont enchardoné,
Por ce poignent comme chardon. (*Ste Léoc. ms. de S. G.*)

Eschardonneur, *s. m.* Celui qui échardonne. (Nicot, Cotgrave.)

Eschare, *s. f.* Escarre. (Cotgrave.) On trouve *escharée*, dans Gaston Phébus (p. 202.)

Escharfaut, *s. m.* Echafaud. On faisoit des échafauds pour approcher les villes qu'on assiégeoit : au siége d'Afrique, ville de Barbarie, « ne « faillirent point ceux de Gennes que l'*eschaufaut* « ne fut dressé, et tout prest de le conduire vers la « tour du port, où l'on le devoit mener. » (Histoire de Loys III, duc de Bourbon, p. 301.)

Fromont trouverent devant l'huis del moutier
Ou il fesoit les *eschaufaus* drecier,
Por les grans portes quasser, et trebuchier.
Garin, dans D. C. VI, 85.

Variantes : ESCHARFAUT. Pasquier, Rech. page 576. — ESCHARFAULT. Chron. S. Den. III, f. 40 b. — ESCHERFAULT. Vig. de Charles VII, II, p. 77. — ESCHARFAUD. Cotgrave. — ESCHAUFFAUT. Percef. vol. IV. fol. 51, V° col. 1.

Eschargaite. [Intercalez *Eschargaite*, au Roman d'Aubery, ms. : « Et vos armez tost et « isnellement ; Une *eschargaite* me faite saige- « ment. » (D. C. VI, 97 b.) — « Serjant i mist et « chevaliers, Et *eschargaites* et portiers. » (Rou, Ibid.)]

Eschargaitier. [Intercalez *Eschargaitier*, faire le guet au Roman de Rou (D. C. VI, 97 b) : « Sur « chascune tour une gaite Fist mettre pour *eschar-* « *gaitier.* »]

Eschargent. « Là gist couvert, sanz *eschar-* « *gent*, D'une bele tombe d'argent. » (G. Guiart, ms. folio 136 b.)

1. Escharir, *v.* Statuer, déclarer, dicter.

Entre les deus rois, a la parole portée,
Si comme il l'*eschari*, l'ont li rois affiée ;
Que l'un ne faille à l'autre, comtant aient durée. (*Rou.*)

On a dit, en parlant du serment qu'Harold fit à Guillaume-le-Bâtard, sur des reliques :

Quant Heradl sus sa main tendit,
La main trembla, la char marchi,
Puis a juré, et arami,
Si come uns hons li *eschari*,
Ele, la fille au duc, prendra,
Et Engleterre au duc rendra. (*Ibid.*)

Nous lisons, au sujet de la Convention entre les Norrois et les François :

Li roi viennent à soirement,
Si ont juré tot autresi
Con li François l'*ont escheri*,
Sor tex reliques con il ont,
Que il le parlement tenront ;
Enprès ont juré li François,
Ce que *escherirent* li Danois,
Que, autresi de la lor part,
Li roi feront tenir l'esgart. (*Part. de Blois.*)

« Quant li ensoingne sunt jugié à local, on doit « faire aporter les saints avant : cil se doit age- « nouiller, ki prouver les veut par sairement, et le « justice le doit ensi *escherir* : ensi vous ait Dix, « et li saint ki chi sunt, et tout li autres ke l'en- « soingne. » (Conseil de Pierre Des Fontaines.)

2. Escharir. Enchérir.

Vicinge le dit Richart, loiauté li affi,
Tiebaut n'a mie mis le message en oubli ;
A Roem chevaucha, assez *a eschari* ;
A la porte apela, le portier li ouvri
. . . .
Lendemain s'en vint à Paris
Qui lors estoit moult *escharis*
Car trop chiere estoit cele année. (*MS. 6812, f. 89 c.*)

Escharné, *adj.* Décharné. (Cotgrave.) « Furent « plus d'ung mois en prison, ainz qu'ilz fussent « delivrez, en grant disette de boire, et de manger, « tellement qu'ils devindrent maigres et *eschar-* « *nez.* » (Percef. III, fol. 26 b.)

Escharniment, *s. m.* Raillerie. « Les levres « laides, et puantes, et horribles se monstreront « qui souvent par fol *escharniment* s'esleescoient « à faire dissolution. » (Chasse de Gaston Phébus, ms. page 390.)

Escharnir, *v.* Rire.

Amors se gabe, et *escharnist*
Quant le plus saige a folestist. (*Part. de Blois.*)

Mais nous ne devons *escharnir*
Vieil home riche, povre ou nu. (*E. Desch.*)

Ne puent mie grant mal faire,
Ne puent mie moult nuisir,
Fors de gaber, et d'*escharnir.* (*Brut.*)

On a dit des médisans :

Car il n'ont d'autre desir
Que grever, et *escarnir*
Tous loiaus amans. (*Poës.*)

On lit au Gloss. l. fr. de S. G. cité par Du Cange, Gloss. lat. au mot *subsannatio*, col. 819, *subsannare*, rechiner, moquer, *escharnir*.

Si con li chans qui petit rent
Escharnist son seignor souvent. (*Ovide, ms. de S. G.*)

Conjugaisons : *Escharyny* (Tri. des IX Preux, page 500). — *Escharnisist* (Brut). — *Escharnerai* (S. Bern. p. 145).

Escharnissement, *s. m.* Raillerie. « En derision, *escharnissement*, et moquerie tourna au « roy, et à la gent de France. » (Chron. de Nangis, sous l'an 1302.)

Escharnisseur, *s. m.* Railleur, moqueur. *Eschernesors*, dans S. Bern. (p. 160), répond au latin *cachinnans*.

Escharnures, *s. f. pl.* Morceaux de chair. « Nul ne jette...... charongnes de bestes, cornes, « *escharnures*, rachures de peaux...... et autres « ordures ès rues. » (Ord. des maires et eschev. de Bourg, en 1493 ; de la mairie et eschevinage de Troyes, p. 25.)

Escharoigner, *v.* Déchirer les chairs. On a dit d'un monstre qui avoit reçu un coup d'épée : « Mor« dant aux dens la poignée de l'espée dond la pointe « fixe luy douloit ; tant la tira, et destordit, par « force remplie d'ire, en agrandissant, et *escharoignant* tousjours la playe, que finalement il l'ar« racha. » (Alector, fol. 140[b].)

Escharpillie. [Intercalez *Escharpillie*, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, col. 1167, an. 1301 : « *Escharpillie*, si est quant l'en bat un homme « ou en chemin, ou en bois, ou de jour, ou de « nuit. » Voyez Eschapelerie.]

Escharpin, *s. m.* Soulier découvert. [« Aller « sans chausses en *eschappins*, Tous les matins « quand il se lieve, du trou de la pomme de pin. » (Villon, Test. Rondeau.)] Voy. Du Cange, sous *Scarpus* ; il le rend par *itinerarii calceamenti species*. Dans le passage suivant, c'étoit une chaussure qu'on mettoit dans le soulier de fer de l'armure, comme un escarpin de botte. L'auteur cite le Roman de Bayard, au sujet de Gaston de Foix montant à l'assaut de Brescia : « D'autant qu'il avoit pluviné, et « que la terre estoit fort glissante, luy mesme, « pour marcher du pied plus ferme, se fist oster « les souliers, et se mit en *escharpins* deschaussez ; « ce livre dit ainsi, mais je n'entends pas bien ce « mot. » (Brant. Cap. fr. III, p. 96.)

Escharpir, *v.* Carder : « *Escharpir* la laine. » (Ms. 7218, fol. 340.)

Escharrer. [Intercalez *Escharrer*, conduire un chariot, aux Ordonnances, VI, p. 601, an. 1381. Voir Escarier.]

Eschars, *adj.* Avare[A]. Affreux[B]. [Voyez Escars.]

[A] Voy. les Dict. de Nicot, Monet, Cotgr. et le Gloss. de l'Hist. de Bret.

. . . . *Eschars*
Cui avarice maintient.
Piere Kins de la Coupele, Poet. av. 1300.

« L'accusateur moyennant qu'il aye apporté si « petite couleur que ce soit, (qui est facile à faire) « s'en va sans punition ; tant est *escharse* la justice « au loyer, et recognoissance du bien, et toute au « chatiment. » (Sag. de Charr. p. 471.) *Escars* signifie chiche de ses peines, de ses paroles, dans les vers suivans :

Lors s'atorna Robiers Wiskars
Qui n'iert pareceus ne *escars*. (*Ph. Mousk.*)
Escars seroie de men tere. (*Trois Maries.*)

[B] Dans le passage suivant, il s'agit des quinze signes du Jugement :

Li onziesmes ert moult *eschars*.

En terme de monnaie, *eschars* signifie inférieur au titre légal. (Ord. I, 478.)

Escharsemant, *adv.* Petitement, mesquinement. (Monet, Cotgr., Oudin.) — « Vivant *escharchement*, et de menage. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 449.) [Voir Escarsement.]

Courroux fuir, et souper légierement,
Gesir en hault, dormir *escharsement*,
Loin du mengier, soy tenir nettement,
L'omme enrichit, et si vit longuement. (*E. Desch.*)

« Font plus *escharcement* bien à celuy-là à qui « ils en sont tenus. » (Ess. de Mont. III, p. 328.) — « Adonc le roy, et toute la chevalerie s'appareille« rent ; le roy monta, et yssit du chastel, non pas « si *escharcement*, qu'il n'eust en sa compaignie « trois cens chevaliers. » (Percef. I, fol. 118[b].)

Ly rois vint *escharcement*,
Qu'il volt estre privéement. (*Brut.*)
O douze serjanz seulement,
Vint li roiz *escharcement*. (*Rou, p. 203.*)

[*A eschars* a le même sens dans G. Guiart, v. 21114 : « Et n'ot pas de gens *à eschars*. »]

Escharseté, *s. f.* Avarice, économie[A]. Terme de monnoie, diminution du poids, du titre légal[B].

[A] Voy. Oudin, Cotgr., Ménage.

Si maintenoit qu'ung grant seigneur
Si doit toujours plus regarder
A donner, selon sa grandeur,
Que par *escharceté* garder. (*Vig. de Ch. VII, I, p. 191.*)
Quant li homs larges a esté,
Et il vient en *escharceté*
L'en dit que c'est signe de mort. (*E. Desch.*)
Vray contraire sont cil dui vice
Luxure l'un, l'autre avarice ;
Luxure veult vivre à plenté
Avarice en *escharceté*. (*E. Desch.*)

[B] « Droits de monnoyes, boettes, monneages, « brassages, foiblages, *escharcettes* de bois, *escharcettes* de loi, remedes, droits de faifort, et de « forfait. » (Mém. de Sully, t. X, p. 239.)

Escharson. [Intercalez *Escharson*, au reg. JJ. 85, p. 119, an. 1356 : « Item d'avoir emblé en la « vigne Simone dou puis de Acy deux faissiaus « d'*escharsons*. » Voy. Escharçon.]

Eschartel, *s. m.* Avarice, épargne. « Sanz *es-* « *chartel.* » (G. Guiart, fol. 143 a.)

1. Eschas, *s. m.* Esquif, barque.

Ne remest ne batel ne targe,
Dromon, galée, ne huissiez,
Ne esquippe ny trouvissiez
Ne feust chargié à sa manière,
Et si com sa facon requiere
Car es *eschas* sont les armeures
Es huissiers, les chevaucheures.
Roman d'Athis, Du Cange, III, 727.

2. Eschas. Profit. [Butin est le sens dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Se g'i muir, par son vouloir,
Ce se sera mauvais *eschas* :
Mains en aura de pooir. *(Gaut. d'Argies.)*

On peut rattacher à ce sens le droit des *eschats et tavernes*, « dont les prêtres beneficiers de la « ville de Bourdeaux sont exempts, pour le vin de « leur cru, ou de leurs prébendes, et chapellenies, « qu'ils vendent en détail, et taverne. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

3. Eschas. [Intercalez *Eschas*, échec, au Roman d'Athis (Du Cange, VI, 101 c) : « Le duc dist bien du « roy Billas Qu'il n'estoit pas roy des *eschas*, Mais « de fine chevalerie Moult est plain de bachelerie. » (Un roi de jeu d'échecs n'est qu'un roi de rencontre.) De même au Roman de Parise la Duchesse : « Puis « aprist il as tables et as *eschas* jouer. » (Ibid. VI, 83 a.)]

Eschassé. [Intercalez *Eschassé*, exilé, au reg. JJ. 145, p. 484, an. 1393 : « Lesquelz freres qui « estoient *eschassez* de la conté de Boulongne pour « le fait et occasion de nos guerres. »]

Eschau. [Intercalez *Eschau*, au reg. JJ. 116, p. 54, an. 1379 : « Le valleton soillart de ladite cui- « sine sonna une paelle... Le maistre d'hostel leur « dist : Est il maintenant temps d'estre en cuisine ? « Et print la ditte paelle et la frota sur un chotier « ou *eschau* de ladite cuisine, ainsi comme on a « accoustumé à faire, et après ce le ressua. »]

Eschaubouillant, *part.* Qui brûle. (Cotgrave, Oudin.)

Eschaubouillé, *part.* Echauboullé. (Cotgr.) Le sens est obscène dans Rabelais, III, p. 154.

Eschaubouillure, *s. f.* Echauboulure ; petites élevures rouges qui viennent sur la peau. (Monet, Rob. Est. et Cotgr.)

Eschaucer. [Intercalez *Eschaucer*, au reg. JJ. 126, p. 189, an. 1385 : « Lesquelz compaignons... « *eschaucirent* les lampes. » Le sens est éteindre en remuant. (Voyez la Chron. des ducs de Normandie, v. 31542.)]

Eschauciois, *s. m.* Chasse, poursuite.

Jusqu'au tref des Corsidonois,
Dura li granz *eschauciois* :
Sarrazin sont en grant effroy. *(Blanch. ms. de S. G.)*

Eschaucirer. [Intercalez *Eschaucirer*, dans la Chron. des ducs de Normandie (v. 20552) : « Deus « feiz u treiz u plus u se point, Qui contre aiguillon « *eschaucire.* »]

1. Eschaudé, *adj.* Chaud A. Brûlé B. Echaudé C.

A « *Eschaudée* luxure, » dans l'Apol. pour Hérod. page 640.

B « Adonc fu la dite tour assaillie, et fist apporter « Bertran de la gresse, et oindre très bien l'uys de « la tour, et le feu bouter, et si furent iceulx juifs « *eschaudez*, et estains. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 191.)

C Ph. de Valois fit prêcher la croisade, mais il y eut peu de croisés : « car ils doubtoient ce dont « autrefois ils *avoient été eschaudez*, c'est assavoir « que les sermons qui avoient été fais ou nom de « la croix ne fussent faits pour avoir argent... » — [« Par cel conseil pesme e oscur Auront esté vers « lei parjur, E les commandemenz despiz ; Or en « sunt *eschaudez* e quiz ; Apaie t'ire e asuage. » (Benoît. II, 8786.)]

Remarquons ces expressions :

« *Eschaudé eau craint* ; » nous disons : « chat « echaudé craint l'eau froide. » — « Engloiz mons- « trerent alors si grant deffense que oncques puis « l'en n'y ala voulentiers miner ; car *eschaudé eau* « *craint.* » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 485.)

Eschaudés craint eaue nuit et jour ;
Si fait mauvés, s'il est qui le pugnie. *(E. Desch.)*
. . . . . *Eschaudez yaue craint.* *(Ibid.)*

2. Eschaudé. *s. m.* Chaudeau ; il est synonyme de « brouet, » dans les Quinze Joyes du Mariage, p. 42. — [« Nus tameliers ne puet cuire au jour de « la feste aux mors, se ce ne sont *eschaudés* à « donner por Dieu. » (Livre des Métiers, 4.) — « *Eschaudés* chauls, pommes de rouvel rosties, et « dragées blanches dessus. » (Mesnagier, II, 11.)]

Eschauder, *v.* Brûler. « Et puis vist le coroner « et les jurours que lui voer, le cors et les playes « et les coups, ou si ascun eyt esté estraunglé, ou « *eschaudé*, ou pour autre peyne à mort livré. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 4 a.) — « Il ne sçait que dueil « est d'*eschauder* qui onques ne sentit le feu. » (Percef. VI, fol. 71 c.)

Or est ainsi qu'elle fut sy très chaulde,
Que bien estroict le bon galland se *eschaulde*.
En tel faczon que le bec luy pella. *(Faifeu, p. 38.)*

[Il signifie aussi échauffer, mettre en colère : « Icellui Guillaume meu de courroux contre Jehan « sans terre en le voulant *eschauder.* » (JJ. 143, p. 75, an. 1392.)] On lit *escauder* au ms. 7989², f. 239 c.

Eschaudeure, *s. f.* Brûlure. (Cotgr., Oudin ; Ess. de Mont. t. I, p. 121.)

Eschaudouer. [Intercalez *Eschaudouer*, échaudoir, dans des lettres patentes du 13 mars 1568 : « Visiter une fois la semaine pour le moins toutes « les bergeries, bouveries, tueries, escorcheries, « *eschaudouers*, estalles et autres lieux où les dits « bouchers ont accoutumé de mettre et retirer « leurs bestiaux vifs ou morts. »]

Eschaufeture, *s. m.* Echauffement, colère.

[« *Eschauffeture* de jeunesse. » (JJ. 138, page 78, an. 1389.)]

. . . . Qu'il y ait toujours grant alaine,
Pour parler en multipliant :
Et qu'il voist ses coups employant
De long, et sanz *eschaufeture*. (*E. Desch. f. 414 a.*)

Mist l'en son sain, si l'eschaufa :
La serpenz, par l'*eschaufeure*,
Est revenuz à sa nature. (*Fabl. de S. G.*)

Fut pour l'ardeur du cler soleil pressée
D'*eschauffoison*. (*Clém. Marot, p. 528.*)

On trouve encore « yre, *eschauffeté* et cole » (JJ. 184, p. 506, an. 1454.)]

Eschauffauder. [Intercalez *Eschauffauder*, au reg. JJ. 167, p. 454, an. 1414 : « Lequel maçon et « son compaignon alerent *eschauffauder* le lieu « où ilz devoient besoingner, ...et pour ledit « *eschauffaudement* faire furent emprunter du « merrien. »]

Eschauffedos, *s. m.* « En un mur moitoyen « entre deux voisins, l'un ne peut avoir advantage, « ne servitude quelconque, au préjudice de l'autre, « sans juste et exprès tiltre, soit en cheminées, ou « en *eschauffedos*, ou en fenestres, ou glacouers, « et privées, ou autrement que ce soit. » (Gr. Cout. de Fr. p. 253.)

Eschauffement. [Intercalez *Eschauffement*, avec colère (JJ. 163, p. 316, an. 1400) : « Icellui « Jaquet dist moult ireusement et *eschauffément* « telles paroles. »]

Eschaufferette, *s. f.* Réchaud. (Nicot, Oudin, Cotgrave.)

Eschauffourée, *s. f.* Ce mot subsiste au sens d'entreprise téméraire; selon Oudin, une *eschauffourrée* étoit « une mauvaise action, une action « pleine de tromperie. » (Oudin, Cur. fr.)

Eschauguette, *s. f.* Sentinelle [A]. Garde, guet [B]. Guérite [C]. Piége [D]. [Voir ESCHARGAITE.]

[A] « Si estoit la loge de l'*eschauguette* descouverte, « et moult éventée ; par quoy celuy qui faisoit le « guet, n'estoit pas bien garenti de tous costez « contre le vent. » (Le Jouvenc. fol. 4 b.) « Tantost « l'*eschauguette* sonna ; chascun saillit à la bar- « rière, pour recouvrer son cheval. » (Ibid. f. 42 a.)

Quar les *eschargaites* les voient,
Qui l'ost eschargaitier devoient.
Le Rom. d'Alex. D. C. sous *Eschargaita.*

A ceux qui l'ost guetent, iras,
Et aux *escharguettes* diras ;
Que par engin, et à larron,
T'es eschappez de ma prison. (*Brut.*)

[B] [« Commandée fu l'*eschauguette* A ceulx d'A- « thenes qui la guette, Trois mil hommes de nuit « veillerent Qui toute l'ost eschaugueterent. » (Athis, dans. D. C., VI, 97 b.)] « En ce temps n'estoit « homme pour preux tenu, s'il n'avoit esté en la « maison du roy Artus, et s'il ne congnoissoit de « ceulx de la table ronde, et de l'*eschauguette*. » (Lanc. du Lac, t. I. fol. 29 b.)

Soit anuit l'*eschargaite* faite,
Nous ne savons qui nous esgaite. (*Rou.*)

« Estre en *echauguette* à voir de quel costé tom- « beroit la fortune. » (Ess. de Mont. t. III, page 7.) « *Excubiæ*, veillées, gaites, *eschaugaites* » dans un Glos. lat. fr. cité par D. C. sous *Scaraguayta.*

[C] « Pour la sureté du guet, tout le long du jour, « ils se confioient en celuy qui faisoit le guet, à « l'*eschauguette*. » (Jaligny, Hist. de Ch. VIII, p. 31.) « S'il y avoit quelque chevrier, ou quelque bouvier « qui de dessus quelque bute, ou de dessus quelque « *eschauguette*, eust veu de bien loing ce grand « chef-d'œuvre. » (Morale de Plutarque, trad. de Amyot, t. II, p. 427.) « Une guette estant au dessus « d'icelle tour, en l'*echauguette*, sonna un cornet. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 550.) « Quant ilz « furent à ung traict d'arc du chasteau, une damoi- « selle, de merveilleuse beaulté, qui estoit aux « fenestres, ou *esquerguettes* de la porte montée, « se print à dire, etc. » (Percef. I, f. 28 b.)

[D] « Maintenant vous ayant descouvert l'*eschau-* « *guette* que les homes damnez, et maudits des « Dieux vous dressent, je vous suplie de sagement « y pourvoir. » (Heliodore, Ethiop. f. 152 b. — Voy. Ibid. f. 236 a.)

Eschauguettement, *s. m.* La garde. « Estoit « l'ost du roy devant la Roche, et l'*eschauguette-* « *ment* estoit toutes les nuits de deux cens cheva- « liers, pour garder que l'en n'emmenast le roy « Artus, et ses compaignons. » (Lancelot du Lac, t. I, fol. 109 a.)

Eschauguetter, *v.* Faire sentinelle, garder, observer, épier. (Oudin, Cotgrave.) Avec le pronom personnel, il signifie se tenir sur ses gardes. « Celle bataille alla par dehors, et trouverent les « gens de Claudas qui moult bien se *eschauguet-* « *terent*, et deffendirent. » (Lanc. du Lac, I, f. 20 b.) « Sire, pourquoy nous avez vous ennuyt si malle- « ment *eschauguetez ?* nous nous attendions à « vous, et vous nous avez si mauvaisement gardez « que nous en serons courroucez tous les jours de « nostre vie. » (Lanc. du Lac, II, f. 40 d.)

Sur chascune tour, une gaite
Fist mettre, pour *eschargaitier*. (*Rom. de Rou. ms.*)

« Quant cou vint à la nuit, chrestien se fisent « mult bien *ercargaitier*. » (Histoire des guerres d'Outre mer, D. C., sous *Eschargaita.*)

Eschauguetteur, *s. m. et adj.* Qui fait le guet. (Cotgrave.)

Eschavi, *adj.* Accompli, parfait, achevé. [« Hein- « gre out le cors e graisle et *eschewid*. » (Roland, v. 3820.)]

La bele, l'*escharie*,
Qi tant a le cors gent. (*Son. d'Artie, poët. av. 1300.*)

Ai tos jors, de mon fin cuer, amé
La grant, la gente, la belle, l'*eschavie*.
Mre Gaut. d'Argie, poet. av. 1300.

Mais en son cors, qui tant est *eskavis*,
Doit bien avoir cuer debonnaire, et pieu.
Colars li Bout. Vat. no 1490.

Eschavoir. [Intercalez *Eschavoir*, dévidoir, au reg. JJ. 138, p. 3, an. 1389 : « Laquelle femme « desvuidoit du file en un *eschavoir*. »]

Eschavinaige, *s. m.* Juridiction des échevins,

dans le passage suivant, où il est question de la cession des villes, faite par Charles VII au duc de Bourgogne en 1435 : « En y comprenant aussi, au « regard des villes séans sur la dicte riviere de « Somme, du costé de France, les balieux et « *eschavinaiges* d'icelles villes, pour en jouir, par « mon dit seigneur le duc de Bourgongne, ses dits « hoirs, et ayans causes à toujours, des dictes « citez, villes, et forteresses, terres, et seigneuries, « en tous prouffits, et revenues, tant en domaines, « comme des aydes ordonnées par la guerre, et « aussi tailles, et emolumens quelsconques, et sans « retenir, de la part du roy, fors les foy et hommages « de souveraineté. » (Monst. vol. II, f. 116 a.)

Eschayte. [Intercalez *Eschayte*, pour *escheite*, échue, au Cartulaire des évêques de Chartes (an. 1294) : « Je Guace de Loygni... fais assavoir à tous « que je ay gagé à R. pere en J. C. et seigneur « monsgr Symon par la grace de Dieu evesque de « Chartres, à faire toute sa volonté, haut et bas de la « finance du rachat du fié et des appartenances de « la terre de Loygni, laquelle m'est *eschayte* de la « mort monsgr Girart jadis seigneur de Loygni mon « frere. »]

1. Esche. Cette terminaison est fréquente dans les subjonctifs des verbes, comme « enluminesche » pour enlumine, « confermesche » pour confirme.

2. Esche, *s. f.* Appât A. Mèche B.

A Du latin *esca*. Voyez Oudin et les Ordon. t. V, p. 208. Ce mot est employé par les pêcheurs, aux environs de Paris. [« Ligne et ameçon avec *esche* « de char. » (Ménagier, II, 5.)]

B [« Se tu veulx faire bonne *esche* pour alumer « du feu au fusil. » (Ménagier, II, 5.)]

. . . . Li François les feus alument
En mainz lieus de chailloz, et d'*eche*,
Et puis gietent enz buiche seche. *(G. Guiart, f. 67 b.)*

Mors tu n'averas jà ton plain,
Dessi que au jour daarrain :
Donc averas fuisil, et *esche*,
S'arderas tout, et paille, et grain.
Poës. de la Mort, vies des SS. MS. de Sorb. chif. XXIX, c. 17.

Tot autresi comme li *esche*
A mestre au feu alumer,
En la forest, ou en la mer,
A li celer avec l'amour,
Qui vuet avoir joie et honor. *(MS. 7615, II, f. 133 d.)*

Escheable, *adj.* Qui écheoit à certains termes. « Heritage redevables de coustume *echeable*, comme « de chair, pain, ou grain assis en la prevosté de « Troyes, sont *escheables*, et main mortables, en « quelque estat qu'ils soient envers le seigneur des « dittes charges, quand le possesseur des dits heri- « tages trespasse sans hoirs de son corps nez en « mariage. » (Anc. Cout. de Troyes, N. C. G., t. III, page 272 b.)

1. Eschec, *s. m.* Echec. [La locution *échec et mat*, qui signifie en persan le roi est mort, a donné son nom au jeu et aux pièces du jeu : « As tables « juent... et as *eschecs*. » (Roland, III, 112.)]

Puis aprist il as tables, et as *eschas* jouer.
Le Rom. de Parise la Duchesse, D. C. sous *Scacatus*.

Et si nos mostreras des *eschax*, et des dez. *(Ibid.)*

Uns de Meullant quoisi le roy,
Par le frain le prist à desroi,
Et dist le roy : Roy tu i es pris ;
Vous mentez, dist li rois de pris,
C'onques rois, ce n'est mie gas,
Ne fu mis jus al giu d'*escas*. *(Ph. Mousk.)*

Le même poëte dit en parlant de Ph. Auguste :

Cil n'estoit mie rois de gas
Ne rois de fierges, ne d'*escas*. *(Ibid.)*

1° « Dire *eschac* », poursuivre, persécuter ; ainsi au jeu des échecs, on poursuit le roy en disant *échec*.

. . . . Le laboureur crie,
Contre lequel le riche dit *eschac*,
Par ce convient que le peuple mendie ;
Car nulz ne tent qu'à emplir son sac. *(E. Desch.)*

2° « Mettre en son *eschac*, » imposer pour condition dans l'échec que l'on fait au jeu pris ici au figuré.

Encor ot il, à celle fois,
De Rodes castel, et cité,
Et Rouergue à perpétuité ;
Et encor mist en son *eschac*,
Que se Foyes, ne Armignac,....
Tenoient ne chastel, ne ville,....
Qu'au roy Anglois feroient hommaige. *(E. Desch.)*

2. Eschec, *s.* Dommage, malheur. [De l'allemand *schâh*, butin.]

Lors le mareschal de Loheac,
Le sire de Bueil, et Varanne,
Cuidant là faire quelque *eschac*,
Vindrent sur eulx sans grant vacarme.
Vig. de Charles VII, t. I, p. 213.

Qui a femme se veut fier,
Et en sa fole amour lier,
Peu de profit luy en viendra :
Ores, depuis trois ans en ça,
Quelque fol, pour suivre le trac,
Sur quelqu'une son cœur lanza ;
Par celle fut mis à bazac....
Or pour esviter tel *eschac*,
J'ay faict ce traicté par exprès.
Le Loyer des folles Amours, p. 300.

1° « Dependre *eschec* », compenser un échec reçu par un autre qu'on donne, prendre sa revanche de quelque dommage.

Heron, et li Danaiz ont l'*eschec* dependu,
Et tant de l'autre avoir com ils ourent voulu *(R. de Rou.)*

2° « Avoir *eschec* à l'advantage », c'est-à-dire avoir l'avantage, avoir le dessus. « Ainsi, à divers « tours de vieille guerre, les endommageoit, et « conduisoit tellement ses entreprises, que sur ses « ennemis avoit tousjours *eschec* à l'advantaige. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, de 1502, p. 134.)

Eschecquer, *v.* Donner échec A. Enlever B.

A « Nuyt et jour pençoit celuy capitaine Loys « d'Ars commant il pourroit *eschecquer* ses enne- « mys, et leur donner quelque venue. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, MS. de 1503, 4 et 5.)

B *Eschecquez* moy tost ces coffres massifs. *(Villon, p. 105.)*

Escheeste. [Intercalez *Escheeste*, échoite (voy. ce mot) au livre rouge de la Chambre des Comptes, folio 63 a : « Denisot afferma par devant nous en « droit qu'il avoit, recevoit et poursuivoit de la « succession des de ans Jaques son pere et Per-

« ronnelle sa mere que de l'*escheeste* de feu « Jaquart et de Robin ses freres... vint livres de « parisis... pour sa partie, porcion, division et « *escheeste* qui li appartenoit. » On lit *escheete* aux Assises de Jérusalem, p. 146 : « Se le fié vient « en la main dou seignor par *escheete*, ou par « defaut de service ou autrement. »]

Escheier, *v.* Essayer. (Dict. de Borel.)

Escheir, **Escheoir**. [Intercalez *Escheir*, *Escheoir*. 1° Echoir : « Cui *escheoit* l'honor et l'he- « ritage. » (Roncisval, page 159.) — 2° Tomber : « *Escheir* entre les mains des ennemis. » (Froiss., t. III, 321.) — « *Escheir* en la haïne de son peu- « ple. » (Id. t. II, 16.) — « Je ne pourroie mieux « *escheoir* pour estre justement infourmé de tou- « tes nouvelles. » (Id. XI, 3.)]

Escheison. [Intercalez *Escheison*, occasion : « Com il eust contenz... pour *escheison* de la des- « cendue. » (Martène, Ampl. vol. I, col. 1326.)]

Eschelement. [Intercalez *Eschelement*, escalade : « Plusieurs bonnes villes, chastiaulx et for- « teresces estoient prises tant par *eschelement* « comme autrement. » (JJ. 91, page 377, an. 1362.) — Au registre JJ. 104, page 145, an. 1373, on lit : « Lequel chastel de Gonzac par l'eschiellement de « nos ennemis fu prins. »]

Escheletes. [Intercalez *Escheletes*, ornements pour harnais de cheval, dans Agolant, page 1632 : « Et li poitrax fu à or estelé, Tot environ d'*esche-* « *letes* ovré ; Quant li chevax a un petit alez, L'or « retentist et a un son geté. » — De même dans G. Guiart, v. 10632 : « Frains seurorez et com- « penellez Et *eschelettes* et lorains. »]

Eschellage, *s. m.* « C'est une servitude en « vertu de laquelle celuy à qui elle est due, lorsqu'il « fait refaire son mur, ou qu'il fait construire quel- « que batiment, peut poser une echelle sur l'heri- « tage d'autruy, et occuper l'espace de terre qui est « nécessaire pour le tour de l'eschelle, ce qui peut « aller à cinq ou six pieds. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. qui cite la Cout. de Meaux.) Les passages suivans semblent cependant dire que l'*eschellage* n'étoit qu'une permission volontaire, et non une servitude, de laisser appliquer une échelle dans son héritage par son voisin. « La tolérance, ou souffrance d'au- « cun qui a souffert autruy avoir veue, aigoust, ou « *eschellage*, en son heritage ne donne, ne fait « acquerir jouissance contre luy, sans tiltre « exprès. » (Cout. de Meaux, chap. des servitudes réelles, C. G. I, p. 79.) Cette disposition est répétée dans un chapitre qui porte le même titre, dans la Cout. de Bar, Ibid. t. II, p. 1040.

1. **Eschelle**, *s. f.* Echelle[A]. Escalade[B]. Escalier[C]. Sorte de supplice[D]. Troupe de gens de guerre[E].

[A] On trouve en ce sens *escale*, dans J. d'Auton, Annal. de Louis XII, et *eschielle*, dans B. du Guescl. par Mén. p. 444. [« Par iloec est es chambres « Roberz del broc entrez ; A *eschieles* i ad les che- « valiers muntez. » (Th. de Cantorbery, 144.)]

[B] « Un gentilhomme nommé Verdun, du pays de « Gascongne, par l'adveu et du consentement du « duc de Bretagne prit d'*eschelle*, les places de « Conac et de St Maigrin. » (Berry, Chron. depuis 1402, page 434.) « Prindrent d'*eschielle*, et de nuit « les Daulphinois de Rue, le chastel de Dommare « en Ponthieu. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 167.)

[C] « S'arresterent au pied des degrez de l'*eschelle* « par où l'on monte en la salle du chateau. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 314.) « *Eschelle* « de marbre. » (Peregr. d'amour, fol. 56 b.)

[D] Le supplice nommé *eschelle* consistoit à faire monter un criminel au haut d'une échelle, pour l'exposer à la vue du peuple. Borel, au mot *eschielle*, dit que « l'on mettoit les malfaicteurs à l'*eschelle* « du Temple, » et cite pour autorité le passage suivant tiré d'un arrêt notable « qui est ès titres » de St-Martin-des-Champs à Paris. « Eust envoyé par « devers le dit Robert, hoste des dits religieux, et « fait mettre en l'*eschielle*, pour cause de certains « faux serments faits par devers nous. » Nous lisons dans Beaumanoir : « Il est establi que chil qui « jurent vilainement de Dieu, et de Notre Dame, « doivent estre mis en l'*eschielle*, une eure de jour, « en la presence du quemun (*communis*), pour che « que il ait honte. » (Beauman. p. 16.) « Pilori, et « *eschelles* sont signes de hautes justices ; et qui « peut avoir, et faire l'un, il peut semblablement « avoir et faire l'autre. » (Cout. de Sens, C. G. t. I, p. 141.) « Aucuns tiennent qu'en bonne ville où le « Roy a pillory, nul autre hault justicier ne pour- « roit, en icelle ville, faire dresser pillory, mais « *eschelle* si ; et c'est pour oster la comparaison, « et à trouver la différence d'entre un souverain et « le subject. » (Gr. Cout. de Fr. p. 525.)

[E] [La forme *esciere*, dans S. Bernard, nous reporte à l'allemand *schaar*, troupe ; *eschelle* est dans Roland : « De François sont les premieres « *escheles* » (str. 226.)] — « Le lendemain passerent « les Flamans au pont de Bouvines, et firent bien « .XIII. *eschelles*, et en chascune *eschelle* avoit bien « dix mille et sept cens hommes. » (Rom. de Baud. fol. 33 a.) On voit que ces échelles étoient de cinq cents hommes, hormis une qui étoit de deux mille. (Lanc. du Lac, t. III, fol. 41 c.)

Moult veissiez le champ fremir,
L'une *eschiele*, l'autre envahir,
Et l'un conroy l'autre hurter. (*Brut, f. 96 a.*)

Lues fist Rollant s'ost arester,
Et de lor armes aprester :
.XI. *eskieles* fisent paien :
En la premiere, je l'sai bien,
Ot .XX. mil Turs bien armés,
.XX. et .II. mil, en a remés
En l'autre, pour a pries venir
A nostre gent faire morir,
Qui n'estoient fors que .XX. mil. (*Ph. Mouskes, p. 180.*)

« Charlesmagne fit trois *eschelles*, la Ire fu de « chevaliers, la IIe de gent de pié, la IIIe de sergent « à cheval. » (Rom. de Turpin, dans D. C. sous *Scala*.) On a dit *eschiele* des divisions d'une flotte :

Cil du Roi leur navie rengent,
Dont aviseement chevissent ;
.IIII. *eschieles* en établissent. (*G. Guiart, f. 308 b.*)

On disoit : 1° « Faire *eschelle* » à quelqu'un, de quelque chose, lui en faire tirer avantage. (Mém. du Bell. fol. 142 [b].) — 2° « Parc fait en façon d'*eschelles* « lequel étoit merveilleusement bon, et v [c] arque- « buttes à crochet dedans le dit camp. » (Mém. de Fleur. MS. p. 163.)

2. Eschelle. [Intercalez *Eschelle*, cloche, au reg. JJ. 165, p. 126, an. 1410 : « Jehan Dagaut print « la corde de la cloche, ou *eschelle* establie sur « icelle tour pour resveiller le guet, et icelle cloche « ou *eschielle* eust sonné si fort. »]

Eschellement, *s. m.* Escalade. (Oudin, Cotgr.) « Grande subtilité de la guerre, especialement en « *eschelement*, et entreprinses secretes. » (Le Jouvenc. fol. 28 [a].)

Escheller, *v.* Monter à l'échelle [A]. Escalader [B]. Faire subir le supplice de l'échelle [C].

[A] « Nos opinions, s'entant les unes sur les autres, « la premiere sert de tige à la seconde, la seconde « à la tierce, nous *eschelons* ainsi, de degré en « degré. » (Ess. de Mont. III, p. 515.) « Les grands « roys ? Desquels si nous voulons *escheler* la puis- « sance, qui sont ceux qui ont plus de commende- « ment sur eux que les femmes. » (Lettr. de Pasq. t. I, page 79.)

[B] Coment ont puet *escheler* Paradis. *(E. Desch.)*

« Voulant *escheller* les murailles de la ville, pour « planter l'enseigne. » (Nuits de Strapar. I, p. 141.) — [« Plusieurs charretes, qui menoient eschielles « au chastel d'Alleux, qui estoient pour *escheller* « icellui. » (JJ. 90, p. 500, an. 1359.)]

[C] Exposer un criminel au haut d'une échelle, avec une mitre ou autrement. « Fustiger, pilorier, « escheler, bannir, marquer, etc. » (Cout. de Sens, C. G. t. I, p. 141.) « Au haut justicier appartient la « cognoissance des cas, et crimes punissables de « mort, mutilation de membres, et autres peines « corporelles, comme fustiger, fouetter, piloriser, « et *escheller*, marquer. » (Cout. de Nivern. Ibid. page 870.)

...... Mariez qui autre femme prant,
Est *eschellez*, selon le droit des cours :
Dame a ami, qui fait un autre amant,
Doit estre mis en l'eschielle d'amours. *(E. Desch.)*

Eschelleur, *s. m.* Qui escalade. Dans les armées, il y avoit des gens uniquement destinés à cette entreprise de guerre. « Il fit une entreprise « de prendre la ville de Dieppe, que ses *escheleurs* « avoient projettée. » (Hist. d'Artus, III, conn. de Fr. duc de Bret. page 764.) « Avoit avec luy un des « bons *eschelleurs* du monde. » (J. Le Fevre de S. Rem. Hist. de Charles VI, p. 135.) « Le seigneur « de Ravestain meit en avant ses *eschelleurs*, « lesquels approcherent la tour battue, et la, mon- « terent le plus subtilement qu'ils peurent. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 287.) Voyez Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 226. [Voyez Escheleur.]

Eschelleure, *s. f.* Echelons d'une échelle. « Lors se tourna à l'ung des costez du temple, et « veit une eschelle dont l'*eschelleure* montoit à « leur ouvraige, et s'appensa qu'il la prendroit, et « mettroit au pillier. » (Percef. II, fol. 95 [c].)

Eschenet, *s. m.* Gouttière de bois que l'on met sur les toits. (Cotgrave.) « Si sur mur moitoyen, « ou parsonnier sont posez *eschenets*, et chanlettes « communs à recevoir les eaux des deux maisons « joignantes, etc. » (Cout. d'Espinal, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1137.) — [*Acheneau* a subsisté comme nom de rivière aux environs de Nantes : « Ladite *achanau*, qui est faicte et tenue en point « pour recevoir les eaues.... qui par chacun an « decourent par ledit *achenau*, à la mer qui est « pres d'illec. » (JJ. 190, page 190, an. 1460.) On lit *escheno*, au reg. JJ. 150, p. 382 : « Icelle Agnès se « leva et par une feneste monta sur un *escheno* ou « gouttiere entre deux maisons, pour eschever « qu'ils ne la trouvassent. »]

Escheoir, *v.* Echeoir [A]. Tomber, cheoir [B]. [Voir Eschaoir, Eschair.]

[A] « Que tout ce qui *escheroit* des dites rentes à « vie, durans les diz deux ans, par mort de ceulx « qui les tenoient, seroit revendu, et le prix con- « verti en acquit, et solucion du tiers dessus dit. » (Ord. t. V, p. 137.)

[B] « Fortune, de bien haut, le fit bien bas « *escheoir*. » (MS. 7218, fol. 248 [b].)

Conjugaisons : *Eschai* (G. Guiart, fol. 232 [a].) — *Eschei* (Id. f. 29 [a].) — *Escheist* (La Jaille, du Champ de bat. fol. 35 [a].) — *Escheites* (Ord. t. III, page 187.) — *Escheois* (Ibid. t. I, p. 756.) — *Escheoites* (Ord. t. I, p. 659.) — *Eschet* (Fouill. Fauconn. folio 49 [b].) — *Eschetes* (Britton, Lois d'Anglet. folio 14 [b].) — *Eschiesce* (G. Guiart, folio 218 [a].) — *Eschoirroint* (Faifeu, p. 97.)

Escheoite, *s. f.* [Voir Echoite.] C'est tantôt une espèce de droit casuel appartenant au seigneur, tantôt une succession de biens non nobles ou une succession en ligne collatérale : « *Escheoite*, bien « vacant, et écheant au seigneur féodal par la mort, « sans hoirs, de son vassal mainmortable. » (Monet.) « Des *eschetes* que nous duissent eschier « par la felonie des felonz, ou par la mort de noz « tenauntz sauns heire, ou par auscun manere de « revercion. » (Britt. Loix d'Angl. f. 27 [b], au chap. de droit le Roy *escaetes*.) « Sont des heritages, et « des rentes non nobles qui sont de la succession « des prédécesseurs. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) « L'en apelle *eschaettes*, heritages, et rentes non « nobles qui sont de la succession des prédéces- « seurs. » (Stile de proced. au Parlem. de Norm. fol. 72 [d].) « Nous devons scavoir que, si l'ainsné « choisit le fief qui n'est pas partable, et il baille « aux autres les *eschaistes* ; se l'un des autres « meurt, les *eschaistes* ne viendront pas à l'ainsné, « mais à celuy qui en auroit eu partie. » (Anc. Cout. de Norm. fol. 44 [a].) C'est aussi la succession en ligne collatérale. « *Escheoite* si est quant hire- « tage descent de costé, par la defaute de che que « cil qui muert n'a nus enfans, ne nul qui de ses « enfans soit issus, si que les heritages eschet à son « plus prochain parent. » (Beaumanoir, page 72.)

« Toutes successions, tant paternelles, que maternelles, venues à un seul enfant, et décédé sans « hoirs de son corps, feroit *écheute* à son pere, ou « sa mere, ou faute d'iceux à ses pere, et mere « grands, et toujours de ligne en ligne. » (Cout. municip. de Remberviller, N. C. G. II, p. 424.)

Eschequé, *adj.* Echiqueté, diversifié par carreaux de différentes couleurs. (Cotgr.) D. C. sous *scacatus*, cite la Chronique de Flandres : « *Eschequé* « d'argent et de gueules. »
On lit *eschequeté*, au ms. 7615, II, f. 192.

Eschequer. [Intercalez *Eschequer*, au reg. JJ. 122, p. 151, an. 1382 : « Icellui Rogier atout un « glaive dont il lança et *eschequa* après eulx. »]

Eschequier, *s. m.* Tablier, damier [A]. Cour de justice [B]. Instrument de musique [C].

[A] Quant recort sa douce chiere :
Qu'alors puis de deux *echequiers*
Doubler les poincts tous entiers,
De fine beauté pleniere.
Thierri de Soisson, dans Fauchet, Lang. et poës. fr. p. 133.

[B] Ce mot a signifié aussi une cour de justice, ainsi nommée en Normandie, en Angleterre. [*Chancellor of Exchequer.*] « Chambre des comptes à « Rouen, pris de *scacarium*, à cause que le tapis « de la table où s'examinoient les comptes, étoit « anciennement de petits carreaux blancs, et noirs « comme celle où l'on joue aux echecs. » (Gloss. de l'Hist. de Bretagne.) [« Adoniram fud maistre des « *eschekier* et de receuvre les treiiz. » (Rois, 238.) Au moyen-âge on comptait à l'aide de jetons placés sur un tapis quadrillé aux cases blanches et noires qui représentaient les unités de différents ordres. »]

. . . . Convendra que tous premiers
Se facent presentacions
Par ordre, et recitations :
Lendemain des faiz advenus,
Comment chascun s'est maintenus
Puis le temps de l'autre *eschequier*,
Ou parlement, s'il est mestier. *(E. Desch.)*

[« L'on apele *eschiquier* [en Normandie] assemblée de hautes justices, auxquiex il appertient à « corriger et à amender ou faire amender tout ce « que les baillis et les autres meneurs justiciers ont « malement jugé et doivent rendre à chescun son « droit sans delai, et tient à bien poi aussi grande « fermeté de la bouche du prince. » (Cout. de Normandie, 1re partie, IIe div., ch. 7.)]

[C] Ne je n'y ay phisicien,
Fors Pantiau le musicien,
Qui jeue quant je l'en requier
De la harpe, et de l'*eschequier*. *(E. Desch. poës.)*

Escher, *v.* Mettre l'appât. Amorcer pour prendre le poisson. « Deffendons que l'en n'*esche* point les « nasses espesses, ne les jonchées de tourere de « chenevis. » (Ord. II, p. 12.) Voyez Esche.

Escherbote. [Intercalez *Escherbote*, escarbot, au Glos. lat. fr. 4120 : « Ecubo, *escherbote*. »]

Escheriz.

Jà n'ert Partenopex tant forment endormiz,
Qu'il n'oie de nos noise, et noveles et criz ;
Il nos venra aider, quar ainz ne fu failliz,
Ne vilains, ne mauvais, ne point espooriz
Et se il sels i vient, ez vos les Turs honiz,
Quar il valt mielz toz sels, que tuit cil aventiz.
Par Dieu fait l'oubliox, ce est voir que tu diz
Quan cist toz sels fu pris, et cist sels *escheviz*.
Partonopex de Blois.

Eschernir. [Intercalez *Eschernir*, comme *escharnir*, au reg. JJ. 129, p. 8, an. 1386 : « Icellui « Simon en deridant et *eschernissant* Jehan Avi- « gnon. »]

Escherpe, *s. f.* Echarpe, baudrier [A]. Bourse de pelerin [B].

[A] [« Lors fait faire commandement Par le bannier « qui en l'ost crie, Que tout homme de sa patrie « Face tant, comment qu'il la tranche Qu'il soit « seignez d'*escherpe* blanche Pour estre au ferer « conneus. » (G. Guiart, bat. de Mons en Puelle.)] On dit encore *escharpe*, en Normandie. « Cinquante « soldats, qui tous avoient ...l'*escarpe* de velours. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 330.) « Son espée remise au « fourreau, et l'escu mis en *escalpe*. » (Alector. Rom. fol. 94 b.)

[B] [« Cassidile, *escherpe* ou sachet fait de roiz. » (Gloss. lat. franç. p. 7684.)]

Jamais ne deust entrer en ce chemin,
Ne charruiere en si profond ourniere :
Car de cent un n'y voy pas pelerin,
Qui n'y laisse bourdon, et alouyere,
Escharpe, tout, jusques au cymetiere. *(Desch. f. 112 b.)*

« L'*escharpe* (1) au col, et le bourdon à la « main. » (Hist. de Bertr. Duguescl. par Mén. 283.)
D. C. dans sa quinzième dissertation sur Joinville, (de l'Escarcelle et du Bourdon des pèlerins) cite le Glossaire fr. latin de St Germ. qui traduit *pera* par *escharpe*. G. Guiart dit de St Louis : « L'*escherpe* et « le bourdon va prendre. » Dans la chronique de St Denis, « reçut pareillement l'escarcelle, et le « bourdon. » Dans le lat. de Nangis, on trouve qu'il reçut en l'église de St Denis l'oriflamme, *cum pera et bacula peregrinationis*. (Ibid. p. 236.) [On lit au Pèlerinage de Gulleville : « Et c'est li pains que « doivent mettre Li pelerin en leur *esquerpe*. » De même au reg. JJ. 115, p. 136, an. 1379 : « Colinet « Luillier sacha un grant couteau badelaire qu'il « portoit à *escerppe* pendu à son col. »]

Escherpelerie, *s. f.* Vol de grand chemin. [Voyez Eschapelerie, Escharpillie.] « Force faicte, « qu'en Normandie on appelle *escherpellerie*, ou « en autres lieux violence, si comme de tollier à « autruy le sien en voye, ou en chemin, par les « champs, ou en lieu public, contre son gré, ja soit « ce qu'on ne tue, ou mehaigne de son corps, toutes- « fois ne demeure qu'on ne chée en peine capital, « et *escherpelerie* : et s'appelle *deprædator agro-* « *rum*. » (Bout. Som. rur. p. 171.) « Hons quand « l'en li tot le sien, ou en chemin, ou en boez, soit

(1) Joinville, parlant de son départ pour le voyage d'outremer, dit qu'un saint religieux « lui ceignit son *escherpe*, et luy mit son bourdon en sa main. » (N. E.)

« de jour, soit de nuit, c'est apelé *escharpelerie*. » (Ord. t. I, p. 127.)

Escherpete, *s. f.* Diminutif d'écharpe.

A trebuchemenz, et atours,
Ont entr'eus touz sur leur atours,
Et les granz genz, et les menues,
Escherpetes blanches cousues. (*G. Guiart, f. 310 r.*)

Escherpiller, *v.* Voler sur le grand chemin. (Borel.) Aux Ord., I, p. 127, on lit *escharpiller*.

Escherpilleur, *s. m.* Voleur de grand chemin. (Borel, Corneille.)

Eschersons, *s. m. pl.* Eschalas. [Voir Escharson.] « Jehan Brunel, demeurant a Bruyeres en « Laonnois, disant que on lui avoit pris dans son « bois, six jarbes d'escalas, ou *escharçons*. » (Lett. de Charles VI, du mois de mars 1419, adressées au bailli de Vermand. et au prévôt de Laon, JJ. 172, 20.)

Eschervi, *s. m.* Chervis. (Dict. de Cotg. ; voyez Rab. t. IV, p. 256.) « *Eschervis*, herbe, ou fleur « signifie friandise. » (Le Blas. des fleurs, dans la Recr. des devis amoureux, p. 59.)

Eschespie. [Intercalez *Eschespie*, ciseau, en Auvergne, au reg. JJ. 163, p. 262, an. 1409 : « Un « sizeau appellé au pays *eschespie*, ...à l'aide duquel « sizeau, le suppliant entra dedens la chambre. »]

Eschesse. [Intercalez *Eschesse*, échalas : « Icel- « lui Hennequin entre en sa maison, et prist une « *eschesse* et puis issy hors, et en fery ledit Colart. » (JJ. 106, p. 182, an. 1374.)]

1. Eschet, *s. m.* Echoite, dans la Chron. fr. ms. de Nangis, sous l'an. 1187. (1)

2. Eschet. [Intercalez *Eschet*, écheveau, au reg. JJ. 38, p. 153, an. 1397 : « La suppliante prins.... « trois *eschez* de fillet. »]

Escheté. [Intercalez *Escheté*, acheté, aux Ord., IX, p. 160, an. 1348 : « Octroyons qu'ilz [les habi- « tants de Grancey] soient... franc et quitte d'estau- « laiges, d'esminaige et de toutes vantes de choses « vendues et *eschetées* par leur. »]

Eschetiver, *v.* Mettre en captivité.

Un des filz au roy Priam,
Et d'autres lignages assez,
Que l'on avoit *eschetivés*. (*Brut.*)

On lit *eschaitivés*, dans le ms. de M. de Bombarde.

Eschetours, *s. m. pl.* Magistrats qui, chez les Anglois, étoient chargés de ramasser dans les provinces les *escheoites* ou biens casuels, au profit du roy. (V. Brit. Loix d'Angl. f. 4ª ; Carta magna, 4 ª.)

Escheve. [Intercalez *Escheve*, écluse d'un moulin : « Icellui Jehan cuidant ala frapper sur la « roe du moulin, ...chut en l'*escheve*, par ou coule « l'eaue de la riviere dudit moulin. » (JJ. 165, p. 360, an. 1410.) — « Item, la moitié par indivis d'un « moulin seant a Baugenci ...avecques la moitié de « l'*eschève*... » (1404, Aveu du moulin Rouge ; Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.)

Escheveau. [Intercalez *Escheveau*, poutre : « Icelluy trayné après eulx, menacé de pendre à « l'*escheveau* de sa maison ou au premier arbre « qu'ilz trouveroient. » (Ordonn. juillet 1498.) Dans un arrêt du parlement de 1577 (16 septembre), on lit : « Chacun *echeau* de grand bois à faire pipes. »]

Eschevellage. [Intercalez *Eschevellage*, dans un aveu des fiefs du domaine de Vieuxpont (an. 1366) : « Item vint soulx de cens ou environ et de « *eschevellages*. »

Eschevellement, *s. m.* Désordre des cheveux. (Oudin.)

Eschever, *v.* 1° Achever. Gloss. de l'Hist. de Bret. « Le fit *eschever* de tuer par ces serviteurs. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 246 ; voy. des Acc. Big. fol. 91.) — 2° [Eviter. « Jà pur peril n'*eschiver* unt « bataille. » (Roland, v. 1096.) « Avons ordené..... « que pour *eschiever* les fausses postes et le peril « qui en peut avenir. » (Ord. III, 35, an. 1455.) — « Pour *eschiever* le passage de Gagant. » (Froiss. II, 389.) — « Et sont tenus aller au feu pour iceluy « attindre, afin d'*eschever* le dommage. » (1368, Information sur l'usage de Fay-aux-Loges, au Dict. de Le Clerc de Douy.) — 3° Délivrer : « Mès que « tu m'*eschieves* des mains dou bastart Henri mon « frere. » (Froissart, VIII, 271.) — 4° Abonner à l'*eschet* des serfs taillables à merci : « Je ai *eschevei* « et abonnei à perpetuité... tous mes hommes et « femmes de..... Verecourt. » (Charte citée sous *eschet*.)]

Eschevete. [Intercalez *Eschevete*, écheveau, au reg. JJ. 156, p. 158, an. 1401 : « Deux *eschevetes* « de fil. »]

Eschevin, *s. m.* Officier municipal [A]. Officier de juridiction ecclésiastique [B]. Juge [C].

[A] [Les échevins, *scabini*, de l'époque Mérovingienne, sont les assesseurs ou conseillers des juges ; comme les Rachimbourgs, ils sont désignés par la population. A l'époque Carolingienne, ils sont nommés par le prince ou le comte, et de jurés se transforment en fonctionnaires. Ils commencent à exercer les fonctions municipales ; et lorsqu'après l'usurpation féodale se développe l'organisation des communes, ils constituent, sous la présidence du maire, le conseil de la cité. L'étymologie est l'allemand *schaffen*, ordonner : « [Li arcevesques Guillaumes « qui devoit paiier les frais dou coronement, les « demanda et requist à *eschevins* de Rains. » (Chr. de Rains, 165.)]

[B] Le mot *eschevin* désignoit aussi un officier de juridiction ecclésiastique : au sujet du pouvoir que l'abbé seigneur de Gorze a de communiquer les diverses juridictions ecclésiastiques et séculières,

(1) On lit dans la Charte du domaine de Verecourt, au sens de taille abonnée (voir *Eschever*) : « Tous les sujets residens à Verecourt doivent au jour de S. Remy de chaque année les *eschets* en grain et en argent... Et pour l'*eschet* en argent, le menage faisant feu doit cinq blancs, et pour les charrues dix blancs. » (Du Cange, VI, 103 c) (N. E.)

soit de la collégiale, soit des paroisses ; on lit : « De « ses eglises parochiales ; aux curez, pasteurs, ou « vicaires, et *eschevins* (1) d'icelles, spirituels, ou « sinodaux, pour ce qui concerne les droits et « police d'icelles. » (Cout. de Gorze, N. C. G. II, p. 1076.) Il est parlé « d'*eschevins* temporels, » peut-être par opposition aux « spirituels. »

[C] 1° Officiers qui assistoient au bornage des terres : « Droit, ou l'assens est, doit estre mise, et « assise la bourne, par jugement d'*eschevins*, et en « nom de preuve, doit chacun des *eschevins*, ou « autres juges, mettre en la fosse, ou on doit asseoir « la bourne. » (Bout. Som. Rur. p. 366.)

2° « Les *eschevins*, ou *esquevins* des boulangers « d'Arras, étoient des officiers dans le corps des « boulangers qui avoyent pour chef un « mayeur, » « maire. » (Ord. V, p. 509.)

3° On lit au Roman de la Rose, d'après Borel :

> Que ces mots y trouvez ja mis
> Qui mordent, semblent *eschevins*,
> Encontre les murs feminins.

4° Enfin *eschevins* étoit synonyme de cottiers (2), sujets, tenant en « cotterie » ou roture : « Selon « aucuns, si ce n'est traicté par seigneur qui ait « hommes feodaux sous luy, ou *eschevins*, ou cot- « tiers, pour ce que rente ne se doit que sur terre « cottière, les *eschevins*, ou cottiers, quand ils ont « tous ces jours gardez, comme dict est, et ce vient « ou juger l'an venu, ils les remettent à parjurer à « hommes feodeaux, pour ce que à retraire l'héri- « tage qui estoit de main ferme, en rente, à la table « du seigneur, il revient au gros du fief, et est « incorporé au fief, et pour ce le convient parjurer « par hommes de fief. » (Bout. Som. Rur. p. 350.) — « En la presence de deux hommes de fief de la « seigneurie du lieu, ou autres feodaux empruntez « à son souverain, et si le seigneur n'a hommes « feodaux en sa seigneurie, ou qu'il n'y en ait « aucuns residens en icelle, en leur absence, prenne « *eschevins*, et hommes tenans pour matiere de « fief, et pour matiere censive, de deux *eschevins*, « et hommes cottiers et tenans. Car le seigneur de « tels tenant peut faire ses *eschevins* pour traicter, « et demener les heritages entre ses tels subjets, « et tenus d'en faire advest, et devest de l'heritage, « de cognoistre, et faire payer les rentes que tels « heritages doivent, et non autrement. » (Bout. Som. Rur. 489.) On voit au même titre, plus haut, que les cottiers devoient à leur seigneur « service « d'eschevinage, » et au titre suivant, qui est à la page 490, que les tenants à cens ne devoient pas ce service à leur seigneur.

Remarquons cette expression :

« *Eschevin* du port au foin, » c'est-à-dire coupeur de bourse. (Oudin.)

Eschevinage, *s. m.* Office municipal [A]. Lieu où se tient la juridiction municipale [B]. District de cette juridiction.

[A]
> En son *eskevinage*,
> Il eut bien tesmoignage,
> Par foi, k'il fit la taille à point. *(Poët. av. 1300.)*

[« L'arcevesque Guillaume Blancemain, qui tant « valu à son tans qu'il restablit *eschevinnage* à « Rains et fit moult de biens. » (Chr. de Rains, p. 9.]

[B] [« Le sain sonnant, tous les eschevins, conseil- « lers et pairs s'en vont oudit *eschevinage*. » (Ord. V, p. 679.)] — « Tous les mois une fois, le maire, « eschevins, et conseilliers, et pairs se doivent « assembler en leur *eschevinage*, pour les affaires « de la ville, et commune. » (Ord. V, p. 682.)

[C] [« Et aussi, se le debat estoit de chose qui feust « advenue dedens leur banlieue, en leur *eschevi-* « *naage*, seroit jugiée par eschevins. » (Ord. V, p. 367, an. 1370.)] — « Ausquels eschevins appartient, « à la conjure du mayeur heritier, la cognoissance « des dessaisines, et saisines des heritages de leur « *eschevinaige*, et aux hommes de fiefz, à la conjure « du bailly, les heritages de fiefz donnez, ou ven- « dus dont ils baillent lettres. » (Cout. d'Enneulin, N. C. G. I, p. 438.) Héritages d'*eschevinaige* désignent des héritages qui se trouvent dans le ressort de la juridiction des échevins, « lesquels eschéent « aux plus prochains heritiers, à compte de testes, « sans empeschement d'entravestissement. » (Voy. Bout. Som. Rur. p. 888.) *Eschevinage* semble être regardé avec la haute justice comme un droit utile. Baudouin, comte de Guines, dans son testament de l'an 1244, laisse « à seigneur Gherart de Balluel tot « le remanant de le terre ki fu Lamscot, fors l'*es-* « *chevinage* et fors le haute justice en acroisement « de son fief. Il adjoute : « Et si lui ai doneï mon « cheval ferrant. » (Duch. Gén. de Guines, p. 283, an. 1241.) On voit « chartre par *eschevinage*, » chartre donnée par la chambre eschevinale de la ville d'Arras, dans Duch. Gén. de Béthune, p. 373, an. 1226.

On disoit :

« Terre tenue par *eschevinage*, » tenue par l'autorité des eschevins : « Si a la dame, ou damoiselle « pour le droict de veufve, en *terre tenue per esche-* « *vinage*, la moitié, tant comme elle vit, et si elle « en a eu enfans qui ayent eu vie, jaçoit ce qu'ils « soient morts avant le pere, elle l'a à heritage, et « ès terres tenues en cens, et en cotterie elle n'a « riens. » (Bout. Som. Rur. p. 563.)

Eschevinal, *adj.* Qui appartient à l'eschevinage. « A charger d'en tenir registres, et en bailler « lettres *eschevinalles*. » (Cout. Gén. II, p. 963.) — « Sauf les loix *eschevinalles* ayant chef lieu. » (Ibid. p. 780.)

Eschevissement, *s. m.* Action d'esquiver. (Nicot, Cotgrave, Rob. Est.)

Escheurs. [Intercalez *Escheurs*, clameur de haro, au reg. JJ. 326, p. 106, an. 1344 : « Jehan « Daoust frappa ledit Bernes d'un halot ou bras et

(1) Le sens est plutôt procureur, comme au reg. JJ. 152, p. 205, an. 1397 : « Guillaume sire de Warigny, chevalier prest à aler outre mer, . . . ordonna Girard le Doux son *eschevin* et gouverneur de toutes ses besongnes en ladite ville. » (N. E.)

(2) Le sens est plutot procureur. (N. E.)

« le fist sainnier, et commença lors li *escheurs*, « auquel survint ledit Henry Jorron. » (JJ. 106, p. 326, an. 1344.) — « Assés tost après fu apperçu que « ledit Enguerran estoit navré et que il se mouroit; « dont lors fu crié *esheurs*, auquel cry s'enfuirent « lesdis Ferron et Regnaut. » (JJ. 101, page 59, an. 1363.]

Escheus. [Intercalez *Escheus*, dans un bestiaire, MS: « Chi mondes est si desloiaus Si *escheus* et si « guerroiant. » (Du Cange, III, 85 b.)]

Eschié, **Eschief**. [Intercalez *Eschié*, cens, chevage, taille abonnée comme *eschet*: « Paieront « lesdiz hommes de Réecourt et leurs hoirs pour « cause de leur *eschié* à tousjours chascun an seze « livres de tournois. » (JJ. 84, p. 21, an. 1354.) Cette redevance s'appelait encore *eschiés* de *blé* (JJ. 56, p. 510, an. 1318) et se levait dans des circonstances particulières, comme on le voit par les priviléges de Chaseaux (JJ. 60, p. 220, an. 1312): « Chascuns qui aura autres bestes à charrue, porra « mettre ses chevaus à la charrue,... se mestier li « est, sans payer *eschief*, et se li mettent plus d'un « tor, il en devroit l'*eschief* entier... Se aucuns de « laditte ville deffaut de paier *eschief*, ou censive, « ou redevance. »]

Eschief. [Intercalez *Eschief*, écheveau: « Le « suppliant print six ou huit *eschiefs* de fil blanc. » (JJ. 147, p. 95, an. 1394.)]

Eschieffle, *s.* Partie d'un cuissot de sanglier. « Quier une jointe que est en l'*eschieffle* du jam- « bon, c'est ou devant de la cuisse, devers le cors « du sanglier, et enchise tout entour la cuisse en « cel endroit. » (Modus, fol. 49 b.)

Eschiele. [Intercalez *Eschiele*, pilori, dans une ordonnance contre les blasphémateurs (Ord. I, p. 100): « Et se il estoit si pauvre que il ne peut « payer la peine dessus dite, ne eust autre pour lui « qui la vousist payer, il sera mis en l'*eschiele* « l'erreur d'une lieue, en leu de nostre justice. »]

1. **Eschielle**. [Intercalez *Eschielle*, clochette, au MS. 28, fonds St Victor, fol. 406 a: « Li abbés les « mena en refroitour, ou li premiers signes de « l'*eschielle* fu sonez. »]

2. **Eschielle.** [Intercalez *Eschielle*, pieux plantés le long d'un rivage: « Recepte d'estoquages, « qu'on dit *eschielles*, ou plusieurs mariniers sou- « loient mettre leurs rets. » (Revenus du comté de Ponthieu, an. 1478.)]

1. **Eschiés**, *s. m.* Ecluse d'un moulin, comme eschève: « Juxta becium dou *eschiés*. » (Chart. de 1404, Du Cange, sous *Echudium*.)

2. **Eschiés**. [Intercalez *Eschiés*, esquif: « *Es- « chiez* et barges e galées et nefs. » (Roland, v. 2625.) — « *Eschiez* e barges e galées curanz. » (Id. v. 2729.)]

Eschieu, *s. m.* Odieux, comme *eschis*.

Li onziesme qui plus savoit,
De guenches, et de tresteours,
D'assaus de guerre, et d'estours
Li contretint, un poi de temps,
Eschieus devint, si com j'entens,
Vivans de tolte, et de rapine. *(Ovide, trad. cité par Borel.)*

Eschiex. *adj.* [Timide, comme *eschif*, de l'allemand *scheu*, farouche.]

. . . . . Ne soiés mie *eschiex*
De lui monstrer, ce que tu vois. *(MS. 7615, II, f. 166 c.)*

Eschiez, *s. pl.* Rentes (comme *eschié*, *eschief*, *eschet*). Le comte de Bar laisse à l'abbé et au couvent de S. Benigne de Dijon trente-cinq livres à prendre « ès *eschiez* de Bormont, » et stipule que si les dits « *eschiez* de Bormont » ne valoient pas chascun an les dites trente-cinq livres, ce qui s'en manqueroit seroit pris « ès issues de la chastellerie « de Bormont. » (Pérard, Hist. de Bourg. p. 482, an. 1255.)

Eschif, *adj.* Rétif, farouche. [On dit encore oiseau, chien *échif*.] « Garde que tu sois garny d'un « oyselet vif à lui mettre ou pié, lendemain au point « du jour, et s'il le prent asprement... si lui oste « le chapperon;... et se tu vois qu'il soit trop *eschif*, « si lui remet le chapperon. » (Modus, fol. 138 b.)

Eschiffe. [Intercalez *Eschiffe*, maisonnette, guérite, comme échoppe; aujourd'hui, mur rampant par le haut qui porte les marches d'un escalier: « Lesquelz linceulx le suppliant lya par les « deux cornetz, et les attacha à une *eschiffe* ou « petite maisonnette. » (JJ. 195, p. 1086, an. 1474.) On trouve des orthographes différentes: « Comme « Guillaume Beauvallet et Odet Chopillet fussent « ordenés à faire l'arriere guet en aucunes parties « de la ville d'Aucerre, et une nuit entre les aultres « eulz feissent leur dit arriereguet et feussent « venuz à une des *eschiphes* d'icelle ville, et à icelle « eussent uché et dit, qui est là... Celui qui devoit « faire le guet en icelle *eschiphe* leur respondi « moult rudement: qu'en avez-vous à faire, vous? » (JJ. 89, p. 463, an. 1360.) — « Comme Mgr le daul- « phin régent le réaulme... eust commandé... aus « habitans (à Jargeau)... que tantost et sans délai « emparassent et fortifiassent leur ditte ville, tant « de créneaux, d'*eschiffres*, etc. » (1419, Ordonnance du grand-maître des eaux et forêts. Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.)]

Eschille, *s. f.* Sonnette, grelot, clochette. On lit dans l'Hist. générale du Béarn, t. III, p. 347, que les armes de cette province « sont d'or, à deux « vaches de gueules, accornées, accolées, clarinées « d'azur, » et Froissart, dans ses Poësies, parlant des armes du Béarn, s'exprime ainsi:

De deux vaches en rouges peaulx
Passans, et à leurs hateriaux
Ont *esquieres* d'azur.

Ménage, dans son Dict. Etym., dit qu'en plusieurs lieux de France, et particulièrement sur la rivière de Loire, on appelle *eschellete* les cloches que les crieurs portent aux enterremens. [Voyez ESCHELLE, ESCHELLETTE, ESCHIELE.]

Eschillon, *s. m.* [Bâton, ridelle d'une charrette: « Lequel chevalier tenoit en sa main par

« contenance un *eschillon* de charette. » (JJ. 166, p. 258, an. 1379.)]

Au hydeusement destrochier
Prennent à puier el clochier,
La sont saisi li *eschillon*. (G. Guiart, fol. 211, V°.)

Eschinade, *s. f.* Eschinée. (Rab. IV, p. 171.)

Eschinart, *adj.* Sorte de sobriquet, pris d'*eschine*, en italien la schiena, et d'eschiner. (Gloss. de l'Hist. de Bret.)

Eschine, *s. f.* Les reins, le dos. [« Tute l'*eschine* « lui deseveret del dos. » (Roland, v. 1201.)]

1° « En une *eschine*. » N'ayant qu'un corps :

Lors, pour mieulx veoir le convine,
Me mussay soub une aubespine,
Et vi que cilz dieux luy donna
Dame, et seigneur, en une *eschine* ;
Armafondricus le declina. (Desch. fol. 73 a.)

2° « *Eschine* (1) *dosseresse* » et « *eschine* es« trayere. » Nous citerons tout au long le passage d'une ancienne charte, où ces deux expressions se trouvent : « A touz ceulx qui ces lettres verront, « Jehan de la Folie receveur, et voyer de Paris « salut : comme le xxviie jour de l'an mil ccc iiii^xx et « six, dernierement passé, nous, ou nom et pour « le roy nostre seigneur, et en accroissement de « son domaine, et aussi par l'ordenance, et com« mandement de nosseigneurs des comptes, eus« sions baillé à Jehan le Pelé bourgeois de Paris, à « heritaige, pour lui, ses hoirs et ayant cause, une « *eschine dosseresse*, assise au bas du Pont neuf de « Paris, qui est oultre le palaiz, avecques le pre« mier piller qui est joignant de la tournelle des « murs du dit palais, ensemble une autre *eschine* « *estrayere*, en allant à l'abevroir de Mascon, et « l'arche qui est entre les dictes deux *eschines* au le « devant des deux pillers dessus diz, pour y edifier, « depuis l'appointement des voulsures de la dicte « arche en amont, tel édiffice comme il luy plairoit, « sanz porter préjudice à la voierie, ne au dit pont, « pour le près et somme de vingt sols parisis de « rente, en la recepte de Paris, etc. Ce fut faict le « jeudi xxviie jour de juing, l'an de grace mil trois « cens quatre vins, et sept. » (Trés. des Chart. JJ. 131, p. 52.)

Eschinée, *s. f.* Echine. [« Tout le colpa li dus « très parmi l'*eschinée*, L'une moitié del Turc cheï « emmi la prée, Et li autre remaint en la sele « dorée. » (Chanson d'Antioche, IV, 971.)]

. . . . . Ceste coste avez quassée,
Et contreval ceste *eschinée*. (Estrub. ms. 7996, p. 40.)

Eschineux, *adj.* Qui a bonne échine. (Oudin et Cotgrave.)

Eschinon, *s. m.* L'espace qui est entre les épaules. (Oudin, Cotgrave.)

Eschipart. [Intercalez *Eschipart*, au registre JJ. 152, p. 289, an. 1397 : « Icellui Pierre chaussié « d'un gros housseaux à pescheur, un *eschipart* de « bois en sa main en entention d'aler peschier. » — C'était une sorte de pic ou de pioche : « Lesquelx « pionniers ou fossoeurs qui ouvroient ès fonde« mens d'une des tours cornieres... se mirent à « defense de leurs *esqueppars* et hoyaulx. » (JJ. 158, p. 418, an. 1404.) — « En ce disant le fery, non pas « d'un cousteau ne de baston affettié, mais d'un « *esquipart* qu'il portoit à pionnier. » (JJ. 159, page 149.)]

Eschiper, *v.* Equiper.

Les plus hardis combateours
Fist tous eslire, et acener,
Et nez, et berges *eschiper*. (Rom. du Brut.)

Eschiqué, *adj.* Echiqueté. (Perceforest, v. III, folio 7 c.)

Eschiqueté, *adj.* Découpé. [Ou mieux aux carrés disposés en *echiquiers* : « Et aussi mourut là « un escuyer de Bretagne qui s'armoit de gueules à « deux chevrons *eschiquetés* d'or et d'azur. » (Froiss. II, II, 11.)]

Haultains esprits, extraictz de gentillesse,
Nobles enfantz de Millan la cité,
Ornez, vestus en extreme richesse,
Drap d'or, velours *eschiqueté* sans cesse,
Pour demonstrer la prodigalité. (J. Marot, p. 159.)

Eschis, *adj. et part.* Eloigné, écarté [A]. Exilé, banni [B]. Odieux, affreux [C]. Rude, fâcheux [D]. [De l'allemand *scheu*, poltron.]

[A] ...... Trop tient ses iex de moi *eschis*.
Li Chastelains, Poët. MSS. av. 1300.

Mesdisans qui dou dou pais
M'ont fait lonc tant estre *eschis*.
Gautier d'Argies, Poët. MSS. avant 1300.

[B] [« Nus piés en langes, come un autre chetis La « verge el poing, si come d'ome *eschis*, Si m'ait, « mult bele amende à ci. » (Roman de Garin, t. VI, 166 b.)] « La maniere de prouver la bastardie « si est quant il prueve que il fu né avant que se « mere espousast baron ; ou tout soit il ainsint que « se mere eust baron quant il prueve que li baron, « sa mere ou tans que il fu nés, et dix mois devant « estoit en le terre de outremer ou en estranges « terres loingtengnes sans revenir, car pour cheste « prueve apert il que il ne peut estre fiex du dit « baron ; mes en cel cas se il vouloit prouver que « li baron fust *eschius* les dix mois devant dis ou « plus par merlée ou pour detes ou pour bannisse« ment, tele prueve ne li vauroit pas, car il avient « souvent que cil qui sont *eschui* pour tex choses « vont et viennent à le fois là ou leurs fames repe« rent couvertement et ou repost. » (Beaumanoir, page 253.)

[C] Là droitement si est li lius
Ki n'est oribles ne *eskius*. (Ph. Mouskes.)

[D] .... Il ont a seignor retenu Loys ;
Mez puis s'en repentirent, car trop lor fu *eschis*. (Rou.)
Jà pour ce n'iert l'amour entr'experie,
Ains le porra souvent veoir a s'iex
Et à l'aler li seroit trop *eschieus*.
Bretiaus, Poët. MSS. Vat. n° 1522, fol. 153, R° col. 2.

Eschisser. [Intercalez *Eschisser*, au registre JJ. 139, p. 196, an. 1390 : « Jehan Langlois saicha « son badelaire et lui en donna sur la teste en

(1) En ce sens, le mot a une origine grecque : ἐχῖνος, hérisson. (N. E.)

« *eschissant*, senz froisseure du test, fors seule-« ment de la char entamée. »]

Eschiver, *v*. Esquiver, éviter, échapper [A]. Sauver, garantir [B].

[A][On lit déjà dans la Chanson de Roland, au v. 1096 : « Jà pur murir n'*eschiverunt* bataille. » Voir Eschever.]

Bon *eschiver* fait ce doubteus passaige,
Or gart chascuns qui ne soit attrapé. *(E. Desch.)*

« *Eschieve* oyseuse, superfluité de vins et de « viande, afin qu'en luxure tu ne sois souillé! » (Petit J. de Saintré, p. 46.)

Coment me puis, vers ma dame, courir,
Ke jou aim plus ke riens ki soit vivans :
Elas ! coment li serai *eschievans* ?
M[re] Gaut. d'Argies, Poet. MSS. avant 1300.

On a dit des femmes :

...... Savent bien parler entr'elles,
Et aux hommes dire, et monstrer,
Que l'en ne les doit *eschuer*
Pour ce qu'el ont noire coulour,
Et qu'il ist bien bonne savour
Du poivre, plus que du blanc pois. *(E. Desch.)*

A paine pourroit belle fame,
Sanz grant bonté, *eschuer* blame
Com chascuns y tend, et y rue,
Soit en moustier ou enmy rue. *(Ibid.)*

L'an de certains nombres gesanz ;
.M. .CC. .IIII[xx]. .XIII. ans
C'un trestout seul ne s'en *esquippe*. *(G. Guiart, f. 217[b].)*

« Tandis que les Egipciens estoient empeschez à « rescourre le feu, Cesar print Ptolomée, et Cleopa-« tra, et par mer, s'*esquippa* dedens le fort chas-« teau du Phar, assez prochain delà. » (Tri. des IX Preux, p. 380, col. 2.)

[B] « Devestis la robe....../pour moy *eschever* du « froid. » (Froiss. liv. IV, p. 178.) Le roi don Pedre sur le point d'être pris : « Si te prie, au nom de « gentillesse, que tu mettes en sauveté : et je me « rançonneray à toy, tout ainsi que tu voudras ; « car, Dieu mercy, j'ay encores très bien de quoy : « mais que tu m'*escheves* des mains du bastard. » (Froiss. liv. I, p. 339.)

Diex m'en *eschieut*. *(Poët. av. 1300.)*

Eschivissement. [Intercalez *Eschivissement*, négligence, au registre JJ. 200, page 183, an. 1467 ; « Lequel garson se plaigny d'une jarie ; et dit on « que par *eschivissement*, mauvaistié et malice « dudit garson, ou autrement, lui vint une ominade « ou bosse en l'ayne, grosse comme le poing. » (JJ. 200, p. 183, an. 1467.)]

Eschoi. [Intercalez *Eschoi*, esquif, au Roman de Rou (D. C. VI, 108 [c]) : « Pain aportent et char, « poisson salé et frois, Par la terre à charai, par la « mer o *eschois*. » — « Si vint l'*eschés* de Carcas-« sonne. » (G. Guiart, v. 5058.)]

Eschoison. [Intercalez *Eschoison*, occasion : « Pour l'*eschoison* d'un treffouel qu'il trouva, ou il « eschopa, il chey à terre. » (JJ. 154, p. 616, an. 1399.)]

Eschoiste. [Intercalez *Eschoiste*, échoite (voyez ce mot) : « En ladite composition ait esté reservez « à moi ladite Ilyolent les aeneages en l'*eschoaiste* « dudit Gilbert. » (Livre rouge de la Chambre des Comptes, folio 142 [a], an. 1301.) — « La terre, chas-« tellenie et seigneurie du lieu de La Salle-lez-« Cléry... escheue à ladicte dame par le trespas et « *eschoite* dudit feu messire Simon de Meleun... » (1396, Compte du Domaine. — Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.)]

Eschoiter, *v*. Succéder. « Il y a plusieurs serfs « au dit pays dont en y a, les aucuns qui doivent « quatre deniers, à cause de servitude, et s'appel-« lent les quatre deniers de chantelle, et par la « coustume, n'*eschoitent* point les uns aux autres, « ne leurs enfans, pourveu qu'ils soient partis et « separez. » (Cout. de Bourbonnois, Cout. Gén. II, page 383.)

1. **Eschope**, *s. f.* Echoppe, petite boutique. [De même dans O. de la Marche, cité par Dochez : « Et le lendemain furent les *eschoppes* et les bouti-« ques ouvertes. » La racine est l'allemand *schoppen*.] Coquillart dit des malheurs qui peuvent arriver aux amants près des femmes :

On tombe, on glisse, on chet, on chope,
Quant a pleuré demy larme ;
C'est faict, il n'y pert à l'*eschope* ;
Une parenteze, ou sincope
Fait venir l'heur, ou le malheur. *(Coquill. p. 134.)*

2. **Eschope**, *s. f.* Ecope, pelle propre à jeter l'eau hors d'une barque. (Oudin.) [Les bateliers de la Seine disent *échope*.]

Eschoper. [Intercalez *Eschoper*, chopper, au reg. JJ. 154, p. 616, an. 1399 : « Pour l'eschoison « d'un treffouel qu'il trouva où il *eschopa*, il chey « à terre. »]

Eschopier, *s. m.* Qui tient boutique, échoppe. [« Jacobus dictus l'*eschoppier* et Johanna dicta « l'eschoppiere. » (D. C. III, 88 [c], an. 1301.) [« Tous « taverniers, *eschopiers*, et autres vendans den-« rées, ou marchandises. » (Cout. d'Aire, N. C. G. t. I, p. 321.) [« Cascuns ou cascune *eschopiers* ou « *eschopiere* qui vendent venel, porront avoir en « leurs maisons leur pois et leurs balances. » (Cout. d'Amiens, D. C. III, 103 [c].)]

Eschople, *s. f.* Echoppe, burin d'acier à l'usage des graveurs sur cuivre à l'eau forte. (Oud.)

Eschopper. [Intercalez *Eschopper*, érafler comme avec une *eschople* : « Le dit duc (de Bour-« gogne), de sa personne se gouverna moult pru-« dentement... et fut enferré de deux lances de « premiere venue, dont lui perça la selle... et lui « *eschoppa* de coté son harnois. » (Monstrelet, vol. I, 257.)]

Eschorcher, *v*. Ecorcher. [« Li prince e cunte « et li barun Ne vunt querant si gloire nun, Povres « *eschorchent* e defulent. » (Edouard le Confesseur, v. 3745.)] « Chil qui une fois *eschorche*, ne « deux, ne trois, ne tont. » (Beaum. p. 258.)

Eschouement, *s. m.* Action d'échouer. (Oud.)

NIORT. — TYPOGRAPHIE DE L. FAVRE.